



Mardi 16 février 2021

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 15, mercredi 16 et jeudi 17

DÉCEMBRE 2020

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
Hommage à M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République.....	3
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Valéry Giscard d'Estaing.....	7
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Progressistes relatif à une dénomination en hommage à Valéry Giscard d'Estaing.....	7
Condoléances.....	8
Rappel au Règlement.....	9
Suspension et reprise de la séance.....	11
Adoption d'un compte rendu.....	11
2020 DDCT 75 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes.....	11
Suspension et reprise de la séance.....	23
Débat budgétaire - Etat spécial territorial.....	23
2020 DFA 70 - DLH - Reprise en fonctionnement de l'excédent d'investissement 2021.....	23
2020 DFA 76 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement 2021.....	23
Communication de la Maire de Paris relative au budget primitif de 2021.....	23
Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'insertion des parisiens.e.s immigré.e.s. - Bleu budgétaire politique de la Ville 2021. - Bleu Plan Climat. - Bleu budgétaire Jeunesse 2021. - Rapport et document budgétaire - section d'investissement et de fonctionnement. État de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés.....	23
2020 DFA 76-1 - Budget primitif d'investissement pour 2021.....	23
2020 DFA 76-2 - Budget primitif de fonctionnement pour 2021.....	23
2020 DFA 76-3 - Evolutions des tarifs.....	23
Vœu n° 27 déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la contribution de la ville de Paris à l'organisation des J.O.P.....	23
Vœu n° 28 déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la préfiguration du budget sensible au genre.....	23
Vœu n° 29 déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux exonérations des marchés découverts alimentaires et biologiques.....	23
Vœu n° 30 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'évasion fiscale et l'optimisation fiscale.....	23
Vœu n° 30 bis déposé par l'Exécutif.....	23
Vœu n° 31 déposé par le groupe Changer Paris relatif au bilan du plan pour les édifices culturels 2015-2020 et à sa reconduction.....	23
Vœu n° 32 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réalisation d'un audit général budgétaire et financier.....	23
Vœu n° 33 déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect des principes budgétaires.....	23
Vœu n° 34 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'une stratégie de désendettement.....	23
Vœu n° 35 déposé par le groupe Changer Paris relatif au prolongement des exonérations jusqu'en juin 2021.....	23
Vœu n° 36 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la gratuité du stationnement pendant la période de confinement.....	23
Vœu n° 37 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux loyers capitalisés.....	23
Vœu n° 38 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au projet lycéen "Tracer le lieu, Esquisser le lien" du LPR Brassai (15e).....	24
Vœu n° 39 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'apprentissage.....	24
Vœu n° 40 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la suppression des jetons de présence dans les organismes.....	24
Vœu n° 41 déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la sauvegarde des librairies.....	24
Vœu n° 42 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au bien-être animal.....	24
Vœu n° 43 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au budget participatif.....	24
Vœu n° 44 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au développement de l'économie circulaire.....	24
Vœu n° 45 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au gel des tarifs municipaux.....	24
Vœu n° 46 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au budget alloué à la rénovation thermique des bâtiments publics.....	24
Vœu n° 47 déposé par Mme SIMONNET relatif aux dettes liées à la crise sanitaire.....	24
Vœu n° 227 déposé par l'Exécutif relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Paris.....	24
Lettre rectificative n° 1.....	24
2020 DFA 61 - États spéciaux d'arrondissement - Budget primitif 2021.....	24

2020 DFA 60 - Projet de budget emplois 2021. - Créations et mouvements d'emplois au titre de 2021. Fixation du stock réglementaire des emplois.....	24	Suspension et reprise de la séance.....	113
Voeu n° 59 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux vacances de postes au sein de la Ville.....	24	Rapport de la Conférence citoyenne sur la 5G... ..	113
Voeu n° 59 bis déposé par l'Exécutif.	24	Suspension et reprise de la séance.....	127
Lettre rectificative n° 2.	24	Compte rendu de la 4e Commission.....	127
Suspension et reprise de la séance.....	48	2020 DDCT 95 - Subvention (74.700 euros) à 5 associations pour 6 projets au titre des droits des femmes et de la lutte contre les violences.....	128
Débat budgétaire - Etat spécial territorial (suite)... ..	48	Voeu déposé par les groupes Communiste et Citoyen, Paris en commun, Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif au 3919 à destination des femmes victimes de violences.....	130
Débat sur le budget de la Préfecture de police.	76	Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'abandon de l'écriture inclusive.....	131
2020 PP 100 - Budget spécial primitif pour 2021..	76	2020 DASES 268 - Subventions de fonctionnement (461.775 euros) et conventions avec plusieurs associations pour leurs actions et dispositifs d'accueil et d'intégration des réfugiés à Paris.....	134
2020 PP 113 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercice 2020).....	76	Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'hébergement des jeunes mineurs.	134
Suspension et reprise de la séance.....	93	Voeu déposé par l'Exécutif.	134
Explication de votes.....	93	2020 DASES 302 - Halte humanitaire et petits déjeuners de la Fondation de l'Armée du Salut. Fin de la mise à disposition du bâtiment dit "Dock des alcools". Conventions et avenants.....	136
2020 DFA 76-1 - Budget primitif d'investissement pour 2021.	104	Voeu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux évacuations sans solutions d'hébergement.....	138
2020 DFA 76-2 - Budget primitif de fonctionnement pour 2021.....	107	Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hébergement d'urgence.....	138
2020 DILT 5 - DFA - Budget primitif 2021 du Service technique des transports automobiles municipaux.	109	Voeu déposé par le groupe Paris en commun relatif au démantèlement des campements de migrants sans abri.	138
2020 DPE 25 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Budget primitif 2021.	110	Voeu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à l'évacuation de la place de la République.	138
2020 DPE 29 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2021.....	110	Voeu déposé par les groupes Communiste et Citoyen, Ecologiste de Paris, "Génération.s" et Paris en commun relatif aux procédures de demande de titre de séjour.....	142
2020 DPE 30 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2021.....	110	2020 DASES 225 - Subventions de fonctionnement (113.554 euros) relatives au fonctionnement de cinq bagageries parisiennes au titre de 2021.....	143
2020 DPE 26 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Budget primitif 2021.....	110	2020 DASES 263 - Nouvelle convention organisant l'instruction, l'orientation et l'accompagnement des allocataires du R.S.A. parisiens.....	145
2020 DPE 28 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2021.....	110	2020 DASES 309 - Subvention (176.238 euros) et convention relative au financement en fonctionnement de l'action d'aide alimentaire mise en œuvre par l'association "La Chorba" au sein du restaurant administratif de l'H.D.V.	147
2020 DASES 285 - DFA - Budget primitif 2021 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.....	111	2020 SG 44 - Convention de participation au déploiement expérimental du dispositif "pass numérique" entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris.	150
2020 DASES 265 - DFA - Fixation, pour l'année 2021, de l'effectif réglementaire des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.....	111	Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création de bagageries pour les personnes sans domicile fixe.	152
2020 CAS 1 - Communication relative au budget 2021 du C.A.S.-V.P.	111		
2020 DDCT 36 - Communication de l'état annuel des indemnités des conseillères et conseillers de Paris pour 2020.	112		
Débat sur le budget de la Préfecture de police (suite).	112		
2020 PP 100 - Budget spécial primitif pour 2021.	112		
2020 PP 113 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercice 2020).....	112		

Voeu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux espaces publics numériques.....	154	2020 DASES 292 - Subvention (300.000 euros) et avenant n° 1 à la convention du 16/12/2019 avec le groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) - Maison des adolescents de l'hôpital Robert Debré.....	181
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ouverture 7j/7 des bains-douches municipaux parisiens.....	155	Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une structure d'accueil pour les agents des forces de l'ordre victimes de violences physiques ou psychologiques.....	183
Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'un marché des biffins.....	156	Voeu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au logement des assistants familiaux et jeunes majeurs issus de l'A.S.E.	185
2020 DASES 290 - Participations (129.935.74 euros) et conventions avec l'ADIAM, pour le financement des permanences de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS) Masséna et Austerlitz.	157	Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'affectation d'un représentant de l'A.S.E. dans une circonscription.....	186
2020 DASES 291 - Avenant aux conventions entre la Ville de Paris et l'ADIAM, pour le solde de la participation (32.209.81 euros) 2019 au financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz.....	157	Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la Protection de l'Enfance des jeunes majeurs.....	188
Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accessibilité des commerces des bailleurs sociaux.	159	Voeu déposé par l'Exécutif.	188
Voeu déposé par l'Exécutif.	159	Compte rendu de la 5e Commission.....	190
2020 DASES 164 - Subvention (175.192 euros) et convention d'investissement pour travaux et équipements avec l'association "HumanEst".....	161	2020 DCPA 24 - Rénovation du marché aux Fleurs place Louis-Lépine (4e).	190
Voeu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'accueil non médicalisé à la journée de personnes âgées vulnérables.....	162	2020 DCPA 32 - Expérimentation de l'éclairage circadien à l'école Providence (13e). - Convention de mécénat avec la société "Citéclaire".....	192
Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux personnels des E.H.P.A.D. et aux aides à domicile.	163	Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux travaux de réhabilitation 32-34, rue Riquet (19e).....	193
2020 DDCCT 66 - Subvention (208.000 euros) avec 39 associations au titre de l'appel à projets "Collège pour l'égalité 20".....	165	Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la centrale à béton Lafarge quai de Javel.	195
Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la manifestation du 18 décembre.	167	Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la centrale à béton "Lafarge" (15e).	195
Suspension et reprise de la séance.....	168	Voeu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la centrale à béton Lafarge (15e).	195
2020 DASES 106 - Subvention (7.500 euros) et convention avec l'association "Santé Charonne" (ASC) (11e).	168	Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la centrale à béton "Lafarge" de Javel-Mirabeau.....	195
2020 DASES 113 - Subvention (235.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association "AIDES" (93).....	169	Voeu déposé par l'Exécutif.	195
2020 DASES 116 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Centre régional d'information et de prévention du Sida et pour la santé des jeunes" (CRIPS) (15e).	171	2020 DLH 62 - Création par "Adoma" d'un site-tiroir 13, route des Fortifications (12e). - Signature d'un deuxième avenant à la convention d'occupation temporaire et autorisation de déposer un permis précaire.....	199
2020 DASES 196 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Act Up-Paris" (19e).....	173	2020 DLH 128 - Réalisation 138-140, avenue Gambetta (20e) d'un programme de construction de 52 logements sociaux et intermédiaires (39 LLI - 13 PLS) par "CDC Habitat".....	201
2020 DASES 250 - Subvention (250.000 euros) et convention avec l'association "Vers Paris sans Sida" (19e).....	175	Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réalisation d'une carte et de données dynamiques de l'évolution de l'occupation du sol.	201
2020 DASES 118 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Pôle de Santé des Envierges" (20e).....	177	2020 DLH 138 - Réalisation 32, allée Darius-Milhaud (19e) d'un programme de rénovation de 36 logements sociaux par "Batigère" en Ile de France.	202
2020 DASES 251 - Subvention (2.000 euros) à l'association "ENDomind France" (83 Fréjus).	179	Information sur la séance.....	202
2020 DASES 279 - Subvention (40.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Aurore" (4e).....	180	2020 DLH 138 - Réalisation 32, allée Darius-Milhaud (19e) d'un programme de rénovation de 36 logements sociaux par "Batigère" en Ile de France (suite).....	203
		2020 DLH 148 - Réalisation gare de Lyon/Daumesnil. - Lotissement "Les Messageries". - Lots L2 et L7 (12e) d'un programme de construction	

neuve de 136 logements (42 P.L.A.-I., 52 PLUS et 42 P.L.S.) par I.C.F. Habitat "La Sablière".....	204
2020 DLH 151 - Réalisation 74, avenue Denfert-Rochereau (14e) d'un programme de construction neuve de 34 logements sociaux (16 P.L.A.-I., 9 PLUS et 9 P.L.S.) par la société "Foncière d'habitat et humanisme".....	206
2020 DLH 153 - Réalisation 61, rue de Charonne (11e) d'un programme de création d'une résidence sociale de 104 logements P.L.A.-I. par "Adoma".....	207
2020 DLH 204 - Réalisation 4-9 bis, rue Cuvier (5e) d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 365 logements PLUS et 200 logements P.L.S par la R.I.V.P.....	209
2020 DLH 206 - Réalisation 40 à 54, rue Desnouettes, 305, rue Lecourbe (15e) d'un programme de construction neuve de 47 Logements sociaux (14 P.L.A.-I., 19 PLUS et 14 P.L.S.) par "R.A.T.P. Habitat".....	212
2020 DLH 217 - Location de l'immeuble 7, rue Alphonse-Penaud à "I3F". - Bail emphytéotique.....	213
2020 DLH 218 - Location de l'immeuble 14, rue du Roi-d'Alger à "Paris Habitat OPH" (18e). - Bail emphytéotique.....	214
2020 DLH 226 - Réalisation 254, rue des Pyrénées (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 4 PLUS, 4 P.L.A.-I. et 4 P.L.S. par "Paris Habitat".	215
2020 DLH 231 - Location de l'immeuble 5, rue du Bessin / 96, rue de Castagnary (15e). - Bail emphytéotique.....	215
2020 DLH 233 - Réalisation 12, rue d'Annam (20e) d'un programme de création de 19 logements P.L.A.-I. supplémentaires au sein d'une résidence sociale par "Adoma".	215
2020 DLH 235 - Réalisation 9, rue Châteaudun (9e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (10 P.L.A.-I. - 6 PLUS) par la R.I.V.P.....	217
2020 DLH 255 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat" de l'immeuble 7, rue Boulainvilliers / 10-12, rue Gros (16e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 61 logements sociaux.....	218
2020 DLH 256 - Location d'un ensemble immobilier (Clichy II) à "Élogie-SIEMP" par bail emphytéotique. - Réalisation dans le 17e arrondissement d'un programme de conventionnement de 360 logements sociaux.....	219
2020 DLH 257 - Location par baux emphytéotiques à la R.I.V.P. de divers immeubles. - Réalisation d'un programme de conventionnement de 205 logements sociaux par la R.I.V.P.....	219
2020 DLH 262 - Participation de la Ville de Paris au capital du G.I.P. "la Foncière" de la Ville de Paris et avenant à la convention constitutive du G.I.P.....	219
2020 DLH 287 - Plan de soutien aux bailleurs sociaux. - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 12e arrondissement.....	220
2020 DLH 288 - Plan de soutien aux bailleurs sociaux. - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 13e arrondissement.....	222
2020 DLH 295 - Plan de soutien aux bailleurs sociaux. - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 20e arrondissement.....	223
2020 DLH 309 - Réalisation 26, rue Buffault (9e) d'un programme de rénovation de 8 logements sociaux par "Elogie-SIEMP".	225
Voeu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la rénovation de la façade extérieure de l'ensemble immobilier 26, rue Buffault (9e).....	225
2020 DLH 310 - Immeuble communal 8, rue de la Banque (2e). - Fixation du tarif d'occupation du domaine public et attribution d'aides en nature à l'association "Emmaüs Connect" et au C.A.S.-V.P.....	226
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la destination des logements sociaux de la Z.A.C. "Saint-Vincent de Paul" (14e).	228
Voeu déposé par l'Exécutif.....	228
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux logements en bail réel solidaire.....	230
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif au comité interbailleurs.....	231
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de logements pour les agents titulaires et contractuels de la Fonction publique.....	231
Voeu déposé par l'Exécutif.....	231
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un plan de relance de l'accession à la propriété.....	233
Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un plan d'urgence de transformation de bureaux en logements.....	233
2020 DU 56 - IMGP Porte Brancion (15e) - Dalle Ouest - Désaffectation des emprises du domaine public routier - Déclassement par anticipation - Promesse de bail et bail à construction - Autorisations d'urbanisme.....	234
2020 DU 62 - Maine-Montparnasse (6e, 14e, 15e) - Avis sur l'étude d'impact actualisée et la demande de permis de construire de l'immeuble CIT - Convention de PUP.....	237
2020 DU 74 - Opération secteur Binet (18e). - Reddition des comptes et quitus à Paris Habitat OPH.....	241
Observations sur le déroulement de la séance... 242	
2020 DU 104 - P.L.U. - Prescription de la revision. - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation.....	242
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif au projet Gare du Nord 2024.....	259
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au projet Gare du Nord 2024.....	259
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au chantier de rénovation et de modernisation de la Gare du Nord.....	259
Vœu déposé par l'Exécutif.....	260

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au réaménagement du parvis et des abords de Notre-Dame.....	264	en commun relatif à la réforme de l'éducation prioritaire.....	298
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet "MurMure" 69, boulevard de Charonne (11e).....	265	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la défense de l'éducation prioritaire.....	298
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'affectation des anciennes mairies des 1er et 4e arrondissements.....	267	Vœu déposé par l'Exécutif.....	298
Observations sur le déroulement de la séance... 269		Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la distribution de masques dans les écoles et collèges privés sous contrat.....	299
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au projet d'aménagement du site Tour Eiffel.....	269	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux activités artistiques et sportives pour les élèves en double-cursus du collège Rognoni.....	301
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la révision du projet immobilier du 36, rue du Fer à Moulin.....	270	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au remplacement des adjoints techniques des collèges.....	303
Suspension et reprise de la séance.....	272	2020 DFPE 152 - Conventions et d'avenants de prorogation aux conventions avec les associations gérant des EAPE.....	303
Compte rendu de la 6e Commission.....	272	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la continuité du service public au sein des établissements d'accueil de la Petite enfance.....	307
2020 DAE 221 - Subventions de fonctionnement (12.807.600 euros) et d'investissement (2.000.000 euros) à la régie ESPCI au titre de l'exercice 2021.....	273	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux structures de la petite enfance.....	308
2020 DASCO 36 - Convention pluriannuelle et subvention annuelle au Mémorial de la Shoah pour un parcours d'histoire et de mémoire.....	275	2020 DAE 76 - Subvention (39.000 euros) et convention avec La Mutuelle des Etudiants (LMDE).....	309
2020 DASCO 40 - Subvention (99.680 euros) et convention avec l'association Eloquentia pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole auprès des collégiens.....	276	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au service civique.....	309
2020 DASCO 108 - Caisse des écoles (18e). - Subvention 2021 (9.219.893 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.....	277	2020 DAE 311 - Subvention (10.150 euros) et convention avec l'association Les Amies de l'ESSpace pour l'accompagnement des étudiants dans le cadre de distributions alimentaires.....	312
2020 DASCO 110 - Caisse des écoles (20e) - Subvention 2021 (8.160.621 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.....	281	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise à disposition d'un local à l'association Linkee.....	312
2020 DASCO 136 - Subvention (71.400 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association "Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école" pour l'année scolaire 2020-2021.....	285	Compte rendu de la 7e Commission.....	313
2020 DASCO 137 - DFPE - Principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collège et des EAPE en régie dans le cadre de leur ouverture au public les week-ends.....	286	2020 DJS 141 - Tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim'. Création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune.....	314
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la remise en état des cours d'établissements.....	286	2020 DJS 149 - Délégations de service public - Centres Paris Anim' et CISP Kellermann et Maurice Ravel - Exonérations partielles de redevances des délégataires du fait de la crise sanitaire.....	316
Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Génération.s", Communiste et Citoyen et Ecologiste de Paris relatif à la lutte contre la précarité menstruelle.....	292	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au financement.....	316
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la fermeture définitive de l'école maternelle Paradis.....	294	2020 DJS 160 - Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021.....	318
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'instauration des cités éducatives.....	296	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au fonctionnement des chéquiers-vacances.....	318
Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen et Paris		2020 DJS 161 - Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2021.....	320
		2020 DJS 169 - Approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations des volontaires du Service Civique Parisien de la promotion 2020/2021.....	322
		2020 DJS 190 - Mise à disposition de locaux sis 101, quai Branly (15e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.....	324

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au soutien des centres Paris Anim' Arras et Censier.....	327	2020 DDCT 110 - Création du conseil de quartier "Bois de Boulogne" - Fixation de son périmètre et modification des périmètres des conseils de quartier du 16e arrondissement.....	351
2020 DAE 300 - Subvention de fonctionnement de l'Office du tourisme et des congrès de Paris.	327	Compte rendu de la 1ère Commission.....	352
2020 DICOM 12 - Conventions de partenariat média et de mécénat pour la soirée du 31 décembre 2020.....	329	2020 DAE 303 - Subventions (276.500 euros) et conventions avec 16 organismes de formation lauréats des AAP 2020 DAE 68 ParisCode et 2020 DAE 70 Parcours linguistiques à visée professionnelle.....	352
Suspension et reprise de la séance.....	331	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'emploi à Paris et particulièrement des plus jeunes.	353
2020 DGRI 42 - Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'association "Maison Yitzhak Rabin" relative à l'organisation de la 25e commémoration de l'assassinat d'Yitzhak Rabin.....	331	2020 DRH 67 - Fixation des ratios promus promouvables de certains corps de la Ville de Paris pour les années 2021 à 2023.	354
2020 DGRI 56 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Institut français du Liban pour la réparation de la Maison Jaune à Beyrouth.	333	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	356
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution à Patrick George Zaki, Alaa Abdel Fattah, Esraa Abdel Fattah et Solafa Magdy de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.....	334	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la suppression du jour de carence pour la fonction publique dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.	356
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien de la Ville au Professeur Ahmadreza DJALALI.....	339	Vœu déposé par l'Exécutif.....	356
Vœu déposé par l'Exécutif.....	339	2020 DAE 324 - Subventions de fonctionnement (2.212.000 euros) et d'investissement (500.000 euros) et conventions avec Paris et Compagnie.	357
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien de la Ville à Joshua Wong et aux militants pour la démocratie à Hong Kong.....	341	2020 DAE 217 - Plan de relance ESS - Subventions d'investissement (46.000 euros) subventions de fonctionnement (1.325.500 euros) et conventions avec vingt-sept organismes de l'ESS.....	359
Vœu déposé par l'Exécutif.....	341	2020 DAE 316 - Plan de relance ESS - Subvention de fonctionnement (177.000 euros) et convention avec l'association Aurore.	363
2020 DJS 174 - Plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de Covid-19 - Mesures d'exonération partielle des redevances fixes forfaitaires versées à la Ville de Paris par les occupants.	342	2020 DAE 200 - Subvention (80.000 euros) et avenant à convention avec le Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (8e).....	365
2020 DJS 177 - Subvention (480.000 euros) de soutien à 9 clubs sportifs amateurs de haut niveau confrontés à la crise sanitaire au titre de l'année 2020.....	343	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au sponsoring des illuminations de Noël.....	365
2020 DJS 179 - Subvention (150.000 euros) et 50 conventions tripartites avec 15 clubs sportifs au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau en 2020.....	344	2020 DAE 306 - Subvention (7.000 euros) au groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (16e).....	367
2020 DJS 187 - Subventions (194.000 euros) à 7 clubs sportifs de haut niveau au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau pour 2020 et 3 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs.....	344	2020 DAE 322 - Mesures en soutien aux acteurs économiques dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 - Marchés - Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires.	368
2020 SG 39 - DASCO - Transformations Olympiques - Subventions (14.000 euros) à 4 associations sportives pour lutter contre le décrochage scolaire grâce au sport dans le cadre d'Actions Collégiens.	345	2020 DAE 323 - Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - Covid-19 - Exonération des redevances dues par les exploitants d'activités fermées administrativement.	368
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à Christophe Dominici.....	346	2020 DAE 235 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2021 : Avis du Conseil de Paris.....	370
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'homophobie dans le monde du sport.....	347	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ouverture dominicale des commerces.....	370
Suspension et reprise de la séance.....	349	2020 DAE 328 - Convention quadriennale avec la Chambre des métiers et de l'Artisanat de Paris.....	372
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'homophobie dans le monde du sport. (Suite).....	349		
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réouverture des équipements sportifs en 2021.....	350		

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de "places de marché numériques" pour les commerces de proximité.....	373	2020 DAC 669 - Conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2021.....	399
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au marché Daumesnil.....	374	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux critères d'attribution des subventions et du conventionnement d'acteurs culturels.	399
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une aide aux commerçants du 12e.....	375	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au déplacement du "Mur pour la Paix" avenue de Breteuil.	402
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au soutien de la Ville aux commerces parisiens.....	377	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au déplacement du "Mur pour la Paix".	402
Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux librairies éphémères sur les marchés.....	377	Vœu déposé par l'Exécutif.....	402
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'exonération de loyers pour les professionnels de la santé occupant un local commercial du parc social.....	378	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la sécurité dans les bibliothèques.	405
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la boulangerie, rue des Couronnes (20e).....	379	2020 DAC 670 - Modification des statuts de la Commission du Vieux Paris.....	407
2020 DFA 47 - Étalement des dépenses exceptionnelles de fonctionnement liées à la crise sanitaire du covid-19.	381	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Commission.....	407
2020 DFA 65 - Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobiliers urbains et d'affichage extérieur.	382	Compte rendu de la 3e Commission.....	415
2020 DFA 69 - Mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'évènementiel.....	382	2020 DVD 14 - Subvention (34.000 euros) et conventions avec l'association WIMOOV.	417
2020 DFA 71 - Mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements récréatifs et culturels.	382	Rappel au règlement.....	419
2020 DFA 75 - Mesures de soutien au titulaire du BEA-concession de travaux-convention cadre portant sur l'occupation, la rénovation et l'exploitation du Parc des expositions de la Porte de Versailles (15e).....	382	2020 DVD 14 - Subvention (34.000 euros) et conventions avec l'association WIMOOV. (Suite).....	419
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'exonération d'une partie de la redevance due par Viparis.	382	2020 DVD 26 - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI pour la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement.	419
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux critères d'attribution des aides de la ville.....	392	2020 DVD 44 - SG - Actions en faveur du Vélo. Subventions à diverses associations et conventions.	420
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réalisation d'une enquête sur les effets de la 5G.....	393	2020 DVD 49 - Autopartage en libre-service sans station d'attache. Fixation des tarifs de redevance d'occupation du domaine public.....	422
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'information des élus et citoyens sur les dossiers d'ajout de service 5G.....	393	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la redevance appliquée aux voitures en free-floating.....	422
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la 5G et à un pacte du numérique.	393	2020 DVD 60 - Prise en compte de l'impact Covid sur les contrats de délégation de service public des parcs parisiens de stationnement. 40 avenants.....	423
Vœu déposé par l'Exécutif.....	393	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la prise en compte de l'impact COVID sur les contrats de délégations.....	423
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure pour les pharmaciens.....	396	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au plan de circulation des quartiers Ménilmontant et Gambetta (20e).	425
Compte rendu de la 2e Commission.....	397	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la place des véhicules non-polluants dans l'espace public.	426
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Jean Cardot.....	397	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux délais de remboursement pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.....	428
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'un monument aux animaux de guerre.....	397	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux délais de remboursement du Navigo ImagineR pour les jeunes parisiens.....	428
		2020 DDCT 111 - Adoption du Règlement intérieur du Conseil de Paris et de la Charte de	

fonctionnement des Missions d'information et d'évaluation.	429	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des commerçants lors des manifestations.	464
Suspension et reprise de la séance.	439	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité aux abords de la place Stalingrad et au plan crack.	466
2020 DDCT 111 - Adoption du Règlement intérieur du Conseil de Paris et de la Charte de fonctionnement des Missions d'information et d'évaluation (suite).....	439	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation des collèges et à un plan de vidéo-protection.....	468
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la saisine de l'Inspection générale pour une évaluation des moyens consacrés à la propreté.....	441	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'une police municipale.	469
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'abandon des masques de protection dans l'espace public.	442	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'une police municipale.....	469
2020 DEVE 75 - Subvention (10.000 euros) à l'association La Base Sociale et Écologique, (La Base) pour ses actions en faveur de l'environnement et contre le dérèglement climatique.....	444	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la reconnaissance faciale dans l'espace public et les réseaux de transports parisiens.....	471
2020 DEVE 62 - DAC-DDCT-DASES - Convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et l'Association des Amis des Jardins du Ruisseau en décembre 2019 - Avenant pour l'année 2020.....	445	2020 DAE 271 - Dispositifs "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité.....	472
2020 DEVE 67 - Subvention (14.000 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO - Convention pluriannuelle d'objectifs.	445	2020 PP 118 - Délibération modificative de la délibération 2020 PP 53 Délégation de pouvoir accordée au Préfet de police par le conseil de Paris.	472
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux pieds d'arbres végétalisés.	448	2020 DAC 498 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler au 22 rue Marcadet (18e).	472
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion du bois de Vincennes.	449	2020 DAC 499 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Claude-Adrien Helvétius et à Anne-Catherine de Ligniville d'Autricourt au 8 rue Sainte-Anne (1er).	472
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la plantation d'arbres sur les grands axes dans le 5e.	451	2020 DEVE 18 - Dénomination "jardin des Arts - Albert Schweitzer" attribuée à l'espace vert situé 18, rue de l'Hôtel de Ville (Paris Centre). Abrogation de l'arrêté du 5 juin 1972.	472
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'un caniparc sur le quai Saint-Bernard.....	451	2020 DEVE 64 - Dénomination "jardin Louise Talbot et Augustin Avrial" attribuée à l'espace vert situé 31, rue Breguet (11e).	472
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la réhabilitation du grand canal parc André Citroën.	451	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. (Suite).	472
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fermeture de la Ménagerie.....	452	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	475
2020 DPSP 5 - Subventions (205.941 euros) et conventions avec 6 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance, de lutte contre la récidive et de la tranquillité publique.....	455	Clôture de la séance.....	476
2020 DPSP 6 - Subventions (16.000 euros) et conventions avec 4 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.	455	Votes spécifiés.....	476
2020 DPSP 7 - Modification de cycles horaires de travail de services opérationnels de la DPSP.....	458	Votes spécifiques.....	476
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la liberté de la presse et à la proposition de loi "sécurité globale".	459	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	479
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la proposition de loi dite de sécurité globale.....	459	Listes des membres présents.	498
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la loi "Sécurité globale".	459	Annexe n° 1 - Budget primitif d'investissement pour 2021.	504
Vœu déposé par l'Exécutif.	459	Annexe n° 2 - Budget primitif de fonctionnement pour 2021.	508
		Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	512
		Tableau des votes des groupes politiques.....	525

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Hommage à M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- C'est avec une émotion sincère et un profond respect que nous rendons aujourd'hui hommage, en ouverture de ce Conseil de Paris, au Président de la République Valéry Giscard d'Estaing. Il était un homme d'Etat, œuvrant tout au long de sa vie pour la construction d'une Europe qui était, selon lui, la seule manière de porter la voix de la France dans le monde.

Un modernisateur qui a, durant son septennat, permis l'adoption de réformes emblématiques qui ont fait avancer la société française.

Je pense bien sûr à l'abaissement de la majorité civile à 18 ans, première grande réforme du Président élu, qui fit souffler sur la jeunesse des années 1970 un vent de liberté ou encore la loi d'orientation en faveur des personnes en situation de handicap.

Je pense aussi à la réforme du Conseil constitutionnel qui autorisa la représentation nationale à contester la constitutionnalité d'une loi devant cette Haute autorité. Une manière de permettre au peuple, par la voix de ses députés et de ses sénateurs, de devenir le garant de ses propres institutions.

Je pense également à la mise en place du regroupement familial qui permit à de nombreuses familles issues de l'immigration de se retrouver et de construire ici, en France, ensemble, leur vie.

Je pense enfin aux avancées qui modifièrent profondément et durablement le quotidien des Françaises : la reconnaissance du viol comme crime avec la loi du 23 décembre 1981, le divorce par consentement mutuel, le remboursement de la pilule contraceptive par la sécurité sociale, et bien sûr cette loi, pour laquelle nous avons toutes et tous une immense vénération, le droit à l'avortement au travers de la loi Veil.

Pendant le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, les femmes ont donc commencé à forcer les portes du pouvoir et peut-être à avoir cette place nouvelle qui leur a été accordée, à l'image des deux figures féminines qui portèrent cette émancipation, Françoise Giroud, première secrétaire d'Etat à la condition féminine, et Simone Veil qui porta donc le combat du droit à l'avortement.

Au nom des Parisiennes et Parisiens, de l'ensemble de la Municipalité, de notre Conseil de Paris et en mon nom, je tiens aussi à saluer la mémoire d'un homme qui a inscrit son histoire dans l'histoire de Paris.

Nous étudierons d'ailleurs en accord avec la famille, la possibilité de donner le nom de Valéry Giscard d'Estaing à un lieu symbolique de la Capitale, pour inscrire dans le quotidien des Parisiennes et des Parisiens le nom de celui qui mit fin à une anomalie démocratique de plus d'un siècle, en permettant aux citoyennes et aux citoyens, en 1977 mais à partir d'une loi de 1975, d'élire à nouveau le Maire de Paris au suffrage universel.

C'est également le Président Giscard d'Estaing qui donna à Paris un de ses plus beaux monuments avec le musée d'Orsay dans l'ancienne gare désaffectée. Valéry Giscard d'Estaing avait eu l'intuition de faire le grand musée des impressionnistes qui manquait à Paris. En face du Louvre, Orsay est le contrepoint moderne au classicisme du plus grand musée du monde. Il faut sans doute y voir un symbole aussi de l'héritage que Valéry Giscard d'Estaing aura souhaité nous laisser.

Une modernité qu'il n'envisageait pas autrement qu'au sein d'une Europe qu'il voulait forte et unie. Il a contribué d'ailleurs à la consolider, main dans la main avec le Chancelier allemand Helmut Schmidt. Une Europe pour laquelle il a œuvré tout au long de sa vie, en tant que député européen mais aussi comme président de la Convention sur l'avenir de l'Europe.

Européen et moderne, Valéry Giscard d'Estaing n'en restait pas moins profondément attaché à la France, l'Auvergne qu'il contribua à développer, à Chamalières dont il a été maire, ou dans sa dernière demeure d'Authon dans le Loir-et-Cher.

Au-delà de l'homme politique, Valéry Giscard d'Estaing était un homme de lettres, épris des arts et de littérature, écrivain et académicien. Nous en garderons l'image d'un homme élégant, cultivé, à l'intelligence rare.

Je vous remercie de bien vouloir respecter une minute de silence en la mémoire du Président de la République Valéry Giscard d'Estaing.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je vous remercie.

Plusieurs orateurs et oratrices m'ont demandé la parole. Je donne tout d'abord la parole à Mme Rachida DATI, présidente du groupe C.Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement.- Madame la Maire, mes chers collègues, l'hommage au Président Valéry Giscard d'Estaing, qui nous réunit ce matin, sera pour les élus du groupe Changer Paris celui de la reconnaissance et du respect. Nicolas JEANNETÉ, vice-président du groupe, a également tenu à intervenir au nom de notre sensibilité centriste particulièrement attachée à la personne de Valéry Giscard d'Estaing.

Oui, le respect et la reconnaissance s'imposent devant un homme qui a répondu si vite et si jeune à l'appel de son destin. Un destin qui l'a conduit à la magistrature suprême.

Oui, Valéry Giscard d'Estaing a fait souffler un indéniable vent de modernité sur la France. Président réformateur, il a su entendre et comprendre les mutations importantes qui ont traversé la société des années 1970. Il a surtout su les traduire en actes de manière courageuse, en n'ayant pas peur de bousculer une part non négligeable de son camp politique. Le Président Valéry Giscard d'Estaing a compris de faire enfin entrer ce que l'on appelait alors la condition féminine dans la Ve République.

A cet instant, je songe avec émotion à Simone Veil et aux réformes majeures qu'elle a portées avec tant de courage et de responsabilité. Je veux aussi avoir une pensée pour Françoise Giroud, Monique Pelletier ou Alice Saunier-Seïté, qui ont toutes siégé dans cet hémicycle en qualité de Conseillère de Paris.

Valéry Giscard d'Estaing avait aussi réalisé que les jeunes Français, six ans après les événements de 1968, aspiraient à une autre écoute et surtout à une nouvelle participation à la vie civique, et personne ne l'a démenti.

Il fut également l'homme de l'Europe qui constituait, selon lui, le meilleur antidote contre le déclin. Que l'on y adhère ou non, force est de constater que ce fut aussi un des plus nobles combats de sa vie, avec toujours des résultats concrets : l'élaboration du système monétaire européen, la Convention sur l'avenir de l'Europe et surtout l'élection au suffrage universel du Parlement européen.

Cette volonté de redonner la parole aux électeurs s'est aussi traduite à Paris. Le Président Giscard d'Estaing avait en effet saisi l'aspiration des Parisiens à disposer d'un maire élu par eux. Lui qui considérait justement le maire comme le personnage central et vivifiant de la politique française.

Paris lui doit également la protection de son patrimoine. Valéry Giscard d'Estaing partageait avec le Général de Gaulle la conviction que la culture était le vecteur de la grandeur de la France et de l'épanouissement des Français. Lui qui aimait tant échanger avec André Malraux, il aimait citer l'auteur des écrits sur l'art : "La culture, c'est la volonté d'hériter et d'accroître ce qui fut la noblesse du monde." Tout est dit.

La volonté de conserver et valoriser le patrimoine, celle de servir la création et l'innovation, celle de les mettre à la portée de tous les Français, c'est tout le sens de la démarche du Président Giscard d'Estaing que d'avoir pensé et voulu la transformation de la gare d'Orsay en musée consacré à la richesse artistique nationale et européenne du XIXe siècle. Quoi de plus emblématique qu'une gare située au cœur de la Capitale, tournée vers l'Europe, forte de ses magnifiques verrières puits de lumière pour mettre en valeur tous ces chefs-d'œuvre qu'il connaissait si bien.

J'ai donc pris l'initiative de m'adresser au Président Emmanuel Macron, afin qu'il permette d'adjoindre le nom de Valéry Giscard d'Estaing au musée d'Orsay. Je souhaite que notre Assemblée puisse associer cette démarche au travers d'un vœu encourageant l'Etat à prendre cette décision que la famille semble effectivement approuver.

Il s'agit désormais de reconnaître l'œuvre accomplie au service de la France et de ses compatriotes. Je veux dire aujourd'hui mon admiration pour l'homme qu'il était avec une mécanique intellectuelle de précision.

Admiration devant ce jeune Ministre des Finances qui parvenait à présenter le budget de la Nation devant l'Assemblée nationale sans consulter une seule note, et en citant près de 300 chiffres d'une manière très rigoureuse. Il était toujours très rigoureux dans toutes ses interventions.

Admiration devant cet homme d'Etat qui, malgré les crises, a toujours réussi à présenter un budget en équilibre. Nous en sommes très loin aujourd'hui.

Admiration enfin pour son élégance d'homme d'Etat, pas tout à fait comme les autres, ainsi que le décrivait Jean d'Ormesson : "Sa hauteur de vue, son élégance d'esprit, ses synthèses visionnaires portées par la force de ses convictions".

Je terminerai en citant le Président Valéry Giscard d'Estaing, qui concluait ainsi son propos devant l'Académie française : "Je considère comme la vertu suprême de l'exercice du pouvoir, la compétence accompagnée de ses deux soutiens, le courage et l'ouverture. Alors en quelques années, la France redeviendra la France."

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le même groupe C.Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ.- Merci, Madame la Maire.

Je me permets de rendre hommage au Président Giscard d'Estaing. Vous comprenez à quel point nous, centristes, y sommes sensibles, tant l'ancien président fut pour notre famille d'abord un guide puis un phare. Par ce "nous", j'entends bien sûr nous, les centristes du groupe Changer Paris, Véronique BUCAILLE qui a travaillé à ses côtés pendant quelques années, Carline LUBIN-NOËL, Élisabeth STIBBE, Clotilde DEROUARD, René-François BERNARD, Pierre MAURIN, Benoît CUTURELLO.

Valéry Giscard d'Estaing avait compris très vite les effets qu'allait produire la Ve République sur notre vie politique et partisane, et singulièrement l'élection du Président de la République dans un scrutin à deux tours.

Par son charisme, par son intelligence, il était parvenu à rassembler les tribus très dispersées libérales, démocrates-chrétiennes et radicales, et à remporter l'élection présidentielle de 1974. La création de l'UDF plus tard, dont l'aile libérale est représentée ici aujourd'hui par nous, les centristes d'Hervé MORIN, va consacrer cette unité retrouvée et proposer une construction partisane à toutes celles et tous ceux qui avaient soutenu ou voté pour Valéry Giscard d'Estaing. S'il a réussi ce tour de force, c'est aussi qu'il avait parfaitement intégré la sensibilité de cet électorat centriste et notre attachement aux idées libérales, sociales et européennes.

Les centristes ne voulaient pas d'un Président de la République juste pour avoir un Président de la République. Ils ne voulaient pas d'un parti juste pour avoir un parti. Ils voulaient un président et un parti pour porter haut leurs valeurs de liberté, de justice sociale, d'Europe, et j'ajouterais de décentralisation. Cet attachement aux idées, Giscard l'avait bien compris et il en fut d'ailleurs le plus ardent promoteur.

Par de nombreuses tentatives plus ou moins heureuses, l'UDF n'a pas survécu au déclin politique de son fondateur. Cela en dit long sur l'aura qu'avait sur les centristes l'ancien Président de la République, sur sa capacité de conviction, sur son impressionnante mécanique intellectuelle. Il aimait la France et il aimait l'Europe. Il essayait aussi de montrer aux Français qu'il les aimait, mais l'incompréhension était forte, sauf peut-être sur les dernières années de sa vie.

Plusieurs documentaires ou interviews, que nous avons tous vus, ont montré un Giscard plus fragile, plus sensible et du coup plus humain. Je me souviens notamment de cette image où on le voit avec des jeunes dans les jardins du Palais Royal. Ils lui sourient, lui demandent des "selfies" auxquels il se prête de bonne grâce. On ne lit plus l'ambition ou la supériorité sur son visage, mais davantage l'émotion et la bonté.

La politique est ingrate. Qui d'entre nous d'ailleurs ne l'a pas mesuré un jour ou l'autre ? Mais pour Giscard, on peut dire qu'elle a atteint des sommets, sa cote d'amour et sa popularité sont inversement proportionnelles à son bilan : le vote à 18 ans, l'IVG, le remboursement de la pilule, le système monétaire européen, le couple franco-allemand, le TGV, le regroupement familial, le divorce par consentement mutuel, l'arrivée des femmes au Gouvernement - et quelles femmes ! Françoise Giroud, Simone Veil, vous l'avez rappelé, Madame la Maire - sans oublier le Tour de France sur les Champs-Élysées, le musée d'Orsay, et bien sûr l'élection du Maire de Paris au suffrage universel.

Au-delà de ces réformes majeures, il fut aussi celui qui changea profondément la vie politique, qui remisa au garage la France des DS et celle des pardessus noirs des professionnels de la politique. Si Zola a inventé les intellectuels, Giscard a inventé la société civile. Il lui a donné la parole, il l'a introduite dans la vie politique, il lui a ouvert le chemin sur lequel François Mitterrand s'est ensuite engagé avec les radios libres ou les grandes lois de la décentralisation.

De ce bilan considérable, aussi bien sociétal qu'europpéen, chacun reconnaîtra qu'on lui a fait peu crédit, en tout cas jusqu'à ces derniers jours. Là où il aurait mérité remerciements et même applaudissements, on le laissa remonter la rue du Faubourg-Saint-Honoré sous les sifflets et les injures un matin de mai 1981. Et je n'oublie pas non plus les calomnies de la presse qu'il dut subir après d'autres et avant d'autres, juste avant l'élection de 1981. Il avait fait le choix de ne pas y répondre, ce fut probablement une erreur mais ce fut aussi son honneur.

Heureusement, l'histoire lui saura gré de son bilan, et sans doute Valéry Giscard d'Estaing eut-il la satisfaction de quitter cette terre en sachant que tel serait le cas et que son action serait réhabilitée. Oui, l'homme du passif, raillé habilement par François Mitterrand, est redevenu l'homme de l'actif. Les très nombreux hommages, qu'il a reçus de tous bords politiques au lendemain de sa mort, témoignent de ce bel héritage.

Même si pour l'Europe, les Français ont été ingrats avec lui en votant non au référendum du 29 mai 2005, car c'est lui qui avait présidé cette Convention européenne largement ouverte aussi à la société civile, mais ses arguments ne furent pas suffisants. C'est un nouveau 10 mai 1981 qu'il subit le 29 mai 2005. L'Europe n'a pas de président, mais elle a quand même perdu le sien ce jeudi d'automne 2020.

Je crois que Paris a aussi perdu le sien, Madame la Maire. Un Paris certes différent, celui de Georges Pompidou, François Mitterrand ou Jacques Chirac, un Paris moderne, un Paris vivant, un Paris tourné vers l'avenir, un Paris en mutation, un Paris ouvert à l'économie et à la création, un Paris tourné vers la jeunesse et vers le monde.

Comme les impressionnistes en leur temps, Giscard fut un passeur entre deux mondes, entre deux siècles, entre deux époques. Comme les impressionnistes, et comme les symbolistes si présents au musée d'Orsay, il croyait

aussi dans les mondes parallèles, dans des réalités plurielles du quotidien et de l'histoire. L'homme de la raison était aussi celui du rêve, de l'imaginaire et de l'ambiguïté du présent.

C'est pourquoi, Madame la Maire, nous souhaitons, comme l'a proposé Rachida DATI, que le musée d'Orsay puisse désormais s'appeler musée Valéry Giscard d'Estaing.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur JEANNETÉ.

Mme Maud GATEL pour le groupe MDE.

Mme Maud GATEL.- Merci, Madame la Maire, de permettre à notre Assemblée de rendre l'hommage qu'il mérite à l'ancien Président Valéry Giscard d'Estaing, quelques jours seulement après sa disparition des suites du Covid-19.

Nous adressons à son épouse, à ses enfants, à ses proches et à l'ensemble de ses compagnons de route nos pensées les plus sincères et les plus chaleureuses.

Engagé auprès du général de Lattre de Tassigny à l'âge de 18 ans, élu local, ancien Ministre, il remporte l'élection présidentielle sur une promesse d'ouvrir un nouveau chapitre social et libéral pour le pays.

En 1974, il "fait passer le pays du noir et blanc à la couleur", pour reprendre l'expression de Marielle de SARNEZ, qui, à l'image de toute une génération, entra en politique dans son sillage et que je souhaite associer à notre hommage.

Les avancées permises sous son septennat résonnent encore aujourd'hui.

Avancées pour la démocratie. En augmentant la place des femmes dans la vie politique, en abaissant le droit de vote à 18 ans, en élargissant le droit de saisine du Conseil constitutionnel ou encore en dotant notre Capitale d'un maire élu, Valéry Giscard d'Estaing approfondit la démocratie.

Avancées pour le droit des femmes. A l'image de la légalisation de l'avortement, du remboursement de la pilule contraceptive, du divorce par consentement mutuel, de l'interdiction du licenciement des femmes enceintes, il a fait avancer le combat pour l'égalité entre les sexes.

Avancées pour l'aménagement du territoire. A travers le lancement des lignes à grande vitesse, la piétonisation en milieu urbain et sa mobilisation à Paris pour empêcher la transformation des quais Rive gauche en autoroute urbaine, il décida le cadre pour les nouvelles mobilités.

Avancées pour la cause environnementale. En faisant voter, en 1976, la première loi relative à la protection de la nature, Valéry Giscard d'Estaing a posé les bases du droit de l'environnement et de ses outils contemporains.

Enfin, pour la cause européenne, Valéry Giscard d'Estaing a été un promoteur de la réconciliation européenne et de son approfondissement avec le S.M.E. - l'ancêtre de notre monnaie unique -, l'élection du Parlement européen ou encore le projet de Constitution européenne dans le cadre de la Convention pour l'avenir de l'Europe.

Initiateur de projets culturels majeurs à travers la création de la Cité des sciences et de l'industrie, lieu essentiel à la démocratisation du savoir, il est aussi à l'origine de la transformation de la gare d'Orsay en un musée dont la renommée attire les amateurs du monde entier. Cela ne serait que justice que ce musée, aux plus de 4 millions de visiteurs annuels, voie le nom de l'ancien Président de la République accolé au sien, si bien sûr sa famille le souhaitait.

Et la Ville pourrait s'associer à cet hommage en étudiant les différentes possibilités, encore une fois en accord avec sa famille, de renommer une voie du nom de l'ancien Président, par exemple celle jouxtant le musée. C'est l'objet de notre vœu.

Paris se doit de rendre hommage à un Président ayant fait souffler un vent de modernité sur le pays, ayant initié des réformes majeures dans un souci constant de rassembler les Français.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame GATEL.

La parole est à M. BOURNAZEL pour le groupe GIP.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la disparition d'un Président de la République est une émotion singulière dans la vie de notre Nation. Il y a le deuil intime et douloureux de la famille et des proches, il y a le deuil profond de celles et ceux qui ont accompagné un parcours politique et personnel.

Mais la disparition d'un Président est un moment de notre histoire commune qui dépasse la politique. Elle signe une époque, elle retrace un destin hors du commun, une volonté, un esprit français. Quel que soit son parti, elle témoigne toujours d'une vie au service de notre pays.

Valéry Giscard d'Estaing fut le président du progrès et de la modernisation de la société. Il a représenté un formidable élan de modernité à travers son projet de société libérale avancée. Une société confiante dans sa jeunesse, abaissant le droit de vote à 18 ans, une démocratie plus moderne, la saisine du Conseil Constitutionnel, l'élection du Maire de Paris au suffrage universel, c'est le président Giscard d'Estaing. Une société plus ouverte et plus progressiste, le divorce par consentement mutuel, l'instauration d'un minimum vieillesse et bien sûr l'interruption volontaire de grossesse qu'il confia à sa Ministre Simone Veil. Nous lui devons ces grandes avancées sociales et démocratiques qui semblent aujourd'hui si évidentes.

Plus qu'aucun autre, le Président Giscard d'Estaing fut le président des réformes, porté par la conviction que la France portait en elle une énergie singulière qu'il fallait libérer et que la France se devait d'être en mouvement face à la transformation du monde. Président réformateur il fut, malgré l'irruption brutale de deux chocs pétroliers.

Je voudrais rendre un hommage tout particulier à son engagement européen. Il fut un visionnaire et l'inlassable artisan de la construction de l'Europe, alors qu'elle n'était encore qu'une idée fragile pour en faire une puissance politique.

Le couple Giscard-Schmidt fut ainsi le premier modèle du couple franco-allemand qui allait faire avancer concrètement l'Union européenne durant des décennies. Ensemble, ils inventeront le système monétaire européen, ils créeront le Conseil européen et s'engageront pour l'élection du Parlement de Strasbourg au suffrage universel direct. Ce rêve européen, qu'il formulait encore dans son projet Europa en 2014 est sans doute l'œuvre de sa vie.

Lui, l'homme qui a traversé le XXe siècle, avait saisi les enjeux du monde qui vient et continuait de croire dans l'espoir de bâtir une des grandes civilisations du XXIe siècle. Aux côtés de l'homme politique, dont l'esprit brillant fut unanimement reconnu, se tenait l'écrivain passionné de Maupassant, passionné de culture, passionné de patrimoine, qui prenait plaisir à assister assidûment aux réunions de l'Académie française, où il avait été élu en 2003.

C'est ainsi qu'il sauva de la destruction le trésor architectural de la gare d'Orsay pour transformer ce lieu en musée consacré aux chefs-d'œuvre de l'impressionnisme. Je souscris pleinement à l'idée que Paris lui rende hommage en rebaptisant le quai Rive gauche jouxtant le musée d'Orsay, auquel son nom pourrait également lui être associé, évidemment si sa famille le souhaitait.

Je ne serai pas complet sans évoquer l'attachement de Valéry Giscard d'Estaing à l'Auvergne. C'est dans ce territoire majestueux et tranquille qu'il était rentré en politique et qu'il était revenu poursuivre son engagement. "L'Auvergne, c'est à la fois là où j'ai mes racines et mon cœur", aimait-il rappeler. Cette fidélité envers les Auvergnats pendant tant d'années témoigne aussi de la simplicité de son rapport à la politique.

En conclusion, je voudrais avoir une pensée particulière pour sa famille, ses proches, ses amis politiques. Permettez-moi d'avoir une pensée plus personnelle pour mon ami Roger CHINAUD, son fidèle compagnon de route dans le XVIIIe arrondissement de Paris. Valéry Giscard d'Estaing a formé avec lui une génération d'hommes et de femmes politiques. Il a démontré que l'idée du dépassement était possible dans la Ve République, que l'on pouvait gouverner la France en réformant le pays. C'est un héritage fondamental et un enseignement collectif pour l'avenir.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Valéry Giscard d'Estaing.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Progressistes relatif à une dénomination en hommage à Valéry Giscard d'Estaing.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Après ces quatre orateurs, deux vœux ont été déposés : l'un par le groupe Changer Paris et l'autre par le groupe MDE. J'ai deux demandes d'explication de vote.

Mme Fatoumata KONÉ pour la première explication de vote.

Mme Fatoumata KONÉ.- Merci, Madame la Maire.

Au-delà de la question de la temporalité, un principe fixé au Conseil de Paris que toute la France semble désormais connaître, je souhaite rappeler qu'il est de tradition française de donner à un lieu le nom d'un ancien chef d'Etat pour honorer sa mémoire. A ce titre, le dépôt d'un vœu pour en faire la demande ne semblait pas nécessaire. Je veux d'ailleurs rappeler que pour Jacques Chirac, aucun vœu n'a été déposé, alors que le projet de dénomination est en cours. Nous sommes évidemment favorables au respect de cette tradition.

Le groupe Ecologiste de Paris votera donc pour les deux vœux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD pour le groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD.- Merci, Madame la Maire.

Paris inscrit dans la ville la mémoire des anciens chefs d'Etat de notre pays et il est évident que notre Capitale doit rendre hommage à Valéry Giscard d'Estaing.

Nous l'avons dit, son élection a marqué une période de modernité, celle des années 1970. La fin de son mandat a aussi marqué la première grande alternance de la Ve République. Sa présidence a été positive pour notre ville avec le lancement du projet du musée d'Orsay, de la Villette et le retour à une pleine démocratie municipale.

Nous voterons donc le vœu présenté par le groupe Changer Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 1 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2020, V. 120).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2020, V. 121).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je prendrai bien sûr, en tous les cas les liens sont déjà établis avec la famille du Président Giscard d'Estaing pour avancer sur les différentes pistes, à savoir pousser à ce que l'Etat puisse prendre le nom de Valéry Giscard d'Estaing sur le musée d'Orsay et aussi l'idée qu'un morceau du quai qui jouxte ce musée puisse lui être aussi attribué. Nous allons avancer et je prendrai évidemment, comme je l'ai fait pour le Président Chirac, l'attache du Président de la République.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mes chers collègues, je vous propose de vous lever. Nous avons aussi appris avec tristesse la disparition de M. Roland Wlos, ancien Conseiller de Paris, survenue le 9 novembre 2020. Je veux saluer dans la tribune sa femme et ses filles qui sont ici présentes.

Roland Wlos, fils d'un communiste polonais réfugié en France, né à Paris, se trouve confronté dès sa jeunesse, durant les années sombres de la guerre, aux persécutions antisémites. Ayant échappé de peu à la rafle du Vel' d'Hiv', il trouvera refuge dans la Somme où il fréquentera l'école maternelle sous un faux nom. En 1953, à 15 ans seulement, il adhère à la Jeunesse républicaine de France qui deviendra par la suite les Jeunesses communistes. Deux ans plus tard, il adhère au Parti communiste français.

Electromécanicien de formation, il milite dans son entreprise, puis à partir de 1964 dans le 12e arrondissement où il habitait. Secrétaire de la section communiste du 12e arrondissement de 1969 à 1974, puis de celle du 11e arrondissement de 1975 à 1979, il sera élu au comité de la Fédération communiste de 1970 à 1994.

Elu du 11e arrondissement au Conseil de Paris en 1971 et réélu en 1977, il siègera sur les bancs du groupe Communiste et participera notamment aux travaux des commissions de la police, des sports et des travaux. Nous lui avons rendu hommage aussi en conseil d'arrondissement du 11e avec François VAUGLIN et l'ensemble de l'équipe municipale du 11e. De 1983 à 1989, il est également élu au conseil du 12e arrondissement.

A l'issue de ses mandats, il poursuivra son activité politique. Il devient dans les années 2000 membre du bureau de l'"Association pour la Mémoire de la résistance juive de la MOI" (main-d'œuvre immigrée), créée par le Parti communiste français en 1923 pour permettre le déploiement d'une activité politique et sociale des travailleurs immigrés réunis en fonction de leur langue. Il signe de nombreux articles dans "L'humanité", "Révolution" ou les "Cahiers du communisme".

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à son épouse, à l'ensemble de sa famille, les condoléances de notre Assemblée. Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Merci, mes chers collègues.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Merci, Madame la Maire.

Chère Josette, je voudrais vous dire tout d'abord qu'il y a des hommes et des militants dont la rencontre marque une vie et Roland aura marqué ma vie. Je voudrais dire à Josette, à ses filles et à son fils que j'aimais beaucoup Roland, et ce fut un exemple pour moi et pour mon engagement politique.

Il était généreux dans ses conseils qui n'étaient jamais empreints de suffisance. Il était à l'inverse d'un donneur de leçons et je garderai le souvenir de cet accent faubourien qui fleurait bon le Parisien populaire.

Fils d'un militant juif communiste de Pologne, il est né à Paris en 1938. Il survivra aux rafles des nazis et des collaborateurs vichystes en étant caché dans la Somme, comme vous l'avez rappelé Madame la Maire.

Il adhère en 1953 à la Jeunesse communiste. Très rapidement, il devient secrétaire de la section du 11e. Farouche antifasciste, il est de tous les combats contre l'OAS. Il travaille quelques années au journal "Soldats de France" qui diffuse les idées du PCF au sein des appelés du contingent.

Roland fut un militant et un dirigeant du Parti communiste exemplaire. Secrétaire de section dans le 11e, après l'avoir été dans le 12e où il vit depuis 1964. Il fut moniteur en appareillages électromécaniques au centre Suzanne Masson, dans le 12e arrondissement, un établissement technique chargé de la réinsertion professionnelle dirigé par la CGT.

Puis, Roland fut un permanent de la Fédération de Paris, à partir de 1970 jusqu'en 1994. Il restera dans les instances dirigeantes du parti autant d'années et il fut vraiment au contact des militants sur le terrain. Il a traversé avec douleur et lucidité la crise qui a ébranlé le PC à Paris en 1979 et 1980, et il contribuera en 2015, avec Henri Malberg et d'autres, à revisiter cette page de l'histoire dans un livre qu'il a publié en 2015.

Il a été conseiller de Paris de 1971 à 1983, puis conseiller d'arrondissement jusqu'en 1989 dans le 12e. Roland habitait la cité H.L.M. "Paris Habitat", cité Dorian, où il côtoyait Maria Doriath qui fut conseillère de Paris, mais aussi Artur et Lise London.

C'est dans ce 12e arrondissement que je l'ai rencontré. Il m'a beaucoup aidé. Roland a été candidat pratiquement à toutes les élections avant moi. Aux élections législatives, municipales et dès mon arrivée, il fut à mes côtés dans mes premières campagnes politiques.

Je n'oublierai pas son éternel combat contre le racisme et l'antisémitisme. Sa place de rédacteur en chef de "La Presse Nouvelle", organe de l'Union des Juifs pour la résistance et l'entraide qui lui a permis de faire entendre la voix des Juifs progressistes et de porter la mémoire de la résistance juive et de la MOI.

Il défendait la paix et la justice partout, y compris contre les différents gouvernements de la droite israélienne. Cet engagement était de tous les instants, avec Francis WURTZ, dont il assurait le secrétariat du Comité de défense des libertés et des droits de l'homme en France et dans le monde, mais aussi aux côtés de George Marchais, auprès de Mumia ABU-JAMAL en contribuant à lancer la campagne contre son exécution.

Une phrase résume le militant, l'écu mais aussi tout simplement l'homme qu'il était : "Je me suis efforcé, dans la limite de mes moyens, de faire progresser la cause de la libération humaine." Ce sont des hommes comme Roland qui nous obligent chaque jour à ne pas nous décourager et à remettre quotidiennement sur l'ouvrage la construction d'un monde meilleur.

Madame la Maire, en ce jour du 15 décembre, anniversaire de la mort de Gabriel Péri et de Lucien Sampaix, fusillés au mont Valérien en 1941, les mots que Roland utilisait en 2016 autour de notre congrès raisonnent particulièrement aujourd'hui : "Plus que jamais, il y a besoin d'un Parti communiste qui ne s'en laisse pas conter par les sirènes du capitalisme."

Au nom des élus du groupe Communiste et Citoyen, j'adresse à Josette, sa femme, à son fils, et ses deux filles aujourd'hui présentes, à ses amis, à tous ses camarades, mes condoléances les plus attristées.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, cher président Nicolas BONNET-OULALDJ. Je vous remercie et je voudrais à nouveau vous saluer, Mesdames, et vous dire que nous garderons la mémoire de ce grand élu que fut votre mari et votre père. Merci à vous.

Rappel au Règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mes chers collègues, nous allons poursuivre notre Conseil...

Mais il y a une demande d'explication de vote. Non, excusez-moi, pas de vote mais de rappel au règlement.

Mme Catherine DUMAS.- Exactement, merci.

Le groupe Changer Paris souhaite faire ce matin un rappel au règlement au titre de l'article 2 de notre Règlement intérieur.

Comme vous le savez, Madame la Maire, il dispose qu'une Conférence d'organisation, présidée par la Maire ou son adjoint en charge du fonctionnement du Conseil, composée des présidents de groupe ou de leurs représentants élus, détermine la durée des séances et les modalités d'organisation de nos débats.

La Conférence d'organisation de cette séance s'est déroulée le 4 décembre dernier. Elle s'est achevée après avoir décidé d'un commun accord que nos débats dureraient trois jours, du mardi 15 au jeudi 17 décembre. Depuis l'heure, elle n'a pas été convoquée.

Hier, à 16 heures 15, c'est par le biais du directeur de cabinet de votre adjoint en charge du Conseil de Paris que les secrétaires généraux des groupes politiques ont été informés de la probable prolongation de la durée du Conseil de Paris. Une prolongation qui d'ailleurs est loin d'être anodine puisqu'elle pourrait atteindre une journée entière, c'est-à-dire que nous pourrions siéger jusqu'au vendredi soir.

Les présidents de groupe comme leurs représentants élus n'ont en revanche pas été contactés. La Conférence d'organisation n'a pas été réunie, fut-ce d'ailleurs d'une manière informelle ou par le biais d'une visioconférence, contrairement aux dispositions réglementaires.

Alors que nous devons voter les différents budgets de la Ville pour un total de 551 projets de délibération, alors que 205 vœux étaient inscrits à l'ordre du jour, alors que nous étions un certain nombre à nous interroger sur la capacité à tenir en trois jours ce programme particulièrement conséquent, alors que certaines structures paramunicipales comme Paris Musées envisageaient dès la semaine dernière de décaler leur Conseil d'administration prévu vendredi, il nous a été invariablement répondu à nos interrogations que la séance se tiendrait bien en trois jours. Et cela a été encore fait hier matin encore. Ce fut donc encore le cas hier matin, alors que la majeure partie des orateurs s'était inscrite.

Alors, Madame la Maire, s'agit-il d'aveuglement, d'amateurisme ou de déni ? En tout cas, il s'agit de désinvolture à l'égard des élus de cet hémicycle, de l'ensemble des élus, quel qu'en soit le groupe. De plus, j'ajouterais que, dans un contexte sanitaire qui devrait plutôt conduire à réduire les séances, nous les allongeons.

En cette séance où nous nous apprêtons à voter le nouveau règlement intérieur de notre Assemblée, ces pratiques posent en effet question quant à l'anticipation des déroulés de séance. Elles interrogent quant à la transparence de l'information qui est prodiguée aux Conseillers de Paris. Elles s'inscrivent dans un état d'esprit général où l'Exécutif semble faire bien peu de cas des élus, privilégiant l'organisation coûteuse de conférences citoyennes au bon fonctionnement d'une Assemblée élue au suffrage universel.

Aussi, Madame la Maire, nous réclamons une suspension de séance et la réunion immédiate de la Conférence d'organisation...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Là, vous avez dépassé votre temps de parole...

Mme Catherine DUMAS.- ... de façon à déterminer ensemble les modalités d'organisation de notre séance !

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- On risque vraiment d'arriver à vendredi soir si on commence comme cela.

Ecoutez, je vais donner la parole à M. Patrick BLOCHE pour répondre.

Puis la suspension de séance est de droit, donc j'accorderai deux minutes de suspension de séance, mais nous reprendrons immédiatement nos travaux pour ne pas aggraver la situation que vous décrivez, qui ne dépend que de nous d'ailleurs.

Patrick BLOCHE, je vous donne la parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire. Je serai court.

A l'heure où je vous parle, la séance du Conseil de Paris est prévue sur trois jours : aujourd'hui, demain et après-demain. Ce qui était de ma part une démarche de courtoisie à l'égard des groupes se trouve maintenant surinterprétée et se retourne contre moi. C'est à susciter des regrets, sincèrement, je n'aurais dû rien dire, mais c'est ainsi.

Je veux dire par là que, lorsque nous avons su avec le service de la séance du Conseil de Paris, le nombre d'inscriptions sur les projets de délibération, comme à chaque fois - c'était donc hier à l'heure du déjeuner -, nous avons fait des projections qui effectivement nous ont conduits à devoir siéger théoriquement jusqu'à vendredi 18 heures. Donc mon directeur de cabinet, à ma demande, a souhaité prévenir par correction, par courtoisie, les sept groupes du Conseil de Paris qu'il y aurait possibilité - je dis bien possibilité plus que probabilité - que la séance dure plus longtemps.

A l'heure d'aujourd'hui, Mme la Maire de Paris n'a pas encore convoqué la séance du Conseil de Paris pour vendredi. Nous verrons où nous en serons demain, et s'il fallait la convoquer, évidemment le Conseil de Paris serait consulté et je réunirais bien entendu une Conférence d'organisation, comme le prévoit l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil de Paris.

J'en finis, Madame la Maire.

Arguer de la crise sanitaire pour nous reprocher de siéger éventuellement une quatrième journée, quand j'ai souhaité, Madame la vice-présidente du groupe Changer Paris, répondre à toutes vos demandes concernant l'organisation de cette séance du Conseil de Paris - puisque vous ne souhaitiez pas qu'elle s'organise dans les mêmes conditions qu'au mois de novembre et vous avez fait référence à celle du mois d'octobre - c'est pour cela que nous avons des collègues en salle des fêtes et des collègues dans cet hémicycle du Conseil de Paris. Vous n'avez pas voulu que l'on limite et que l'on organise à nouveau des débats organisés par Commission, j'en ai tiré toutes les conséquences et je trouve vos reproches bien injustes.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup.

Je voudrais remercier d'abord Patrick BLOCHE pour le travail très délicat d'écoute et la courtoisie permanente avec laquelle il travaille avec les différents présidents de groupe. Je pense qu'au-delà du spectacle médiatique que certains veulent donner ici, chacun aura à cœur de reconnaître, avec l'honnêteté intellectuelle qui doit quand même nous animer, la courtoisie avec laquelle ce travail est fait.

Alors, pour ne pas rallonger la séance, je fais une suspension de séance de deux minutes à la demande du groupe Changer Paris.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures quarante-sept minutes, est reprise à neuf heures quarante-neuf minutes sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, mes chers collègues.

Adoption d'un compte rendu.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous reprenons sans tarder notre réunion du Conseil. Je voudrais bien sûr saluer tous les collègues qui sont en Salle des fêtes...

Vous voulez vous asseoir, s'il vous plaît, merci. Ce serait vraiment formidable si chacun respectait les temps de travail de notre Assemblée, merci.

Le compte rendu sommaire de la séance des 17 et 18 novembre 2020 a été affiché.

Sur ce document, y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

2020 DDCT 75 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mes chers collègues, avant de passer à l'examen du budget, comme cela est prévu par la loi, nous examinons le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris. D'ailleurs la Conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce sujet et je donnerai la parole dans un instant aux différents orateurs.

Je voudrais tout d'abord remercier très, très chaleureusement Hélène BIDARD, et je voudrais remercier aussi, bien sûr, Antoine GUILLOU pour le travail qu'ils font, Hélène BIDARD qui porte ces questions d'égalité d'une façon générale au sein du territoire parisien et Antoine GUILLOU dans ses compétences relatives aux ressources humaines. Je veux les remercier pour leur engagement constant et l'efficacité avec laquelle ils font leur travail.

Alors, mes chers collègues, je vais me réjouir aujourd'hui, me réjouir que nous ayons été condamnés à une amende et ce n'est pas chose commune. Moi qui n'aime même pas traverser tant que le petit bonhomme n'est pas vert, je peux vous dire aujourd'hui que je me réjouis de cette amende et c'est quand même une parole majeure que je prononce ici.

C'est avec joie que j'ai ressenti, avec tant d'autres, lorsque j'ai appris la semaine dernière que la Ville de Paris devait payer une amende de 90.000 euros sur décision du Ministère de la Fonction publique. Pourquoi cette amende ? Vous l'aurez sans doute vu dans la presse. Pour l'écart salarial entre les femmes et les hommes employés par la Ville qui reste encore à ce jour de 6 %. Non. La Ville doit payer une amende pour avoir nommé trop de femmes aux postes de direction : 69 % de nominations ! 11 femmes et seulement 5 hommes. Et la direction de la Ville serait tout à coup devenue beaucoup trop féministe.

En fait, mes chers collègues, ce qui est très beau avec la bureaucratie, c'est qu'elle ne connaît absolument pas le discernement et que donc elle ose tout. J'irai porter moi-même ce chèque avec les adjointes, mes adjointes, avec mes directrices et l'ensemble des femmes du secrétariat général - donc nous allons être nombreuses et je proposerai bien sûr à toutes les présidentes de groupe, majorité comme opposition, de se joindre à nous si elles le souhaitent - pour venir porter ce chèque de 90.000 euros à la Ministre de la Fonction publique. Nous ferons cela ensemble et je vous préviendrai bien sûr en tout début d'année.

Cette amende est évidemment absurde. Plus encore, elle est injuste, irresponsable, dangereuse. Oui, nous devons promouvoir des femmes avec détermination et vigueur car le retard partout en France est encore très grand. Alors oui, pour promouvoir et arriver un jour à la parité, il faut accélérer le tempo et faire en sorte que, dans les nominations, il y ait plus de femmes que d'hommes. C'est d'ailleurs ce que j'essaie de faire aussi sur les dénominations de rue.

A Paris, nous faisons tout pour que ce soit un succès et je suis très, très fière d'une équipe large de femmes et d'hommes qui portent ensemble ce combat pour l'égalité. Je veux à nouveau saluer et remercier Hélène BIDARD qui répondra tout à l'heure à nos débats. Je veux remercier Antoine GUILLOU. Et je veux vous dire que nous allons continuer, nous allons persévérer au risque d'ailleurs de récidiver.

En tous les cas, ce combat pour l'égalité, nous continuerons à le porter avec brio. Je veux presque remercier les bureaucrates qui ont eu cette idée géniale, parce que sans eux on n'aurait sûrement pas parlé de ce rapport pour l'égalité.

Alors, merci à vous parce que c'est cher 90.000 euros, mais finalement c'est une campagne de communication et de publicité que je n'attendais pas. Comme j'essaie de toujours voir la version optimiste des épreuves qui nous sont infligées, je me dis que peut-être, enfin, cela permettra de passer le mur du son lorsque l'on parle d'égalité. Merci d'être aussi engagés.

Mme Maud LELIÈVRE, première intervenante pour le groupe MDE.

Mme Maud LELIÈVRE.- Merci, Madame la Maire.

Depuis le 4 novembre 2020, les Françaises ont commencé à travailler gratuitement et ce chiffre n'est qu'un indicateur parmi d'autres, un indicateur symbolique des difficultés que les femmes connaissent dans l'emploi public ou privé, avec la maternité, la monoparentalité, autant de discriminations à l'embauche ou à la progression qui s'ajoutent aux difficultés du quotidien.

D'après une étude menée par le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle l'an dernier, 59 % des femmes prennent habituellement leurs jours de congés pour enfants malades contre 25 % des pères. Dans l'année suivant la naissance d'un enfant, 7 femmes sur 10 ont modifié leur organisation du travail et 50 % ont réduit ou arrêté leur activité de façon provisoire ou définitive, contre seulement 6 % des hommes. Nous sommes vraiment loin du modèle suédois en France.

Et cette inégalité touche à l'emploi, à tout âge, avec ou sans enfant, car la seule potentialité d'être une femme et donc possiblement fertile conduit à un écart de 20 % de salaire à diplômes, compétences et postes équivalents. Elle réduit aussi les facultés de progression. Gisèle Halimi, qui nous a quittés le 28 juillet dernier, le disait : "Le grand échec, c'est l'égalité au travail."

Alors, dans ce contexte, oui, Madame la Maire, il faut vous féliciter d'avoir promu des femmes. Mais au-delà des nominations, des chartes, des prix, nous devons également réfléchir à des mesures complémentaires, surtout en termes de temps partiel, de congé paternité, là où peut agir la Ville concrètement.

Premier point, le recours au temps partiel. L'égalité salariale passe aussi par un type de contrat dont bénéficient les femmes et là le bât blesse. Au sein de la Ville de Paris, le temps partiel reste toujours et encore le maillon faible : 87 % des agents à temps partiel sont des femmes. S'il y a un axe de progression, c'est celui-ci. Il ne suffit pas de le décréter, il faut aussi les accompagner dans la parentalité.

Second point, le développement du congé paternité. Depuis 2016, le pourcentage de pères ayant pris un congé paternité sur la totalité des agents devenus pères dans l'année stagne autour de 80 %. On note même une baisse en 2018 et 2019. Dans les filières techniques, l'écart est encore plus grand puisqu'en 2019, dans la filière technique à composante majoritairement masculine, sur 59 personnes ayant pris un congé, seuls trois étaient des hommes.

Il faut accompagner, donner les droits mais aussi accompagner sur l'acculturation. Nous devons porter une attention particulière à ces problématiques puisque, dès le 1er juillet 2021, le congé paternité passera de 14 à 28 jours, dont 7 obligatoires. Cette mesure adoptée très largement au Parlement sera également, nous l'espérons, facteur de diminution des inégalités à Paris et dans la Ville de Paris.

Plusieurs éléments sont peu ou mal mis en valeur dans ce rapport qui porte sur les questions d'emploi, mais plus largement sur la place et l'égalité hommes/femmes à Paris.

L'égalité hommes/femmes commence dès la cour maternelle où la cour de récréation est un espace collectif, un bien commun. Tous les enfants, filles et garçons, doivent pouvoir s'y réjouir, s'y épanouir, s'amuser sans aucune discrimination physique qui crée l'iniquité d'occupation ou de traitement. Vous l'évoquez dans le rapport à travers les écoles "Oasis" mais le sujet est trop important pour être résumé en seulement un paragraphe dans un rapport de 71 pages.

Je regrette également qu'il n'y ait qu'un seul énoncé des principes sans qu'il n'y ait de détails, ni de bilan, ni de chiffres qui permettent d'appuyer cette politique. Prenons exemple sur la Ville de Rennes qui, année après année, présente des bilans à son conseil municipal.

Enfin, permettez-moi de conclure sur le sort des invisibles, celui des femmes prostituées tout d'abord. Les subventions aux associations ont augmenté depuis 2016 de 8 %, mais dans le même temps les subventions pour la lutte contre la prostitution sont en baisse constante depuis quatre ans. Dans un monde dur, de crise, de migrations, il faut protéger plus que jamais les femmes, ces femmes parfois mineures exploitées le long des boulevards des Maréchaux à la porte de la Chapelle.

Parlons aussi des femmes SDF, une attention particulière doit leur être apportée. Elles auraient mérité une large place dans ce rapport.

Enfin, j'aimerais aborder la question des femmes transgenres. L'absence dans le rapport de la question du transgenre, une seule fois mentionnée page 27 juste sur l'accès aux toilettes, c'est un peu léger pour un sujet aussi important. Le droit à l'égalité de genre comprend également le droit de vivre et d'interpréter l'identité de genre de façon personnelle.

Vous remettez chaque année, Madame la Maire, des prix à l'Hôtel de Ville mais quelles sont vos politiques concrètes contre le mégenrage ? La discrimination quotidienne doit être votre travail aussi en tant qu'employeur.

Enfin, je termine sur une remarque tout à fait personnelle. La première des violences faites aux femmes, c'est souvent le "ghosting", le fait d'effacer les femmes sur les photos, dans l'espace, dans l'histoire pour mieux exister. Je regrette, à titre personnel, que Ségolène ROYAL, pourtant proche de vous, n'ait pas été invitée aux cinq ans de la COP 21 organisés par la Ville de Paris la semaine dernière, alors qu'elle était un des principaux architectes de la COP 21 aux côtés de Laurent FABIUS et de François HOLLANDE.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame.

Mme Alexandra CORDEBARD pour le groupe Paris en commun et Mme la maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.- Madame la Maire, chère Hélène BIDARD, cher Antoine GUILLOU, mes chers collègues, pour qu'il y ait de l'amour, tout le monde le sait, il faut des preuves d'amour. Et en matière de féminisme à Paris, depuis 2014, nous pouvons nous enorgueillir de donner ces preuves d'amour.

Oui, Madame la Maire, nous sommes fiers que Paris donne l'exemple. Pas fiers de cette amende, mais finalement fiers que nous puissions montrer notre travail en siégeant dans d'autres instances, de maires notamment. Je me rends compte à quel point nous avons une avance que nous devons faire prospérer ailleurs.

On m'a donné la parole récemment en me proposant de me la donner par galanterie. Je croyais que ce n'était plus possible de nos jours ! Et j'en témoigne là très simplement devant vous, ce n'est pas dans cette Assemblée que ce serait possible et c'est heureux.

L'engagement féministe est au cœur de l'action de la Ville de Paris. Il irrigue l'ensemble des politiques que nous portons. Nous pouvons en être fiers. Depuis la loi du 4 août 2014, chaque année, il nous revient - ce que nous faisons maintenant - de mesurer le chemin parcouru et celui qu'il reste à parcourir vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Il ne s'agit pas d'un simple exercice comptable, bien entendu, c'est une interrogation de fond sur notre rôle comme employeur, et sur nos responsabilités comme créateur de politiques publiques.

Chère Maud LELIÈVRE, je vais vous donner quelques réponses à certaines de vos questions.

La Ville de Paris, vous le savez, compte un personnel majoritairement féminin. En dehors du champ de l'assistance maternelle et familiale, 56 % des agents de la Ville sont des agentes, une proportion inchangée entre 2018 et 2019. Et même s'il est bien trop tôt pour crier victoire, hélas, ce dont nous pouvons nous féliciter, c'est que les écarts de rémunération se sont resserrés. Vous le disiez tout à l'heure, Madame la Maire, pour les fonctionnaires les rémunérations nettes moyennes mensuelles des femmes demeurent encore en deçà de celles de leurs collègues masculins, mais l'écart est passé de 8 % en 2016 à environ 6 % l'an dernier. C'est encore beaucoup trop, mais nous y travaillons ensemble.

La question agitera peut-être les esprits de certains dans cet hémicycle, la Ville de Paris va au-delà de ce que lui impose la loi en matière de parité dans les postes de direction. Vous l'avez dit à l'instant.

Enfin, il faut souligner les très bons résultats de la Ville s'agissant de la mixité des emplois traditionnellement masculins. Les femmes représentent désormais près de 40 % des ingénieurs des services techniques - c'est une vraie victoire - quand elles n'étaient que 22 ou 23 % en 2005. Le nombre d'éboueuses a également plus que doublé : cela fait 266 agentes de la propreté de Paris et c'est un progrès très net.

Il nous faut, en revanche, poursuivre nos efforts pour le recours au temps partiel. Là, c'est 87,6 % des femmes encore qui sont employées à temps partiel.

Enfin, comment ne rien dire de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail qui doit être une priorité absolue et qui est à la Ville une priorité absolue. La Ville est un employeur, bien sûr, et elle doit également montrer son travail, ce qu'elle fait à l'extérieur, comme créatrice de politiques publiques.

A l'égalité professionnelle, en faveur de laquelle nous agissons comme employeur, répondent des actions d'insertion pour lesquelles nous nous engageons résolument, en finançant des associations, par exemple le "FIT Une Femme Un Toit", à l'occasion de conventions et d'autres associations qui sont récompensées, dans le cadre par exemple du dispositif "Collèges pour l'égalité".

Lutte contre les violences faites aux femmes et lutte contre le système prostitutionnel font bien entendu partie de vos priorités, et donc de nos priorités absolues. Le service Egalité Intégration Inclusion de la Ville pilote ainsi par exemple le "Téléphone grave danger", des consultations autour du psychotrauma ou encore les mesures d'accompagnement protégé pour les enfants, très précieuses pour les enfants victimes. Le service Egalité a par ailleurs permis le lancement du lieu d'accueil et d'orientation "Pow'her", dispositif unique suivant d'ores et déjà près de 80 jeunes femmes de 15 à 25 ans.

Je vais également souligner - cela me tient particulièrement à cœur et dans le 10e, nous l'avons traduit en six langues - ce violentomètre qui permet à chacune de détecter les risques de violence au sein de son couple. Petit outil très modeste mais très utile.

Cela a été évoqué, il y a également évidemment la question de genre dans l'espace public. Je peux aussi témoigner du fait que le 10e est concerné. Le 10e doit travailler encore à faire en sorte que toutes les rues, toutes les heures, soient accueillantes pour les femmes, et pour cela nos politiques d'aménagement sont précieuses.

Beaucoup de choses encore à vous dire, toutes les directions s'engagent. Mais comme je ne veux pas dépasser mon temps pour ainsi respecter les règles...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame la Maire.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.- Absolument.

Je veux vous le dire maintenant : les années à venir doivent être celles qui feront de la lutte contre les violences faites aux femmes, de l'éducation au consentement, de l'égalité entre toutes et tous des droits conquis, des fiertés acquises, que nous menions ensemble ces politiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à Mme Nelly GARNIER pour le groupe C.Paris.

Mme Nelly GARNIER. - Changer Paris.

Madame la Maire, chers collègues, la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Ville de Paris a été l'occasion - on l'a vu - pour votre majorité de se féliciter avec triomphalisme de la part plus importante de femmes que d'hommes à des postes de direction. On ne saurait que se réjouir de cette féminisation des postes de direction, tant le rapport a été si souvent inversé et l'est encore dans de nombreuses organisations.

Se féliciter, c'est bien. Le faire avec triomphalisme est dangereux. Car combien de signaux nous alertent chaque jour de la persistance des inégalités, dans nos administrations comme dans nos formations politiques. Les habitudes sont souvent tenaces et les comportements et les propos parfois décevants, dans vos groupes comme dans les nôtres. Il faut avoir la lucidité et l'humilité de le reconnaître.

Car quand vous triomphez, j'observe que lors des dernières élections municipales, sur les neuf arrondissements où vous étiez en majorité, Paris en commun a investi 7 hommes tête de liste, et sur les 8 arrondissements où vous étiez dans l'opposition, Paris en commun a investi 7 femmes tête de liste.

Quand vous triomphez, j'observe que les postes d'adjoints à la Maire de Paris restent encore très stéréotypés. Premier adjoint : un homme. Finances : un homme. Sécurité : un homme. Logement : un homme. Transports : un homme. Solidarité : une femme. Egalité hommes/femmes : une femme. Seniors et solidarité intergénérationnelle : une femme. Protection de l'enfance : une femme.

Quand vous triomphez, j'observe que la Ville de Paris n'a pas été épargnée par les accusations de harcèlement sexuel, au sein de ses services mais aussi dans le cercle de ses élus, et combien de paroles de victimes nous alertent tous les jours sur la manière dont des élus de tous bords, dans toute la France, ont tiré parti de leur position de pouvoir pour abuser de femmes en situation de fragilité, qu'elles soient élues, collaboratrices ou administrées.

Quand vous triomphez, j'observe que vos proches pestaient encore récemment contre l'hystérie militante de certaines femmes de cet hémicycle. Vous savez "hystérie", ce terme que ma mère nous a interdit dès l'enfance car il fait le lien entre l'utérus des femmes et leur incapacité à maîtriser leurs émotions et à se contenir.

Quand vous triomphez, les Parisiennes sont toujours aussi nombreuses à déclarer avoir subi des faits de violence ou de harcèlement sexiste ou sexuel dans les espaces publics. Certains trottoirs, certaines rues, certains arrondissements presque leur sont interdits, car par aveuglement et idéologie, vous refusez d'y faire régner l'ordre et la sécurité.

Madame la Maire, chers collègues, je vous invite donc tous à l'humilité. Le combat pour l'égalité hommes/femmes est l'un des plus difficiles et des plus exigeants. Il nous interroge jusque dans notre intimité. Il ne

tolère nul triomphalisme. Et d'ailleurs ne sommes-nous pas tous coupables ce matin de n'avoir inscrit que des femmes comme orateurs sur ce rapport ?

Ce combat pour l'égalité hommes/femmes n'appartient à aucun genre, il n'appartient à aucune formation politique. Ayez une certitude : quand il s'agira d'obtenir des avancées réelles pour les droits des femmes et la lutte contre les inégalités et les violences dont elles sont victimes, vous nous trouverez à vos côtés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame.

Mme Emmanuelle RIVIER pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Emmanuelle RIVIER.- Madame la Maire, chers collègues, chères femmes, chers hommes. Je dis "chères femmes et chers hommes" car comme vous, chère collègue, je constate qu'il n'y a que des femmes inscrites aujourd'hui dans ce débat.

Pourtant l'égalité femmes/hommes et filles/garçons traverse et imprime toutes les politiques publiques dont Paris a la responsabilité. L'inégalité femmes/hommes concerne toute personne, quels que soient son sexe, la couleur de sa peau, sa croyance ou non-croyance religieuse, son statut social et son revenu, son opinion politique, son genre et son orientation sexuelle. Elle se surajoute même aux autres discriminations. Je précise, s'il en était besoin, que l'égalité est compatible avec la différence et ne vise pas à en faire fi.

Cette question est en effet à la source de toutes les inégalités, la domination qui transcende toutes les autres, qui est à l'origine même de l'organisation sociale et anthropologique de nos sociétés, celle dont découle le pire comme la possibilité du meilleur.

Madame la Maire, chers collègues, voulez-vous en finir avec le pire avant de nous attacher au meilleur ?

Le pire. La condition des femmes de chambre mobilisées, leur courage d'une grève au long cours, maltraitées, mal payées dans les hôtels parisiens et parfois privées de titre de séjour, que nous devons protéger et qui n'ont pas, elles, à protéger la gabegie des serviettes et des draps jetés à peine utilisés, ni de la climatisation à gogo. J'ai nommé ici le patriarcat, en lien avec capitalisme, productivisme et destruction des équilibres environnementaux.

Le pire. Aujourd'hui en France, les prisons sont peuplées d'hommes à 96 %. Aujourd'hui en France, les femmes perçoivent une retraite inférieure de 39 % à celle des hommes. Aujourd'hui en France, plus de 75 % des élèves ayant reçu une sanction au collège sont des garçons. Le pire, ce sont les cases qui nous enferment toutes et tous.

Madame la Maire, chers collègues, vous l'aurez compris, ce sont les injonctions de genre qui sont ici en cause. Je vous parle du code de vertu pour les femmes et du code d'honneur pour les hommes. Ces codes non dits ont la dent dure, comme un noyau dur de nos représentations individuelles et collectives. Ils sont véhiculés par l'éducation, la publicité, le cinéma, la littérature et l'art sous toutes ses formes majoritaires.

Ces codes pénalisent et enferment les femmes comme les hommes. Je vous demande d'y penser, chacune et chacun au sein de cet hémicycle, car nul d'entre nous ne peut prétendre y échapper complètement, ne pas contribuer à les reproduire. Comme toute lutte en politique, il importe d'interroger individuellement, intimement et collectivement ce qui fait que les mécanismes de domination se reproduisent et se perpétuent pour les mieux les déjouer.

Je vais maintenant vous parler de la possibilité du meilleur.

Le meilleur, c'est que nous avons ici même le levier, la marge de manœuvre de toutes les émancipations et d'une révolution douce et ferme pour en finir avec les cases comme des prisons, pour partager tous les pouvoirs, pour faire primer la valeur ajoutée de l'utilité écologique et sociale sur la prédation du capital.

J'ose croire que c'est l'ambition et l'effort de notre collectivité. Il se porte autour de trois axes : poursuivre la transition féministe, faire de Paris un employeur exemplaire pour l'égalité, mettre en place un budget sensible au genre.

Le travail accompli mérite d'être salué, et en particulier je tiens à saluer : les forces vives que sont les militantes et militants féministes et la formidable relève de la jeunesse qui se mobilise au sein du mouvement #NousToutes, sans qui rien ne se pourrait ; les habitantes et les habitants de plus en plus responsabilisés, sensibilisés et engagés ; l'équipe du service Egalité Intégration Inclusion ; l'équipe de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes ; les référents et référentes égalité et tous les agents impliqués au quotidien en interne comme en externe ; l'ensemble des élus de tous bords impliqués pour faire de cette cause majeure une véritable politique publique.

Pour le meilleur, l'égalité au sein de notre collectivité, c'est aussi la discrimination positive. Vous le savez, la Ville vient d'être sanctionnée pour avoir appliqué une politique volontariste, nommant 11 femmes et 6 hommes à des postes de direction en 2018. Et je me réjouis de la délégation qui vient d'être annoncée par Mme la Maire.

Mais cette affaire va tout de même coûter 90.000 euros à notre collectivité sous forme d'amende versée au Trésor public, c'est-à-dire au budget de l'Etat. Demandons donc au Gouvernement, à l'occasion de la remise de ce

chèque, chantre de la grande cause toujours du quinquennat, de verser le même montant en subventions à des associations œuvrant en faveur de l'égalité professionnelle à Paris.

Nous avons aussi un chiffre terrible, celui du temps partiel qui ne changera pas sans un congé paternité rémunéré et obligatoire d'une durée significative, et le compte n'y est pas. Là encore, il faudra que Paris pallie l'incurie et le discours creux de l'Etat.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il va falloir conclure, Madame.

Mme Emmanuelle RIVIER.- Alors, je vais conclure en vingt secondes.

Pour ce qui est de la transition féministe, nous partageons pleinement la nécessité d'une politique intégrée à travers l'ensemble des politiques publiques de la Ville, mais aussi des délégations et des feuilles de route des élus et dans les missions des différentes directions.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup à vous.

Mme Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET.- Madame la Maire, mes chers collègues, "N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant." Cette phrase de Simone de Beauvoir résonne avec force en cette année 2020.

Je tiens à remercier ici toutes les premières de corvée qui ont tenu la France à bout de bras pendant les deux confinements et tout au long de la crise sanitaire. Je pense bien sûr aux soignantes que nous avons applaudies à 20 heures de nombreux soirs. Le Président avait salué leur courage, mais aujourd'hui les infirmières, ces héroïnes en blouse blanche, doivent se contenter d'un Ségur au rabais avec une augmentation de salaire bien en deçà de leurs revendications.

Je pense également à tous les agents de la Ville de Paris qui ont été en première ligne et ont assuré les missions essentielles. Ils et elles sont au cœur des préoccupations des communistes et cela transparaît dans les amendements que nous avons proposés au budget emploi.

Les agents de la petite enfance doivent tout particulièrement ici être salués. Ce secteur, déjà en tension avant la crise, l'est particulièrement cette année. La pénibilité du métier implique de nombreux arrêts maladie trop peu remplacés, mettant en difficulté les équipes et accentuant la dureté de la tâche. Le problème est identifié depuis longtemps et doit être adressé avec force.

Je tiens également à saluer l'engagement des assistants sociaux de la Ville de Paris. L'accueil du public n'a été interrompu que 24 heures au moment du premier confinement. Ils et surtout elles ont assuré la continuité du service public. Ces agents ont permis, en réalisant de nombreuses aides d'urgence, à de nombreuses familles parisiennes de s'en sortir, à un moment où les fins de mois arrivent de plus en plus tôt. Ces agents sont au cœur de l'action de la Ville en direction des nombreux Parisiens qui, en ce moment, basculent de la précarité à la pauvreté. La réforme de la DASES et du C.A.S.-V.P. devrait être faite avec et pour les agents, afin d'améliorer tant la reconnaissance de leur travail que les conditions d'accueil des Parisiens.

Doivent également être évoqués ici les agents de ménage. Elles ont été un rouage essentiel de la lutte contre le Covid. Les vacataires embauchées en renfort exceptionnel peuvent utilement être recrutées en tant que contractuelles pour faire face aux départs à la retraite.

L'ensemble des agents de notre collectivité ont dû adapter leurs méthodes de travail non sans difficulté. Le télétravail massif imposé par la crise sanitaire oblige à repenser l'équilibre entre vie professionnelle, vie privée et les conditions de travail matérielles des agents. Sans surprise sur ce point, les inégalités entre les femmes et les hommes sont criantes. Pendant le confinement, les femmes et les hommes n'ont pas disposé des mêmes conditions de travail : 39 % des femmes ne disposaient pas d'un espace propre contre 24 % des hommes. Le télétravail a également accentué la double journée. D'après l'INSEE, 45 % des femmes ont cumulé travail domestique et parental contre 29 % des hommes. Le télétravail peut être un frein sérieux à l'émancipation intellectuelle et professionnelle des femmes.

La crise a également accentué les phénomènes de violences intrafamiliales. Nous devons être particulièrement attentifs sur ce point en direction de nos agentes. Donnons aux encadrants des outils adaptés pour détecter et réagir à des situations de tension qui se révèlent dans cette période où les agents sont isolés et vulnérables.

Nous le savons, nous ne pouvons protéger ni nos agentes ni les Parisiennes face aux violences sans leur fournir de lieux où se réfugier. C'est pourquoi nous saluons la création sous le précédent mandat de trois lieux d'hébergements spécialisés pour femmes victimes de violences.

Nous tenons également à saluer le succès de l'une des plus belles réalisations de l'année écoulée : la Cité de l'égalité et des droits des femmes qui symbolise l'action de notre Ville dans ce domaine et permet à de nombreuses associations féministes de l'investir et de travailler dans de bonnes conditions.

En 2019, la Ville de Paris a obtenu le Label Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que le Label Diversité. Nous pouvons nous en féliciter, comme des résultats en termes de réduction des inégalités salariales, condition sine qua non pour l'égalité et l'émancipation des femmes. Aujourd'hui, l'écart à Paris est de 6,2 % alors qu'en France, dans le secteur privé, les femmes gagnent 17 % de moins que les hommes.

Comme Mme la Maire, j'avoue avoir ressenti une certaine fierté. Oui, nous promovons les femmes car il y a tant de retard à rattraper, et notre groupe se joindra à vous pour déposer le chèque au Ministère.

Un petit bémol cependant, il a fallu un amendement de notre groupe pour que le budget consacré à l'égalité hommes/femmes soit maintenu et puisse augmenter un peu de 9,5 %. L'engagement de doubler ce budget pendant la mandature doit être tenu si nous voulons continuer à renforcer nos actions et nos progrès.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame PRIMET.

Mme Catherine IBLED, qui est dans la salle des fêtes, pour le groupe GIP.

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, mes chers collègues, "Ma revendication en tant que femme, c'est que ma différence soit prise en compte, que je ne sois pas contrainte de m'adapter au modèle masculin." Cette revendication de Simone Veil est malheureusement toujours d'actualité.

Depuis, des progrès ont été faits bien sûr, mais le chantier reste immense. Le Gouvernement s'engage aujourd'hui pour cette grande cause du quinquennat d'Emmanuel MACRON. Il a lancé cinquante mesures accompagnées d'un budget de 420 millions d'euros, mais la mobilisation ne doit pas fléchir, et la réflexion et la mise en place doivent se faire avec les hommes. Car l'égalité des sexes, et le progrès en la matière, n'est pas qu'un engagement féminin.

Où en sommes-nous à Paris ? Le Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes à Paris présente un certain nombre d'avancées que je salue, bien évidemment.

A la Mairie de Paris, vous annoncez pour 2021 la mise en place d'un budget genré. Il permettra de promouvoir l'égalité, d'analyser l'impact d'une dépense publique sur l'égalité femmes/hommes, l'impact en termes positifs, négatifs ou neutres. Avez-vous l'intention de créer, comme pour le privé, un indice de l'égalité ? D'ailleurs, sur cette base, avez-vous une idée du nombre de points que la Mairie de Paris aurait obtenu ? Aujourd'hui, un grand nombre de sociétés doivent revoir leur position, n'ayant obtenu pas suffisamment de points.

Vous lancez avec la "Fondation des Femmes", "La Cité Audacieuse" qui sera installée dans le 6^e arrondissement. Vous la décrivez comme un lieu d'échanges, de rayonnement, où citoyens et citoyennes, associations, acteurs économiques et sociaux se retrouvent pour promouvoir les droits des femmes et l'égalité femmes/hommes. Mais concrètement, que propose cette Cité au-delà de l'échange ?

Vous aviez annoncé la création d'une Maison des Femmes sur le modèle de celle créée par le Dr Ghada HATEM, à Saint-Denis, qui fait ses preuves. Cette Maison des Femmes accueille chaque jour toutes les femmes vulnérables ou victimes de violences qui viennent se reconstruire. Une Maison des Femmes va voir le jour à Marseille, mais visiblement pas à Paris, comme il avait été annoncé. Pourtant, il y a urgence. Comme vous le spécifiez dans votre rapport, dès le mois d'août, nous avons 97 féminicides en France. Il est donc urgent d'agir.

Le Grenelle des violences conjugales du 25 novembre 2019 a fait avancer la cause, mais Paris devrait être un exemple. A ce titre, je le salue, la mairie a revalorisé le système de points pour l'attribution des logements sociaux aux femmes victimes de violence, passant de 12 à 18 points. Mais à mon sens, elles devraient être prioritaires, et particulièrement en ce moment avec les effets du confinement sur la situation des femmes qui, vous le savez, est parfois dramatique.

Les bonnes intentions sont louables, mais il est urgent dans ce domaine de passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultat. L'éradication des violences faites aux femmes est un combat immense et de longue haleine.

Je terminerai avec la citation de Michelle Obama qui nous dit : "Aucun pays ne peut prospérer s'il étouffe le potentiel de ses femmes et se prive de la contribution de la moitié de ses citoyens." Il en va de même pour notre ville. Paris est une ville monde qui ne pourrait rayonner sans l'égalité entre les hommes et les femmes.

Et juste pour terminer sur l'amende de 90.000 euros, que je déplore évidemment comme vous, je rappelle qu'elle répond à la demande et à la mise en application de la loi Sauvadet votée en 2012. Les choses ont évolué depuis et peut-être que c'est l'occasion de revoir cette loi à l'Assemblée nationale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je pense que le discernement suffirait.

Alors, Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, pour débiter cette intervention sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de notre Ville, nous souhaitons rendre hommage à une Parisienne. Nous n'avons pas déposé de vœu, laissant le temps faire son œuvre. Nous préférons nous associer aux Parisiennes et Parisiens qui, toutes générations confondues, se sont rendus ces derniers jours rue de la Réunion déposer une fleur devant le domicile d'Anne Sylvestre.

Anne Sylvestre nous a accompagnés, nous, les féministes, dans de nombreux combats. En guise d'hommage, nous nous engageons à les amplifier, à soutenir ces femmes, ces filles, ces jeunes adultes de plus en plus nombreuses à revendiquer fièrement leur féminisme, à s'organiser, à manifester pour l'acquisition de nouveaux droits, pour atteindre enfin l'égalité entre toutes les femmes et tous les hommes.

Bien sûr, les mouvements féministes actuels ont été marqués par des mouvements de libération de la parole des femmes, et notamment dès 2017 avec #MeToo. Puis, ce mouvement a permis de mettre en lumière ou plutôt de remettre en lumière la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, contre les féminicides encore si nombreux.

Le rapport le prouve. C'est pourquoi à Paris, il nous a semblé essentiel de répondre aux besoins constants d'hébergement des femmes victimes de violence conjugales. Nous félicitons celles et ceux qui font exister le projet de la résidence sociale Alix et Albert Jacquard qui accueille depuis son ouverture 49 femmes et 35 enfants. Pour autant, nous déplorons bien sûr encore aujourd'hui que, dans la majorité des cas, ce sont les femmes victimes qui doivent quitter leur domicile, et nous déplorons encore une fois le manque de moyens investis par l'Etat.

L'éducation à l'égalité doit débiter dès le plus jeune âge. Nous nous réjouissons des actions menées notamment dans des crèches et dans de nombreuses et nouvelles crèches. Nous le savons, la socialisation genrée trouve sa source dans les jouets, les livres, les sports pratiqués, les instruments de musique. Ainsi, la malle égalitaire distribuée aux établissements, dont les agentes et agents ont participé à la formation, nous semble primordiale. Alors nous espérons que les formations puissent bénéficier à toutes et tous ces professionnels pour veiller à généraliser cette culture de l'égalité.

Le rapport marque la volonté d'égalité professionnelle au sein de la collectivité. Comme vous l'avez dit, Madame la Maire, en parallèle de la lecture de ce rapport, nous avons été bien étonnés du reproche de l'Etat, accompagné d'une amende sur une soi-disant trop grande part de femmes dans les nominations des cadres dirigeants et dirigeantes. Sans vouloir vous répéter : oui Paris progresse, oui les femmes sont plus nombreuses parmi les agents de catégorie A et les écarts de rémunération se réduisent. Et nous serons bien sûr à vos côtés pour déposer ce chèque.

Pour autant, continuons à être vigilants et vigilantes sur le recours au temps partiel qui est encore très majoritairement féminin, mais aussi les emplois qui sont assignés aux hommes et ceux qui sont assignés aux femmes. Les femmes ne représentent que 5 % des éboueurs et éboueuses à Paris. Elles sont par contre encore très majoritaires à travailler en temps partiel dans les cantines scolaires.

Alors que ce Conseil de Paris marque le lancement du P.L.U., revenons sur la place des femmes dans l'espace public et la volonté de la Ville bien sûr d'intégrer la question du genre dans l'aménagement de l'espace public. Fabriquer la ville ensemble, c'est fabriquer une ville plus égalitaire, plus accessible, c'est changer de logique. C'est bien à la ville de se transformer et non pas aux femmes de s'y adapter.

Pour cela, nous proposons deux sujets.

Les femmes, on le sait, réfléchissent à leurs mouvements dans l'espace public et elles les restreignent. Par exemple, 82 % d'entre nous, contre 44 % des hommes, prennent le soir leur clé à la main pour rentrer le plus vite possible dans leur voiture ou dans leur logement. Depuis 1996, la Ville de Montréal met en place le dispositif "Entre deux arrêts" : il s'agit d'arrêt sur demande entre deux arrêts de bus existants, permettant aux femmes, aux personnes qui peuvent être discriminées et inquiétées, d'être déposées à proximité de leur logement. Travaillons avec la R.A.T.P. pour rendre cela possible à Paris à partir de 21 heures.

Le deuxième sujet concerne les équipements sportifs. Sans investir dans des lieux plus mixtes, les filles décrochent des équipements sportifs dès la 6e. Les garçons s'approprient l'espace public fait par eux et pour eux. 95 % des utilisateurs des "skateparks" sont des garçons. A Malmö, la ville a décidé de privatiser une journée par semaine pour les filles. Elles s'y investissent. Bien sûr, ce n'est pas une fin en soi mais un moyen. Petit à petit, cette intervention n'est plus nécessaire. On pourrait aussi dire que les stades seraient concernés.

Pour finir, interrogeons-nous sur l'égalité en politique. L'exemplarité des élus ne peut plus être une simple phrase de façade. La parité ne fait pas tout. Les rapports de genre ne disparaissent pas une fois élus dans cet hémicycle. La politique les reproduit, voire les favorise. Alors il nous faut veiller à ce que toutes les fonctions, présidences, vice-présidences...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure.

Mme Nathalie MAQUOI. - Notamment à la M.I.E. et au S.P.L. soient strictement paritaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Mme SIMONNET pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET.- En une minute, il est difficile de dire beaucoup de choses.

Je dirais qu'il y a des efforts qu'il faut reconnaître au niveau de la Ville de Paris et la dernière condamnation est totalement inacceptable, car notre attachement à la parité hommes/femmes procède d'une lutte contre la domination patriarcale. Quand fort heureusement dans un endroit, on se retrouve avec une majorité de femmes, on devrait s'en féliciter et une collectivité ne devrait pas être attaquée parce qu'il y aurait plus de femmes. C'est totalement inacceptable et il y a des évolutions législatives à mettre en place à ce niveau.

Maintenant, sur la réalité hommes/femmes au niveau de la Ville de Paris, ayons conscience de toute la marge énorme de progression qu'il reste à faire. Par exemple, au niveau du personnel, des agents et des agentes, on se rend bien compte dans la catégorie C à quel point, oui les femmes sont beaucoup moins bien payées, oui les femmes subissent des contrats à temps partiel imposés. Je pense notamment à l'ensemble des femmes qui travaillent auprès des caisses des écoles. Il y a une grève en ce moment au niveau de la caisse des écoles du 20e et la problématique est la même dans tous les arrondissements : elles ont des temps partiels imposés à cinq heures par jour avec des salaires de misère de 534 euros par mois, et elles se retrouvent condamnées à faire deux heures, voire trois heures de transport par jour pour des paies de misère.

Il y a un travail à faire bien plus conséquent sur la question de l'hébergement des femmes et notamment des femmes victimes de violence. Sur aussi les équipements en non-mixité...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Je continue à demander que le Palais de la femme redevienne un équipement non mixte.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup.

Dernière oratrice pour 1 minute 15, Madame Anne BIRABEN pour le groupe CP.

Mme Anne BIRABEN.- Merci, Madame la Maire.

C'est Changer Paris !

L'égalité hommes/femmes, telle que nous la concevons aujourd'hui dans l'action politique, ce sont toutes les dispositions qui sont prises au plan juridique, éducatif, culturel, économique, comme il est fait dans ce rapport, pour donner aux femmes les mêmes droits que les hommes.

Tout ceci, naturellement nous le soutenons et c'est un combat qui n'est jamais gagné. Mais il est important aussi de rappeler, en particulier à notre jeunesse, que l'histoire de Paris s'est écrite grâce à des femmes.

Aujourd'hui, j'ai choisi avec le groupe Changer Paris de mettre en lumière l'exemple d'une femme remarquable qui incarne la volonté et l'esprit de résistance. Une femme visionnaire et de caractère, très loin des créatures faibles et soumises que l'on veut communément et trop souvent nous présenter. Je voudrais évoquer Sainte Geneviève de Paris et de Nanterre, votre lointaine prédécesseure, Madame la Maire, que vous avez souhaité honorer cette année en plaçant l'année 2020 sous sa protection.

En 451, face aux Huns qui menaçaient la ville de Paris, elle trouve la force de caractère nécessaire pour gagner la confiance des Parisiens, les exhorter à résister aux envahisseurs et ainsi sauver Paris. "Que les hommes fuient, s'ils veulent, s'ils ne sont plus capables de se battre. Nous, les femmes, nous prions Dieu tant et tant qu'il entendra nos supplications", lançait-elle. Dans un monde dominé par les hommes, elle hérita de son père la charge de magistrat municipal de Paris. En 465, elle résista de nouveau face aux Huns...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il va falloir conclure, Madame BIRABEN, même si Sainte Geneviève mérite d'être beaucoup mieux connue.

Mme Anne BIRABEN.- Femme de pouvoir, elle devint la première femme maire de Paris et elle rétablit l'ordre et la paix.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup.

Nous aurons l'occasion de reparler d'elle, mais vous avez terminé votre temps de parole. Vous avez raison, Sainte-Geneviève, au-delà de la figure religieuse, est une grande figure politique et féminine de notre ville et elle mérite vraiment d'être mieux connue. Merci beaucoup à vous.

Je donne à présent la parole, pour vous répondre, à Hélène BIDARD, puis Antoine GUILLOU pour compléter. Merci pour ce débat et vos interventions.

Chère Hélène ?

Mme Hélène BIDARD, adjointe.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous remercie de ce débat fort intéressant autour de ce rapport 2019 de la Ville de Paris sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Merci, Madame la Maire, d'avoir décidé de porter à ce niveau la question des droits des femmes et de l'égalité, après un 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, que nous avons tenu malgré le contexte, avec pour fil rouge cette année les violences patriarcales sur les enfants et les jeunes ; un thème qui nous parle évidemment beaucoup dans le cadre des contextes de confinement.

Dans tous les milieux sociaux, dans tous les lieux, la question des violences faites aux femmes est extrêmement prégnante et il faut continuer à permettre la libération de la parole. Je veux dire, Madame GARNIER, à tout niveau, si vous permettez vous aussi, de participer à cette libération de la parole, nous l'encourageons bien évidemment.

Madame CORDEBARD, Madame LELIÈVRE, vous avez à juste titre parlé de la question de l'éducation. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour le 8 mars, la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, dont la thématique 2021 sera l'éducation à l'égalité, notamment dans les relations filles/garçons, ce qui nous permettra de sensibiliser les jeunes et les adultes qui travaillent avec eux sur cette question de l'égalité filles/garçons.

Merci à mes collègues adjoints et adjointes, en particulier à Antoine GUILLOU et Paul SIMONDON, d'avoir œuvré avec le service Egalité de la Ville de Paris à la rédaction de ce rapport. 2020 aura été une année difficile pour ce genre d'exercice. Nos préoccupations étaient bien évidemment à la gestion humaine et efficace de la crise sanitaire, y compris auprès des premières de corvée, les femmes, les enfants confrontés à une précarité et à une pauvreté galopantes et parfois des violences au sein des foyers exacerbées par les confinements, comme je le disais.

Ce rapport annuel évalue le niveau d'engagement de la collectivité au service de l'égalité femmes/hommes. Si l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes nous permet de chiffrer précisément les violences à Paris, il nous manque chaque année des données sur les femmes en général, leur travail, leur usage de la ville, leur place dans les différentes sphères de la vie sociale, leurs besoins à tous les âges. Nous disposons de quelques indicateurs, de quelques données nationales, très peu à vrai dire, mais c'est un aspect que nous allons améliorer, par exemple en sollicitant des études genrées, notamment de l'APUR de manière plus globale.

Ce document nous permettra néanmoins de constater que Paris a chaussé les lunettes du genre depuis longtemps et je suis très fier que Mme la Maire de Paris, que les Parisiennes et les Parisiens aient confirmé cette volonté politique de poursuivre la transition féministe à Paris lors des dernières élections municipales.

Avec l'existence d'un service dédié à l'égalité, par un soutien fort aux associations féministes, par un travail partenarial avec les institutions et la recherche, par des mobilisations populaires et des expérimentations de service public, nous nous sommes dotés d'une politique publique spécialisée, dont le budget s'élève, tout compris en 2019, à 1.198.540 euros.

Je peux vous assurer que ces liens avec les actrices de terrain nous ont permis d'aborder avec beaucoup moins de difficultés les confinements de 2020. C'est vraiment cette crédibilité, ce travail partenarial qui nous a permis de travailler beaucoup plus aisément dans ces temps de crise.

Nous agissons pour toutes les Parisiennes, sur toutes les grandes problématiques afférentes aux droits des femmes : la prévention, la protection face aux violences patriarcales, l'éducation à l'égalité, l'accès aux droits, l'égalité professionnelle, la lutte contre la précarité, la lutte contre le système prostitutionnel. Je veux redire à Mme LELIÈVRE que nous travaillons avec l'Etat depuis la loi de 2016, ce qui explique notamment les changements budgétaires.

Nous travaillons aussi sur la place des femmes dans l'espace public, la visibilité du matrimoine et de la création féminine, chère Carine ROLLAND.

Le 8 mars 2019, nous avons tenu un forum féministe parisien sur l'"empowerment" des femmes, pardonnez-moi l'anglicisme, c'est-à-dire le développement de leur capacité d'agir. En août 2019, nous avons ouvert avec le département de Seine-Saint-Denis un lieu d'accueil de jour pour les jeunes femmes victimes de violence avec le FIT.

C'est aussi en 2019 que nous avons finalisé le projet de la Cité Audacieuse, dont l'ouverture a eu lieu le 5 mars dernier. Madame IBLED, je veux revenir à ce sujet. Ce lieu est un lieu ouvert, avec des débats et de la culture à son rez-de-chaussée. Evidemment, dans cette situation de confinement, la Cité Audacieuse n'a pas pu se développer comme elle le devra, mais elle va le faire dès que nous pourrons.

Ce lieu sera extrêmement ouvert et sera un vrai phare pour le féminisme à Paris. C'est aussi un lieu où vous retrouverez un accueil pour les femmes victimes de violences. C'est aussi un lieu où on trouve de la culture, avec des studios de podcasts par exemple. Et c'est aussi trois étages de locaux dédiés aux associations féministes qui sont ainsi en colocation. C'est donc un lieu extrêmement important avec tout de même 900 mètres carrés dédiés aux associations féministes.

Enfin, le 25 novembre 2019, nous avons travaillé sur la question des femmes étrangères et traduit, grâce à la mairie du 10e, le violentomètre en six langues. D'ailleurs, Mme CORDEBARD, nous sommes maintenant à neuf

langues et nous continuons ce développement de communication adéquate pour l'accès aux droits de toutes les femmes étrangères à Paris.

Le politique féministe à Paris, c'est une politique dite intégrée ou transversale. Merci à Mme Raphaëlle PRIMET de l'avoir si bien rappelé.

Bien entendu, il y a la ville employeuse que vous présentera Antoine GUILLOU. Et vous avez pu lire récemment dans la presse que la nomination des nombreuses femmes cadres a valu cette amende incroyable à la Ville de Paris.

Mais il y a également les multiples actions menées grâce à l'ensemble de vos adjointes et adjoints, Madame la Maire, dans les domaines de l'action sociale, de l'éducation, du logement, de la sécurité ou encore de l'urbanisme.

Paris compte même parmi les villes pionnières dans plusieurs champs d'action grâce à ces expérimentations. La cotation pour l'accès aux logements sociaux, la mesure d'accompagnement protégé, le violentomètre, partout en France et même à l'étranger, inspirent réellement des politiques publiques.

Citons également notre démarche de prise en compte des femmes dans l'espace public qui va connaître une réelle dynamique sous ce nouveau mandat avec Jacques BAUDRIER et Emmanuel GRÉGOIRE. Nous sommes déjà au travail dans plusieurs arrondissements avec différents moyens de concertation, des nouvelles marches exploratoires de femmes dans ces arrondissements.

Toutes directions confondues, le budget alloué à l'égalité femmes/hommes est de 10.712.920 euros, pour être précise. Une somme probablement sous-évaluée vu la difficulté à générer les données que j'évoquais au début.

Je terminerai en vous disant que les historiennes appellent déjà le moment que nous vivons le moment #MeToo. Cette vague historique de réouverture en réalité du débat mondial sur l'égalité femmes/hommes nous invite à faire plus et mieux, et il reste fort à faire.

Il s'agit maintenant d'organiser la prise en compte systématique du genre dans toutes les directions, dans tous les services, dans toutes politiques publiques au service des Parisiennes et des Parisiens. J'espère d'ailleurs que le budget que nous adopterons en 2020 le permettra, car nous avons besoin de moyens pour coordonner et développer cette approche.

Madame IBLED, vous avez évoqué les lieux de prise en charge globale pour les femmes victimes de violence. Figurez-vous que nous attendions les financements et les projets de l'Etat et de l'A.P.-H.P. - ils arrivent - et je ne doute donc pas que vous voterez les amendements du groupe Communiste et Citoyen, afin justement de permettre que des associations puissent être dans ces lieux de prise en charge globale, et que vous voterez donc le budget présenté par mon collègue Paul SIMONDON tout à l'heure.

Je partage enfin l'enthousiasme et l'empressement exprimés sur la question de ce que l'on appelle le budget sensible en genre, et je laisserai Paul SIMONDON vous détailler tout à l'heure la mise en œuvre concrète du budget sensible au genre dans la discussion budgétaire.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Hélène BIDARD, et bravo pour ce travail. Il faut beaucoup d'humilité, beaucoup de travail et beaucoup de liens avec les associations qui sont vraiment en première ligne sur ces combats féministes. Je veux vraiment vous remercier aussi de la confiance qui a pu s'établir avec toutes ces associations.

Je vais peut-être rappeler deux points.

D'abord, nous avons toujours ici à l'Hôtel de Ville la halte dédiée aux femmes SDF. Nous l'avons inaugurée avec vous, Hélène, mais aussi avec Dominique VERSINI dans la précédente mandature, suite au constat que nous avons fait pendant les Nuits de la solidarité sur le nombre de femmes dehors à la rue. Cette halte est toujours en activité et c'est un lieu absolument remarquable.

Puis un deuxième point que je voudrais également révoquer est cette police municipale paritaire. Là aussi, on se fera sûrement sanctionner mais on va aller vers un recrutement qui va forcément essayer de recruter plus de femmes que d'hommes, si on veut arriver à la parité de cette police municipale, qui elle-même sera sur l'espace public chargée, au-delà des aménagements de l'espace public, de réguler et de faire régner cette tranquillité. Elle sera formée également aux questions de genre et notamment à tout ce qui a trait au harcèlement de rue et au sexisme, qui sont des actes auxquels beaucoup de femmes sont encore confrontées.

Je voulais vous remercier et donner la parole à Antoine GUILLOU pour évoquer plus précisément les politiques internes RH de la Ville en matière d'égalité femmes/hommes.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, j'ai effectivement noté que j'étais le seul homme à intervenir dans le cadre de ce débat, ce qui sans doute reflète une partie du chemin qu'il nous reste collectivement à parcourir.

Selon le rapport 2020 du Forum économique mondial, à l'échelle mondiale, il faudra encore 100 ans au rythme actuel pour atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans les domaines de la politique, de l'économie, de la santé ou encore de l'éducation. Sur le plan salarial, toujours au rythme actuel, il faudrait 257 ans.

Voilà l'ampleur de la tâche à laquelle nous sommes tous confrontés. Sur cet enjeu fondamental, Paris se doit évidemment d'être exemplaire. Sous votre impulsion, Madame la Maire, Paris s'est engagé pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, pour une véritable culture de l'égalité.

Bien sûr, il reste encore un chemin important à parcourir, nous l'avons dit et j'y reviendrai, mais nous avons déjà pu voir des avancées concrètes. Sur le chiffre de l'écart de rémunération - il a déjà été mentionné et il est évidemment un révélateur important, même s'il n'est pas le seul -, en 2016, la rémunération des agentes était en moyenne de 8 % inférieure à celle des agents. En 2019, trois ans plus tard - ce qui est un temps relativement court à l'échelle d'un employeur de plus de 50.000 personnes -, cet écart n'est plus que de 6 %. Cela reste trop, bien sûr, et nous devons encore travailler sur ce sujet, mais en France, comme cela a été rappelé également, l'écart oscille entre 15 et 20 %.

A la Ville de Paris, les femmes occupent 56 % des emplois permanents et elles représentent désormais 60 % des promotions. Là aussi, nous progressons à travers ce levier concret qui est celui du déroulement des carrières.

En 2019, la Ville de Paris a obtenu le Label Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est une avancée importante qui nous sert à mobiliser pour continuer à avancer sur ce sujet et nous devons là aussi aller plus loin.

C'est pour cela qu'avec ma collègue Hélène BIDARD, qui l'a évoqué, nous reviendrons vers vous au premier trimestre 2021 pour vous présenter un nouveau plan d'action qui permettra de réaffirmer notre objectif d'égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles, à la suppression des écarts de rémunération et de carrière qui persistent effectivement, à une meilleure articulation des temps de vie entre vie professionnelle et vie personnelle, ainsi qu'à un renforcement de notre action dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Nous continuerons pour cela à agir sur nos différents leviers. Le levier des promotions, je l'ai évoqué, notamment en faveur des filières les plus féminisées. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans la suite de notre Conseil puisqu'un projet de délibération vous sera présenté sur ce point.

Nous allons aussi continuer à favoriser la féminisation des corps. Madame la Maire, vous avez évoqué l'enjeu de la police municipale. Nous multiplierons les campagnes de communication pour lutter effectivement contre les stéréotypes de métiers qui seraient réservés à des hommes ou des femmes, pour démontrer que ce n'est naturellement pas le cas. Mais il faut aussi travailler concrètement au quotidien pour que de facto cette différence ne se fasse plus sentir.

Nous travaillerons pour lutter contre le temps partiel subi. Là aussi, vous avez été plusieurs, mes chères collègues, à le mentionner.

Nous travaillerons également sur les nouvelles formes d'organisation du travail. Le télétravail a été mentionné. Effectivement, il faut être vigilant à ce que cette nouvelle forme d'organisation du travail ne vienne pas perpétuer ces écarts et ces injustices.

Enfin, nous agissons au sein des collectifs de travail pour valoriser les dispositifs de prévention, afin de poursuivre la libération de la parole.

Vous l'aurez compris, c'est une stratégie essentielle qui ne peut se faire sans l'engagement de chacun, de l'ensemble des agents au sein de la Ville. Je veux ici remercier ceux qui plus particulièrement travaillent sur ces sujets au quotidien pour continuer à nous faire avancer.

Je dois dire que si notre engagement nous conduit parfois à devoir aller porter un chèque au ministère de la Fonction publique, c'est sans doute un faible prix à payer par rapport à l'ampleur de la tâche qui est devant nous.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, cher Antoine GUILLOU, pour votre réponse, et permettez-moi de remercier aussi et de saluer très chaleureusement le travail et l'engagement de Marie VILLETTE, notre Secrétaire générale, et autour d'elle une équipe - en effet en majorité féminine au Secrétariat général - et les directeurs et directrices.

Mais nous avons eu à cœur - et je sais que Marie VILLETTE partage cela -, lorsque nous nommons des femmes, de ne pas être dans l'idée que l'arbre pourrait cacher la forêt. C'est-à-dire que nous sommes là aussi pour accompagner de nouvelles générations, tendre la main, faire la courte échelle et permettre de changer en profondeur, au-delà du symbole même si les symboles sont importants, pour faire vivre très concrètement l'égalité dans la réalité, pour que l'égalité soit réelle.

Voilà, je vous remercie beaucoup. Merci à l'ensemble des groupes, majorité comme opposition, des propositions et des suggestions. Nous allons poursuivre ce travail au long cours mais avec des résultats tangibles d'ores et déjà. Merci beaucoup.

Je vous propose juste une minute de suspension, le temps de passer au débat suivant sur le budget qui va être aussi important et un peu long. Donc une minute pour respirer.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures cinquante minutes, est reprise à dix heures cinquante-deux minutes sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mes chers collègues, nous abordons à présent la discussion relative au budget de la Ville de Paris et de l'état spécial territorial.

Débat budgétaire - Etat spécial territorial.

2020 DFA 70 - DLH - Reprise en fonctionnement de l'excédent d'investissement 2021.

2020 DFA 76 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement 2021.

Communication de la Maire de Paris relative au budget primitif de 2021.

Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'insertion des parisiens immigrés - Bleu budgétaire politique de la Ville 2021. - Bleu Plan Climat. - Bleu budgétaire Jeunesse 2021. - Rapport et document budgétaire - section d'investissement et de fonctionnement. État de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés.

2020 DFA 76-1 - Budget primitif d'investissement pour 2021.

2020 DFA 76-2 - Budget primitif de fonctionnement pour 2021.

2020 DFA 76-3 - Evolutions des tarifs.

Voeu n° 27 déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la contribution de la ville de Paris à l'organisation des J.O.P.

Voeu n° 28 déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la préfiguration du budget sensible au genre.

Voeu n° 29 déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux exonérations des marchés découverts alimentaires et biologiques.

Voeu n° 30 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'évasion fiscale et l'optimisation fiscale.

Voeu n° 30 bis déposé par l'Exécutif.

Voeu n° 31 déposé par le groupe Changer Paris relatif au bilan du plan pour les édifices culturels 2015-2020 et à sa reconduction.

Voeu n° 32 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réalisation d'un audit général budgétaire et financier.

Voeu n° 33 déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect des principes budgétaires.

Voeu n° 34 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'une stratégie de désendettement.

Voeu n° 35 déposé par le groupe Changer Paris relatif au prolongement des exonérations jusqu'en juin 2021.

Voeu n° 36 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la gratuité du stationnement pendant la période de confinement.

Voeu n° 37 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux loyers capitalisés.

Voeu n° 38 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au projet lycéen "Tracer le lieu, Esquisser le lien" du LPR Brassai (15e).

Voeu n° 39 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'apprentissage.

Voeu n° 40 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la suppression des jetons de présence dans les organismes.

Voeu n° 41 déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la sauvegarde des librairies.

Voeu n° 42 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au bien-être animal.

Voeu n° 43 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au budget participatif.

Voeu n° 44 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au développement de l'économie circulaire.

Voeu n° 45 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au gel des tarifs municipaux.

Voeu n° 46 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au budget alloué à la rénovation thermique des bâtiments publics.

Voeu n° 47 déposé par Mme SIMONNET relatif aux dettes liées à la crise sanitaire.

Voeu n° 227 déposé par l'Exécutif relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Paris.

Lettre rectificative n° 1.

2020 DFA 61 - États spéciaux d'arrondissement - Budget primitif 2021.

2020 DFA 60 - Projet de budget emplois 2021. - Créations et mouvements d'emplois au titre de 2021. Fixation du stock réglementaire des emplois.

Voeu n° 59 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux vacances de postes au sein de la Ville.

Voeu n° 59 bis déposé par l'Exécutif.

Lettre rectificative n° 2.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Conformément à la Conférence d'organisation, je vous rappelle qu'en première partie, un orateur par groupe s'exprimera cinq minutes. Le débat général se poursuivra avec l'ensemble des orateurs inscrits. Puis nous aurons la réponse de l'Exécutif.

Je rappelle que, lors du vote, il n'y aura plus ni débats ni interventions, mais une explication de vote préalable de cinq minutes par groupe. Bien sûr, les amendements et les vœux doivent être présentés pendant la discussion générale.

Je vais donc introduire notre débat sur le budget 2021.

Mes chers collègues, le budget, que je vais vous proposer au nom de notre majorité, est un budget qui répond à une crise, je dirais à plusieurs crises. Ce budget répond à la crise climatique, à la crise sanitaire et à la crise sociale.

Vous le verrez, dans ce budget, il y a un soutien affirmé, déterminé aux Parisiennes et aux Parisiens à travers ce qui nous unit et ce qui est notre patrimoine commun : le service public municipal parisien. Vous le verrez, dans ce budget, nous avons décidé aussi d'investir de façon déterminée, engagée dans la transition écologique pour préparer l'avenir de notre jeunesse.

Alors oui, la crise sanitaire que nous traversons bouleverse notre vie économique et sociale. Elle affecte l'ensemble des acteurs de la vie parisienne, et face à ce bouleversement sans précédent, nous devons faire face avec des moyens qui doivent être à la hauteur des enjeux.

Nous le savons, il en va pour beaucoup de la survie des acteurs du monde de la culture, qui pensaient encore aujourd'hui rouvrir ce mardi 15 décembre et qui ne pourront pas le faire, pour les acteurs du tourisme, pour tout le monde de l'hôtellerie, de la restauration, des bars, mais aussi pour des milliers d'associations qui sont durement frappées.

Oui, il en va de l'avenir de beaucoup de femmes et d'hommes qui se sont construits par le travail et qui sont aujourd'hui empêchés d'exercer leur activité. Il en va du futur des Parisiennes et des Parisiens fragilisés par l'âpre dureté des temps que nous traversons. Il en va aussi de notre adaptation au changement climatique et de notre transition écologique.

Les Parisiennes et les Parisiens le savent, ils nous trouveront à leurs côtés : une municipalité présente, à l'écoute et prête à déployer les moyens nécessaires pour remplir notre rôle, avec bien sûr en bannière le service public municipal.

Paris est là et sera toujours là pour elles et pour eux car le temps de la crise, nous le savons, ne doit pas être celui de l'austérité. Ajouter de la crise à la crise, beaucoup sont tentés. D'ailleurs, cela a été un dogme pendant plus de trente ans, cette idée d'austérité, et nous savons à quelle impasse elle conduit.

Notre majorité n'est pas tentée évidemment par cette voie. Pour nous, l'investissement public, le service public permettent d'abord d'assurer une vie quotidienne, une vie de qualité aux femmes et aux hommes qui composent notre Capitale. Mais le service public, l'investissement public permettent aussi de réduire cette dette écologique que l'on ne mesure pas encore, mais qui pourtant est la vraie dette que nous laissons aux générations futures.

La puissance publique, c'est-à-dire l'Etat, les collectivités doivent assumer leurs responsabilités pour l'avenir. Nous sommes au pied du mur. D'autres diraient au bord du gouffre. Donc il nous faut investir aujourd'hui pour amortir le choc et permettre aussi à notre économie de repartir demain, en répondant à l'urgence climatique et à l'explosion des inégalités.

Si nous n'utilisons pas les sommes qui sont annoncées dans le plan de relance aujourd'hui dans notre pays et en Europe, pour justement conduire de façon rapide les changements que nous devons conduire au regard de la crise climatique, et en ayant à cœur évidemment de réduire les inégalités, nous ne serons pas au rendez-vous de l'Histoire.

Je crois qu'il faut laisser celles et ceux qui nous ont expliqué pendant trente ans qu'il était toujours temps d'attendre et que toute dépense publique était une mauvaise dépense, sans faire la distinction entre l'investissement et le rôle de cet investissement dans la préparation du futur, je pense que ces personnes-là nous ont conduits dans le mur et qu'aujourd'hui il est temps, notamment en appui de cette crise majeure, de ces crises majeures, de pouvoir montrer qu'il y a un autre chemin.

Oui, nous devons gérer au mieux l'argent public. Les sommes investies doivent permettre à notre Ville de répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens, de se relever, et à notre économie de se transformer pour aller vers une économie verte. C'est ce que nous allons poursuivre dans les années qui viennent, et bien sûr cette année avec le budget proposé pour 2021.

Nous le savons, l'investissement est un moteur de l'emploi et de la croissance, un investissement réfléchi, ciblé, qui permet la transformation de l'économie vers un modèle plus local, plus juste et plus écologique.

Plus local, parce que nous voyons qu'éprouvés par la crise, nous le sommes sans doute beaucoup plus que d'autres grandes villes, à l'image d'ailleurs des grandes métropoles mondiales au niveau international parce que, oui, notre modèle économique est trop dépendant, et nous l'avons mesuré, de l'activité internationale et du tourisme international.

Donc il faut nous transformer vers un modèle plus local, dans lequel, je le dis ici, l'économie sociale et solidaire a une place prépondérante. Nous devons aller vers ce modèle parce qu'il sera plus juste, plus impliquant, plus engageant. Il fournira aussi les possibilités d'emploi, donc de vivre par un travail digne avec une rémunération, qui soit un travail utile à la collectivité.

C'est le sens du budget volontariste et de l'engagement que je vous présente au nom de notre majorité.

Bien sûr, nous n'allons pas nous le cacher, nous le savons, les finances de la Ville sont durement touchées par la crise. Nous l'avons évoqué lors du dernier débat d'orientations budgétaires au mois d'octobre : le coût de la crise pour Paris est estimé à 800 millions d'euros pour 2020 et il devrait encore s'accroître en 2021.

Les conséquences de la crise sur nos finances sont considérables, qu'il s'agisse de l'augmentation de nos dépenses - plus 260 millions d'euros par rapport au BP 2020 - ou encore de la baisse de nos recettes - moins 540 millions d'euros par rapport au BP 2020.

En 2020, la Ville a enregistré des pertes de recettes à hauteur de 457 millions d'euros, notamment en raison du ralentissement du marché immobilier et de l'activité touristique : moins 150 millions d'euros environ de D.M.T.O. et moins 62 millions d'euros de taxe de séjour.

Par ailleurs, avec les confinements successifs, les recettes de gestion - je pense par exemple aux crèches, aux centres de loisirs - ont diminué de près de 38,5 millions d'euros.

Parallèlement, les dépenses de la Ville, elles, ont augmenté de 146 millions d'euros, afin de protéger la population et de maintenir le fonctionnement des services publics par le déploiement d'aides. Nous avons voté 7,5 millions d'euros pour soutenir les familles, à cause de la fermeture de la restauration scolaire. Nous avons voté l'achat d'équipements de protection individuelle des agents pour environ 50 millions d'euros. Et c'est l'apport de 34 millions d'euros supplémentaires pour le R.S.A. qui est en train d'exploser.

La Ville a également mis en place - et nous l'avons voté à l'unanimité - un plan inédit à hauteur de 200 millions d'euros cet été, permettant de venir en aide aux plus précaires, mais aussi aux acteurs les plus touchés, ceux du service culturel, du secteur associatif, et bien sûr les commerçants, artisans et restaurateurs qui pour beaucoup sont encore aujourd'hui fermés.

Donc, une dette Covid est née de ces moindres recettes et de ces dépenses supplémentaires. Une dette Covid d'environ 670 millions d'euros pour Paris. Une dette de même nature d'ailleurs, dans toutes les municipalités, parce qu'en fait les municipalités partout en France - mais j'y reviendrai, aussi en Europe - ont été en première ligne face à la crise, palliant souvent les carences de l'Etat et des circuits bureaucratiques manquant pour le moins de discernement et d'agilité.

Alors, quelle est la relation que nous avons aujourd'hui avec l'Etat ? Je dirais que c'est un Etat qui ferme les yeux, qui ferme les yeux d'ailleurs malgré les multiples propositions que nous avons formulées aux côtés des autres collectivités, des grandes municipalités, des départements ruraux. Des propositions que nous avons formulées avec nos associations et nos présidents d'associations : "France Urbaine", présidée par la maire de Nantes Johanna ROLLAND ou l'"Association des maires de France", présidée par François BAROIN.

Malgré les engagements formulés au plus haut niveau, l'Etat est aujourd'hui aux abonnés absents. Le plan de relance, dont on nous parle régulièrement et dont on nous dit qu'il est doté de plusieurs centaines de millions, de milliards, est tourné sans doute, oui, sûrement, vers les entreprises. En tous les cas, nous espérons qu'il a un débouché. D'ailleurs, souvent des grandes entreprises qui voient une fois encore leur fiscalité diminuer sans aucune contrepartie.

Mais les collectivités locales, les communes, les départements sont un impensé total du plan de relance. Mesdames et Messieurs, dans un pays qui proclame la décentralisation comme mode d'organisation de sa République, on ne nous calcule pas ! Et ce n'est pas propre à Paris. Nous avons pourtant répondu présents, en faisant remonter aux services de l'Etat de nombreux projets, à travers les Préfets, les Ministres.

Au premier chef, bien sûr, par exemple la rénovation énergétique des bâtiments, à hauteur de plusieurs centaines de millions, pour montrer qu'il peut y avoir un lien, et d'ailleurs un impact, un effet rapide, immédiat, concret du plan de relance. Parce qu'un plan de relance qui n'est pas connecté au monde réel, à part les aides aux entreprises, a peu de chances de produire des effets, mais vraiment peu de chances de produire des effets.

Loin de nous venir en aide, on nous ponctionne plus que jamais à Paris, et beaucoup plus que de raison, et sans doute beaucoup plus que ce que le droit, la Constitution, les lois de la République ne tolèrent.

La péréquation connaît un nouveau ressaut cette année. Le cap des 650 millions d'euros annuels de péréquation est désormais dépassé. Donc, Paris, la Ville de Paris, les contribuables parisiens assureront 650 millions de solidarité nationale et régionale, sans que d'ailleurs la dette Covid ne soit prise en compte, sans que, alors que nous l'avons proposé, cette péréquation dans cette année exceptionnelle puisse être prise en charge par l'Etat, dont c'est la fonction d'assurer la solidarité nationale et régionale, de façon à intégrer les dépenses et la dette Covid de notre collectivité, comme d'ailleurs d'autres grandes collectivités qui sont très mises à contribution.

Non seulement la dette Covid n'est pas prise en compte, mais la péréquation est augmentée. Et par ailleurs, nous n'avons quasiment aucun accès aux mesures du plan de relance, puisque là aussi l'imagination bureaucratique est sans bornes - sans bornes ! - et cette imagination bureaucratique a inventé des appels à projets nationaux pour pouvoir bénéficier des mesures du plan de relance.

Autant vous dire qu'un plan de relance qui doit être, selon l'Etat et selon la Commission européenne, dépensé rapidement pour avoir un effet de levier et sortir nos pays, nos économies de la crise dans laquelle elles sont plongées, eh bien, cet effet ne pourra pas être attendu avant de très nombreuses années.

En fait, il y a toujours cette idée très présente selon laquelle toute dépense publique serait une mauvaise dépense publique. En fait, la meilleure dépense publique serait celle qu'on ne fait pas. Voilà la pensée profonde d'un certain nombre de décideurs qui continuent à considérer qu'il n'y a pas besoin d'injecter des moyens publics d'investissements et de soutien à l'activité et que cela devrait se faire tout seul.

Cela fait trente ans que l'on nous raconte que cela va se faire tout seul et trente ans que l'on constate quoi ? Que s'il n'y avait pas les collectivités locales, qui portent 70 % de l'investissement public, et que s'il n'y avait pas eu des investissements publics jusque-là, même les secteurs économiques n'auraient pas été portés, en tous les cas

n'auraient pas été soutenus pendant les crises que nous avons connues précédemment. Je pense notamment en 2014, quand nous avons, nous, décidé de maintenir un haut niveau d'investissements.

Il est bien sûr inacceptable que l'Etat puisse s'affranchir de toutes contraintes budgétaires pour creuser son déficit et son endettement, alors même que les collectivités restent largement tenues par des contraintes qui n'ont fait l'objet d'aucun aménagement, malgré, je le redis, nos multiples propositions.

Je vais donc saisir la Cour des comptes de la restauration de la libre administration des collectivités prévues par l'article 72 de la Constitution, dans un contexte où les contributeurs nets à la péréquation ne sont pas soulagés, alors même que leurs dépenses obligatoires explosent.

Je saisirai la Cour des comptes pour que d'ailleurs nous engagions une réflexion à laquelle nous allons contribuer. Je sais que c'est une demande très largement portée et de façon pérenne par Nicolas BONNET-OULALDJ ici présent, et une demande à laquelle je souscris de réflexion sur la question des finances locales. Là, on est au bout d'un système qui n'est pas viable, qui n'est plus viable.

Donc je saisirai donc la Cour des comptes.

J'apporterai d'ailleurs des précisions, parce que la Belgique a pris en considération une partie de la situation, les collectivités ont eu la possibilité, par la loi belge - donc c'est possible puisque nous sommes soumis à la même réglementation européenne - de pouvoir limiter l'impact de leur dette liée au Covid, qui ne doit peser ni sur notre fonctionnement au quotidien, ni sur notre capacité à investir demain.

Nous sommes d'ailleurs en train de faire un "benchmark" avec d'autres villes européennes, où des solutions ont été imaginées, inventées et trouvées pour permettre aussi aux collectivités de jouer pleinement leur rôle : être aux côtés des citoyens, dans la proximité, investir et donc tenir compte du fait qu'une dette Covid existe aussi à l'échelle des collectivités, qui ont été en première ligne, et si elles n'avaient pas été là, cela aurait sans doute aggravé la crise.

Je me suis battue pour que l'intérêt à agir des villes soit reconnu devant la justice nationale et européenne. D'ailleurs, nous l'avons obtenu avec Madrid et Bruxelles devant la Cour de Justice européenne. Tout comme le bien-fondé de nos positions sur le plan de la justice climatique a été reconnu, je me battrais pour que jamais ne soit étouffée notre capacité à transformer nos villes et à nous administrer librement.

Par ailleurs, je solliciterai, avec d'autres maires français et européens, la présidente de la Commission européenne.

Je le dis ici, à l'ensemble de notre Assemblée, le maire de Namur, en Belgique - qui est un de ceux qui m'a donné les éléments sur la façon dont l'Etat belge a pris en compte la dette Covid des collectivités - est membre du PPE. Il est membre du PPE et il se joindra à l'initiative que nous allons faire ensemble, avec lui, c'est-à-dire une initiative très large. D'ailleurs, le maire d'Athènes, lui aussi membre...

Ah ! Le nouveau est membre du PPE ? Essayez de connaître un peu la géographie politique des villes !

Donc le maire d'Athènes aussi se joindra à nous. Mais je ne doute pas que d'autres maires, progressistes, écologistes et sociaux-démocrates viendront également avec nous.

Nous irons voir la présidente de la Commission européenne, afin d'obtenir que les investissements du plan de relance européen soient explicitement dédiés aux territoires et aux métropoles, pour accélérer les changements pour lesquels les habitants de nos territoires se sont exprimés.

Le plan de relance, à l'échelle de notre continent, a pour objet de préparer l'avenir. Alors, il doit acter que cet avenir passe par la transformation écologique, qu'il prenne en charge la majorité des investissements publics, notamment pour accélérer bien sûr la lutte contre les changements climatiques.

Dès le 26 janvier prochain, je réunirai à l'Hôtel de Ville l'ensemble des acteurs économiques de la Métropole, afin de proposer au Gouvernement un plan territorial de relance pour l'économie parisienne. C'est d'ailleurs ce que m'ont demandé de faire les représentants de la Chambre des métiers, de la C.C.I., du Medef, de la C.P.M.E., ainsi que tous les acteurs économiques de la place parisienne et métropolitaine.

Nous le savons, Paris et sa région sont un poumon économique essentiel du pays, puisque nous représentons 30 % du PIB de la France. Et l'idée que nous puissions bénéficier aussi d'un plan de relance territorial, affecté à notre territoire - compte tenu du fait que c'est un territoire qui a particulièrement souffert de cette crise Covid parce que nous sommes un territoire très dépendant des échanges internationaux - paraît une évidence.

D'ailleurs, j'ai évoqué cette proposition auprès du Premier Ministre qui a souscrit à l'idée qu'une démarche territoriale devait être engagée. Bien sûr, le 26 janvier, le Premier Ministre sera invité à venir participer avec nous, et je l'espère à signer avec nous les bases de ce plan de relance territorial.

Mais dès maintenant les Parisiennes et les Parisiens ont besoin de nous et, grâce à ce budget d'engagement que nous présentons, nous répondons présents. Malgré l'ensemble des incertitudes à venir et des discussions en

cours sur le projet de loi de finances, nous nous engageons pour préparer la sortie de crise, pour renforcer notre service public, notre politique sanitaire et sociale pour celles et ceux qui en ont besoin.

Je veux remercier ici celles et ceux qui ont pris part à l'élaboration de ce budget particulièrement complexe et difficile.

Bien sûr, Paul SIMONDON, mon adjoint en charge du budget, mais aussi de la finance verte. Je veux vraiment le remercier parce qu'il a contribué à ce travail, avec l'ensemble des services du Secrétariat général, de la Direction des finances, mon Cabinet, les Cabinets et l'ensemble des adjoints et maires d'arrondissement.

Je veux remercier bien sûr aussi Emmanuel GRÉGOIRE pour ce travail, non pas de supervision mais il a une expérience acquise dans les finances et dans les RH - cher Antoine, que je remercie aussi - qui est une expérience extrêmement précieuse pour l'élaboration de ce travail.

Puis je veux remercier aussi les présidents de groupe de la majorité, pour le sérieux, la responsabilité avec laquelle chacune et chacun a travaillé, prenant en compte la mesure de la crise que nous traversons et la situation - je vais le dire ici - d'étouffement dans laquelle on voudrait nous inscrire. Je pense que le résultat des élections municipales n'était pas suffisant et qu'il fallait aller plus loin et nous empêcher d'agir dans un sens qui est celui effectivement d'une conviction écologique et sociale et démocratique, qui est celle de cette majorité.

Alors il s'agit d'être à la fois au rendez-vous de l'exceptionnel et du quotidien, d'aider ceux que la crise touche le plus durement et de préserver le fonctionnement de notre service public. Nous continuerons de financer des services publics municipaux de grande qualité.

Je veux remercier l'ensemble des agents de ce service public municipal. Nous sommes très fiers de les avoir comme ambassadeurs au quotidien dans leur mission auprès des Parisiens.

Ce budget sera aussi un budget pour la santé des Parisiennes et des Parisiens, pour les jeunes, pour les seniors, pour l'emploi et la solidarité, pour la culture.

Et je veux redire ici mon soutien complet à l'ensemble des acteurs culturels parce que, oui, cela demeure extrêmement choquant que les lieux culturels, qui avaient pris des mesures extrêmement sérieuses pour à la fois limiter les jauges et limiter la progression de la maladie, sont encore fermés, alors que d'autres lieux sont ouverts et sont sans doute beaucoup plus critiques. Donc je veux leur assurer tout mon soutien. Je sais que plusieurs actions sont engagées, je pense notamment à l'action engagée par la S.A.C.D., je suis de tout cœur avec eux.

Et puis le monde du sport aussi, de l'égalité et de l'accessibilité. Je pense à nos quartiers populaires sur lesquels, là aussi, nous avons une attention particulière et pour laquelle j'ai demandé à Anne-Claire BOUX et à Jean-Luc ROMERO-MICHEL de me faire des propositions sur l'égalité réelle.

Le budget que nous vous proposons aujourd'hui nous permettra de financer des investissements majeurs au service de la ville de demain. Nous allons investir, en 2021, 1,4 milliard d'euros afin de soutenir et de relancer l'activité.

Dans ce contexte, le climat doit rester notre boussole. Quelques jours après l'anniversaire des Accords de Paris, qui nous rappellent l'urgence d'agir, nous devons redire à nos concitoyennes et à nos concitoyens, qui ont exprimé leur ambition par leur vote, que le Paris pour lequel nous nous investissons est un Paris écologique et solidaire.

C'est pour cela que nous choisirons d'investir massivement pour mieux isoler les bâtiments, les logements, pour construire de nouveaux logements, pour poursuivre et accélérer le Plan Vélo, pour permettre aux habitants de tous les quartiers de vivre dans cette ville plus écologique et plus solidaire.

C'est ainsi que nous avons ouvert plus de 125 millions d'autorisations de programme pour financer des investissements localisés jugés prioritaires par les maires d'arrondissement cette année. Ces investissements permettront notamment de réaménager des parcs, d'entretenir la voirie, de rénover nos bâtiments.

Investir pour le climat, c'est rendre du pouvoir d'achat aux Parisiennes et aux Parisiens, c'est préserver leur santé, c'est préparer notre ville aux chocs de demain.

Donc à nouveau, merci à Paul SIMONDON. Merci à Patrick BLOCHE pour l'organisation du débat et des travaux de notre Assemblée. Merci à Antoine GUILLOU. Et merci à chacune et chacun des adjoints, des présidents de groupe et des maires de notre majorité de présenter cette œuvre collective au service des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Je donne la parole aux premiers orateurs inscrits.

Rémi FÉRAUD pour le groupe PEC.

M. Rémi FÉRAUD.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce budget est donc le tout premier de ce mandat 2020-2026, et malgré des circonstances hors du commun, il respecte les engagements pris lors de la campagne électorale devant les Parisiens, notamment en matière écologique et sociale. C'est la marque de la démocratie.

Ce budget survient dans un contexte de crise sanitaire exceptionnelle, qui nous oblige à accompagner et aider davantage encore les Parisiens et Parisiennes les plus vulnérables, mais aussi à soutenir les acteurs économiques, culturels, associatifs, en mettant en œuvre des politiques volontaristes de solidarité, de préservation et de relance de l'économie.

Ce budget a été construit sans augmenter les impôts des Parisiens, pour soutenir le pouvoir d'achat, conformément aux engagements pris, et parce que la crise sociale l'impose et ce, alors que l'Etat, vous l'avez dit, Madame la Maire, n'est pas au rendez-vous.

Nous le savons désormais, la période que nous traversons depuis bientôt un an a un impact sans précédent sur les finances de la Ville, en recettes comme en dépenses, en investissements comme en fonctionnement. Et je vous rappelle le coût de cette crise pour la seule année 2020 qui sera de l'ordre de 800 millions d'euros, sans qu'aucune mesure à la hauteur ne soit prise par le Gouvernement pour nous permettre d'y faire face.

Nous avons aussi malheureusement la certitude que les recettes de la Ville continueront de reculer en 2021, sous le double effet de la baisse des recettes et du désengagement toujours croissant de l'Etat, comme nous avons eu l'occasion de le dire lors du débat d'orientations budgétaires. Cette année encore, les dotations de l'Etat seront inférieures d'environ 150 millions d'euros à nos dépenses de péréquation, au moment où nous devrions justement faire davantage.

C'est dans ce contexte inédit, incertain, complexe, que Paul SIMONDON, Antoine GUILLOU, Emmanuel GRÉGOIRE ont eu à élaborer avec les services ce budget primitif. Ils l'ont fait dans un esprit de responsabilité mais aussi d'ambition. Qu'ils en soient remerciés et félicités.

Accompagner, soutenir, innover, tel est le triptyque qui a guidé l'élaboration de ce budget primitif 2021. Aujourd'hui, plus que jamais nous aurions besoin de l'Etat. Force est de constater qu'il n'est pas là. La Ville de Paris, elle, dans les années précédentes, a toujours été au rendez-vous de la solidarité nationale par le biais d'une péréquation toujours croissante. Un mouvement en retour aurait été justifié.

Nous aurions aimé être soutenus aussi par les parlementaires de la majorité présidentielle et par ceux issus des Républicains, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, dans nos propositions qui allaient dans le sens de l'intérêt de Paris et des Parisiens. Il n'en fut rien et il n'en est rien aujourd'hui encore à l'Assemblée nationale.

Qui plus est, je tiens à souligner qu'il est pour le moins paradoxal - cela pourrait prêter à sourire si la situation sociale n'était pas aussi dramatique - de voir les groupes de l'opposition municipale déposer dans ce même Conseil de Paris des vœux demandant une réduction de la dette, et en même temps, si j'ose dire, des vœux demandant le prolongement d'exonération de charges, de nouvelles exonérations comme la taxe locale sur la publicité extérieure des pharmaciens. S'il existe un invariant d'une mandature à l'autre, c'est bien l'incohérence de la droite parisienne sur ce sujet budgétaire.

A l'heure où nous débattons de notre budget, le Gouvernement oppose donc toujours une fin de non-recevoir à notre demande d'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ainsi qu'un relèvement du taux des droits de mutation à titre onéreux. Deux mesures qui seraient pourtant bien utiles à notre collectivité, et au-delà à bien d'autres collectivités en France, au regard de la crise et ce, sans peser sur les impôts payés chaque année par les Parisiens.

Alors nous attendons désormais le plan de relance de l'Etat.

A ce titre, permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur l'étude bien inquiétante produite par l'"Association des Maires de France" et présentée il y a quinze jours. Elle pointait du doigt le fait que la reprise de l'investissement du bloc communal, essentielle à la relance dans notre pays, n'est absolument pas certaine, si rien n'est fait pour préserver les ressources et les marges de manœuvre des communes.

Les collectivités locales ne sont pas une charge, mais un levier efficace et décisif pour retrouver sur tous les territoires, dans leur diversité, le chemin de la croissance économique qui fait tant défaut.

Au cours des derniers mois, l'A.M.F. a alerté à plusieurs reprises sur les conséquences économiques de la crise sanitaire pour les communes, et l'injustice des mesures budgétaires prises par le Gouvernement.

Je le redis ici, le maintien de nos capacités d'investissements est plus que jamais essentiel pour relancer la croissance et faire reculer le chômage. Nos investissements sont un des piliers de l'économie de nos villes et du pays. Sans les collectivités, pas de relance possible.

Et quand nous empruntons pour construire de nouvelles écoles, des logements sociaux, pour engager la transition écologique, développer la culture et l'éducation, nous n'hypothéquons pas l'avenir, nous le préparons. Nous agissons en responsabilité pour les générations futures. Soutenir les Parisiens, c'est aussi soutenir le monde

de la culture, les transports, le commerce, la restauration. Nous l'avons fait et ce budget nous permettra de continuer de le faire.

Faut-il rappeler ? A l'occasion du Conseil de Paris de novembre, la Ville de Paris a voté un plan d'urgence composé d'aides directes aux artistes, aux lieux culturels, aux musées parisiens, et également 700 millions d'euros d'exonérations de loyers et de redevances pour la vie économique.

La majorité municipale a aussi mis en œuvre des exonérations de charges pour les taxis, ou encore les bars et restaurants que nous avons exonérés de droits de terrasse. C'est d'ailleurs dans ce même état d'esprit de solidarité et d'un accès toujours plus large à la culture et aux loisirs...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Les temps sont fongibles, Madame. Donc vous n'êtes pas la police de l'Assemblée.

Si, si, beaucoup importe. On ne dit pas de bêtises, voilà. Allez !

M. Rémi FÉRAUD.- Si certains apprennent que les temps sont fongibles...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Monsieur le Président, vous avez tout le loisir de poursuivre.

M. Rémi FÉRAUD.- C'est d'ailleurs dans ce même état d'esprit de plus de solidarité, et d'un accès toujours plus large à la culture et aux loisirs, que notre groupe portera, avec d'autres groupes de la majorité municipale, plusieurs amendements.

Ces amendements visent notamment à accroître les subventions accordées aux associations de l'économie sociale et solidaire. Dans le domaine de l'économie circulaire, il vise à accroître le budget de fonctionnement alloué aux séjours de vacances "Arc-En-Ciel", ou encore à augmenter le budget de fonctionnement des actions de lutte contre l'exclusion, notamment la distribution alimentaire au sein de l'Hôtel de Ville, comme le soutien aux accueils aux femmes en situation de rue.

Et Paris prendra aussi ses responsabilités pour faire face à l'augmentation de plus de 8.000 allocataires du R.S.A., sur la seule période de janvier à septembre dernier, et pour lesquels nous savons que la compensation pourtant obligatoire de l'Etat sera une fois de plus très incomplète.

Nos dépenses sociales seront, cette année encore, en forte progression et c'est à l'honneur de notre Ville. Malgré le contexte dans lequel nous nous trouvons, le budget primitif 2021 n'est donc pas un budget d'austérité, bien au contraire. Et ce choix est rendu possible parce que nos fondamentaux sont sains et restent structurellement solides.

L'Exécutif n'a cédé ni à la facilité dans cette préparation budgétaire, ni à l'inertie, puisque nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, mais légèrement supérieures cette année à l'année précédente. Ce choix, c'est celui de notre majorité municipale : il est assumé, il est revendiqué. Et il est à nos yeux primordial en cette période d'engager les dépenses nécessaires au soutien de nos concitoyens les plus fragiles. C'est la raison pour laquelle nous nous engageons plus encore sur la solidarité, l'emploi et la formation.

C'est aussi le cas quand nous décidons de continuer notre effort pour le dépistage du Covid-19 et l'achat d'équipements de protection, de majorer le fonds de solidarité logement, d'augmenter le budget consacré à l'hébergement des jeunes enfants au titre de l'A.S.E., de mettre en œuvre un dispositif pour accompagner les Parisiens vers l'emploi ou encore de permettre l'émergence d'emplois innovants.

Ce budget est un budget d'avenir qui consacre nos priorités pour l'année prochaine en poursuivant le financement de la transition écologique. Je pense notamment à la création de nouvelles pistes cyclables, à la poursuite de la végétalisation de l'espace public, à la rénovation des crèches, des écoles ou encore à la création de la police municipale avec l'embauche dans un premier temps de 130 nouveaux agents pour assurer la tranquillité publique en luttant plus efficacement contre les incivilités. C'est cette Municipalité qui agit pour la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Pragmatisme, responsabilité, sérieux et ambition, tels sont les mots qui caractérisent le budget que vous nous présentez pour 2021. L'ensemble du groupe Paris en commun tient à le saluer en ce début de journée de débat budgétaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme Rachida DATI, présidente du groupe CP.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement.- Cela écorche : c'est Changer Paris et pas C.Paris.

Mes chers collègues, ce budget mène Paris droit vers la faillite, le surendettement et l'augmentation des impôts et taxes. L'an dernier, notre groupe, le groupe Changer Paris, vous alertait sur l'irréalisme du budget voté pour 2020. Aucune économie, des prévisions de recettes totalement irréalistes et irréalisables, beaucoup trop optimistes.

Fin 2019, alors que nous ignorions la menace du coronavirus, nous écrivions noir sur blanc que le budget reposait sur des circonstances exogènes favorables qui pourraient se retourner d'un moment à l'autre. Les recettes ont chuté, les dépenses ont explosé. Vous faites le choix de la facilité. Vous avez grand ouvert les vannes de l'endettement : 1 milliard d'euros d'autorisations d'emprunt pour une seule année.

Au lieu de vous remettre en question, vous poursuivez votre fuite en avant. Vous augmentez encore ici les dépenses de fonctionnement de 2,1 %, ce qui fait plus de 12 % depuis que vous êtes ici. Les dépenses de personnel augmentent encore de 1 %, soit 18 % de plus depuis 2013. Pour quelle efficacité ? Ni les Parisiens ni les agents ne sont contents.

Comme vous refusez d'envisager la moindre économie, vous courez après les recettes : 6,5 milliards de recettes fiscales contre 5,1 en 2013. En 2021, jamais les Parisiens n'auront été autant taxés. C'est une faute.

Vous anticipez une reprise de l'activité au 1er janvier 2021. Surréaliste ! Alors que nous sommes en plein milieu de la crise sanitaire et que la crise économique ne fait que commencer. Vous vivez, vous êtes dans un monde parallèle.

D'autre part, c'est une erreur grave que de vouloir alourdir la charge fiscale des Parisiens, qu'ils soient particuliers en obérant leur pouvoir d'achat ou commerçants au bord de la faillite. C'est insensé ! Enfin, ce n'est pas aux Parisiens de payer vos graves erreurs de gestion.

Vous prétendez ne pas augmenter les impôts, c'est faux. Tout n'est que mensonges et incompétences. Vous avez écrit aux députés pour les supplier de vous autoriser à augmenter les impôts. Ils ont refusé d'être les complices de votre cavalerie financière pointée à plusieurs reprises par la Chambre régionale des comptes.

Vous voulez également faire payer le stationnement des deux-roues. Ou vous arrêtez-vous ? 12.000 Parisiens quittent chaque année la ville. La fuite en avant s'est accélérée depuis le confinement. Combien ne reviendront pas parce que les taxes sont trop élevées, les prix de l'immobilier exorbitant. La ville est sale et totalement "insecure".

Aux abois, vous n'avez plus qu'une solution : la dette. Alors que les agences de notation viennent de dégrader fortement les perspectives financières de la Ville, nous sommes passés totalement négatifs. Alors que la durée de désendettement de la Ville est passée de 9 à 18 ans, largement au-dessus de la durée raisonnable de 12 ans, vous vous dirigez vers une dette de plus de 7 milliards d'euros pour fin 2021. C'est deux fois plus que lorsque vous êtes arrivés. Rien que cette année la charge de la dette est de 415 millions d'euros et la crise n'y est pour rien, ce n'est que le coût des emprunts passés.

Les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain. Quand allez-vous cesser cette folie dépensière, cette frénésie de taxes et d'endettement abyssal ? Il est temps de faire un audit général des finances de la Ville et de l'engager dans la voie du désendettement.

Mais les Parisiens ne sont pas dupes de votre bilan désastreux et de votre gestion calamiteuse. Je le redis ici : vous ne devez votre élection et, j'ose le dire, vous avez sauvé votre siège, seulement grâce à un attelage contre nature et un mode de scrutin indirect. Les Parisiens, les Français plus largement le savent et connaissent votre incompétence et la gestion calamiteuse de Paris. Vous dégradez et vous ruinez Paris et les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mme Fatoumata KONÉ pour le groupe GEP.

Mme Fatoumata KONÉ.- Merci.

Madame la Maire, chers collègues, l'année 2020 aura marqué chacune et chacun d'entre nous de par l'ampleur de la crise économique, sanitaire et sociale que la pandémie de Covid-19 a entraînée. Dans ce contexte, et comme pour une majorité de collectivités françaises, l'exercice budgétaire se transforme en un défi périlleux, tant il nous revient de soutenir les Parisiennes et les Parisiens les plus touchés, tout en conservant l'ambition d'une véritable transformation de la ville.

L'examen de ce budget est l'occasion de rappeler quelques chiffres. L'économie parisienne a subi cette année une perte d'activité de près de 37,5 %, soit 3 points de plus que la moyenne nationale. Le nombre de demandeurs d'emploi à Paris a augmenté de 6 % et on a enregistré l'explosion historique du nombre d'inscriptions au R.S.A., une hausse de 13 % à Paris depuis un an.

Du jour au lendemain, certains secteurs ont été totalement sinistrés. Le secteur de l'hôtellerie, des restaurants, de la culture, nous ne pouvons pas faire comme si rien ne s'était passé. Face à ce constat, le budget primitif, sur lequel nous allons débattre, doit prendre la mesure de l'urgence d'agir pour l'emploi.

Mon groupe a fait de l'insertion par l'activité économique une de ses priorités. Malgré l'impact qu'une telle crise économique aura sur toute la mandature, nous persistons à croire que la Ville de Paris doit faire le choix d'accentuer l'accompagnement vers la réinsertion, doit faire le choix d'accentuer l'économie sociale et solidaire pour créer des emplois pérennes non délocalisables et surtout solidaires.

Nous ne pouvons que regretter le choix de la Ville d'investir massivement dans une véritable politique ambitieuse de déploiement du dispositif d'insertion par l'activité économique pour répondre à l'objectif de doublement du nombre de bénéficiaires d'ici 2026, tel que nous l'avons voté au dernier Conseil de Paris.

Concernant les quartiers "politique de la ville", je veux rappeler que les Parisiennes et les Parisiens les plus durement touchés par la crise vivent dans ces quartiers. Il nous semble alors crucial de maintenir un niveau élevé de financement des acteurs qui favorisent le lien social. Nous avons le devoir de porter une attention particulière à ces quartiers et ce, de manière plus accentuée en cette période de crise.

De la même manière, ce bouleversement qu'est la crise de la Covid-19 ne doit pas nous faire dévier de l'urgence climatique. C'est même tout l'inverse. La mise en lumière du manque de résilience de notre économie doit nous conduire à accélérer, et cela au plus tôt, les grandes transitions de la ville pour que Paris reste vivable. Nous devons pour cela continuer à nous doter de moyens à la hauteur de nos ambitions écologiques et sociales.

Chers collègues, ce Conseil est en effet pour moi l'occasion de rappeler qu'il y a cinq ans, la Conférence de Paris sur les changements climatiques aboutissait à la signature de l'Accord de Paris sur le climat. Un accord historique pour lequel les 195 pays signataires s'engageaient à contenir le réchauffement climatique à 1,5 degré. Cinq ans après, force est de constater que les catastrophes climatiques se sont enchaînées, avec des conséquences terribles pour les populations, et que les températures continuent d'augmenter.

L'ambition écologique de la Ville doit continuer à se traduire dans le verdissement des investissements de la Ville. Si nous pouvons saluer des engagements pour la piétonisation des rues, la reconquête de l'importante place occupée par les voitures sur l'espace public à travers la suppression de places de parking, axe fort de l'engagement du groupe écologiste, il faut poursuivre nos travaux et inscrire les changements profonds que l'on souhaite pour l'avenir.

A cet égard, cette période doit être vue comme une opportunité de changer de modèle économique. En s'affranchissant d'une économie qui repose sur le tourisme de masse, Paris peut devenir un modèle de tourisme durable, ouvert à tous les publics, avec un modèle économique viable, en s'affranchissant d'une économie qui repose sur le fonds de péréquation des D.M.T.O.

Pour finir, alors que nous nous apprêtons à débattre du premier budget primitif de cette mandature, je tiens à rappeler l'engagement pour lequel chacune et chacun d'entre nous a été élu, qui doit nous tourner vers une transformation profonde de notre rapport à la ville, et donc nous inscrire dans une trajectoire de long terme pour le climat et pour une grande justice sociale.

Faut-il rappeler que nous courons vers des pics de pollution de plus en plus intenses, des inondations de plus en plus fréquentes et des canicules toujours plus chaudes ? Faire le choix des investissements pour l'écologie, ce n'est plus un pari, c'est une nécessité. C'est la seule solution que nous avons pour faire face à ces crises à venir, qui risquent d'être plus grandes encore que celle que nous connaissons aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe CC.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Avant de vous parler du budget, je voudrais évoquer ce qui n'apparaît pas dans le budget, Madame la Maire. Ces derniers jours ne cessent de tomber les chiffres des dividendes des entreprises du CAC 40. Tous ont bénéficié d'aides publiques à l'occasion de la crise sanitaire, sans avoir fondamentalement changé leurs pratiques en matière de versement des dividendes, d'emploi, d'émissions de gaz à effet de serre ou de fiscalité.

Un site, Thales, dont l'Etat est actionnaire, qui bénéficie du chômage partiel et du plan d'urgence à l'aérien, vient de supprimer 1.000 emplois mais versera 85 millions d'euros de dividendes. LVMH, de son côté, a déjà versé 2,4 milliards de dividendes à ses actionnaires et souhaite verser 1 milliard de plus.

Tout cela, nous ne le verrons pas dans le budget de la Ville, Madame la Maire, tout simplement parce qu'aujourd'hui la fiscalité locale n'est plus adaptée aux créations de richesses, aux circulations de richesses et ne joue plus son rôle de répartition des richesses et de levier pour le service public.

Alors cette indécence, qui est inacceptable, doit nous interroger à l'heure où le modèle économique de notre collectivité est au point mort. Oui, Madame la Maire, je reste encore une fois à votre disposition pour mettre en place des assises des finances publiques locales ou de la fiscalité locale, pour essayer de faire porter des idées que les communistes ont à cœur en matière de fiscalité et d'impôt juste. Aujourd'hui la C.V.A.E., les D.M.T.O., la taxe de séjour, la D.G.F. sont trop fluctuantes pour nous permettre d'avoir encore des marges de manœuvre et cela paralyse nos choix politiques.

Les réponses du Gouvernement ne sont pas acceptables non plus. Vous l'avez dit, Madame la Maire, mon collègue Rémi FÉRAUD l'a abordé. Nous nous battons depuis des années pour proposer de nouvelles recettes municipales, plus dynamiques, qui nous sortent de cette actuelle quasi-mise sous tutelle de l'Etat, dont les dotations

ne cessent de baisser. Il faut porter ensemble une autre fiscalité locale, une fiscalité qui taxe la production, par ailleurs souvent les plus grands pollueurs et non seulement les usagers. Une fiscalité plus juste et redistributive.

Il est aussi urgent, Madame la Maire, de changer de paradigme. Vous l'avez dit, nous sommes un peu trop dépendants du rayonnement international de Paris et du tourisme.

Aujourd'hui, nous sommes face à la montée du chômage, la précarité des mois à venir, les urgences environnementales et les problèmes économiques. Pour cela, il faut développer des politiques publiques qui soient ambitieuses et qui, à mon avis, s'appuient sur deux leviers.

Vous l'avez dit tout à l'heure, Madame la Maire, et je l'ai porté, notamment à travers la mission qui m'a été confiée, "Fabriquer à Paris", mais aussi dans un livre que j'ai publié, c'est la relocalisation de la production. Relocaliser l'artisanat à Paris, relocaliser la production pour reproduire à Paris et produire des richesses.

Le deuxième levier, c'est le service public. Nous l'avons vu, c'est notre force dans cette période de crise et de pandémie, et donc nous pouvons activer deux leviers essentiels du service public.

Le premier levier, c'est l'investissement, cet investissement qui est porté dans ce budget. La feuille de route 2021 est remplie et nous sommes entièrement d'accord avec cet investissement.

Par contre, Madame la Maire, nous devons vous dire que nous avons des divergences sur le troisième levier qui est l'emploi public. Nous pensons que la collectivité que nous dirigeons doit être force d'emplois, et notamment d'emplois qui sont sécurisés en termes de long terme et aussi en termes de formation.

Nous avons des divergences, notamment du côté des emplois publics qui sont créés dans ce budget. Votre priorité, c'est la création de 129 emplois pour la police municipale. Evidemment c'est un engagement de campagne, mais force est de constater que cet engagement est bousculé par le débat autour de la loi sécurité globale, qui crée un continuum de sécurité entre la police nationale, la police municipale et la sécurité privée, et qui élargit les compétences de la police municipale.

J'ai d'ailleurs lu un papier très intéressant, dans lequel votre premier adjoint s'exprimait suite aux casses autour des manifestations sur les commerces. Et certains élus s'imaginent déjà que la police municipale serait utilisable pour faire face à ces casseurs dans les manifestations. Evidemment, vous savez que nous sommes complètement contre et à l'opposé de cette proposition faite sur les bancs de la droite.

Non seulement nous condamnons cette loi, mais nous voulons aussi remettre sur la table les résultats de l'enquête menée l'année dernière qui ont prouvé que les attentes des Parisiens en matière de sécurité relèvent de la police nationale. Il n'est pas acceptable que nos finances se trouvent entravées par le financement de missions régaliennes de l'Etat.

Pour notre part, nous pensons par contre qu'il y a des emplois à créer, et des emplois qui sont utiles et qui ont montré leur utilité pendant la crise. Je pense à la fois aux emplois à la DFPE pour les crèches, à la DASCO dans les écoles, aux éboueurs, à la propreté. Mes collègues interviendront tout à l'heure, nous portons beaucoup d'amendements sur cette question.

Enfin, Madame la Maire, nous avons une proposition, et ma collègue Barbara GOMES la portera, c'est celle de faire face à la précarisation d'un grand nombre de jeunes qui se retrouvent livreurs à vélo dans les rues de Paris. Nous proposons notamment la création d'une maison des coursiers pour que ces "uberisés" puissent trouver un lieu pour se rassembler, mais aussi pour pouvoir faire face à leurs problématiques de droits.

Enfin, je voudrais terminer en pointant deux amendements que nous avons à cœur, et je sais, Madame la Maire, que vous serez attentive à ces deux amendements.

Nous sommes à trois ans des Jeux olympiques, et si le groupe Communiste et Citoyen s'est engagé dans cette aventure, c'est parce que nous pensons que les Jeux olympiques doivent porter un héritage pour le monde sportif et doivent permettre le développement du sport dans notre collectivité. Or, le budget des sports est en baisse. Si les subventions aux associations sont préservées, la mission héritage de la Ville perd près de 75 % de ses crédits et certains dispositifs en faveur du sport pour tous, comme les Ateliers bleus, les jeux sportifs scolaires, le transport en car. Tout cela est amoindri.

Quel message voulons-nous transmettre et souhaitons-nous envoyer au monde sportif ? Eh bien, je vous propose un amendement à la hauteur de 1 million d'euros. Je sais que c'est beaucoup mais c'est pour soutenir ce mouvement sportif qui aujourd'hui est en grande difficulté.

Le deuxième amendement que vous avez à cœur - je sais, Madame la Maire, nous en avons débattu tout à l'heure -, c'est la question des violences faites aux femmes. Nous avons connu dans ce début de mandat beaucoup de cas de viols, de violences et le confinement a accéléré 15 % en plus de violences conjugales. Dans ce budget, nous voyons aussi ce budget baisser et ce n'est pas concevable.

Je porte donc avec mes collègues un amendement pour relever cette ligne et en vous proposant quelque chose de nouveau, d'innovateur, d'inédit : c'est de mettre en place un Plan de lutte contre les violences dans le sport. Nous avons tous été alertés et choqués par le témoignage de Sarah ABITBOL.

Maintenant, Madame la Maire, je terminerai par ces mots : nous sommes toutes et tous féministes, mais donnons-nous les moyens d'être féministes et cet amendement en est l'exemple.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme BÜRKLI, présidente du groupe GIP.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Cette séance budgétaire s'ouvre dans un contexte inédit où les Parisiens subissent depuis neuf mois les effets d'une crise sanitaire qui a profondément bouleversé leur vie, leurs habitudes et remis en question bon nombre de paramètres qui semblaient être acquis. Et à l'heure où nous abordons le budget pour 2021, nous ne savons toujours pas quel visage aura notre Capitale après cette période éprouvante. Une chose est certaine cependant, c'est que l'horizon à court et moyen termes s'assombrit. La réalité, c'est qu'à la crise sanitaire vont suivre les crises économiques et sociales, et personne ne sera épargné.

Dans la tempête, le Gouvernement a pris des mesures drastiques pour lutter contre la propagation du virus, et dans le même temps pour limiter les conséquences sur l'activité économique. Chacun reconnaît que les mesures déployées sont historiques et uniques au monde. Je pense notamment au chômage partiel, aux exonérations de charges, au fonds de solidarité, au prêt garanti par l'Etat.

Quant au plan de relance européen de 100 milliards d'euros négocié par le Président MACRON pour la France, avec ses trois volets - transition écologique, compétitivité et cohésion sociale et territoriale -, il devrait permettre non seulement d'amortir les conséquences de la crise, mais aussi et surtout d'ouvrir de nouvelles perspectives, avec pour impératif d'associer le développement économique et industriel à la nécessaire réduction de l'empreinte carbone française et européenne.

Alors dans ce contexte de crise sans précédent, nous avons besoin d'une Ville de Paris forte, réactive, protectrice, au rendez-vous des transitions nécessaires. Or, le budget que vous nous présentez pour 2021 est un budget en réaction, qui souffre d'un manque réel de marges de manœuvre. Bien sûr, on peut dire, comme vous, que l'Etat est responsable de tous les maux, sauf que l'absence de réforme structurelle de l'administration, l'envolée de la dette, qui ne date pas de la crise Covid, placent aujourd'hui la Capitale au pied du mur. A défaut de pouvoir présenter un budget d'anticipation, vous n'avez aucune autre porte de sortie que d'amplifier cette trajectoire, à savoir d'endetter toujours plus la ville et d'hypothéquer l'avenir.

Madame la Maire, nous le savons, la chute brutale à Paris plus qu'ailleurs de certains secteurs comme le tourisme, la culture, l'hôtellerie, la restauration, l'événementiel, les commerces de proximité, est susceptible de supprimer des milliers d'emplois sur le territoire parisien et de condamner des milliers de personnes à la précarité, si des moyens massifs ne sont pas mis en place rapidement par la collectivité en complément de l'Etat pour les accompagner. Entre autres, la question du règlement des loyers reste cruciale pour bon nombre d'entrepreneurs.

Nous avons bien entendu soutenu les initiatives que vous avez prises sur les exonérations pour les commerces, mais nous considérons qu'il faut mettre la barre plus haute. Ces commerces de proximité font le visage de nos quartiers. Et la Ville s'est dotée d'un outil, la SEMAEST, dont la mission est de revitaliser et diversifier le commerce de proximité, et de préserver des activités artisanales et traditionnelles.

Avec le lancement des dispositifs Vital'Quartier et le contrat Paris'Commerces SEMAEST, qui sont des initiatives positives, Paris aurait pu donner un nouvel élan à ces commerces de proximité. Malheureusement, les périmètres d'intervention trop restreints et le manque de moyens affectés à la SEMAEST n'ont pas permis de mener à bien ces missions.

C'est pourquoi nous vous proposons, dans un vœu qui sera présenté en 1^{ère} Commission, de réaffecter le budget alloué au compte foncier de la Ville à la SEMAEST. L'objectif affiché est de ne pas laisser mourir un commerce dont le péril serait dû à la crise.

Près de 1 milliard d'euros devrait être dépensé pour des préemptions de logements qui, rappelons-le, ne créent aucun nouveau logement dans Paris et coûtent extrêmement cher aux contribuables. Si ce dispositif a du sens pour lutter contre l'insalubrité, il est de notre responsabilité de revoir vos priorités. Et priorité doit être donnée aux commerces et à leur relance économique encore très hypothétique.

Je souhaiterais également m'arrêter un petit instant sur la situation des pharmacies. Lors du premier confinement, leur chiffre d'affaires a baissé de 20 à 100 % pour les établissements situés dans les zones le plus touristiques. Certaines sont contraintes de déposer le bilan. Pourtant, dans les moments les plus difficiles, ils ont répondu présent. Au printemps dernier, vous avez en effet sollicité le réseau des pharmaciens pour la distribution à titre gratuit des masques grand public aux Parisiens. Ont-ils répondu présent ? Oui.

En contrepartie, et pour la parfaite information, Monsieur FÉRAUD, vous aviez pris l'engagement par la voix d'un de vos adjoints de l'époque de les exonérer de la taxe sur la publicité extérieure en 2020. Une promesse qui, de

toute évidence, s'est envolée avec le temps. Nous comprenons leur légitime incompréhension, eux qui n'ont jamais failli dans leur mission et leur sens de l'intérêt général au service des Parisiennes et des Parisiens.

Dans le vœu que nous déposons avec mon groupe, nous vous demandons ainsi de répondre à leur attente.

Enfin, Madame la Maire, je voudrais terminer mon propos en reprenant des chiffres de votre communication où vous évoquez un nouvel outil stratégique Commerces et proximité, abondé de 40 millions d'euros sur la mandature. Je cite également l'exposé des motifs du budget primitif : "3,9 millions d'euros sont prévus au titre des dépenses liées à l'industrie, au commerce et à l'artisanat. Ces dépenses, en augmentation de 300.000 euros, dont 200.000 euros pour la SEMAEST au titre de Vital'Quartier 2, traduisent l'effort de soutien aux commerçants et aux métiers d'art."

Vous en conviendrez, ces fourchettes sont déconnectées à la lumière des éléments que je viens de vous exposer, et face à la gravité de la situation, votre projet de mandature ne pourra être déployé tel que vous l'imaginez. Il faut accepter alors, avec humilité et responsabilité, d'en revoir le contenu et les priorités, avec une exigence cependant : ne pas faire peser sur les Parisiennes et les Parisiens de nouvelles augmentations d'impôts et de taxes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mme Nathalie MAQUOI. Alors là, c'est plus compliqué de dire "GG" pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI.- Ou GS.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Oui, merci.

Mme Nathalie MAQUOI.- Madame la Maire, chers collègues, la crise sanitaire que nous traversons bouleverse tout et aggrave la situation budgétaire des collectivités, mais apparemment elle ne bouleverse pas toutes les grilles de lecture de certains et certaines dans cet hémicycle.

Nous savons à quel point cette crise sanitaire fragilise la culture, essentielle en cette période trouble que nous traversons, comme elle est toujours essentielle. La culture est ce service public de l'imaginaire et de la pensée, celui qui nous ouvre l'esprit, nous permet de partager nos imaginaires, nos rêves, nos connaissances.

Nous soutenons aujourd'hui, à cette heure-ci, à midi, la mobilisation du secteur culturel à Bastille qui souhaite obtenir la réouverture des lieux culturels. Interrogeons-nous : quelle est la cohérence entre ouvrir un centre commercial sur de grandes amplitudes, y permettre à des centaines de personnes d'y déambuler sans limite horaire et de fermer les musées ? Quelle est la cohérence entre ouvrir des lieux de culte, y chanter, y rester plus d'une heure pour une cérémonie et fermer les théâtres ?

Il s'agit d'un choix politique. Celui de déclarer la consommation marchande essentielle, indispensable, mais pas la culture, qui pousse souvent à douter, à remettre en cause des préjugés, à interroger profondément notre monde. C'est sûr que cela peut en déranger certains et certaines de trop s'interroger. Nous le déclarons en cette journée de mobilisation, la culture est pour nous aussi essentielle que l'air que nous respirons.

Cette crise sanitaire implique des dépenses directes, lourdes, imprévues. Elle nous prive de nombreuses recettes directes, pour les équipements et les partenaires avec qui nous menons à bien nos missions de service public à la fois de commune et de département, nécessaires à la protection de tous les Parisiens et les Parisiennes. Nos dépenses de fonctionnement sont impérieuses pour assurer la continuité et le bon fonctionnement du service aux Parisiens, et l'effet ciseau que la crise provoque peut faire peur et pourrait apparaître intenable à long terme.

Plus inquiétantes en réalité sont la durée de cette crise et ses conséquences sur nos finances qui ne peuvent être totalement anticipées aujourd'hui. Donc cela ne permet pas de se projeter sereinement dans l'avenir. Malgré cela, ce budget s'efforce d'être aussi près de la réalité que le contexte nous le permet.

Oui, Madame la Maire, vous l'avez dit, l'investissement est nécessaire pour mener à bien notre projet municipal pour accompagner la transition de notre ville. Oui, pour cela, la Ville emprunte. C'est le lot de toutes les collectivités et mécaniquement cela allonge la durée de désendettement de notre collectivité. Mais la Ville plus résiliente que nous développons avec ces emprunts sera plus apte à gérer sa dette, à faire face aux conséquences des suites de la crise ou à celles qui viendront à l'avenir.

Investir a aussi un effet bénéfique sur le fonctionnement, comme nous l'avions dit au moment du débat d'orientations budgétaires. Je ne reprendrai qu'un exemple, celui de la rénovation bioclimatique des écoles et des collèges qui fait réduire les dépenses de chauffage et donc le fonctionnement.

Il y a une logique contra-cyclique bien admise en économie et qui semble ici déranger. On dépense plus quand cela va mal et on fera des économies quand cela ira mieux. Aussi l'investissement, notamment via la commande publique, contribue à la relance de l'économie et à l'emploi. Cette relance est l'occasion de repenser pour l'avenir nombre de secteurs économiques. Je pense ici - d'autres l'ont dit avant moi - à un secteur essentiel : le tourisme.

Alors j'entends des alertes, des cris d'alarme sur une partie de nos bancs. J'entends des louanges dressées, par exemple à la gestion d'autres collectivités qui seraient beaucoup plus rigoureuses, comme la Région. Mais pour quel budget ? Pour quelles compétences impactées par la crise ? Les compétences de notre Ville sont

essentiellement des compétences liées au fonctionnement, alors que d'autres compétences comme celles de la Région sont plutôt sur des budgets d'investissement, le fonctionnement étant réduit à des personnels de lycée ou de formation professionnelle. Alors que nous, nous accompagnons un nombre de services publics de proximité de politique sociale dont les coûts ne peuvent être différés. Il ne faut donc pas comparer ce qui n'est pas comparable.

Aussi, sommes-nous le seul département de l'Ile-de-France à connaître, hélas, une hausse d'allocataires du R.S.A. ? Je ne crois pas. La lecture de certains vœux interpelle aussi sur la cohérence et d'ailleurs pas que des vœux dans la 1^{re} commission. Chacun demande des moyens supplémentaires partout dans les arrondissements, et en même temps c'est la majorité qui est trop dépensière ? L'honneur de la Ville, c'est de disposer d'une des meilleures administrations françaises et de favoriser la promotion de ses agents. Qui pourrait vouloir s'en priver ?

Le débat est sérieux et il est difficile. Toutes les autres collectivités françaises y sont confrontées. Il semble donner une opposition entre un Etat jacobin, qui ignore les alertes, et les collectivités malades de cet abandon. En témoigne un vœu qui nous est proposé, qui a déjà été adopté dans plusieurs villes de France, de tous bords d'ailleurs, sur l'insuffisance de l'accompagnement de l'Etat vers les collectivités pendant cette période de crise, entre les compétences qui sont transférées sans compensation et des dispositifs de soutien qui sont dérisoires. Sur les 17 millions de l'Etat promis à la Ville de Paris pour répondre à la crise, c'est censé correspondre à l'achat de masques et d'ailleurs notre collectivité ne les a toujours pas reçus.

Dans ce contexte, nous, élus locaux, pouvons-nous nous entendre sur la nécessité d'une remise à plat nationale du financement des collectivités territoriales autant que de la fiscalité locale ? Cette remise à plat nous permettrait d'engager un "new deal", permettant de rendre notre Ville résiliente, d'intégrer les enjeux de la transition écologique, d'intégrer les enjeux nécessaires à la transformation de notre modèle économique en vue d'une autre répartition des richesses pour résorber les inégalités.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame la Présidente, pour cette intervention.

Mme Maud GATEL pour le groupe MDE.

Mme Maud GATEL.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, une année ô combien singulière et difficile s'achève, au cours de laquelle la Ville fut, à l'instar des autres collectivités territoriales, mobilisée aux côtés de l'Etat pour lutter contre la crise sanitaire, avec des initiatives heureuses et d'autres beaucoup moins sur lesquelles nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer.

Mais aujourd'hui, la seule question qui doit nous occuper est celle-ci : avec ce budget, la Ville se donne-t-elle les moyens de faire face à la crise majeure que nous traversons ? Si l'année a été exceptionnellement difficile, comment cela se traduit-il dans le budget ? Mal, et nous le regrettons.

D'abord, ce budget est avant tout le reflet d'une gestion budgétaire passée hasardeuse, et dès lors il n'est pas en mesure de dégager de réelles marges de manœuvre. La crise sanitaire et ses corollaires ont bien sûr eu un impact significatif sur les finances de la Ville : des recettes en moins, des dépenses en plus. L'honnêteté oblige à dire qu'il y a aussi eu des dépenses en moins au cours de cette période si singulière.

Pour autant, l'impact de la crise sanitaire, d'un montant estimé à 800 millions d'euros sur l'année 2020, ne constitue qu'une partie de l'explication du creusement de la dette qui poursuit en réalité la même trajectoire que depuis 2015. La dégradation des indicateurs, qui saute aux yeux à la lecture de cette communication, était en effet en germe depuis le début de la mandature précédente, en raison de faiblesses devenues structurelles.

La trop forte dépendance de la Ville au marché de l'immobilier rend Paris éminemment vulnérable.

Lors du BP 2020, vous prévoyiez 1,6 milliard d'euros de D.M.T.O. Ce n'est ni sain intellectuellement de compter sur la spéculation immobilière pour remplir les caisses de la Ville, ni sain budgétairement - tout retournement de tendance faisant peser un fort risque sur les finances de la Ville. C'est la raison pour laquelle nous continuons à proposer de caper les D.M.T.O. et consacrer les éventuelles sommes supplémentaires au processus de désendettement de la Ville.

Autre faiblesse structurelle : l'absence au cours de la dernière mandature de toute réforme structurelle qui permette de dégager de véritables marges de manœuvre. Désormais libérée de son engagement avec l'Etat, la Ville a laissé filer les indicateurs de bonne santé budgétaire, garant d'une gestion raisonnée et prévoyante. Ce qui se traduit par une chute de l'épargne brute de 41 %, la dégradation de l'autofinancement avec un besoin de financement multiplié par trois en un an, l'accélération du niveau d'endettement qui multiplie par deux la durée de désendettement pour atteindre plus de dix-huit ans, avec des intérêts de la dette qui vont atteindre un rythme difficilement soutenable.

La crise que nous connaissons est un accélérateur de la dégradation des finances publiques parisiennes, et non l'initiatrice ; elle ne fait que confirmer la fragilité des fondements budgétaires de la Ville.

L'orthodoxie budgétaire n'est pas une lubie centriste par principe, c'est une question d'efficacité pour avoir les moyens nécessaires lorsqu'une crise survient. Dans la situation actuelle, alors que la crise sanitaire perdure et que

les crises sociale, économique, environnementale et morale se creusent, nous avons besoin que la Ville soit au rendez-vous.

Vous avez considéré que vous aviez les moyens nécessaires, nous craignons que ce ne soit pas le cas. Vous parlez d'un budget de combat, nous craignons au contraire qu'il ne soit un budget de renoncement. Car il ne peut y avoir de relance sans réforme, comme il ne peut y avoir de dépenses sans économies.

Bien évidemment, vous préférez accuser les autres de vos propres turpitudes et l'Etat est désigné comme le coupable de l'absence des marges de manœuvre. Aucun accès au plan "France Relance", disiez-vous. Pourtant, c'est grâce à ce programme "France Relance" que nous pourrions procéder à la rénovation énergétique des bâtiments publics parisiens que vous nous aviez promis dès la précédente mandature. C'est d'ailleurs l'objet de notre amendement, que vous nous indiquiez un calendrier de mise en œuvre de ce programme de rénovation énergétique.

Un Etat qui compense généreusement la suppression de la taxe d'habitation, en 2021, 46 % des foyers parisiens bénéficiant de ce soutien important au pouvoir d'achat. Et le budget de la Ville pourra compter sur une surcompensation de la part de l'Etat d'un montant de 46 millions d'euros, la somme de la collecte de la taxe d'habitation et de la compensation étatique dépassant 45 millions d'euros par rapport à 2020.

Enfin, la circulaire du 24 août 2020 vous permet de manière exceptionnelle d'étaler les dépenses liées à la crise sanitaire sur un maximum de cinq ans, et de les faire passer de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, ce qui est un fort soutien au budget de la Ville.

Contrairement à ce que vous laissez entendre, Paris n'est pas exclu des dispositifs complémentaires. On ne vous "calcule pas", disiez-vous. Je pense au contraire que vous avez des problèmes de calcul.

Face à ces difficultés, vous avez recours à des classiques. Je ne reviendrai pas sur les loyers capitalisés, une manne qui se tarit logiquement mais qui n'en reste pas moins une pratique sujette à caution.

Vous faites preuve également d'un certain optimisme dans la prévision de certaines recettes. Compte tenu du ralentissement du tourisme, de sa transformation profonde, de la baisse du pouvoir d'achat des ménages parisiens, vos prévisions en matière de niveau des D.M.T.O. et de taxes de séjour nous paraissent particulièrement élevées.

Puis il y a la traditionnelle recherche de nouvelles recettes, d'abord via des cessions qui, elles aussi, se tarissent, puis en cherchant à utiliser le levier des taxes, d'où un certain nombre de demandes.

Alors, Madame la Maire, vous avez fait un certain nombre de propositions. Souffrez que l'on puisse considérer qu'il s'agit de mauvaises propositions, comme augmenter le montant des taxes sur les résidences secondaires ou augmenter le montant des D.M.T.O. quitte à renchérir le marché de l'immobilier, notamment pour les primo-accédants.

Puis la perspective de la mise en place d'un stationnement payant pour les deux-roues motorisés que vous intégrez d'ores et déjà aux recettes budgétaires avant même que nous n'en ayons débattu. Sur ce point, nous souhaitons avoir la répartition de l'estimation des recettes entre les recettes des véhicules légers et les recettes provenant du stationnement des deux-roues motorisés car la distinction n'est pas faite. Nous craignons une nouvelle fois que les estimations du stationnement ne soient surestimées au regard de la persistance de la crise sanitaire.

Nous ne sommes pas défavorables par principe à certaines taxes, notamment lorsque cela permet de faire levier sur des politiques publiques. C'est la raison pour laquelle c'est le groupe MoDem à l'Assemblée qui est à l'origine de l'amendement visant à alourdir la taxe de séjour sur les meublés touristiques, et de permettre de rétablir la justice entre des acteurs comme Airbnb et le parc hôtelier.

En revanche, nous sommes résolument contre des taxes pesant sur les Parisiens, alors même qu'elles ont significativement augmenté au cours de la dernière mandature. C'est la raison pour laquelle nous déposons un amendement visant à geler les tarifs municipaux, afin que la recherche de recettes supplémentaires ne se fasse pas aux dépens du pouvoir d'achat des Parisiens déjà fragilisé par la crise.

En l'absence de réformes structurelles passées, il existe effectivement peu de marge de manœuvre, ce qui engendre des niveaux d'intervention insuffisants à la hauteur des enjeux, tant au niveau des mesures d'accompagnement pour les secteurs les plus touchés par la crise économique - malgré de bonnes initiatives, notamment en matière d'emploi par l'insertion, c'est le saupoudrage qui prime faute, une nouvelle fois, de réelle marge de manœuvre - et tant au niveau des politiques publiques que doit porter la Ville.

Je ne m'attarderai que sur le sujet des mobilités et de l'espace public, mes collègues Maud LELIÈVRE et Pierre CASANOVA s'attacheront, quant à eux, à expliciter d'autres volets de cette proposition budgétaire.

L'adaptation de la Ville au changement climatique et le soutien aux mobilités actives ne doivent pas être sacrifiés. C'est la raison pour laquelle nous demandons un maintien du niveau des dépenses en matière d'entretien de la voirie, celle-ci étant particulièrement dégradée et donc accidentogène, notamment pour les deux-roues. Nous demandons également un maintien du niveau de Plan Piéton, dont on ne peut pas dire qu'il a profondément changé la place du piéton à Paris qui reste le grand oublié.

Enfin, nous présentons un vœu visant à faire de l'économie circulaire un réel levier de réduction des déchets et de soutien au pouvoir d'achat et ce, sur l'ensemble du territoire parisien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

Mme SIMONNET pour trois minutes.

Mme Danielle SIMONNET.- Merci.

Mes chers collègues, oui, nous sommes en crise, en crise sanitaire et en crise sociale, économique, sans précédent et nous n'en sommes qu'au début. Notre pays connaît déjà une pauvreté qui explose : un million de pauvres supplémentaires depuis le début de la crise, comme en témoigne d'ailleurs à Paris l'augmentation des allocataires du R.S.A.

Une partie de nos recettes chute, alors que nos dépenses doivent justement augmenter. Augmenter pour assurer le meilleur bouclier social pour les plus démunis, augmenter parce que les collectivités locales constituent un excellent levier d'investissement pouvant contribuer à la relance de l'activité économique en répondant aux besoins sociaux et à la nécessaire bifurcation écologique.

Mais notre pays est dirigé par un Gouvernement contaminé par l'obscurantisme libéral de l'extrême marché, qui organise un hold-up permanent des finances publiques pour les entreprises du CAC 40 qui se gavent en dividendes. On ne pleure plus les baisses de dotations de l'Etat mais carrément leur disparition. Mais il ne faut plus pleurer, il faut mener la bataille.

Madame la Maire, mes chers collègues, reconnaissez au moins que votre méthode, celle de la négociation feutrée, cela ne marche pas. Nous sommes Paris, nous avons un devoir de mobiliser les autres collectivités, non pas dans des congrès des maires mais en prenant des initiatives fortes de mobilisation populaire, avec une revendication responsable, celle de l'annulation des dettes Covid, publiques comme privées, et celle de la reprise des dettes des Etats européens par la B.C.E. et leur transformation en dette perpétuelle. Il est urgent de sortir du chantage au remboursement des dettes et du verrou de l'austérité.

Qu'avez-vous finalement obtenu du Gouvernement Macron-Castex ? Rien. Ah si ! L'autorisation de créer une police municipale. Du coup, Madame la Maire, on vous a trouvée fort peu critique sur la loi sécurité globale, y compris vous avez eu des sous-entendus sur l'article 24 qui mériteraient clarification. Résultat : dans ce budget, hors dispositions Covid, tout baisse sauf pour la sécurité et la police municipale.

Les baisses de budget sont très nombreuses et concernent la culture qui manifeste aujourd'hui. En sept ans, le budget alloué à la culture aura baissé de 16 millions d'euros. Elle concerne aussi le sport, où on voit bien que le maintien des Jeux olympiques, quoi qu'il en coûte, se fait au détriment du sport de proximité et des jeunes. Mais c'est aussi la baisse des moyens alloués à l'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, à l'éducation, aux quartiers populaires, aux colonies de vacances.

L'Exécutif a choisi de raboter sur tous ces besoins essentiels, dont la culture en premier lieu. Pour financer sa police municipale, l'ensemble des dépenses de sécurité augmente d'une vingtaine de millions d'euros. L'investissement est également en baisse de 24,6 millions d'euros, alors que l'on est en début de mandature et que l'heure devrait être au lancement des investissements promis durant la campagne municipale.

Je dépose huit amendements au budget et au projet de délibération emploi de la Ville, et un vœu relatif à l'annulation des dettes et au refus des politiques d'austérité.

Il y a notamment un amendement pour que la Ville préempte enfin le cinéma "La Clef", avec en son sein l'association "Home Cinéma" parce que c'est enfin possible, la semaine dernière le groupe "SOS" ayant signé un compromis de vente.

Je termine. C'est un amendement pour l'exonération de loyer pour les foyers ayant perdu tout ou une partie de leurs revenus, un sur les colonies de vacances et le droit aux vacances, un autre pour soutenir le dispositif "Louez solidaire" qui permet finalement une alternative à l'hôtel mais vous semblez l'abandonner. Puis un amendement sur les moyens pour le sport et sur la culture, deux amendements emploi, l'un pour créer des postes d'auxiliaires de puériculture sociale et de référents A.P.S. et un autre pour la création de postes de travailleurs sociaux.

Je voudrais savoir s'il est effectivement prévu de supprimer des postes de travailleurs sociaux dans la période, ce qui est hallucinant. Et j'attire aussi votre attention sur les besoins des agents de ménage qui sont en grève en ce moment contre la fin de certains contrats de contractuels fin décembre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Très bien, merci.

Nous poursuivons à présent avec les autres orateurs, après ce tour des présidents de groupe.

La parole est à Rachida DATI pour le groupe CP.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement.- C'est curieux parce que votre groupe, vous ne l'appellez pas PEC.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Si, je l'ai appelé PEC.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement.- Oui, vous l'avez appelé PEC juste pour ne pas dire Changer Paris. C'est cela, on vous connaît très bien.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Quand on écoute, on peut mieux parler après.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement.- C'est PECH pour pêche à la ligne !

Trois vœux sont présentés qui permettront de remettre les finances parisiennes dans les bons rails.

En premier lieu, il est urgent et je dirais même une nécessité légale de faire un audit général budgétaire et financier qui intégrera les satellites, ainsi que la situation des ressources humaines. Cet audit devra être effectué par un organisme indépendant. Cela fait vingt ans que la Ville n'a pas soumis sa gestion à un tel examen, pourtant exigé par la Chambre régionale des comptes.

Le budget présenté devant nous aujourd'hui est insincère. Des recettes essentielles sont présentées à des niveaux très élevés, alors qu'elles ne dépendent pas de la volonté de l'Exécutif. Il en est ainsi des droits immobiliers, présentés au même niveau que l'année dernière, qui dépendent du marché immobilier qui accuse un sérieux ralentissement, notamment en raison de la dégradation de l'attractivité de Paris.

D'autre part, la manœuvre comptable des loyers capitalisés, que nous dénonçons depuis l'origine, est reconduite cette année encore pour 54 millions d'euros. Il s'agit de recettes qui entrent dans le calcul de l'épargne brute qui est la mesure de la durée de désendettement. Or, ces recettes ne sont pas durables.

Enfin, les recettes de stationnement n'ont jamais atteint leurs prévisions, soit à cause des difficultés de mise en place du nouveau système de sous-traitance, soit à cause d'une mauvaise évaluation. Désormais, c'est votre majorité qui annonce sa volonté de supprimer 50 % des places en surface. Pourtant, vous annoncez des recettes de stationnement à 369 millions d'euros, soit 500 % de plus qu'en 2013.

La crise économique n'en est qu'à ses débuts. Des dépenses sociales supplémentaires sont à craindre. Autrement dit, votre budget repose sur des prévisions tout à fait irréalistes qui nous amènent à présenter un vœu de respect des principes budgétaires.

Ce budget est contraire au principe de sincérité, je vous l'ai dit, parce que s'appuyant sur des prévisions optimistes et irréalisables de dépenses et de recettes. C'était ce que nous dénoncions déjà en 2019.

Ce budget 2021, en recourant une nouvelle fois aux loyers capitalisés, est en contradiction avec le principe d'annualité. Les recettes d'un exercice doivent financer les dépenses de l'année en cours en fonctionnement, ainsi que de séparation entre les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Gouvernement vous l'a rappelé une nouvelle fois en vous mettant en garde contre un contournement de la règle d'or de l'équilibre des sections d'investissement et de fonctionnement qui encourage le financement des dépenses courantes par l'emprunt. Mais finalement le contournement est un mode de gestion habituel ici.

Nous présentons enfin un vœu de bon sens et de santé financière pour les générations futures de Parisiens. Nous vous demandons de mettre en place dès à présent une stratégie de désendettement qui devrait être présentée au premier Conseil de Paris de février 2021. La spirale d'endettement de la Ville est insoutenable. Entre 2013 et 2021, elle pourrait avoir doublé passant de 3,6 milliards d'euros à plus de 7 milliards d'euros. Déjà les agences de notation ont dégradé les perspectives financières de la Ville.

Le groupe Changer Paris vous propose trois vœux en accord avec la réalité économique et la nécessité de sauvetage de la collectivité, afin de redresser la situation des finances parisiennes.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Madame la Présidente du groupe Changer Paris.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, jamais depuis que la Ville de Paris existe comme entité politique autonome, elle n'a été confrontée à une telle situation économique, sociale et financière. La résilience de notre Ville est testée, de la crise climatique à la crise sanitaire, l'humanité est confrontée à une série de chocs. Nous, Ecologistes, alertons depuis des décennies, mais aujourd'hui nous devons prendre nos responsabilités et faire les bons choix.

Nous aimerions, comme le Président MACRON, dire "quoi qu'il en coûte", mais malheureusement, comme nous l'avons dit lors du débat d'orientations budgétaires, depuis plus de dix ans la libre administration des collectivités territoriales, pourtant principe consacré par la Constitution, subit une remise en cause sans précédent,

encore aggravée par la disposition de ce Gouvernement de contractualiser ses relations budgétaires avec les collectivités territoriales à travers le Pacte de Cahors en 2017. Heureusement que celui-ci est aujourd'hui suspendu, comme les contraintes d'ailleurs de Maastricht sur le niveau d'endettement et de déficit budgétaire pour les Etats. C'est pour cela que nous apprécions le recours auprès de la Cour des comptes qui a été annoncé par Mme HIDALGO.

Dans un contexte de crise écologique sans précédent, nous sommes confrontés à une contrainte financière également sans précédent. Les conséquences de la crise sur les finances de la Ville sont importantes : 800 millions d'euros entre les dépenses supplémentaires et la baisse des recettes. Mais le pire, c'est le désengagement de l'Etat qui simultanément réduit son soutien financier, réduit les capacités des collectivités territoriales à choisir leurs recettes, tout en transférant de nombreux services comme les fonctions de police, et en ne remboursant pas ses dettes à notre rencontre.

Il faudra un jour faire le détail exact, comme nous le demandons régulièrement, de ce que l'Etat doit à la Ville, soit directement comme le non-remboursement des aides sociales avancées par la Ville, soit indirectement par la baisse des dotations et la hausse des péréquations. D'ailleurs, pour cette seule année 2020, le remboursement de la dette R.S.A. permettrait à la Ville de garder son niveau d'épargne brute, comme cela a été dit dans la communication.

Pour la deuxième année consécutive, la Ville de Paris est contributeur net au budget de l'Etat en versant plus qu'elle ne reçoit. Ce n'est pas normal que l'Etat jacobin épuise sa capitale. S'il est logique qu'une péréquation existe entre les villes inégalement riches, il n'est pas sain que les villes les plus riches financent un Etat défaillant.

Nous partageons avec l'Exécutif les objectifs de préparer la sortie de crise, de renforcer la politique sociale et surtout de financer les investissements au service de la ville de demain.

Par contre, dans un moment de contraintes financières, le déploiement de la police municipale parisienne se fait au détriment d'autres priorités budgétaires. L'effort budgétaire de 6,1 millions d'euros pour la première phase en 2021 et le recrutement dès 2021 de 129 nouveaux agents auraient pu être utilisés autrement.

Nous prenons acte du choix des électrices et des électeurs lors des dernières élections municipales, mais cette décision a été prise avant la crise sanitaire. Peut-être faudrait-il revoir nos choix car sinon cette année de masse salariale aurait baissé. Peut-être que la droite libérale aurait été alors contente car c'est difficile de gérer des injonctions contradictoires. En effet, plus de police, moins de sous, cela ne marche pas.

De même, nous alertons sur certaines lignes. En effet, comparer les dépenses d'investissement de ce budget primitif avec la première année de la précédente mandature ne nous fait pas oublier que l'investissement baisse par rapport au BP 2020, qui était 1 473,5 millions d'euros, lui-même en baisse de 227 millions d'euros par rapport à 2019.

D'où notre amendement budgétaire de 40 millions d'euros pour investir dans la transition écologique que ma collègue Alice TIMSIT détaillera dans sa présentation. Il faut arrêter de penser qu'un autre modèle budgétaire n'est pas possible. C'est pour cela que nous avons gagé une partie de notre amendement par une réduction des dépenses énergétiques. Le raisonnement est simple et contraire de celui de la droite libérale que les dépenses d'aujourd'hui sont les impôts de demain : les investissements d'aujourd'hui sont les réductions des dépenses de fonctionnement de demain, permettant d'augmenter l'épargne brute et de financer les investissements d'aujourd'hui.

Un gouvernement écologiste comprendrait cela contrairement à ce Gouvernement. Au lieu de contraindre les collectivités territoriales, un gouvernement écologiste les aiderait à investir dans la rénovation thermique, la végétalisation de la ville, la transformation des modes de circulation. Pour rappel, il faudrait 140 années pour assurer la rénovation thermique de la moitié du parc privé de la Ville de Paris et 40 années pour rénover l'ensemble du parc social.

Nous regrettons aussi que la ligne d'autorisation de paiement en logement social de 905 millions soit en baisse consécutive sur trois années de suite, de 104,8 millions d'euros en 2019, 260 millions d'euros en 2020, 249,1 millions d'euros à ce budget. Nous savons qu'une raison est la difficulté à mettre en œuvre les projets de rénovation thermique, mais l'affichage n'est pas bon. Nous espérons que cette ligne budgétaire va être revue dans la lettre rectificative.

Par ailleurs, comme nous le rappelle judicieusement la communication, les collectivités territoriales ne peuvent s'endetter que pour financer leurs investissements contrairement à l'Etat. La règle d'or - qui a été annoncée par Mme DATI qui est partie - est respectée puisque c'est la loi. Les recettes de fonctionnement sont donc toujours supérieures aux dépenses - c'est ce qu'elle appelle la règle d'or.

Même si l'épargne brute est en forte baisse de 41 %, la capacité d'autofinancement reste élevée. Il n'est pas possible de continuer sur ce rythme car la crise n'est pas conjoncturelle, elle est structurelle. Depuis la crise des subprimes de 2008, une bonne partie de la hausse de l'endettement public de l'Etat et des collectivités territoriales est la conséquence de l'action contra-cyclique des autorités publiques.

La question de l'effacement de ces dettes est toujours une question d'actualité. En attendant, il faut que l'Etat fasse une dotation globale de fonctionnement exceptionnelle spéciale Covid 2019. L'idée de recourir à la Commission européenne pour faire une action européenne de l'ensemble des grandes capitales est une bonne chose, car personne n'est capable de prédire le nombre de vagues, les conséquences économiques des confinements successifs.

La proposition d'un vœu commun par "France Urbaine", regroupant les villes de droite, de gauche et écologistes, va dans le bon sens mais la demande reste faible. En effet, il est écrit : "L'Etat compense la perte de recettes tarifaires subie durant le confinement du printemps et le reconfinement de l'automne. Compenser est bien mais il faut investir."

Par contre, le deuxième alinéa est : "Que le produit de cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises en 2021 et 2022 soit a minima égal à celui de 2020 n'est pas à la hauteur des enjeux". Nous ne pouvons pas limiter notre destin à la hausse de la productivité et de la consommation. Le productivisme et le consumérisme ont montré leurs limites et il faut en tenir compte, parce que la C.V.A.E. bien sûr est basée sur la production et la consommation.

Au-delà de la nécessaire résilience écologique, la crise du Covid-19 a révélé de nombreuses fragilités de nos villes et mis en avant la faible résilience économique et sociale de celles-ci, notre dépendance économique aux services non essentiels.

Si nous saluons l'effort social de la Ville, il n'en demeure pas moins qu'il faut réorienter le modèle économique de la Ville en le rendant moins dépendant du reste du monde. L'économie sociale et solidaire, par sa valorisation des relations de proximité doit être renforcée. Alice TIMSIT présentera aussi des amendements qui vont dans ce sens.

Nous n'avons pas pu analyser toutes les dépenses de ce budget mais il faut arrêter de subventionner des activités inessentiels, comme Europlace, qui par ailleurs peut se financer autrement.

Par activités non essentielles, nous ne mettons pas la culture parmi celles-ci, comme le fait le Gouvernement, et nous regrettons la baisse du budget culture dans ce budget primitif.

Mes collègues Alice TIMSIT, Emile MEUNIER et Emmanuelle RIVIER vous présenteront nos amendements et nos vœux déposés à ce Conseil.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avec plus de 55.000 agents, la Ville de Paris est l'un des plus gros employeurs de la Région Ile-de-France. Notre responsabilité est donc immense et notre premier engagement concerne bien sûr les agents de la Ville de Paris, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou vacataires. Mais nous n'oublions pas l'ensemble des personnels qui interviennent sur notre patrimoine lorsque le choix est fait, trop souvent, d'externaliser certaines missions au détriment des conditions de travail et des déroulements de carrière.

Alors que la loi de transformation de la fonction publique a été adoptée par le Gouvernement pour poursuivre le dépeçage des services publics, nous devons rassurer les agents parisiens. L'annonce d'un big-bang territorial en pleine crise sanitaire n'a évidemment pas vocation à sécuriser les agents. Si nous pouvons comprendre l'intérêt de rapprocher la prise de décision du terrain, nous serons vigilants à ce que cette réforme soit sans incidence sur l'unicité du statut et sur les garanties qu'il implique.

Le focus de ce budget emploi 2021 est clair et ne peut pas nous convenir, c'est la création de la police municipale parisienne. Ce que les communistes avaient dénoncé se confirme : créer une police municipale se fait en mobilisant des ressources financières, humaines et foncières de la Ville de Paris, au détriment de l'efficacité de l'action municipale.

Nous avons proposé plusieurs amendements au budget emploi qui nous a été présenté et qui sont en adéquation avec les revendications des personnels.

Nous le disions déjà l'année passée, à la veille de la crise sanitaire, il faut municipaliser ou remunicipaliser la totalité du nettoyage des locaux de la Ville que le service public effectue dans de meilleures conditions que les entreprises privées. C'est le sens de la demande de 15 postes supplémentaires d'agents techniques de la petite enfance dans les crèches et de 20 postes d'agents d'entretien dans les établissements scolaires.

Nous n'accepterons pas que des agents vacataires, parfois avec des contrats très courts, soient embauchés, mis à la porte à la veille des vacances scolaires, afin qu'eux-mêmes ou d'autres soient réembauchés dans les écoles à la rentrée de septembre.

Dans le même ordre d'idée, nous tenons à saluer la mobilisation des agents de ménage du site Bédier qui sont ce matin en grève à 80 % pour la prolongation de quatre contractuels, dont les contrats se terminent le 31 décembre prochain.

Le budget primitif 2021 propose, c'est vrai, un certain nombre d'avancées pour la Direction de la propreté, mais cela reste en deçà des attentes. Nous proposons de porter l'augmentation du nombre d'éboueurs à 20 au lieu de 5 parce que, selon nous, cela permettrait notamment d'envisager la remunicipalisation de la collecte des déchets dans la totalité de l'arrondissement de Paris Centre, aujourd'hui partagé entre le public et le privé.

Nous ne pouvons pas évoquer la question des personnels parisiens sans parler des difficultés rencontrées dans les crèches, où les absences non remplacées mettent à mal le fonctionnement des services. Pour y faire face, les communistes proposent, dans l'urgence, d'augmenter de manière significative le pôle de remplacement des auxiliaires de puériculture, et pour le plus long terme de travailler à améliorer les conditions salariales des auxiliaires de puériculture et à renforcer la publicité autour des formations à cette profession.

D'autres directions de la Ville sont concernées par la vacance d'emplois. On pense tout particulièrement à la DVD, la DCPA et la DASES. Au total, ce sont plus de 2.700 postes qui sont vacants à la Ville de Paris pour des raisons diverses selon les secteurs.

Pour identifier les freins au recrutement et au maintien dans l'emploi, nous proposons que l'inspection générale de la Ville de Paris soit missionnée pour que les élus disposent d'une vision globale de cette problématique et que des recommandations précises puissent être faites.

Combien de fois, en 2020, avons-nous salué le travail de nos premiers de corvée ? Mettons tout en œuvre pour qu'en 2021, ils disposent réellement des moyens nécessaires pour accomplir leur mission de service public pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais rebondir sur l'intervention de notre présidente Delphine BÜRKLI pour vous rappeler en effet, à l'aune de cette crise sans précédent, que vous n'avez pas d'autre choix que de revoir vos priorités de mandature. Certes, la vie doit continuer, les grands projets doivent être menés mais il y a des arbitrages qui s'imposent aujourd'hui et auxquels il faudra répondre, en matière d'emploi tout particulièrement.

La crise sanitaire que nous vivons sera demain une crise économique et sociale. Sans en connaître les réelles conséquences ni la portée, elle va toucher Paris de plein fouet. C'est pourquoi, dès le premier confinement, le Gouvernement a mis en place un dispositif de chômage partiel d'une ampleur inédite.

Mes chers collègues, l'Etat - oui, l'Etat que vous stigmatisez - s'est substitué aux entreprises, afin que les salariés ne perdent pas leur emploi et que les entreprises, surtout les T.P.E. et les P.M.E., puissent vivre et survivre malgré la dureté jamais égalée depuis l'après-guerre d'une telle crise. C'est unique au monde et nous devons saluer cette initiative du Président de la République, comme son engagement total pour le plan de relance européen.

L'enveloppe globale de près de 7 milliards d'euros, dans le cadre du plan "Un jeune une solution", témoigne également de l'ambition portée par le Gouvernement sur la question de l'emploi des jeunes. C'est en effet un triplement des moyens qui sont consacrés aux jeunes et plusieurs leviers sont mobilisés pour les aider à trouver leur place dans le monde du travail. A titre d'exemple, une aide de 5.000 euros sera versée pour l'embauche en apprentissage d'un jeune de moins de 18 ans et de 8.000 euros pour toute embauche d'un jeune de plus de 18 ans. 750.000 jeunes sont arrivés sur le marché de l'emploi en 2020 et nous pensons à tous ceux qui sont aujourd'hui sans activité ou formation.

Avec une hausse de 16 % en 2019, l'apprentissage a fait un bond spectaculaire et nous devons nous en réjouir. Cette voie d'excellence offre de réelles perspectives vers des emplois pérennes pour nos jeunes et la Ville doit s'inscrire dans ces dispositifs gouvernementaux. En effet, Paris est encore trop timide en la matière et les jeunes Parisiennes et Parisiens ont besoin plus que jamais de ces perspectives d'emploi. C'est le sens du vœu que nous déposons avec mon groupe, dans lequel nous demandons à la Ville de Paris de doubler son effort de 5 à 10 millions d'euros pour accompagner les entreprises et les associations parisiennes qui embauchent des apprentis.

Je voudrais enfin revenir sur les dépenses de personnel.

Sous la dernière mandature, elles ont augmenté de près de 20 %. La question qui se pose est : pour quels gains pour les Parisiennes et les Parisiens ? La voirie est-elle mieux entretenue ? L'espace public est-il plus propre ? Se sent-on plus en sécurité à Paris en 2020 qu'en 2014 ? Toutes ces questions appellent une seule réponse : non.

Alors que les dépenses de personnels augmentent, le cadre de vie ne cesse de se dégrader. Vous affrontez là un double problème : des postes en surnombre dans la technostructure de la Ville et un véritable problème de management dans les services, ce qui génère une perte d'efficacité dans les missions. Il y a donc un besoin de recentrer les efforts sur des missions essentielles pour les Parisiens, et de faire des économies sur la masse salariale. Mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL évoquera cette question plus tard.

Pour ma part, j'ai noté, parmi vos nouvelles créations de postes, celle notamment d'une agence de réalisation des grands projets, dont on n'avait jamais entendu parler, ou encore des postes pour renforcer la relation à l'usager.

Madame la Maire ou Monsieur le Maire, avec cette crise inédite et les bouleversements qui en découlent, il va falloir faire preuve de pragmatisme et d'efficacité. Il faudra de la rigueur dans la gestion des ressources humaines, des économies sur la masse salariale. Je dis cela en particulier sur la technostructure et je pense notamment aux postes dédiés à la communication qui représente plus de 400 postes équivalents temps plein. Ce n'est plus possible.

La dette qui s'envole, les recettes qui chutent et des perspectives économiques très incertaines, tout cela impose donc des choix responsables.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Alexis GOVCIYAN.

Je donne la parole à la maire du 14e arrondissement, Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement.- Merci.

Chers collègues, en cohérence avec nos interventions lors des précédents Conseils de Paris, et notamment le dernier qui présentait le rapport d'orientations budgétaires, nous portons ici plusieurs amendements au budget 2021. Ils nous paraissent contribuer en tout cas à renforcer la "politique de la ville" de Paris qui se veut résiliente, à prendre soin avec humanité. Ces amendements visent aussi à accompagner des dispositifs et des structures essentielles à nos priorités politiques.

En premier lieu, nous voulons vraiment par un amendement réaffirmer, porter un intérêt grandissant au dispositif d'insertion par l'activité économique. L'amendement que nous proposons, co-porté avec le groupe Ecologiste, vise à répondre à l'ambition de notre collectivité, qui a été affirmée d'ailleurs lors du dernier Conseil de Paris par le Plan "Paris booste emploi", de doubler le nombre de bénéficiaires de l'I.A.E. sur cette mandature.

L'augmentation des moyens que nous consacrons à l'I.A.E est indispensable à la création de postes dans les structures d'accueil, essentiellement d'ailleurs des structures ou des associations qui relèvent de l'économie sociale et solidaire, et vers lesquelles on peut orienter nos prescripteurs Pôle Emploi, les missions locales ou les Espaces parisiens d'insertion.

Ce dispositif est vertueux par nature et il permet de remettre dans l'emploi celles et ceux qui en sont le plus éloignés. Cela devient un outil plus que jamais précieux dans la période de crise que nous traversons, celle qui est à venir où nous avons fait ce constat, tous collectivement, de plus de 6 % du nombre de demandeurs d'emploi à Paris et une hausse de 13 % du nombre d'allocataires parisiens du R.S.A.

L'I.A.E. est du coup un dispositif cible pour ces publics. Il l'est d'autant plus que les dépenses sociales pèsent lourdement sur nos finances et sont insuffisamment compensées par l'Etat. Le dispositif est vertueux. Il bénéficie d'un financement étatique et fait qu'un salarié en insertion coûte par an près de trois fois moins à notre collectivité que le versement d'un an de R.S.A. pour une même personne. Compte tenu de tout cela, de nos ambitions, nous demandons avec cet amendement et nos collègues du groupe Ecologiste, une hausse de 1,3 million d'euros du budget consacré à l'I.A.E.

Nous avons aussi porté un autre amendement, que nous co-portons là aussi avec le groupe GEP, qui tient particulièrement à cœur aux élus des arrondissements, mais aussi aux maires des arrondissements qui sont concernés par un quartier "politique de la ville", quartier prioritaire, quartier populaire : il est relatif au budget consacré à la politique de la ville.

Nos préoccupations sont croissantes, elles sont partagées. Nous aurions aimé un budget en augmentation, en tout cas nous maintenons et nous réaffirmons par cet amendement que ce budget 2021 pour la "politique de la ville" soit au moins égal à celui consommé et celui prévu au budget 2020.

Ce budget est nécessaire pour accompagner, soutenir les associations, les structures de nos quartiers, qui y sont implantées, qui œuvrent en direction des habitants et produisent là aussi de la politique publique, du lien social, de l'effort éducatif et un travail de haute couture et de grande précision auprès de nos habitants.

La crise sanitaire et la crise économique et sociale que nous traversons doivent être l'occasion de toujours rehausser l'intérêt que nous portons à ces acteurs et leur donner les moyens de travailler. Je sais que la vigilance de notre majorité sur ce sujet et la capacité de l'Exécutif à entendre nos alertes sont précieuses et grandes.

De même, la crise sanitaire et sociale encore nous semble nécessiter l'adoption d'un amendement sur les grandes causes et sur la lutte contre l'exclusion. Nous avons fait preuve ces dernières années, mais plus particulièrement ces derniers mois, d'une grande agilité et d'une grande réactivité.

Nous portons cet amendement avec Paris en commun pour que soit rehaussé ce budget alloué aux dispositifs ponctuels ou pérennes qui sont initiés pour de l'aide alimentaire, de l'accueil de jour ou pour construire encore de nouveaux partenariats avec des acteurs de solidarité. Nous l'avons vu, nous sommes toujours plus agiles pour

justement donner des fonctions, des usages dans l'urgence mais surtout, si nous pouvons y voir plus clair, donner une vocation pérenne à certains dispositifs.

C'est déjà initié. Ces derniers mois sont à poursuivre et pourraient devoir être amplifiés cet hiver en fonction de l'évolution de la situation. C'est pourquoi nous demandons 300.000 euros supplémentaires sur ce budget en fonctionnement.

Dernier point sur lequel nous voulions insister, c'est un soutien au programme "Eco-Rénovons Paris" qui doit entrer dans sa seconde phase de déploiement. Cette seconde phase doit être d'une plus grande ampleur et, pour cela, nous devons nous en donner les moyens.

Nous ne pouvons que regretter d'ailleurs les renoncements du Gouvernement sur ce sujet, le flou total sur ce plan de relance qui est très nécessaire aujourd'hui puisqu'il doit toucher le patrimoine immobilier privé. C'est ce que les citoyens de la Convention nationale pour le climat ont appelé de leur vœu et qui est pour l'instant sans engagement politique de la part du Gouvernement.

Pourtant, la volonté de nombre de copropriétés à s'engager dans ces rénovations bioclimatiques demeure. Les attentes sont importantes et les collectivités, là encore, doivent être moteur pour lever les freins et pouvoir multiplier les projets d'éco-rénovation.

Avec "Eco-Rénovons Paris", nous permettons cet accompagnement, cette ingénierie qui manque aux copropriétés qui peuvent être l'étincelle de départ pour des projets ambitieux à la hauteur du Plan Climat, en aidant à la réalisation de l'audit par des conseillers "Eco-Rénovons" spécialisés et spécifiquement disponibles pour ces copropriétés.

Nous saluons l'effort et l'ambition de la Ville aussi dans le cadre de ce budget 2021 pour rénover ses bâtiments publics. Nous demandions, c'est vrai, à aller plus loin mais nous avons également voté dans nos arrondissements un certain nombre de soutiens financiers très importants aux bailleurs pour, là aussi, entamer de nouveaux plans de réhabilitation climatique.

C'est pour cela que nous soutenons "Eco-Rénovons" parce que nous pensons que nous devons plus accompagner le logement privé qui, nous le rappelons, représente encore 75 % du logement des Parisiens.

Nous savons les contraintes qui ont pesé et qui pèsent sur ce budget primitif. Nous voulons d'ailleurs par cette intervention remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce budget, tout en connaissant les difficultés qui ont été présentes pour ce travail.

Ma collègue Nathalie MAQUOI présentera nos autres amendements notamment relatifs à la culture.

Je vous remercie, chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Madame la Maire.

Je donne maintenant la parole à Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA.- Merci de me donner la parole.

Mes chers collègues, mon projet de vœu porte sur le budget participatif et la possibilité désormais d'ouvrir aux Parisiens, qui participent à cette belle procédure qui dépasse les 70 millions d'euros dans le projet de budget qui nous est soumis, de proposer non seulement des idées de dépenses mais des idées de baisse de dépenses ou d'économie. Ceci, me semble-t-il, pour trois raisons, si on veut bien regarder le problème sans utiliser des lunettes partisans, droite ou gauche, ce qui serait le meilleur moyen de rater la moitié du sujet.

Premier motif, un principe, me semble-t-il, d'égalité. Un deuxième motif de réalité et, pour finir, un troisième de responsabilité des élus.

Le motif d'égalité est évident. Dans cette enceinte, les élus peuvent discuter de charges et de recettes, de dépenses et d'économies. Si nous souhaitons faire participer nos concitoyens via un processus participatif - j'insiste sur le mot -, il est évident qu'il ne doit pas s'agir d'un exercice contraint où une seule des deux branches de l'option serait permise, c'est-à-dire la dépense, et où leur serait interdit d'envisager des propositions d'économie, sachant bien évidemment, tout le monde le sait, que certaines économies permettent parfois, quand il s'agit de mettre fin à des gâchis, d'augmenter des dépenses légitimes, justes.

Par conséquent, si vous regardez le problème dans son ensemble, il est possible d'avoir une dépense vertueuse à condition de mettre fin aux dépenses qui ne le sont pas. Ce serait un respect du principe égalitaire que de donner, aux concitoyens qui participent à la discussion participative, la même liberté que nous avons, vous et moi, quand nous discutons des éléments du budget : dépenses, charges, recettes, économies.

Deuxième élément, qui devrait nous inciter à regarder cela avec pragmatisme, c'est le principe de réalité. Nous ne pouvons pas ouvrir une discussion budgétaire en nous lamentant de la baisse des recettes, en appelant à la Cour des comptes, et ensuite refuser d'ouvrir sans passion avec un simple pragmatisme la question des économies. Je ne place la question des économies en France, soyez en certains, ni à droite ni à gauche. Tout observateur honnête des quarante dernières années de gestion des financements publics verra que c'est un opium qui traverse

tous les clivages. Il y a eu des gens vertueux à gauche : Jacques DELORS a utilisé les deniers publics avec sérieux, avec modération. En Allemagne, Helmut Schmidt - j'ai en mémoire le théorème de Schmidt - a montré que les progressistes et la gauche moderne en Europe avaient parfois une gestion des fonds publics plus vertueuse que la droite. Inversement, la droite a su montrer à plusieurs reprises - je pense évidemment à Giscard d'Estaing et à Barre - que l'on pouvait être moderne, moderniser un pays sans dilapider de façon aveugle les fonds.

Tout cela pour dire que ce n'est une question ni de droite ni de gauche, c'est une question de réalisme. Quand on est en période de décrue, n'est-il pas le moment venu d'ouvrir la question qui compte, celle de la réforme. Tourner le dos au conservatisme, tourner le dos aux vieilles lunes, aux vieilles habitudes, décider de combattre le gâchis quand il est injuste, décider de maintenir la dépense quand elle protège les plus faibles.

Enfin, dernier point, il me semble que c'est un principe de responsabilité des élus. Responsabilité des élus vis-à-vis de nos enfants, vis-à-vis de nos citoyens, vis-à-vis de ceux qui nous liront dans les procès-verbaux dans vingt, trente ou quarante ans. Avions-nous eu le courage d'aborder un débat pénible ? Giscard disait : "En France, on ne fait pas des campagnes sur des promesses d'économies. On gagne des campagnes sur des promesses de dépenses". Il était mélancolique et amusé quand il disait cela. Et c'est vrai que l'on ne gagne pas des voix en regardant les économies et en essayant de les traiter.

Mais il y a un grand intellectuel de gauche, pour qui on a tous une immense admiration, qui a publié un livre majeur, dont le titre, à mon avis, doit guider notre réflexion sur le sujet, cela s'appelle "Le courage de la vérité". Sur les finances publiques, il faut être courageux et il faut dire la vérité. Les recettes baissent, les dépenses augmentent, ouvrez le débat calmement avec les Parisiens des recherches d'économies.

Notre groupe, nos cinq élus centristes vous ont proposé à la première séance du Conseil de Paris une mesure d'économie toute simple : mettre fin aux jetons de présence versés aux élus du Conseil de Paris dans les conseils d'administration des sociétés d'économie mixte. Ce n'était une question ni de droite ni de gauche. Je forme le vœu qu'elle est en train de suivre son chemin, puisque j'ai entendu que plusieurs élus de la majorité municipale s'intéressaient à cette piste qui avait été évoquée par ma collègue Maud GATEL.

Je vous propose dans le même esprit, au-delà des schémas partisans, d'ouvrir les discussions des budgets participatifs à la "vox populi". Si les Parisiens nous font des propositions intéressantes d'économies, pourquoi ne pas les écouter, pourquoi ne pas y réfléchir calmement ? Comme chaque année - j'ai été adjoint au budget dans le 5^e arrondissement -, quand ils proposaient des dépenses intéressantes, on les soutenait.

Voilà ce que je voulais vous dire, mes chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Pierre CASANOVA.

Le seul moment de ma vie où je ne suis ni de droite ni de gauche, c'est quand je préside cette séance.

Je donne la parole maintenant à Florian SITBON.

M. Florian SITBON.- Ces derniers temps, la culture a malheureusement été classée dans la catégorie non essentielle par certains. On l'a déjà rappelé au cours de cette séance. Pourtant, on peut, comme Jean Vilar, défendre l'investissement dans la culture en arguant que c'est un service public, tout comme le gaz et l'électricité. Pourtant, on peut, comme l'I.N.S.E.E. l'affirme, avoir à l'esprit que la culture en France, c'est 3,2 % du PIB et sept fois plus que l'industrie automobile, que c'est un investissement qui rapporte. Pourtant, on peut considérer que cette dépense improductive est le seul moyen d'émancipation sociale à la disposition de beaucoup.

Au moment où certains nomment la culture non essentielle, et dans le contexte difficile actuel, la Maire de Paris a fait un choix courageux qui est celui de préserver l'ensemble des acquis et de poursuivre la politique volontariste que nous menons depuis toutes ces années. Nous disposons aujourd'hui dans l'ensemble des arrondissements d'équipements de très grande qualité, d'activités très diversifiées et d'une immensité de pratiques culturelles, très riche et unique à l'échelle mondiale.

Ce premier budget de mandature respecte les engagements pris lors des dernières élections municipales devant les Parisiennes et les Parisiens avec de petits ajustements à la marge. Cette détermination fut déjà mise à l'épreuve cette année dans le contexte de la pandémie. Mais la Ville de Paris n'a pas hésité à déployer tous les moyens disponibles pour soutenir le monde de la culture avec le plan d'urgence mis en œuvre, composé de 15 millions d'euros d'aides directes aux artistes et structures culturelles, de 10 millions d'euros d'aides aux musées municipaux et de 721.000 euros d'exonération de loyers et de redevances. Notre Municipalité a réaffirmé son soutien à l'ensemble des acteurs culturels.

Le secteur culturel prend, comme il est normal, toute sa part dans l'effort global fait par la Ville afin de résorber les aides massives accordées cette année aux victimes de la crise sanitaire. C'est ainsi qu'un effort sera fait, comme dans tous les secteurs, sur les frais généraux de fonctionnement notamment. Mais cette vigilance budgétaire globale en 2021 permettra de proposer aux milieux culturels, en cas de besoin, de nouvelles aides ponctuelles en fonction de l'état global des finances municipales au cours de l'année.

Nous ne faiblirons donc pas sur notre soutien à la création dans tous les domaines artistiques. Nous l'exprimons notamment par l'ensemble des subventions que nous accordons aux établissements culturels, par les

appels à projet dans les domaines du spectacle vivant, de la musique et des arts visuels, que nous restructurerons pour qu'ils soient cohérents avec les besoins des artistes et des compagnies, et en continuité avec l'organisation de "L'été particulier", que nous renouvelerons cette année dans une version amplifiée, et de "Nuit blanche" dont nous célébrerons les 20 ans en 2021.

Nous maintiendrons la priorité accordée aux actions d'éducation et de proximité, notamment en conservant les moyens accordés aux conservatoires et aux bibliothèques, qui sont l'incarnation de cette ville du quart d'heure que nous appelons de nos vœux, avec Carine ROLLAND et Patrick BLOCHE. Nous en sommes fiers et nous les porterons comme le cœur de notre action culturelle.

Nous avons pris la décision de maintenir la gratuité des collections permanentes de nos musées municipaux. C'est un bien commun que nous avons toujours souhaité rendre accessible à tous. En investissements, on peut signaler que 11,1 millions d'euros sont inscrits au B.P. 2021 pour les musées municipaux, ce qui permettra d'achever les grands travaux de rénovation réalisés ces dernières années. En parallèle, une subvention de 1,5 million d'euros est prévue pour l'entretien des lieux et la restauration des œuvres, et une de 1 million permettra à Paris Musées d'enrichir ses collections.

Les théâtres et les salles de spectacle, dont les cinémas, se voient allouer 14,3 millions d'euros contre 11,5 en 2020. Parmi ces montants, 11,8 millions d'euros sont inscrits pour des travaux au Théâtre de la Ville, dont la réouverture doit intervenir en 2021.

Le réseau de bibliothèques sera doté de 15 millions d'euros pour l'entretien des équipements, ainsi que pour l'acquisition des collections nouvelles. Ce montant est en progression de 5,3 millions d'euros par rapport au budget prévisionnel 2020.

Dans la délégation de Karen TAÏEB, je souligne l'effort très important consacré à la restauration des édifices culturels qui se poursuit : 21,1 millions d'euros seront ainsi dépensés pour rénover et entretenir les 96 édifices culturels parisiens.

Je signale également l'ambitieux Plan Fontaines qui sera mis en place : 1,5 million d'euros de fonctionnement et 1 million d'euros d'investissement seront destinés à l'entretien et à la rénovation des fontaines patrimoniales.

Ainsi, l'ensemble des efforts consentis dans ce budget culturel et les nécessaires réductions de dépenses n'affecteront ni les structures, grandes ou petites, et les subventions qui leur sont attribuées, ni l'emploi des agents travaillant directement auprès des usagers et des pratiquants des activités concernées. Et je m'en réjouis.

Aucun secteur n'est sacrifié. Pour défendre la vitalité de nos établissements, les acteurs culturels sont, en ce moment où l'on parle, rassemblés place de la Bastille, et je veux les saluer. Interrogeant l'iniquité qui leur est appliquée, plusieurs établissements ont déposé des recours aux libertés devant le Conseil d'État. Ils espèrent obtenir de celui-ci la même décision que celle rendue pour les lieux de culte, puisqu'ils se trouvent d'un point de vue sanitaire bien souvent exactement dans la même configuration.

Plus que jamais, cette inutile nécessité se fait sentir. La Ville de Paris sera attentive à ce que la culture soit l'un des moteurs de sortie de la crise, et portera une attention particulière aux plus petits, aux plus fragiles, à ceux qui assurent la vitalité créative de nos rues et de nos quartiers.

Il paraît que nous sommes en guerre. Pendant la guerre, quand on a demandé à Winston Churchill de couper drastiquement dans le budget des arts pour l'effort de guerre, il a répondu : "Alors pourquoi nous battons-nous ?" A Paris, même dans la crise, surtout dans la crise, quand d'autres la nomment non essentielle, nous soutenons la culture.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Florian SITBON, avec des convictions fortes qu'on vous connaît quand on parle de culture.

Je donne la parole, et ce sera la dernière intervenante, à la présidente de la 1ère Commission, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. Dernière intervention, vous l'avez compris, avant la pause déjeuner.

Madame la Présidente, c'est à vous.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Après notre débat du mois dernier sur un rapport que je m'étais permise de qualifier de désorientations budgétaires, notre discussion d'aujourd'hui est à nouveau placée sous le signe du rêve. Chaque mois, c'est un peu comme un nouvel épisode d'une série "Marvel", où se dessinent peu à peu les drôles de contours d'un véritable univers parallèle, un univers magique.

Le budget primitif pour 2021 est la traduction en chiffres de cet univers de poche qui est bien à vous, un univers qui a ses règles particulières, très loin des principes budgétaires probablement trop classiques. Des règles bien mystérieuses pour le citoyen ou l'élu ordinaire, tant il est compliqué d'en suivre le fil en se reportant au document budgétaire.

Votre univers a beau être de poche, il est en expansion, prenant de plus en plus ses distances avec la réalité. Il est éclairé par quelques chiffres magiques, écrits en lettres de feu et répétés à l'envi. Nous en avons un depuis deux mois : 800 millions. La crise aurait coûté à la Ville de Paris 800 millions d'euros.

Vous le savez tous, il n'y a pas de magie sans secret. C'est pourquoi nulle part dans les milliers de pages du budget supplémentaire des orientations budgétaires ou du budget primitif, on ne trouve la décomposition exacte de ce chiffre. On a bien dans l'exposé des motifs l'indication de 457 millions d'euros de pertes de recettes, mais seulement la moitié est détaillée, et encore avec des chiffres très différents de ceux fournis, il y a un mois seulement lors du vote de la décision modificative. Idem avec les 146 millions de dépenses supplémentaires, moins de 90 sont justifiés avec là aussi des chiffres différents d'il y a un mois.

C'est avec de telles pratiques que l'on mesure la véritable constance d'une politique. Les réalités changent et pas qu'un peu, mais l'addition magique fait toujours 800 millions d'euros. D'ailleurs si personne ne pose de questions, pourquoi s'embêter ?

Si les documents budgétaires que nous examinons aujourd'hui peuvent sembler si énigmatiques aux non-initiés, c'est aussi qu'ils ne sont pas définitifs. Car cet univers, répondant au doux nom de Paris en commun, fourmille en réalité de petites planètes qui gravitent dans tous les sens, chacune avec sa trajectoire. In fine cela pique un peu les yeux.

Pour ce budget, la somme des montants demandés dans leurs amendements budgétaires par les groupes Ecologiste, Communiste, Génération.s s'élèvent ainsi à 47.475.200 euros, dont 42 millions d'euros pour les seuls Ecologistes, sans compter bien sûr les demandes non chiffrées. Oui, cela part un peu dans tous les sens.

Heureusement, les additions sont assez faciles à faire de tête parce que les chiffres sont assez souvent tout ronds et que l'unité de compte est d'environ 100.000 euros. A moins, cela n'a pas l'air d'être crédible. On compte également dans les amendements 405 ouvertures de postes, histoire probablement de faire correspondre les créations d'emplois réels avec celles que vous avez affichées en gros dans l'exposé des motifs sans dire qu'il s'agissait de créations d'emplois bruts.

Ces amendements, c'est comme des dizaines de petites bouteilles à la mer. On ne sait comment les dépenses qu'ils prévoient se fonderaient dans le budget. La plupart des amendements en effet ne sont pas gagés. Et s'ils le sont, c'est aussi dans un univers assez fictif, qu'ils soient gagés sur la ligne budgétaire des dépenses imprévues, qui n'existe plus, ou qu'ils le soient sur une hausse de la taxe sur les résidences secondaires qui, il me semble, a déjà été refusée par le législateur.

Et il n'y a pas que les "écologes" ou le PC qui aient des idées dans les planètes qui gravitent autour de la Mairie de Paris, il y a aussi le groupe socialiste tout entier. Pour ne pas être en reste, il a déposé deux amendements budgétaires, lui aussi, pour 300.000 euros au total. C'est un peu compliqué à comprendre, j'espère que vous suivez.

Cet univers de poche a son propre calendrier. Ainsi la pandémie à Paris a été déjà éradiquée une première fois au mois de septembre, avec la fin du fameux plan de relance. Et la prochaine fois, c'est pour bientôt !

Des esprits chagrins en effet nous rebattent les oreilles qu'il ne se passera rien du tout en France le soir du 31 décembre. En France, peut-être, mais pas à Paris. Car le 1er janvier 0 heure à Paris, nous ferons un brusque voyage dans le temps et nous nous retrouverons tous projetés en 2019, avec le tourisme de 2019, l'activité et l'emploi de 2019. En une nuit, la richesse des Parisiens et des entreprises parisiennes va tellement s'accroître que le niveau des recettes fiscales va atteindre un niveau jamais égalé ! Tous les commerces et restaurants rouvriront, les touristes reviendront en masse. Et tous les Parisiens iront dépenser tout l'argent, qu'ils auront gagné parce qu'ils auront tous gardé leur emploi, chez les commerçants dont pas un n'aura fait faillite. En voiture, à moto, à scooter, les Parisiens stationneront partout et tout le temps. Ils paieront tout plein de droits de stationnement sur les quelques places disponibles et d'amendes sur les places que vous aurez supprimées.

L'univers parallèle de la Mairie de Paris, c'est aussi un peu comme le Monopoly mais en beaucoup mieux, en beaucoup plus magique. Même s'il n'y a plus dans le coffre de la maison aux piliers que des pièces d'or empruntées, elle continue d'acheter plein de maisons, encore pour 200 millions cette année. Probablement pour augmenter le prix des maisons, car là aussi c'est magique, quand les maisons sont chères, cela fait des pluies de pièces d'or récoltées par l'univers parallèle. D'ailleurs, si beaucoup de Parisiens décident l'an prochain de fuir cet univers parallèle et vendent leur maison, au moins pendant quelque temps, cela fera aussi une petite pluie de pièces d'or.

Ensuite, vous le croirez ou non, dans cet univers, trottoirs, rues, avenues, squares, absolument tout est autonettoyant et tout s'auto-entretient de mieux en mieux. C'est pourquoi, l'an prochain à Paris, on dépensera beaucoup moins d'argent à entretenir et à réparer la voirie. Pour ceux qui ont vu les saisons précédentes, c'est un grand classique de début de mandature. En fin de mandature, on époussette un peu et on répare un peu. Mais là, on en est qu'au début de la nouvelle saison.

Il n'y a pas de monde parallèle sans un très méchant ennemi, une sorte d'ogre qui menace tout. Cet ennemi : c'est l'Etat. Il va même jusqu'à refuser des hausses d'impôts, alors que les hausses d'impôts sont ce qui permet de plus en plus de gens de travailler directement comme fonctionnaires de la Ville. C'est un peu l'objectif, que tout le monde finisse par faire pleinement partie de l'univers parallèle, d'acheter ces jolis plots dorés dans nos rues et cela

permet aussi, par exemple, d'apaiser une planète, il faut dire un peu remuante dans l'univers de poche, en subventionnant les œuvres de tel ou tel, dont l'éditeur de David BELLARD.

Alors, évidemment, la méchanceté de l'Etat, c'est un peu inventé. En cassette, l'Etat ferme les yeux sur 50 millions d'euros de nouveaux loyers capitalisés. Il révisé également les bases locatives pour plusieurs dizaines de millions d'euros. L'Etat va également donner 50 millions pour le plan de relance. Et de budget primitif à budget primitif, les dotations et compensations sont en hausse de 15 % quand même sur un an. Mais bon, c'est bien connu, les petits cadeaux entretiennent l'inimitié.

Alors oui, bien sûr, cet univers de poche n'est pas très stable. La réalité, qui est parfois cruelle, finit toujours par resurgir et frapper un peu au carreau. Entre le budget 2020 et la DM, vous aviez ainsi prévu 200 millions de moins de recettes. On s'inquiète quand même un peu quand on voit qu'au 2 décembre, les recettes vraiment reçues par la Ville sont inférieures de 500 millions, et pas de 100, aux recettes perçues au même moment il y a un an. Vous nous rassurez bien sûr en nous disant : on verra bien tout cela au compte administratif 2020 au mois de juin prochain, juste avant de partir en vacances.

Mais vous n'y pouvez rien, certains ne sont pas trop bon public et s'inquiètent un peu. De plus en plus de Parisiens râlent aussi quand ils se rendent compte que contempler votre univers de poche vide les leurs. Vous dites distribuer une pluie de 200 millions de pièces magiques pour le plan de relance, mais ils voient bien que chaque année, eux, les Parisiens, doivent déjà vous rendre deux fois plus, l'équivalent de deux plans de relance, 400 millions de vrais euros juste pour rembourser la dette.

Vous leur dites aussi que la dette est virtuelle, que tant que la tour Eiffel et le Louvre seront la propriété de Paris, les agences de notation demeureront bienveillantes et ne déclencheront pas leur rage. Mais de jeunes actifs commencent à tordre le nez en constatant qu'en une mandature, leur dette a doublé, qu'en une mandature, et il n'y avait pas le Covid, ils en ont pris pour vingt ans. Cela fait cher le tour de manège tout de même.

Vous dites aux Parisiens que vous avez relancé l'économie, mais les acteurs de l'économie parisienne se rendent bien compte que l'essentiel du plan de relance s'est transformé en citrouille au mois de septembre. Seules les terrasses classiques ont droit à une exonération jusqu'au 31 décembre 2020 et les terrasses exceptionnelles jusqu'au 30 juin 2021. Mais encore, comme elles sont toutes fermées, on exonère carrément du vide.

Mais pour les concessionnaires délégataires, commerces de pied d'immeuble, marchés alimentaires et non alimentaires, une simple exonération des droits de place, redevances, loyers jusqu'au 30 septembre aura été suffisante. Et actuellement j'attire votre attention sur le fait que des restaurateurs locataires des bailleurs sociaux sont fermés et se voient pourtant imposer le paiement de loyers élevés.

Oui, votre Paris est assurément magique. Quand on ferme les yeux, c'est comme un beau royaume avec plein de jolies forêts. Mais surtout il faut garder les yeux bien fermés, sinon on voit une ville qui s'appauvrit à vue d'œil et seulement des palettes de bois.

Le budget pour 2021, c'est un peu pareil malheureusement, mieux vaudrait garder les yeux fermés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Il est 13 heures 05, donc c'est raisonnable que nous allions nous sustenter.

Je vous rappelle, s'il le fallait, que la 1ère Commission, comme il est d'habitude lors d'une séance budgétaire, se réunira à 14 heures 30 en salle Xavier Lacoste. De ce fait, à mon avis, compte tenu de l'efficacité de Paul SIMONDON, nous pourrions raisonnablement reprendre la séance à 14 heures 45.

Je vous rappelle également et enfin que vous avez la possibilité de vous faire dépister en 5e Commission.

Je vous souhaite un bon appétit. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures six minutes, est reprise à quatorze heures cinquante-deux minutes sous la présidence de Mme Olivia POLSKI, adjointe).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- Mes chers collègues, nous reprenons la suite de la discussion budgétaire.

Débat budgétaire - Etat spécial territorial (suite).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- La parole est à Mme Alice TIMSIT, du groupe Ecologiste de Paris.

Elle est en Salle des fêtes ?

Mme Alice TIMSIT.- Madame la Maire, mes chers collègues, Gladstone, un homme politique britannique du XIXe siècle, qui était d'ailleurs chancelier de l'Echiquier et chargé des Finances et du Trésor, définissait le rôle du

Ministre des Finances ainsi : "Le Ministre des Finances est un homme qui s'est engagé à traverser une forêt de broussailles en tenant en équilibre les deux plateaux de la balance du budget. A chaque pas, il est assailli par des larrons qui sont ses collègues et ses amis. Mais son honneur, c'est d'achever son périlleux voyage en gardant intact son précieux fardeau".

Cher Paul SIMONDON, sans considérer que le budget ne soit un fardeau, ni même considérer que vous gardiez et que vous devriez garder intact l'équilibre du budget, votre honneur ici, notre honneur ici, l'honneur de toute cette Assemblée, serait véritablement d'équilibrer avec justesse la balance des besoins présents et des perspectives pour l'avenir.

Il y a 3 jours, nous fêtons le cinquième anniversaire de l'"Accord de Paris", un accord historique aux objectifs ambitieux : limiter le réchauffement climatique en deçà des 2 degrés et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Si des efforts ont été consentis, la marche à franchir demeure vertigineuse. Pour atteindre ces objectifs, c'est une réduction de 7,50 % par an des émissions de CO2 qui est exigée de la France, et ce, pour les 10 prochaines années. Pour poursuivre cette trajectoire, l'orientation budgétaire de la Ville doit être exemplaire. Cela doit se traduire notamment par la définition d'une stratégie d'investissement à la hauteur des enjeux de la transition écologique et solidaire, y compris dans un contexte de crise sanitaire qui pèse lourdement sur le budget.

Comme l'a rappelé tout à l'heure mon collègue Jérôme GLEIZES, à la crise écologique que nous vivons, imputable à nos économies ultraconsommatrices fondées sur l'épuisement des ressources et injuste socialement, s'ajoute une crise sanitaire, sociale et économique d'une ampleur sans précédent. Les finances de la Ville sont substantiellement grevées par la crise, et en parallèle, durement touchées par le désengagement toujours plus grand de l'Etat vis-à-vis de la collectivité.

Vous l'aurez compris, toute la difficulté de ce budget réside ainsi dans l'équilibre à trouver entre, d'une part, le maintien d'une trajectoire d'investissement ambitieuse en faveur du climat et des solidarités, et d'autre part, l'absorption d'un choc budgétaire inédit. Toutefois, indépendamment du contexte, nos investissements doivent être prioritairement tournés vers la transition écologique. C'est une question de choix politique. Si choisir, c'est exprimer une préférence, le fait de vouloir orienter nos investissements en faveur du climat est en réalité bien plus qu'une préférence : il s'agit d'une nécessité. La course contre la montre pour enrayer le dérèglement climatique ne s'est pas arrêtée. Malgré la contrainte qui pèse sur le budget de la Ville, nos investissements doivent poursuivre très clairement l'objectif de réussite de la transition écologique à Paris. C'est tout le sens de l'amendement budgétaire de 40 millions d'euros que le groupe Ecologiste de Paris porte aujourd'hui.

L'orientation budgétaire exprimée par cet amendement est très claire : nous défendons l'investissement en faveur de la transition écologique. La priorité doit aller à la lutte contre le réchauffement climatique et en faveur d'une économie résiliente. Nous proposons donc, à travers cet amendement, de réabonder la section d'investissements de 4 millions d'euros pour la rénovation thermique des bâtiments de la Ville.

Nous proposons également d'abonder de 200.000 euros les moyens du "Plan Climat de Paris". De 19 millions d'euros, la section aménagement des territoires et habitats pour venir en aide aux copropriétés privées et aux bailleurs sociaux afin d'accomplir la rénovation thermique des bâtiments. Nous proposons également de réabonder le budget d'investissement de l'"Agence parisienne du Climat" de 300.000 euros pour agir sur la précarité énergétique. Enfin, nous suggérons d'abonder de 16,50 millions d'euros la section aménagement des territoires pour accélérer la débitumation de la voirie, notamment à travers la reconquête des places de parking.

Pourtant, à la lecture du budget primitif 2021 et des documents financiers qui l'accompagnent, cette priorité climatique n'apparaît pas de façon suffisamment évidente. Si des investissements ambitieux sont prévus en matière de transport en commun, de mobilité douce ou encore de végétalisation de l'espace public, comment justifier qu'en parallèle de nouvelles autorisations de programme soient ouvertes pour des projets qui, lorsqu'ils ne contreviennent pas à la satisfaction de la transition écologique, n'y contribuent que de façon très superflue ? Je pense aux 6 millions d'euros d'autorisations de programme pour les forêts urbaines, au 1,6 million d'euros d'autorisations de programme en ce qui concerne le projet "Réinventer Montparnasse", ou encore aux 500.000 euros destinés à la réalisation d'une étude sur la ville du quart d'heure.

Par ailleurs, comment se satisfaire pleinement d'un budget dont près de 8 % des nouvelles autorisations de programme, soit plus de 145 millions d'euros, concernent des projets liés aux Jeux olympiques ? Si choisir, c'est prioriser, choisir, c'est également renoncer. Sur ce point, le groupe Ecologiste de Paris a formulé le vœu que la Ville renégocie sa contribution financière aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, et que, le cas échéant, les économies réalisées soient réaffectées prioritairement à la rénovation des équipements sportifs de proximité et au soutien aux clubs et associations sportives en difficulté suite à la crise du Coronavirus. La réussite de la transition écologique n'advientra toutefois qu'à condition que des solutions pérennes soient apportées en parallèle aux personnes en situation de précarité. D'ailleurs, la Ville a, jusqu'à présent, fait preuve de réactivité pour parer à l'urgence des situations.

Cet effort doit toutefois s'intensifier pour apporter des solutions sur le long terme, au premier rang desquelles le retour sur le chemin de l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Le "Plan Paris boost emploi" saisit d'ailleurs toute la potentialité des dispositifs d'insertion par l'activité économique, en prévoyant le doublement du nombre de

bénéficiaires sur la mandature. Ce dispositif vertueux a fait ses preuves, en permettant d'insérer près de 6.000 personnes chaque année depuis 2018. Il représente, par an et par personne insérée, environ 2.200 euros pour la collectivité, et permet à des personnes, dont plus d'un tiers était au R.S.A., de retrouver le chemin d'un emploi stable. Soit un montant environ 3 fois moins élevé que le versement du R.S.A., dont l'avance n'est d'ailleurs pas intégralement remboursée par l'Etat.

Et pourtant, malgré l'engagement de la Ville du doublement de nombre de personnes à insérer via l'I.A.E., et de façon assez incompréhensible, je dois dire que le budget de fonctionnement n'a fait l'objet d'aucune augmentation. Pire, il a diminué de 300.000 euros. Cela signifie concrètement qu'environ 300 personnes insérées ne verront pas leur emploi maintenu. Afin de satisfaire l'objectif de doublement de personnes insérées, tel qu'il a été voté lors du précédent Conseil de Paris, nous co-portons, avec le groupe "Génération.s", un amendement budgétaire destiné ni plus ni moins à doter le dispositif de l'I.A.E. des moyens nécessaires à son renforcement, à savoir une augmentation de 1,3 million d'euros sur le budget de fonctionnement, afin de mettre en cohérence les paroles et les actes. Amendement qui, nous l'espérons, aura la faveur de cet hémicycle.

Autre budget de fonctionnement que nous co-portons, le groupe Ecologiste de Paris, avec le groupe "Génération.s" : un amendement de la "politique de la ville". A l'heure où la pauvreté explose et où la pandémie du Covid a gravement accentué la crise sociale qui touche les quartiers populaires, il est nécessaire de prévoir dès maintenant un budget complet correspondant à la reconduction du budget réellement consacré aux quartiers populaires en 2020, sans attendre d'éventuels ajustements lors du budget supplémentaire. Cela serait un signal important, fort, pour les associations qui œuvrent au quotidien dans les quartiers populaires pour maintenir du lien social et faire face à la précarité. Car, avec une subvention moyenne de 3.000 à 4.000 euros, c'est environ une quarantaine de projets portés par des associations qui se trouveraient ainsi sécurisés.

Cette visibilité sera précieuse pour nos associations, surtout dans ces temps troublés. Garantir la réussite de la transition écologique à travers des investissements ambitieux, soutenir les acteurs économiques, le secteur associatif et les personnes en situation de précarité, sont autant de priorités que nous partageons ici.

Ce temps fort qu'est le vote du budget, et qui marque le début de la mandature, façonnera durablement la ville de demain. Faisons le choix de prioriser nos investissements en faveur de la transition écologique, réorientons notre écologie vers des secteurs d'avenir, allégeons-nous du superflu, délestons-nous de l'inutile et concentrons-nous sur ce qui fera que, demain, nous pourrions vivre à Paris dans des conditions dignes et supportables.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, qui est en Salle des fêtes.

Mme Camille NAGET.- Madame la Maire, chers collègues, nous sommes dans le cadre d'un exercice budgétaire contraint. Nous n'avons cessé de l'entendre.

Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire nous poussent à agir dans l'urgence pour protéger les plus fragiles. Pourtant, pour certains, et plus précisément pour certaines, l'urgence ne date pas de la crise du Covid : c'est le cas des femmes victimes de violences, avec un bilan français déplorable. Une femme décède tous les deux jours et demi sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint. S'il faut rappeler les conséquences des deux confinements sur l'amplification de ces violences, il y avait une urgence avant l'épidémie, il y a maintenant plus que jamais une absolue nécessité de concrétiser nos engagements. Au premier rang desquels il y a ce vœu adopté au Conseil de Paris en octobre 2019, qui demande l'expérimentation d'un lieu d'accueil offrant aux femmes victimes de violences une prise en charge globale avec une unité médico-judiciaire.

L'A.P.-H.P. avait retenu trois lieux parisiens : Bichat, la Pitié-Salpêtrière et l'Hôtel-Dieu. Nous avons déposé un amendement afin que la Ville de Paris participe à la mise en place de ces lieux d'accueil dans une optique partenariale, pluridisciplinaire, avec l'A.P.-H.P. et les associations qui travaillent à soutenir les femmes victimes de violences.

Exercice budgétaire contraint ou non, l'action sociale ne saurait être le lieu d'économies comptables. La Ville de Paris doit se montrer exemplaire et tenir tête aux politiques libérales impulsées à l'échelle nationale, dont on sait qu'elles se répercutent sur les publics les plus précaires. Elle en est capable et elle l'a démontré. Je fais référence à la baisse des recettes versées par l'Etat au budget de l'"Aide sociale à l'enfance", qui trouve son explication dans le refus de notre Ville à recourir au fichier biométrique pour l'évaluation de minorité. La Ville de Paris résiste face au Gouvernement qui n'a pas honte de faire des économies sur une jeunesse vulnérable. Elle doit continuer, au titre de la protection de l'enfance, à protéger les jeunes de la précarité sur le court terme en répondant aux situations d'urgence, mais également à plus long terme pour développer des dispositifs qui ont fait leurs preuves et permettent à des enfants subissant bien malgré eux les inégalités sociales, d'accéder à de nouveaux horizons. A ce titre, nous portons un amendement pour permettre au "Secours populaire français" de Paris de maintenir et renforcer son action d'aide aux départs en vacances.

J'en profite pour saluer le travail de toutes et tous, bénévoles et salariés, qui ont permis cet été, à plusieurs centaines de petites Parisiennes et de petits Parisiens, de s'échapper un peu de leur quotidien et de pouvoir retrouver le chemin de l'école, avec un peu de sable dans les poches et beaucoup de souvenirs dans la tête.

Le groupe Communiste et Citoyen note également la hausse de 5 millions d'euros du Fonds de solidarité logement, outil indispensable pour amortir le choc, comme le disait Mme la Maire ce matin, et éviter à tout prix les expulsions locatives dans notre ville où le logement pèse plus fort dans le budget des ménages. Ces engagements sont essentiels dans un contexte où toutes les prévisions voient la France dépasser le seuil des 10 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. La réduction pour moitié du nombre d'embauches depuis le premier confinement, la dégradation du revenu d'un tiers des ménages, doivent nous alerter sur les conséquences à venir en matière d'action sociale.

Je souligne, à ce titre, que les demandes de R.S.A. à Paris sont en hausse depuis le début de l'épidémie et que son versement reste la première source de dépenses de notre département, malheureusement trop peu compensée.

Face à un Etat défaillant, la Ville de Paris doit maintenir et développer ses leviers d'action locale, sa politique d'insertion et la lutte contre les exclusions. C'est sous ce prisme que le Groupe Communiste et Citoyen examinera le budget qui nous est présenté, sans concession aucune pour les économies faites sur les plus fragiles.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe Indépendants et Progressistes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement.- Bonjour.

Madame la Maire, mes chers collègues, la crise sanitaire et les deux confinements ont bouleversé la vie des Parisiennes et des Parisiens. Comme vous tous ici, j'é mets le vœu que cette crise ne soit qu'une terrible parenthèse qui se fermera au plus vite. Elle ne saurait cependant occulter la dégradation préoccupante de notre cadre de vie, et singulièrement la malpropreté qui, elle, est devenue chronique.

Il y a trois ans, la Mission d'information sur la propreté, que j'avais l'honneur de présider, rendait son rapport. Le constat était sans appel : alors que l'espace public parisien à entretenir avait augmenté de plus 30 % depuis 2001, que plus de 100.000 personnes supplémentaires l'utilisaient quotidiennement, la part de la propreté dans le budget municipal n'avait cessé de se réduire comme peau de chagrin en fonctionnement comme en investissement. Même si un léger virage avait été opéré avant les élections municipales - cherchez pourquoi - le retard n'a jamais été rattrapé. De 2,50 % dans le budget de 2001, la part consacrée à la propreté est de 1,70 % dans le budget de 2021.

Vous aviez pourtant empilé les plans de propreté à grand renfort de communication. Mais pour quels résultats ? Est-ce que la Capitale est plus propre en 2020 qu'en 2014 ? Hélas, non. Et je doute que vous y parveniez, chère Colombe BROSSEL, Madame l'adjointe, en dépit de votre engagement, que je sais réel sur le sujet, tant les retards accumulés sont considérables. Sauf à s'engager vers une augmentation significative des moyens, sauf à mettre en avant un véritable choc de propreté, avec les réformes structurelles qui vont avec. Ces réformes sont d'ailleurs toutes contenues dans le rapport de la mission d'information et d'évaluation.

Un milliard par an, soit un doublement du budget alloué à la propreté : c'était pourtant la promesse de campagne d'Anne HIDALGO. Qu'en est-il ? Regardons le budget. Dépenses de collecte : 260 millions d'euros. Dépenses de traitement des déchets : 100 millions d'euros. Dépenses de nettoyage de l'espace public : 205 millions d'euros. Où sont donc les 400 millions d'euros manquants ? Envolés. Comme les promesses.

A l'époque, nous nous posions la question du financement d'une telle mesure vu l'état très préoccupant des finances de la Ville. Ce n'était donc qu'un effet d'annonce, un mensonge. Peut-être plus grave, d'ailleurs, à mon sens. Que sont devenues les 45 propositions concrètes et opérationnelles de la mission que je présidais, votées à l'unanimité pourtant dans cet hémicycle ? Votre adjoint de l'époque avait pourtant déclaré : "La Maire de Paris souhaite mettre en œuvre les 45 préconisations de la M.I.E.". Entre autres, les changements des corbeilles de rue inadéquates, le déploiement d'un véritable plan contre les mégots, l'amplification de la répression, l'adaptation du nettoyage au rythme de vie des Parisiens, l'accroissement du budget de la mécanisation, etc.

L'une des rares mesures retenues, l'urgence propreté, que j'avais déployée à titre expérimental dans le 5e arrondissement dès 2015, d'ailleurs sous le regard un peu dubitatif de l'Exécutif à l'époque, ne bénéficie toujours pas aujourd'hui des moyens humains totalement adaptés. Nous attendons toujours le calendrier et les ressources à la hauteur de ces enjeux.

Vous aviez également promis, Madame la Maire, des amendes XXL. Je vous cite : 150 euros pour les jets de mégots, 300 euros pour les épanchements d'urine, 500 euros pour les dépôts sauvages d'encombrants. Mais vous n'avez entrepris aucune initiative en ce sens.

La propreté reste donc bien un enjeu prioritaire pour les habitants et l'image de la Capitale. Sans réformes structurelles, sans augmentation des moyens, sans un réel partenariat entre la Ville et les mairies d'arrondissement,

nous n'y arriverons pas. Il faut d'abord plus de moyens sur le terrain et moins dans les bureaux. L'augmentation de l'encadrement ne s'est pas accompagnée d'une augmentation à due concurrence des agents sur le terrain. Tant s'en faut. L'exemple le plus caricatural nous est fourni par l'incapacité à traiter la nuisance, hélas exceptionnelle, des rats qui ont investi la Capitale. Comment, du reste, un service centralisé à la Mairie de Paris et dont les moyens humains ont été presque divisés par deux sous la précédente mandature, pourrait-il être efficace ?

Deuxièmement, il faut augmenter et assurer une maintenance optimale du parc d'engins. Madame l'adjointe, quand vous répondez positivement à ma demande d'achat de nouveaux "Gluttons", et je vous en remercie vraiment, il faut bien avoir à l'esprit que dans tout Paris, le pourcentage des engins qui sont en permanence à l'arrêt affleure le quart de la totalité du parc.

Et puis, il faut engager une réforme en profondeur des horaires de travail, couplée à une politique R.H. qui facilite la mobilité des personnels et prévienne les inévitables arrêts de travail. Car, oui, je leur rends un hommage vibrant : le métier des agents de la propreté est très difficile. Pour autant, la réforme des horaires et celle de la polyvalence sont la condition sine qua non d'une amélioration significative de la propreté, de jour comme de nuit, en été comme en hiver.

Enfin, les contrevenants doivent être sanctionnés. Laisser les incivilités perdurer équivaut à ne pas respecter le travail des agents de la propreté, qui sont comme Sisyphe et son rocher. La politique menée en matière de verbalisation n'a pas porté ses fruits. Mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL avait proposé la mise en œuvre du principe "tu casses, tu ré pares ; tu salis, tu nettoies". Ce sera demain dans la loi avec la mise en œuvre des travaux d'intérêt général. A vous, Madame la Maire de Paris, de vous saisir de cette opportunité et de déployer massivement ce dispositif.

Et puis, il y a la grande question de la déconcentration de la propreté aux maires d'arrondissement. Je le dis tout de go : vous étiez contre la délégation de cette compétence, vous vous êtes ralliée au moment des élections municipales. Cette déconcentration, nous sommes nombreux à la vouloir, mais il est hors de question que ce soit un marché de dupes. Il ne peut y avoir de transfert si nous n'avons pas notre mot à dire sur l'augmentation et l'adaptation des moyens humains et matériels aux spécificités de nos territoires. Je sais Colombe BROSSEL attentive à ces sujets pour que le combat pour la propreté soit enfin partagé par l'Exécutif municipal. J'espère que tout le monde nous suivra.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Il vous reste, comme temps de parole, 5 minutes et 8 secondes.

Mme Nathalie MAQUOI.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, malmenée depuis le mois de mars avec un premier confinement éprouvant, une nouvelle fermeture lors du deuxième confinement, la culture fait l'objet d'un ambitieux plan de soutien de notre part. La Ville s'est montrée au rendez-vous pour accompagner l'essentiel des acteurs, même si nombre de petites structures, associations et compagnies, ont rencontré de nombreuses difficultés et probablement ne s'en relèveront pas.

Après ce plan de soutien, notre budget, autant que le compte d'emploi, est notre outil pour accompagner les structures essentielles pour l'accès de toutes et de tous à la culture, pour développer de nouvelles formes de projets artistiques dans les différents quartiers, vecteurs de lien social et de pratiques amateurs. Nous avons besoin de lien social plus que jamais dans la période.

C'est d'abord le cas des bibliothèques. Les bibliothèques, ces si indispensables lieux de la culture de proximité, de l'accueil inconditionnel, gratuites, aux multiples activités, ou simplement un lieu pour y passer un peu de temps. Nombre d'entre nous ici ont remarqué, que ce soit comme élus ou usagers, que parfois ces équipements fermaient plus tôt, contraintes dès qu'un agent était en congé, en formation ou en arrêt maladie, car certaines d'entre elles n'ont plus les effectifs suffisants pour fonctionner. Notre ambition est de poursuivre leur ouverture le dimanche. Cela ne saurait être engagé sans moyens ni personnel pour l'assurer. On peut penser à la bibliothèque Melville dans le 13e arrondissement, à Sabatier dans le 18e arrondissement, et puis d'autres après.

Nous avons enfin constaté l'essor du portage à domicile pendant cette période, faisant pour l'essentiel intervenir des jeunes en service civique, nécessitant bien des personnels de bibliothèque pour préparer les retraits demandés par les usagers, qui seront ensuite portés.

Rappelons le rôle des bibliothèques comme première porte à pousser pour s'ouvrir à la culture. Nos ambitions pour celles-ci ne seront jamais suffisantes. C'est pourquoi nous proposons d'ouvrir cinq postes pour les bibliothèques de Paris.

Nous avons eu ensuite envie de mettre un accent supplémentaire pour notre réseau de musées, dont la fréquentation est gratuite, dont les propositions artistiques sont éclectiques. Ces musées permettent à la fois de découvrir une part importante de l'histoire de notre ville et des créations plus contemporaines. "Paris Musées"

traverse une année difficile. Je voudrais en profiter pour saluer le travail et la mémoire de Delphine Lévy, qui œuvrait depuis 2013 à la montée en puissance de cette structure. Le confinement, puis les suites de la crise sanitaire, a provoqué la fermeture de nombre de ces musées, et aussi la perte des revenus liés aux événements ou locations d'espaces en plus des recettes de billetterie.

Les jeunes scolarisés à Paris doivent pouvoir découvrir ces musées. A nous d'inciter les classes à se rendre dans ces structures municipales, et pas seulement de fréquenter les musées nationaux. Pour ce faire, il faut veiller à ce que "Paris Musées" conserve pleinement ses missions en termes d'action sociale et de médiation culturelle. Aussi, dans la mutation de nombreux secteurs, comme celui du tourisme, nos musées doivent pouvoir capter les publics parisiens, franciliens, nationaux, et je l'espère bientôt, des visiteurs internationaux. Si nous voulons aller vers un tourisme plus durable, encourager des séjours plus longs, bien loin du "pack week-end" qui cumule avion et une ou deux sorties de consommation, les musées sont un atout essentiel dans cette stratégie. Compte tenu des difficultés, de notre attention à cette action sociale des musées, de notre attachement à la gratuité des collections permanentes, à cette place dans la nouvelle stratégie touristique, nous souhaitons faire un effort supplémentaire pour l'établissement dans cette année particulière.

Nous avons, enfin, une attention toute particulière pour que l'un de nos engagements de campagne en matière culturelle soit tenu : celui de développer les plateaux artistiques, notamment dans les quartiers populaires. Ces dispositifs déploient la culture au cœur des quartiers, au pied des immeubles, au plus près de celles et ceux qui pénètrent le moins souvent possible dans nos établissements culturels. Des dispositifs tout particulièrement créateurs de lien social, d'interactions qui sont rendues possibles par la création artistique, par la pratique large artistique amateur. Surtout, ils viennent aider à la création artistique pour que celle-ci soit toujours vivante dans notre ville. Des éléments de préfiguration de ces dispositifs ont pu être déclenchés avec "Un Été particulier", soutenu par la Ville il y a quelques mois. Mais, pour l'heure, nous cherchons une ligne budgétaire pour les préfigurer et les pérenniser. Nous pensons que l'octroi de moyens permettant de relancer ces dispositifs dès cette année, dans un contexte sanitaire particulier, doit pouvoir le permettre.

Nous étions nombreuses et nombreux à Bastille à le rappeler tout à l'heure : la culture est essentielle pour vivre, la culture inclusive et accessible à toutes et tous, parce qu'elle favorise avant tout le lien social et la découverte.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à Mme Maud LELIÈVRE, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Vous êtes la dernière oratrice. Il vous reste 5 minutes et 20 secondes, s'il vous plaît.

Mme Maud LELIÈVRE.- Merci, Madame la Maire.

Mon intervention vient en complément de celles de mes collègues Maud GATEL et Pierre CASANOVA, et vous y verrez un complément aux sujets précédemment abordés. Notre groupe a en particulier évoqué un certain nombre d'amendements budgétaires sur les transitions environnementales, auxquelles nous sommes particulièrement attachés.

Nous avons également déposé des propositions sur un autre sujet qui nous est cher, celui du bien-être animal. Je regrette que ce sujet, pourtant important, n'ait pas été évoqué dans les interventions liminaires, car il intéresse les Parisiennes et les Parisiens. Environ 250.000 chats et 100.000 chiens vivent à Paris, sans compter lapins, hamsters, tortues et autres qui partagent le quotidien de la vie des habitants. Une "stratégie animaux en ville" avait été votée en novembre 2018 par tous les groupes du Conseil de Paris. Et pourtant, lors du bilan 2019 concernant les subventions accordées aux associations qui accueillent les animaux sauvages, notamment issus des cirques, la Ville a apporté peu d'aides aux associations, se contentant de 2.000 euros à chaque association, alors que les besoins des associations qui interviennent sur le terrain sont bien supérieurs.

La crise environnementale touche les hommes et les femmes, mais aussi les animaux. Car la priorité conduit parfois à choisir entre sa survie personnelle et celle des soins à porter à son animal. Pour certains, dans une société qui isole de plus en plus, c'est le compagnon du quotidien, celui avec lequel certains vieillissent, celui avec lequel d'autres dorment dans la rue, faute de lieu pour les accueillir ensemble. Nous avons, avec Mme la maire du 9e arrondissement, Delphine BÜRKLI, rencontré la S.P.A. Les besoins, pour cette association comme pour beaucoup d'autres, sont élevés et impérieux. La crise sanitaire et la crise environnementale doivent être l'occasion de rehausser l'intérêt porté à ces acteurs de terrain.

Au-delà de l'aide directe aux associations, aux propriétaires, il faut mener une politique environnementale offensive pour préserver les animaux et leur environnement. Les indicateurs sont au rouge, nous l'avons évoqué lors du précédent débat sur le P.L.U. Depuis, un certain nombre de faits, comme la mort d'un couple de cygnes fin novembre suite à la négligence de la protection du nid, ou encore la nécessité d'accompagner le nettoyage des lacs du bois de Boulogne pour y retirer les plantes envahissantes, nous rappelle que le combat pour l'environnement est un combat de chaque jour.

Nous avons donc proposé, dans ce budget, un certain nombre d'amendements pour financer des mesures urgentes comme la mise en place et la mise à disposition dans les ateliers périscolaires et les centres de loisirs de

kits pédagogiques sur l'animal en ville, la mise en place d'un numéro d'urgence contre les maltraitances animales, le financement d'une campagne de sensibilisation et d'information sur les gestes à avoir en cas de secours à l'animal blessé, le financement d'une campagne de frais vétérinaires gratuits pour les personnes en difficulté économique - et l'on sait qu'elles sont de plus en plus importantes, notamment les personnes âgées -, l'augmentation des financements des Ehpad parisiens qui feraient entrer des animaux dans leurs murs.

Plusieurs députés de la majorité - groupes MoDem, "La République en marche" - ont déposé de façon conjointe une proposition de loi à l'Assemblée nationale, qui sera débattue en janvier prochain, de lutte contre la maltraitance animale. Nous souhaitons que Paris se donne les moyens, dès le vote de la loi, de mettre en œuvre ces dispositions sur les contraintes qui seront dévolues aux collectivités locales.

Permettez-moi enfin d'évoquer un dernier sujet, celui de la précarité menstruelle. Nous avons, lors du dernier Conseil de Paris, déposé un vœu pour la mise en place d'un programme de lutte contre la précarité menstruelle. Je rappelle ce que nous avons dit à l'époque : que cette précarité touchait d'abord les milieux les plus défavorisés, que 12 % des jeunes filles françaises avaient déjà manqué les cours car elles n'avaient pu se procurer des protections hygiéniques.

D'après cette même étude de "Dons Solidaires" publiée en 2019, 15 % des femmes bénéficiaires de l'association n'avaient pu se rendre à un entretien d'embauche en raison de la précarité menstruelle ou elles renonçaient à sortir. Par ces chiffres, parmi tant d'autres, nous pouvons constater que la précarité menstruelle est un facteur d'exclusion sociale et professionnelle pour les femmes en situation de précarité. C'est ce que nous avons dit le mois dernier. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé un vœu pour que la Ville s'engage fortement sur le sujet.

Après le rejet du vœu, nous avons été étonnés de constater, lors du dernier conseil d'arrondissement du 8^e arrondissement, que votre groupe, le groupe PEC, avait présenté un vœu identique à celui qui avait été rejeté par le Conseil de Paris. Ce qui interroge d'ailleurs sur la nécessité d'avoir un suivi public des vœux déposés. Nous en reparlerons lors du débat sur le Règlement intérieur.

C'est la raison pour laquelle notre groupe propose à nouveau un amendement budgétaire, dans la cohérence avec son intervention du mois dernier, et demande que 200.000 euros soit ajoutés à la section de fonctionnement afin de lutter contre la précarité menstruelle en élargissant l'expérimentation. 200.000 euros qui viendraient en plus des 80.000 euros consacrés à ce sujet.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est donc à M. CARON-THIBAUT, pour le groupe Paris en commun.

M. Gauthier CARON-THIBAUT.- Madame la Maire, mes chers collègues, de 2020, nous garderons de tristes souvenirs sans doute, mais nous ne devons pas quitter des yeux et des mains les défis qui auront été lancés à notre collectivité pour l'année 2021.

Si gouverner, c'est prévoir, alors imaginer un budget, c'est s'adapter sans cesse aux conséquences de faits qui nous échappent, à leur permanence, aux effets à venir, mais aussi aux choix stratégiques des autres acteurs institutionnels, le tout sans oublier la volonté qui doit présider à l'action de gouverner. 2021 sera un mélange de tout cela. Son budget aux multiples défis à venir le montre bien dans l'action sociale qu'il entend maintenir. Il nous faut un budget qui ne renonce en rien aux objectifs récemment validés par les Parisiennes et les Parisiens lors des dernières élections municipales, mais qui soit aussi en capacité de supporter les aléas de la situation sanitaire et les conséquences sur les publics fragiles, tout en faisant face au désengagement de l'Etat du soutien financier aux collectivités locales.

Avec un budget qui alloue 1,77 milliard d'euros aux dépenses sociales, soit plus de 39 millions d'euros qu'en 2020, je crois que nous avons un effort sans précédent en comparaison avec la situation, elle aussi sans précédent, que nous vivons. Cette hausse néanmoins contenue de 3,3 %, dans le cadre de maîtrise que nous nous imposons malgré les incertitudes et l'absence de soutien de l'Etat, s'accompagne également de choix de gestion forts pour renforcer l'efficacité de notre action sociale. Le budget que vous proposez à notre collectivité est tout d'abord le budget d'une collectivité locale qui se tient prête à assumer le coût social de la crise sanitaire que nous vivons, et en particulier pour les plus fragiles d'entre nous. Parmi ces plus fragiles, il y en a 69.757 qui perçoivent le R.S.A., soit 13 % de plus que depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette augmentation très nette a un coût non négligeable de 25 millions d'euros, que le budget qui nous est soumis prévoit pour un montant global de 385 millions d'euros.

Outre ce chiffre, je tiens également à souligner le travail mené afin de proposer lors de ce même Conseil, pour 2021, une nouvelle convention entre les acteurs qui accompagnent ces allocataires, notamment pour diminuer le temps d'instruction des demandes. Il me semble en effet important, avant même le retour à la normale, d'optimiser les conditions de prévention, d'instruction, d'orientation et d'accompagnement des publics, alors même que de nouveaux profils apparaissent ou se renforcent nécessitant des suivis spécialisés. Aussi est-ce une bonne nouvelle de voir la "Mission locale" et l'espace "Paris Emplois Compétences" rejoindre les acteurs majeurs de l'insertion que sont la Ville, Pôle Emploi et la C.A.F.

C'est d'autant plus une bonne nouvelle que le budget proposé renforce notre investissement pour éviter la spirale de l'exclusion à celles et ceux qui auraient à faire face à des problématiques de loyers impayés, alors même que l'Etat a opposé plusieurs refus dans ce domaine, refus d'abonder le fonds de solidarité logement pour augmenter les apurements de dettes, refus de déclarer 2020 année blanche en matière d'expulsion locative, refus d'abonder le fonds d'indemnisation des propriétaires en attente d'accords du concours de la force publique. Paris avait fait le choix, dès juillet, de revoir au F.S.L. sa contribution à la hausse.

Non content de faire perdurer ce choix pour 2021, il nous est proposé d'élargir son éligibilité à tous les locataires des 16.377 logements temporaires parisiens, tout en augmentant le budget dédié au suivi des locataires fragiles. Face à ces publics déjà précaires, il est pour nous inenvisageable de ne pas renforcer cet outil afin d'éviter d'ajouter des mises à la rue à des parcours de vie déjà difficiles. A ce titre, je tiens à remercier la C.A.F. de Paris et "Eau de Paris" d'avoir d'ores et déjà accepté de revoir à la hausse leur contribution au F.S.L. libre à l'Etat de les imiter.

Il est pour nous inenvisageable également d'entrer en 2021 sans faire perdurer l'effort que nous avons su faire cette année pour donner les outils aux Parisiennes et aux Parisiens de se prémunir contre la Covid-19. Comme souvent sur les enjeux de santé, connaître son statut, c'est pouvoir agir au mieux. Nos concitoyens ont cependant, ces derniers mois, galéré - littéralement galéré - pour avoir accès aux tests, à défaut d'avoir un accès à un traitement ou à un vaccin. Nous avons tous le souvenir des files d'attente devant les laboratoires dès tôt le matin.

Dans cette période, Paris a instauré 6 centres de dépistage, que nous ferons perdurer. Cela a un coût : 7,50 millions d'euros. Un coût que nous assumerons seuls. Il en est de même pour les équipements des dépenses de protection dans les établissements que nous gérons : blouses, masques, gants. Ce sont 6,50 millions d'euros qu'il nous est demandé de prévoir pour garantir la sécurité du public accueilli.

Au même titre de la sécurité, c'est la garantie du service prodigué qui reste la boussole de ce budget 2021, avec une subvention de la Ville versée à son centre d'action sociale d'un montant équivalent à 2020, soit près de 465 millions d'euros, malgré les contraintes qui pèsent sur l'ensemble du budget municipal. La bonne gestion du C.A.S.-V.P. permettra d'allouer près de 50 % de ses fonds aux aides directes versées aux Parisiennes et aux Parisiens. Des marges de manœuvre pour permettre de diversifier son utilisation actuelle ont d'ores et déjà été identifiées, comme le retour à la normale du nombre de repas livrés à domicile avec la fin du confinement, ou une négociation à venir avec Ile-de-France Mobilités pour ramener le coût du "Pass Navigo senior" au niveau du "Pass Paris senior", plébiscité par les retraités parisiens. La même bonne gestion permettra de continuer à lancer de nouveaux chantiers d'amélioration des conditions d'accueil des publics fragiles, comme la transformation des centres d'hébergement d'urgence en centres d'hébergement et de réinsertion sociale, ou la réhabilitation d'Ehpad et de résidences autonomie.

Madame la Maire, mes chers collègues, le mois dernier, le coût de la crise était estimé à 800 millions d'euros. Ce coût, il nous est proposé de l'assumer pleinement, mais aussi de l'assumer en changeant nos pratiques pour améliorer l'accompagnement des publics fragiles, tout en garantissant la qualité du service public municipal parisien auquel chacun a droit. Pour chacune des dépenses sociales augmentées, il y a un changement de pratique associé. Cela mérite deux choses : tout d'abord, des félicitations appuyées à l'ensemble des travailleurs sociaux de Paris et à leurs encadrants, qu'ils soient associatifs ou municipaux ; et enfin, un vote enthousiaste pour ce budget 2021.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement.- Madame la Maire, mes chers collègues, l'économie, c'est comme les impôts : on finit toujours par les payer. Cette phrase est de Michel Audiard. Que dire de votre budget, construit sur le dos des Parisiens, que vous mettez à contribution pour supporter le poids de vos échecs ? Paris est devenue une ville surfiscalisée, aux finances fragilisées par une dette folle qui devra être remboursée tôt ou tard, et cela par le contribuable parisien, devenu la poule aux œufs d'or de votre Exécutif. En pleine tempête, vous naviguez à vue, sans réelle ambition, du moins pour les Parisiens, qui peinent à entrevoir les investissements et infrastructures qui feront demain l'attractivité d'une ville apaisée, propre et sécurisée.

Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre par voie de presse - c'est encore le meilleur moyen pour se tenir au courant de vos ambitions - que le Gouvernement s'opposait à votre demande de relever les frais de notaire, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ainsi que la taxe de séjour sur les locations Airbnb ? Décision astucieuse pour faire revenir les touristes à Paris. Tout esprit normalement constitué en viendrait donc à s'interroger sur votre méthode pour boucler le budget de la Ville. Est-il dépendant - oui ou non - des faveurs gouvernementales ? Ne serait-il finalement pas fonction de la capacité des Parisiens à payer le prix de votre politique budgétaire ? Ces Parisiens qui ont déjà vu leur participation aux services municipaux augmenter de 10 % ces dernières années.

Le service aux Parisiens s'est-il amélioré dans les mêmes proportions ? Nous en doutons fortement. Les impôts et taxes ont bondi de 27 % depuis votre élection en 2014. En témoigne la hausse de 12 % du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères depuis 2013, alors même que 12.000 Parisiens fuient la Capitale chaque année, car vous les découragez d'y habiter tout en profitant des prix de l'immobilier, que vous contribuez à faire

grimper. Une aubaine pour les finances de la Ville, qui a vu ses recettes fiscales immobilières augmenter de 73 % depuis le début de votre précédent mandat.

Les fondations de votre budget, Madame la Maire, reposent sur des sables mouvants, et votre anticipation d'une reprise fulgurante de l'économie au 1er janvier nous laisse particulièrement perplexes, tant vous calquez vos prévisions sur des éléments incertains et donc, par nature, imprévisibles. En réalité, Madame la Maire, vous vous prêtez à un jeu de dupes pour le moins déconcertant, car vos ennemis désignés, comme Airbnb, sont en réalité des mines d'or pour les finances de la Ville, et vous l'avez bien compris. Vous communiquez tous azimuts sur l'incompétence du Gouvernement, auquel vous faites pourtant les yeux doux lorsque le temps est venu de dessiner les contours de votre prochain budget. Les Parisiens sont les grands perdants, car, pour eux, rien ne change, et notamment pour nos aînés, avec une baisse de plusieurs millions d'euros du budget du centre d'action sociale de la Ville de Paris en pleine crise, et qui va toucher les services à domicile. Incompréhensible.

Vous tentez même de financer vos propres promesses électorales sur le dos d'autres entités. J'en veux pour preuve la tentative d'achat à prix cassé des "Pass Navigo senior" auprès d'Ile-de-France Mobilités. Les dépenses de fonctionnement, elles, ont beau être en augmentation constante, voire soutenue, le service rendu aux Parisiens ne s'améliore pas pour autant. Pire, nous n'en voyons pas la traduction sur le terrain. Dans le 17e arrondissement, le parc Martin-Luther-King ne bénéficie que de 2 jardiniers pour plus de 10 hectares, et d'une surveillance ponctuelle par des agents municipaux. Où sont les effectifs ? Où sont les efforts en matière de masse salariale ? Nous ne les voyons pas sur le terrain.

Afficher cette ambition pour une ville tout vélo est une chose. Encore faut-il débloquer les moyens nécessaires à l'entretien de la chaussée parisienne. Une ville qui n'a pas les moyens d'assurer l'entretien de ses trottoirs et de ses routes n'est pas une ville en bonne santé. Où sont passés les postes pour les sections territoriales de voirie, totalement décimées en matière d'effectif ? Vos équipes n'ont même pas été en mesure d'aménager une piste cyclable dans le nouvel écoquartier des Batignolles, malgré une largeur de chaussée d'une dizaine de mètres. La sécurité des Parisiens fait partie de vos priorités, mais les dépenses d'investissement pour la sécurité des Parisiens diminuent par rapport au budget de 2020. Pourtant, la création de la police municipale ne pourra être source d'efficacité que si ses agents bénéficient d'un équipement complet et de qualité. Votre adjoint s'est d'ailleurs engagé sur le déploiement massif de caméras de vidéoprotection. Mais ce budget ne traduit en rien ses promesses, que nous risquons de finir par ne plus écouter.

Madame la Maire, boucler ce budget est une gageure annuelle à laquelle vous vous prêtez sans mesurer l'impact de vos décisions, qui pèsent et pèseront à terme très lourd sur le quotidien des Parisiens, car, d'ici quelques années, et cela va arriver très vite, le remboursement de la dette avoisinera le demi-milliard d'euros annuel. Alors, face à la tempête, vous constatez et subissez l'échec de cette politique par vos marges de manœuvre financières qui s'avèrent limitées, voire inexistantes. Vous pouvez toujours nous répéter que le doublement de la dette en quelques années indique une gestion saine des finances de votre part. Nous prendrons chaque année un peu moins de plaisir à être pris pour des imbéciles. Vos amis vous poussent d'ailleurs à céder au fameux : "Ce n'est pas cher, c'est l'Etat qui paie". N'oubliez jamais qu'à Paris, ce sont les Parisiens qui paient le prix de votre politique.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- La parole est à M. Emile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Emile MEUNIER.- Madame la Maire, mes chers collègues, mon intervention ne portera pas tant sur ce budget que sur ceux à venir. J'aimerais, en effet, faire le lien avec la révision du Plan local d'urbanisme. Nous nous sommes donnés comme objectif ambitieux de rendre le Plan local d'urbanisme bioclimatique, c'est-à-dire concrètement préparer la ville au réchauffement drastique de la température. Cela va entraîner des transformations profondes, qui devront connaître une traduction budgétaire sous forme d'investissements - osons le dire - substantiels. Mon message est simple : anticipons ces investissements. J'en vois plusieurs, incompressibles, sans lesquels il me semble illusoire de prétendre atteindre nos ambitions en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Premier investissement, nous allons massivement débitumer, faire de la pleine terre, végétaliser et créer des nouveaux parcs partout dans Paris. Cela implique un manque à gagner à court terme, car, en effet, nous ne toucherons pas d'argent sur les immeubles qui ne verront jamais le jour, sur les friches que nous aurons préservées. De plus, il faudra mettre des sous pour aménager les espaces verts, puis les entretenir. Mais je vous rassure et je vous assure, à moyen et long terme, la nature rapporte. Elle rapporte même beaucoup, humainement et budgétairement parlant : amélioration de la qualité de l'air, de l'écoulement de l'eau, de la santé, de la productivité au travail, de la valorisation du bâti, de l'attractivité, etc. Toutes les couleurs politiques en ont pour leur argent. Des études ont même montré, aux Etats-Unis, une diminution significative de la violence près des espaces verts, donc une diminution de toutes les dépenses associées à la sécurité. La nature est non seulement un bien commun, elle est un service public.

Deuxième investissement, qu'il faut avoir en tête pour les prochains budgets. Puisque les terrains libres seront privilégiés pour la végétalisation, pour respecter nos objectifs de création de logements sociaux - et les écologistes y

tiennent -, nous devons recourir massivement à la préemption et à la transformation de bureaux plutôt qu'à la construction neuve. Cela nécessite d'augmenter significativement le budget consacré à l'acquisition foncière. Ici aussi, ce n'est pas de l'argent perdu puisqu'il s'agit d'un investissement immobilier qui viendra valoriser notre patrimoine municipal.

Troisième investissement, nous avons prévu de revoir plusieurs grands projets d'aménagement. C'est dans notre contrat de mandature de majorité. Nous allons revoir plusieurs grands projets d'aménagement, et non des moindres, pour augmenter significativement la part de nature dans ces projets. Je pense à Bercy-Charenton, à Ordener-Poissonniers dans le 18e arrondissement, à Gare-des-Mines-Chapelle, à Chapelle-Charbon, notamment. Il faut donc, dès maintenant, prévoir un budget pour indemniser les promoteurs, éventuellement pour financer un contentieux juridique - c'est possible. Et surtout, il nous faudra compenser financièrement la diminution de la programmation de logements et de bureaux, dont nous ne voulons pas.

Les discussions sur le plan d'investissement de la mandature - le P.I.M. - sont en cours. Je ne l'ignore pas. C'est pourquoi je m'adresse au budget à venir. Nous avons une belle ambition en matière de révision du Plan local d'urbanisme. Mes chers collègues, accordons-nous les moyens d'en faire une réalité concrète.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à M. Maxime COCHARD, qui est en salle des fêtes, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Maxime COCHARD.- Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, dans ce débat budgétaire, j'ai entendu des collègues citer Jacques DELORS ou Raymond Barre et quelques autres illustres représentants de la vieille religion néolibérale qui a fait tant de mal à notre pays. Pour ma part, je citerai le document budgétaire qui nous a été présenté : la crise sanitaire a très durement affecté le territoire parisien en 2020. Nul ne peut ignorer ce constat qui nous plonge aujourd'hui dans un exercice budgétaire contraint, marqué par les conséquences économiques des confinements successifs. Travailler un budget de sortie de crise, c'est prendre acte de ce que l'épidémie a révélé de nos fragilités structurelles. Structurelles, parce que les conséquences auxquelles nous faisons face ne sont pas uniquement le fait de l'impréparation de ce Gouvernement. Elles sont aussi le résultat de choix politiques, de réformes successives, d'une orientation libérale qui, gouvernement après gouvernement, affaiblit le système de santé français.

En 2018, près de 4.200 lits d'hospitalisation ont été supprimés et c'étaient 3.400 de plus en 2019. La conséquence directe de cette politique, c'est la saturation des services d'urgence et l'épuisement des personnels soignants. Près de 57 % des infirmiers estiment être en situation d'épuisement professionnel. Plus de la moitié d'entre eux estiment ne pas disposer du temps nécessaire pour prendre en charge les patients. Derrière la politique des économies comptables, c'est la qualité des soins et leur accessibilité qui est remise en cause. Paris ne fait pas exception à la tendance nationale.

Notre Capitale est le reflet de ce "management" de la santé : urgences saturées, fermetures d'hôpitaux et de services hospitaliers, vieillissement de la population de médecins. A Paris comme ailleurs, l'accès aux soins est sous-tension et les inégalités sociales en sont le curseur. On estime à 7 ans l'écart d'espérance de vie entre le 10e arrondissement et le 16e arrondissement. Réduire les inégalités, c'est proposer un système de santé accessible à toutes et tous, avec en premier critère les questions territoriales et financières. Pour rappel, un tiers des Parisiens et des Parisiennes renonce à se soigner pour des raisons financières. Le personnel urgentiste voit affluer des consultations de patients qui ne parviennent pas à prendre rendez-vous avec un médecin généraliste.

Là où certains choisissent la solution punitive d'un passage aux urgences facturé 18 euros, le groupe Communiste et Citoyen porte la proposition de l'ouverture de nouveaux centres de santé municipaux. Ces centres de santé municipaux sont pluridisciplinaires. Le personnel soignant y est salarié. Ils sont conventionnés secteur 1. La crainte des dépassements d'honoraires n'est plus un frein pour se soigner.

Pour rappel, une enquête menée par "Le Monde" a révélé que 45 % des médecins parisiens pratiquent des dépassements d'honoraires. Les centres de santé permettent aussi d'éviter l'écueil des loyers trop importants pour ouvrir ou maintenir les cabinets médicaux, et facilitent donc l'installation de médecins. L'urgence est double : il faut multiplier l'offre de soins accessibles à Paris et rendre les conditions d'exercice attractives pour les nouveaux médecins.

Le groupe Communiste et Citoyen a, en ce sens, déposé un amendement pour que la rémunération des médecins municipaux soit revalorisée. C'est par ce levier que la Ville de Paris sera en mesure de garantir une offre de santé accessible à toutes et tous. Nous ne pouvons plus attendre : la moitié des médecins généralistes atteindra l'âge de la retraite dans les cinq ans. C'est maintenant qu'il faut favoriser l'installation de nouveaux médecins, et surtout des médecins municipaux. Il faut le faire dès maintenant parce que les conséquences économiques et sociales de la crise ne sont pas encore visibles dans toute leur ampleur. Les prévisions sont unanimes : la précarité va augmenter. Sans politique de santé accessible, c'est sur les soins que les Parisiens et les Parisiennes seront contraints de faire des économies.

Il y aura aussi la question du logement et du logement social. Je dois dire que je suis un peu surpris d'entendre de la part du collègue qui m'a précédé, qu'il fallait provisionner d'ores et déjà du budget pour diminuer les constructions de logements à venir. Je crois qu'au contraire, on a besoin de davantage de logement et davantage de logement social. Vu le contexte social dans lequel va être plongée notre Capitale, il va falloir au contraire augmenter la cadence. Je crois que c'est important de le dire au stade du budget.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à Mme Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Vous êtes la dernière oratrice. Il vous reste 3 minutes et 39 secondes, s'il vous plaît.

Mme Catherine IBLED.- Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, avant de commencer mon propos, je voudrais avoir une pensée pour tous les acteurs de la culture, si durement éprouvés par cette crise. Je veux leur témoigner tout notre soutien. Paris sans la culture n'est pas Paris, et la culture sans Paris n'est pas la culture.

Le budget alloué à la culture est en baisse de 1 % à Paris par rapport au budget primitif 2020, et les 15 millions d'euros alloués dans le plan de relance voté en mai 2020 ne suffiront malheureusement pas à amortir les effets de la crise. Je rappelle ici que, depuis le début de la crise sanitaire, l'Etat a versé plus de 5 milliards d'euros au secteur de la culture et des médias, et que le budget 2021 est en hausse. A Paris, ville au riche passé littéraire, la question de la survie des librairies est centrale. Comme l'a indiqué ce matin ma collègue Delphine BÜRKL, les moyens alloués à la SEMAEST doivent être renforcés par un fléchage du budget alloué au compte foncier. Ainsi, le dispositif "Vital'Quartier 2", dont l'objectif est de maintenir des commerces culturels dans le Quartier latin, doit aujourd'hui déployer toutes ses potentialités.

Dans un vœu que nous proposons, ma collègue Florence BERTHOUT demande à la Ville de s'engager sur un maintien de toutes les librairies qui rencontreraient des difficultés dues à la crise, par la préemption des baux commerciaux. Nous le savons, le loyer est souvent la première charge incompressible pour les commerçants. Par ailleurs, la Ville de Paris a proposé aux librairies d'investir gracieusement 38 marchés afin de faire connaître leurs services de commandes et de retraits. Ce fut un véritable succès, et je souhaite que cette expérience positive des 7 et 8 novembre derniers soit renouvelée et adaptée, afin qu'un maximum de librairies puisse bénéficier de cette vitrine à ciel ouvert. Les librairies sont l'âme de Paris. Nous devons à tout prix les préserver.

Je souhaitais également attirer votre attention sur l'entretien, la conservation et la valorisation des œuvres et du patrimoine détenu par la Ville de Paris. Je m'étonne de la diminution de 1,40 million d'euros de l'enveloppe consentie pour la conservation du patrimoine culturel. Notre ville compte plus de 30.000 œuvres d'art, 500 statues dans les espaces publics et plus de 100 édifices culturels. Leur entretien ne doit et ne peut pas fléchir, car il participe de notre histoire et du rayonnement de notre ville.

Je souhaite également ici revenir sur la question de l'ouverture des bibliothèques le dimanche. Il est temps de passer à la vitesse supérieure. Paris est à la traîne des grandes capitales européennes et internationales. Comment est-il encore possible que les bibliothèques parisiennes ne soient ouvertes que 38 heures par semaine, contre 78 à Londres, 88 à New York, ou encore 98 à Copenhague ?

Enfin, je voudrais terminer par la présentation d'un vœu relatif à un projet culturel imaginé par les élèves de première du lycée Brassai dans le 15e arrondissement. Il s'agit du seul établissement public professionnel spécialisé dans la photographie à Paris. "Tracer le lieu, esquisser le lien" est un projet participatif. Son objectif est la création d'un parcours sonore et photographique autour du territoire du 15e arrondissement. Ainsi, sous la houlette du plasticien Rodolphe ALEXIS et des professeurs du lycée, ce projet allie volet artistique et volet social. Il est cofinancé par la DRAC. Il m'a demandé que la Ville de Paris puisse le soutenir à hauteur de 2.780 euros.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à M. Éric LEJOINDRE, s'il se met en position, pour le groupe Paris en commun.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement.- Madame la Maire, mes chers collègues...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- On ne vous entend pas très bien. Il faut mettre le micro. Prenez votre temps. On peut prendre deux secondes.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voulais à mon tour saluer l'exceptionnel travail réalisé par l'Exécutif et par la Maire de Paris, bien sûr, dans la construction de cette proposition budgétaire, qui démontre une ambition importante au service des Parisiennes et des Parisiens, alors même que le cadre - chacun l'a évoqué ici - se dégrade indéniablement.

Comment comprendre la poursuite du désengagement de l'Etat ? Comment comprendre que les lois de finances rectificatives ou le projet de loi de finances de 2021 ne portent aucun dispositif compensatoire pour les

collectivités qui ont subi la crise de plein fouet, et, pire encore, alourdir leurs charges, comme c'est le cas pour Paris à travers la péréquation, réduisant encore les marges de manœuvre financières de notre Ville ? Et cela, alors même que la Ville, fidèle à ses exigences, a consenti une augmentation des dépenses courantes pour être à la hauteur de ses besoins sociaux et faire en sorte que le service public puisse continuer à fonctionner ?

L'importance, la grandeur peut-être même de ce budget, c'est qu'il n'ignore rien des difficultés présentes et à venir, mais qu'il se projette au-delà. C'est un budget d'avenir, de sortie de crise, où les grandes priorités de la Ville sont réaffirmées et les investissements à la hauteur des enjeux. Nous nous mettons en situation de faire face collectivement aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Ce budget y répond. Ce budget, c'est d'abord un budget de respect des engagements pris. C'est la marque de fabrique de notre majorité.

C'est notamment le cas dans 2 dimensions que je voulais saluer plus particulièrement. D'abord, je pense à l'investissement important pour les 20 quartiers prioritaires et quartiers en veille active dans lesquels vivent près de 370.000 personnes à Paris, qui font l'objet d'un travail coordonné de toutes les directions de la Ville. Ces quartiers qui regroupent des difficultés importantes : plus de personnes à la recherche d'un emploi, plus de situations de précarité, plus de familles monoparentales, plus de jeunes sans emploi ni formation. L'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers populaires est une priorité pour nous, et nous y avons consacré en 2020 plus de 240 millions d'euros.

Je me félicite que cet engagement soit renouvelé en 2021 et que nous continuions, avec l'ensemble des institutions, à soutenir les très nombreuses actions dans ces quartiers, notamment les actions associatives. Parce que, on le sait, heureusement que nous sommes, nous, aux côtés des associations, dont le rôle est primordial pour les Parisiennes et les Parisiens. Parce que les quartiers populaires ont été les premiers et les plus touchés par la crise sanitaire et par ses conséquences.

Des actions spécifiques ont vu le jour ces derniers mois ou ont été amplifiées, qu'il s'agisse de la fourniture de matériel informatique aux élèves, de la mise en place de distributions alimentaires. Cette dynamique, cette innovation territoriale et ce soutien important aux quartiers populaires, en mobilisant les outils de la "politique de la ville", sont pleinement à l'œuvre dans le budget qui est soumis à notre vote. Je m'en réjouis, moi qui suis maire d'un arrondissement dont près de la moitié des habitants relève des quartiers en "politique de la ville".

Ce budget 2021 participe aussi à la préparation de l'avenir à moyen et à long terme, en poursuivant la transformation de Paris pour en faire une ville plus durable, plus responsable, mais aussi une ville plus sûre. A ce titre, le budget en faveur de la sécurité et de la prévention est un témoignage puissant de l'ambition de notre ville. La création de la police municipale est l'une des priorités de la mandature. Pour y répondre, le budget 2021 permettra d'accompagner cette réforme majeure et permettra le financement d'une politique de sécurité renouvelée au service des Parisiennes et des Parisiens. Elle contribuera à assurer la tranquillité quotidienne par une présence de terrain visible, territorialisée et active. Elle pourra aussi lutter contre les incivilités et les infractions du quotidien. Le budget 2021, d'un total de 184 millions d'euros, permettra de poursuivre la stratégie de recrutement engagée en 2020, avec 129 postes supplémentaires.

Il financera également l'équipement de ces agents et, bien sûr, un programme très dense de formations. Des formations obligatoires de droit commun, mais aussi des formations adaptées à nos missions et à nos valeurs. Ces cycles de formations, alimentés aussi par les partenaires de cette politique de sécurité, sont indispensables pour faire en sorte que la police municipale parisienne soit un outil efficace et fidèle à nos valeurs. La police municipale parisienne pourra donc agir au plus près du terrain, répondant et s'adaptant ainsi aux spécificités de tous nos quartiers. La question de sa territorialisation dans les arrondissements constituera un enjeu fort dès les prochains mois.

Au-delà de cette réforme majeure, je veux saluer l'ambition de notre politique de prévention, avec le maintien de l'accompagnement des associations pour la prévention de la délinquance et de la récidive. Je veux souligner avec intérêt la création de l'"Agence parisienne du Climat" et le renforcement de l'UASA dans le budget 2021. Ce projet de budget permet aussi, sur les lignes de la DASES, de sanctuariser les subventions aux associations de prévention spécialisées, à hauteur d'un peu plus de 19 millions d'euros, soit un peu plus qu'en 2020, avec un engagement très important en matière de prévention spécialisée. On a vu encore dans le 18^e arrondissement, mais aussi le 17^e arrondissement où j'étais il y a quelques jours avec Geoffroy BOULARD, à quel point le travail des clubs de prévention est indispensable dans nos quartiers. Je me réjouis que ce budget les consacre une fois de plus.

Voilà, Madame la Maire, mes chers collègues, quelques mots que je voulais dire pour vous inviter évidemment à soutenir ce budget, qui nous permettra de mettre en œuvre les politiques publiques dont les Parisiennes et les Parisiens ont besoin, qui nous permettra de continuer à accompagner la transformation de notre ville. C'est un budget dont on a besoin et qui nous permet de tenir nos engagements. Peut-être que c'est cela aussi, l'essentiel.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Brigitte KUSTER.- Merci, Madame la Maire.

Je suis heureuse de pouvoir m'exprimer dans le cadre de ce budget.

Permettez-moi quand même, pour être députée, de m'excuser qu'au moment où nous discutons du budget de la Ville de Paris, la Maire de Paris ne soit pas aussi présente que l'on pourrait le souhaiter. Néanmoins, je vais donc m'exprimer sur ce budget, qui est quand même son budget, et je pense qu'écouter son opposition peut être aussi un plus.

Chers collègues, je m'exprime aujourd'hui, non pas seulement en tant qu'élue de Paris, mais aussi comme députée qui a participé au débat du projet de loi sur la sécurité globale incluant la création de la police municipale à Paris. Sujet qui nous est cher dans l'opposition puisque nous le portons depuis plusieurs années, et que j'avais d'ailleurs déposé une proposition de loi à ce sujet. Mais aujourd'hui, force est de constater avec inquiétude le décalage entre votre police municipale sur annoncée depuis des mois, et les mesures de ce budget qui nous laisse dubitatifs à bien des égards.

Première interrogation, le personnel. Apparemment, le compte n'y est pas. En effet, 3 grandes masses d'agents affectés à la sécurité sont concernées : les inspecteurs de sécurité, chargés de la lutte contre les incivilités, au nombre de 800 ; les agents de surveillance, les A.S.P., chargés de verbaliser les infractions de stationnement et de Code de la route, au nombre de 2.000 ; et, enfin, les agents d'accueil et de surveillance - les A.A.S. - des mairies et espaces verts, au nombre de 600. Autrement dit, sur les 3.400 agents de la DPSP, plus de deux tiers sont loin d'être prêts à être de futurs agents municipaux. Plus encore, selon les propos de votre adjoint à la sécurité en 3e Commission, les 600 A.A.S. n'ont d'ailleurs même pas vocation à en faire partie. Il reste donc près de 2.000 agents à recruter pour atteindre l'objectif des 5.000 policiers municipaux d'ici 2024. Or, au B.P. 2021, seulement 129 sont recrutés, dont seulement 100 agents de terrain. Il est donc clair que le recrutement est bien trop faible.

Autre inquiétude, la formation. Je constate que le projet de délibération 2019 DPSP 9, portant convention de partenariat entre la Ville et le C.N.F.P.T. a été retiré de l'ordre du jour. Il prévoyait pourtant de former "les formateurs", ce qui tendrait donc à prouver que non seulement la structure de formation n'est pas encore prête, mais qu'en plus, le processus pour aboutir à la mettre en place non plus. C'est pour le moins inquiétant. Rappelons que la formation initiale en France pour les agents de police municipale est de 120 jours, soit 6 mois. A ce rythme, lorsque la loi sera votée, nous ne serons pas en mesure ne serait-ce que de proposer un embryon de police municipale formée après tant d'annonces.

Mais ce qui nous interpelle encore plus, c'est le contenu futur de cette formation, puisque la formation pour devenir adjoint de police judiciaire est seulement de 2 semaines, et cela en alternance. C'est trop peu et trop loin d'être l'équivalent de ce que doivent suivre les policiers municipaux en France, et ce, comme le prévoit la loi. Au total, que prévoyez-vous donc vraiment pour la durée de formation ? Autrement dit, s'agira-t-il vraiment d'une formation à la police municipale ou d'une version édulcorée ? Les enjeux cruciaux auxquels feront face les futurs policiers municipaux parisiens méritent autre chose qu'une formation au rabais. Ne pas le faire, c'est desservir non seulement les Parisiens, mais aussi mettre en danger ces futurs policiers.

Troisième inquiétude, l'armement et l'équipement. Nous constatons une nouvelle fois votre refus d'envisager un armement de la police, malgré une actualité récente qui prouve son utilité. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Mais ce qui nous inquiète, c'est que ce refus est doublé d'un flou inquiétant quant à l'équipement des futurs agents. En effet, pas un mot dans les documents budgétaires si ce n'est des équipements de protection, des vêtements, "de la mobilité douce". Concrètement, comment allez-vous équiper vos futurs agents municipaux ? Quels seront leurs moyens de défense ? Seront-ils équipés de caméras piétons, qui semblent indiquer leur efficacité ? En fin de compte, seront-ils en mesure d'exercer correctement et de manière sécurisée leur mission ?

Enfin, quatrième, je terminerai par le financement qui peine à décoller. L'effort spécifique consacré cette année à la police municipale n'est donc que de 3,40 % d'une année sur l'autre. L'effort budgétaire n'est que de 6 millions d'euros. L'équipement, par ailleurs, n'est pas précisé. Aucun armement n'est prévu. Et la formation semble donc - je viens de le rappeler - devoir passer à la moulinette des dérogations, avec un allègement du contenu et un raccourcissement de la durée. Ceci est pour le moins inquiétant, vous en conviendrez.

En conclusion de cette intervention, je me permets de m'interroger : cette police municipale, allez-vous réellement la mettre en place, ou s'agit-il juste d'un énième coup de communication ?

Madame la Maire, en matière de sécurité, nous craignons que, là comme ailleurs, vous ne soyez pas au rendez-vous de vos promesses. Et c'est là un euphémisme.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à Mme Emmanuelle RIVIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Emmanuelle RIVIER.- Madame la Maire, chers collègues, je vais vous présenter le vœu rattaché n°28, relatif à la préfiguration du budget sensible au genre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- S'il vous plaît, excusez-moi.

Est-ce que vous pouvez regagner vos places ? Merci.

Mme Emmanuelle RIVIER.- Madame la Maire, chers collègues, vous le savez, la réalité d'une politique publique passe par les moyens qui lui sont dédiés par son budget. Si nous voulons une transition féministe, alors l'égalité doit traverser et même déterminer toutes les politiques publiques. Alors, nous nous devons d'adopter une gouvernance féministe, à l'image de notre chère maire "écolo" du 12^e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, et aussi à l'image du maire du 20^e arrondissement, Éric PLIEZ.

Une gouvernance féministe, cela passe par des objectifs d'égalité dans les feuilles de route de toutes et tous les élus, mais aussi par un budget sensible au genre. Ce budget sensible au genre n'est pas aisé à mettre en place et c'est sans doute pour cela qu'il a pris un peu l'allure d'un serpent de mer. Serpent de mer, car la mise en place d'un budget sensible au genre a déjà été votée en février 2016, à notre initiative, puis annoncée pour l'année suivante dans une communication de la Maire de Paris en novembre 2018, puis enfin, de nouveau votée en novembre 2020, toujours à notre initiative.

Pour que ce serpent ne se transforme pas en licorne, nous vous soumettons un vœu de passage à l'acte. Passer à l'acte, cela signifie allouer des moyens spécifiques, mettre en place un comité de pilotage avec des moyens dédiés, et en particulier des moyens humains. En effet, la mise en place d'un budget sensible au genre est un travail colossal. Si j'en crois les équipes de la ville de Lyon, ce travail implique de prendre attache avec les collectivités qui nous ont devancés, en Europe comme en France, pour s'inspirer de leur expérience. Ce travail implique aussi de se coordonner avec toutes les directions et tous les services pour identifier et collecter des données genrées, former des référentes et référents au sein de ces services. Enfin, réviser de fond en comble les méthodes de préparation du budget, dans sa composition comme dans sa formation.

Ce travail colossal ne pourra pas se faire à coût zéro, toutes choses étant égales par ailleurs. Il nous faut, a minima et pour commencer, un ou une cheffe de chantier. Oui, nous sommes toutes et tous féministes. Alors, oui, donnons-nous les moyens et passons de la parole aux actes. Donnons-nous les moyens et affectons un équivalent temps plein à la mission "budget sensible au genre", dont la fonction consistera à préfigurer le projet de délibération relatif à la mise en œuvre de ce budget. C'est le sens du vœu que nous vous présentons aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES.- Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, vous le savez, le modèle des plateformes numériques de travail, leurs pratiques, est éminemment toxique tant pour les entreprises que pour les travailleuses et les travailleurs. Vis-à-vis des entreprises, les plateformes font subir une concurrence déloyale en refusant de respecter les règles que toutes les autres entreprises sont tenues de respecter. Vis-à-vis des travailleuses et des travailleurs, les plateformes numériques ont réinventé le tâcheronnage, en l'organisant numériquement. En dépit des déchirantes décisions de justice en France et partout dans le monde qui requalifient en salariées les relations contractuelles qui unissent les travailleurs et les travailleuses aux plateformes, elles refusent d'assumer la responsabilité d'employeur et de respecter la loi.

Le secteur de la livraison est particulièrement concerné, vous le savez toutes et tous. Les livreuses et les livreurs exercent un travail physique, rude et pénible, sans pouvoir bénéficier des droits sociaux les plus élémentaires. La "Maison des coursiers" se propose d'être un lieu refuge et de soutien, un lieu dans lequel des permanences seront assurées avec des associations et des syndicats, offrant des conseils juridiques et des aides juridiques et sociales. La "Maison des coursiers" sera un lieu où les travailleuses et les travailleurs de ces plateformes pourront enfin recréer du collectif, se rencontrer, échanger, créer du lien, recréer de la confiance. Cet espace doit également être réfléchi comme un lieu ressource à destination des jeunes pour favoriser leur insertion durable dans l'emploi, en lien avec toutes les structures de la Ville, en tout cas toutes celles qui accepteraient d'y participer.

La "Maison des coursiers" est un message fort de la Ville à destination des plateformes. En soutenant ce projet, nous affirmons que nous ne resterons pas les bras croisés à voir circuler des personnes dans une situation de précarité digne du siècle dernier. C'est assumer que nous nous emploierons à ce que les plateformes assument enfin leurs obligations légales en aidant les travailleuses et les travailleurs. C'est dire haut et fort que nous ne laisserons pas nos villes se paupériser sans rien faire. C'est dans ce sens que nous souhaitons que cet amendement budgétaire de 45.000 euros soit voté pour "Coopcycle", qui, par ailleurs, a été élu trophée de l'E.S.S. à de nombreuses reprises.

Pour poursuivre sur le sujet d'un jeune public qui subit durement les conséquences de la crise, je voudrais quand même signaler qu'aujourd'hui, pour elles et pour eux, il s'agit dorénavant de trouver davantage les moyens non plus simplement de vivre, mais plus globalement de survivre. Quel terrible climat pour la jeunesse et notamment la jeunesse parisienne, qui mêle tensions dans l'emploi, tensions dans la santé et dans l'alimentation. Les inégalités se creusent. Il n'est même plus question de sport et de loisirs, parce que la priorité, c'est l'alimentation et le logement. Les files d'attente dans les centres de distributions alimentaires s'allongent et l'on y découvre un nouveau

public : les jeunes étudiants, les autoentrepreneuses et les autoentrepreneurs qui n'arrivent même plus, avec leur activité professionnelle, à gagner de quoi survivre, de quoi subvenir à leurs besoins, se nourrir.

Vous le savez, notre groupe est opposé à la notion d'emploi de subsistance. Nous ne voulons pas que la jeunesse parisienne, tant de fois mise à l'honneur ici dans cet hémicycle, soit sacrifiée par manque de moyens, de formation, d'accompagnement, et vienne agrandir les rangs des précaires de l'emploi, l'intérim, les plateformes numériques, etc.

Le "Plan Paris boost emploi", présenté au dernier Conseil de Paris, annonce un renforcement de l'accompagnement des jeunes dans l'emploi, les jeunes décrocheurs scolaires, celles et ceux qui sont touchés par la cessation d'activité soudaine, et celles et ceux pour lesquels des formations d'apprentissage et des stages ont été annulés. Elles et ils ont besoin d'aide. Les travailleuses et les travailleurs sociaux font un travail absolument remarquable et agissent de concert avec les associations d'action sociale et d'insertion par l'emploi.

C'est pourquoi nous proposons que l'enveloppe de fonds d'aides soit doublée. Sachez que l'enveloppe de 680.000 euros alloués en 2020 a été entièrement consommée en juillet 2020. L'utilisation massive de cette aide révèle les besoins des jeunes en termes d'accompagnement financier, parfois d'urgence, et souligne l'intérêt d'un tel dispositif qui allie souplesse et créativité, et aussi suivi des jeunes.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCÉ.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme cela a déjà été rappelé à de nombreuses reprises lors de notre débat, la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons pèse fortement sur les finances de notre collectivité. Et pourtant, malgré cette situation à laquelle nous faisons face depuis de longs mois maintenant, malgré les contraintes extrêmement fortes liées au Covid, la Ville de Paris s'organise pour poursuivre ses efforts en matière d'éducation et pour intensifier ses actions à destination des familles, des écoles et des étudiants. Je souhaite ici souligner un certain nombre de choix budgétaires qui matérialisent cette ambition éducative dans le budget qui nous est proposé.

D'abord, le périscolaire et la restauration scolaire, qui représentent environ 36 % des dépenses de fonctionnement du périmètre école et petite enfance, et voient leurs dotations augmenter. Les temps d'activité périscolaire - les T.A.P. - parfois injustement décriés sur certains bancs de ce Conseil, mais qui sont, de fait, très appréciés des élèves et des familles, voient leurs crédits augmenter de 800.000 euros. Plus de 400.000 euros supplémentaires sont prévus pour les classes de découverte.

Par ailleurs, le dispositif "Tous mobilisés pour les écoles et les collèges prioritaires", qui vise à apporter des réponses rapides aux besoins exprimés par les communautés éducatives dans les quartiers populaires, monte en puissance. Budget en hausse de 2 millions d'euros, avec 5 nouveaux établissements concernés. C'est une nouvelle démonstration de notre volonté de soutenir l'éducation artistique, physique et citoyenne pour les enfants, et en particulier pour ceux en ayant le plus besoin.

Dans le même temps, les caisses des écoles bénéficieront de 80 millions d'euros pour fonctionner, en hausse de 2 millions, dans un contexte de grande incertitude sur le niveau des recettes familiales. Ces renforcements seront bienvenus pour accompagner les petits Parisiens vers une alimentation de qualité, toujours plus équilibrée et durable.

Ensuite, l'entretien et la maintenance de nos établissements scolaires. Les efforts budgétaires sont à la mesure de la crise, puisque 193 postes supplémentaires d'agents techniques sont prévus pour nos écoles. Ces renforts sont inédits. Ils permettront d'appliquer efficacement le protocole sanitaire sur l'ensemble de l'année scolaire, en dépit des absences pour cas Covid avéré ou cas contact. Dans le même temps, le budget de maintenance et d'entretien des écoles augmente de 840.000 euros en fonctionnement.

Enfin, la Ville de Paris répond, à son échelle, aux difficultés croissantes que rencontrent de nombreux étudiants : soutien aux associations étudiantes, à la M.I.E., aides exceptionnelles à la rentrée, dispositif d'aides et de distributions alimentaires. Là encore, les crédits sont à la hausse de près de 2 millions d'euros par rapport à 2020.

Alors, vous le voyez, chers collègues : nos efforts pour l'éducation se poursuivent. La Ville prend ses responsabilités. Je voudrais saluer le travail considérable réalisé par Patrick BLOCHE, Céline HERVIEU et Marie-Christine LEMARDELEY, ainsi qu'Emmanuel GRÉGOIRE, Paul SIMONDON et Antoine GUILLOU, pour la fabrication de ce budget 2021. C'est un budget marqué par le Covid, certes, mais qui garde l'odeur et le goût de nos engagements : ambition pédagogique, modernisation de nos établissements et solidarité pour les plus jeunes.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paris, malheureusement, perd des habitants. Près de 100.000 au cours de la dernière décennie. Paris perd également de nombreux élèves. Environ 2.500 à 3.000 par an qui ne sont plus scolarisés dans le premier degré public, maternelle élémentaire. Cela concerne beaucoup d'arrondissements, et encore plus, d'ailleurs, les arrondissements de l'Est de Paris. C'est dramatique. Cela nous oblige tous, d'autant plus pour ceux qui se souviennent, il y a une quinzaine d'années, que votre prédécesseur, Madame la Maire, s'était réjoui que Paris regagne des habitants. Et nous nous en réjouissions tous. Malheureusement, la décrue est amorcée depuis plusieurs années et il semblerait que, face à cela, vous ne fassiez rien. Vous ne fassiez rien même si, bien évidemment, la crise du Covid a encore accéléré la chose, qu'un certain nombre d'habitants de la Capitale ont préféré la quitter, la jugeant trop dense, ne la jugeant pas suffisamment agréable pour beaucoup de familles parisiennes.

Mais si vous ne faites rien, il y aura des réactions en chaîne pour toute la population. Un certain nombre de commerces fermeront. Les services publics, qui ont déjà tendance à fondre, disparaîtront comme neige au soleil. Bref, il est urgent de réagir. Et nous souhaitons vraiment que, dans les prochains mois, nous puissions travailler sur ce thème, qui doit nous rassembler, bien évidemment au-delà des différences politiques.

Mais, dans ce budget 2021, malheureusement, force est de constater que dans les deux domaines de l'enseignement et de la jeunesse, et également dans le domaine de l'aide aux personnes âgées, les crédits sont à la baisse. Car les Parisiens les plus fragiles sont effectivement les personnes âgées, seniors "plus plus", qui ont payé un lourd tribut à la crise sanitaire au cours des derniers mois.

Quelques exemples en matière d'enseignement. Les participations de la C.A.F. à la fonction enseignement, qui représentent une recette importante pour la Ville, avec 37,40 millions d'euros, sont en diminution de 1,60 % du fait de la baisse de la démographie scolaire. Ce sont des chiffres qui peuvent être également constatés en ce qui concerne les budgets alloués aux caisses des écoles : les enfants diminuant, les budgets alloués aux caisses des écoles diminuent, ce qui est assez normal.

La Ville investit également moins dans sa jeunesse. Les crédits en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage sont en sensible baisse. 124 millions d'euros en 2021 contre 136 millions d'euros en 2020. La justification apportée dans ce domaine, comme d'ailleurs dans le domaine de l'enseignement, où les crédits sont également à la baisse, serait que des opérations sont achevées. Certes, certaines sont achevées. Mais d'autres doivent être initiées. Il faudra notamment augmenter les crédits dévolus aux cités scolaires, dans lesquelles la Ville intervient à côté de la Région.

Les dépenses consacrées aux personnes âgées sont aussi en baisse. Je parlerai notamment de la location personnalisée d'autonomie, qui représentera 218 millions d'euros au budget 2021, en diminution de 15 millions d'euros par rapport au budget 2020. Ainsi que les dépenses de prévention et d'accompagnement des personnes âgées. Chacun sait que leurs besoins augmentent, que la volonté des personnes âgées est de rester le plus possible à domicile, ce qui nécessite d'augmenter le concours aux associations intervenant dans ce domaine. Quant aux personnes handicapées, le crédit stagne. Je pense notamment à la prestation de compensation pour handicap. Il est donc urgent, dans ces deux domaines, dans les prochaines années, de réagir.

Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaite vivement, avec les membres du groupe Changer Paris, que les choses changent en ce domaine.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Prochain orateur, M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, permettez-moi d'intervenir sur trois sujets : la petite enfance, le périscolaire et l'évasion fiscale.

Tout d'abord, parlons des crèches. Je tiens à rappeler que la Ville de Paris a fait un énorme effort en la matière. C'est important pour le développement des enfants, c'est appréciable pour la qualité de vie des parents. A la fin des années de la droite, Paris était le dernier département pour l'accueil en crèche. Trois mandats de gauche plus tard, la voici en tête. L'effort a été énorme. Mais il doit être poursuivi, car de nombreuses familles ne trouvent toujours pas de place. C'était, d'ailleurs, notre engagement lors des municipales : créer 4.000 nouveaux berceaux. Par ailleurs, la crise du Covid a profondément bouleversé le travail dans nos crèches. Les absences sont nombreuses pour cause de maladie ou d'exclusion des agents à risque, au point que les seuils d'encadrement sont difficilement respectés et que les agents de puériculture font parfois aussi la cuisine. C'est piquant.

Un mouvement de grève a éclaté pour demander des mesures exceptionnelles. Nous y répondons en proposant des postes supplémentaires. Nous ne pouvons pas nous satisfaire que des berceaux ne soient pas attribués par manque de personnel, comme c'est le cas aujourd'hui. Nous ne pourrions pas non plus accepter de revoir à la baisse notre ambition de création de nouvelles crèches. Bref, nous proposons la création de postes

d'agents de puériculture, mais aussi d'agents d'encadrement. Ces postes seront plus que bienvenus immédiatement et ils seront en avance de phase par rapport aux ouvertures à venir des nouvelles crèches.

J'en viens à un autre sujet : la qualité de l'emploi du périscolaire. Nous restons opposés aux rythmes scolaires, mais je ne vais pas revenir sur ce point. Nous sommes tous d'accord pour vouloir un périscolaire de la meilleure qualité possible. Il reste à la DASCO des centaines de vacataires d'adjoints d'animation. Cette précarité n'est bonne ni pour les enfants, ni pour les personnels. Pour les enfants, car cette précarité ne permet pas d'avoir des professionnels correctement formés et inscrivant leurs activités sur le long terme. Pour les personnels aussi, car cette précarité nuit à leur stabilité et à leur implication dans leur fonction. Bien sûr, nous voulons un plan pluriannuel de déprécarisation. Mais comme nous ne voulons pas renvoyer à un grand soir, nous demandons d'ores et déjà la déprécarisation de postes d'animateur, en notant que cet amendement est presque neutre financièrement puisque nous devons bien payer les professionnels.

Permettez-moi de rester dans le périscolaire pour parler laïcité. Les agents du périscolaire sont au contact régulier des enfants et doivent être formés à ces enjeux. C'est le cas dans l'Education nationale. Cela devrait être le cas dans le périscolaire. Nous parlons tous de laïcité. Il est important de se confronter au quotidien, et donc, la formation à la laïcité est essentielle pour faire vivre cette valeur si cardinale, en particulier pour les agents au contact des enfants.

De la laïcité au financement du privé, il n'y a qu'un pas, que je franchis, pour noter deux choses. La première, pour rappeler que nous gageons nos amendements sur la suppression du bonus accordé lors du dernier Conseil aux écoles privées élémentaires. Un bonus indépendant du bonus BLANQUER. Par ailleurs, nous le redisons cette année : les chiffres donnés dans le budget ne sont pas transparents. Ils mélangent les carottes et les navets, ce qui aboutit à une dépense de 16 millions d'euros dans les collèges publics et de 21 millions d'euros dans le privé, alors que ces derniers accueillent deux fois moins d'élèves. On aura compris que les chiffres ne recouvrent pas les mêmes dépenses. Mais hélas - c'est là qu'est l'os - le détail ne nous est pas donné. La sincérité des comptes est essentielle. De l'aveu de l'adjoint, les maternelles privées touchaient une aide de la Ville, contrairement à ce qui était dit. Vous comprendrez que nous soyons désireux de plus de transparence. Nous l'avions demandé l'an dernier, je l'ai demandé en 6e Commission et je ne vois toujours rien venir. Alors, j'en fais la demande dans cette Assemblée, en espérant que les voies de cette Assemblée soient un peu moins impénétrables.

J'en viens, sans transition, à mon dernier sujet : celui de l'évasion fiscale. Je prône depuis plusieurs années une ville 100 % éthique. "Offshore leaks", "Swiss leaks", "Panama papers", "Paradise papers", les pratiques du séparatisme fiscal sont multiples pour échapper à la base du pacte républicain qu'est l'imposition. Cela fait plusieurs années que je suis sensible à ce que la Ville ne contractualise pas avec les banques coupables d'organiser l'évasion fiscale. Dans le monde d'avant, Julien BARGETON, désormais sénateur LREM, m'avait expliqué qu'il fallait bien faire avec puisque les banques coupables d'évasion fiscale, comme HSBC et UBS, proposaient les plus bas tarifs. Tout un résumé. A l'inverse, nous voulons une Ville qui lutte activement contre cette délinquance. Alors, je découvre dans les opérations d'août, d'octobre et de novembre 2020, page 194, ligne 608 et suivantes : des émissions obligataires par l'intermédiaire de HSBC, pour 50 millions d'euros, de la Société Générale, pour 169 millions d'euros, et de la BNP, pour 300 millions d'euros. La triade gagnante de l'évasion fiscale.

Nous avons obtenu, du temps d'Emmanuel GRÉGOIRE, l'engagement d'éviter ces intermédiaires délinquants, et il fut respecté. Il est urgent d'arrêter ces liaisons dangereuses. La Ville sait être volontariste. Pourquoi ne le sommes-nous pas en matière de justice fiscale ? Nous proposons donc, dans un vœu, de faire cesser ce genre de transaction avec les délinquants financiers.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur AQUA.

Je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE, pour le groupe Paris en commun.

Mme Lamia EL AARAJE.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les débats en cette période budgétaire sont toujours des débats riches, contrairement à nos finances malheureusement en cette année singulière, et s'inscrivent toujours, du moins je l'espère, dans l'esprit de vouloir le meilleur pour les Parisiennes et les Parisiens. Or, aujourd'hui, nos débats se déroulent dans un contexte absolument inédit, un contexte de crise sans précédent, un contexte qu'aucun économiste n'aurait pu anticiper. C'est à l'épreuve de cette crise que nous sommes en capacité de mesurer la force des choix politiques qui sont les nôtres, entre devoir de solidarité sans faille et perspectives d'investissement et de développement.

Dans cet état d'esprit, je salue, Madame la Maire, la force de conviction du budget que vous nous avez présenté. C'est un budget qui fait face. Il fait face à la crise, il fait face à l'avenir, et pourtant, ce ne sont pas les contraintes qui manquent. Rémi FÉRAUD l'a rappelé ce matin : à la gravité, à l'étendue et à la durée de la crise sanitaire et de ses impacts, se sont ajoutés la réduction de l'autonomie fiscale des collectivités, et donc de Paris, ainsi que le retrait, l'absence ou la faiblesse de l'accompagnement de l'Etat en ces instants exceptionnels. Car, à ce stade, il faut reconnaître que l'Etat ne nous aide pas, et c'est le moins que l'on puisse dire. Si j'étais totalement naïve,

je dirais qu'il semble exister une lentille réfléchissante au-dessus de Paris et des autres métropoles urbaines, qui repousse comme par enchantement tous les dispositifs étatiques. Il faut reconnaître au Gouvernement une forme de constance dans la volonté affichée d'empêcher les collectivités de fonctionner et de pallier les graves lacunes de l'Etat, puisque les demandes formulées par les associations nationales de collectivités locales, les communes, départements, métropoles, de droite comme de gauche, restent pour l'heure lettre morte.

En quoi consistent ces demandes ? Elles visent à obtenir le droit d'être plus autonome, le droit de tenter de surmonter cette crise, tout en maintenant les dispositifs de soutien aux plus précaires et aux plus durement éprouvés par cette crise sans précédent. Pour autant, les citoyens et les acteurs de la vie parisienne savent que si nos engagements sont clairs, si notre stratégie est claire, il faudra bien continuer à se battre pour que les dépenses des collectivités locales, notamment en lien avec la crise, soient compensées comme il se doit par l'Etat. Ce n'est pas une question parisienne, mais un sujet national qui nous mobilisera fortement tant les impacts seront importants.

Le coût de la crise à l'échelle de Paris est estimé pour le moment à 800 millions d'euros dans le budget de 2020. Les particularités parisiennes sur le plan du tourisme, de la culture, de l'immobilier et de la typologie d'emplois ont accru l'impact de cette crise pour notre ville. 37,50 % de perte d'activité à Paris de mars à mai dernier, ce n'est pas rien, surtout à l'échelle d'un budget.

Le budget que vous nous proposez aujourd'hui permet le maintien d'un haut niveau de solidarité, que je tiens ici à saluer. Notre exigence de solidarité a même été renforcée pour faire face aux côtés des Parisiennes et des Parisiens, notamment par des mesures de créations nettes d'emplois, grâce à un pilotage fin des besoins conduit par Antoine GUILLOU, en concertation avec les représentants des personnels. Ainsi, nous maintenons notre engagement de création de postes de policiers municipaux, par exemple, au nombre de 120 pour ce budget, pour augmenter le contact avec la population, prendre en charge les besoins concrets sur le terrain et œuvrer à l'apaisement de notre ville. Apaisement qui ne sera qu'un vœu pieux si nous ne mettons pas en place les outils de suivi et d'accompagnement.

Cet engagement en faveur de l'apaisement de notre ville se retrouve aussi dans le maintien du soutien et de la reconduction de la subvention dans le cadre du budget de la DPSP au G.P.I.S. pour 2021, à hauteur de 850.000 euros. C'est pour moi l'occasion de rappeler que la Ville a fortement soutenu le dispositif dans sa phase d'émergence engagée en 2004. Ces dernières années, le Groupe Socialistes et Apparentés, devenu Paris en commun, a permis que les subventions au G.P.I.S. augmentent afin que cette structure, qui travaille à la tranquillité pour les habitants des logements sociaux, bénéficie des moyens dont elle a besoin pour assurer ses missions. Le G.P.I.S. a su, au cours des dernières années, faire évoluer son modèle économique pour s'inscrire pleinement dans l'action des bailleurs en matière de sécurité et de prévention, mais également pour répondre aux demandes et aux besoins des locataires. Depuis 2019, ce sont ainsi près de 150.000 logements sociaux couverts, avec une présence terrain dès 17 heures, pour un contact privilégié avec les locataires et une implication partenariale plus forte, notamment en renforçant les liens avec les autres acteurs des territoires.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre plus global d'un renforcement de la politique de sécurité et de tranquillité, sur fond d'évolution des compétences respectives. Pour autant, ainsi que l'a dit le président du Groupe Paris en commun, Rémi FÉRAUD, nous souhaitons proposer 3 amendements qui, sans remettre en cause l'équilibre budgétaire, renforcent nos engagements, d'une part, en faveur des familles parisiennes, en particulier dans les quartiers populaires, d'autre part, en faveur de l'économie sociale et solidaire. Je voudrais vous présenter rapidement l'un de ces amendements.

Nous proposons, en effet, que le budget de la Ville de Paris pour l'exercice 2021 soit abondé d'un montant de 200.000 euros de crédit de fonctionnement, affecté au financement supplémentaire de séjours de vacances. J'ai eu l'occasion d'intervenir sur ce sujet lors du dernier Conseil de Paris. Il semblerait que Danielle SIMONNET attendait avec beaucoup d'impatience de me voir rester cohérente avec mon intervention, à savoir concrétiser celle-ci d'une demande de budget complémentaire pour renforcer notre action en la matière. Comme vous pouvez le voir, Madame SIMONNET, comme s'y est engagé Patrick BLOCHE, cet amendement va effectivement permettre de renforcer notre action.

Sous la précédente mandature déjà, nous avons eu l'occasion de proposer d'abonder les crédits destinés aux séjours "Arc-en-Ciel" notamment. A ce jour, si nous saluons les propositions de la Ville de Paris à destination des familles et aux enfants, nous devons nous interroger sur l'évolution à apporter à celles-ci. En effet, sous condition de ressources, les petits Parisiens bénéficient d'une offre multiple et diversifiée de séjours scolaires et de vacances, une offre qui n'a cessé de s'enrichir tout au long des mandatures précédentes. Au-delà du temps d'évasion, de repos, de construction de souvenirs, d'apprentissage et de découverte de nouveaux centres d'intérêt permis aux enfants, l'objectif est de porter une véritable ambition d'égalité pour tous nos enfants. Le présent projet de budget primitif de la Ville de Paris pour 2021 renouvelle nos engagements en la matière.

Notre proposition - 200.000 euros de plus - gagée sur le chapitre des dépenses imprévues, ce sont près de 300 enfants supplémentaires qui partiront en vacances l'année prochaine. Je remercie Patrick BLOCHE et Paul SIMONDON d'y faire bon accueil.

Je réitère mon propos sur ce sujet : nous devons, au-delà du débat budgétaire, porter un regard attentif sur la nature même des colonies de vacances. Les aspirations des parents et des enfants ont changé. Nous nous devons d'avoir une réflexion pour moderniser ces séjours, les repenser, en lien avec les structures engagées de longue date sur ces sujets, pour continuer de permettre aux jeunes Parisiens de 4 ans à 16 ans de se familiariser avec la vie en collectivité hors de leur espace habituel, de façon mixte, populaire, laïque et républicaine. C'est dans ce cadre que nous pourrions continuer à renforcer l'attractivité de notre offre et permettre à un maximum de jeunes de profiter du temps libéré.

Aussi, dans cette période de crise - y compris sociale - que nous traversons, j'invite l'ensemble du Conseil de Paris à nous rejoindre afin de renforcer, ainsi que nous le proposons, l'effort de notre Ville en faveur des familles parisiennes, en particulier pour les vacances des enfants et des jeunes Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Madame Lamia EL AARAJE.

Je donne la parole à présent à M. Grégory CANAL, pour le groupe Changer Paris.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, aujourd'hui, vous nous proposez la création de 585 postes pour l'année 2021, dont 164 nets, ce qui représente une part de 15 millions d'euros dans le futur budget de la Ville de Paris. Et d'ailleurs, votre projet de délibération aurait pu en faire état : les 15 millions d'euros sont pour l'année n+1 et n+2, car il faut bien prendre en considération que d'ici 2 ou 3 ans, il va falloir intégrer le G.V.T., c'est-à-dire la prise en considération budgétaire de l'évolution du personnel que vous allez embaucher l'année prochaine. Parce qu'évidemment, ils auront le droit, et c'est bien naturel, d'évoluer dans les échelons, dans les grades, ou de bénéficier de la revalorisation de leur régime indemnitaire, ou de leur part variable pour ceux qui sont contractuels. D'ailleurs, je vous dis au passage que le taux moyen du G.V.T. en France pour l'Etat et pour les collectivités territoriales est de l'ordre de 2 % de la masse salariale. Ce qui n'est pas négligeable et fera passer le budget ressources humaines de la Ville de Paris, à horizon de 2 ans, au-delà du seuil symbolique du 1,50 milliard d'euros, ce qui est absolument considérable.

Pour ne surtout pas nous paniquer, vous nous indiquez, en effet, que c'est un solde net de 164 E.T.P. qui va être créé. Mais quand on y regarde d'un petit peu plus près, on observe que de 2020 à 2021, c'est une augmentation de 1 %. Vous me direz que, 1 %, après tout, c'est une évolution tout à fait modérée, Monsieur GUILLOU, et je vous en donne quitus. Mais, d'ores et déjà, par rapport à l'exécution prévisionnelle de l'année 2020, vous êtes à plus 1,40 %. Et si l'on a le malheur de regarder dans le rétroviseur et d'intégrer là-dedans la mandature précédente, on est à plus 18 %, ce qui est absolument considérable. Considérable du point de vue du Groupe Changer Paris. Parce que, du point de vue communiste, ce n'est rien du tout, à telle enseigne qu'ils ont réussi le tour de force, avec "Génération.s", de nous proposer 11 amendements, qui nous proposent tout simplement la création de 135 E.T.R. nouveaux, plus la titularisation de 193 E.T.P. ponctuels, que vous souhaitez rendre à l'été prochain. Ce qui fait en totalité une somme de 328 E.T.P.

Oui, parce que, sur les 585, il y a un renfort ponctuel de 193 agents techniques dans les établissements scolaires, qui sont là pour accompagner la mise en place du protocole sanitaire, qui, il est vrai, est assez lourd et impacte le fonctionnement de ces établissements. Mais qui peut croire ici raisonnablement que ces emplois ne seront pas pérennisés et que la crise sanitaire va se résorber d'ici l'été prochain ? Forcément, au Conseil de Paris de la rentrée, vous nous proposerez certainement de reconduire ce dispositif, et donc, l'impact qu'il aura sur le budget de la Ville de Paris.

Je voulais vous dire, Monsieur GUILLOU et Madame la Maire, qu'en réalité, il existe d'autres manières de pouvoir soutenir vos politiques publiques - et nous sommes attachés à ce que vous puissiez respecter votre programme électoral - sans pour autant toucher le plafond d'emploi, et donc, soit la dette, soit la pression fiscale sur les Parisiens. Ce système, c'est celui qui est d'ailleurs soufflé par la Cour des comptes. Vous adorez lui écrire. Il faut peut-être, avant d'écrire, lire ce qu'elle vous propose, et elle vous propose des choses régulièrement. En l'espèce, c'est tout simplement l'application du droit national, à savoir le temps de travail à 1.607 heures pour tous les agents de la collectivité territoriale, hors sujétion évidemment.

Je rappelle, pour mes collègues qui ne le sauraient pas, qu'un agent de la Municipalité, c'est 1.552 heures de temps de travail - je passe à côté des sujétions particulières - contre 1.607 heures de droit commun. Beaucoup de collectivités en France appliquent maintenant cette réforme. Je donne l'exemple très récent, qui a été adopté au mois de novembre, de Saint-Denis, qui a eu le courage d'adopter, de mettre en place ces 1.607 heures, d'ailleurs avec l'installation d'une police municipale. La mise en place de cette réforme de 1.607 heures vous permettrait ipso facto d'économiser 74 millions d'euros. Ce n'est quand même pas rien.

Quand j'écoute tous vos collègues, il faut augmenter à tour de bras à chaque intervention : 200.000 euros par ci, 200.000 euros par là. Nous, on propose au moins une économie budgétaire. Celle-ci vous permettrait d'absorber sans aucune difficulté l'augmentation du plafond d'emploi que vous nous proposez aujourd'hui et de répondre aux rêves les plus fous du parti communiste. Vous voyez, mes chers collègues, qu'il n'y a rien d'extraordinaire, car, comme je vous le disais, beaucoup de collectivités le font.

D'ailleurs, je me permets, soit dit en passant - je passe évidemment sur toutes les propositions de rationalisation que vous demande la Chambre régionale des comptes -, de vous indiquer aussi qu'à minima, dans vos projets de délibération, vous pourriez faire un effort de transparence et de visibilité sur ce que vous proposez. Car rien que la partie de gestion des flux, c'est-à-dire les entrants et les sortants de la collectivité territoriale, se trouve résumée dans 5 lignes sur un document qui fait à peu près une trentaine de pages. 5 lignes sans aucune vision rétrospective ni pluriannuelle de l'évolution de vos effectifs. Vous auriez pu penser que c'était le bon moment pour vous de nous indiquer quelle était votre stratégie R.H. pour la prochaine mandature - puisque vous débutez cette nouvelle mandature, j'ose espérer, avec des résolutions de bienveillance et de bien-être au travail - et que vous auriez bien voulu en faire état. Car, même en cherchant sur l'intranet parisien, il est très difficile de se faire une opinion.

Je vous laisse, mes chers collègues, regarder ce qu'est le bilan social de la collectivité : une somme de fiches et de tableaux Excel absolument imbuables qui ne donnent rien de la consistance et de la chair de ce que pourrait être une vraie stratégie R.H. pour la ville capitale.

Je voudrais dire au passage, et j'en conclurai ici, que malgré tout cela, nous voterons un vœu des communistes, une fois n'est pas coutume. C'est le vœu n° 59, dans lequel il est fait état de préoccupations concernant le taux de vacance de poste. On le vote, mais avec une petite explication derrière. C'est qu'à la différence des communistes, nous demandons une analyse des raisons pour lesquelles le taux de vacance est si élevé, même si nous pensons que c'est simplement l'effet du travail masqué de l'administration. Mais je devrais dire aux élus communistes qu'à leur différence, nous savons mettre les chiffres en relief. On ne peut pas, d'un côté, déplorer qu'il y ait 2.500 postes vacants qui ne trouvent pas d'occupants, et de l'autre, demander à tour de bras des créations de postes. Il faut faire une astuce juridique tout à fait simple : c'est la réallocation des crédits et la reventilation des postes. Ce qui permettrait aujourd'hui de ne pas augmenter le plafond d'emploi.

Voilà, mes chers collègues, ce que je pouvais vous indiquer. Nous voterons donc contre cette augmentation, et pour le vœu n° 59 du groupe Communiste et Citoyen.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

Monsieur Jean-Didier BERTHAULT, du même groupe.

M. Jean-Didier BERTHAULT.- Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, les villes sont le grand impensé des pouvoirs nationaux dans la lutte contre le dérèglement climatique. 5 ans après l'"Accord de Paris" conclu lors de la COP21 et à l'heure de ce bilan d'étape, le titre prometteur de votre tribune publiée samedi dernier, et son contenu, nous laissait espérer une traduction concrète dans le premier budget de cette nouvelle mandature. Nous en sommes très loin. Nos collègues du groupe Ecologiste de Paris, qui m'ont précédé, l'ont d'ailleurs largement souligné, mais à leur différence, nous irons jusqu'au bout de nos convictions en votant contre ce budget. Force est de constater l'ampleur du décalage entre la parole et les actes. Je vais le démontrer à partir de vos propres documents, mais aussi de vos propos, puisque dans votre intervention de ce matin, j'ai attendu vainement des données chiffrées précises.

Ma première réserve concerne notre incompréhension avec l'Exécutif autour des objectifs budgétaires du bleu climat. Ce document, qui existe depuis 2008 et est présenté comme le rapport annuel du "Plan Climat", se rapproche plus du rapport annuel développement durable que d'un document budgétaire. Je constate avec regret que, malgré vos promesses, c'est toujours dans cet esprit que ce document est présenté, avec très peu de données prévisionnelles financières, le document précisant par grandes catégories les exécutions budgétaires. C'est donc un travail intéressant, mais qui tient plus du bilan que de la programmation budgétaire.

Ma deuxième interrogation porte sur la courte partie finance de ce bleu climat. Là encore, nous avons voté unanimement en février 2018 la création du "Paris fonds vert", doté de 150 millions d'euros destinés aux financements de P.M.E. innovantes dans les domaines de la transition énergétique. Si je m'en tiens à la synthèse présentée, il aura fallu attendre novembre 2019 pour investir les premiers 8 millions d'euros, avril 2020 pour 2 investissements complémentaires de 5 millions d'euros et de 6,50 millions d'euros, soit un total de moins de 20 millions d'euros, soit 13 % de la dotation votée il y a près de 3 ans. Pour une ville comme Paris qui regorge d'innovations, de P.M.E. dynamiques et en pointe sur ces sujets, c'est très en dessous de ce que nous pourrions en attendre et cela nécessite des compléments d'informations de votre part. Visiblement, il y a un fossé entre ce que vous proposez au niveau national et ce que vous réalisez concrètement quand cela relève de votre domaine de compétence.

Ma troisième interrogation est la conséquence des deux précédentes. En examinant le chapitre environnement du B.P. 2021, difficile d'y trouver le signe tangible de grandes ambitions dans ce domaine, avec un budget de fonctionnement de 671 millions d'euros dont 321 millions d'euros au titre de la masse salariale, 80 % de ce budget étant lié aux dépenses essentielles de propreté, avec le succès que nous connaissons tous. Les seules actions transverses, hors politique de la propreté, de la gestion des déchets et de l'eau, que nous retrouvons sont les suivantes : 1,40 million d'euros pour les actions financées dans le cadre du "Plan Climat Air Energie" territorial ; 1 million d'euros pour les actions de lutte contre la pollution de l'air ; 200.000 euros pour le "Plan Economie circulaire"

dans les espaces verts ; et enfin, 1,30 million d'euros pour la politique de l'énergie, mais exclusivement destinés au financement des prestations d'audit pour le renouvellement de la concession du réseau de chaleur.

C'est encore pire pour la section d'investissement, avec 48 millions d'euros de crédits inscrits, en baisse de 6,70 millions d'euros par rapport au budget 2020. Les investissements dans le cadre du "Plan Climat" s'élèvent à 13,50 millions d'euros pour la modernisation des centres thermiques des bâtiments publics et seulement à 3 millions d'euros au titre des actions en faveur de la politique de l'air. En résumé, 4 millions d'euros en fonctionnement sur un budget total de plus de 8 milliards d'euros et 16 millions d'euros en investissement sur un budget total de 1,40 milliard d'euros. La démonstration par la preuve du gouffre qui existe entre l'affichage budgétaire et sa réalité. C'est un budget clairement insincère par rapport aux promesses faites d'allouer des moyens financiers à l'action environnementale et à la transition écologique. C'est bien sur ce point que nous divergeons profondément, Madame la Maire : non sur les intentions, mais sur la mise en œuvre des annonces et surtout des plans votés. Cela explique, bien entendu, ce manque de suivi de l'exécution budgétaire, de politique d'évaluation de votre stratégie environnementale et de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Pour conclure, Madame la Maire, vous préférez de loin, de très loin même, la communication à l'action. Et si votre engagement pour le climat n'est qu'une posture, il ne sera finalement qu'une imposture.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Très bien.

Mme MONTANDON. Même groupe.

Mme Valérie MONTANDON.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce budget traduit une politique du logement dans sa continuité. En effet, rien ne change malgré son inefficacité. On aurait pu attendre un changement en ce début de mandature, surtout qu'il y a des éléments externes qui se déroulent. Mais, non, rien ne fait évoluer votre politique du logement. Ni la réalité du terrain, parce que l'on voit que 12.000 habitants quittent Paris chaque année depuis 2011, sans compter les fermetures de classes. Ni les changements structurels. Vous avez dû tous remarquer qu'il y a eu le développement du télétravail. Ce mouvement de fond a été antérieur au confinement et s'est bien sûr accéléré avec la crise sanitaire. Mais, là encore, aujourd'hui, on dénombre à peu près 800.000 mètres carrés de bureaux inoccupés, et vous n'utilisez ce dispositif que pour la création d'à peu près 400 logements par an. Nous vous proposons donc d'augmenter et d'accélérer cette transformation de bureaux en logements, et de tripler les objectifs actuels.

Vous ne vous saisissez pas non plus des arsenaux législatifs qui sont à votre disposition. En effet, la loi Elan favorise l'accession à la propriété pour les familles de revenus moyens. Mais, là encore, par idéologie, vous refusez toute accession sociale à la propriété. Nous vous proposons de consacrer à peu près 1 % de vente dans le parc social - cela représente à peu près 2.500 logements - pour justement développer l'accession sociale à la propriété. Je crois que je ne peux même pas parler du montant alloué à l'accession sociale à la propriété dans le parc privé, puisqu'il s'agit à peine de 100.000 euros que vous dédiez à votre dispositif "Paris Logement", qui est un prêt à taux zéro.

Alors, oui, ce budget fait toujours la part belle à la préemption, à hauteur de 148 millions d'euros. Je vous rappelle que la préemption ne crée pas de logement et que vous préférez continuer ce levier, alors qu'à peu près au même montant égal de 148 millions d'euros, on pourrait espérer la rénovation de 5.800 logements. Quand on voit la situation du parc social, je pense qu'on le doit non seulement aux locataires pour améliorer leur cadre de vie, mais aussi pour des raisons de transition écologique, puisque, vous le savez, ce sont de véritables passoires énergétiques.

Ce budget montre aussi, hélas, votre dépendance au dispositif des loyers capitalisés, pour encore un montant de 54 millions d'euros. Notre groupe est constant sur ce sujet puisque nous considérons que d'affaiblir la trésorerie et la capacité d'investissement des bailleurs sociaux, n'est pas une chose raisonnable. Et donc, nous continuerons à le dénoncer.

Je trouve assez cocasse que le groupe de la majorité présidentielle dénonce aussi ce procédé, puisqu'il faut quand même rappeler que, chaque année, ce sont les Ministres du Gouvernement "En Marche" qui donnent un blanc-seing à la Maire de Paris pour pouvoir continuer à utiliser ce procédé. C'est pourquoi nous avons du mal à cautionner une telle situation.

Enfin, nous vous proposons aussi de développer un plan de logement intermédiaire et d'axer le logement vers les classes moyennes, donc P.L.S. et P.L.I. Car, souvent, vous avez tendance à trop axer sur du très social dans les catégories PLU et PLUS. Notamment, à ce sujet, nous vous proposons de développer un dispositif qui serait axé sur les agents aussi bien de la fonction publique territoriale et hospitalière. Car, vous le savez, mes chers collègues, les services qui sont rendus aux Parisiens, que ce soit par les policiers, les pompiers, les enseignants ou les soignants, il est temps de passer de la parole aux actes et de passer des applaudissements à des actes concrets, notamment pour aider tout ce personnel et ces agents à se maintenir et vivre à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je vous remercie.

Mme Véronique BALDINI. Même groupe.

Mme Véronique BALDINI.- Madame la Maire, mes chers collègues, la Mairie de Paris affiche de grandes ambitions pour la végétalisation de l'espace public parisien. Cette végétalisation est même présentée comme l'une de vos priorités de programme, Madame HIDALGO. Pourtant, derrière les beaux discours, les promesses et les projets de transformation de l'espace public, il y a la réalité des jardiniers de la Ville, la réalité des espaces verts à entretenir et la réalité d'un budget en baisse.

Par exemple, dans le 16e arrondissement, dans mon arrondissement, le réaménagement de la porte Maillot, c'est-à-dire l'extension du square Alexandre-et-René-Parodi, l'extension de la place du Trocadéro dans le cadre du projet du site tour Eiffel et les travaux d'aménagement du tramway T3, vont fortement augmenter la surface d'intervention de la Direction des espaces verts et de l'environnement. Au total, dans le 16e arrondissement, ce sont plus de 2 hectares supplémentaires qui vont entrer dans le périmètre des espaces verts à entretenir et venir peser sur le budget de la dette.

Dans tous les cas, ces espaces nécessiteront un entretien effectué en régie avec le personnel et le budget de fonctionnement correspondant, ou alors externalisé dans le privé avec des crédits supplémentaires. A moins que la Mairie de Paris n'envisage de laisser à l'abandon les anciens et les nouveaux jardins. Mais je ne le pense pas. En estimant le coût d'entretien au mètre carré entre 16 euros et 20 euros par an pour les espaces verts équipés d'arrosage automatique, nous arrivons à une dépense supplémentaire d'environ 400.000 euros par an pour le seul 16e arrondissement. Et nous n'évoquons même pas les jardins sans arrosage automatique, dont les coûts d'entretien s'envolent.

Pourtant, ce budget primitif 2021 affiche un budget de fonctionnement consacré aux espaces verts urbains en diminution. L'année prochaine, la Mairie de Paris consacrera 200.000 euros en moins à ses espaces verts. Pire, le budget d'entretien des espaces urbains accuse une baisse de 6 %. Il faudra donc faire plus avec moins, au risque d'une détérioration des conditions de travail des agents de la DEVE et au détriment des Parisiens qui bénéficieront d'espaces verts moins bien entretenus.

Madame la Maire, les Parisiens ne peuvent pas se satisfaire de slogans et de forêts urbaines pour épater la galerie. Ils veulent de véritables espaces verts convenablement entretenus.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je vous remercie.

Dernier orateur, pour 2 minutes : M. Franck MARGAIN. Même groupe.

M. Franck MARGAIN.- Merci, Madame la Maire.

Le bilan de votre dernière mandature se solde par un déficit massif, qu'il faut maintenant financer. Recherche désespérément 200 millions.

Pendant 6 ans, vous avez dépensé sans compter, avec un maigre souci d'efficacité. Vous conduisez une Mairie qui détient le record du nombre d'agents par habitant, avec en plus des échecs emblématiques. Le rapport de la Cour des comptes, en date de 2017, relève une moyenne d'un agent municipal pour 43 habitants, contre 62 à Lyon ou contre 95 à Rome. Une moyenne de 55 jours de congé, contre 35 jours de congé en moyenne pour les villes de la Métropole. La Cour des comptes relève aussi le nombre de rémunérations pléthoriques des membres du cabinet de la Ville.

Je mentionnerai également, entre autres, ma découverte, depuis que je suis élu au Conseil de Paris, de l'état de délabrement inouï des lycées municipaux et de l'équipement désuet avec lequel ils enseignent. Heureusement, ces lycées seront transférés à la Région. Je n'ose pas remuer le couteau dans la plaie - mes collègues l'ont déjà fait - une municipalité qui a en moyenne 2 agents par habitant par rapport aux autres villes européennes pour la propreté, et un record de saleté visible tous les jours.

Aucune perspective de carrière, aucune transversalité, un record d'insatisfaction et d'absentéisme : votre idéologie de la dépense publique vous ôte l'imagination, en particulier celle de la dépense parcimonieuse de l'argent public avec un objectif d'efficacité.

Pendant 5 ans, vous n'avez pas su économiser des dépenses de fonctionnement qui auraient pu vous donner des marges de manœuvre pour vous permettre de faire face aux conséquences ravageuses de la crise sanitaire. Pendant qu'à la Région Mme PÉGRESSE baissait chaque année les dépenses de fonctionnement, de 2,30 milliards d'euros en 2015 à 1,90 milliard en 2021, et augmentait les investissements, vous continuiez à dépenser sans compter.

Ironie du temps, après 6 ans de mandature, 2 femmes, 2 collectivités territoriales importantes, l'une la cigale, l'autre la fourmi. L'une, la cigale, qui boucle son budget, qui demande à l'Assemblée nationale une augmentation...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il va falloir conclure, Monsieur MARGAIN, parce que vous avez dépassé le temps de parole.

M. Franck MARGAIN.- Et l'autre, Mme PÉCRESSE, la fourmi, ainsi que l'Assemblée nationale, a diminué les impôts.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je vous remercie. Merci beaucoup.

Mes chers collègues, au terme de ce débat, long mais évidemment intéressant, je vais donner la parole à l'Exécutif municipal, et tout d'abord à l'excellent Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, merci à toutes et à tous pour vos interventions. Je vais m'efforcer de présenter les choix qui vous sont proposés dans ce budget, de répondre aux remarques aux amendements et de le faire dans un temps malgré tout fini.

Ce budget a été réalisé dans des conditions inédites, vous le savez, par rapport aux années passées. Je voudrais d'abord remercier ici l'ensemble de la Direction des finances pour ce travail dans des délais très serrés, et bien sûr, mes collègues membres de l'Exécutif, à commencer par Emmanuel GRÉGOIRE et Antoine GUILLOU, pour leur aide à construire ce budget d'engagement.

Je voudrais d'abord rappeler quelques éléments sur les grands équilibres de la construction de notre budget. Il s'agit avant tout d'un budget volontariste et d'engagement, indispensable pour assurer la sortie de la crise. La crise Covid a en effet affecté l'ensemble des finances des collectivités. On en a parlé pour Paris. Le coût en 2020 est de 800 millions d'euros, que ce soit sur les pertes de recettes ou par les dépenses exceptionnelles qui ont dû être prises pour assurer la continuité du service public. Le budget 2021 se construit donc dans une situation inédite. L'ampleur de la crise, planétaire, son effet plus important sur le territoire parisien, du fait même de ce qui fait habituellement son attractivité, et aussi par l'imprévisibilité de la situation dans les mois qui viennent.

En fonctionnement, ce projet de budget propose des dépenses qui augmentent de 2 % par rapport au budget 2020, pour atteindre 8,18 milliards d'euros. Cette hausse se justifie, bien sûr, par les conséquences de la crise sanitaire. Nous devons assurer les dépenses obligatoires qui nous incombent, l'ensemble des prestations sociales. C'est notre devoir que d'être présents auprès de ceux qui en ont le plus besoin.

Dans ces dépenses, la masse salariale progresse de 1 %, pour s'établir à 2,491 milliards d'euros. Cette progression marque l'ambition de la collectivité à répondre à l'impact de la crise, mais aussi à concrétiser des priorités de la mandature, dont la mise en place de la police municipale, l'entretien de la végétalisation de l'espace public. Antoine GUILLOU y reviendra en détail.

Pour ce qui concerne l'investissement, les dépenses s'inscrivent à hauteur de 1,449 milliard d'euros, hors remboursement d'emprunt. A comparer à celles exécutées lors de la première année de la précédente mandature, à 1,397 milliard d'euros. On est donc bien sur une politique d'investissement ambitieuse qui vise à engager les projets de transition écologique, pour lesquels nous avons été élus, et être au rendez-vous de la relance économique durable pour le territoire parisien.

Pour la première fois, les documents qui nous sont présentés indiquent l'impact climatique de nos dépenses. Pour environ 80 % des dépenses opérationnelles retenues, un impact carbone a pu être identifié : neutre, plutôt favorable, très favorable ou défavorable. On peut retenir de cette première évaluation que près de 1 milliard d'euros sont classés très favorables ou favorables au climat. Cette première étape de cette nouvelle méthodologie est positive. Le travail sera poursuivi avec d'autres collectivités pour affiner encore plus les dépenses retenues et élargir l'analyse de ces dépenses à l'aune de leur impact sur la pollution, la biodiversité.

Pour nos dépenses de fonctionnement, le budget 2021 est avant tout un budget de solidarité. Les dépenses liées à l'action sociale s'élèvent à 1,60 milliard d'euros pour aider les plus précaires et les Parisiens nouvellement précarisés. Ces choix politiques sont assumés et indispensables pour lutter contre la crise. Je pense que nous pouvons collectivement en être fiers.

Depuis janvier, Paris a enregistré une hausse de 15 % du nombre de bénéficiaires du R.S.A. Le budget prévoit donc 422 millions d'euros de dépenses liées au versement et à l'accompagnement des allocataires du R.S.A. Pour accompagner le retour à l'emploi, 21 millions d'euros sont déjà prévus, notamment grâce au "Plan Paris boost emploi" sur des dispositifs d'insertion et de formation. Sur l'apprentissage également, il répond déjà à la demande formulée par M. GOVCIYAN. L'insertion par l'activité économique permet, en temps de crise, de proposer des solutions très concrètes et efficaces. C'est pourquoi je propose, à travers la lettre rectificative, d'ajouter 300.000 euros à ce dispositif, en réponse aux groupes Ecologiste et "Génération.s".

En réponse aux amendements de la majorité, je vous propose également de renforcer les dispositifs de prise en charge des plus précaires, de ceux qui ont besoin d'un hébergement, avec 300.000 euros de plus pour la lutte contre l'exclusion et la grande cause, et 200.000 euros de plus pour l'accueil des réfugiés.

Le budget acte aussi la poursuite des actions pour endiguer la crise sanitaire - plus de 30 millions d'euros prévus au titre des dépenses de santé et de prévention - et une enveloppe de 7,50 millions d'euros pour accompagner la stratégie Covid pendant cette année 2021.

Le plan de soutien voté l'été dernier se prolonge, avec l'exonération des droits de voirie et l'autorisation laissée à l'installation de terrasses éphémères jusqu'à fin juin, et des étalages pendant la période des fêtes. C'est un coût de 17 millions d'euros pour la Ville.

La fermeture de certains commerces, et le développement de services de livraisons en particulier, ont mis encore plus, pendant cette période, la lumière sur la pratique de certains acteurs économiques du type Uber ou Deliveroo. C'est pourquoi, sur proposition du groupe Communiste et Citoyen, et de Barbara GOMES en particulier, je vous propose de prévoir 35.000 euros pour le projet de "Maison des coursiers", qui pourra être créée dans le 18^e arrondissement, cher Éric LEJOINDRE.

Pour les autres exonérations que certains groupes peuvent porter, je ne vais pas retenir d'avis favorable. Celle proposée par Jérôme GLEIZES, par exemple, concerne des commerçants alimentaires qui n'ont pas eu de baisse récente d'activité. Quant aux librairies dans le 5^e arrondissement, Madame BERTHOUT, vous savez à quel point Olivia POLSKI est engagée pour leur soutien. Mais le systématisme que vous demandez, il n'est pas possible de le retenir.

Notre devoir est, surtout en période de crise, d'assurer un service public municipal de qualité. Nous le devons aux Parisiennes et aux Parisiens. Pour les crèches, les écoles et les collèges, nous amplifions l'effort budgétaire pour garantir aux élèves de bonnes conditions d'accueil et d'apprentissage, et un bon entretien des locaux, en particulier dans le contexte de la crise sanitaire. Sur la suggestion du Groupe Paris en commun et de Lamia EL AARAJE, et alors que l'accès aux vacances est une question de justice sociale, je vous propose de renforcer le dispositif des vacances "Arc-en-Ciel" pour 200.000 euros, permettant ainsi à près de 300 enfants supplémentaires de partir en vacances l'été prochain.

Enfin, le budget pour constituer la police municipale - 184 millions d'euros au total - permet, au-delà des emplois créés, d'équiper les agents, d'assurer la formation professionnelle et citoyenne de nos policiers municipaux, en particulier la sensibilisation aux situations de discrimination.

Dans le sport, comme dans la culture, l'année est particulièrement incertaine. Les acteurs ont beaucoup souffert pendant 2020 et la tenue de certains événements ne sera confirmée qu'au dernier moment. Pour renforcer le soutien au sport de proximité tourné vers les quartiers populaires, et attentif à la pratique féminine, je propose au groupe Communiste et Citoyen d'inscrire 200.000 euros supplémentaires. Vous pouvez faire confiance à Pierre RABADAN pour surveiller de près le coût de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. 400 millions d'euros d'économies ont été annoncés au dernier conseil d'administration du COJO.

Pour répondre au vœu du groupe Ecologiste de Paris, je précise que les augmentations de dépenses prévues dans le cadre des Jeux olympiques correspondent aussi à des augmentations de recettes en retour versées par la Solideo, et concernent, bien sûr, des équipements qui feront partie de notre héritage commun après les Jeux.

La Ville soutient les acteurs de la culture, dont le maintien des activités est indispensable au rayonnement de la Ville et au vivre ensemble. Pour soutenir "Paris Musées", et développer l'action culturelle auprès des scolaires en particulier, je propose d'inscrire 200.000 euros supplémentaires, également en réponse au groupe "Génération.s". Je sais que vous pourrez continuer à travailler avec Carine ROLLAND pour développer les nouveaux projets, en particulier celui des plateaux artistiques.

Les quartiers populaires sont les plus durement touchés par cette crise. Ce projet de budget propose un maintien des aides "politique de la ville" au niveau du budget 2020. Pour renforcer cette action, et aussi pour permettre le renfort des actions pour la réalisation de la promesse républicaine d'égalité réelle, je propose d'ajouter également 150.000 euros en réponse aux demandes des groupes Ecologiste, "Génération.s" et Communiste et Citoyen.

J'aurais voulu peut-être faire plaisir à Mme SIMONNET, mais, en l'occurrence, toutes les propositions de sa part sont à des montants astronomiques et gagées, en général, sur l'annulation d'un pan entier de nos activités municipales. Ce ne sera pas possible dans ce cadre, bien sûr.

Le budget consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes augmente de 600.000 euros par rapport à l'an dernier, avec l'extension du dispositif de lutte contre la précarité menstruelle, étendu à 40 collèges, ce qui répond au vœu de Maud GATEL et du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

En réponse au groupe Communiste et Citoyen, je vous propose de consacrer 200.000 euros complémentaires à l'égalité femmes/hommes, qui pourront en particulier financer, d'une part, le projet de structure de prise en charge des femmes victimes de violences en lien avec l'A.P.-H.P., et d'autre part, des organismes luttant contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport.

Sur ce sujet, et en réponse au groupe Ecologiste de Paris qui a déposé un amendement en ce sens, je partage évidemment, avec Hélène BIDARD, la volonté de mettre en place un budget sensible au genre. Les services, en l'occurrence la DFA, ont commencé à travailler sur le sujet en lien avec la ville de Lyon, qui s'est déjà engagée, elle aussi. Nous pourrions vous présenter, dès le début de l'année 2021, les fruits de ces travaux.

Notre budget est, bien sûr sur l'investissement, un budget qui permet de mettre en œuvre les engagements que nous avons pris pendant la campagne. Nous avons fait le choix, dès 2021, de poursuivre la politique ambitieuse d'investissement, qui sera confirmée dans le programme d'investissement de la mandature. Avec une priorité : la transition écologique. Préparer notre ville, la mettre sur la trajectoire de la neutralité carbone.

Dans l'espace public, plus de plantations, plus de place pour les mobilités douces. Avec tout ce qui concerne la transformation, la végétalisation des quartiers, les pistes cyclables, la pérennisation des "coronapistes", les rues aux écoles, la récupération des places de stationnement et la débitumation, les forêts urbaines, le soutien à l'agriculture urbaine et l'entretien indispensable de la voirie, ce sont plus de 90 millions d'euros d'investissements qui sont prévus pour transformer notre espace public.

Pour créer les "cours oasis", pour rénover les bâtiments municipaux, plus de 20 millions d'euros également. 50 millions d'euros de soutien aux bailleurs dans leurs projets d'éco-rénovation, soit un tiers environ de la subvention versée aux bailleurs pour leurs travaux. Et 13 millions d'euros pour les dispositifs d'aide aux copropriétés privées, en particulier "Eco-Rénovons Paris", en hausse cette année par rapport à l'an dernier.

En réponse au groupe Ecologiste de Paris, je propose une augmentation également des crédits pour mener à bien les projets de mise en place locale du "Plan Climat" portés par l'Agence parisienne du Climat".

Les projets d'investissements qui sont portés sont aussi ceux de la mise en accessibilité de nos équipements, pour près de 10 millions d'euros, et 150 millions d'euros consacrés à la préemption, à l'achat, pour continuer à créer des logements sociaux. Il y a besoin de maintenir la mixité dans cette ville. Ce n'est pas le moment de baisser la dynamique que nous avons lancée depuis des années. On sait à quel point la création de logements sociaux met du temps, mais elle est indispensable.

Comment financer ces dépenses ? Pas par une augmentation de la fiscalité locale. Vous le savez, vous l'avez vu. Le projet de budget prévoit des recettes de fonctionnement en diminution, d'un peu plus de 1 % par rapport à 2020. Des hypothèses prudentes qui devront être surveillées tout au long de l'année. Sur les droits de mutation, en 2020, il manque 150 millions d'euros. L'hypothèse pour 2021 est de combler la moitié de ce retard. Sur les recettes tarifaires, là aussi, on sait que certains équipements pourraient n'être que partiellement utilisés, d'où une diminution de 50 millions d'euros de l'inscription. Bien sûr, l'imprévisibilité est forte pour la Ville comme pour tous les acteurs publics ou privés de ce pays, et plus largement. L'année 2021 nous demandera une adaptation tout au long de l'évolution de la situation et, souhaitons-le, la sortie de la crise sanitaire.

Se pose alors le rôle de l'Etat et de son soutien aux collectivités. En demandons-nous trop à l'Etat ? En tout cas, on n'en obtient pas assez. Cela, c'est sûr. Filet de sécurité pour les communes : ce n'est pas pour Paris, mais plutôt pour les stations balnéaires. Soit. L'avance des droits de mutation prévue pour les départements, il est encore trop tôt pour savoir si Paris est vraiment assez touchée. Ce n'est quand même pas banal de l'entendre. Le plan de relance : très peu concerté avec les villes, rien de garanti, et une obligation de passer par des procédures assez bureaucratiques d'appels à projets. Mais nous nous mettons bien sûr en situation de le suivre, car c'est indispensable.

Les dépenses sociales - 120 millions d'euros de reste à charge pour la Ville, cette année comme les précédentes - et cette dette sociale de l'Etat envers la Ville, qui continue à grossir sans aucune compensation.

La péréquation : jamais de limites au renforcement de la péréquation. Entre 2020 et 2021, 70 millions d'euros en plus sur différents mécanismes. Il y a toujours une bonne raison de renforcer la péréquation au détriment de Paris, manifestement, quelle que soit la situation économique du pays et celle de la Capitale.

Les nouvelles recettes, sur lesquelles, Monsieur BOULARD, j'espère que vous ne l'avez pas découvert dans la presse, parce que l'on a voté 2 vœux sur le sujet lors du précédent Conseil de Paris. Rien sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, c'est-à-dire quelque chose qui ne s'applique ni aux Parisiens, ni à des personnes en difficulté, puisqu'elles ont une résidence secondaire à Paris.

Oui, il y a le remboursement des masques, les fameux 17 millions d'euros. Cela fait 6 mois qu'on les attend, mais j'imagine qu'on va les avoir.

Ensuite, j'ai entendu la fable de Mme CARRÈRE-GÉE. De Marvel ou d'Homère, on aime tous les histoires héroïques. Mais, moi aussi, je sais repérer des fictions. Vous nous avez expliqué que la dotation de l'Etat était en hausse de 15 %. De quoi peut-on donc se plaindre ? Comme hausse de dotation, il s'agit de la compensation pour la disparition de la taxe d'habitation. Ce n'est donc pas tout à fait une hausse. En tout cas, on ne peut pas le présenter comme un cadeau.

Dans la position du Gouvernement, il y a un mélange de méconnaissance, et même de déni sur la réalité de la situation des collectivités et des grandes villes en particulier. Il y a aussi du cynisme, par l'utilisation de cette situation pour réduire l'autonomie de nos territoires. Plus de leviers de recettes, des dépenses contraintes en augmentation, et puis, vis-à-vis de Paris, une volonté toujours de pousser un peu plus loin les charges de péréquation.

Je souhaite m'adresser aux parlementaires parmi nous qui siègent dans l'opposition. Pourquoi participer à cette volonté de punir Paris et les Parisiens ? Pourquoi prendre part à cela dans les différents votes, dans le projet de loi

de finances ? Dans chaque projet rectificatif, il y a toujours une petite touche en plus pour Paris. Pourquoi, comme parlementaires parisiens, au-delà de nos désaccords politiques dans cette enceinte, vous ne prenez pas la défense de la Ville ainsi que celle des Parisiennes et des Parisiens ? Sommes-nous isolés dans l'appel à ce que l'Etat prenne ses responsabilités ? Tous les territoires le font. Valérie PÉCRESSÉ, face au gouffre d'Ile-de-France Mobilités, n'a pas dit : "La Région va assumer toute seule, car je ne veux pas dépendre de l'Etat". Bien sûr, elle a eu raison. En l'occurrence, il fallait faire appel à lui.

Les plus grandes villes, regroupées dans "France urbaine", alertent depuis septembre sur le sujet. Aujourd'hui, avec l'Exécutif, je vous propose un vœu. Il est déposé par l'Exécutif, mais, rassurez-vous, il n'a pas été écrit par nous. Il a été écrit par "France urbaine". Il a déjà été adopté par Nice, par Lille, par Toulouse, par Orléans, par Poitiers, par Reims. Il le sera par d'autres villes dès le mois de janvier. Il demande tout simplement une réelle compensation de l'Etat à la hauteur des pertes subies en 2020. Alors, soutenez Paris, au moins comme vous soutenez ces autres villes et leurs équipes de tout bord politique, et qui sont confrontées aux mêmes réalités. Je pense que nous pouvons le voter à l'unanimité.

L'enjeu, c'est l'autonomie financière, mais aussi l'efficacité de la relance économique durable. L'enjeu, c'est le maintien de notre capacité d'investissement, car ce n'est pas le moment de rajouter de la crise à la crise. Les entreprises et les emplois, qui dépendent de ces chantiers, ont besoin de nous. L'investissement de la Ville de Paris, c'est avant tout une augmentation, une amélioration du patrimoine qui est commun à tous les Parisiens, pour plus de services rendus.

Avec l'équilibre que je vous ai présenté, nous n'avons plus l'épargne brute sur laquelle notre investissement pouvait se reposer dans les années précédentes. L'autofinancement passe en effet de 70 % à 55 %. Et pour maintenir l'investissement à un niveau toujours exigeant, il y a donc un recours à l'emprunt. On a entendu les remarques les unes après les autres, avec délice, sur l'emprunt, sur la dette. Une forme de "schadenfreude" de celui qui a appris "La Cigale et la Fourmi" et qui piaffe de pouvoir enfin la réciter. Mais juste pour dire quoi ? Qu'il aurait fallu ne pas investir depuis 20 ans, priver les familles parisiennes des écoles, des crèches auxquelles elles peuvent prétendre ? Les laisser se délabrer comme à Marseille, cher Patrick BLOCHE ? Rendre un service public de mauvaise qualité ? En quoi cela nous aurait rendus plus forts, plus résilients maintenant face à cette crise ? Que suggérez-vous donc ? Qu'il ne fallait pas soutenir en 2020 les Parisiens qui en avaient besoin ? Qu'il fallait renforcer les effets de la crise en minimisant notre action publique ?

Bien sûr, vous nous reprochez encore les loyers capitalisés. C'est un jeu de rôle, une forme de théâtre. C'est une pratique légale, disons-le. Elle est prévue par la loi, autorisée chaque année par les différents gouvernements. Cela trouble manifestement un sens de l'esthétique chez certains. Les loyers capitalisés sont une facilité, c'est vrai. C'est une facilité pour l'Etat, pour dissimuler son désengagement et le niveau de péréquation qu'il a fait subir à Paris. C'est cela qui a permis les loyers capitalisés dans les dernières années.

Quant à la demande - là, maintenant - d'une stratégie de désendettement, elle relève pour moi d'une forme de fétichisme sur le vocabulaire, ou d'aveuglement par rapport à la situation. Oui, la Ville s'endette. Je vous le confirme, toutes les collectivités s'endettent. L'Etat s'endette aussi. C'est le sens du "quoi qu'il en coûte". Et même l'Europe, pour la première fois, s'endette. A Paris, en 2020, la dette Covid s'élève à 650 millions d'euros, directement due à la pandémie. En 2021, le budget qui vous est proposé fixe une autorisation d'emprunt complémentaire de 500 millions d'euros. Les conditions dans lesquelles la Ville emprunte sont bonnes. Les agences ont maintenu la note et la tendance de la Ville cet automne.

Je ne soutiendrai pas le vœu de Danielle SIMONNET sur l'annulation des dettes, mais la question de la consolidation de ces dettes au sein de celles de l'Etat est posée. En l'occurrence, elle n'est pas posée par moi, mais par François BAROIN. C'est ainsi qu'il le formule.

Devant notre situation, l'opposition ne fait pas de proposition, vous l'aurez remarqué. Vous nous reprochez des recettes trop hautes, mais vous demandez à les baisser. Vous souhaitez la mise en place de la police municipale, mais vous voulez moins d'agents dans la Ville. Pas une intervention ne propose la moindre économie. Sauf, ce n'est pas vrai, celle de M. CASANOVA, qui souhaite demander aux Parisiens quelles économies faire. Je ne suis pas vraiment convaincu par le dispositif que vous proposez, mais je vous engage à en parler avec ma collègue Anouch TORANIAN. Mais dans toutes les autres interventions, à ce Conseil, au précédent, ce sont de nouvelles dépenses. Quelle est la cohérence de ce type de propos ?

Madame la Présidente du groupe Changer Paris, après une succession d'outrances et de mots-valises pour montrer que la campagne n'est pas finie manifestement - le sera-t-elle un jour ? - enchaîne les poncifs sur une forme de réalité alternative. On connaît l'histoire. L'équipe qui a gagné n'a pas vraiment gagné. Si c'est le cas, c'est de la triche. Mme DATI demande un audit. Cela ne l'engage à rien, cela permet de prendre position sur rien, mais cela plante des soupçons. C'est toujours cela pour la suite. On comprend l'intention. Cela tombe bien, nous sommes engagés dans la procédure de certification de nos comptes, qui est une garantie de transparence financière accrue et d'une meilleure information sur l'usage de l'argent public pour le citoyen parisien.

Et comme nous devons porter une attention à l'éthique des opérateurs financiers avec lesquels nous travaillons, je réponds au vœu du groupe Communiste et Citoyen par un vœu de l'Exécutif qui en partage l'objectif, pour s'assurer que nous n'utilisons pas de banques condamnées pour blanchiment de fraude fiscale.

Quant au vœu de M. BOURNAZEL, de Mme BÜRKLI et de leur groupe sur les jetons de présence, il arrive un mois après l'adoption d'une délibération au sein de cette Assemblée, justement qui vise à augmenter la transparence et l'équité dans ce domaine en alignant par le bas les indemnités. Il me semble peu opportun et assez redondant avec le débat de notre dernier Conseil. J'y apporte donc un avis défavorable.

Chers collègues, je vous remercie pour tous les amendements budgétaires proposés. Ils ont donné lieu à des échanges constructifs et exigeants. Ils sont traduits dans la lettre rectificative que j'ai présentée en 1re Commission en début d'après-midi. Avec ces modifications, le budget volontariste qui va être soumis à vos votes permet à toute notre majorité de retrouver ce qui fait notre engagement commun : solidarité et transition écologique, essence du service public.

Je tiens à remercier les présidents de groupe pour leur participation à ces discussions. Nous pouvons être toutes et tous fiers de ce budget, qui traduit notre ambition, notre engagement envers les Parisiennes et les Parisiens, surtout en des temps si compliqués. Nous avons répondu présents dès le début de la crise, et nous continuerons de l'être pour assurer un haut niveau de qualité de nos services publics.

Ce budget reflète nos responsabilités. Elles nous incombent pour accompagner les plus précaires et amortir le choc de la crise pour mieux faire repartir l'économie demain. Une économie durable, nous le souhaitons. Cette crise nous rappelle aussi l'urgence de la crise climatique et l'urgence d'y réagir. Quelques jours après l'anniversaire de l'"Accord de Paris", nous devons réaffirmer et accélérer la transformation de Paris en ville durable, solidaire, responsable et innovante.

Le vote du budget est un exercice démocratique essentiel. Il est fondateur, car il permet notre action. Les habitantes et les habitants de Paris nous ont fait confiance. Ils vous ont fait confiance, Madame la Maire. Ils ont besoin de nous, d'une équipe municipale efficace, d'une majorité soudée, pour traverser cette crise. Ensemble, soyons dignes de leur confiance et à la hauteur de l'enjeu de cette période historique inédite.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup à vous, cher Paul SIMONDON, pour cette intervention complexe.

Comme le temps presse, je donne la parole à Antoine GUILLOU sur la partie R.H.

Puis, nous passerons à la partie du budget de la Préfecture de police, le Préfet de police nous ayant rejoints.

Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mon collègue Paul SIMONDON vient de vous donner la substance, l'explication, la philosophie de ce budget qui est celui que nous vous présentons. J'en profite pour le remercier pour ces travaux que nous avons conduits ensemble, ainsi qu'Emmanuel GRÉGOIRE, le premier adjoint.

Pour vous apporter quelques compléments sur la question des emplois, de l'organisation de l'administration, et puisque certains d'entre vous m'y ont invité, sur les grands déterminants de notre politique en matière de ressources humaines.

Je voudrais commencer par vous rappeler le contexte contraint. Tout le monde l'a bien à l'esprit. Pour autant, ce que nous faisons, ce que nous proposons sur la masse salariale, et donc, sur les créations d'emplois, reflète, je crois, deux ambitions. A la fois l'ambition de faire face à la crise, avec la création de renforts sanitaires, effectivement temporaires, car nous espérons que cette crise prenne fin le plus tôt possible. Faire face à ses conséquences sanitaires, mais aussi à ses conséquences sociales. C'est pourquoi nous prévoyons la création nette, Madame SIMONNET, de plus 13 postes de travailleurs sociaux. C'est donc bien là, évidemment, un chiffre en augmentation pour faire face, malheureusement, aux conséquences de la crise économique et sociale qui est devant nous.

C'est donc un budget pour faire face à la crise, y compris dans sa dimension emploi, mais c'est aussi un budget qui permet de déployer nos ambitions, les priorités de la mandature, avec un certain nombre de créations de postes : 330 nouveaux postes, dont 170 qui sont des redéploiements ou des transferts. Donc, effectivement, 164 postes nets in fine. Des postes créés pour déployer les priorités de la mandature, que ce soit pour le fonctionnement de nos nouveaux équipements publics. Je pense notamment aux crèches. Que ce soit pour la création, en tout cas la montée en puissance de la police municipale parisienne. Et puis, bien sûr, continuer la transformation et la végétalisation de l'espace public.

Ces différentes priorités se traduisent dans les créations d'emplois. Au-delà de ces créations d'emplois, c'est évidemment une philosophie, une doctrine d'action qui est la nôtre et un certain nombre d'exigences que nous nous fixons dans la manière dont nous cherchons à organiser le service public parisien. Une exigence de proximité, à travers la réforme de la territorialisation qui est engagée et vise à rapprocher les services publics au plus proche des

Parisiens et de leurs besoins. Ce qui me permet au passage de répondre à l'interpellation de Jean-Philippe GILLET, pour dire que, bien sûr, l'unicité du statut de la fonction publique parisienne n'est pas en cause. Il s'agit d'une réforme visant à fluidifier l'organisation des services, à mieux coordonner l'action au quotidien et à faire en sorte que les agents eux-mêmes puissent avoir une capacité d'action facilitée.

C'est également ce souci de la qualité du service public, ce souci de la relation aux usagers. C'est cela qui nous détermine aussi dans la manière dont nous réfléchissons à l'organisation de l'administration et à la répartition des moyens, en l'occurrence humains, au sein de la Ville de Paris.

En réponse aux interpellations, aux amendements déposés par les différents groupes, notamment les différents groupes de la majorité, je vous propose de retenir un certain nombre de propositions qui ont été traduites dans la lettre rectificative relative au budget emploi. On propose ainsi de créer 3 postes supplémentaires dans le cadre de la "Mission Vélo", donc 3 postes à la Direction de la voirie et des déplacements. Un poste consacré à l'apprentissage du vélo, cette fois à la Direction des Affaires scolaires, en réponse au vœu du Groupe Communiste et Citoyen, et en particulier de son président Nicolas BONNET-OULALDJ, étant entendu que les postes à la "Mission Vélo" avaient été proposés par le groupe Ecologiste de Paris. Par ailleurs, toujours en réponse aux propositions du groupe Communiste et Citoyen, je vous propose de créer 5 postes supplémentaires d'auxiliaires de puériculture, pour faire face aux besoins croissants dans les années à venir.

Par ailleurs, je vous propose, en réponse aux propositions du groupe "Génération.s", de créer 3 postes dans les bibliothèques, pour soutenir notre action afin de rendre ces équipements toujours plus accessibles aux Parisiens et aux Parisiennes. Enfin, en réponse aux propositions du groupe Communiste et Citoyen, je vous propose de créer 10 postes d'animateurs en transformant des heures de vacation, afin de participer à un effort de pérennisation des postes et de stabilité pour ces agents.

En ce qui concerne le vœu n° 57 déposé par le groupe Communiste et Citoyen, sur la proposition d'avoir un formateur dédié aux enjeux de la laïcité, je vous propose que nous évaluions les besoins au début de l'année 2021, afin de déterminer dans quelle mesure les ressources actuellement disponibles au sein de la Ville permettent de faire face aux enjeux et de voir quelles sont les actions à mettre en œuvre sur ce thème crucial.

Par ailleurs, sur le thème important du budget sensible au genre, porté par le groupe Ecologiste de Paris, et en écho à ce que disait Paul SIMONDON tout à l'heure, je vous propose que nous suivions cet enjeu au cours de réunions trimestrielles afin de nous assurer que cette politique importante puisse être mise en œuvre au bon niveau dans les différents services de la Ville, puisqu'il s'agit effectivement d'un effort à déployer de manière globale et, je dirais, décentralisée.

Je dois dire qu'un certain nombre des propositions du groupe Changer Paris m'ont laissé quelque peu perplexe puisqu'effectivement, certaines de vos interventions reflétaient assez les injonctions contradictoires qui sont celles de la construction d'un budget. J'ai noté dans vos interventions une exigence de diminution de la masse salariale, mais en même temps de création de plus de postes, ce qui, vous en convenez, est une équation assez difficile à résoudre.

Pour autant, j'ai noté dans votre interpellation aussi l'envie de pouvoir discuter plus en détail des grands thèmes qui motivent notre stratégie en matière de ressources humaines. Nous pourrions parler de politique de promotion et de déroulé des carrières. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de le faire à l'occasion d'un projet de délibération lors de ce Conseil. Nous pourrions parler de notre politique de recrutement et d'attractivité. Là aussi, je propose un vœu de l'Exécutif en réponse à l'amendement et au vœu déposés par le groupe Communiste et Citoyen sur la question de la vacance des postes à la Ville ainsi que sur le sujet de l'attractivité, en l'occurrence des carrières médicales. Car, effectivement, c'est un travail que nous avons l'intention d'engager avec la Direction des ressources humaines pour aller plus loin dans le détail de ce sujet de la vacance, qui est effectivement un sujet important aux dimensions et causes multiples. Il faut que nous expertisions ces différentes causes pour chercher à progresser sur ce sujet et sur les sujets d'attractivité, notamment pour les filières techniques et médicales.

Nous pourrions également évoquer plus avant, mais je ne vais pas être beaucoup plus long aujourd'hui, la gestion des carrières et des compétences, le bien-être et la santé au travail, l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Nous évoquerons aussi les sujets liés à la loi de transformation de la fonction publique, qui n'est pas une initiative de la Ville de Paris, mais la Ville de Paris respecte la loi, y compris, la Maire a eu l'occasion de le dire ce matin, lorsque cela nous conduit à payer des amendes pour des raisons somme toute difficiles à comprendre. C'est sur tous ces sujets que le dialogue social au sein de la Ville porte. Ce sont tous ces sujets que nous discutons de manière forte et régulière avec les organisations syndicales. C'est sur l'ensemble de ces sujets que j'aurai l'occasion de discuter avec eux, et bien évidemment avec vous, si vous le souhaitez, plus en détails, à l'occasion d'échéances ultérieures.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Antoine GUILLOU.

Merci à l'ensemble de l'Exécutif.

Débat sur le budget de la Préfecture de police.**2020 PP 100 - Budget spécial primitif pour 2021.****2020 PP 113 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercice 2020).**

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous allons, sans aucune transition, mais nous parlons toujours de budget, aborder le budget de la Préfecture de police. Là encore, un temps de parole a été discuté en Conférence d'organisation. Mais, préalablement, je cède la parole à M. le Préfet de police pour introduire la discussion.

M. LE PRÉFET DE POLICE.- Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs, je ne reviens pas sur la singularité de ce budget, à la fois budget de la Ville de Paris, mais également budget de contribution d'autres collectivités locales pour la partie sapeur-pompier. Ce qui compte dans la présentation qui vous est faite aujourd'hui, c'est de vous confirmer que les engagements pris sont tenus.

Le premier, et le plus substantiel, est l'engagement de rehaussement de la capacité de la B.S.P.P. au travers de la mise en œuvre de son plan de modernisation. C'étaient pratiquement 25 millions d'euros l'année dernière. C'est à nouveau une vingtaine de millions d'euros. On suit donc de façon très nominale le plan de modernisation très significatif que vous aviez adopté. Je dois dire que ce plan est approuvé à votre initiative, mais il fait également l'objet du soutien de la commission consultative de gestion de la brigade. C'est la singularité que j'évoquais. En ce sens que c'est une contribution des collectivités locales, hors la Ville de Paris, couvertes par la B.S.P.P., c'est-à-dire celles des trois départements de la petite couronne. Avis favorable à l'unanimité. Il y a donc un total consensus autour de cet effort budgétaire. Je rappelle que l'Etat n'étant pas une collectivité locale, y contribue dans ce cadre. L'essentiel est que nous soyons d'accord sur les objectifs de financement. Je ne reviens pas sur l'absolue nécessité de cette mise à niveau, nous en avons abondamment parlé.

Le deuxième engagement qui est tenu, c'est de répondre à votre souhait d'une parfaite transparence de ce budget, puisque désormais 66 indicateurs vous sont proposés de manière à rendre plus lisible les 18 actions de ce budget spécial, c'est-à-dire ce que l'on appelle en acronyme un budget en présentation "LOLF", à l'instar de ce qui se fait au niveau de l'Etat. Le souci de transparence va très loin dans les 66, puisque je rappelle que pour le budget police nationale dans son entièreté, c'est-à-dire les 7 milliards d'euros au plan national, ce sont simplement 34 indicateurs. Vous voyez que l'on a pratiquement multiplié par 2 le nombre d'indicateurs pour vous permettre une vision absolument panoramique de ce qui se passe à l'intérieur de ce budget spécial. Je reconnais - je vous l'ai dit à l'instant - la complexité de constitution et l'hétérogénéité des attributions. Mais ces 2 engagements que nous avons pris collectivement - car je me permets d'utiliser le pluriel - sont tenus. Nous allons pouvoir, si vous l'acceptez, continuer sur cette voie.

J'ajoute, parce que je vous y sais sensibles, que j'ai proposé, en accord avec Mme la Maire, que les dépenses de fonctionnement des administrations parisiennes, l'autre partie hors B.S.P.P., baissent de 0,54 %. Cela fait quand même 810.000 euros, ce qui, sur cette partie administration parisienne, est quand même quelque chose de significatif. Il est rare que les budgets baissent, mais c'est aussi un souci que j'ai souhaité prendre en compte en relation avec vous.

Voilà, Madame la Maire, ce que je voulais dire rapidement en présentation.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Je donne tout de suite la parole aux oratrices et orateurs.

Première oratrice, Madame RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.- Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, nous examinons aujourd'hui le budget spécial de la Préfecture de police de Paris. Un budget spécial du fait de la situation exceptionnelle et institutionnelle exceptionnelle que représente la Préfecture de police, mais spécial aussi en cette année à cause de la crise sanitaire et sociale. C'est un budget de crise pour la Ville, que nous avons débattu préalablement. Mais concernant la Préfecture de police, la nature même de ses missions fait de chacun de ses budgets un budget de crise. Une succession de crises à laquelle la Préfecture de police peine à répondre, à une notable exception près. Je parle bien entendu de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Le budget de la brigade représente 71 %, un peu plus du budget spécial. Au-delà de l'effort financier conséquent, c'est aussi l'occasion pour nous de remercier l'ensemble des femmes et des hommes qui s'engagent pour nous protéger.

Le groupe Ecologiste de Paris a eu l'occasion à de multiples reprises d'exprimer sa gratitude à la brigade. Mais comme la gratitude seule ne suffit pas, il s'agit également de concrétiser notre soutien en finançant pour 2021 la deuxième année du plan de modernisation. Améliorer les conditions de vie et d'exercice des pompiers était devenu une véritable urgence. Nous pouvons être fiers des avancées en la matière. Ces dernières années, la brigade assurait bien plus d'interventions que son dimensionnement ne devait le lui permettre. La baisse d'activité très

relative due à la crise sanitaire a conduit la brigade à une forme de retour à la normale. C'est dire si nous devons accompagner son développement pour être à la hauteur de son expertise et de sa performance.

J'en profite pour remercier également le général GONTIER et ses services pour l'organisation de la commission consultative de gestion de la brigade des sapeurs-pompiers. Le 23 novembre dernier, grâce à leur présentation claire de l'activité de la brigade et de sa traduction financière, nous avons pu avoir des débats éclairés et cela a abouti à un vote favorable et unanime pour le budget de la B.S.P.P.

Le Groupe Ecologiste de Paris a ainsi demandé à dissocier le vote du budget de la B.S.P.P. et de la protection civile du reste du budget spécial, afin de conserver cette belle unanimité. Cela revient à voter pour le chapitre 921 en fonctionnement : sécurité et salubrité publique, et en investissement pour le chapitre 901 : sécurité civile. Mais, pour la suite, le budget spécial ne saurait être résumé aux actions de la B.S.P.P. et de la protection civile. Le vote de ce budget est l'acte éminemment politique qui consacre la répartition des missions et des responsabilités entre les collectivités et la Préfecture de police, pour assurer non seulement la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, mais aussi celle des habitants et habitantes des 123 communes de petite couronne ainsi que des départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. En cela, le rôle des Conseillers et Conseillères de Paris dépasse ici largement la frontière du périphérique. Le vote de ce budget engage notre responsabilité collective, et du côté de la Préfecture de police, c'est là que le bât blesse.

D'abord, sur le pilotage des services. Déjà, l'année dernière, la Ville avait choisi de stabiliser sa participation au financement des administrations parisiennes. La proposition faite pour 2021 est de diminuer la contribution de fonctionnement de la Ville, exception faite de la B.S.P.P. Sans aller jusqu'à proposer un dialogue de gestion, les élus ont demandé à de multiples reprises la mise en place d'une méthode de pilotage de ces services, qui concourent à l'exercice des compétences municipales de police. J'en veux pour preuve l'invitation répétée à de véritables échanges en 3e Commission, ou la demande de disposer d'outils communs d'analyse. Cela devrait être le cas, via les indicateurs que vous évoquez, Monsieur le Préfet de police. Ces indicateurs, s'ils correspondent à une forme de parallélisme avec la ligne de programme 176 du budget de l'Etat, sont très hétéroclites. Je tenais à vous en donner 2 exemples.

L'indicateur de la deuxième mission, quatrième action : "On découvre ainsi que le nombre de dossiers de dissolutions d'associations permet d'évaluer l'amélioration de la qualité de service aux usagers". Alors que nous avons beaucoup salué la mobilisation des associations pendant la crise, c'est un véritable manque de perspectives et également un terrible signal.

J'en viens à mes petits préférés, les indicateurs de la troisième mission, deuxième action : "Communication et relations publiques. Pour 2,80 millions d'euros, disposer comme outil d'évaluation du taux d'engagement sur Facebook et du nombre d'impressions des "tweets", c'est extrêmement faible". Cette faiblesse résume d'ailleurs la pratique de la Préfecture de police depuis plusieurs mois : communiquer en permanence sur des chiffres, des arrestations, des démantèlements, des opérations en cours, sans aucun recul, sans aucune prudence.

Ces exemples sont piochés parmi des dizaines d'indicateurs. Certains sont très pertinents, mais pour la grande partie d'entre eux, nous n'avons pas de renseigné pour l'année 2020 et nous sommes sans projection pour l'année 2021. La transparence financière ne peut pas être simplement de présenter aux représentantes et représentants l'ensemble des lignes allant de l'équipement des véhicules d'intervention jusqu'aux sèche-cheveux. Difficile d'être tenu comptable des orientations politiques contenues dans ce budget sans dialogue préalable et précis. C'est là que nous en venons à vous, Monsieur le Préfet, à votre responsabilité.

Sachez d'abord que je suis heureuse d'avoir l'occasion de m'adresser directement à vous aujourd'hui. Il faut dire que notre première tentative d'échange s'était soldée par un échec. En juillet dernier, le groupe Ecologiste de Paris vous adressait une question grave. Elle faisait suite à la blessure d'un jeune homme dans le 18e arrondissement, éborgné par un tir de L.B.D. Vous n'avez pas souhaité y répondre. Vous avez échappé à vos responsabilités en sortant de votre devoir de réserve et en invitant ce Conseil à une "standing ovation" en forme de diversion. Dont acte.

En 1872, Arthur Ranc déclarait : "A la Préfecture de police, on regarde passer les préfets avec une parfaite sérénité d'âme, parce que l'on sait qu'ils ne changent rien au fond des choses". C'est pourtant avec inquiétude que nous vous avons vu arriver à la Préfecture de police. Une inquiétude nourrie des expériences passées, de l'analyse de la stratégie de maintien de l'ordre que vous avez déployée à Bordeaux, par exemple. Car les choses changent quand vous arrivez. On peut caractériser ces changements : c'est la réaction. Quelques exemples encore. Il y a quelques jours, des représentants de la Ville de Paris célébraient aux côtés de l'UNEF, d'autres syndicats étudiants et organisations de jeunesse, la mémoire de Malik Oussékine, tué en 1986 par des voltigeurs. Dès votre arrivée, en mars 2019, vous avez ressuscité l'un des pires souvenirs de la stratégie de maintien de l'ordre à la française, en installant les BRAV-M.

On peut également évoquer les démantèlements des campements en repoussant les réfugiés aux portes de Paris. Mes collègues auront l'occasion de revenir longuement sur la manière indigne dont a été gérée ladite évacuation de la place de la République. Nous pouvons aussi évoquer et débattre de votre stratégie de maintien de l'ordre : nasse, stratégie du pourrissement et de l'épuisement, utilisation abusive des lacrymogènes, y compris aux

pieds des têtes de cortèges syndicaux, interventions brutales devant les lycées parisiens, déploiement des canons à eau sur une foule statique, comme encore samedi dernier.

J'en terminerai sur les arrestations arbitraires qui font encore aujourd'hui le plaisir du décompte du Parquet de Paris. Car vous communiquez pour prétendre à l'efficacité. Samedi encore, 142 interpellations annoncées, dont une majorité ne fera pas l'objet de poursuite judiciaire. Plutôt qu'assurer l'ordre, vous mettez en danger, vous nourrissez les divisions, accentuez les tensions dans l'espace public. Vous fondez votre stratégie, non pas sur la désescalade, mais sur la peur. La doctrine qui est la vôtre, ce n'est pas de mieux protéger les manifestants et les manifestantes, ce n'est pas de mieux protéger les forces de l'ordre ou les structures et les commerces alentour, c'est dissuader et intimider. Ces choix sont les vôtres et ne sont pas plus acceptables qu'efficaces.

Monsieur le Préfet, votre fonction a souvent été décrite comme une véritable clef de voûte permettant d'assurer la sécurité de toutes et de tous, et de préserver votre institution. Or, votre manière d'occuper ces fonctions fragilise votre institution et la sécurité de toutes et de tous. Nous ne confondons pas votre personne avec celle des agents et des agentes auxquels vous commandez. Nous leur renouvelons notre confiance et les remercions pour leur engagement, les soutenons face aux conditions de travail dégradées. C'est parce que nous savons faire cette distinction que nous savons qui doit prendre ses responsabilités. Nous ne pouvons pas le faire pour vous, Monsieur le Préfet. Nous prendrons donc les nôtres en votant contre le reste de ce budget spécial. Nous ne vous faisons pas confiance pour assurer la sécurité de la population, pas plus que celle de vos agents et agentes. C'est pourquoi nous espérons et nous nous mobilisons pour que vous soyez bientôt remercié d'une tout autre manière.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mme Béatrice PATRIE, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Béatrice PATRIE.- Madame la Maire, Monsieur le Préfet Didier LALLEMENT, vous êtes le visage de la Préfecture de police, vous en représentez l'image. Or, aujourd'hui, cette image est incontestablement dégradée. Le débat sur le budget 2021 de la Préfecture de police n'est pas détachable de l'actualité législative brûlante, que nous aurons à nouveau l'occasion d'évoquer au cours de cette instance, ni du continuum qui marque l'histoire de la police parisienne.

Dès votre première déclaration en qualité de Préfet de police, vous avez adopté comme référence la figure tristement célèbre de Gaston de Galliffet, le "massacreur de la Commune". En déclarant que pour se prendre pour Jules Vallès, il faut avoir son Galliffet, vous avez fait le choix de vous donner pour modèle, Monsieur LALLEMENT, l'un des officiers les plus compromis dans le massacre des communards. Vous faisiez ainsi l'écho aux propos du Président de la République, Emmanuel MACRON, indiquant que : "Versailles, c'est là où la République s'était retranchée quand elle était menacée". Main dans la main, vous avez donc mis tous deux vos pas dans les pas de ceux qui ont mis fin à la Commune de Paris par la "Semaine sanglante", où plusieurs milliers de Parisiens et de Parisiennes ont été exécutés. On rappellera que parmi les revendications des communards, figuraient la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ou encore l'instruction publique laïque et obligatoire.

Le choix de faire de cette référence politique à un régime qui a fait la guerre à sa propre population, nous ramène évidemment à une histoire plus récente. Adieu, Grimaud, bonjour, Papon. J'exprime le vœu que ce ne soit pas là un autre symbole de votre philosophie, Monsieur le Préfet de police. Faut-il rappeler que Maurice Papon, après avoir déporté des milliers de juifs à Bordeaux, était à la tête de la Préfecture de police de 1958 à 1967. Après les exactions commises contre les manifestants du F.L.N. en octobre 1961 et à Charonne en 1962, la violence de la police à l'encontre des manifestants semblait quand même devoir céder le pas. La doctrine du Préfet Grimaud...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- L'expression est libre et chacun est responsable de son expression.

Mme Béatrice PATRIE.- La doctrine du Préfet Grimaud, élaborée pour faire face à la jeunesse de 1968, établissait que : "Frapper un manifestant tombé à terre, c'est se frapper soi-même en apparaissant sous un jour qui atteint toute la fonction policière".

Monsieur le Préfet, vous avez indiscutablement rompu avec cette doctrine. Il ne s'agit plus d'éviter l'affrontement. Pour vous, l'heure est au contact. Symbole de ce changement de doctrine, la création controversée des BRAV-M, une unité de police à moto qui peut se faufiler dans les manifestations et qui n'est pas sans rappeler les voltigeurs, brigade dissoute après la mort de Malik Oussékine. La loi Sécurité globale vient aujourd'hui compléter cet arsenal, en organisant une incontestable surenchère sécuritaire. Surveillance généralisée de l'espace grâce à des drones dotés de caméras. Fichage en direct des manifestants grâce aux caméras piétons, dont seront équipés les policiers. Organisation de l'impunité policière de fait, avec ce désormais fameux article 24 interdisant la diffusion d'images de policiers en intervention, avec, au passage, une nouveauté juridique : la pénalisation de la seule intention. On ne sait vraiment plus où donner de la tête tellement le bilan sécuritaire est impressionnant. Répression violente du mouvement des "Gilets jaunes" et des manifestations, que suscite inmanquablement la politique antisociale du Gouvernement. Stigmatisation du culte musulman. Et j'en passe.

Plus récemment, la France entière s'est émue de l'évacuation violente d'exilés, place de la République. Dans la foulée de cette évacuation, j'évoquerai le "nassage" de journalistes et d'élus parisiens, dont certains adjoints, empêchés par les forces de l'ordre d'accéder au parvis de l'Hôtel de Ville. Quelle justification avancez-vous ? Cette restriction de la liberté de circulation des élus n'est ni plus ni moins qu'une atteinte grave à la démocratie. Elle

demeure bien évidemment sans commune mesure avec ce qui est arrivé à Michel ZECLER, producteur de musique victime d'un passage à tabac de la part des policiers du commissariat du 17^e arrondissement.

Monsieur le Préfet de police, vous avez accordé aux policiers auteurs de ces actes le bénéfice de la protection fonctionnelle. Pour votre part, vous n'échapperez pas au contrôle démocratique qui fonde notre mission d'élu. Vous sollicitez notre approbation par un vote engageant la collectivité parisienne à déléguer des crédits sous votre responsabilité. Nous ne pouvons aujourd'hui vous accorder cette confiance, tant nous réprouvons la politique de maintien de l'ordre à Paris. Votre défiance envers les droits les plus fondamentaux étant totale, notre confiance ne peut vous être accordée. Vous l'aurez compris, nous ne voterons pas le budget que vous nous présentez aujourd'hui.

Quelques observations néanmoins. Si vous menez avec zèle certaines des missions qui vous sont confiées, il est pourtant une bataille que vous ne semblez pas pressé de mener : c'est celle de la réforme de fond de la Préfecture de police, pour laquelle vous avez été pourtant mandaté. La Préfecture de police aura à mettre en œuvre, dans les mois qui viennent, la réforme nationale des titres de séjour. Il a été choisi de s'appuyer sur un nouvel outil numérique, appelé "Administration numérique des étrangers en France", ANEF. Depuis l'automne, les étudiants doivent déjà passer par une plateforme numérique pour pouvoir déposer une demande de titre de séjour. Or, ce passage au tout numérique suscite pour nous incompréhension et inquiétude.

Dans notre Capitale, ville d'accueil et de mixité culturelle, de nombreux Parisiens et de nombreuses Parisiennes ne sont pas nés Français et doivent pouvoir faire valoir leur droit au séjour. Le chemin administratif est déjà aujourd'hui un parcours du combattant. Qu'en sera-t-il lorsque tout ce qui peut l'être sera dématérialisé ? Nous ne parlons pas d'un morceau de papier. Nous n'évoquons pas le renouvellement d'un permis de conduire ou d'une carte grise. Il ne s'agit pas ici de cocher une vague case administrative. Il s'agit ici de démêler des parcours de vie particulièrement complexes. S'agit-il de faire des économies de bouts de chandelles sur le dos des migrants, ou de réduire de fait le nombre des bénéficiaires de titre de séjour en complexifiant volontairement et inutilement leurs démarches ? Les élus communistes, comme nombre d'associations parisiennes, seront vigilants quant aux modalités d'application et aux conséquences de cette réforme.

Je tiens également à appeler votre attention et à faire part de notre vigilance sur un autre sujet. Nous examinons aujourd'hui le budget de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, corps militarisé, héritage de Napoléon. Les pompiers parisiens, dont nous saluons ici régulièrement et à juste titre la compétence et le dévouement, ont la particularité de ne pas être épaulés par des bénévoles, comme c'est le cas en province. Ce particularisme rend d'autant plus complexe l'adaptation des effectifs en période de crise, comme celle que nous sommes en train de vivre, parce que les pompiers sont sursollicités et interviennent souvent plus de 10 fois par jour. Nous constatons que ni les effectifs, ni le matériel ne sont en adéquation avec les besoins.

Nous votons un budget important de 20 millions d'euros dédiés à la rénovation des casernes de pompiers, dont certains bâtiments sont vétustes et dégradés. A cet égard, il est un point sur lequel nous exprimons nos exigences. La B.S.P.P. reste très peu féminisée. Or, lorsqu'une profession s'ouvre à la parité, parmi les premières questions à régler figure la question des locaux : celles des sanitaires, des vestiaires, des chambres. Or, force est de constater qu'à Paris, certaines casernes ne sont en rien adaptées aux besoins liés à la mixité, et même sont dans l'impossibilité d'accueillir des femmes. Nous souhaitons en conséquence que les rénovations qui seront menées intègrent nécessairement cette dimension.

Par ailleurs, à la faveur de ce débat budgétaire, je souhaite évoquer l'affaire de Julie, qui a défrayé la chronique judiciaire dans la dernière période. Nous ne pouvons qu'être bouleversés par le visage de cette jeune Julie, en fauteuil roulant après s'être défenestrée, murée dans sa solitude, confrontée à une parole que l'on ne croit pas, et qui dit le viol dont elle a été victime de la part de 17 sapeurs-pompiers, dont des sapeurs-pompiers parisiens. Nous le savons bien : aucun milieu, aucune classe sociale n'est épargnée par les violences faites aux femmes. Ni le sport, ni la culture, ni la politique, ni les pompiers. Les pompiers ne font donc pas exception. La semaine dernière, le directeur du S.D.I.S. 43 a été mis en cause par la justice dans une affaire de proxénétisme aggravé. Nous souhaitons donc vous demander si une enquête administrative a été ouverte suite à la mise en cause par la justice de pompiers parisiens, et si des sanctions internes - suspension ou autres - ont été envisagées ou adoptées.

Vous le savez, les communistes n'ont de cesse de dénoncer toutes les violences, quelles qu'elles soient et quelles qu'en soient leurs auteurs. Pour cette même raison, depuis les bancs de ce Conseil et dans les manifestations auprès des Parisiens et des Parisiennes, les élus communistes n'ont eu de cesse d'exiger l'interdiction des L.B.D., de défendre la liberté de manifester sans entrave et de dénoncer les contrôles au faciès, particulièrement nombreux cette année dans le cadre du contrôle des attestations de déplacement.

Je le disais en commençant, je le dis en terminant : les violences policières ont durablement abîmé le lien de confiance entre les forces de l'ordre et la population, pourtant nécessaire à l'exercice des libertés fondamentales dans notre pays. Nous n'abandonnerons pas cependant notre combat en faveur d'une police nationale de proximité. Mais face à l'incapacité de l'Etat à garantir la sûreté et à assurer la tranquillité publique, Mme la Maire de Paris a fait le choix de la création de la police municipale. Vous connaissez l'opposition historique et de principe des communistes...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il va falloir bientôt conclure, Madame PATRIE.

Mme Béatrice PATRIE.- Je conclus, mais j'ai été fort interrompue.

Et qui a été rappelée ce matin par notre président Nicolas BONNET-OUALDJ. Je ne reviendrai pas sur le véhicule législatif qui place la future police municipale parisienne dans un dangereux continuum public privé. Néanmoins, je forme le vœu que cette police, dont nous assumerons la tutelle politique et que Mme la Maire veut paritaire et proche des Parisiens et des Parisiennes, oui, je forme le vœu que cette police restaure le lien de confiance avec la population, indispensable dans une conception républicaine à laquelle nous sommes plus que tous attachés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Séverine de COMPREIGNAC, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC.- Merci, Madame la Maire.

Pour ma part, j'axerai mon propos sur la Brigade des sapeurs-pompiers.

Le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes se réjouit de l'augmentation du budget alloué à la Préfecture de police de Paris, qui dessert, je le rappelle, notre ville ainsi que les 3 départements de la petite couronne. Cette action, historiquement conjointe et conjointement financée par la Ville, les 3 départements, les 123 communes et l'Etat, me fait espérer qu'un jour nous puissions, sur bien d'autres sujets, travailler ensemble.

Au-delà de cette espérance, je me réjouis que la brigade des sapeurs-pompiers de Paris soit à 100 % bénéficiaire de cette augmentation qui était nécessaire à plus d'un titre. Par ailleurs, comme pour le financement annuel, chacun prend sa part dans cette augmentation, la Ville comme l'Etat, et nous ne pouvons que nous en satisfaire. Engagement tenu, comme vous le disiez, Monsieur le Préfet.

Un budget en hausse de 4,50 % par rapport à 2020, avec 9,28 % pour la brigade des sapeurs-pompiers. C'est l'un des 2 grands défis à relever pour nos sapeurs-pompiers, et celui des moyens permettant de garantir des conditions d'exercice optimales est relevé grâce à l'action de la Ville, à la présence de l'Etat, dont la contribution augmente de 30 % en un an et qui finance le fonctionnement de la B.S.P.P. Il ne pourra pas être dit que l'Etat se désengage.

Le plan de renforcement de la B.S.P.P. est en cours de mise en œuvre. Le financement de ce plan est assuré et permettra ainsi le renforcement des capacités opérationnelles, et l'amélioration des conditions de travail et de vie de nos sapeurs-pompiers. La famille des sapeurs-pompiers rassemble des femmes et des hommes qui ont fait le choix courageux de se mettre au service de l'autre. Ils sont tous animés avant tout par une vocation altruiste. J'aimerais leur rendre hommage dans cette Assemblée, qui ne sait que trop bien ce que représente l'investissement personnel au service de ses concitoyens. Saluons donc les exploits quotidiens de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, qui assure 450.000 interventions par an et couvre un territoire de 7 millions d'habitants.

Certes, l'activité a été réduite en 2020 du fait de la crise sanitaire, à l'exception des incendies qui ne diminuent pas. Un certain nombre de leurs interventions a changé de nature, mais pendant cette crise sanitaire, ils ont su s'adapter, changer leurs méthodes, leur rythme quelquefois, pour le seul bénéfice des personnes auxquelles ils viennent en aide. Dès lors que ces interventions augmentent, les services sont en tension et font face avec difficulté. Je pense qu'il nous est impossible de leur demander d'augmenter leur temps de travail, déjà considérable. Ce serait leur faire prendre des risques supplémentaires et les mettre en danger, de même que ceux qu'ils secourent.

J'aurai ainsi une question, Madame la Maire, Monsieur le Préfet. Y a-t-il une réflexion possible sur l'engagement de jeunes en service civique ? Au-delà du soutien que cela apporterait à nos pompiers, cela aurait le mérite d'aider des jeunes, de les former, de les intéresser à une véritable mission d'intérêt général.

Ainsi, le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes est satisfait des conditions d'évolution de la B.S.P.P., nécessaires, et dont l'objectif et les moyens mis en œuvre sont en concordance, me semble-t-il. Les priorités budgétaires inscrites dans ce budget sont bonnes : le plan décennal, les rénovations immobilières, la modération des dépenses de fonctionnement, la protection contre le Covid.

Je veux profiter de ce temps de parole imparti pour parler d'un autre sujet concernant la B.S.P.P. qui me tient à cœur. Celui d'assurer la pleine sécurité des sapeurs-pompiers dans l'exercice de leur mission face aux violences qui se multiplient. Il est insupportable d'assister à la multiplication des actes violents à l'encontre des sapeurs-pompiers. Le soutien des pouvoirs publics doit être une nouvelle fois réaffirmé. Pourriez-vous nous faire part d'éventuelles actions entreprises en concertation avec la B.S.P.P. pour améliorer les conditions de sécurité de nos sapeurs-pompiers ?

Le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes votera le budget primitif de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI.- Merci.

Monsieur le Préfet, chers collègues, le budget de la Préfecture de police traduit des missions de service public : le financement de l'action des pompiers de la Ville de Paris - d'autres intervenants y sont revenus avant moi - et celui de services publics dits "administration parisienne". 25 % du budget qu'il nous est proposé d'examiner pour 2021 est alloué à ce dernier point. Les services de la Préfecture accueillent notamment des étrangers venant faire une première demande de titre de séjour, renouveler une carte de séjour, un titre étudiant, déposer une demande d'asile après parfois un difficile parcours d'exil. Ils et elles doivent être correctement accueillis, sans prétexter les conditions sanitaires pour allonger de façon inconsidérée les délais, au même titre que n'importe quel usager et usagère du service public.

Car c'est cela dont il est question : un service public doit traiter chaque usager dignement, indépendamment de son origine et de sa situation. C'est le sens profond de l'article 1 de notre Constitution. Le tribunal administratif a été obligé de rappeler ce principe fondateur suite au ralentissement, voire au blocage de renouvellement des titres de séjour. Le 10 juin 2020, le Conseil d'Etat a rappelé que de ne pas pouvoir obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable est une faille de l'administration, permettant ainsi d'enjoindre à la Préfecture de fixer ce rendez-vous. Nous soutenons à ce Conseil, un peu plus tard avec les élus écologistes, un vœu à l'initiative des élus communistes et citoyens pour trouver des solutions à ce problème majeur.

Cette année, le budget de la Préfecture de police connaît une progression de 4,50 %, dédiés à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Ces derniers pointent du doigt depuis très longtemps un budget qui n'est pas à la hauteur des besoins. Ils sont très fortement sollicités, mobilisés, parfois sur des missions dangereuses. A Paris, ils et elles effectuent 500.000 interventions par an en moyenne, alors que leur budget était calculé pour environ 450.000 interventions. Ils se sont mis en grève en octobre dernier, ont manifesté, réclamant à l'Etat, aux Préfets, aux collectivités des moyens à la hauteur des besoins. Ils ont essuyé parfois des actes de mépris, et même parfois des violences policières. Nous avons en tête les images terribles des pompiers nous protégeant - nous, manifestants - en utilisant un geste de paix face aux forces de l'ordre. Car, hélas, cette façon particulièrement inefficace et dangereuse de maintenir l'ordre se poursuit, voire s'amplifie. Ces dernières semaines ont été marquées par une insupportable violence à l'égard de citoyennes et de citoyens venus exercer l'un de leurs droits fondamentaux, celui de manifester.

Nous appelons, comme d'autres pays l'ont fait avec succès depuis déjà plusieurs années, à un changement radical des méthodes de maintien de l'ordre, au respect des droits fondamentaux. Nous appelons à un changement radical du maintien de l'ordre, car celui qui est mis en œuvre depuis plusieurs mois n'empêche pas les dégâts matériels, entraîne une escalade de violence, conduit à des arrestations arbitraires, comme nous l'avons encore vu ce week-end. Alors, nous serons intransigeants et intransigeantes, car comptables devant les Parisiennes et les Parisiens, pour que l'exécution de ce budget s'incarne dans un service public exigeant et surtout respectueux de l'Etat de droit.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame.

La parole est à Mme SEBBAH, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Hanna SEBBAH.- Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, avant toute chose, je voudrais dire mon indignation face aux propos graves qui ont été tenus par Mme PATRIE du Groupe Communiste et Citoyen. Je suis également effarée de voir que, Madame HIDALGO, vous restez les bras croisés face à de tels propos qui sortent du cadre républicain, au risque de froisser votre majorité et vos alliés.

Je vais m'exprimer au nom du groupe "Indépendants et Progressistes". Monsieur le Préfet, vous avez notre soutien. Vous avez notre soutien, car nous respectons votre fonction et nous mesurons la difficulté et l'ampleur de votre mission au quotidien. D'abord, dans la lutte contre la délinquance, dont il faut rappeler qu'elle a explosé à Paris. Entre 2015 et 2019, on compte plus de 43.000 atteintes aux biens, notamment les vols et les cambriolages, et plus de 15.000 atteintes à l'intégrité physique. Et demain, quels seront les chiffres ?

Madame la Maire, soyons à la hauteur avec la future police municipale, qui sera un nouveau maillon dans la chaîne de la sécurité pour tenter d'inverser la tendance. J'y reviendrai.

Depuis l'hiver 2018 et sans discontinuer, les policiers et les pompiers font face, dans un contexte inédit et particulièrement éprouvant. La sécurisation des manifestations, notamment, nécessite la mobilisation de milliers de femmes et d'hommes sur des périodes longues, et dans une ambiance de toute évidence nourrie de stress et d'angoisse.

La crise sanitaire a également mobilisé les forces de l'ordre, qui ont été présentes en toutes circonstances, tout comme les sapeurs-pompiers, piliers majeurs dans la gestion de la crise. Ils ont pris des risques pour servir les citoyens. Je tiens ici à leur témoigner toute notre reconnaissance et notre admiration.

Enfin, l'épée de Damoclès. Je veux parler ici de la menace terroriste qui plane sur notre sol et nécessite une adaptation de tous les instants, de nos services de renseignement et de nos forces de l'ordre.

Vous en conviendrez, Madame la Maire, le cumul de ces tâches et les risques qui en découlent créent le vertige. Alors, mes chers collègues, cessons l'amalgame sur un sujet si délicat. N'inversons pas ici les valeurs. Condamnons collectivement les comportements inadmissibles commis par une poignée d'individus, mais soutenons nos institutions dont le seul but est de nous protéger, de garantir l'Etat de droit et nos libertés.

S'agissant du présent projet de délibération, le budget spécial finance les trois quarts de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Je me réjouis qu'un effort de 12 millions d'euros soit porté sur le plan de la modernisation, pour faciliter les conditions de travail de ceux qui font preuve d'une mobilisation sans pareille. C'est la raison pour laquelle nous voterons favorablement ce budget spécial.

Enfin, nous ne pouvons tenir ce débat sans parler de la future police municipale. Je voulais d'ailleurs remercier ici les députés de la majorité présidentielle d'avoir pris leurs responsabilités afin de permettre la création de cette police municipale de droit commun. Madame la Maire, j'ai néanmoins plusieurs craintes. Vous avez changé d'avis sur la police municipale en fin de mandature. Un revirement chahuté dans votre majorité. Alors, je pose la question : avec qui souhaitez-vous construire ce projet historique pour Paris ?

Par ailleurs, ma crainte est celle d'une police municipale en demi-teinte, qui ne réponde pas aux attentes légitimes des Parisiens. Des attentes sur la lutte contre les incivilités, bien sûr, mais aussi contre la petite délinquance qui mine le quotidien de certains quartiers. Pour cela, Madame la Maire, allez-vous vous saisir de l'opportunité que la loi vous offre en expérimentant des compétences sur la vente à la sauvette, l'usage de stupéfiants, l'ivresse publique ou encore la dégradation des biens ? Nous avons ici l'occasion d'introduire à l'échelle parisienne le travail d'intérêt général promu dans la loi sur la justice de proximité et qui reprend la proposition de mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL : "tu casses, tu ré pares ; tu salis, tu nettoies".

Enfin, Madame la Maire, vous ne pourrez pas ignorer plus longtemps le débat de l'armement. Nous en avons déjà parlé aujourd'hui. Soyons pragmatiques et ouvrez ce débat dès 2021, sans prendre de décisions arbitraires et idéologiques. Vous le savez comme moi : les agents en uniforme sont de véritables cibles, et ils doivent pouvoir se protéger et se défendre. La maire de Lille pourra d'ailleurs vous dire combien il est difficile de recruter des agents de police municipale qui ne sont pas armés.

Madame la Maire, enfin, derrière la sécurité, il y a la question des technologies que nous mettons en place à l'échelle de la Ville. Profitons également de ce début de mandature à venir pour ouvrir le chantier de la vidéoprotection, qui permet d'aider nos forces de sécurité dans le cadre d'enquêtes, notamment, et en matière de terrorisme. Je vous propose d'étudier la possibilité d'équiper notre ville de 5.000 caméras d'ici 2026.

Pour conclure...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je vous propose de conclure.

Mme Hanna SEBBAH.- Oui, je conclus. J'ai 5 minutes.

Pour conclure sur ce sujet sécuritaire, sachez, Monsieur le Préfet, que les élus du groupe "Indépendants et Progressistes" sont volontaires pour s'inscrire dans la réflexion ouverte par le Président de la République dans le cadre du "Beauvau de la sécurité".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame SEBBAH.

A présent, Monsieur Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER.- Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, je préface cette intervention en disant que je ne sortirai pas du périmètre du sujet sur lequel il nous est demandé de voter, quoi que l'on puisse penser du reste.

Je me permets donc de prendre la parole quelques minutes.

Pardon ?

Mme LA MAIRE DE PARIS.- S'il vous plaît, avancez dans votre intervention. Merci.

M. Boris JAMET-FOURNIER.- Je me permets de prendre la parole quelques minutes pour évoquer devant vous le budget spécial de la Préfecture de police, qui, comme vous le savez, est à plus de deux tiers, à 71 %, consacré aux dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. C'est un budget qui est singulièrement important pour 2 raisons. Non seulement parce qu'il touche à notre sécurité et à celle de ceux qui nous protègent, mais aussi parce que la Ville de Paris - et c'est une fierté - est le plus gros contributeur à ce budget primitif en majorité consacré à la Brigade des sapeurs-pompiers. La brigade que l'on voit ces derniers jours diffuser des messages avec cette signature : "Toujours là pour vous". C'est par ces mots simples, mais forts, que la B.S.P.P. exprime son engagement auprès des 7 millions de personnes réparties sur 4 départements, sur lesquelles elles veillent.

Pour l'année dernière, les pompiers et les pompières - il est important de rappeler que la brigade est ouverte aux femmes et encourage les candidatures féminines. Je crois qu'il y a 800 personnes qui rejoignent la brigade

chaque année. Evidemment, les candidatures féminines sont encouragées. La B.S.P.P., sur un an, ce sont 3 millions d'appels au 18 ou au 112 qui sont décrochés et filtrés. Ce sont plus de 500.000 interventions. Cela fait une toutes les 30 secondes. Dans un temps d'intervention record, puisque le délai de présentation est inférieur à 7 minutes et 30 secondes. 7 minutes 23, exactement. Il faut donc mesurer cette performance de la brigade. En un an, en 2019, ce sont également 30.000 vies sauvées. La performance est incroyable.

Je veux avoir une pensée pour les 132 pompiers qui ont été blessés en intervention en 2019. Nos pensées et notre soutien vont évidemment à elles et à eux, ainsi que vers les proches des sapeurs-pompiers qui sont tombés pendant une intervention.

Vous le savez - cela a été dit également - cette institution militaire, sur laquelle nous comptons toutes et tous, est engagée dans un plan décennal de modernisation qui repose sur 3 axes : améliorer les conditions de vie et de travail des militaires de la B.S.P.P ; se doter des outils stratégiques modernes ; et enfin, renforcer les capacités opérationnelles de la brigade.

Dans le contexte éprouvant de la pandémie de Covid-19 qui mobilise la B.S.P.P, la part du budget primitif...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Un instant, s'il vous plaît, parce que, visiblement, il y a un divertissement à ma droite. Merci.

M. Boris JAMET-FOURNIER.- Je disais que, dans ce contexte...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous sommes dans une instance où chacun parle librement et assume ses propos. Nous sommes aussi dans une instance où il vaut mieux s'écouter pour pouvoir répondre.

Monsieur JAMET-FOURNIER, vous avez la parole.

M. Boris JAMET-FOURNIER.- Dans ce contexte, le budget spécial se donne deux objectifs. D'une part, poursuivre la mise en œuvre du plan décennal 2020-2029 de modernisation de la brigade, dont j'ai parlé. Nous en sommes à la deuxième annuité. Ce n'est pas le moment de mollir. D'autre part, financer les dépenses nécessaires aux interventions de secours aux personnes et à la protection des militaires.

Je prends vraiment quelques secondes pour évoquer en quoi l'année 2020 a été marquante. C'est une année évidemment atypique du fait de la pandémie. L'année n'est pas terminée, mais on peut prédire une baisse du nombre d'interventions de secours aux victimes, le confinement ayant eu une forte influence sur les accidents de la route, qui sont moins nombreux cette année. En revanche, l'activité incendie en tant que telle a été peu impactée par la crise. Elle a donc beaucoup mobilisé les sapeurs-pompiers. Evidemment, la vigilance attentat doit rester permanente. Malheureusement, c'est le cas en 2020, et ce sera également le cas en 2021. La pandémie, elle-même, a occasionné un très grand nombre d'interventions, en forte croissance entre l'été et l'automne 2020, avec un système qui tient mais dont les capacités sont mises à l'épreuve.

Enfin, un dernier mot sur le contexte spécifique de 2020-2021. On constate, sur plusieurs années, une hausse du nombre de sapeurs-pompiers qui sont agressés pendant leurs interventions. Cela nécessite des moyens pour faire face à ces agressions inacceptables. Cela va de l'action de sensibilisation des psychologues aux gilets pare-lames, mais cela passe aussi par des caméras piétons, qui ont fait l'objet de beaucoup de débats récemment au plan national, et c'est heureux.

Si l'on s'intéresse maintenant en détail au budget primitif proposé pour 2021 pour la B.S.P.P. pour la section de fonctionnement, les dépenses de la section de fonctionnement du budget spécial consacrées à la brigade augmentent globalement de 15,32 millions d'euros, et s'établissent donc à 387 millions d'euros. Comme en 2020, cette augmentation se justifie à la fois au titre du plan de modernisation pour 12 millions d'euros, et de la crise sanitaire pour 2,30 millions d'euros, qui correspondent à l'acquisition d'équipements de protection individuelle et à la reconstitution de stocks de médicaments, ce que l'on comprend aisément. La Ville de Paris participe fortement à cet effort, avec une contribution de 94,15 millions d'euros, en progression de 3,35 millions d'euros par rapport à l'année dernière.

Pour la section d'investissement, on est à 72,07 millions d'euros, en augmentation d'un peu plus de 19 millions d'euros par rapport au budget primitif 2020. Cette progression, là encore, s'explique par le plan de modernisation, mais surtout par la poursuite de la construction ou des reconstructions des centres de secours de Bourg-la-Reine, de Rueil-Malmaison, de Neuilly-sur-Marne, ainsi que la poursuite des travaux sur la base dite "L.V.V." Là encore, la Ville de Paris est fortement mobilisée, avec une contribution de 11,50 millions d'euros. C'est une progression véritablement spectaculaire de 4,84 millions d'euros par rapport à l'année dernière. Comme je le disais, la Ville de Paris est donc, avec 105,65 millions d'euros portés au budget primitif de la brigade, son plus important contributeur.

Je veux donc souligner avec beaucoup de force, dans un contexte budgétaire qui est extrêmement difficile, avec des choix exceptionnellement contraints, que la Ville a souhaité poursuivre l'engagement résolu de la Maire dans le plan de modernisation et a souhaité non seulement maintenir, mais aussi augmenter sa contribution à la B.S.P.P., pour permettre la fidélisation des sapeurs-pompiers, l'amélioration des conditions de vie et de travail, le renforcement des capacités opérationnelles, et enfin, l'acquisition d'outils technologiques plus modernes. Le soutien

au plan de modernisation de la brigade nous engage. Nous faisons le choix, dans ces contraintes, de maintenir un haut niveau de soutien à la brigade, qui est pour nous prioritaire.

Cette intervention était centrée sur la brigade, mais je ne veux pas oublier de dire qu'au-delà de la brigade, le budget spécial finance quatre services communs d'intérêt local : l'infirmerie psychiatrique et les services des administrations parisiennes.

Je termine en disant que l'histoire récente des sapeurs-pompiers, c'est l'histoire du développement du secours aux victimes. Depuis la fin de police-secours en 1985, les sapeurs-pompiers de Paris sont les premiers acteurs de soins d'urgence sur la plaque parisienne, d'où le "Toujours là pour vous" dont je parlais en début d'intervention. Je crois qu'avec ce budget primitif, la collectivité parisienne sait montrer à la brigade qu'elle est là pour elle, comme les sapeurs-pompiers sont toujours là pour nous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur JAMET-FOURNIER.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ.- Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, permettez-moi d'abord, au nom de tous mes collègues ici, de condamner ces propos honteux et diffamatoires du groupe Communiste et Citoyen, surtout venant d'une ancienne magistrate. Madame la Maire, la parole a des limites. Elle est libre, mais elle a des limites quand même.

Pour revenir au cœur du budget, permettez-moi, en ouverture de mon intervention, de saluer Philippe GOUJON, le maire du 15^e arrondissement, qui, depuis 1984, présente ce budget spécial primitif de la Préfecture de police de Paris. Je voudrais, au nom de notre groupe, le remercier. Son analyse et ses conseils ont été précieux pour moi dans l'examen de ce budget.

Je voudrais commencer l'analyse du budget par un hommage aux forces de police et aux pompiers. Car, ne l'oublions pas, derrière les chiffres un peu abstraits d'un budget primitif du budget spécial de la Préfecture de police de Paris, il y a des hommes et des femmes qui, chaque jour, risquent leur vie pour la nôtre dans des conditions particulièrement difficiles, horaires de travail, manque de repos, vie familiale chamboulée, difficultés à se loger. Des conditions rendues plus difficiles ces derniers temps du fait de la menace terroriste, de l'augmentation générale de la délinquance et des troubles à l'ordre public.

Oui, car ces derniers temps, Paris a connu une hausse de la délinquance inquiétante. 2 indicateurs seulement, hors période de confinement : hausse de 2,40 % des vols avec violence sans arme, hausse de 60 % des cambriolages dits "d'établissements commerciaux et de sociétés", la multiplication des règlements de compte entre bandes, les rixes de plus en plus fréquentes, tout comme les agressions homophobes, racistes et antisémites. Et cette année, l'augmentation significative des vols avec violence, orchestrés par des jeunes mineurs isolés en provenance du Maghreb, font malheureusement partie de notre quotidien. Je me réjouis d'ailleurs, au passage, de l'accord signé avec le Maroc.

Toujours est-il que ce sentiment d'insécurité des Parisiens existe. Ce n'est pas seulement un sentiment, mais bien une réalité. Preuve en est que, dans nos permanences d'élus, que nous tenons tous, la demande de plus de sécurité est devenue aussi importante que la demande de logement. Force est de constater que face à cette hausse de l'insécurité, nous avons l'impression que l'Etat, que le Ministère de l'Intérieur se cherche, cherche encore la meilleure stratégie pour combattre cette insécurité. Je ne reviendrai pas sur les deux derniers événements, mais reconnaissez, Monsieur le Préfet, que ce changement de stratégie de gestion des deux dernières manifestations pose quand même de nombreuses questions. Je laisserai mon collègue du 20^e arrondissement, François-Marie DIDIER, vous interroger plus précisément sur ce sujet.

Toujours est-il que la réforme tant attendue de la Préfecture de police n'est toujours pas au rendez-vous. Vous n'êtes pas, Monsieur le Préfet, directement responsable. Vous êtes en poste depuis mars 2019. Cette réforme est d'abord attendue pour les Parisiens. Vous le savez, la répartition de la compétence entre la Mairie de Paris et la Préfecture de police est toujours jugée complexe, et elle le sera encore plus quand de nouveaux uniformes flanqués des mots "Police municipale", mais sans arme de défense, apparaîtront dans les rues de Paris. J'y reviendrai un peu plus tard. Cette réforme est aussi attendue par les policiers eux-mêmes pour répondre aux nouveaux besoins opérationnels - pilotage, déploiement par secteur - tout en préservant bien évidemment la spécificité de la Préfecture de police.

Car, comme Philippe GOUJON, je ne partage pas l'avis exprimé quelquefois par de hauts responsables du Ministère de l'Intérieur, qui proposent de s'inspirer du modèle marseillais, qui conduirait au démantèlement pur et simple de la Préfecture de police. Mais, reconnaissez, Monsieur le Préfet, et pour ne prendre qu'un seul exemple, que la question de la fusion de la DOPC et de la DSPAP peut quand même aujourd'hui se poser. La complexité de la lecture du budget de la P.P. illustre parfaitement ce besoin de réforme vers plus de simplification, et donc de clarté, et par conséquent, plus d'efficacité. Je n'irai pas jusqu'à reprendre la conclusion récente de la Cour des comptes, qui qualifie même ce budget d'instrument opaque et obsolète. Une analyse qui ne doit pas vous laisser indifférent, Monsieur le Préfet, vous qui venez de cette noble institution.

Là aussi, Monsieur le Préfet, vous n'êtes pas entièrement responsable. Vous avez à votre charge quatre programmes : sécurité civile, service à la population, sécurité sanitaire et bâtementaire, et administration générale. Pour ces quatre programmes, comme vous avez des degrés d'implication différents, il est très difficile d'en tirer une analyse précise. A cela s'ajoute une confusion budgétaire entre le périmètre de la Préfecture de police et celui de la zone de sécurité et de défense, qui correspond, vous le savez, à une zone régionale. A cela s'ajoutent des conventions "ad hoc" : vidéoprojection, occupation de l'espace public, mise à disposition immobilière, qui ne sont pas directement comptabilisés dans ce budget primitif, et qui, d'ailleurs, ont été examinés par la Commission des finances. A cela s'ajoutent d'importants flux croisés qui compliquent l'analyse des relations financières entre l'Etat et la Ville, tel le remboursement annuel de l'Etat au budget spécial qui compense le financement par la Ville de Paris de missions relevant de la compétence de l'Etat.

En définitive, je vous avoue que les moyens budgétaires de la Préfecture de police apparaissent dispersés, difficiles à contrôler, et d'ailleurs, par définition, en opposition avec le principe d'unité du budget défini par la LOLF, mais en accord avec le Code général des collectivités territoriales. Même si, cette année, vous l'avez dit, le mode de présentation en mode LOLF est enfin apparu, la lecture reste très difficile. J'en suis même à me demander s'il ne faudrait pas - Madame la Maire, Monsieur le Préfet - supprimer ce budget spécial, comme le suggère d'ailleurs le rapport de la Cour des comptes, et de mettre en place des conventions particulières. Ce serait, avouez-le, avec parallèlement une vraie refonte de l'organisation de la P.P., une vraie révolution, un vrai tournant. Vous devriez vous en saisir, Monsieur le Préfet.

Pour revenir au budget, 685,58 millions d'euros. C'est donc le budget 2021 que vous nous demandez d'approuver, soit une hausse de 4,50 %, dont 34 % d'investissements et de fonctionnement confondus par la Ville de Paris. L'essentiel de cette hausse est légitimement destiné au plan décennal de renforcement de la B.S.P.P., entamé avec beaucoup de retard l'année dernière. Je regrette d'ailleurs, au passage, que les autres crédits concernant directement la P.P. soient en baisse d'environ quand même 1 million d'euros. Mais, vous le savez, ce plan de la B.S.P.P. était nécessaire puisque son modèle était bâti sur un seuil maximal de 450.000 interventions annuelles, alors qu'aujourd'hui, les 520.000 sont largement dépassées. C'étaient 522.000 en 2018, 507.000 en 2019. Mais on ne peut pas vraiment comptabiliser ce chiffre à cause du Covid.

Cette hausse est-elle suffisante ? Permettez-moi d'en douter. Les enjeux sont importants et arrivent très vite. Le Grand Paris Express, les Jeux olympiques et l'approche de la "crue du siècle", nécessiteront probablement, et aux dires de certains hauts gradés, une restructuration et une mise à plat complète de la B.S.P.P., en tout cas une accélération très importante de ce plan de renforcement.

Je laisserai tout à l'heure mon collègue Rudolph GRANIER s'exprimer, lors des interventions, sur le sujet de la sécurité et la question du logement. Mais nous devons garder comme fil conducteur trois idées-forces, et le groupe Changer Paris y sera très vigilant.

La première, la modernisation des outils qui doit s'accélérer. J'ai été encore surpris, lors d'une récente visite d'une caserne, de m'apercevoir que les pompiers travaillent encore à partir de cartographies papiers et non numériques, même pour leurs déplacements sur des interventions.

Deuxième fil conducteur, l'amélioration de la plateforme commune d'appels d'urgence police pompiers, et surtout, l'accélération de son extension avec les autres services d'aide médicale d'urgence, comme le Samu. Les premiers résultats sont concluants. Il faut poursuivre. Le regroupement des centres d'appel 17, 112, 18 et 15, doit devenir réalité. Cela permettrait de recentrer davantage les pompiers sur ces missions de sécurité civile en laissant à d'autres acteurs les missions à caractère plus social. Aujourd'hui, les sorties de la quinzaine d'associations agréées représentent à peine 2 % des interventions globales. Une vraie réorganisation structurelle de l'appel au secours est donc obligatoire.

Troisième fil conducteur, le recrutement de nouveaux pompiers. Ces recrutements, qui semblaient repartis à la hausse, semblent aujourd'hui stagner. La dureté du métier, l'amplitude des horaires et le statut contractuel, poussent de nombreux jeunes à chercher des perspectives plus stables. Plus inquiétant, on constate depuis quelque temps des départs de jeunes recrues un an à peine après leur arrivée. On ne recrute plus parmi les habitants originaires d'Ile-de-France, mais plutôt parmi des candidats de province. L'une des solutions passe, vous le savez, par une offre gratuite plus importante de logements et par une attribution prioritaire de logements sociaux aux pompiers. C'est déjà le cas de nombreuses mairies d'arrondissement, et nous devons le poursuivre et le pérenniser.

Enfin, je ne pourrai terminer mon intervention sans vous parler de la future police municipale. Quelle déception ! Elle aurait pu vous être utile, Monsieur le Préfet. Au fil des échanges avec M. Nicolas NORDMAN, cette création tant attendue par les Parisiens consistera finalement par tout simplement renommer la DPSP actuelle en police municipale, sans évolution de leur champ d'action. Déception sur les missions, donc : les mêmes que la DPSP actuelle, c'est-à-dire la lutte contre les incivilités. Déception sur les effectifs, où l'on nous annonce 3.400 agents, moins 600 A.S.S., c'est-à-dire 2.800 agents, alors qu'il en faudrait au moins 5.000 tout de suite, pas à la fin de la mandature. Déception sur le mode d'intervention : il n'y aura pas de numéro d'appel puisque ces futurs policiers ne seront pas des primo intervenants. Le pilotage ne sera pas effectué par les maires d'arrondissement, pourtant plus au fait des problèmes des quartiers qu'un centre opérationnel dépendant de l'Hôtel de Ville central. Déception, car

comme le permettrait la future loi, nous aurions souhaité qu'elle fasse partie des expérimentations afin de traiter aussi de la petite délinquance - oui, Monsieur NORDMAN - avec des contrôles d'identité et en pouvant consulter des fichiers de police.

Soyez assurés, à l'instar de Brigitte KUSTER à l'Assemblée nationale, que nous essaierons de faire adopter un maximum d'amendements au Sénat.

Déception, car cette police municipale ne pourra bien évidemment pas s'appuyer sur un nouveau plan ambitieux de vidéoprotection. Déception, oui, mais inquiétude surtout sur la formation. Brigitte KUSTER en a largement parlé cet après-midi. Inquiétude, car ces futurs policiers n'auront comme nouvel équipement, avec leur bâton défense et leur bombe lacrymogène, qu'une caméra piéton. Soyons bien clairs : nous ne voulons pas une police municipale armée pour le seul plaisir d'être armé. Nous la voulons équipée d'armes létales pour pouvoir se protéger et protéger les Parisiens qu'elle défendra.

Je crains, Monsieur le Préfet, que cette future police municipale ne vous soit pas d'une grande utilité. Nous en sommes désolés. Nous serons, en revanche, très vigilants sur la convention de la police municipale entre la P.P. et la Ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET.- Merci, Madame la Maire.

Evidemment, on ne peut tous, ici, que soutenir le plan de modernisation de la B.S.P.P. qui se poursuit pour la deuxième année. Il est essentiel d'améliorer les conditions de vie et de travail des sapeurs-pompiers, dont on remercie le dévouement pour sauver nos vies. Maintenant, voter le budget de la P.P., c'est aussi s'engager à approuver des politiques auxquelles ce budget sert. J'ai bien entendu le groupe Paris en commun. J'ai envie de leur dire : "Qui ne dit mot, consent". Visiblement, vous n'avez aucune critique à formuler, et j'en suis fort attristée, concernant la Préfecture de police de Paris. Pour ma part, j'en ai beaucoup, et je voterai contre ce budget de la P.P.

Monsieur LALLEMENT, vous savez de longue date, avec les députés de "La France insoumise" et d'autres élus dans cette Assemblée, que nous revendiquons votre démission. Votre stratégie de maintien de l'ordre, Monsieur le Préfet, est contraire aux fondamentaux de notre République. C'est le choix de l'escalade de la violence. Des "Gilets jaunes" aux mobilisations contre la réforme des retraites, jusqu'à la mobilisation pour le retrait de la loi Sécurité globale, cela a été à chaque fois le choix de l'escalade de la violence, à coup de L.B.D., de grenades lacrymogènes, de désencerclement. Les BRAV-M, qui rappellent les voltigeurs à moto qui ont assassiné Malik Oussékine en 1986. D'ailleurs, votre bilan vous vaut, dans les manifestations, le surnom de "Préfet LALLEMENT l'éborgneur". Vous aviez dit à une dame, un jour, que vous n'étiez pas du même camp, alors que votre fonction exige de vous de ne servir que l'intérêt général.

Vous incarnez, de fait, le bras armé d'un pouvoir autoritaire totalement à la dérive, qui n'a plus que la répression pour s'autodéfendre. Votre rôle devrait être de garantir le respect du droit de manifester. Vous n'avez eu de cesse de le remettre en cause, jusqu'à procéder à des arrestations arbitraires, ce week-end encore, non seulement pour dissuader de manifester, mais aussi faire un certain acte de propagande et faire croire que votre contribution...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Je terminerai, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Vous avez épuisé votre temps de parole.

Mme Danielle SIMONNET.- Je ne vais pas encore devoir faire à nouveau un recours au Tribunal administratif pour excès de pouvoir. J'estime avoir le droit, dans cette assemblée délibérante, de pouvoir continuer et terminer mon intervention.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Non, non. Vous avez un temps de parole qui est lié au résultat du suffrage.

Mme Danielle SIMONNET.- Madame la Maire, vous savez que votre limitation à ce point du temps de parole est totalement en contradiction avec le Code général des collectivités territoriales. Donc je termine mon propos.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Madame, terminez, puisque vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

Mme Danielle SIMONNET.- Et j'estime qu'il est essentiel de pouvoir engager une refondation de fond en comble de la police pour qu'elle redevienne républicaine et que l'on retrouve des gardiens de la paix.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame SIMONNET.

Je donne à présent la parole à Mme Lamia EL AARAJE, pour le groupe Paris en commun.

Mme Lamia EL AARAJE.- Merci beaucoup.

Madame la Maire, chers collègues, je suis toujours très surprise par les interventions de Danielle SIMONNET, notamment quand elle se prévaut d'être en capacité de lire nos intentions, alors même que nous ne nous sommes

pas exprimés sur ce sujet. Personnellement, mon intervention va concerner le budget de la Préfecture de police de Paris, qui est le sujet à l'ordre du jour. Pour autant, j'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention des interventions de mes collègues et je ne peux que vous inviter à venir nous rejoindre en 3e Commission et à vous exprimer sur les sujets que vous avez pu aborder, qui sont tout à fait légitimes, pour que nous puissions en débattre dans ce cadre, qui est le cadre prévu pour cela.

Par ailleurs, j'en profite, Monsieur le Préfet de police, pour vous renouveler mon invitation très solennelle, comme j'ai eu l'occasion de le faire auprès de votre directrice de cabinet adjointe, à venir échanger avec nous en 3e Commission sur un certain nombre de sujets, notamment celui inhérent à la police municipale, sujet que l'on a eu l'occasion de traiter lors de l'audition de Nicolas NORDMAN, il y a de cela un mois.

Le budget spécial de la Préfecture de police pour l'année 2021 montre l'engagement de la Ville de Paris pour la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, qui, depuis 1793, protège les Parisiennes et les Parisiens. La crise sanitaire a profondément modifié l'activité, le fonctionnement et les finances de la B.S.P.P. Le nombre d'interventions a nettement baissé en 2020 - cela a été évoqué précédemment par mon collègue Boris JAMET-FOURNIER - passant de plus de 507.000 en 2019, à environ 440.000 cette année. Le virus, pour sa part, n'a en revanche pas modifié le nombre d'interventions incendie. En revanche, le nombre de secours aux victimes a très largement baissé, en raison de la baisse du nombre d'accidents de la circulation liés au confinement.

Cela a été évoqué précédemment, et c'est absolument intolérable : le nombre d'agressions subies par les pompiers a augmenté. Je tiens à le dénoncer ici et à réaffirmer que la Ville sera toujours aux côtés des sapeurs-pompiers dans le cadre de l'exercice de leur fonction. Le dépôt de plainte en cas d'agression est systématique, et il faut que ceux qui sont reconnus coupables de ces actes soient sévèrement punis.

Le nombre d'interventions liées au Covid-19 n'a cessé d'augmenter depuis juillet, et le nombre de pompiers atteints également. Des foyers d'infection sont apparus dans plusieurs casernes. La B.S.P.P. a néanmoins réussi à réaliser de nombreux tests sur la population - plus de 11.000 en septembre - ce qui a permis une meilleure prise en charge des personnes ayant contracté le virus.

La brigade a dû faire face à des difficultés financières en 2020, car ni les bals du 14 juillet, ni les journées portes ouvertes n'ont pu se tenir. Cela représente un manque à gagner de près de 4,50 millions d'euros. La hausse du budget spécial de plus de 30 millions d'euros, à laquelle la Ville participe à hauteur de plus de 3,30 millions d'euros, permet de compenser ces pertes.

Cette année particulière n'a pas fait exception sur le fait que Paris fait l'objet d'attaques terroristes. L'attaque de la rue Nicolas-Appert, devant les anciens locaux de "Charlie Hebdo", a montré l'importance capitale de la B.S.P.P. dans la sécurité de ceux qui vivent et travaillent dans notre ville. Mais il est très important d'accompagner la brigade dans sa modernisation. C'est pourquoi un plan de modernisation a été mis en place pour la décennie dans laquelle nous entrons.

Quelques minutes sur ce plan, car il permettra aux pompiers de Paris d'avoir de meilleures conditions de travail et d'être encore plus efficaces dans l'exercice de leur fonction. De nombreuses mesures ont été prises en 2020 pour encourager les sapeurs-pompiers, qui réalisent une tâche très difficile, à poursuivre leur carrière au sein de la brigade. Près de 25 millions d'euros ont été investis pour améliorer les conditions de vie et de travail, se doter des outils stratégiques et améliorer les capacités opérationnelles. Des mesures statutaires pour permettre de meilleurs salaires pour les sapeurs-pompiers, ont été prises à hauteur de 5 millions d'euros. 131 logements hors des casernes ont été acquis au bénéfice des militaires du rang, pour un montant de 1,30 million d'euros. 2.680 nouvelles tenues de feu et 2 nouvelles échelles pivotantes ont été acquises pour 1 million d'euros. La plateforme des appels d'urgence a été améliorée. Cela a été évoqué précédemment.

En 2021, ce plan de modernisation sera doté de plus de 20 millions d'euros. Enfin, la brigade des sapeurs-pompiers a besoin de nombreux endroits pour héberger les soldats, les regrouper pour préparer les interventions et stocker les matériels de secours. Un grand site est en cours de construction pour accueillir les élèves sapeurs-pompiers. Il s'agit du site L.V.V. Ce centre est une base logistique essentielle qui accueille déjà plusieurs bureaux et compagnies, en plus du centre de formation qui les rejoindra dans les prochains mois. Les travaux sur ce site, qui nous ont été présentés récemment, s'étaleront jusqu'en 2022. Plusieurs nouvelles casernes doivent ouvrir dans la petite couronne en 2021. Les dépenses d'investissement de la Ville pour la B.S.P.P. s'élèvent à 20 millions d'euros.

Comme élus et Parisiens, nous sommes fiers de notre contribution pour cette brigade, qui, tous les jours, sauve des vies et nous protège.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame EL AARAJE.

M. François-Marie DIDIER, puis M. Rudolph GRANIER.

Vous avez huit minutes à vous partager.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, je tiens à revenir sur les scènes de violence qui se sont déroulées en marge de la manifestation du samedi 5 décembre dernier, dans le 20^e arrondissement où je suis élu. Loin de moi l'idée de faire de vous, Monsieur le Préfet de police, le responsable des saccages dont j'ai pu être témoin. J'ai trop de respect pour l'ordre républicain, dont vous êtes garant par votre fonction. Je me placerai toujours du côté de l'ordre républicain. Je serai toujours du côté des femmes et des hommes qui ont choisi de s'engager pour nous protéger, et auxquels j'affirme mon soutien le plus total face aux attaques dont ils ont été victimes le 5 décembre.

Témoin privilégié, je l'ai été en assistant depuis ma fenêtre à des scènes d'une rare violence : forces de police et de gendarmerie insultées, projectiles de toutes sortes lancés contre elles, pompiers caillassés et empêchés d'intervenir, voitures incendiées, vitrines de commerces brisées. Le lendemain, l'avenue Gambetta n'était plus que l'ombre d'elle-même. Les riverains et les commerçants étaient nombreux, écœurés par le triste spectacle d'une manifestation qui avait, une fois encore, dégénéré. Cette situation, nous l'avons trop souvent vécue depuis maintenant plus de deux ans, dans de nombreux arrondissements de Paris. Cette situation n'est plus acceptable pour les Parisiens, qui oscillent entre la sidération et l'incompréhension, a fortiori dans un contexte de crises sanitaire et économique telles que nous les connaissons désormais.

Ce ressenti prend une ampleur toute particulière lorsque ce sont les quartiers les plus populaires qui sont pris pour cibles, et notamment les petits commerçants, déjà si durement éprouvés. Mais surtout, une telle montée de violence renvoie l'image d'un Etat de non-droit. Comment s'étonner de cette violence quand, depuis deux ans, on laisse détruire, agir ces professionnels de l'émeute en toute impunité, sans être capable de mettre en place un outil juridique qui permettrait d'empêcher ces casseurs de rejoindre ces manifestations ? Le droit de manifester est fondamental. Mais, aujourd'hui, l'exercice de cette liberté est dénaturé par des bandes d'émeutiers, tandis que le traitement des violences menées à force ouverte au cœur de la ville n'apparaît pas à la hauteur de l'enjeu. Quand le pouvoir politique abdique, le doute s'empare vite de l'opinion, nous le savons bien. L'opinion, justement. Au lieu de gouverner, ce Gouvernement ne cesse de communiquer en abandonnant la sphère de l'action. Jamais, pourtant, l'affirmation d'une volonté politique forte et visible n'a été aussi nécessaire pour empêcher ces casseurs de nuire.

Rachida DATI a raison de dire que le Président Emmanuel MACRON affaiblit l'autorité de la police. Par ces récentes déclarations, il fragilise l'institution. Là encore, la communication l'emporte sur l'action. Le week-end dernier, il semble pourtant que la maîtrise de la situation, au regard de l'ordre public, ait été bien différente de celle de la semaine précédente dans le 20^e arrondissement.

Monsieur le Préfet de police, je souhaiterais donc comprendre les raisons de ce revirement dans la stratégie et la gestion des manifestations de ce week-end. Pouvez-vous m'assurer, Monsieur le Préfet de police, qu'il n'y a pas un certain signe de la part du Gouvernement à souffler le chaud et le froid d'une manifestation à l'autre, et que cette nouvelle stratégie, qui a vraisemblablement mieux fonctionné, s'appliquera désormais à toutes les manifestations où des risques de troubles à l'ordre public seraient identifiés ?

Vous le savez, nous nous interrogeons beaucoup au sein de notre groupe politique sur la réalité concrète que prendra la future police municipale à Paris. Je sais pertinemment que les missions de la police municipale ne seront pas les mêmes que celles de la police nationale, notamment au regard du maintien de l'ordre. Madame la Maire l'a rappelé à de nombreuses reprises. Néanmoins, cette police municipale parisienne, sauf à interdire toute manifestation à Paris ou à demander à ses agents de ne pas intervenir, comment réagirait-elle face à de telles violences si elle y était malheureusement confrontée en marge d'une manifestation ? Selon vous, ces agents seraient-ils suffisamment formés et équipés face à de tels agissements ?

Enfin - et je terminerai ainsi mon propos - j'espère que les mesures concrètes promises par Emmanuel GRÉGOIRE récemment, qui permettront "de se prémunir contre de telles dérives", seront de véritables mesures et qu'il ne s'agit pas d'un simple effet d'annonce. Les Parisiens attendent des actes.

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Monsieur DIDIER.

Monsieur Rudolph GRANIER, pour quatre minutes.

M. Rudolph GRANIER.- Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je commence par un hommage aux femmes et aux hommes de la B.S.P.P., avec, à leur tête, le général GONTIER, dont j'ai pu apprécier, outre son engagement sans faille, la primauté donnée à l'humain au sein de la B.S.P.P. sous son impulsion. La période Covid fait de cette année 2020 une année atypique éprouvante. Les soldats de la B.S.P.P. ont aussi été touchés et ils ont fait front. Au quotidien de la B.S.P.P., s'est ajoutée l'exceptionnelle crise sanitaire et s'ajoute également le retour de la menace terroriste.

Je souhaiterais commencer mes propos par un point d'ordre général pour attirer votre attention sur la part que Paris ne prend pas dans les évolutions du dimensionnement des interventions de la B.S.P.P., et ce, depuis des années. 2020 est une année atypique, comme nous le savons tous. Ce caractère atypique se manifeste par une baisse des interventions de la B.S.P.P. Une estimation de l'ordre de 13 %. Dimensionnée pour 450.000 interventions par an, nous assistons depuis 2016 à une tension chaque année. Même cette année, avec mon intervention, nous assistons à une sollicitation importante, une sursollicitation, en mettant en péril les femmes et les hommes de la

B.S.P.P. La réponse n'est pas tant organisationnelle, déjà sous contrôle, que budgétaire. Pourtant, ils sont vaillants, prêts à servir nos concitoyens.

Je regrette parfois que la reconnaissance que vous devez, en tant qu'Exécutif, aux sapeurs-pompiers, ne soit pas à la hauteur. Je regrette que la majorité actuelle du Conseil de Paris n'ait pas souhaité proposer un effort financier supplémentaire fléché pour la prime Covid-19. Seulement 1.500 sapeurs-pompiers ont pu bénéficier d'une prime de 300 euros en septembre. La reconnaissance que vous devez à toute la B.S.P.P. ne se matérialise pas ici. Je sais que nous parlons d'une décision du Gouvernement, mais aucun signe d'encouragement ne provient de cette Assemblée, dramatiquement absente, et je le déplore.

Dans le même sens, rien n'est prévu pour contrebalancer les pertes qu'accuseront les œuvres sociales de la brigade. Nous avons l'habitude de voir passer des vœux à peu près sur tout et n'importe quoi, et parfois sans lien avec les compétences de la Ville. Ici, l'Exécutif, pour une fois, aurait été inspiré d'en proposer sur ce thème pour financer une prime particulière.

Un dernier élément d'ordre logistique : le contingent logement. Dans le même sens, il nous faut accompagner nos sapeurs-pompiers. Vous seriez bien inspirés, une nouvelle fois, de soutenir une politique de logement par des quotas plus importants pour que nos pompiers puissent se loger à Paris. En dépit d'une compétence complexe par rapport au Ministère des Armées, je sens l'actuelle majorité de gauche plus soucieuse de s'occuper de ce dont elle ne devrait pas s'occuper et de laisser pour compte les sapeurs-pompiers. A ce titre, je sais, à la suite de mes propos, que vous aurez à cœur de voter le vœu présenté par mon collègue Jean LAUSSUCQ portant sur ce point.

Dernier élément, le paradoxe subi par les sapeurs-pompiers. Quelques-uns de mes collègues ont pu l'évoquer précédemment, mais nous allons rentrer un peu dans le détail. En dépit du confinement et de la baisse des interventions, en 2020, le nombre d'agressions atteint un record. Sur la période de janvier à octobre, 284 sapeurs-pompiers ont été agressés, dont 40 % sur la rue, soit près de 200 agressions supplémentaires par rapport à la même période en 2016. Inexorablement, chaque année, le nombre d'agressions augmente sous votre mandat, Madame la Maire. Ce chiffre est intolérable, et rien n'est fait par la Mairie de Paris. Nous le dénonçons vigoureusement. Je salue les mesures pour assurer la gestion de ces agressions, comme pour les prévenir, de la part du commandement de la B.S.P.P. Mais on ne peut pas se satisfaire de l'achat de gilets pare-lames pour nos pompiers. Intolérable que des serviteurs à la personne risquent leur vie en intervention.

Vous dénoncez, Madame la Conseillère EL AARAJE. Vous ne faites rien d'autre que de dénoncer.

Je réitère, au nom du groupe Changer Paris, le soutien aux sapeurs-pompiers, à leur engagement, à leur sincérité. Nous voterons en faveur du budget présenté par M. le Préfet.

Deux derniers éléments, très rapidement, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, parce que, là, vous avez 2 secondes.

M. Rudolph GRANIER. - Il m'en reste même 10, je pense.

Pour répondre à ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU, l'accident survenu le 14 juillet, dans le 18^e arrondissement, fait toujours l'objet d'une enquête. Je suis désolé de dire que la justice se rend dans les tribunaux et non en Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci de parler pour elle et de conclure votre propos.

Le Conseiller de Paris, représentant du Ministère de la Justice.

M. Rudolph GRANIER. - Je sais. Par contre, ma collègue PATRIE Béatrice, je comprends, en revanche, que la politique se fait à la buvette.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Là, vous avez terminé. Je vous remercie.

Mes chers collègues, Monsieur le Préfet de police, tout d'abord, rappeler le contexte. Nous sommes en train d'examiner le budget spécial de la Préfecture de police de Paris, qui contient l'aide, la subvention que la Ville verse à la Préfecture de police, notamment pour les missions relatives aux sapeurs-pompiers, mais aussi pour ce que l'on appelle "l'administration générale" pour les compétences de police que nous soutenons. D'ailleurs, ce n'est pas un exercice extraordinaire ou exceptionnel puisque nous le faisons tous les ans. C'est le contexte dans lequel nous sommes.

Je voudrais, avant toute chose, dire que, sur les propos qui ont été tenus sur les bancs de notre Assemblée faisant le lien entre la période de l'Occupation et la période actuelle, je ne me reconnais évidemment pas. Je les déplore, et évidemment qu'ils ne peuvent pas m'engager et nous engager, parce que nous ne sommes pas dans ces comparaisons et dans ces amalgames. Chaque période doit nous permettre de porter toute l'attention, mais ces amalgames sont des amalgames qu'il nous faut exclure et oublier lorsque nous sommes dans cette enceinte du Conseil de Paris. Car, ces propos, effectivement, ne sont pas en lien avec ce que nous devons porter ensemble, y compris l'histoire de la Capitale.

Ensuite, évidemment qu'il y a des sujets et que lorsque l'on vote le budget, on vote aussi pour des moyens au service d'une politique. Nous avons engagé, avec ce Conseil, avec celles et ceux qui accompagnent cette décision, la création d'une police municipale. Et bien sûr que ce sujet qui vient au débat - d'ailleurs, Nicolas NORDMAN répondra aux différentes questions qui ont été posées - s'inscrit dans un continuum de sécurité sur lequel nous avons travaillé avec le Ministre de l'Intérieur et le Préfet de police. Ce continuum de sécurité, aujourd'hui, grâce à la loi qui vient d'être votée, va nous permettre de mettre en œuvre cette police municipale, qui n'aura évidemment pas les compétences et les prérogatives de la police nationale. Nous pourrions y revenir. De toute façon, nous aurons encore des débats, en Commissions, comme ici, au Conseil de Paris.

Des sujets concernent la police municipale. Nous y reviendrons. D'autres sujets concernent des questions relatives au maintien de l'ordre, relatives à l'évolution de la délinquance, relatives - je ne l'ai pas entendu aujourd'hui, mais ce sont des sujets de préoccupation pour les Parisiennes et les Parisiens - aux stupéfiants, au trafic et à la façon dont ces trafics, qui prospèrent dans un certain nombre de nos quartiers, font que la vie est difficile dans ces quartiers. Ces sujets sont des sujets de fond, sur lesquels nous pouvons évidemment avoir un avis, des désaccords. D'ailleurs, dans les questions que nous posons - Emmanuel GRÉGOIRE et Nicolas NORDMAN s'en sont fait l'écho récemment - notamment sur la question du maintien de l'ordre, qui ne relève pas de ma compétence mais de celle du Préfet de police, ce sont des sujets sur lesquels nous voulons contribuer pour aller vers de la désescalade.

D'autres techniques existent dans d'autres pays. Sans fantasmer sur ces techniques, nous savons qu'elles doivent être regardées, parce que, oui, depuis des années maintenant, les manifestations sont souvent l'objet de violences liées à des casseurs, à des gens qui empêchent le droit de manifester des manifestants, qui, pour un certain nombre de familles, hésitent à venir, alors que le droit de manifestation est un droit garanti par la loi. Oui, la question du maintien de l'ordre est une question sur laquelle nous devons travailler et avancer.

J'ai entendu, ici et là, des mises en cause directes, personnelles du Préfet de police. Il se trouve que nous sommes des élus et j'estime, qu'en tant qu'élus, nous sommes des responsables politiques, nous avons à nous adresser au Ministre. Je n'ai pas, de par la loi, de par les textes qui régissent notre pays, de compétences particulières quant à la nomination du Préfet de police. Je considère que je dois respecter la décision que ceux qui sont légitimes de prendre, ont prise. Je dois donc respecter cette décision, ce que je fais. Je considère que des responsables politiques n'ont pas à s'attaquer aux fonctionnaires. Si j'ai des choses à dire, je les dis aux responsables politiques, parce que je fais la distinction entre ce qui est du ressort du politique et ce qui est du ressort du fonctionnaire qui applique et assure une politique au nom d'une autorité, qui est l'autorité de l'Etat. Je respecte mes interlocuteurs et je travaille avec mes interlocuteurs, donc je travaille avec le Préfet de police. Et il est Préfet de police au jour où nous nous parlons.

Je nous demande si nous voulons être efficaces pour les Parisiennes et pour les Parisiens. Bien sûr, de dire ce que nous pensons, parce que la liberté d'expression, la nôtre et celle des élus de Paris, est totale et doit s'exprimer. Mais je nous incite, je nous invite à partir toujours du cadre républicain et du cadre de compétences dans lesquels nous agissons. Dans ce cadre, il y a des lieux et des espaces. Il y aura, au-delà de la discussion sur le budget de la Préfecture de police, des discussions sur le fond, des questions de sécurité qui relèvent soit de la compétence municipale que nous allons assumer, soit de la compétence de l'Etat sur laquelle nous avons des choses à dire parce que nous sommes des élus républicains, et nous les exprimerons. Mais, ici, dans ce cadre, maintenant, ce que nous faisons, c'est de parler du budget de la Préfecture de police de Paris. Je voudrais ramener chacune et chacun à une expression dans ce domaine.

Je vais donc donner la parole à M. le Préfet de police, puis à Nicolas NORDMAN.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, dans la continuité de vos propos, quelques petits rappels budgétaires, puisque nous sommes dans une session budgétaire. Et donc, il convient de parler du budget. Ce que l'on appelle improprement "le budget de la Préfecture de police", c'est le budget spécial de votre collectivité locale, qui est dévolu à certaines des compétences que j'exerce en votre nom. La partie proprement sécurité publique et ordre public concerne le budget de l'Etat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous laissez poursuivre M. le Préfet, je vous en prie. Mes chers collègues, on vous a compris, on vous a entendu. Je pense que cela... Merci beaucoup. Merci à vous.

Sortez si vous voulez. Cela ne me dérangera pas beaucoup.

M. le Préfet de police a la parole. Les interventions se feront après.

Monsieur le Préfet de police...

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

J'évoquais l'articulation avec le budget 176 de l'Etat, qui finance la sécurité publique et l'ordre public à Paris et dans les 3 départements de la petite couronne. Pour situer les niveaux respectifs des 2 budgets, nous parlons, sur le budget spécial, de 685 millions d'euros, dont les deux tiers sont consacrés à la Brigade des sapeurs-pompiers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Après l'intervention, Madame. On est en train de les retirer, donc c'est bon.

Monsieur le Préfet, vous poursuivez.

J'ai compris. J'ai compris. Très bien. Oui, c'est cela. Allez.

Monsieur SZPINER, asseyez-vous, vous serez mieux à votre place.

Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE.- J'ai bien conscience du caractère un peu ennuyeux des propos budgétaires, mais je vais essayer quand même de les terminer.

Le budget de l'Etat finance l'ordre public et la sécurité publique, comme sur l'ensemble du territoire. Il n'y a pas de spécificité. J'évoquais 685 millions d'euros, dont les deux tiers sont consacrés à la brigade des sapeurs-pompiers. C'est en cela que vos interventions sont parfaitement fondées. L'essentiel du sujet du budget spécial est le sujet de la sécurité civile des sapeurs-pompiers de Paris. Le reste est financé par l'Etat, sur un programme qui s'appelle "Le 176", qui, pour vous donner les échelles, représente 4 milliards d'euros pour la Préfecture de police. On compare 4 milliards d'euros aux 685 millions d'euros. Je ne diminue pas les 685 millions d'euros ; je dis simplement que les sujets de sécurité et d'ordre public sont ailleurs, sur un autre budget, qui est de la compétence du Ministre de l'Intérieur et est voté par la représentation nationale, comme l'ensemble du budget de l'Etat.

S'agissant du sujet du budget spécial, plusieurs choses ont été dites. Il est dommage que certains soient partis. Mais il est vrai que, sur les indicateurs, on est dans un certain paradoxe. J'ai bien entendu ce qui a été dit par Mme RÉMY-LELEU. Vous me dites : "Il y en a trop". Je suis prêt à ce que l'on en rediscute. Ou alors : "Ils ne sont peut-être pas pertinents". Améliorons-les pour le prochain exercice - je n'ai pas d'objection à cela - s'ils vous semblent ne pas avoir la pertinence nécessaire. Même si le propre des indicateurs, c'est leur continuité dans le temps. Il faut garder l'essentiel des indicateurs pour mesurer l'évolution de la gestion. Si l'on change d'indicateurs tous les ans... S'il y en a trois ou quatre qui vous dérangent, ou peut-être plus, je suis prêt à les revoir.

Je vous disais simplement dans mon propos liminaire qu'il y en a énormément, par souci de transparence. C'est exactement au moment de la LOLF - et certains autres membres du Conseil de Paris appartiennent également à des juridictions financières - tout le débat sur le nombre d'indicateurs que l'on doit avoir dans un budget. Quand il y en a trop, on ne voit plus assez. Quand il n'y en a pas assez, c'est un peu flou. Le sujet est donc ouvert.

Sur le fonctionnement de la B.S.P.P., plusieurs choses ont été dites - je remercie ceux qui sont intervenus en ce sens - notamment le salut particulier aux sapeurs-pompiers, qui, aujourd'hui, sont agressés et attaqués. Cela a été dit par l'un d'entre vous. On est obligé de doter les sapeurs-pompiers de gilets pare-lames. Cela en dit long. Rappelez-vous, d'ailleurs, il y avait eu des morts, des militaires qui avaient été victimes de coups de couteau et en sont décédés. L'équipement doit aussi suivre la réalité des choses.

S'agissant du sujet de ceux que l'on appelle "les sapeurs-pompiers volontaires", ailleurs qu'à Paris, l'équivalent pour la brigade des sapeurs-pompiers, qui est une unité militaire, ce sont les réservistes. Le système existe. Il est différent entre sapeurs-pompiers volontaires en province, si j'ose dire, et en petite couronne, du système des réservistes. Mais il y a des réservistes. Il faudra que l'on revoie cela avec le Com' B.S.P.P. Mais les choses fonctionnent et il y a effectivement des possibilités d'apport. J'ai bien noté le sujet du service civique.

Sur la police municipale, j'aurais dû le dire dans la présentation budgétaire : ce n'est pas un sujet du budget spécial. C'est un débat qui, comme celui de la sécurité publique, porte sur une autre imputation budgétaire. Je ne le dis pas pour ne pas répondre, mais tout simplement parce que l'on ne parle pas de cela. Pour le moment, on parle du seul budget spécial.

Sur toute une série de choses qui ont été dites, vous avez, je crois, à un moment, mis le doigt sur le sujet essentiel de la B.S.P.P. dans une intervention : celui de la fidélisation. C'est vrai que, comme toutes les unités militaires, il y a un vrai problème de fidélisation, c'est-à-dire le renouvellement du contrat au bout de 5 ans. Car les militaires ont cette spécificité, contrairement aux fonctionnaires, d'être sur des contrats de 5 ans. Et donc, toute la difficulté de renouveler le contrat de 5 ans, vous le savez, dans un système où la B.S.P.P. forme ses cadres au travers du rang. Et donc, il faut trouver les sous-officiers dans le processus de fidélisation qui vont assurer l'encadrement du dispositif. C'est donc un double enjeu managérial auquel doit répondre la B.S.P.P. et qui n'est pas simple, surtout avec une génération qui est plus prompte au "zapping" professionnel qu'auparavant. Le constat que l'on peut faire, c'est qu'il n'y a pas de qualification.

Sur le sujet des femmes aux postes de responsabilité, vous avez parfaitement raison. Je ne sais plus qui l'abordait, mais c'est à juste titre. Il y a, pour le moment, mais je ne voudrais pas vous dire une bêtise - éventuellement la B.S.P.P. rectifiera - je crois qu'il y a 2 capitaines, commandantes de compagnie, dont l'une a réussi l'Ecole de guerre, c'est-à-dire qu'elles sont les futures cadres supérieures du dispositif. Simplement, comme dans tout dispositif qui s'est ouvert tardivement à la féminisation, il faut, puisque c'est un sujet d'ancienneté, de passage de qualification, comme dans toute administration ou dans tout système global, que le temps se fasse sur l'arrivée aux responsabilités des militaires, qui passent successivement toutes les épreuves et qualifications pour pouvoir assumer ces responsabilités. Je suis comme vous : un jour, j'espère qu'il y aura une générale à la tête de la B.S.P.P. Cela me paraît possible, mais je ne crois pas que ce sera dans les prochaines nominations. Il faudra encore attendre un peu. Mais la B.S.P.P. se met dans cette situation de réussir, y compris ce type de défi qui est assez essentiel.

Sur ce plan de modernisation - j'insiste parce que c'est l'aspect budgétaire - c'est vraiment un sujet de consensus. Le reste du budget spécial est sur ce que l'on appelle cette police générale : "les administrations parisiennes". Encore une fois, ce n'est pas complètement résiduel, parce que ce sont moins de 200 millions d'euros. C'est tout de même important, 200 millions d'euros, mais ce n'est pas le cœur du sujet budgétaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN, pour apporter les réponses complémentaires.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, en effet, à l'occasion de ce débat, beaucoup de sujets ont été abordés, qui, parfois, nous éloignent un peu de l'objet même de notre délibération puisqu'il s'agit d'examiner le budget spécial de la Préfecture de police. Puisque vous m'y avez invité, Madame la Maire, je vais donner quelques éléments de réponses sur un sujet qui nous occupe séance après séance et a fait l'objet de quelques interventions sur la police municipale parisienne.

D'abord, pour dire et redire, comme j'en ai l'occasion à chaque séance, que nous allons, dès que la loi nous le permettra, créer à Paris une vraie police municipale. Une police municipale de droit commun qui sera formée de la même manière que sont formées, partout ailleurs en France, les polices municipales.

J'en profite d'ailleurs pour répondre à l'intervention de Mme KUSTER, plus tôt dans l'après-midi, concernant le projet de délibération et l'accord avec le C.N.F.P.T. Nous avons passé un accord avec le C.N.F.P.T. pour pouvoir recruter des formateurs de formateurs, qui vont arriver dans les prochains jours, dès début janvier, pour former nos formateurs, qui, eux-mêmes, dispenseront des formations aux futurs agents de la police municipale. Je dis cela par rapport à une intervention qui a eu lieu plus tôt dans l'après-midi.

Je note également la déception renouvelée de M. JEANNETÉ concernant notre police municipale. Je veux simplement lui dire que je tiens à sa disposition l'ensemble des courriers qui me sont adressés par les maires d'opposition en ce moment même, qui souhaitent, toutes et tous, disposer de divisions propres de police municipale dans leur arrondissement. Je comprends votre déception par rapport à la création de notre police municipale, mais je vous dis que les maires, y compris les maires d'opposition, souhaitent tous pouvoir bénéficier des services de nos policiers municipaux. Je tiens à votre disposition l'ensemble des courriers qui m'arrivent en ce moment même.

Sur la question de l'armement, cela a été évoqué. L'argument m'amuse plutôt, qui est de considérer que le fait de ne pas armer la police municipale est une posture idéologique. En revanche, l'armer n'en est pas une. Je crois qu'en la matière, il faut faire preuve de pragmatisme et faire en sorte que nos agents soient équipés d'équipements qui leur permettent de se défendre, mais qui soient aussi en rapport avec les missions que nous voulons leur donner, missions qui se différencient, qui doivent se différencier de celles de la police nationale. Je ne serai pas plus long sur le sujet puisque je sais que nous aurons l'occasion d'en reparler en 3e Commission.

Sur le contexte global de notre débat, vous l'avez dit, Madame la Maire, je ne le redis pas. Je crois, en effet, que toutes les questions, et certains de nos collègues en ont posé, méritent de l'être, notamment concernant les sujets qui ne relèvent pas de nos compétences d'ordre public. Nous allons - Emmanuel GRÉGOIRE l'a annoncé - réunir en janvier l'ensemble des acteurs pour pouvoir poser un certain nombre de ces questions, et puis surtout, les remonter à qui de droit. Puisque, je le répète, vous l'avez dit, Madame la Maire, nous considérons que la responsabilité n'est pas une responsabilité individuelle, mais une responsabilité politique, et nous devons, comme élus, questionner les responsables politiques. En l'occurrence, l'action du Préfet de police s'inscrit sous l'autorité, si je puis dire, du Ministre de l'Intérieur du Gouvernement. Et donc, il faut évidemment que ces questions puissent être posées à ce niveau.

Je veux revenir rapidement, puisque beaucoup de choses ont été dites, sur l'objet même de notre projet de délibération : le budget spécial. Je tiens d'abord à saluer la qualité du travail qui a été réalisé entre les équipes, bien sûr les équipes de la Ville, la DFA, mais aussi les équipes de la Préfecture de police, la Direction des Finances de la Préfecture, qui a permis que nous élaborions conjointement cette proposition budgétaire. Il y a eu de très nombreux échanges. Je tiens à remercier celles et ceux qui y ont participé.

Je souligne aussi, cela a été dit, la présentation de cette année nouvelle du budget. Notamment, des demandes avaient été faites les années précédentes, il y a certainement des choses à améliorer. Monsieur JEANNETÉ, vous l'avez dit tout à l'heure et je souscris tout à fait à une grande partie de votre intervention qui ne concernait pas la police municipale, mais sur la nécessité de réforme de la Préfecture de police. Mme RÉMY-LELEU aussi a indiqué la nécessité de revoir - Monsieur le Préfet, vous l'avez dit - un certain nombre d'indicateurs. Je crois que nous progressons en la matière. Bien entendu, il faut que nous puissions aller plus loin pour les années à venir, car il y a besoin de transparence en la matière, s'agissant des deniers publics.

Sur le budget, quelques mots. D'abord, pour me féliciter du fait que, dans le cadre budgétaire très contraint - on en a parlé tout au long de cette journée - nous avons réussi à maintenir globalement la participation budgétaire de la Ville au budget de la Préfecture de police. Mais, nous avons réussi surtout - cela a été souligné par de nombreux collègues - à maintenir les engagements que nous avons pris concernant l'accompagnement de la B.S.P.P.

Je profite de cette tribune pour remercier très chaleureusement - je le sais, en votre nom à tous - les pompiers de Paris, qui, jour après jour, notamment dans cette période particulièrement difficile de crise sanitaire, sont mobilisés, surmobilisés, toujours présents. Je crois vraiment que nous nous devons, comme élus parisiens, comme Parisiens tout simplement, de les remercier pour leurs actions. Je souhaitais vraiment le faire avec ce budget qui permettra de les accompagner plus encore, notamment dans des projets d'investissements nombreux, à hauteur de 20 millions d'euros.

Je crois qu'il faut nous féliciter. J'appelle à voter ce budget, qui, malgré ce contexte économique, ce contexte budgétaire extrêmement contraint, permet de garder les priorités qui sont les nôtres : non seulement celle de la sécurisation des Parisiens, mais aussi celle de la capacité d'intervention des pompiers de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN. Merci beaucoup, chers collègues.

Je vous propose deux minutes d'interruption. Ensuite, explications de vote et vote du budget.

Je vous remercie. Deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures, est reprise à dix-neuf heures deux minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre notre Conseil.

Explication de votes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous arrivons, à présent, au terme du débat budgétaire, avec les explications de vote.

Je rappelle que chaque groupe dispose de 5 minutes de temps de parole.

Nous débutons avec M. le Président du groupe Communiste et Citoyen.

Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, le groupe Communiste et Citoyen votera pour ce premier budget de la mandature. Ce budget respecte évidemment les engagements de campagne, les engagements que nous avons pris devant les Parisiens et pour lesquels les Parisiens nous ont élus en 2020. Je voudrais simplement concentrer mon explication de vote sur la lettre rectificative qui prend en compte une série de nos amendements. Madame la Maire, nous aurions souhaité que l'ensemble des amendements que nous vous avons proposés, soit retenu. Ce n'est pas le cas. Mais, en tout cas, une grande partie des amendements que nous avons déposés ont été retenus et nous satisfont.

Juste un mot pour dire que nous aurons quand même à discuter dans la mandature des questions de personnel. Comme je l'ai dit, nous pensons que, face à la crise économique, la crise sociale, la crise de l'emploi, la Ville de Paris peut être un levier formidable pour sécuriser l'emploi et la formation en créant des nouveaux postes, et notamment, je l'ai dit ce matin, dans des services publics qui ont été essentiels et ont fait notre force pendant cette période de crise du Coronavirus, qui est aussi peut-être encore devant nous. Je pense aux agents de la propreté, aux agents des crèches, aux animateurs qui interviennent dans les écoles, au personnel de ménage, à tous les agents de la collectivité.

Une pensée pour le secteur de la santé, non seulement pour les agents de l'A.P.-H.P., mais aussi pour l'ensemble des personnels de santé de la Ville. Comme vous le savez, le groupe Communiste et Citoyen porte deux propositions dans ce domaine. D'abord, la revalorisation des salaires des médecins, qui était un amendement que nous avons porté, qui n'a pas été accepté. Mais nous portons toujours cette proposition. Ensuite, une deuxième proposition, qui est la création de centres municipaux de santé dans cette mandature et doit évidemment s'accompagner de la création d'emplois.

Ce budget prend en compte notamment des amendements que nous avons portés. Je voudrais mettre en valeur la question du sport. Je l'ai dit ce matin, Madame la Maire : nous sommes à trois ans des Jeux olympiques. On ne peut pas être simplement sur l'accueil de l'événement. Notre rôle en tant que collectivité, c'est d'accompagner le développement de la pratique physique et sportive pour toutes et tous sur notre territoire. Pour cela, nous avons déposé un amendement de 1 million d'euros. La lettre rectificative retient 200.000 euros, qui vont, je l'espère, permettre de répondre aux besoins des associations sportives, au sport de proximité, mais aussi à l'ensemble des dispositifs que nous mettons en œuvre pour l'égalité d'accès au sport. Je pense notamment aux "Ateliers bleus", qui interviennent dans les écoles. Je pense à "Sport Vacances", aux personnes âgées, à "Parcs et Sports", à l'ensemble des dispositifs municipaux qui permettent l'égalité d'accès au sport.

Comme je l'ai dit ce matin, nous avons un autre défi à relever : ce sont les violences faites aux femmes. La lettre rectificative va permettre - c'est inédit, notamment dans une période de crise - de développer un nouveau dispositif qu'Hélène BIDARD, Pierre RABADAN et Dominique VERSINI vont porter, qui est un plan de lutte contre les violences faites aux femmes, élargi aux enfants, aux personnes victimes d'homophobie ou de racisme dans le sport.

Je me permets, Madame la Maire, de vous le dire, puisque j'ai cette délégation dans le 12e arrondissement. Avec la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, nous sommes volontaires pour mettre en œuvre dès que possible ce plan dans le 12e arrondissement, ici même où Sarah ABITBOL a dénoncé les violences dont elle a été victime à la patinoire de Bercy.

Enfin, cette lettre rectificative accorde 61.750 euros sur le financement de l'égalité hommes/femmes, et 101.800 euros pour financer l'action sociale en faveur de l'égalité femmes/hommes. C'est aussi un engagement féministe qui marquera ce budget.

Je n'oublie pas tout le volet social. Vous l'avez déjà dit, ce budget est marqué par l'action sociale. On le voit notamment avec la montée du R.S.A. et des demandeurs sociaux. Mais, dans cette lettre rectificative, nous avons un aspect très important : c'est le financement de l'accueil des réfugiés, des demandeurs d'asile, que nous n'oublions pas, même si ce sont parfois les oubliés de cette crise. En tout cas, à Paris, nous n'oublierons pas cet accueil des demandeurs d'asile.

Nous avons été entendus dans ce débat. Nous sommes à vos côtés pour mettre en œuvre cette feuille de route. Sachez compter sur le groupe Communiste et Citoyen. Nous vous apportons notre plein soutien et voterons ce budget.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour vos propos et votre soutien.

Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, cette séance budgétaire s'inscrit dans un contexte inédit de crise internationale qui frappe singulièrement Paris. Inédit, car la pandémie de la Covid-19 aura profondément bouleversé notre quotidien, nos habitudes et nos libertés. Inédit, car l'incertitude qui plane sur les mois à venir nous oblige non seulement à faire preuve de beaucoup d'agilité dans la mise en œuvre des politiques publiques, mais également à en revoir les priorités. L'urgence, c'est la crise : la crise sanitaire, la crise économique, la crise sociale, pour ne citer qu'elles. On attend de la Ville de Paris un budget d'urgence, un budget de crise.

En accompagnement des aides gouvernementales, Paris doit prendre toute sa part dans la dynamique de protection des plus fragiles et de relance de l'économie. En mai dernier, nous avons soutenu avec responsabilité le plan de 200 millions d'euros voté dans cet hémicycle dans l'intérêt de Paris et des Parisiennes et des Parisiens. A l'aune de la deuxième vague qui traverse la France, nous aurions souhaité que soit présentée, à l'occasion de cette séance budgétaire, une actualisation des mesures d'urgence. La crise dure, ses conséquences s'amplifient, mais votre budget reste, selon nous, encore trop bloqué sur le mois de mai.

Non, Madame la Maire de Paris, Paris n'apporte pas encore suffisamment une réponse exhaustive face à l'ampleur de la crise. Il est vrai que votre mandature précédente a considérablement réduit votre marge de manœuvre budgétaire actuelle, en augmentant l'endettement de Paris. Non, vous n'avez pas mené, à l'époque, une réforme structurelle de l'administration, que nous appelions de nos vœux, que nous appelons toujours de nos vœux, et qui aurait pu offrir des perspectives d'économies. Elles auraient pu permettre à la Ville de mieux affronter le choc de la crise aujourd'hui.

Non, vous ne pouvez plus continuer de vous reposer sur la manne financière des loyers capitalisés des bailleurs sociaux afin d'équilibrer votre budget. C'est plus de 1 milliard d'euros perçus sur la dernière mandature, avec un double effet, selon nous, négatif. Pour les bailleurs sociaux, c'est une enveloppe dont ils sont privés pour entretenir le parc social ou construire de nouveaux logements. Pour le budget de la Ville, c'est un manque à gagner pour les 60 prochaines années. Dans un vœu rattaché à ce projet de délibération, avec Delphine BÜRKLI, nous vous demandons de mettre fin à cette pratique.

Non, ce budget n'est pas suffisamment à la hauteur des enjeux, car les dépenses de fonctionnement ne cessent d'augmenter : plus 10 % sur votre dernière mandature. A ce titre, nous vous avons formulé un certain nombre de propositions pour réduire le train de vie de la Ville de Paris. Je pense notamment à la suppression des jetons de présence dans les organismes rattachés à la Ville. Je sais que ma collègue Maud GATEL et son groupe sont également attachés à une telle mesure.

Non, pour nous, les engagements pris en faveur de la relance ne sont pas suffisants. Ils pourraient être encore davantage à la hauteur de la gravité de la situation. Ma collègue Delphine BÜRKLI, en début de séance, a longuement évoqué la situation des commerçants et la nécessité de muscler les dispositifs de soutien à l'économie de proximité. Pourquoi ne pas être à l'initiative d'un fonds de garantie et vous donner comme objectif ambitieux de sauver des commerces parisiens qui risquent de mettre la clé sous la porte ?

La gestion de cette épidémie mondiale est complexe. La crise dure. Elle demande de s'adapter avec pragmatisme, de réfléchir sans tabou à des dispositifs inédits. Le Gouvernement a d'ailleurs mis en œuvre des dispositifs de soutien, sans équivalent dans le monde. Nous pouvons être fiers de la protection sociale dans notre pays. Paris, avec ses moyens, doit aussi s'adapter.

Dans cette perspective, nous invitons dès à présent la majorité municipale à préparer et à présenter rapidement un budget rectificatif qui tienne compte de l'évolution de la crise. La situation exige de la responsabilité. Si nous refusons clairement votre gestion des dernières années, dont les conséquences se font ressentir aujourd'hui, nous nous voulons constructifs. Face à la crise, nous avons formulé des propositions opérationnelles de soutien à notre économie, à notre cohésion sociale, au secteur culturel, au sport, tout en accélérant la transformation de notre modèle de développement, de production et de consommation.

Nous ne cédon pas à la facilité de dire que les solutions sont simples et évidentes, que vous ne faites rien ou que vos mesures ne servent à rien. Beaucoup de vos mesures sont utiles aux Parisiennes et aux Parisiens, mais nous pensons qu'il y a des alternatives. Nous pensons avant tout aux Parisiennes et aux Parisiens, et aux mesures de soutien qui, malgré tout, demeurent vitales dans l'urgence. Nous vous faisons un certain nombre de propositions. Nous espérons qu'elles seront retenues dans les mois qui viennent.

Pour toutes ces raisons, Madame la Maire de Paris, dans l'intérêt général et face à la crise, qui est là et va durer, nous allons nous abstenir sur le budget primitif 2021. Nous voterons pour le budget de la Préfecture de police. C'est un "non, mais". Non, à votre bilan de 2014-2020. Mais un "mais", parce que c'est le "mais" du sens de l'intérêt général. Face à la crise, notre seule boussole, c'est l'intérêt de Paris et des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci à vous, Monsieur BOURNAZEL.

Je prends ce "mais" comme une nouveauté dans la façon de faire, en tous les cas, dans l'expression de votre groupe, et je vous en remercie.

Mme Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce budget porte l'ambition de notre Ville dans un contexte qui renforce les contraintes comme jamais auparavant. Il est examiné dans un contexte difficile, certes, compte tenu de la crise sanitaire et de ses conséquences, mais encore et surtout du fait d'un abandon, voire d'une asphyxie, que nous inflige le Gouvernement, ignorant les collectivités locales et Paris dans ses plans de relance et dans ses dispositifs pour répondre à la crise.

Malgré les nombreuses incertitudes qui pèsent autant sur les recettes que sur les dépenses, qui pourront être rendues nécessaires par les circonstances, il est construit pour toujours protéger les Parisiennes et les Parisiens. C'est pourquoi, bien sûr, nous votons ce budget. Nous le votons, en saluant la lucidité de l'Exécutif sur un certain nombre d'amendements adoptés ou repris dans la lettre rectificative. Bien sûr, nous regrettons que certains d'entre eux n'aient pas été acceptés. Mais nous le comprenons parce que nous connaissons les contraintes auxquelles nous sommes tous confrontés.

Vous me permettrez de revenir sur certains d'entre eux et, en fonction de l'évolution des crises à venir, qui pourraient être réétudiés au budget supplémentaire. Je pense à celui que nous portons en réponse à la crise climatique, que la crise sanitaire n'effacera jamais, et qui est relatif au programme "Eco-Rénovons Paris". Je pense aussi au dispositif du plateau artistique, qui sera utile dans les mois à venir pour la relance de la culture. Je pense enfin à celui que nous co-portons avec le groupe Ecologiste, qui concerne l'insertion par l'activité économique, sur lequel vous avez fait un effort notable que nous notons, et que nous souhaiterons amplifier dans l'avenir.

Madame la Maire, mes chers collègues, vous pouvez compter sur nous pour le suivi de l'exécution de ce budget ambitieux pour le bon fonctionnement de nos services, pour accélérer la transition vers une ville toujours plus écologique, solidaire et résiliente pour les Parisiennes et les Parisiens.

Pour ce qui concerne le vote du budget de la Préfecture de police, nous voterons favorablement ce qui est relatif aux sapeurs-pompiers de Paris. Nous ne voterons pas le reste, pour les raisons que j'ai exposées précédemment dans mon intervention.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup à vous, Madame la Présidente, pour votre intervention et votre soutien à ce budget de notre majorité.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL.- Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, en introduisant notre débat ce matin, je rappelais que la seule question qui devait nous occuper était celle-ci : avec ce budget, la Ville se donne-t-elle les moyens de faire face à la crise majeure que nous traversons ? A l'issue de cette journée de débat, force est de constater que vous n'avez pas

levé nos craintes sur les moyens de la Ville pour faire face aux défis auxquels nous sommes confrontés. L'honnêteté m'oblige à dire que vous n'avez pas réellement cherché à le faire.

D'abord, nos craintes liées à l'absence de marge de manœuvre du budget de la Ville. Vous ne pouviez pas les lever, dans la mesure où vous ne pouvez pas changer le passé. L'impossibilité à répondre à la crise aujourd'hui est liée à la gestion hasardeuse de la dernière mandature en matière de finances publiques, qui a fragilisé tous les fondements budgétaires : dégradation de l'autofinancement, chute de l'épargne brute, accélération du niveau d'endettement. Ne vous en déplaise, Monsieur SIMONDON, ce n'est pas une question de fétichisme, mais juste une question d'efficacité de l'action publique.

La gestion budgétaire passée, bien éloignée de la sobriété, a obéré toutes les marges de manœuvre par manque de réformes structurelles. Même si vous préférez accuser les autres de vos propres turpitudes, l'absence de marges de manœuvre est à rechercher uniquement du côté de votre incapacité à réformer. Si vous n'aviez pas été aux responsabilités depuis 19 ans, nous pourrions ne pas vous tenir comptable de l'absence de marges de manœuvre, si nécessaires aujourd'hui en période de crise. Mais, à nouveau, nous ne pouvons pas effacer le passé.

Autre crainte, celle sur la solidité de vos prévisions. Nous jugeons optimiste, voire très optimiste, le niveau de recettes prévisionnelles, qu'il s'agisse du niveau des D.M.T.O., de la taxe de séjour ou encore des recettes de stationnement. Dès lors, comment faire confiance à un budget qui paraît déjà dépassé au regard de la persistance des conséquences de la crise sanitaire ?

Crainte, enfin, sur un budget annonciateur de nouvelles taxes. Nous craignons que vous n'utilisiez le levier des contributions directes en ponctionnant les Parisiens. C'était la raison de notre vœu demandant de ne pas augmenter les tarifs municipaux, pour ne pas alourdir encore davantage le budget des ménages parisiens déjà fragilisés par la crise. Le fait que vous le rejetiez n'invite pas à l'optimisme quant aux charges présentes et futures pesant sur les Parisiens. Dès lors, nous avons la confirmation que c'est un nouveau budget sans réformes. Or, sans réformes, pas de relance. En l'absence de réelles marges de manœuvre, nous avons un budget qui, malheureusement, n'est pas à la hauteur de la crise qui est devant nous, tant au niveau des mesures d'accompagnement dont notre Ville a tant besoin, qu'au niveau des politiques publiques que doit porter Paris pour s'adapter aux défis qui sont devant elle.

Certes, vous n'avez pas levé nos craintes, mais la majorité est sauvée. Le risque est grand que le budget des Parisiens soit le grand perdant, tout comme les leviers d'action de la Ville face à la crise sanitaire, sociale, économique et environnementale que nous connaissons. Vous l'avez dit vous-même : l'imprévisibilité est forte et nécessitera des adaptations tout au long de l'année. Vous savez vous-même que ce budget n'est pas tenable et qu'il devra être revu très prochainement. Nous vous invitons, dès lors, à changer d'orientation afin de ne pas subir à nouveau cette paralysie à agir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur Rémi FÉRAUD, Président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

A la fin de cette séance, notre Ville aura un budget pour 2021 voté par l'ensemble de notre majorité, et c'est une force pour Paris. J'ai entendu, comme vous, les arguments de l'opposition, parfois pertinents et qu'il nous faut entendre, parfois aussi qui relèvent de la quadrature du cercle quand il nous est demandé de faire à la fois moins de recettes, plus de dépenses et moins de dettes. Qui relèvent parfois de l'incantation et du slogan, lorsque j'entends Mme DATI parler d'incompétence et de gabegie sans que ses formules, peu modérées, soient accompagnées d'aucun chiffre, d'aucun fait, d'aucun argument à même de les étayer. Vous reconnaîtrez que l'on a trouvé plus convaincant.

J'ai entendu aussi le rêve de Mme CARRÈRE-GÉE et l'univers parallèle qu'elle décrivait. Je suis certain que la réalité de 2021 permettra de nous réunir sur des faits plus positifs. Et puis, je veux aussi saluer l'abstention que j'ai entendu exprimer par Pierre-Yves BOURNAZEL, qui montre, je crois, la volonté de prendre en compte la période extrêmement particulière dans laquelle nous nous trouvons, comme toutes les communes de France.

Je veux enfin rappeler ce qui est le plus grave aujourd'hui dans cette situation budgétaire, et qui a été rappelé par beaucoup d'entre nous : c'est l'attitude de l'Etat et sa relation aux collectivités locales. Son refus de nous donner des moyens supplémentaires ou la possibilité de nous donner des moyens supplémentaires. Son refus de prendre des règles adaptées à la crise Covid. Cet "Absurdistan", Paul SIMONDON en a très bien fait le détail tout à l'heure, en montrant l'ensemble des mesures qui auraient pu être prises et ne l'ont pas été. Je crois, malheureusement, que le Gouvernement continue à voir Paris comme une vache à lait, alors que notre ville est particulièrement victime de la crise. Peut-être qu'il voit aussi notre ville comme une source de tourments pour ses ambitions électorales à un moment où seul l'intérêt général devrait compter. De manière générale et plus globalement, je pense que, dans sa relation aux territoires, le Gouvernement a déjà oublié sa frayeur au moment du mouvement des "Gilets jaunes".

Dans ces circonstances très dures, notre budget nous permet de faire face à la crise, d'encaisser ses coups, mais aussi d'y répondre. Il nous permet de commencer à mettre en œuvre notre programme de mandature pour

2020-2026 afin de transformer la ville, de garantir la solidarité et les services publics, de lutter contre le changement climatique. C'est un budget de responsabilité, de gravité, de préservation de notre ville, de préservation de l'avenir et de détermination à sortir de cette crise dans les meilleures conditions possibles.

Nous le voterons, bien évidemment, sans aucune réserve.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président, pour votre intervention et aussi votre soutien.

Mme Catherine DUMAS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Catherine DUMAS.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier tous les élus de mon groupe, Changer Paris, qui ont pris largement part à ce débat budgétaire à travers des interventions travaillées, ciblées sur les priorités des Parisiens, et toujours en lien étroit avec leurs arrondissements. Des interventions argumentées qui se sont traduites le plus souvent par des vœux crédibles, constructifs, intégrant le contexte sanitaire et économique qui touche si durement la Capitale. Cela nous a amenés aussi, avec toute la lucidité requise, à dénoncer non seulement les nombreuses dérives d'une gestion insincère - n'en déplaise à Rémi FÉRAUD - et impécunieuse relevée dans ce budget primitif, mais également à faire des propositions pour soutenir tous les Parisiens confrontés à cette crise dévastatrice pour l'activité économique.

Or, mes chers collègues, quel est le constat qui s'impose à l'issue de cette journée de débat ? Nous n'avons pas été entendus. Nous déplorons que les réponses de l'Exécutif ne dissipent en rien l'inquiétude partagée par les collègues du groupe Changer Paris. Une inquiétude - Madame la Maire, je vous le dis solennellement - empreinte de gravité à la lumière des enseignements de ce budget 2021. En effet, alors que vous avez entamé une nouvelle mandature et tandis que vous nous présentez un budget lourdement déséquilibré, alors que vous entassez dans votre hotte des promesses en tout genre, des décisions inopportunes, des dépenses inutiles, vous refusez obstinément aux Parisiens le seul présent qui vaille, l'unique cadeau qu'ils seraient en droit d'attendre pour leur ville, si durement touchée : celui de la vérité, celui de l'évaluation. Pourquoi un tel dogmatisme systématique ? Pourquoi vouloir empêcher chaque contribuable parisien de connaître enfin la réalité de l'utilisation qui est faite de leurs impôts ?

Cela fait 20 ans, Madame la Maire, que vous écarterez toutes nos demandes d'audits indépendants des finances de la Ville. 20 ans que vous confondez, à dessein me semble-t-il, un véritable audit, une véritable évaluation, avec la notation annuelle des agences spécialisées, qui sont d'ailleurs rémunérées par la Ville. Le chiffre de la dette est sidérant. Vous avez laissé filer cette dette pendant 20 ans. Elle a quadruplé lorsque vous étiez première adjointe. Depuis 2014, elle s'est accrue de près de 3 milliards d'euros, pour atteindre des profondeurs abyssales. Une performance. Quant aux projections à venir, elles sont monstrueuses. Rachida DATI et Marie-Claire CARRÈRE-GÉE vous l'ont clairement signifié ce matin. Celui de la fiscalité se résume en une course effrénée à de nouvelles taxes au gré des bonnes grâces de l'Etat, auquel, du coup, vous êtes réduite à tendre votre sébile, sans succès toutefois.

Mais, ce qui nous frappe également, c'est l'absence de réelles stratégies budgétaire et financière. Pas de plan d'économies pour ramener la Ville à une gestion saine et équilibrée. Pas de plan de désendettement crédible et structurant. Pas de plan de mobilité pour répondre à l'anarchie de la circulation. Pas de plan d'urgence pour améliorer la propreté, réparer la voirie parisienne si défectueuse. Pas de plan de mobilisation de l'offre de logement pour les classes intermédiaires et toutes celles et ceux qui œuvrent au quotidien aux services des Parisiens : les policiers, on en a parlé, les pompiers, les personnels de santé, les personnels de l'éducation. C'est si vrai, avec l'ouverture d'esprit qui caractérise votre Exécutif, que vous avez repoussé tous nos vœux portant ces propositions. Au lieu de cela, nous apprenons par la presse que vous comptez, par exemple, créer une S.E.M. énergie sur un tel sujet. Nous aurions aimé débattre, notamment de ses contours et de ses objectifs. On parle du fait du prince. En l'occurrence, il s'agit de la politique du fait accompli. Mais vous n'en avez cure : les Parisiens paieront.

Non, Madame la Maire, ce n'est pas notre éthique, ni ce que nous voulons pour la gestion de la Capitale de la France. C'est précisément pour cela que nous ne voterons pas ce budget primitif 2021, car nous nous opposons fermement à un tel mépris des besoins et des aspirations légitimes des Parisiens. Ils méritent une autre politique. Notre ville mérite une autre politique, une politique qui exige un budget exemplaire de transparence, de dynamisme, recentré autour des priorités que je viens d'évoquer. Un budget au service de l'attractivité, du savoir-faire admirable de ses acteurs économiques, du rayonnement culturel et de la qualité de vie des Parisiens.

Madame la Maire, vous devriez en convenir : il y a urgence à agir.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame.

Dernière oratrice de ces explications de vote, Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Madame la Présidente...

Mme Fatoumata KONÉ.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, dans ce contexte inédit de crise sanitaire, sociale et économique, nous avons l'immense responsabilité de nous adapter. Au niveau social, les Parisiennes et les Parisiens les plus précaires, ainsi que toutes celles et ceux qui ont fortement été touchés par la crise, doivent être accompagnés et soutenus par notre collectivité. Il y va de notre responsabilité. En parallèle, nous devons maintenir le cap sur nos ambitions pour une transformation forte de notre ville, pour répondre à la nécessité d'adaptation au dérèglement climatique. Car, oui, les scientifiques ne cessent de nous le rappeler : la situation n'est plus tenable. Il nous reste moins de 10 ans pour répondre à l'urgence climatique et sociale.

Paris est tout particulièrement concernée. La crise a mis en exergue nos failles. Notre ville monde est en fait extrêmement fragile. Un changement doit donc rapidement être opéré. A travers une transformation de modèle au niveau économique, au niveau social, au niveau environnemental. A travers la construction d'un modèle de ville qui repense les liens entre l'urbain et la nature, qui réinvente sa relation avec les vivants, qui met l'égalité comme l'un de ses fondements. C'est cet horizon d'une ville résiliente que nous devons impérativement construire ces prochaines années.

A ce titre, nous regrettons le manque d'ambition sur l'investissement en matière d'insertion par l'activité économique, qui, pour nous, est une réponse concrète à la hausse des inscriptions au R.S.A. et l'une des réponses rapides à la crise économique actuelle. Nous regrettons également la faible somme octroyée sur la ligne de crédit, qui n'est que de 300.000 euros et ne répondra pas suffisamment à notre ambition d'accélérer dès 2021 un certain nombre d'actions en matière d'adaptation de la Ville au dérèglement climatique.

Nous voterons pour le vœu de l'Exécutif qui reprend la proposition de "France urbaine", déjà portée par d'autres grandes villes françaises. Nous saluons l'initiative commune des collectivités qui s'adressent au Gouvernement pour demander, d'abord, une compensation des dépenses générées par la crise Covid, ensuite, le maintien des recettes pour les collectivités. Nous saluons également le choix qui a été fait d'augmenter les lignes budgétaires pour l'E.S.S. Vous connaissez l'attachement des écologistes sur le sujet, cette économie étant pour nous source de créations d'emplois pérennes non délocalisables et surtout solidaires.

Pour l'accueil des réfugiés, nous aborderons le sujet demain pendant les débats de la 4e Commission. Notre engagement sur la question de l'accueil des réfugiés doit rester élevé. Nous devons continuer à agir pour améliorer les conditions d'accueil vis-à-vis d'une population abandonnée à son sort par le Gouvernement. En parallèle, continuer à interpeller ce même Gouvernement afin qu'il prenne enfin ses responsabilités sur le sujet.

Pour l'égalité femmes/hommes, nous avons assisté ce matin au débat organisé sur le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, à travers lequel je retiens, entre autres, qu'en la matière, beaucoup reste à faire. Nous devons renforcer l'engagement de la Ville en faveur des droits des femmes. Nous devons élargir notre engagement en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Enfin, nous nous réjouissons des trois postes supplémentaires alloués à la "Mission Vélo", pour répondre à nos objectifs sur le sujet. Nous pourrions ainsi continuer à accélérer la création de pistes cyclables à Paris, et par conséquent, continuer à encourager la pratique du vélo.

En cohérence, avec nos objectifs ambitieux d'adaptation de la ville au dérèglement climatique, mon groupe a déposé un amendement budgétaire afin de réinjecter 40 millions d'euros d'investissements exclusivement sur des chantiers liés à la transition écologique. Notre message est clair : face à l'urgence climatique, il faut aller plus vite. Face à l'urgence climatique, il faut aller plus loin, et ainsi maintenir un très haut niveau d'investissement sur la transition écologique. Cette dernière appelle à un niveau d'effort financier très élevé - c'est vrai - qui réinterroge la question de la dette financière à l'aune de la dette sanitaire, sociale et écologique. La seconde sera toujours plus violente et mortifère que la première. C'est une question de responsabilité pour nous et pour les générations futures.

C'est cet esprit de responsabilité qui, aujourd'hui, nous amène à voter ce budget rectifié, premier budget de la mandature. Nous le savons, cet exercice budgétaire a été périlleux et nous oblige à un sérieux budgétaire encore plus accru, qui ne doit pas pour autant nous détourner de nos objectifs : une prise en compte sans faille des enjeux climatiques, sujet indissociable de la question de la justice sociale. Car, Madame la Maire, mes chers collègues, si nous voulons gagner la bataille du climat, notre mobilisation doit être totale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup à vous, Madame la Présidente, pour le soutien que vous apportez à ce budget, qui est une œuvre commune d'une majorité exigeante, diverse, et qui, de cette richesse, essaie de répondre aux attentes des Parisiennes et des Parisiens, eux-mêmes divers, exigeants vis-à-vis de leurs représentants que nous sommes.

Mes chers collègues, nous allons, après ces explications de vote, procéder maintenant au vote des amendements, des vœux et des dossiers inclus dans la discussion budgétaire, ainsi qu'au vote des différents budgets. Nous allons mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville, et les budgets spécifiques. Le vote du budget primitif 2021 de la Ville de Paris s'effectuera globalement, et non par chapitre. Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de reprise de parole.

Je demanderai à Paul SIMONDON l'avis de l'Exécutif sur les différents vœux et amendements, puis nous voterons. Je signale que nous voyons, bien sûr, la salle des fêtes dans laquelle siègent aussi nos collègues du fait de cette crise sanitaire.

Avant de commencer le vote du budget primitif de 2021, je vous propose de vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DFA 70 - DLH, concernant la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2021.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFA 70 - DLH).

Nous poursuivons par le budget primitif de la Ville de Paris pour 2021 : DFA 76.

J'ai un amendement n° 3 du groupe Paris en commun.

Je crois qu'il est retiré, Monsieur le Président ou Monsieur l'adjoint ?

Il est retiré au profit de la lettre rectificative.

L'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 4 du même groupe.

Il est retiré aussi.

L'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 5 du groupe Ecologiste de Paris.

Il est retiré au profit de la lettre rectificative.

L'amendement n° 6 du groupe Ecologiste de Paris est retiré également ? Oui.

Merci beaucoup.

L'amendement n° 7 du groupe Ecologiste de Paris est retiré également.

L'amendement n° 8 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

L'amendement n° 9 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

L'amendement n° 10 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

L'amendement n° 11 du même groupe est retiré.

L'amendement n° 12 est retiré.

L'amendement n° 13 est retiré.

L'amendement n° 14 est retiré.

L'amendement n° 15 est retiré.

L'amendement n° 16 est retiré.

L'amendement n° 17 est retiré.

En réponse à l'amendement n° 18 et au vœu n° 59 du groupe Communiste et Citoyen, l'Exécutif a déposé le vœu n° 59 bis.

Donc, l'amendement n° 18 est retiré.

Le vœu n° 59 du groupe Communiste et Citoyen est retiré aussi.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 bis de l'Exécutif, bien sûr avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 124).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 19 du groupe "Génération.s".

Il est retiré au profit de la lettre rectificative.

L'amendement n° 20 du groupe "Génération.s" est également retiré.

L'amendement n° 21 est retiré.

L'amendement n° 22 est retiré.

L'amendement n° 23 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 24 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 24 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 25 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 25 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 26 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 26 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 206 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 206 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 207 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 207 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 208 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 208 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 209 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 209 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 210 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 210 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 211 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 211 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 27 est rejeté.

L'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 28 du groupe Ecologiste de Paris.

Il est retiré au profit de la lettre rectificative.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 29 est rejeté.

En réponse au vœu n° 30 du groupe Communiste et Citoyen, l'Exécutif a déposé le vœu n° 30 bis.

Le vœu n° 30 est retiré. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 30 bis de l'Exécutif, avec bien sûr un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 122).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 31 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 32 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 33 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 34 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 35 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 du groupe "Indépendants et Progressistes" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 36 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 du groupe "Indépendants et Progressistes", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 37 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 38 du même groupe, "Indépendants et Progressistes", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 38 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39 du groupe "Indépendants et Progressistes", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 39 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 du groupe "Indépendants et Progressistes", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 40 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41 des groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 41 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 42 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Il est rejeté.

Pardon ? Si vous voulez que l'on recompte, oui.

Le vœu n° 42 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 42 est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 43 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 44 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 45 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 46 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 46 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 47 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 47 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 227 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est évidemment adopté. (2020, V. 123).

Je mets donc aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1, avec bien sûr un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

2020 DFA 76-1 - Budget primitif d'investissement pour 2021.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mes chers collègues, nous passons au projet de délibération DFA 76-1 relatif au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2021, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée "Ville de Paris", issue de la fusion de la commune et du département de Paris ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la circulaire du 24 août 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, des finances de la relance, chargé des comptes publics, relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements, de leurs établissements publics liées à la crise sanitaire du Covid-19 ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu les délibérations 2018 DFA 74 M et DFA 24 G du 19 novembre 2018 relatives aux règles d'amortissement ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu le projet de délibération 2020 DFA 70 relatif à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement ;

Vu le projet de délibération 2020 DFA 47 relatif à l'étalement des dépenses exceptionnelles de fonctionnement liées à la crise sanitaire de la Covid-19 ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L. 2511-36 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement de la collectivité à statut particulier dénommée Ville de Paris pour l'exercice 2021 est arrêté comme suit :

- à la somme de 2.026.660.939 euros en ce qui concerne les autorisations de programme nouvelles, selon l'état annexé ;

- à la somme de 2.129.535.903,24 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé.

(Voir annexe n° 1).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 5 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2021, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2021, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à un montant maximum de 782.460.227,42 euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Notes) ;

- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des États membres de l'Union européenne ;

- durée maximale de l'emprunt : 50 ans ;

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc.) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Mme la Maire est autorisée à effectuer les mises à jour du programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin".

La ventilation par fonction des autorisations de programme nouvelles est la suivante :

Fonctions	Autorisations de programme nouvelles
0 - Services généraux	289.555.253 ¹
1 - Sécurité	24.542.000
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	102.159.344
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	246.561.861
4 - Santé et action sociale	42.960.260
5 - Aménagement des territoires et habitat	816.577.334
6 - Action économique	84.337.000
7 - Environnement	48.940.000
8 - Transports et déplacements	371.027.887
Total général	2.021.660.939 euros

¹ Pour rappel, la fonction 0 regroupe les chapitres fonctionnels suivants : 900 - "Services généraux" (182 M€), 923 - "Dettes et autres opérations financières" (83 M€) et 950 - "Dépenses imprévues" (24 M€).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je vous propose de vous prononcer, globalement, à main levée, sur le projet de délibération DFA 76-1 relatif au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris, en tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2021 est adopté. (2020, DFA 76-1).

2020 DFA 76-2 - Budget primitif de fonctionnement pour 2021.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mes chers collègues, je vous propose à présent de passer au projet de délibération DFA 76-2 relatif au budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2021, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée "Ville de Paris", issue de la fusion de la commune et du département de Paris ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la circulaire du 24 août 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, des finances de la relance, chargé des comptes publics, relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements, de leurs établissements publics liées à la crise sanitaire du Covid-19 ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu les délibérations 2018 DFA 74 M et DFA 24 G du 19 novembre 2018 relatives aux règles d'amortissement ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu le projet de délibération 2020 DFA 70 relatif à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2021 ;

Vu le projet de délibération 2020 DFA 47 relatif à l'étalement des dépenses exceptionnelles de fonctionnement liées à la crise sanitaire de la Covid-19 ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 8.677.893.026,75 euros

- Recettes : 8.677.893.026,75 euros.

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

(Voir annexe n° 2).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel."

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je vous propose de vous prononcer globalement, à main levée, sur le projet de délibération DFA 76-2 relatif au budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris, en tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2021 est adopté. (2020, DFA 76-2).

Merci, mes chers collègues.

Je mets aux voix, à main levée, globalement, le projet de délibération DFA 76-3 sur l'évolution des tarifs.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFA 76-3).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 61, qui a trait au budget primitif des états spéciaux des arrondissements pour 2021.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFA 61).

Les états spéciaux de vos arrondissements, Mesdames et Messieurs les maires d'arrondissement, sont adoptés.

Nous passons maintenant au projet DFA 60 DRH : budget primitif emploi 2021 de la Ville de Paris.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 48 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

Il est retiré au profit de la lettre rectificative.

L'amendement n° 49 du groupe Communiste et Citoyen est aussi retiré au profit de la lettre rectificative. Je vous remercie.

L'amendement n° 50 du groupe Communiste et Citoyen, est également retiré.

L'amendement n° 51 du groupe Communiste et Citoyen est aussi retiré.

L'amendement n° 52 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

L'amendement n° 53 est retiré.

L'amendement n° 54 est retiré.

L'amendement n° 55 est retiré.

L'amendement n° 56 est retiré.

L'amendement n° 57 est également retiré.

L'amendement n° 58 du groupe "Génération.s" est aussi retiré. Je vous remercie.

Nous passons à l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 212 de Mme SIMONNET.

C'est un avis défavorable.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 212 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 213 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 213 est rejeté.

Le vœu n° 59 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 124).

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 60, en tenant compte de la lettre rectificative n° 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le budget primitif emploi pour 2021 est donc adopté. (2020, DFA 60).

2020 DILT 5 - DFA - Budget primitif 2021 du Service technique des transports automobiles municipaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons par le budget primitif 2021 du Service technique des transports automobiles municipaux.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 5 - DFA.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DILT 5 - DFA).

2020 DPE 25 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Budget primitif 2021.

2020 DPE 29 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collective) à compter du 1er janvier 2021.

2020 DPE 30 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2021.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de 3 projets de délibération concernant le budget annexe de l'assainissement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet DPE 25 - DFA relatif au budget annexe de l'assainissement. - Budget primitif pour 2021.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPE 25 - DFA).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 29 - DFA : fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collective) à compter du 1er janvier 2021.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPE 29 - DFA).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 30 - DFA qui concerne la fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2021.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPE 30 - DFA).

Le budget annexe de l'assainissement est adopté.

2020 DPE 26 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Budget primitif 2021.

2020 DPE 28 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2021.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de 2 projets de délibération concernant le budget annexe de l'eau.

L'amendement n° 60 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 26 - DFA : budget annexe de l'eau - budget primitif pour 2021.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPE 26 - DFA).

Je mets aux voix, à main levée, le projet DPE 28 - DFA : fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2021.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPE 28 - DFA).

Le budget annexe de l'eau est adopté.

2020 DASES 285 - DFA - Budget primitif 2021 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DASES 285 - DFA : budget primitif 2021 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 285 - DFA.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 285 - DFA).

2020 DASES 265 - DFA - Fixation, pour l'année 2021, de l'effectif réglementaire des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 265 - DFA : fixation pour 2021 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 265 - DFA).

Les budgets de la Ville pour 2021 sont adoptés.

Je vous en remercie.

2020 CAS 1 - Communication relative au budget 2021 du C.A.S.-V.P.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Concernant le projet de délibération CAS 1, s'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2020 DDCT 36 - Communication de l'état annuel des indemnités des conseillères et conseillers de Paris pour 2020.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Concernant le projet de délibération DDCT 36, s'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Débat sur le budget de la Préfecture de police (suite).

2020 PP 100 - Budget spécial primitif pour 2021.

2020 PP 113 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercice 2020).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons, car ce n'est pas fini, au projet de délibération PP 100 : le budget spécial de la Préfecture de police pour 2021.

A la demande du Groupe Ecologiste de Paris, un vote dissocié est organisé sur le chapitre 921 de la section de fonctionnement et sur le chapitre 901 de la section d'investissement.

Je vous propose un vote groupé sur ces chapitres.

Je mets donc aux voix, à main levée, les chapitres 901 et 921 du projet de délibération PP 100.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Les chapitres 901 et 921 sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération PP 100 relatif au budget spécial primitif de la Préfecture de police 2021.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, PP 100).

Le budget spécial primitif de la Préfecture de police pour 2021 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 113 : individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police au titre de l'année 2021.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, PP 113).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons adopté le premier budget de cette mandature.

Je vous remercie.

Je veux vraiment vous dire ma fierté d'avoir une équipe, une majorité, qui se rassemble, qui sait se rassembler, relever les défis, qui a conscience des réalités, du monde difficile dans lequel nous œuvrons. Je veux remercier vraiment très chaleureusement les présidents de groupe de la majorité, ceux de l'opposition, pour apporter aussi, bien sûr, leurs contradictions et leurs idées qui sont légitimes et respectables.

Je veux remercier les adjoints et les adjointes, les maires d'arrondissement, majorité comme opposition. Et puis, bien sûr, permettez-moi de remercier, Monsieur le Préfet de police, avec vos services, puisque nous avons

aussi œuvré pour ce budget spécial. Remercier la Secrétaire générale de la Ville et remercier l'ensemble des services de la Ville, les collaborateurs de nos cabinets aussi. Merci.

Nous sommes parés et prêts à mettre en place ce budget, ce budget dans un contexte de crise, ce budget tant attendu, je crois, par nos chères Parisiennes et Parisiens.

Bonne soirée ! Merci.

La séance est suspendue et reprendra demain à 9 heures. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 15 décembre 2020 à dix-neuf heures cinquante minutes, est reprise le mercredi 16 décembre 2020 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

Rapport de la Conférence citoyenne sur la 5G.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous sommes aujourd'hui réunis, dans un temps qui n'est pas précisément Conseil de Paris, puisque nous accueillons des citoyens que je veux remercier très chaleureusement pour leur présence, pour le travail auquel ils ont contribué, puisqu'ils ont participé à la Conférence citoyenne sur la 5G.

Je veux vraiment les remercier, parce que c'est vrai que la question du déploiement de la 5G, d'abord, n'est pas une compétence municipale. Ce qui est de la compétence municipale, ce sont ensuite les procédures d'urbanisme relatives à l'installation, par exemple, d'antennes ou d'infrastructures. Mais le déploiement de la 5G n'est pas une compétence municipale. Cela a été décidé ainsi au niveau national.

Il y a eu une Conférence citoyenne nationale, qui a émis plus que des réserves sur ce sujet. Nous avons décidé de porter aussi, en Conférence citoyenne, un débat assez large pour, à la fois, nous inspirer des propositions, des recommandations des Parisiennes et des Parisiens. Nous avons souhaité d'abord que ce débat ne soit pas que parisien, c'est-à-dire qu'il y ait aussi une dimension métropolitaine. Cette dimension métropolitaine est portée... A vos souhaits, Madame la Maire du 12e !

Elle est portée aussi au sein de la Métropole du Grand Paris avec Patrick OLLIER, puisqu'évidemment, les ondes n'ont pas de frontières, et la 5G peut-être encore moins. Nous avons souhaité nous appuyer sur cette démarche, qui n'est pas une démarche nouvelle pour nous ici, à Paris, puisque c'est une démarche que nous avons entreprise pour tous les grands sujets sur lesquels nous avons eu à nous pencher, déjà dans la mandature précédente.

Je pense au sujet de la qualité de l'air. Je pense aux sujets relatifs aux mesures de restriction de circulation de véhicules polluants. Je pense à la question du logement, à la question de la propreté, qui sont aussi des sujets que nous avons portés dans le cadre d'une convention et d'une Conférence citoyenne.

Conférence citoyenne qui, comme toujours pour être bien construite, s'appuie sur des professionnels et sur des citoyens, lesquels citoyens ont la capacité à auditionner, se former avant d'émettre leur avis, c'est normal. C'est donc un processus qui est un processus long, dans lequel il y a un travail certain, de la part notamment des citoyens, mais aussi des experts qui apportent des approches contradictoires pour pouvoir justement éclairer le débat.

Ensuite, les recommandations reviennent ici au Conseil de Paris. Elles feront l'objet de travail entre nous, et elles seront déclinées dans les décisions de la Ville, parce que le principe ici, c'est que oui, nous avons toujours pris les délibérations et recommandations des citoyens qui se sont engagés dans des Conférences citoyennes.

Ce matin, nous allons nous organiser de la façon suivante. Je vais tout d'abord donner la parole à M. Samy BOUTARFA, qui est ici présent, que je veux à nouveau saluer et remercier, puis à Mme Christine POITTE qui sont les deux citoyens qui vont rapporter sur les travaux de la Conférence citoyenne.

Ensuite, il y aura, comme cela a été décidé en Conférence d'organisation, des orateurs de chaque groupe qui interviendront pour donner leur point de vue. Puis Paul SIMONDON, qui n'a pas été épuisé encore par la séance d'hier sur le budget, puisque c'est l'adjoint au Budget, prendra aussi la parole, puisque c'est aussi lui qui porte les questions relatives à notamment la 5G dans cet Exécutif.

Sans plus attendre, je demande aux élus qui viennent d'arriver de bien vouloir être attentifs. Merci. Et je donne la parole à Samy BOURTARFA.

M. Samy BOUTARFA. - Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de Paris, je vais m'efforcer de vous rapporter notre expérience en quelques mots. Les 21, 28 novembre et 5 décembre, nous sommes 85 citoyennes et citoyens à avoir travaillé et réfléchi ensemble, pendant trois jours, sur les enjeux du déploiement de la 5G à l'échelle parisienne et métropolitaine.

Au sein de cette Conférence citoyenne métropolitaine, nous étions originaires à parts égales de Paris, du département des Hauts-de-Seine, du département de la Seine-Saint-Denis ainsi que du département du Val-de-Marne. Nous étions autant de femmes que d'hommes, de personnes jeunes que de personnes plus âgées. Nous représentions également des situations personnelles et familiales très variées.

Lors de ces trois samedis consécutifs, nous nous sommes réunis en visio-conférence toute la journée pour apprendre, nous interroger et débattre sur la 5G. Ces trois jours ont été très enrichissants. Pourquoi ? Ils ont été enrichissants, premièrement, parce qu'ils nous ont permis de rencontrer une quinzaine d'experts de la 5G, du numérique, des universitaires, des chercheurs, des essayistes, des responsables de structure publique comme l'A.N.S.E.S. ou la C.N.I.L.

Pendant la première moitié de la Conférence, nous avons écouté et questionné ces spécialistes sur cinq thèmes : les impacts environnementaux de la 5G, quelles conséquences en matière d'équipements, de ressources, de consommation d'énergie ; les impacts socio-environnementaux, les évolutions des usages numériques ; l'impact sur la santé, les libertés publiques et la protection des données personnelles, les enjeux en matière de sécurité, de surveillance, de respect de la vie privée ; les applications dans le domaine économique et industriel, transformation des processus de production et de service ; et enfin, les enfants et l'éducation, les nouvelles opportunités d'apprentissage, les risques induits par des usages toujours plus lourds, voire addictifs.

De l'avis de tous, ces experts nous ont appris beaucoup de choses. Ils nous ont permis de nous poser des questions que nous ne nous posions pas forcément auparavant sur nos besoins du numérique, sur nos comportements d'usager, de consommateurs de téléphonie mobile ou d'objets connectés.

Ils nous ont fait prendre conscience des répercussions positives ou plus inquiétantes que l'arrivée de la 5G va avoir dans nos vies d'usager, de citoyen, de parent. Ils nous ont véritablement éclairés.

Deuxièmement, ces trois jours ont été très enrichissants parce que nous avons eu la possibilité de travailler en petit groupe pour approfondir les cinq thèmes et débattre entre nous. En toute sincérité, ce travail de groupe a produit des échanges très riches, très variés, grâce à la diversité de nos profils et de nos sensibilités.

Troisièmement, ce qui a été particulièrement enrichissant et engageant, c'est la phase d'élaboration de nos recommandations à la Ville de Paris et à la Métropole du Grand Paris. Nous avons formulé vingt et une recommandations au total. Puis nous avons voté sur chacune d'entre elles pour vérifier qu'elles étaient bien partagées par tous.

A en juger par de nombreux commentaires qui nous sont arrivés sur la messagerie tout au long de ces trois samedis, cette Conférence citoyenne métropolitaine a été très suivie et très appréciée.

Au nom de nos 80 collègues, nous tenons à remercier la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris pour la qualité des interventions, pour la richesse des informations transmises, pour la convivialité des échanges. Merci de nous avoir permis de débattre sur un sujet aussi important qui nous concerne tous.

Nous espérons que vous ferez un très bon usage de notre travail.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Samy BOUTARFA.

Je donne la parole pour poursuivre à Mme Christine POITTE.

Mme Christine POITTE. - Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de Paris. Comme vient de l'évoquer mon collègue, vingt et une recommandations sont nées de cette Conférence citoyenne métropolitaine sur la 5G.

Un fil rouge traverse ces vingt et une recommandations. Toutes témoignent d'une forte demande d'information, de transparence, de mise à disposition de données fiables auprès des usagers et des citoyens que nous sommes : informations et données sur les avantages et les inconvénients de la 5G, sur la pose d'antennes, sur l'exposition aux ondes, sur l'utilisation des données personnelles, sur le suivi de la Charte de téléphonie mobile de la Ville de Paris, etc.

Nos vingt et une recommandations font chacune l'objet d'une fiche détaillée. Sans les citer toutes, permettez-moi de présenter rapidement les grandes orientations qui se dégagent. Elles sont au nombre de cinq.

La première orientation porte sur l'information et sur les impacts environnementaux. Deux de nos recommandations vont dans ce sens : la réalisation d'une étude d'impact environnemental par un bureau d'études indépendant, afin de définir précisément les impacts et les bénéfices de la 5G avant son déploiement, et la réalisation d'une campagne d'information sur les bénéfices et les impacts de la 5G à l'échelle métropolitaine.

L'objectif, à travers ces deux recommandations, est de disposer d'informations fiables, neutres, idéalement à l'échelle nationale. Ces informations seraient ensuite portées à la connaissance des habitants de Paris et de la Petite couronne, par des réunions d'information sur les sites Internet des collectivités, par de l'affichage, permettant de responsabiliser chacun sur ses consommations numériques et leurs effets.

La deuxième orientation concerne la réutilisation et l'accessibilité numérique. Nous avons fait deux recommandations à ce sujet : optimiser la réutilisation et le recyclage des équipements numériques. Nous constatons, en effet, que très peu d'appareils numériques sont recyclés actuellement, et qu'il revient plus cher de recycler que d'utiliser de nouvelles ressources. Le recyclage lui-même impacte l'environnement.

Parmi les moyens que nous mettons en avant, un engagement dans ce sens des opérateurs dans le cadre de la Charte de téléphonie mobile, le développement de filières de récupération et de recyclage, le renforcement des obligations de récupération et de recyclage dans les marchés publics et moyens de fonctionnement des collectivités.

L'accessibilité est, selon nous, un autre enjeu fort. C'est pourquoi nous avons exprimé le vœu : la 5G pour tous. Nous pensons qu'un tarif social, un tarif citoyen, pourrait être mis en place, permettant de ne laisser aucun usager au bord du chemin. Cela permettrait aussi de soutenir certains acteurs par des tarifs préférentiels, par exemple les "start-up". A travers cette recommandation, il s'agit d'anticiper les hausses tarifaires qui s'annoncent probablement.

La troisième orientation de nos recommandations concerne les apports de la 5G pour améliorer les mobilités. Dans le cadre du déploiement de la 5G sur le territoire de la Métropole du Grand Paris, nous souhaitons que soit intégrée une réflexion sur une utilisation intelligente des réseaux 5G par les collectivités, dans leurs fonctions, missions et services, comme le transport et l'information en temps réel des habitants.

Nous souhaitons aussi la mise en œuvre d'une vaste concertation : parlons ensemble de la mobilité future pour tous en Ile-de-France.

A travers ces recommandations, nous pensons que la 5G doit bénéficier prioritairement au développement et à la transition du territoire, dans l'optique d'améliorer le cadre de vie des habitantes et habitants des communes de la Métropole. Les usages de la 5G doivent contribuer à faire de Paris et de la Métropole, un territoire durable, apaisé et agréable à vivre pour tous.

Cela passe par l'amélioration de la fluidité des déplacements, par de nouvelles mobilités, par une meilleure information sur celles-ci. Cette démarche doit aussi être portée et partagée par l'ensemble des actrices et acteurs, usagères et usagers du territoire, d'où la nécessité d'une grande concertation sur le sujet.

Une quatrième orientation, issue de nos réflexions, concerne la nécessité de certifier la conformité au R.G.P.D. des usages qui seront faits des réseaux 5G.

Nous souhaiterions que, dans ce cadre, soit créé un système de label de conformité, de label de confiance, pour l'ensemble des acteurs qui opéreront de près ou de loin avec les réseaux 5G, via la réalisation d'audits de conformité R.G.P.D.

Nous souhaitons également la création d'un comité multipartite ayant une double vocation : suivre régulièrement le respect de la bonne exécution de la Charte de téléphonie mobile, et émettre des recommandations a priori, pour les choix technologiques que les pouvoirs publics pourraient être amenés à faire dans l'avenir.

Ces recommandations doivent permettre de garantir absolument le respect du R.G.P.D., dans le cadre de la multiplication des acteurs amenés à traiter des données personnelles, massifiées par le déploiement de la 5G.

Cela passerait donc, d'une part, par une mesure incitative de type label accordé aux acteurs ayant prouvé leurs bonnes pratiques en la matière. Cela passerait, d'autre part, par la constitution d'un comité ad hoc, composé de représentants des collectivités, de la C.N.I.L., des opérateurs, d'experts indépendants, du monde associatif et d'un groupe de citoyennes et citoyens représentatifs tirés au sort, qui serait régulièrement consulté et s'assurerait du bon respect de la Charte.

Enfin, cinquième orientation, nous souhaiterions que la 5G soit l'occasion de renforcer la protection et l'éducation des enfants face au numérique. Deux de nos recommandations vont dans ce sens : le renforcement

de la formation au numérique des animateurs du périscolaire, mais aussi des enseignants de l'Education nationale de tous niveaux, primaire, collège, lycée ; la désignation également systématique d'un référent numérique dans chaque établissement scolaire. Selon nous, la 5G constitue en effet l'opportunité d'aller plus loin en matière de formation des personnes-ressources pour l'accompagnement des jeunes aux usages numériques. La communauté éducative, parents, enseignants, élèves, est aujourd'hui bien démunie face au développement du numérique. Elle manque d'interlocuteurs bien identifiés et bien formés.

Des vingt et une recommandations, nous venons de vous en présenter les principaux axes.

Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Paris, nous vous invitons à prendre connaissance de notre travail plus en détail, et à vous en inspirer dans vos choix politiques et technologiques futurs. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup. C'est nous qui vous remercions, parce que je ne suis jamais déçue quand on procède par des Conférences citoyennes, parce que, bien sûr, au-delà du travail que les élus doivent faire aussi pour se renseigner, s'informer, et ensuite, faire les bons choix, le fait que nous ouvrons à partir aussi de la composition de ce qu'est une Conférence citoyenne, c'est-à-dire des citoyennes et des citoyens représentatifs, tirés au sort, formés et acceptant de donner de leur temps, cela enrichit considérablement la démocratie représentative.

Je le dis ici : il n'y a pas d'opposition entre la démocratie représentative et cette démocratie citoyenne et participative. Bien au contraire, je pense qu'elle nous permet de grandir, si encore on veut grandir. En tous les cas, merci infiniment à vous.

Dans les différentes pistes que vous avez avancées, beaucoup vont nous être très utiles : bien sûr, les questions de consommation, les questions d'utilité de la technologie, à quoi, à qui et pourquoi elle sert, les questions de diminution de la consommation, parce que nous savons très bien que c'est un secteur qui génère une consommation énergétique qui ne sera certainement pas soutenable dans les années qui viennent.

Nous savons aussi, et vous l'avez dit, que nous sommes, sur les sujets relatifs aux données personnelles, très loin du compte par rapport à la protection des données de nos concitoyens et de nos concitoyennes, et qu'il nous faut être innovant. Si Paris et la Métropole peuvent innover, c'est toujours beaucoup mieux, cela permet d'avancer. C'est notre fonction à Paris, d'être un territoire d'innovation.

Je pense aussi que ce que vous avez dit sur le recyclage est un sujet très important, parce que c'est souvent un sujet oublié ou laissé de côté. Mais je vois que Colombe BROSSEL est très concernée par ce sujet.

Je vais donner la parole aux différents orateurs inscrits pour les groupes politiques : Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e et présidente du groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Madame, Monsieur, la 5G est, aujourd'hui, l'incarnation d'un changement de comportement, d'un changement d'attitude des citoyens face à ce qui est érigé comme une innovation et un progrès. Certains remettent en cause cette technologie et s'interrogent sur les effets induits sur le corps humain et sur nos modes de vie.

D'autres considèrent que la 5G va permettre à notre économie d'aller plus vite, et donc de se développer, d'où la question de la réconciliation de points de vue aujourd'hui diamétralement opposés, et au-delà, la question centrale de savoir comment on implique les citoyens dans des innovations majeures ou des ruptures technologiques.

Madame la Maire, vous avez mené cette concertation dans un contexte contraint de confinement, avec 85 citoyens, dont vingt issus de Paris. Si ce rapport finalement n'a pas vraiment changé la donne, les vingt et une recommandations qui y sont formulées sont toutefois très intéressantes et constructives. Et j'y souscris pleinement. J'émet d'ailleurs le vœu qu'elles puissent se concrétiser dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

Bien sûr, nous attendons avec impatience le rapport final de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, qui avait relevé, en janvier dernier, le manque de données scientifiques. Ses conclusions seront forcément déterminantes dans le déploiement de cette nouvelle technologie.

Le 21 juillet dernier, dans le cadre d'un vœu que nous avons porté avec mon groupe ici même, nous vous demandions, Madame la Maire, de réunir au plus vite et de présider une commission extraordinaire de concertation de la téléphonie mobile, comme le prévoit la Charte parisienne de téléphonie mobile, en présence des maires d'arrondissement et des présidents de groupe, afin de nous présenter une synthèse de l'état des lieux

de la téléphonie mobile à Paris, ainsi que les éléments disponibles à date en termes d'études d'impact et de perspectives sur le déploiement de la 5G à Paris et dans les principales capitales européennes, afin de débattre sur la base de données publiée.

Aujourd'hui, où en sommes-nous ?

Les enchères des bandes de fréquence ont été attribuées par l'A.R.C.E.P., le 18 novembre 2020. Une action collective a été déposée devant le Conseil d'Etat pour faire annuler la vente aux enchères des fréquences. Ces demandes ont toutes été déboutées.

Le 25 novembre, votre adjoint, Paul SIMONDON, adressait un courrier aux maires d'arrondissement pour les informer du déploiement par les opérateurs de deux projets distincts : l'ajout de nouvelles fréquences 3,5 gigahertz qui correspond à l'installation de nouvelles antennes 5G à faisceaux orientables venant s'ajouter aux autres antennes ; et puis, sur les antennes 2G, 3G et 4G, on n'a pas rajouté d'antenne, mais on a mis l'antenne 5G sur ces antennes existantes. Et bien sûr, cette installation est soumise à l'étude de l'A.E.U. et à la Commission de concertation de la téléphonie mobile pour validation.

Il nous a également informés du partage dynamique de fréquences entre la 4G et la 5G sans changement d'antenne, qui feront l'objet d'une procédure simplifiée avec information des maires d'arrondissement pour un avis simple.

Les quatre opérateurs français le savent, il n'y a pas de vraie ou de fausse 5G. La technologie est là, les dispositifs 5G sont déjà déployés dans plusieurs arrondissements du Nord-Ouest de Paris. Les opérateurs n'attendent que le feu vert pour appuyer sur le bouton, c'est le sens de l'histoire, j'allais dire du progrès. Il faut cependant l'accompagner, le contrôler, toujours avoir le soin, et vous le rappelez tous les deux, d'informer la population régulièrement et en toute transparence.

Une question qu'il serait pertinent de porter au niveau de la Ville, est celle de l'abandon à terme de la 2G et de la 3G à Paris, pour désaturer les réseaux. Les Parisiens y seraient sensibles, comme la question de la consommation et de l'usage de leurs terminaux mobiles, de leur recyclage. En Europe, le Royaume-Uni, le Danemark, la Lituanie, la République tchèque, l'Italie, la Lettonie, les Pays-Bas, la Norvège, l'Allemagne, la Suède, le Liechtenstein prévoient de fermer la 3G d'ici 2022, la Suisse l'a déjà fait cette année.

Toujours à l'international, les Jeux olympiques d'hiver à Pékin en 2022 seront l'occasion, pour la Chine, de montrer la pleine capacité de la 5G, leurs réseaux sont en place, les opérateurs et les consommateurs chinois seront prêts. Ils vont faire une vraie démonstration technologique. Qu'en sera-t-il de Paris en 2024 ?

Enfin, à l'échelle locale, il est temps de réfléchir, dès à présent, aux nouvelles potentialités que pourra offrir la 5G : comment mieux optimiser les trajets en ville pour réduire la pollution et la consommation d'énergie, comment améliorer la collecte des déchets, des exemples parmi d'autres, à condition que cette technologie soit bien sûr contrôlée, encadrée, mais aussi et surtout utile pour tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame BÜRKLI.

Mme Carine PETIT, maire du 14e, pour le groupe "Génération.s".

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement.- Merci, Madame la Maire, et bravo à tous les deux, pour avoir été de très pertinents porte-parole de ces trois séances de la Conférence citoyenne sur la 5G. Bravo pour votre présence ce matin, pour votre implication et puis aussi, pour votre travail.

Du coup, les vingt et une recommandations, que vous avez très correctement formulées, qui sont très pertinentes, vont, je l'espère et nous l'espérons, vraiment nous aider pour adapter notre Charte de téléphonie mobile, au niveau de la Ville de Paris.

Bravo aussi pour la pertinence de cet éclairage de transparence, cette nécessité de transparence et aussi, cet éclairage métropolitain.

La demande formulée par de nombreux élus de cet hémicycle, dès la rentrée, pour au moins une pause, peut-être pas un moratoire, mais en tout cas le temps d'un minimum de débat démocratique et citoyen, d'échanges d'information, de mise à plat de nos connaissances, pour aller plus loin sur justement ces préconisations et ces recommandations qui mêlent la démocratie participative et représentative, était donc pleinement justifiée, tout à fait pertinente, et utile pour l'avenir.

Ces vingt et une propositions, vous les avez réparties en cinq thèmes, à l'issue de vos débats, et elles sont très justes. Elles mêlent l'impact environnemental, l'impact socio-économique sur la santé, le respect nécessaire

des libertés publiques, l'impact du progrès technologique et de l'industrie, et il y a un lien très fort aussi sur l'éducation au numérique, la fracture du numérique, et le rôle que nous devons avoir, élus et citoyens mais également l'industrie, sur l'éducation des enfants.

Au-delà de ces propositions, cette Conférence aura visiblement permis de dresser un constat sur la perception des citoyennes et des citoyens sur la 5G. Une perception, en tout cas à une date donnée, perception qui a évolué visiblement, au fur et à mesure des débats, puisque cela figure là aussi noir sur blanc, et c'est important pour les élus, d'avoir ces éléments.

Les conclusions sont très intéressantes, nous les avons lues. Les craintes liées aux effets de la 5G sur la santé, visiblement, ont un peu baissé. En tout cas, cette Conférence vous a permis de partager et d'accéder à des connaissances scientifiques, à un moment donné, je le répète.

Par contre, les préoccupations environnementales sont encore très présentes. La perception de l'utilité concrète aussi de la 5G a baissé, alors que la crainte liée à l'impact sur les libertés publiques, là aussi, a augmenté. Nous devons y répondre, et être là aussi des garde-fous, en tout cas des gardiens, des défenseurs de ces libertés publiques. Du coup, cet exercice a permis, en la connaissant mieux, de révéler des inquiétudes nouvelles, légitimes, sur les conséquences de cette technologie.

Devant l'accélération, je le répète, qui a été imposée à toutes et à tous par le Gouvernement, il nous oblige encore à travailler en urgence. Cela ne veut pas dire, attention je l'ai bien dit, que la qualité des échanges et de la production citoyenne n'était pas qualitative, puisque vous en avez fait la démonstration aujourd'hui, mais nous devons encore aller vite. Nous manquons là aussi d'une véritable étude environnementale, en tout cas d'indicateurs qui vont nous permettre un suivi.

Sur l'éducation aussi des enfants, nous devons aller très vite. Comment les opérateurs de téléphonie mobile peuvent y participer à l'échelle de notre Ville, de notre Métropole ? Comment nous les y obligeons à contribuer ?

Et puis, quel calendrier pour la commission chargée de réviser la Charte de notre Ville ? Ma collègue Delphine BÜRKL en a parlé, mais aujourd'hui, nous n'avons encore que très peu d'informations au niveau des arrondissements, que nous pouvons nous-mêmes partager auprès des citoyens et des riverains. Aujourd'hui, nous constatons que les antennes se changent, évoluent, volent au-dessus de nos têtes, des grues sont installées, parfois le dimanche matin. Là encore, nous n'avons pas suffisamment d'informations. Donc nous voulons aller vite et j'espère que Paul SIMONDON va nous apporter ces réponses.

En tout cas, dans le 14^e arrondissement, nous organiserons une commission de suivi pour suivre très précisément ces questions et informer à leur juste valeur les citoyens. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame la Maire. Paul SIMONDON y reviendra, bien sûr, et vos demandes sont légitimes, pertinentes et partagées.

Mme Séverine de COMPREIGNAC, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC.- Merci, Madame la Maire.

La Conférence citoyenne métropolitaine sur la 5G était tout à fait utile, voire nécessaire. Elle nous apporte un certain nombre d'enseignements que nous considérons comme positifs et auxquels nous souscrivons pour l'essentiel, mettant en lumière les mesures que les citoyens souhaitent pour son installation. C'est un bel exercice de démocratie participative.

Pour le groupe MoDem, le principal enseignement à en tirer est le suivant : les Parisiens ne refusent rien, ils veulent simplement être associés et informés. C'est ce que nous avons demandé lors du Conseil de septembre : aller de l'avant dans la concertation.

Ce qui est intéressant aussi, c'est d'observer le décalage entre les questions et les réponses. Finalement, comme pour toutes les innovations, des inquiétudes se font jour et démontrent un besoin clair de pédagogie.

Cette consultation montre, une nouvelle fois, que les Parisiens sont pleins de bon sens. Que demandent-ils ? Ils demandent une information claire et non faussée, une utilisation raisonnée. Ils ne demandent finalement que d'avoir confiance, grâce à un travail en commun des collectivités dans la transparence.

Ce sujet concerne tout le monde. Il est un sujet pour aujourd'hui, tant les besoins augmentent. On le sait, la 4G ne suffira plus très longtemps. Le confinement et la période sanitaire que nous connaissons actuellement ne font qu'augmenter les besoins. A défaut d'une mise en place rapide de la 5G, le réseau n'absorbera bientôt plus le trafic.

Pour nous, ce n'est pas une technologie gadget, mais un enjeu de développement au service de la population. Pour demain, cela peut nous permettre de relancer une économie post-Covid, construire des villes intelligentes, gérer les flux de transport. De quoi parle-t-on ? Du télétravail, de la télé-médecine, voire de la télé-chirurgie, de la protection de l'environnement, parce qu'on diminue les déplacements, d'une meilleure gestion des stocks, du coût de la limitation de la construction des entrepôts, donc une baisse de l'artificialisation des sols, de la baisse du gaspillage d'énergie, de l'arrosage, etc.

C'est finalement une gestion plus intelligente de nos ressources à laquelle nous pouvons arriver, et c'est nécessaire, un véritable atout dans la transition environnementale dans laquelle nous devons absolument nous engager.

Par ailleurs, à terme, la 5G sera plus sobre énergétiquement, huit à dix fois moins d'énergie consommée selon certaines expertises.

Evidemment, tout n'est pas rose. Il y a la question du renouvellement du matériel informatique, de l'obsolescence de nos smartphones, des nouveaux Data Centers, gros consommateurs d'énergie. Ce ne sont pas des questions négligeables. J'ai envie de croire que, dans les années qui viennent, de nouvelles innovations permettront de minorer ces inconvénients.

Sur les questions de santé, au sujet de cette technologie, l'A.N.S.E.S., qui travaille depuis près de vingt ans sur ces questions, ne conclut toujours pas à des effets sanitaires notoires. Sur ce sujet, la France a l'un des meilleurs dispositifs de contrôle sur l'exposition aux ondes.

Beaucoup de nos voisins européens avancent, y compris outre-Atlantique. Nous devons veiller à ne pas prendre trop de retard en la matière, et aller vraiment de l'avant sans délai.

Je conclus en insistant sur la nécessité, après la Conférence citoyenne, de ne rien faire sans les élus et les populations intéressées dans chaque arrondissement, quartier par quartier. Il n'y a que comme cela que nous arriverons à la meilleure appropriation par tous de cette nouvelle technologie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci à vous, Madame de COMPREIGNAC.

M. Boris JAMET-FOURNIER pour le groupe Paris en Commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, chers représentants, chères représentantes, vous l'aurez remarqué, si vous écoutez les informations aussi attentivement que vous écoutez ce matin, il est beaucoup question dans l'actualité de convention citoyenne. Malheureusement, c'est parfois un tout petit peu décevant, tant cette convention peut être source de déceptions.

Justement, au contraire, à Paris, il me semble que la Conférence citoyenne, menée par Paul SIMONDON et Anouch TORANIAN, que je veux saluer, est une expérience tout à fait enthousiasmante, pour moi et pour notre groupe Paris en commun, et je m'en vais vous dire pourquoi.

Tout d'abord, la Conférence citoyenne a été une occasion de tenir des promesses de la Ville. Vous l'avez dit, Madame la Maire, la Ville n'a pas outrepassé ses droits sur la question de l'attribution des fréquences. Il s'agit d'une compétence nationale. Ça l'est et ça le reste. Je dois souligner qu'en cette matière comme sur d'autres sujets, y compris sanitaires, le Gouvernement n'a pas été à l'écoute des collectivités locales, qui n'ont tout simplement pas été consultées.

Mais parce qu'elle n'en avait pas le droit, la Ville n'a pas souhaité décréter de moratoire sur la 5G. A ce titre, il est un peu curieux de voir le groupe Changer Paris parler d'une supposée, je cite, "volonté de s'enfermer dans la posture du dernier village gaulois", ce qui n'est pas du tout le cas, puisqu'aucun moratoire n'a été décrété et que justement, la Conférence, ce n'est pas la fermeture, mais c'est bien l'ouverture. L'ouverture aux experts, aux expertes, aux citoyennes et aux citoyens, puisqu'avec cette Conférence, comme vous l'avez compris, il s'agissait en fait de partager plus que son point de vue, de partager des connaissances.

A l'heure où l'on déplore que des gens s'expriment publiquement sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas, le dispositif était justement prévu pour éviter cet écueil à tout prix.

La Conférence est également une satisfaction, parce qu'elle a fait émerger des idées qui ont été développées par nos représentants et représentantes. Donc je n'y reviens pas.

Je note simplement qu'au cœur de cette démarche, on a une demande d'information, de transparence de données, et vraiment, en tant que militant de la transparence dans les affaires publiques, je ne peux que m'en féliciter.

Je note également que la Conférence sera l'occasion de permettre une révision de la Charte de la téléphonie mobile, éclairée justement par ces délibérations citoyennes. C'est le sens d'ailleurs du vœu de l'Exécutif sur le sujet.

Une nouvelle Charte de la téléphonie mobile, adaptée à la 5G, sera élaborée, en étroite collaboration avec les agences de régulation, avec les mairies d'arrondissement, avec les associations, avec les citoyens et les citoyennes.

Et évidemment, c'est tout à fait logique, nous proposerons que cette Charte s'applique à l'ensemble du territoire métropolitain, puisque nos territoires ont déjà déployé de gros efforts pour la 5G, et qu'il ne s'agit évidemment pas d'un sujet strictement parisien. C'est également rappelé dans le vœu de l'Exécutif.

Je termine en disant que la Conférence a été aussi l'occasion de se réjouir parce qu'elle dessine une autre manière de faire de la politique. Je note que les propositions de la Conférence ont été quasiment toujours l'objet d'un extrêmement large consensus, parfois à plus de 90 % des participantes et des participants, et il faut évidemment s'en réjouir.

Surtout, ce dont je me réjouis, ce sont les verbatim, les commentaires que vous avez faits, que l'on peut lire dans le compte rendu de la Conférence, des gens qui disent : "Je me trouve plus intelligent maintenant", "c'était vraiment trois samedis enrichissants". Je crois que l'on peut vraiment s'en féliciter.

Il y a là, à Paris, une nouvelle manière de faire de la politique, inclusive, délibérative, qui veut à la fois s'inspirer des faits et de la parole citoyenne. Nous le faisons également à l'échelle des arrondissements. Si je prends l'exemple de Paris Centre, nous avons ce comité des mobilités actives qui s'inspire de cette logique.

Pour finir, je voudrais dire qu'en ouvrant le premier atelier, Anouch TORANIAN avait parlé d'instaurer un débat éclairé et apaisé sur un sujet complexe. Il me semble que la promesse est tenue.

Je vous remercie, chers représentants, chères représentantes, chers collègues, de m'avoir écouté.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci à vous, cher Boris JAMET-FOURNIER.

A présent, David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND.- Merci, Madame la Maire.

Je vais vous parler dans un instant d'un geste précurseur, qui est la charte pour un numérique responsable, intelligent et à impact positif pour les Parisiens, que notre groupe Changer Paris vous propose ce matin.

Mais avant d'engager plus largement cette présentation, je voudrais avoir une pensée empreinte de compassion et de bienveillance à l'égard de vous, Madame la Maire, ainsi que de votre adjoint, M. Paul SIMONDON. Vous avez une tâche difficile ce matin, et cela ne va pas être facile, c'est d'essayer de faire passer une consultation bâclée, ratée, pour un bel exercice citoyen. Vraiment, cela va être compliqué.

Parce que consulter vingt Parisiens, je rappelle vingt Parisiens sur 85, vingt Parisiens, et estimer que l'échantillon pourrait être représentatif, la pastille va être dure à faire avaler.

Et puis, estimer que, sur un sujet aussi complexe que la 5G, trois jours, trois samedis consécutifs, sont suffisants pour intégrer la complexité du débat, là aussi, cela va être compliqué.

Mais c'est vrai que, quand on voit les auditionnés par les différents ateliers, pas d'opérateurs de téléphonie mobile, le régulateur absent, l'écosystème économique parisien totalement écarté, aucune association entendue, pas même "Les Robins des toits". C'est vrai qu'à ce compte-là, on pourrait presque se dire que trois jours, c'était presque beaucoup.

Maintenant, je voudrais vous parler du fond de notre proposition, ce pacte pour un numérique responsable et intelligent. Ce n'est pas juste l'actualisation que vous vous apprêtez à mener, Madame la Maire, d'une charte pour la téléphonie mobile. L'idée n'est pas de dire qu'on va passer de la 4G à la 5G, on fait trois amendements à un texte et, derrière, cela satisfera tout le monde. C'est très insuffisant.

Vous parlez d'enjeux de société, nous parlons également d'enjeux économiques et de vie des Parisiens. Mais il faut aujourd'hui proposer un pacte numérique, qui soit une véritable vision et précurseur, et que la Ville de Paris se projette, comme elle l'a fait sur des matières environnementales. Aujourd'hui, une ville comme Paris doit également investir le terrain du numérique.

Le pacte que nous proposons, va probablement inspirer bien au-delà des frontières du périphérique. D'ailleurs, il n'est qu'à voir d'autres communes de l'agglomération parisienne, qui sont déjà passées à la 5G.

Derrière ce pacte, il y a plusieurs idées. Deux principes : la liberté de choix, chacun peut choisir la technologie qu'il souhaite. Second principe : un principe de responsabilité, y compris en matière de sobriété numérique. Liberté-responsabilité, les deux principes, et cela se décline.

Aujourd'hui, la Ville de Paris dispose d'une fenêtre de tir. J'ai presque envie de dire, le moment est historique, car la Ville dispose d'un pouvoir de négociation en direction des opérateurs de téléphonie mobile. Cela ne se représentera pas prochainement, et vous avez déjà perdu un temps précieux. Aujourd'hui, la Ville doit se tourner vers ces opérateurs, et proposer un pacte gagnant-gagnant.

Aujourd'hui, la question de l'empreinte du numérique, l'empreinte environnementale, ce ne sont pas les antennes, contrairement à ce que certains pourraient penser. C'est ce petit objet, 70 % de l'empreinte environnementale du numérique, ce sont nos smartphones. Eh bien, proposons aux opérateurs de téléphonie mobile qu'ils intègrent, dans leurs offres commerciales, des fairphones. Qu'est-ce qu'un fairphone ? C'est un smartphone qui soit plus facile à réparer, plus facile à recycler et qui, au total, soit un objet plus socialement et environnementalement responsable.

Et puis que la Ville soit aussi exemplaire en la matière. En cyber sécurité, quelles sont les propositions de la Ville ? Dans l'octroi des subventions, pourquoi ne pas conditionner ces aides économiques, y compris dans le plan de relance face à la crise sanitaire, au respect d'un certain nombre de critères, de normes ? Proposons ce pacte gagnant-gagnant aux Parisiens.

En conclusion, Madame la Maire, nous approchons de Noël. Alors, considérez ce matin que nous sommes, notre groupe, dans l'esprit de Noël. Cette charte, c'est un cadeau que nous vous apportons, et nous souhaitons bien vous aider à la mettre en œuvre.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Monsieur ALPHAND, pour ce vibrant soutien à la téléphonie mobile, et contre quand même les conférences citoyennes, ce qui est un peu... C'est ce que j'ai pu comprendre.

Je donne la parole à M. Émile MEUNIER pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Émile MEUNIER.- Madame la Maire, mes chers collègues. Comment commencer ? Je vais apporter un peu de nuance à l'enthousiasme généralisé des autres groupes de la majorité. Je veux vous dire, Madame, Monsieur, et à travers vous, à la Conférence citoyenne, que mon message ne s'adresse pas à vous. Je vous remercie pour votre travail. Mon message s'adresse aux organisateurs.

J'aurais aimé vous dire, Mesdames et Messieurs les organisateurs, que cette Convention citoyenne métropolitaine permet d'éclairer la décision publique, que grâce à ces préconisations, nous allons réguler efficacement la 5G. Mais en toute franchise, je ne le pense pas.

A mon sens, ces conclusions ne sont pas vraiment exploitables pour nos travaux. Non pas en raison des participants et participantes. Encore une fois, je veux les remercier de tout cœur pour leur enthousiasme, leur implication et le temps qu'ils nous ont donné, eux ainsi que les intervenants dont je salue la disponibilité et l'expertise.

Non, si les conclusions ne sont pas exploitables à mon sens, c'est parce qu'elles ne pouvaient pas l'être, à cause de la manière dont vous avez organisé cette convention.

Je ne sais pas comment je dois le prendre.

Pour rappel...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Comme il se doit.

M. Émile MEUNIER.- Pour rappel... S'il vous plaît. Pour rappel, cette Convention faisait suite à un vœu de la majorité. Or, à aucun moment, vous n'avez sollicité les différents groupes de la majorité en amont, pour fixer ensemble le cadre du travail à venir, et les questions sur lesquelles plancher.

Nous avons cru que l'objectif était d'abord de se prononcer sur le bien-fondé ou non du déploiement de la 5G à Paris et, si oui, dans quel délai et sous quelles conditions, ceci afin de réviser la Charte parisienne de la téléphonie qui s'impose aux opérateurs.

Mais les consignes ont dû être mal posées car, à la lecture des vingt et une propositions citoyennes, seules deux me semblent vraiment concerner cette Charte. J'en dirai un mot dans un instant. Les autres propositions, très intéressantes, ne concernent pas les opérateurs, mais s'adressent à nous, pouvoirs publics.

Il pouvait difficilement en être autrement en trois journées de travail. Cela ne pouvait suffire pour appréhender correctement des enjeux aussi complexes que la 5G, pour formuler des propositions véritablement opérantes. Moi-même, j'ai mis plusieurs mois à rentrer dans le dossier. Le risque d'organiser des conventions citoyennes à la hâte, pardon de le dire, c'est d'en délégitimer la portée, et finalement, à terme, la démarche même, alors que c'est un outil formidable que nous soutenons tous et toutes, ici dans cette enceinte.

Je voudrais vous éviter, chers amis de la majorité, qu'un jour, on vienne nous dire, en paraphrasant Clémenceau, le premier maire du 18e dont je suis : "Quand je veux enterrer un problème, je crée une convention citoyenne."

Voici pour la méthode. Parlons du fond.

Je constate qu'au début de cette concertation, 71 % du panel voyaient la 5G positivement. A la fin, ils n'étaient plus que 62 %. Et ils ne sont plus que 27 % à penser qu'elle est utile en termes d'innovation. Preuve en est que, lorsque l'on prend le temps d'étudier un peu la question, lorsque l'on fait l'effort d'aller plus loin que les éléments de langage des lobbys, ce n'est pas en faveur de la 5G.

Concernant les propositions, comme je le disais, je n'en vois que deux qui pourront nourrir la révision de la Charte de la téléphonie. Mais malheureusement, je crains que ce ne soient que des paravents. Je cite : "Demander aux opérateurs de s'engager sur des objectifs de recyclage et de réemploi des téléphones." Cela existe déjà. C'est imposé dans la loi, pour ceux qui connaissent, via les cahiers des charges des éco-organismes. "Intégrer dans la Charte de la téléphonie mobile, des obligations liées à la plantation d'antennes sur des bâtiments : information, juste répartition des taxes, situation sanitaire." C'est déjà quasiment le cas.

Cela dit, il ressort tout de même un vrai enseignement de ce travail, un enseignement qui saute aux yeux à la lecture du rapport et de ses annexes que j'ai lues attentivement, par égard pour votre travail et par intérêt. Les citoyens comme les élus n'ont aucune information fiable sur les conséquences écologiques et sanitaires de la 5G. Aucune.

Je vous cite la proposition citoyenne qui résume le tout : "Réaliser une étude d'impact environnemental par un bureau d'études indépendant, afin de définir précisément les impacts et les bénéfices de la 5G, avant son déploiement."

Madame la Maire, avant son déploiement.

INTERVENANTE.- Ou peut-être...

M. Émile MEUNIER.- J'y arrive, mes chers collègues.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il va falloir aller vite.

M. Émile MEUNIER.- Mes chers collègues, vous vous apprêtez donc à laisser des multinationales déployer une technologie jugée négativement par 40 % des gens, c'est énorme, sans même que ces entreprises n'aient daigné vous présenter des études d'impact. Vous avez pourtant des indices sérieux que cette technologie pose problème. Encore tout récemment, Météo-France et la Direction civile de l'aviation ont exprimé de très fortes réserves.

Peut-être que vous vous dites que c'est plié, que maintenant que les opérateurs ont dépensé 2,8 milliards...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Monsieur MEUNIER...

M. Émile MEUNIER.- Le mieux que l'on puisse faire, c'est l'apparence d'une régulation. Madame la Maire, s'il vous plaît.

Si c'est le cas, nous pourrions le lire comme un aveu d'impuissance politique. Les écologistes ne se satisferont pas de ce non-débat et réaffirment leur demande initiale d'un moratoire sur la 5G, dans l'attente des études d'impact.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci. Moi, je serai toujours du côté, quand même, de ce que l'on pourrait appeler l'"empowerment" citoyen, toujours. Je pense que la capacité des citoyens à nous éclairer, dans leur grande diversité, est quelque chose que nous ne pouvons pas regarder ni avec condescendance, ni avec distance, comme j'ai pu l'entendre notamment sur ces bancs.

M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA.- Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je voudrais vous remercier pour le travail que vous avez effectué pour la collectivité.

Je ne reviendrai pas sur la méthode, qui pourrait certainement être améliorée, mais revenir sur le fond, largement esquivé dans certaines interventions.

Le sujet de la 5G est complexe, avec de multiples ramifications. Avec votre travail, vous avez su éviter le double écueil, je le précise, du simplisme et du dogmatisme. Vous avez su faire ce que le Président de la République n'a pas réussi avec son opposition, entre technophiles et technophobes. Vous êtes vraiment restés sur le fond.

Je suis scientifique et politique, et passionné du lien entre les deux. Je le redis : "La science dit ce qui est, la politique dit ce qui doit être." Ce n'est donc pas aux experts de décider, mais aux citoyens, et les citoyens ne doivent pas non plus décider sans expertise. J'apprécie toutes les auditions qui ont été faites et, là encore, on peut toujours améliorer, mais la démarche va dans le bon sens.

Expertise et pouvoir sont indissociables. La question au final est qui décide : le citoyen, le capitaliste ou l'expert ? Il s'agit de prendre le temps, le temps de s'informer puis de débattre pour enfin décider. C'est ce que vous avez commencé à faire, car le sujet est sérieux.

La 5G présente des atouts, des dangers et des enjeux, comme toute technique. Il n'est pas question ici de la rejeter par principe, je le dis. Pour citer Edgar MORIN : "L'élimination totale du risque conduit à l'élimination totale de la vie."

La question est de peser les avantages et les inconvénients. D'un côté, la 5G est, à la base, un changement de gamme de fréquences des télécommunications électromagnétiques, les mêmes que celles de la lumière ou des ondes radios, mais à des fréquences différentes.

L'utilisation de ces fréquences présente des atouts, sur les flux de données, avec des applications potentiellement révolutionnaires en transport, en médecine ou dans de nouveaux outils de production. Vous ne vous y êtes pas trompés car, si on regarde les chiffres, en plaçant, à près de deux tiers d'entre vous, la 5G comme potentielle source de progrès et d'innovation utile. C'est notable, cela n'a en gros pas changé dans les "sondages", entre guillemets, qui ont été faits.

Mais la technique, en permettant un échange accru d'informations, pourrait ouvrir la voie à de nouveaux dangers, et vous l'avez signalé, en matière d'usage, ou de privatisation des données. Cela me semble être le point le plus important, avec des risques, par exemple, de surveillance de masse ou de reconnaissance faciale généralisée. Il est intéressant que cet enjeu soit ressorti de façon croissante, là aussi dans vos préoccupations, au cours des trois samedis.

La 5G fait couler aussi beaucoup d'encre sur ses aspects sanitaires. Force est de constater que les études scientifiques publiées se suivent et se ressemblent toutes, pour conclure à l'innocuité des ondes, en dehors de l'effet évidemment thermique bien documenté, cet effet qui vous évitera de mettre votre chat dans votre micro-ondes. Il est notable que la crainte des risques sanitaires a reculé au fur et à mesure que vous progressiez dans votre connaissance.

Mais il y a aussi d'autres enjeux liés au développement de la 5G. Tout d'abord, celui de l'égalité d'accès sur le territoire, et j'apprécie que ce soit remonté très vite. Vous le pointez, si la 5G se développe, tous les territoires devraient en bénéficier, pas seulement les plus rentables pour les grands groupes.

J'irai plus loin en disant que les télécommunications devraient être un bien commun et qu'en conséquence, elles devraient donner lieu à une gestion publique. C'est encore un autre débat.

Vous pointez aussi justement l'enjeu de l'impact environnemental. Cela pourrait être le cas en matière de consommation d'énergie dans les pays où l'électricité est produite de façon carbonée. Mais c'est aussi un enjeu en matière d'utilisation des terres rares, qui occasionnent une forte pollution chimique lors de leur extraction. Votre recommandation sur le recyclage du matériel prend vraiment tout son sens.

Vous pointez aussi de nombreuses recommandations auxquelles je suis sensible : prévoir des critères environnementaux dans les marchés publics, une charte et un label pour contrôler les usages et les données, informer les citoyens sur les enjeux de la 5G, et notamment pour former les jeunes générations.

Il y a beaucoup d'informations, et cela ne restera pas lettre morte. Vos recommandations sont très précieuses. Bref, vous avez travaillé et bien travaillé sur le sujet, votre contribution sera utile.

Permettez-moi, parce que j'aime le débat, de signaler deux points d'attention pour susciter encore des discussions.

Tout d'abord, pour signaler un grand absent celui de la production industrielle. Sans maîtrise industrielle, nous sommes dépendants de choix qui ne sont pas les nôtres. Si c'est seulement Huawei qui va produire, on

pourra avoir de très nombreuses recommandations, elles seront probablement dans le vent. Que dire, par exemple, des licenciements - 1.400 à venir dans la branche Recherche & Développement de l'ex-Alcatel, spécialisée dans la 5G, aujourd'hui rachetée par Nokia, rachat notamment favorisé par Emmanuel MACRON.

En fermant la production en France, nous nous coupons volontairement des leviers sur les choix à venir. L'enjeu industriel ne doit pas être négligé.

Le deuxième point que je voudrais souligner concerne la question éducative...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- On n'aura pas le temps.

M. Jean-Noël AQUA.- Je conclus sur ce point. Vous parlez de faire venir des services civiques et des parents d'élèves. Je pense que l'enjeu est tellement important qu'il mériterait d'avoir des agents, des vrais agents statutaires. Je pense que des services civiques ou des parents d'élèves ne sont pas suffisants. Un débat est nécessaire pour qu'in fine, ce soient les citoyens qui décident des choix de société.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci à vous, Jean-Noël AQUA, pour votre intervention.

Dernière oratrice, je précise pour Mme POITTE et M. BOUTARFA, que Mme SIMONNET a une minute, contrairement aux autres qui sont des groupes et qu'elle est non inscrite dans un groupe. Donc le temps de parole est délimité par le poids électoral que les différents groupes ont eu.

Mme SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET.- Ce qui est contraire au Code général des collectivités territoriales, mais Paris se donne des libertés.

Il y avait une Conférence citoyenne sur le climat mise en place au niveau national, qui a pris une position très forte pour l'instauration d'un moratoire sur la 5G. Cela mettait un caillou dans la chaussure de Mme HIDALGO, vu qu'en plus, les groupes de la majorité, pour une grande partie, étaient plutôt pour un moratoire.

Elle a donc mis en place cette Conférence citoyenne. Je vous félicite, parce que vous avez travaillé, mais évidemment, ce n'est pas vous qui êtes en cause.

Mais ce qui est problématique, c'est que le champ de la Conférence n'était pas du tout le même, puisqu'il s'agissait bien de vous inviter à émettre des recommandations, dans le cadre acté du déploiement de la 5G, et pas dans l'hypothèse où la mobilisation citoyenne et des collectivités pourraient s'opposer au déploiement de la 5G.

Je retiens aussi que les associations comme "Robin des Toits", celles qui sont opposées à la 5G, n'ont pas été auditionnées. Mais pour autant, vous en arrivez bien à cette recommandation, pour moi la plus importante, la 4, qui demande de réaliser une étude d'impact environnemental par un bureau d'études indépendant afin de définir précisément l'impact de la 5G avant son déploiement.

Eh bien, un moratoire, c'est justement faire une pause avant le déploiement, pour que l'on ait toutes les études, et qu'on stoppe si l'impact écologique et du point de vue des libertés est trop conséquent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame SIMONNET. Merci beaucoup.

Pour répondre à tous ces orateurs et oratrices, et aussi bien sûr pour revenir sur les propositions des citoyens qui ont participé à la Conférence citoyenne que je veux à nouveau remercier, je donne la parole à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Merci surtout à vous deux, M. BOUTARFA et Mme POITTE, pour cette présentation des recommandations de la Conférence citoyenne, pour votre participation aux travaux qui ont rassemblé pendant trois jours plus de 80 citoyens et citoyennes de Paris et de la Métropole.

Je veux d'abord rappeler les raisons qui nous ont conduits, avec ma collègue Anouch TORANIAN, à organiser cette Conférence citoyenne, suite au vœu adopté ici : d'abord, les déclarations du Président de la République, fermant la porte à tout débat sur la question de la 5G, et le vœu demandant à ce que soit organisé à Paris un débat éclairé, démocratique et citoyen, sur les problématiques liées au déploiement de cette technologie.

Je veux aussi remercier les services de l'Agence de l'écologie urbaine, et ceux de la DDCT, les experts, les intervenants, qui ont permis que cette Conférence soit organisée sans délai, dans de bonnes conditions et avec un haut niveau d'exigence intellectuelle, scientifique et citoyenne.

J'insiste sur ce point. Les citoyens et les citoyennes ont d'abord été formés par des experts et des intervenants indépendants pour ensuite être en mesure d'échanger entre eux et de débattre en connaissance de cause.

Je veux aussi rappeler l'esprit qui anime l'Exécutif sur ce sujet de la 5G : ni acceptation aveugle, ni rejet irréfléchi, mais respect de nos responsabilités, respect de nos compétences légales, juridiques, et en même temps, souci d'amener une réflexion collective éclairée, qui doit permettre de faire vivre ce débat et d'associer les citoyens dans le processus de décision.

La démarche était, j'en suis convaincu, utile. Le débat était nécessaire et les recommandations en sont la preuve. Sur toutes les thématiques retenues, la demande principale est celle d'information et de transparence. C'est le premier enseignement, et c'est bien qu'il y avait un problème dans le mode de déploiement qui était choisi, et en tout cas une insuffisance. Nous l'avions tous partagée d'ailleurs ici, et on peut le constater.

C'est donc bien sur ce point le premier engagement que je peux prendre devant vous : oui, la Ville de Paris participera à mettre à disposition une information claire, transparente, sourcée pour dire, à un moment donné, ce que l'on sait, ce que l'on ne sait pas et la mettre à disposition des citoyens en général.

Les autres recommandations sont intéressantes, sur le recyclage, la réutilisation des terminaux, la formation de tous ceux qui interviennent auprès des enfants. Les intervenants vous en avaient parlé. Aussi, sur les utilisations qui sont cette vision optimiste, les utilisations qui pourront remplir des objectifs qui sont les nôtres, de transition écologique, d'amélioration des transports publics. Sur ce sujet, vous avez souhaité mettre l'accent effectivement.

Maintenant, il s'agit de poursuivre le travail collectif. Il a déjà commencé, bien sûr, pour mettre à jour notre Charte parisienne de la téléphonie mobile à partir de ces recommandations. Avec les groupes politiques, d'abord, je remercie tous les intervenants et toutes les propositions. Elles sont toutes intéressantes. Je remercie aussi M. David ALPHAND pour son cadeau de Noël. Il y a des propositions intéressantes dans ce que vous avez formulé. Le paquet autour de ce cadeau, qui consiste à dire qu'il fallait aller plus vite mais que c'était trop court et qu'il faut que ce soit fait au niveau de la Métropole, mais n'écouter que les Parisiens ne me semble pas tout à fait... Sans le paquet, les propositions en elles-mêmes, il y a des choses à retenir sans doute.

Nous allons donc bien sûr, aussi avec les associations d'usagers, où le dialogue a déjà commencé avec l'A.N.S.E.S., proposer dans les jours qui viennent et dès début janvier, des moments pour adapter notre Charte.

Oui, les opérateurs, Madame BÜRKL, vous l'avez dit, se sont mis en situation d'activer la 5G. J'ai voulu être sur ce sujet, avec les maires d'arrondissement, extrêmement transparent et les informer du processus. Ils ont déposé des dossiers. L'autorisation de la Ville ne se fera pas avant cette mise à jour de la Charte, c'est l'information qu'on leur a toujours donnée et qui est très claire.

Les conclusions de la Conférence s'adressent à nous, bien sûr, parce que nous avons cette Charte à mettre à jour. Elles s'adressent beaucoup aux opérateurs et elles nous donnent de la force dans la discussion avec eux. Ils ont déjà reçu vos recommandations. Ils doivent nous fournir leurs premières propositions très vite.

Elles s'adressent aussi beaucoup plus largement aux autres collectivités, à la Métropole qui ne sont pas dans la même situation puisqu'elles n'ont pas cet outil de régulation qui existe depuis 2003, qui doit être mis à jour mais qui peut servir d'exemple. Nous sommes, bien sûr, prêts à le partager avec eux.

Nous serons donc les portevoix de vos propositions auprès des autres acteurs auxquels elles peuvent s'adresser et nous sommes bien sûr tout à fait intéressés à monter certains des outils dont vous avez parlé, en particulier le suivi du respect d'engagements d'objectifs que doivent prendre les opérateurs à une échelle qui peut être métropolitaine. Nous avons commencé à travailler avec la Métropole sur ce sujet. L'échelle est pertinente. Nous sommes tout à fait favorables à les mettre en place à l'échelle métropolitaine.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup. Si vous souhaitez reprendre la parole, vous pouvez bien sûr la reprendre. Peut-être M. BOUTARFA ?

M. Samy BOUTARFA.- Je vous remercie pour ces remarques et ces informations. On a été une grande partie de Parisiens à travailler durant l'ensemble de ces trois samedis. J'espère que vous ferez bon usage de nos recommandations.

Mme Christine POITTE. - Je vous remercie également de nous avoir écoutés. Pour autant, peut-être que ce n'est pas suffisant pour certains d'entre vous. Trois jours, pour nous, effectivement cela représentait déjà une grosse mobilisation, puisque plus de 80 personnes en visio-conférence, ce n'est pas si simple. L'exercice n'était pas connu pour beaucoup d'entre nous puisque des visio-conférences...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, sur le côté, si vous pouviez avoir la décence d'écouter. Merci.

Mme Christine POITTE. - Des visio-conférences à cette échelle, nous n'en pratiquons jamais, puisque nous étions tous inconnus les uns des autres. Pour autant, ces trois jours ont été très intenses, très denses, puisque c'étaient des journées pleines. Nous commençons avant 10 heures pour finir après 16 heures sur trois samedis. C'est une vraie implication de notre part, aussi bien habitants de Paris que de la Petite couronne, puisque la 5G ne concerne pas que Paris. C'est un enjeu national, mais déjà c'est bien de commencer par quelque chose.

Après, espérons que nous allons réussir à amener une pierre à cet édifice. Tout n'est pas parfait, encore une fois, mais nous avons été informés, formés est peut-être un bien grand mot, mais en tout cas informés de choses que nous ne connaissions pas et sur lesquelles il était important que l'on nous pose des questions et que l'on nous interroge, puisque la 5G vient après la 2G, la 3G, la 4G, je ne vous apprend rien. Pour autant, nous n'avons jamais été consultés et est-ce que nous nous étions posé des questions à ce moment ?

C'est bien de permettre aux Parisiens et aux habitants de la Petite couronne de se poser des questions qui ne viendraient peut-être pas comme cela, parce que l'on se laisse faire aussi. On nous installe la 5G, on nous dit que cela va aller plus vite, etc.

C'était important, même si tout n'est pas parfait, même si effectivement peut-être que l'on aurait pu mieux faire. En tout cas, on s'est tous beaucoup donné et on a essayé de faire un maximum, de manière à ce que tout cela puisse vous servir et apporter aussi, encore une fois, notre pierre à l'édifice.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci vraiment beaucoup à vous et à l'ensemble des citoyens. Je le redis ici, la méthode de la Conférence citoyenne est une méthode que nous continuerons à reprendre. Elle permet d'élargir aussi le champ de représentativité qui est le nôtre. Elle nous permet de travailler avec les citoyens et de travailler à partir de leur intelligence, je ne dis pas de se transformer tous en expert, mais avec les points de vue, les expériences différentes et nourries par des données à la fois scientifiques mais aussi par un débat citoyen et politique, on progresse ensemble. C'est le but des conférences citoyennes.

Nous continuerons. Je crois vraiment à cet outil. Chaque fois que nous l'avons utilisé, il nous a permis en effet d'aller au-delà des certitudes que nous pouvions avoir chacun, en fonction de nos convictions et de nos formations politiques.

La deuxième chose, c'est que le travail, comme vient de le dire Paul SIMONDON, qui va s'engager maintenant sur la rénovation, la modernisation et l'intégration de ces éléments portés par les citoyens à la Charte de la téléphonie mobile, va se faire, et va se faire dans un cadre institutionnel qui est celui des groupes du Conseil de Paris et de l'Exécutif. Ce travail va se faire. Mais je prends l'engagement ici, devant les citoyens, que nous allons revenir vers eux et vers ceux qui se sont investis, les plus de 80 citoyens qui se sont investis, pour leur dire où nous en sommes.

Je pense qu'au plus tard d'ici un an, nous pourrons faire un point devant vous pour vous dire où nous en sommes et comment les différentes recommandations sont devenues des actes que nous avons posés, des engagements que nous avons posés, soit en interne ici à la Ville pour ce qui relève de notre compétence, soit vis-à-vis de la téléphonie mobile.

Ce qu'a dit Paul SIMONDON est très juste. Ce travail nous rend plus fort. Evidemment qu'il nous rend plus fort, parce qu'il permet de poser les vrais sujets, de ne pas être non plus dans le mythe de la technologie qui viendrait régler tous nos problèmes. On sait que la technologie peut régler des problèmes, mais si on décide qu'elle est faite pour régler des problèmes, elle peut aussi en créer beaucoup.

C'est se redonner du pouvoir, et se redonner du pouvoir, c'est ce que nous sommes en train de faire pour n'être vulnérables à aucun lobby, à aucune détermination technologique, et même à aucune position politique qui fermerait l'ensemble, alors que l'on sait que la technologie peut aussi aider, mais si on le décide.

Ce pouvoir que nous reprenons, on ne va pas le lâcher. On ne va pas le lâcher et il va nous inspirer, grâce à vous, tout au long du travail que nous allons faire maintenant avec les opérateurs pour leur dire à quelles conditions cela nous convient. En fait, cela nous convient si cela porte du progrès partagé. Si c'est pour permettre à certains d'aller plus loin, de se détacher encore plus du reste des citoyens, cela ne nous conviendra pas et on le

dira. On fera avec nos compétences, parce que l'on est dans un cadre de droit, ce qu'il est possible de faire pour que ce progrès soit un progrès partagé, et pas autre chose.

Merci beaucoup d'avoir contribué à ce débat, à éclairer notre Assemblée. Je remercie aussi les collègues qui sont en salle des fêtes et leur dire que, même s'ils ne sont pas dans la salle, ils sont bien présents avec nous évidemment. Je vais suspendre la séance pour raccompagner Mme POITTE et M. BOUTARFA.

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures onze minutes, est reprise à dix heures treize minutes, sous la présidence de Mme Audrey PULVAR, adjointe).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Chers collègues, merci de prendre place pour que nous puissions continuer nos travaux.

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Comme vous le savez, nous avons beaucoup à faire et, comme on a tous très envie de travailler efficacement, nous allons commencer avec les travaux de la 4e Commission. Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT, président de la 4e Commission, pour trois minutes.

M. Gauthier CARON-THIBAUT.- Merci, Madame la Maire.

La réunion de cette 4e Commission était dédiée à l'audition de Léa FILOCHE, afin de permettre au commissaire de faire un point sur l'impact de la crise sanitaire sur la situation des bénéficiaires du R.S.A.

Nous avons souhaité faire cette audition face au nombre largement supérieur à la situation nationale d'allocataires du R.S.A., surtout par rapport à ce que nous connaissons, comme je viens de le dire, au niveau national, mais également par rapport à la tendance parisienne habituelle, une tendance à la baisse depuis maintenant une dizaine d'années.

En septembre 2020, nous étions à 69.575 allocataires du R.S.A., ce qui fait 13,5 % de plus depuis début janvier, alors qu'en France, on est sur une moyenne de 10 % en plus.

A travers cette audition, nous avons pu voir que des publics se démarquaient, des publics d'allocataires plus forts à l'Ouest et au Centre de Paris, des allocataires plus jeunes, essentiellement d'une moyenne d'âge de 35 ans, généralement isolés, sans enfant, beaucoup de travailleurs indépendants, d'entrepreneurs, beaucoup de locataires également. Un effet intéressant, on pouvait s'en douter, mais les chiffres l'ont confirmé, une augmentation dichotomique au niveau des deux bouts de la chaîne, à la fois des allocataires peu diplômés, dont on avait l'habitude, mais également des allocataires fortement diplômés, essentiellement des jeunes diplômés qui ne réussissaient pas de suite à s'introduire sur le marché du travail.

L'impact de la crise a été ressenti plus fort par les personnes présentant des problèmes de santé mentale.

Un grand décalage, entre les ressources avant la crise et après la crise, émane également des chiffres qui sont remontés des services sociaux, ce qui montre une paupérisation plus forte des allocataires du R.S.A. que l'on pouvait avoir avant, et après, du coup, tout ce qui s'ensuit, la rupture du logement, l'endettement, les problèmes de loyer, etc. A cela s'ajoute la fracture numérique qui, malgré tous les efforts qui ont pu être faits par les acteurs, a continué à mettre sur le côté un certain nombre d'allocataires.

Face à cela, la Ville de Paris a renforcé l'accompagnement à distance par téléphone, essentiellement des allocataires, et a renforcé son implication, alors que l'Etat n'avait prévu aucune mesure exceptionnelle de maintien des droits pendant le deuxième confinement.

Léa FILOCHE a pu également nous présenter les actions de la Ville de Paris pour améliorer le suivi des allocataires et la baisse du temps d'instruction des dossiers, notamment le renfort, et on l'a salué hier, de dix équivalents temps plein mis à disposition des espaces parisiens d'insertion. Mais, comme je l'ai dit, nous en avons largement parlé hier lors de nos interventions sur le budget.

Plusieurs projets de délibération ont été présentés, dont le rapport sur l'égalité femmes/hommes et plusieurs vœux sur une récente évacuation qui a interpellé les groupes de la majorité, qui ont néanmoins trouvé les voies de l'union.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci, cher collègue.

Pensez à bien mettre le micro plutôt plus haut que Gauthier, pour que l'on vous entende bien, de façon intelligible dans l'hémicycle, surtout que les masques nous empêchent d'être très audibles.

2020 DDCT 95 - Subvention (74.700 euros) à 5 associations pour 6 projets au titre des droits des femmes et de la lutte contre les violences.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DDCT 95 qui porte sur une subvention à cinq associations pour six projets au titre des droits des femmes et de la lutte contre les violences.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen pour cinq minutes.

Mme Camille NAGET.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, par ce projet de délibération, nous renforçons des partenariats essentiels dans l'engagement de la Ville de Paris pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Je souhaite saluer particulièrement plusieurs projets. D'abord, le soutien à la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception, travail indispensable car, si la législation avance, trop d'obstacles demeurent. Le droit fondamental des femmes à disposer de leur corps, garanti depuis 1975, est dans les faits constamment remis en cause. Il y a en moyenne, en France, trois professionnels pour 100.000 femmes en âge de procréer et donc de consulter. Nous ne parlons même pas des associations ou collectifs qui déguisent leur idéologie anti-I.V.G. sous des pseudo-aides à coups d'histoires larmoyantes et de photos de fœtus. Le droit des femmes de maîtriser leur fécondité et de choisir ou non la maternité doit être soutenu sans relâche.

Ce projet de délibération participe également au nécessaire soutien de l'association "F.I.T.", "Une femme un toit". Cette association hautement spécialisée gère le lieu d'accueil situé à Bagnolet, en partenariat avec le département de Seine-Saint-Denis et des centres d'hébergement pour jeunes femmes, afin de les mettre en sécurité et de leur permettre de se reconstruire.

Dès 2015, le groupe Communiste au Conseil de Paris a porté la nécessité d'augmenter les capacités d'hébergement et d'accès au logement des femmes victimes de violences.

En plus d'une meilleure prise en compte des violences dans le cadre de l'accès au logement social, la délibération prévoyait la création de plus de places d'hébergement spécifique. Trois foyers sont prévus à ce stade dans les 10e, 12e et 20e arrondissements, et le "FIT", en lien avec "Aurore", doit assurer la gestion de l'un de ces foyers.

Le Président de la République leur a rendu visite à l'occasion du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, et affirmait, je cite : "Sortir ces femmes de l'état de victimes leur permet de se relever et de reprendre le cours de leur vie". C'est la mission que s'est donnée l'équipe de l'association "Une femme un toit".

Tout cela nécessite du temps et beaucoup d'efforts. Je tiens à préciser que oui, cela ne nécessite pas que du temps et beaucoup d'efforts, cela nécessite aussi et surtout des moyens financiers à hauteur des besoins. Les coupes budgétaires drastiques, mises en place par Emmanuel MACRON sur le financement des centres d'hébergement d'urgence, ont imposé de revoir le budget à la baisse, du fait de la baisse des financements par nuitée. Le montage de ce projet du "FIT" à Paris, qui aurait pourtant dû être consensuel, répondant à la grande cause nationale du quinquennat, a été semé d'embûches.

Nous estimons que la lutte contre les violences faites aux femmes ne peut pas être considérée comme une variable d'ajustement budgétaire. Nous nous félicitons donc que, grâce notamment à l'engagement constant de la Ville de Paris et à ma collègue Hélène BIDARD, le "FIT" ait pu ouvrir, dès cet automne, un deuxième lieu d'accueil à Paris, dans l'attente de la construction du foyer pérenne dont nous espérons une ouverture rapide.

Un mot également pour saluer l'action de l'association "En avant toutes", pour la mise en œuvre d'un chat informant les jeunes filles et jeunes femmes de leurs droits. Le nombre de connexions à ce chat en a montré l'utilité et nous invite à renforcer notre soutien à cette association pour lui permettre de venir en aide à un plus grand nombre de jeunes filles et de jeunes femmes.

Enfin, un nouvel acteur est soutenu par ce projet de délibération, l'association "MIST", qui vient en aide aux victimes de la traite d'êtres humains. Nous savons combien cette question est importante sur notre territoire à Paris et comment des femmes souffrent d'exploitation sexuelle par de véritables mafias, n'hésitant pas à les

menacer elles-mêmes ou leurs familles. La Ville de Paris se doit d'être aux côtés de toutes les victimes, et nous nous félicitons donc de ce nouveau partenariat.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD pour cinq minutes.

Mme Hélène BIDARD, adjointe.- Je vous remercie de votre intervention, chère Camille NAGET, vos encouragements et vos remarques.

Ce projet de délibération vient conclure une année d'engagement fort de la Ville de Paris aux côtés des Parisiennes, en particulier celles qui, victimes de violences conjugales, intra-familiales ou de traite des êtres humains, se sont trouvées, en 2020, avec la crise sanitaire et les confinements, en situation de plus grande vulnérabilité encore que d'ordinaire.

Je profite de ce projet de délibération pour saluer avec vous la remarquable mobilisation, pendant les confinements particulièrement, des actrices et des acteurs spécialisés qui ont su non seulement se réorganiser pour poursuivre l'accompagnement de leur public, mais aussi pour faire face avec la Ville de Paris à une situation inédite et, j'en suis convaincue, pour empêcher très concrètement des violences et sauver des vies en empêchant des féminicides.

Je vous propose ainsi de soutenir les associations "Halte aide aux femmes battues" "HAFB" et le "FIT", "Une femme un toit", pour l'hébergement d'urgence de femmes victimes de violences. Des lieux sécurisés et adaptés sont indispensables pour fuir les violences, surtout dans une ville comme la nôtre où le manque de logement social notamment est un frein au départ du foyer, en particulier avec les enfants.

Les deux projets sont portés par des associations spécialisées et bien implantées dans les réseaux parisiens de lutte contre les violences qui, de surcroît, ont été des piliers pour les femmes comme pour les institutions, face à la pandémie et au confinement successifs de 2020.

Le "FIT", par exemple, qui gère déjà le C.H.R.S. "Les Univers'elles" pour les jeunes femmes dans le centre de Paris, a ouvert un nouveau lieu, le 1er novembre dernier, au tout début du deuxième confinement, avec quarante places pour les jeunes femmes, pour la plupart déjà repérées et suivies par l'accueil de jour que la Ville de Paris a ouvert en 2019 à la porte de Bagnolet, en partenariat avec la Seine-Saint-Denis.

"HAFB" était un de nos partenaires dans la mise en place, en mars dernier, d'un protocole de mise en sécurité des victimes dans les logements sociaux, mis à disposition à titre exceptionnel, avec mon collègue Ian BROSSAT, qui ont pu bénéficier à dix-huit femmes et trente-quatre enfants. Cette association est également une des associations locales référentes pour la Fédération nationale Solidarité Femmes qui gère le 39-19 et qui oriente les victimes.

Toujours sur la question des violences, je vous propose, avec ce projet de délibération et avec mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL, de renforcer notre soutien à l'association "En avant toutes". Le chat, dédié aux jeunes femmes et aux jeunes L.G.B.T.Q.I. victimes de violences dans les couples ou dans les milieux familiaux hostiles à leur situation affective ou à leur orientation, est devenu une référence et un outil salvateur pour ces jeunes exposés aux injonctions et violences patriarcales.

Lors du premier confinement, l'activité du chat a connu une progression exponentielle de plus 755 % sur la période du 17 mars au 11 mai, passant de 49 accompagnements en 2019 à 370 sur la même période en 2020. Les équipes ont augmenté l'activité du chat de huit heures par semaine à sept jours sur sept, de 10 heures à 21 heures, soit 77 heures par semaine. La libération de la parole s'est poursuivie au-delà du confinement, car l'activité du chat a été multipliée par deux entre avril et mai. Une tendance qui s'est poursuivie depuis, avec une augmentation de 20 % de la fréquentation du chat depuis le deuxième confinement. Ceci implique en effet des moyens supplémentaires.

A cette jeunesse victime de violences, en majorité des filles, nous avons dédié, le 25 novembre cette année, avec Dominique VERSINI, la Journée interprofessionnelle de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes. Elle a pu se tenir à distance, ainsi qu'un débat sur la mémoire traumatique. Cela est bien connu, les violences à l'âge adulte prospèrent sur le terreau de celles connues dans l'enfance, du côté des victimes comme du côté des agresseurs d'ailleurs. Pour briser cette spirale infernale, il est fondamental de détecter, d'écouter, de prendre en charge, et de réparer dès les premières violences. Ce travail se poursuivra bien entendu à travers le plan de lutte contre les violences faites aux enfants, lancé par Dominique VERSINI. Merci beaucoup, chère collègue, pour ce travail.

Les jeunes et les ados seront, par ailleurs, à l'honneur à nouveau, lors du prochain 8 mars qui sera dédié à l'éducation à l'égalité, en particulier à la vie affective chez les ados.

Je vous propose d'ailleurs, pour le 8 mars, d'apporter un soutien financier à la CADAC dans ce projet de délibération également, afin que la Ville s'engage à faire du 8 mars 2020 un temps fort de mobilisation pour le droit des femmes.

Je termine en un mot avec la proposition de soutien à la Mission d'intervention et de sensibilisation, "MIST", une association qui intervient auprès des personnes victimes de la traite des êtres humains, d'exploitation sexuelle et de la prostitution dans une logique de prise en charge globale, santé, soutien psychologique, accompagnement dans les procès contre les proxénètes, insertion professionnelle. C'est une jeune association gérée par et pour les victimes de prostitution, notamment au bois de Vincennes dans le 12^e arrondissement, et qui développe des projets très importants et très intéressants avec les services de la Ville.

Merci beaucoup.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 95.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DDCT 95).

Voeu déposé par les groupes Communiste et Citoyen, Paris en commun, Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif au 3919 à destination des femmes victimes de violences.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen de vœux non rattachés et nous examinons le vœu n° 61 à destination des femmes victimes de violences, le 39-19.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour deux minutes. Non, cela va être Camille NAGET pour le groupe Communiste et Citoyen pour deux minutes.

Mme Camille NAGET.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous connaissez toutes et tous, j'en suis certaine, le 39-19 qui est le numéro gratuit anonyme à destination des femmes victimes de violences, ce numéro, créé en 1992 par le réseau de 73 associations "Solidarité Femmes".

Le 39-19 repose sur une trentaine d'écouteresses professionnelles qui recueillent la parole d'environ 2.000 victimes, chaque semaine, et jusqu'à 7.000 appels hebdomadaires pendant le confinement.

Pourquoi ce vœu ? Le Gouvernement a annoncé mettre fin à la subvention de "Solidarité Femmes" et a lancé ce qu'il appelle une mise en concurrence. Le 39-19 risque donc d'être géré par une entreprise qui n'a rien à voir avec la lutte contre les violences. Cela passerait donc d'un service d'utilité publique à un outil commercial.

Aujourd'hui, "Solidarité Femmes" gère le 39-19 avec des financements largement insuffisants. Elle est subventionnée par l'Etat, va chercher des subventions dans les collectivités, comme notre collectivité qui l'a financée à hauteur de 28.000 euros en 2020. Mais pour ouvrir plus largement, sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, plus de moyens sont nécessaires.

Si le marché était confié à une organisation généraliste, cela risquerait non seulement de faire perdre en qualité de prestations, et il y a un véritable risque de perte de savoir-faire, d'expérience et d'expertise. La lutte contre les violences et la protection des femmes est une cause d'intérêt général et non une activité marchande, à laquelle on peut appliquer la loi du marché. On ne peut pas appliquer une logique de rentabilité sur les violences faites aux femmes.

Le groupe Communiste et Citoyen, avec les groupes de la majorité, émet donc le vœu que la Ville de Paris soutienne, auprès du Gouvernement, la demande de "Solidarité Femmes" de se voir confier plus de moyens pour mettre le 39-19 en service sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Mme Hélène BIDARD vous répond en deux minutes.

Mme Hélène BIDARD, adjointe.- Merci beaucoup, chère collègue, d'attirer l'attention du Conseil de Paris sur la situation du 39-19, "Violences femmes info". Sachez que je me suis entretenue avec Mme BRIÉ, directrice de la "FNSF", association qui a créé et géré depuis 1992, le 39-19.

Comme beaucoup d'acteurs et d'actrices de la lutte contre les violences faites aux femmes, je rejoins ses inquiétudes face au choix du Gouvernement de passer désormais par un marché public pour la gestion de cette action-clé dans le processus de sortie des violences. Dans la période de crise sanitaire, je le disais, ou de confinement même allégé, avoir un conjoint ou un parent violent devient un cauchemar pour tant de femmes et d'enfants, et le rôle du 39-19 est fondamental. Sa mission, c'est de l'information et de l'orientation, mais aussi parfois de la mise à l'abri, et elle ne saurait être mise en concurrence sur des critères de rentabilité ou devenir d'ailleurs le monopole exclusif de l'Etat, alors que des partenariats existent déjà avec d'autres institutions, dont la Ville de Paris.

Nous souhaitons préserver la qualité de l'accueil, de l'écoute et de l'orientation dont bénéficient les victimes, et une coopération utile à nos politiques de lutte contre les violences. Le risque à terme, c'est que le 39-19 soit confié à un opérateur qui présentera des moindres coûts et plus de rendement, mais sans engagement pour les droits des femmes. La "FNSF" est aux côtés des associations parisiennes et de notre collectivité. Elle nous a aidés d'ailleurs, lors du premier confinement, à mettre à l'abri dix-huit femmes et trente-quatre enfants, dans un partenariat entre la Ville et la "FNSF".

Au-delà de la conjoncture, nous avons un partenariat privilégié avec la "FNSF" qui collabore régulièrement avec l'Observatoire parisien des Violences faites aux femmes.

Vous comprendrez que j'émetts un avis favorable à ce vœu à l'initiative du groupe Communiste et Citoyen, mais rejoint par les groupes Paris en commun, Ecologiste et "Génération.s", afin de soutenir la "FNSF", et nous interviendrons auprès du Gouvernement pour en savoir plus.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, Madame BIDARD. Je mets aux voix le vœu n° 61 des groupes Communiste et Citoyen, Paris en commun, Ecologiste de Paris et "Génération.s". Mais d'abord, il y a une explication de vote du groupe Paris en commun, et c'est Geneviève GARRIGOS qui nous en parle.

Mme Geneviève GARRIGOS.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, effectivement, force est de constater que les féminicides sont passés de 121 en 2018 à au moins 146 en 2019. La lutte contre ces violences doit nous unir sans exception. Il est bien sûr exclu de faire de la petite stratégie sur leur dos, mais cela suppose de prendre réellement conscience de l'urgence et de la charge de travail des associations, particulièrement la "Fédération nationale Solidarité femmes" qui gère le 39-19 depuis sa création en 2007 et qui gère une plateforme d'écoute depuis 1992.

Les appels au 39-19 ont doublé lors du premier confinement et augmenté de 15 % depuis le début du second. La période des fêtes de fin d'année est souvent propice à des passages à l'acte et, au lieu de se concentrer sur l'écoute et l'accompagnement des appelantes, l'association est priée de consacrer son temps et son énergie à un appel d'offres qui n'a aucune nécessité absolue. La perte de temps pour l'association, le risque réel de désorganisation profonde et de perte de compétences associées, si l'association était dépossédée du numéro qu'elle anime depuis le début, ont quelque chose de grotesque.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci, chère collègue. Je vous interromps car le temps est écoulé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 125).

Voeu n° 62 déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'abandon de l'écriture inclusive.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Nous allons examiner le vœu n° 62 qui est relatif à l'abandon de l'écriture inclusive.

La parole est à Mme Nelly GARNIER en Salle des fêtes, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Nelly GARNIER.- Merci, Madame la Maire.

Notre groupe vous a déjà interpellée au sujet de l'écriture inclusive, dès sa mise en place forcée en 2017, et nous nous demandons comment vous pouvez vous obstiner à maintenir son usage, alors que nous savons qu'elle crée de nouvelles inégalités ?

Je pense aux Parisiens souffrant de handicaps, en particulier de dyslexie, je pense aux écoliers, aux petits Parisiens ayant des difficultés d'apprentissage, et à tous ceux pour lesquels cette démarche excluante est une entrave à la compréhension de l'écrit.

Je pense aussi aux femmes victimes d'inégalités, d'injustice, de violences, qui ne seront pas mieux protégées par cet usage. Au mieux, cela ne sert à rien ; au pire, c'est une insulte à leur souffrance et un frein à la compréhension écrite pour tous.

Car, qu'a apporté l'écriture inclusive dans les faits ? Elle a complexifié inutilement la langue, d'aucuns diront qu'elle l'a maltraitée, enlaidie. Elle a créé une barrière artificielle et inédite entre la langue parlée et la langue écrite ; elle a créé de nouvelles inégalités ; elle a perpétué l'exclusion des milieux défavorisés et des personnes souffrant de handicaps. En un mot, sans améliorer concrètement la situation des femmes, elle a fait du mal à la cause de l'égalité des droits et à notre langue française.

Elle a été condamnée par le Ministre de l'Education nationale, par les Ministres de la Culture successifs, par la Secrétaire d'Etat au handicap, par l'Association nationale pour la prise en compte du handicap, par de nombreux linguistes, et par l'Académie française.

Pour toutes ces raisons, au nom des principes fondamentaux d'accessibilité et d'égalité des droits, nous vous demandons de renoncer à son usage.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci, Madame GARNIER.

Puisque l'on parle de s'intéresser aux handicaps, je ne saurais trop vous conseiller de revêtir le masque transparent quand vous prenez la parole. Cela permettra aux personnes malentendantes qui nous suivent de comprendre un peu mieux vos propos et donc de mieux les entendre. Tant qu'à s'intéresser au handicap, faisons-le complètement.

La parole est à Jacques GALVANI pour vous répondre en deux minutes.

M. Jacques GALVANI, adjoint.- Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, je suis frappé par le fait qu'il y a un souci, qu'il y a vraiment une volonté dans cette intervention d'opposer les personnes en situation de handicap et des principes d'égalité entre les hommes et les femmes. Je pense clairement qu'il s'agit d'une instrumentalisation. Je pense que ceux qui font cette opposition prennent une posture hypocrite. J'ai constaté que les propos de ma collègue n'étaient pas marqués par la mesure.

D'abord, il y a des débats effectivement sur le fait que l'écriture inclusive puisse être gênante pour les personnes en situation de handicap, pour notamment des personnes qui ont des problèmes d'appréhension et de compréhension du français écrit, pour les personnes en situation visuelle, mentale ou cognitive. Mais les experts insistent sur le fait que cela est tout à fait surmontable et qu'il y a des méthodes qui permettent cet apprentissage. Il y a aussi des façons d'utiliser l'écriture inclusive qui sont plus faciles à appréhender pour les personnes en situation de handicap, notamment cognitif et les personnes "Dys".

Plus fondamentalement, ce que nous pensons, c'est qu'il faut travailler sur la question de l'appréhension et de la compréhension du français écrit pour les personnes en situation de handicap et aussi pour des personnes qui ont des problèmes de compréhension du français, comme cela a été souligné.

Nous allons travailler, avec Antoine GUILLOU notamment, sur l'élaboration d'un plan de formation sur le facile à lire et à comprendre des rédacteurs de la Ville pour produire une documentation grand public qui soit plus accessible et en intégrant le F.A.L.C. dans des documents plus simples et plus intelligibles pour tout le monde.

Donc, oui, nous voulons garantir une information municipale plus accessible à toutes et à tous, avec des moyens également techniques, pour que tous les documents produits par la Ville soient accessibles, mais cela ne suppose absolument pas, et j'insiste, d'abandonner la volonté d'une communication qui mette en avant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Hélène BIDARD pour un complément rapide.

Mme Hélène BIDARD, adjointe.- Merci beaucoup.

Evidemment, la Ville va continuer à utiliser, dans sa communication, l'écriture inclusive, c'est-à-dire sans discriminer qui que ce soit, et notamment sans stéréotype de sexe. Même la très conservatrice Académie française s'est mise à l'écriture inclusive. Madame GARNIER, vous serez bientôt la seule, avec Edouard PHILIPPE, à parler le vieux "français", alors que la langue évolue bien entendu. D'ailleurs, la circulaire de M. Édouard PHILIPPE n'interdit pas l'écriture inclusive dans l'administration, mais seulement dans les textes officiels du Journal officiel. M. MORON-PUECH, professeur à Panthéon-Assas, dit d'ailleurs qu'elle est contraire au traité international que la France s'est engagée à respecter.

Deux éléments : qualifier l'écriture inclusive d'inutile pour les droits des femmes, c'est faux. Les associations de femmes handicapées, telles que "FDFA", pointent que des langages et des représentations sont vecteurs de la domination masculine, et participent à la discrimination faite aux femmes. Vous affirmez que les personnes en situation de cécité, dyslexie, etc. seraient unanimement vent debout contre l'écriture, c'est faux. Le réseau "Etudes antiféministes" dit qu'il s'agit de récupération du handicap pour justifier des positions anti-écriture inclusive.

Et enfin, je tiens à dire que vous affirmez, dans votre vœu, que le Défenseur des Droits a été saisi de cette question. J'ai un mail d'hier soir du Défenseur des Droits qui dit que, là aussi, c'est également faux, et c'est heureux puisqu'il ne s'agirait pas d'opposer les femmes et les personnes en situation de handicap.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Je m'en veux d'interrompre la parole d'une femme, mais il le faut. Nous avons une explication de vote avant la mise aux voix de ce vœu n° 62 du groupe Changer Paris. Une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris, c'est Mme Alice COFFIN qui fait cette explication et elle est en Salle des fêtes.

Mme Alice COFFIN.- Tous et toutes, quand je dis cela, c'est de l'écriture inclusive, tous et toutes, si c'était écrit et pas oral. C'est pour dire que l'écriture inclusive, ce n'est pas juste ce que vous confondez avec le point médian dans ce vœu qui a été fait, qui lui peut poser problème effectivement aux personnes souffrant de troubles "Dys", aux aveugles, aux malvoyants et malvoyantes, mais pas l'écriture inclusive qui représente un ensemble de pratiques qui vont de l'usage du tiret, par exemple, à d'autres.

Je crois qu'il y a, dans ce vœu, une instrumentalisation complètement délibérée. On a contacté beaucoup de gens pour répondre à cette question. Je remercie, par exemple, des militantes comme Élisabeth ROJAS et d'autres, qui non seulement dénoncent complètement ce qui est mis dans ce vœu, mais en plus aller citer dans ce vœu la secrétaire d'Etat justement au handicap qui soutient une politique générale de précarisation des personnes handicapées, c'est particulièrement problématique.

On votera contre ce vœu. Je sais qu'il y a des usages dans l'écriture inclusive qui vont de l'Académie française au plateau de "L'heure des pros", de Pascal PRAUD, qui a mené une campagne contre l'usage de l'écriture inclusive, notamment dans le 12e arrondissement. Je regrette vraiment que vous y preniez part, Nelly GARNIER, parce que je salue par ailleurs votre soutien dans des combats féministes, au sein du Conseil de Paris. Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Voilà qui est fait. Merci, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 62 est repoussé.

2020 DASES 268 - Subventions de fonctionnement (461.775 euros) et conventions avec plusieurs associations pour leurs actions et dispositifs d'accueil et d'intégration des réfugiés à Paris.

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'hébergement des jeunes mineurs.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 268 et des vœux n^{os} 63 et 63 bis déposés par le groupe Ecologiste de Paris et l'Exécutif.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER du groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes.

M. Nour DURAND-RAUCHER.- Madame la Maire, chers collègues, ces subventions concernent des associations, et en particulier une qui a été pour l'accueil des mineurs en recours de minorité pendant le premier confinement. Nous avons vu, pendant le premier confinement, des jeunes attendre d'être mis en situation d'hébergement, parfois pendant six semaines, avec seules les associations qui pouvaient s'occuper d'eux.

On parle de jeunes qui sont à la rue, en situation de détresse, et qui auraient dû être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Ces jeunes ont besoin d'un accompagnement, un accompagnement psychologique, une mise à l'abri. On voit, quand on regarde le montant de ces subventions, qu'en fait, l'hébergement d'urgence peut coûter très cher, alors qu'une politique qui anticiperait, prévoirait les problèmes et s'occuperait des plus fragiles, une politique qu'il me semble absolument nécessaire, pas qu'au niveau de la Ville de Paris d'ailleurs mais au niveau de la France entière, n'est pas actuellement la politique menée.

Nous souhaiterions que cette politique soit revue, car les règlementations du Conseil scientifique - je reprends leurs mots - en période de Covid font qu'un gymnase est non adapté à un public jeune, particulièrement vulnérable et qui nécessite un accompagnement spécifique. Or là, c'est bien un hébergement gymnase qui a été privilégié une nouvelle fois dans l'urgence.

C'est l'institutionnel qui est là pris en défaut, avec des associations qui font comme elles peuvent pour pallier les problèmes de l'institutionnel. Le problème n'est évidemment pas celui des associations en question.

La France a un devoir d'accueil des mineurs et la loi l'oblige à les mettre à l'abri. Les mineurs, quels qu'ils et elles soient, et d'où qu'ils et elles viennent, restent des mineurs. Devoir le rappeler dans le contexte actuel semble malheureusement nécessaire. Nous considérons, groupe Ecologiste, que maintenant la situation doit changer. Nous en avons les moyens, et la Ville peut le faire. C'est pour cela que nous voyons, dans le nombre de jeunes pris en charge actuellement, une possibilité de changer.

En effet, la Ville a la possibilité de mettre à disposition des lieux d'hébergement adaptés pour les jeunes particulièrement vulnérables, et ce jusqu'à la fin de leur recours juridique pour une demande de minorité.

La Ville pourrait organiser, en lien avec toutes les actrices et tous les acteurs concernés et les départements limitrophes, une remise à plat des modalités de l'évaluation de minorité et d'isolement, et une concertation sur l'accueil et l'accompagnement de ces jeunes. Car il ne vous aura pas échappé que, sur les seize jeunes mis à l'abri pendant le confinement, six ont été reconnus mineurs, alors qu'ils étaient d'abord passés par le dispositif d'évaluation de la Ville.

Enfin, la Ville de Paris pourrait intégrer également, lors de ses discussions avec les différents partenaires, la situation globale des mineurs en recours auprès du juge des enfants, afin que ces jeunes ne se retrouvent pas en errance dans les rues de la Capitale, sans protection, ce qui est un drame. J'espère que nous pouvons tous le reconnaître. Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Mme Fatoumata KONÉ pour le groupe Ecologiste de Paris pour nous présenter le vœu n° 63 pour trois minutes. Chère collègue.

Mme Fatoumata KONÉ.- Le vœu a été présenté pendant l'intervention.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Au temps pour nous.

Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe.- Je vais répondre au vœu qui a fait l'objet aussi d'un vœu de l'Exécutif, que je vous inviterai tout à l'heure à soutenir. Je vais répondre, cher Nour DURAND-RAUCHER, sur cette

question très complexe que vous avez évoquée, celle des jeunes qui étaient évalués majeurs par le D.E.M.I.E. et l'A.S.E. de Paris, et dont certains sont en recours devant le juge des enfants.

C'est une question très compliquée que vous évoquez, et j'avoue que les propos que vous avez tenus m'étonnent un peu parce que, d'abord, dans toute la réglementation nationale, les jeunes, une fois évalués non mineurs, c'est-à-dire majeurs, relèvent de la compétence de l'Etat, et que, pendant la mandature précédente, nous n'avons eu de cesse, avec la Maire de Paris et avec Ian BROSSAT que je remercie, de proposer à l'Etat d'ouvrir des centres d'hébergement adaptés pour ces jeunes qui, certes, sont non mineurs mais en attente de recours devant le juge des enfants, donc ils sont considérés comme vulnérables.

Nous avons proposé des mises à disposition de centres d'hébergement et nous avons aussi proposé de cofinancer un dispositif spécifique dans l'attente de l'évaluation de la réponse du juge des enfants.

L'Etat était tout à fait réfractaire à cela, dans la mandature précédente. Est arrivé le confinement. Durant le confinement, saisis par toutes les associations de terrain et les collectifs, nous avons proposé de mettre à disposition un gymnase qui, contrairement à ce que vous dites, n'était pas considéré comme non adapté, dans la mesure où il a été adapté au protocole sanitaire de l'A.R.S. C'est la raison pour laquelle cela a coûté une telle somme.

Depuis cette période, il y a eu beaucoup d'avancées. D'abord, il faut rappeler que nous avons obtenu du Préfet soixante-dix places dédiées durant le confinement. Nous avons obtenu aussi la prise en charge des jeunes qui le souhaitaient, et qui étaient dans le campement du square Jules-Ferry, jusqu'à la fin de leur recours devant le juge des enfants. Aucun n'est dehors.

Nous avons obtenu, pour le deuxième confinement, encore de nouvelles places pour les jeunes notifiés majeurs, donc par le D.E.M.I.E. Enfin, on a réussi, avec le soutien de Ian BROSSAT que je remercie avec la volonté très forte de la Maire de Paris, d'ouvrir un centre d'hébergement adapté pour les jeunes évalués majeurs, c'est-à-dire non mineurs, dans des locaux que la Ville met à disposition dans le 15^e arrondissement et qui ouvriront le 21 décembre pour une quarantaine de jeunes.

Là, nous avons enfin obtenu que l'Etat accepte l'ouverture de ce lieu et accepte la perspective que nous mettions d'autres bâtiments, comme la Maire le souhaite et comme elle l'a dit récemment, pour pouvoir permettre à des jeunes évalués majeurs, mais en attente d'un recours devant le juge, dont quelques-uns pourront être requalifiés mineurs, de pouvoir ainsi être accueillis. C'est un combat que nous avons mené et, en ce sens, nous vous avons rejoint dans vos demandes.

Quant à la question de l'évaluation des jeunes, je vais reprendre ce que j'avais fait dans la mandature précédente, c'est-à-dire travailler maintenant, et c'est d'ailleurs dans ma feuille de route que la Maire a signée, avec le 93, le 94 et Paris car nous sommes, il faut le savoir, mes chers collègues, les seuls départements d'Ile-de-France à avoir le même point de vue sur les jeunes M.N.A. car, comme vous le savez, l'Etat n'a qu'un objectif, celui de les qualifier majeurs en nous obligeant à les envoyer vers le Préfet de police dès leur arrivée sur le territoire, ce que Paris refuse de faire et continuera à refuser. Je vous invite donc à voter le vœu de l'Exécutif qui résume tout cela.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci, chère collègue. Erreur de ma part, il y avait une prise de parole prévue de Ian BROSSAT. Ian, voulez-vous compléter ?

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci à Dominique VERSINI qui a tout bien dit. Je ne vais pas allonger les débats.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci.

Le vœu n° 63 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il retiré au profit du vœu n° 63 bis de l'Exécutif ?

M. Nour DURAND-RAUCHER.- Je souhaiterais répondre au vœu de l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- D'abord, on va faire voter le vœu, puis on va passer au vœu n° 63 bis et vous ferez une explication, si je m'en tiens à la procédure.

Donc ce vœu n° 63 est retiré.

M. Nicolas JEANNETÉ, je vous donne la parole pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ.- Merci, Madame la Maire. Très rapidement, car je crois n'avoir qu'une minute. C'est un vœu que l'on a reçu hier soir très tard. On était à deux doigts de le voter, Madame VERSINI, parce que tout le monde est d'accord sur la remise à plat du système d'évaluation de la minorité. On va très loin, nous, parce qu'on demande un double entretien pour les jeunes mineurs.

Sur la mise à l'abri aussi, bien évidemment, il n'est pas question aujourd'hui de laisser des jeunes mineurs isolés dans la rue et, entre la première évaluation et le passage devant le juge pour enfants, il y a trois à six mois où le jeune est laissé à la rue.

En revanche, ce qui m'embête dans votre vœu, c'est toujours cette fameuse phrase : "La Ville de Paris organise en lien avec tous les acteurs et actrices concernés et les départements limitrophes..." Là aussi, vous refusez pertinemment de vous associer au fichier biométrique des mineurs isolés. Je ne comprends toujours pas cette position.

Aujourd'hui, vous ne trouverez jamais un jeune mineur isolé qui refuse d'être dans un fichier. Si c'est un vrai mineur isolé, il sera content d'être dans le fichier pour bénéficier au plus vite de l'Aide sociale à l'enfance, d'être hébergé et d'être scolarisé. Je peux vous le dire, je peux en témoigner. Donc nous voterons malheureusement contre ce vœu, et c'est dommage.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci, cher collègue du groupe Changer Paris.

Monsieur Nour DURAND-RAUCHER du groupe Ecologiste de Paris, c'est à vous pour une minute d'explication de vote.

M. Nour DURAND-RAUCHER.- Merci. Je reviens rapidement : non, la plupart des mineurs ne sont pas ravis d'être dans des dispositifs biométriques. Je n'ai jamais entendu cela et ce n'est pas pour ne pas m'être intéressé aux problèmes pourtant.

Nous nous félicitons évidemment que la Ville ait ouvert un lieu et qu'enfin l'Etat y participe. Nous aurions aimé l'apprendre par un autre moyen, mais c'est une très bonne nouvelle que ces quarante places soient ouvertes en décembre dans le 15e.

Nous nous félicitons également de la possibilité de réfléchir collectivement à une mise en place et une adoption différente du processus d'évaluation de minorité, car il y a là un problème majeur, et nous sommes donc très contents de cette proposition de l'Exécutif en réponse à notre vœu.

Nous sommes également très intéressés pour participer nous aussi, même si nous pensons que, dans l'ensemble des actrices et des acteurs, c'est un sujet très important, beaucoup de spécialistes sont parmi les associatifs. Nous appellerons donc à voter pour le vœu de l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 bis de l'Exécutif avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2020, V. 126).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 268.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 268).

2020 DASES 302 - Halte humanitaire et petits déjeuners de la Fondation de l'Armée du Salut. Fin de la mise à disposition du bâtiment dit "Dock des alcools". Conventions et avenants.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DASES 302 qui concerne une halte humanitaire et les petits-déjeuners de la Fondation de l'Armée du Salut et la fin de la mise à disposition du bâtiment dit "Dock des alcools".

La parole est à M. Ariel WEIL pour Paris en commun pour cinq minutes. C'est à vous, Monsieur le Maire.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre.- Merci beaucoup.

Chers collègues, vous le savez, depuis le mois dernier, une halte humanitaire s'est installée de manière temporaire dans l'ancienne mairie du 1er arrondissement. Elle y est installée aux côtés de plusieurs associations, aux côtés aussi d'autres activités comme le Service des titres d'identité.

Cette halte, c'est le fruit d'une coopération étroite entre les élus, entre les services publics municipaux et entre les associations qui se sont engagés pour construire un projet social de grande qualité.

Mais cet accueil n'est pas uniquement social. J'entends que l'on voudrait distinguer la culture du social, l'associatif de l'institutionnel, le local du tout parisien. Mais pour une meilleure intégration, l'Armée du Salut a eu à cœur d'inscrire ce lieu dans son environnement immédiat, un environnement de culture au cœur de Paris, grâce à des partenariats avec le musée du Louvre, avec le Musée en Herbe qui est juste à côté et avec des ateliers d'artistes en exil à Paris Centre.

Ce travail de proximité avec tous les acteurs concernés prend tout son sens avec la mise en place avec l'opérateur, à notre initiative, d'un comité de pilotage mensuel. Après trois premières réunions d'information, le premier comité régulier s'est d'ailleurs tenu hier. Il permettra par la suite d'apporter tous les ajustements nécessaires à la réussite de ce dispositif, que ce soit pour ses bénéficiaires ou pour les riverains.

A Paris Centre, et contrairement à ce que certains voudraient donner à voir sur les réseaux sociaux, ou même dans cette Assemblée, la solidarité et la culture n'ont jamais fait aussi bon ménage. D'ailleurs, nous sommes fiers de la multiplication, cette année, de dispositifs de solidarité à disposition des plus vulnérables, les femmes sans abri, victimes de violences, réfugiées, qui se font dans des lieux qui combinent la culture, le social et l'associatif.

Des associations locales, par exemple, comme "Réseau Chrétien - Immigrés" qui donnait déjà des cours de langue française dans la mairie du 4e arrondissement, ou "Emmaüs Connect", auparavant installé dans la mairie du 3e arrondissement et qui permet un accès au numérique à ceux qui en sont éloignés, ont d'ailleurs pu être réimplantées dans la mairie du 1er pour la première, et la mairie du 2e pour la seconde, tandis que qu'"Aurore" est au Carreau du temple et "Emmaüs Solidarité", dans l'ancienne mairie du 4e arrondissement.

On voit donc là bien tout l'intérêt de ce regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris et de notamment cette réaffectation bâtiminaire, si je puis m'exprimer ainsi, qui permet de créer de nouveaux services publics, de nouveaux pôles et un réseau d'associations de solidarité à l'échelle de Paris Centre.

J'en profite pour saluer toutes ces associations qui créent de véritables parcours d'insertion et d'intégration qui vont bien au-delà du simple accueil social.

Pour conclure, j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, au centre de Paris, c'est l'histoire même du cœur de Paris que l'on honore avec de tels dispositifs. Vous le savez, Paris Centre a toujours été au centre de Paris, Paris Centre a toujours été un quartier d'accueil pour des populations qui fuyaient leur pays d'origine.

Le dernier maire du 1er arrondissement, Jean-François LEGARET, avait lui-même appelé de ses vœux la création d'un lieu de solidarité dans son ancienne mairie. C'est ce que nous avons porté tout au long de la campagne municipale. Je me réjouis aujourd'hui de voir se conforter la vocation solidaire de nos quartiers par l'installation d'un tel dispositif.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT pour cinq minutes.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci vraiment à Ariel WEIL, maire de Paris Centre, pour son intervention.

Ce projet de délibération DASES 302 vise, en réalité, à financer l'Armée du Salut pour deux actions phares en direction des réfugiés. La première action, c'est la distribution des petits-déjeuners, qui permet de nourrir chaque matin plusieurs centaines de réfugiés. Cette distribution alimentaire se tient désormais dans le 17e arrondissement, à la porte de Saint-Ouen, en concertation d'ailleurs avec le maire du 17e, et je crois d'ailleurs que les choses se passent fort bien.

La deuxième action que ce projet de délibération vise à financer, Ariel WEIL vient d'en parler, c'est la halte humanitaire qui existe à Paris, depuis le printemps 2019, qui d'abord a été installée à la porte de la Chapelle, dans un immeuble qui appartient à la compagnie de Phalsbourg, que d'ailleurs ce promoteur nous avait prêté gratuitement. Et puis désormais, cette halte humanitaire à destination des réfugiés s'est installée à la mairie du 1er arrondissement.

Cette halte humanitaire a une vocation large, puisqu'il s'agit d'un accueil de jour qui propose des permanences médicales, psychologiques, sociales, d'accès aux droits, mais également des ateliers de français et des activités artistiques. Je suis d'ailleurs très heureux que nous puissions lancer un partenariat, à la fois avec le Musée en Herbe mais aussi avec le musée du Louvre, prestigieux voisin qui sera un partenaire de la halte humanitaire, et va proposer des visites, des ateliers et de la formation.

C'est une belle manière de bâtir un parcours d'intégration.

Je vous invite donc à voter ce beau projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci, cher Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 302.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 302).

Voeu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux évacuations sans solutions d'hébergement.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hébergement d'urgence.

Voeu déposé par le groupe Paris en commun relatif au démantèlement des campements de migrants sans abri.

Voeu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à l'évacuation de la place de la République.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen des vœux non rattachés n^{os} 64, 65, 66 et 67, relatifs aux évacuations sans solution d'hébergement.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, qui n'est pas là. Ce sera François DAGNAUD, pour le groupe Paris en commun, pardon, François VAUGLIN pour Paris en commun, pour deux minutes.

M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

On me confond souvent avec François DAGNAUD, et réciproquement, m'a-t-il dit.

Madame la Maire, notre devise républicaine énonce les valeurs les plus fondamentales de notre Nation. La liberté, dont la Maire de Paris a rappelé hier l'indispensable déclinaison au titre des libertés individuelles, l'égalité, et la fraternité qui est le ciment de notre Nation.

Le Conseil Constitutionnel a rappelé, dans une décision historique, qu'il découle du principe de fraternité la liberté ou le devoir d'aider autrui, quelle que soit la régularité de son séjour. C'est pourquoi notre pays a toujours été considéré par les personnes persécutées comme une terre d'asile, et il doit le rester.

Le 23 novembre dernier, place de la République, justement, cet idéal de fraternité a été foulé aux pieds par le Gouvernement. L'évacuation d'un campement de migrants a choqué, tant les images démontraient un usage excessif de la force par la Préfecture, avec des tentes secouées pour les vider des personnes qui les occupaient, comme on viderait un sac de pommes de terre.

Désormais, le Gouvernement ne peut plus se cacher. Il doit, en matière d'hébergement et de mise à l'abri, exercer toutes les compétences et assumer toutes les responsabilités qui sont les siennes. Il ne peut plus se contenter de disperser les camps en laissant les personnes abandonnées à leur sort.

Sans procéder au préalable à un diagnostic social et à une mise à l'abri des personnes vulnérables, cela conduit inévitablement à sa reconstitution. C'est ce qui s'est passé le 23 novembre. La place de la République avait succédé à la place de l'Ecluse à Saint-Denis, évacuée le 17 novembre, à l'occasion de laquelle, d'ailleurs, nous avons accueilli dans le 11^e, 13, boulevard de Charonne, quatre-vingt-trois migrants positifs.

Chers collègues, le Gouvernement ne doit plus rester sourd aux propositions avancées par la Ville de Paris, et je salue le travail de Léa FILOCHE, Ian BROSSAT et Dominique VERSINI. Il doit cesser de se désengager financièrement et augmenter le budget de l'hébergement d'urgence et du logement social.

C'est pourquoi, avec l'ensemble des groupes de la majorité, à deux jours de la Journée internationale des migrants, ce vœu est émis pour qu'il soit rappelé au Gouvernement et à son représentant à Paris, le Préfet de police, l'importance que notre Ville attache au fait que chaque évacuation soit accompagnée d'une mise à l'abri et d'une solution d'hébergement, car déplacer la misère ne l'a jamais fait disparaître.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci, cher collègue François VAUGLIN.

Pardon pour la petite erreur sur le nom tout à l'heure. Je donne la parole à l'unique Danielle SIMONNET, que l'on ne peut confondre avec personne d'autre. Chère Danielle...

Mme Danielle SIMONNET.- Merci. Dans la continuité de ce qui vient d'être dit, je voudrais moi aussi dénoncer cette scandaleuse évacuation du campement de Saint-Denis, qui a laissé entre 500 et 1.000 exilés à la rue, sans aucune solution, et qui ensuite ont été chassés par la police.

Puis, vous avez eu l'évacuation du campement de la place de la République où nous étions plusieurs élus ici, avec également des avocats, pour protester et pour donner de la visibilité à ce scandale, puisque l'Etat est en situation d'illégalité, car je le rappelle, il est de son devoir, de son obligation de garantir un hébergement inconditionnel, quelle que soit la situation administrative, c'est le cadre légal.

A travers ce vœu, il faut dénoncer à la fois les violences survenues à l'encontre des exilés, interpeller le Gouvernement pour que cesse sa politique de chasse des exilés hors de Paris. Il faut savoir que, y compris la nuit, on les empêche de dormir dans Paris, sous le moindre pont, la moindre porte cochère où un exilé pourrait essayer de se reposer. Empêcher quelqu'un de dormir, c'est de la torture.

Je voudrais aussi, à travers ce vœu, que la Ville de Paris s'engage conformément à ses prises de position en faveur du logement, d'abord, à créer sans trop tarder les 8.000 logements sociaux P.L.A.-I. ou P.L.A.-I+ supplémentaires pour que les personnes, qui sont aujourd'hui dans l'hébergement et qui sont éligibles au logement social, puissent intégrer le logement social. Parce que la crise de l'hébergement d'urgence est une conséquence aussi de la crise du logement social.

Je termine. Et si l'Etat n'assume pas ses responsabilités en matière d'hébergement à la hauteur des besoins, la Mairie doit s'engager à ouvrir et prendre à sa charge les bâtiments dont elle dispose pour répondre concrètement aux impératifs de cette situation d'urgence humanitaire.

Il me reste quelques secondes. Je voudrais citer que la Mairie de Paris a son adhésion en attente de l'Association nationale des villes et territoires accueillants. Que défend cette association ? Elle défend que, si c'est de la responsabilité de l'Etat d'avoir une tout autre politique d'accueil sur les politiques migratoires, il faut que les villes s'engagent concrètement à un accueil inconditionnel.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

La parole est à Éric PLIEZ pour le groupe Paris en commun, pour deux minutes.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.- Chers collègues, le 23 novembre dernier, dans la nuit, s'est déroulée, place de la République, une scène à laquelle nous n'aurions pas imaginé assister en France à Paris. Une évacuation mal anticipée, une chasse à l'homme indigne de la République, une escalade dans la violence policière, tout cela après une évacuation de campement mal préparée qui, en laissant plusieurs centaines d'exilés sans solution, ne pouvait provoquer qu'errances, tentatives de regroupement à fins de protection mutuelle.

Les exilés sont plongés dans l'absurde. Absurde, en effet, le cercle qui dure depuis plusieurs années : mise à l'abri, évaluation, dépôt de la demande, manque de places d'accueil pour les demandeurs d'asile ou rejet de ceux qui ressortent du règlement de Dublin, arrêt de l'hébergement, retour à la rue et au campement. Il s'agirait ainsi de rendre les conditions de vie les plus insupportables possibles pour les migrants, dans l'espoir d'en décourager quelques-uns de rester.

Rappelons que c'est l'Etat qui est responsable de la solidarité. Or, rien de sérieux n'est entrepris pour résorber les bidonvilles qui sont apparus aux portes de Paris depuis 2015 et qui se reconstituent régulièrement. Rien de sérieux depuis la fin du centre humanitaire de la porte de la Chapelle, lieu de premier accueil, qui évitait la rue et, je le rappelle, qui a été monté à l'initiative de la Maire de Paris. Rien de sérieux pour mettre à niveau un dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile à la hauteur de la demande. Rien de sérieux pour mettre à niveau un 115 saturé en permanence, pour ne laisser personne à la rue.

Il est urgent de redonner du souffle à une politique migratoire qui n'en a aujourd'hui que le nom. D'abord, en mobilisant tout le foncier public disponible, même de façon temporaire, en réquisitionnant les bâtiments vides

pour résorber les campements, et en faisant tout pour changer le regard sur les exilés en facilitant leur intégration.

C'est pourquoi, à l'heure où nous allons célébrer les 150 ans de la Commune, au travers d'une célébration qui vise à mettre en avant notre idéal humaniste, sachons aujourd'hui nous montrer fidèles à cet idéal.

Nous proposons au Conseil de Paris d'exprimer son opposition à la politique migratoire suivie par l'Etat, d'enjoindre l'Etat de faire cesser toutes brutalités à l'égard des migrants sans-abri. Nous demandons à l'Etat de mobiliser les moyens nécessaires à la mise à l'abri, dans des conditions dignes, des personnes à la rue dans notre Capitale. Et nous demandons à l'Etat de se donner les moyens juridiques de sortir de l'impasse, les non régularisables, non expulsables. Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre. Pardon, au temps pour moi, je ne voudrais pas que l'on pense que je ne veux pas donner la parole à Mme Fatoumata KONÉ. Au contraire, chère Fatoumata, pour le vœu n° 67 de la majorité.

Mme Fatoumata KONÉ.- Merci. J'étais étonnée.

Madame la Maire, chers collègues, aujourd'hui, en 2020, des hommes, des femmes et des enfants continuent de vivre dans des conditions indignes, dans des campements de rue. Pire encore, aujourd'hui en 2020, les exilés sont désormais pourchassés par les forces de police qui ont pour consigne de tout mettre en œuvre pour empêcher l'installation de nouveaux campements sur l'espace public.

La dernière opération de mise à l'abri, organisée par le Préfet de police le 17 novembre dernier à Saint-Denis, a laissé sur place, sans solution, près de 1.000 personnes, invisibilisées par les forces de l'ordre qui les empêchent de s'installer ailleurs ou encore d'entrer dans Paris.

Ainsi, une semaine après cette évacuation brutale, des exilés, soutenus par des associations, ont tenté de s'installer sur la place de la République. Cette opération de visibilisation a permis de mettre en lumière les méthodes dangereuses et inadmissibles de stratégie de maintien de l'ordre, mise en œuvre par le Préfet de police, M. LALLEMENT.

Faut-il encore rappeler que les exilés sont des êtres humains, qui ont droit à un traitement digne. Il y a de quoi s'interroger. Qui s'engage dans la police pour traquer la misère ? Est-ce la place de notre police, alors que les Parisiennes et les Parisiens réclament une présence plus grande et quotidienne au plus près ?

Madame la Maire, chers collègues, à travers ce vœu, nous avons souhaité revenir sur cet événement grave qui a terni pour longtemps l'image de notre police, de Paris et de la France. A travers ce vœu, nous demandons que la Ville de Paris renforce sa figure de ville accueillante pour les personnes exilées, dans une France dominée par le discours de rejet et d'hostilité porté par l'Etat.

Pour finir, je rappelle que la Journée internationale des migrants a lieu ce vendredi 18 décembre. A cette occasion, la Ligue des droits de l'Homme et d'autres associations organisent un rassemblement à 18 heures, sur la place de la République.

Mes chers collègues, je vous invite à y être nombreuses et nombreux pour montrer notre solidarité avec les migrants de la planète. Soyons nombreuses et nombreux pour appeler à une société meilleure, solidaire et égalitaire.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci beaucoup. Encore mes excuses, mais les noms montent, descendent, changent. Cela va dans tous les sens ce matin.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre, pour deux minutes.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci à mes collègues pour ces interventions, avec lesquelles je suis en plein accord.

Il faut effectivement rappeler, vous avez eu raison, la chronologie des faits. On a d'abord eu, le 17 novembre, une opération d'évacuation, à Saint-Denis, d'un campement dans lequel se trouvaient, depuis des mois, plusieurs milliers de migrants. Cette opération s'est d'abord fort mal déroulée, mais surtout, elle a laissé plusieurs centaines de personnes sur le carreau.

Pendant une semaine, c'est plus de 500 personnes, qui s'étaient retrouvées sur le carreau, ont effectivement été harcelées et agressées par les forces de police qui les empêchaient de dormir. C'est-à-dire que

l'on s'est retrouvé dans une situation ubuesque, où ces personnes ne pouvaient pas être dedans, puisqu'elles n'étaient pas hébergées, mais elles ne pouvaient pas être dehors non plus. C'est cela la réalité de ce que l'on a vu.

Lorsque ces personnes, une semaine après, ont mené une opération place de la République pour demander un hébergement, on a vu de quelle manière elles ont été traitées.

Tout cela pour dire que le problème, ce n'est pas l'évacuation. Des évacuations, on en a connu soixante-cinq depuis 2015. Le problème, c'est l'évacuation sans solution d'hébergement à la clé, avec des personnes qui sont condamnées à errer et qui, lorsqu'elles errent dans les rues de Paris, finissent par recevoir des gaz lacrymogènes.

Nous souhaitons donc interpeller l'Etat sur le sujet, nous l'avons fait, la Maire de Paris l'a fait, elle a écrit un courrier au Ministre de l'Intérieur après l'évacuation de la place de la République.

Je vous propose donc de voter le vœu n° 67, qui rassemble l'ensemble des groupes de la majorité, et qu'ainsi, il puisse se substituer aux vœux n°s 64, 65 et 66.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, cher collègue. Le vœu n° 64 déposé par le groupe Paris en commun est-il retiré au profit du vœu n° 67 de la majorité ? Oui.

Le vœu n° 64 est donc retiré.

Le vœu n° 65 déposé par Mme SIMONNET est-il retiré au profit du vœu n° 67 de la majorité ?

Mme Danielle SIMONNET.- Non, parce qu'il ne défend pas totalement la même chose.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 66 déposé par le groupe Paris en commun est-il retiré au profit du vœu n° 67 ? La réponse est oui.

Le vœu n° 66 est donc retiré.

Une explication de vote de Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris. Ensuite on passera au vote. C'est à vous.

M. Nicolas JEANNETÉ.- Merci, Madame la Maire.

Nous sommes tous d'accord sur les événements qui se sont passés. Nous avons tous été choqués par ces images de violences inhumaines, je dirais même stupides.

Mais de grâce, s'il vous plaît, dans vos vœux, arrêtez d'utiliser ce terme de "Paris, ville accueillante pour les exilés". On est à l'aube d'une vague migratoire géante, notamment des pays d'Afrique, des pays dont les économies sont à l'arrêt total à cause du Covid. On est à l'aube d'une vague migratoire extrêmement importante.

En disant cela, vous donnez de faux espoirs à des familles, des jeunes. Je vous rappelle que sept pères de famille ont été condamnés au Sénégal pour avoir envoyé leurs enfants. Vous donnez de faux espoirs à des jeunes via Facebook, qui regardent que Paris est une ville accueillante, qui s'imaginent qu'on va leur offrir un toit, une scolarité, un travail, alors que ce n'est pas le cas. Les Aides sociales à l'enfance, à Paris et dans toute la France, sont débordées.

Merci, de grâce, d'éviter d'utiliser à chaque fois le mot "Paris, ville accueillante pour les exilés".

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 127).

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen, Ecologiste de Paris, "Génération.s" et Paris en commun relatif aux procédures de demande de titre de séjour.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Nous examinons le vœu n° 68 relatif aux procédures de demande de titre de séjour.

La parole est à Mme Camille NAGET pour le groupe Communiste et Citoyen. Chère Camille, pour deux minutes.

Mme Camille NAGET.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, un vœu qui va dans la même lignée de ceux que l'on vient d'entendre, porté par tous les groupes de la majorité. Je crois qu'avec nos collègues de l'autre côté de l'hémicycle, nous n'avons vraiment certainement pas les mêmes idées. Vous, vous pensez qu'il y a trop d'étrangers en France. Nous, nous pensons qu'ils ne sont pas assez bien accueillis.

Donc nous portons un vœu relatif à la difficulté d'obtention des titres de séjour, parce qu'aujourd'hui, il est quasiment impossible d'obtenir un rendez-vous pour déposer une première demande ou un renouvellement de titre de séjour. Cela pousse les personnes à être dans l'illégalité. On assiste à des situations où des gens risquent de perdre leur emploi et où des jeunes ne vont pas accéder à des études supérieures parce qu'ils ne peuvent pas renouveler leur titre de séjour.

Un collectif d'associations a déposé un référé en mesure utile, jeudi dernier, devant la justice parisienne pour dénoncer cela. Le Défenseur des Droits a, lui aussi, condamné la dématérialisation opérée par la Préfecture comme une source de discrimination et d'atteinte aux droits qui ne peut pas et ne doit pas être prétexte à la restriction de l'accès à une situation régulière pour toutes celles et tous ceux, écriture inclusive, qui en ont le droit.

Le Conseil d'Etat a lui-même dénoncé, dans une décision du 10 juin 2020, "qu'une personne étrangère ne peut être placée dans cette situation, d'être confrontée à des tentatives répétées et vaines d'obtention d'une date de rendez-vous, au-delà d'un délai qui ne pourrait être supérieur à un mois", allant même jusqu'à qualifier cela de "faille de l'administration".

Nous émettons donc le vœu que la Préfecture mette en place une procédure qui fonctionne réellement et qui permette d'offrir des rendez-vous en quantité suffisante, pour permettre aux gens d'obtenir une situation régulière.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT pour deux minutes.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Camille NAGET, pour ce vœu qui nous interpelle sur un sujet important, l'accès aux droits des personnes émigrées, demandeuses d'asile et réfugiées à Paris, que ce soit pour déposer une demande de titre de séjour, un renouvellement ou une demande d'asile.

Le constat que vous venez de dresser est partagé, y compris par le Conseil d'Etat qui a reconnu, dans sa décision du 10 juin dernier, les failles de l'administration d'Etat concernant les difficultés auxquelles sont confrontés les étrangers dans l'attente d'un titre de séjour.

Cette décision ne fait que confirmer ce que nous constatons depuis plusieurs mois maintenant. Si des mesures exceptionnelles ont effectivement dû être mises en place au regard du contexte sanitaire depuis le mois de mars, il est désormais indispensable que la Préfecture s'organise pour permettre à nouveau aux étrangers d'accéder à leurs droits, conformément au Code de l'entrée, du séjour des étrangers et du droit d'asile. Des rendez-vous en quantité suffisante doivent être proposés et dans des conditions convenables. C'est tout le sens de ce vœu, que je vous invite bien sûr à voter.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 des groupes Communiste et Citoyen, Ecologiste de Paris, et "Génération.s" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 128).

2020 DASES 225 - Subventions de fonctionnement (113.554 euros) relatives au fonctionnement de cinq bagageries parisiennes au titre de 2021.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DASES 225 qui porte sur des subventions de fonctionnement relatives au fonctionnement de cinq bagageries parisiennes.

La parole est à M. Vincent BALADI du groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Vincent BALADI.- Madame la Maire, chers collègues, au groupe Changer Paris, nous soutenons ce projet de délibération DASES 225, qui a pour but d'aider cinq bagageries parisiennes à destination des plus démunis.

Pour les personnes sans domicile fixe, les besoins primaires sont la nourriture, le logement, l'hygiène, mais aussi la sécurité et celle de leurs effets personnels.

Vous avez tous constaté, car vous êtes des élus de terrain, que les S.D.F. sont encombrés par leurs bagages. Ils peuvent les perdre ou se les faire voler. Bien souvent oubliées médiatiquement et politiquement, ces bagageries permettent à chaque personne sans-abri de disposer d'un espace privé et sécurisé, afin de déposer ses affaires pour un temps donné. Cette halte, besoin capital d'autant plus en cette période, permet aux personnes démunies d'être libres dans leurs déplacements et dans leurs démarches.

Dans ces bagageries, certaines associations vont même plus loin en travaillant sur le lien social et la réinsertion, réinsertion que l'on sait si difficile lorsqu'on se retrouve dans la rue. Ainsi, ces acteurs s'efforcent de répondre aux besoins d'information et orientent les S.D.F. vers les différentes structures d'intervention sociale.

Dans tous les arrondissements de Paris, de l'ouest comme de l'est, nous avons besoin de ces prestations offertes aux plus démunis, qui viennent en complément de la distribution alimentaire ou de l'hébergement d'urgence.

Afin de répondre aux besoins croissants des 3.641 femmes et hommes de tous âges qui dorment dans la rue, il est donc primordial d'augmenter l'offre des 501 casiers fermés afin de poursuivre le maillage parisien, sans oublier les arrondissements de la rive droite, de l'ouest et du nord-ouest de Paris.

Dans le 8e arrondissement, autour de notre maire Jeanne d'HAUTESERRE et de ses adjoints, Sophie-Charlotte DEBADIER et Grégoire GAUGER, nous soutenons un projet de création de bagagerie, non loin des bains-douches publics de la rue de Rome.

Hommes et femmes de la rue, nous ne les oublions pas. J'ajouterai une phrase du Président Giscard d'Estaing : "Vous n'avez pas le monopole du cœur".

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET.- Il faut, bien sûr, toutes et tous voter ce projet de délibération. Ces bagageries sont essentielles. On compte neuf bagageries à Paris. Ce ne sont pas simplement des lieux anonymes de consigne, mais ce sont bien des lieux où les personnes sans-abri peuvent se poser, échanger avec les associations, dont nous devons vraiment saluer le travail remarquable, l'implication si déterminante.

Mais on aurait 501 casiers, cela ne me semble vraiment pas assez. Il faut vraiment accompagner les associations pour développer des bagageries, et oui, il faudrait une bagagerie par arrondissement au moins.

Bien évidemment, il faut d'abord tout faire contre l'explosion de la pauvreté. Je rappelle que, pour lutter contre l'explosion de la pauvreté et l'explosion du nombre de sans-abri, la première chose à faire, c'est de penser une autre redistribution des richesses, exonérer des loyers toutes les personnes qui ont perdu tout ou partie de leurs revenus. C'est faire en sorte qu'il n'y ait pas de minima sociaux en dessous du seuil de pauvreté. C'est toute une série de mesures qui permettent de protéger. C'est remettre en cause les réformes de l'assurance chômage qui privent des demandeurs d'emploi d'allocations. C'est aussi interdire les licenciements. C'est tout un arsenal, à la fois au niveau national, mais aussi des mesures au niveau local.

Maintenant, une fois que l'on est là et que l'on sait que la pauvreté va exploser, qu'est-ce qu'on prend comme mesures ? Alors, oui, je souhaite vraiment que la mesure courageuse prise par la majorité de

prolongation de la trêve hivernale puisse se poursuivre. Cela va être déterminant quand on sortira du printemps prochain. Je pense aussi qu'il faut continuer à abonder le F.S.L.

Maintenant, il y a une autre mesure en lien avec ces bagageries dont je voudrais vous parler. Certaines bagageries sont notamment dans les bains-douches. Sans doute l'avez-vous vu, il y a une pétition qui a été réalisée par Elina DUMONT, une ancienne sans-abri. Cette pétition a reçu près de 40.000 signatures. Que dit cette pétition ? Elle dit que la réinsertion passe par l'estime de soi que l'on perd très vite avec le nombre d'années à la rue. Et elle souhaite que les bains-douches soient ouverts sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

C'est un sujet délicat. Personnellement, je suis toujours pour le respect de la diminution du temps de travail, et je suis contre le travail généralisé du dimanche. Mais là, nous sommes face à une problématique particulière qui est que nous savons que les personnes sans abri perdent très vite les repères en termes de notion du temps et que de pouvoir se laver, prendre soin de soi, c'est vraiment déterminant.

Je souhaiterais vraiment que l'on réfléchisse à un travail, avec les associations, sur l'augmentation de l'amplitude horaire des bains-douches, que ce soit dans la semaine, dans chaque journée.

Je souhaite aussi qu'il y ait une réflexion sur le fait que l'on doit développer des bains-douches non mixtes, notamment pour les femmes. On sait qu'il y a au moins 37,5 % des sans abri qui sont des femmes, même si c'est une étude, hélas, ancienne, et que les femmes sans abri sont certes invisibilisées dans l'espace public, pour autant, elles sont nombreuses.

Autour de ce travail sur ces bagageries, qui ne sont pas que des bagageries mais aussi des temps de rencontre avec les associations et aussi la question des bains-douches, je souhaite qu'on avance en augmentation en termes de capacités, je dirais d'accueil, mais aussi d'amplitudes horaires.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, chère Madame SIMONNET.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE, pour cinq minutes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous connaissez la volonté et l'ambition de la Ville à soutenir les projets de bagagerie sur l'entièreté du territoire parisien. Elles sont un outil essentiel d'intégration et d'insertion dans la ville, et aussi dans la vie.

Cette volonté et cette ambition seront développées dans la réponse que j'apporterai au vœu du groupe GEP tout à l'heure.

Madame SIMONNET, j'apporterai aussi des éléments de réponse sur les bains-douches pour le vœu n° 71 du groupe C.Paris.

Concernant ce projet de délibération, qui est un projet de délibération qui revient régulièrement dans nos débats et qui est porté depuis plusieurs années, il nous permet de financer en fonctionnement, pour un total de 113.554 euros, cinq des neuf bagageries qui sont installées dans des locaux indépendants. Ces subventions permettent de financer essentiellement des dépenses de loyer.

On ne finance que cinq des neuf bagageries sur le volet fonctionnement, et donc leurs loyers, car trois d'entre elles sont installées dans des bains-douches, et une est financée sur des fonds propres.

Ces cinq bagageries, qui concernent ce projet de délibération, mettent à disposition un total de 248 casiers, et avec les trois autres bagageries, nous sommes à un total, comme cela a été dit par plusieurs intervenants, de 501 casiers sur tout Paris.

Je profite de mon intervention pour saluer d'abord la mobilisation des associations et des bénévoles, souvent des Parisiennes et des Parisiens riverains des bagageries, saluer leur activité, leur engagement parce que, notamment au début de la crise sanitaire, l'accueil a pu perdurer dans ces bagageries, ce qui n'était pas évident. Je vous rappelle que beaucoup de choses ont fermé dans cette période, et que cela n'a pas été le cas dans les bagageries. La mobilisation exceptionnelle des bénévoles a permis de renforcer depuis les actions en direction des grands exclus. Environ 280 passages ont été comptabilisés chaque semaine, pendant le premier confinement.

Ces lieux permettent également aux usagers de se poser, de prendre une collation et d'échanger avec des bénévoles qui peuvent être présents.

D'autres projets sont en cours de réflexion et de construction. Je remercie d'ailleurs les mairies du 14^e et du 8^e arrondissement pour leur implication dans le soutien d'initiatives citoyennes et associatives sur leur territoire.

Par ailleurs, je tiens également à souligner le travail des agents de la Ville de Paris, au sein de la Direction des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Santé, qui œuvrent pour la coordination de ces bagageries, en lien avec la Fédération des acteurs de la solidarité.

Merci encore pour le soutien et l'intérêt que vous portez à ces dispositifs.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 225.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 225).

2020 DASES 263 - Nouvelle convention organisant l'instruction, l'orientation et l'accompagnement des allocataires du R.S.A. parisiens.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DASES 263 sur l'accompagnement des allocataires du R.S.A.

La parole est à Mme Camille NAGET pour le groupe Communiste.

Mme Camille NAGET.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme vous le savez, le R.S.A., c'est 13 % de demandes en plus à Paris.

Ce chiffre, c'est celui de la précarité grandissante. C'est aussi le constat que notre ville n'échappe pas à la tendance nationale, à ces conséquences alarmantes de la crise sanitaire qui fait basculer un million de personnes en dessous du seuil de pauvreté. Derrière le ralentissement de l'économie et sa reprise difficile, ce sont des familles, des couples, mais aussi des personnes seules pour qui un retour à l'emploi est de plus en plus compromis.

Le paysage francilien est empreint de ces difficultés. Le chômage y a grimpé de 14 % contre 9,5 % à l'échelle nationale. Les chantiers, les heures de ménage, et surtout les services de restauration se sont arrêtés net, et de nombreux emplois sont appelés à disparaître dans ces secteurs, malheureusement. Le travail intérimaire, lui aussi fortement impacté, a diminué de 32 % et a rendu plus vulnérables des publics déjà confrontés à l'insécurité de l'emploi.

Ce bilan, chers collègues, c'est le défi parisien qui nous attend. C'est le défi d'une fragilisation accrue de personnes déjà en difficulté. C'est aussi le défi d'une précarisation de plus en plus de jeunes, étudiants ou non, souvent concernés par le travail intérimaire.

C'est le défi de toutes celles et tous ceux dont la sortie des études n'a pas débouché sur un stage, ou dont la formation en alternance n'a pas été possible, toutes celles et tous ceux dont l'insertion professionnelle sera compromise par la priorité donnée à la sauvegarde des emplois existants plutôt qu'aux nouvelles embauches. C'est le défi de cette jeunesse, en première ligne des conséquences sociales de la crise, et pour qui l'année 2020 marquera une entrée dans la vie active annulée pour raison de Covid.

Chers collègues, je pense que nous sommes unanimes, le R.S.A. est un moyen de subsistance. Déployé seul, il ne permet que de survivre. La stabilité et la sécurité s'atteignent par l'insertion professionnelle. A cet égard, je tiens à souligner l'action menée par la Ville de Paris pour assurer une coordination entre les différents acteurs qui accompagnent les allocataires. L'identification de publics et missions cibles est d'autant plus pertinente, alors qu'il s'agit pour les P.E.C. et la Mission locale de devenir référentes, structure dont on sait qu'elles accueillent en grande partie des jeunes de moins de 26 ans.

Je tiens, à ce titre, à saluer le présent projet de délibération, dont c'est tout l'objet. L'action de la Ville de Paris va dans le bon sens, celui d'une prise en compte des problématiques spécifiques à chaque public en vue de son insertion professionnelle. Cette démarche est la seule à même de garantir un accès ou un retour vers

l'emploi, là où les positions gouvernementales semblent se satisfaire d'une aide exceptionnelle dérisoire, versée pendant le confinement, ces mêmes positions qui abandonnent la gestion d'un dispositif social aussi essentiel aux collectivités territoriales, pourtant déjà fortement impactées par les baisses de recettes après les confinements.

Face à ces politiques de l'attentisme, la Ville de Paris doit être fière de porter des dispositifs d'insertion à long terme et d'y mettre les moyens. La signature de cette convention d'orientation entre partenaires et l'accompagnement en est une preuve. Notre Ville sait être solidaire et développer les outils pour permettre au plus grand nombre d'éviter ou de sortir de la précarité. Le groupe Communiste et Citoyen tient ainsi à encourager les initiatives en faveur de l'insertion professionnelle durable.

Nous demandons d'ailleurs qu'à ce titre, une réflexion conjointe soit menée sur les vacances de poste dans la fonction publique territoriale, dont nous pensons qu'elle peut être un véritable levier pour améliorer l'efficacité de la politique d'emploi parisienne.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Camille NAGET, je tiens d'abord à vous remercier pour votre intervention, qui expose assez clairement l'impact social de la crise sanitaire sur les Parisiennes et les Parisiens.

En effet, on a reçu les derniers chiffres, ceux du mois d'octobre, du nombre d'allocataires du R.S.A. Je peux vous dire que l'on a dépassé la barre des 70.000, soit une augmentation de plus de 14 % par rapport à janvier 2020. La progression que vous soulignez et que j'avais abordée avec vous, dans le cadre de la 4e Commission, malheureusement perdue, et on voit bien que la pente est très claire. Il n'y a pas de doute.

Cette situation est assez inédite à Paris, notamment parce qu'elle est un peu plus forte qu'ailleurs, quand on compare avec les chiffres de départements voisins ou du reste des métropoles de France.

L'augmentation est constante depuis le début de la crise sanitaire. Cette évolution nous inquiète beaucoup et nécessite, à la fois, de faire évoluer nos pratiques - cela, c'est certain -, de faire évoluer une partie de nos dispositifs, que ce soit à l'instruction des dossiers, à l'accompagnement des allocataires, qu'ils soient ceux d'avant la crise ou ceux qui arrivent depuis le début de la crise.

Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler lors de mon audition en 4e Commission, la réussite opérationnelle des différents dispositifs d'accompagnement est le fruit d'un partenariat, que je pense de qualité, que la Ville de Paris a monté avec ses différents partenaires de l'insertion, le Pôle Emploi, les P.E.C., la C.A.F., la Mission locale de Paris, et évidemment, le reste des partenaires de l'Etat.

Ce réseau partenarial de terrain a montré son efficacité et son importance tout au long de la crise et a permis des réadaptations constantes pour mener à bien nos missions de service public, dans ce contexte - je le redis - inédit. Grâce à ce réseau, les Parisiennes et les Parisiens bénéficient d'un accompagnement social et professionnel individualisé, dans des structures globalement à proximité de chez eux.

Face à l'évolution et à la typologie des bénéficiaires du R.S.A. et dans le cadre du renouvellement de la présente convention qui établit le rôle de chaque partenaire dans le processus d'accompagnement, on a travaillé sur plusieurs axes pour adapter des objectifs qui ont été identifiés par l'ensemble des partenaires que je viens de citer.

Le premier objectif, les différents partenaires ont travaillé à des évolutions en termes de clarification de l'information sur les conditions d'accès, sur les interlocuteurs à privilégier. Nous avons un objectif d'améliorer la rapidité de l'instruction des dossiers pour nous diriger vers un accompagnement et une réponse qui soit encore plus immédiate, au début de la démarche de l'usager.

Le deuxième objectif concerne les jeunes qui sont, on le sait tous et on l'a dit à plusieurs reprises, en grande difficulté. Un accompagnement supplémentaire et spécifique est donc proposé par l'entière responsabilité de ces partenaires, qui sera porté par la Mission locale et qui met en place un référent unique, nécessaire pour accélérer l'orientation des publics spécifiques, ne pas les perdre dans des méandres administratifs. Ce n'est déjà pas facile dans l'absolu, mais quand on découvre les bonheurs de l'administration, c'est encore pire. On travaille avec un accès spécifique à l'emploi puisqu'on sait que c'est cet angle sur lequel il faut appuyer.

Le troisième objectif que l'on s'est donné avec tous ces partenaires, c'est que, suite à l'évolution des publics et aux nouveaux publics - on les appelle comme cela à ce stade -, les structures se sont réadaptées pour apporter une réponse à la hauteur de leur double besoin : celui des besoins sociaux et celui des besoins professionnels, en fonction notamment de leur distance par rapport au fait de retrouver un emploi.

Les nouveaux publics sont des publics qui n'ont pas les mêmes problématiques d'insertion que les publics que nous avons l'habitude d'accompagner dans le cadre de nos parcours R.S.A. Ce sont des personnes qui ne sont pas en difficultés d'insertion professionnelle, puisqu'ils ont un métier. C'est juste que leur branche d'activité a complètement disparu. Du coup, il faut bien que l'on accompagne différemment ces publics et on ne peut pas le faire de la même manière qu'on le faisait jusque-là.

On a donc renforcé quelque chose que l'on avait déjà mis en place, qui s'appelle l'accompagnement global, qui est un travail très important que l'on construit avec Pôle Emploi dans nos espaces parisiens pour l'insertion, qui permet aux allocataires de bénéficier d'un double accompagnement approfondi avec des conseillers Pôle Emploi, présents dans nos équipements et qui permettent de pouvoir être très à disposition sur la question de l'accompagnement à l'emploi.

Je vous remercie, Madame NAGET, d'avoir rappelé le rôle important et l'implication volontaire de Paris en tant que Ville et département, dans l'accompagnement des bénéficiaires. Cette implication a un impact financier. Je ne le redis pas, vous l'avez très bien décrit. Nous assumons en partie un choix de l'Etat de ne pas financer, dans les collectivités locales, l'accompagnement à l'insertion, qui est pourtant la condition sine qua non pour retrouver un emploi quand on est bénéficiaire du R.S.A. Grâce à cette crise sociale inédite, le rôle des collectivités est de construire des filets de sécurité les plus resserrés possibles. C'est pourquoi il est important que l'Etat renforce son soutien aux collectivités territoriales, afin qu'elles puissent mener à bien leur politique d'insertion.

Pour conclure, je tenais à nouveau à remercier l'ensemble des agentes et des agents de la Ville qui ont été aux avant-postes tout au long de la crise et à l'ensemble des partenaires qui permettent que cette période compliquée le soit un peu moins pour de nombreux Parisiens.

Leur expertise des enjeux locaux, des besoins de chacune et chacun, de leur professionnalisme pour apporter des réponses adaptées sont précieux pour nous permettre de bien définir des politiques publiques à mettre en place pour les mois et les années à venir, notamment dans le cadre du renouvellement du Plan parisien pour l'insertion à l'emploi, qui arrive à échéance en cette fin d'année, et que nous renouvellerons en concertation avec chacun, dès le début de l'année 2021.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 263.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 263).

2020 DASES 309 - Subvention (176.238 euros) et convention relative au financement en fonctionnement de l'action d'aide alimentaire mise en œuvre par l'association "La Chorba" au sein du restaurant administratif de l'H.D.V.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DASES 309, qui concerne les actions de "La Chorba", au sein du restaurant administratif de l'Hôtel de Ville.

La parole est à M. Hamidou SAMAKÉ pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ.- Mes chers collègues, Monsieur le Maire, la crise sanitaire qui a assombri l'année 2020, se double d'une violente crise économique et sociale. Nous voyons déjà les effets de cette crise sanitaire, au niveau des différents services d'accès aux droits et d'accompagnement des personnes en situation de précarité.

Lors du premier confinement, la solidarité de toutes et de tous, la réactivité du milieu associatif pour s'adapter aux nouvelles contraintes et monter en capacité, tout cela a permis d'augmenter très nettement le nombre de repas distribués tous les jours.

En effet, le nombre de repas journaliers est passé de 11.000 en janvier à 20.000 depuis septembre. Cela traduit, certes, une capacité et une solidarité remarquables, mais aussi un besoin très nettement accru et qui risque encore de s'accroître, compte tenu des effets sociaux du second confinement.

Or, ce nouveau confinement, qui se prolonge, a eu lieu pendant l'hiver, comme nous le voyons, et la nécessité de repas chauds et de lieux pour les accueillir est d'autant plus grande.

Je suis donc particulièrement heureux de vous présenter aujourd'hui le projet de délibération DASES 309, qui vise à financer l'action de distribution alimentaire de l'association "La Chorba", et donc à conventionner avec elle pour lui permettre d'effectuer cette action au sein du restaurant administratif de l'Hôtel de Ville.

Situé dans un bâtiment privilégié que nous connaissons bien toutes et tous, le restaurant administratif de l'Hôtel de Ville est aussi symbolique de l'engagement de la Ville de Paris dans une logique de solidarité avec les plus démunis. Il est logique, mais pas toujours simple d'un point de vue administratif, de vouloir ouvrir ce lieu pour les distributions alimentaires.

Je voudrais ici saluer, avec vous toutes et tous, les différentes directions concernées, DASES, C.A.S.-V.P., DRH, DPE, qui ont été remarquablement réactives et efficaces pour permettre d'ouvrir cette distribution rapidement.

Je précise également que, conformément à nos engagements en matière de développement durable et d'E.S.S., cette action se fait en lien avec "Ernest", réseau de restaurateurs solidaires et d'approvisionnement en circuit court.

Au total, l'association proposera des repas complets et chauds à 200 personnes, de 18 heures à 20 heures tous les soirs, dans le respect des contraintes sanitaires, jusqu'au 31 mars 2021.

"La Chorba" est une association créée en 1998, qui s'adresse à toutes et tous, sans condition, et qui fait partie du réseau d'acteurs de la solidarité qui ont répondu lors du premier confinement.

Ce nouveau point de distribution permettra de désengorger les autres lieux de distribution du centre de Paris, eux-mêmes très sollicités.

Je vous invite donc à voter pour le projet de délibération DASES 309, et à porter haut les valeurs de solidarité qui sont les nôtres.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER.- Monsieur le Maire, chers collègues, je vais continuer dans la lignée des propos de M. SAMAKÉ. Nous aussi, groupe Ecologiste de Paris, voudrions saluer l'ouverture de ce lieu, il y a deux semaines, en plein centre de Paris.

C'est dans la cantine de l'A.S.P.P., où les personnels de la Ville, et parfois les élus eux-mêmes, se restaurent, que ce lieu a été ouvert. Cela peut paraître seulement symbolique, mais je pense que ce n'est pas qu'un symbole. La vue donne sur l'Hôtel de Ville, ce n'est pas le moins désagréable des lieux de Paris. Le lieu est beaucoup plus accueillant que la plupart des cantines solidaires. Nous savons à quel point l'esthétique est un facteur important pour le moral et pour l'estime de soi. Ce lieu n'est pas anodin ou symbolique.

Nous saluons évidemment l'association "La Chorba" et le travail formidable des bénévoles, leur énergie et leur qualité d'accueil qui est à souligner, et qui permet à ce que régulièrement, les usagers puissent revenir et s'y sentir bien. Ce qui, là aussi, est un facteur important.

Nous saluons aussi le travail et les efforts des personnels de la Ville et de l'A.S.P.P. qui ont permis à ce lieu d'être ouvert dans de bonnes conditions.

D'autres cantines dans Paris n'ouvrent pas, et le midi et le soir, sept jours sur sept. L'exemple de cette cantine pourra, je l'espère, essaimer. Dans un milieu de la restauration où les contraintes sanitaires sont très importantes, nous entendons la méfiance des professionnels de la restauration. Je les invite néanmoins à regarder de près cet exemple pour qu'ils puissent s'en inspirer, et qu'à travers la ville, d'autres restaurants solidaires puissent ouvrir en plus grand nombre, dans des lieux accueillants.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

La parole est à Mme Camille NAGET pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme l'ont dit M. SAMAKÉ et M. DURAND-RAUCHER avant moi, la mise à disposition du restaurant administratif de l'Hôtel de Ville va permettre à "La Chorba" de distribuer des repas chauds et complets chaque soir, en place assise, tout au long de la période hivernale.

L'ouverture de ce nouveau lieu d'accueil est un premier pas pour soutenir les associations confrontées à une augmentation du nombre de bénéficiaires. Elle est aussi un moyen de garantir l'amélioration des conditions de distribution, tout en créant et renforçant un lien social autour d'un lieu et d'un moment dédié à la prise de repas.

Nous l'avons dit, les chiffres sont éloquentes, et comme nous l'a rappelé Léa FILOCHE en 4e Commission, en janvier 2020, 11.000 repas étaient distribués chaque jour ; en décembre 2020, nous atteignons les 20.000 repas.

Les besoins augmentent, mais les moyens des associations diminuent. Le budget national de l'aide alimentaire a subi une baisse de 11 %, là où les associations n'ont eu de cesse d'augmenter la fréquence et le volume de leurs distributions.

Je tiens, à ce titre, à saluer le soutien de la Ville de Paris, là où, une fois de plus, le Gouvernement se montre défaillant.

Le projet de cette délibération est une clé de réponse au contexte social : une belle action pour notre ville, menée avec "La Chorba" qui travaille depuis plus de vingt ans, notamment à la porte de la Villette, où jusqu'à 1.300 repas sont distribués chaque jour. C'est aussi un beau signal envoyé aux habitants des arrondissements du Nord-Est parisien, qui ont parfois le sentiment d'être les seuls à porter la solidarité.

Le groupe Communiste tenait donc à souligner le caractère symbolique d'une ouverture des bâtiments de l'Hôtel de Ville à l'action sociale. L'initiative est un puissant marqueur de solidarité que doit manifester Paris à l'égard de toutes celles et tous ceux que la crise a rendu plus vulnérables.

Notre groupe appelle de ses vœux à ce que se multiplient l'acquisition et la mise à disposition de bâtiments publics, afin de répondre à l'urgence sociale.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous avez dit beaucoup de belles choses. Je vais essayer de ne pas les répéter sur ce projet que j'ai porté au nom de l'Exécutif municipal, avec mon collègue Antoine GUILLOU, que je remercie encore pour son implication.

Ce projet a permis la création rapide d'une nouvelle distribution de repas chauds, assis, et au cœur de Paris.

Ce projet, au-delà de l'utilité sociale rappelée par l'ensemble des intervenants dans un contexte particulier, je n'y reviens pas. Il démontre, s'il en était encore besoin, des capacités d'invention, d'expérimentation, de réactivité, dont la Ville et ses agentes et agents font quand même assez preuve.

Je me permets de saluer l'A.S.P.P. et ses salariés. Il n'est pas toujours évident de laisser à disposition d'autrui, son lieu de travail et ses outils de travail. La cantine de l'AS.P.P. est une cantine avec beaucoup d'investissement de la part de l'association en question, avec des outils qui sont de très haute qualité. Ce n'est pas si simple que cela de les confier. Ils n'ont pas hésité, ils y sont allés.

Je salue également l'association "La Chorba" et nos services de la DASES qui ont rapidement travaillé à un projet qui répondait, à la fois, aux exigences mais aussi aux contraintes, car je ne vous cache pas qu'il y en avait certaines.

"La Chorba", qui intervient déjà dans notre ville, alliée au collectif "Ernest", propose un repas complet, avec ou sans viande, aux personnes à la rue, aux grands précaires, pendant la période hivernale.

Je peux d'ores et déjà vous dire qu'aujourd'hui, par exemple, les femmes qui sont déjà accueillies dans le cadre de la Halte Femmes au sein de l'Hôtel de Ville, peuvent aussi aller dîner là-bas. Nous avons travaillé avec la R.A.T.P. et son recueil social de façon à ce que les sans domicile fixe, qui sont dans les couloirs de métro du centre de Paris, puissent aussi être orientés et accompagnés individuellement sur le lieu. Nous travaillons aussi avec l'Armée du Salut, qui a ouvert récemment la halte humanitaire dans l'ancienne mairie du 1er arrondissement. Ce sont aussi des publics qui peuvent bénéficier de cette nouvelle distribution alimentaire.

La crise sanitaire nous a permis d'inventer, d'essayer d'aller un peu plus vite, quand certains barrages administratifs parfois nous freinent, et de passer outre certaines barrières.

C'est l'exemple assez parlant que d'une crise, aussi difficile et complexe soit-elle, peuvent naître de nouveaux dispositifs au profit de celles et ceux qui en ont le plus besoin, en limitant au maximum l'impact sur notre propre organisation, au sens sociologique du terme.

Je crois énormément en plus à la mutualisation de nos établissements dans la mise en place d'expériences communes, dans l'expérimentation pour trouver des solutions inédites à cette crise elle-même inédite.

On va essayer d'utiliser les années à venir pour que d'autres projets comme celui-ci puissent émerger dans notre ville. Vous pourrez compter à la fois sur ma détermination - je n'en manque pas -, mais surtout sur le soutien de tout l'Exécutif pour essayer de continuer à avancer dans ce sens.

Deux petits éléments. D'abord, la question du coût, cela a un coût d'ouvrir, vous le voyez dans le projet de délibération. C'est un choix politique qui est fait, et je ne vous cache pas qu'un certain nombre de villes probablement ne feraient pas les mêmes choix. C'est aussi un choix politique que nous assumons fortement. Donc il y a des incidences sur le reste de l'activité que nous portons habituellement.

Un deuxième élément de précision concernant les restaurants solidaires du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Nous en avons douze qui sont, par ailleurs, ouverts à de nombreux horaires. Je vous renvoie vers le site Internet qui le précise très bien. Ces douze restaurants solidaires restent des lieux honnêtement très accueillants par rapport à tout ce que l'on peut voir, notamment dans les distributions alimentaires que l'on appelle sur l'espace public. Là, avec les restaurants solidaires, on est sur des espaces où l'on a choisi, politiquement, d'assumer de pouvoir faire bénéficier à un grand nombre d'usagers chaque jour, des repas chauds, servis à table, préparés là aussi dans des conditions avec des agents hyper volontaires, hyper motivés, notamment nos "cuisiniers" qui tiennent beaucoup à ce que l'accompagnement social se fasse aussi par un accompagnement alimentaire de qualité.

Je ne vais pas beaucoup plus loin. Mais je vous invite vraiment à voter avec enthousiasme ce projet de délibération parce qu'effectivement, de ce type de projet, doivent naître de futures et belles perspectives pour celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 309.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 309).

2020 SG 44 - Convention de participation au déploiement expérimental du dispositif "pass numérique" entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération SG 44 : convention au sujet du dispositif "pass numérique", entre la Ville et la Métropole du Grand Paris.

La parole est à M. Daniel-Georges COURTOIS pour le groupe Changer Paris.

M. Daniel-Georges COURTOIS.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord associer à mes propos, Geoffroy BOULARD, mon collègue et ami à la Métropole du Grand Paris, qui suit les sujets d'innovation.

Je voudrais, en premier lieu, rappeler que le "pass numérique" s'inscrit dans un des axes majeurs du Schéma métropolitain d'aménagement numérique qui, fait tout à fait inédit, a été adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain, mais également par l'ensemble des villes de la Métropole, la Région, et les Départements. C'est dire que ce document a un caractère vraiment tout à fait exceptionnel de par l'adhésion qu'il apporte. Notre Schéma métropolitain fixe la feuille de route pour l'action de la Métropole du Grand Paris, dans tous les domaines d'innovation numérique.

L'axe de la fracture numérique est un des axes majeurs dans ce Schéma métropolitain d'aménagement numérique. En effet, je crois que nous pourrions tous tomber d'accord sur le fait que la fracture numérique est un

enjeu essentiel, tant la numérisation de la société est importante. En fait, la fracture numérique, c'est une fracture qui touche toute la société et toutes les populations. C'est donc tout à fait logiquement que nous l'avons érigé en axe majeur.

Je voudrais indiquer que ce pacte numérique est mis en place en liaison avec l'Agence du numérique, l'A.N.A.C.T. c'est-à-dire l'Agence nationale de la cohésion territoriale, la Caisse d'allocations familiales et le Pôle Emploi. Vous me permettez d'indiquer qu'il s'inscrit dans la logique du pacte numérique responsable que nous proposons dans le cadre du groupe Changer Paris.

En quoi consiste ce projet ? Vous avez le détail dans le projet de délibération, je n'y reviendrai pas. Je vais juste dire que vingt communes ont été sélectionnées par la Métropole du Grand Paris dont, et je m'en réjouis, Paris, et au sein de Paris, deux arrondissements qui effectivement sont particulièrement moteurs en matière numérique, le 13^e et le 15^e arrondissement.

Qu'est-ce qui fait que ce "pass numérique" est novateur ? C'est qu'en réalité, il s'appuie sur un schéma proche de celui des tickets-restaurants. C'est-à-dire qu'on remet aux bénéficiaires potentiels un carnet de dix tickets, avec une valeur faciale de dix euros. Il est distribué aux habitants, et donne accès à des ateliers de formation numérique. Je crois que c'est tout à fait important.

Je vais conclure en disant que je me réjouis bien évidemment que le 15^e arrondissement ait été reconnu, tant il est pionnier dans les sujets numériques et tant il est pionnier en matière de lutte contre la fracture numérique. C'est l'Espace parisien pour l'insertion 14, rue Armand-Moisant, qui est chargé de sa distribution.

Vous l'aurez compris, nous voterons en faveur de ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, je vous remercie de mettre en lumière le projet de délibération SG 44, qui illustre notre action en faveur de l'inclusion numérique. L'inclusion numérique, c'est lutter contre les nouvelles inégalités ou le renforcement des inégalités qui sont générées par les usages numériques.

En effet, l'usage du numérique est devenu quasi indispensable, notamment pour la réalisation de formalités administratives et l'accès aux services publics - on peut le regretter -, y compris participer à l'accompagner en continuant à accueillir de manière inconditionnelle, celles et ceux qui ne réussiraient pas accéder aux services publics par le numérique.

Mais c'est une réalité, le numérique est là. Nous faisons nos déclarations d'impôts, nous nous inscrivons à Pôle Emploi, à la demande de prime d'activité, les relations avec la C.A.F., avec la C.N.A.V., avec la C.P.A.M. Toutes ces démarches s'effectuent désormais en ligne. La crise sanitaire a accentué la nécessité de maîtriser l'outil numérique, puisqu'encore plus de démarches se sont numérisées, que ce soit pour travailler ou même pour poursuivre sa scolarité.

Les usages numériques ne sont pas neutres socialement et peuvent se cumuler avec d'autres formes d'inégalités sociales. Ainsi, par exemple, 59 % des personnes ne réalisant pas de démarches administratives sur Internet ont plus de 70 ans, et 61 % d'entre elles disposent de bas revenus. Cinq millions de personnes en France cumuleraient ainsi des difficultés d'insertion et d'exclusion numérique.

Pour que la transformation numérique de notre société ne constitue pas un facteur d'exclusion supplémentaire mais devienne, au contraire, un levier d'insertion sociale et économique, on s'est engagé très tôt. Notre réponse à ce nouveau défi de justice sociale a été la stratégie parisienne d'inclusion numérique, portée sous la précédente mandature par mes collègues Emmanuel GRÉGOIRE et Dominique VERSINI.

S'en est suivi un soutien renforcé de la Ville aux structures d'inclusion numérique, en partenariat avec la C.A.F., avec Pôle Emploi auquel, pour 2018 et 2019, 32.000 personnes ont été accueillies dans le cadre de l'assistance numérique, tandis que 7.000 personnes ont participé aux formations et aux ateliers proposés. Par ailleurs, 600 accompagnants ont participé aux formations pour être aidants numériques.

La Ville de Paris a ainsi développé, avec ses partenaires, un réseau d'inclusion numérique qui forme un maillage territorial assez resserré, afin que chaque Parisien puisse avoir accès à un service de proximité correspondant à ses besoins.

Grâce à la construction de ce réseau animé par les services de la Ville, la collectivité parisienne a pu recenser l'offre existante, dégager des problématiques générales, éventuellement boucher certains trous, et identifier certains besoins spécifiques des différents publics concernés.

Sur ce sujet central, nous avons souhaité coordonner nos efforts avec les autres acteurs mobilisés en prenant part à l'expérimentation des "pass numériques" lancée par la Métropole du Grand Paris que vous avez très bien décrite. Je sais, Monsieur COURTOIS, que vous aviez vous-même plaidé, dans cet hémicycle, pour que la Ville se rapproche de la Métropole sur ce sujet. C'est chose faite.

Très concrètement, le déploiement du "pass numérique" sera expérimenté, dans les 13^e et 15^e arrondissements. Ces "pass" seront distribués aux bénéficiaires dans les Espaces parisiens d'insertion de ces arrondissements, et permettront aux bénéficiaires de se rendre dans une structure partenaire pour bénéficier de services d'accompagnement numérique.

Nous ferons le bilan de cette expérimentation dans un an, à la fin de l'année 2021.

Sachez par ailleurs, qu'en parallèle, la Ville renforce son action pour l'accès au numérique des Parisiennes et des Parisiens. C'est ainsi que des Espaces numériques d'accès aux droits ont ouvert récemment, dans chacun des Centres d'action sociale de chacun des arrondissements.

L'expérimentation que nous portons avec la Métropole du Grand Paris a toute sa place dans la politique ambitieuse que mène Paris en matière d'inclusion numérique. C'est pourquoi je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 44.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, SG 44).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création de bagageries pour les personnes sans domicile fixe.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous commençons les vœux non rattachés avec l'examen du vœu n° 69, relatif à la création de bagageries. Comme il a déjà été évoqué au moment de la discussion du projet de délibération DASES 225, je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER pour le groupe Ecologiste de Paris, pour des compléments éventuels.

M. Nour DURAND-RAUCHER.- Merci.

Je voudrais revenir sur les bagageries solidaires. Le nombre de personnes à la rue sans solution d'hébergement est énorme. Nous étions à plus de 3.600 personnes, selon le dernier recensement de la Nuit de la solidarité, et nous craignons l'explosion de la pauvreté, conséquence économique de la crise Covid.

Pouvoir déposer des affaires en sécurité est aussi un moyen de moins vivre dans la méfiance, alors que tout est précaire. Ne pas se déplacer avec un "caddy" ou un chariot permet aussi d'éviter la stigmatisation dans l'espace public.

Deux nouvelles bagageries sont actuellement en construction, et nous saluons l'engagement de la Mairie de Paris à développer le réseau des bagageries sur l'ensemble du territoire parisien.

Nous sommes ravis de cela et, malgré tout, ces bagageries ont le nom de "solidaires". Nous constatons que parfois, certaines personnes ne peuvent aller déposer les affaires dans ces bagageries, car le système dans certaines d'entre elles, gérées par les associations et les particuliers, demande qu'il y ait une domiciliation. On sait la difficulté pour les personnes sans domicile de se faire domicilier, surtout quand, par ailleurs, elles sont primo arrivantes, ou parfois vagabondes, ou juste désocialisées. De nombreuses raisons peuvent rendre cela très compliqué.

Nous allons vouloir porter un vœu sur l'accès aux bagageries. Il n'y a pas de bagagerie dans l'Ouest. Nous demandons un rééquilibrage territorial avec plus de bagageries dans les arrondissements concernés, et

évidemment, étudier, accompagner les projets portés par les associations et les Parisiens qui souhaitent ouvrir une nouvelle bagagerie.

Enfin, dans le cadre de la coordination des bagageries, nous demandons que l'harmonisation soit faite pour que le règlement permette une vraie solidarité et l'accueil de tous les bénéficiaires, qui permettrait ainsi que même des personnes, qui ont des difficultés à se domicilier, puissent être accueillies dans toutes les bagageries de Paris. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Cher Nour DURAND-RAUCHER, chers collègues, merci pour votre vœu qui me permet de rappeler le rôle essentiel que jouent les bagageries sur le territoire parisien. Ces établissements permettent à celles et ceux qui ne possèdent que l'essentiel et qu'elles transportent avec elles, les personnes qui vivent à la rue donc, de pouvoir se déplacer assez sereinement dans Paris, notamment pour faire des démarches, puisqu'on a encore aujourd'hui beaucoup l'occasion de leur faire visiter tout Paris pour pouvoir faire des démarches diverses et variées - je dis "on", mais j'inclus tout le monde dedans - pour se nourrir, pour se laver, pour pouvoir se rendre à un entretien d'embauche, ou même tout simplement pour aller quotidiennement au travail, sans devoir transporter l'ensemble de leurs biens avec elles.

Votre vœu me permet aussi de saluer l'engagement et le professionnalisme des associations qui portent ces neuf bagageries parisiennes, associations qui ont continué leur action pendant la crise sanitaire.

Ce sont des associations agréées, qui sont en fait à l'initiative de citoyens parisiens, embarqués dans un quartier, et qui se lancent dans un projet qui nécessite une forte implication de leur part, une grande rigueur et une très bonne connaissance de la mission que nous avons pour ces publics.

Donc ce n'est pas nous qui décidons d'implanter une bagagerie, ce sont bien les citoyens qui doivent décider de faire émerger une bagagerie dans leur quartier. C'est parce que nous n'avons pas choisi les lieux, ce sont les volontés des citoyennes et des citoyens qui font émerger ces espaces.

Chaque association aujourd'hui met en œuvre son règlement intérieur où l'accueil y est, je vous rassure, très inconditionnel. La Ville de Paris a mis en place une coordination de ces bagageries qui nous permet d'accompagner l'ensemble de ces associations dans leurs actions au quotidien. Ces temps de coordination sont aussi des temps qui permettent des échanges d'expérience et de bonnes pratiques.

Avec ce vœu, pour lequel j'apporte quelques amendements, je vous propose que nous continuions ce travail de coordination pour que nous arrivions à une harmonisation des modalités de fonctionnement d'inscription dans les bagageries parisiennes.

De plus, la Maire de Paris s'est engagée à développer le maillage des bagageries sur l'ensemble du territoire parisien, en s'appuyant sur les volontés locales qui souhaitent se lancer dans cette belle aventure, et nous continuerons à soutenir ces initiatives, comme celle en projet notamment dans le 14^e arrondissement. C'est donc un avis favorable avec les amendements proposés.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Les amendements proposés sont-ils acceptés ? Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 69 du groupe Ecologiste de Paris amendé sur les propositions de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2020, V. 129).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux espaces publics numériques.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Le vœu n° 70 est relatif aux espaces publics numériques. Il a été déposé par le groupe Communiste et Citoyen.

Je donne la parole à Barbara GOMES pour le présenter.

Mme Barbara GOMES.- Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris travaille avec quatorze structures qui hébergent les Espaces publics numériques. Ce vœu a vocation à demander une large ouverture de leurs locaux pendant cette période de crise.

Pourquoi ? Parce que les Espaces publics numériques sont des espaces dédiés au numérique, dans des locaux associatifs et dans lesquels tout le monde peut accéder gratuitement à une connexion Internet. On peut y faire ses démarches administratives, ses recherches d'information, d'emploi, etc. En ce sens, les E.P.N. sont un élément-clé dans la lutte contre les inégalités numériques.

En cette période de crise, ils permettent non seulement de faciliter le retour à l'emploi, 80 % des annonces d'emploi sont en ligne aujourd'hui, mais encore de répondre aux besoins de restructuration, ou même de réalisation des projets des auto-entrepreneuses et auto-entrepreneurs, ou des T.P.E.-P.M.E. qui ont été très malmenées pendant la crise.

Vous le savez également, mais je suis bien placée pour vous le dire, les enseignements à l'université ont été largement dématérialisés ainsi qu'un grand nombre de formations. Or pour de nombreuses personnes et pour les jeunes en particulier, l'accès à une connexion Internet, ou même à des ordinateurs portables personnels, est compliqué. C'est pour cela que les E.P.N. peuvent permettre de garantir la continuité des cours et des formations. D'autant que de nombreuses structures qui pouvaient donner accès à des ordinateurs ont fermé, ce qui rend l'ouverture des E.P.N. d'autant plus nécessaire. C'est pour cela que nous proposons ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, Barbara GOMES. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble de la stratégie parisienne d'inclusion numérique que j'ai eu l'occasion d'évoquer tout à l'heure.

Votre vœu porte plus spécifiquement sur la question du maintien de l'ouverture des E.P.N., et plus largement de l'ensemble des structures d'inclusion numérique, dans le contexte sanitaire et social. Vous avez raison de rappeler le rôle essentiel de l'ensemble de ces associations, que ce soit pour chercher un travail ou une formation, suivre une scolarité à distance, faire valoir ses droits ou tout simplement garder le contact avec ses proches.

C'est pourquoi je salue leur grande capacité d'adaptation. Si, pendant le premier confinement, dans tout le champ social, le premier réflexe avait pu être de fermer les accueils, nous avons toutes et tous appris à adapter notre activité. C'est ainsi que, sur les quatorze Espaces publics numériques parisiens, la moitié a pu garder une activité normale, bien souvent parce que leurs locaux leur permettent de poursuivre leurs activités, et la moitié a adapté ses activités en proposant, par exemple, des accompagnements sur rendez-vous.

Plus largement, les directions sociales des territoires animent des réseaux d'inclusion numérique qui permettent de coordonner l'ensemble des acteurs, qu'ils soient institutionnels ou associatifs. Dans cette période de crise, ces réseaux permettent aussi l'échange de bonnes pratiques et de faire remonter les difficultés de terrain.

Votre vœu nous encourage à poursuivre ce travail de coordination, afin d'assurer une ouverture la plus large possible sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi j'y émets un avis favorable sous réserve de quelques amendements.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Les amendements proposés par l'Exécutif sont-ils acceptés par le groupe Communiste et Citoyen ? On me dit que oui. J'espère que Barbara GOMES, depuis la salle des fêtes, confirme. Ils sont acceptés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu sous sa forme amendée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2020, V. 130).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ouverture 7j/7 des bains-douches municipaux parisiens.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 71 déposé par le groupe Changer Paris.

Il est relatif à l'ouverture des bains-douches municipaux et présenté par Mme Hélène JACQUEMONT.

Mme Hélène JACQUEMONT.- Merci.

Je reviens sur ce sujet qui est fondamental, à savoir l'ouverture sept jours sur sept, et surtout l'extension des horaires des bains-douches municipaux parisiens.

Paris dispose de dix-sept équipements municipaux en cabinet individuel. Ces derniers sont ouverts par rotation essentiellement le matin, mais c'est une rotation au rabais. A l'instant où je vous parle, à peine la moitié des bains-douches parisiens sont ouverts, alors que la fréquentation a augmenté de 50 % par rapport à 2019.

La situation est totalement paradoxale. L'hygiène est un droit élémentaire, un prérequis dans l'établissement de l'estime de soi et un préalable à toute démarche de réinsertion professionnelle. Mais surtout, en période sanitaire, l'hygiène est un geste barrière essentiel. Paris est une ville inclusive. Il faut faciliter le quotidien des personnes sans domicile stable, passer des intentions aux actes.

J'espère que l'Exécutif apportera une réponse favorable à ce vœu, et Mme SIMONNET en particulier.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame JACQUEMONT, mes chers collègues, depuis le début de ce nouveau mandat dans le contexte de crise sanitaire que vous connaissez, nous travaillons avec mon collègue Pierre RABADAN à améliorer et étendre les services accessibles dans nos bains-douches. Nous travaillons à ce que nos établissements puissent être accessibles au plus grand nombre, à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

En conventionnant avec des associations, nous arrivons à créer des créneaux dédiés pour des publics spécifiques, comme dans le 12e avec le Samu social, pour accueillir des femmes exclusivement, ou dans le 19e avec l'Armée du Salut pour accueillir des personnes en situation d'exil. Evidemment, nous souhaitons continuer à développer ces partenariats.

De plus, comme j'ai pu vous le dire, Madame JACQUEMONT, la semaine dernière, lors d'un déplacement dans le 17e, je souhaite qu'en la matière, nous ne nous interdisions aucune réflexion, aucune expérimentation pour mutualiser, pour créer de nouveaux lieux, pour développer notre maillage de structures de solidarité, dont les bains-douches font partie.

Je suis à votre disposition pour vous accompagner à développer une offre de bains-douches dans le 17e. Pour ces raisons, Pierre RABADAN voulait compléter, mais il n'a pas pu rester avec nous. Mais en 2018, de nouveaux horaires ont été définis, permettant d'assurer un accès continu à des bains-douches, du lundi au dimanche, de 7 heures 30 à 18 heures. Ces plages horaires ont été définies en fonction des niveaux de fréquentation constatés, sur l'ensemble de la journée ainsi que de la réglementation sur le temps de travail qui s'impose aux agents.

Pour une extension des plages horaires, il serait nécessaire de créer trois à quatre postes supplémentaires par équipement. La pression d'usage sur ces équipements est énorme, et leur sollicitation ainsi que l'utilité générée par l'activité supposent des temps d'entretien assez incompressibles : une journée complète de nettoyage-séchage plus une demi-journée d'aération par semaine, ce qui limite de toute façon les cas de possibilité d'ouverture.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de retirer votre vœu, sinon nous y donnerons un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Le vœu est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 71 est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'un marché des biffins.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 72 déposé par Danielle SIMONNET. Il est relatif à la création d'un marché des biffins.

Mme Danielle SIMONNET.- Je trouve dommage que le vœu n° 71 n'ait pas été adopté. Concernant ce vœu relatif à la création d'un marché des biffins, d'abord, on va bientôt fêter les 150 ans de la Commune de Paris. Sachez que la biffe est en partie issue de cette histoire, des hommes et des femmes qui récupèrent des vieux objets qui étaient voués à être jetés et qui essaient de leur donner une seconde vie en les revendant.

Il faut bien distinguer la biffe des marchés à la sauvette. Quand on parle de biffe, on exclut la vente de recel, par exemple d'objets tombés du camion ou de produits denrées périssables.

Le problème, c'est que cela fait longtemps qu'il y a ce débat sur la question des biffins et il faudrait vraiment que la Ville puisse avancer. Il y a une bonne expérience qui est le Carré des biffins dans le 18e. Maintenant, même s'il y a des difficultés et que l'on pourrait aussi débattre des modalités, du coût, de l'implication vraiment des biffins à la gestion de ce Carré, au moins il y a un espace qui permet aux biffins de pouvoir vendre sans subir la répression et, en même temps, en se responsabilisant sur la tenue de l'espace public. Même si, encore une fois, en cette période de crise, il faut avoir conscience que le nombre de personnes qui vont avoir besoin de recourir à la biffe va exploser autant que la misère.

A travers ce vœu, je souhaite qu'il y ait une réflexion entre le 20e et le 11e arrondissement pour que l'on puisse expérimenter de nouveaux marchés des biffins, mais cette fois-ci en impliquant les associations de biffins elles-mêmes.

Je voudrais vous parler de l'association "Amélior", que je connais depuis longtemps, qui fait un travail formidable dans d'autres municipalités, notamment à Montreuil. D'ailleurs, ils ont créé des contrats de travail, ils ont développé une activité autour de cela, et d'impliquer les biffins à cela.

Il y a, à la fois, un enjeu écologique et social de pouvoir valoriser ces marchés des biffins. J'espère que ce vœu, pour une expérimentation d'un marché des biffins entre le 20e et le 11e, sera retenu.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe.- Monsieur le Maire, Madame SIMONNET, chère Danielle ou chère collègue, la Ville de Paris mène une action sans relâche en faveur d'une insertion durable pour les personnes éloignées de l'emploi et en grande précarité. Cette action s'est intensifiée au cours des années, et de nombreuses solutions ont été mises en place en faveur de l'insertion socioprofessionnelle autour de projets de l'économie circulaire et du réemploi.

Comme vous le savez, le sujet des biffins mobilise plusieurs adjoints, car il concerne en même temps des questions liées au réemploi et à l'économie circulaire, des questions d'espaces publics et de sécurité, des questions liées au commerce et de proximité, et des questions liées à l'insertion des publics les plus précaires. C'est sur ce dernier point que j'interviendrai plus précisément, Madame SIMONNET.

L'expérience du Carré des biffins dans le 18e est en effet une bonne expérience, vous l'avez dit. Ce dispositif a su démontrer sa capacité à être un lieu de socialisation important face à l'isolement de ces personnes, et un véritable dispositif d'accompagnement social professionnel et d'insertion pour les personnes qui exercent une activité.

Ce dispositif a montré sa pertinence parce qu'il était construit en fonction des besoins du territoire et très en lien avec l'équipe municipale.

Les 11e et 20e arrondissements sont aujourd'hui en première ligne pour apporter une réponse adaptée sur leur territoire pour favoriser des parcours d'insertion vertueux pour des personnes en grande précarité. En effet, comme il vous l'a été annoncé lors du Conseil du 20e arrondissement, un travail est en cours pour apporter une solution adaptée à la situation des biffins dans le 20e, en concertation avec l'ensemble des acteurs, et c'est la condition sine qua non pour que ce type de projet réussisse.

Après un travail approfondi et une réflexion mûrie, cette solution vise à permettre aux personnes d'entrer dans des parcours d'insertion durable et de réaliser leurs activités dans des conditions appropriées. Nous suivrons ces travaux avec beaucoup d'attention. C'est pourquoi nous vous demandons de retirer votre vœu, ou nous émettrons un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Madame SIMONNET, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET.- On a parlé de ce sujet pendant au moins deux mandatures. Il y a aussi une subvention dégagée par le Conseil régional...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Je comprends que vous maintenez votre vœu.

Mme Danielle SIMONNET.- Oui, je maintiens mon vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 72 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 72 est rejeté.

Merci à Léa FILOCHE.

2020 DASES 290 - Participations (129.935.74 euros) et conventions avec l'ADIAM, pour le financement des permanences de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS) Masséna et Austerlitz.

2020 DASES 291 - Avenant aux conventions entre la Ville de Paris et l'ADIAM, pour le solde de la participation (32.209.81 euros) 2019 au financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons aux dossiers rapportés par Jacques GALVANI, en commençant par l'examen des projets de délibération DASES 290 et 291 conjointement. Ils concernent le financement des permanences de nuit des Unités de logements spécialisés, Masséna et Austerlitz.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT pour le groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai souhaité que l'on puisse s'arrêter un instant sur ces deux projets de délibération DASES 290 et DASES 291, car ils pointent l'action remarquable de l'association "ADIAM", qui apporte une prise en charge globale et de nombreuses solutions pour accompagner les plus fragiles dans leur vie quotidienne et ainsi rendre facile et plus douce, s'il est possible, la vie de tous les jours.

Créée en 1965 par des médecins juifs qui souhaitaient accompagner des rescapés des camps de la mort, l'Association d'aide aux Israélites âgés et malades, "ADIAM", a depuis ouvert à tous les publics son champ d'action et dispense aujourd'hui ses services à tous, dans le respect de la liberté et des croyances de chacun.

Elle a diversifié ses missions afin de favoriser l'autonomie et le bien-être des Franciliens qui ont fait le choix de vivre chez eux. C'est précisément ce type d'actions décrites dans ces deux projets de délibération que nous subventionnons aujourd'hui : l'accompagnement de neuf personnes lourdement handicapées, qui demeurent dans le 13e arrondissement dans des logements sociaux sur deux sites, Austerlitz et Masséna que connaissent bien mes collègues Jean-Baptiste OLIVIER et Hélène STIBBE.

Les appartements sont domotisés. Leurs occupants peuvent directement appeler l'ascenseur depuis leur domicile. Ils bénéficient de l'assistance et de l'accompagnement chaque soir, de 21 heures à 7 heures du matin, et chaque jour de l'année, d'une équipe d'auxiliaires de vie, logés dans le même complexe d'habitation et qui peut intervenir très rapidement pour assurer ses prestations.

L'"ADIAM" emploie quatre salariés qui se relaient tout au long de l'année. Ce service existe depuis quinze ans, il a été créé en 2006. L'"ADIAM" est devenu un des premiers opérateurs pour ce type de prestations à Paris et est reconnu dans ses missions et ses délégations de service public par notre Ville, par les organismes publics et les Ministères concernés.

Notre groupe Changer Paris soutient et vote sans réserve cette allocation financière bienvenue pour ce public en situation de handicaps lourds, qui mérite bien évidemment toute notre attention.

Je vous en remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, M. Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint.- Monsieur le Maire, merci.

Cher collègue, Monsieur Jack-Yves BOHBOT, je vous remercie pour votre intervention et vos encouragements, et les précisions que vous avez apportées sur l'action de l'"ADIAM" auquel nous apportons un financement cette année de plus de 162.000 euros.

Quelques compléments d'information. Nous comptons près de 200 Unités de logements spécialisées à Paris, des U.L.S. Leur attribution est déterminée selon les ressources du demandeur et selon son handicap. Ce sont des personnes avec handicaps moteurs lourds qui bénéficient des U.L.S. Ce sont des logements domotisés et accessibles.

D'ailleurs, parmi les bénéficiaires de ces U.L.S., il y a des étudiants, et cette offre répond à un besoin identifié et légitime, donc faire vivre en dehors d'un foyer des personnes handicapées stricto sensu malgré ce handicap lourd.

D'autres personnes en situation de handicap souhaitent ou ont besoin de trouver un lieu de vie plus encadré. Pour leur offrir ces lieux, la stratégie parisienne "Handicap inclusion accessibilité universelle", adoptée en 2017, a prévu un rattrapage de places, des places qui manquent à Paris pour des raisons historiques. Cette stratégie prévoit la création d'un peu plus de 650 places entre 2017 et 2021 et, à ce jour, il en reste 85 à créer. Nous avons donc bien avancé.

Par ailleurs, lors de la mandature précédente, de nouveaux dispositifs, notamment pour les personnes autistes avec des troubles du comportement, ont été expérimentés pour élargir la palette de l'offre médico-sociale parisienne. Sous cette mandature, nous poursuivons cette politique qui a pour objectif de donner aux Parisiennes et aux Parisiens en situation de handicap et à leur famille, plus de solutions et plus de choix.

Parce que l'accueil en foyer ne peut pas être l'unique alternative à une prise en charge familiale, nous développerons l'offre de logements accompagnés pour des personnes handicapées qui ont un projet de vie plus autonome.

Ainsi, en diversifiant l'offre, il s'agira de répondre aux demandes légitimes des personnes en situation de handicap. Leur offrir ce choix signifie leur permettre de bénéficier d'une certaine liberté et d'autonomie, ce qui va dans le sens d'une société inclusive et qui est conforme aux engagements internationaux de la Ville.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 290.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 290).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 291.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 291).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accessibilité des commerces des bailleurs sociaux.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous pouvons passer aux vœux non rattachés n^{os} 73 et 73 bis relatifs à l'accessibilité des commerces des bailleurs sociaux.

Le vœu n° 73 est déposé par Mme Danielle SIMONNET à qui je donne la parole.

Mme Danielle SIMONNET.- Mes chers collègues, nous sommes, au niveau de la Ville de Paris, impliqués et attachés à la question de l'accessibilité universelle, et notamment de l'ensemble des usages de la Ville et donc également des commerces. C'est extrêmement important que les bailleurs sociaux, qui ont des locaux commerciaux, s'engagent véritablement à respecter les obligations de mise en accessibilité.

A travers ce vœu, je voudrais relayer un coup de colère de certains commerces qui n'étaient pas en accessibilité. Ils ont pu engager des frais et souhaiteraient que ce soit aux bailleurs de régler ces dépenses de mise en accessibilité. Il y avait une commerçante, notamment locataire de la R.I.V.P., qui avait réalisé, dans les règles, les travaux de mise aux normes P.M.R. en 2016, en application de la réglementation en vigueur, et depuis, la R.I.V.P. refuse de payer ces travaux.

A travers ce vœu, je souhaite que la Mairie de Paris engage les bailleurs sociaux de la Ville à appliquer la réglementation en vigueur sur la prise en charge des travaux de mise aux normes d'accessibilité P.M.R. des commerces qu'ils louent.

Or, le vœu de l'Exécutif, que vous me proposez, ne peut pas répondre à cette demande, il est tellement flou. Il propose que soit proposé aux membres du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Ville de Paris, d'inviter ces bailleurs à une réunion spécifique de présentation de leurs bilans et plans d'action respectifs d'ici à 2024.

Mais, ce que l'on veut, ce n'est pas simplement qu'ils nous disent qu'ils font, ou que l'on veut qu'ils fassent - vous comprenez la différence ? - et qu'ils en assument la charge financière.

Je le dis tout de suite, comme je n'aurai pas la parole après, voici mon vœu, je pense qu'il est assez clair : que la Ville écrive à l'ensemble des bailleurs et, comme la Ville est majoritaire dans un certain nombre de bailleurs, que dans les conseils d'administration, les élus qui représentent la Ville dans ces bailleurs, exigent que les bailleurs assument leur responsabilité de financement de mise en accessibilité de leurs locaux commerciaux, et pas simplement qu'on les convie à une gentille réunion.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint.- Votre vœu, Madame SIMONNET, pointe un sujet important qui est la mise en accessibilité des locaux commerciaux loués par des bailleurs sociaux de la Ville de Paris.

Néanmoins, je regrette que votre argumentation se fonde sur un exemple plutôt mal choisi pour étayer vos propos et jeter le discrédit sur un bailleur social de la Ville de Paris, en l'espèce la R.I.V.P. Je me suis renseigné sur le dossier. J'ai appris que le locataire que vous mentionnez dans vos considérants a entrepris de lui-même de faire des travaux sans accord préalable du bailleur. Lorsque la facture a été présentée à ce dernier, le Conseil de la R.I.V.P. a fait preuve de bonne volonté et a proposé une solution amiable favorable. Celle-ci, à ma connaissance, est restée sans réponse.

Ce que j'ai également appris, c'est que la R.I.V.P. a déposé, en 2016, son agenda d'accessibilité programmée. Elle est propriétaire de 2.107 locaux concernés par ce type de travaux, son investissement annuel s'élève à plus de 500.000 euros, en plus des travaux d'accessibilité réalisés à l'occasion des relocations, et elle a fait traiter à ce jour plus de 900 locaux, pratiquement la moitié de son parc. Dans ces conditions, on ne peut pas dire que ce bailleur méconnaisse ses obligations.

Surtout, la rédaction de votre vœu, Madame SIMONNET, attribue à la Mairie de Paris des prérogatives du Préfet de Paris. En matière de contrôle de la réglementation relative aux travaux d'accessibilité, c'est ce dernier

qui est compétent. Pour toutes ces raisons, je vous suggère de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif. Celui-ci, ce vœu bis, permet de faire la lumière sur la stratégie de mise en accessibilité des locaux commerciaux des bailleurs sociaux de la Ville de Paris.

C'est aussi l'occasion de permettre un dialogue entre ceux-ci et les associations représentatives des personnes handicapées et âgées au sein du C.D.C.A. Je crois que c'était votre objectif que je partage et que ce vœu permet d'atteindre.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je pense avoir compris que Mme SIMONNET maintenait son vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 73 est rejeté.

Maintenant le vœu n° 73 bis...

... Je recommence bien sûr, Madame SIMONNET.

Je remets aux voix, à main levée, le vœu de Mme SIMONNET avec un avis défavorable.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Merci...

... Mme SIMONNET souhaite que l'on compte. Il n'y a aucun problème, bien sûr. Merci en salle des fêtes de bien vouloir compter également.

Le vœu n° 73 avec un avis défavorable.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Pourrait-on avoir les votes en Salle des fêtes, s'il vous plaît ?

11 pour

14 contre

6 abstentions

Cela fait donc :

Pour : 28

Contre : 31

Abstentions : 14

Le vœu est bien rejeté. Je vous remercie.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le vœu n° 73 bis de l'Exécutif avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 131). Je vous remercie.

2020 DASES 164 - Subvention (175.192 euros) et convention d'investissement pour travaux et équipements avec l'association "HumanEst".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons aux dossiers rapportés par Véronique LEVIEUX en commençant par le projet de délibération DASES 164, relatif à des travaux et équipements pour l'association "HumanEst".

La parole est à M. Hamidou SAMAKÉ pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération vise à doter l'association "HumanEst" d'une subvention pour la réalisation des travaux et équipements des nouveaux locaux de la Maison des aînés et aidants M2A de l'Est parisien.

"HumanEst" est un réseau de santé qui intervient sur l'Est parisien. Il organise, planifie et oriente la prise en charge des patients en lien avec les médecins. Il apporte un soutien professionnel de santé dans l'accompagnement de leurs patients en situation complexe, et favorise la bonne liaison entre la ville et l'hôpital.

La prise en charge d'"HumanEst" s'articule autour de trois domaines : oncologie à tout stade de la maladie, soins palliatifs, et gériatrie.

La Maison des aînés et des aidants M2A est au centre du parcours d'accompagnement de la personne âgée en perte d'autonomie. Elle fait partie du dispositif relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé en direction des personnes âgées et de leurs aidants. A cette place, elle a pour objectif d'apporter un soutien aux professionnels de santé dans l'accompagnement de leurs patients et de poursuivre la coordination.

Afin de constituer le dispositif à la convergence, prévue par la loi du 24 juillet 2019, entre les dispositifs des acteurs du parcours de la personne âgée en perte d'autonomie et des réseaux de santé pluri-thématiques, une convention a été signée en septembre 2019, d'une part, entre la DASES et l'A.R.S., et d'autre part, l'association "HumanEst" et le Groupement de coopération sociale et médico-sociale Est G.C.S.M.S. pour constituer et labelliser la Maison des aidés et des aidants Paris-Est qui dessert les 11e, 12e et 20e arrondissements.

Afin que les services rendus soient plus lisibles, plus efficaces et plus accessibles aux usagers et aux professionnels, il est proposé de réunir l'ensemble des professionnels dans des locaux communs. Dans la continuité de cette logique de regroupement, toute l'activité sera transférée à l'association "HumanEst", mais les territoires d'intervention restent inchangés, à savoir 11e, 12e et 20e.

D'ici l'achèvement des travaux prévu pour l'été 2021, les usagers continueront d'être accueillis dans les locaux et les structures antérieures situées dans le 12e, 18, rue du sergent Beauchat pour "HumanEst", et 55, rue de Picpus pour le G.C.S.M.S.-Est.

Ces dispositifs viennent en complément des différents dispositifs de renfort et d'accompagnement tels que le dispositif du projet de délibération DASES 284 qui sera voté lors de ce Conseil de décembre. Dans ce dispositif d'accompagnement, deux associations, "Les Petits Frères des Pauvres" et "L'infini turbulent", contribuent à maintenir des actions sociales et culturelles au sein des E.S.M.S. Etablissements et services médico-sociaux, pendant la période de crise sanitaire.

A ce titre, l'association "L'infini turbulent" propose un spectacle de théâtre de marionnettes en papier, pour les résidents en établissement à Paris, afin d'apporter un moment de convivialité et de légèreté en cette période de crise sanitaire. Ceci permettra, d'ici à l'été prochain, d'assurer une trentaine de représentations respectant strictement les conditions sanitaires au sein des établissements parisiens désireux d'accueillir ce spectacle.

Quant à l'association "Les Petits Frères des Pauvres" que l'on ne présente plus, elle lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées. Je vous invite donc à prendre connaissance également de ce projet de délibération DASES 284 et à le soutenir.

S'agissant du projet de délibération DASES 164, compte tenu de l'intérêt local que présente l'action de la Maison des aînés et des aidants de l'Est, je vous propose de soutenir ce projet de délibération et de le voter avec enthousiasme.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas vraiment à répondre à la présentation que vient de faire notre collègue Hamidou SAMAKÉ sur les deux projets de délibération. En fait, je pensais qu'il n'y avait plus d'inscription. Je crois qu'il a présenté, à la fois, le cadre de ces deux projets de délibération qui portent sur la restructuration, via une association, de la Maison des aînés et des aidants qui concerne notamment le 20e, qui sera reconfigurée pour un meilleur accès plus cohérent et permettant, sur un même site dans le 12e arrondissement, d'avoir l'ensemble des services portés par cette Maison des aînés et des aidants.

J'ai cru comprendre qu'il avait aussi évoqué un projet de délibération qui est lié à une ligne de financement de la Conférence des financeurs, puisqu'il a évoqué "Les Petits Frères des Pauvres", avec lesquels nous allons pouvoir développer notre offre et nos dispositifs d'accompagnement notamment auprès des E.H.P.A.D., notamment dans le cadre de la gestion des visites des familles auprès de ces structures.

Je ne peux que remercier sur son appel à un vote enthousiaste en faveur de ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 164.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 164).

Voeu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'accueil non médicalisé à la journée de personnes âgées vulnérables.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 74 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes", relatif à l'accueil non médicalisé à la journée de personnes âgées vulnérables.

Il est présenté par Mme Hanna SEBBAH.

Mme Hanna SEBBAH.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la crise sanitaire et les deux confinements ont mis en évidence la nécessité de renforcer l'assistance aux personnes âgées vulnérables. Ce sujet n'est pas nouveau. Vivre chez soi le plus longtemps possible en étant le plus autonome possible est un enjeu de société prioritaire que nous devons accompagner à Paris.

Dans le 16e arrondissement, nous avons la chance d'avoir la Maison "DAÉLIA", fondée par Mme Célia ABITA, qui est une entreprise de l'économie sociale et solidaire et qui propose un accueil non médicalisé, à la journée, des personnes âgées présentant ou non des troubles cognitifs ou physiques, ou souffrant d'affections de longue durée ou de pathologies spécifiques.

Concrètement, "DAÉLIA" propose des services qui stimulent, qui valorisent les seniors dans un cadre non médicalisé - j'insiste sur ce point - et qui les sortent de la monotonie du quotidien, mais qui permettent aussi aux aidants et aux familles d'avoir un véritable relais de confiance.

Ce que propose "DAÉLIA" est tout à fait innovant en France, ce qui est une vraie fierté pour notre pays et pour notre Capitale, mais c'est aussi un handicap, car "DAÉLIA" ne rentre dans aucune classification administrative.

Je sais que des élus de votre majorité, comme M. Éric PLIEZ, maire du 20e, se sont particulièrement intéressés à la possibilité de déployer ces structures au-delà du 16e, ce qui a d'ailleurs donné lieu à un rendez-vous récemment avec Mme LEVIEUX, et je vous en remercie. Mais nous devons aller plus loin.

Je souhaiterais que nous puissions étudier la possibilité d'un accompagnement de la Mairie de Paris pour aider ces acteurs à trouver des locaux et instaurer, en contrepartie, des tarifs préférentiels, pour accueillir un plus grand nombre de seniors, et notamment les plus précaires.

Nous avons donc ici un sujet consensuel qui a fait l'objet d'un vote à l'unanimité dans le 16e arrondissement, et j'espère qu'il fera l'unanimité dans cette Assemblée. Ne laissons pas dans un coin les acteurs quasi bénévoles qui agissent sans relâche, avec passion et avec cœur, pour le bien commun et dans l'intérêt général. En complément de l'action publique, nos seniors ont besoin d'eux, alors nous aussi.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Chère Hanna SEBBAH, je vous remercie de vouloir porter à notre attention la situation de la structure DAÉLIA" qui a ouvert ses portes, il y a quelques années, en 2016 je crois, dans le 16e arrondissement, avec l'envie très incarnée par sa responsable de porter un nouveau dispositif qu'elle présente comme étant innovant, à destination des personnes âgées vulnérables, et d'essayer ainsi de contribuer à développer la chaîne des dispositifs existants.

Je rappelle qu'à ce titre, il y a une structure que vous connaissez tous, je pense, et qui s'approche assez fortement de ce qu'elle propose, ce sont les centres d'accueil de jour - il y en a une vingtaine sur Paris - qui sont en lien étroit avec les départements et, en ce qui nous concerne, la DASES puisqu'il y a un dispositif d'autorisation, puis après il y a les prises en charge via l'A.P.A. qui est encadrée par différents règlements.

La structure propose de venir, c'était la démarche initiale, à un niveau un peu avant qu'il n'y ait des diagnostics particuliers qui soient établis et pour permettre un centre d'accueil, et je sais bien qu'elle insiste sur le terme non médicalisé. A ce titre et à ce jour, il n'y a effectivement, sur le projet dans le 16e, pas de soutien financier.

Néanmoins, les activités ont sans doute évolué, les publics, on le sait aussi, avec des profils qui sont totalement diagnostiqués et qui nécessitent sans doute des encadrements particuliers. Il y a tout un travail de réflexion et d'objectivation. Vous avez fait référence à un rendez-vous que j'ai eu avec Éric PLIEZ, et je l'en remercie, mais la directrice m'avait sollicitée. J'ai vu que vous aviez adapté votre vœu en conséquence.

En l'état, il n'est pas question de faire un partenariat. Je rappelle que la personne a aussi fait une demande d'autorisation. Donc les liens avec l'administration sont en cours. Nous poursuivons les réflexions et, s'il y a la possibilité le moment venu de soutenir un projet intermédiaire en fonction des modalités, nous le ferons.

Je vous demanderai en l'état de bien vouloir retirer votre vœu. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Hanna SEBBAH.- Je maintiens mon vœu parce que de voter à l'unanimité ce vœu enverrait un signal très positif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 74 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 74 est rejeté.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux personnels des E.H.P.A.D. et aux aides à domicile.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 75 relatif aux personnels des E.H.P.A.D. et aux aides à domicile.

Il est déposé par Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Nous savons à quel point la situation a été extrêmement difficile pendant le premier confinement et à quel point cela continue toujours de manière difficile, sous d'autres formes, dans les E.H.P.A.D., y compris au niveau des personnes en situation de perte d'autonomie qui bénéficient de soutien d'aide à domicile.

Il faut absolument que nous exprimions de nouveau toute notre reconnaissance vis-à-vis des personnels des E.H.P.A.D. et vis-à-vis des aides à domicile, ces personnes qui sont bien souvent en première ligne et tellement souvent déconsidérées.

A travers ce vœu, je souhaite que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement sur la nécessité d'entendre leurs revendications salariales, leurs revendications de conditions de travail, de qualification des personnels des E.H.P.A.D. et des aides à domicile.

Je souhaite aussi que la Mairie de Paris accorde la prime de 183 euros aux agents sociaux catégorie C des E.H.P.A.D., comme aux personnels soignants.

Je souhaite qu'un plan relatif à la prise en charge par la collectivité de la problématique des personnes âgées en perte d'autonomie soit présenté dans la première année de la mandature, comprenant la planification des créations de places en E.H.P.A.D. et le recrutement des aides à domicile.

On a fait un travail volontariste sur plusieurs mandatures concernant la petite enfance. Il faut faire le même travail volontariste de planification par rapport à nos aînés. De combien de places en E.H.P.A.D. avons-nous besoin ? Et si possible que l'on soit dans une logique de créations d'E.H.P.A.D. publics, voire de reprises d'E.H.P.A.D. privés, car vous savez très bien comme moi, qu'il y a eu un certain nombre de scandales importants dans des E.H.P.A.D. privés.

Il faudrait aussi que la Ville de Paris s'engage à proposer, avec le C.A.S.-V.P., aux structures E.H.P.A.D. et d'aides à domicile, associatives comme privées lucratives, aux représentants salariés des E.H.P.A.D., publics comme privés, aux aides à domicile ainsi qu'aux associations des familles de résidents et d'usagers, que l'on crée avec tout ce monde un cadre pérenne et régulier de concertation, parce que si on avait pu avoir ce cadre-là, il y aurait eu beaucoup plus d'informations et moins de tabous sur la situation interne des E.H.P.A.D. ou des aides à domicile, abandonnés à leur triste sort.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Danielle SIMONNET, d'avoir présenté ce vœu car, même si je vais vous demander de bien vouloir le retirer, il nous permet de baliser un certain nombre de sujets. Mais il y en a beaucoup trop et avec quelques éléments de correction à faire.

Très rapidement, le remerciement à destination de l'ensemble des personnels des E.H.P.A.D. et des personnels travaillant dans les S.A.D., nous avons eu l'occasion de le faire à maintes reprises, par la Maire de Paris elle-même, et moi-même, quand je me rends à chaque visite dans les E.H.P.A.D., y compris en dehors du CASVP.

Concernant la reconnaissance des S.A.D., vous y avez participé. Nous avons eu l'occasion ici de voter, en deux temps au Conseil de Paris, une prime, avant même que l'Etat ne dise qu'il participera éventuellement à son financement. La reconnaissance à ce niveau a été faite.

Vous évoquez un certain nombre de primes. Sachez que la prime "grand âge" est d'un montant de 118 euros bruts, et les 183 euros font référence à la revalorisation indiciaire. Tout cela pour souligner qu'il y a tout un assemblage d'annonces qui souvent peinent à avoir des débouchés concrets car, concernant la revalorisation indiciaire, nous sommes toujours en attente d'un décret d'application pour la Fonction publique territoriale, afin que cela puisse bénéficier à nos agents. C'est la raison pour laquelle je vais m'adresser à Brigitte BOURGUIGNON rapidement pour lui demander que l'on ait ce décret important, sans quoi nous ne pourrions pas le mettre en œuvre au profit de nos personnels. Il n'y a pas de raison de faire des disparités de cet ordre.

Vous évoquez aussi la situation globale du parc des E.H.P.A.D. Les mandatures précédentes ont permis de créer un certain nombre d'emplacements, mais toute la réflexion, et vous avez raison, qui devra se poser n'est pas tant sur le nombre, ce sera un élément, mais sur quels types d'E.H.P.A.D. nous parlons dans notre collectivité.

Ce sera aussi un des éléments du schéma directeur que vous évoquez sans le citer, que j'aurai le plaisir de vous présenter dans ses modalités de préparation, dans les mois à venir. Toute une série de choses, mais je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Le vœu est-il maintenu ? Bien sûr, il est maintenu. Merci.

Il y a une explication de vote pour le groupe Changer Paris de Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.- Merci, Monsieur le Maire.

J'avoue ne pas trop comprendre la réaction de l'adjointe, parce que si l'essentiel de ses critiques porte sur le fait que c'est satisfait ou cela va être satisfait, je ne vois pas le problème, et s'il y a un écart de chiffres et si 183 euros, ce n'est pas le bon chiffre et que c'est 118, je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas le modifier en séance. En tout cas, que ce soit 118 ou 183, on votera pour ce vœu.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 75 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 75 est rejeté.

2020 DDCT 66 - Subvention (208.000 euros) avec 39 associations au titre de l'appel à projets "Collège pour l'égalité 20".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons maintenant aux dossiers rapportés par M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, en commençant par le projet de délibération DDCT 66 qui concerne l'appel à projets "Collège pour l'égalité".

La parole est à Mme Emmanuelle RIVIER pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Emmanuelle RIVIER.- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet concerne une subvention à 39 associations au titre de l'appel à projets "Collège pour l'égalité", pour un montant total de 208.000 euros. Bien évidemment, nous voterons pour.

Je voulais intervenir sur deux points. Le premier, insister sur le caractère extrêmement précieux et utile de ce dispositif. Nous le savons, l'âge du collège est un âge-clé. D'abord, parce que c'est un âge où on est au premier chef concerné par ces questions d'égalité, de stéréotype sexiste qui font fureur et peuvent même faire très mal, où se posent les questions d'orientation sexuelle également, qui elles aussi peuvent faire très mal - je rappelle que c'est une des premières causes de suicide chez les adolescents -, où se posent les premières rencontres amoureuses, et les premières expériences amoureuses et/ou sexuelles.

C'est également l'âge auquel il est encore temps d'agir, où il est encore temps de casser tous ces stéréotypes, toutes ces injonctions, tout ce sexisme et tout ce patriarcat qui a la dent très dure et est ancré très profondément. C'est vraiment à double titre que ce dispositif est précieux.

Simplement, nous aimerions qu'il soit renforcé par une information systématique de tous les collèges, c'est-à-dire pas seulement comme cela est déjà fait, bien évidemment, en publiant l'appel à projets, mais vraiment en envoyant un courrier à tous les collèges parisiens et en sensibilisant les élus qui siègent dans les conseils d'administration des collèges. Vous le savez, que ce soit les élus d'arrondissement ou les Conseillers de Paris, nous sommes amenés à siéger dans les collèges. A ce titre, dans les conseils d'administration des collèges, nous pourrions et nous devons, à mon sens, mener un travail de sensibilisation et de promotion de ce dispositif auprès des collèges dans lesquels nous siégeons. Pour cela, ce serait bien que nous soyons outillés et que nous disposions d'un petit argumentaire.

Je souhaitais également mettre en lumière l'action d'une association, l'association "Belladone", qui intervient avec le collège Jean-Baptiste Clément, un collège du 20^e arrondissement, situé en réseau éducation prioritaire plus, dont je tiens à saluer le dynamisme. Ses équipes sont très engagées sur ces thèmes et sur d'autres. Vous avez par exemple, dans ce collège, une web radio. Un travail est mené depuis plusieurs années autour de l'histoire et de la mémoire de la Shoah avec un voyage qui a eu lieu à Auschwitz.

Cet appel à projets porte sur quatre classes du collège Jean-Baptiste Clément, engagé à bien des égards sur ces questions d'égalité. C'est une approche croisée, très intéressante, entre histoire, documentaire et création artistique. Ces approches croisées sont beaucoup plus utiles que quand on s'attaque de front aux questions d'égalité, puisque quand on s'y prend de front, on a souvent malheureusement des actions de rejet.

C'est une action qui fait d'une pierre plusieurs coups, puisque cela favorise l'égalité à travers la visibilisation des femmes dans l'histoire. Le projet s'appelle "La révolte d'Eve". Cela favorise aussi l'esprit critique et l'historiographie, c'est-à-dire savoir que l'histoire est quand même une question d'interprétation, et cela visibilise, à travers du fil conducteur de "La révolte d'Eve", la place des femmes dans l'histoire.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL depuis la salle des fêtes.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint.- Merci.

Mes chers collègues, chère Emmanuelle RIVIER, d'abord merci de me donner l'occasion de parler de ce beau dispositif qui est évidemment d'une grande importance pour la Ville de Paris, comme vous l'avez souligné, et plus largement pour notre société dans son ensemble.

Le chemin vers l'égalité, vous le rappeliez, Emmanuelle, est encore bien long, trop long pour beaucoup d'entre nous. C'est pourquoi un travail important est engagé à Paris contre les discriminations et les inégalités femmes/hommes face auxquelles nous nous battons sur plusieurs fronts. Je sais qu'il y a plutôt, sur ce sujet, une unanimité dans notre hémicycle, et on ne peut que s'en réjouir.

Il faut d'abord repérer et agir plus rapidement en cas de violences ou de discriminations, et il faut ensuite transmettre, faire grandir la culture de l'égalité au sein de notre ville, au sein de notre société, qui se doit d'être de plus en plus inclusive. Car, oui, l'égalité réelle est une des conditions de la cohésion sociale que nous ne pouvons pas prendre le risque de négliger, particulièrement dans notre Capitale.

Comme cela a été si justement rappelé, si l'égalité dans la loi est acquise, les réalités de la vie quotidienne sont encore et bien trop souvent émaillées de discriminations intolérables. Trop souvent, ce sont les mêmes personnes qui connaissent les mêmes difficultés tout au long de leur vie, et cela en raison des stéréotypes et des idées liées, par exemple, à leur sexe, à leur identité de genre, à leur couleur de peau, à leur orientation sexuelle, à leur religion ou à leur apparence physique.

Le chemin vers l'égalité est trop long, je le rappelle, et c'est pourquoi, avec la Maire de Paris et ma collègue Hélène BIDARD, nous sommes déterminés à agir contre toutes les discriminations dans la Capitale. L'une des solutions, et vous le disiez aussi, Emmanuelle, pour combattre les stéréotypes dans le cadre de notre lutte globale contre les discriminations, c'est d'agir sur le long terme, de sensibiliser mais aussi de former à l'esprit critique les plus jeunes.

Il s'agit pour nous de prévenir les inégalités de demain, car c'est souvent le manque de recul intellectuel qui induit le préjugé. Pour cette raison, la Ville de Paris renouvelle encore aujourd'hui son engagement par cette proposition de délibéré avec, je vous le rappelle, un budget de 208.000 euros pour 39 associations qui mènent des actions, et vous en avez évoqué une, de sensibilisation qui sont d'un grand niveau.

Ce dispositif, qui a fait ses preuves, repose sur des interventions d'actrices et d'acteurs du monde associatif et culturel, et c'est important, dans les collèges parisiens, via des actions de sensibilisation à l'égalité filles/garçons et à la lutte contre toutes les discriminations.

Par ailleurs, cet appel à projets répond aux attentes du monde éducatif. Il permet de faire travailler le corps enseignant et les élèves avec des intervenantes et des intervenants venus du monde associatif. Il permet aux élèves et aux enseignants de choisir quels supports ils vont privilégier. C'est à ce moment-là que la parole se libère. Grâce à ces actions, grâce à ce travail en commun, on parvient à faire passer les messages contre les discriminations et contre le sexisme.

C'est pourquoi ce projet de délibération, que je co-rapporte avec ma collègue Hélène BIDARD, constitue un maillon essentiel dans notre plan de lutte contre les discriminations et les inégalités femmes/hommes. Comme vous le proposez, Emmanuelle RIVIER, je pense qu'avec notre collègue Hélène BIDARD, nous allons encore mieux faire connaître ce dispositif et, pourquoi pas, ce courrier que vous proposez, dont on aura l'occasion de reparler prochainement.

Mes chers collègues, le chemin vers l'égalité est encore long. Ensemble engageons-nous contre toutes les discriminations, contre les inégalités femmes/hommes, réalisons cette promesse républicaine qui peut nous rassembler. Je compte sur le soutien le plus unanime de notre Assemblée sur ce beau projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 66.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DDCT 66).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la manifestation du 18 décembre.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons à l'examen du vœu n° 76 déposé par Danielle SIMONNET et l'amendement n° 76 bis déposé en réponse par l'Exécutif. Ils concernent la manifestation du 18 décembre.

Mme SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET.- Mes chers collègues, lors du Conseil de Paris du mois d'octobre dernier, notre Assemblée a adopté un vœu de soutien à la Marche nationale des sans-papiers. Cette Marche nationale des sans-papiers a été un véritable événement historique, car on a pu voir l'organisation de collectifs de nombreux endroits différents en France, converger sur Paris. C'était un moment extrêmement fort.

Il faut absolument régulariser la situation administrative des personnes sans-papiers parce que l'on sait pertinemment que ces inégalités qu'elles subissent amènent à des surexploitations de travailleurs sans droit, et des situations catastrophiques et déplorables.

La régularisation des personnes sans-papiers, par ailleurs, profitera à toutes et à tous. On a bien vu dans les luttes, notamment de grèves dans le monde professionnel, que les régularisations ont ensuite débouché sur des batailles conjointes, avec ou sans papiers, qui ont permis d'améliorer les conditions de travail et de rémunération de tous.

A travers ce vœu, je souhaite que la Ville de Paris réaffirme son soutien politique à la Marche nationale des sans-papiers, son acte IV qui va se concrétiser dans toute la France et à Paris par la marche du 18 décembre, à l'occasion de la Journée internationale des travailleurs immigrés et de leurs familles.

Je souhaite aussi que l'on s'engage à travailler avec les associations et collectifs engagés pour la régularisation des personnes sans-papiers, l'accueil des exilés, la défense des réfugiés et des migrants pour penser à des améliorations autour de la carte "Citoyenne-Citoyen de Paris".

En effet, en 2014, on avait adopté un vœu que j'avais présenté pour que justement cette carte puisse servir quelque part de protection symbolique des personnes en situation administrative irrégulière, comme l'a fait d'ailleurs le Maire de New York. C'était à l'issue d'un voyage de la Maire à New York qu'elle avait souhaité créer cette carte "Citoyenne-Citoyen". Or il faut donc que l'on réfléchisse à cela. D'ailleurs, l'accès à la carte "Citoyenne-Citoyen" aujourd'hui n'est pas forcément si accessible que cela aux personnes qui sont éloignées du numérique.

Il était aussi prévu à l'époque, en 2014, dans le vœu que vous aviez adopté, de mettre en place un livret d'accompagnement de cette carte, co-élaboré avec toutes les associations de lutte contre les discriminations. Je souhaite que ce travail puisse être pris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, chère Danielle SIMONNET, pour ce vœu que l'Exécutif et notre majorité partagent. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'échanger avec vous sur le contenu de cet amendement et de vous rappeler évidemment l'engagement, c'est important de le dire, de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, et de son adjoint, mon collègue Ian BROSSAT, en faveur des personnes exilées et sans papiers.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion ce matin de recevoir la coordination qui va organiser la manifestation qui va donc avoir lieu ce vendredi.

Si vous acceptez l'amendement technique que vous propose notre Exécutif, nous sommes évidemment favorables à ce vœu. Je ne reviens pas dans le détail sur ce que vous avez dit, notamment sur la carte

"Citoyenne-Citoyen". Bien sûr que nous voulons avancer et que ce soit plus concret, et nous associerons toutes celles et tous ceux qui le voudront à ce travail.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Le vœu n° 76 déposé par Mme SIMONNET est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET.- Bien sûr, d'ailleurs c'est mon vœu amendé. Accepté. Je remercie Jean-Luc ROMERO, par ailleurs, d'avoir reçu aujourd'hui les représentants de la Marche des sans-papiers.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci. Sous cette forme amendée, il reçoit un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 76 bis.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 76 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé déposé par Mme SIMONNET.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2020, V. 132).

Voici qui achève notre séance pour ce matin.

Nous reprenons à 14 heures 30 avec les dossiers rapportés par ma collègue Anne SOUYRIS. Je vous souhaite un excellent appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante minutes, sous la présidence de Mme Carine ROLLAND, adjointe).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Je vous propose que nous reprenions nos travaux et que nous débutions l'examen des projets de délibération et vœux de la 4e Commission.

2020 DASES 106 - Subvention (7.500 euros) et convention avec l'association "Santé Charonne" (ASC) (11e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Nous débutons avec le projet de délibération DASES 106.

La parole est à Maxime COCHARD.

M. Maxime COCHARD.- Merci, Madame la Maire.

Je serai très bref de toutes les façons. Cette intervention porte sur une subvention à une maison de santé gérée par l'association "Santé Charonne" dans le 11e. Nous soutenons cette subvention. Il y a d'ailleurs d'autres projets de délibération prévus dans le même esprit pour d'autres maisons de santé. Je pense aux projets de délibération DASES 118 ou encore 164.

La population de médecins à Paris est en vieillissement. La moitié d'entre eux atteindront l'âge de la retraite d'ici cinq ans. Paris détient aussi le record français du dépassement d'honoraires pratiqué par plus de 45 % des médecins parisiens.

Tout cela a pour conséquence de restreindre l'accès des Parisiennes et Parisiens à une offre de soins suffisante et accessible. C'est un cadre qui montre qu'il est plus que jamais nécessaire de développer une médecine de proximité.

Rappelons toutefois que les maisons de santé exercent dans un cadre libéral. Il leur est donc possible de ne pas proposer le tiers-payant à l'ensemble de leurs patients ou de facturer des consultations avec dépassement d'honoraires. On voit aussi certains médecins refuser la prise en charge de patients bénéficiaires de la CMUC, de l'aide à l'acquisition de la complémentaire santé, ou encore de l'aide médicale d'État. Ce sont des questions qui

ne se posent pas dans le cadre des centres de santé municipaux qui pratiquent systématiquement, eux, le tiers-payant, exercent en secteur 1, et ne pratiquent pas le dépassement d'honoraires.

Il faut donc selon nous, au-delà de subventions aux maisons de santé, œuvrer à l'ouverture de nouveaux centres de santé municipaux. Le groupe Communiste y est particulièrement attaché et y travaillera sans relâche.

J'aimerais savoir si les subventions aux maisons de santé présentées ici sont conditionnées à l'exercice en secteur 1 et à la pratique du tiers-payant, information qui n'est pas clairement mentionnée dans les documents mis à notre disposition.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur COCHARD.

Pour vous répondre, Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe.- Sachez que nous aidons l'installation depuis 2014 des M.S.P., les maisons de santé pluriprofessionnelles, dans le cadre de ce que vous connaissez, qui est "Paris Med", un dispositif d'aide à l'installation, pour justement les professionnels de santé qui sont en secteur 1. Ils s'engagent à toujours être en secteur 1. Ce n'est pas du tout un sujet.

Après, la question du tiers-payant, vous savez ou vous ne savez peut-être pas, mais ce n'est pas toujours non plus le cas dans les centres de santé. C'est quelque chose sur lequel nous travaillons pour que ce soit le cas partout. C'est un vrai sujet.

Un, le secteur 1, cela signifie : pas de dépassement d'honoraires, jamais. Et c'est le cas non seulement dans les maisons de santé pluriprofessionnelles dont nous aidons à l'installation, mais aussi dans les cabinets pluriprofessionnels dont nous aidons l'installation aussi.

Grâce à cette aide, nous avons pu permettre à 150 professionnels durant le dernier mandat, de s'installer sur le territoire parisien, dans les territoires les plus populaires de Paris. C'est extrêmement important. Nous allons continuer d'aller dans ce sens, avec l'idée que nous devons non seulement faire en sorte de lutter contre les inégalités territoriales de santé, mais aussi de donner un accès aux soins qui soient sinon gratuits, en tout cas sans dépassement, ce qui est déjà essentiel. Et aussi, nos centres de santé, que nous souhaitons développer, y compris avec des horaires élargis et le week-end, de manière à en faire des acteurs très importants de santé aux côtés des hôpitaux, pour aussi aider à désengorger les urgences dont vous savez qu'elles sont actuellement extrêmement surinvesties.

Nous souhaitons vraiment mettre à contribution la Ville pour aider tous les professionnels, à partir du moment où ils s'engagent à ne pas faire de dépassement et à s'installer dans les lieux les plus déserts en termes médicaux, mais aussi auprès des populations les plus précaires et les plus populaires de Paris.

Je voulais juste dire un tout petit mot sur "Santé Charonne", un des pionniers extrêmement importants dans son installation dans le 11e, et toujours maintenant. Cela fait partie typiquement des maisons de santé qui ont été toujours militantes, dont les professionnels ont toujours agi au plus près des plus précaires pour résoudre les problèmes d'égalité de santé.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci à vous pour cette réponse.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 106 portant subvention et convention avec l'association "Santé Charonne".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 106).

Je vous en remercie.

2020 DASES 113 - Subvention (235.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association "AIDES" (93).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DASES 113 : subvention et avenant n° 1 à la convention avec l'association "AIDES".

Pour démarrer, la parole est à Chloé SAGASPE du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Chloé SAGASPE.- Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Une épidémie peut en cacher une autre. Au moment où le monde se bat contre une pandémie, nous ne devons pas oublier le combat contre une autre épidémie, celle du V.I.H., car on ne guérit toujours pas du Sida. Bien loin de moi l'idée d'opposer les causes, simplement nous rappeler l'urgence nécessaire à continuer la lutte contre cette épidémie qui sévit encore, pour laquelle je rappelle que nous n'avons toujours pas de vaccin. 30 ans de lutte et de recherche, mais le combat doit se poursuivre plus que jamais pour éradiquer cette maladie.

30 ans après, si le Sida recule notamment à Paris, où en sommes-nous très concrètement ? 690.000 personnes sont mortes du virus l'année dernière dans le monde. En France, chaque année, ce sont près de 6.000 personnes qui découvrent leur séropositivité, soit 17 nouvelles infections par jour. Les chiffres donnent bel et bien le vertige et montrent plus que jamais l'urgence à se faire dépister.

La crise sanitaire a renforcé, mais exacerbé les inégalités, touchant de plein fouet les populations les plus fragiles, et rendant l'accès aux soins encore plus difficile pour les publics précaires. Comme l'a très justement rappelé "AIDES", les personnes concernées par le V.I.H. et les hépatites se retrouvent en première ligne face à la Covid-19 et c'est l'occasion pour nous, écologistes, de saluer les actions essentielles de prévention et de promotion de la santé communautaire menées par cette association, à laquelle nous nous réjouissons aujourd'hui d'attribuer cette subvention.

Je vous invite d'ailleurs, mes chers collègues, à aller lire le rapport "Discriminations 2020" d'"AIDES", qui dénonce la situation que subissent les populations laissées pour compte et les témoignages poignants des personnes séropositives qu'elles et ils accompagnent.

Avec l'expérience acquise dans la lutte contre le V.I.H., nous savons que l'urgence sanitaire est également une urgence sociale. La lutte contre les pandémies a été et demeure une lutte avant tout pour les droits humains.

S'il est difficile encore de mesurer et d'évaluer l'impact de la pandémie et notamment du confinement sur l'épidémie du V.I.H. en France, nous constatons néanmoins une baisse très inquiétante du nombre de tests de dépistage avec la crise sanitaire. Les premières données montrent en effet une diminution de 650.000 tests entre janvier et septembre 2020.

À cela s'ajoute une baisse de la délivrance de la PrEP pendant le premier confinement. On estime ainsi la chute de 36 %. On est ainsi passé de près de 5.500 délivrances sur deux semaines avant le confinement à 3.000 durant. Cette baisse s'est malheureusement prolongée après le confinement. Nous devons à tout prix éviter que la situation n'empire face au risque d'une nouvelle vague.

Quelles actions la Mairie de Paris entend-elle mener pour y remédier ? Où en sommes-nous très concrètement du plan d'urgence dépistage ? 0 nouvelle contamination par le V.I.H. à partir de 2030, c'est l'objectif ambitieux que s'est fixé la Ville de Paris pour un Paris sans Sida. Je tiens à saluer l'action de la Mairie, notamment sous votre impulsion, Madame SOUYRIS, pour faciliter le dépistage en laboratoire, gratuit, sans ordonnance et sans rendez-vous, avancée majeure qu'il nous faut souligner. Je connais l'engagement de la Ville, qui n'a pas faibli ces dernières années.

Nous devons néanmoins poursuivre plus que jamais nos efforts, notamment le financement des actions de dépistage hors les murs, amplifier le nombre de TROD réalisés à Paris et garantir à toutes les personnes séropositives un égal accès aux soins et au traitement dont elles ont besoin.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci.

La parole est à Anne SOUYRIS pour la réponse.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Merci à Chloé SAGASPE de cette intervention.

D'abord, je voulais saluer tout particulièrement l'association "AIDES", la première association à s'installer en 1984 en France, et qui a fait partie de toute cette lutte contre le Sida, qui a produit tant de changements en termes de démocratie sanitaire encore aujourd'hui, et qui continue à en produire.

C'est extrêmement important, parce que nous ne sommes pas encore sortis de la vieille santé publique du XIXe et XXe siècle, qui cherchait à être une santé pour tous, mais en tout cas qui ne regardait pas du tout l'aspect communautaire et santé communautaire, c'est-à-dire comment parfois il faut s'adresser à des communautés particulières pour pouvoir changer le cours des choses et mettre ces communautés dans le système de santé publique.

C'était le cas avec le V.I.H. On s'est aperçu, c'est toujours vrai, qu'un certain nombre de populations sont particulièrement touchées par cette maladie. On le connaît, depuis longtemps. On connaît les facteurs, pourquoi ce sont ce que l'on appelle les H.S.H., les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, ce sont les migrants d'Afrique Subsaharienne, les usagers de drogue par voie intraveineuse, ce sont aussi les travailleurs et les travailleuses du sexe.

Ces questions, ces personnes, ces populations, il faut avoir impérativement des modes de prévention et d'action auprès d'elles, parce que ce sont souvent des gens qui sont le plus éloignés du soin, pour des raisons différentes, qui peuvent être aussi liées à la discrimination, ce qui est par exemple le cas des H.S.H.

D'où le fait que je reviens à ce projet de délibération, c'est très important pour nous de continuer de subventionner des associations qui vont dans ce sens et de les accompagner. Ce que nous avons fait avec "Vers Paris sans Sida" c'est cela, d'avoir comme objectif qu'en 2030 nous n'aurions plus de contamination à Paris.

C'est le fait de dire que pour les personnes, les populations actuellement les plus touchées, parce qu'on a vraiment encore des populations qui sont plus touchées que les autres, nous avons des stratégies ciblées pour qu'elles puissent vraiment s'intégrer dans ces programmes, et être plus protégées, plus à même de connaître et de comprendre comment prévenir la maladie, se soigner, avoir accès à ce que l'on appelle la PrEP, des médicaments que l'on prend pour ne pas être contaminé préalablement quand on a des pratiques à risque, et puis se faire surtout tester quand on a des pratiques considérées à risque.

La Ville de Paris a commencé à le mettre en œuvre largement, en particulier avec ce que l'on a appelé "Au labo sans ordo", une expérience unique en France que l'on a commencée en même temps que Nice. L'idée est de faire en sorte que chaque personne puisse aller dans un laboratoire et se faire tester gratuitement, sans prescription, et aussi les personnes qui n'ont pas de droits sociaux ouverts. C'est quelque chose qui a fonctionné, qui a permis d'avoir moins de contaminations les dernières années. C'est un vrai grand pas en avant que nous devons non seulement continuer, mais aussi accélérer avec la question du Covid, pour faire en sorte que ces inégalités de soins et de prévention soient comblées par une action plus proactive d'aller vers ce que nous allons continuer de mettre en place dès la rentrée prochaine, en janvier. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, Madame SOUYRIS.

Nous en venons donc au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 113 concernant l'association "AIDES".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 113).

Je vous en remercie.

2020 DASES 116 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Centre régional d'information et de prévention du Sida et pour la santé des jeunes" (CRIPS) (15e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Nous examinons désormais le projet de délibération DASES 116 : subvention et convention avec le CRIPS, Centre régional d'information et de prévention Sida pour la santé des jeunes.

La parole est à Jérôme LORIAU, pour le groupe Changer Paris. Vous êtes en salle des fêtes, je crois.

M. Jérôme LORIAU.- Merci de me donner la parole.

Je ne peux débiter mon propos en tant qu'élus du 15e sans regretter le déménagement du CRIPS l'an passé à Pantin, après avoir passé tant d'années dans le 15e arrondissement. C'est anecdotique, son action envers les Parisiens demeure, c'est le plus important.

En matière de lutte contre le Sida, les données évolutives sont mitigées, et les bonnes nouvelles avec le recul sensible du nombre d'habitants atteints du V.I.H. cohabitent avec les moins bonnes nouvelles. Paris reste, compte tenu de sa taille, la ville de France la plus touchée avec 906 habitants ayant découvert leur séropositivité en 2018, soit 17 % des découvertes de séropositivité en France.

En Ile-de-France, 7 Franciliens se voient diagnostiqués séropositifs chaque jour encore. Le recul de l'épidémie dans notre ville n'a pas été aussi prononcé que pour ses jumelles comme Londres par exemple, qui a vu reculer de 40 % le nombre de nouveaux cas diagnostiqués entre 2015 et 2018.

L'Ile-de-France reste la région la plus touchée de France. Elle concentre jusqu'à 40 % des contaminations en Europe. Pour 2020, en raison de la crise sanitaire, le président du CRIPS a parlé d'année noire en raison de la chute du taux de dépistage, jusqu'à 60 % sur certaines périodes. Une collègue précédemment a déjà évoqué cette problématique.

Là encore, le recours aux soins a été dramatiquement pénalisé par la pandémie Covid. Il faut marteler que tous les soins doivent être maintenus.

Madame la Maire, vous l'avez reconnu, notre stratégie a parfois présenté quelques carences, notamment concernant notre capacité à travailler sur des populations cibles, des populations plus fragiles peut-être, et à mettre en place des outils de prévention. Bien sûr, les efforts ont été faits et nous nous en félicitons, qui ont permis une baisse très significative du nombre de nouveaux cas particulièrement forte, moins 22 % chez les hommes ayant des rapports sexuels entre hommes, ou non. Mais ce n'est malheureusement pas encore le cas pour ce qui concerne les femmes, seulement moins 3 %, qui totalisent encore 30 % des nouveaux cas, ni pour les personnes immigrées d'ailleurs, avec une baisse seulement de 9 %.

Tester oui, mais surtout même en pandémie Covid, et tester au bon endroit, tester partout, sensibiliser toutes les populations.

Mon intervention n'a pas pour objet de remettre en cause l'engagement de Paris et de notre Municipalité en matière de lutte contre le Sida. Non, sur les deux seuls derniers conseils de Paris, nous avons voté pas moins de 12 délibérations subventionnant des associations agissant dans le cadre de notre stratégie de lutte contre le V.I.H. Je vois dans cette dispersion apparente des moyens un manque de lisibilité pour notre conseil.

Madame la Maire, si le manque de lisibilité pour nous, conseillers de Paris, est flagrant, que faut-il penser de la visibilité et de la pédagogie pour tous les Parisiens ?

C'est la raison pour laquelle nous demandons de manière annuelle, que notre Assemblée ou à tout le moins la 4e Commission bénéficie d'une séance d'information et de débat sur la politique menée par la Ville en matière de lutte contre le Sida, avec un meilleur regroupement et une meilleure lisibilité des moyens financiers déployés, tant au niveau institutionnel qu'en matière de subventions aux associations qui sont, nous en sommes persuadés, un maillon essentiel de la lutte contre le V.I.H.

Notre Assemblée mérite de ne pas se cantonner à approuver des subventions, fussent-elles pleinement justifiées. Bien sûr, nous voterons ce projet de délibération avec un soutien ferme au CRIPS.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur LORIAU.

Pour vous répondre, Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Je ne sais pas si Paris n'est pas très lisible. Je pense que l'action menée par la Ville depuis 2015 avec "Vers Paris sans Sida" est d'une lisibilité exemplaire pour ma part, c'est-à-dire vraiment réfléchissant à une méthode pour arriver à faire en sorte d'arrêter les contaminations à Paris, sur un temps donné. Que le Covid entre-temps a fait que cette baisse va plus lentement, c'est une chose. Nous n'avons pas tout prévu, c'est vrai.

En revanche, le fait que l'on continue d'aller dans le bon sens, même en temps de Covid, je pense que c'est un caractère de lisibilité.

Il y avait plusieurs piliers. Le premier pilier, c'est d'avoir vraiment une action de santé communautaire envers les personnes et les populations les plus touchées.

Le deuxième, c'est de dire qu'il fallait multiplier et agrandir vraiment le test grand public pour tout le monde, partout dans Paris, le faciliter et faire en sorte que ces publics se testent plus, et que tout le monde puisse avoir beaucoup plus d'informations.

Le troisième, c'est la question de la discrimination, de la lutte contre la discrimination et le fait, parce que vous ne le savez peut-être pas, mais je pense que beaucoup d'entre vous le savent, que la discrimination tue. C'était même un des slogans de "Act Up" dont on va parler un peu plus tard. C'est toujours vrai. Tant qu'il y a de la discrimination contre les gays, contre les trans, contre les travailleuses et travailleurs du sexe, contre les migrants, des gens ne vont pas se faire soigner ou préviennent moins, et c'est plus difficile d'avoir un accès aux

soins et à la prévention en particulier. C'est aussi ce troisième pilier que nous travaillons avec persistance, avec "Vers Paris sans Sida".

Je vais vous répondre sur la question de cette lisibilité. Si vous souhaitez qu'en 4e Commission nous fassions une fois par an un bilan et une explication de la manière dont nous continuons à lutter contre l'expansion du V.I.H. et pour la fin du Sida à Paris, nous le ferons avec plaisir. Je suis sûre que le président de la 4e Commission sera d'accord avec moi. Je ne sais pas s'il est là. Je vous remercie. Nous le ferons.

Enfin, pour le CRIPS, c'est un centre de prévention et d'information qui ne concernait que le Sida et qui maintenant traite d'autres sujets, la santé sexuelle en général, mais aussi la question des drogues, la prévention des drogues, cette prévention est essentielle. C'est une cheville ouvrière auprès des jeunes, essentielle en matière de santé à Paris et en Ile-de-France, à continuer de promouvoir.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Madame SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 116 concernant le CRIPS.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 116). Je vous en remercie.

2020 DASES 196 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Act Up-Paris" (19e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Nous en venons au projet de délibération DASES 196 : subvention et convention avec l'association "Act Up-Paris".

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS.- Madame la Maire, mes chers collègues, le 1er décembre nous offre tous les ans l'occasion de faire le point sur la lutte contre le V.I.H. Sida, de nous souvenir de tous ceux et celles qui ont perdu la vie dans cette pandémie qui perdure.

C'est l'occasion de nous réjouir des nouveaux traitements et outils de prévention qui améliorent considérablement la qualité de vie des personnes vivant avec et renforcent notre arsenal contre le virus et sa transmission. Les outils et connaissances que nous avons aujourd'hui permettent de détecter facilement le V.I.H. par les tests rapides d'orientation et de dépistage, voire des autotests réalisés chez soi.

La protection qu'offre le préservatif interne ou externe est complétée par la PrEP ou prophylaxie préexposition et les traitements post-exposition ainsi que par le maintien de la charge virale des personnes séropositives à des niveaux intransmissibles. Nous avons fort heureusement fait des progrès considérables depuis le début de la pandémie dans les années 1980, mais nous devons aussi nous rappeler à l'occasion du 1er décembre que ces progrès ne sont pas venus seuls.

Face à la tentation du silence, de l'ostracisation des malades renvoyés à une marginalité honteuse, face à l'inaction gênée des Pouvoirs publics, il a fallu et il faut parfois encore secouer l'opinion publique.

C'est là le grand apport historique de l'association "Act Up-Paris". Immortalisées dans le film "120 battements par minute", les premières années de ce mouvement créé en 1989 ont été un immense cri d'espoir et de colère à l'encontre de l'ensemble de la société, particulièrement des institutions et pouvoirs publics.

Ce mouvement se place délibérément du côté des populations les plus précaires et qui cumulent le plus de discriminations. Il agit en plaidoyer pour le droit des malades usagers des services de santé, pour la recherche, les droits sociaux. "Act Up" agit aussi au quotidien pour faire connaître l'état de la science, accompagner les plus éloignés des soins vers l'ouverture de droits et de traitements, promouvoir la prévention sous toutes ses formes et lutter contre la sérophobie.

C'est au titre de ses missions de prévention et d'accompagnement des personnes vivant avec le V.I.H. qu'il nous est proposé de lui accorder une subvention. Cette subvention se subdivise entre des actions d'information et de prévention, et au titre de la permanence des droits sociaux. Des droits dont l'accès est bien souvent la porte d'entrée nécessaire vers l'insertion et le soin pour celles et ceux qui en sont les plus éloignés.

"Act Up" porte en outre un projet participatif de constitution de campagnes de prévention multisupports en direction des plus jeunes qui connaissent mal la diversité des méthodes de prévention disponibles et leurs modalités d'accès. Les messages qu'il s'agit de porter incluent l'ensemble des modes de transmission et de prévention.

Elle met l'accent sur les publics faisant l'objet de discriminations multiples ou invisibilisés dont on vient de parler dans des campagnes plus institutionnelles : personnes LGBTQI+, travailleurs et travailleuses du sexe, migrants, usagers de drogues, porteurs et porteuses de handicap, personnes vivant avec le V.I.H.

Nous ne devons pas sous-estimer le besoin de prévention et d'accompagnement dans la période actuelle, marquée par une crise économique et sociale consécutive à une crise sanitaire, qui elle-même fait perdre de vue le V.I.H., qui est aussi une pandémie.

Tous et toutes peuvent partager ou pas les analyses politiques de l'association, ses manières d'agir et d'interpeller, en particulier l'association est très dure envers les abolitionnistes de la prostitution, parfois de manière brutale et sans nuances. Cela relève de sa liberté d'expression qui n'est pas l'objet de ce projet de délibération, en particulier je ne partage pas toujours certaines de ses dénonciations.

Mais nous pouvons nous retrouver toutes et tous pour reconnaître l'intérêt vital de maintenir et développer ses actions en faveur de la santé, s'agissant d'une association pleinement reconnue et intégrée dans le réseau partenarial de la stratégie "Paris sans Sida".

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Madame GARRIGOS.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Dans la continuité des propos de Geneviève GARRIGOS, je vous invite vraiment tous à voter et à soutenir ce projet de délibération portant subvention à l'association "Act Up-Paris", c'est essentiel.

Il faut prendre conscience que nombre de financements de la lutte contre le V.I.H. sont actuellement réaffectés à la lutte contre le Covid en France.

Si la lutte contre l'épidémie de Covid est une nécessité absolue, elle ne doit pas se faire aux dépens de la lutte contre les autres infections, comme le V.I.H., comme le rappelait précédemment Anne SOUYRIS. On doit, de façon déterminée, garder l'objectif de "Paris sans Sida". Il faut continuer à faire en sorte qu'il y ait aussi dans chaque arrondissement, des centres de dépistage avec des effectifs suffisants pour que personne ne soit dissuadé, pour des raisons matérielles, de se faire tester régulièrement, pour les publics à risque.

Il est important aussi de continuer toutes les actions de sensibilisation, d'information, que ce soit sur la PrEP, le traitement antirétroviral également à soutenir, et de ne jamais perdre de vue que l'on doit aussi continuer à mener le combat contre la sérophobie.

Ayons conscience qu'au moins 173.000 personnes vivent avec le V.I.H., et bien souvent dans le secret, par peur des discriminations, du regard des autres, par peur de la peur des autres. Il y a toujours un travail à faire contre la sérophobie, beaucoup plus d'information et de sensibilisation des publics.

Là où il faut absolument soutenir "Act Up-Paris", c'est que "Act Up-Paris", c'est deux choses. D'abord, c'est un mouvement historique qui a mené le combat, qui continue à mener le combat avec toute la liberté qui est la sienne de nous bousculer, de nous secouer, avec ses actions qui permettent de faire avancer la bataille politique sur ce que cela veut dire de donner les moyens, oui ou non, d'éradiquer ce virus, le V.I.H.

C'est aussi une association qui est là, qui accompagne, qui est dans le concret. C'est une association qui est vitale, parce qu'elle mène des activités importantes depuis plus de 30 ans, de prévention des nouvelles contaminations, d'amélioration des conditions de vie des personnes vivant avec le V.I.H., de lutte contre toutes les discriminations.

Depuis d'ailleurs quelques années, son travail aussi dans la prise en compte des problématiques qui nécessitent d'avoir une approche communautaire a permis de faire évoluer le regard de beaucoup, sur comment on peut lutter contre le V.I.H. en acceptant et en reconnaissant la nécessité d'avoir un accompagnement pour aller vers les publics, en prenant en compte leur spécificité.

Depuis deux ans, l'Association alerte sur les difficultés financières qui sont les siennes, comme celles de nombreuses petites associations. Depuis deux ans, l'Association souhaite absolument interpeller les pouvoirs publics sur ce sujet.

La subvention de la Mairie de Paris est nécessaire. Il faudra quand même regarder qu'elle soit plus importante. Il y avait eu une annonce de la Mairie de Paris au mois de septembre de doubler les subventions aux associations LGBTQI, j'aurais voulu avoir plus d'informations sur ce qu'il en était. En tous les cas, soutenons cette association, soutenons "Act Up-Paris".

Si certains ici ne partagent pas tous les combats de "Act Up-Paris", ce n'est pas la question qui nous est posée. Dans le respect de la loi de 1901 des associations, on finance parce qu'on estime que l'objet relève de l'intérêt général, mais en aucun cas, on ne doit s'immiscer dans la liberté associative. Vive la démocratie, soutenons "Act Up-Paris" !

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole toujours sur le même sujet, à Camille NAGET, que je ne vois pas dans l'hémicycle. Je ne la vois pas non plus en salle des fêtes. Vous êtes désinscrite ?

Sans autre inscription sur ce projet DASES 196, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS pour répondre aux différents intervenants.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

"Act Up-Paris", c'est une institution en matière de lutte contre le Sida, parce que c'est une institution militante, activiste, que d'aucuns aiment ou détestent, peu importe.

Grâce à "Act Up-Paris", le silence a cessé sur le V.I.H. Il a pu y avoir une parole sur cette maladie qui était honteuse, sur les personnes qui étaient touchées. Justement, la question de la discrimination dont vous parliez tout à l'heure, Madame SIMONNET, l'association a été un fer de lance contre cette discrimination considérable, et doit continuer parce qu'elle existe toujours, que ce soit la sérophobie ou les autres discriminations qui touchent les personnes contaminées.

Je propose de continuer, comme nous l'avons toujours fait, à financer "Act Up-Paris", pour continuer dans cette voie, pour continuer pour le droit des personnes, continuer à pouvoir critiquer et dire ce que d'aucuns ne disent pas forcément. Nous n'irons pas surveiller cette parole, nous ne l'avons d'ailleurs jamais fait.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Madame SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 196 relatif à "Act Up-Paris".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 196). Je vous en remercie.

2020 DASES 250 - Subvention (250.000 euros) et convention avec l'association "Vers Paris sans Sida" (19e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Nous en venons au projet de délibération DASES 250 : subvention et convention avec l'association "Vers Paris sans Sida".

La parole est à Gauthier CARON-THIBAUT, pour le groupe Paris en commun.

M. Gauthier CARON-THIBAUT.- L'association "Vers Paris sans Sida" a été créée pour répondre à un défi ambitieux et réalisable, celui de mettre un terme à l'épidémie de V.I.H. Sida d'ici 2030. Pour cela, il s'est agi jusqu'ici de remplir l'objectif des 3 fois 90 fixé par l'ONUSida. À l'horizon 2020, 90 % des personnes vivant avec le V.I.H. devaient connaître leur statut sérologique ; 90 % de toutes les personnes infectées par le V.I.H. dépisté devaient recevoir un traitement antirétroviral durable ; et 90 % des personnes recevant un traitement antirétroviral devaient avoir une charge virale durablement supprimée.

Cette cible aurait semblé impossible il y a 10 ans, avant les conséquents progrès en matière de détection, de prévention, et de gestion de la charge virale.

Aujourd'hui, c'est celui des 3 fois 95 que nous nous fixons pour 2030, et à Paris, zéro transmission.

Cela ne signifie pas que nous devrions cesser nos efforts et "Vers Paris sans Sida" garde tout son sens pour collecter des fonds publics et privés, afin de financer les actions nécessaires autour de deux objectifs : l'augmentation drastique de l'offre de dépistage V.I.H. tous dispositifs confondus d'abord, et enfin, l'intensification

de la communication pour consolider la demande de prévention diversifiée dont le dépistage et la PrEP, prophylaxie préexposition.

Trois projets concrets répondent à ces orientations. Le premier projet vise l'augmentation significative de la couverture et de la fréquence du dépistage V.I.H. dans les populations clés, de réduire le délai entre infection et diagnostic, d'assurer le lien vers le soin rapide.

Dans cette optique, l'expérimentation "Au labo sans ordo" portée par la Ville de Paris, l'Assurance Maladie et l'A.R.S Ile-de-France qui devait se terminer en juin, est maintenue jusqu'au 31 décembre 2020 en lien avec la situation sanitaire. On a d'ores et déjà pu constater une augmentation de la couverture de dépistage de 8 %.

Le deuxième projet concerne la demande de prévention diversifiée qu'il s'agit d'accroître par le biais d'une campagne de communication. Cela est particulièrement vrai concernant le public migrant, H.S.H. ou hétérosexuel, pour qui les progrès restent encore trop lents à l'heure actuelle.

Le programme communautaire "Bonne nouvelle", différé en raison du confinement, sera largement diffusé et promu dès que possible.

Enfin, le dernier grand projet concerne la promotion de la PrEP et du TASP. Il s'agit du traitement prophylactique préexposition dont l'efficacité et les modalités d'accès restent méconnues par une bonne partie de la population, et de l'intérêt préventif du traitement V.I.H. Sida. Lorsque la charge virale est indétectable, le virus est intransmissible. Le traitement est donc un excellent moyen de prévention.

Pour cela, il est important de lutter contre les stéréotypes sur les personnes vivant avec le V.I.H. et sur les usagers de PrEP. Les actions prévues desservent tout le territoire parisien et plus particulièrement les zones du nord-est de Paris et le centre, où vivent plus particulièrement les grandes populations cibles prioritaires : H.S.H., personnes migrantes issues d'Afrique Subsaharienne, travailleurs et travailleuses du sexe. Elles se font en articulation avec des initiatives similaires prises par le département de Seine-Saint-Denis et la Région Ile-de-France.

C'est grâce à l'impulsion de "Vers Paris sans Sida" et au travail de l'ensemble des associations que les résultats que nous connaissons à Paris sur l'épidémie sont si bons. Je vous engage donc à lui permettre de continuer, de renforcer son action et de voter pour le projet de délibération qui nous est soumis.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

Pour vous répondre, Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Je pense que M. CARON-THIBAUT a à peu près tout dit sur ce que nous faisons avec "Vers Paris sans Sida". Je ne vais pas répéter tous les piliers de ce que nous avons décidé de faire d'ici les années 2030, là où nous n'aurons plus de transmissions du V.I.H. à Paris.

Je voudrais ajouter une seule chose, la question de la dynamique produite par "Vers Paris sans Sida", et le lien entre les associations, ce lien que nous avons reformulé à un moment où tout le monde pensait "le V.I.H., on va vivre avec, plus ou moins mal, plus ou moins bien". En fait, il y avait une espèce de désespérance, on était dans un moment où les gens ne donnaient plus beaucoup d'argent pour le V.I.H., voire plus du tout, où les associations périssaient. C'était un peu un moment de désespérance.

"Vers Paris sans Sida" a cassé cette absence de dynamique. Maintenant, nous sommes non seulement dans une dynamique où l'on va vers une diminution des cas de V.I.H. à Paris, mais aussi avec une vraie action communautaire, je dis communautaire au sens des différentes actions des associations, pour pouvoir aller dans cette perspective et accompagner les personnes, lutter contre les discriminations, avoir ces objectifs en tête, qui finalement dépassent largement le cadre de la lutte contre le V.I.H. et nous bénéficient à tous.

Je dirai un petit mot, beaucoup de gens ne s'en souviennent pas, le fait que nous avons le droit à notre santé, à notre dossier médical aujourd'hui, c'est grâce aux actions des associations de lutte contre le Sida dans les années 1990, qui ont permis cette action, le fait que nous avons le droit maintenant à notre corps, de manière réelle, dans le corps médical français. C'est à nous qu'appartient notre santé. Ce sont les associations de lutte contre le Sida, c'est cette dynamique-là.

Qu'elles persistent, qu'elles réexistent et puissent vraiment aboutir à cette fin du V.I.H. et du Sida en 2030, cela veut dire aussi que nous allons tous pouvoir en profiter, par exemple aussi dans la lutte contre les discriminations, je pense que nous sommes tous concernés.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Madame SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 250 concernant "Vers Paris sans Sida".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 250).

2020 DASES 118 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Pôle de Santé des Envierges" (20e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DASES 118 : subvention à l'association "Pôle de Santé des Envierges", située dans le 20e arrondissement.

La parole est tout d'abord à Mme Lamia EL AARAJE, pour le groupe Paris en commun.

Mme Lamia EL AARAJE.- Mon intervention sera assez brève.

Je voulais profiter de cette opportunité qui m'est donnée pour saluer de façon très particulière et très sincère l'ensemble des professionnels de santé qui exercent au sein du Pôle de Santé des Envierges dans un premier temps. Les professionnels qui exercent dans le cadre de la maison de santé Pyrénées Belleville et à travers eux, l'ensemble des professionnels de santé du 20e, qui se sont mobilisés autour de la C.P.T.S. pendant la crise Covid, qui se mobilisent au quotidien aux côtés de nos habitants.

Je tenais à dire un mot tout particulier pour souligner l'effort fait dans le 20e arrondissement autour de la question de la coordination des professionnels de santé sur un projet de santé de territoire que l'on a bâti avec les professionnels de santé, avec les usagers, autour de leurs préoccupations et en mettant le patient au cœur du système de santé. C'est malheureusement suffisamment particulier pour être noté, en espérant que ce soit un usage qui soit davantage répandu dans les prochaines années.

Pendant la crise du Covid, on a eu l'occasion de travailler de façon extrêmement étroite avec eux sur le premier confinement notamment, puisque la mission qu'ils portent est une mission certes médicale, mais qui porte aussi une vocation sociale, que je tiens là aussi à saluer.

Il faut aussi savoir que le Pôle de Santé des Envierges, même si on aurait pu souhaiter un financement un peu plus important, nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler dans le cadre d'un projet de territoire, est l'un des premiers pôles de Paris à avoir été créés, et un des premiers pôles à accueillir un comité des usagers qui se réunit régulièrement autour des professionnels de santé et nous permet réellement de travailler au plus près des besoins et aspirations de nos habitants.

C'était un grand salut à eux, et surtout un grand merci pour leur engagement au quotidien.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Madame EL AARAJE.

Madame SIMONNET, pour poursuivre.

Mme Danielle SIMONNET.- Pour poursuivre, je voudrais dire que jusqu'à présent, j'étais très attachée à faire une distinction entre les centres de santé et les maisons de santé. Jusqu'à présent, en tout cas dans l'ancienne mandature, mes interventions, c'était souvent de privilégier les centres de santé que j'estime être des lieux où les professionnels de santé sont salariés et où l'on est sur une logique d'une stratégie de prévention santé du centre, quand souvent les maisons de santé, dans ma représentation, étaient plus un lieu de mutualisation de professionnels qui font des actes de santé, en clair.

Or, je trouve que vraiment, à travers le Pôle de Santé des Envierges, et je sais que c'est aussi le cas de la Maison de santé de Ménilmontant et de plus en plus de maisons de santé, on n'est plus dans cette logique. On a des maisons de santé qui effectuent véritablement une politique de prévention santé et participent pleinement d'un maillage sur le territoire. On n'est pas simplement sur des actes de santé en secteur 1, pour garantir à tout public, mais vraiment dans un projet de prévention santé. Cela me semble extrêmement important.

Le Pôle de Santé des Envierges dans le quartier de Belleville, quartier très populaire, par ailleurs déficitaire en personnel de santé, ne réunit pas seulement 12 médecins généralistes, 5 infirmiers, 3 orthophonistes, 2 kinésithérapeutes, 1 pédicure podologue, 1 pharmacien, en lien avec le centre social Archipélie et la Maison Gautier Wendelen des Petits Frères des Pauvres, mais ce qui est intéressant, c'est de voir tout le travail qui est

fait sur le terrain et le territoire. J'en veux pour preuve les ateliers qu'ils font par exemple avec des kinésithérapeutes, 3 ou 4 familles avec des bébés pour leur apprendre comment on mouche le bébé lors des premiers problèmes de santé. On sait à quel point c'est un travail très important de prévention santé.

Ces professionnels, qui ont de hauts niveaux d'études, qui pourraient prétendre à de grandes rémunérations, vont faire ce travail pour à peine 20 euros de l'heure. On est sûr du qualitatif en termes de prévention et d'implication citoyenne très forte.

Sur cette maison de santé de Belleville, de la rue des Envierges, des groupes de patients sont constitués pour prendre part pleinement à la réflexion de la politique du centre et pour faire avec eux des actions et des initiatives de prévention santé.

Il y a aussi des projets très importants. Je pense par exemple au groupe de témoignage qui a été fait avec des personnes âgées, qui ont un travail de narration de leur fin de vie. Ce sont des choses extrêmement dures, extrêmement fortes, mais c'est fait avec des artistes. Il y a un travail qui me semble extrêmement important.

Comme l'a dit notre collègue Mme EL AARAJE, il y a aussi tout le travail effectué avec les C.P.T.S., les communautés professionnelles territoriales de santé financées par l'A.R.S., qui permettent à l'ensemble des professionnels, en ce moment c'est en visioconférence, sur des champs thématiques de santé, de s'enrichir, mutualiser les connaissances et les actions.

Je pense qu'il est vraiment important de bien se dire que l'on doit faire une distinction entre les maisons de santé qui de fait, pour moi, font la même mission que le centre de santé en termes de stratégie de santé prévention de territoire, politique de prévention de territoire et pas simplement politique de l'acte médical, et pas simplement on donne des sous pour avoir une mutualisation de locaux.

Justement, j'en viens à ma question : vu à quel point c'est super important, pourquoi les subventions ne sont pas plus importantes ? On leur donnait 9.000 euros de 2011 à 2014, puis seulement 5.000 euros en 2016 et 2017. Depuis 2018, c'est 4.000 euros, alors qu'ils demandent 15.000 euros.

Toutes les actions que j'ai pu mal vous décrire, car je pense qu'ils font beaucoup d'autres choses, ce n'est pas mon métier la santé, mériteraient de vraies rémunérations aussi. C'est vraiment du militantisme, et pour beaucoup d'actions, du bénévolat. Je valorise l'engagement et le militantisme, mais quand il y a des stratégies de santé prévention de territoire qui vont vers les publics les plus démunis, il faut que l'on assume de mettre les sous et que ce ne soit pas seulement du dévouement personnel.

Avec 4.000 euros, on est totalement en deçà de l'effort qu'ils font. Je pense qu'il faut les accompagner. J'invite tout le monde à soutenir le projet de délibération et à réfléchir à une clause de revoyure dans les prochains mois, pour sans doute augmenter la subvention d'ici le budget supplémentaire de l'été prochain.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe.- Je suis extrêmement heureuse de voir tant d'enthousiasme sur ces maisons de santé, celle du 20e en l'occurrence. C'est vrai qu'il y a beaucoup de militantisme chez ce personnel soignant. On le retrouve dans cette maison de santé. On retrouve ce militantisme dans beaucoup de maisons de santé, qui se sont montées ces dernières années avec nous.

Il est très important de voir que nous, la Ville, nous faisons surtout de l'investissement sur ces maisons de santé, peu de subventions de fonctionnement. Pourquoi ? Parce que l'idée est de mettre le pied à l'étrier, de faire en sorte qu'elles puissent s'installer à Paris, alors qu'à Paris c'est compliqué de s'installer, c'est cher. Non seulement on donne des subventions d'investissement pour des travaux de démarrage, mais également on aide à trouver des locaux qui sont moins chers que les prix du marché, ce qui est important, y compris dans le fonctionnement qui suit. Ce n'est pas toujours le cas, parfois ils ont trouvé déjà les locaux. C'est aussi le cas dans un certain nombre de ces lieux.

Pour dire à quel point pour moi c'est important la question des comités d'usagers. C'est important aussi pour la Maire de Paris. Quand nous avons décidé de faire une direction de la santé publique et environnementale, nous avons également décidé de faire en sorte que les arrondissements, les territoires puissent avoir vraiment vocation à faire des diagnostics et des propositions. Quand on dit les territoires, ce ne sont pas seulement les acteurs professionnels, ce sont aussi les citoyens, les comités de citoyens. C'est à cela que nous allons plus encore nous attacher l'an prochain.

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 118 sur le Pôle de Santé des Envierges.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DASES 118). Je vous en remercie.

2020 DASES 251 - Subvention (2.000 euros) à l'association "ENDOmIND France" (83 Fréjus).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Nous passons au projet de délibération DASES 251 : subvention à l'association "ENDOmIND France".

La parole est d'abord à M. Jérôme LORIAU pour le groupe Changer Paris.

M. Jérôme LORIAU.- Je suis particulièrement heureux que cette subvention me permette d'évoquer un sujet de santé majeur. Nous avons évoqué au cours de cette séance beaucoup d'autres pathologies et souligné l'engagement de la Ville dans ces domaines, qui est souvent très important.

Il ne s'agit absolument pas dans mon propos de créer de hiérarchie ou de comparaison entre différentes pathologies, mais plutôt de ne pas méconnaître des enjeux qui touchent les Parisiens, en l'occurrence les Parisiennes.

De quoi parlons-nous ? Nous parlons d'une maladie qui touche 1 femme sur 10. Nous parlons d'une maladie aux multiples origines, familiale et générique, hormonale, une maladie possiblement favorisée par des facteurs environnementaux et alimentaires. Je parle ici des possibles liens avec les perturbateurs endocriniens, et donc de santé environnementale. Nous parlons d'une maladie à l'origine de souffrances chroniques, d'infertilité, et bien au-delà, d'existences chahutées, de vies de couples malmenées et parfois brisées.

L'endométrieose, c'est aussi en moyenne 7 à 8 années d'incompréhension et d'errance pour les femmes avant qu'un diagnostic puisse être apporté et des solutions proposées. Cette maladie reste dramatiquement encore méconnue des professionnels et non enseignée spécifiquement dans les universités.

Je suis certain que chacun ici, en quelques mots, a compris la prégnance de la mobilisation pour la prise en compte à tous les niveaux de cette pathologie et des femmes qui en sont victimes.

Alors, cette pathologie ne doit pas s'ajouter à la liste déjà trop longue des victimes collatérales du Covid-19. Elle l'est déjà un peu de fait et c'est d'ailleurs l'objet de ce projet de délibération que d'y remédier, en aidant "ENDOmIND" qui chaque année organise une course caritative pour faire connaître ses actions, les financer, et qui cette année n'a pas pu donner la même dimension à son événement, ce qui est très pénalisant.

Elle est aussi victime collatérale du Covid cette maladie, car là où en 2020 ce devait être pour les A.R.S., notamment celle d'Ile-de-France, l'année de l'organisation avec tous les professionnels de soins, de filières spécifiques, de prises en charge en réseau, la pandémie est passée, vampirisant le temps et les priorités, et remettant au lendemain, on ne sait pas d'ailleurs quel lendemain exactement, la mise en place de ces filières de soins tant indispensables.

Madame la Maire, mes chers collègues, face à ce sujet, cette pathologie, ces victimes, le rôle de notre Ville ne peut se limiter à l'aide financière que nous évoquons dans cette subvention. La place de Paris, c'est d'être exemplaire sur tous les sujets, dans toutes les actions qui peuvent être menées pour connaître, pour enseigner, pour soigner.

Aide aux associations dont l'action a été un élément majeur pour faire sortir l'endométrieose de l'ombre, conférences et informations grand public, interventions auprès des élèves des collèges, promotion des actions de formation des professionnels, j'en omet volontairement tellement. Voilà autant de pistes pour la future direction de la santé publique qui est annoncée, pour que Paris tienne sa place au front de la lutte contre l'endométrieose.

Lutter contre l'endométrieose, c'est lutter pour la liberté, l'indépendance, la protection des femmes. La seule place pour notre Municipalité, notre ville, est la première.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur LORIAU.

Mme SOUYRIS pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe.- Merci, Monsieur LORIAU, parce que votre intervention m'ôte les mots de la bouche concernant à la fois le tabou qui pèse sur cette maladie, le peu de connaissances que l'on a encore sur le sujet, et aussi le peu d'intérêt que l'on y a apporté.

Savez-vous par exemple que l'endométriase, observée pour la première fois en 1860, cela fait quand même un certain temps, n'a été intégrée au programme des étudiants en médecine qu'en 2020 ?

C'est juste une question pour vous montrer à quel point, malgré le savoir que nous avons sur ce sujet depuis des dizaines, voire des centaines d'années, nous avons à peine avancé. Il y a énormément d'urgence sur ce sujet, qui est aussi un sujet d'égalité des femmes et des hommes, parce que cela entrave beaucoup, vous l'avez dit, la liberté des femmes. Cela pose la question après des couples, mais d'abord les femmes sont concernées.

Cela concerne à la fois la recherche, la qualité de vie, ce que vous avez dit d'ailleurs très bien, c'est aussi une question de perturbateurs endocriniens, de causes à rechercher, et donc de santé environnementale.

Cette association "ENDOmind", qui fait beaucoup de sensibilisation, de formation et d'information, va dans ce sens. Elle a été créée en 2014. Je vous propose de la soutenir en votant cette subvention. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci à tous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 251.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DASES 251).

Merci à tous.

2020 DASES 279 - Subvention (40.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Aurore" (4e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Nous passons au projet de délibération DASES 279 : subvention et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Aurore".

La parole est à Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre Assemblée est amenée aujourd'hui à examiner de multiples dossiers relatifs à la lutte contre le V.I.H. Sida, quelques jours après le 1er décembre.

Ces différents projets de délibération évoquent, tour à tour, différents aspects de la lutte contre cette pandémie, par des approches différentes et surtout, complémentaires.

Les projets de délibération que j'ai l'honneur de présenter concernent à la fois un dispositif issu des premières heures de la lutte contre le virus, et une innovation sociale dont l'intérêt a trouvé un public qui dépasse largement aujourd'hui les seules personnes vivant avec le V.I.H.

Il s'agit en effet du service "Mijaos", c'est-à-dire milieu de jour, accompagnement, orientation, Sida. Ce service a été mis en œuvre dès 1991 par l'association "Aurore", pour accueillir en première intention des personnes séropositives sans hébergement, et en amont de leurs droits.

Cet accompagnement correspond à un principe désormais fermement établi en santé publique, à savoir que la démarche vers le soin et l'adhésion ne sont possibles chez les personnes en situation de grande exclusion que lorsque les questions d'accès au droit et à l'hébergement sont traitées.

En 2002, ce dispositif a été réorienté vers les publics les plus vulnérables : primo-arrivants, personnes en situation de prostitution, en errance ou sortant du centre de détention, sans ressources, sans droit au séjour ouvert, et atteintes de pathologies chroniques additionnelles.

Le service "Mijaos" est à la fois structure d'accueil, d'orientation et d'hébergement d'urgence pour des personnes présentant des problèmes de santé chroniques, le V.I.H. bien sûr, mais aussi le virus de l'hépatite B ou C, différents cancers ou d'autres maladies.

L'accompagnement proposé est aussi bien médical, psychologique et social, et repose sur une étude pluridisciplinaire appuyée par une bénévoles pour les enjeux de domiciliation. Il est personnalisé pour chaque bénéficiaire.

Fort de son expertise accumulée, le service a développé une action en direction des centres d'hébergement d'urgence pour renforcer la capacité de leurs équipes sociales à repérer les besoins de santé des personnes accueillies, développer un réseau de soins en collaboration étroite avec les acteurs de santé à proximité, développer des ateliers de santé avec les personnes accueillies, les équipes sociales et les acteurs de santé du territoire.

Enfin, le service a développé, en relation étroite avec le service maladies infectieuses de l'A.P.-H.P. qui oriente, une action de soutien pluridisciplinaire renforcé pour les personnes présentant un état de dépréciation avéré, lié à la grande précarité cumulée à un statut V.I.H. positif.

L'Association demande pour le service, le financement que nous proposons d'accorder afin de renforcer son équipe sur cette action plus particulièrement. Ce service a su s'adapter au fil du temps, pour faire face aux besoins des personnes vivant avec le V.I.H. les plus vulnérables socialement et humainement. Il travaille au sein d'un réseau partenarial diversifié et a fait la preuve de son expertise. C'est pourquoi je vous appelle à soutenir cette action au service des plus exclus et donc, à voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur SAMAKÉ.

Toujours concernant "Aurore", la réponse par Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe.- Merci, Monsieur SAMAKÉ, de votre intervention.

Ce projet "Mijaos" montre encore une fois que le V.I.H. Sida touche une des populations clés avec les H.S.H., à savoir les personnes migrantes, originaires de l'Afrique Subsaharienne, et ici les femmes.

La file active représente 95 % des migrants d'Afrique Subsaharienne dont 60 % sont des femmes, et c'est extrêmement important d'avoir une association qui est vraiment spécialisée auprès d'elles. C'est exactement dans la droite ligne de ce que nous sommes en train de faire en ce moment, encore une fois à Paris, qui est l'idée d'aller vers, de se dire qu'il faut décloisonner la santé, il faut faire en sorte que l'on soit à chaque fois au plus près du terrain, au plus près des personnes concernées, et que les associations de santé communautaires, non seulement elles vont au plus près, mais elles sont elles-mêmes concernées.

C'est la question de tout le V.I.H., se dire que c'était la première fois que nous avons des associations qui non seulement allaient vers des populations, mais qui étaient aussi avec, et qui étaient elles-mêmes concernées.

Je crois qu'en plus, on montre à quel point ce type d'association est essentiel, d'autant plus que les associations de santé communautaires pour les migrants d'Afrique Subsaharienne sont rares, trop rares. J'espère d'ailleurs que ce type d'action va pouvoir se développer dans les années à venir.

Cette subvention que nous proposons de voter est une subvention complémentaire de 40.000 euros. Elle doit permettre de consolider le dispositif.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 279 concernant l'association "Aurore".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DASES 279).

2020 DASES 292 - Subvention (300.000 euros) et avenant n° 1 à la convention du 16/12/2019 avec le groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) - Maison des adolescents de l'hôpital Robert Debré.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Nous en venons au projet de délibération DASES 292 : subvention et avenant n° 1 à la convention du 16 décembre 2019 avec le groupement de coopération sociale et médico-sociale, Maison des adolescents de l'hôpital Robert Debré.

La parole est à Emmanuelle RIVIER pour le groupe Écologiste de Paris, en salle des fêtes.

Mme Emmanuelle RIVIER.- Ce projet a pour objet l'attribution d'une subvention de 300.000 euros, dont la moitié pour cette Maison des adolescents, et l'autre pour le développement de l'antenne créée dans le 18e.

Je voudrais ici saluer le travail remarquable des équipes, et le rôle essentiel de la Maison des adolescents sur deux axes : l'accueil dédié aux adolescents de 12 à 21 ans, et le rôle aussi de pôle de ressources pluridisciplinaires tourné vers les professionnels avec l'objectif de créer un véritable réseau de soins adolescents.

Cette maison des adolescents offre des consultations gratuites, qui peuvent être également anonymes et sans les parents, ce qui est très important pour pouvoir faire venir les adolescents. Ce sont des consultations de médecine, mais aussi de psychologie, ou encore autour de la sexualité, de la contraception, de l'addictologie.

La Maison des adolescents anime également des groupes de parole et d'entraide, par exemple sur le harcèlement scolaire ou encore sur l'obésité.

Parmi les considérations ayant présidé à la création d'une antenne dans le 18e, on peut compter la saturation des capacités d'accueil de la Maison des adolescents, l'insuffisance des disponibilités en pédopsychiatrie et en psychiatrie adulte, les délais sont actuellement de six mois à un an, et la quasi-absence de possibilités en psychothérapie.

Cet état de fait est d'autant plus préoccupant que les difficultés psychologiques telles que le stress, l'anxiété, le mal-être, la tristesse et les idées noires représentent une part très importante des motifs de consultation.

Nous allons bien entendu voter pour ce projet de délibération, tout en lançant un cri d'alarme alors qu'arrive la troisième vague de la pandémie, celle de la santé mentale des adolescents, des jeunes, et des étudiants et étudiantes. Une explosion des besoins est malheureusement certaine, elle a d'ailleurs déjà démarré, alors même que les dispositifs de prise en charge sont sous-dotés et saturés.

De l'avis unanime des professionnels de santé, les plus jeunes présentent des troubles anxieux, des états dépressifs, des phobies scolaires, des addictions aux écrans, et des troubles du comportement en lien avec le bouleversement complet de leurs perspectives et le trauma collectif causé par la crise sanitaire et la crise économique et sociale qu'elle a déclenchée.

Ainsi, Santé publique France constate, durant le premier confinement, une augmentation de 16 points des troubles dépressifs chez les 18-24 ans, en lien avec la grande précarité des étudiants et étudiantes, et un système de soutien psychologique à bout de souffle.

Dans ces circonstances, il appartient une fois de plus à notre collectivité de pallier la grave défaillance de l'État, et de lancer un plan d'urgence pour la santé mentale de notre jeunesse.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Madame RIVIER.

Pour vous répondre, Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe.- Merci beaucoup, Emmanuelle RIVIER. C'est vrai qu'il y a une question de santé mentale, une question grave, une situation, on a une crise actuellement liée au Covid.

La première crise, qui est l'arbre qui cache la forêt, derrière cette crise du Covid, ce qui arrive, ce qui est en train de se faire, ce qui est caché, c'est une grande crise de la santé mentale. C'est un vrai problème, qui va des adolescents, là cette subvention concerne la Maison des adolescents, mais qui est bien plus large que cela, qui va aussi du côté des personnes seules, des personnes âgées, que l'on oublie souvent dans cette solitude et dans la situation grave que cause le Covid pour elles. Et puis aussi, toutes les personnes en perte économique de travail, qui se retrouvent aussi dans une situation psychologique extrêmement grave.

Les adolescents, pour en revenir à eux, il y a un déficit chronique en France et aussi à Paris bien entendu, de prise en charge, de réseaux de prise en charge, de repenser de quelle prise en charge il faut pour les adolescents. C'est vraiment très clair.

Nous souhaitons nous réadresser, avec Mme LEMARDELEY, au Gouvernement et à l'État, pour faire en sorte d'avoir vraiment un soutien financier d'envergure sur la question en l'occurrence des étudiants qui sont très souvent seuls et dans une situation particulièrement fragile psychologiquement, surtout en temps de Covid, puisque la solitude est renforcée.

Mais c'est vrai aussi pour les adolescents pour d'autres raisons. Nous avons renforcé d'autres dispositifs encore à Paris avec cette annexe du 18e arrondissement. C'est bien entendu encore insuffisant. Je sais qu'un certain nombre d'arrondissements travaillent sur la question de faire des points d'écoute pour tous, en particulier

pour les jeunes. Je salue Mme CORDEBARD dans le 10e, qui a mis un point écoute dans sa mairie. Je pense que c'est essentiel.

Sachez aussi, vous les connaissez aussi en tant que maires d'arrondissement, pour ceux qui sont maires, que dans vos arrondissements il y a des C.L.S.M., des conseils locaux de santé mentale mis en place depuis quelques années, qui sont essentiels comme cheville ouvrière sur la question, au niveau des arrondissements, et que nous souhaitons renforcer pour que le maillage territorial et le diagnostic puissent se faire au mieux, et pouvoir vraiment voir comment, nous, la Ville, nous pouvons agir, mais comment l'État surtout doit impérativement, maintenant, aider cette jeunesse, qui est dans une situation extrêmement complexe sur laquelle, si on n'investit pas, c'est notre avenir qui en pâtira.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, Madame SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 292, concernant la Maison des adolescents de l'hôpital Robert Debré.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DASES 292).

Nous avons terminé avec les projets de délibération relatifs à la santé.

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une structure d'accueil pour les agents des forces de l'ordre victimes de violences physiques ou psychologiques.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le n° 77. Il est relatif à une structure d'accueil pour les agents des forces de l'ordre victimes de violences physiques ou psychologiques.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ.- Ce vœu part d'une idée très simple, celle du professeur Patrick CHARIOT, chef de service à l'unité médico-judiciaire de l'hôpital de Bondy, un médecin-légiste et addictologue très reconnu.

Le principe est simple : aujourd'hui, quand un policier est en souffrance physique ou psychologique notamment suite à des manifestations ou à des affrontements avec les "blacks blocks", il consulte rarement le service de soutien psychologique de la Préfecture de police.

Pourquoi ? Parce qu'il est souvent stigmatisé par ses propres collègues. Le système fait qu'il passe de service en service, souvent il ne veut pas forcément ouvrir un dossier de procédure, ce qui l'obligerait quelquefois à avoir des journées de repos forcé, et donc une perte de salaire. Enfin, il doute quelquefois du secret médical de ce service.

L'idée est d'ouvrir un service de soins, une consultation anonyme et gratuite, sans traçabilité pour l'institution policière, pour permettre aux policiers de parler, de se soigner, de prévenir, sans crainte d'être jugés. C'est important, comme le dit le professeur CHARIOT : un policier peut être violent s'il est en souffrance.

On demande à la Maire de Paris, membre de l'A.P.-H.P., si elle peut soutenir cette demande d'ouvrir un service d'accueil aux agents des forces de police victimes de violences physiques et psychologiques.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur JEANNETÉ.

Pour vous répondre, Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe.- Merci, Monsieur JEANNETÉ.

Sur la question d'avoir un service spécifique, jusqu'à présent l'Assistance publique n'a pas été saisie par la Préfecture de police d'une quelconque demande d'un besoin de prise en charge spécifique des agents des forces de l'ordre, qui ne serait pas couverte par l'offre existante.

Depuis 2019, deux centres régionaux de soins des psychotraumatismes sur les sites de l'A.P.-H.P. Centre Sud et A.P.-H.P. Paris Nord, coordonnés par le Centre national de ressources et de résilience, répondent au

besoin de la prise en charge de toutes les victimes, y compris des agents de forces de l'ordre exposés à des violences et à des situations traumatiques dans l'exercice de leurs fonctions.

Je vous rappelle juste un principe général du droit à l'hôpital, puisque vous avez l'air de penser que c'est possible que l'on puisse donner leurs noms ou perdre le côté anonyme : il y a une obligation d'accueil de tout patient, sans discrimination à l'hôpital, et avec un secret médical absolu. Aucun élément ne permet d'étayer jusque-là les attendus du vœu sur le non-respect de la confidentialité du secret médical. Si vous avez des cas, dites-le-moi, cela m'intéresse. L'objectif étant que ce respect soit absolu, et évidemment qu'il y ait un respect de ce secret médical.

Enfin, comme tout projet de création de service, le projet de service porté par le professeur CHARIOT doit être examiné par les instances compétentes, en l'espèce la C.M.E. - commission médicale d'établissement - du C.H.U. concerné, et ne relève pas à ce stade des attributions du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., que préside Mme HIDALGO.

Par ailleurs, vous devez savoir que la Ville de Paris mène, depuis novembre 2018, en matière de psychotraumatisme et de protection des victimes de violences, une recherche-action avec quatre objectifs : expérimenter un mode d'accompagnement des victimes de violences au sein des établissements de santé de la Ville de Paris ; expérimenter les différents types de mise en réseau pour l'accompagnement des victimes de violences ; modéliser le dispositif aux fins éventuelles d'extension soit temporaire en cas d'événement collectif, soit pérenne en d'autres centres de santé de la Ville de Paris. Le quatrième point, c'est prendre en charge toute personne souffrant d'un trouble psychotraumatique, qu'elle bénéficie de l'Assurance maladie ou pas.

Concrètement, on a déjà mis en place huit consultations de troubles psychotraumatiques dans plusieurs centres. Je ne les citerai pas pour ne pas être trop longue.

En tout cas, à ce stade, il n'y a pas de nécessité reconnue par aucune instance, s'il y a une demande spécifique de la Préfecture, nous verrons, mais qui permettrait de penser que les policiers ne sont pas soignés comme tout un chacun dans ces consultations spécifiques, qui préservent également l'anonymat.

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci.

Je vous propose de donner la parole à Simon BERTOUX, que nous accueillons dans notre Assemblée pour la première fois. Bienvenue, Monsieur le Préfet. M. BERTOUX est directeur adjoint du cabinet du Préfet de police de Paris. Vous prenez la relève de Mme CAMILLERI, que nous étions accoutumés à avoir ici. Je salue Mme CAMILLERI, devenue préfète de police des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.- Le Préfet de police ne saurait être défavorable au principe de la création d'une structure d'accueil pour les agents des forces de l'ordre victimes de violences physiques ou psychologiques. Préciser néanmoins, comme cela a pu être dit, que c'est la mission du service qui emploie le policier ou le gendarme victime, de l'accueillir et de lui proposer en son sein un accueil personnalisé et professionnel respectueux du secret médical, qui lui permette de gérer ces situations qui malheureusement sont nombreuses, dans lesquelles les collègues policiers ou gendarmes subissent des violences, et pouvoir être accompagné.

C'est même une priorité de l'action de la Direction générale de la police nationale et de la Direction générale de la gendarmerie nationale, que d'offrir aux policiers et aux gendarmes qui servent dans des conditions difficiles, en particulier ces dernières années, de pouvoir traiter ces situations de violences qui malheureusement sont fréquentes.

La Préfecture de Police, en son sein, est organisée pour le faire. Ce qui ne veut pas dire que d'autres structures ne puissent pas apporter une contribution. C'est la mission normale de l'hôpital. Cela peut être aussi la mission de structures d'accueil, des choses qui peuvent être discutées.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur le Préfet.

Suite à ces réponses et précisions, Monsieur JEANNETÉ, le vœu n° 77 est-il maintenu ? Je vous en remercie.

Avant de passer au vote, nous avons une demande d'explication de vote pour le groupe Communiste et Citoyen, Monsieur COCHARD...

M. Maxime COCHARD.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues de la droite, je me demandais, en lisant votre vœu, pourquoi finalement vous n'aviez pas soutenu notre demande de démission du Préfet LALLEMENT hier, puisque vous mettez en cause sa façon de gérer le maintien de l'ordre à l'occasion des manifestations.

Vous avez raison, quand la police est violente à l'occasion des manifestations, cela génère des violences en retour contre les policiers. Ils en souffrent. Je crois que vous auriez pu vous associer à notre démarche hier, sur la remise en cause de cette façon de maintenir l'ordre.

Je me souviens, il y a quelques années, quand vous manifestiez la moitié d'entre vous derrière les banderoles de "La Manif pour tous", vous n'aviez pas de mots assez durs contre les violences policières. Vous étiez les experts de la lutte contre les violences policières.

Aujourd'hui, vous avez un peu oublié les cris et les protestations que vous faisiez à l'époque, c'est dommage. Je vous invite à nous rejoindre et c'est pour cela que nous voterons contre votre vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Nous en venons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 77 est rejeté.

Nous avons terminé avec les projets de délibération et votes concernant la santé.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au logement des assistants familiaux et jeunes majeurs issus de l'A.S.E.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Nous passons désormais aux vœux et projets de délibération concernant la protection de l'enfance. En tout premier lieu, des vœux non rattachés.

Le vœu n° 78 est relatif au logement des assistants familiaux et jeunes majeurs issus de l'A.S.E.

La parole est à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET.- Madame la Maire, merci.

La protection de l'enfance est une belle mission exercée par notre collectivité, qui nous donne le défi de veiller au respect des droits et des besoins fondamentaux des enfants, et en particulier des enfants placés. Notre vœu portera sur deux aspects de cette politique, à travers le prisme du logement.

À Paris, il y a trop peu d'assistantes et d'assistants familiaux en capacité d'accueillir des fratries, en raison de la typologie des logements parisiens, ce qui contraint la plupart des grandes fratries à être accueillies séparément et/ou loin de Paris, au détriment de leur équilibre psychologique déjà parfois très fragile.

Seulement 40 % des fratries sont accueillies en service d'accueil familial, regroupées totalement ou partiellement.

Si les assistants familiaux ont déjà accès au dispositif LOC'agent, équivalent de LOC'annonces pour les agents de la Ville de Paris, nous souhaitons que la Ville de Paris investisse en faveur d'une campagne d'information de leurs droits à bénéficier de ce dispositif, et espérons ainsi leur permettre d'accéder à des logements plus adaptés.

Dans les cinq prochaines années, nous allons être confrontés au vieillissement de la profession, ce qui veut dire une baisse des familles accueillantes, là où les besoins, eux, ne baissent pas. Si nous savons combien ce métier peut être difficile et est un véritable engagement de tous les instants, nous savons aussi qu'il est indispensable. C'est pourquoi nous demandons que la Ville interpelle l'État pour qu'il travaille à l'attractivité du métier, notamment en revalorisant les conditions de travail des agents.

Si l'accès au logement est un enjeu de taille à Paris, c'est un véritable parcours du combattant pour les jeunes majeurs issus de l'Aide sociale à l'enfance. En l'absence de garant, il est quasiment impossible d'accéder au logement privé et les chiffres sont effarants : 25 % des personnes sans-abri en France sont passées un jour par des dispositifs d'aide à l'enfance.

Il existe des dispositifs de droit commun pour aider les jeunes à accéder au logement, mais nous appelons de nos vœux que la Ville de Paris puisse aller plus loin et mettre en place une cotation spécifique permettant un accès prioritaire au logement social.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Madame NAGET.

Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI, en Salle des fêtes. Si je ne me trompe pas.

Mme Dominique VERSINI, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Camille NAGET, merci d'avoir présenté ce vœu qui permet d'aborder la question cruciale de l'accès au logement des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance.

Tout d'abord, ce que je voulais vous dire, c'est qu'à Paris depuis la dernière mandature, nous avons beaucoup travaillé à éviter que les enfants confiés à Paris se retrouvent sans-abri, selon les chiffres que vous avez évoqués, puisque désormais tous les jeunes qui arrivent à leurs 18 ans se voient proposer un contrat jeune majeur.

Evidemment, la question de l'accès au logement reste prégnante même si nous avons déjà beaucoup avancé dans la précédente mandature avec Ian BROSSAT.

Vous nous parlez également des conditions de prise en charge des enfants, et des assistantes familiales ou assistant familiaux, car il y a aussi des hommes agréés dans cette fonction, parfois des couples, effectivement nous avons 700 assistantes et assistants familiaux. Il est vrai que beaucoup de ces professionnels ne sont pas dans Paris du fait principalement de la question de la taille des appartements. Nous avons beaucoup travaillé déjà dans le précédent mandat à rapprocher de Paris les services d'assistants familiaux pour permettre aussi les liens entre les parents et les enfants confiés et placés. Je rappelle que c'est 4.500 enfants qui sont placés.

Sur la question de l'accès au logement des jeunes, comme je l'ai dit, nous avons facilité avec Ian BROSSAT l'accès au logement à travers "Louer solidaire", ou l'accès privilégié à des foyers de jeunes travailleurs. Comme les jeunes restent jusqu'à leurs 20 ou 21 ans, on n'est plus du tout dans la situation d'un jeune de 18 ans qui se retrouve à la rue, ce qui était vraiment le cas avant 2014.

Néanmoins, nous allons démarrer les travaux du Schéma parisien de prévention et protection de l'enfance. Cette question de l'après, c'est-à-dire de l'insertion par le logement sera au cœur de nos travaux. Je ne doute pas qu'avec Ian BROSSAT, on continue à progresser.

Également...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci.

Mme Dominique VERSINI, adjointe.- Je voulais quand même juste dire au sujet des fratries, qu'il y a dans ma feuille de route un projet que je mettrai en place à partir de 2021, de création d'un village enfants qui permettra ainsi de ne pas séparer les fratries.

Sous réserve de quelques petits amendements, j'émet un avis favorable à ce vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Madame NAGET, acceptez-vous l'amendement ? Oui, très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 78 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2020, V. 133).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'affectation d'un représentant de l'A.S.E. dans une circonscription.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Nous en venons au vœu n° 79 relatif à l'affectation d'un représentant de l'Aide sociale à l'enfance dans une circonscription.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ du groupe Changer Paris pour le présenter.

M. Nicolas JEANNETÉ.- Merci, Madame la Maire. Ce vœu que je partage avec Clotilde DEROUARD, adjointe au maire du 15e en charge de l'aide aux victimes, concerne l'ouverture d'une antenne de l'A.S.E. dans le 15e.

Le 15e compte 240.000 habitants et nous faisons face à une hausse très inquiétante des faits de maltraitance infantile ces dernières années et à un nombre croissant d'adolescents en rupture avec leur famille et en souffrance psychologique. Nous avons eu hier un suicide d'un adolescent 14 ans par défenestration. Nous avons pratiquement en ce moment un suicide par semaine dans le 15e.

Tout cela s'est aggravé avec le Covid. Un seul chiffre pour illustrer cette réalité : plus 42 % de hausse d'interventions des forces de l'ordre pour des motifs de violences au cours du premier confinement. A cette occasion, je voudrais saluer le travail exceptionnel des services sociaux de la Ville et également du commissaire du 15e qui nous aident de façon très importante.

C'est pour cela que nous demandons qu'un bureau de l'Aide sociale à l'enfance puisse s'ouvrir dans ce 15e arrondissement, car aujourd'hui les familles ou les adolescents sont obligés d'aller quai de la Rapée dans le 12e.

Nous demandons, en leur nom à eux tous, l'ouverture d'une antenne de l'A.S.E. dans le 15e.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur JEANNETÉ.

Pour vous répondre, de nouveau Mme VERSINI, de nouveau en salle des fêtes.

Mme Dominique VERSINI, adjointe.- Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, cher Monsieur JEANNETÉ, vous parlez de la violence subie ou susceptible de l'être par trop d'enfants à Paris comme au niveau national, c'est vrai. D'ailleurs, à l'occasion du 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant, j'ai lancé les travaux avec l'ensemble de mes collègues adjoints concernés directement ou indirectement par l'action auprès d'enfants, par nos partenaires associatifs institutionnels, pour que nous nous dotions d'un plan parisien de lutte contre toutes les violences faites aux enfants, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles.

J'ai par ailleurs travaillé avec des enfants parisiens, plus de 170. A cette occasion, les enfants ont signalé que l'un des droits qu'ils souhaitaient que nous protégions le plus dans une charte qu'ils nous ont présentée et que la Maire a signée est le droit à être protégé des violences, du harcèlement, etc. C'est une réalité de cette époque.

Vous avez parlé de la situation chiffrée. Vous demandez la création d'un poste ou d'un service, je n'ai pas très bien compris, de l'Aide sociale dans le 15e arrondissement. Effectivement, ceci va dans le sens de ce que nous appelons la territorialisation de l'Aide sociale à l'enfance. Traditionnellement, tous les services étaient à Mazas dans le 12e arrondissement et au fur et à mesure nous les installons au cœur même des territoires.

Lorsque vous dites, "nous voudrions avoir des postes", c'est comme s'il n'y en avait pas, ce qui n'est vraiment pas du tout le cas, puisque nous avons, vous le savez, renforcé déjà les postes d'assistantes sociales scolaires en 2019, parce que c'est par les assistantes sociales scolaires que nous avons le plus de signalements et nous avons renforcé également les postes de l'A.S.E. de 115 postes dans la mandature précédente pour que chaque enfant ait un référent éducatif qui le suive au plus près. Nous avons également renforcé le secteur 7/15/16e en passant de 15 agents à 24,5 postes d'agent.

Bien sûr, ces agents dont le nombre a été quand même grandement augmenté sont à Mazas, mais nous profiterons de toute opportunité immobilière pour pouvoir rapatrier les agents du secteur 7/15/16e très probablement dans le 15e, puisque c'est là qu'il y a le plus de signalements d'enfants. Nous étudions toutes les opportunités. Notre idée serait de nous rapprocher des services du C.A.S.-V.P. qui sont dans un bâtiment que l'on appelle Chérioux, mais pour l'instant c'est une piste que nous étudions. En tout cas, sachez que...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Nous vous invitons à conclure.

Mme Dominique VERSINI, adjointe.- Je vais terminer ma phrase. Sachez que nous y travaillons et que nous espérons avoir cette solution. De ce fait, je demande le retrait de votre vœu. Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable à ce vœu, que je n'estimerai pas justifié puisque je pense vous avoir apporté des raisons d'espérer.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Merci, Madame VERSINI.

Fort de ces explications, Monsieur JEANNETÉ, le vœu n° 79 est-il maintenu ?

M. Nicolas JEANNETÉ.- Je maintiens mon vœu et je suis prêt à rencontrer Mme VERSINI pour lui proposer des endroits pour accueillir une antenne de l'A.S.E. dans le 15e, qui pourrait d'ailleurs correspondre à d'autres arrondissements. Je suis ouvert à l'accueillir.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Le vœu n° 79 est donc maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 79 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 79 est repoussé.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la Protection de l'Enfance des jeunes majeurs.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente.- Nous en venons aux vœux n^{os} 80 et 80 bis relatifs à la protection de l'enfance des jeunes majeurs.

Pour présenter ces vœux, la parole est à Mme Danielle SIMONNET pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET.- Mes chers collègues, nos enfants, nous nous en occupons jusqu'à ce qu'ils n'aient plus besoin de nous, et en moyenne il faut savoir que les jeunes bénéficient d'un soutien financier et d'un logement familial jusqu'à l'âge de 25 ans. C'est l'âge moyen de l'accès à l'autonomie.

Logiquement, lorsqu'un enfant est pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, si besoin, il devrait pouvoir être pris en charge au moins jusqu'à ses 25 ans. L'idée de ce vœu est de se dire qu'en ce qui concerne les contrats jeunes majeurs, il faut permettre aux jeunes majeurs sortis de l'aide sociale à l'enfance de prolonger la protection dont ils ont bénéficié pour que la majorité, l'accès à 18 ans ne soit pas tel un couperet où tout s'arrêterait.

C'est essentiel de continuer à développer au maximum des contrats jeunes majeurs et le plus longtemps que cela s'avère nécessaire dans l'intérêt du jeune. 29 % des jeunes majeurs à qui le service de l'Aide sociale à l'enfance a refusé un contrat jeune majeur ont connu un épisode de rue au cours des quelques mois qui ont suivi leur sortie. Or, un épisode de rue, c'est un épisode de mise en danger, parce que la rue c'est la mort.

Il faut prendre en compte que dans son rapport sur la protection de l'enfance, la Cour des comptes a déploré que les soins, la scolarité ou l'insertion professionnelle des jeunes confiés à l'A.S.E. et ce, dans toute la France, s'inscrivent le plus souvent dans une approche de court terme et qu'il en va de même pour l'accompagnement des jeunes étrangers dans la démarche de régularisation de leur situation au regard du séjour souvent déficient.

70 % des jeunes sortent du dispositif de l'A.S.E. sans diplôme. A travers ce vœu, je souhaite à la fois que soit produit un rapport annuel du suivi quantitatif et qualitatif des jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, puisque l'Exécutif nous dit que les contrats jeunes majeurs se développent énormément et que l'Aide sociale à l'enfance le fait, donc il faudrait ce rapport.

Il faut octroyer à chaque jeune, quel que soit le moment où il a été pris en charge par l'A.S.E., un contrat jeune majeur, proposer systématiquement un accompagnement au-delà des 21 ans aux jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'A.S.E., et engager une politique volontariste d'accès au logement social pour les jeunes ayant été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup.

La parole est à Dominique VERSINI pour vous répondre et présenter le vœu n° 80 bis.

Mme Dominique VERSINI, adjointe.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Danielle SIMONNET, nous avons eu tant de discussions sur ce sujet. On va continuer pendant ce mandat. Vous le savez, la protection de l'enfance est non seulement une compétence légale de notre collectivité, mais aussi une priorité.

Vous savez que sous le mandat précédent, nous avons mené une politique ambitieuse en matière de protection de l'enfance. Vous parlez du rapport national sur la protection de l'enfance, mais Paris n'est cité que

pour mettre en valeur les bonnes pratiques parisiennes. Paris fait partie des départements qui proposent un contrat jeune majeur à tous les jeunes quand ils arrivent à leurs 18 ans. 95 % de nos jeunes ont un contrat jeune majeur. Nous les accompagnons aussi loin que possible et aussi loin que leurs projets le demandent.

Bien sûr, nous ferons un rapport sur l'état des contrats jeunes majeurs. D'ailleurs, je peux même vous dire qu'au 31 août 2020, 1.431 jeunes sortant de l'A.S.E. ont eu un contrat jeune majeur. Au regard de la crise sanitaire, tous les contrats arrivant à échéance ont été prolongés.

Pour parler d'un sujet qui vous est cher, mais que vous n'avez pas évoqué aujourd'hui, sur les contrats jeunes majeurs qui sont accordés aux jeunes qui les demandent, c'est-à-dire les 95 %, plus de la moitié sont attribués à d'ex-mineurs non accompagnés.

En tout cas, je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faut aller de plus en plus loin. En 2014 c'était 18 ans, maintenant les jeunes ont tous un contrat jeune majeur, tous ceux qui le veulent, qui ne fuient pas... Effectivement, nous poursuivrons suivant les projets des jeunes. Nous nous sommes fixé comme objectif d'aller au-delà de 21 ans, cela peut être 22, 23, 24, jusqu'à 25 cela dépend des projets. Il faut avoir un projet.

Evidemment, le logement social, j'ai répondu tout à l'heure, c'est un objectif sur lequel nous irons plus loin avec lan BROSSAT.

Je vous invite à voter ce vœu de l'Exécutif. Je sais que vous ne le voterez pas, donc je ne me fais pas d'illusion. Je trouve que ce vœu montre vraiment tous les projets que l'on a faits ensemble pendant 6 ans.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'imagine que le vœu n° 80 est maintenu, Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET.- Vous imaginez mal. Je retire mon vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Parfait. Merci beaucoup.

Sur le vœu n° 80 bis de l'Exécutif, il ne reste que lui, j'ai deux demandes d'explication de vote, Nicolas JEANNETÉ pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ.- Madame VERSINI, nous aussi nous allons le voter, car le contrat jeune majeur est en place dans de nombreux départements français. Il a fait ses preuves. Il concerne des mineurs en difficulté qui sortent de l'A.S.E., qui deviennent majeurs et ont besoin d'un soutien psychologique, qui ont des difficultés d'insertion professionnelle ou sociale. Ce contrat jeune majeur a fait ses preuves dans beaucoup de départements. Evidemment, nous le soutenons avec plaisir ici à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est à Emmanuelle RIVIER pour le groupe GEP.

Mme Emmanuelle RIVIER.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous aussi nous allons voter ce vœu.

Nous remercions Mme VERSINI et son cabinet pour la qualité des échanges que nous avons pu avoir et qui nous ont permis d'aboutir à un vœu consensuel avec deux acquis majeurs qui sont : l'allongement de la durée de la prise en charge au-delà de 21 ans, pouvant aller jusqu'à 25 ans, et un rapport annuel de suivi qualitatif et quantitatif. Le tout dans le cadre du schéma de prévention et de protection de l'enfance qui a déjà été annoncé.

Je voudrais simplement ajouter très brièvement, je pense que c'est entendu, mais nous y tenons beaucoup, que soient associées à ce rapport et à ce schéma de prévention et de protection, les personnes concernées, c'est-à-dire les jeunes majeurs de l'A.S.E. présents et anciens, ainsi que les associations impliquées sur ce terrain.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 80 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2020, V. 134). Je vous remercie.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous en avons fini avec les dossiers de la 4e Commission. Nous passons à la 5e Commission et je donne la parole, conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, à son président Emile MEUNIER pour 3 minutes.

M. Emile MEUNIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je tiens tout d'abord, comme à chaque fois, à remercier tous les membres de la 5e Commission, les adjoints et adjointes présents, Mme BLAUDEL, M. BAUDRIER, M. BROSSAT, M. GRÉGOIRE. Nous avons une fois de plus fait un bon travail et je me suis rendu compte que lorsqu'on discutait et on débattait en commission, cela réduit significativement le nombre d'interventions en Conseil. Je m'en réjouis et je crois que la réforme du règlement qui nous attend nous donnera des outils pour renforcer encore la valeur de nos travaux.

J'aimerais remercier la Direction de l'Urbanisme et Emmanuel GRÉGOIRE pour avoir fait circuler ce livre fantastique qui s'appelle "Paris et son P.L.U.", qui a été rédigé par nos fonctionnaires de la DU, et avec cela vous saurez rédiger un P.L.U. presque tout seuls. Je vous invite à en prendre connaissance pour nos travaux.

Sur le fond, je vais me concentrer sur quelques débats, ce qui ne retire en rien l'importance des autres projets de délibération et vœux. Beaucoup de projets de délibération portés par M. BROSSAT visent à améliorer l'environnement, la qualité et la sécurité de nombreux logements sociaux, nous nous en réjouissons.

Il y a eu un débat important sur les résidences des foyers de travailleurs migrants, plus précisément sur la place des parties communes, puisqu'il semblerait qu'un mouvement veuille les transformer en chambres individuelles. Deux principes semblent donc s'opposer : l'augmentation du nombre de personnes accueillies dans ces résidences, ou la qualité de vie sociale dans ces résidences.

Concernant l'urbanisme, nous avons abordé la révision tant attendue du P.L.U. L'Exécutif a déposé un amendement très complet qui vient améliorer le projet de délibération. Pas d'intervention particulière, faut-il y voir un consensus ou le souhait de garder ses interventions pour la séance ?

Un débat également sur le projet d'extension du projet de la centrale à béton "Lafarge" sur les quais du 15e, je ne m'y attarderai pas. Il y a évidemment les tenants de la transformation du projet, et ceux de la fin de cette centrale. Quels que soient les résultats des votes sur les vœux qui nous seront présentés, nous devons poursuivre le travail dans les mois qui viennent. J'ai donc souhaité, sur proposition de l'Exécutif, en particulier de Mme BLAUDEL, que nous puissions le faire en 5e Commission, sous un format élargi, c'est-à-dire avec les parties prenantes, citoyens et membres de la récente mission d'information. C'est l'objet d'un vœu de l'Exécutif que j'appelle en tant que président à voter.

Enfin, nous avons eu un débat sur le protocole signé entre la mairie et la S.N.C.F. sur l'aménagement de la gare du Nord. Je ne doute pas que nous aurons un débat intéressant.

Un mot pour dire qu'il m'a semblé qu'il subsiste des inquiétudes que l'on soit pour ou contre ce protocole, tant sur l'accessibilité de la gare vers le 18e, que sur l'implication des citoyens et collectifs. J'espère que nous pourrons résoudre ces inquiétudes. Je vous remercie et nous souhaite de bons débats.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Président. En général, on est plus inquiet quand on est contre que quand on est pour.

2020 DCPA 24 - Rénovation du marché aux Fleurs place Louis-Lépine (4e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je vous propose de commencer à examiner le projet de délibération DCPA 24, qui concerne la rénovation du marché aux Fleurs, place Louis-Lépine dans le 4e arrondissement.

La parole est au Maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la rénovation du marché aux Fleurs. C'est une rénovation patrimoniale que nous attendons fortement, parce que nous l'attendons depuis un certain temps, elle était déjà inscrite au plan d'investissement de la précédente mandature. On ne peut que se réjouir aujourd'hui de voir enfin ce projet être mis en œuvre et de quoi s'agit-il ? Rien de moins que de remettre en état d'origine les halles patrimoniales qui datent de la fin du XIXe siècle en respectant leur cachet et en repensant l'usage des lieux pour les commerçants comme pour les visiteurs. Ce sera l'occasion de tirer au clair qui est l'architecte de ces halles. On les prête parfois à Eiffel, mais nous avons une autre idée, vous le saurez bientôt.

Nous avons aussi pour ambition de profiter de cette restructuration, de cette réhabilitation pour déposer les boîtes qui sont actuellement situées sur le quai de Corse et qui obstruent la vue sur la Seine quand on y est, ou la vue sur le marché aux Fleurs quand on le regarde depuis la rive droite et de recréer les stands au sein des halles principales.

Autre objectif, c'est de créer un nouveau stand consacré à de la petite restauration pour accroître l'attractivité du marché.

Ce projet, c'est aussi l'occasion de revoir le règlement du marché qui est actuellement en régie directe, et dont le mode d'organisation est un peu daté. Evidemment, nous allons veiller à ce que tout cela soit conduit en concertation avec les commerçants et les habitants.

Je tiens à remercier Jacques BAUDRIER d'avoir accueilli à la 1ère Commission technique, Mme Florence MATHIEU, présidente du conseil de quartier des îles et également commerçante de la rue d'Arcole. Je suis ravi et je pense qu'il s'agit d'une innovation en réalité majeure, bien que peu signalée, que ces commissions et jurys des projets municipaux puissent désormais s'ouvrir à la participation citoyenne. Ils sont souvent perçus comme trop techniques pour de simples habitants, il n'en est rien. La participation de ces habitants montre qu'elle est très fructueuse au contraire.

Ce projet, c'est aussi l'opportunité de repenser l'espace public. Cher Jacques, tu portes une importante refonte du mode d'organisation des interventions sur l'espace public de manière plus large, que ce soit la réparation d'une conduite de gaz ou électrique, des travaux de voirie, des installations d'un nouveau mobilier, l'idée est, je la porte depuis longtemps avec toi, afin de limiter les ouvertures et fermetures de tranchées successives et les emprises de chantier, qu'il y ait une démarche de planification des travaux par quartier que tu as engagée et que je salue.

Cette démarche a aussi pour intérêt de pouvoir veiller à ce que quand on intervient, on intervient à fond, et ce chantier de rénovation du marché aux fleurs ce sera aussi l'occasion, puisqu'il va durer plusieurs années, de réaménager l'espace public alentour et de s'insérer dans les très grands travaux qui vont affecter l'île de la Cité. J'y reviendrai peut-être quand on parlera de Notre-Dame. En tout cas, c'est l'opportunité de repenser à neuf l'ensemble de cette place et en particulier d'avoir un projet d'aménagement de la voirie avec la piétonnisation des abords du marché et de ses allées centrales, avec la suppression du stationnement, avec de la végétalisation en pleine terre et de la plantation évidemment de plusieurs arbres, et quel meilleur endroit pour le faire que le marché aux Fleurs.

Il faut que chaque chantier soit l'opportunité de repenser l'espace dans son ensemble. Celui du marché aux Fleurs, à mon avis, offre à la Ville et à nous les élus locaux l'opportunité d'en être l'illustration exemplaire avec les habitants et avec les conseils locaux.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, cher Ariel, merci beaucoup pour ton intervention. Je suis très heureux comme toi de pouvoir proposer ce projet de délibération aujourd'hui. Cela fait longtemps que ce projet est attendu pour la réhabilitation de ce superbe site patrimonial du cœur de Paris.

Nous y travaillons avec toi, avec Olivia POLSKI pour redonner sa beauté à ce superbe objet, ces superbes halles métalliques de l'île de la Cité construites il y a 150 ans maintenant.

L'objectif est de venir traiter les pathologies importantes qui ont affecté à la fois la charpente et la structure métallique, et comme tu l'as si bien décrit, d'améliorer les fonctionnalités des cellules commerciales, en particulier de supprimer les extensions sur le quai de Corse, d'améliorer les conditions de vente des fleuristes et d'offrir également un service de petite restauration.

C'est un beau projet sur un site superbe qu'il faudra traiter avec tact en respectant bien sûr le patrimoine architectural de très grande qualité. Karen TAÏEB, qui a participé à la 1ère commission d'architecture, y sera aussi très attentive.

Nous avons tenu la semaine dernière la première phase de consultation des architectes. Comme nous l'avons décidé systématiquement, des représentants des habitants en font partie. Je tiens à saluer la contribution très intéressante de Mme MATHIEU, présidente du conseil de quartier, qui a apporté beaucoup de son expertise à cette commission. Nous avons une bonne sélection qui va nous permettre de travailler un beau projet.

Bien entendu, le quai de Corse et le marché aux fleurs constituent des sites particulièrement superbes potentiellement au cœur de Paris. Tu as fait le choix de sélectionner ce quartier du Marais et des îles comme le quartier prioritaire à traiter pour l'espace public au sein de Paris Centre. Nous allons pouvoir engager une concertation de qualité pour réaménager ces espaces qui en ont bien besoin et où les potentiels de végétalisation au cœur de Paris et de piétonnisation sont très importants. Je crois qu'il y aura un super projet à la fois architectural et d'espace public qui pourra émerger de ces deux concertations.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, Jacques BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DCPA 24).

2020 DCPA 32 - Expérimentation de l'éclairage circadien à l'école Providence (13e). - Convention de mécénat avec la société "Citéclaire".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DCPA 32 : expérimentation de l'éclairage circadien à l'école Providence dans le 13e, convention de mécénat avec la société "Citéclaire".

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- L'éclairage LED circadien est un éclairage qui reproduit la lumière du soleil en fonction de l'heure de la journée, la saison et la localisation des luminaires, et en faisant varier l'intensité ainsi que la température de la couleur de la lumière.

A quoi cela sert tout cela ? C'est passionnant. Les études ont montré qu'un éclairage basé sur la lumière du jour donne des impulsions capitales au rythme circadien des élèves et une conclusion d'étude de l'hôpital universitaire de Hambourg qui date de 2007-2008, reproduite dans les écoles d'Ulm en 2012, montre que la concentration et la mémoire des élèves seraient augmentées et que l'ensemble de leurs compétences cognitives et leur vitesse de lecture peuvent augmenter de 35 % grâce à ces lumières. C'est intéressant.

A travers ce projet de délibération, la majorité nous propose une expérimentation pendant 4 mois dans une école du 13e avec la société "Citéclair", société spécialisée dans les systèmes et éclairages, qui va s'engager dans le cadre d'une convention de mécénat à fournir et mettre en œuvre le matériel nécessaire, qui comprendra les LED, mais il va y avoir un suivi et une coordination de toute cette éco-expérimentation.

Bien évidemment, en plus cela permet de réduire les consommations énergétiques. On est dans un double intérêt, à la fois écologique et des capacités des élèves.

La question que j'ai à vous poser, c'est que j'ai du mal à comprendre pourquoi cette expérimentation qui se fait avec la société "Citéclaire", qui je le redis me semble très intéressante, qui par ailleurs va permettre un rapport détaillé des relevés pour analyser vraiment les bénéfices de cette expérimentation tant sur le confort pour les usagers que sur les consommations énergétiques, tout cela est intéressant mais pourquoi passer par cette forme de mécénat ? Quand on passe par le mécénat, cela veut dire que l'entreprise aura tous les avantages fiscaux du mécénat pour mener cette expérimentation.

Pourquoi, au vu de l'intérêt, on ne passerait pas tout simplement un contrat pour que la société "Citéclaire" permette de mener cette expérimentation afin que la Ville puisse voir si elle souhaite par ailleurs la poursuivre et la généraliser dans d'autres établissements ?

J'ai des questions à apporter au rapporteur sur ce projet de délibération sur ce choix de mécénat parce que je vous le redis, le mécénat vraiment est à proscrire. Si on est attaché à l'État républicain et donc à l'importance de l'impôt, tout ce qui permet à des entreprises de ne pas payer d'impôt est à proscrire, parce que ce sont des biais qui appauvrissent l'État, qui ne sont pas bons et qui ensuite obèrent l'ensemble des politiques publiques menées sur la base des finances publiques.

J'ai ces questionnements. J'aimerais que vous m'expliquiez pourquoi, parce que je désapprouve non pas l'expérimentation, mais le mode d'organisation de cette expérimentation. Je désapprouve que cela s'adosse sur du mécénat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint.- Merci, Madame SIMONNET, d'avoir évoqué à juste titre tout l'intérêt qu'il y a à faire cette expérimentation avec deux objectifs. Le premier est d'optimiser les consommations d'énergie en cohérence avec les objectifs de notre plan Climat, grâce à des cellules qui mesurent la luminosité de la pièce. Le second vise à améliorer le bien-être des élèves grâce à un éclairage adapté au cycle solaire.

C'est une expérimentation qui a énormément de points positifs. Ce n'est pas cela que vous critiquez, c'est le recours au mécénat. Vous dites que cela peut permettre de diminuer les recettes des finances publiques. En tout cas, pour les finances de la Ville, dans ce cadre cela nous permet de développer d'autres formes de service public avec l'argent que nous n'allons pas investir et pour une expérimentation qui va dans un sens écologique tout à fait bénéfique. Cela me semble, dans ce cas en particulier, tout à fait justifié.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DCPA 32).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux travaux de réhabilitation 32-34, rue Riquet (19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 81 relatif aux travaux de réhabilitation au 32-34, rue Riquet dans le 19e.

La parole est à Danielle SIMONNET pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET.- Mes chers collègues, les locataires du 32-34, rue Riquet dans le 19e, je suis allée les rencontrer, ils sont très fâchés, très en colère, parce que dans leurs logements sociaux qui dépendent du bailleur "3F", ils subissent une situation très dégradée suite à des travaux de réhabilitation thermique liés à la mise en œuvre du Plan Climat qui ont lieu dans les immeubles et se passent mal.

La réalisation de ces travaux pose de multiples problèmes aux locataires. Vous avez vraiment une succession de problèmes, des toilettes non fixées, d'absence de joints sur les carrelages, de VMC dysfonctionnelles, de ventilations très fortes intégrées aux fenêtres, résultat, ils ont froid, d'isolations arrachées, etc.

A priori, le problème, c'est un défaut dans la maîtrise d'ouvrage et aussi dans la sous-traitance en cascade, il y a un problème de coordination du chantier.

Au cours du chantier, les locataires ont subi beaucoup de nuisances, des fissures dans les murs liées aux échafaudages, des déchets abandonnés dans les parties communes. Il y a une prolifération de rats, une insalubrité des parties communes et même dans les logements individuels, les travaux en sites occupés ont engendré des nuisances importantes.

Sur tous ces problèmes, ils ont envoyé moult courriers et ont le sentiment de ne pas être entendus. Cela repose la question vraiment des travaux dans le cadre du Plan Climat. Il va y avoir de nombreux travaux dans le cadre du Plan Climat et c'est une bonne chose, parce que nous souhaitons la réhabilitation thermique, mais il faut exiger qu'il y ait un protocole très clair. Les locataires doivent être associés en amont à l'explicitation du choix des travaux. Ils doivent pouvoir donner leur avis. Il faut s'assurer que quand la Ville finance ces travaux de réhabilitation, il n'y ait pas cette sous-traitance en cascade, et qu'il y ait bien un suivi des travaux opérationnels et du coup une évaluation à la fin.

A travers le vœu, je souhaite que la Ville de Paris écrive au bailleur "3F" pour lui signaler tous ces dysfonctionnements et les attentes des locataires et qu'elle s'engage à mieux préciser dans un protocole avec les bailleurs l'exigence de la concertation des locataires en amont de tous les travaux de réhabilitation dans le cadre

du Plan Climat et que l'on assume un réel suivi tout au long des travaux et une évaluation après la livraison des travaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

La parole est à Jacques BAUDRIER pour vous répondre en 2 minutes.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous savez, notre équipe municipale sous le mandat précédent a engagé la rénovation de 4.500 logements sociaux par an. Nous avons pour objectif avec Ian BROSSAT de nous engager pour 5.000 logements par an dans cette mandature. Ce sont des "process" qui durent plusieurs années, et en permanence plusieurs centaines d'ensembles de logements sociaux sont engagées dans des requalifications Plan Climat et des travaux d'ampleur très souvent en sites occupés, donc complexes.

Parmi ces plusieurs centaines d'opérations, beaucoup nous n'en entendons pas parler car elles se passent très bien. Il arrive qu'il y ait des problématiques, ce qui est le cas de cet ensemble de la rue Riquet que je connais bien, comme c'était le cas sur l'amicale Sully-Patente que vous aviez évoquée lors d'une précédente séance.

Bien entendu, dans ces cas où il y a des difficultés, je connais très bien ce projet puisqu'il est réalisé dans le cadre du projet N.P.N.R.U. des Orgues de Flandre et j'ai eu l'occasion d'animer de nombreuses réunions de concertation avec les locataires, le bailleur, François DAGNAUD et Roger MADEC sur ce sujet.

Nous avons été alertés de ces problèmes. D'ailleurs, je dois me rendre début janvier sur site avec le bailleur pour rencontrer aussi les locataires et échanger avec eux. Le premier alinéa de votre vœu est déjà satisfait. Ce n'est pas la peine de lui écrire, on l'avait déjà contacté.

Sur la deuxième partie de votre vœu, avec Ian BROSSAT nous avons créé un comité de suivi des requalifications Plan Climat des bailleurs sociaux dans lequel de fait nous sommes en train de travailler à la rédaction de protocoles et de processus communs avec l'ensemble des bailleurs pour systématiser la concertation avec le locataire et assurer le meilleur suivi possible tout au long des travaux, ainsi que leur évaluation, l'utilisation de matériaux biosourcés. Il y a tout un travail avec l'ensemble des bailleurs de la Ville ainsi que privés sur le sujet, donc qui de fait correspond exactement au 2e alinéa de votre vœu.

Votre vœu étant de fait totalement satisfait, je vous propose de le retirer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Le vœu est-il retiré ?

Mme Danielle SIMONNET.- Franchement, c'est fâcheux toutes ces réponses aux vœux des élus de la part de l'Exécutif qui dit, puisque c'est soit réalisé, soit en passe de l'être, on ne s'embête même pas à faire un vœu de l'Exécutif ou un amendement à votre vœu, on demande juste de retirer. Ce n'est pas du travail. Il faut mettre les choses par écrit. Je maintiens mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Vous maintenez votre vœu. Explication de vote du maire du 19e arrondissement, qui a la parole.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.- Je voulais rapidement confirmer les propos de Jacques BAUDRIER sur l'ampleur de l'engagement de cet arrondissement avec l'ensemble des bailleurs présents sur le territoire, en matière de réhabilitation du parc social.

Rappeler aussi, je rejoins sur ce point l'intervention de Danielle SIMONNET, l'importance qui doit être réservée à la qualité de l'accompagnement des travaux et au dialogue nécessaire avec les associations de locataires. C'est le cas dans l'arrondissement en général et dans ce cas en particulier. Nous sommes en dialogue avec les représentants des locataires. Nous avons fait le lien avec le bailleur "3F", qui a répondu de façon précise et argumentée sur l'ensemble des difficultés relevées.

Rappeler qu'avec Colombe BROSSEL, nous avons mis en place un conseil local de l'habitat qui a justement pour finalité et vocation d'ouvrir un espace de dialogue entre locataires et bailleurs pour solutionner dans un dialogue direct chacune des situations qui méritent de l'être. Le travail est engagé. Il mérite d'être pris très au sérieux. Il a trouvé des voies plus directes que celles du Conseil de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81 déposé par Danielle SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 81 est repoussé. Je vous remercie.

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la centrale à béton Lafarge quai de Javel.

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la centrale à béton "Lafarge" (15e).

Voeu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la centrale à béton Lafarge (15e).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la centrale à béton "Lafarge" de Javel-Mirabeau.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux n°s 82, 83, 84, 85 et 85 bis sont relatifs à la centrale à béton "Lafarge" quai de Javel.

La première oratrice sera Aminata NIAKATÉ pour présenter le vœu n° 82 en 2 minutes.

Mme Aminata NIAKATÉ.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, le 1er septembre dernier l'entreprise "Lafarge" était prise en flagrant délit de déversement de ses eaux usées directement dans la Seine au niveau des quais de Bercy.

"Lafarge" n'en était pas à son premier fait d'armes, puisque les riverains des quais du port de Javel dans le 15e arrondissement dénoncent régulièrement depuis de nombreuses années les nuisances et pollutions diverses causées par cette centrale à béton.

A la suite de ces incidents, la DRIEE, alertée notamment par la presse, s'est rendue sur le site du quai de Javel et a constaté, lors d'une inspection du 3 septembre, que la centrale "Lafarge" de Javel n'était pas exploitée conformément à la réglementation en vigueur. Ceci a conduit la Préfecture à prendre, le 9 septembre dernier, deux arrêtés de mise en demeure à l'encontre de "Lafarge" lui prescrivant de prendre les mesures pour prévenir et faire cesser ces pratiques illégales ayant par ailleurs conduit à l'ouverture d'une enquête judiciaire.

"Lafarge", titulaire d'un permis de construire délivré par la Ville de Paris pour étendre sa centrale à béton installée sur le quai de Javel, bénéficie également d'un arrêté préfectoral portant enregistrement de cette nouvelle installation dont elle a demandé et obtenu le retrait le 19 novembre dernier, sans doute échaudée par les mises en demeure dont elle a fait l'objet et par la perspective d'une audience devant statuer début décembre sur la régularité de cet arrêté à la suite d'un recours introduit par des riverains.

Pour motiver sa demande de retrait de l'arrêté, l'entreprise s'est prévalué d'un nouveau projet plus réduit soumis au seul régime de la déclaration, projet prétendument défini dans le cadre d'une médiation avec les élus de la Ville de Paris et les riverains alors même que le processus de concertation initié en septembre n'est pas arrivé à son terme et qu'une telle médiation n'existe pas à ce jour.

La concertation a en effet été interrompue en octobre dernier sans que la moindre explication ne soit donnée. Le confinement en est sans doute la raison et encore, des réunions dématérialisées auraient très bien pu se tenir.

J'ai appris hier qu'un atelier de travail avait été organisé le matin même et que la concertation reprendrait le 4 janvier comme le demande notre vœu, dont acte. J'espère qu'elle permettra, comme la Ville s'y est engagée, de parvenir à une solution satisfaisante pour les riverains qui craignent un dialogue de sourds, me disent-ils.

Notre vœu demande également qu'aucun permis ne soit délivré avant le terme de celle-ci ainsi que de la M.I.E. Seine installée il y a quelques semaines

Notre vœu demande enfin de prendre acte de la caducité du permis de construire relatif au projet d'extension, puisque "Lafarge" y a renoncé et que l'arrêté afférent a été retiré.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je donne la parole à Agnès EVREN pour présenter le vœu n° 83.

Mme Agnès EVREN. - Merci.

Mes chers collègues, voilà cinq mois qu'ont été révélés des rejets polluants délibérés dans la Seine au niveau des quais de Javel par la centrale à béton du groupe "Lafarge". L'Office français de la biodiversité, la DRIEE, des élus de l'opposition, de tous bords, nous avons été nombreux à dénoncer ces actes intolérables et à tirer le signal d'alarme sur les risques liés à l'implantation d'une nouvelle usine dans ce périmètre.

Aujourd'hui, nous réclamons davantage de garanties pour être certains que de tels déversements saturés de microfibres de plastique, de produits chimiques et de particules de ciment ne se reproduisent plus, mais aussi pour que le 15e ne soit plus considéré comme une zone industrielle alimentant les arrondissements centraux.

Vus de l'Hôtel de Ville, les quais de Javel sont peut-être cachés aux confins de la Capitale. Il n'en demeure pas moins qu'ils sont non seulement une zone de loisirs et de promenades pour de nombreux riverains, mais aussi un lieu de refuge privilégié pour la biodiversité parisienne. La moitié des espèces protégées de Paris se rencontrent ainsi aux abords de la Seine. Le Schéma régional de cohérence écologique a d'ailleurs identifié la zone comme proche d'une liaison reconnue pour son utilité écologique, je le rappelle.

Donc, soyons cohérents. Alors que nous allons adopter un P.L.U. bioclimatique pour la Ville, alors que ces pollutions tomberont, à n'en pas douter, sous le coup du délit général de pollution qui est en train d'être créé, et alors que les besoins supplémentaires de Paris en béton ne sont absolument pas démontrés et que des matériaux alternatifs moins polluants et crédibles existent, prenons des engagements fermes pour rendre enfin la Seine aux Parisiens et pour faire de nos engagements environnementaux autre chose que des chiffres ou de vaines paroles.

Alors que "Lafarge" est aujourd'hui privée de tout fondement juridique pour exploiter l'usine actuelle et pour construire une nouvelle centrale nous demandons, avec Rachida DATI et naturellement le maire du 15e, Philippe GOJJON, ainsi que tous les élus du groupe Changer Paris, que la centrale à béton "Lafarge" soit déplacée dans un lieu à l'écart de toute habitation, qu'une éventuelle nouvelle demande de permis de construire soit subordonnée d'abord à la fin du processus de concertation entamé avec une issue satisfaisante pour les riverains, mais aussi à la remise des conclusions de la Mission d'information du Conseil de Paris sur l'avenir de la Seine.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Agnès EVREN.

Pour présenter le vœu n° 84, la parole est à Catherine IBLED du groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, la présence des cimentiers en bord de Seine depuis des décennies n'est pas sans conséquence. Conséquence tout d'abord sur l'environnement et la biodiversité, je vous rappelle que nous avons ici un corridor écologique qui est un véritable réservoir de la biodiversité de la Seine et de ses berges. Quel dommage de venir y déverser du ciment.

Conséquence ensuite sur le voisinage, les rejets de poussière affectent directement les riverains et les allées et venues des camions-toupies génèrent des nuisances sonores constantes qui dégradent considérablement le cadre de vie.

L'aspect esthétique enfin, qui aimerait avoir une cimenterie sous ses fenêtres ? Qui plus est en bord de Seine à côté du pont Mirabeau et en face des anciennes usines d'Auteuil, deux sites classés aux monuments historiques. Je vous rappelle par là même qu'un grand nombre des quais de Seine sont également classés monuments historiques.

Il y a deux ans, dans cet hémicycle, ont été votés le Plan Climat et le Plan Biodiversité. Permettez-moi de vous dire qu'au regard de leurs objectifs, la présence de cimentiers présente une série d'aberrations écologiques. C'est d'ailleurs le choix qu'ont fait de nombreuses métropoles européennes et mondiales, à savoir délocaliser les cimenteries hors des métropoles.

Je reconnais que Lafarge s'est engagée à revoir son projet, mais cela ne répond pas aux demandes des riverains qui chaque jour sont impactés par cette cimenterie d'un autre temps.

Aussi, nous demandons à la Mairie de Paris qu'elle s'oppose fermement et définitivement à tout projet d'implantation d'une centrale à béton sur le port de Javel dans le 15e arrondissement. Nous demandons également que soit mise en œuvre avec toutes les parties prenantes, publiques et privées, la délocalisation progressive des cimentiers des espaces qui pourraient devenir des espaces verts, des espaces de respiration tant attendus par l'ensemble des Parisiens et Parisiennes et plus particulièrement des riverains du 15e arrondissement.

En parallèle, je demande qu'une étude globale et indépendante soit réalisée sur l'impact de l'activité des cimentiers à Paris.

Enfin, je précise que nous voterons l'ensemble des vœux présentés jusqu'ici sur "Lafarge" et peut-être également le vœu bis de l'Exécutif qui n'est pas inexact, qui ne va pas assez loin à mon goût, mais qui ouvre certainement la discussion.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET pour présenter le vœu n° 85 en 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET.- Mes chers collègues, reconnaissez déjà une chose : si je n'avais pas le droit de déposer des vœux non rattachés, ce sujet, "Lafarge", on n'en aurait pas parlé dans cette séance du Conseil de Paris. J'ai été la première à porter le sujet au débat. D'autres ensuite se sont emparés du sujet, c'est une bonne chose. Et donc, il ne faudra pas demain limiter le droit des élus à déposer des vœux.

Deuxième chose, c'est une première victoire citoyenne que "Lafarge" ait été obligée d'abandonner le projet d'agrandissement de sa centrale. A partir du moment où le Préfet de fait retire l'arrêté d'autorisation d'exploitation qui avait été délivré en 2017, le permis de construire de Lafarge est donc caduc.

Qu'est-ce qui est demandé à la Ville ? De simplement présenter dans la commission le projet revisité par "Lafarge" et en y invitant la M.I.E. de la Seine ? Non ! Mon problème, ce n'est pas que "Lafarge" me présente son dossier. Mon problème est le suivant :

1. A partir du moment où on s'est engagé dans cette municipalité à réduire le recours au béton au bénéfice du bois terre-paille, on en prend les conséquences, donc on réduit les centrales à béton.

2. On est face à un pollueur. Je ne comprends pas que la Ville n'ait pas communiqué sur le fait que la Préfecture, en septembre, a pris deux arrêtés de pollution qui montrent que la pollution sur le site de Javel était plus grave que sur le site de Bercy. Pourquoi ce silence ?

3. Pourquoi la Ville n'a pas crié au moins victoire d'étape ? Pourquoi a-t-elle été si silencieuse quand nous avons obtenu le retrait de l'autorisation de 2017 ?

Visiblement, la Ville ne veut pas mener le bras de fer, la bataille. La bataille, c'est que la centrale à béton Lafarge ne doit pas être reconstruite. L'objectif, ce n'est pas par ailleurs de la reconstruire ailleurs. Il faut réduire la production de béton et notre dépendance au béton. Il faut aussi faire en sorte que la Seine soit protégée. C'est une question à la fois de respect du corridor écologique, de respect de l'habitat des poissons, de lutte contre la pollution de l'eau et de la question du droit à l'eau et tout ce que peuvent dire les riverains.

La bataille doit être et c'est pour cela que je ne peux pas me retrouver dans le vœu de l'Exécutif que je ne voterai pas, il faut demander que la Ville mette tous ses moyens pour l'abandon de la reconstruction de la centrale, pour qu'elle ferme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole pour répondre aux oratrices et orateurs et pour présenter le vœu n° 85 bis de l'Exécutif à Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire, merci à vous tous pour vos nouvelles interventions sur ce sujet de "Lafarge" qui va encore animer nombre de nos Conseils.

Je voudrais revenir sur un point, vous rappeler à toutes et tous le vœu que nous avons adopté lors du Conseil de Paris d'octobre, et qui répond à presque toutes vos questions et premièrement sur la concertation. Nous avons acté collectivement d'un processus de concertation qui réunit toutes les parties prenantes, les représentants de riverains, de "Lafarge", de la Ville, des groupes politiques. Je m'inscris en faux sur la question du dialogue de sourds. Pour celles et ceux qui ont assisté aux réunions, ce sont de longues réunions où nous dialoguons. Le mot est bien pesé.

Ce processus de concertation n'a pas été interrompu. Il a été, certes, ralenti par cette période de confinement au cours de laquelle il était moins aisé de tenir des réunions de travail et parce que nous avons tous souhaité que ce projet évolue. Il a donc fallu laisser du temps à l'entreprise "Lafarge" pour retravailler notamment en lien avec les architectes des Bâtiments de France et répondre aux différentes demandes des parties.

Dans ce contexte, un nouveau projet est bien sur la table depuis quelques jours. Je peux d'ailleurs d'ores et déjà vous en dévoiler un élément important : il n'y a plus d'extension du site comme elle était initialement prévue. Il n'y aura plus de production supplémentaire de béton sur ce site, comme le prévoyait l'entreprise. Il y a même

une diminution. C'est à mon sens une avancée majeure quant aux demandes portées tant par les riverains que par notre Assemblée.

Je sais d'ailleurs qu'un certain nombre d'entre vous ont été destinataires de mails sur la réunion de présentation qui a eu lieu hier, qui comporte grand nombre d'inexactitudes de la part des riverains sur ce qui a été présenté. C'est pourquoi, et c'est l'objet du vœu de l'Exécutif, je vous propose, en accord avec le président de la 5e Commission, que nous fassions dès la prochaine réunion de la 5e Commission, une présentation à ses membres de ce nouveau projet pour que l'on puisse tous avoir la même information, et de le faire dans une 5e Commission qui serait élargie aux membres de la M.I.E. Seine et aux acteurs de la concertation.

Je le redis ici, deuxième élément, évidemment aucuns travaux ne démarreront sur le site avant que ce processus de concertation n'arrive à son terme. Madame SIMONNET, par contre le projet n'est pas caduc, la centrale est toujours en activité. C'est "Lafarge" qui a retiré la demande d'I.C.P.E., parce qu'il n'y a plus d'extension. Cette demande n'est plus nécessaire.

Aucun travaux avant la fin de ce processus, mais je voudrais apporter une précision. L'objectif, et il en était ainsi au départ, est bien de travailler à l'évolution d'un projet qui au départ ne satisfaisait aucun d'entre nous et de l'inscrire dans un contexte urbain en pleine évolution.

En revanche, la ligne qui consiste à dire, "envoyez cette centrale de l'autre côté du périphérique" ne sera pas la ligne de l'Exécutif. Non, je ne sais pas dans quel temps vous vivez, mais les communes de première ou de grande couronne n'ont pas vocation à hériter de la relocalisation des installations dont Paris ne voudrait pas.

Oui, nous allons sortir du béton à Paris, mais nous restons dans une phase de transition où il y a encore des besoins. Une étude est en cours et nous aurons l'occasion d'en reparler.

La ville neutre en carbone, c'est celle qui préfère le fleuve à la route pour sa logistique et ses travaux, le fleuve pour la mixité des usages sur ses quais, et aussi celle qui protège son fleuve, bien commun. Sur ce dernier point, je voudrais effectivement, en guise de conclusion, évidemment rappeler, comme j'ai été interpellée par Danielle SIMONNET, que la Ville est bien partie civile dans les processus judiciaires en cours.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Célia BLAUJEL.

Le vœu n° 82 du groupe Ecologiste de Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Aminata NIAKATÉ.- Il n'est pas retiré.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 82 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

22 pour dans l'hémicycle du Conseil de Paris, 22 aussi en Salle des fêtes. Cela fait 44 pour.

40 contre dans l'hémicycle du Conseil de Paris, 15 contre en Salle des fêtes. 55.

Le vœu n° 82 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 83 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 du groupe "Indépendants et Progressistes" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 84 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85 de Danielle SIMONNET avec également un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 85 est repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 85 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 135). Je vous remercie.

2020 DLH 62 - Création par "Adoma" d'un site-tiroir 13, route des Fortifications (12e). - Signature d'un deuxième avenant à la convention d'occupation temporaire et autorisation de déposer un permis précaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 62 : création par "Adoma" d'un site-tiroir 13, route des Fortifications dans le 12e, signature d'un 2e avenant à la convention d'occupation temporaire et autorisation de déposer un permis précaire.

La parole est à Valérie MONTANDON pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON.- En 2007, ce bâtiment avait été construit de façon temporaire, sans concertation, mais il se trouve que le temporaire dure. En 2015 déjà, la Ville a fait un prolongement de cinq ans.

En 2017, nous avons eu l'occasion, au Conseil d'arrondissement, d'interroger la maire du 12e de l'époque, Mme BARATTI-ELBAZ, qui nous avait certifié que la date butoir pour ce bâtiment temporaire serait 2019.

Mais voilà, il se trouve que les maires socialistes ou écologistes se succèdent dans le 12e arrondissement. Pour l'instant, ce bâtiment est toujours là. Aujourd'hui, notre Assemblée va prolonger de nouveau pour cinq ans, jusqu'en 2024, ce bâtiment, qui aurait dû cesser il y a plusieurs années.

Cette prolongation implique plusieurs questions, tout d'abord en termes de sécurité. Il s'agissait certes, d'un site tiroir, comme vous le dites officiellement, mais il se trouve qu'entre certains intermédiaires, vous accueillez des populations, un public très fragile. Apparemment, la structure n'est pas toujours adaptée. Il m'a été reporté des actes de violence assez édifiants. Je voulais donc attirer votre attention sur la nécessité d'adapter l'accueil de publics fragiles.

Cette parcelle aussi interroge sur la révision du P.L.U. Elle était au départ destinée à un équipement public, notamment sportif. Cela a tout son sens, puisqu'elle se situe à côté du stade Léo Lagrange, mais aussi à l'orée du bois.

Aujourd'hui, on va rentrer dans une phase de révision du P.L.U. Je vous invite à avoir une vision peut-être plus globale de ce quartier de la porte Dorée où se juxtaposent le bois, les stades, les équipements sportifs et la Z.A.C. "Bercy Charenton", au lieu d'avoir cette vision parcellaire et de bloquer des parcelles sur cinq ans, alors que cela devait être du temporaire.

Je m'interroge aussi sur l'esthétisme. C'est vrai qu'en conseil d'arrondissement, j'ai eu l'occasion d'évoquer l'esthétisme, ou plutôt l'inesthétisme de ce bâtiment. J'avais eu l'occasion, lors de la commission départementale de consultation des sites, de faire circuler cette photo. Les membres avaient été choqués d'avoir laissé passer une telle laideur. À chaque fois que le projet leur est soumis, ils disent que ce sera la dernière fois.

Je m'interroge de savoir si cette fois-ci, alors qu'il y a justement une prolongation, vous avez soumis ce projet de nouveau à l'avis de la commission départementale de consultation des sites.

Je suis aussi très dubitative lorsqu'au Conseil du 12e arrondissement, on me répond que ce bâtiment n'est pas inesthétique. Je souhaite bon courage à Emmanuel GRÉGOIRE, qui s'apprête à faire un grand manifeste sur l'esthétisme, quand je vois à quel point ses équipes ont parfois du mal avec ce sujet.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire. Je vais évidemment répondre à Valérie MONTANDON, qui a quand même réussi l'exploit de nous parler de ce site, le site des Fortifications, sans nous dire une seule fois pourquoi il a été créé.

Il a été créé parce que nous avons lancé il y a plusieurs années maintenant, un plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, dont certains étaient insalubres. Ce plan de traitement des foyers de travailleurs migrants nous a permis, excusez du peu, depuis Bertrand DELANOË, Maire, de réhabiliter 34 foyers qui en avaient impérativement besoin, et de créer 24 nouvelles résidences sociales. En tout, ce sont 8.700 résidents qui ont vu leur quotidien et leurs conditions de vie s'améliorer considérablement.

Lorsqu'on lance une opération de réhabilitation d'un foyer de travailleurs migrants, il faut bien mettre les gens quelque part. C'est la raison pour laquelle le site des Fortifications a été créé. Or, ce plan de traitement a considérablement avancé depuis qu'il a été lancé en 2007, mais il n'est pas totalement terminé. Il nous reste un certain nombre de résidences en mauvais état, et je suis sûr que vous seriez la première à nous dire qu'elles sont en mauvais état et méritent d'être réhabilitées. Il nous en reste donc quelques-unes à réhabiliter. Je pense notamment aux résidences de Petite Pierre et du 61, rue de Charonne dans le 11^e arrondissement, qui sont d'ailleurs délibérées aujourd'hui.

Si nous voulons réhabiliter ces deux sites, si nous voulons permettre aux gens qui sont dedans de vivre normalement, il va bien falloir trouver un site de desserrement. C'est ce qui nous conduit, c'est vrai, à reconduire le site des Fortifications pour cinq années supplémentaires. Je mesure que nous allons au-delà de la durée prévue initialement, mais c'est indispensable pour terminer ce plan de traitement des foyers de travailleurs migrants.

Je voudrais d'ailleurs remercier chaleureusement la maire du 12^e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour son implication sur ce dossier. Je vous invite à voter ce projet de délibération, indispensable pour terminer notre travail de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 12^e, Mme PIERRE-MARIE, a souhaité s'exprimer. Elle a la parole.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire, chers collègues, cher Ian Brossat, chère Valérie.

Le site dont il est question est bien connu des habitants du 12^e arrondissement, et en particulier du quartier Vallée de Fécamp. Je ne vais pas revenir sur son esthétisme, qui n'est effectivement pas l'objet actuellement, puisque c'est du temporaire sur cette opération tiroir, mais effectivement m'engager plus sur la durée de ce prolongement.

C'est un site important. Il accueille aujourd'hui, comme l'a rappelé M. Ian BROSSAT, de nombreux résidents. Il va permettre à deux foyers de travailleurs migrants du 11^e arrondissement de poursuivre leur réhabilitation en résidences sociales.

La raison de ce prolongement, qui n'est évidemment pas décidé de gaité de cœur, puisqu'il contrarie le calendrier initialement envisagé, c'est surtout son utilité, qui n'est pas à démontrer. C'est pourquoi j'appelle à voter favorablement.

C'est dans un objectif que vous reconnaîtrez incontournable. C'est la rénovation progressive et la résidentialisation de l'ensemble de ces foyers de travailleurs migrants de la Capitale. Foyers qui pour certains se trouvent dans un état fortement dégradé, vous en aviez évoqué un du 12^e la fois dernière dans ce Conseil de Paris. Non seulement nos obligations légales et morales, mais aussi le simple bon sens nous amènent à les mettre en travaux.

J'ajoute que les services ont travaillé pour que malgré ce nouveau prolongement, le calendrier des travaux au sein des deux foyers concernés soit aussi condensé que possible, sachant que nous prévoyons, comme vous le savez, de construire sur ce même site, dans un avenir proche, un équipement aussi important qu'un nouveau collège devant accueillir non seulement des élèves parisiens, mais aussi des élèves résidant sur le territoire de notre commune voisine, la commune de Charenton, ainsi qu'une nouvelle piscine.

Le 12^e est donc fier de prendre sa part de projets solidaires, et fier d'appuyer aussi l'accompagnement des publics les plus précaires de notre société. Aussi, je vous appelle à voter sans hésiter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Madame la Maire du 12e arrondissement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 62).

2020 DLH 128 - Réalisation 138-140, avenue Gambetta (20e) d'un programme de construction de 52 logements sociaux et intermédiaires (39 LLI - 13 PLS) par "CDC Habitat".

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réalisation d'une carte et de données dynamiques de l'évolution de l'occupation du sol.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 128 et le vœu n° 86. Le DLH 128, c'est la réalisation au 138 et 140, avenue Gambetta dans le 20e d'un programme de construction de 52 logements sociaux et intermédiaires par "CDC Habitat".

La parole est à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER.- Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je dois vous dire que ce vœu est une sorte de vœu un peu d'opportunité, qui vient se greffer à un projet qui en soi nous convient tout à fait, mais qui vient densifier une fois de plus une parcelle.

Pour ne pas avoir à chaque fois le débat entre, il y a une parcelle libre, on enlève quelques mètres carrés pour faire des logements sociaux, ou est-ce qu'on doit mettre de la nature, certains sont pour la nature et d'autres contre les logements sociaux et vice-versa, je me suis dit qu'il fallait objectiver les débats et réfléchir à la question de la densité du bâti, c'est-à-dire l'emprise au sol des immeubles sur notre ville de Paris, pour voir l'évolution dans le temps, et aussi pour avoir une sorte de tableau de contrôle de l'évolution de l'emprise bâtie ou non bâtie dans notre ville.

Pour les travaux qui vont nous emmener sur la révision du P.L.U., je pense que cela va être extrêmement précieux.

L'objet de notre vœu, c'est que l'on puisse avoir une cartographie avec des données dynamiques de l'évolution de l'occupation au sol à Paris, afin d'apprécier et de visualiser facilement l'évolution de la surface de l'emprise non bâtie en distinguant les espaces verts, la voirie, les cours et les friches, de celle de l'emprise bâtie, c'est-à-dire la surface au sol des bâtiments en mètres carrés. Cela peut paraître technique, mais à mon avis cela nous sera très utile pour la suite du mandat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Émile MEUNIER, d'avoir présenté le vœu n° 86.

Je donne la parole à ceux qui sont présents, c'est-à-dire à Ian BROSSAT, pour s'exprimer sur le vœu n° 86.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Émile MEUNIER, ce projet de délibération, il faut le rappeler, porte sur une opération de logements sociaux et intermédiaires situés avenue Gambetta dans le 20e. Il s'agit d'un site "CDC Habitat", qui accueille une résidence de 114 places et a bénéficié récemment d'une rénovation, sur lequel le bailleur propose effectivement de créer 13 logements sociaux et 39 logements intermédiaires.

Les logements qui sont proposés le seront à des prix qui seront 2 à 3 fois moins chers que le parc privé. Faire du logement, construire du logement, c'est aussi répondre à un besoin fondamental.

Vous parliez d'exigence et d'objectivité, l'objectivité, c'est de reconnaître qu'il y a 260.000 demandeurs de logements sociaux à Paris. Dans le débat que nous avons sur la place du logement et sur la nécessité de construire du logement, il faut aussi tenir compte de ce paramètre.

Donc, je ne m'excuserai pas de construire du logement social à Paris, parce que nous en avons besoin. Lorsqu'on fait du logement social, on répond à un intérêt, on répond à un besoin absolument fondamental pour les habitants.

Pour ce qui concerne votre vœu, qui est un vœu plus général, nous sommes prêts à émettre un avis favorable sur celui-ci, sous réserve d'un petit amendement qui vous a été transmis, qui concerne le troisième attendu, auquel nous ne pouvons pas techniquement donner suite. Pour le reste, nous y sommes tout à fait favorables.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Vous acceptez l'amendement de l'Exécutif ? Merci, Émile MEUNIER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2020, V. 136).

Je mets formellement aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 128.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 128).

2020 DLH 138 - Réalisation 32, allée Darius-Milhaud (19e) d'un programme de rénovation de 36 logements sociaux par "Batigère" en Ile de France.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 138 concernant la réalisation, 32, allée Darius-Milhaud dans le 19e, d'un programme de rénovation de 36 logements sociaux par "Batigère" en Ile-de-France.

La parole est à Marie TOUBIANA...

Information sur la séance.

Mme Laurence PATRICE, adjointe.- La salle des fêtes voudrait parler...

M. Rudolph GRANIER.- Monsieur le Maire BLOCHE, est-ce que vous m'entendez ? Il est déjà assez difficile pour nous de suivre les débats dans cette salle à côté. Je ne doute pas que vous puissiez avoir un œil averti, acéré sur les demandes de parole qui peuvent être faites ici, quand bien même elles ne sont pas inscrites.

Je voulais émettre une position pour le groupe Changer Paris suite à l'intervention de mon collègue Émile MEUNIER. Il est assez indiscutable et incompréhensible que la Ville de Paris ne dispose pas des outils nécessaires permettant d'avoir une vision correcte de ce que doit être le bâti à Paris. La seule réponse de mon collègue Ian BROSSAT consistait en trois points : bétonner, bétonner, et bétonner.

Sans avoir une vision correcte et à l'échelle de Paris, notamment à la veille de la révision du P.L.U., il nous paraît fondamental de disposer des outils que mon collègue M. MEUNIER évoquait. Sans quoi, nous voterons favorablement le vœu n° 86.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Vous donnez une explication de vote a posteriori...

Mme Laurence PATRICE, adjointe.- Monsieur BLOCHE, ce n'est pas a posteriori. Je vous ai appelé plusieurs fois. Vous n'entendiez pas, je ne sais pas pourquoi.

M. Rudolph GRANIER.- En réalité, Monsieur le Maire...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je dis a posteriori parce que le vœu a été voté.

Mme Laurence PATRICE, adjointe.- On demandait la parole depuis un petit moment, vous n'entendiez pas...

M. Rudolph GRANIER.- Mes propos liminaires étaient bien antérieurs au vote.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je ne conteste pas. Je ne vous ai d'ailleurs pas coupé. Je vous ai laissé parler, faire cette explication de vote, indiquer que le groupe Changer Paris votait le vœu n° 86. Le

principal, c'est que tout le monde puisse s'exprimer, surtout qu'il n'y avait pas de contestations particulières sur ce vœu présenté par le groupe GEP.

Je vous le dis, il est préférable, dans ces cas, c'est l'usage, que les groupes signalent, non pas a posteriori ni en temps réel, mais a priori, les demandes d'explications de vote. C'est comme cela que l'on pratique. Comme cela, on n'oublie en général personne.

De ce fait, la salle des fêtes va pouvoir voter le vœu n° 86, sous la haute autorité de Laurence PATRICE.

Je vous laisse procéder au vote sur le vœu n° 86, puisqu'il a déjà été adopté dans l'hémicycle du Conseil de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe.- C'est adopté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- C'est adopté. Merci, Laurence PATRICE. C'était déjà le cas dans l'hémicycle du Conseil de Paris.

Le vœu amendé n° 86 est bien adopté.

2020 DLH 138 - Réalisation 32, allée Darius-Milhaud (19e) d'un programme de rénovation de 36 logements sociaux par "Batigère" en Ile de France (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je donne maintenant la parole à Marie TOUBIANA, sur le projet de délibération DLH 138.

Mme Marie TOUBIANA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, les différents programmes de rénovation s'inscrivant dans les objectifs du Plan Climat Air Énergie de la Ville sont certes importants pour le confort d'usage et la lutte contre l'impact carbone. Néanmoins, certaines de ces rénovations sont coûteuses, avec peu de résultats. C'est le cas du programme de rénovation des 36 logements sociaux de l'allée Darius Milhaud.

Alors que dans le Plan Climat Air Énergie, les objectifs précisés sont de 30 % de réduction de la consommation énergétique du parc social pour les rénovations, le programme de l'allée Darius Milhaud ne permet la réduction de la consommation énergétique des logements que de 16 %. Les objectifs énergétiques ne sont donc pas atteints sur cette opération.

Nous pouvons également nous interroger sur le label "BBC rénovation" dont bénéficiera ce projet, alors qu'il dépasse la consommation d'énergie primaire requise.

Alors que nous pouvons regretter ce faible gain énergétique, le programme ne prévoit pas non plus la végétalisation de la toiture-terrasse, pourtant un autre objectif du Plan Climat.

Le coût de l'opération est évalué à 28.391 euros par logement. La subvention est élevée pour de faibles gains énergétiques.

Nous voterons ce projet de délibération, mais nous tenions à faire remarquer qu'à l'heure de la révision du P.L.U., qui se veut bioclimatique, il faudrait que l'Exécutif cherche déjà à respecter les objectifs définis dans le Plan Climat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci à Marie TOUBIANA d'attirer notre attention sur cette rénovation de 36 logements sociaux par "Batigère" au 32, allée Darius-Milhaud dans le 19e. Votre intervention est un peu paradoxale, puisqu'elle consiste à dire que cette rénovation est trop chère, et dans le même temps qu'elle n'est pas suffisamment ambitieuse. Il me semble que c'est une rénovation qui est attendue par les habitants. Une opération Plan Climat qui permettra de répondre à l'inconfort thermique des habitants qui nous signalent une sensation de froid dans les logements.

C'est précisément pour répondre à la demande des habitants, dans un contexte compliqué, parce qu'il y a sur cet immeuble des contraintes architecturales fortes, que nous allons réussir à mieux isoler les logements et à permettre aux locataires de bénéficier d'une meilleure qualité de vie, ainsi que d'un pouvoir d'achat plus important, puisque normalement, à la suite d'une rénovation énergétique, il y a une baisse des charges. C'est l'un des objectifs de ces opérations.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 138.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 138).

2020 DLH 148 - Réalisation gare de Lyon/Daumesnil. - Lotissement "Les Messageries". - Lots L2 et L7 (12e) d'un programme de construction neuve de 136 logements (42 P.L.A.-I., 52 PLUS et 42 P.L.S.) par I.C.F. Habitat "La Sablière".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 148 concernant la réalisation gare de Lyon/Daumesnil, lotissement "Les Messageries", d'un programme de construction neuve de 136 logements et c'est ICF Habitat "La Sablière" qui est l'opérateur.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON.- Mes chers collègues, le projet des Messageries est un projet dense, avec un ensemble d'espaces verts de 17 %. Je précise qu'une grande partie de ces espaces verts sont le long des chemins de fer, donc pas forcément un endroit accessible ni un endroit apaisé pour les habitants.

Sur ce dossier, Mme la Maire du 12e s'est engagée à un moratoire le temps que la concertation soit menée avec les habitants. Or, aujourd'hui, force est de constater que la concertation n'est pas encore terminée, mais par contre, le projet de délibération est bien sur table. Il est en est de même dans ses engagements. Elle avait promis aux habitants des études complémentaires sur l'impact environnemental, la biodiversité, la pollution, mais encore une fois nous n'avons pas le résultat de ces études. Mais aujourd'hui, nous nous apprêtons bien à voter un projet de délibération bien ficelé.

Je voulais aussi vous rappeler, Madame la Maire du 12e arrondissement, chère Emmanuelle, que vous vous êtes engagée à 50 % d'espaces en pleine terre. Or, aujourd'hui, vous commencez à changer de sémantique puisque vous ne parlez plus d'emprise sur terre, mais de végétalisation. Or, les mots ont leur importance, vous savez très bien, je ne vais peut-être pas apprendre au groupe des écologistes que la végétalisation et l'emprise en pleine terre ce n'est pas la même chose. Cela n'a pas le même impact sur la biodiversité, sur les trames bleues.

Voilà quelque chose qui petit à petit se mute en quelque renoncement, si je peux parler ainsi.

Je voulais aussi évoquer le nombre d'étages. Vous dites qu'il n'est pas fixé. Aujourd'hui, quand on voit le projet de délibération, j'ai du mal à le croire, car il est d'une précision absolue. Tous les mètres carrés sont mentionnés. Comment ne pas penser que le gabarit, les alignements et les étages soient fixés ?

Or, vous continuez à dire que ce n'est pas le cas. Sur ce dossier comme sur de nombreux dossiers de construction et de densification dans le 12e arrondissement, vous essayez de gagner du temps et petit à petit, vous avancez comme si de rien n'était.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre, parce que la concertation n'est pas terminée, parce que nous n'avons pas encore les résultats de l'étude d'impact. Et parce que vous n'associez pas dans ces réunions, certes, maintenant on ne peut plus parler de réunions ce sont des "visios" de concertation, mais si les réunions étaient physiques, les élus d'opposition viendraient. C'est dommage d'apprendre a posteriori que ces "visios" de concertation ont eu lieu et que nous n'avons pas été associés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Je donne la parole peut-être à la maire du 12e, qui a souhaité s'exprimer. Ian BROSSAT répondra ensuite.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, chère Valérie.

Vous intervenez sur ce projet au Conseil de Paris comme vous l'avez fait en Conseil d'arrondissement. Je ne peux que me réjouir de l'intérêt que suscitent dans votre esprit les différents projets d'aménagements urbains qui définiront dans les prochaines années le territoire du 12e.

Je serai brève, puisque tous les éléments de réponse vous ont été fournis le lundi 30 novembre dernier, dans le cadre de notre Conseil d'arrondissement.

Ce projet de délibération porte sur la programmation de logements, soit sur la prise en compte de l'un des besoins les plus criants de Paris. Comme viennent de l'évoquer mes collègues Émile MEUNIER et Ian BROSSAT, la réponse au besoin de logement social est primordiale.

Elle ne préjuge, en revanche, en rien des formes que le projet prendra globalement sachant qu'il comprend en outre la réalisation de bien d'autres équipements, au bénéfice des habitants du 12e.

Je pense par exemple à une future crèche et à une future école, mais aussi au jardin qui sera créé dans ce cadre, sachant que les échanges avec la SNEF et les habitants et surtout l'action de la Municipalité en lien étroit avec Emmanuel GRÉGOIRE à l'Hôtel de Ville, ont d'ores et déjà permis des évolutions pour ne pas dire des améliorations substantielles au projet.

Il est désormais garanti une surface composée a minima de 30 % de pleine terre, avec des discussions pour parvenir à 50 % de surfaces désimperméabilisées, et surtout, une deuxième zone humide est déjà prévue.

Sans oublier également le lancement prochain d'une E.I.S. dont le cahier des charges est en cours d'écriture, une étude d'impact en santé, une approche innovante et d'ailleurs largement soutenue sur d'autres sites par la Ville de Paris, afin de garantir que ce nouveau quartier puisse voir le jour dans les meilleures conditions possibles, tant sur le plan de l'insertion urbaine que sur la protection de la santé et du bien-être des habitantes et habitants.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle à voter en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Maire du 12e arrondissement.

Ian BROSSAT, pour répondre aux oratrices.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci à vous pour ces interventions.

Je voudrais dire un mot avant sur la question de la densité. On voit bien que cela revient systématiquement dans toutes les interventions.

J'entends partout que la densité à Paris augmente. Elle n'augmente pas. La densité, c'est le nombre d'habitants au kilomètre carré. Le nombre d'habitants à Paris diminue, la superficie ne bouge pas, donc la densité diminue inévitablement. Tout ce débat qui consiste à expliquer partout que la densité à Paris aurait considérablement augmenté ces dernières années est assez paradoxal, surtout venant d'élus qui, dans le même temps, regrettent que la population à Paris diminue.

À un moment donné, il faut clarifier les éléments du débat et arrêter de lancer des slogans qui ne correspondent pas à la réalité de notre territoire.

Quant au projet de délibération lui-même, c'est un projet de délibération important. Emmanuelle PIERRE-MARIE vient de le dire très justement, puisqu'il s'agit de la réalisation de 136 logements sociaux au sein de gare de Lyon/Daumesnil, dans ce nouveau quartier du 12e arrondissement.

Très concrètement, ce sont deux lots sur lesquels porte le projet de délibération, d'un côté 55 logements sociaux pour le lot 2, et 81 logements sociaux pour le lot 7. Il s'agit par ces logements sociaux, là encore, non pas comme je l'entendais tout à l'heure dans la bouche de Rudolph GRANIER, de bétonner, bétonner, bétonner, mais de loger, loger, loger.

Loger, c'est précisément une ambition que j'assume avec fierté, parce que c'est précisément en faisant du logement social, et en faisant ce type de logement que l'on permet à des infirmières, à des assistantes maternelles, à des caissières, à des policiers, à des enseignants de vivre dans notre ville, tous ces gens que l'on célèbre matin, midi et soir et que l'on est incapable de loger dans notre ville si on ne fait pas du logement social.

Je vous invite à voter ce projet de délibération, comme le reste des projets de délibération qui portent cette ambition.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 148.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 148).

2020 DLH 151 - Réalisation 74, avenue Denfert-Rochereau (14e) d'un programme de construction neuve de 34 logements sociaux (16 P.L.A.-I., 9 PLUS et 9 P.L.S.) par la société "Foncière d'habitat et humanisme".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DLH 151 : réalisation 74, avenue Denfert-Rochereau dans le 14e d'un programme de construction neuve de 34 logements sociaux par la société "Foncière d'Habitat et Humanisme".

La parole est à la présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.- Il s'agit d'un projet de délibération technique sur un projet qui a déjà été adopté par notre Assemblée.

Cela intéressera peut-être tous les gens qui ici s'intéressent aux P.L.U., aux arbres, aux logements, une observation sur le bâtiment qui fait l'objet de ce projet de délibération, le bâtiment à Saint-Vincent de Paul. Si vous regardez l'exposé des motifs et le projet, vous voyez un "truc" vraiment curieux. C'est un bâtiment hospitalier qui a été conservé, qui n'est pas démoli, un bâtiment hospitalier strictement sans aucun intérêt, qui est surélevé de 4 ou 5 étages. Cela donne l'impression d'un "truc" fait avec des Lego, mais il manquait la bonne brique. On se demande pourquoi on garde ce bâtiment qui n'est pas classé, pas inscrit à l'inventaire supplémentaire, pas isolé. Dans ce bâtiment, la partie ancienne, les futures séparations entre les logements seront les trames des ex-chambres de l'hôpital, sans balcon, alors que c'est plein sud, etc.

Monsieur BROSSAT, je ne sais pas si vous êtes au courant, est-ce qu'on vous l'a dit ou pas, est-ce que l'adjoint à l'urbanisme vous en a parlé ? On se demande, en voyant ce bâtiment, pourquoi c'est conservé.

Et quand on analyse un peu, on se rend compte que la conservation de ce bâtiment, plus la conservation de ce qui est sur l'avenue Denfert-Rochereau, cela permet de faire passer la part des bâtiments conservés dans le projet, de 40 à 60 %. Aux termes du P.L.U., qu'est-ce qu'il se passe quand on passe de 40 à 60 % ? On est dispensé de construire 30 % d'espaces verts, soit environ 10.000 mètres carrés d'espaces verts sur le projet. Voilà pourquoi il n'y aura pas d'espaces verts à Saint-Vincent de Paul. Voilà pourquoi votre fille est muette. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Madame la Présidente CARRÈRE-GÉE.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Monsieur le Maire, chers collègues, chère Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, ce projet de délibération, pour revenir au projet de délibération lui-même, porte sur l'îlot Lelong situé dans l'emblématique quartier de Saint-Vincent de Paul dans le 14e arrondissement. Il s'agit d'un bel immeuble en briques qui sera réhabilité pour accueillir 34 logements sociaux, ainsi que 74 logements en accession, et 26 logements en bail réel solidaire. Ce lot, à l'image de la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul", réunira un total de 134 logements de tout type à destination des Parisiennes et Parisiens, toutes classes sociales confondues.

Je me permets également, puisque vous l'évoquiez, de souligner le travail architectural du bâtiment, qui permettra de produire des logements de grande qualité. En effet, les logements implantés dans le bâtiment existant pourront être dotés de mezzanines, tandis que ceux situés dans la partie en surélévation bénéficieront de jardins d'hiver. Autant de surfaces supplémentaires sans surplus de loyers qui procureront aux habitants, et c'est pour eux que l'on travaille, un espace de vie en plus, dont la crise que nous traversons a particulièrement démontré l'importance.

Vous nous demandez pourquoi on maintient le bâtiment existant. La réalité, et cela vaut sur l'ensemble des bâtiments que nous traitons, dès lors que nous sommes en capacité de les maintenir et de ne pas démolir, nous le maintenons. C'est un parti-pris général, qui ne concerne pas que Saint-Vincent-de-Paul et s'applique sur l'ensemble du bâti parisien.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 151.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 151).

2020 DLH 153 - Réalisation 61, rue de Charonne (11e) d'un programme de création d'une résidence sociale de 104 logements P.L.A.-I. par "Adoma".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DLH 153 et l'amendement n° 87 qui concernent la réalisation au 61, rue de Charonne dans le 11e, d'un programme de création d'une résidence sociale de 104 logements par "Adoma".

La parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ.- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération présente un projet de réhabilitation d'un foyer de travailleurs migrants situé rue de Charonne, dans le 11e arrondissement, qui sera transformé après travaux en résidence sociale.

D'abord, je veux rappeler que notre majorité mène à Paris depuis des années une politique volontaire en faveur du logement social, pour permettre à un maximum de Parisiens et Parisiennes de se loger convenablement dans notre ville à un loyer raisonnable.

Ensuite, je veux aussi rappeler que les personnes qui vivent dans nos foyers de travailleurs migrants parisiens sont des résidents parisiens qui ont eux aussi le droit à un logement digne, avec un loyer raisonnable.

Enfin, notre politique de logement social doit donc également s'appliquer à ce public. Par conséquent, nous devons mettre fin à cette politique qui vise à les précariser et les rejeter en dehors de notre ville.

Or, je constate avec beaucoup de regret que la politique menée actuellement en faveur de la réhabilitation des foyers de travailleurs migrants est insatisfaisante. Nous travaillons régulièrement avec Ian BROSSAT pour tenter de trouver des solutions. Néanmoins, cela n'avance pas assez rapidement.

Concernant ce foyer Charonne, j'ai plusieurs questions.

D'abord, le travail de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale dit "MOUS" a-t-il été lancé ? Je n'ai pas trouvé d'information dans les documents fournis.

Ensuite, le projet de délibération indique, je cite : "la résidence sociale pourra accueillir des résidents issus de foyers de travailleurs migrants et prioritairement les résidents titulaires en place. La résidence aura néanmoins vocation à s'ouvrir à d'autres publics rencontrant des difficultés d'accès au logement dont des personnes seules, des couples sans enfant ou des familles monoparentales avec un enfant en bas âge".

Pourriez-vous nous préciser ce qui est prévu dans le cas où une majorité, voire la totalité des résidents souhaiteraient revenir dans la résidence sociale après travaux, sachant qu'elle va perdre près de 30 % de sa capacité d'accueil et qu'il est prévu d'y héberger d'autres publics ?

Le projet de délibération indique que l'opération de démolition-reconstruction du bâtiment sur cour permettra d'augmenter la surface de pleine terre, qui atteindra les 279 mètres carrés, contre 108 mètres carrés actuellement. Bien évidemment, nous nous félicitons de cette augmentation de surface de pleine terre. Pourriez-vous toutefois nous préciser si celle-ci sera transformée en espace vert et si oui, sera-t-il accessible aux futurs résidents ?

En revanche, nous regrettons le choix fait sur ce projet de réduire l'espace collectif dédié aux résidents, un constat que nous avons pu faire dans l'ensemble des foyers rénovés.

Toujours dans cette volonté plus ou moins cachée de faire entrer dans le moule les foyers de travailleurs migrants, nous remettons en cause la spécificité de leur histoire, en supprimant les espaces de vie communs que sont les cuisines collectives et les salles polyvalentes. Ces salles servent, certes, de lieux de culte pour les résidents, ce qui semble être problématique pour beaucoup de personnes, mais elles servent aussi d'espaces de réunion pour les résidents, aux associations qui tiennent des cours de français, des formations, ou encore accompagnent les résidents en matière d'accès au droit. Ces salles polyvalentes sont, pour les résidents, des lieux d'échange et de convivialité.

Nous savons que ces espaces sont des outils en faveur du lien social, de l'insertion professionnelle, de l'intégration de ces populations migrantes, et par conséquent nous devons les préserver.

Je constate qu'une limitation stricte des pratiques et des modes de vie collectifs et solidaires a été opérée. Dans une période où nous essayons de recourir davantage à des formes de solidarité, ce mode de vie collective constitue peut-être un modèle d'organisation sociale qui donne à réfléchir à la manière dont nous pourrions recourir à des pratiques visant le collectif, au lieu de prioriser l'individu.

Partant de ce constat, mon groupe a déposé un amendement qui vise à augmenter significativement la surface des espaces collectifs dans le foyer Charonne pour la passer de 46 mètres carrés à un minimum de 150 mètres carrés.

J'ai été interpellée par une phrase présente dans l'exposé des motifs qui dit : "la salle d'activité accessible aux résidents fera l'objet d'une attention toute particulière du gestionnaire quant à son utilisation".

Soyons clairs, ici il s'agit de dire que l'on fera en sorte que cette salle ne puisse pas servir de salle de prière. Je viens d'aborder le sujet des salles polyvalentes, donc je n'y reviens pas.

En tout cas, j'aurais souhaité lire la même phrase concernant le suivi des travaux. On a ici l'occasion d'éviter que toutes les malfaçons constatées sur les précédents foyers se reproduisent. J'espère donc que la Ville mettra tout en œuvre pour que les travaux de ce foyer du 11^e arrondissement se passent dans les meilleures conditions. En tout cas, pour ma part, j'y veillerai.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire et merci, Madame la Présidente, Fatoumata KONÉ.

On parle d'un des derniers foyers de migrants de Paris qui nous font honte. On parle d'un foyer qui comprend 165 places, pour majorité réparties dans des chambres à 3 lits, avec des sanitaires et des cuisines partagés entre 7 et 14 chambres. C'est de cela que l'on parle. C'est précisément de cela que l'on veut sortir.

C'est l'un des derniers foyers, on en parlait tout à l'heure à l'occasion du débat sur le site Fortifications, que nous voulons traiter, pour précisément permettre aux résidents de vivre dans des conditions dignes. Parce qu'on ne vit pas dans des conditions dignes lorsqu'on se partage des sanitaires entre 14 chambres, qui elles-mêmes comprennent chacune 3 lits, sans compter la suroccupation.

Nous pouvons d'abord, c'est le premier point, tous nous réjouir du fait que ce foyer puisse faire l'objet d'un traitement et que l'on puisse avoir quelque chose de digne pour les résidents.

À partir de là, il y a un certain nombre de modifications au sein de la résidence. L'amendement déposé concerne plus spécifiquement les espaces collectifs, vous l'avez dit d'ailleurs. Je précise d'emblée que la réhabilitation prend d'ores et déjà en compte cet élément. Il y aura un espace collectif, vous le jugez insuffisamment grand, mais il y en aura.

Je note d'ailleurs une contradiction dans ce que vous dites. Vous dites, les résidents des foyers de travailleurs migrants sont des Parisiens comme les autres.

Les Parisiens qui vivent dans un immeuble, ou même dans une résidence sociale ne bénéficient pas d'espaces collectifs dans leur immeuble. Or là, en l'occurrence, nous leur permettrons d'avoir accès à un espace collectif.

Par ailleurs, en rez-de-chaussée est prévue une salle d'activité de 30 mètres carrés, tandis que le sous-sol accueillera une lingerie et une laverie, et quelques bureaux complètent ces espaces.

L'amendement demande que la salle collective triple de superficie. D'abord, la majorité des résidences sociales ne dispose pas d'espace collectif, cette fois-ci nous avons décidé d'en mettre un. Et par ailleurs, l'agrandissement de la salle, vous le savez, ne se ferait qu'au détriment du nombre de logements. Or, la priorité est bien au relogement de toutes les personnes accueillies, d'autant plus que le nombre de chambres est déjà diminué pour permettre à chacun d'avoir un espace suffisant.

Enfin, c'est important vous avez raison de le dire, le projet doit faire l'objet d'échanges avec les résidents, et un temps d'échange est d'ores et déjà programmé en janvier, ce qui permettra d'aborder ces questions d'occupation des espaces collectifs notamment.

Je propose donc de ne pas retenir cet amendement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Demande d'explication de vote de la Présidente Mme MAQUOI pour le groupe "Génération.s", sur l'amendement n° 87.

Mme Nathalie MAQUOI.- Merci, Monsieur le Maire, nous allons voter pour cet amendement.

J'ai écouté les explications de Ian BROSSAT, mais bien sûr qu'en termes généraux, les résidents des foyers de travailleurs migrants sont des Parisiens comme les autres. Néanmoins, nous n'avons pas tous des parcours de vie où nous venons, de manière isolée, travailler dans un pays étranger. Ces espaces collectifs, aujourd'hui, sont demandés aussi en termes de sociabilité quand on n'a pas de réseau.

C'est aussi pour cela qu'on dit qu'il faut parfois interroger les premiers concernés sur la manière dont ils veulent vivre. Il n'y a pas une manière, et une bonne manière de vivre. Cela fait des années que l'on souligne dans les résidences, le maintien des espaces collectifs, et de ne pas venir plaquer un mode de vie qui serait le nôtre, bien-pensant vers d'autres. C'est pour cela que nous voterons cet amendement, et nous invitons d'autres élus à le faire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 87 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 87 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 153.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 153).

2020 DLH 204 - Réalisation 4-9 bis, rue Cuvier (5e) d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 365 logements PLUS et 200 logements P.L.S par la R.I.V.P.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DLH 204 et l'amendement n° 88. Il s'agit de la réalisation 4-9 bis, rue Cuvier dans le 5e d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 365 logements PLUS et 200 logements P.L.S. par la R.I.V.P.

La parole est à Anne BIRABEN. Nous vous voyons, mais nous ne vous entendons pas.

Mme Anne BIRABEN.- Mes chers collègues, le groupe Changer Paris est ravi de voir que l'Exécutif développe enfin un projet de logements en faveur des étudiants, des doctorants, des professeurs et chercheurs dans une capitale qui en manque cruellement. C'est une bonne chose.

Nous pouvons néanmoins nous interroger sur la répartition des droits de réservation de ces logements. Alors que le projet prévoit 365 logements étudiants PLUS sur un total de 565, aucun n'est réservé au C.R.O.U.S., pourtant futur gestionnaire de la résidence et garant de la bonne affectation de ces logements à destination des étudiants. En toute logique, ne serait-il pas possible de garantir davantage de droits de réservation de ces logements au C.R.O.U.S. ?

Outre son implantation dans le Quartier Latin, au bord de la fac de Jussieu, la "barre Cassan" du nom de son architecte se prête particulièrement bien à cet exercice. La réhabilitation lourde de cette barre appelle plusieurs remarques, architecturales, environnementales, programmatiques, mais également plus largement sur le plan de son rayonnement même au sein du quartier et de la Ville de Paris et même international.

565 logements. C'est l'idéologie du chiffre gonflé à l'extrême au détriment d'un projet porteur de sens. Pour que cette barre ne se transforme pas en barre à dormir mais en résidence à vivre, il faut donner à ce projet l'envergure dont il a besoin.

Il est important d'ouvrir ces futures habitations sur le quartier, créer les porosités nécessaires avec l'environnement immédiat, à savoir le magnifique Jardin des Plantes en face, mais aussi sur l'usage du rez-de-chaussée. Ce rez-de-chaussée double hauteur, sur pilotis à l'origine ouvert sur jardin, est un immense plateau et une invitation à imaginer des équipements qui créeront les liens indispensables à la vie de la résidence, mais surtout à celle du quartier.

Il est précisé que le projet conserve une surface de 1.300 mètres carrés en rez-de-chaussée pour en faire une déchetterie. Une déchetterie de cette surface dans ce quartier est-elle indispensable ? Est-ce une réponse adaptée à la rue, à l'espace urbain qui borde le jardin des Plantes ?

Cette barre sur pilotis donne l'occasion de libérer de l'espace avec des respirations et à s'ouvrir, pas à se renfermer sur une déchetterie. Est-ce également une réponse à l'enjeu sociétal de logements pour étudiants ? Voulez-vous que les étudiants disent, "j'habite au-dessus de la déchetterie" ? Ne transformez pas ce lieu en dortoir. Il faut innover, inventer.

Les étudiants sont en quête du vivre ensemble et ont besoin de partager leurs problèmes du quotidien. Pour devenir une résidence à vivre, les étudiants ont besoin d'espaces pour se rencontrer, pour échanger. Ils ont besoin d'espaces à partager, sûrement pas de locaux techniques. Ce rez-de-chaussée mérite beaucoup mieux.

Ne peut-on pas réaliser, en concertation avec les riverains, les étudiants, les élus, des commerces, des espaces partagés et un gymnase, qui sont des demandes récurrentes ? Et renforcer la présence d'équipements sportifs.

Il est important de prendre le temps de la réflexion pour tisser les liens nécessaires avec le quartier. Il faut dès maintenant, dès la conception architecturale, tenir compte aussi des problèmes de sécurité. En soirée, en contrebas de la "barre Cassan", le jardin Tino Rossi au bord de la Seine est le théâtre d'incivilités nombreuses et de violences qui mobilisent les forces de l'ordre. L'ambition de ce projet doit être à la hauteur de l'importance que la Ville de Paris veut donner à sa jeunesse et à la transmission du savoir, qui sont les fondations du Quartier Latin internationalement connu.

La renommée du quartier invite à pousser plus loin l'ambition de cette réhabilitation. Elle doit s'inscrire à l'échelle de Paris, et même à l'échelle internationale. Cette résidence doit incarner le monde étudiant, professoral et aussi celui des chercheurs. Pour s'ouvrir au monde et rayonner pleinement, le programme pourrait se doter de salles pour accueillir des colloques, des symposiums, et devrait être complété par un hôtel pour recevoir les chercheurs, les professeurs et les étudiants du monde entier.

Il est important de prendre le temps de la réflexion et du dialogue autour de ce beau projet, qui est un défi en soi.

La Ville de Paris ne peut pas, ne doit pas passer à côté des potentialités énormes de cette future cité étudiante, et de faire de cet équipement un emblème du rayonnement, même au niveau international, des équipements universitaires parisiens alors que Paris a tendance depuis plusieurs années à se vider de ses équipements universitaires.

Pour être à la hauteur de ce défi, la confrontation entre architectes, entre différents regards est fondamentale. L'organisation d'un concours d'architecture permettrait la mise en concurrence, valoriserait la création, l'innovation, et permettrait à de jeunes architectes de participer et de se faire remarquer.

Un concours d'architecture susciterait la curiosité et assurerait une visibilité à la Capitale, et le regard qu'elle porte au monde étudiant et universitaire. C'est une nouvelle page de cette résidence Cassan qui s'écrit. Paris ne doit pas rater le rendez-vous à cause d'une vision trop idéologique du logement social.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Madame BIRABEN.

Un amendement n° 88 a été déposé. Je donne la parole à la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT, pour le présenter.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement.- Monsieur l'adjoint, mes chers collègues, j'ai déposé un amendement à ce projet de réalisation, ma collègue l'a rappelé, qui est un projet de réalisation d'un programme très ambitieux de création d'une résidence étudiante comportant 565 logements sur le site que l'on a l'habitude d'appeler "barre Cassan". Cela fait des décennies que ces fameuses barres de Cassan sont vides. Compte tenu de la forte demande en logements étudiants, de la précarité aussi croissante du monde étudiant et de ce vide immobilier, j'y suis évidemment, sur le principe, très favorable.

Cela se fait, modulo ce qu'a dit tout à l'heure Anne BIRABEN, je suis assez d'accord avec sa vision des choses. Pour autant, il faut avancer.

Un petit bémol, nous n'avons pas du tout été consultés sur cette opération, alors même qu'il s'agit d'un programme de réhabilitation très lourd.

J'ai déposé un amendement pour que concomitamment à la transformation de cette partie de site en résidence pour étudiants, jeunes chercheurs, doctorants et enseignants, dans le cadre d'un bail à construction formalisé par un protocole d'accord entre l'établissement public d'enseignement supérieur et de recherche Sorbonne Université et la R.I.V.P., ce programme puisse inclure aussi des logements en direction des apprentis. C'est ce qui avait été envisagé sur le site initialement retenu, pour créer des logements étudiants, qui était le site Censier, qui va se vider de son université, puisque les étudiants de Sorbonne Nouvelle vont rejoindre le 12^e arrondissement.

Les commerçants, qui sont en grande difficulté, ont besoin d'embaucher des apprentis. Ils ont du mal à en trouver, parce que les apprentis ne peuvent pas être logés sur Paris. La Région avait donné son accord pour cofinancer une partie des logements fléchés apprentis.

Je souhaiterais aussi qu'une part de ces logements puisse être réservée aux personnels soignants, qui se démènent tout au long de l'année, en particulier avec cette crise du Covid.

Enfin, deux questions annexes auxquelles peut-être Mme l'adjointe pourra répondre. Vous nous parlez des droits de réservation à la fin du projet de délibération, est-ce qu'il y aura un droit de réservation en complément de ceux de la Préfecture de la Ville de Paris, du C.R.O.U.S. pour la mairie du 5^e ? Quid des équipements de vie de campus et de mutualisation de ces équipements pour lesquels nous n'avons pas été sollicités ? On parle d'un gymnase, d'une halte-garderie, il me semblerait important que nous puissions travailler ensemble.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour répondre aux oratrices.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci d'attirer notre attention sur ce beau projet de délibération, qui nous permettra la création d'une résidence étudiante de très nombreux logements, 565 logements sociaux en plein cœur du 5^e arrondissement. Je suis très heureux de porter ce projet de délibération avec ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY.

J'ai écouté l'intervention d'Anne BIRABEN. Honnêtement, c'est extraordinaire, parce que votre groupe, je n'ai pas inventé cela ailleurs, dépose un vœu tout à l'heure qui demande de développer la transformation d'immeubles de bureaux en logements.

Or, nous avons là un exemple tout à fait remarquable de transformation d'un immeuble de bureaux en logements.

Vous nous dites qu'il faut en faire davantage. Nous en faisons 565 d'un coup et vous nous expliquez que vous n'y êtes pas favorable. C'est formidable. Je ne sais pas si dans votre groupe vous vous parlez. En tout cas, cela mériterait quelques discussions internes, parce que pour le coup, la contradiction est totale.

Vous nous dites par ailleurs très régulièrement qu'il faut loger dans nos logements sociaux, des personnes qui ont particulièrement besoin d'être logées. C'est exactement ce que nous faisons ici, puisque nous logeons des étudiants, des post-doctorants, des enseignants-chercheurs et des apprentis, comme le demande d'ailleurs Mme BERTHOUT.

Je ne comprends pas bien la motivation qui vous conduit à vous opposer à un tel projet de délibération, qui n'est en aucun cas guidé par un objectif idéologique, mais simplement par le souhait de répondre à un besoin fondamental.

Chacun voit à quel point la crise frappe en ce moment les étudiants. Nous étions avec Marie-Christine LEMARDELEY l'autre jour à une distribution alimentaire à destination des étudiants. Quand on voit les difficultés des étudiants aujourd'hui, quand on voit la galère qu'ils rencontrent, leur permettre de se loger pour 200, 300 euros par mois dans le 5^e arrondissement, dans cet arrondissement qui a une histoire avec le monde enseignant, avec l'université, franchement, tout le monde devrait être capable de se mettre d'accord sur un projet de délibération comme celui-là.

Bien sûr que nous sommes très heureux de présenter ce projet de délibération. Je ne suis pas favorable à l'amendement proposé par Mme BERTHOUT, précisément parce que c'est ce que nous avons d'ores et déjà prévu de faire. Il y aura des apprentis sur ce site.

Je vous invite à voter le projet de délibération. Nous devrions tous être très heureux que ce projet puisse collectivement avancer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix l'amendement n° 88 du groupe "Indépendants et Progressistes" avec un avis défavorable de l'Exécutif. Vous voulez le retirer ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement.- Normalement, on demande...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Vous retirez votre amendement du coup ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement.- Non, puisqu'il n'a pas répondu sur le volet réservation pour les soignants. Il n'a répondu que sur les apprentis, qui d'ailleurs ne figurent pas dans le projet de délibération. Je maintiens mon amendement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 88 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 88 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 204.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 204).

2020 DLH 206 - Réalisation 40 à 54, rue Desnouettes, 305, rue Lecourbe (15e) d'un programme de construction neuve de 47 Logements sociaux (14 P.L.A.-I., 19 PLUS et 14 P.L.S.) par "R.A.T.P. Habitat".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DLH 206 concernant la réalisation 40 à 54, rue Desnouettes, 305, rue Lecourbe dans le 15e, d'un programme de construction neuve de 47 logements sociaux par "R.A.T.P. Habitat".

La parole est à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet nous dérange, car il est question de construire un logement social au-dessus d'un local de maintenance de la R.A.T.P. qui va continuer à fonctionner et a donc vocation à cohabiter avec les futurs locataires de cette construction neuve.

Nous estimons que cette cohabitation invite à la plus grande prudence, d'autant plus que l'étude d'impact sur laquelle se fonde le projet de délibération, sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer maintenant, date de juin 2020. Or, en juillet 2020, soit un mois plus tard, l'autorité environnementale a rendu un avis assez critique sur le manque d'information de l'étude d'impact.

Elle recommande en particulier de présenter la localisation des installations et équipements qui présentent des risques et la raison de leur choix, en cohérence avec la programmation immobilière.

Elle recommande de présenter un retour d'expérience des travaux de la phase 1, en particulier pour ce qui concerne les sols pollués et la gestion des déblais ; de compléter et d'affiner l'analyse des impacts des travaux de la phase 2 pour les occupants des futurs lots d'habitation ; de compléter significativement l'étude d'impact en ce qui concerne les risques liés au projet et en particulier le risque d'incendie, scénarios et mesures ; de reprendre la présentation du volet bruit dans l'étude d'impact et de définir explicitement des engagements de résultat pour le bruit et les vibrations liés à l'exploitation des ateliers de ce local de maintenance.

Enfin, elle recommande de compléter et de préciser le dispositif de suivi de ces fameux impacts.

Par conséquent, il nous paraît indispensable de revoir l'étude d'impact à l'aune de ces préconisations, avant d'aller plus loin sur ce projet. Raison pour laquelle, à ce stade, le groupe Écologiste ne peut pas voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération porte sur la construction neuve de 47 logements sociaux par "R.A.T.P. Habitat" dans le 15^e arrondissement. Ce projet de délibération concerne en réalité la phase 2 de l'opération "Les ateliers de Vaugirard" dans le 15^e. La phase 1 étant en cours de construction, et je m'en félicite.

Il s'agit désormais d'ajouter 47 logements sociaux, répartis entre les différentes catégories que vous connaissez, P.L.A.-I., PLUS et P.L.S., comme habituellement dans les opérations de cette envergure.

Permettez-moi tout d'abord de souligner à nouveau toute la détermination de l'Exécutif à construire des logements pour les Parisiennes et Parisiens de tout revenu. Ce programme neuf situé en zone déficitaire en logement social s'inscrit dans le cadre du réaménagement des sites de maintenance de la R.A.T.P., ce n'est pas le premier d'ailleurs, il y en a un autre dans le 14^e arrondissement, à la porte d'Orléans, qui a permis la création de plusieurs centaines de logements dans de bonnes conditions.

Je souligne également que la consultation du public suit son cours, et la réponse aux recommandations de l'autorité environnementale va évidemment être fournie par la R.A.T.P. dans le cadre de la procédure réglementaire prévue. Les échanges se poursuivent. Nous sommes dans la vie normale d'un projet.

Sachez que les conclusions de la R.A.T.P. sont attendues pour le mois de janvier, mais à mon échelle je peux d'ores et déjà vous rassurer, l'enjeu a été traité à la source et la structure du bâtiment a été pensée pour bloquer la transmission des sons vers les logements, et faire en sorte que le confort des locataires soit garanti.

Au-delà des efforts relatifs au confort acoustique, je salue également la démarche environnementale du projet, particulièrement ambitieuse. En effet, l'enveloppe du bâtiment contribuera à son efficacité énergétique et à la limitation des effets d'îlots de chaleur urbains. Ainsi, la toiture accueillera des panneaux photovoltaïques et de la végétalisation, tandis que les façades sud-ouest seront largement vitrées pour tirer profit de l'ensoleillement l'hiver.

Permettez-moi, Madame NIAKATÉ, de vous inviter par conséquent à voter ce projet de délibération, ainsi que les élus de votre groupe, comme vous l'avez fait d'ailleurs en Conseil du 15^e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 206.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 206).

2020 DLH 217 - Location de l'immeuble 7, rue Alphonse-Penaud à "I3F". - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Sur le projet de délibération DLH 217, il y a un amendement technique n° 89, déposé par l'Exécutif. Il s'agit de la location de l'immeuble 7, rue Alphonse-Penaud à "I3F". C'est un bail emphytéotique.

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 89 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 217 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DLH 217).

2020 DLH 218 - Location de l'immeuble 14, rue du Roi-d'Alger à "Paris Habitat OPH" (18e). - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DLH 218 et l'amendement technique n° 221 déposé par l'Exécutif. Il s'agit de la location de l'immeuble 14, rue du Roi-d'Alger à "Paris Habitat OPH", dans le 18e arrondissement. Il s'agit là aussi d'un bail emphytéotique.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER.- Monsieur le Maire, sauf erreur de ma part, j'étais retiré de ce projet de délibération.

L'occasion m'en est donnée pour évoquer sans doute du coup, la drogue dure à laquelle vous êtes totalement "addicts", à savoir les loyers capitalisés que j'avais dénoncés dans le 18e arrondissement lors du conseil d'arrondissement.

Un autre élément, outre le loyer capitalisé qui nous est soumis, nous n'avons pas le détail de la constitution des types de logements sur cette emprise rue d'Alger dans le 18e. Si ma mémoire est encore bonne, cela avait été l'occasion d'un échange avec mon collègue Ian BROSSAT, qui me reprochait un déséquilibre dans cette nouvelle construction que je ne pouvais pas justifier. Je parlais de loyer capitalisé, mais nous n'avons aucune indication à ce sujet dans le projet de délibération.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

D'abord de quoi parle-t-on avant de parler de loyers capitalisés ? On parle d'un immeuble situé au 14, rue du Roi-d'Alger dans le 18e arrondissement, qui est un ancien hôtel vétuste et laissé à l'abandon depuis plusieurs années par son propriétaire, que la Ville de Paris a décidé de racheter pour y faire une pension de famille de 26 places. C'est donc une résidence qui permet de sortir de la rue des sans-abri. C'est cela le projet.

Je veux bien que l'on parle des loyers capitalisés et que l'on essaie de polémiquer sur le sujet. La réalité est qu'il s'agit de bâtir une pension de famille et d'éviter d'avoir un hôtel vétuste qui était dans un état pitoyable.

Je crois que nous devrions tous nous satisfaire du fait que la Ville de Paris intervienne pour créer cette pension de famille répondant d'ailleurs ainsi à un engagement que nous avons pris dans cette mandature qui est de créer une pension de famille par arrondissement. Je sais que Dominique VERSINI, dans la mandature précédente, y était attachée. Il s'agit de répondre à cet engagement pour permettre à des gens de sortir de la rue et d'avoir accès à un logement pérenne, puisqu'une pension de famille, contrairement à un centre d'hébergement ou une résidence sociale, cela n'est pas du temporaire, c'est du pérenne.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 221 qui était technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 221 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 218 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DLH 218).

Il est amendé avec un "a", ce qui nous fait des amendes. Merci beaucoup.

2020 DLH 226 - Réalisation 254, rue des Pyrénées (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 4 PLUS, 4 P.L.A.-I. et 4 P.L.S. par "Paris Habitat".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Amendement technique n° 226, j'imagine qu'il est technique, Monsieur le Maire ?

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 226.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 226 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 226 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DLH 226).

Je vous en remercie.

2020 DLH 231 - Location de l'immeuble 5, rue du Bessin / 96, rue de Castagnary (15e). - Bail emphytéotique.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Amendement technique n° 91, il est technique, Monsieur le Maire, j'imagine ?

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 91 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 231 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DLH 231).

2020 DLH 233 - Réalisation 12, rue d'Annam (20e) d'un programme de création de 19 logements P.L.A.-I. supplémentaires au sein d'une résidence sociale par "Adoma".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DLH 233 et l'amendement n° 92 relatifs à la création de parties communes de sociabilisation pour les résidents. Cela concerne la réalisation rue d'Annam dans le 20e d'un programme de création de logements supplémentaires au sein d'une résidence sociale par "Adoma".

La parole est à Jérôme GLEIZES que je ne vois pas dans l'hémicycle, qui est en salle des fêtes...

M. Jérôme GLEIZES.- Madame la Maire, chers collègues, de quoi parle-t-on ? On parle d'un foyer de travailleurs migrants assez ancien puisqu'il a été construit en 1973, et ce qui est assez étonnant, l'acquisition date de 1968...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Pouvez-vous parler un peu plus dans le micro, nous peinons à vous entendre dans l'hémicycle.

M. Jérôme GLEIZES.- Je me rapproche. On parle d'un foyer de travailleurs migrants assez ancien, construit en 1973, même si la fiche technique indique que le lieu a été acquis en 1968. Entre 1968 et 1973, il s'est passé des choses que l'on ne sait pas.

Ce foyer fait partie des foyers réhabilités par la Ville, qui ont permis de donner des conditions de vie décentes. Ce sont des foyers de travailleurs migrants. Ce sont des résidences sociales aujourd'hui. Ce n'est pas comme un immeuble détenu par un bailleur social où les locataires n'ont pas le plein usage de leur appartement. C'est quand même une différence par rapport à des statuts que l'on retrouve dans un bail social même si ici on construit du logement social.

Ce qui nous gêne dans ce projet de délibération, c'est le fait que l'on est dans un bâtiment déjà très habité, puisqu'il y a déjà 360 logements et que l'on va réduire les surfaces collectives pour rajouter du logement. Comme ce sont des foyers où les gens n'habitent pas forcément tout le temps dans ces lieux, où surtout les familles ne sont pas présentes, ce sont souvent des célibataires qui ont leurs enfants et leurs épouses au pays, ils ont besoin d'espaces collectifs. Tout à l'heure, il y a eu un débat sur les résidences étudiantes. C'est important d'avoir des espaces collectifs, puisque nous avons besoin dans ces moments-là de discuter ensemble.

Ici, ce que nous demandons à travers ce vœu, c'est que les lieux de vie collective soient créés avec une surface proche ou équivalente à celle des lieux de vie collective transformés parce qu'en plus au dernier étage de ces tours qui sont de 9 et 10 étages, c'est quand même très grand, très dense, si on commence à supprimer des espaces de vie collective, on rend difficiles la cohabitation et la vie collective. C'est très important de les maintenir.

C'est pour cela que nous proposons un amendement qui ne devrait pas poser de difficulté majeure, puisque c'est pour permettre que ces lieux de vie restent des espaces vivables. J'invite tout le monde à voter cet amendement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT et j'ai été saisie d'une demande de prise de parole du maire du 20e arrondissement.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Ce projet de délibération vise à créer 19 nouveaux logements sociaux autonomes, dont 4 adaptés aux personnes à mobilité réduite au sein de la résidence sociale Annam située dans le 20e arrondissement. Cela fait suite aux travaux engagés ces dernières années sur la même adresse permettant une amélioration, je le crois en tout cas, du confort des résidents, à savoir la création supplémentaire de douches, de sanitaires et de cuisines individuelles visant à mieux équiper les logements et les rendre davantage autonomes.

L'amendement déposé par le groupe Écologiste de Paris présenté par Jérôme GLEIZES propose l'augmentation de la taille de la salle collective. Je suis favorable à cet amendement dès lors que cela ne conduit pas à revoir à la baisse le nombre de logements créés. Avis favorable sur cet amendement. Il faudra ensuite voir comment nous sommes capables de le mettre en œuvre concrètement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Monsieur Éric PLIEZ ?

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.- Un mot pour aller dans le sens de ce qui vient d'être dit, les résidences sociales sont des dispositifs normatifs qui ne tiennent pas compte des publics accueillis. Effectivement, des jeunes seuls ou des travailleurs seuls, migrants ou autres, n'auront pas le même besoin ni la même appétence à habiter leur petit logement tout seuls et auront besoin de plus de lieux de rencontre.

C'est intéressant pour la suite des réhabilitations, puisqu'on a peut-être plusieurs options. On a l'option, quand on le peut et sans perte de logements, d'avoir des espaces collectifs plus importants, mais on peut peut-être réfléchir aussi dans la logique "ville du quart d'heure" à des espaces où les gens pourront se retrouver à l'extérieur et d'ailleurs partager cela avec d'autres habitants. On le fait à travers un certain nombre d'anciennes cuisines de foyers rénovés dans ce sens. Faisons-le aussi sur des espaces de rencontre. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 92 du groupe Écologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 92 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 233 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DLH 233).

2020 DLH 235 - Réalisation 9, rue Châteaudun (9e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (10 P.L.A.-I. - 6 PLUS) par la R.I.V.P.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DLH 235 et l'amendement n° 93 relatifs aux catégories de logement. Ils concernent la réalisation, 9, rue de Châteaudun dans le 9e arrondissement, d'un programme acquisition-amélioration de 16 logements sociaux par la R.I.V.P.

La parole sera à Mme MAQUOI, Mme BÜRKLI ou Mme LELIÈVRE. Nous allons résoudre cette incertitude le temps que Mme MAQUOI s'exprime.

Mme Nathalie MAQUOI.- Merci, Madame la Maire, chers collègues, de nombreux débats ont eu lieu en 5e Commission et au cours de ce Conseil et qui illustrent bien la difficulté de répondre aux problématiques du logement à Paris aujourd'hui. A Paris, le foncier est cher, les loyers dans le privé sont très élevés, et de plus je vais me permettre d'utiliser le mot dense, notre ville est dense. Il y a de moins en moins d'opportunités de construire. Elles se font de plus en plus rares.

La crise sanitaire impacte fortement nos capacités financières comme on l'a vu hier. Elle révèle, pour celles et ceux qui n'en avaient pas conscience avant, que notre qualité de vie repose sur les métiers de caissière, d'aide-soignante, d'éboueur, de livreur, d'agent d'entretien, d'agent public, donc sur des métiers qui touchent des salaires proches du Smic quand ils sont à temps plein et pour beaucoup d'entre eux ils sont à temps partiel.

Pour vivre à Paris, encore plus quand on est une famille, la seule solution c'est le logement social, et parmi le logement social les appartements classifiés en P.L.A.-I. Rappelons-le notamment à celles et ceux qui s'opposent systématiquement depuis des années à la production de logement social, et notamment au P.L.A.-I. dans notre ville, par exemple pour bien des soignants et des soignantes, vivre à Paris n'est possible que dans un P.L.A.-I. et ils sont surtout éligibles au P.L.A.-I.

Du coup, nous avons été très surpris du vœu-amendement déposé à ce projet de délibération qui propose de réduire la part des P.L.A.-I. dans le programme proposé quand on peut déjà s'interroger sur le nombre de P.L.A.-I. disponibles à Paris.

Nous alertons également sur l'utilisation de la notion de mixité sociale comme un prétexte pour ne pas accepter les P.L.A.-I. dans son arrondissement. Certes, les effets positifs de la mixité sociale ont été démontrés à l'école, étayés par de nombreux travaux de recherche depuis des années. En revanche, je cherche encore les travaux des chercheurs sur la mixité sociale résidentielle, c'est-à-dire qu'un immeuble fonctionnerait mieux avec une part réduite de P.L.A.-I., donc de classes populaires.

Nous voterons donc contre l'amendement proposé, merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est donc à Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN.- Merci, Madame la Maire.

C'est un débat qui est récurrent, effectivement. Nous considérons qu'à Paris, il y a effectivement des gens qui sont dans la précarité, et aussi des gens qui font partie des classes moyennes et que ces classes moyennes ne peuvent pas indéfiniment partir de Paris, parce qu'elles ne trouvent pas à se loger dans ces logements.

De quoi parle-t-on avec cet amendement, puis ce droit de préemption de la Ville de Paris ? Il y a un immeuble dans lequel il y a déjà 11 logements du privé qui sont transformés en logement social, ce qui est très bien, et des bureaux qui sont transformés pour que l'on arrive à 16 logements. Vous proposez 10 P.L.A.-I. et 6 PLUS.

Nous, nous considérons que tout en gardant des P.L.A.-I. parce qu'il en faut, parce qu'il y a aussi les gens que vous avez cités, chers collègues, nous considérons qu'il y a aussi d'autres catégories de population, des familles, des classes moyennes qui pourraient également en bénéficier. Nous souhaitons un équilibre qui soit réaliste, donc 5 P.L.A.-I., 5 PLUS, et 6 P.L.S. pour être conformes à la fois à la prise en charge des gens dans la précarité et à tous ceux qui peuvent prétendre, et ils en ont le droit, avec la catégorie des classes moyennes.

C'est le sens de cet amendement technique que nous avons proposé. Je regrette que vous le preniez avec autant d'agressivité, chers collègues. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Madame la Maire, merci pour vos deux interventions relatives à la réalisation au 9, rue de Châteaudun dans le 9e arrondissement de 16 logements sociaux. C'est un débat classique, la répartition des différents types de logements sociaux et donc des populations dans l'immeuble. Vous connaissez notre doctrine si je puis dire sur le sujet, c'est de faire du logement très social dans les arrondissements les plus déficitaires, puis à l'inverse dans les arrondissements qui, comme le 13e, le 19e ou le 20e, comptent déjà une forte proportion de logements sociaux, de faire plutôt du logement social à destination des classes moyennes, donc du P.L.S.

En l'occurrence, nous sommes dans le 9e arrondissement, un arrondissement qui, pour des raisons historiques, compte peu de logements sociaux. Il en compte aujourd'hui 7 %. Donc, il nous a paru utile de faire surtout du logement social pour les catégories les plus défavorisées, du P.L.A.-I. et du PLUS précisément dans un objectif de mixité sociale.

Je vous invite donc à ne pas voter l'amendement qui a été déposé et à voter le projet de délibération tel que présenté initialement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 93 des groupes "Indépendants et Progressistes", MoDem, Démocrates et Ecologistes avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 93 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 235.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 235).

2020 DLH 255 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat" de l'immeuble 7, rue Boulainvilliers / 10-12, rue Gros (16e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 61 logements sociaux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DLH 255 et l'amendement technique n° 94. Il est technique.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 94.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 94 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 255 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DLH 255).

2020 DLH 256 - Location d'un ensemble immobilier (Clichy II) à "Élogie-SIEMP" par bail emphytéotique. - Réalisation dans le 17e arrondissement d'un programme de conventionnement de 360 logements sociaux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Pareil pour le projet de délibération DLH 256 avec un amendement technique n° 95, qui est technique.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 95.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 95 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 256 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DLH 256).

Monsieur BROSSAT, il y en a des amendements techniques à ce Conseil.

2020 DLH 257 - Location par baux emphytéotiques à la R.I.V.P. de divers immeubles. - Réalisation d'un programme de conventionnement de 205 logements sociaux par la R.I.V.P.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous continuons avec le projet de délibératin DLH 257 et l'amendement technique n° 96.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 96.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 96 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 257 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DLH 257).

2020 DLH 262 - Participation de la Ville de Paris au capital du G.I.P. "la Foncière" de la Ville de Paris et avenant à la convention constitutive du G.I.P.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.-Nous examinons le projet de délibération DLH 262 relatif à la participation de la Ville de Paris au capital du G.I.P. "la Foncière" de la Ville de Paris et l'avenant à la convention constitutive du G.I.P.

Deux intervenants, M. CHEVANDIER, puis Mme Danielle SIMONNET.

M. Thomas CHEVANDIER.- Je vous remercie, Madame la Maire.

Comme vous l'avez dit, ce projet de délibération vise à permettre la participation de la Ville de Paris au capital du groupement d'intérêt public "la Foncière" de la Ville de Paris, pour y injecter un certain nombre de fonds propres pour permettre son financement.

"La Foncière" de la Ville de Paris constitue une innovation majeure et un levier essentiel pour l'accès au logement des classes moyennes, en dissociant le foncier du bâti. Le principe est le suivant : "la Foncière" acquiert un terrain. Elle revend les droits réels sur le bâti via un bail solidaire de très longue durée à des ménages sous plafond de ressources et à un prix plafonné.

Ce faisant, la Ville de Paris démontre une fois de plus qu'elle a recours à un maximum de leviers, je pense notamment à l'encadrement des loyers, je pense à la préemption, je pense aux réquisitions, je pense à toutes les mesures visant à encadrer l'usage de meublés touristiques. Tous ces leviers qui permettent d'éviter que la folie du marché de l'immobilier n'aboutisse à une polarisation sociale irrémédiable dans notre ville.

Bref, nous menons une politique de mixité sociale dont "la Foncière" de la Ville de Paris constitue un pilier, je voulais souligner ce point-là à l'occasion de cette discussion.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente.- Merci à vous.

La parole est à Danielle SIMONNET... La parole est donc à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci à Thomas CHEVANDIER pour son intervention très pertinente à l'occasion de la présentation de cette participation de la Ville de Paris au capital de "la Foncière" de la Ville de Paris. Il est question ici d'un projet de délibération important, qui concerne "la Foncière" de Paris, cet organisme de foncier solidaire que nous avons souhaité mettre en place dès la fin de la mandature précédente. Sa structure constitue un atout déterminant pour la Ville et notre politique de logement. Il s'agit de diversifier nos outils d'intervention en faveur du logement des classes moyennes en permettant à des classes moyennes d'accéder à la propriété grâce à la dissociation du foncier et du bâti.

Le principe est simple : en dissociant le foncier du bâti, en vous permettant de n'acheter que les murs et non pas le foncier, on vous permet d'acquérir un logement deux fois en dessous du prix de marché. Ce projet de délibération vise à nous permettre d'avancer sur ce sujet, 1.000 logements sont d'ores et déjà engagés. Nous avons d'ailleurs un beau travail pluripartisan d'une certaine manière au sein du conseil d'administration de "la Foncière". Nous allons pouvoir avancer rapidement.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 262.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 262).

2020 DLH 287 - Plan de soutien aux bailleurs sociaux. - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 12e arrondissement.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DLH 287 et l'amendement n° 97. C'est le plan de soutien aux bailleurs sociaux et en l'espèce Mme MONTANDON interviendra sur la réalisation des travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 12e arrondissement.

Madame...

Mme Valérie MONTANDON.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans le plan de soutien aux bailleurs sociaux, nous avons remarqué que la plupart des travaux identifiés sont surtout curatifs, mais pas forcément préventifs, surtout en termes de sécurisation des lieux. Vous vous focalisez sur les ascenseurs et c'est important, mais voilà qu'il y a aussi des travaux à envisager en termes de sécurisation des parkings et des halls.

J'espère que vous apprécierez le travail que nous avons fait. Nous avons identifié de nombreuses résidences, mais nous avons mis l'urgence sur deux résidences qui avaient attiré notre attention en termes de

rénovation aussi bien en relation avec la transition écologique que la sécurisation. Il s'agit de la résidence Erard Charenton. C'est une résidence sur laquelle il y a eu un grand projet de réhabilitation, mais petit à petit tout ce que vous avez fait se dégrade, parce qu'il n'y a pas de sécurisation d'accès, que ce soit au niveau des halls, des caves et des parkings. Il y a de nombreux squats, de nombreuses dégradations, de nombreux vols qui ont lieu et cette résidence nécessite vraiment un focus particulier sur une sécurisation de ses accès.

Les amicales de locataires sont très demandeuses d'un système de vidéoprotection ainsi que d'une sécurisation des accès. J'espère que vous serez attentifs à cette demande. Le fait de sécuriser permettra de conserver les travaux qui ont été effectués.

Il y a aussi la résidence Henri Frenay, qui a attiré notre attention sur la nécessité...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Pardon, Madame MONTANDON, pourrait-on avoir un peu de silence pour que l'on puisse entendre Mme MONTANDON, s'il vous plaît ?

Mme Valérie MONTANDON.- Merci. Au niveau de la résidence Henri Frenay, nous avons identifié un besoin de travaux de rénovation. Il y a des fenêtres et des toits très mal isolés, ce qui provoque des problèmes d'humidité. Le cadre de vie des locataires est dégradé. Nous attirons votre attention sur cette nécessité. Ils nous ont fait part aussi d'un besoin de sécurisation des sites en raison de l'augmentation de dégradations et de vols. J'espère que vous serez attentifs au travail effectué et que vous pourrez donner un coup de pouce pour ces deux résidences. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT et j'ai été saisie d'une demande de prise de parole par la maire du 12^e arrondissement.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Valérie MONTANDON, permettez-moi de dire quelques mots sur le projet de délibération auquel se rattache le vœu de Mme MONTANDON, le DLH 287, qui décline à l'échelle du 12^e arrondissement le plan de soutien aux bailleurs sociaux dont nous avons voté les orientations lors du Conseil de Paris du mois d'octobre.

Ce plan répond à la logique suivante : les bailleurs se mobilisent depuis le premier jour de la crise sanitaire aux côtés de leurs locataires, qu'il s'agisse des habitants ou des commerces. Tout cela a un coût. Nous ne souhaitons pas que ces dépenses se traduisent par un moindre entretien dans nos immeubles.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de lancer un plan de soutien aux bailleurs sociaux leur permettant ainsi d'améliorer la qualité de vie des habitants avec deux axes. Un premier axe, c'est le développement durable, le soutien à la transition écologique, et de l'autre ce sont des travaux permettant une plus grande sécurité et une plus grande tranquillité des locataires, parce que c'est évidemment une revendication absolument centrale des habitants et c'est bien normal.

C'est un plan très attendu par les locataires et je suis heureux que nous puissions le faire adopter aujourd'hui. Il y a d'ailleurs 17 projets de délibération, un par arrondissement, qui présentent à chaque fois les travaux qui sont programmés dans chacun des arrondissements concernés.

Pour revenir au projet de délibération DLH 287 et au plan de soutien dans le 12^e, ce sont au total 2.550 logements concernés, soit autant de familles qui vont voir leur cadre de vie s'améliorer. 23 opérations seront ainsi menées dans le 12^e par les bailleurs sociaux de la Ville que je remercie de leur mobilisation.

A travers votre vœu, Madame MONTANDON, vous nous signalez néanmoins deux nouveaux sites qui pourraient faire l'objet de travaux. Nous avons regardé attentivement les deux situations.

S'agissant de la résidence Erard Charenton, qui relève de "Paris Habitat", vous demandez un renforcement de la sécurité avec l'installation de digicodes et la création de doubles sas dans les halls des immeubles. Ces sujets sont en discussion et une concertation tripartite entre la mairie du 12^e, le bailleur et les habitants s'est déjà saisie du sujet. Le projet de requalification est ainsi en cours de finalisation et les travaux sont prévus pour 2021.

S'agissant de la résidence Henri Frenay du patrimoine R.I.V.P., vous demandez la réalisation de travaux de rénovation tels que le remplacement des ascenseurs, des fenêtres, des volets ou la mise en place de vidéoprotections. Là aussi, plusieurs interventions sont déjà programmées par la régie immobilière de la Ville de Paris. Elles débiteront dès 2021 avec la sécurisation des coursives. Le ravalement et le remplacement des menuiseries et des volets sont également au programme. L'ensemble des problématiques que vous relayez sont d'ores et déjà connues et seront mises en œuvre par les bailleurs sociaux au cours de l'année prochaine.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Madame PIERRE-MARIE ?

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je ne vais pas rebondir sur ce que vient de dire Ian BROSSAT, merci beaucoup Ian. Vous assurer, chère Valérie, que je rencontre en revanche les amicales, et voire je vais me rendre même sur place, ce qui a été le cas pour Erard et nous travaillons d'ores et déjà de manière très étroite avec les bailleurs.

Je crois, en effet, que nous pouvons être fiers d'appartenir à une Municipalité qui se donne de telles ambitions en matière de logement, mais aussi qui se donne des moyens de ses ambitions et de leur mise en cohérence avec les autres politiques de la Ville.

En rééquilibrant, certes, entre arrondissements et entre quartiers, et en rénovant surtout petit à petit, mais en rénovant avec détermination y compris dans une logique de transition écologique ou encore en luttant contre certains fléaux tels que la vente à la découpe, cher Ian, comme un autre projet de délibération que nous voterons lors du Conseil, le DLH 171, boulevard de Reuilly et rue Taine, par le rachat d'un bâtiment qui était promis à un tel sort, donc une vente à la découpe et sur laquelle vous n'avez pas jugé utile de vous exprimer.

Je le fais, puisque j'en suis particulièrement fière et je remercie encore Ian BROSSAT pour son investissement et la R.I.V.P. sur ce projet. Je ne doute pas que nous nous retrouverons pour nous réjouir de telles actions prochainement.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 97 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 97 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 287.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 287).

2020 DLH 288 - Plan de soutien aux bailleurs sociaux. - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 13e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DLH 288 et l'amendement n° 229, c'est donc le même, mais dans le 13e arrondissement, avec une intervention de M. OLIVIER, à qui je donne la parole.

M. Jean-Baptiste OLIVIER.- Bonsoir, Madame la Maire, mes chers collègues.

Tout d'abord, nous pouvons afficher notre satisfaction devant ce programme de rénovations qui sont ambitieuses et onéreuses effectuées dans le 13e arrondissement : remplacement des chauffages qui en avaient bien besoin, rénovation des façades et j'en passe, dans un souci de transition écologique. C'est dans ce même souci que la Ville de Paris souhaite réduire la place de la voiture aux seuls véhicules propres et souhaite voir disparaître le diesel en 2024 et l'essence en 2030.

Or, de nombreux particuliers ou professionnels ont besoin d'un véhicule pour se déplacer dans le cadre d'un usage occasionnel ou quotidien.

Partant du constat que Paris est sous-équipé en matière de bornes électriques, et que cela constitue un frein au renouvellement du parc automobile à Paris et en Ile-de-France, et que dans le même temps le parc social

est très important à Paris pour l'offre de logements et de baux commerciaux tout particulièrement dans le 13^e arrondissement, il nous est paru utile de proposer l'installation de bornes de recharge électrique.

Notons par ailleurs que l'Etat, à travers le plan de relance, et la Région, à travers ses subventions, apportent des aides financières qui pourraient être fort utiles.

Il est donc proposé d'ajouter à l'exposé des motifs la formule suivante : "de lancer une expérimentation à l'échelle du 13^e arrondissement pour inciter les bailleurs sociaux à déployer massivement des points de recharge électrique à destination des particuliers et des commerçants".

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente.- Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci.

Je ne vais pas refaire l'article sur le plan de soutien aux bailleurs sociaux. On parlait tout à l'heure de sa déclinaison dans le 12^e arrondissement, cette fois-ci c'est sa déclinaison à l'échelle du 13^e arrondissement. Vous l'avez souligné et j'en suis heureux, nous mettons le paquet dans le 13^e, puisque ce sont de très nombreux immeubles concernés, 54 projets en tout et 5.500 familles concernées par ces travaux pour un total de 18 millions d'euros.

Vous évoquez précisément dans votre amendement un sujet particulier qui n'est pas illégitime, qui est le déploiement de points de recharge électrique dans le parc social du 13^e arrondissement. Nous avons d'ores et déjà initié cette réflexion et je salue le travail réalisé sur le sujet par mon collègue David BELLIARD. Les bailleurs sociaux sont déjà mobilisés sur le sujet dans le 13^e et dans le reste de Paris.

J'émettrai donc un avis défavorable à votre amendement, puisqu'il est sans objet dans la mesure où ce travail est déjà engagé. Nous vous présenterons l'avancée de nos travaux sur le sujet. Je vous invite à adopter le projet de délibération bien sûr.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 229 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 229 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 288.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 288).

2020 DLH 295 - Plan de soutien aux bailleurs sociaux. - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 20^e arrondissement.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente.- Le même sujet, mais nous arrivons dans le 20^e arrondissement. Je vais proposer à Danielle SIMONNET, puis à Thomas CHEVANDIER d'intervenir, et Ian BROSSAT vous répondra.

Mme Danielle SIMONNET.- Mes chers collègues, ce projet de délibération est important. Il fait écho à celui précédemment présenté dans chaque arrondissement. Dans le 20^e arrondissement, nous allons aussi pouvoir bénéficier de ce plan de soutien aux bailleurs sociaux qui va permettre la réalisation de travaux de court terme pour améliorer les logements sociaux.

J'ai regardé la liste des logements sociaux et je voudrais vous faire mon coup de gueule du jour. Il manque une adresse importante, celle de la cité Python Duvernois. J'en ai parlé ici d'ores et déjà à travers un vœu, à

travers une question d'actualité, comme vous le savez, un grand projet de renouvellement urbain est prévu, mais qui va prendre du temps.

Il y a déjà eu plus d'une année de retard et on sait que le retard risque de s'accumuler et que si la priorité pour les locataires de la cité Python Duvernois est de pouvoir accéder à leur relogement, et on souhaite que ces processus de relogement puissent s'accélérer, on sait également que beaucoup de locataires vont devoir continuer à vivre dans la cité Python Duvernois avant sa réhabilitation qui sera longue.

En attendant, que se passe-t-il ? Pourquoi la cité Python Duvernois, qui est une des cités les plus populaires de Paris, qui en ce moment est envahie à la fois par les rats, les souris, les cafards, les punaises de lit parce qu'il manque de beaucoup de travaux d'entretien, parce qu'il ne faut pas simplement faire des interventions contre les nuisibles, mais parce qu'il faut aussi boucher des trous, faire des réhabilitations... Il y a beaucoup de problèmes d'humidité. Je ne dis pas que tous les travaux sont possibles et il ne s'agit pas de dépenser de l'argent inutilement.

Par contre, il y a une urgence, ce sont les conditions de vie des habitantes et habitants. On ne peut pas les laisser dans une telle indignité. Il faut mettre le paquet aussi sur la cité Python Duvernois pour garantir que les personnes, qu'il s'agisse d'un an, deux, trois, quatre ou six ans puissent vivre dans des conditions de dignité.

Je suis très choquée que sur un budget de 80 millions d'euros pour tout Paris, il n'y ait pas un centime pour cette cité, et ce n'est pas faute de vous avoir alertés. Je suis persuadée que pendant la campagne municipale, quand vous êtes allés là-bas, vous avez entendu la colère et le désespoir des habitants. Nous sommes intervenus ensuite cet automne. Il y a eu suffisamment aussi de relais presse. S'il vous manque encore des informations, regardez la dernière vidéo de Konbini, 2 millions de vues. Cela interpelle tout le monde qu'en plein Paris, il y ait de telles conditions.

Des rendez-vous vont être prévus par la mairie du 20e avec des représentants des habitants. C'est important. Il y a cette volonté de la mairie du 20e de nouer le contact, mais il faut donner des signes de la Mairie de Paris et les signes de la Mairie de Paris, c'est que s'il y a besoin de moyens pour faire les travaux pour que l'entretien leur garantisse une vie digne, on doit mettre cet argent.

Vraiment, je vous en conjure, il faut faire modifier cela et penser à l'avenir qu'il y ait des moyens dans les travaux pour la cité Python Duvernois.

Je suis étonnée qu'il n'y ait rien sur le 140 rue de Ménilmontant. Peut-être que j'ai mal vu. J'aimerais bien savoir ce qu'il se passe, parce qu'il y a énormément d'appartements condamnés, qui sont vides. J'aimerais savoir quel est le projet de réhabilitation de la cité, qu'on puisse en débattre. On n'en a jamais débattu encore ni en conseil d'arrondissement ni en Conseil de Paris. Il faut savoir ce qui est prévu, parce qu'il y a une vraie détérioration de cette cité qui dure depuis pas mal de temps.

Je voterai le projet de délibération, mais comprenez que l'absence totale sur Python Duvernois me met particulièrement en colère.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

La parole est à Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER.- Je vous remercie, Madame SIMONNET, d'avoir souligné dans votre intervention le fait qu'il y avait une volonté politique forte de la part de la mairie du 20e de prendre en compte très rapidement la situation des habitants de la cité Python Duvernois, et de veiller à améliorer les conditions de vie quotidienne avant même et pendant la réalisation des travaux, lesquels vont s'étaler sur de nombreuses années.

J'en profite pour souligner que certes, ce dont on débat dans ce projet de délibération c'est un plan d'amélioration de certains éléments de vie quotidienne de nombreuses résidences de l'arrondissement, que la cité Python Duvernois n'est pas dans ce plan-là, tout simplement parce que les services de la Ville ont décidé d'intervenir avant même la mise en œuvre de ce plan, répondant notamment à la volonté politique forte de la mairie du 20e mais aussi de la Mairie de Paris pour engager des travaux de voirie, pour engager des travaux dans certaines parties communes, de réfection des locaux poubelles, etc., et continuer le travail qui est fait de lutte contre les nuisibles.

C'est un sujet que la mairie du 20e, que les services prennent très à cœur et très au sérieux, mais ce n'est pas le sujet dont il est question-là dans le plan de soutien aux bailleurs sociaux, puisqu'il s'agit de travaux qui ont vocation à s'étaler notamment plus tard en 2021 et courant 2022. Nous, nous souhaitons que les travaux dans la cité Python Duvernois, en tout cas les travaux d'amélioration de la vie quotidienne, interviennent préalablement.

Ceci étant dit, j'en reviens à mon propos initial, nous avons adopté au Conseil de Paris d'octobre dernier un plan de soutien et d'investissement à destination des principaux bailleurs sociaux et nous le mettons présentement en œuvre en finançant de très nombreux travaux répondant à deux axes :

1. la transition écologique des résidences, par exemple des rénovations de chaufferie, des réfections de locaux à ordures ménagères, des créations d'îlots de fraîcheur, etc.

2. La mise en sécurité de résidences s'agissant notamment des halls d'entrée ou aussi des entrées de parking. Le tout pour une exécution à court et moyen terme d'ici 2022.

S'agissant du 20^e arrondissement, nous débattons dans le présent projet de délibération d'un investissement de près de 4,5 millions d'euros qui concernera 70 résidences pour près de 4.500 habitants. Ce plan est symptomatique de la politique de notre majorité actuelle, puisqu'il vise à améliorer les conditions de vie des habitants dans le parc social. Il vise à soutenir l'investissement public, notamment en période de crise. Il vise enfin à favoriser la transition écologique du bâti.

Evidemment, nous sommes fiers et heureux de porter ce plan de soutien s'agissant présentement du 20^e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci à vous.

Thomas CHEVANDIER a tout dit à l'instant et je ne voudrais pas dire moins bien ce qu'il a dit excellemment. Je me contenterai de vous appeler à voter ce projet de délibération.

Pour répondre à Danielle SIMONNET sur la cité Python Duvernois, ce projet de délibération ne nous empêche aucunement de nous intéresser beaucoup et d'accorder l'attention qu'elle mérite à la cité Python Duvernois. D'abord, en accélérant la cadence des relogements, puis aussi en veillant en attendant à ce que les habitants puissent vivre dans des conditions dignes et nous le faisons en lien avec la R.I.V.P.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 295.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 295).

2020 DLH 309 - Réalisation 26, rue Buffault (9e) d'un programme de rénovation de 8 logements sociaux par "Elogie-SIEMP".

Voie déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la rénovation de la façade extérieure de l'ensemble immobilier 26, rue Buffault (9e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DLH 309 et le vœu n° 98 relatifs à la rénovation de la façade extérieure de l'ensemble immobilier 26, rue Buffault.

La parole est à Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN.- Merci, Madame la Maire.

La Ville de Paris accorde une subvention de 110.700 euros au bailleur social "Elogie-SIEMP" pour la rénovation technique des 8 logements sociaux de l'immeuble situé 26, rue Buffault dans le 9^e arrondissement.

En contrepartie de cette subvention et d'une garantie sur emprunt, 4 logements sont réservés à des candidats locataires de la Ville de Paris pour une durée de 40 ans. C'est une bonne initiative et nous voterons pour.

Cependant, dans ce projet de délibération, rien n'est précisé de la façade extérieure de l'immeuble qui se délite et tombe en lambeaux depuis plusieurs mois. Le 24 août 2020 notre maire, Delphine BÜRKL, a écrit à la directrice générale d'"Elogie-SIEMP", à la directrice du logement et de l'habitat de la Ville de Paris, au directeur

de la jeunesse et des sports de la Ville de Paris, car dans ce bâtiment il y a la salle de sport Buffault, pour les alerter sur la situation et leur demander d'agir au plus vite.

A ce jour, le 16 décembre 2020, ce courrier n'a reçu aucune réponse. Nous déposons donc ce vœu pour que cette opération comprenne le ravalement de la façade extérieure du 26, rue Buffault.

Les travaux n'étant pas prévus avant 2023, il est important que cette opération ait lieu avant ces travaux énergétiques. Nous avons donc ce vœu, qui j'espère recevra un accueil favorable de la part de Ian BROSSAT, parce que la façade extérieure est dans un triste état.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Merci à Alexis GOVCIYAN pour sa prise de parole. Ce vœu concerne l'immeuble du 26, rue Buffault dans le 9^e arrondissement. Ces logements "Elogie-SIEMP" font l'objet d'un programme de rénovation qui s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat Air Energie de la Ville de Paris et ce projet de délibération en précise les contours. Les travaux engagés permettront à la fois d'améliorer le confort des locataires et de mieux isoler le bâtiment, améliorant les performances énergétiques et réduisant les charges.

Mme BÜRKLI nous demande, à travers ce vœu, que soit réalisée la rénovation de la façade de l'immeuble, mais je crois que vous le savez, des échanges ont eu lieu sur le sujet. Ce point, la rénovation de la façade, est d'ores et déjà intégré au bouquet de travaux qui est présenté dans le projet de délibération.

Je vous demanderai donc le retrait de ce vœu dans la mesure où c'est déjà programmé.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Le vœu est-il retiré, Monsieur GOVCIYAN ?

M. Alexis GOVCIYAN.- Si j'ai bien compris, la rénovation de la façade est prévue dans ce projet de délibération ? Vous le confirmez, Monsieur BROSSAT ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- C'est exactement ce qu'il vient de dire.

M. Alexis GOVCIYAN.- Je souhaiterais qu'il me le confirme.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Il hoche la tête dans le bon sens. Donc, vous le retirez ? Je vous en remercie.

Le vœu n° 98 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 309.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DLH 309).

2020 DLH 310 - Immeuble communal 8, rue de la Banque (2e). - Fixation du tarif d'occupation du domaine public et attribution d'aides en nature à l'association "Emmaüs Connect" et au C.A.S.-V.P.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DLH 310 et l'amendement technique n° 99 déposé par l'Exécutif.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je laisserai l'Exécutif parler de cet amendement technique effectivement. Il y a encore quelque temps, j'étais élu du seul 3^e arrondissement. Il y a encore quelque temps, il me fallait 30 minutes pour rejoindre la mairie du 1^{er}, 25 minutes celle du 2^e, et 15 minutes celle du 4^e, à pied bien sûr. Il y a encore quelque temps, des frontières imaginaires existaient entre nos arrondissements qui étaient pourtant le terreau d'actions solidaires orchestrées par des collectifs de citoyens.

Certes, le regroupement des arrondissements du Centre de Paris a raccourci mes déplacements, mais il va aussi permettre de donner corps à un projet qui depuis la première "Nuit de la solidarité" en février, organisée par Dominique VERSINI, porte le nom de la "Fabrique de la solidarité". Le mot de solidarité va sans explication et sans justification. Une ville pour faire ville doit miser sur cette valeur pour ne laisser personne sur le côté. Cela implique de penser la solidarité en dehors du cadre de son action publique stricte.

Aussi efficace soit-il, le service public municipal s'enrichit de toutes ces actions menées par ces collectifs de citoyens qui se mobilisent ici pour les personnes sans-abri, là pour le soutien scolaire, ailleurs pour les personnes âgées.

C'est le terme de "fabrique" qui ici prend tout son sens. Il manquait en effet à Paris un lieu pour permettre à ses citoyens de se réunir, de bénéficier de l'expérience et des réseaux des autres citoyens et de leur donner des moyens pour mener leurs projets. Au-delà d'une subvention, un tel équipement était nécessaire. Nécessaire aussi, car il permet à des professionnels de rencontrer des non professionnels, de leur expliquer leurs actions, de les y inclure, de les écouter aussi.

Les récentes périodes de confinement nous ont montré à quel point les Parisiens et Parisiennes ont envie, pour ne pas dire besoin, de s'engager pour faire vivre la solidarité au cœur de la Capitale. Faire des courses pour ses voisins, participer aux distributions de repas, passer des appels de courtoisie, confectionner des masques, imprimer des attestations de déplacement, promener l'animal de compagnie de ceux qui ne peuvent pas sortir, que sais-je tant les derniers mois ont foisonné d'initiatives citoyennes mais aussi associatives.

Nous avons pu observer à quel point les associations ont su innover et s'adapter pour offrir des services aux plus précaires et fragiles. Beaucoup d'entre elles se sont appuyées sur le numérique pour permettre au lien social de perdurer.

J'ai en ma mémoire l'association "Emmaüs Connect" qui nous aura permis d'équiper en tablettes les familles des jeunes autistes de l'institut médico-éducatif de la Cour de Venise, afin de garder le contact avec les équipes soignantes. De nombreux autres partenariats ont permis la même opération dans les E.H.P.A.D. pour maintenir le lien avec les proches.

Fabriquer de la solidarité n'est pas simple. Ce n'est pas de la charité. Il faut innover, valider une ingénierie sociale, tester, mobiliser, corriger, déployer, financer, emmener les citoyennes et citoyens, challenger les associations, et il manquait à Paris un lieu public où faire cela.

Avec le projet de délibération qu'il nous est proposé de voter, ce sera chose faite. L'ex-mairie du 2e accueillera donc la "Fabrique de la solidarité" qui dans 700 mètres carrés proposera : formations, travail et rencontres entre partenaires associatifs et citoyens, expositions. Ces mètres carrés serviront également à recevoir les initiatives citoyennes de collecte et de distribution. Dans une centaine d'autres mètres carrés, "Emmaüs Connect" pourra continuer l'activité d'inclusion numérique qu'elle menait au sein de l'espace Helen Keller à la mairie du 3e.

Un grand merci à Léa FILOCHE et à Dominique VERSINI pour la possibilité de ces beaux projets. Madame la Maire, mes chers collègues, d'autres locaux auraient pu être trouvés pour ces deux activités, mais je suis fier et je me permets d'y associer mes collègues de Paris Centre, que la solidarité, qu'elle soit fabriquée ou numérique, s'installe en plein cœur de Paris dans un bâtiment qui continue à porter sur son frontispice ces trois jolis mots de "liberté, égalité et fraternité".

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Pour répondre à une si belle intervention, vous aurez le droit à deux adjoints à la Maire de Paris, cher Gauthier CARON-THIBAUT. Je vais néanmoins me permettre de rappeler à Ian BROSSAT et Léa FILOCHE qu'ils se partagent les 5 minutes de temps de réponse.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Madame la Maire, je serai d'autant plus concis que Gauthier CARON-THIBAUT a tout dit.

Il s'agit d'un projet de délibération, le DLH 310, qui vise à mettre à disposition les locaux de l'ancienne mairie du 2e arrondissement à "Emmaüs Connect" et au Centre d'action sociale de la Ville de Paris, pour y installer la "Fabrique de la solidarité", qui est un lieu ressource qui accueille de manière inconditionnelle des Parisiennes et Parisiens avec ou sans-abri et qui permet à tous les acteurs intéressés de se rencontrer pour échanger et agir dans le domaine des solidarités.

Je crois que nous devrions nous réjouir de ce beau projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe.- Cher Gauthier, cher Ian, chers collègues, avec la fusion des 4 premiers arrondissements du Centre nous avons des espaces vacants dans les anciennes mairies d'arrondissement. Nous pouvons collectivement être fiers des choix faits par la Ville pour l'occupation de ces espaces.

Après l'ouverture dans la mairie du 1er arrondissement, sous l'impulsion de mon collègue Ian BROSSAT, d'un centre d'accueil humanitaire, le présent projet de délibération nous permet d'évoquer l'occupation temporaire de la mairie du 2e arrondissement. Au rez-de-chaussée, l'association "Emmaüs Connect" continuera ses activités qu'elle menait dans la mairie du 3e. Nous avons eu l'occasion d'en parler au sein même de cet hémicycle, je me réjouis qu'avec la mobilisation des élus du centre nous ayons pu retrouver une localisation de qualité à cette belle activité d'inclusion numérique que mène "Emmaüs Connect".

J'ai pu me rendre dans leurs locaux avec le maire du Centre et je sais que l'équipe est très satisfaite de son installation. Je me réjouis également que "la Fabrique de la solidarité" puisse poursuivre ses activités dans cette mairie, formation des Parisiennes et Parisiens qui souhaitent s'engager auprès des personnes sans-abri, expositions, espaces de travail pour des porteurs de projet, etc.

Vous le savez, la mobilisation de l'équipe de la Fabrique est essentielle en cette période, que ce soit pour accompagner le recrutement en bénévoles d'associations qui font face à une demande accrue, ou pour organiser des collectes.

C'est pourquoi, comme chacun de mes collègues, je vous invite à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci à vous.

J'imagine que l'amendement technique est technique ?

Donc, je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 99.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 99 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 310 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DLH 310). Je vous en remercie.

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la destination des logements sociaux de la Z.A.C. "Saint-Vincent de Paul" (14e).

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous passons aux vœux non rattachés n^{os} 100 et 100 ter, relatifs à la destination des logements sociaux de la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" dans le 14e.

La parole est à Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Paris et les Parisiens ont payé le plus lourd tribut à l'épidémie liée à la Covid-19. Si les médecins, infirmiers, aide-soignant et internes à Paris n'avaient pas été là avec tout leur professionnalisme, leur courage et aussi leur humanité, le bilan aurait été plus catastrophique encore et aujourd'hui c'est la moindre des choses que Paris dise vraiment merci à ces soignants.

Bien sûr, aider les personnels hospitaliers et les internes à se loger à Paris n'est pas de la seule responsabilité de la Ville de Paris, il appartient évidemment aux établissements de santé de faire tous leurs efforts pour attirer et fidéliser des personnels.

Paris, une ville où le logement est si cher, a aussi sa responsabilité et ne saurait se défaire sur la seule A.P.-H.P. L'engagement de la Ville, matérialisé par une convention triennale portant sur la réservation de seulement 500 logements en 3 ans, soit 150 par an, doit radicalement changer d'échelle.

Vous le savez, actuellement au moins 400 infirmiers manquent à l'appel dans les services hospitaliers parisiens. Beaucoup d'internes également qui contribuent à faire tenir le service hospitalier et la permanence des soins sont également dans une inadmissible situation de précarité compte tenu du coût du logement, travaillant en moyenne autour de 60 heures par semaine quand ce n'est pas 70 heures dans certains services.

Ils ont une prime logement de 28 euros par mois. Il serait urgent que Paris se dote de plusieurs maisons des internes où les internes des hôpitaux de Paris pourraient se loger durant leur internat. D'autres villes françaises le font, pourquoi pas Paris ?

Il en va de l'attractivité de Paris pour attirer et fidéliser les meilleurs médecins. C'est une cause défendue par le Syndicat des internes des hôpitaux de Paris et l'Intersyndicale nationale des internes.

Par ce vœu, nous proposons que les 400 logements de Saint-Vincent de Paul, le site hospitalier emblématique, soient réservés au logement des personnels des hôpitaux de Paris, infirmiers, aide-soignants, internes.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

A travers ce vœu, vous évoquez la question du logement des personnels soignants, chère Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la question s'en trouve renforcée à la lumière de leur remarquable implication durant la crise sanitaire que nous connaissons depuis 10 mois. Ils continuent de le faire d'ailleurs.

De façon plus large, je dirais que le sujet évoqué ici est celui du logement des travailleurs clés dans notre ville, dont les revenus ne leur permettent pas de se loger dans le parc privé, précisément parce que les niveaux de prix sont trop élevés.

Pour cela, pour loger ces travailleurs clés, et notamment ces soignants, nous avons un outil, c'est le logement social. Je suis heureux de voir, à travers ce vœu, une forme d'hommage unanime en faveur du logement social au moment même où nous célébrons les 20 ans de la loi S.R.U.

Nous concernant, nous sommes très mobilisés à la fois sur le logement social et sur le logement des soignants. D'abord, il est déjà prévu qu'une part des logements sociaux et intermédiaires soit destinée aux personnels soignants à Saint-Vincent de Paul. Nous souhaitons que cette part puisse être augmentée et que chaque réservataire puisse y contribuer.

J'ajoute que la Ville de Paris n'a pas attendu la crise sanitaire pour se mobiliser pour loger les soignants. Je préside la Commission de désignation qui se réunit tous les jeudis. Certains de votre groupe y participent, je peux vous assurer que de nombreux personnels soignants se font attribuer un logement social sur le contingent de la Ville de manière régulière.

Par ailleurs, vous le savez, la Ville de Paris et l'A.P.-H.P. ont signé sur tout Paris, cela ne concerne pas que Saint-Vincent de Paul, un protocole visant à ce que la Ville de Paris cède une part de ses droits de réservation au profit de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, afin de contribuer au logement des agents A.P.-H.P. Au total, c'est un partenariat sur une durée de 3 ans pour 500 logements qui reviennent donc à des agents de l'A.P.-H.P.

Je souhaite d'ailleurs que l'A.P.-H.P. puisse nous présenter en 5e Commission sa stratégie immobilière à Paris, et c'est l'objet d'un attendu du vœu de l'Exécutif que nous proposons.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Je vous invite à aller vers votre conclusion...

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Le vœu de l'Exécutif tient compte de la préoccupation que vous manifestez afin que nous puissions loger les soignants à Saint-Vincent de Paul, mais aussi sur l'ensemble des parcelles que nous créons.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- J'ai été saisie d'une demande d'intervention de la maire du 14e arrondissement.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement.- Merci.

C'est pour vous faire part de mon explication de vote. Je voterai contre le vœu de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. Je m'abstiendrai sur le vœu présenté par l'Exécutif, parce que je trouve que c'est donner beaucoup trop d'importance à une démarche totalement démagogique de Mme CARRÈRE-GÉE, qui depuis 6 ans, sur ce site, refuse tout simplement quasi systématiquement et dans tous ses votes, la construction même de logements et la construction notamment de logements sociaux.

Madame CARRÈRE-GÉE, je vous suggère une prochaine pétition, puisque vous n'êtes d'ailleurs pas en mesure ni en capacité toujours de présenter ces vœux en Conseil d'arrondissement, demandant la construction d'une école sur le site Saint-Vincent de Paul, cette même école qui est déjà prévue, puisque tout ce que vous demandez et suggérez est prévu. Faites une pétition, comme cela nous pourrions vous répondre que cette école est déjà en construction et vous l'avez d'ailleurs refusée dans chacun de vos votes depuis 6 ans.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 100 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Sur le vœu n°100 ter déposé par l'Exécutif avec une explication de vote.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.- Peu de commentaires sur la déclaration de Carine PETIT, il suffit de regarder mes déclarations et mes votes depuis le début sur ce projet. Je remercie Ian BROSSAT pour tous ses efforts. Je regrette que ses engagements à faire plus pour le logement social des personnels A.P.-H.P. ne soient pas encore chiffrés, mais je prends bonne note de ses engagements oraux. On votera aussi le vœu de l'Exécutif bien sûr. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 100 ter déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 137).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux logements en bail réel solidaire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le vœu n° 101 relatif aux logements en bail réel solidaire.

La parole est à M. OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER.- Merci, Madame la Maire.

Avec mon collègue Vincent BALADI, j'ai l'honneur de siéger à la Foncière de la Ville de Paris. Son but affiché est de faciliter l'accès à la propriété des classes moyennes. On pouvait donc penser que le logement des classes moyennes allait devenir une priorité pour votre Municipalité. Or, seuls 1.000 logements relevant de "la Foncière" sont prévus à ce jour, répartis sur 5 sites dans le 13e, 14e, 18e, et 20e.

Au-delà de ce chiffre assez faible et pas du tout à la hauteur des enjeux, nous avons été au regret de faire un constat. Sur le projet dont nous venons à l'instant de parler, la Z.A.C. "Saint-Vincent de Paul", les logements B.R.S. sont substitués à la part des logements en accession libre et non à la part des logements sociaux. On réduit donc la part privée, et en la rendant encore plus rare on la rendra encore plus chère.

J'ajoute qu'un logement B.R.S. en accession est destiné à des ménages sous plafond P.S.L.A. Le P.S.L.A. est un mécanisme d'accession réservé aux plus modestes, aux ménages à faibles revenus et ne disposant pas d'apport.

Les réunions de travail auxquelles nous avons pu participer ont d'ailleurs montré que le premier objectif était de viser les habitants des logements sociaux. Nous avons insisté sur la sélection par le taux d'effort pour retenir les ménages issus des classes moyennes. Une réflexion importante a été menée pour définir le processus de

sélection, les candidats compatibles, des grilles de cotation, mais afin que ce système soit incontestable, il doit être très ouvert et accessible au public visé, les classes moyennes.

Nous demandons donc que les logements vendus sous la forme du B.R.S. soient comptabilisés dans la création de logements sociaux et ne se substituent pas à la création de logements libres.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Super. Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- En réalité, il y a deux sujets dans ce que vous dites. Un premier sujet qui est de savoir si les logements que nous produisons grâce à cette dissociation du foncier et du bâti dans nos zones d'aménagement se font au détriment du logement social, puisqu'une part est réservée au logement social, ou s'ils se font au détriment des logements prévus en accession à la propriété.

Nous ne sommes pas d'accord sur ce point puisque, effectivement, nous avons prévu de les faire au détriment des logements qui étaient en accession à la propriété classique. Pour le dire simplement, je préfère sortir du logement à 6.000 euros du mètre carré que du logement à 14.000 euros du mètre carré, c'est vrai. Je l'assume assez aisément.

Vous posez une autre question, pour le coup je crois que nous nous rejoignons sur le sujet, c'est la question des plafonds de ressources que l'on exige pour ces logements en dissociation foncier/bâti. Aujourd'hui, les plafonds de ressources prévus sont effectivement trop bas. Du même coup, un certain nombre de classes moyennes, qui ont des revenus corrects mais ne peuvent pas accéder à la propriété sur un mode classique sont exclues du dispositif.

C'est la raison pour laquelle je me suis adressé à la Ministre Emmanuelle WARGON, pour obtenir que les plafonds de ressources soient plus hauts et que l'on soit sur des plafonds P.L.I. Ceci permettra aussi à des gens plus modestes d'y accéder, mais inclura des classes moyennes éligibles au P.L.I. La Ministre doit publier un arrêté prochainement, qui nous permettra d'élargir du même coup la cible de ces logements.

Avis défavorable sur votre vœu, même si sur une part du sujet nous sommes d'accord.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 101 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 101 est rejeté.

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif au comité interbailleurs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Je vous informe que le vœu n° 102 n'est pas présenté.

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de logements pour les agents titulaires et contractuels de la Fonction publique.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons les vœux n^{os} 103 et 103 bis relatifs à la création de logements pour les agents titulaires et contractuels de la Fonction publique.

La parole est à Jean LAUSSUCQ.

M. Jean LAUSSUCQ.- Mes chers collègues, nous avons débattu au cours de l'après-midi d'un sujet essentiel : l'accès des agents de la Fonction publique au logement social. Nous sommes d'accord sur un constat : les rémunérations de la plupart des agents de la Fonction publique, des trois fonctions publiques d'ailleurs, sont de moins en moins suffisantes pour leur permettre de se loger décemment dans Paris.

Nous sommes d'accord sur un second constat : ces agents remplissent en même temps un rôle essentiel au profit des Parisiens, qu'il s'agisse des missions de sécurité, de secours, d'enseignement, et également des missions qu'assurent les agents de la Ville de Paris eux-mêmes.

Nous savons combien l'allongement des temps de trajet, des distances, peut être préjudiciable à un bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, et à la qualité de vie d'une famille.

Un autre argument qu'il convient de soulever dans ce débat, c'est la question de la justice sociale elle-même. 81 % des agents de la fonction publique remplissent les critères pour être éligibles au logement social. Seulement 12 % bénéficient effectivement d'un logement social. Dans un article récent, du 30 novembre dernier, le quotidien "Le Parisien" soulignait les difficultés que rencontrent les administrations à fidéliser leurs agents en Ile-de-France et notamment à Paris, malgré l'existence de primes spécifiques, précisément du fait du coût de la vie et de la cherté des loyers dans Paris et en Ile-de-France.

À ce titre, le groupe Changer Paris vous propose tout simplement d'aller au bout de la démarche de nos débats de cet après-midi, en proposant d'inscrire le vœu que dans chaque programme de construction de logements, la Ville de Paris décide l'attribution d'un nombre minimum de logements à destination des agents titulaires et contractuels des fonctions publiques, afin qu'un véritable plan de création de logements soit décidé en faveur des agents. Il manque malheureusement au budget que nous avons voté, et nous vous proposons de compléter ce budget de telle manière que les agents puissent également bénéficier des logements sociaux dans Paris.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Madame la Maire, et merci à Jean LAUSSUCQ pour ce vœu.

Vous nous dites, il faut loger les fonctionnaires. Ce n'est pas moi qui vais vous dire le contraire. D'ailleurs, nous le faisons puisque sur le contingent de la Ville de Paris, j'espère que vous faites pareil dans vos arrondissements d'ailleurs, un quart des logements sociaux, je crois que c'est le cas en plus, est dédié aux fonctionnaires de la Ville. C'est d'ailleurs Anne HIDALGO qui a rehaussé cette part. Avant c'était un sixième, désormais c'est un quart, depuis le début de la mandature précédente. C'est beaucoup.

Un quart de nos logements, de ceux que nous attribuons, est dédié aux agents de la Ville de Paris, aux éboueurs, aux agents des crèches, aux jardiniers, bref à ceux qui font vivre la ville.

Vous parlez dans votre vœu des agents publics de la Fonction publique d'État. C'est un peu paradoxal que l'on demande au contingent de la Ville, de loger les agents de la Fonction publique d'État, alors même que l'État a son propre contingent.

Je ne suis pas contre le fait qu'on loge des fonctionnaires d'État. On en loge d'ailleurs. Simplement, l'État a son propre contingent. Il fut une époque où l'État, sur son contingent, logeait des fonctionnaires d'État. Aujourd'hui, il réserve la totalité de son contingent au DALO, ce qui fait qu'y compris les policiers, les militaires, se tournent vers nous pour qu'on les loge, puisque l'État ne les loge plus.

La réalité, c'est le sens du vœu de l'Exécutif, il faut que l'État prenne sa part au logement de ses agents. Nous devrions être d'accord sur ce point. C'est le sens du vœu de l'Exécutif. On ne peut pas complètement ignorer la responsabilité de l'État dans cette affaire, qui a son contingent et devrait l'utiliser pour le faire.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

Le vœu n° 103 est-il retiré, Monsieur ? Non, vous le maintenez.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 103 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n°103 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 138).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un plan de relance de l'accession à la propriété.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Nous examinons le vœu n° 104, relatif à un plan de relance de l'accession à la propriété.

La parole est à Mme MONTANDON pour 2 minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, 0,1 million d'euros, c'est le chiffre qui apparaît dans le budget que vous venez de voter pour l'accession sociale à la propriété dans le privé, avec un dispositif de prêt à taux 0.

Monsieur BROSSAT, je crois que ce chiffre est révélateur de l'aversion que vous pouvez avoir sur l'accession sociale à la propriété, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur social.

Dans le secteur social, vous pouvez bénéficier d'un dispositif législatif qui a été développé avec la loi Elan, et nous vous proposons en effet de vous en saisir et de prendre une partie du logement social, à hauteur de 1 % ce n'est pas énorme, et d'utiliser la loi Elan pour permettre à des familles de revenus moyens de devenir propriétaires de leur logement. Cela représente à peu près 2.500 logements.

En plus, nous vous trouvons une solution à ce que nous venons de discuter précédemment, les recettes qui seront tirées de ces ventes de logements pourront en effet être fléchées sur de la construction de logements P.L.I., de logements intermédiaires. Je rappelle que l'objectif fixé en 2015 dans le plan P.L.H. d'atteindre 3.000 logements intermédiaires n'a pas été atteint.

Là vous pouvez vous saisir de cette opportunité et développer des logements intermédiaires à destination du personnel, des agents, des enseignants, des pompiers, des policiers et des soignants.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Il y a en réalité deux sujets dans ce que vous dites, comme sur plusieurs vœux. Il y a un premier sujet, la question du P.L.I. et du logement intermédiaire.

Je vous le dis, un pompier, un policier, une infirmière en début de carrière n'ont pas accès au P.L.I. C'est trop cher pour eux. Ils ont accès au logement social et aux catégories les plus basses des logements sociaux. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire de P.L.I., mais ne parlez pas du logement de jeunes infirmières en P.L.I. Une infirmière en début de carrière a accès à un P.L.A.-I., et donc aux logements sociaux que nous produisons et que parfois vous nous reprochez de faire d'ailleurs.

Faire du P.L.I... arrêtez de me déconcentrer, Madame DATI, sinon Emmanuel GRÉGOIRE passera à 21 heures.

Faire du P.L.I. en le finançant par la vente du logement social, non. Je ne suis pas favorable à votre vœu, mais c'est effectivement un débat classique que nous avons eu à de très nombreuses reprises et que nous continuons d'avoir ici. Avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 104 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un plan d'urgence de transformation de bureaux en logements.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 105 relatif à un plan d'urgence de transformation de bureaux en logements. Nous recommençons.

La parole est à Patrick VIRY, pour 2 minutes maximum.

M. Patrick VIRY. - Merci, Madame la Maire.

Je pense que vous conviendrez avec nous pour dire que la politique du logement constitue l'un des enjeux majeurs de l'attractivité de Paris, a fortiori d'un Paris abîmé par les crises sociales et sanitaires depuis maintenant près de trois ans.

Or, le déficit de logements y entraîne des conséquences préoccupantes pour la qualité de vie et le développement économique de la capitale, qui se vérifient notamment par le départ de 12.000 habitants chaque année depuis maintenant neuf ans.

Pour retrouver cette attractivité, le secteur du logement a besoin d'une véritable politique de l'offre et doit donc faire l'objet de mesures fortes et opérationnelles.

Aussi, dès lors que la loi Elan du 23 novembre 2018 permet d'offrir de nouvelles opportunités pour faciliter la construction et la rénovation des bâtiments avec notamment des objectifs réalisables pour la transformation de bureaux en logements, que Paris compte environ 800.000 mètres carrés de bureaux vides, que la Ville de Paris ne parvient à réaliser la transformation que de 400 logements seulement en moyenne par an, que la crise sanitaire actuelle a renforcé la pratique du télétravail, qui de fait va augmenter la part de bureaux vides et faire évoluer la demande de logements, que la politique du logement à destination des classes moyennes était une promesse forte de la Maire de Paris, nous vous demandons qu'un plan d'urgence de transformation de bureaux en logements soit élaboré et que l'objectif annuel de transformation soit multiplié par 3, permettant ainsi de dépasser le millier de logements réalisés.

Également, qu'en vue d'équilibrer financièrement ce projet, ce dispositif et ses aspects sociaux, que ces opérations se fassent dans le cadre de programmes de logements intermédiaires encadrés par l'OFS de la Ville de Paris, afin d'œuvrer au maintien des classes moyennes à Paris. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT, à qui je demande de mettre beaucoup de belles déchetteries en rez-de-chaussée, c'est utile.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci pour ce vœu sur la transformation d'immeubles de bureaux en logements. Vous avez raison, il faut transformer des immeubles de bureaux en logements et la crise nous offre de nouvelles opportunités de le faire, mais pourquoi avoir refusé de voter tout à l'heure la transformation de la "barre Cassan" en 565 logements sociaux à destination d'étudiants et d'enseignants-chercheurs ? Avouez que c'est un peu paradoxal.

Vous nous dites : il faut multiplier par 3 l'objectif de transformation d'immeubles de bureaux en logements. Vous aviez l'occasion tout à l'heure de dire que vous étiez favorables à cette politique. Dans le même temps, vous avez refusé de voter ce projet de délibération. J'ai du mal à comprendre.

Par conséquent, je ne peux qu'émettre un avis défavorable, face à cette incohérence que j'ai du mal à m'expliquer.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2020 DU 56 - IMGP Porte Brancion (15e) - Dalle Ouest - Désaffectation des emprises du domaine public routier - Déclassement par anticipation - Promesse de bail et bail à construction - Autorisations d'urbanisme.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 56 relatif à la porte Brancion, désaffectation des emprises du domaine public routier, déclassement par anticipation.

La parole sera successivement à M. Florian SITBON et à Mme Aminata NIAKATÉ.

Florian SITBON est en Salle des fêtes. Pour vous répondre, ce sera Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Florian SITBON. - Quelques mots sur ce beau projet qui se développe sur trois sites, porte Brancion, dont deux dans le 15e et un à Vanves. Côté Vanves, une résidence étudiante, côté Paris, un foyer de jeunes travailleurs et un équipement dévolu au sport et à des activités associatives et de loisirs.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets "Réinventons la Métropole". C'est le beau projet, "le Sport, la Nature et le Bois" qui a été lauréat. Le bois sera utilisé comme matériau majoritaire de construction.

Grâce à ce projet, c'est la restructuration et le réaménagement, la végétalisation de l'ensemble du quartier porte de Brancion qui vont être mis en œuvre par la Ville de Paris.

Avec bientôt également la réfection très nécessaire de l'école de la porte Brancion et un important plan qui sera mis en œuvre en faveur des logements qui se situent tout autour. Cette restructuration est extrêmement importante pour le 15e et pour le quartier, et cela à de nombreux égards.

D'abord, le projet autour de la porte Brancion va organiser une continuité entre Paris et Vanves, entre Paris et la Métropole du Grand Paris, une continuité pour plus de cohérence. Cette cohérence se traduira par le réaménagement des espaces publics autour de la porte : végétalisation, rééquilibrage des espaces en faveur des mobilités actives, pistes cyclables, sécurisation des voies de circulation pour les piétons.

La R.I.V.P. a accepté de reprendre l'espace sportif et d'adapter au contexte environnemental l'ensemble du site comme les conclusions de l'étude d'impact l'imposent. Elle assurera donc une étanchéité à l'air ambiant tout en favorisant une dispersion des polluants.

Je veux souligner aussi l'attractivité du site, qui ne pourra qu'en être enrichie. Actuellement, la dégradation des espaces publics, le caractère routier, l'absence de lieux de destination et de services prennent le pas sur les atouts de cette zone. La porte Brancion est à proximité du Parc des Expositions de la porte de Versailles, d'équipements publics divers, par exemple le centre sportif Charles Rigoulot, et est très bien desservie.

Enfin, j'en terminerai par-là, l'importance de l'ancrage local de ce projet, c'est une dimension essentielle à mes yeux d'élus du 15e, qui contribuera à rendre ce quartier vivant et connecté le plus possible à la vie de l'arrondissement.

De plus, la programmation sur l'ensemble du site n'est pas à ce stade totalement achevée. Je sais que les élus du 15e seront particulièrement attentifs à ce qu'une partie des mètres carrés soit utilisable par les associations du 15e arrondissement, qui manquent cruellement d'espaces de réunion.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame NIAKATÉ ?

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur ce projet, il y a deux mois de cela, ici au Conseil. La décision de déclassement soumise à notre avis arrive en support au projet de délibération prévoyant notamment la construction de logements pour jeunes travailleurs. Sur le papier, ce projet semble aller plutôt dans le bon sens : construction en biomatériaux de logements pour une population qui en a terriblement besoin, les jeunes travailleurs, certes.

Toutefois, je souhaite rappeler un détail et non des moindres : le site prévu pour cette construction est situé au-dessus du périphérique. Les jeunes travailleurs sont souvent une population modeste à revenus précaires, qui va se trouver exposée à la pollution de l'air et aux particules fines à longueur de journée.

Encore une fois, on installe les plus modestes, les plus pauvres, dans les endroits les plus inadaptés, voire les plus inhabitables. Ce projet entre malheureusement en résonance avec la situation de l'immeuble Joseph Python dans le 20e arrondissement, qui a la particularité de surplomber, elle aussi, le périphérique.

Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de voir ce reportage de Konbini sur cet immeuble, il y était donné à voir le témoignage assez marquant d'une femme qui nous expliquait qu'en période de crise sanitaire, elle ne pouvait pas trop ouvrir sa fenêtre ou aérer, alors que c'est particulièrement nécessaire. Elle nous expliquait aussi que même hors contexte de crise sanitaire, quand elle se mouche ou qu'elle tousse, je la cite, "cela sort noir", comprendre du fait de la pollution de l'air, du fait de la présence de particules fines.

Voulons-nous un immeuble Joseph Python bis dans le 15e arrondissement ? La réponse est non pour les Écologistes.

La révision du P.L.U. que nous allons voter prévoit de préserver des sites, en particulier autour et au-dessus du périphérique. Il y a donc une forme d'incohérence entre la ville que l'on veut pour demain et celle que vous construisez maintenant.

Parce que nous estimons que le projet actuel est impropre à l'habitation, nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

J'ai été saisie d'une demande d'intervention de M. le Maire du 15e.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, Madame NIAKATÉ, Monsieur SITBON, pour avoir présenté ce projet de délibération, dont nous avons déjà eu l'occasion de discuter dans notre Assemblée. Il s'agit, comme évoqué, d'un lauréat d'un appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris", situé porte Brancion. C'est un très beau projet.

Ce projet de délibération, très technique, qui est une désaffectation des emprises du domaine public, permet de franchir un pas important pour la mise en œuvre de ce projet.

Ce projet a été conçu à la fois avec la mairie du 15e et avec la mairie de Vanves. Nous avons eu l'occasion plusieurs fois d'échanger, puisqu'il y a trois lots pour simplifier, et nous ne traitons dans ce projet de délibération que d'un seul des lots.

Madame NIAKATÉ, j'entends totalement vos observations. Il faudra être vigilant. Il n'empêche que c'est un beau projet.

Deuxièmement, il faut aussi pouvoir se projeter dans l'avenir. Vous connaissez nos ambitions, que je sais partagées, sur la transformation à terme du périphérique.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur GOUJON ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je n'aurai pas la cruauté d'insister sur l'opposition interne à la majorité, puisque ce n'est pas le seul projet que nous avons examiné à la mairie du 15e, sur lequel les "Verts" ont exprimé une opposition à un projet présenté par la Municipalité ! Cela devient quelque chose d'assez commun, d'assez courant. Il faudra peut-être qu'un jour ou l'autre, l'un ou l'autre en tire les conséquences !

Je voulais juste rappeler que ce projet est présenté par la Métropole du Grand Paris, un certain nombre d'entre nous y siègent. C'est un projet qui doit permettre la réhabilitation de la porte Brancion.

M. SITBON s'est fait le rapporteur de ce projet. C'est toujours bien de répéter les choses que tout le monde connaît...

Puisque tout le monde a rappelé l'intérêt de ce projet, pour le 15e et pour Vanves, pour réparer la fracture urbaine entre Vanves et le 15e, j'en profiterai pour ajouter quelque chose qui est demandé par les habitants et sur lequel nous essayons d'intervenir depuis longtemps, c'est la réhabilitation et la requalification complète de tous les logements sociaux de "Paris Habitat". C'est dommage que M. BROSSAT soit parti, cela le concernait directement. Il est nécessaire qu'il y ait une restructuration profonde de la porte Brancion et des centaines de logements sociaux qui sont obsolètes, vétustes, qui sont des passoires thermiques, qui font que ce quartier est un délaissé urbain.

J'en profite pour rajouter un petit codicille, que l'on fera une prochaine fois peut-être sous forme d'amendement ou de vœu, pour qu'il y ait cette réhabilitation et cette restructuration complètes par "Paris Habitat" et par les autres bailleurs sociaux qui sont dans le secteur, des logements sociaux de la porte Brancion.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DU 56).

2020 DU 62 - Maine-Montparnasse (6e, 14e, 15e) - Avis sur l'étude d'impact actualisée et la demande de permis de construire de l'immeuble CIT - Convention de PUP.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 62, Maine-Montparnasse, avis sur l'étude d'impact actualisée et la demande de permis de construire de l'immeuble C.I.T.

La parole sera successivement à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Philippe GOUJON, Florian SITBON, Danielle SIMONNET, Carine PETIT et Aminata NIAKATÉ.

Je vous encourage vivement à ne pas dépasser les 5 minutes maximum de temps de parole. C'est Emmanuel GRÉGOIRE qui répondra.

Madame CARRÈRE-GÉE ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je serai plus brève que 5 minutes, notamment parce que le C.I.T. est après tout sur le territoire du 15e, mais vu du 14e, on a un point de vue légèrement différent. Cela arrive.

C'est extrêmement rare, il faut dire que c'est un gros projet quand même.

Toute l'opération Gaîté-Montparnasse nous apparaît être un cadeau magistral fait à de grands intérêts privés, par acceptation d'une énorme densification urbaine et d'une opération spéculative évidente. On achète 4.000 euros le mètre carré, on fait 4.000 euros de travaux, et on espère à l'arrivée 4.000 euros de plus-value. On est déjà instruit un peu par l'expérience, on a déjà vu à Gaîté, Unibail gagner un décuplement de son aire commerciale, le doublement de son centre des congrès avec un petit bonus de 13.000 mètres carrés de bureaux. Le projet Montparnasse est à l'avenant au total.

Dans les projets de délibération, on n'insiste jamais sur les surfaces nouvelles qui sont construites, mais à vue de nez la surface commerciale créée à Gaîté et Montparnasse correspond à une fois et demie celle de toute la rue de Rennes, une des plus commerçantes de Paris.

On voudrait, toujours vu de ce 14e, dénoncer le flou sur les conditions d'un chantier qui s'annonce traumatique pour le quartier, polluant, de nature à créer de multiples gênes, dont on a vu l'ampleur, là aussi instruit par l'expérience, par exemple rue Mouchotte et près de Gaîté. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur GOUJON ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Nous entrons de plain-pied dans l'un des aménagements majeurs des 10 prochaines années, avec l'édification d'un nouveau cœur de ville à Montparnasse, avec l'ambition d'effacer les affres d'un urbanisme sur dalle obsolète auquel se substitueront un urbanisme sur rue et la construction d'un nouveau quartier parisien avec un bâti et un espace public à repenser complètement.

S'éloigner enfin de ce concept que je qualifierais d'anti-parisien d'un urbanisme sur dalle qui a trop abîmé maints quartiers, comme autant de blessures, et le 15e y a payé un large écot avec le front de Seine notamment, Montparnasse, inadaptés au mode de vie des Parisiens, car conçus autour de l'automobile dans un environnement totalement minéral et bétonné.

C'est la raison pour laquelle nous avons poussé la Ville à se saisir de la rénovation de ces 10 hectares, car les opérateurs privés ne parvenaient guère à aboutir. Je parle de la partie 15e pour ma part, il fallait un fédérateur qui ne pouvait être que la Ville, mettant en place l'atelier Maine Montparnasse afin de s'assurer de la cohérence urbanistique, architecturale, et pour passer du minéral au végétal, avec l'implantation d'une forêt urbaine.

Nous voulons maintenant convenir d'un projet qui fasse référence en matière d'urbanisme au plan international, Montparnasse étant connu dans le monde entier, avec le double objectif d'une vocation très largement métropolitaine et de la prise en compte de la vie du quartier sans négliger sa dimension culturelle, avec au moins d'ailleurs un grand équipement culturel.

Le lancement de cette vaste opération a suscité une dynamique, puisque parallèlement à l'annonce de la requalification et de la végétalisation, grâce à l'implantation d'au moins 2.500 arbres, ce qui est une de ses caractéristiques fortes, les bâtiments les plus emblématiques devront offrir à terme un nouveau visage : la rénovation de la gare, l'intégration de la nouvelle Tour Montparnasse, la transformation de l'immeuble CNP et l'évolution très attendue du C.I.T. sur lequel porte ce projet de délibération.

Cet imposant cube noir implanté au-dessus du centre commercial fera donc l'objet d'un désamiantage, d'une rénovation totale à partir du 3^e étage avec l'installation d'une serre agricole et le remplacement des tours aéroréfrigérantes, avec un réel impact sur le paysage urbain, même si ce n'est pas le projet que nous avons choisi avec Claire de CLERMONT-TONNERRE à l'époque.

Les contraintes environnementales semblent également bien prises en compte avec les installations photovoltaïques, le recours au réseau C.P.C.U. et une faible consommation en énergie primaire.

Compte tenu de l'importance de cette opération complexe conduite en milieu dense, nous serons particulièrement exigeants sur plusieurs points. En premier lieu, le projet doit être conduit en parfait accord avec l'ensemble des copropriétaires. Ensuite, afin de coordonner les différents travaux sur ce secteur et maîtriser les effets cumulés des principaux chantiers, qui seront nombreux, nous avons demandé la création d'un comité de pilotage dédié. Enfin, le désamiantage devra faire l'objet d'une extrême vigilance.

Un point très important reste en attente et nous y serons très attentifs, c'est la restructuration du pied de la tour C.I.T., puisqu'il s'agit du socle commercial qui a vocation à être réalisé dans un second temps, et intégré dans le projet urbain en cours de définition. En dehors de son esthétique, qui devra être particulièrement réussie parce qu'il empiètera sur la place du 18 juin, il sera un marqueur architectural fort sur le boulevard Montparnasse entre la rue de Rennes et la gare.

Ce projet de délibération porte également sur une convention de projet urbain partenarial, qui a pour objet de partager avec les propriétaires du C.I.T. le coût du réaménagement des espaces publics, afin de les adapter aux nouveaux flux et aux usages générés par ce projet, en cohérence avec la reconfiguration de la place du 18 juin.

Ensuite, je souhaite voir la forêt urbaine étendue de 2.500 à 3.500 arbres en apogée en quelque sorte de l'arc vert structurant de 8 kilomètres qui commence par les boulevards de Vaugirard et Pasteur déjà végétalisés, se prolonge jusqu'à la Seine et remonte jusqu'au parc Georges Brassens.

C'est pourquoi nous n'avons pas compris là encore, je le disais dans l'intervention précédente, l'abstention, voire peut-être le vote contre du groupe Paris écologie, se dissociant ainsi une nouvelle fois de la majorité municipale sur ce qui est pourtant l'une des opérations d'urbanisme parmi les plus importantes à Paris, impactant même trois arrondissements.

Pour conclure, si nous entendons soutenir actuellement l'opération globale d'aménagement urbain Maine-Montparnasse, je parle essentiellement sur la partie 15^e, les chantiers qui se succéderont devront faire l'objet d'une coordination bien sûr exemplaire, d'une grande maîtrise, car avant de découvrir le nouveau visage de ce quartier très attendu, les habitants comme les usagers et les touristes vont devoir supporter des années de travaux, de nuisances, et donc s'armer de patience. Nous nous attacherons bien sûr à les accompagner au mieux.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire du 15^e, vous avez dit beaucoup de choses.

Laissons de côté, on verra ce que les "Verts" diront ce soir. Goûtons pour l'instant l'un et l'autre le plaisir du duo que nous faisons sur ces deux projets, puisque c'est un consensus. On l'a beaucoup dit en Conseil du 15^e arrondissement, ce projet est un projet majeur et très important pour le 15^e, le 14^e et le 6^e. Cela va être un des plus grands projets d'urbanisme à Paris dans les prochaines années.

Ce projet de délibération permet de lancer le dernier projet, la tour C.I.T., qui n'était pas encore complètement programmé dans ce secteur, en prévoyant de le faire rapidement, puisque c'est imposé par la réhabilitation pour l'amiante, vous l'avez dit.

Ce projet va permettre de recréer des perspectives, de recréer des espaces de respiration dans ce quartier. On peut faire un concours 2.500, 3.000, 3.500 arbres, la programmation n'est pas totalement achevée. L'important est que l'on se retrouve sur ces questions, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé. La physionomie de ce quartier va en être totalement transformée. Il y a de grandes avancées, avec les perspectives, puisque le projet de ROGERS a surtout travaillé sur ce point.

Pour ceux qui ne le connaissent pas, je vous invite à voir les visuels, qui ne sont que des prévisuels mais indiquent les lignes directrices de ce projet, qui sont de recréer des perspectives. Quand on connaît au bout de la rue de Rennes ce bloc qui est le centre commercial et la Tour, cela va pouvoir recréer des rues.

C'est un projet dont on se réjouit. Il y aura une cohérence architecturale entre les différents projets, le C.I.T., la Tour Montparnasse, le projet qui se situe aussi sur la dalle de la gare, et la gare qui est en train d'être achevée. Tout cela va commencer par les travaux de la Tour.

Concernant les soucis qu'il y a sur les travaux qui pourraient arriver, on sait que maintenant tout le monde fait extrêmement attention. Par exemple, les aménageurs de la Tour ont prévu un système de sarcophage, de façon que les travaux soient limités en nuisance. C'est bien expliqué dans le projet de délibération, il y a sur les travaux du C.I.T. des contreparties avec un aménagement des surfaces de voirie, qui va pouvoir se faire rapidement, sans attendre le reste des travaux de ce site, et un parking vélo très important.

Oui, j'en remets une couche pour dire que l'on se réjouit vraiment que tout ce site commence sa mue, et sur ce point nous sommes en consensus, et j'espère avec tout le monde.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je serai très rapide, mais sur la gare Montparnasse il y a toujours les mêmes problèmes. C'est-à-dire évidemment qu'il y a une nécessité, une urgence de faire un grand projet de renouvellement, mais le fond du dossier, c'est quoi ? Combien de surfaces vont être pour des usages diversifiés de la ville, et combien de surfaces vont être pour des usages uniquement commerciaux ? C'est un sujet.

Quels sont les opérateurs publics ou privés dans la gestion de ces usages ? Dans ce projet, même si je ne suis pas de ces deux arrondissements concernés, donc je suis beaucoup moins éclairée que les autres élus de ce conseil sur ce dossier, j'ai le sentiment que la part belle, une fois de plus, est faite aux surfaces commerciales qui sont créées, et à une logique spéculative et d'intérêt privé pour de gros opérateurs.

Quand il faudrait, au contraire, lorsqu'on redessine la ville, penser l'intérêt général et penser aussi à la maîtrise publique sur la ville, à la maîtrise publique du foncier pour garantir la pérennité d'usages publics de la ville.

Évidemment, il y a aussi des arbres qui vont être plantés, une rénovation de la gare, tous ces travaux de désamiantage et de réhabilitation de la tour Montparnasse, avec les projets de terre agricole. On n'est pas contre tout cela, mais la logique de fond sur la dérive qui fait que la Ville se dépossède elle-même de la maîtrise du foncier, des surfaces, au profit d'intérêts privés, fait que je ne peux approuver ce projet.

Je vous remercie.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Je voulais rappeler ici l'importance que la Ville, il y a maintenant deux ou trois ans, s'était donnée à faire se retrouver autour d'une même table et d'un même projet, l'ensemble des gros propriétaires privés de ce quartier Maine-Montparnasse, parce qu'il était urgent de commencer une démarche qui permette à terme de réparer cet urbanisme de dalles que nous connaissons, qui est arrivé depuis maintenant de nombreuses années au bout de sa logique.

Il est usé, il est dépassé. Il était temps d'engager une première démarche pour faire entrer le quartier Maine-Montparnasse vers les objectifs de le poser dans une direction d'objectifs de ville en transition, et de ville tournée vers justement une ville plus respectueuse de son environnement et où le quartier Montparnasse pourrait retrouver toute sa place.

La très grande dominante aujourd'hui est celle du bureau et du commerce. Aujourd'hui, ce projet de délibération vise spécifiquement l'immeuble du C.I.T., qui est aussi maintenant une verrue plantée au bout de la rue de Rennes et au début de ce quartier Maine-Montparnasse, qui nous mène jusqu'à la gare et un peu plus loin, jusqu'à la place de Catalogne.

C'est vrai que ce projet de délibération a été adopté par le Conseil du 14^e arrondissement. On est au bout, pour rentrer dans le dur du dossier Maine-Montparnasse, c'est-à-dire comme vous l'avez aussi rappelé, la mixité des usages et des fonctions que nous devons, dans les prochains mois, définir. Ce projet de délibération est, je l'espère en tout cas, un des derniers projets de délibération où nous voterons un fameux PUP lot par lot.

Il nous faut maintenant arriver à définir un outil de maîtrise publique, maîtrise d'intérêt général, qui permette à tous les acteurs privés, les gros acteurs privés, et les acteurs publics, en particulier la Ville, de maîtriser toutes

les dimensions de ce projet, qui sera un des projets les plus importants de cette mandature, mais aussi certainement celle d'après.

Je voulais remercier en tout cas Emmanuel GRÉGOIRE, qui s'est emparé très fortement et fermement de ce dossier en début de mandature. L'ensemble des équipes, de l'équipe Rogers notamment, qui va pouvoir traiter et donner des objectifs d'intérêt général au socle du C.I.T., en cohérence avec des objectifs que nous définirons certainement ensemble. Nous y reviendrons, j'espère, au cours du premier semestre de l'année prochaine.

On le voit, la logique du PUP est maintenant quasiment terminée avec ce projet de délibération du C.I.T., et j'espère que nous reviendrons sur ce projet avec des outils de maîtrise publique beaucoup plus forts, et qui nous donneront tout le poids pour apporter une belle cohérence programmatique et d'aménagement urbain tournée vers les objectifs que nous défendrons aussi dans le cadre du futur P.L.U. bioclimatique de notre ville.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Aminata NIAKATÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Monsieur le Maire du 15e, peut-être devriez-vous questionner votre propre appartenance à l'opposition, puisque je comprends que vous soutenez ce projet de délibération.

Notre groupe s'abstiendra sur ce projet de délibération et je vais expliquer les motifs de cette réserve.

La réhabilitation de la tour C.I.T. soumise à notre examen permet au propriétaire d'augmenter la surface du bâtiment de près de 20 %, passant ainsi de 12.000 mètres carrés de plancher à 14.300 mètres carrés. Cela représenterait environ 30 à 40 millions de valeur supplémentaire pour les copropriétaires, la moitié peut-être en tenant compte de l'investissement des travaux de cette extension. Rapporté aux 12.000 mètres carrés actuels, cela représenterait un chèque net de l'ordre de 3.000 euros du mètre carré.

Cette surélévation devrait donner au propriétaire la possibilité de financer les travaux de désamiantage après 50 ans, mais n'est-il pas normal que des copropriétaires rénovent leur patrimoine au bout de 50 ans, sachant que les travaux de performance énergétique s'amortissent très vite au regard de la consommation actuelle de ce type de bâtiment, que l'on pourrait très bien qualifier de passoire thermique ?

Sur le plan environnemental thermique du projet, s'il comporte des aspects positifs, notamment grâce au branchement sur le C.P.C.U., il n'est pas pour autant exemplaire. L'augmentation du tour de taille des premiers étages et donc de la profondeur des plateaux de bureaux nécessite un grand apport solaire et donc un vitrage plus important. Or, l'augmentation de la surface vitrée réduit l'inertie thermique du bâtiment, augmente les effets de serre et la déperdition thermique l'hiver.

Autre écueil, les mètres carrés supplémentaires ainsi offerts sont destinés exclusivement à du bureau privé, alors qu'il y a tant de bureaux vides à Paris. Il ne semble donc pas y avoir un intérêt public les justifiant.

Enfin, nous déplorons que la négociation sur les projets gare Montparnasse, Tour Montparnasse, tour C.I.T. et centre commercial Gaîté soient menés séparément, projet par projet, sans aucune vue d'ensemble ni réflexion à l'échelle du quartier. Aucune étude d'impact ne propose de vision d'ensemble.

Pour l'instant, on ne sait pas grand-chose sur ce qui est prévu exactement sur les espaces publics.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs qui sont intervenus, en particulier les maires d'arrondissement avec qui nous travaillons sur ce projet, qui a été engagé lors de la mandature précédente.

Il s'agit d'une accélération de l'un des trois lots du projet Montparnasse, la fameuse tour C.I.T.

Permettez-moi de corriger quelques incompréhensions, manifestement. Il n'y a pas d'espaces commerciaux, il s'agit de bureaux. La tour C.I.T. est une tour de bureaux.

L'augmentation de surface est extrêmement modeste, puisqu'il s'agit d'une augmentation de 2.297 mètres carrés, et Madame NIAKATÉ, je vous ferai passer une analyse technique, je n'ai pas le détail ici, qui vous expliquera que votre calcul de cadeau est tout à fait infondé en réalité. Une des raisons de l'extension est de permettre à la copropriété, complexe, de financer la rénovation, dont j'ai retenu qu'au moins tout le monde s'accorde pour dire qu'elle est urgente et nécessaire.

Beaucoup d'autres questions seront traitées dans les mois et années qui viennent concernant les autres sujets. J'ai bien entendu les observations qui ont été formulées sur la partie commerciale, qui forme la dalle du projet Montparnasse, notamment sous le C.I.T.

Je veux enfin rassurer tout le monde, la concertation doit être au cœur de la construction de ce projet, notamment parce qu'il faut bien avoir en tête que l'ampleur des travaux sera très conséquente.

J'y veillerai, et je sais que vous le ferez aussi.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DU 62).

2020 DU 74 - Opération secteur Binet (18e). - Reddition des comptes et quitus à Paris Habitat OPH.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 74 concernant l'opération secteur Binet dans le 18e, reddition des comptes et quitus à "Paris Habitat OPH".

Je donne la parole à Maya AKKARI, pour le groupe PEC.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Avec ce projet de délibération, le DU 74, nous clôturons, j'espère, si nous le votons ce soir, un chapitre important de la vie des habitants et des habitantes d'un quartier du Nord de Paris.

Mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE nous demande donc d'approuver les comptes définitifs d'une opération d'envergure d'aménagement du secteur Binet, à la porte Montmartre, opération dont les premiers pas ont débuté il y a 15 ans.

Beaucoup ne le savent pas, ce territoire, qui est bien moins médiatisé que d'autres quartiers populaires, est l'un des plus précaires d'Ile-de-France. Je dis bien, d'Ile-de-France.

On oublie bien souvent qu'à Paris aussi, il y a des territoires qui cumulent les difficultés économiques et sociales. A la porte Montmartre où se situe l'îlot Binet, c'est plus d'un tiers des actifs qui sont au R.S.A. C'est presque la moitié des foyers qui sont monoparentaux. C'est 16 % des jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en formation ni en emploi.

Nous agissons bien sûr dans ce quartier, comme dans tous les autres quartiers populaires, en mobilisant le droit commun afin qu'il s'y applique de la même façon que partout ailleurs, en initiant des actions de médiation et d'accès au droit et en soutenant les habitantes et habitants dans leurs projets d'accès à l'emploi, à la réussite scolaire, à la culture et aux loisirs.

Nous pensons également que la rénovation urbaine est un puissant outil d'émancipation de nos quartiers, et l'opération d'aménagement du secteur Binet en est un bel exemple.

C'est ainsi que plus de 19 millions d'euros ont été investis dans ce quartier par l'État, la Région et la Ville. Nous y avons implanté une crèche, construit une école maternelle, ouvert une nouvelle voie pour désenclaver et sécuriser le secteur.

Nous y avons construit de nouveaux logements en introduisant au détour du logement intermédiaire, ce qui nous a permis ainsi de faire un peu de mixité sociale dans l'habitat, que l'on retrouve petit à petit dans les écoles.

Nous y avons implanté un hôtel d'activité, un hôtel de tourisme haut de gamme et un commerce qui nous permettent de créer des flux dans le quartier, et là encore, de la mixité.

Nous avons également implanté un centre de santé, et toutes les dernières études et le contexte sanitaire actuel montrent combien nous avons eu raison de le faire, et combien cette question est sensible dans les quartiers populaires.

Nous y avons construit une nouvelle bibliothèque dont les habitantes et les habitants sont si fiers, un centre d'animation et un centre social, ainsi qu'une salle polyvalente où l'on peut se réunir et faire la fête.

Qui aurait pensé il y a 15 ans, que le quartier verrait l'arrivée, par exemple, du siège social des Inrocks ou encore de Radio Nova ?

Parallèlement à cette opération d'aménagement, dont nous allons approuver les comptes définitifs ce soir, j'espère, nous avons plus largement rénové les squares du quartier, le square Binet, et je vous invite d'ailleurs à aller visiter la charmante ferme pédagogique qui s'y trouve pour y voir notamment les moutons de Ouessant. Un peu plus loin, le restaurant universitaire a été complètement rénové. Le collègue Utrillo est bientôt totalement remis à neuf, et nous attendons impatiemment l'avancement des travaux du lycée Rabelais que la Région a enfin décidé de mener.

Les résidences d'habitat à loyer modéré ont par ailleurs toutes bénéficié d'un programme de résidentialisation et de beaux agrès ont été installés grâce au budget participatif sur le mail Binet.

Si vous vous y rendez le week-end, vous y verrez de nombreuses personnes dont beaucoup de femmes, de jeunes filles et de fillettes faire du sport.

N'oublions pas le tramway tout neuf, qui relie maintenant Paris d'Est en Ouest, et qui a participé au désenclavement des quartiers des portes.

Les habitants, bien sûr, ont vécu des années difficiles avec beaucoup de travaux et des opérations à tiroir. Nous les avons accompagnés, notamment à travers la série de films "Le temps du chantier", produits par la Sierra Prod.

Tous les problèmes ne se sont pas évaporés. Il reste encore de nombreux enjeux économiques et sociaux dans ces quartiers, mais les habitantes et habitants vivent mieux dans leur quartier, et s'appuient sur ces nouveaux services publics pour bien avancer dans leur vie.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je n'aurai rien à ajouter à Maya AKKARI qui a fait une présentation très complète. C'est un projet qui a débuté en 2011, il était urgent de le faire et c'est une très belle opération de renouvellement urbain.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DU 74).

Observations sur le déroulement de la séance.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - J'ai le plaisir de vous annoncer que compte tenu du temps passé dans nos débats, bien légitimes, nous allons devoir prolonger un peu plus longtemps que prévu les débats de ce soir, en nous donnant pour objectif de finir les dossiers inscrits en 6e Commission, et donc de poursuivre nos débats jusqu'à 22 heures, pour éviter de trop reporter ce temps sur la journée de demain, qui est déjà bien chargée.

2020 DU 104 - P.L.U. - Prescription de la revision. - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Sur ce, je vous propose de passer à l'examen d'un projet important, puisqu'il s'agit du projet de délibération DU 104, de l'amendement technique n° 106 déposé par l'Exécutif, et des amendements n°s 107, 214, 215. Il s'agit de la prescription de la révision, objectifs poursuivis et modalités de la concertation.

Un grand nombre d'intervenants se sont inscrits. Successivement, cela permettra de vérifier, je donnerai la parole à Geneviève GARRIGOS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Grégory CANAL, Agnès EVREN, Jean-Baptiste OLIVIER, Florian SITBON, Maud GATEL, Eric PLIEZ, Emile MEUNIER, Roger MADEC, Danielle

SIMONNET, Nathalie MAQUOI, Nicolas BONNET-OULALDJ et Maxime COCHARD, en espérant n'avoir oublié personne.

Je commence par donner la parole à Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je suis ravie d'être la première à intervenir sur ce projet de délibération.

Il est vrai que transition écologique, justice sociale, vitalité économique sont autant d'enjeux qui nous amènent à penser le Paris de demain.

Des grèves de transports aux restrictions de déplacements pour endiguer la pandémie de la Covid, cette année aura mis en exergue la nécessité d'apporter des réponses concrètes et durables à ces enjeux.

Nos mobilités ont été bouleversées, entravant notre vie sociale et économique, et le développement en urgence des pistes cyclables sur l'ensemble du territoire parisien en est une des réponses.

Au-delà, il nous faut questionner nos modes de vie, le temps et l'espace dans lesquels nous nous déployons et nous avons pu le constater cette année, l'hyper proximité apparaît comme un levier d'amélioration de notre qualité de vie.

C'est l'essence du concept de la "ville du quart d'heure" développé par Carlos MORENO, un des engagements majeurs de notre programme validé par les électeurs en juin dernier.

La "ville du quart d'heure" se doit de répondre à six besoins essentiels : se loger, travailler, s'éduquer, s'approvisionner, se soigner et s'épanouir. En réduisant les distances, elle favorise un usage social du temps. Elle améliore les liens entre les habitants, la solidarité, favorise l'économie locale qui, comme le soulignait dans son propos introductif au budget Mme la Maire de Paris, est cruciale pour la relance de notre ville et du pays. Elle facilite l'accès à la culture, aux pratiques sportives, aux soins. Elle contribue sous de multiples formes à la transition écologique, à notre impératif de mixité sociale, d'inclusion, d'apaisement de l'espace urbain.

À l'occasion de la révision du plan local d'urbanisme, un outil décisif dont nous allons nous saisir, nous allons pouvoir permettre à certaines de ces idées-forces de notre programme de devenir réalité, notamment cette conception de la ville. Chaque Parisienne, chaque Parisien pourra en profiter.

J'aimerais toutefois m'attarder sur un point particulier, celui d'un besoin fondamental qui nous ancre dans la "ville du quart d'heure" : se loger. Je suis sûre que Danielle SIMONNET sera d'accord avec moi, puisqu'elle nous le signale à chaque fois, et l'aspiration à le faire à proximité de son lieu de travail.

Nous le savons, la demande de logements sociaux ne cesse de progresser, et nous en avons eu de multiples exemples dans les débats qui viennent de s'écouler en 5e Commission. 194.221 demandeurs de logement en 2014, 248.777 en 2018, et malgré les avancées considérables que nous devons à une volonté politique portée avec détermination et créativité par Ian BROSSAT, ces demandes ne risquent pas de se tarir lorsque le nombre d'allocataires au R.S.A. a augmenté de 14 % cette année, comme nous a alertés Léa FILOCHE.

À cette demande de logement d'hyperproximité, j'entends ceux qui brandissent la dédensification. Or, qui dit dédensification dit également étalement urbain, voire périurbain.

L'expansion de l'espace s'accompagne de l'allongement du temps, d'un impact négatif sur le quotidien et la qualité de vie des personnes, sur la transition écologique elle-même, du fait du recours souvent imposé de la voiture, de la couverture des sols, de l'empiétement sur les zones cultivables et la disparition de biodiversité.

Aussi, si dans les années 1970-1980 la mode était à l'étalement urbain, aujourd'hui, l'état de la planète et la transition écologique nous obligent à appréhender la densification, mais une densification qualitative, comme un moyen de concilier l'exigence écologique et la demande d'habitat digne et accessible à Paris.

Au lieu de nous focaliser sur la dédensification, concentrons-nous plutôt sur le passage d'une densification minérale à une densification organique. Une densification qui respecte l'environnement, une densification qui fait la part belle aux matériaux biosourcés, une densification qui réhabilite l'existant, comme c'est le cas rue de la Convention où "Paris Habitat" réalise des travaux d'isolation par l'extérieur d'un immeuble avec des bottes de paille comme isolant énergétique.

La densité qui plus est, est un levier parmi d'autres dans la fabrication de la "ville du quart d'heure". Elle favorise le développement du tissu économique local, des commerces de proximité, des modes de transport actifs ou doux. Elle crée de la proximité et favorise le lien social, des aspects qui résonnent davantage en ce temps de crise.

Finalement, si notre volonté est celle d'un Paris durablement inclusif et solidaire, résilient et décarboné, attractif, la révision du P.L.U. telle qu'elle nous est aujourd'hui proposée est déterminante. Et je la voterai avec grande détermination et plaisir.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, si nous approuvons le principe de la révision du Plan local d'urbanisme, tant l'actuel P.L.U. s'est révélé néfaste pour Paris, en revanche nous contestons un certain nombre d'objectifs qui caractérisent votre politique.

Un mot sur la méthode. Dès le mois d'octobre, vous avez faussé le jeu en finançant une pseudo-concertation regroupant une centaine de panélistes, pour orienter le lancement de la révision du P.L.U. et de ce fait, conditionner le processus.

Du coup, alors que la phase de diagnostic est prévue pour 2021, vous avez figé les grandes orientations du futur P.L.U. Ainsi, à la lecture de ce projet de délibération, nous avons l'impression que tout est encadré, à la virgule près, ce qui interroge sur la portée de la concertation à venir.

Et comme si ce n'était pas suffisant, vous venez d'amender largement les orientations énoncées dans le projet de délibération, qui ressemble de plus en plus à un manifeste social.

Sans doute, cette démarche résulte-t-elle des négociations expresses que vous avez été contraints de conduire avec certaines composantes de votre majorité, qui se sont abstenues en conseil d'arrondissement.

Si vous avez été particulièrement prolixes sur la question du logement social en ciblant les arrondissements de l'ouest et du centre, je relève que vous passez sous silence le logement libre et intermédiaire. Pourquoi, Madame la Maire, persister ainsi à mettre de côté les classes moyennes qui sont déjà les grandes oubliées de votre politique et les victimes de vos opérations de préemption et de conventionnement à répétition ?

Comme le rappelait notre collègue Jean-Pierre LECOQ dans le cadre de la discussion budgétaire, 10.000 habitants et 2.500 enfants quittent Paris chaque année. Ces chiffres alarmants devraient vous inviter à réagir et appellent un sursaut pour proposer une offre de logement en direction des familles, pour leur offrir de nouveaux espaces de respiration et des équipements publics de proximité.

À titre d'exemple, nous ne pouvons admettre que dans le 15e, seule 1 demande de place en crèche sur 4 soit satisfaite. Nous sommes là à des années-lumière de la "ville du quart d'heure".

Alors que nous sommes supposés élaborer un plan bioclimatique, comment pouvez-vous, Madame la Maire, assumer le bétonnage de l'avenue de Breteuil et la suppression des réservoirs de Grenelle qui apportaient fraîcheur et biodiversité dans un quartier très dense ? Dans ce qui se voudrait être le royaume de l'écologie municipale, c'est en réalité le béton qui est roi. À l'épreuve des faits, on est bien loin d'une démarche bioclimatique.

Aux effets d'annonce et aux opérations de communication de la Maire de Paris sur les forêts urbaines artificielles, nous privilégions la création de vraies trames vertes à l'image de l'arc vert structurant initié par le maire du 15e, afin de relier les boulevards des fermiers généraux, les quais de Seine et la Petite Ceinture.

A l'heure où le budget de la Ville de Paris pour 2021 s'avère lourdement grevé par la baisse des recettes et surtout la hausse de l'endettement, il est primordial de prendre en compte les réalités économiques environnementales et sociales qui définissent le Paris d'aujourd'hui et conditionnent la capitale de demain.

J'ajoute que nous serons également en première ligne pour débattre de la question de la densité et de la limitation des hauteurs, afin d'éviter les erreurs des politiques urbaines de ces dernières années. Nous avons pour objet de définir une stratégie d'aménagement et de développement durable concertée au plus près du terrain, pour embellir, faire respirer et prospérer Paris, et cela d'autant plus à la suite de l'épreuve économique, sanitaire et sociale que nous traversons.

Afin d'être en mesure de mener à bien cette concertation sur le plan local, nous entendons que votre Exécutif mette à la disposition des mairies d'arrondissement et des conseils de quartier des moyens appropriés, avec notamment un appui technique pour l'organisation des multiples forums, et un dimensionnement des moyens locaux de dématérialisation. Or, à ce jour, il n'y a ni son ni image, la ville est muette.

Nous entendons également disposer d'informations sur les parcelles mutables à court et moyen terme et avoir communication des études prospectives réalisées sur certains secteurs par la direction de l'urbanisme.

Enfin, nous réitérons notre demande de mise à disposition d'une cartographie actualisée des différents zonages portant entre autres sur les pourcentages de logements sociaux existants et programmés par Iris. Il est clair que nous n'accepterons plus de travailler sur des données datées qui masquent la réalité.

Mes chers collègues, si le plan bioclimatique peut représenter une réelle opportunité pour dessiner le Paris de demain et améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, en revanche, cette démarche n'aura de sens que si l'Exécutif s'engage à apporter une réelle écoute et des réponses concrètes aux propositions portées par les acteurs locaux, élus, habitants, associations et conseils de quartier.

Faute de quoi, l'écriture du P.L.U. bioclimatique risque de se solder in fine par une accumulation de petites négociations entre élus socialistes, communistes et Verts, un scénario dont nous sommes coutumiers.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Grégory CANAL, pour le groupe Changer Paris.

M. Grégory CANAL. - En complément du propos très exhaustif de ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, je voulais attirer votre attention sur la première partie des objectifs de ce projet de délibération, à savoir Paris ville inclusive, où il est fait mention de la politique du logement.

A l'intérieur de cet objectif figurent plusieurs orientations parmi lesquelles, veiller à ce qu'il y ait une diversité sociale dans les quartiers, mais aussi une égalité, qu'elle soit d'ailleurs sociale ou territoriale entre les quartiers ; permettre aux classes populaires de demeurer à Paris ; et rendre les logements accessibles et abordables pour tous les Parisiens.

Globalement, bien sûr, nous sommes d'accord avec l'ensemble de cette philosophie qui nous agrée globalement, si ce n'est un angle mort majeur de notre point de vue, c'est l'absence totale de référence au maintien des classes moyennes à Paris.

Je ne parle même pas d'un éventuel retour. Je me permets de vous le rappeler, les classes moyennes parisiennes ont déserté Paris, à telle enseigne que c'est 12.000 départs par an, essentiellement des classes moyennes.

Pourquoi partent-elles ? Vous le savez bien. Elles subissent de plein fouet les tensions immobilières du secteur parisien, toujours très fortes en dépit de la crise sanitaire mais aussi, et dommage que M. BROSSAT ne soit pas là, parce que l'accession au logement social est de plus en plus difficile. C'est malheureusement l'une des conséquences de la politique d'urbanisme et de logement qui est pratiquée à Paris depuis près de 20 ans, et qui ne favorise pas, c'est le moins que l'on puisse dire, ces classes moyennes.

Pourtant, ces classes moyennes sont très loin d'être des classes privilégiées. Ce sont des commerçants, des travailleurs indépendants, des cadres intermédiaires, même des agents de la fonction publique, des professions intermédiaires dont le niveau de ressources est à peine supérieur au revenu médian des Français, qui est à peu près à 1.780 euros selon l'INSEE. Pourtant, les classes moyennes, laissez-moi vous dire qu'elles sont capitales dans la vie de vos quartiers.

Tout d'abord, parce qu'elles consomment. C'est elles qui soutiennent le commerce de proximité. Ensuite, elles payent des impôts, elles sont solvables. Dieu sait que les impôts parisiens, c'est quelque chose. C'est elles qui, en réalité, assurent la réalité de votre mixité sociale dans les quartiers.

En réalité, les classes moyennes subissent une mobilité géographique vers la banlieue ou la province, qui ne va faire qu'une seule chose : augmenter cette espèce de poison du sentiment de déclassement qu'elles subissent. Après, il ne faudra pas s'étonner de les voir dans quelques années sur des ronds-points.

Après ce constat accablant, qu'est-ce vous faites ? Dans la délibération générale du P.L.U., vous les oubliez complètement, elles ne figurent pas du tout dans vos préoccupations. C'est scandaleux !

Et pourtant, Mesdames et Messieurs, le P.L.U., c'est bien le levier principal d'inclusion des classes moyennes à Paris, parce qu'il permet deux choses. La première, c'est de permettre le développement du parc social parisien pour les classes intermédiaires. La deuxième, c'est d'éviter la surdensification.

Je me permets de faire une petite incise. J'ai entendu tout à l'heure M. BROSSAT nous indiquer qu'il n'y a pas de problème de densification, parce que la densification est adossée à la baisse de la population, donc la densification n'augmente pas.

C'est vraiment du grand n'importe quoi. C'est mélanger deux concepts : la densification du bâti et la densification humaine.

Si demain la Ville de Paris achète un terrain de 200 mètres carrés à une copropriété privée et qu'elle y construit un garage pour mettre des vélos, vous ne densifierez pas la population, mais vous densifierez l'urbain. C'est logique. Ce qu'a dit M. BROSSAT tout à l'heure, c'est juste n'importe quoi.

Je me permets de dire au passage d'ailleurs concernant cette densification, qu'avant il y avait un outil qui permettait de la mesurer. Cela s'appelle le COS, et cela nous donnait un chiffre très objectif par commune et même par quartier. Mes chers amis, figurez-vous que le COS, c'est Mme DUFLOT qui l'a fait sauter en 2014 lorsqu'il y a eu la loi ALUR. C'est grâce à ce COS qui est tombé que vous pouvez surdensifier.

Je vous donne un exemple dans le 15^e arrondissement, "Paris Habitat" a acheté un pavillon de ville de 3 étages, et rajoute 2 étages dessus. Avec le COS, on l'aurait vu tout de suite. C'est possible et cela s'appelle de la surdensification. Oui, la densification augmente à Paris.

Pour que l'on soit bien clair, je vous fais confiance, Monsieur GRÉGOIRE, pour le dire à M. BROSSAT, en bonne synthèse de ce que l'on pense à droite, nous sommes contre la densification urbaine, quelle qu'elle soit. Nous sommes pour la stabilité démographique, mais nous sommes surtout et je pense aussi aux jeunes ménages qui voudraient avoir un projet de vie à Paris, pour l'équilibre démographique de nos quartiers, car nous ne souhaitons pas les ghettoïser comme vous le faites dans la réalité, c'est-à-dire des zones où il y a une concentration du très défavorisé et des zones très favorisées.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Agnès EVREN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Agnès EVREN. - Je vous remercie.

L'Exécutif a annoncé une révision en profondeur du plan local d'urbanisme pour doter la capitale du premier P.L.U. bioclimatique de France. Très bien, mais je crains qu'une fois de plus on soit dans la pure démagogie.

Est-il cohérent de parler d'un P.L.U. bioclimatique alors que le bilan d'Anne HIDALGO rime avec bétonisation et densification au détriment du développement durable ? Quoi qu'en dise la Maire, Paris reste l'une des villes les plus denses et les moins dotées en espaces verts d'Europe. Le ratio de l'O.M.S. des espaces verts doit se situer à minima à 10 mètres carrés par habitant, et à Paris il est seulement de 5,8 mètres carrés. C'est 36 mètres carrés à Amsterdam, 45 mètres carrés à Londres, 59 mètres carrés à Bruxelles.

Le rééquilibrage est urgent, et je passe sur la volonté incompréhensible de la Ville de Paris de neutraliser 500 mètres carrés de pelouse avenue de Breteuil dans le 15^e, le 15^e est martyrisé, pour y installer le mur pour la paix.

10.000 Parisiens quittent Paris chaque année, je le rappelle, parce que la Municipalité ne répond pas à leurs besoins en termes d'habitat, de mobilité et de qualité de vie.

La politique d'aménagement est aux antipodes des aspirations des habitants. Respire-t-on vraiment à nouveau sur les places soi-disant réhabilitées ? Entre les arbres abattus place de la Nation et la minéralisation invasive de la place du Panthéon, on se demande vraiment où sont les îlots de fraîcheur dont on nous parle.

Vous n'améliorerez pas les qualités bioclimatiques et environnementales de la capitale en la verdissant aléatoirement et à coups de communication comme l'annonce de forêts urbaines, de plantations d'arbres à la place de stationnements.

Ce qu'il faut, c'est développer une réelle stratégie de biodiversité avec une nature entretenue, soignée et intégrée à l'ordre urbain dans un projet global réfléchi avec les urbanistes et paysagistes.

Je ne reviens pas sur ce qui a été très bien dit par ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE sur la nécessité d'identifier et de cartographier au cours des premières étapes de la révision du P.L.U.

Surtout, c'est une approche et une gestion à l'échelle de la Métropole, voire de la Région qu'il s'agit de mettre en œuvre. En tant que principale force d'opposition, nous nous attacherons à être force de proposition avec Rachida DATI, à l'écoute de tous les acteurs socio-économiques et culturels parisiens et métropolitains. La révision du P.L.U. doit être l'occasion historique de redonner un nouveau pouvoir d'attraction à Paris.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, que de verbiage, que de jargon dans ce projet de délibération, que de bons sentiments aussi, c'est tout un programme politique censé faire plaisir à tout le monde, un catalogue de généralités et de générosités. Même s'il est déterminant et prescriptif pour l'avenir, le plan local d'urbanisme, fut-il qualifié en prime de bioclimatique, est un outil juridique qui ne peut pas tout. On a l'impression, à la lecture des objectifs poursuivis, qu'on lui en demande un peu trop, et à vouloir en faire trop on sombre dans les contradictions.

La priorité, on le voit bien, est la solidarité et non l'emploi ou la création de richesses, item évoqué à la fin, noyé dans d'autres problématiques.

Ce P.L.U. aura comme mission première, je cite : "de promouvoir l'accueil de toutes et de tous". Quand on sait que l'un des aspects essentiels d'un P.L.U. est de fixer un seuil de population, on peut donc s'interroger ou s'inquiéter sur l'objectif poursuivi. S'agit-il simplement d'un beau message dans le vide, ou d'une volonté débridée d'expansion démographique ?

Retenons l'affirmation de principe, mais lorsqu'on ajoute un peu plus loin qu'il faut offrir un logement à prix abordable et accessible à tous, même si cela est une fois de plus difficilement contestable, on est en droit de se dire qu'il va falloir beaucoup construire. C'est bien ce que le P.L.U. encadre, la construction.

Or, il est un mot qui brille par son absence, c'est la densification. Paris est une ville très dense, déjà 21.000 habitants au kilomètre carré, soit presque autant que Manhattan sans les tours. On bute donc sur une première contradiction, démographie et densification.

L'autre priorité de ce P.L.U. est de faire de Paris une ville durable, vertueuse, résiliente et décarbonée. Il faut reprendre son souffle pour lire une telle énumération. Ici, on répète des objectifs maintes fois énoncés dans tous les paragraphes de ce projet de délibération : "accorder une place accrue à la nature par la végétalisation, la plantation d'arbres". Là encore, on ne peut que se satisfaire de ces objectifs consensuels et nécessaires. Là encore, on doit regretter les contradictions. Où va-t-on planter ces arbres ? Où va-t-on faire de l'agriculture urbaine ? Où va-t-on implanter ces sites de logistique et finalement pour en revenir à la contradiction démographique, où va-t-on construire ces logements ?

On ne peut pas s'opposer à l'étalement urbain et à la densification à la fois, tout en voulant accueillir plus de population et en créant des forêts urbaines.

J'aimerais aussi attirer l'attention sur un autre point essentiel : la mixité sociale. Elle est en bonne place des objectifs et c'est très bien. Que doit-on entendre par ce terme lorsqu'il est immédiatement suivi par "contrer la gentrification" ? S'agit-il donc pour vous seulement d'une mixité en direction des plus pauvres ? La gentrification de certains quartiers de l'est de Paris ne les tire-t-elle pas un peu vers le haut ? Ne cherche-t-on pas à faire venir une nouvelle population plus favorisée dans nos quartiers déshérités de l'Est, rongés par la misère et les trafics ?

Nous savons très bien que cette mixité sociale n'existe plus dans de nombreux quartiers du 18e, 19e, 20e et 13e. Après 15 ans de politiques de construction et de conventionnement à marche forcée dans nos arrondissements, doublant le nombre de logements sociaux jusqu'à 40 % dans le 13e, le plus souvent très sociaux, vous optez depuis quelques années pour des politiques de programmes présentés comme équilibrés intégrant des P.L.S., mais tout en continuant à créer majoritairement des P.L.A.I. et des PLUS. Vous parlez de rééquilibrage, mais pourquoi à ce même Conseil de Paris continue-t-on de construire des logements sociaux à l'Est ? Pas moins de 40 projets de délibération DLH sur l'Est aujourd'hui.

Dès lors, comment articuler toutes ces contradictions, accueillir tout le monde, mais pas les classes moyennes, construire toujours plus à l'Est tout en niant la densification, le tout en inventant des terres à végétaliser. On ne peut pas dire tout et n'importe qui, vendre du rêve et des concepts. La politique, c'est faire des choix.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun, en Salle des fêtes.

M. Florian SITBON. - Je trouve regrettable que les quatre intervenants précédents et notamment mes collègues du 15e se fassent plaisir avec un florilège de formules conservatrices et inexactes et ne comprennent pas ce qui nous est proposé comme travail.

Madame la Maire, mes chers collègues, la prescription de la révision du P.L.U. qu'il nous est proposé de voter aujourd'hui ouvre un long processus de construction collective, au sens large puisque les citoyens y seront tout le long associés, qui va se poursuivre pendant presque 3 ans.

Le plan local d'urbanisme est un document stratégique et réglementaire qui organise la ville. Il détermine les règles d'occupation du sol, l'évolution des terrains, la quantité d'espaces verts, la hauteur, le nombre de places de stationnement, mais plus que cela, mes chers collègues, le P.L.U. est un projet de ville, une ambition qui déborde largement la simple localisation des constructions, par exemple. Une ambition qui influence la vie de nos concitoyennes et concitoyens, la vie des Parisiennes et Parisiens dans des domaines que l'on ne soupçonnerait peut-être pas.

Dans l'élaboration du P.L.U., nous pourrions nous appuyer sur les travaux et réflexions engagés par la Ville de Paris depuis plusieurs années sur la question du genre dans l'espace public. Car non, mes chers collègues, l'espace public n'est pas neutre, c'est un espace qui témoigne des inégalités de genre, c'est un espace qui entretient les inégalités de genre. Les choix urbains doivent répondre à l'impératif d'égalité.

La politique d'éclairage, le choix de l'emplacement des arrêts d'autobus, la qualité de la signalisation, l'offre d'équipements de loisirs ou de toilettes sont autant de facteurs susceptibles de pénaliser les femmes. L'usage de l'espace public répond à des codes sexués ou des normes de genre. Ainsi, aujourd'hui encore, les hommes et les femmes ne se déplacent pas de la même manière en ville. Les femmes et les hommes n'utilisent pas les mêmes lieux. Les femmes et les hommes ne font pas face aux mêmes difficultés. Leurs trajectoires et motifs de déplacements sont différents. Les questions de sécurité ne se posent pas de la même façon pour les femmes et pour les hommes.

Comme le rappellent Chris BLACHE, anthropologue de la plateforme de recherche et d'action Genre et Ville, et Pascale LAPALUD, urbaniste, les hommes trop souvent occupent l'espace public alors que les femmes s'y occupent. Elles sillonnent la ville, affairées aux nombreuses fonctions domestiques qui leur sont majoritairement malheureusement attribuées, mais s'arrêtent peu dans l'espace public. Elles sont forcées d'y mettre en place des stratégies d'évitement, voire de s'inciviliser. Il existe encore trop de territoires dans la ville occupés exclusivement par les hommes, terrains de sport, mobiliers urbains, bas d'immeubles, places publiques, et ce problème ne connaît pas de limite sociale ou culturelle et concerne tous les quartiers.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que la révision du P.L.U. est l'une des plus importantes actions municipales autorisées par la loi. Les collectivités territoriales sont des actrices à part entière en matière d'égalité femmes-hommes. Elles ont des obligations, en témoigne la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui nous a été faite hier matin.

La Ville de Paris a organisé, notamment sous la houlette d'Hélène BIDARD, plusieurs séminaires sur le sujet et élaboré un guide méthodologique pour construire une ville égalitaire. Le réaménagement de 7 grandes places parisiennes a donné lieu à une réflexion et à des expérimentations. Le réaménagement de la place du Panthéon, dotée notamment de 6 plateformes en bois de 20 mètres carrés, a permis de voir les Parisiens et les Parisiennes se réapproprier cet espace.

La révision de ce P.L.U. est une aubaine pour aller de l'avant sur le sujet. Aujourd'hui, les investissements en infrastructures et développements urbains sont de long terme, ce qui exige des documents fiables, clairs et juridiquement contraignants tels que des rapports, des contrats et des plans qui ne peuvent pas s'adapter au fur et à mesure à l'innovation en termes d'urbanisme. Il est donc nécessaire d'anticiper les changements sociaux comme les relations de genre.

Encore trop souvent, les villes sont organisées en différentes zones. Des zones dédiées au travail, d'autres au logement, aux commerces et loisirs. Comme le soulignait l'urbaniste Pascale LAPALUD, les fractures entre ces zones peuvent constituer une difficulté pour les femmes à cause de leur rythme de vie, des charges mentales et réelles qu'elles supportent.

Le développement de la "ville du quart d'heure" est à cet égard essentiel et je m'en explique. La "ville du quart d'heure", c'est l'hyper proximité comme levier d'amélioration de la qualité de vie, c'est l'organisation de la ville telle qu'elle permet à chacun de satisfaire ses besoins essentiels dans un rayon proche de son domicile.

Au lieu de conforter le rôle stéréotypé des femmes dans la société, la "ville du quart d'heure" permettra pour les femmes et les hommes de choisir d'être impliqués dans des sphères autrefois séparées, contrairement au partage entre un espace privé féminin et un espace public, dans toutes les acceptions du terme, dominé par les hommes.

Les exemples d'un urbanisme qui intègre pleinement les genres concernent à la fois des projets, des solutions techniques et des stratégies participatives pour bien comprendre tous les enjeux. L'urbanisme qui s'inspirerait de la pensée féministe ou qui prendrait en compte la dimension du genre exige un questionnement rigoureux, mais cette réflexion sur le genre et l'espace public est féconde, d'une force innovatrice pour l'urbanisme.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Florian SITBON. - L'élaboration d'un manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne lancée par Emmanuel GRÉGOIRE sera une première étape. Non seulement le P.L.U. sera le premier P.L.U. bioclimatique de Paris, mais nous avons à construire le premier P.L.U. où serait transcrite l'égalité femmes-hommes, car comme le Conseil économique, social et environnemental l'a rappelé, pour devenir durables, nos territoires doivent être mixtes, égalitaires et inclusifs. Repenser nos territoires pour faire face aux différentes fractures et transitions et à l'urgence climatique implique de prendre pleinement en compte l'enjeu du genre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération, ce sont trois sujets. D'une part, la question du principe de la révision, les objectifs poursuivis, et la méthode utilisée pour cet acte majeur.

La révision du P.L.U. est urgente et nécessaire pour adapter la ville aux enjeux de demain.

Le P.L.U. qui préside aujourd'hui aux destinées de la ville a été adopté en 2006 et malgré trois modifications, il n'est plus adapté aux enjeux de notre ville. Il est donc temps d'ouvrir un nouveau chapitre, car les enjeux de 2020 ne sont plus ceux de 2001.

Notre capitale a profondément évolué, ses habitants également, tout comme leurs aspirations. Cette révision arrive même un peu tard afin que les évolutions réglementaires et les engagements pris trouvent leur traduction dans le P.L.U. : respecter les accords de Paris, intégrer les dispositions du Plan Climat Air Energie territorial et inscrire Paris dans le chemin de la neutralité carbone d'ici à 2050.

Si nous partageons le besoin d'adapter le cadre réglementaire aux besoins de notre ville d'aujourd'hui, il nous faut partager une méthode et des objectifs.

D'abord, les objectifs affichés. Nous en partageons beaucoup : favoriser la solidarité entre les personnes, renforcer la place de Paris comme grande capitale économique, renforcer les protections patrimoniales, lutter contre les effets du surtourisme, s'engager dans une démarche zéro déchet, développer la logistique urbaine, ou encore diminuer la part de béton dans la construction et travailler avec la pierre, le bois et les matériaux biosourcés, ce qui à l'aune de nos débats de tout à l'heure peut faire sourire.

D'ailleurs, en règle générale, nous sommes circonspects en listant d'autres objectifs portés en étendard dans ce projet de délibération que les actions récentes de la Mairie de Paris viennent totalement démentir. Trois exemples simplement :

- la présence d'arbres et notamment de grands arbres est indispensable pour rafraîchir la ville. Malgré les discours de l'Exécutif, cela ne semble pas être une priorité à l'image de l'abattage de 22 grands arbres quai d'Ivry en octobre dernier.

- La création des lieux de respiration évidemment indispensables pour faire face au réchauffement. Nous avons besoin d'îlots de fraîcheur. La Ville le mentionne dans les objectifs du futur P.L.U. bioclimatique et pourtant nous nous sommes battus contre la suppression des réservoirs de Grenelle sans effet.

- La protection, l'augmentation et la végétalisation des espaces libres. Une fois encore, nous partageons cet objectif dans la mesure où Paris figure parmi les villes les moins vertes au monde. Si tel était réellement l'objectif poursuivi par la Ville, comment expliquer ce projet fou d'installer le monument du Mur pour la paix sur les allées de Breteuil aboutissant ainsi à priver les Parisiens d'espaces de verdure et de respiration ?

Dernier point concernant les objectifs, et cela a été dit, on ne parle pas de dédensification de la ville. Dédensification de la ville, c'est une question de qualité de vie. C'est arrêter d'utiliser chaque espace de respiration pour construire.

Dès lors, la question se pose : comment le P.L.U. bioclimatique entend-il intégrer dans ses objectifs la nécessaire lutte contre l'artificialisation des sols, la préservation de la végétalisation et des grands arbres, la lutte contre les îlots de fraîcheur et l'hyper densification alors que les actions récentes de la Municipalité parisienne ont mené des opérations diamétralement opposées ?

C'est avec un travail partenarial que nous préviendrons le fossé entre les déclarations d'intention et les actions menées, tout d'abord avec les élus. A ce titre, je souhaite remercier très sincèrement Emmanuel GRÉGOIRE pour le travail qu'il amorce avec l'ensemble des présidents de groupe. Ce travail doit également s'inscrire dans un cadre plus large et notamment dans les travaux métropolitains et régionaux pour que le P.L.U.

bioclimatique soit en cohérence avec le schéma directeur de la région Ile-de-France et le schéma de cohérence territorial métropolitain.

Le sujet de la méthode est également à examiner à l'aune de la concertation avec les habitants. La concertation sur un texte aussi important que le P.L.U. qui engage notre ville pour les 10 à 30 prochaines années, une Conférence citoyenne réunie sur 3 week-ends ne peut décemment pas y répondre. La méthodologie proposée est assez classique. D'ailleurs, Mme TORANIAN avait qualifié le sujet de "général", j'irai même jusqu'à utiliser le qualificatif de "daté", et c'est bien ce que nous reprochons à cette méthode utilisée et proposée.

Bien sûr, les conseils de quartier doivent être totalement associés. C'est nécessaire, mais ce n'est pas suffisant. Tous les Parisiens, mais également les usagers de la ville doivent se saisir de l'opportunité de s'exprimer sur leurs priorités et la ville de demain. Pour ce faire, il faut mettre des outils à leur disposition, des supports techniques avec la description des parcelles, la cartographie des sous-sols et décliner le site "idées.paris.fr" arrondissement par arrondissement, voire quartier par quartier.

Un calendrier ambitieux a été fixé en raison à la fois de l'urgence d'intégrer les éléments votés aujourd'hui, absents du P.L.U., et par la perspective des prochains J.O. La vitesse d'exécution ne peut se faire aux dépens de la nécessaire concertation. La révision du P.L.U. signifie pas moins de redessiner le visage de Paris pour les 10 à 20 prochaines années. Il est essentiel de permettre à tous de s'en saisir.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à **Éric PLIEZ**, pour le groupe Paris en commun.

M. Éric PLIEZ, maire du 20^e arrondissement. - Mes chers collègues, nous nous apprêtons à voter un projet de délibération parmi les plus importantes de cette mandature. Nous allons initier le processus de définition de la ville de demain. Ainsi, notre responsabilité devant nos mandants, les Parisiennes et Parisiens, devant nos pairs, les autres villes de la métropole et les autres capitales du monde, est immense. Il s'agit de construire une ville ouverte, inclusive, prospère et durable.

Notre ville, exiguë depuis les origines, s'est de tout temps développée sous la contrainte des événements en repoussant chaque fois un peu plus ses limites. Les grands aménagements de Paris et de l'Ile-de-France ont chaque fois marqué durablement les esprits et les modes de vie, l'annexion de 1860, l'aménagement du boulevard périphérique, le R.E.R., tous ces partis-pris d'aménagement ont façonné la ville, mais aussi notre manière d'être, voire le rapport des Français à leur capitale.

Aujourd'hui, nous sommes au terme d'une logique et donc au début de la construction d'une ère nouvelle pour notre ville. L'urgence est là, climatique, sociale, et on l'a vu encore récemment, démocratique. Et ce sont précisément ces trois thèmes qui étaient au centre du programme qu'ont choisi les Parisiens.

Responsabilité historique, appui de la population parisienne, enjeux qui iront au-delà de nous, personne ne doit manquer à cet élan initial. Nos concitoyens ne le comprendraient pas et sans doute le jugeraient fort sévèrement.

Les cinq objectifs définis par ce projet de prescription doivent nous réunir, faire de Paris une ville inclusive et solidaire, une ville au patrimoine préservé, une ville vertueuse, résiliente, décarbonée, une ville attractive et productive, une ville actrice de la métropole.

Pour simplifier encore, le concept de ville vers laquelle nous devons tendre, c'est bien la "ville du quart d'heure" qui seule permet de concilier et de combiner ces objectifs, cela a été longuement expliqué par Geneviève GARRIGOS, je ne vais pas y revenir. Simplement redire peut-être que c'est une ville qui doit permettre d'atténuer l'engorgement des transports, de réduire la fracture, les inégalités entre les quartiers, de déployer des services publics, des logements abordables, des activités économiques et culturelles dans tous les quartiers de notre ville. C'est ce nouvel horizon, cette nouvelle logique qui doivent nous guider durant la conception de ce P.L.U. bioclimatique.

Cette fois-ci, la contrainte qui pèse sur nous dépasse toutes les précédentes. Contrainte mondiale d'adaptation au dérèglement climatique, urgence sociale de briser l'atomisation de la métropole, urgence économique encore plus aujourd'hui qu'hier en faisant de notre ville le fer de lance d'une économie nouvelle et prospère.

On m'objectera que la règle d'urbanisme n'est pas tout, sans doute n'est-elle pas tout en effet, mais elle doit tout traduire de nos contraintes et de notre ambition politique.

Nous allons retrouver tout cela dans le projet d'aménagement et de développement durable qui doit être élaboré dans l'année qui vient. Ce document essentiel du futur P.L.U. va nous permettre d'imaginer et de préfigurer la ville de demain.

Les attentes sont immenses, la Conférence Citoyenne qui fut en quelque sorte le préalable à cette prescription de révision du P.L.U. le prouve. Nous devons être à la hauteur de ses attentes et de notre responsabilité historique, et de ce que font nos pairs, les grandes villes du monde. Je n'imagine pas un Paris indifférent. Je n'imagine pas un Paris où les uns et les autres se perdent dans leurs calculs, je n'imagine pas un Paris à la traîne des autres grandes villes du monde. Nous devons être à l'avant-garde démocratique, à l'avant-garde du combat pour le climat, et pour cela nous devons être unis le plus largement possible, car rien n'est facile en cette matière, bousculer les modes de vie, les équilibres économiques, des enjeux sociaux et sociétaux.

Quand, à partir de 2001, notre Ville a fait le choix de réduire la place de l'automobile dans l'espace public, elle l'a fait sous les critiques virulentes et les railleries de ceux qui y sont venus quelques années plus tard. On peut y voir une injustice. J'y vois pour ma part le témoignage de notre avant-gardisme. Avant-gardisme qui nous oblige, nous aurons sans doute à faire face au conservatisme, je le sens un peu ce soir déjà, de toute sorte, qui trouve toujours les meilleures justifications pour ne rien faire, ne rien changer.

Cette avant-garde aujourd'hui nous invite à nous projeter en 2030, en 2050 et à concevoir dès aujourd'hui le Paris d'alors. Un Paris qui devra être viable et vivable malgré les conséquences du réchauffement climatique. Un Paris où les plus modestes toujours et mieux vivront qu'aujourd'hui. Se loger, vivre, cette double exigence nous oblige à être ingénieux.

Il s'agit, certes, de végétaliser notre ville, de la rendre neutre en carbone tout en amplifiant une offre en logements et équipements publics aujourd'hui insuffisante. Sommes-nous satisfaits de notre parc de logements en termes quantitatif et qualitatif ? Sommes-nous satisfaits de la répartition des logements sociaux entre les différents arrondissements de Paris ? Sommes-nous satisfaits de la répartition de l'emploi et de l'activité dans notre métropole ? Sommes-nous satisfaits de l'air que nous respirons ? Répondre non à ces questions exclut d'aborder ce P.L.U. avec enthousiasme. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Emile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Emile MEUNIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous nous sommes lancé un défi : préparer Paris au réchauffement inéluctable de la température. Parmi la multitude d'actions nécessaires, changer l'aménagement de notre ville est peut-être la plus importante. Notre outil pour cela : la révision du plan local d'urbanisme. Ce projet de délibération lance officiellement cette révision, en fixe les objectifs et en définit la méthode. Elle va durer trois années.

Les Parisiennes et les Parisiens nous demandent d'être ambitieux. Ils l'ont exprimé durant la campagne municipale avec leurs mots. Ils l'ont répété lors de la consultation préalable à ce projet de délibération. "Nous voulons de la nature, nous voulons respirer", et même pour certains, nombreux, "on étouffe".

Ainsi, leurs sentiments rejoignent la grande histoire, car notre planète suffoque. Cela dit, le sursaut est possible. Nous avons les moyens d'agir pour que les troubles actuels ne se transforment pas en violentes secousses qui frapperont d'abord, ne nous y trompons pas, les personnes fragiles. Notre lutte climatique est une lutte sociale.

Quelle solution ? Nous, écologistes, nous sommes guidés par une idée simple, du local au global, les solutions sont les mêmes : sobriété, nature et convivialité. Elles devront se traduire dans notre P.L.U. pour devenir une réalité concrète.

A notre sens, ce projet de délibération est un premier pas vers cette nouvelle réalité. Il nous fallait sécuriser juridiquement notre travail et nous permettre de réaliser pleinement nos ambitions écologiques. C'est chose faite.

Nous tenons donc à remercier chaleureusement les groupes de la majorité et en tout premier lieu Emmanuel GRÉGOIRE.

A partir de ce vote, le travail commence. Chers collègues, quelles sont nos priorités ? Premier impératif, la sobriété, je parle bien sûr de la sobriété de notre urbanisme. Nous devons revoir la règle qui prévalait jusqu'alors, la densification. Cessons de faire rentrer des immeubles au chausse-pied dans le moindre espace libre. L'accumulation des constructions, fussent-elles justifiées prises séparément, nous a fait perdre notre vision d'ensemble. Qu'observe-t-on en altitude ? Les espaces de respiration disparaissent comme la banquise. Le bâti et le minéral gagnent du terrain au détriment de notre bien-être. Invertissons ce processus.

Cette révision prévoit d'augmenter la surface des espaces libres, je cite, "de pleine terre et non bâtis. Nous maintiendrons les hauteurs actuelles pour ne pas densifier par le haut ce que nous aurons gagné au sol. Si l'on construit sur un espace libre, nous devons libérer un espace ailleurs".

La ville n'est donc pas figée, mais au total la surface libre doit augmenter.

Mes chers collègues, le mot n'est pas dit mais cela s'appelle la dédensification.

Deuxième impératif : la nature. Elle est vitale pour notre santé, notre bonheur. Il suffit de se promener quelques minutes dans un parc pour s'en rendre compte physiquement. Nous voulons créer partout de nouveaux parcs et jardins, les relier entre eux par des trames vertes et faire renaître la Bièvre, cette rivière enterrée sous nos pieds. Offrons au plus grand nombre et en premier lieu aux quartiers populaires, le droit de profiter de la nature et de sa beauté.

J'entends parfois des caricatures de mes amis, "parfois, les écologistes préféreraient faire des parcs que des logements sociaux". Dois-je rappeler que depuis 2001, nous avons créé ensemble, la majorité, plus de 100.000 logements sociaux et nous en sommes fiers. Nous avons besoin de ces logements pour lutter contre la spéculation immobilière et préserver le vivre ensemble et la mixité sociale.

Mais, mes chers collègues, je m'adresse plus particulièrement à mes amis communistes, nous devons quitter le chemin facile qui consistait à construire des immeubles sur les parcelles libres.

Pas lorsqu'il y a une crise climatique et une telle pénurie de nature à Paris. Pas lorsqu'il y a 230.000 logements vacants et des centaines de milliers de mètres carrés de bureaux inoccupés, songez qu'il y a 20 % de logements sous-occupés chez "Paris Habitat" seulement.

Notre marge de manœuvre est ici, les logements vacants et les bureaux inoccupés. Certes, ce sera plus coûteux, je le sais. Un peu plus long pour atteindre les objectifs de la loi S.R.U., mais c'est le bon choix, car nous aurons échoué si la seule nature qui aura poussé pendant ce mandat se résume aux toits et à quelques trottoirs.

Troisième impératif, la convivialité...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - L'impératif est de conclure.

M. Emile MEUNIER. - On est tous ouverts, tous d'accord pour la "ville du quart d'heure". Nous souhaitons vraiment pour finir que cette révision marque un tournant en termes de participation citoyenne.

Je conclus en disant que trois années passionnantes nous attendent, durant lesquelles les écologistes feront preuve de la plus grande ambition.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous poursuivons avec Roger MADEC, pour le groupe Paris en commun.

M. Roger MADEC. - Ce projet de délibération présenté ce soir a une signification et une importance particulières pour cette nouvelle mandature qui commence. Il s'agit de la révision du plan local d'urbanisme, ce document réglementaire, stratégique de l'urbanisme parisien, en un P.L.U. bioclimatique.

En effet, dans le contexte mondial de ces dernières années, les outils offerts par le P.L.U. actuel ne nous permettent plus de répondre pleinement aux enjeux climatiques et sanitaires du XXI^e siècle, pas plus qu'aux aspirations et préoccupations des Parisiennes et des Parisiens.

La révision du P.L.U. est l'occasion d'équiper la ville pour relever de nombreux défis que nous avons, je citerai le climat, le logement, la solidarité et le patrimoine.

En effet, le logement est l'une des principales préoccupations des Parisiennes et des Parisiens. Tout à l'heure, une de mes collègues a rappelé qu'à Paris, on compte 250.000 demandes de logement. C'est un enjeu crucial auquel la ville doit répondre de manière ambitieuse. D'ailleurs, c'est ce qu'elle fait depuis de nombreuses années sous les mandatures de Bertrand DELANOË, sous la précédente mandature d'Anne HIDALGO, notamment sous l'impulsion de Ian BROSSAT.

Cela a conduit à la résorption de l'habitat insalubre, la construction de nouveaux logements sociaux et plus récemment l'encadrement du prix des loyers.

Cette politique ne s'est pas menée à Paris sans prendre en compte la dimension écologique bien sûr. Grâce à l'adoption des deux plans climat parisiens, nous avons engagé une campagne de rénovation énergétique des bâtiments du parc social et aidé les copropriétés à faire de même. Nous pouvons être fiers de ce bilan.

Il est aujourd'hui urgent de franchir un pas supplémentaire dans cette direction. Si le besoin de logements est réel et la fabrique de logements indispensable, nous n'avons plus le choix que d'inclure à toutes les échelles de notre action politique l'urgence écologique et climatique.

C'est à cet égard que le P.L.U. sera un formidable dispositif. Créer du logement, c'est construire, c'est transformer des bâtiments existants, c'est réhabiliter, repenser l'espace bâti et de fait repenser l'espace libre au sol. La densité, mes chers collègues, ne doit pas être pensée comme l'ennemi de l'écologie. L'espace urbain continue d'être un espace attractif pour beaucoup de personnes, doit arrêter, certes, de se développer au détriment des espaces verts libres de constructions, d'infrastructures et de réseaux divers. On le sait, ces espaces sont plus que jamais à protéger, si ce n'est à développer.

La densité ne s'oppose pas à la transition écologique. La densité ne rompt pas avec la transition écologique si elle est pensée, si elle est anticipée, si elle n'est pas précipitée. La densité se définit par l'organisation entre les espaces construits et les espaces qui ne le sont pas. On le voit à densités égales, l'impact de la densité vécue n'est pas le même selon les différentes formes urbaines, selon l'organisation et les usages qui sont faits de ces différents espaces. C'est une couture fine qui dépend de nombreux paramètres, les espaces verts, les équipements, les mobilités.

La révision du P.L.U. est l'occasion de se poser ces questions, d'écouter les experts, de regarder les différentes expériences en France et dans le monde. C'est d'échanger et de prendre ensemble les meilleures décisions.

Le temps de la concertation sera un temps particulièrement précieux pour adhérer ensemble à une vision long-termiste d'une ville solidaire, durable et accueillante. Conseils de quartier, forums urbains, tables de quartier, cahiers d'acteurs et d'outils numériques figurent parmi les modalités de concertation identifiées.

D'autres doivent être inventées et je me réjouis du rôle central des mairies d'arrondissement dans ce dispositif.

Je voudrais, en conclusion, remercier Emmanuel GRÉGOIRE de porter ce dossier lourd qui sera l'objet de contradictions, parce que tout le monde est d'accord pour respecter la nature à Paris, pour développer les espaces verts, mais tout le monde sera d'accord aussi pour dire qu'il y a un gros problème, les Parisiens ont besoin de se loger. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est maintenant à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - La révision du P.L.U. est un moment politique extrêmement important. Il va durer trois ans. Je souhaite qu'il soit vraiment l'outil de la planification écologique du Paris de demain. Je le redis, Paris de demain sera écologique s'il est social. L'un et l'autre sont étroitement liés.

Alors, regardons déjà le constat. Paris se vide, parce que Paris est trop cher. Paris devient irrespirable, Paris devient la ville du stress.

Dans le projet de délibération, l'exposé des motifs, comme dans les deux annexes jointes, il y a beaucoup de bonnes intentions avec lesquelles, je pense, quasiment tout le monde est d'accord.

Pourtant, le bilan des deux dernières mandatures contredit ces belles intentions, parce que le bilan des mandatures précédentes, cela a quand même été le Paris bétonisé, le Paris gentrifié où la spéculation règne, et le Paris privatisé.

Prenons d'abord la question des objectifs. Oui, il y a des contradictions. L'enjeu politique, c'est dans le débat, argumenter, essayer de voir comment on les transcende et quels choix politiques nous faisons.

Vous parlez du droit au "Paris du quart d'heure". Je préférerais que l'on parle ici du droit à la "ville du quart d'heure", parce que si le "Paris du quart d'heure", cela correspond aux banlieusards qui galèrent pendant deux heures, le compte n'y est pas. Il va donc falloir s'attaquer aux causes. Un million de personnes viennent travailler à Paris chaque jour sans pouvoir y vivre, sans pouvoir y loger. Pour y répondre, il y a deux choses à faire : bien prendre conscience que Paris est excédentaire en emplois, donc que la question de l'attractivité de Paris est un problème.

Il faut au contraire un Paris qui soit solidaire dans la métropole avec les autres territoires et qui assume de relocaliser de l'activité, de l'emploi dans les villes limitrophes, là où il est déficitaire et arrêter cette logique d'attractivité et de l'emploi de Paris pour lui-même. Assumez ce débat.

Deuxièmement, regarder quelles sont les personnes qui font Paris, qui travaillent à Paris et ne peuvent y vivre, et donc se dire que prioritairement, il faut leur permettre d'y habiter. Je pense par exemple aux cantinières, aux éboueurs, à tous ces hommes et ces femmes que l'on a appelés les "premiers de corvée", qui aujourd'hui ne peuvent pas habiter Paris, parce que c'est trop cher.

Il faut donc absolument prioriser dans nos politiques de logements sociaux celles et ceux qui travaillent dans Paris et arrêter de réserver 30 % de logements sociaux pour les catégories P.L.S., alors que 90 % des demandeurs ont des revenus qui correspondent aux P.L.A.I., PLUS. Assumez cela.

Regardez, le bilan est inquiétant. Il y avait 36 % d'ouvriers et employé en 2001 à Paris, il n'y en a plus que 23,8 % au dernier recensement de 2017, alors qu'ils représentent la moitié de la population active sur l'ensemble de la France. Pas une seule fois dans les interventions précédentes, les mots gentrification et spéculation n'ont été cités.

Ensuite, il y a une deuxième contradiction, Paris, on y étouffe. 5,8 mètres carrés d'espaces verts par habitant, c'est un vrai problème de santé publique. C'est un problème écologique important avec le réchauffement climatique, oui, on étouffe dans Paris. Il faut absolument découvrir la Bièvre, préserver les trames bleues et les trames vertes. Il faut reconquérir de la pleine terre.

Contradiction, comment reconquérir de la pleine terre et permettre aux cantinières et aux éboueurs de venir travailler à Paris ? La réponse, on la connaît. Ce sont les 100.000 logements vides, c'est la réquisition, la préemption des bâtiments vacants et de repenser ces usages. Cela n'est pas de bétonner la moindre parcelle. Ces enjeux sont extrêmement importants. Est-ce que cela provoquera l'étalement urbain ? Non.

Je vous invite, mes chers collègues, dans vos partis respectifs, à mener la bataille, que ce soit au niveau des régionales, au niveau de l'ensemble des communes pour que les P.L.U. et les schémas respectent également la préservation des terres agricoles contre la bétonisation.

Maintenant, la méthode. La méthode est essentielle, parce que je pense que si on ne crée pas les conditions d'une vraie implication citoyenne, qui permette une réappropriation du droit à la ville contre la logique des intérêts privés, il n'y aura pas de P.L.U. qui engage la planification écologique réelle et sociale.

Je trouve que dans la méthode, il y a beaucoup de soucis. D'abord, assumez quand même le bilan, le dernier P.L.U. a été attaqué par les associations, c'est bien la preuve qu'il ne répondait pas à une méthode démocratique. Ce qu'il faut et je présente des amendements en ce sens, c'est une vraie concertation en donnant des outils. Je propose une carte avec descriptif des parcelles réservées au logement social, que les gens puissent s'approprier l'ensemble des outils du P.L.U., une cartographie des sous-sols, que l'on sache où on peut...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... et une carte d'arrondissement des bâtiments non occupés. Je propose qu'il y ait un référendum à la fin du P.L.U. et la création d'un fonds d'initiative citoyenne pour une expertise indépendante financée par 1 % du montant hors taxes des travaux sur chaque opération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je poursuis avec Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération lance officiellement la révision du P.L.U. comme outil majeur de la transition écologique de notre ville. Nos attentes sont immenses, on l'entend depuis le début de ces interventions, à l'égard du P.L.U. bioclimatique : être la pierre angulaire d'un urbanisme d'un nouveau genre dont les contours restent encore à préciser, mais dont l'objectif est clair face au dérèglement climatique ; faire de notre ville une ville décarbonée et résiliente.

Merci à Emmanuel GRÉGOIRE et à son cabinet pour leur écoute attentive et leur association étroite. Vous avez su, au travers des discussions et des amendements, intégrer les différents enrichissements apportés par les groupes au cadrage de fond.

Ce P.L.U. bioclimatique est un chantier immense tant il mobilise des impératifs cruciaux que certains voudraient opposer : permettre de mieux vivre et de mieux respirer dans la ville, faire en sorte que toutes celles et tous ceux qui travaillent à Paris et qui font la ville puissent y vivre.

Pour autant, il nous faut dépasser cette aporie que le P.L.U. ne pourra lui-même, tout seul, résoudre. Il ne pourra pas lui seul dessiner les pôles d'emploi de l'économie de service qui caractérisent notre ville et sa petite

couronne. C'est encore moins dans ce projet de délibération dont nous connaissons les contraintes, notamment juridiques, que nous pourrions tout prévoir et cadrer.

A "Génération.s", nous souhaitons partager trois piliers de notre réflexion en matière d'urbanisme. D'abord le pilier fondateur, et je rejoins Danielle SIMONNET, l'implication citoyenne et la démocratie continue. La production de la ville doit être un processus collectif emportant une participation active des habitantes et des habitants, de celles et ceux qui la font vivre. J'y reviendrai ensuite.

Le deuxième pilier, c'est l'ambition écologique et environnementale, parce que l'impératif climatique nous l'impose. Au risque de me répéter, nous sommes la dernière génération d'élus à pouvoir agir réellement, chacun à notre échelle, contre le dérèglement climatique. Éric PLIEZ a raison, pour cela il faut nous rassembler et partager du commun.

Cette ambition sera essentiellement à développer dans le plan d'aménagement et de développement durable. Elle nous amènera à offrir aux Parisiens et aux Parisiennes des espaces de respiration et de biodiversité, des espaces de circulation et de refuge grâce aux espaces verts, mais également grâce aux trames, les vertes, les bleues, qui pourront être développées grâce à un travail de préservation et de valorisation de la Seine et de ses canaux, et on attend beaucoup de la M.I.E., les noires, c'est-à-dire des axes libérés de la pollution lumineuse pour le respect des espèces nocturnes.

Enfin, notre majorité y est sensible dans toutes ses composantes, la justice sociale, pour faire en sorte que celles et ceux qui travaillent à Paris puissent continuer d'y vivre décemment et notamment les classes populaires. A l'heure où la dynamique est plutôt à la privatisation de l'espace par des intérêts financiers, nous serons très attentifs à la gratuité de l'espace public, à son accessibilité pour tous les publics.

Notre ambition est une ville solidaire qui ne laisse personne de côté, qui laisse de la place à tous les publics et notamment les plus marginalisés. Cela passera par le développement des espaces publics gratuits et accessibles, la suppression du mobilier urbain anti SDF, le développement de l'urbanisme transitoire qui par sa nature laisse de la place à l'initiative citoyenne et permet à chacun de mieux se réapproprier la ville.

Alors revenons au pilier fondateur, le pilier démocratique lié au droit à la ville qui structure notre réflexion. Il est un droit à l'émancipation par l'urbanisme et implique une co-construction de la ville et une implication des citoyennes et citoyens à toutes les étapes du processus. C'est cette implication citoyenne qui permet la reconnaissance de la richesse des usages du quotidien de la ville, qui permet la défense des diverses appropriations possibles de l'espace public, qui permet de concevoir la ville par ses communs.

L'association des habitants permet une meilleure élaboration de la ville en laissant toute sa place à l'urbanisme tactique. Ce pilier démocratique ne doit jamais être pensé comme anecdotique ou accessoire. A ce titre, nous approuvons ce qui a été initié en amont, la Conférence citoyenne, qui a permis déjà de dégager quelques orientations. Nous serons très attentifs à ce que cet idéal démocratique soit respecté tout au long de cette révision, parce que trop souvent dans les projets d'aménagement la participation citoyenne se limite à de la simple concertation, voire à une consultation parcellaire.

On sait que la crise sanitaire rend l'exercice plus difficile et nous alertons : la procédure de concertation ne doit pas être uniquement par voie numérique. Nous connaissons les effets de la fracture numérique qui touche encore beaucoup trop de Parisiennes et Parisiens, elle exclut de l'information, de la participation.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Nathalie MAQUOI. - Pour conclure, ce sera une façon de laisser aux futures générations le choix de la façon d'habiter la ville.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais remercier notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE et les services qui ont fait cet ouvrage, qui est remarquable et permet de rentrer de manière pédagogique pour les Parisiens dans cette révision du P.L.U., dont aujourd'hui nous adopterons un projet de délibération sur les objectifs et les modalités de la concertation.

Nous avons entendu l'opposition s'exprimer, et c'est tout naturel que nous ne partagions pas les mêmes objectifs. Nous n'étions pas sur les mêmes listes électorales au moment de la campagne, et la révision d'un P.L.U. comme l'adoption d'un budget est quelque chose de structurellement politique. On ne va pas se raconter d'histoire, nous ne sommes pas sur les mêmes objectifs.

L'objectif clairement avancé dans cette révision du P.L.U., c'est d'abord l'idée d'avoir un P.L.U. dit bioclimatique, mais aussi et notamment par les propositions que le groupe Communiste a faites dans cette préparation, de tenir compte de ce que l'on vit actuellement qui est une crise économique, sociale et sanitaire sans précédent. C'est à la fois respecter nos engagements de campagne et tenir compte de la crise que nous vivons, la crise de la Covid qui évidemment a augmenté la précarité et joue sur en particulier ce que certains appellent les "premiers de corvée", ce que Danielle SIMONNET a très bien dit, elle est partie, que je partage, ce sont toutes ces personnes qui pendant le premier confinement ont continué à faire vivre la ville. Ce sont principalement des fonctionnaires, des éboueurs, les personnels de santé, de la R.A.T.P., et majoritairement derrière ce sont des ouvriers.

Si on doit atteindre un de nos objectifs, c'est de permettre que l'ensemble de ces catégories sociales puissent travailler et surtout vivre à Paris. C'est le sens pour lequel le groupe communiste se bat, pour de la création de logement social. On l'a vu tout à l'heure au moment du débat sur les projets de délibération DLH, qui sont majoritairement rejetés par l'opposition.

Le travail collectif que nous avons engagé a permis d'aboutir à un projet de délibération commun, équilibré, qui doit nous rappeler que cette révision nous permet de penser Paris dans sa globalité. Une ville où l'on vit, une ville où on travaille, où on étudie, une ville qui est encore aujourd'hui trop ségréguée dans les fonctions qui sont les siennes, l'emploi, le logement, les mobilités et les loisirs.

Je pense que la volonté de la campagne que nous avons menée avec Paris en Commun et Anne HIDALGO c'est l'émergence d'une ville nouvelle qui prenne plus et mieux en compte les exigences sociales et environnementales qui sont la marque de fabrique de notre majorité.

Les défis sont nombreux. Ils le sont bien plus encore aujourd'hui à l'aune de la crise de la Covid dont nous venons de tirer les conséquences. Il faut intégrer au P.L.U. une véritable dimension environnementale et indispensable, mais aussi la prise en compte des enjeux sociaux.

C'est le défi qui est le nôtre, à l'aune des effets désastreux de cette crise, c'est vraiment ce qui doit guider notre choix. Je voudrais insister sur deux aspects. Je l'ai dit et mon collègue Maxime COCHARD le dira avec plus de précisions, l'accès au logement pour tous, mais c'est aussi la question du service public. Je voudrais insister sur l'un des aspects qui sont justement obligatoires dans ce P.L.U., c'est de bien définir les zones urbaines de service public. Laissez-moi vous dire que l'on a quand même quelques sujets entre nous dans la majorité. Je pense à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu qui est actuellement une zone urbaine de service public. Je pense à la petite ceinture ferroviaire dont on a longuement débattu dans la précédente mandature.

Je voudrais dire un chiffre, dans ce P.L.U. que nous devons réviser, les zones urbaines de service public, c'est seulement 3 %. Je pense que la crise de la Covid nous a démontré que notre force, c'est le service public. La question du service public doit donc être au cœur de ce P.L.U. Service public pour la ville, service public aussi sur les grands enjeux de transport. Nous aurons tout à l'heure un débat sur la question de la Gare du Nord, eh bien c'est aussi un enjeu très fort.

Dernier levier que j'ai évoqué, c'est la question de la relocalisation de la fabrication, la question de l'artisanat et de pouvoir fabriquer à Paris. C'est un enjeu clé de ce P.L.U.

Je voudrais terminer par un petit propos sur la densification, puisque vous nous avez alertés sur ce sujet. Je vous invite à lire l'entretien de la présidente de l'Ordre régional des architectes d'Ile-de-France, Christine LECONTE, dans "les Echos" du 8 décembre. Qu'est-ce que nous dit Christine LECONTE ? Elle nous dit que l'enjeu principal, c'est le pavillonnaire. L'enjeu principal auquel nous sommes confrontés à l'échelle métropolitaine, c'est l'élargissement de cette métropole à travers le tissu pavillonnaire au détriment du centre. Je crois que nous devons construire pour éviter l'étalement de la métropole.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Maxime COCHARD.

M. Maxime COCHARD. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons eu droit à un petit festival de la part de la droite contre le logement social et je le regrette. Pourtant, comme l'a dit très bien mon président Nicolas BONNET-OULALDJ, la densité en réalité est un débat qu'il faut que l'on ait, puisque la densité baisse, la population baisse à Paris. Notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE nous a cité des villes comme Amsterdam et Londres qui ont plus d'espaces verts. Vous savez très bien que ces comparaisons n'ont pas lieu d'être. Ce sont des villes qui ont un urbanisme et une superficie qui n'ont rien à voir avec Paris. Le Paris aujourd'hui que l'on connaît, c'est celui qui a été dessiné par le baron Haussmann au service de la classe dominante, en rasant la classe populaire. Vous ne pourrez pas glorifier le Paris haussmannien et vous en prendre à la densité.

Le logement social, c'est compliqué avec vous. Quand on préempte, vous nous dites que cela coûte trop cher. Quand on conventionne, vous nous dites que cela ne crée pas de nouveaux logements, comme le disait Mme MONTANDON. Quand on transforme les bureaux en logements sociaux, vous votez contre, comme vous l'avez fait pas plus tard que tout à l'heure. Quand on réquisitionne, vous nous dites que l'on foule du pied le droit de propriété. Quand on construit, bien sûr on bétonne.

Parfois, il y a des raffinements, quand on fait du logement social dans les quartiers populaires, vous dites qu'on ghettoïse. Par contre, quand on le fait dans les beaux quartiers, vous dites que ce n'est pas normal et que les familles modestes qui habiteront dans ces logements sociaux vont devoir payer trop cher, parce que les commerces sont trop chers. Quand on en fait près du périphérique, vous vous scandalisez du bruit ou de la pollution alors que les techniques de construction contemporaines permettent de protéger les habitants de ces fléaux. Quand on essaie de faire du logement intramuros, vous nous dites qu'il faut le faire en banlieue. Vous ne le dites pas comme cela, vous dites qu'il faut voir le logement dans une logique métropolitaine. On sait très bien ce que cela veut dire, c'est mettre si possible davantage de logement social dans les villes qui pourtant en comptent parfois beaucoup, par exemple les villes communistes, et vous savez pertinemment que les élus de votre camp, quand on fait du logement social dans ces villes de banlieue, s'y opposent tout autant.

En réalité, le logement social, je ne vois pas très bien où vous nous proposez de le construire.

Ce projet de délibération parle d'une ville bienveillante, résiliente et inclusive, et nous nous préférons parler d'une ville solidaire, de mixité sociale ou de service public. Je me félicite que notre intervention ait pu intégrer cette notion essentielle dans le projet de délibération.

Avec la crise sociale qui va exploser, on va fortement avoir besoin du logement social, puisque les gens vont être paupérisés, précarisés, les gens sont davantage au chômage, les gens touchent davantage les minima sociaux. Le logement social sera un instrument fondamental pour la sortie de crise.

Et donc, un P.L.U. bioclimatique, c'est très bien, mais un P.L.U. ultra-social, c'est carrément indispensable.

Il faut construire de nouveaux logements sociaux, je dis bien construire, contre l'étalement urbain, contre l'artificialisation des sols, contre le mitage des terres agricoles, contre l'accroissement des flux Paris - banlieue qui polluent, engorgent, épuisent les habitants. Il y a un droit à la ville, ceux qui travaillent à Paris doivent avoir le droit d'y vivre. On pourrait être tous d'accord avec cela. Paris ne peut pas être réservé qu'aux riches ou à ceux qui ont pu s'y installer avant l'envolée des prix.

Je le dis à tous nos collègues, nous qui sommes bien logés, certains ici ont, je suis sûr, de très beaux appartements, nous ne pouvons pas dire à ceux qui attendent un toit pour vivre dignement, qu'il faut dédensifier ou qu'il ne faut plus construire. Ou alors, allez le dire à ces milliers de travailleurs qui font tourner notre ville et que l'on voit dans le RER à 6 heures du matin et très tard le soir.

Le groupe Communiste ne lâchera pas sur le combat du logement social y compris de la construction de nouveaux logements sociaux et nous mènerons ce combat jusqu'à l'adoption du nouveau P.L.U.

Un dernier mot sur la santé pour parler des centres de santé. Une autre tâche que nous voulons poursuivre dans ce mandat, c'est l'implantation de nouveaux centres de santé. Nous sommes en pleine crise sanitaire, Paris doit prendre toute sa place à l'accroissement de l'offre de santé accessible pour les Parisiens, et pour nous cela passe par les centres de santé conventionnés secteur 1, sans dépassement d'honoraires, sans loyer à payer pour les médecins qui ne parviennent pas à payer les loyers de leur cabinet, et nous comptons bien que ce P.L.U. permette l'accroissement des services publics de santé.

L'Hôtel-Dieu, Nicolas BONNET-OULALDJ l'a cité. Nous ne voulons pas que des surfaces actuellement dévolues aux soins soient transformées en surfaces de commerces et cédées au privé. Cela n'est pas possible dans la période. Voilà ce que je voulais dire.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre à l'ensemble de ces interventions, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, qui pourra dépasser ses 5 minutes de temps habituelles.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - J'ai trouvé ce débat passionnant et à dire vrai je serais tenté de passer directement au vote, pas seulement parce qu'il est très tard pour nous tous, mais parce que les interventions démontrent à la fois les immenses difficultés d'articulation d'objectifs, les nuances que beaucoup ont exprimées, et la responsabilité qui est la nôtre de proposer un chemin.

D'abord, je le comprends, tous ici considèrent que le P.L.U. actuel est obsolète. La première des cohérences serait de voter le projet de délibération qui permet d'en engager la révision. Cette cohérence-là ne s'imposant pas encore à chacun, je vais essayer de revenir sur quelques thématiques qui ont été posées et comment nous allons essayer collectivement, le plus collectivement possible en assumant nos différences, de les surmonter.

D'abord, résumer quelques grandes orientations, l'articulation d'objectifs qui n'ont pas spontanément de cohérence : l'ambition sociale, l'ambition économique, l'ambition environnementale, l'ambition parfois très ambiguë qui traverse la tête de chacun d'entre nous et de chaque Parisien de vouloir faire la fête pas en bas de chez soi, de vouloir sortir dans des parcs, vivre, étudier, travailler, se déplacer, de vouloir profiter de la vie, bref, d'essayer de construire un Paris pour chacun et pour tous.

Vous le savez, le P.L.U. est un document tout à fait fondamental. C'est probablement en termes de compétences du bloc municipal, le document le plus structurant sur le moyen-long terme pour la fabrique de la ville, mais il n'est pas parfait. Il ne suffira pas seul à répondre à un certain nombre d'objectifs que nous nous posons, que nous nous imposons collectivement.

Dans les mois et les années qui viennent, il a été rappelé combien le calendrier que nous nous sommes fixé est ambitieux, nous allons devoir essayer d'articuler un certain nombre de choses pour mettre en œuvre de façon cohérente, les objectifs que nous partageons.

Je ne reviendrai pas sur les débats que je trouve très superfétatoires, sur la définition de la mixité sociale. Le compte rendu de nos échanges permettra de montrer à quel point Jean-Baptiste OLIVIER a lui-même démonté les arguments qui avaient été évoqués par Grégory CANAL quelques minutes avant. Vous relirez le commentaire. Cela me permettra d'être moins long dans ma réponse.

On ne peut pas à la fois dénoncer la construction, le manque d'ambition, l'impossibilité pour les classes moyennes de se loger. Les bancs de la droite devraient savoir que ce qui fait le phénomène inflationniste sur le logement, c'est l'équilibre entre l'offre et la demande, donc il faut augmenter le stock disponible par de la construction, mais pas que. Parce que d'abord, nous sommes arrivés au bout. Il faut un dosage et une subtilité dans la mise en œuvre de ces projets de densification, ce n'est pas un gros mot, mais à la condition de l'articuler, comme l'a dit le président Émile MEUNIER, avec des objectifs de transformation, de rénovation, sur du stock existant qui n'est pas aujourd'hui à destination de logement, et qui doit le devenir.

À ce titre, la crise Covid, qui est une crise immense, est aussi un accélérateur qui doit nous permettre d'avoir une ambition en matière de transformation du stock.

Le chemin que nous vous proposons est à la fois le chemin d'une ambition et d'une méthode. Six grands thèmes ont été posés pour le P.L.U., je n'y reviens pas en détail, ils sont présentés dans le projet de délibération. Ils visent à articuler précisément des objectifs différents que nous allons devoir mettre en harmonie. On voit bien dans l'intervention du président MEUNIER et du président BONNET-OULALDJ que les positions ne sont pas les mêmes. C'est pour cela que le groupe Paris en Commun est le point d'équilibre de la majorité, et qu'il aura vocation à le porter.

Nous allons devoir continuer à produire du logement, et nous allons devoir le faire avec une exigence environnementale, et ces déclinaisons, ces implications techniques d'une ambition inégalée. C'est pour cela que l'on a qualifié ce P.L.U. de premier P.L.U. bioclimatique.

Pour ne pas dépasser mon temps de travail... de travail, c'est vrai, que je dépasse très souvent je l'avoue, pour ne pas dépasser mon temps de parole, un point sur la méthode.

D'abord vous la connaissez, elle est très normée sur le plan réglementaire. Je l'ai dit dans la préparation de ce projet de délibération, et nous aurons l'occasion de le faire, l'un des enjeux de la validation d'un P.L.U., c'est d'abord la rigueur sur le plan du Code de l'urbanisme et de ses conséquences techniques sur le travail de maturation.

Un très grand travail de concertation va être engagé, j'ai eu l'occasion de le présenter en détail aux présidents de groupe, je ne reviens pas plus en détail, qui va nous engager pendant des mois et des mois. Tout l'enjeu, à mon avis, se situe moins dans les outils ou méthodes de concertation que nous allons employer, que dans le souci permanent que nous devons avoir, que toutes les Parisiennes et tous les Parisiens puissent y participer.

Je vous remercie beaucoup à la fois les présidents de groupe et les référents P.L.U. des groupes politiques, et leur dire ma disponibilité pour continuer à le faire dans les années qui viennent. Remercier très chaleureusement mon cabinet qui a consacré une énergie certaine ces dernières semaines, remercier les

services de la Ville, le Secrétariat général, en particulier la direction de l'urbanisme. C'est un travail absolument enthousiasmant. Nous allons avoir quelques mois pour engager ce travail et changer ce P.L.U. pour effectivement construire la ville de demain.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous passons au vote de l'amendement technique n° 106 déposé par l'Exécutif dont vous me confirmez le caractère technique, Monsieur GRÉGOIRE ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 106 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 106 adopté.

L'amendement n° 107 déposé par le groupe Changer Paris est-il maintenu ? Il est maintenu, donc avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 107 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 107 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 214 déposée par Mme SIMONNET, qui la maintient, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 214 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 215 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 215 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 104 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DU 104).

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif au projet Gare du Nord 2024.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au projet Gare du Nord 2024.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au chantier de rénovation et de modernisation de la Gare du Nord.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n^{os} 108, 109, 110 et 110 bis sont relatifs au projet de "Gare du Nord 2024".

La parole est, pour commencer, à Sylvain RAIFAUD, du groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et tous.

Le protocole signé le 23 novembre dernier entre S.N.C.F. Gares & Connexions, Ceetrus et la Ville de Paris constitue une réponse très partielle aux préoccupations exprimées par les riverains et les usagers de la Gare du Nord, et qui ont justifié le dépôt de plusieurs recours, dont celui de la Ville.

Oui, il y a des avancées : la réduction du volume du centre commercial et de la surface des commerces, l'augmentation de la place dédiée au stationnement des vélos, l'amélioration de la gestion des sous-sols sous le parvis de la gare.

Mais le protocole n'apporte pas les réponses attendues en ce qui concerne l'accès par le nord. La passerelle envisagée, pourtant réclamée avec force par les habitants des 10^e et 18^e arrondissements et indispensable pour améliorer le lien direct entre les quais des trains et le métro aérien, est non seulement mal dessinée, c'est une passerelle prévue pour faire ses courses et non pour prendre un train, mais en plus, elle n'est absolument pas financée.

L'engagement pris par la S.N.C.F. dans le cadre du protocole, et par elle seule, est de faire des études et de mobiliser potentiellement 20 millions d'euros dont on sait déjà qu'ils ne seront pas suffisants.

Ce protocole comprend enfin des clauses très problématiques et notamment le renoncement irrévocable de la Ville pour une durée de 46 ans de former un recours ou de soutenir des associations qui en auraient fait.

J'en viens à nos demandes. Au-delà de la compétence déléguée à la Maire de Paris par notre Conseil pour ester en justice, ce protocole engage un certain nombre de décisions de la Ville, qui ont un impact significatif sur ses politiques en matière d'urbanisme, de transport, de développement économique et de commerce.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que notre Assemblée puisse débattre et se prononcer sur ce protocole.

Notre demande porte aussi sur les activités qui devraient être insérées dans la gare et notamment l'Économie sociale et solidaire, les bains-douches et l'accueil des...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie. Le temps de parole est terminé.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour présenter le vœu n° 109 du groupe Communiste et Citoyen, la parole est à ... quelqu'un ?

M. Jean-Philippe GILLET. - Le lundi 23 novembre 2020, la Maire de Paris a signé un protocole d'accord avec la S.N.C.F. sur le projet "Gare du Nord 2024". Nous regrettons que cette signature ne soit pas intervenue après un vote du Conseil de Paris, et nous considérons que la présentation a posteriori du projet aux élus de la 5^e commission n'est pas à la hauteur des enjeux.

Vous connaissez, depuis plusieurs années déjà, la position des militants et des élus communistes, qui s'opposent au fondement même du projet, prévoyant une rénovation financée par la privatisation de la gare.

Ceetrus, filiale du groupe Auchan, entend développer de façon exponentielle les surfaces réservées aux commerces, et alors qu'il est urgent de changer de système, est-il encore viable de développer des projets basés sur des modèles économiques dépassés et fragiles qui privatisent une partie des espaces publics pour financer les travaux de modernisation d'une gare ?

Si de nouveaux services sont développés, alors nous les communistes nous plaidons pour la réouverture d'un bureau de Poste et la création d'un centre de santé dans l'esprit de ce que demandait notre camarade Maxime.

Le projet de "Gare du Nord 2024" que nous dénonçons déjà hier apparaît aujourd'hui purement et simplement obsolète.

C'est le sens du vœu que les communistes proposent ici, demandant que la rénovation de la Gare du Nord soit fondamentalement repensée pour donner la priorité à l'accueil et au confort des usagers du rail, à l'amélioration de leurs conditions de transport, et à un accès facilité aux services publics auxquels ils ont droit.

C'est pour cela que nous avons proposé un financement, dans le cadre de l'avenant du C.P.E.R. 2015 - 2020. Or celui-ci, voté la semaine dernière, n'inclut pas le financement du projet.

L'ouverture en grande pompe des nouvelles stations de la ligne 14 ce lundi montre bien l'attente exigeante des usagers des transports du quotidien. Les communistes, qui ont réclamé le dédoublement de la ligne 13 pendant des années, continueront à porter avec ambition le développement du réseau des transports parisiens dans le cadre strict de financements publics. Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour présenter le vœu n° 110.

Mme Danielle SIMONNET. - Je partage 100 % de ce qui vient d'être dit précédemment. Ce dossier est vraiment scandaleux, c'est un déni démocratique. On vient de faire de beaux discours, de belles interventions sur le Plan local d'urbanisme, mais dans ce dossier on voit bien que la démocratie, l'Exécutif s'en fout. La question de l'implication citoyenne, l'Exécutif s'en fout. La question du respect des biens communs, l'Exécutif s'en fout. Franchement, c'est un scandale !

Ce protocole, la vérité, c'est qu'il ne modifie qu'à la marge le projet. On est bien sur une privatisation de la Gare du Nord à Auchan via sa filiale Ceetrus et ce pour 46 ans. On est toujours sur une conception de la Gare du Nord qui est : comment le groupe Ceetrus va pouvoir faire en sorte que les voyageurs de la Gare du Nord passent devant un maximum de boutiques ?

On voit bien par ailleurs que les usagers du quotidien, parisiens, banlieusards et des départements proches sont totalement méprisés, ainsi que les riverains et les habitants.

Je demande à travers ce vœu que la démocratie soit respectée. Si la Maire de Paris a pu signer, c'est parce que nous lui avons délégué ce pouvoir. Dans le Code général des collectivités territoriales, elle doit en rendre compte devant cette Assemblée délibérative. Il faut donc absolument que cette Assemblée puisse délibérer et voter.

Il faut qu'il y ait une conférence de consensus. Vous parlez de démocratie à longueur de journée, mais quand il y a un sujet aussi important que celui-là, vous piétinez les attentes des associations, des habitants, des usagers, de ceux qui travaillent dans la Gare du Nord. Vous ne faites pas participer l'ensemble de ces acteurs au processus de décision. Vous ne faites même pas participer la démocratie représentative.

Voilà l'idée du vœu. J'espère qu'il sera partagé. Je voterai également les autres vœux présentés, notamment le vœu du groupe communiste.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'intervention d'Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Cela fait bientôt plus de deux ans maintenant que le projet de rénovation de la Gare du Nord porté par la S.N.C.F. et le groupe Auchan fait débat dans notre Assemblée.

Nous avons, après la signature de ce protocole, un projet qui continue de ne pas être celui dont nous aurions rêvé, mais surtout par sa philosophie en réalité, parce que nous aurions tous souhaité, en tout cas beaucoup d'entre nous, un projet de transports publics beaucoup plus modeste, beaucoup moins dithyrambique, et financé par de l'argent public, au regard des enjeux que sont les enjeux de transports publics aujourd'hui.

Pour le 10e, nous avons beaucoup de réserves, voire beaucoup de désaccords avec le projet. Ce que nous propose aujourd'hui la S.N.C.F., je veux le dire, c'est grâce à la mobilisation des habitants, des associations, des élus et de la Maire de Paris d'ailleurs, ce que nous propose aujourd'hui la S.N.C.F., c'est un projet avec un certain nombre d'amendements, qui seront objectivement bénéfiques pour le 10e. Notamment, Sylvain RAIFAUD y a fait allusion, l'utilisation des sous-sols de la gare, qui permettront d'aménager les alentours. C'est une avancée qui a été vraiment obtenue par la négociation et le rapport de force.

Plusieurs autres avantages ont été amenés par le protocole, ils ont été cités et sans doute Emmanuel GRÉGOIRE y reviendra.

Je partage l'attention, mais aussi une part de regrets sur les engagements pris sur la passerelle nord. Il faut absolument continuer à mettre la pression pour que cette passerelle nord soit réalisée.

Je partage également un certain nombre d'inquiétudes sur la phase travaux, que j'ai exprimées à de nombreuses reprises. Je souhaite que, sous le contrôle des habitants, sous le contrôle des élus et des élus du

10e en particulier, nous puissions avoir un droit de regard et de décision sur la manière dont cela va être mis en œuvre.

Je resterai donc pour ma part, comme maire du 10e, avec mon équipe, mobilisée pour rappeler à la S.N.C.F. ses engagements, autant que nécessaire, pendant les travaux et après également. Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - C'est dur de répondre à un sujet si compliqué en 2 minutes. Je vais essayer de le faire en me focalisant sur la déclaration de Danielle SIMONNET.

Madame SIMONNET, personne dans cette Assemblée, personne, pas seulement dans l'Exécutif, ne se fout de la démocratie. Maîtrisez-vous.

Deuxièmement, votre propos et votre petite indulgence, peut-être méconnaissance technique du sujet, mais ce que vous avez dit était l'exacte différence entre la démagogie et la responsabilité.

Le projet Gare du Nord est un projet de l'État, avec un P.C. État. Nous n'avions aucune autre possibilité que le choix entre le dialogue et le contentieux.

Le contentieux, à quoi conduisait-il ? Soit nous perdions, et la Gare du Nord telle que le projet inacceptable qui avait été présenté aurait in fine été mise en œuvre, soit on gagnait en contentieux et il n'y avait aucune rénovation de la Gare du Nord avant 15 ans.

C'est cela, la réalité. La responsabilité d'un décideur politique, et je me dis que peut-être est-ce utile que vous ne le soyez pas, c'est précisément d'avoir à choisir sous contrainte entre deux mauvaises solutions.

Ce que nous avons fait avec Alexandra CORDEBARD et la Maire de Paris, et grâce à la mobilisation des riverains, grâce à la mobilisation de très nombreuses personnalités qui sont venues nous aider, dans le rapport de force extrêmement exigeant que nous avons construit avec à la fois l'État, la S.N.C.F. et Gares & Connexions, nous avons essayé d'obtenir le plus de concessions possible, dans un schéma extrêmement contraint, car de toute façon la S.N.C.F., en l'occurrence Gares & Connexions, avait déjà signé ce contrat avec un opérateur que je ne citerai pas, c'était un invariant qui s'imposait à nous tous.

Est-ce que le projet est parfait ? Non. Est-ce qu'il a été amélioré, oui, très significativement, en particulier pour les habitants du 10e, et pour les voyageurs du quotidien.

Notre devoir collectif et le vœu de l'Exécutif répondent à une préoccupation que je partage totalement des communistes, de "Génération.s" et des écologistes, qui est qu'il va falloir suivre la mise en œuvre de ces engagements de façon extrêmement précise, d'abord par le dépôt du permis de construire modificatif, ensuite par la déclinaison point à point du protocole sur ce qui relève de la responsabilité de Gares & Connexions ou de la S.N.C.F., notamment les clarifications sur la livraison, comme ils s'y sont engagés, de la passerelle nord d'ici 2024, et de le faire en concertation.

La proposition que nous avons formulée dans le vœu, c'est que la 5e Commission, sous la présidence d'Émile MEUNIER, puisse mettre en place une Commission ad hoc rassemblant l'ensemble des groupes politiques, les riverains, la mairie du 10e, dans laquelle collectivement nous suivrons que les engagements que nous avons pris seront bien mis en œuvre. C'est désormais mon objectif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vote des différents vœux déposés.

Le vœu n° 108 des groupes Écologiste de Paris et "Génération.s" est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Écologiste de Paris et "Génération.s", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 109 du groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ?

INTERVENANT. - Oui, Madame la Présidente.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - On le met donc aux voix avec...

INTERVENANT. - Est-ce que vous m'entendez ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - On vous entend et on a noté que le vœu est maintenu.

INTERVENANT. - Il y a une demande de décompte dans la Salle des fêtes. Je pense qu'il faut compter dans les deux salles.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Chez nous, c'était compté, mais allez-y. Quel est le résultat dans la Salle des fêtes ?

INTERVENANT. - Il faut que l'on revote, du coup. Il faut que l'on vote et que l'on compte les votes dans les deux salles.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - On repasse au vote de la proposition de vœu référencée n° 108, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

39 pour, 33 contre, et 3 abstentions.

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 139).

Nous passons au vœu n° 109 du groupe Communiste et Citoyen. Est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

21 pour, 55 contre, 1 abstention.

La proposition de vœu est repoussée.

Nous passons au vote du vœu n° 110 déposé par Mme SIMONNET, qui est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

18 pour, 55 contre, 4 abstentions.

La proposition de vœu est repoussée.

Nous passons au vœu n° 110 bis déposé par l'Exécutif, sur lequel j'ai des demandes d'explication de vote.

Tout d'abord, Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais dire qu'en complément de la décision que vient de prendre notre Conseil dans sa grande sagesse d'organiser un débat au prochain Conseil de Paris, le vœu de l'Exécutif répond partiellement à nos demandes, en proposant de réunir une commission ouverte aux associations à chaque étape du projet. Nous voterons cette proposition. Je voulais quand même dire que la rénovation de la gare est indispensable, mais elle doit bénéficier en premier lieu aux voyageurs du quotidien qui sont les grands oubliés du projet.

Nous dénonçons, comme nous l'avons toujours fait, le choix de ce troc rénovation contre privatisation, qui risque de mettre à mal le commerce local autour de cette gare, mais aussi autour d'autres gares franciliennes.

Le financement de cette rénovation très importante devrait être porté par l'État, la S.N.C.F., et la Région au titre de sa compétence en matière de transport.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous nous abstenons sur ce vœu. D'abord, nous notons certaines avancées que nous avons portées, notamment l'idée d'associer les associations, les collectifs de riverains, la mairie du 10e, les élus, qu'il y ait une totale transparence sur les chantiers, que la priorité soit donnée à la S.N.C.F., au fret ferroviaire pour l'acheminement et l'évacuation des travaux de chantier. C'était d'ailleurs des choses que nous avons portées dans le précédent mandat.

Nous sommes aussi d'accord sur l'idée que les commerces ayant vocation à s'installer dans l'espace commercial comprennent autant que possible des structures de l'E.S.S. et du "Fabriqué à Paris" ainsi que des espaces larges pour les services publics, notamment retrouver un bureau de Poste qui a été fermé, et pourquoi pas un centre de santé.

En revanche, si nous nous abstenons, l'une des raisons pour lesquelles je pense que la droite n'a pas voté notre vœu, c'est le modèle économique. Ce qui est proposé, c'est simplement de solliciter l'État pour le financement de la passerelle...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Notre vœu était clair, c'est un financement de l'État pour ne pas avoir un financement par un partenariat public-privé où l'on fait la part belle au centre commercial au détriment du service public.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 110 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 140).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au réaménagement du parvis et des abords de Notre-Dame.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 111 relatif au réaménagement du parvis et des abords de Notre-Dame.

La parole est à Brigitte KUSTER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Brigitte KUSTER. - Le 16 avril 2019, il était annoncé par la Maire de Paris un don de 50 millions d'euros pour la restauration de la flèche de Notre-Dame.

Depuis, cet argent a été réorienté pour un réaménagement du parvis et des abords de la cathédrale.

Ainsi, plus de don pour la restauration de la cathédrale, puisque vous avez substitué la somme annoncée pour effectuer sur l'espace public des travaux auxquels la Ville est tenue en tant que propriétaire du parvis.

Ce revirement est pour le moins surprenant et plus que regrettable. En tant que présidente de la mission d'information parlementaire sur le suivi de la restauration de Notre-Dame, vous comprendrez que j'y sois particulièrement sensible, au-delà du fait qu'en tant qu'élue, je m'en étonne tout autant.

De plus, si l'on se fie aux déclarations de votre premier adjoint, l'appel d'offres pour le réaménagement devait être lancé avant la fin de l'automne. Nous y sommes et nous n'avons toujours pas d'information sur le contenu de son cahier des charges, sur la composition du jury qui se réunissait normalement début 2021, ni sur les modalités de la consultation citoyenne devant être lancée en janvier et des deux tours de dialogue annoncés dans le même entretien.

Aussi, est-il préoccupant que le projet de la Mairie sur ce sujet soit aussi flou. L'île de la Cité est en effet un lieu à forte charge symbolique pour tous les Parisiens mais aussi tous les Français.

Des propositions en vue de son réaménagement avaient d'ailleurs déjà soulevé des inquiétudes en 2016 et 2017. Nul doute qu'après l'incendie de la cathédrale, le débat soit encore plus passionnel. C'est pourquoi nous attendons maintenant un processus exemplaire dans la définition de ce qui va se passer sur ce parvis et dans le cahier des charges.

Nous vous demandons à travers ce vœu d'associer à l'élaboration de ce cahier des charges l'ensemble des élus des groupes politiques en fonction de leur poids électoral ; d'intégrer dans le futur jury l'ensemble des groupes politiques dans la même logique ; d'annoncer à l'avance et en toute transparence l'organisation et la

composition des deux "tours de dialogue" évoqués par le premier adjoint ; et d'associer à la consultation citoyenne les riverains, les architectes des Bâtiments de France, les associations de protection du patrimoine ainsi que le diocèse. Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Madame la Maire, merci.

Madame la Députée, je connais votre attachement à Notre-Dame et votre fonction dans le cadre des travaux législatifs, nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter. Le calendrier de Notre-Dame, je vous prie de m'en excuser, a été un tout petit peu bousculé par la crise Covid. Ne soyez pas impatiente. L'Exécutif transmettra, une fois qu'il aura d'abord échangé avec l'établissement public et avec le ministère de la Culture sur la rédaction du cahier des charges, le cahier des charges de consultation, et nous aurons l'occasion de l'officialiser dans les semaines qui viennent.

Et donc, je vous proposerai de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame KUSTER, maintenez-vous votre vœu ? Oui. Très bien. Je le mets donc aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Monsieur le Maire de Paris Centre ?

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Je suis surpris de cette intervention, alors que les procédures de la Ville, on a parlé tout à l'heure du marché aux fleurs, et comme évidemment sur le parvis de Notre-Dame ce sont les deux seuls chantiers qui dépendent de la Ville, seront évidemment exemplaires en matière de concertation.

J'attire l'attention de cette Assemblée sur le fait que pratiquement une dizaine de chantiers ont lieu sur l'Île de la Cité. La plupart sont à l'initiative de différentes directions de l'État, j'aimerais bien qu'ils fassent l'objet d'une telle concertation.

Et donc, je nous invite collectivement à nous saisir de cette période historique, peut-être sans précédent sur l'Île de la Cité, qui nous permet d'écrire une nouvelle page de l'histoire, de revenir sur le schéma d'Haussmann que j'estime raté à l'Île de la Cité, pour avoir essentiellement vidé cette île de ses habitants. Il n'en reste plus qu'aux deux extrémités, côté rue du cloître de Notre-Dame et d'Arcole, et autour de la très belle place Dauphine. Avec son peu d'habitants, quelques commerces vaillants tentent de résister très difficilement depuis l'incendie de Notre-Dame.

Nous avons une opportunité historique de réfléchir non pas à telle ou telle installation, mais à l'ensemble de l'Île de la Cité. Le président François HOLLANDE avait lancé une réflexion avec le projet PERRAULT - BÉLAVAL, eh bien nous devons continuer.

Je souhaiterais que l'on puisse avoir une gouvernance partagée entre la Ville et l'État, au plus haut niveau, pour penser ensemble l'avenir de l'Île de la Cité autour de l'ensemble de ces chantiers, avec un objectif principal qui est d'y remettre de la vie pour les commerçants, et donc avec des riverains nouveaux, et l'objectif sera, et cela complète ce que disait Ian BROSSAT tout à l'heure, surtout d'y créer de nouveaux logements. Il faut repeupler l'île, y installer des habitants, des familles, c'est cela le préalable à un renouveau architectural, culturel, patrimonial et économique. Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet "MurMure" 69, boulevard de Charonne (11e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 112 relatif au projet "MurMure" au 69, boulevard de Charonne.

La parole est à Nelly GARNIER, du groupe Changer Paris.

Mme Nelly GARNIER. - Madame la Maire, chers collègues, comme élue du 11^e arrondissement, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer au sein du Conseil d'arrondissement sur le projet "MurMure"...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - On vous entend mal. En plus, il y a des discussions dans l'hémicycle. Pourtant, c'est une oratrice du groupe Changer Paris. Allez-y, Madame GARNIER, reprenez depuis le début.

Mme Nelly GARNIER. - Chers collègues, comme élue du 11^e arrondissement, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer au sein de ce Conseil d'arrondissement sur le projet "MurMure", qui s'inscrit dans le cadre des appels à projets urbains innovants "Réinventer Paris".

Concernant le projet "MurMure", entre la délibération votée en Conseil de Paris en 2019, et le permis de construire validé par la mairie, il y a eu des changements notables.

Parmi ces changements notables, le toit-terrasse, qui devait être une toiture végétalisée, naturellement rafraîchissante grâce à l'évapotranspiration des plantes, pour citer la délibération, est devenu un toit-terrasse avec la qualification d'établissement recevant du public de type "L", c'est-à-dire un "rooftop" pouvant accueillir du public extérieur pour des événements festifs le soir et le week-end.

Bien évidemment, l'évolution de ce projet a généré de très fortes inquiétudes chez les riverains, car ce toit-terrasse est entouré de nombreux logements.

Plus grave, ce projet a généré une grande défiance envers la parole politique et nos instances démocratiques. C'est en effet un vrai problème démocratique que les projets présentés ne correspondent jamais aux projets finaux qui vont être réalisés.

C'est aussi un vrai problème démocratique que les projets finaux ne correspondent pas aux délibérations qui ont été votées dans cette Assemblée.

Notre groupe suivra donc avec une extrême vigilance tous les projets "Réinventer Paris", pour faire l'état des lieux de toutes les modifications apportées entre les projets initiaux et les permis de construire.

Dans l'immédiat, avec ce vœu nous vous demandons que le projet "MurMure" comporte bien une toiture-terrasse végétalisée, et n'ouvre pas la porte à l'organisation de soirées sur cette terrasse, comme cela était prévu dans le projet initial, et comme cela a été voté par notre Assemblée.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Madame la Conseillère, merci pour votre vœu, qui est l'occasion de rappeler l'importance de ce très beau projet, emblématique et exemplaire de "Réinventer Paris". Ce projet au doux nom de "MurMure" est une initiative des porteurs du projet, pour dédier ce lieu à la musique et aux musiciens. Tout cela en plein cœur du 11^e arrondissement.

C'est un projet qui est très attendu par la scène musicale, parce que pour la première fois, nous aurons au sein d'un même bâtiment, un espace de répétition pour orchestre symphonique, des studios d'enregistrement, des espaces de travail, etc.

Je sais, ainsi que François VAUGLIN le maire du 11^e, les inquiétudes, les interrogations sur la question du toit. Non, le projet tel qu'il est aujourd'hui est celui pour lequel le jury a délibéré associant l'ensemble des membres des groupes de notre Conseil.

Des réunions de concertation ont été engagées de façon à répondre aux riverains, et faire en sorte que le beau projet ne crée pas de crispation de voisinage. Il est bien évidemment logique qu'ils puissent s'émouvoir d'un lieu événementiel. Ce n'est pas le cas, ce ne sera pas le cas, donc trouvons le moyen de dialoguer pour convaincre. François VAUGLIN s'en occupe.

Je proposerai un retrait du vœu, sinon un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 112 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

INTERVENANT. - Madame la Présidente, on a une demande d'explication de vote du groupe GEP.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je voudrais d'abord savoir si le vœu est maintenu. Oui, merci.

Je donne la parole à un représentant du groupe Écologiste dans la Salle des fêtes.

M. Nour DURAND-RAUCHER - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les Écologistes sont très sensibles au respect de la parole publique. Et lors des réunions concernant le projet "MurMure", il n'avait été question que de végétalisation du toit sur le toit. L'espace polyvalent pose donc bien question. La légitime inquiétude des riverains doit être entendue. Nous remercions les riverains qui nous ont informés et nous avons fait nous-mêmes remonter le problème en conseil d'arrondissement le 5 novembre.

Ce projet, qui faisait partie de "Réinventer Paris 2", proposait aussi que des espaces soient disponibles pour les riverains et les associations qui doivent y être accueillies. Le groupe Écologiste y sera attentif.

Nous serons aussi vigilants à ce que les associations qui auront accès ne soient pas seulement celles disposant de beaucoup de moyens. Le lien avec le boulevard de Charonne sera également suivi de près.

Néanmoins, des échanges avec la Ville et les promoteurs ont encore lieu actuellement. Nous espérons un débouché conforme aux réunions d'information de l'année dernière et du début d'année 2020.

Nous nous abstiendrons, mais resterons vigilants quant au suivi de l'engagement pris par la Ville vis-à-vis des riverains. Nous n'avons pas eu jusqu'à aujourd'hui accès aux documents écrits. C'est pourquoi nous demandons à pouvoir consulter l'ensemble des documents concernant ce bâtiment.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Abstention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

24 pour, 42 contre et 11 abstentions.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'affectation des anciennes mairies des 1er et 4e arrondissements.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 113 relatif à l'affectation des anciennes mairies des 1er et 4e arrondissements.

La parole est à Aurélien VÉRON, en Salle des fêtes.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'exode des familles a été abordé tout au long de la journée, et le centre de Paris n'échappe pas à cette tendance alarmante. La palme du décrochage revient au 3e arrondissement, qui ces 5 dernières années a perdu 14,6 % de ses enfants.

Les causes sont nombreuses et l'une d'entre elles, c'est l'insuffisance d'activités destinées aux familles.

La libération des 3 mairies de Paris Centre suite à la fusion des arrondissements, 3 mairies qui sont maintenant à l'inventaire de la Mairie de Paris, offre l'opportunité de corriger cette carence.

Une consultation en 2018 a révélé 3 attentes principales chez les habitants du centre : actions sociales, activités culturelles, rayonnement économique.

La mairie du 1er aujourd'hui est partiellement consacrée à l'accueil des migrants de jour. La mairie du 2e a accueilli la "Fabrique de la Solidarité". La mairie du 4e sera consacrée à l'Académie du climat. Si ces projets vont dans le bon sens, ils ne répondent que partiellement aux attentes exprimées par les habitants.

Par ailleurs, je recommande que ces mairies ne s'enferment pas dans une mono activité, fut-elle sociale ou environnementale. Il faudra diversifier.

C'est pourquoi je vous propose l'installation de nouvelles activités dans ces mairies, par exemple accueillir des associations proposant des ateliers de pratiques artisanales amateurs, comme Paris Ateliers, des pratiques

culturelles amateurs, écriture, art plastique, ludiques et sportives, échecs, beaucoup d'activités peuvent être pratiquées dans ces mairies au service des familles.

Je vous propose même d'aller plus loin en installant dans la mairie du 1er une résidence de jeunes artistes primés, reconnus, en début de carrière. Ils offriraient en contrepartie des cours d'art plastique aux habitants du quartier et plus largement de Paris. Vous savez à quel point les jeunes artistes peinent à trouver des ateliers à Paris. Recréer un écosystème dans ce bâtiment face au Louvre favoriserait une réelle émulation, une fertilisation croisée des différents ateliers hébergés. Cela apporterait un bouillonnement créatif à ce quartier entre le Louvre, les Arts décoratifs, le Centre Pompidou et la future Fondation Pinault.

Cette proposition bénéficierait aux habitants et à la création. Je propose que ces mairies soient destinées aux habitants. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Ariel WEIL, le maire de Paris Centre, après les applaudissements.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci.

Aurélien VÉRON a rappelé à juste titre qu'il y a eu une consultation citoyenne sur le devenir des futures anciennes mairies de Paris Centre. J'en suis très heureux, puisque j'avais souhaité cette consultation pour que le devenir soit partagé...

S'il vous plaît, il y a un brouhaha dans la salle, c'est très difficile de parler avec un brouhaha. Je sais qu'il est tard.

La réponse à cette consultation a été très claire. En effet, les Parisiennes et Parisiens consultés voulaient des thématiques de service public et plus d'espaces pour ces thématiques. Emmanuel GRÉGOIRE dans un instant y répondra.

Je voudrais donner un éclairage particulier sur deux thèmes. Je ne comprends pas que l'on oppose culture et solidarité, comme cela vient d'être fait. Elles sont au contraire complémentaires. Nous avons parlé ce matin de la halte installée dans le 1er arrondissement. Nous avons rappelé les partenariats noués avec le Louvre, le Musée en Herbe, avec aussi l'atelier des migrants.

Aurélien VÉRON le sait bien, il siège avec moi au Carreau du Temple, à quel point ces activités sont complémentaires. Elles ne sont pas exclusives d'une activité économique ou sportive, autres thèmes retenus par les habitants comme étant souhaitables.

Ensuite, les anciennes mairies accueillent des activités diverses. La halte d'accueil accueille des services de titres, qui sont des services pour les habitants, les riverains. Elle accueille la halte, mais des activités culturelles, y compris associatives. L'Académie du climat fonctionnera sur le même modèle. Il y aura des associations, des activités aussi économiques. Ce sera un lieu innovant et de formation, qui aura des retombées économiques tout à fait importantes.

Je vous rappelle aussi que dans la mairie du 2e ou juste à côté dans son annexe, comme à la mairie du 4e, il y a deux bibliothèques municipales. Si ce n'est pas de la culture, je ne sais pas où elle est. Ces bibliothèques ont augmenté leur taille, les bibliothèques Arthur Rimbaud et Charlotte Delbo, j'invite les élus locaux à aller les visiter.

Et puis, je crois qu'il faut aller même plus loin et voir au-delà des anciennes mairies. Ce ne sont pas simplement les bâtiments des anciennes mairies qui sont mobilisés, mais l'ensemble des bâtiments publics. D'abord, le beffroi de la mairie souvent attribué à l'église Saint-Germain l'Auxerrois, mais qui en fait est celui de la mairie du 1er arrondissement, j'aimerais qu'il serve à l'accueil de services culturels.

On va aller plus loin; ce sont les écoles qu'il faut investir, l'espace public qu'il faut investir, la rue pour des activités culturelles et des activités sportives. Voilà pourquoi il ne faut pas s'intéresser qu'aux seules anciennes mairies. Voilà pourquoi je ne voterai pas ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Que puis-je dire de plus que l'excellent maire de Paris Centre ? Conséquemment, j'émet un avis défavorable sur le vœu de M. VÉRON.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur VÉRON, maintenez-vous votre vœu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Observations sur le déroulement de la séance.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Présidente de me donner la parole très brièvement sur l'organisation de nos travaux. Après consultation des groupes, et en pensant tout particulièrement à nos collègues présents dans la Salle des fêtes, dont on me dit que la température baisse progressivement, je vous propose que nous suspendions la séance après l'examen des deux vœux qui sont encore inscrits en 5e Commission.

Nous reprendrons nos travaux demain matin à 9 heures, avec la 6e commission. Je vous propose que nous nous interrompions seulement durant une heure, entre 13 heures et 14 heures pour la pause déjeuner, compte tenu des conditions dans lesquelles nous nous restaurons actuellement. Et puis, nous terminerons l'ordre du jour de la séance dans la soirée de demain.

Nous devons nous autodiscipliner, puisqu'il y a un sentiment, une demande très générale de ne pas siéger vendredi. C'est l'engagement que j'avais pris devant vous.

Par contre, contrairement à ce soir, demain soir il y aura de quoi se restaurer pour les élus vaillamment présents.

Je ne reprendrai pas la parole ce soir. Je vous souhaite une soirée déjà entamée, mais une bonne soirée quand même.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour cette sympathique annonce.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au projet d'aménagement du site Tour Eiffel.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons donc au vœu référencé n° 114 relatif au projet d'aménagement du site Tour Eiffel.

La parole est à Mme Hanna SEBBAH.

Mme Catherine IBLED. - Je prends la parole pour Hanna.

Le débat sur le réaménagement des abords de la Tour Eiffel a donné lieu, comme vous le savez, à des échanges relativement houleux lors du dernier Conseil de Paris.

Ce projet de réaménagement, loin de faire l'unanimité au sein même de votre majorité, ne doit pas se poursuivre en l'état. Il suscite de nombreuses et légitimes interrogations et inquiétudes. Je pense en particulier au coût de l'opération, estimé initialement à 72 millions d'euros, et qui serait porté aujourd'hui à 107 millions d'euros.

Il faut croire que l'expérience de la rénovation des Halles et le dérapage budgétaire sont devenus malheureusement une habitude.

Je ne parlerai pas de la méthode, qui une nouvelle fois interroge. Les maires d'arrondissement, les associations, les habitants ont été mis devant le fait accompli.

Enfin, la période que nous traversons exige, il me semble, de revoir votre projet de mandature et les priorités que vous vous êtes fixées. Plusieurs années seront nécessaires à la relance économique et sociale, et il est de votre responsabilité de l'accompagner autant que faire se peut.

C'est pourquoi, avec les élus de mon groupe, nous vous demandons un moratoire sur ce projet d'aménagement du site Tour Eiffel, avec une nouvelle concertation, une co-construction avec l'ensemble des parties prenantes, et une réaffectation du budget en direction des secteurs les plus touchés par la crise.

Je pense notamment au commerce de proximité, au secteur culturel, au tourisme, ou encore au sport.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je crois que M. le Maire du 16e arrondissement, M. SZPNER, a demandé la parole.

M. Francis SZPNER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu a été présenté initialement au Conseil du 16e arrondissement par Mme Hanna SEBBAH, qui ne vient pas le soutenir aujourd'hui.

Nous ne prendrons pas part à ce vote, parce qu'il faut rappeler que nous avons longuement discuté lors de la dernière séance du Conseil de Paris, du projet du Trocadéro. J'avais, au nom de la mairie du 16e, mais au nom également de la mairie du 7e et du maire du 15e, dit notre opposition radicale à ce projet.

L'idée de ce moratoire n'a pas de sens. Ce n'est qu'une gesticulation qui n'honore pas nos débats.

Je rappelle que le financement de ce projet a été validé par la délibération 2018 DFA 58 et que 75 millions d'euros ont été sortis du programme contractuel de la société d'économie de la Tour Eiffel, que la Ville reste maître d'ouvrage mais que le financement est à la charge de la SETE. C'est donc la redevance de la SETE qui sert de financement au projet. Je vois donc mal comment cela peut être reversé au budget général.

J'ajoute que la situation actuelle fait que les ressources de la société de la Tour Eiffel ont baissé de 80 % et qu'elles sont affectées par la crise. Et donc, en réalité, c'est la SETE qui serait en droit de réclamer de l'argent à la Ville.

Cette méconnaissance du dossier et cette gesticulation médiatique n'ont aucun sens. Voilà pourquoi nous ne prendrons pas part au vote.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, je suis assez d'accord avec vous sur le fond. Je serai plus doux sur la forme, j'ai la réputation d'être gentil.

Ce vœu est sans objet. On en comprend le principe, mais il est sans objet au regard des modalités de financement qui viennent d'être évoquées.

Un petit sujet de cohérence, on dit que l'un des sujets de relance, c'est aussi l'attractivité touristique et le soutien aux acteurs qui ont souffert. La tour Eiffel n'est pas le dernier de ces acteurs.

Je comprends que vous vous opposiez au projet d'aménagement, mais assumez-le plutôt que d'utiliser des arguments fallacieux.

Ce sera une proposition de retrait ou un vote défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la révision du projet immobilier du 36, rue du Fer à Moulin.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 115 relatif à la révision du projet immobilier du 36, rue du Fer-à-Moulin, dans le 5e arrondissement.

Je donne la parole à Mme la Maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je crois que cela va être le dernier vœu de cette longue journée. J'espère aussi que cela va clore le feuillet du 36, rue du Fer-à-Moulin.

Depuis plusieurs années, une société civile immobilière ne cesse de vouloir faire passer coûte que coûte un projet immobilier qui densifie une parcelle dans un cœur historique. En soi, toute densification n'est pas à condamner. En l'espèce, on est à deux pas d'un hôtel particulier, l'hôtel Scipion qui date de la Renaissance, et sans doute d'ailleurs le premier hôtel Renaissance de Paris.

Plus récemment, il y a une quarantaine d'années, le centre de cet îlot a été investi pour les amoureux de la photographie, par les ateliers photographiques Rouchon, qui depuis sont partis.

Le dernier avatar du projet porté par la S.C.I. consiste à surélever de 5 étages une partie de la parcelle, avec un projet immobilier qui paraît peu conforme sur le plan urbanistique, à son environnement.

Ce que je souhaiterais, c'est que la Ville de Paris demande vraiment au promoteur, je sais que vous y êtes attentif, Monsieur le premier adjoint, de faire un vrai projet de révision d'ensemble de la réhabilitation.

J'ajoute au passage qu'en plus, le projet aboutit à ne créer que 5 logements supplémentaires, et réussit la prouesse d'augmenter les surfaces de bureaux.

Révision du projet d'ensemble, et puis que l'on améliore les possibilités de végétalisation et de recours aux matériaux biosourcés. Je me suis rendu compte que la végétalisation et les matériaux biosourcés n'avaient absolument pas été privilégiés s'agissant de la partie en construction nouvelle.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Madame la Maire, le sujet sur lequel vous interpellez notre Conseil est effectivement un sujet de préoccupation. Le projet tel qu'il a été présenté n'est pas acceptable. C'est pourquoi le premier P.C. déposé a fait l'objet d'un refus.

Nous avons transmis aux porteurs de projet des orientations de redéfinition du projet très conformes à l'esprit du vœu que vous évoquez, dédensification, meilleure insertion urbaine, baisse des éléments démolis, utilisation accrue de matériaux biosourcés. Un nouveau permis de construire a été déposé récemment, et l'instruction va commencer de ce permis de construire. On le regardera ensemble et on verra si cela nous convient.

Je suis très heureux de finir cette journée par un avis favorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Une demande d'explication de vote de la part du groupe Écologiste de Paris.

M. Émile MEUNIER. - Je fais hyper vite.

On est complètement d'accord avec la philosophie du vœu qui vise à remettre en cause le projet immobilier, qui est franchement ni fait ni à faire. Mais ce sera tout de même une abstention, car nous voulons remettre à plat. Ce n'est pas une petite révision qu'il faut, c'est un abandon. Pourquoi ? Un immeuble de 7 étages dans un quartier où c'est 4 étages. C'est un vestige de notre passé industriel, il y avait des ateliers de tannerie parmi les derniers. Des petites maisons et ateliers ont des toits caractéristiques de cette belle époque. Ils sont en voie de disparition à Paris. La cour abritait le mythique studio...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Quelques secondes de patience, s'il vous plaît.

M. Émile MEUNIER. - C'est important. 2 arbres centenaires dans la cour. Voilà ! La Commission du Vieux Paris a dit non.

De façon solennelle, arrêtons de détruire systématiquement notre histoire ! Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 141).

Je vous souhaite une bonne fin de soirée !

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 16 décembre 2020 à vingt-deux heures, est reprise le jeudi 17 décembre 2020 à neuf heures, sous la présidence de Mme Léa FILOCHE, adjointe).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je vous invite à vous installer. Nous allons pouvoir commencer notre séance. Nous allons essayer de ne pas prendre plus de retard que nous n'en avons.

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Pour commencer, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Emmanuel COBLENCÉ, qui est président de la 6e Commission et qui, en trois minutes maximum, va nous faire un résumé de cette intense Commission.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, bonjour à tous.

Lors de cette séance de notre 6e Commission, qui s'est tenue lundi 7 décembre, chacun des adjoints a d'abord pu présenter le budget relevant de sa délégation. Je ne reviendrai pas sur les précisions apportées à cette occasion, sur la petite enfance, les écoles ou la vie universitaire, car nous avons eu largement l'occasion de les discuter mardi lors du débat budgétaire.

La 6e Commission a ensuite pu échanger sur le projet éducatif de territoire, le P.E.D.T. Il s'agit d'un outil très structurant de la coopération locale pour la réussite des élèves. Vous le savez peut-être, un nouveau P.E.D.T. va être élaboré pour la rentrée 2021 avec une adoption autour du mois de juin. Patrick BLOCHE en a présenté la logique et les enjeux. Les mairies d'arrondissement et les parents d'élèves y seront notamment étroitement associés.

Ce P.E.D.T. permettra de réunir l'ensemble de la communauté éducative autour de grands axes structurants : l'égalité dans la réussite des élèves, la continuité des parcours pédagogiques, la prise en compte des enfants les plus jeunes ou encore le développement durable.

Les adjoints ont ensuite détaillé les principaux projets de délibération qui nous sont présentés à ce Conseil.

Patrick BLOCHE a particulièrement insisté sur le projet de délibération DASCO 138, le rapport sur la restauration scolaire à Paris et les 17 projets de délibération portant sur les caisses des écoles des arrondissements ou secteurs parisiens.

Ont également été signalés le projet de délibération DASCO 137, portant sur l'occupation des cours d'école, de collèges et de crèches le samedi dans le cadre de la ville du quart d'heure, et le projet de délibération DASCO 40 destiné à promouvoir la prise de parole des collégiens des réseaux de l'éducation prioritaire avec l'aide de l'association "Eloquentia".

Céline HERVIEU, quant à elle, a évoqué les reconductions de subventions aux organismes de la petite enfance. Elle a également souligné le projet de délibération DFPE 112 qui porte sur la création d'un nouvel équipement dans le 17e arrondissement.

Enfin, Marie-Christine LEMARDELEY a présenté les projets de délibération importants qui permettent à la Ville d'accompagner les étudiants dans la période actuelle : le DAE 311 avec "Les Ami.es de l'ESSpace" ou encore le DAE 76 sur les actions en santé portées avec la L.M.D.E.

Des investissements dans les projets de recherche, comme à Sciences Po ou à la Paris School of Economics, et les subventions à l'innovation ont également pu être discutées.

Voilà, chers collègues, le compte rendu succinct des échanges de la 6e Commission.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur le Président.

2020 DAE 221 - Subventions de fonctionnement (12.807.600 euros) et d'investissement (2.000.000 euros) à la régie ESPCI au titre de l'exercice 2021.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Pour entamer nos travaux, nous allons examiner le projet de délibération DAE 221 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement à la régie E.S.P.C.I., au titre de l'exercice 2021.

Je donne d'abord la parole à Florence BERTHOUT, pour cinq minutes maximum.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Présidente, mes chers collègues, en débutant mon propos, je voudrais adresser un message un peu solennel à l'Exécutif. Je sais qu'on a souvent tendance à considérer que les Conseils d'arrondissement sont des chambres d'enregistrement, mais il ne faudrait pas en plus qu'on les prive de tout éclairage sur des aspects majeurs des politiques qui sont déclinées dans les arrondissements.

En l'espèce, ce projet de délibération n'a jamais été soumis au Conseil du 5e arrondissement. C'est une première, c'est totalement contraire à l'esprit et à la lettre du C.G.C.T. et de la loi P.L.M., chacun le sait bien ici. Alors je me suis dit : Pourquoi ? Cela doit être une erreur évidemment. Une erreur, pardonnez du peu, pour une subvention de 12.807.600 euros en fonctionnement et de 2 millions d'euros en investissement. J'étais d'autant plus agacée que l'on sait bien trouver la maire d'arrondissement quand il s'agit d'accompagner des travaux qui sont délicats à conduire.

Alors, en fait, en regardant ce projet de délibération, j'ai compris la manœuvre. La dotation de fonctionnement de la Ville de Paris à l'E.S.P.C.I. va être encore réduite de 400.000 euros, pour passer de 13.200.000 à 12.800.000. L'évolution de la dotation de fonctionnement de l'E.S.P.C.I. fleuron de la recherche dans notre arrondissement et à Paris - on pourrait dire d'ailleurs en France et en Europe - depuis 2009 n'a cessé de baisser. Depuis 2014, moins 8 % en sept ans.

Cette nouvelle baisse de 400.000 euros est une vraie surprise car lors du débat d'orientations budgétaires du 15 octobre, il y a quand même moins de deux mois, Mme l'adjointe chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, chère Marie-Christine LEMARDELEY, vous déclariez que la dotation serait stable à 13.200.000 euros, comme l'indiquent les documents qui ont été présentés lors du dernier conseil d'administration de l'E.S.P.C.I.

La tendance est donc désormais très claire et inquiétante, d'autant que la subvention de fonctionnement de la Ville à d'autres établissements, je pense en particulier à l'École des ingénieurs de la Ville de Paris - évidemment je ne vais pas pour le coup m'en offusquer - ne subit, elle, aucune baisse depuis 2014.

Pour rappel, nous avons connu en 2017 une baisse similaire, de moins 400.000 euros, au sujet de laquelle j'avais d'ailleurs défendu un vœu dans cette enceinte.

L'érosion continue du soutien de la Ville de Paris au fonctionnement de l'E.S.P.C.I. est l'une des raisons d'ailleurs, semblerait-il, pour lesquelles un précédent directeur n'a pas souhaité reconduire son second mandat. Il y a là une fragilité patente pour l'avenir de cet établissement.

Cela ne va évidemment pas l'empêcher de fonctionner mais quand même, c'est un gros sujet. Cela augure de choses forcément pas très agréables, à la veille d'un virage qui semblerait que la Ville veuille opérer, sur les lourds travaux d'investissements qui ont été entamés, il y a deux ans, et qui subissent un dérapage budgétaire très important.

Le cœur de l'action de l'E.S.P.C.I. ne peut pas être remis en question, ni à travers la question qui pourrait voir le jour dans quelques mois du programme initial, ni en rognant année après année les subventions de fonctionnement.

Voilà ce que je voulais dire, sur cette subvention qui, encore une fois, n'est pas passée au Conseil du 5e arrondissement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je donne ensuite la parole à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Je plussoie les propos de Florence BERTHOUT et je pense qu'il y a un problème de sincérité des comptes. On ne peut pas en débat d'orientations budgétaires annoncer une subvention stable et même pas un mois après faire une coupe de 400.000 euros. Entre nous, il y a un vrai problème : on ne peut pas simplement passer la moulinette des financiers et changer la parole qui a été donnée. Je pense qu'il y a un vrai problème sur ce projet

de délibération. J'avais déjà signalé la baisse, il y a deux ans, et je m'y étais opposé, mais là le procédé pose un problème de sincérité des comptes. Je le dis, je pèse mes mots.

Alors pourquoi la communauté de la recherche s'est-elle fortement opposée à la L.P.R. ? Pourquoi cela a fait l'unanimité de la communauté, à part quelques personnes ? En gros, toute la communauté était contre, pourquoi ?

Alors je vais faire la liste, je me suis dit que cela changera de l'intervention parce que j'ai déjà fait une intervention sur l'E.S.P.C.I. Pourquoi le Comité national du C.N.R.S., le Collectif des sociétés savantes académiques de France, la Conférence des présidents C.P.C.N., le Conseil scientifique du C.N.R.S., la Conférence nationale des universités C.N.U. qui n'est pas réputée pour être un nid de gauchistes, les syndicats du Supérieur, les associations souvent de l'université, UFR, de nombreux laboratoires - pratiquement la totalité des laboratoires que je connais à Paris - se sont tous unanimement opposés à la L.P.R. ? Pourquoi 114 universités et écoles, 330 laboratoires, 30 collectifs de précaires, 157 revues, 16 sociétés savantes, 39 sections du Conseil national des universités, 11 sections du CoNRS - les sections du C.N.R.S. -, 54 évaluateurs et évaluatrices de l'H.C.E.R.E.S. ont manifesté leur opposition à cette loi ?

Si on lit ce qu'ils disent, avant tout c'est pour la logique d'austérité qu'elle prétend ancrer dans le temps. La logique imposée par cette loi consiste à baisser d'un côté les crédits récurrents des laboratoires pour monter de l'autre des crédits sur projets via l'A.N.R.

Que constate-t-on dans ce projet de délibération sur l'E.S.P.C.I. ? Elle poursuit la même tendance, et malheureusement la même tendance observée depuis quelques années maintenant : il s'agit de la baisse de la dotation récurrente sur les laboratoires qui fait les frais d'une coupe de 300.000 euros cette année. En 2018 - j'étais intervenu et Marie-Christine pourra en témoigner -, il y avait déjà eu une coupe de 300.000 euros à laquelle nous nous étions opposés.

Derrière ces coupes, c'est la liberté de la recherche qui est remise en cause. Je le redis : réduire un financement récurrent, c'est contraindre les chercheurs à chercher quoi ? Des financements ! C'est du temps perdu, on perd notre temps à chercher de l'argent au lieu de faire notre travail. C'est un grand classique des libéraux de tous poils qui, sous couvert d'efficacité, génèrent en fait des pratiques technocratiques chronophages. Excusez-moi, c'est un peu barbare mais c'est la réalité. On perd notre temps à chercher de l'argent.

Cette logique soumet de plus les établissements à entrer dans une logique d'appel à projets pour espérer obtenir des financements complémentaires. C'est court-termiste et c'est contraire au principe d'indépendance des travaux universitaires. Ce modèle encourage de facto un pilotage de la recherche par les acteurs politiques et socio-économiques.

C'est une aberration pour celles et ceux qui connaissent un tout petit peu la recherche, qui savent que les vraies ruptures conceptuelles, les vraies avancées scientifiques se sont toujours faites sans projets. Einstein n'a pas posé une ANR en sachant que l'année suivante il allait trouver la relativité générale ni la restreinte ! C'est le principe même de la recherche que de chercher au hasard, d'avoir une liberté. A force de réduire les financements récurrents, vous réduisez la liberté.

Nous le disions donc il y a deux ans, nous le redisons cette année : les recherches de financements alternatifs compromettent l'optique d'un projet scientifique de long terme. Remporter un appel à projets, c'est se montrer capable de correspondre aux tendances à l'instant T, ce n'est pas viser des ruptures. Cette mise en concurrence nuit à la fois à la qualité des travaux et aux conditions d'emploi des travailleurs et travailleuses du monde de la recherche.

Nous le redisons donc, nous sommes contre cette réduction.

Les services financiers de la Ville ont dû estimer qu'ils pouvaient faire une coupe facile sur cette dotation ; si on passe de 13 millions et on en coupe 300.000, c'est facile à introduire. Non, ce n'est pas acceptable !

Aussi, nous sommes contre cette diminution. Evidemment nous ne pouvons pas voter contre le projet de délibération parce que cela voudrait dire qu'il y aurait zéro à l'E.S.P.C.I. Nous sommes donc contraints et nous allons nous abstenir.

Néanmoins, nous le redisons, il y a un problème de méthode, de sincérité. On ne peut pas, à quelques mois, couper les budgets. En plus, on ne peut pas, je le redis, à la fois se prétendre une ville des universités et couper les budgets récurrents des laboratoires, c'est intenable !

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vais essayer de suppléer le mieux possible Marie-Christine LEMARDELEY qui, compte tenu de ses fonctions au sein de l'E.S.P.C.I., ne peut répondre à Florence BERTHOUT et à Jean-Noël AQUA.

Je voudrais mettre un peu de raison dans cet échange. Le projet de délibération DAE 221, c'est quand même 12,8 millions d'euros de fonctionnement et 2 millions d'euros d'investissements pour l'E.S.P.C.I. au titre de l'année 2021.

C'est vrai, cette subvention annuelle est en légère baisse, de 3 % très exactement, mais nous avons un contexte budgétaire qui est celui de la Ville, un contexte financier qui pèse et dont nous avons largement parlé avant-hier.

Cela dit rappelons, s'il le fallait, que l'E.S.P.C.I. est en mesure de développer ses recettes propres, que ce soit la perception de la taxe d'apprentissage ou que ce soit la conclusion de contrats de recherche qui contribueront au financement de son développement.

Tous les orateurs et oratrices ont traduit évidemment l'attachement fort que nous avons pour cette école qui contribue au rayonnement intellectuel et universitaire, au rayonnement de la ville Paris capitale ou tout du moins ville très investie dans la recherche. C'est une école prestigieuse qui, comme vous le savez, a déjà reçu six prix Nobel.

Un dernier mot sur les travaux. Comme vous le savez, les réponses des entreprises à l'appel d'offres dépassaient de 40 % ce qui était prévu. Nous avons donc demandé à l'architecte de revoir entièrement sa copie pour la phase 2 du projet qui concerne tout le bâtiment couronne et l'architecte nous présentera ses nouvelles études à la fin du mois de janvier.

Donc, je contribue à dédramatiser nos échanges sur l'E.S.P.C.I. Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix le projet de délibération...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Comme mon collègue, je m'abstiendrai pour les raisons que nous avons, l'un et l'autre sur des points différents, défendues.

Je regrette, cher collègue, Monsieur l'adjoint BLOCHE, que vous ne répondiez pas sur le fait que ce projet de délibération ne soit pas passé en Conseil d'arrondissement. Et encore une fois, c'est inacceptable que les budgets soient réduits de 8 % depuis 2014.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 221.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 221).

2020 DASCO 36 - Convention pluriannuelle et subvention annuelle au Mémorial de la Shoah pour un parcours d'histoire et de mémoire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 36 relatif à une convention pluriannuelle et subvention annuelle au Mémorial de la Shoah pour un parcours d'histoire et de mémoire.

La parole est à Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, alors que les derniers survivants des camps sont de moins en moins nombreux, les missions du Mémorial de la Shoah sont de plus en plus essentielles, et même vitales.

L'enseignement de la Shoah est devenu un sujet de plus en plus difficile à aborder au collège comme au lycée. Nous devons être vigilants contre le retour de l'antisémitisme dans la société et dans les classes. Nous ne sommes pas non plus prémunis contre la méconnaissance et l'oubli de ce qu'a représenté la Shoah et de son ampleur.

Les projets pédagogiques novateurs pensés pour les jeunes Parisiens et mis en place en 2017, qui sont soutenus par ce projet de délibération, s'inscrivent dans la volonté du Mémorial de la Shoah d'œuvrer à la transmission de l'histoire et au développement de l'esprit critique des nouvelles générations.

En cette période marquée par les conflits et les replis identitaires, le travail de sensibilisation effectué par le Mémorial de la Shoah œuvre non seulement à la lutte contre les préjugés et l'antisémitisme, mais permet aussi d'aborder des questions d'ordre plus général, essentielles et délicates, telle que la compréhension de la laïcité et de la place des religions dans la République, des idéologies totalitaires, la négation des génocides, la violence et le terrorisme.

Je souhaite donc, à l'occasion de ce projet de délibération, saluer le travail effectué par le Mémorial de la Shoah et souligner le caractère indispensable de ces missions éducatives et pédagogiques.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Ecoutez, je pense que notre Assemblée a évidemment un attachement extrêmement fort pour le Mémorial de la Shoah, pour son rôle évidemment mémoriel mais aussi pour son rôle pédagogique extrêmement important.

Marie TOUBIANA, à travers son intervention, l'a traduit à cet instant et vous savez la volonté qui est celle de la Maire de Paris - et je crois et j'en suis sûr de tout le Conseil de Paris - de continuer à soutenir activement le Mémorial de la Shoah, y compris dans son beau projet d'extension.

C'est pourquoi je vous invite à adopter ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 36).

2020 DASCO 40 - Subvention (99.680 euros) et convention avec l'association Eloquentia pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole auprès des collégiens.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 40 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Eloquentia" pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole auprès des collégiens.

La parole est à Mme Élisabeth STIBBE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

L'objet de ce projet de délibération est l'octroi d'une subvention et la signature d'une convention avec l'association "Eloquentia", fondée en 2019 et dont le rapport d'activité 2020 est attendu, notamment pour les projets éducatifs mis en œuvre.

Comme son nom le suggère, cette association a pour objet d'offrir à des enfants et à des jeunes adultes des ateliers de prise de parole en public et d'écriture. A l'heure où les réseaux sociaux sont les vecteurs principaux de communication pour cette tranche d'âge, l'élocution ne peut être bâclée car elle constitue la base d'une éloquence qui deviendra un avantage alliant aisance et confiance en soi.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre un partenariat avec la Ville de Paris en contribuant au financement d'ateliers de formation à la prise de parole pour des collégiens de 4e et 3e, et d'un stage intitulé "Challenge d'éloquence du Grand Paris" qui aura lieu durant les vacances d'automne 2021. Près de 700 élèves pourraient en bénéficier issus de réseaux d'éducation prioritaire.

Plusieurs points m'interpellent dans l'énoncé du projet.

Quarante et un collèves sont concernés, ainsi que les centres d'accueil Patay et Ramponneau pour collégiens provisoirement exclus. Nous avons parlé de ces très belles structures en novembre.

Première question : les 41 collèges sont-ils tous parisiens ? Alors que nous avons demandé en Commission la liste des établissements concernés, celle-ci ne nous a pas été fournie, malgré votre promesse, Monsieur BLOCHE.

Regardons la cartographie de l'éducation prioritaire. Paris compte 26 collèges REP, 4 REP+ et 4 CAPE, relevant d'une convention académique de priorité éducative, soit 34 établissements. Même si l'on suppose qu'ils sont tous inclus dans le projet, on n'arrive pas à 41. Quels sont les autres ? Je me permets donc, Monsieur BLOCHE, de vous renouveler notre demande concernant la liste des collèges devant bénéficier des prestations de l'association "Eloquentia".

Deuxième question : le "Challenge d'éloquence du Grand Paris", prévu à l'automne 2021, ne doit réunir que des collégiens parisiens. Les éditions suivantes auront-elles lieu à l'échelle métropolitaine avec répartition du financement entre les communes concernées ?

Cette question m'amène à reprendre ma calculette. Si les calculs sont exacts, la Ville de Paris financerait près de 80 % du coût global du projet puisque la subvention demandée est de 99.680 euros sur un budget total de 125.000. Soit, mais on peut s'étonner de ce mode de financement exclusif, le différentiel étant pris par les fonds propres de l'association.

C'est pourquoi, dans l'attente de précisions de votre part, nous ne pourrions qu'exprimer une abstention bienveillante sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole.

Vous avez traduit, Madame STIBBE, l'attachement à ce très beau projet, qui est d'ailleurs plus qu'un projet puisque c'est une action qui est à l'œuvre dans nombre de collèges parisiens. Ce sont effectivement 41 collèges parisiens parce que ces ateliers se déroulent sur le temps scolaire, péri et extrascolaire, et aussi pendant les vacances scolaires grâce à notre beau dispositif "Tou-te-s au collège, c'est les vacances !"

Donc, je vous réponds dès ce matin que tous les collèges sont évidemment parisiens. Sur la liste précise, je vous la ferai porter par coursier dès que la DASCO me la communiquera.

De ce fait, la subvention atteint quasiment 100.000 euros. C'est une contribution déterminante pour que ce dispositif fonctionne et puisse se développer. Je ne pense pas que cela puisse faire l'objet de commentaires particuliers.

C'est pourquoi je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 40).

2020 DASCO 108 - Caisse des écoles (18e). - Subvention 2021 (9.219.893 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 108 relatif à la caisse des écoles du 18e avec l'attribution d'une subvention 2021 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et l'avenant à la COF 2018-2021.

La parole est à Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris, cinq minutes maximum.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

J'ai bien saisi les propos de notre collègue Emmanuel COBLENCE pour cette Commission. Je regrette toujours sur ce sujet l'absence de M. le Maire du 18e et je sais que M. BLOCHE aura à cœur de nous répondre en tant qu'expert en remplacement et en délégation de service public pour les cantines.

Les campagnes électorales passent, les promesses électorales aussi ! La délégation de service public pour les cantines dans le 18e est un échec et je ne peux pas m'empêcher de reprendre les propos à l'occasion d'un récent reportage que j'ai pu entendre, comme tous les habitants du 18e. Je cite : "On a tellement donné les clés aux industriels, on a perdu toutes les compétences." Ces propos ne sont pas de moi, ils sont de ma collègue Douchka MARKOVIC, votre propre adjointe, conseillère de Paris. Je sais que la réponse ne va pas tarder puisque je suis heureux, Madame MARKOVIC, que vous preniez la parole derrière moi.

En réalité, le problème n'est pas que sur la D.S.P. des cantines dans le 18e, il est beaucoup plus large puisque vous contribuez à ternir l'image de la politique car vous ne décidez de rien. Un adjoint a été nommé dans ce dossier et rien ne se passe. Si, bien sûr, des concertations, des réunions, des auditions, que sais-je, là par contre on est servi. Mais ce qui est servi dans les cantines du 18e arrondissement est toujours aussi abject et pour un coût que l'on nous demande de voter aujourd'hui.

Nous avons donc un vote d'ordre financier à exprimer avec le projet de délibération DASCO 108 et vous nous demandez de rajouter 170.000 euros par rapport à 2020 pour l'année 2021. Et depuis 2019, vous nous demandez de rajouter 280.000 euros. Mais cette somme est pour quoi faire ? Toujours pour une qualité de service qui n'est pas du tout à la hauteur.

Alors que nous allons voter en faveur de tous les projets de délibération concernant les subventions aux cantines scolaires, la seule que nous refusons de voter - et c'est la quatrième fois que je m'exprime dans cet hémicycle sur ce sujet -, c'est celle du 18e.

Alors, si vous n'y voyez pas un problème, c'est très bien, mais moi je suis en train de vous parler de santé publique, je suis en train de vous parler des enfants du 18e arrondissement, et vous n'en avez que faire. Je le regrette et évidemment nous voterons contre le projet de délibération DASCO 108.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Douchka MARKOVIC, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

Déjà merci, Monsieur GRANIER, de me rendre hommage. Effectivement, j'ai passé mon mandat précédent à essayer de changer les choses dans le 18e arrondissement, donc merci de le rappeler.

Effectivement, dans le 18e, nous avons une spécificité : nous sommes les seuls à avoir une délégation de service public pour la cantine scolaire. Ce qui rend effectivement les choses difficiles puisque nous avons un seul lot pour servir 14.000 repas par jour, ce qui est assez énorme, avec 84 écoles.

Il faut savoir que tout est fait en liaison froide. Mais nous ne sommes pas le seul arrondissement à le faire. La liaison froide, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que les repas sont préparés à l'avance, deux, trois, voire quatre jours à l'avance. Cela veut dire tout simplement que c'est un système qui est fait pour arranger les personnes qui cuisinent et ce n'est pas fait pour pouvoir manger de meilleure qualité. C'est vrai que l'on a un désir de passer à la liaison chaude, mais pour cela il faut tout repenser.

Quand on doit servir 14.000 repas, il y a aussi la question des produits qui vont être choisis et la question de la quantité. On ne peut pas avoir les mêmes produits quand on a 2.000 repas à faire que lorsqu'on en a 14.000.

Tout cela, ce sont des choses que l'on a vues effectivement dans le mandat précédent, avec une insatisfaction des parents d'élèves, notamment des collectifs de parents qui se sont rassemblés et qui ont remonté les difficultés.

Nous avons pris connaissance de tout cela. D'ailleurs, en tant qu'Ecologistes, nous avons agi dans le 18e arrondissement, notamment en demandant le renforcement des contrôles sur le grammage et la traçabilité des produits. Nous avons demandé également qu'il y ait moins de produits transformés.

Nous avons aussi réussi à installer l'alternative végétarienne, qui est un grand succès puisque maintenant 12 % des enfants mangent végétarien quotidiennement ; cela montre donc bien qu'il y a une attente au niveau des familles. Je voudrais quand même rappeler que nous sommes le seul arrondissement de Paris à le faire. Voilà quand même aussi des avancées.

Nous avons réussi également à obtenir un audit financé par la Ville de Paris pour nous aider justement à travailler sur cette transition. Quelle transition nous voulons ? Nous voulons aller vers un système de municipalisation. Nous avons donné les clés, nous voulons les reprendre. Voilà le sujet.

Maintenant, ce sera long, ce sera difficile et nous avons besoin d'un soutien massif de la Ville de Paris, non seulement dans l'expertise mais aussi dans le budget qui va nous permettre de recréer des cuisines là où on pourra. A l'heure actuelle, nous avons une seule cuisine centrale. L'objectif est d'arriver à construire des petites unités un peu partout dans l'arrondissement pour pouvoir justement fournir des repas de meilleure qualité.

Malgré tout, il va y avoir une expérimentation au collège Aimé Césaire, on l'espère en septembre 2021. Nous attendons les résultats de l'audit de la Ville de Paris pour le printemps 2021, ce qui va nous permettre, on l'espère en tout cas, de pouvoir vraiment arriver à une planification mais qui prendra plusieurs années.

Quels sont les enjeux ? Je l'ai dit, c'est reprendre la main, reprendre la main sur les ressources humaines, sur les achats, sur le choix des producteurs. Si on veut faire plus de qualité, plus de local, plus de bio, il faut reprendre la main sur tout cela. C'est aussi partir sur la liaison chaude. Cela veut dire des repas préparés le jour même et servis le jour même aux enfants. Ce sont aussi des bacs en inox ; il y a énormément d'endroits où on sert encore les repas dans des barquettes en plastique ou en cellulose et ce sont des procédés desquels nous devons sortir et pas seulement dans le 18e mais aussi dans d'autres arrondissements.

Puisque je suis ici au Conseil de Paris, j'en profite aussi pour que chacun et chacune puisse regarder dans son arrondissement les avancées qui peuvent être faites parce qu'il y a du travail un peu partout. Alors plus de produits frais, du fait maison, deux repas végétariens par semaine, c'est aussi ce que l'on vise pour la suite.

Puis bien sûr, pour conclure, nous allons devoir vraiment anticiper. Il faut commencer dès maintenant à réfléchir sur comment nous allons faire pour changer de modèle. Il faut vraiment anticiper et il va falloir que l'on ait tous collectivement, avec aussi mon cher collègue M. GRANIER, une grande volonté de changement pour que cela adienne pour le 18e, ce qui est mon plus grand souhait.

Merci à vous.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Eh bien, combien de temps va durer ce débat sur la cantine du 18e ? Mais combien de temps ? Franchement, cela fait des années, des années que des élus interviennent pour dire : ça suffit ! On ne veut pas que nos enfants mangent n'importe quoi à la cantine. Je vous invite d'ailleurs à revoir le replay "Y'avait quoi à la cantine ?" paru sur Public Sénat - je tiens à le dire, le fait que la réalisatrice s'appelle Valérie SIMONNET n'a strictement rien à voir avec moi. Nous n'avons pas, à ma connaissance, de lien de parenté ; le nom d'ailleurs ne s'écrit pas tout à fait de la même manière.

Je ne suis pas du 18e, mais cela fait quand même des années que j'entends parler les parents d'élèves qui se plaignent d'une qualité déplorable de nourriture à la cantine, qu'ils ont travaillé le sujet, qu'il y a pour eux un lien étroit avec le choix du recours à la SOGERES, c'est-à-dire une entreprise privée qui est sur des modes de production industrielle, avec en plus le recours aux barquettes en plastique et en cellulose, avec des repas qui ressemblent plus à des pique-niques qu'à autre chose.

Ce que je ne comprends pas, c'est que l'on a quand même eu une campagne municipale où là, par contre, j'ai vu des engagements clairs. J'ai vu que la majorité municipale parisienne s'engageait clairement à remunicipaliser la cantine du 18e, qui est quand même le seul endroit qui a recours à une délégation de service public et donc un recours au privé. Il me semble que vos engagements étaient en plus pour le début de la mandature.

Vous êtes dans une situation où c'est le groupe LR qui revendique la remunicipalisation. Vous vous rendez compte ? Il serait peut-être temps de le faire. Je ne pense pas, sans manquer de respect au groupe LR, que la question de la remunicipalisation de l'ensemble des services publics soit votre marque d'identité politique. Sauf que si vous êtes là pour la municipalisation, c'est bien parce que vous considérez, en matière de cantine scolaire, que la capacité pour les élus, en impliquant dans la caisse des écoles les représentants de parents et les agents des caisses des écoles, est plus par un recours en régie directe qui est plus efficace. D'ailleurs, dans le 5e arrondissement, dans le 17e et dans d'autres arrondissements que vous dirigez, vous avez fait le choix de la régie directe. Cela vous donne aussi des possibilités d'avoir recours à des producteurs locaux.

Premièrement, je pense qu'il est urgent de remunicipaliser. Sachez que le privé coûte toujours plus cher parce qu'ils ont besoin de faire des bénéfices.

Deuxièmement, je suis assez surprise par ce que vient de nous annoncer Douchka MARKOVIC. Vous venez de dire qu'il y avait encore des barquettes en plastique et en cellulose dans le 18e. J'avoue que je suis assez estomaquée parce que nous avons voté ici des vœux pour faire en sorte qu'il n'y ait plus du tout d'usage de plastique et de cellulose dans les cantines. J'avoue que je suis assez "scotchée" qu'il y en ait encore.

Evidemment, dans le travail sur les menus, il faut absolument encourager l'alternative végétarienne et je dirais même l'alternative végétalienne ; un plat alternatif possible quotidien, je pense que c'est un bon objectif.

Il faut aussi penser par la suite à comment faire à manger sur place. Si je vous entends sur le raisonnement concernant la liaison chaude par rapport à la liaison froide, quand vous dites que c'est pour arranger les personnes qui cuisinent que cela se faisait jusqu'à présent en liaison froide, je dis non : les cantinières n'ont jamais demandé la liaison froide et elles aimeraient bien retrouver la fierté de leur métier et pouvoir faire la cuisine dans leur cantine.

Sur le projet de délibération du 20e, je reviendrai sur le sujet des cantinières, qui ne concerne pas que le 20e arrondissement mais je donnerai mon analyse sur pourquoi c'est dans le 20e, en lien avec la mandature précédente, que la situation s'est traduite en grève.

Pour terminer, je pense qu'il est urgent dans le 18e - je salue le collectif des parents "Les enfants du 18e mangent ça" - de remunicipaliser et qu'un calendrier précis soit donné aux parents, que l'on puisse enfin avec les parents, la caisse des écoles et les agents totalement repenser la cantine dans le respect d'une alimentation saine et bio pour les enfants dans l'assiette et pour ceux qui la produisent.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, à tous les trois, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - On a souvent évoqué au sein de notre Assemblée la situation de la restauration scolaire dans le 18e arrondissement, pour bien connaître comme vous ce dossier. Mais ce qui me surprend dans le débat de ce matin, ce n'est pas l'axe entre les Républicains et la France insoumise, c'est surtout le fait que certaines interventions, qui ont été faites l'année dernière, sont reprises in extenso cette année comme s'il ne s'était rien passé.

Il y a eu des élections municipales à Paris et notamment dans le 20e arrondissement. Un nouvel Exécutif a été mis en place. Des élus sont délégués à la remunicipalisation de la caisse des écoles du 18e arrondissement et le mouvement a été lancé. Personne ne peut le contester. Donc, nous sommes à un moment d'un changement majeur de la manière dont les enfants vont être restaurés dans les écoles et dans certains collèges du 18e arrondissement.

Quand on veut changer les choses, qu'est-ce qu'on fait ? On voit d'abord d'où on part : cela a été, durant ce dernier trimestre, le moment de l'état des lieux. Cet état des lieux amènera à ce que le maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE - je salue son engagement qui est un engagement de campagne et qui se traduit aujourd'hui dans les actes -, donc cet état des lieux fera l'objet d'une présentation au courant du mois de janvier.

Tout au long du premier trimestre 2021, c'est très rapide, c'est dans les trois mois qui viennent, il y aura l'examen dans la plus grande transparence possible des différents scénarios possibles et les réflexions tourneront autour des différents sujets que Douchka MARKOVIC a rappelés.

D'abord quel est le processus de production et de distribution, pour quelle offre alimentaire et quel modèle de proximité ? Est-ce que l'on garde la cuisine centrale ? Tout le monde a tendance à dire non. Du coup, il faut effectivement des modes de production délocalisés et voir où on peut implanter des cuisines dans un certain nombre d'établissements scolaires. Il y a l'expérimentation dans le collège Aimé Césaire et c'est évidemment l'enjeu du mode de gestion.

Par conséquent, le mouvement a été lancé. De ce fait, je suis étonné que certaines interventions zappent complètement ce qui a été fait tous ces derniers mois et très rapidement.

Je vais vous dire, pour avoir été suffisamment interpellé sur ma boîte mail par des collectifs de parents du 18e arrondissement, je peux témoigner que, contrairement à ce qui peut être dit dans cet hémicycle aujourd'hui, les parents d'élèves du 18e arrondissement savent très bien qu'il se passe des choses à la caisse des écoles du 18e arrondissement. Je peux en témoigner.

De ce fait, nous ferons les efforts financiers qu'il faut. La DASCO est là pour apporter évidemment son appui technique. Mais je suis estomaqué, je le dis, que le groupe Changer Paris puisse voter contre la subvention à la caisse des écoles du 18e arrondissement : si ce vote était majoritaire, vous l'avez bien compris, on ne

pourrait plus restaurer les élèves du 18e arrondissement à partir de la rentrée scolaire, c'est-à-dire à partir du 4 janvier 2021. Une abstention aurait pu être compréhensible, mais un vote contre est, de mon point de vue, incompréhensible par rapport à l'intérêt des élèves du 18e arrondissement.

Donc, le mouvement est lancé et je sais combien la mairie du 18e, toute la majorité municipale du 18e arrondissement, est totalement engagée. Et je vous donne rendez-vous prochainement pour faire le bilan des étapes de ce processus.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 108.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 108).

2020 DASCO 110 - Caisse des écoles (20e) - Subvention 2021 (8.160.621 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 110 et l'amendement n° 231 qui s'y rattache.

La parole est d'abord à M. François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, au moment de voter la subvention 2021 à la caisse des écoles du 20e arrondissement, je tenais à attirer l'attention de notre Conseil sur les événements qui sont intervenus vendredi 11 décembre.

En effet, en raison d'une grève des personnels de la caisse des écoles, de nombreux enfants du 20e ont pris leur déjeuner dans des conditions déplorables : aucun repas n'a été servi normalement, beaucoup d'enfants n'ont pas mangé du tout y compris en maternelle, quand d'autres n'ont vu leur repas livré qu'en milieu d'après-midi. La liste est longue.

Je m'étonne que cette grève n'ait pas fait l'objet d'une communication préalable à l'ensemble des directeurs d'établissement et parents d'élèves concernés, ces derniers auraient pu s'organiser en conséquence.

Je m'étonne encore que lors de la séance du conseil d'administration de la caisse des écoles, qui s'est réunie deux jours avant le mercredi 9 décembre, aucune information relative à cette grève n'ait été faite aux administrateurs. Conseil auquel je n'ai pu assister ayant été invité seulement quelques heures avant sa tenue, en raison d'une erreur des services administratifs - une erreur involontaire, je tiens à le préciser. Quoi qu'il en soit, le Conseil d'administration n'a pas été informé qu'un préavis de grève avait été déposé par les organisations syndicales et c'est totalement anormal.

Je souhaiterais donc comprendre pour quelles raisons cette grève n'a pas été anticipée. Je souhaiterais que toute la lumière soit faite sur les causes de ces graves dysfonctionnements et ce, de façon transparente. J'ai d'ailleurs écrit en ce sens dès vendredi au maire du 20e arrondissement, qui m'a répondu et je tiens à le remercier devant vous.

Des solutions doivent être trouvées rapidement aux revendications du personnel de la caisse des écoles qui se plaint d'une précarisation et de conditions de travail de plus en plus dégradées, car une telle situation ne saurait se reproduire.

Pour autant, dans l'intérêt de nos enfants et des familles du 20e déjà durement éprouvées par la crise sanitaire, et dans l'esprit constructif qui m'anime, nous voterons favorablement cette subvention pour ne pas mettre en difficulté la caisse des écoles du 20e.

Nous nous abstiendrons, en revanche, concernant l'amendement déposé par Mme Danielle SIMONNET, avec qui je me suis d'ailleurs entretenu sur le sujet de la caisse des écoles du 20e. Chère Danielle SIMONNET, oui pour la déprécarisation, c'est une nécessité, mais concernant la titularisation par la Ville du personnel de la caisse des écoles que vous demandez, cette question ne peut pas être tranchée par un simple amendement.

Pour ces mêmes raisons, nous nous abstiendrons également sur l'amendement de l'Exécutif. Pardonnez-moi mais le problème concerne la caisse des écoles du 20e arrondissement. J'ai bien compris que vous étiez

adeptes du rétro-pédalage dès qu'il y a une difficulté mais on ne va pas exporter les problèmes de la caisse des écoles du 20^e arrondissement dans tous les arrondissements de Paris. C'est un sujet local dont il est question.

En l'occurrence, les bonnes mesures n'ont pas été prises pour éviter cette crise et cette grève aurait dû être anticipée, c'est le seul sujet. Alors ne me dites pas que j'ai plus de contacts dans les rangs de la CGT que M. le Maire du 20^e ou les membres de sa majorité. Ce qui doit être traité, c'est la mauvaise gestion de cette crise.

Mon collègue Grégory CANAL l'a brillamment exposé lors des débats du budget mardi, la Ville de Paris n'a pas les moyens d'une politique à outrance en matière de ressources humaines. La solution proposée par l'Exécutif dans son amendement d'engager une réflexion pour permettre au personnel des caisses des écoles d'accéder à un statut d'agent titulaire de la Ville est de la pure démagogie.

Ce que je propose, pour répondre aux revendications légitimes du personnel, c'est de leur donner une meilleure visibilité contractuelle, en privilégiant les CDI notamment, d'améliorer leurs conditions de travail, ce qui est primordial, et enfin de revaloriser leur rémunération. Pour cela, pourquoi ne pas engager une discussion dans les meilleurs délais avec les organisations syndicales, afin d'élaborer un protocole social susceptible de répondre aux contraintes lourdes de cette profession ?

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum et pour présenter son amendement n° 231.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur François-Marie DIDIER, je ne suis pas d'accord avec vous. S'il y a une partie du sujet qui est propre au 20^e, il y a bien un sujet qui est valable pour l'ensemble des mairies d'arrondissement. Alors reprenons les différents points.

Oui, sur la caisse des écoles du 20^e arrondissement, vendredi dernier, il y a eu une grève qui a surpris les parents qui ont dû le jour même s'organiser avec leurs enfants. Les établissements ont été très déstabilisés pour essayer de faire en sorte que les enfants qui ne pouvaient pas revenir à la maison puissent néanmoins avoir à manger. Il y a eu parfois des livraisons qui n'ont commencé qu'au début de l'après-midi et tout cela a été très compliqué.

Que s'était-il passé ? En fait, les agents de la caisse des écoles avaient déposé avec leur syndicat CGT un préavis de grève dès le 20 novembre précédent, un préavis qui courait pendant tout le mois de décembre. Je pense que ce préavis de grève n'a pas été pris au sérieux. Donc tout n'a pas été fait par anticipation pour déminer le conflit. Et je regrette que la directrice de la caisse des écoles ne nous ait absolument pas informés au Conseil d'administration de la caisse des écoles de l'existence de ce préavis.

Visiblement, il y a un passif sur la caisse des écoles du 20^e qui fait qu'une directrice de la caisse des écoles cumule avec la fonction de DRH. Je sais que M. le Maire du 20^e, Éric PLIEZ, est conscient de cette difficulté et souhaite contribuer à faire en sorte qu'une autre gestion puisse être faite à l'avenir. De ce fait, il y a forcément des difficultés de dialogue social propres à ce passif dans le 20^e arrondissement. J'ai appris par ailleurs que, dès lundi dernier, les représentants syndicaux ont été reçus par le maire du 20^e pour pouvoir aborder l'ensemble de leurs revendications.

Maintenant, venons-en au cœur du sujet.

Si des choses peuvent être améliorées au niveau de la caisse des écoles du 20^e, c'est-à-dire restaurer vraiment tous les cadres de discussion et de concertation possibles au niveau de l'arrondissement et de la caisse des écoles, les C.H.S.C.T., les C.T., les groupes de travail sur la question de l'absentéisme - je pense qu'il y a eu d'ailleurs des engagements en ce sens, c'est une bonne chose et je remercie le maire pour cela -, il y a un bon nombre de leurs préoccupations, de leurs revendications qu'il faut que nous entendions ici dans cet hémicycle.

Les femmes qui sont cantinières travaillent pour la plupart 5 heures par jour. Quand vous travaillez 5 heures par jour et donc 25 heures par semaine, vous avez une feuille de paye à l'arrivée de 530 euros par mois ! Avec 530 euros par mois, comment voulez-vous vivre à Paris ? Réalisez que quand vous voulez faire des écoles parisiennes la capitale de la ville du quart d'heure, des femmes qui travaillent et nourrissent nos enfants vivent bien en dessous du seuil de pauvreté : 530 euros par mois ! Et elles ont généralement entre 2 à 3 heures de transports par jour pour faire leurs 5 heures dans les caisses des écoles. Et on s'étonnerait qu'il y ait de l'absentéisme et qu'elles baissent les bras ? Mais enfin !

En plus, elles sont en contrat CDD renouvelés x fois et il faut attendre au moins six ans pour qu'elles puissent passer en CDI. C'est un vrai scandale ! Mais le problème est qu'il faudrait qu'elles puissent faire un

volume horaire bien plus conséquent. Pour cela, il faudrait reconnaître que quand on travaille 5 heures, avec en plus l'amplitude horaire dans laquelle il y a le déjeuner, elles n'ont pas le droit, pas le temps de déjeuner parce qu'elles ne sont pas assez, donc il faut reconnaître qu'il va falloir augmenter les effectifs pour qu'elles puissent quand même faire des pauses déjeuner pendant ce temps de travail.

Mais il va falloir aussi reconnaître que l'on ne peut pas vivre avec un contrat de travail de 5 heures. Donc comment augmente-t-on l'amplitude horaire ? Pour les responsables, on a augmenté leur amplitude horaire à 8 heures et elles sont de fait titulaires de catégorie B, adjoints techniques de restauration parisienne, je crois - excusez-moi si j'ai oublié le terme - et elles sont donc fonctionnaires de la Ville. Pourquoi ce qui est possible pour les catégories B ne le serait pas en dessous ? Il faut en plus leur permettre d'accéder à un corps pour qu'il puisse y avoir aussi une possibilité d'évolution de carrière.

Je pense que l'urgence est que l'on puisse enfin discuter au niveau de tous les arrondissements, pour que celles qui travaillent dans les caisses des écoles puissent accéder à un corps de fonctionnaires de la Ville de Paris, quitte à être déconcentré en gestion par les délégués aux caisses des écoles, si vous souhaitez absolument garder l'autonomie des caisses des écoles. Je pense que c'est possible de faire cela, mais c'est vital parce qu'il est honteux, honteux que l'on surexploite ainsi !

Je n'ai plus de temps. Voilà le sens de l'amendement que je présente lié à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

J'ai été saisie d'une demande d'intervention de la part du maire du 20e, Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci.

Pour ma part, je m'étonne que cette enceinte devienne le lieu où traiter des sujets locaux pour lesquels une réponse a déjà été apportée, mais cela alimentera mon rapport d'étonnement.

Je reviens sur les faits puisque maintenant tout le monde est dans l'affaire.

La CGT affaires scolaires a en effet déposé plusieurs préavis de grève couvrant l'ensemble des jours ouvrés du mois de décembre 2020 pour les agents de la caisse des écoles du 20e arrondissement. Dès réception de ce préavis, j'ai pris contact avec cette organisation, afin de recevoir ses représentants et d'engager un dialogue permettant de traiter l'insatisfaction exprimée. Ce rendez-vous a été fixé d'un commun accord au 14 décembre 2020 et de fait aucun mouvement n'a été à noter au cours des dix premiers jours du mois et aucune intention supplémentaire n'a été exprimée. Comme en pareil cas, tout un chacun aurait pu supposer que le syndicat attendait cette rencontre pour décider des suites de ce préavis.

Le 11 décembre, trois jours avant, une grève a été déclenchée, qu'il aurait été possible de gérer sans difficulté majeure si un piquet de grève devant la cuisine centrale n'avait pas interdit la sortie des camions de livraison des repas dans les écoles, occasionnant par-là de sérieuses difficultés d'adaptation pour permettre d'assurer dans des conditions difficiles le repas des enfants des écoles. Je me suis rendu sur les lieux pour ouvrir sans attendre le dialogue avec les grévistes. Le blocage a été levé une heure trente plus tard ne permettant plus de livrer les repas prévus dans des conditions satisfaisantes.

Je dois vous dire que le blocage de la livraison des repas des enfants est un précédent que rien ne pouvait laisser supposer. C'est à mes yeux une transgression majeure, surtout à l'heure où tant de familles subissent une précarité alimentaire alarmante.

Face à cette situation inédite, les services de la Direction des Affaires scolaires ont promptement réagi, afin de trouver des solutions immédiates pour permettre la fourniture de repas aux enfants de nos écoles et collèges. Nous tenons à souligner le lien constant assuré avec la circonscription des affaires scolaires et ses équipes sur le terrain en cours de journée par mail d'abord et par téléphone.

Toutes les écoles ont été en mesure de servir un déjeuner, certes dégradé mais qui a permis que les enfants ne restent pas le ventre vide, ceci grâce aux efforts de la communauté éducative dans son ensemble, ainsi qu'à la solidarité des caisses voisines que je remercie. Il va de soi que le déjeuner n'a pas été facturé aux familles.

Cela étant établi, j'ai rencontré l'organisation syndicale à l'origine de ce mouvement. Ses revendications sont de trois ordres : national, avec une demande d'augmentation de la valeur du point d'indice ; parisien, en mettant en avant sa volonté d'entrer dans un dispositif de déprécarisation des agents et je pense que nous avons sur ce point effectivement un travail à mener ; purement local, avec des considérations liées à l'organisation du travail, l'application des règles et le climat social en général.

S'agissant des questions de mon ressort, je crois important d'objectiver le ressenti et les éléments avancés par les uns et les autres pour démarrer un travail de concertation basé sur la confiance et la volonté de trouver des solutions satisfaisantes pour tous. Des contacts pris, il me semble que les choses sont en bonne voie.

Je ne peux cependant pas laisser affirmer des inexactitudes. Ainsi, Madame SIMONNET, vous écrivez qu'une écrasante majorité des agents habitent très loin de leur lieu de travail, ils sont en réalité 52 % à habiter Paris. Vous parlez de sous-effectif alors que pour une moyenne parisienne de 9,2 ETP d'agents sur fonction opérationnelle pour 100.000 repas, nous trouvons à la caisse des écoles du 20e, 10,1 ETP pour les mêmes 100.000 repas.

En tant que président de la caisse des écoles du 20e, j'ai donc engagé un dialogue social, que j'espère fructueux, sur l'ensemble des questions RH. Je ne manquerai pas d'en faire rapport au Conseil d'administration de la caisse duquel, Monsieur DIDIER et Madame SIMONNET, vous êtes membres.

Je vous demande donc un peu d'objectivité et de patience.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

Pour répondre à ces échanges, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je serai extrêmement rapide parce que le maire du 20e arrondissement a tout dit de la manière dont a été géré de manière extrêmement dynamique un dialogue social qui a permis de répondre à ce mouvement de grève.

Je remercie également le maire du 20e arrondissement qui a été le seul intervenant à remercier toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour permettre dans la matinée - je dis bien dans la matinée - de fournir 11.000 repas pour que les élèves du 20e arrondissement ne restent pas le ventre vide.

A partir de là, ce que je peux dire là où je suis et dans le respect d'autonomie des caisses des écoles, c'est que nous avons des objectifs très précis déjà sous la précédente mandature et a fortiori sous cette mandature pour contribuer à la déprécarisation des personnels des caisses des écoles, pour permettre la titularisation d'un certain nombre d'entre eux, et également - puisque des problèmes de revenus que nous connaissons, que nous ne nions pas ont été évoqués pour nombre de personnels - de travailler sur la possibilité de cumuls d'emplois qui permettraient évidemment d'assurer des revenus plus importants.

Ce mouvement, là aussi, est engagé. C'est la raison pour laquelle je demanderai à Danielle SIMONNET de retirer son amendement, sinon j'y donnerai un avis défavorable.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

L'amendement n° 231 déposé par Mme SIMONNET est-il retiré ? Non. Donc, avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 231 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 231 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 110.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 110).

Je vous remercie.

2020 DASCO 136 - Subvention (71.400 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association "Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école" pour l'année scolaire 2020-2021.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 136 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association "Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école" pour l'année 2020-2021.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame la Maire, chers collègues, l'arrivée de la pandémie a complètement bouleversé l'organisation du travail des élèves, le confinement n'a rien arrangé.

Il y a ceux qui n'avaient pas de matériel adéquat, pas d'ordinateur ou de connexion Internet pour suivre les enseignements à distance, ceux qui n'avaient pas assez d'espace pour pouvoir travailler au calme dans un environnement studieux, ceux qui ont subi l'augmentation des violences intrafamiliales ou encore ceux qui ne pouvaient pas être aidés par leurs parents, faute de temps ou parce que ces derniers sont eux-mêmes en situation difficile. En somme, la Covid-19 s'est révélée être un accélérateur sans précédent des inégalités sociales.

En tant que collectivité, cette situation ne peut que nous interpeller sur les moyens que l'on peut mobiliser pour tenter de les atténuer. Le dispositif, dont il est ici question, favorise l'égalité des chances à l'école en luttant contre les déterminismes sociaux et territoriaux. La lecture et l'écriture sont la base de toute socialisation et intégration. C'est une étape importante dans le développement de l'enfant, sous réserve de support et d'un environnement adapté.

La Ville de Paris souhaite développer la mixité sociale. Celle-ci ne peut se réduire à un pourcentage de logements sociaux sans aucun accompagnement des habitants qui y vivent. Or, force est de constater que bien souvent la création de logements sociaux ne s'accompagne pas de dispositifs d'intégration dans le quartier. Malheureusement nous avons eu des expériences assez douloureuses dans le 8e arrondissement. Grâce à une meilleure intégration des enfants dans leur école, c'est par la suite l'ensemble de sa famille qui s'insère dans le quartier et la société.

Cette subvention à l'association "Coup de Pouce" en accord avec l'Education nationale est un soutien scolaire indispensable pour les enfants de CP, encore plus en ce moment. Les animateurs sont en quelque sorte la passerelle entre le milieu familial et le milieu scolaire.

Aussi, Madame la Maire, j'aimerais en connaître davantage sur les modalités de leur sélection. Comment leurs activités sont-elles coordonnées avec la progression des enfants en classe ? Je souhaiterais savoir également comment les parents sont impliqués dans le dispositif. Il est en effet crucial qu'ils soient partie prenante pour la réussite scolaire de leur enfant. Est-ce que les animateurs les rencontrent de manière régulière ?

Ces interrogations n'entament en rien notre soutien à ce dispositif qui gagnerait, comme je l'ai déjà indiqué, à sortir de la cartographie de l'éducation prioritaire car, hélas, l'échec scolaire ne connaît pas ces frontières administratives.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Ecoutez, j'ai peu de choses à dire parce que Delphine MALACHARD DES REYSSIERS a très bien parlé de ce dispositif très original, qui vise à accompagner les élèves de CP ayant besoin d'un soutien supplémentaire en français et en mathématiques.

Justement, pour répondre à votre question, c'est l'originalité de ce dispositif d'impliquer totalement les familles. Dans ce créneau, qui est celui de 16 heures 30 à 18 heures, pour les enfants qui ont été identifiés par les équipes éducatives comme en ayant le plus besoin, c'est tout un dispositif très collaboratif et coopératif entre tous les acteurs de l'école qui est ainsi en place et qui se développe.

De ce fait, nous allons cette année, très utilement de mon point de vue, engager une réflexion sur la potentielle évolution du dispositif, afin justement de l'adapter et de le faire en continu aux besoins constatés qui évidemment peuvent être amenés à évoluer.

En tout cas, merci, chère collègue, pour votre intervention et de permettre par votre inscription de pouvoir évoquer "Coup de pouce".

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 136.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 136).

2020 DASCO 137 - DFPE - Principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collège et des EAPE en régie dans le cadre de leur ouverture au public les week-ends.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la remise en état des cours d'établissements.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 137 avec son amendement n° 116 et son vœu référencé n° 117 qui y sont rattachés. Le DASCO 137 est relatif au principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école, de collèges et des E.A.P.E. en régie dans le cadre de leur ouverture au public le week-end.

Je vais donner la parole à un certain nombre d'intervenants. Nous commençons par Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, chers collègues, en tant qu'élue du 18e, je ne peux m'empêcher de dire un mot sur les débats que nous avons eus, il y a quelques minutes, sur le projet de délibération DASCO 108.

Je souhaite tout d'abord saluer la réponse de bon sens de mon collègue Patrick BLOCHE. Je pense d'ailleurs demander à mes collègues du groupe Changer Paris et de la France insoumise l'adresse de leur fournisseur de baguettes magiques, afin que je puisse m'en acheter une pour Noël et que l'on soit ainsi en capacité en trois coups d'avancer en six mois sur un sujet qui concerne 14.000 repas par jour, des dizaines d'équipements publics et des centaines d'employés.

Plus sérieusement, revenons au projet de délibération DASCO 137. Avec ce projet de délibération, nous allons mettre fin enfin à une aberration, celle de la sous-occupation de l'équipement public le plus diffus, celui que l'on retrouve dans chacun de nos quartiers, à savoir les écoles primaires, les collèges et les crèches. Rendez-vous compte, ces bâtiments qui se trouvent au cœur de nos quartiers, dans une ville où il peut arriver qu'il y ait plus d'enfants qui jouent dans un square que de brins d'herbe que ne compte sa pelouse, dans une ville où les associations peinent tant à trouver un local, un lieu où exercer leur activité, ces bâtiments ne sont utilisés que 180 jours par an - je parle là des bâtiments scolaires -, ce qui correspond au nombre de jours où il y a école, soit moins d'un jour sur deux par an.

Hier, mon collègue Ian BROSSAT a mis nos collègues du groupe Changer Paris face à leurs contradictions sur la question du logement. Je vais faire de même ce matin. Comment peut-on être d'un côté pour la rigueur budgétaire et d'un autre accepter le gaspillage public que constitue cette sous-utilisation d'équipements publics ? Aucun argument - je dis bien aucun argument - ne tient face à cette volonté que nous avons d'ouvrir grand les portes et les fenêtres de nos écoles, de nos collèges et de nos crèches aux quartiers.

La sécurité, cette question se pose partout dans nos équipements, dans nos squares, dans nos gymnases, dans nos musées. Pourquoi cette obsession sur les bâtiments éducatifs ? La propreté et le gardiennage ? Ce travail se fera sur la base du volontariat et pourra convenir à des actifs, comme les étudiants par exemple qui sont en recherche d'emploi à temps partiel.

Mais peut-être que toutes ces oppositions ne sont finalement qu'un écran de fumée et cachent en réalité un conservatisme, qui ne dit pas son nom, sur les questions éducatives. On constate en effet qu'à chaque fois que l'on met en place une mesure qui ouvre une brèche dans la clôture de l'école, chaque fois que l'on veut ouvrir l'école sur son environnement extérieur, les conservateurs de tous bords montent aux créneaux. Hier, c'étaient les T.A.P. qui avaient mille défauts, surtout en réalité celui de permettre au monde extérieur d'entrer à l'école.

Aujourd'hui, c'est l'ouverture des bâtiments scolaires le week-end qui va nous permettre là aussi de renforcer le sentiment d'appropriation de l'école par les habitantes et les habitants.

L'école ne doit plus être une citadelle, un objet de désir et de tension. Plus nous ouvrirons l'école sur son environnement extérieur, plus nous ferons en sorte que les habitantes et habitants s'approprient les lieux écoles et plus les relations entre l'institution scolaire et les familles et enfants seront apaisées. Je pense plus particulièrement aux quartiers où de nombreuses familles sont parfois éloignées de la culture scolaire.

Mes chers collègues, ce principe de mise à disposition gratuite des bâtiments éducatifs pour les associations le week-end est non seulement une mesure de bon sens, un avantage certain pour les habitantes et habitants qui y trouveront un nouvel espace de vie dans leurs quartiers, il est aussi un progrès pour l'école car il participe à la réduction des inégalités d'accès à la réussite scolaire.

Il y a ainsi parfois des mesures que l'on peut qualifier de gagnant-gagnant, celle-ci en fait partie.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous.

Je donne la parole ensuite à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame la Maire, mes chers collègues, je précise que mon intervention se fait au nom de la maire du 8e arrondissement.

Comme la plupart des quartiers du centre de Paris, le quartier de l'Europe souffre d'un manque d'espaces de respiration. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous avons inscrit dans notre programme local la création d'une coulée verte au-dessus des voies ferrées de la Gare Saint-Lazare.

Cet objectif de création de sites, où les Parisiens pourront s'aérer le corps et l'esprit et plus particulièrement les enfants, nous le partageons. Il se cumule avec un principe de bonne utilisation de l'espace public qui est moteur de notre engagement. Cependant, cette expérimentation, disons-le, peut susciter des interrogations plus ou moins fortes en fonction des écoles retenues.

Dans le 8e arrondissement, c'est l'école Florence qui a été choisie. Elle a la particularité d'avoir une cour directement accessible depuis la rue, ce qui va limiter les charges de nettoyage. La question de la propreté constitue d'ailleurs un point fondamental de la réussite de cette expérimentation.

Rien ne serait plus désagréable pour les élèves et les enseignants que de constater, à la reprise des cours le lundi matin, que l'école n'est pas propre, notamment les sanitaires. Des prestations de nettoyage sont prévues, mais il sera indispensable que les directions des écoles concernées puissent le lundi matin rendre compte de l'état de l'école et que la prestation de nettoyage soit adaptée en lien avec la CASP.

Dans le contexte actuel de risque attentat du plan "Vigipirate", les enjeux de sécurité sont fondamentaux. Nos écoles font déjà l'objet d'une mention particulière dans le cadre de la menace terroriste. Or, les rassemblements d'adultes et d'enfants dans un même espace, avec un nombre de sorties limitées, peuvent constituer une cible de premier ordre. Il faudra donc veiller à ce que le dispositif sécurité imposé par le Gouvernement soit bien informé des sites ouverts dès le 23 janvier prochain. En l'absence de police municipale armée, quels seront les équipements de contrôle et de surveillance des accès ?

Au-delà du risque terroriste, il est en effet primordial que l'occupation des cours se déroule dans de parfaites conditions de sécurité. Aussi, plusieurs questions se posent. En cas de troubles, quelles sont les procédures prévues pour évincer les occupants indésirables ? Est-ce que le voisinage pourra joindre un numéro dédié afin de ne pas subir des nuisances tous les samedis ? Comment les restrictions sanitaires seront-elles respectées ? Y aura-t-il une jauge en fonction de la surface de la cour ? Comment seront protégés les autres espaces de l'école, les salles de classe, de réunion, les réfectoires, les bibliothèques pour éviter les intrusions et le vol de matériels ? En cas d'incident, qui sera l'interlocuteur pour l'intervention des secours ? Est-ce que l'opération pourra être annulée en cas d'intempéries ?

Comme vous le voyez, le rôle des maires et mairies d'arrondissement sera donc essentiel car ils connaissent précisément les enjeux locaux propres à chaque école. Ces enjeux ne sont pas seulement sécuritaires ou logistiques, il en va aussi de la cohérence des projets associatifs avec les aspirations des habitants et le tissu associatif.

Les mairies d'arrondissement sont également au cœur de l'évaluation de cette expérimentation, afin d'en tirer les enseignements avant sa généralisation. A ce propos, avons-nous des perspectives sur le devenir de cette expérimentation après le 24 avril 2021 ?

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme Alix BOUGERET, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

Désinscrite ? D'accord.

Je donne donc la parole à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, pour cinq minutes maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous soutenons ce projet de délibération car il répond à un enjeu majeur des associations à Paris : le manque de locaux. D'ailleurs, nous avons toujours prôné de faire preuve de créativité dans la mise à disposition des espaces pour justement permettre de soutenir le tissu associatif et pas simplement en période de crise.

Simplement nous considérons que cette mise à disposition doit être assortie de responsabilités à l'égard de ces dites associations. C'est la raison pour laquelle nous déposons un amendement à la convention visant à préciser que les associations seront garantes du respect des lieux, de leur sécurité et de leur propreté, et évoquant la possibilité de remettre en cause cette convention si bien évidemment les choses n'étaient pas faites dans l'ordre.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis plusieurs années, des efforts ont été faits à Paris pour rendre plus accessibles et améliorer l'organisation de l'espace dans les établissements scolaires. Ces améliorations sont portées par deux analyses faites grâce à deux expertises : d'abord une analyse féministe puis une analyse écologiste.

Féministe car depuis 2017 et la publication du rapport du Haut Conseil à l'Egalité, nous avons mis en lumière que la répartition sexuée, dès le plus jeune âge, de l'espace et des activités dans les cours de récréation nuisait à l'objectif d'égalité, de lutte contre les violences et de fin des discriminations.

Ecologiste ensuite car notre groupe pointe depuis longtemps l'inadaptation des espaces scolaires face aux canicules, de même que l'importante pollution de l'air à leurs abords et en leur sein. Une pollution qui fait peser de graves dangers sur la santé des enfants.

Alors que les cours Oasis préparent un début de réponse en proposant une nouvelle géographie de l'espace scolaire, avec des cours de récréation mieux partagées et plus végétalisées, nous nous apprêtons avec ce projet de délibération à passer une nouvelle étape vers la résilience.

En effet, nous allons désormais au-delà d'une nouvelle géographie scolaire vers une nouvelle géographie de quartier. L'articulation entre l'école et la ville est un progrès à accompagner dans les relations entre la communauté éducative, les associations et les habitants et habitantes de nos arrondissements.

Cette proposition crée un véritable lieu de rencontres et d'échanges dans les cours des établissements scolaires et les crèches. Nous aurions cependant aimé, comme cela fut proposé en conseil de secteur de Paris Centre, que l'expérimentation démarre sur un périmètre plus large. Cela aurait permis une meilleure prise en compte des bassins de vie dans feu les quatre premiers arrondissements et cela aurait soutenu notre objectif de faire des écoles des véritables capitales de la ville du quart d'heure.

Bien entendu, nous voterons pour ce projet de délibération qui augure de belles choses pour l'avenir. Je me permets donc ainsi de répondre à ma collègue qui posait précédemment la question du devenir suite à l'expérimentation en avril 2021. Le groupe Ecologiste de Paris espère bien qu'après cette expérimentation, nous irons vers l'ensemble des cours d'écoles, de collèges et de crèches qui seront à l'avenir à la fois mieux végétalisées, mieux partagées et ouvertes au plus grand nombre.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Je serai très rapide, je voterai ce projet de délibération. Je pense qu'il est important à la fois de poursuivre la végétalisation à l'intérieur des cours d'école, de poursuivre l'ouverture des écoles sur leur quartier et de permettre la multiplication d'activités dans l'enceinte des écoles.

Mais je le redis, par rapport aux interventions précédentes qui vantent la ville du quart d'heure, le point de départ serait par exemple de regarder toutes celles et ceux qui travaillent dans l'école et voir quelle est leur distance justement de leur lieu de travail, et d'avoir une politique volontariste dans l'accès au logement social pour que vraiment cette ville du quart d'heure soit pour toutes et tous, et pas simplement pour une certaine catégorie de Parisiens.

Je le redis, que ce soit les A.T.S.E.M., les A.T.E., les cantinières, les agents techniques, que ce soit également les enseignants, quelle est leur distance de l'école ? Je veux qu'un travail puisse se faire sérieusement à ce niveau-là parce qu'on a pris énormément de retard.

Je redis ce que je disais hier dans le débat sur le P.L.U. : si nous étions à 36 % d'ouvriers et employés à Paris en 2001, en 2017 nous étions à 23 % environ alors qu'il y a toujours 50 % d'ouvriers et employés parmi la population active totale en France. Donc on voit bien que Paris, malgré sa politique en faveur du logement social, n'a pas enrayer l'explosion du parc du logement privé spéculatif, dans lequel tous les logements sociaux de fait ont disparu. Et dans la politique en faveur du logement social, le fait à chaque fois de préserver 30 % pour les P.L.S. fait que l'on a une politique discriminante à l'encontre des classes populaires.

Maintenant, sur la question de l'ouverture des écoles, j'aimerais aussi que vous ayez l'honnêteté de dire que l'aménagement des rythmes éducatifs, les ateliers n'ont pas forcément eu un impact dans le renforcement du tissu associatif de quartier. Vous le savez comme moi, ce n'est pas toujours les associations de quartier qui ont pu intervenir dans les écoles, et par ailleurs l'inscription dans les activités A.R.E. a pu avoir des répercussions pas toujours favorables aux structures de quartiers - ce sont les structures qui le disent - qui ont vu pour certaines activités des baisses.

Il y a donc aussi une réflexion à avoir et je pense que votre projet de délibération peut le permettre. L'ouverture des écoles, faire en sorte que les associations de quartier puissent mieux profiter des disponibilités des établissements scolaires pour pouvoir développer leur travail associatif de quartier et d'activité en direction de tous les publics est une bonne chose. Ce sera aussi un levier pour travailler sur l'intergénérationnel qui est extrêmement important, sur l'ensemble des solidarités. La socialisation et le fait de se sentir dans une vie de quartier se font bien souvent autour de l'école et c'est extrêmement important de pouvoir construire cela.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA, pour cinq minutes maximum, qui nous présentera le vœu rattaché n° 117.

M. Jean-Noël AQUA. - Je vais me permettre d'être un peu moins dans le concert de louanges parce que le diable se cache dans les détails et il faut les regarder pour les voir. Comment à partir d'une belle intention se précipiter et arriver à un projet que j'estime, à l'instant T en tout cas, mal ficelé ?

Le projet du présent projet de délibération est en première intention intéressante et nous l'avons dit notamment dans les Conseils d'arrondissement. Ouvrir les cours d'école lors des week-ends pourrait permettre, en dehors du temps scolaire, que ces cours deviennent un espace public d'inclusion sociale à l'échelle du quartier, c'est très clair. Elles pourraient offrir un lieu aux habitantes et aux habitants pour se retrouver, participer à des animations proposées par des associations sélectionnées en lien avec les mairies d'arrondissements, profiter d'espaces qui manquent parfois si cruellement à Paris. Ces cours pourraient aussi permettre d'élaborer des projets citoyens. Bref, l'initiative a beaucoup de bon et je ne vais pas m'étendre plus longtemps puisque beaucoup de choses ont été dites.

Mais comme je le disais, le diable se cache dans les détails. Evidemment et c'est une marque de notre groupe et je ne vais pas vous surprendre, nous nous sommes forcément penchés sur la question des salariés et sur la qualité de l'emploi nécessaire à toute action. Je pense donc aux agents chargés de la surveillance des lieux durant les samedis d'ouverture, et d'autre part aux agents qui veilleront à leur remise en état en vue des lundis qui suivront.

L'exercice n'est pas anodin en temps normal et il l'est encore moins en période de crise sanitaire et d'application des protocoles de désinfection. La question qui se pose alors est celle de savoir quelles modalités seront prévues par la Ville pour assurer ces missions. Nous savons que la précarité est importante et j'ai envie de

dire trop importante à la DASCO. Les vacances sont nombreuses et le recours à des agents non titulaires mériterait un vaste plan de déprécarisation.

Le groupe Communiste n'a de cesse de plaider pour des emplois stables. Nous avons proposé mardi encore des amendements pour la création justement de postes pour l'entretien des écoles. C'était mardi et une proposition nous a été refusée, car l'argument qui a été avancé était qu'il n'y avait pas besoin d'agents d'entretien dans les écoles et que c'était déjà tout couvert.

Evidemment, nous ne pensons pas à cette chose, néanmoins notre amendement n'a pas été retenu. Mais patatras ! Quand nous creusons pour savoir quels types d'emplois vont être utilisés pour le gardiennage et l'entretien, nous découvrons que la Ville va avoir recours à la sous-traitance, car elle n'a pas les moyens de l'assurer actuellement.

Alors c'est curieux de constater que les besoins en entretien réputés nuls le mardi réapparaissent le jeudi non couverts. Si je puis me permettre, il y a une petite contradiction quelque part dans l'ensemble de nos débats. Bref, je le demande donc à nouveau ici : les agents chargés du gardiennage et de la remise en état de ces cours d'écoles doivent être des agents de la Ville de Paris, pas des vacataires, pas des sous-traitants, pas des services civiques, pas des CDD. Je ne sais pas finalement quel va être le dispositif exact, puisque je n'ai toujours pas l'information. Mais pas des agents de la Ville, parce que je sais que ce ne sera pas le cas actuellement pour réaliser une mission de la Ville.

Par ailleurs, vous le savez et c'est l'objet de notre vœu que nous avons rattaché à ce projet de délibération. Là aussi, je ne vais pas vous surprendre, je suis désolé, mais nous sommes opposés au travail du dimanche et nous demandons que l'entretien des locaux ne fasse pas l'objet d'un travail dominical supplémentaire.

Enfin et c'est aussi un point de vigilance que nous soulignons, nous pensons aux riverains des cours d'école. Ce sont des riverains qui pourront bénéficier de l'ouverture des écoles juste à côté de chez eux et donc de cet environnement, ce qui est très intéressant évidemment. Mais ce sont aussi des riverains qui pourraient pâtir de nuisances sonores et il est donc essentiel que nous sachions les associer correctement au dispositif.

Pour conclure, je dirai que proposer des lieux publics du vivre ensemble, c'est s'inscrire dans une cohérence, la cohérence du vivre ensemble. Et la cohérence du vivre ensemble, c'est la cohérence du respect de tout un chacun. C'est respecter donc jusqu'aux agents d'entretien et aux agents de gardiennage. Vous le savez il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour. Nous demandons donc des preuves concrètes, en l'occurrence des emplois stables de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je l'avoue, les moments sont rares dans la vie d'un élu d'avoir à la fois la fierté, la chance et le bonheur - il est réel - de rapporter un tel projet de délibération. Ce projet de délibération DASCO 137 sur l'ouverture des cours d'école, tout du moins dans une phase expérimentale durant six semaines, mais aussi l'ouverture de crèches est en l'occurrence une petite révolution.

Donc, Jean-Noël AQUA, n'ayez pas peur de la révolution. C'est en effet un changement majeur qui va s'opérer et la crise sanitaire d'ailleurs nous a fait percevoir de manière extrêmement forte - on l'a vu au moment du déconfinement du printemps - que certes la salle de classe était importante, mais également la salle de restauration et la cour de récréation, lieu de socialisation des enfants au sein de leur établissement scolaire.

Vous l'avez compris, c'est la première brique de la ville du quart d'heure que j'ai l'honneur de porter avec Carine ROLLAND à la demande d'Anne HIDALGO.

Ayez confiance dans ce qui est d'abord une expérimentation, qui va être lancée dans 17 cours d'école durant six semaines, entre le 23 janvier et le 24 avril. Ce sont des cours d'école qui seront ouvertes le samedi de 10 heures à 18 heures, mais également 5 crèches le matin de 9 heures à midi. Cette liste de 17 cours d'école et de 5 crèches a été élaborée évidemment avec les responsables d'établissement et avec l'accord des directrices et directeurs d'école, mais aussi évidemment, fallait-il le rappeler, avec les mairies d'arrondissement.

Nous allons en fait faire enfin à Paris ce qui se fait de la manière la plus habituelle possible à Barcelone. Je me souviens d'ailleurs d'un message que Colombe BROSSEL m'avait adressé lors d'une mission que tu avais faite, chère Colombe à Barcelone, où tu m'avais dit : "C'est génial, à Barcelone, les écoles sont ouvertes le week-

end." Ce qui existe à Barcelone, à Genève, à New York, à Montréal, à San Francisco va enfin pouvoir se faire à Paris.

De fait, mes chers collègues, je vous remercie car, pour la quasi-totalité d'entre vous, vous avez apporté le soutien de vos groupes à ce dispositif qui vous est proposé aujourd'hui.

Je remercie le groupe MDE à travers l'expression de sa présidente, Maud GATEL, d'avoir approuvé ce dispositif et je suis d'autant plus embêté de vous demander de retirer l'amendement n° 116. En l'occurrence, c'est un amendement que je ne peux accepter sur la forme comme sur le fond. Sur le fond d'abord parce que vos préoccupations se retrouvent dans le projet de délibération DASCO 137, mais aussi sur la forme puisqu'il s'agit plus d'un exposé des motifs que d'une délibération en tant que telle.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de le retirer aujourd'hui et de le redéposer après que l'on y ait retravaillé, lorsque nous mettrons en place de façon plus pérenne ce dispositif. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous au premier trimestre 2021, puisque l'objectif est d'avoir à court terme, c'est-à-dire au printemps, un établissement de petite enfance ouvert le samedi par arrondissement et une trentaine de cours supplémentaires, ce qui répondra à la demande exprimée par Raphaëlle RÉMY-LELEU, tout particulièrement pour Paris Centre. Et nous travaillons activement avec les mairies d'arrondissement pour amplifier ce très beau dispositif.

J'en terminerai par le vœu n° 117. Là aussi, n'ayez pas peur, cher Jean-Noël AQUA, en l'occurrence le repos dominical est respecté. De toute façon, nous n'avons pas d'agents de nettoyage DASCO qui travaillent le samedi, d'où pour cette phase d'expérimentation l'appel à des prestataires extérieurs.

S'il faut revoir à plus long terme les sites de travail des agents de la Ville, pour consacrer beaucoup de temps à ma présidence du C.H.S.C.T. et du C.T. de la DASCO, nous saurons évidemment engager le dialogue social, d'où mon amendement qui permettra de donner un avis favorable au vœu n° 117.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

L'amendement n° 116 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes est-il retiré ?

Mme Maud GATEL. - Il l'est et nous serons évidemment sensibles à la future responsabilisation des acteurs. Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Concernant le vœu n° 117, est-ce que les amendements proposés sont acceptés ?

M. Jean-Noël AQUA. - J'avoue que je ne les ai pas là, encore une fois. Néanmoins, je ne peux me satisfaire juste d'un "ayez confiance".

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - La question est si vous les acceptez ou pas.

M. Jean-Noël AQUA. - Mais pour voter, il faut que j'aie l'intitulé.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Mais si vous ne les avez pas...

M. Jean-Noël AQUA. - Lors du dernier Conseil, c'était la même chose. Même s'il n'y a pas de confiance à avoir mais juste du contrôle, j'imagine et j'espère qu'il y a quelque chose. Par contre, nous serons vigilants sur la question de la sous-traitance, vous l'aurez compris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 117 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2020, V. 142).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 137.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 137).

Merci beaucoup.

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Génération.s", Communiste et Citoyen et Ecologiste de Paris relatif à la lutte contre la précarité menstruelle.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés puisque nous en avons terminé avec les projets de délibération.

Le vœu référencé n° 118 est relatif à la lutte contre la précarité menstruelle.

La parole est à Dominique KIELEMOËS, du groupe Paris en commun, pour deux minutes maximum.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu aurait eu toute sa place dans l'examen des projets de délibération et des vœux de la 4e Commission, puisqu'il s'agit d'un vœu relatif à la lutte contre la précarité menstruelle.

Je voudrais tout d'abord vous convaincre qu'il ne s'agit pas d'un problème de femmes mais d'une question de solidarité et de dignité humaine.

Nous le savons, la précarité progresse particulièrement sous l'effet de la crise économique et sociale consécutive à la crise sanitaire. Or, la précarité prend de nombreuses formes. Pour les femmes qui en sont victimes, un aspect crucial est celui des protections périodiques chères, soumises jusqu'en 2015 à un taux de TVA de 20 %, et pourtant si nécessaire. Une représentation principalement masculine n'avait pas à l'époque perçu la nécessité de faire des protections périodiques un produit essentiel. C'est chose faite : depuis 2015, ce taux est passé à 5,5 %.

Pourtant, une femme sur dix renonce à changer de protection périodique aussi souvent que nécessaire par manque d'argent. Parmi elles, 130.000 jeunes filles manquent l'école régulièrement par manque de protections périodiques. Cette situation s'aggrave de jour en jour puisque les jeunes sont les plus touchés par la crise économique que nous traversons depuis plusieurs mois, sans oublier les femmes à la rue dont on n'ignore pas la détresse.

Le besoin d'une réponse à la précarité menstruelle est désormais partagé et plusieurs arrondissements parisiens ont d'ailleurs fait des expérimentations bienvenues de distribution gratuite de protections périodiques. Je pense notamment aux 2e et 10e arrondissements.

C'est le sens de ce vœu derrière lequel se retrouvent tous les groupes de la majorité, et j'espère au-delà, pour multiplier et favoriser de telles initiatives partout à Paris, particulièrement en lien avec les collèges et les lycées. Des vœux similaires viennent en effet d'être votés dans les 18e et 17e arrondissements, sous l'impulsion d'Athénaïs MICHEL et Mariam MAMAN, et je salue cette avancée.

Je tiens en particulier à signaler que des remarques pertinentes nous ont été envoyées par le groupe Europe Ecologie les Verts, mais que nous n'avons pas pu les intégrer avant de déposer le vœu, faute de temps. Il s'agit de privilégier les protections périodiques réutilisables et/ou bio, et bien évidemment d'utiliser à leur égard le terme "protection périodique" plus approprié que celui de protection hygiénique.

Nous demandons que la Mairie de Paris mène des campagnes de sensibilisation sur la précarité menstruelle...

(M. Antoine GUILLOU, adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Chère collègue, il va falloir conclure.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Et des campagnes d'information sur la distribution de produits périodiques gratuits, que la Mairie de Paris encourage les initiatives en ce sens prises par les mairies d'arrondissement, conseils de quartier ou associations...

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci. Je suis désolé, vous avez dépassé votre temps de parole.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Bref, que la Mairie de Paris encourage toutes les initiatives.

Nous pouvons, je crois, toutes et tous nous retrouver dans cet objectif qui relève de la dignité humaine fondamentale.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Nous aurons ensuite une intervention de la maire du 10e, Alexandra CORDEBARD.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et Madame KIELEMOËS pour cette intervention.

Effectivement la question de la précarité menstruelle est un problème qui n'est pas que féminin, mais quand même aussi féminin. C'est un problème de double inégalité : une inégalité des femmes par rapport aux hommes qui n'ont pas la même situation, mais aussi une inégalité sociale qui s'agrandit au fur et à mesure que les inégalités sociales s'agrandissent.

Nous le voyons bien, c'est cité dans le vœu, 130.000 jeunes filles n'ont pas les moyens de s'acheter suffisamment de protections périodiques pour pouvoir aller à l'école en France. C'est un problème qui devient politique, dont nous devons et que nous avons pris en charge déjà depuis 2019, puisque nous avons souhaité que ce sujet soit porté de manière large par plusieurs adjoints en direction de trois publics prioritaires.

Un premier public est dans les collèges, pour mener des actions de prévention et de sensibilisation des collégiens sur cette question. Puis c'est aussi en direction des femmes à la rue pour doter de kits d'hygiène les associations qui vont vers elles et qui leur permettent d'avoir accès à ce matériel. C'est enfin l'équipement de distributeurs de protections hygiéniques dans les résidences du C.R.O.U.S. en direction des étudiantes, avec Marie-Christine LEMARDELEY qui nous a aidés à le faire.

Cette situation ne s'est pas forcément améliorée mais nous nous sommes rendu compte en agissant de cette manière que nous avons un retour important. Sur les distributeurs, par exemple dans le 10^e arrondissement - Alexandra CORDEBARD a permis qu'il y ait un certain nombre de distributeurs dans les collèges et lycées du 10^e arrondissement - on a vu à quel point cela a pu non seulement connaître un succès réel mais aussi que les actions de prévention menées par les infirmières ont été extrêmement importantes et ont pu intéresser les filles et les garçons à ce sujet.

Evidemment, nous sommes tout à fait favorables à votre vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci beaucoup.

Merci beaucoup, chère Dominique, chère Anne, d'avoir si bien répondu, bien que les règles ne soient pas un problème de santé, mais merci votre réponse est parfaite.

Un petit mot pour témoigner. Evidemment la lutte contre la précarité menstruelle touche de trop nombreuses femmes en France, à Paris, par manque de moyens, simplement parce qu'elles n'y ont pas accès dans le cadre de leurs activités ou de leurs études. Bien sûr, les jeunes filles sont concernées et beaucoup de femmes sont rattrapées aujourd'hui par la précarité. Vous l'avez toutes les deux très bien dit.

Pour cette raison, dans le 10^e, lors de la rentrée scolaire de septembre 2019, j'ai souhaité mettre en place des distributeurs de protections menstruelles dans les cinq collèges publics du 10^e pour permettre à toutes les jeunes filles de s'en procurer gratuitement, en cas de besoin ou évidemment d'urgence.

Parce qu'avoir ses règles n'est pas une maladie, parce qu'il faut lever le tabou autour des règles, nous avons souhaité complètement démedicaliser les règles. Les jeunes filles n'ont donc plus à se rendre chez l'infirmière scolaire, plus rarement l'infirmier d'ailleurs, pour obtenir des protections dites hygiéniques mais plutôt des protections périodiques en dépannage. Désormais, elles peuvent y accéder librement dans les toilettes de leur collège.

Parce que malheureusement les fabricants de protections menstruelles ne précisent pas toujours la composition des produits, que nombre de ces produits contiennent des ingrédients dangereux, nous avons bien évidemment fait le choix de fournir des serviettes et des tampons de qualité biologique.

Cette expérimentation s'est accompagnée d'un travail pour lever le tabou des règles et, je dirais peut-être un mot de plus, d'un travail sur l'anatomie des femmes et l'anatomie des jeunes filles. Vous seriez surpris et surprises de savoir le peu de personnes qui connaissent l'anatomie du clitoris, par exemple. Dans ce travail que nous faisons auprès des jeunes filles et des femmes, nous avons permis par des ateliers de faire progresser la connaissance de sa propre anatomie. Cela permet évidemment à l'ensemble de ces femmes de trouver de la liberté et aussi de régler un certain nombre de leurs difficultés de précarité.

Cette démarche, à la fois solidaire, écologique, durable et fédératrice, doit se poursuivre, doit progresser dans les équipements publics. C'est important que nous nous y mettions toutes et tous. C'est une question d'égalité, c'est aussi une question de sensation de liberté, dont nous devons faire absolument profiter les jeunes filles et les femmes.

Merci beaucoup.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Avant de mettre aux voix le vœu, je donne la parole à Maud GATEL, pour une explication de vote.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Naturellement, nous voterons ce vœu pour toutes les raisons qui ont été évoquées car la précarité menstruelle est à la fois un sujet social et économique. Certes, avoir ses règles n'est pas une maladie, néanmoins cela peut devenir un sujet de santé publique.

Nous le voterons, parce que nous sommes profondément cohérents dans la mesure où nous avons déposé ce même vœu il y a deux mois, ce qui m'incite à évoquer trois enseignements.

D'abord un petit sujet, peut-être, de dogmatisme quand on voit qu'un vœu est rejeté, il y a deux mois, et qu'un vœu similaire est déposé et sera - heureusement d'ailleurs - voté par notre Assemblée.

Plus globalement c'est un sujet d'organisation de nos Conseils. Je ne reviens pas sur la question du suivi des vœux, dont nous aurons l'occasion de parler cet après-midi, mais cela pose quand même question : c'est-à-dire qu'on en a parlé au mois d'octobre, on en a parlé lors du budget, on en a parlé encore ce matin, soit trois fois en deux mois.

Par ailleurs, l'idée n'est absolument pas de dire qu'un tel ou un tel a une obligation de légitimité sur ce sujet. Je sais tout ce qui a été fait par la mairie du 10^e arrondissement, par la Région Ile-de-France, mais simplement à un moment, je pense que la question de l'efficacité de notre Conseil doit être posée. C'est un bon exemple avec ce vœu.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Madame GATEL.

Je donne la parole à M. GRANIER, pour une explication de vote, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est simplement pour apporter notre soutien à ce vœu. Il me semblait important de le faire de manière orale plus qu'en levant la main. C'est notre soutien pour toutes les raisons qui ont été évoquées auparavant.

Donc, nous voterons en faveur.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRANIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Paris en commun, "Génération.s", Communiste et Citoyen et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2020, V. 143).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la fermeture définitive de l'école maternelle Paradis.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 119 relatif à la fermeture définitive de l'école maternelle Paradis.

Je donne la parole à M. Sylvain RAIFAUD, pour deux minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Bonjour à toutes et à tous.

Mes chers collègues, l'année dernière, l'école maternelle de la rue de Paradis a dû fermer pour travaux. Les enfants ont été répartis sur d'autres écoles et les parents suivaient depuis lors avec attention les travaux, impatients de la réouverture. Pourtant, ce mois de novembre, il a été annoncé aux élus du 10^e et au conseil d'école que l'établissement fermait définitivement et ce, pour laisser place à une antenne de la future police municipale.

Au-delà du symbole qui est fort, les inquiétudes liées aux conditions d'accueil des enfants ont fait réagir de nombreux parents d'élèves qui s'inquiètent légitimement des conditions de suroccupation des espaces collectifs des écoles, comme les cours, les sanitaires, les dortoirs ou encore les cantines. Un manque d'espace particulièrement visible alors que nous traversons une crise sanitaire qui impose des mesures de distanciation et de restriction des mouvements des enfants.

Les parents ont donc déposé en Conseil d'arrondissement une question qui a donné suite au vœu que nous présentons ici. Ils demandent d'avoir du temps pour concerter, pour appréhender l'ensemble des enjeux et notamment les questions de promiscuité. Un communiqué a été publié hier pour demander la tenue d'une véritable concertation et c'est précisément l'objet du vœu que nous présentons.

Alors je remercie Patrick BLOCHE et Alexandra CORDEBARD, nous avons bien travaillé sur ce sujet, mais il reste un problème : la concertation prévue dans le vœu qui a été amendé doit s'arrêter mi-janvier, ce qui laisse très peu de temps à chacune et chacun pour s'appropriier les enjeux. Nous demandons donc un report au moins jusqu'à fin janvier.

C'est l'amendement qui nous paraît indispensable pour voter le vœu amendé par l'Exécutif. A défaut, nous serons au regret de devoir nous abstenir, au très grand regret.

Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup.

Il a été dit à l'instant par Sylvain RAIFAUD tous les enjeux effectivement qui tournent autour de l'école de la rue de Paradis, la nécessité de faire évoluer la carte scolaire du 10^e arrondissement, compte tenu notamment de ce que sont les effectifs scolaires, et un projet de nouvelle sectorisation a été présenté.

Nous faisons cela dans la plus grande transparence possible et il n'y a bien entendu aucun risque de classes surchargées, je le précise. Il s'agit de travailler prioritairement sur le bien-être des enfants.

Avec Alexandra CORDEBARD, totalement impliquée dans ce projet, nous allons poursuivre le dialogue avec la communauté éducative. Ce sont d'abord les travaux nécessaires à l'école élémentaire Chabrol pour la transformer en polyvalente, mais ce sont aussi des travaux dans d'autres écoles. Puis ce sont des échanges avec les personnels, qu'ils soient de l'Education nationale ou de la Ville.

C'est pour cela que nous souhaitons donner un avis favorable à votre vœu. Nous avons souhaité l'amender et j'associe Alexandra CORDEBARD. Alors 15 janvier ou fin janvier, sincèrement - je parle sous le contrôle de la maire du 10^e arrondissement pour ne pas vivre plus dangereusement que cela - à quinze jours près, je ne pense pas que l'on va nourrir un désaccord entre nous.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai justement une demande d'intervention de la maire du 10^e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci beaucoup.

Merci cher Patrick BLOCHE, cher Sylvain RAIFAUD pour vos interventions concernant le devenir de l'école de la rue de Paradis mais également pour l'ensemble des écoles du quartier. Cela montre évidemment l'intérêt que tout le monde porte et que nous portons collectivement aux conditions d'études de nos enfants, au soin qui doit être apporté à l'évolution de la sectorisation des écoles dans un contexte très particulier de baisse importante du nombre d'élèves scolarisés à Paris.

Le vœu présenté par le GEP, utilement amendé grâce au bon soin et à la sagesse légendaire de Patrick BLOCHE, nous permet, je crois, de poursuivre sereinement le travail engagé avec le collectif de parents constitué dans les quartiers du 10^e arrondissement qui s'interrogent légitimement sur les tenants et les aboutissants de la décision que nous avons prise de ne pas rouvrir cette école maternelle, qui est actuellement fermée, je vous le rappelle.

Je partage absolument avec les parents d'élèves la nécessité que les élèves de cette école, qui sont déjà accueillis dans d'autres écoles, le soient dans les meilleures conditions possible. C'est d'ailleurs la raison de la modification en profondeur des secteurs scolaires que nous proposons en lien avec l'Académie de Paris qui doit faire l'objet d'une concertation approfondie. Je veux chercher avec les parents - j'ai évidemment un dialogue fourni - un consensus pour cette nouvelle sectorisation.

Cela passera bien sûr par le maintien, malgré la baisse de démographie scolaire actuelle, du nombre de postes d'enseignants dans les écoles alentour. Je crois que c'est un argument important que nous avons pu négocier avec l'Académie.

Je tiens également à dire qu'il y a des locaux disponibles alentour pour accueillir ces enfants dans de bonnes conditions. Si on fait quelques aménagements, cela se passera très bien l'année prochaine. On va commencer ces aménagements d'ailleurs très vite pour que, dans le courant de l'année, il y ait également des améliorations.

Je sais pouvoir compter sur l'ensemble des équipes pédagogiques scolaires et périscolaires pour faire ce travail. Et bien entendu, comme le rappelle le vœu, ces discussions avec les parents et la communauté scolaire se poursuivent, c'est bien normal, pour permettre collectivement de proposer le meilleur projet pour le quartier.

Merci beaucoup.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le vœu est amendé avec les précisions apportées à l'instant par Patrick BLOCHE. Je vais donc le mettre aux voix avec un avis favorable de l'Exécutif...

Pardon. Une explication de vote du groupe Changer Paris.

Mme Alix BOUGERET. - Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'avais en effet prévu une explication de vote de mon groupe pour nous faire le relais, notamment de notre collègue Bertil FORT au Conseil du 10^e arrondissement.

Nous étions partis pour voter le vœu du groupe Ecologiste. Les amendements proposés par la majorité nous semblent un peu légers en termes de concertation sur la méthode et sur le fond. Je comprends que le groupe Ecologiste retire son vœu initial ?

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Il est amendé mais poursuivez votre explication.

Mme Alix BOUGERET. - Donc, nous ne voterons pas le vœu amendé, nous préférons la version originale qui était plus conforme à l'histoire de cette école qui malheureusement va fermer, conséquence directe une fois encore de la fuite des familles de Paris.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2020, V. 144).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'instauration des cités éducatives.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 120 relatif à l'instauration des cités éducatives.

La parole est à M. AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'éducation prioritaire est en danger dans les plans du Ministre BLANQUER, vous le savez et nous allons en discuter dans le vœu suivant.

D'un côté, il y a la cagnotte BLANQUER pour le privé, pour l'école de la ségrégation. De l'autre, le même Ministre vise à étrangler l'éducation prioritaire en coupant les budgets pour les REP et en les restreignant aux REP+. Mais pourquoi ? En fait, le Ministre cherche à réduire les moyens pour les REP pour les mettre sur un nouveau dispositif qui lui est propre, où il pourra mettre son nom - visiblement il y tient : les cités éducatives.

Certains pourraient penser que c'est un jeu à somme nulle finalement. Que nenni mon ami ! On passe d'une logique sociologique objective de confiance à l'Education nationale à une logique de projets, de mise en

concurrence et de dépendance sur les territoires. Dans les REP, les moyens supplémentaires sont automatiques, objectifs, calculés sur les appartenances sociales des enfants. Avec les cités éducatives, on passe à une autre logique : les équipes vont devoir passer un temps énorme à monter des projets, toujours des projets, toujours plus de projets qui seront mis en concurrence, puis financés ou pas. Il n'y a plus du tout d'automatisme sociale. Vous êtes pauvres mais votre projet n'est pas aussi bon que le voisin, tant pis pour vous !

Par ailleurs, les cités éducatives visent aussi à faire rentrer les acteurs privés dans l'école. Dans certaines écoles, des groupes comme Total ou BNP Paribas font leur entrée, les champions du pétrole et/ou de l'évasion fiscale. C'est cela la réalité des cités éducatives sur le terrain.

Enfin, dernier sujet, nous militons pour une Education nationale, pas pour une éducation communale. Nous ne voulons pas d'un pilotage local de l'éducation. Seul le cadre national est le garant d'égalité, garant d'une République une et indivisible.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que la Ville ne s'engage pas dans de nouveaux projets de cités éducatives. Nous sommes des militants de l'émancipation qui passe par la défense d'une Education nationale.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'avoue, j'ai eu beau lire et relire votre vœu, je n'en comprends absolument pas la raison et le sens. D'abord, évitons une confusion : cela ne concerne pas l'éducation prioritaire que nous allons traiter dans un autre vœu ultérieurement. Cela concerne les cités éducatives qui, contrairement à ce qui est écrit dans votre vœu, ne sont pas la conséquence de la mission Azema-Mathiot de 2019. C'est une des rares mesures, et une mesure positive par nature, qui était retenue dans le plan BORLOO sur les banlieues de 2018.

De ce fait, nous sommes d'ores et déjà pleinement engagés parce qu'il y a deux cités éducatives à Paris aux portes du 20e et dans l'ouest du 19e. D'ailleurs, j'ai fait avec la Préfecture et l'Académie de Paris une réunion récemment avec les élus du 19e et du 20e, mais aussi des 18e et 14e arrondissements puisque nous avons dans l'idée qu'il y ait deux cités éducatives supplémentaires : une dans le 18e arrondissement, qui concernerait les collèges Clémenceau, Utrillo et Mayer, et une dans le 14e arrondissement autour du collège François Villon. On est donc pleinement engagés dans le dispositif, dont je vois beaucoup d'avantages puisque ce sont des moyens supplémentaires et j'en vois surtout un qui est ces 250.000 euros par cité éducative et par an.

Je pense qu'il y a une mauvaise interprétation des cités éducatives en tant que telles. Ce n'est pas une remise en cause de l'éducation prioritaire, on va la traiter, ce sont des moyens supplémentaires. Avec les élus des arrondissements que j'ai cités, je le dis cela parce que dans le 20e arrondissement, l'élue en charge de l'éducation est proche de vous, cher Jean-Noël AQUA, elle ne m'a pas interpellé en disant : quelle horreur, cette cité éducative des portes du 20e arrondissement ! Et Éric PLIEZ représentait la mairie du 20e arrondissement dans cette réunion.

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que vous retiriez votre vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur AQUA, est-ce que le vœu est retiré ?

M. Jean-Noël AQUA. - Il est co-écrit avec l'adjointe dont parle Patrick BLOCHE. Il y a visiblement une transmission d'information qui ne se fait pas, encore une fois. Donc, nous ne le retirons pas, bien sûr.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Le vœu n° 120 n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen et Paris en commun relatif à la réforme de l'éducation prioritaire.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la défense de l'éducation prioritaire.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner les vœux référencés n^{os} 121, 122 et 122 bis relatifs à la réforme de l'éducation prioritaire.

Je donne la parole pour commencer à Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu est présenté par l'ensemble des groupes de la majorité Ecologiste, Communiste, Paris en commun et "Génération.s".

Il répond aux annonces gouvernementales concernant la réforme de l'éducation prioritaire. Je pense que vous avez entendu fin novembre la secrétaire d'Etat en charge de l'éducation prioritaire annoncer la suppression du zonage et le renoncement de l'Etat à son pilotage pour le transférer au Rectorat, en passant par des contrats locaux d'accompagnement sans aucune garantie sur les moyens.

Rappelons aujourd'hui les constats de l'enquête PISA : la France est le pays de l'O.C.D.E. où le poids de l'origine sociale sur les performances scolaires est le plus fort. L'objectif des réseaux d'éducation prioritaire est clair : là où est constatée la ségrégation sociale et scolaire, là où l'offre scolaire se dégrade au point que soit menacée l'unité même du service public d'éducation, là où s'imbriquent difficultés sociales et économiques, il s'agit de donner davantage de moyens humains, matériels et financiers aux collèges et écoles pour accompagner au mieux les élèves.

Par la logique de contrat, le Gouvernement rompt alors avec une véritable dynamique de réseau entre établissements, collectivités et associations. Il laisse place aux sensibilités territoriales, sociales, politiques des recteurs et des rectrices de chaque Académie pour accompagner ou non les établissements en fonction du poids des interventions locales. Pire, les critères de la contractualisation pondèrent, en fait minorent les indicateurs qui montrent des inégalités sociales d'un territoire au profit d'autres indicateurs qui sont politiquement beaucoup moins sensibles : la mobilité, l'accès aux équipements culturels, le moindre choix d'orientations de certains territoires.

Ni plus ni moins, cela revient à contourner la question sociale en matière éducative. C'est confondre la problématique des écoles ségréguées socialement de celle des écoles isolées des territoires ruraux qui doivent bien sûr reposer sur un autre dispositif.

Ensuite, la contractualisation par établissement déstabilisera les réseaux patiemment construits entre les collèges et les écoles jumelées. Cette mise en réseau permettait par exemple de travailler le passage entre le CM2 et la 6e. Ainsi, par ce vœu, nous souhaitons rappeler au Ministère de l'Education nationale notre attachement au réseau d'éducation prioritaire et à sa dimension nationale.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Nathalie MAQUOI. - Nous souhaitons aussi, pour améliorer le dispositif, commander à l'Observatoire parisien de la mixité sociale une mise à jour des indicateurs en vue d'une discussion argumentée en C.D.E.N. et avec le Ministère de l'Education.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole, à présent, à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme le précise Nathalie MAQUOI dans son intervention, c'est extrêmement grave ce que le Gouvernement veut imposer. On sait que le Gouvernement de MACRON est en guerre contre le peuple, eh bien sachez qu'il est en guerre contre l'école du peuple. C'est vraiment casser l'éducation prioritaire et mettre en place finalement, sous couvert d'une logique de projets, une suppression de ce qui permettait de dire que l'on donne à ceux qui ont le moins et qu'on essaie de mettre beaucoup plus de moyens, en termes de taux d'encadrement, d'accompagnement des projets aux écoles inscrites dans des territoires où il y a le plus de difficultés.

Car c'est cela. Mettre en place soi-disant des contrats en fonction des projets, sous la responsabilité des rectorats et sans aucune critérisation nationale, c'est vraiment la logique libérale jusqu'au bout de l'autonomie des établissements et du contrôle complètement arbitraire du Rectorat qui va complètement à l'encontre de la volonté

de contribuer à la réussite de toutes et tous, d'une réussite par l'école pour se donner vraiment les moyens d'une démocratisation de l'école. C'est extrêmement grave et extrêmement inquiétant.

Ce Gouvernement, par ailleurs, a montré à travers la réforme Blanquer que sa préoccupation était plus de soutenir l'école privée que l'école publique. Là, il montre en plus dans l'école publique qu'il va quelque part achever les quartiers en difficulté. C'est extrêmement inquiétant.

J'avais présenté un vœu qui avait été adopté à l'unanimité dans le Conseil d'arrondissement. En ce Conseil de Paris, je vois le vœu de l'Exécutif n° 122 bis qui reprend tout à fait l'ensemble des exigences et qui va même plus loin dans la précision de ce qui est à faire pour les élus parisiens : ce n'est pas simplement d'interpeller le Gouvernement mais aussi mener la bataille au niveau du C.D.E.N.

C'est pourquoi je vous annonce tout de suite que je retirerai mon vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup à celles et ceux qui ont pris l'initiative de ce vœu. Merci à vous, Madame la Présidente Nathalie MAQUOI, je sais votre investissement sur les enjeux éducatifs et c'est un vrai bonheur de travailler avec vous. Je remercie également Danielle SIMONNET dont la vigilance, nous le savons, n'est jamais prise en défaut.

Donc, nous sommes attachés à l'éducation prioritaire, c'est ce que les deux vœux qui ont été déposés traduisaient. Je rappelle d'ailleurs que c'est une majorité de gauche en 1981, sous la présidence de François Mitterrand, qui en avait posé les bases.

Effectivement, cet attachement m'a amené, à partir du moment où il y avait deux vœux, le n° 121 et le n° 122, à réunir une volonté collective dans un vœu n° 122 bis de l'Exécutif, auquel j'associe évidemment le groupe "Génération.s", le groupe GEP, le groupe Communiste et Citoyen, le groupe PEC et Danielle SIMONNET.

Vous avez tout dit, Nathalie MAQUOI et Danielle SIMONNET, je n'ai pas besoin d'être plus long.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 121 déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen et Paris en commun est retiré. Le vœu n° 122 déposé par Danielle SIMONNET est également retiré au profit du vœu de l'Exécutif que je vais donc mettre aux voix, le vœu n° 122 bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 145).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la distribution de masques dans les écoles et collèges privés sous contrat.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le vœu référencé n° 123 relatif à la distribution de masques dans les écoles et collèges privés sous contrat.

Je vais donner la parole pour cela à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, qui est en Salle des fêtes.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Bonjour à tous.

Madame la Maire, mes chers collègues, l'Etat proclame la liberté d'enseignement et en garantit l'exercice. La liberté d'enseignement a d'ailleurs été considérée si importante qu'elle a été déclarée comme un principe constitutionnel. Concrètement, cela signifie que chaque famille a le droit de scolariser son enfant dans l'établissement de son choix, qu'il soit public ou privé. Or, dans sa politique de dotations de masques, il semblerait que la Ville de Paris nie ce droit fondamental. En effet, jusqu'à présent, seuls les élèves scolarisés dans les établissements publics parisiens ont bénéficié des masques de la Ville.

Alors, je voudrais poser une question : comment justifiez-vous l'exclusion de plus de 65.000 élèves primaire et collège de l'enseignement privé sous contrat de la dotation en masques de la Ville de Paris ? Ces élèves n'auraient-ils pas le droit, eux aussi, à être protégés du virus ?

Déjà, vous avez été à la traîne pour protéger les Parisiens avec une politique chaotique de distribution de masques. On se souvient tous ici, sur ces bancs, des difficultés d'approvisionnement des masques en papier jetable - un véritable fiasco ! - pour les personnes âgées. Nous savons tous ici que les premiers masques distribués à Paris... D'ailleurs, les maires d'arrondissements le savent aussi... Les premiers masques distribués ici, à Paris, étaient des masques de la Région Ile-de-France.

Faisons fi du passé, regardons vers l'avenir. Comment prétendre faire de la justice sociale et laisser de côté tant d'élèves parisiens ? Nous voyons bien là votre idéologie sous-jacente à ce choix : les élèves dont les parents ont fait le choix du privé sont des élèves qui auraient les moyens de payer les masques. C'est une de vos fausses vérités car vous savez bien que l'enseignement privé sous contrat accueille des élèves boursiers. Nous le savons tous ici. Si votre objectif avait une visée sociale, vous auriez pu choisir de ne cibler que les élèves boursiers, publics et privés. Eh bien non, vous n'avez pas fait cela !

On voit donc bien que cet argument que vous portez en étendard ne tient pas la route.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Oui.

C'est un choix idéologique que vous assumez. Alors, nous réclamons des actes et nous vous demandons de doter tous les élèves primaire et collège de l'enseignement privé sous contrat de masques dès la rentrée scolaire de janvier, mettant fin ici à une terrible discrimination.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Vœu surprenant ! Il faut que vous le déposiez pour que soit créé un sujet qui sont les masques dans l'enseignement privé. J'ai encore vu le représentant de l'enseignement privé à Paris - c'était au mois de novembre - Jean-François CANTENEUR. Je n'ai jamais fait l'objet de la moindre demande de masques pour l'enseignement privé. Et pour cause : je rappelle que le budget primitif 2021, voté lors de ce Conseil de Paris, accorde à l'enseignement privé - c'est la loi qui nous y oblige, je le précise - 36,2 millions d'euros pour le premier degré et 21,2 millions d'euros pour les collèges.

Eh bien, Madame TYSSANDIER, si vous considérez que 57 millions d'euros ne sont pas assez pour acheter des masques aux enfants scolarisés dans les établissements privés à Paris qui en ont besoin, je ne sais quoi vous dire !

Je vous demande de retirer ce vœu. Vous ne le retirerez pas. Je donne donc un avis défavorable et je suis très heureux de le donner.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande...

S'il vous plaît !

J'ai une demande d'explication de vote de Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame TYSSANDIER, vous avez visiblement du mal à lire les documents du Conseil de Paris.

Vous avez dû voir au dernier Conseil que la Ville de Paris, en plus de la prime BLANQUER pour la scolarisation dont je parlais tout à l'heure pour ceux de 3 à 6 ans, accordait un bonus de 3,5 millions sur les écoles élémentaires pour les élèves de plus de 6 ans. A la somme dont parlait Patrick, nous ajoutons 3,5 millions. Je pense qu'avec cela aussi vous avez de quoi subventionner des masques, acheter des masques.

Les écoles privées, nous le disons et nous le répétons, sont des écoles qui entretiennent la ségrégation scolaire et la ségrégation sociale. Tous les chiffres des sociologues qui prennent la peine non pas simplement de crier en Conseil, mais d'étudier les compositions sociologiques des écoles et des collèges, le démontrent. Parler d'écoles qui seraient...

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - S'il vous plaît !

M. Jean-Noël AQUA. - Parler des écoles qui seraient discriminées pour des écoles qui entretiennent activement le séparatisme social, c'est piquant !

Nous voterons bien sûr contre ce vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

S'il vous... S'il vous plaît !

Je comprends que le vœu du groupe Changer Paris n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux activités artistiques et sportives pour les élèves en double-cursus du collège Rognoni.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 124 relatif aux activités artistiques et sportives pour les élèves en double-cursus du collège Rognoni et je vais donner la parole à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - L'école Rognoni est une école qui est plus connue sous le nom d'école des Enfants du spectacle, située rue Cardinal-Lemoine dans mon arrondissement. Elle a des classes dites à double-cursus, qui permettent aux élèves de suivre un enseignement scolaire et une activité sportive ou artistique de manière intense grâce à des horaires aménagés.

Un décret est sorti le 29 octobre 2020 - le décret n° 2020-1310 relatif aux mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 - et sème un peu le trouble ! Il dispose que les établissements d'enseignement artistique sont autorisés à ouvrir au public pour les seuls pratiquants professionnels et les établissements mentionnés dans l'article L.216-2 du Code de l'éducation pour les élèves inscrits - c'est là où le bât blesse - dans les classes à horaires aménagés en troisième cycle ou en cycle de préparation à l'enseignement supérieur.

Nous vous avons alertés, avec le conseil du collège, Monsieur l'adjoint, sur le fait que les élèves du collège Rognoni, depuis le 29 octobre 2020, se voient refuser l'accès aux structures culturelles et sportives et que ces élèves ne peuvent donc plus exercer leur activité puisque l'établissement n'est pas en mesure de fournir une attestation dérogatoire les y autorisant. Je sais que vous êtes sensible au fait qu'ils puissent continuer à exercer leur activité : par exemple, aller dans le conservatoire du 5e arrondissement.

Cette situation est d'autant plus incompréhensible que les classes en double-cursus fonctionnent, nous le savons tous, comme des classes à horaires aménagés grâce à une organisation du temps pédagogique et des activités artistiques et sportives.

Aussi, je demande par ce vœu que l'on donne la possibilité à tous ces élèves, de manière dérogatoire, de pouvoir fréquenter les lieux d'exercice de leur activité artistique ou sportive.

Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La situation du collège Rognoni, unique à Paris avec son double-cursus à la fois artistique et sportif, a fait l'objet d'une mobilisation toute particulière de Carine ROLLAND, de Pierre RABADAN et de moi-même, compte tenu évidemment de l'arrêt de certaines activités sportives et artistiques à partir du 29 octobre dernier.

Je vous remercie, Madame la Maire du 5e arrondissement, d'avoir par ce vœu permis un échange dans cet hémicycle du Conseil de Paris, et ainsi de pouvoir répondre aux demandes des parents d'élèves qui vous ont sollicitée et qui m'ont aussi sollicité.

A notre niveau - vous, maire du 5e, et moi-même, adjoint à la Maire de Paris -, nous ne pouvons évidemment déroger à des règles qui ont été fixées par l'Etat ; nous sommes donc dans un cadre contraint. De ce fait, et parce que le double-cursus du collège Rognoni n'intègre pas la liste des classes à horaires aménagés, dites Cham, conventionnées, ce qui a pour conséquence que les activités sportives et artistiques sont de fait considérées comme extrascolaires, nous étions dans une situation de blocage.

Nous le sommes un peu moins depuis mardi dernier, depuis le 15 décembre, depuis la fin du confinement, puisque les activités sportives extrascolaires en intérieur sont de nouveau permises. L'aspect sportif est donc réglé.

Sur l'aspect artistique, nous avons, avec Carine ROLLAND, sollicité les conservatoires pour qu'ils prennent des initiatives afin de maintenir ce lien pédagogique à distance. Nous ne voudrions évidemment pas que des futures championnes et champions ou des futurs virtuoses soient ainsi pénalisés.

Je vous demande donc de retirer votre vœu, du fait de l'échange que nous avons et parce qu'il est en grande partie satisfait à l'heure actuelle.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu est retiré ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - J'étais partie pour le retirer, sauf que je ne peux pas.

Ce que vous venez de dire, Monsieur l'adjoint, c'est que vous considérez que pouvoir assister à un cours par exemple de violon ou de piano, ou que sais-je encore, en distanciel avec le conservatoire vaut satisfaction de la demande faite par les parents. C'est exactement l'inverse ! Je comprends d'autant moins votre réponse que les conservatoires, et en particulier celui du 5e, sont prêts à les accueillir en respectant toutes les règles sanitaires qui, que je sache, ne sont pas plus importantes dans un conservatoire que dans une école ou un collège.

Je le garde parce que vous pourriez faire un pas en avant pour que des cours en non-distanciel puissent leur être donnés au sein du conservatoire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je comprends donc que le vœu est maintenu. Il reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Avec votre permission, Monsieur le Maire, et pour qu'il n'y ait pas de méprise dans l'échange que nous avons eu avec Mme la Maire du 5e arrondissement... Oui, les conservatoires sont mobilisés, notamment pour prendre en compte ce double-cursus sportif et artistique du collège Rognoni.

Voilà ! C'est pour cela que je demandais le retrait...

Mais non ! Les conservatoires vont rouvrir.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Je comprends que l'échange pourrait être poursuivi après la séance.

Madame BERTHOUT, vous maintenez votre vœu ?

Il faudra juste me répondre oui ou non.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Si ce n'est pas en distanciel, je le retire.

Ce n'est pas en distanciel, Monsieur l'adjoint ? Je suis désolée, je n'ai pas compris. C'est en distanciel ou pas, dans le conservatoire ?

L'Assemblée doit être éclairée ! C'est en distanciel ou ce n'est pas en distanciel dans le conservatoire ? Oui ou non ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - "Oui ou non"... Je vous en prie ! Là, on a l'impression d'avoir une épée dans le dos. Je dis cela parce que vous êtes derrière moi.

Je viens de dire de la manière la plus claire possible, et merci de déroger au règlement intérieur suite aux sollicitations de Mme BERTHOUT, que Carine ROLLAND est assise physiquement à côté de moi - physiquement ! - pour que, justement, les conservatoires puissent prendre physiquement en charge la demande de Florence BERTHOUT et des parents d'élèves du collège Rognoni.

Est-ce que c'est clair ?

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour ne pas faire perdurer cette situation trop longtemps, je...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci beaucoup.

Je retire mon vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 5e.

Le vœu n° 124 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au remplacement des adjoints techniques des collèges.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 125 relatif au remplacement des adjoints techniques des collèges.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Le vœu porte spécifiquement sur le collège Alviset, donc cela prend 30 secondes, pour que l'on puisse remplacer les postes d'A.T.C. et d'adjoints techniques de ce collège. Il y avait une petite méprise dans mon vœu, puisqu'on ne cite pas Alviset. Je vous prie de m'en excuser. Je sais que vous connaissez le dossier par cœur mais vous savez que deux adjoints techniques des collèges sont en arrêt maladie prolongée et qu'un troisième poste est vacant.

Vraiment, vraiment, nous en avons besoin !

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne de nouveau la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire du 5e arrondissement.

Vous venez vous-même de corriger la confusion qui pourrait naître de la lecture de votre vœu entre absentéisme et vacance de poste.

De ce fait, puisque nous venons de voter le budget pour 2021 et que le hasard des choses fait que notre président de séance est Antoine GUILLOU, adjoint aux ressources humaines, et qu'à côté de moi, là aussi physiquement présent, se trouve Paul SIMONDON, adjoint aux finances, j'ai deux interlocuteurs qui ont justement permis que l'on fasse un effort tout particulier de recrutement d'A.T.E., et ainsi de répondre à votre demande.

Madame BERTHOUT, grâce à Paul SIMONDON et Antoine GUILLOU, je n'y suis pour rien, grâce au vote du Conseil de Paris - puisque, si le budget n'avait pas été voté, tout cela ne serait pas inscrit dans le marbre -, votre demande est satisfaite et je vous demande de retirer votre vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame BERTHOUT, est-il retiré ? Oui.

Je vous remercie.

2020 DFPE 152 - Conventions et d'avenants de prorogation aux conventions avec les associations gérant des EAPE.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DFPE 152 concernant des conventions et des avenants de prorogation aux conventions avec les associations gérants des E.A.P.E.

Je vais d'abord donner la parole à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du Conseil de Paris de juillet dernier, des propos choquants ont été tenus par des élus de la majorité. Ces propos sortent violemment du cadre républicain et doivent être, à ce titre, dénoncés et combattus. Mme HIDALGO a eu raison de demander à ses élus d'examiner leur rapport à la République.

En s'opposant au financement de structures d'accueil de la petite enfance gérées par des associations d'inspiration chrétienne ou juive, ces élus sont allés contre l'esprit de la loi de 1905, acte fondateur de notre laïcité, dont nous célébrons il y a quelques jours le 115e anniversaire.

Plus que cela, ils renient notre héritage commun, l'esprit même de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance qui naît de la philosophie des valeurs judéo-chrétiennes et qui ont inspiré, vous le savez, nos

services sanitaires et sociaux. Ces crèches rendent un service public et respectent, au même titre que l'ensemble des établissements associatifs, l'intégralité des critères définis par les conventions qui lient la Mairie de Paris, à commencer par la charte de la laïcité. Elles participent à maintenir le nombre de places d'accueil des petits enfants parisiens, qui manquent cruellement dans notre ville.

Par vos attaques continuelles sans justification, ici au Conseil de Paris, dans les Conseils d'arrondissement, et aujourd'hui dans la presse, vous avez créé à leur égard un climat de suspicion inacceptable sur leur action remarquable dans nos quartiers, dans le nord et l'est de Paris, et l'absence de fondement de vos dénonciations relève de la calomnie.

Les services de la Ville, à qui il faut rendre hommage, ont intensifié les visites et les contrôles. Leur constat est irréfutable : la laïcité est pleinement respectée dans ces structures. Elles sont ouvertes tous les jours, y compris le vendredi après-midi. Elles ont signé leur convention pluriannuelle d'objectifs et respectent le principe de laïcité qui y figure. Elles accueillent des enfants domiciliés à Paris. Elles n'affichent aucun document pouvant être considéré comme prosélyte. Enfin, le responsable d'établissement participe aux commissions d'attribution et transmet la liste des enfants admis.

En définitive, ces visites ont fait mentir des allégations nourries de préjugés et ont rétabli la vérité. Les crèches associatives travaillent à Paris avec les services municipaux dans une bonne compréhension des règles. Un dialogue permanent et bienveillant permet de veiller à leur respect.

Si des familles ont fait parfois le choix de retirer leurs enfants le vendredi après-midi pour une pratique privée du culte, à la maison, cela relève d'une liberté des plus fondamentales, la liberté de conscience, que protègent notre Constitution et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Nous n'acceptons pas - nous n'acceptons pas ! - leur remise en cause.

En subventionnant ces structures, la Ville de Paris ne subventionne pas le culte, mais le service public rendu auprès des familles parisiennes. Laissez-les donc tranquilles et arrêtez de les harceler. Arrêtez de les harceler !

En réalité, une certaine gauche montre là toute son ambiguïté quant à la laïcité et aux principes républicains. C'est d'ailleurs flagrant quand on lit, par exemple, dans certains vœux déposés par le groupe Communiste, l'arrêt du financement du forfait éducatif pour les collèges et écoles privés sous contrat. Cher Patrick BLOCHE, ce que vous demandent vos alliés de votre majorité, c'est tout simplement de désobéir aux lois de la République.

Alors que la crise morale, sociale et politique s'aggrave dans notre pays, il y a mieux à faire qu'à déterrer une énième querelle religieuse qui ne cherche qu'à diviser, à cliver, à susciter des crispations pour créer de nouvelles polémiques qui n'offrent à leurs pauvres auteurs qu'un peu de lumière pendant quelques instants. Tout cela, c'est l'inverse même du principe de laïcité qui devrait être considéré dans un espace commun de dialogue et d'échange qu'il nous faut réinventer à chaque instant pour mieux vivre ensemble.

Il nous appartient, à nous, élus de Paris, de préserver ce fragile équilibre pour permettre à chacun et à tous de vivre pleinement dans notre ville, avec ses convictions les plus intimes sans qu'elles ne soient vilipendées. Nous serons ainsi les gardiens d'une laïcité bien comprise et enfin apaisée.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne à présent la parole à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'entends le discours qui vient d'être fait et qui mélange d'ailleurs beaucoup de choses. Je trouve cela piquant de mélanger les écoles privées avec la question de la laïcité mais, si mes collègues de L.R. veulent revenir sur la loi Debré, je pense que je serai tout à fait favorable à ce que nous abordions le sujet.

Vous avez noté que, sur la question des écoles privées, nous n'avons jamais parlé de la question religieuse. C'est vous qui en parlez vous-mêmes, donc j'imagine que vous faites le lien. Nous avons toujours parlé de la ségrégation et ces deux choses n'ont absolument rien à voir. Mais visiblement vous mélangez !

Vous nous parlez de crèches, avec beaucoup de principes sur la laïcité, beaucoup de choses sur la République. Je vais citer le programme de la S.F.I.O. sur la question, un programme qui remonte à 110 ans et qui a posé la laïcité. Je pense que, dans les bancs de l'Assemblée nationale, cette loi, on sait d'où elle vient précisément.

"Vous défendrez avec vigueur, avec passion, contre toute surprise, contre toute menace, les institutions de la laïcité et en particulier l'école laïque qui doit devenir la libératrice des cerveaux et l'éducatrice des consciences."

C'était en 1910 et, 110 ans après, le programme de la S.F.I.O. et l'esprit de Jean Jaurès, qui a beaucoup lutté, concrètement, n'ont pas vieilli. Ces mots résonnent encore à mesure que l'actualité continue de nous prouver que la République n'est pas acquise et se construit chaque jour. En être l'architecte, c'est prendre soin de ses fondations, au premier rang desquels figure la laïcité.

Chers collègues, beaucoup d'entre vous ne sont pas à convaincre, d'autres visiblement le sont toujours. "L'A.D.N. de la gauche, c'est la laïcité", a récemment déclaré Olivier Faure.

Dans un contexte agité par les débats sur les séparatismes, la logique serait donc à l'exemplarité, à la garantie d'une République une et indivisible dans laquelle les collectivités ne subventionnent pas les institutions liées au culte, puisque c'est ce dont nous parlons, contrairement à ce que vous essayez d'insinuer. La garantie d'une République qui, je cite la loi, rien que la loi, "ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte".

Le présent projet de délibération nous propose pourtant de renouveler les subventions à 278 établissements d'accueil de la petite enfance, parmi lesquelles 18 sont - je cite l'inspection générale de la Ville puisque vous aimez visiblement lire les documents de la Ville - "des établissements d'accueil des jeunes enfants gérés par des associations à invocation religieuse". Nous savons que ces crèches sont héritées d'un passé lointain, notamment mis en place sous la droite, bien sûr. Ces crèches visent pour certaines - il y a les grands discours, mais il y a aussi la réalité du terrain - "à promouvoir une vision de la famille éclairée par l'enseignement de l'Eglise".

Vous allez me dire que ce n'est pas confessionnel, une crèche qui vise "à promouvoir une vision de la famille éclairée par l'enseignement de l'Eglise" ? Des crèches qui veulent s'inspirer de l'enseignement social de l'Eglise catholique, ce n'est pas religieux ?

Excusez-moi, les mots ont un sens ou alors on parle dans le vent !

Pour d'autres, "les valeurs morales universelles de la Torah guident [leurs] pratiques au quotidien". Ce n'est pas religieux, les valeurs morales de la Torah ? Excusez-moi mais je pense que nous n'avons peut-être pas la même définition de la religion... Ou alors peut-être que, quand ce sont ces religions, cela ne pose pas de problème. En revanche, quand on parle d'une autre religion qui nous viendrait, par exemple, d'un continent plus au sud, là, cela poserait problème.

Rappelons que, du fait de la délégation de service public, ces établissements sont censés fournir un service qui n'a pas de caractère confessionnel. Pourtant, la Ville continue à subventionner de telles crèches. L'Observatoire parisien de la laïcité avait pointé du doigt le paradoxe dans son rapport sur le sujet, sans effet jusqu'à présent. Les crèches se sont engagées à ouvrir tous les jours, effectivement, mais on constate que, dans certaines crèches, sur 60 berceaux, aucun n'est occupé.

Faites de petites probabilités. Aucun berceau occupé sur 60, quelle est la probabilité pour que cela arrive ? Alors, des gens ne travaillent pas le vendredi après-midi mais il y a aussi une probabilité non nulle, voire pratiquement égale à 1, qu'il y a en fait eu des distinctions d'origine religieuse dans le recrutement sur ces berceaux.

Nous respectons que de telles crèches puissent exister...

Essayez d'écouter !

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Notre Assemblée a écouté Jack-Yves BOHBOT dans le calme ; je vous propose qu'il en soit de même pour Jean-Noël AQUA !

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, et vous décompterez le temps.

Nous respectons que de telles crèches puissent mener à bien leur mission, ce n'est pas un souci, laïcité oblige ! Mais pas avec des subventions publiques, laïcité oblige aussi !

C'est une question de principes, qui ne se négocient pas sur un coin de table : "Allez, 50 % de principes !" C'est un principe : c'est la laïcité.

Nous demandons que ces crèches ne soient plus subventionnées et que tout cet argent puisse permettre de construire des crèches de la Ville qui respecteront la laïcité et qui accueilleront tous les enfants sans distinction d'origine.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne à présent la parole à Barbara GOMES. Non ?

Dans ce cas, je donne directement la parole à Céline HERVIEU, pour vous répondre.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons en général ces discussions lors du vote annuel des subventions de fonctionnement pour les crèches dites "à caractère propre". C'est donc avec un certain étonnement que j'ai écouté votre intervention, Monsieur AQUA, sur un projet de délibération qui concerne la signature de conventions d'objectifs et d'avenants prorogeant les conventions actuelles, ce qui concerne donc l'ensemble des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance.

On parle bien de 113 associations qui gèrent 284 établissements, soit près de 10.000 places de crèche à Paris. Vous vous inscrivez pour soulever la question d'une petite trentaine d'établissements qui représentent en réalité moins de 4 % des places offertes aux petits Parisiens et aux petites Parisiennes.

D'ailleurs, il y avait eu en avril 2019 un vote similaire, donc d'avenants de prorogation de la convention pluriannuelle, qui n'avait, lui, pas soulevé tant de questionnements.

Nous avons déjà eu cette discussion en juillet dernier. Nous sommes profondément attachés au principe de laïcité. S'il faut le rappeler, des cycles de visite sont organisés depuis 2014. Ces visites sont devenues inopinées depuis 2018 et se maintiennent à l'heure où nous parlons, à raison de deux par mois. Elles nous permettront évidemment de tirer les conclusions nécessaires et de vous les partager.

D'ailleurs, ce vote d'avenants de prorogation de la convention me permet de rappeler que nous nous apprêtons à refondre la convention qui nous lie au secteur associatif, et ce afin de tendre vers un accueil toujours plus qualitatif pour les petits Parisiens et les petites Parisiennes.

Je tiens donc à redire que le vote de ce projet de délibération concerne bien l'ensemble du secteur associatif financé par la Ville de Paris et que les plus de 10.000 enfants concernés par cette convention ne sauraient voir leur accueil interrompu par une question contractuelle valable pour tout le secteur associatif.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'y viens...

Un vote dissocié a été demandé par le groupe Communiste et Citoyen sur les articles 56, 63, 98, 112, 144, 171, 186, 193, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 251, 259, 260 et 261.

Nous allons donc d'abord passer au vote de ces articles.

Je mets aux voix, à main levée, les articles 56, 63, 98, 112, 144, 171, 186, 193, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 251, 259, 260 et 261 relatifs au projet de délibération DFPE 152.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les articles 56, 63, 98, 112, 144, 171, 186, 193, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 251, 259, 260 et 261 sont adoptés.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 152 dans son ensemble.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 152).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la continuité du service public au sein des établissements d'accueil de la Petite enfance.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent passer à l'examen de vœux non rattachés.

Nous allons commencer par examiner le vœu référencé n° 126 relatif à la continuité du service public au sein des établissements d'accueil de la petite enfance.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, en novembre et en décembre, des grèves ont conduit à la fermeture de plusieurs établissements d'accueil de la petite enfance. Ces mouvements sociaux ont pénalisé des centaines de familles en entraînant une désorganisation particulièrement pénalisante en ces temps de crise.

En effet, dans le contexte du confinement et de la recrudescence du télétravail, l'accueil en crèche est d'autant plus important qu'il permet à chacun de poursuivre son activité professionnelle dans de bonnes conditions. J'ajoute à cela que ces mouvements sociaux sont le plus souvent annoncés tardivement et que la capacité d'accueil n'est annoncée aux parents que la veille au soir, voire le matin même. Cette situation est inadmissible et ce sont donc des milliers de Parisiens qui en subissent les conséquences.

Si le droit de grève est à valeur constitutionnelle, la continuité du service public l'est tout autant. Cette continuité du service public de la petite enfance peut d'ailleurs être tout à fait assurée. En effet, la loi permet aux exécutifs locaux de conclure une convention assurant la continuité du service public en cas de grève et cette loi, en cas d'échec des négociations sur le service minimum, permet au Conseil de Paris de fixer lui-même, au travers d'une délibération, le nombre d'agents indispensables afin de garantir la continuité du service public.

Aussi, Monsieur le Maire, vous avez toutes les cartes en main pour améliorer la vie quotidienne des Parisiens. Vous pouvez faire en sorte que les épisodes que nous avons connus ces dernières semaines ne se rééditent pas. En avez-vous seulement la volonté ? Avez-vous la volonté de vous assurer que les Parisiens et leurs enfants ne soient pas les victimes collatérales des négociations collectives ?

Nous attendons donc de la Maire de Paris, dont je regrette à nouveau aujourd'hui l'absence, qu'elle engage au plus vite les négociations avec les partenaires sociaux pour signer une de ces conventions pour assurer que, même en cas de grève, les parents et les jeunes enfants ne soient pas les otages du dialogue social.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Ne pouvant vous répondre moi-même, je donne la parole à Mme Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma chère collègue, merci pour ce vœu qui me permet de rappeler que nous sommes toutes et tous profondément attachés au droit de grève qui, comme vous le dites, est un droit à valeur constitutionnelle.

Nous ne pouvons pas nier les difficultés entraînées par les mouvements sociaux pour certaines familles. Cependant, faire appel à un volet de professionnels qui assureraient une continuité de service nous est rendu impossible par le Code de la santé publique qui nous impose des règles strictes en matière d'encadrement et de conditions d'accueil pour les tout-petits. Il nous impose en effet un ratio d'un professionnel pour cinq bébés et d'un professionnel pour huit enfants qui marchent. Ce sont évidemment des professionnels formés, diplômés d'Etat, habitués à côtoyer les enfants qu'ils encadrent d'une manière assez personnalisée dans des conditions strictes, en suivi du protocole.

De fait, par exemple, quand une ou un responsable de crèche est absent, c'est en général, pour des raisons évidentes de fonctionnement et de sécurité, l'ensemble de l'établissement qui doit fermer.

Pour ces raisons, il nous est impossible en l'état actuel de déterminer un nombre précis d'agents que l'on déclarerait indispensable au fonctionnement d'un établissement et que l'on pourrait affecter à notre guise. D'ailleurs, je pense que cette mesure déplairait fortement aux agents en grève qui pourraient y voir un moyen indirect de contourner ce droit mais je ne vous prête absolument pas cette intention et je comprends par ailleurs votre inquiétude.

Les mouvements sociaux entraînent inévitablement des perturbations. Sachez que nous mettons tout en œuvre pour prévenir les parents le plus en amont possible afin qu'ils puissent s'organiser.

Pour cette raison, j'émet un avis défavorable sur votre vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu est, j'imagine, maintenu. Il reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux structures de la petite enfance.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le vœu référencé n° 127 relatif toujours aux structures de la petite enfance.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Madame KUSTER, les personnels de la petite enfance ne font pas grève par plaisir. Elles ont des petites rémunérations. Faire un jour de grève leur coûte beaucoup. C'est donc qu'elles ont de très bonnes raisons.

Si elles étaient en grève, le 3 décembre dernier, c'est à l'initiative du collectif "Pas de bébé à la consigne" pour protester contre la loi d'accélération et de simplification de l'action publique, dite loi A.S.A.P., qui permet dans son article 36 au Gouvernement de procéder par ordonnance à la simplification des normes d'accueil du jeune enfant pour justement dégrader toutes ces conditions, qu'il s'agisse du taux d'encadrement, c'est-à-dire le nombre de professionnels par enfant, ou de la superficie, du nombre de mètres carrés par enfant dans les structures. Je ne rentre pas dans tous les détails.

Je voudrais donc au contraire, à travers ce vœu, à la fois que nous exprimions notre soutien ; que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour lui exprimer son désaccord sur cette simplification des normes d'accueil du jeune enfant ; que la Ville aussi s'engage.

Si beaucoup d'efforts ont été faits pendant les mandatures précédentes pour développer les places en structure d'accueil de la petite enfance, il y a néanmoins toujours de grandes difficultés et une grande souffrance professionnelle du fait des sous-effectifs. Il faut recruter bien plus d'auxiliaires de puériculture : il faudrait 250 postes supplémentaires. Il faut aussi avoir une stratégie pour les fidéliser. Il faut créer des postes de catégorie B de référent des auxiliaires de puériculture, c'est-à-dire des référents qui pourraient les accompagner et faire en sorte qu'elles puissent bien s'adapter à la profession, au collectif de travail, et y rester durablement.

Ce poste de référent a déjà été inventé au niveau des A.T.E., les agents techniques de l'entretien. Il serait nécessaire de le faire pour les A.P.S. La difficulté de la Ville, c'est non seulement un sous-effectif dû à un manque de création de postes, mais aussi à beaucoup de démissions, beaucoup de départs.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il faut aussi augmenter les recrutements d'infirmier puériculteur du pôle de remplacement, sachant que trois à quatre par CASPE seraient nécessaires.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma chère collègue, merci pour ce vœu qui me permet de rappeler à quel point nous sommes attachés à la qualité du service public de la petite enfance que nous défendons à Paris.

Par rapport à ce collectif "Pas de bébé à la consigne", sachez que Patrick BLOCHE et ma prédécesseur Sandrine CHARNOZ les avaient rencontrés au tout début de la mobilisation, au printemps 2019, afin de confirmer à leurs intégrant notre volonté de continuer à appliquer les ratios d'encadrement et le taux actuel de diplômés. Je vous rappelle que Paris a près de 100 % de professionnels diplômés d'Etat placés auprès des enfants.

Ce vœu me permet également de rappeler que, pour répondre aux besoins d'accueil, nous avons créé depuis 2001 2.856 postes. Le budget supplémentaire de 2020 a également permis de créer 200 postes supplémentaires d'auxiliaire de puériculture et de renforcer le volet de remplacement pour les absences longues à travers 25 postes supplémentaires.

Par ailleurs, nous déployons de nombreux efforts sur le recrutement. En 2019, ce sont encore 645 auxiliaires de puériculture qui ont été recrutés par la Ville de Paris. Je vous confirme donc que les postes sont budgétés en nombre, mais je ne vous apprends rien en vous disant que le vivier est rare et que la Ville de Paris capte déjà une part considérable des candidatures et des diplômés sortis d'écoles en Ile-de-France.

Enfin, la discussion que nous avons eue sur le budget primitif me permet de souligner une avancée majeure, à travers la création d'un volet de remplacement pour les responsables des crèches, qui viendra faciliter le fonctionnement des équipements et qui pourra s'étoffer dans les prochaines années si c'est un dispositif dont l'expérience est concluante.

Vous l'aurez compris, nous sommes attachés à la qualité de ce service public de la petite enfance et nous travaillons à son amélioration continue. Pour ce faire, nous sommes particulièrement attentifs aux ressources humaines, qui sont essentielles.

Je veux encore remercier tous les professionnels de la petite enfance qui portent cette qualité d'accueil que nous souhaitons pour tous les petits Parisiens.

Pour cette raison, je porte un avis défavorable à votre vœu.

Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu, Madame SIMONNET ? Non.

Il reçoit donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Merci.

2020 DAE 76 - Subvention (39.000 euros) et convention avec La Mutuelle des Etudiants (LMDE).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au service civique.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent passer à l'examen du projet de délibération DAE 76 et du vœu référencé n° 128 qui s'y rattache.

La parole est tout d'abord à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Écologiste de Paris, qui doit être en Salle des fêtes, je présume.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération vise à apporter le soutien de la Ville de Paris à la L.M.D.E. pour la création, la mise en place d'une équipe de relais en résidence universitaire. Cette action est particulièrement importante, déjà parce que cette équipe de relais santé va permettre de renforcer le réseau des référents et référentes en résidence mis en place depuis quelques années au C.R.O.U.S. de Paris.

De plus, cette équipe de relais santé va permettre de mener des actions de prévention. Or, nous savons très bien que les actions de prévention sont l'outil principal pour lutter contre le renoncement aux soins qui frappe une majorité des étudiants à Paris.

Surtout, ce projet de délibération est également l'occasion de revenir sur la situation de la population étudiante, fragilisée par la crise sanitaire avec une précarité qui explose mais fragilisée également dans leur santé en général et leur santé mentale. En effet, 31 % des étudiants et des étudiantes ont fait preuve de signes

de détresse psychologique lors du premier confinement, selon des chiffres publiés récemment par l'Observatoire de la vie étudiante.

Or, la réponse de l'Etat est dérisoire, comme bien trop souvent, avec Frédérique VIDAL qui annonce la création de 60 postes d'assistante sociale, donc une assistante sociale pour environ 41.000 étudiants et étudiantes, ou encore la création de 1.600 emplois étudiants, deux par résidence universitaire, ce qui prouve également la faiblesse de notre service public de logement.

De tels ordres de grandeur sont ridicules. Ils soulignent donc en quoi il est particulièrement important de mener une action mutualiste et de la soutenir via la Ville de Paris qui, encore une fois, prend en charge les missions qui devraient revenir à l'Etat pour préserver la santé et lutter contre la précarité étudiante.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'occasion de la présentation du Plan Paris Boost Emploi au dernier Conseil, Mme la Maire de Paris a réaffirmé l'ambition de la Ville de se positionner comme une actrice de l'emploi local, mais aussi comme une source d'opportunités professionnelles multiples dans un contexte de crise de l'emploi. Nous l'avons dit et nous le redisons, c'est une belle ambition et nous saluons de telles démarches.

Afin de rester le plus possible en cohérence avec cette ligne ambitieuse, il nous faut cependant être vigilant notamment quant aux formes de recrutement que nous allons privilégier dans le cadre de ces projets que nous portons. En ce sens, nous souhaitons apporter un point de diligence tout particulier sur le recours de la Ville au service civique. Les contrats de service civique ne sont pas, rappelons-le, des emplois : ce sont des engagements volontaires indemnisés au service d'une mission d'intérêt général, à destination des jeunes.

En aucun cas - en aucun cas ! -, des jeunes en service volontaire peuvent remplacer des salariés. La loi le précise bien : "les missions de service civique ne peuvent se substituer à un emploi ni à un stage". La politique du Gouvernement peut être en ce sens quelque peu perturbante, j'en conviens : le plan "Un jeune, une solution" propose en effet 10.000 services civiques supplémentaires comme une solution au chômage mais c'est un dévoiement dangereux du service civique qui n'a vocation qu'à réduire artificiellement l'épaisseur de la liste des demandeurs d'emploi.

En cette période en particulier, les difficultés que rencontrent les jeunes les poussent à accepter des contrats de plus en plus précaires pour survivre. Les difficultés sont de plus en plus importantes. On a vu les révélations du dernier "Cash Investigation" sur les pratiques de certaines préfectures et sous-préfectures ; tout cela est très alarmant. Ce que nous souhaitons dire ici, c'est que de telles démarches favorisent la paupérisation des jeunes. Nous ne devons pas suivre cette voie.

Lorsque la Ville met en place des projets aussi bienvenus que le relais santé, à destination des jeunes et au bénéfice des plus précaires en particulier, assurons-nous, s'il vous plaît, que de tels beaux projets soient pleinement ambitieux et cohérents dans la lutte contre la paupérisation des jeunes.

C'est pourquoi nous souhaitons que la Ville de Paris s'engage à offrir aux jeunes qui exercent une mission de service civique dans le dispositif des relais santé une formation qualifiante permettant la pérennisation de leur emploi et de leur proposer des contrats à durée indéterminée.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux deux oratrices, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Mme GOMES.

L'intérêt du dispositif CitéZen, qui fonctionne de la même manière depuis sa création en 2017 à Paris, Lille, Orléans ou encore Limoges, est de s'inscrire dans une double démarche qui a prouvé son efficacité. D'abord, celle de "l'aller vers" : les intervenants relais santé vont à la rencontre des étudiants au sein même de leur résidence, font du porte à porte pour leur apporter information, orientation et écoute. Ensuite, celle de la prévention par les pairs, comme l'a très bien dit Raphaëlle RÉMY-LELEU : les intervenants relais santé sont étudiants eux aussi et parlent d'égal à égal avec leurs pairs, dans un lien de confiance et de compréhension mutuelle.

A propos de la santé mentale, pour faire face à la crise sanitaire et être au plus près des étudiants, je vous informe que des actions supplémentaires sont menées sur les sites de distribution alimentaire de la Ville. Un premier stand sera testé à l'ESSpace avec la L.M.D.E., dans le cadre de la distribution de Linkee lundi prochain 21 décembre.

Quant au service civique, l'esprit ainsi que le cadre légal du contrat d'engagement au service civique sont respectés en tout point : les douze volontaires ont entre 21 et 23 ans en moyenne et ont des profils très variés - étudiants en école de commerce, en philosophie, en biologie, etc. -, tous ayant en commun la volonté de s'investir dans une mission d'intérêt général pendant six à huit mois, à raison de 24 heures par semaine. Leur mission consiste en de l'orientation et de l'écoute et ne se substitue aucunement au travail d'un professionnel de santé.

Par ailleurs, ils bénéficient d'un fort niveau d'accompagnement : en premier lieu, une formation théorique et pratique dispensée par des animateurs L.M.D.E. et des professionnels de santé sur les sujets de l'alimentation, des addictions, sur la démarche de "l'aller vers". Ils bénéficient aussi d'un suivi psychologique avec une réunion mensuelle en équipe pour échanger et prendre de la distance.

Enfin, l'encadrement et l'accompagnement sont permanents afin de les aider à développer leur propre projet et réfléchir à leur avenir. Il s'agit bien pour les volontaires étudiants de remplir une mission de service civique pendant une durée limitée. Le retour d'expérience montre que le bénéfice en termes de développement personnel est grand, à la hauteur de la dimension citoyenne de la mission.

Pour ces raisons, je vous propose de retirer votre vœu. Sinon, je lui donnerai un avis défavorable.

Par ailleurs, je vous invite à voter le projet de délibération DAE 76.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je me tourne à présent vers Barbara GOMES. Le vœu du groupe Communiste et Citoyen est-il retiré ?

Il est maintenu.

Dans ce cas, j'ai une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris.

M. GRANIER, il me semble.

Il n'est pas là ?

Dans ce cas, nous considérerons que le vœu est auto-explicatif.

Je mets aux voix directement le vœu n° 128...

Ah ! Alors, une demande d'explication de vote en Salle des fêtes du groupe Écologiste.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Absolument. Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour expliquer à nos camarades communistes pourquoi nous ne voterons pas leur vœu. Cela ne m'empêche pas, par ailleurs, d'en profiter pour leur souhaiter un joyeux anniversaire.

Par contre, concernant ce vœu et la conception du service civique, il est important de rappeler que, sans l'engagement en service civique, de tels dispositifs ne pourraient pas exister. Cela ne remplace en rien des emplois stables ou des contrats en C.D.D. ou en C.D.I., sans parler de l'importance, comme cela a été souligné, de la prévention par les pairs dans une structure mutualiste. C'est donc un engagement autant pour la prévention qu'un engagement militant. C'est en cela que nous ne sommes pas choqués par le recours au service civique mais nous travaillerons avec joie avec vous sur les moyens de lutter contre la précarisation des jeunes.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix...

Mme Barbara GOMES. - Je voudrais faire une petite réponse.

Je remercie ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU pour ses vœux. Je souhaite juste ajouter au sujet de notre proposition que, par définition, si une structure ne peut pas fonctionner sans service civique, c'est que ce n'est pas au service civique de réaliser cette mission ! C'est pour cela que cela me pose problème.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Votre explication de vote sur votre propre vœu étant claire, je vous propose que nous passions directement au vote du vœu du groupe Communiste et Citoyen, sachant qu'il reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 128 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 76).

2020 DAE 311 - Subvention (10.150 euros) et convention avec l'association Les Ami.es de l'ESSpace pour l'accompagnement des étudiants dans le cadre de distributions alimentaires.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise à disposition d'un local à l'association Linkee.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DAE 311 et le vœu référencé n° 129 qui s'y rattache.

La parole est de nouveau à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

La précarité étudiante, vous le savez, nous venons d'en parler, c'est un gros sujet. C'est aussi un gâchis, en termes d'études d'abord, car 50 % des étudiantes et des étudiants qui travaillent sont en échec. C'est un gâchis en termes d'inégalités sociales, accentuées soit dit en passant par Parcoursup qui est un vrai problème et reflète les difficultés liées aux différences sociales et de classes sociales qui, d'ailleurs, sont très corrélées à la situation des parents. La France est mauvaise élève en la matière. C'est aussi un gâchis en termes humains car la situation déplorable des jeunes depuis leur vie d'adulte ne cesse de se détériorer : aujourd'hui, 20 % des jeunes sont sous le seuil de pauvreté - faut-il le rappeler ?

C'est un sujet grave de manière générale. Autant vous dire que, depuis la crise de la Covid-19, les conséquences sont vraiment sans précédent.

C'est un sujet majeur pour Paris qui compte 350.000 étudiantes et étudiants. La Ville a développé un arc de mesures diverses et variées pour venir en aide aux étudiants pendant la crise : des aides au logement, des aides à l'installation, des aides alimentaires. C'est là l'objet de ce projet de délibération.

L'association Linkee assure des distributions deux fois par semaine pour les étudiants. Ce sont des produits récupérés parmi des invendus ou des dons. Ce sont des produits bruts, parfois des petits plats préparés par des chefs. Plus de 400 bénéficiaires viennent à ces distributions et, chose intéressante, sans justificatif de ressources, ce qui évite les regards stigmatisants.

Un travail remarquable est fait par cette association avec un double objectif : un objectif de distribution et un objectif de lien social. Le lien social est tout aussi important que la distribution parce qu'il permet de ne pas laisser les jeunes s'enfermer dans l'isolement et la précarité. Cela passe à la fois par une bonne ambiance, étudiante, que mon collègue Jean-Noël AQUA et Jérôme COUMET ont par ailleurs eu l'occasion de constater lors de leur dernière visite, la semaine dernière. Cela passe aussi par l'implication des étudiants bénéficiaires au travail de l'association. On fait vivre concrètement la solidarité. Là, on a une association qui mêle la parole aux actes.

Pour ces distributions, l'association utilise les locaux de l'ESSpace, un lieu de travail partagé dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Par ce projet de délibération, on offre une subvention à l'association "Les Ami.es de l'ESSpace" afin de les aider à accueillir dans de bonnes conditions ces distributions alimentaires mais, nous, nous demandons que Linkee puisse aussi bénéficier d'un local dans le nord de Paris. Pourquoi ? Parce que l'association s'aperçoit que beaucoup d'étudiantes et étudiants affluent dans le centre de distribution du 13^e arrondissement. L'association

est en demande et en mesure de se déployer dans le nord de Paris et pourrait par ailleurs partager ce local de distribution avec d'autres centres et associations de distribution alimentaire.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Madame GOMES, pour votre intervention.

En effet, mon équipe et les services de la Ville de Paris ont monté, dès juillet, avec les acteurs de la solidarité volontaires un dispositif d'aide alimentaire dédié aux étudiants. Ce dispositif a non seulement perduré mais s'est étoffé pendant le confinement et, aujourd'hui, la Ville soutient la distribution de paniers alimentaires à plus de 2.000 bénéficiaires étudiants, auxquels s'ajoutent près de 400 bénéficiaires d'épiceries solidaires.

Autour de cette distribution d'aide alimentaire et de produits de première nécessité - kits d'hygiène, masques, protections périodiques réutilisables - s'organise, vous l'avez dit, un accompagnement plus large : l'occasion d'échanger, de sociabiliser, de s'informer sur ses droits mais aussi de repérer et d'accompagner les étudiants les plus vulnérables. C'est d'ailleurs le sens du travail des "Ami.es de l'ESSpace", qui est l'objet du projet de délibération DAE 311. Je rappelle encore que tous ces dispositifs sont accessibles, vous l'avez souligné, sur simple présentation de la carte d'étudiant.

Nous avons travaillé à mailler géographiquement le territoire parisien. Dans le 14e, les Restos du Cœur utilisent un espace de la Cité internationale universitaire de Paris, C.I.U.P. Dans le 13e, l'association Linkee et l'AGORAé utilisent l'ESSpace, un lieu de la Ville. Le Secours populaire utilisera bientôt un lieu du C.R.O.U.S., également dans le 13e. Dans l'ancien arrondissement du 3e, l'association COP1 utilise la M.I.E., lieu de la Ville. Dans le 18e, les Restos du Cœur, l'AGORAé et Linkee utilisent chacun des lieux du C.R.O.U.S. au pied de résidences universitaires.

Cependant, il est vrai que la précarité étudiante est grande et qu'elle ne s'atténue malheureusement pas. Au contraire, elle s'aggrave. Le besoin est très fort et chaque nouveau lieu de distribution qui ouvre touche de nouveaux bénéficiaires.

J'en profite pour remercier le C.R.O.U.S. de Paris qui joue et continuera de jouer son rôle de partenaire indispensable dans l'amélioration de la vie étudiante et des conditions de bien-être de cette population qui, je le dis souvent, représente 1 habitant sur 10.

Je partage votre vœu, que la Ville de Paris mette un local à disposition des associations, afin de permettre des distributions alimentaires dans le nord de Paris. Mon avis est donc favorable.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame LEMARDELEY.

Le vœu n° 129 reçoit un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 146).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 311.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 311).

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent passer aux dossiers de la 7e Commission.

Je vais, pour cela, donner la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, présidente de la 7e Commission.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonjour, Monsieur le Maire, et merci.

La 7e Commission s'est réunie le 8 décembre dernier et, comme vous le savez, son périmètre doit être recentré par la réforme du règlement intérieur qui nous est proposée sur les relations internationales, la vie associative et les sports.

Nous avons donc souhaité entendre Frédéric HOCQUARD pour mieux connaître les axes retenus en matière de tourisme dans la phase actuelle, puisque c'était notre dernière chance de le faire. La situation qu'il nous a présentée, comme bien des aspects, est très fortement affectée par la crise sanitaire. En effet, outre les questions pertinentes d'ouverture de services, il faut noter que de nombreux pays interdisent à leurs citoyens de venir sur le territoire français, ce qui impacte fortement le secteur de l'hôtellerie. Parmi les premiers chiffres à disposition, on peut noter que mi-septembre 56 % des hôtels parisiens étaient ouverts. Le taux d'occupation moyen se situait quotidiennement entre 30 et 40 % en août. Sur la première quinzaine de septembre, il oscille quotidiennement entre 20 et 30 % pour atteindre entre 10 et 20 % en novembre. Cela a des conséquences très sombres pour ce secteur.

Pour l'ensemble du secteur touristique, une enveloppe de 10 millions avait été votée en mai 2020 pour un plan de soutien spécifique. Il s'est beaucoup focalisé sur le redéploiement de l'offre touristique vers les Parisiennes et les Parisiens, ainsi que vers la demande française. L'extension des terrasses a été un succès et a joué un rôle d'amortisseur pour la filière des bars et restaurants. Cependant, le second confinement, les nouvelles difficultés mettent encore plus en tension l'ensemble des acteurs et nous serons amenés à développer encore davantage les actions volontaristes sur le secteur, notamment en lien avec l'Etat et la Région qui ont été alertés. Sur le plus long terme, nous souhaitons changer de modèle et développer un tourisme durable, notamment en organisant des assises en ce sens en 2021. Les parcours touristiques d'arrondissement qui sont en cours de réalisation devraient contribuer à favoriser dans ce cadre une demande de proximité.

Compte tenu de sa date, cette réunion de la 7e Commission a également permis de remettre en contexte la visite du maréchal SISSI. La Mairie n'a pas été demandeuse de cette visite et Arnaud NGATCHA reviendra plus en détail sur ce point.

Toutefois, permettez-moi de partager avec vous mon questionnement concernant le statut de visite d'Etat décidé par Emmanuel MACRON, un choix loin d'être neutre s'agissant d'un régime autoritaire et d'un président qui rejette les droits humains et fait emprisonner leurs défenseurs et défenseuses. Lors de cette réunion de la 7e Commission, il a été également précisé qu'Anne HIDALGO a fait le choix de préparer ce rendez-vous avec les principales associations des droits humains et de rappeler également que c'est avec un vrai courage, lors de la rencontre tendue avec le maréchal AL-SISSI, qu'elle a rappelé la nécessité de toujours tenir bon sur ces principes pour être à la hauteur du rôle de capitale des droits de l'homme comme notre ville.

Je finirai par vous dire qu'un vœu sera présenté tout à l'heure pour accorder la Citoyenneté d'honneur de la Ville à quatre figures communiquées par les associations consultées. Ce vœu, je l'espère, sera adopté avec la plus grande majorité mais cela ne signifie pas que nous oublions toutes celles qui sont dans les mêmes situations, que nous citerons tout à l'heure, et que nous associons à la demande de libération.

Merci beaucoup.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2020 DJS 141 - Tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim'. Création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le projet de délibération DJS 141 relatif aux tarifs applicables aux usagers des centres "Paris Anim".

Je vais d'abord donner la parole à M. Jean-Baptiste OLIVIER, du groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Madame le Maire, mes chers collègues, quelle ne fut pas ma surprise en lisant ce projet de délibération, que nous allons évidemment soutenir... Ce n'est pas le projet en lui-même qui m'a surpris, mais plus l'art d'être incohérent et de se contredire.

Depuis de nombreuses années, vous avez fait tout votre possible pour réformer la tarification des centres "Paris Anim", d'abord en détricotant ce qui avait été mis en place avant 2001, en particulier un tarif spécifique pour les jeunes, puis pour mettre en place le système actuel de tarification, basé sur le quotient familial.

Aujourd'hui, vous ne nous proposez ni plus ni moins qu'un rétropédalage sur ce point puisque ce projet de délibération remet en question votre système basé sur le quotient pour notre plus grand bonheur car ce système fait, depuis tout ce temps, une grande victime : les classes moyennes.

Depuis des années, vous dites aux enfants et aux jeunes de ces familles : "Puisque vos parents gagnent tant, vous paierez cher et au diable votre volonté d'autonomie !" Depuis des années aussi, vous occultez complètement le fait que de nombreux jeunes Parisiens, en particulier étudiants, sont ici loin de leur famille et doivent déjà jongler avec leurs finances et le coût de la vie parisienne. Il a fallu attendre 2020, trois mandats et presque 20 ans de responsabilités pour que vous réalisiez enfin cela. Je vous en remercie, surtout au nom des élus de mon groupe qui ont fait ce type de remarque depuis tant d'années sans jamais que vous ne les écoutiez.

Mais, au-delà de cette forme de retour à la raison, il reste un financement déraisonnable. Je cherche toujours l'étude d'impact, le montage financier. Vous nous dites "qu'on peut s'attendre à ce que la perte de recettes soit en partie compensée par de nouveaux usagers". C'est pour le moins léger, surtout que l'afflux de ces nouveaux usagers, que nous souhaitons tous, va nécessairement augmenter les dépenses en personnel ou en prestations supplémentaires. Contrairement à ce que vous dites dans le projet de délibération, il n'y aura donc pas un impact très modéré sur le budget de la Ville mais une dégradation supplémentaire à l'heure du vote d'un budget qui dégrade encore un peu plus les finances inquiétantes de la Ville.

Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne à présent la parole à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - "Quelle ne fut pas ma surprise d'entendre que ce projet de délibération est en incohérence avec tout ce qui a été construit", voilà ce que je pourrais commencer par répondre à ce que je viens d'entendre.

Depuis de nombreuses années, en effet, nous avons tout fait pour intervenir sur la question de la tarification pour la rendre plus juste, en réalité. Les centres "Paris Anim" sont des structures socio-culturelles de proximité qui fonctionnent en partenariat avec le secteur associatif, les équipements publics et les services locaux. Ces structures font office de relais, proposent des activités de loisir pour les Parisiennes et les Parisiens, mais également un programme spécifique d'activités culturelles et sportives à destination des jeunes. En cette période de crise, d'isolement, de perspectives difficiles, c'est vraiment de plus en plus une structure d'intérêt général.

La tarification en fonction du quotient familial applicable était très bien mais elle pouvait dissuader certains jeunes de s'inscrire parce qu'elle freinait leur autonomie. Effectivement, la jeunesse parisienne est diverse, plurielle, et toutes les situations ne sont pas les mêmes. Il serait bien d'en tenir compte.

C'est en ce sens que notre groupe avait porté un vœu au Conseil de juillet demandant qu'un tarif spécifique soit mis en place pour les jeunes usagères et usagers de ces centres, qu'elles et ils soient étudiants, apprentis, volontaires, etc. Le fait que ce tarif soit indépendant du revenu des parents est important dans la mesure où le niveau de vie des parents ne correspond pas forcément au niveau de vie réel des jeunes.

Notre groupe salue donc ce projet de délibération qui propose d'adopter le principe d'une tarification unique correspondant à la tranche 2 du quotient familial, à condition que le jeune ne relève pas de la tranche 1, rappelons-le ! Nous pensons qu'il est primordial d'accompagner les jeunes dans leur cheminement vers les études et l'emploi mais qu'il est tout aussi important de les accompagner dans leur développement personnel par le biais d'activités sportives, culturelles et scientifiques.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues, et merci à vous pour vos interventions.

Ce projet de délibération permet la réalisation d'un tarif spécifique pour les étudiantes et étudiants, les apprentis, les volontaires du service civique et les bénéficiaires de la "Garantie jeunes" au sein des centres "Paris Anim". Il fait directement suite, vous l'avez dit, chère Barbara GOMES, au vœu du groupe Communiste et Citoyen adopté par notre Assemblée en juillet dernier. Il est évidemment important de donner suite aux vœux adoptés une fois qu'ils ont été expertisés par l'administration.

Comme vous le savez, les centres "Paris Anim" développent, dans le cadre de leur contrat de marché public ou de délégation de service public avec la Ville de Paris, des activités tarifées de culture, de sport et de

loisir à l'année. Depuis la réforme tarifaire de 2012, ces tarifs sont encadrés en fonction du quotient familial, ce qui a permis d'introduire davantage d'équité, en prenant en compte les différentes situations économiques et sociales des Parisiennes et des Parisiens et en réduisant les coûts pour celles et ceux dont les revenus sont les plus bas - et c'est peut-être ce qui vous dérange, Monsieur...

Pensée dans la globalité, avec un bilan tout à fait positif en matière de justice sociale, cette réforme a toutefois eu un inconvénient, celui de rattacher les jeunes à la situation économique de leur foyer lors de leur inscription aux activités des centres "Paris Anim" avec deux effets pour ces jeunes : d'une part, une perte d'autonomie dans leur démarche d'inscription et, d'autre part, une augmentation du coût des activités pour certaines et certains si la situation parentale le justifiait, quand bien même la situation des jeunes eux-mêmes était loin d'être aussi avantageuse.

La crise que nous traversons a amplifié ce constat et la situation économique et sociale des jeunes s'est considérablement dégradée. Les ressources ont fondu alors qu'elles étaient déjà bien maigres. D'étude en étude, d'article de presse en article de presse, c'est le même constat pour les jeunes : difficultés grandissantes à payer un loyer, recours de plus en plus massif aux aides et aux distributions alimentaires. Parallèlement, pourtant, le besoin de se changer les idées devient vital. Partout, les lieux de sociabilité pour les jeunes ont fermé. Pendant le premier confinement, 46 % des jeunes de 18 à 24 ans ont ressenti un fort sentiment d'isolement contre 38 % pour le reste de la population.

Ce projet de délibération permet donc non seulement aux jeunes étudiants et étudiantes, apprentis, en service civique ou bénéficiaires de la "Garantie jeunes" de retrouver une autonomie à moindre coût pour choisir, s'inscrire et pratiquer des activités de loisir mais aussi de répondre à ce besoin de sociabilité.

Le présent projet de délibération vous en donne un exemple. Pour une activité donnée, un ou une étudiante qui devait payer hier 521 euros à l'année ne devra plus payer que 87 euros en appliquant la tranche 2 du quotient familial, si d'aventure la tranche 1 ne s'appliquait pas. Ce nouveau tarif permet en outre de faire revenir une population jeune et étudiante ayant quelque peu déserté les centres "Paris Anim". Elle engendrera une nouvelle recette estimée autour de 120.000 euros qui viendrait aussi compenser la moindre perte financière due à ce nouveau tarif et a fortiori dans la mesure où celle-ci se répartira dans les 50 centres "Paris Anim".

Chers collègues, il me semble donc qu'il faut voter ce projet de délibération DJS 141 car il introduit une véritable mesure de justice sociale favorable à l'autonomie des jeunes et à leur bien-être moral et social. C'est pourquoi je vous invite à le voter.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 141.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DJS 141).

Je vous remercie.

2020 DJS 149 - Délégations de service public - Centres Paris Anim' et CISP Kellermann et Maurice Ravel - Exonérations partielles de redevances des délégataires du fait de la crise sanitaire.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au financement.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le projet de délibération DJS 149 et le vœu référencé n° 130 qui s'y rattache.

La parole est à Geoffroy BOULARD.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, que j'ai le plaisir de présenter, est proposé par Geoffroy BOULARD et les élus du 17^e arrondissement, et porte sur le financement des centres "Paris Anim" et des espaces "Paris Jeunes".

Ces centres, nous le savons tous, jouent un rôle primordial dans l'animation de nos quartiers par l'accueil des jeunes, des familles, à qui sont proposées de nombreuses activités, notamment sportives et culturelles. Ce sont des lieux de convivialité, d'échanges, et qui accompagnent également nos jeunes vers plus d'autonomie.

Elles sont gérées dans le cadre de délégations de service public dont les gestionnaires ont déployé de grands efforts pour maintenir une certaine activité en dépit du contexte sanitaire que nous connaissons tous.

Pour les remercier de ces efforts, vous n'avez rien trouvé de mieux que de ponctionner ces structures en recouvrant auprès d'elles des sommes qui leur ont été attribuées et que vous considérez "comme indues". C'est d'autant plus regrettable compte tenu du rôle que ces centres "Paris Anim" et ces espaces jeunes vont jouer dans cette crise sociale et économique sans précédent. Nous avons besoin de maintenir le lien social qui nous unit et qui fait la force de nos quartiers. Ces centres y participent largement.

Le vœu demande donc à la Ville de Paris de renoncer à exiger de ces associations gestionnaires des centres la rétrocession des sommes considérées comme indues et invite la Ville de Paris à engager un dialogue constructif avec ces structures pour justement adapter et faire évoluer leur activité au regard du contexte sanitaire.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Madame BOUGERET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Madame BOUGERET, d'attirer l'attention de notre Conseil sur la situation des gestionnaires des centres "Paris Anim" et des espaces "Paris Jeunes". Ils m'ont en effet alerté, comme vous, sur la situation économique et financière par un courrier du 18 novembre. Je n'ai pas attendu pour les réunir, puisque je les ai réunis dès le 20 novembre dernier et engagé un dialogue constructif que vous appelez de vos vœux dans le deuxième attendu.

La Ville a en effet maintenu ses versements pendant le premier confinement, malgré l'annulation partielle ou totale des activités, comme le permettait l'ordonnance du 25 mars 2020 pendant le temps de l'état d'urgence sanitaire avec toutefois l'obligation réglementaire de récupérer ultérieurement les sommes versées au-delà du service public rendu. C'est cela qui génère les trop-perçus. Cette mesure a néanmoins permis la survie des établissements pendant le confinement en termes de trésorerie et nous l'assumons entièrement.

Je précise cependant que, pour l'instant, le travail administratif et les discussions se poursuivent avec les gestionnaires pour déterminer les modalités de calcul et la proportion des activités qui ont été maintenues ou non. D'ailleurs, la Direction de la Jeunesse et des Sports a formellement indiqué aux gestionnaires, comme aux mairies d'arrondissement, que les activités organisées selon d'autres modalités conformes à la situation de crise sanitaire seraient reconnues comme entrant dans le cadre contractuel. Dès lors, le Secrétariat général et la Direction des Finances pourront, le cas échéant, prendre en compte les activités redéployées par les équipements au cours des différentes phases de confinement pour permettre une évaluation plus juste, au mieux de la situation.

Par ailleurs, nous travaillons sur plusieurs pistes de soutien à ces associations avec le projet de délibération DJS 149 auquel votre vœu est rattaché, avec l'exonération partielle de leur redevance. D'autres mesures sont à l'étude, comme un resserrement du calendrier du versement des acomptes début 2021 pour renforcer la trésorerie des associations. Quant aux mesures plus structurelles et sur lesquelles nous travaillons aussi, elles dépendent essentiellement de discussions financières globales, notamment avec l'Etat.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai donc de retirer votre vœu, sans quoi j'émettrai un avis défavorable.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

Le vœu est-il maintenu ou retiré ?

Mme Alix BOUGERET. - Merci à Hélène BIDARD pour ces précisions concernant le dialogue qui se poursuit et des pistes qui vont permettre d'aider nos centres d'animation dans les mois à venir pour poursuivre leurs actions.

Je retire, tout en restant vigilante, le vœu proposé aujourd'hui.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ce retrait vigilant.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 149.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DJS 149).

Je vous remercie.

2020 DJS 160 - Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au fonctionnement des chèquiers-vacances.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le projet de délibération DJS 160, l'amendement n° 131 et le vœu référencé n° 132 qui s'y rattachent.

Je vais d'abord donner la parole à Mme BOUGERET de nouveau. Non ?

Monsieur HATTE ?

J'ai deux inscriptions : une sur le projet de délibération et une sur le vœu. Pouvez-vous les rassembler en une intervention ?

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais vous parler du dispositif "Paris Jeunes Vacances". Je ne sais pas si certains ici, comme moi, y ont déjà fait appel. Je vais donc vous l'expliquer. Il s'agit de remettre à des jeunes un ou deux chèquiers vacances d'une valeur unitaire de 200 euros pour voir si l'herbe est plus verte ailleurs. Ce dispositif date de 2003 et il faut savoir qu'en 2019 il a été consommé à hauteur de 72,6 %.

En 2021, 875 chèquiers vacances seront attribués. Ce dispositif fonctionne grâce à un engagement conjoint des élus d'arrondissements qui mènent les commissions d'attribution et grâce aux structures de proximité, dont nous voulons aussi féliciter le travail ici aujourd'hui.

Cependant, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ces chèquiers doivent être retirés obligatoirement dans le 13e arrondissement, c'est-à-dire loin du domicile de beaucoup de jeunes Parisiens et nous ne sommes absolument pas informés des modalités d'utilisation, ce qui est une aberration puisque c'est nous qui les attribuons.

Nous demandons donc - et c'est un vœu de bon sens, vous en conviendrez - premièrement de décentraliser en mairie d'arrondissement les retraits des chèquiers et, deuxièmement, de recevoir un bilan de l'utilisation des chèquiers pour nous permettre de mieux accompagner les jeunes les années suivantes.

Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur HATTE, pour cette présentation de votre vœu.

Pour évoquer l'amendement n° 131, je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous présente très rapidement l'amendement de Florence BERTHOUT qui a dû s'absenter.

Le 5e arrondissement dispose, comme vous le savez, d'une très forte population étudiante. Or, cet arrondissement a droit à seulement 25 chèquiers vacances. Cet amendement demande donc que soit intégrée dans les critères d'attribution des chèquiers vacances la dimension étudiante qui n'y est pas actuellement.

J'ajoute enfin que ce dispositif est très important pour les jeunes, a fortiori dans cette période de crise qui touche particulièrement cette population.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Hélène BIDARD...

D'accord, alors allez-y.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je suis également inscrite sur ce projet de délibération.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai eu pendant plusieurs années l'occasion, dans le 16e arrondissement, de traiter les demandes relatives au dispositif "Paris Jeunes Vacances". Ce retour d'expérience me fait dire aujourd'hui que l'intention est plus que louable mais que, dans les faits, cette mesure est très insuffisante et largement perfectible. Ce dispositif a comme ambition, comme l'a indiqué mon collègue du 17e, de permettre aux jeunes qui le souhaitent d'avoir une aide maximale de 200 euros pour partir en vacances.

Au regard des nombreuses démarches administratives et pièces justificatives à fournir, ce montant maximum de 200 euros me paraît quand même très faible, d'autant plus que ce dispositif concerne des vacances à l'étranger. Ce dispositif est par ailleurs très restrictif car il exclut de nombreux jeunes, notamment ceux qui voudraient partir à l'étranger dans un but humanitaire ou pour participer, par exemple, à un événement sportif. A cause de ces restrictions, nous avons dû refuser chaque année de nombreux dossiers et nous sommes dans l'incapacité de les soutenir, faute de dispositif adéquat. C'est en tout cas la réponse qui m'a été adressée pendant de nombreuses années par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Je profite donc de ce projet de délibération pour vous demander de toiletter ce dispositif en l'élargissant à tous les projets de voyage, et donc pas uniquement aux vacances, mais aussi d'en augmenter le montant par projet. Cette augmentation de l'aide par étudiant me paraît d'autant plus justifiée que, tous les ans, les enveloppes budgétaires consacrées à ce dispositif ne sont pas consommées, faute de projets suffisants et adéquats. Enfin, une meilleure communication serait souhaitable, de nombreux jeunes ignorant ce dispositif.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Cette fois, la parole est bien à Hélène BIDARD, pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je vous remercie pour vos interventions et je vais d'abord me permettre de rappeler quelques éléments de contexte.

Chaque année, environ 40 % de la population française ne part pas en vacances, selon le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie. De nombreux jeunes, notamment des adolescentes et adolescents de famille modeste et populaire, des étudiants ou encore des jeunes actifs précaires, pâtissent de cette situation du fait de leurs faibles ressources. La crise a amplifié cette tendance et creusé un peu plus les inégalités et disparités entre jeunes selon leur situation sociale, voire familiale. Le baromètre de la pauvreté Ipsos-Secours populaire de septembre 2020 indiquait que 57 % des Françaises et des Français ne sont pas partis en vacances cet été, dont 1 sur 4 pour des raisons financières et, parmi eux, un tiers de jeunes de moins de 30 ans.

Pourtant, rappelons-le, les vacances sont un droit fondamental enraciné dans les conquêtes sociales de nos aînés et légalement institué en 1998 dans la loi de lutte contre les exclusions. "Les vacances, c'est comme la soupe : cela fait grandir", résumait avec humour et vérité un slogan du Secours populaire. C'est un enjeu d'épanouissement individuel et collectif et, on le voit bien en cette période, un enjeu de santé pour les jeunes dont le moral et le bien-être sont durablement impactés par la crise. Réaffirmer avec force le droit aux vacances, c'est renforcer son accessibilité pour tous les jeunes.

C'est l'un des objectifs majeurs de ma délégation pour cette mandature, l'un des piliers de la feuille de route que m'adresse la Maire et je me félicite à cet égard du vote de notre Assemblée au Conseil de Paris de juillet dernier qui a permis de doubler l'aide attribuée dans le cadre de Paris Jeunes Vacances pour tous les jeunes, de 100 à 200 euros. J'entends bien et je partage les remarques sur la nécessité de faire connaître beaucoup plus ce dispositif et de participer à en faciliter l'accès pour tous les jeunes.

J'en viens au vœu du groupe Changer Paris. Je comprends et je partage l'objectif que sous-entend votre premier attendu, à savoir de renforcer l'accessibilité de ce dispositif à tous les jeunes. C'est d'ailleurs un point sur lequel nous travaillerons pour inscrire Paris Jeunes Vacances dans le cadre que j'indiquais : un droit fondamental et universel accessible à toutes et tous.

Toutefois, aujourd'hui, la gestion de remise de chèques suppose concrètement le recours à une régie. C'est pourquoi, à ce jour, les chèques-vacances sont conservés par la Ville de Paris à la D.R.F.I.P., située en effet dans le 13e arrondissement. Cette dernière ne les remet que sur présentation de l'arrêté de la Maire de Paris remis aux jeunes dont les dossiers ont été retenus. Une gestion rigoureuse et resserrée de la sorte est d'autant plus nécessaire pour éviter tout détournement dans la réception et l'utilisation de ces chèquiers-vacances. En l'état, il n'est donc pas envisageable de faire des mairies d'arrondissement des points de retrait ni de s'engager sur cette perspective. Cependant, je le rappelle, cela ne nous empêchera pas de travailler avec l'ensemble des mairies d'arrondissement pour renforcer l'accessibilité de ce dispositif.

Concernant le deuxième attendu de votre vœu, qui appelle à un bilan de l'utilisation des chèquiers-vacances, je rappelle qu'un bilan statistique est joint chaque année aux arrondissements afin de leur permettre d'évaluer le niveau d'utilisation de ce dispositif au sein de leur territoire. En outre, le nouveau règlement de Paris Jeunes Vacances, adopté en Conseil de Paris en avril dernier, demande désormais aux jeunes de joindre une

attestation de réservation lors de la constitution de leur dossier, ce qui va permettre un bilan à la Ville de Paris à l'issue de leur séjour. Il me semble donc que votre deuxième attendu est parfaitement réalisé dans les faits.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de retirer votre vœu sans quoi j'émettrai un avis défavorable.

Enfin, concernant l'amendement n° 131, présenté par M. GOVCIYAN et le groupe "Indépendants et Progressistes", je voudrais rappeler une chose : le dispositif "Paris Jeunes Vacances" est un dispositif accessible à tous les jeunes de 16 à 30 ans. Bien sûr, les étudiantes et les étudiants font partie de cette tranche d'âge, mais ce ne sont pas les seuls : il y a aussi les lycéennes, les lycéens, les jeunes travailleuses et travailleurs, ou encore les jeunes apprentis, volontaires en service civique ou en recherche d'emploi. Voilà pourquoi ce dispositif s'appelle "Paris Jeunes Vacances", parce que tous les jeunes, étudiants ou non, y ont droit et parce que tous les jeunes, étudiants ou non, ont besoin de vacances, particulièrement en cette période. Si cela peut vous rassurer, sachez que les étudiantes et étudiants sont, dans les faits, les premiers bénéficiaires de ce dispositif puisqu'ils et elles représentent 37 % des bénéficiaires en 2019.

Pour ces raisons, donc, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre amendement sans quoi j'y émettrai un avis défavorable.

Merci, Monsieur le Maire.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Antoine GUILLOU au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Hélène BIDARD.

L'amendement n° 131 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" est-il maintenu ?

Il est maintenu : avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 131 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 131 est repoussée.

Le vœu n° 132 déposé par le groupe Changer Paris est-il maintenu ?

M. Paul HATTE. - Oui, il est maintenu. Je regrette vraiment votre position puisque le Conseil d'arrondissement...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il suffit de dire qu'il est maintenu.

M. Paul HATTE. - ... a voté...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 160.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DJS 160).

2020 DJS 161 - Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 161 relatif à la mise en œuvre du dispositif "Quartiers libres" pour l'année 2021.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mot rapide, simplement, pour attirer votre attention à toutes et tous sur le dispositif "Quartiers libres". Il a été lancé en 2015, suite à la vague de terribles attentats qu'a connue notre ville et notre pays, afin d'aider les jeunes - entendu comme les jeunes de 16 à 30 ans - à s'engager dans leurs quartiers, à tisser du lien social avec celles et ceux auprès desquels ils et elles habitent. L'idée est de pousser à la création de projets associatifs au niveau très local. A l'issue de cette sélection, le lauréat ou la lauréate bénéficie d'une aide financière de 500 à 1.000 euros pour justement pousser, aider, encourager à cette création de lien social. Depuis 2015, ce dispositif "Quartiers libres" a permis de financer près de 200 projets. C'est donc un dispositif important et utile.

Alors même que les défis sont multiples et que les enjeux de solidarité, encore plus dans ce temps de pandémie mondiale, sont partout, on note que beaucoup de dossiers candidats s'inscrivent dans le cadre de projets culturels. C'est évidemment toujours un bonheur que de pouvoir soutenir les arts mais je veux souligner qu'il y a d'autres moyens de créer du lien social : par des actions de solidarité, d'actions collectives, de débat citoyen, de lutte contre les discriminations, de soutien au développement durable.

Bref, je voulais faire ce simple rappel à l'attention de nos jeunes de 16 à 30 ans qui pourraient s'engager dans ce dispositif "Quartiers libres".

Evidemment, les équipements de jeunesse de la Ville de Paris que sont les centres "Paris Anim" et les espaces "Paris Jeunes" sont des relais privilégiés de ce dispositif "Quartiers libres" et je veux ici évidemment remercier leurs équipes pour l'action résolue et dynamique qui est la leur en soutien à nos jeunes.

Je veux enfin terminer en notant qu'un dispositif très similaire à "Quartiers libres" qui s'appelle le "Kit à se lancer" existe et est à destination des étudiantes et étudiants. Sans forcément s'inspirer de l'origine militaire de l'expression "quartier libre", peut-être peut-on insuffler un peu d'ordre ou, en tout cas, réfléchir à une manière plus globale de penser cette question et d'organiser l'offre de la Ville à ces jeunes, à ces étudiantes, à ces étudiants, sur des thématiques relativement proches, me semble-t-il. Nous pourrions voir cela dans un second temps.

En tout cas, chers collègues, j'en ai terminé et, en ce qui me concerne, vous avez quartier libre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Quel talent !

Le talent est double, d'ailleurs : d'abord, par ce bon mot, mais aussi parce que vous n'avez pas fait 5 minutes mais 2 minutes 30. Si tout le monde fait 2 minutes 30 au lieu de 5 minutes - vous voyez que l'on dit tout en 2 minutes 30 -, nous terminerons sereinement la séance ce soir... Un double bravo à Boris JAMET-FOURNIER !

Hélène BIDARD, de ce fait, 2 heures... 2 minutes 30 pour répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, cher Boris JAMET-FOURNIER, pour votre intervention sur ce projet de délibération DJS 161 qui permet la mise en œuvre du dispositif "Quartiers libres" pour l'année 2021.

Je me réjouis, moi aussi, que la Ville de Paris ait développé ce dispositif favorisant l'engagement des jeunes Parisiennes et Parisiens de 16 à 30 ans et l'émergence de leur projet à l'échelle d'un quartier ou d'un arrondissement pour favoriser la solidarité, le lien social, le vivre ensemble. C'est bien l'objectif de "Quartiers libres", créé en 2015 à la suite des attentats comme une réponse collective et résiliente permettant de réaffirmer nos valeurs républicaines.

L'engagement des jeunes est une dynamique croissante. On peut l'appeler la génération "MeToo" contre les violences sexistes et sexuelles, la génération "Black Lives Matter" contre le racisme et toute forme de discrimination ou la génération pour le climat. Quel que soit le sujet, le constat reste le même : les jeunes ont des choses à dire, des actions à soutenir, des projets à porter.

La crise ne fait pas exception à cette dynamique et même la renforce. Alors que les jeunes sont de plus en plus précaires dans cette période inédite, avec des difficultés croissantes à se loger, à se nourrir à leur faim ou à se soigner, 78 % des 16-24 ans se disent prêts à s'impliquer personnellement pour aider les personnes en situation de pauvreté - une volonté encore plus forte que chez leurs aînés, d'après le dernier baromètre Ipsos pour le Secours populaire en septembre 2020. Ces chiffres, chers collègues, sont un témoignage très concret de l'extraordinaire résilience de notre jeunesse, confrontée à des situations sociales et humaines inédites, parfois violentes.

Et si "une civilisation se mesure à la qualité des objets de colère qu'elle propose à sa jeunesse", comme le formulait très poétiquement l'abbé Pierre, alors réjouissons-nous des 231 projets de jeunes citoyens soutenus depuis 2015. Réjouissons-nous parmi tant d'autres de ces projets locaux et culturels qui créent du débat, du lien entre les habitants, de ces initiatives de soutien scolaire et de maraudes solidaires, d'aide à la distribution alimentaire, de ces projets d'initiation à la prise de parole en public, au monde numérique ou encore à celui du recyclage des déchets. Merci, Monsieur JAMET-FOURNIER, d'avoir rappelé l'ouverture des possibles à ce sujet.

Bien entendu, notre objectif est que ce dispositif prenne de l'ampleur, qu'il soit davantage identifié par les jeunes de toute condition et de tout milieu social, et qu'il permette ainsi d'accompagner davantage de projets dans toute leur diversité. C'est une perspective de travail qui s'offre à nous.

Dans l'attente d'éventuelles évolutions, je vous invite à voter pour ce projet de délibération afin de continuer à soutenir, dès le début de l'année 2021, cette jeunesse parisienne qui fourmille d'idées et de projets.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ce n'était pas loin !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

C'est bien : 2 minutes 50. L'effort est méritoire et salué à ce titre.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 161.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DJS 161).

2020 DJS 169 - Approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations des volontaires du Service Civique Parisien de la promotion 2020/2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 169 concernant l'approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations des volontaires du service civique parisien de la promotion 2020-2021.

La parole est à Vincent BALADI.

Allez-y, cher collègue.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, le service civique volontaire est une initiative portée par le président Nicolas SARKOZY en 2010 pour les associations ou les fondations reconnues d'utilité publique. Il s'agit d'un dispositif intéressant pour les jeunes volontaires de 16 à 25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, qui souhaitent s'investir, donner du temps aux autres pour des missions d'intérêt général, avec une mission de 6 à 12 mois.

Etendus au service public, ces services civiques peuvent être très utiles s'ils viennent en renfort des effectifs et accomplissent des missions spécifiques sans remplacer les tâches d'un titulaire ou d'un contractuel. En cette période de crise sanitaire et sociale, où les jeunes ont besoin de repères et où l'employabilité est de plus en plus difficile à la sortie des études avec un chômage grandissant, il est important de mettre le pied à l'étrier de ces jeunes volontaires pour qui ce sera, pour beaucoup d'entre eux, une première expérience professionnelle rémunérée, plutôt que de voir augmenter les aides comme le R.S.A., qui a augmenté cette année à Paris de 14 %.

Il est primordial de former les cadres des services qui peuvent accueillir ces jeunes - sur cela, je pense que nous sommes tous d'accord - afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement personnalisé et une adéquation des missions effectuées avec les aspirations et les compétences du volontaire.

L'objectif affiché de la Ville est de 400 volontaires de service civique. Or, lors de l'appel à candidatures de la rentrée 2020, il est mentionné le recrutement de 150 volontaires. Quid des 250 autres ? Etaient-ils déjà pourvus ? Une autre campagne de recrutement est-elle prévue en janvier ou février ?

Etant donné que les journées d'appel de défense et de citoyenneté ne peuvent se tenir sous les formes habituelles du fait de la crise sanitaire, nous devons trouver un autre moyen de promotion auprès des jeunes Parisiens de 16 à 25 ans. Je dis bien "jeunes Parisiens", qui ne représentent aujourd'hui malheureusement que

36 % des recrutés contre 64 % - c'est noté dans l'exposé des motifs et de nos délibérations - pour des jeunes d'autres villes.

A cet égard, il serait intéressant de lancer une grande campagne en ligne de recrutement de volontaires du service civique, au plus près des administrés, c'est-à-dire non pas dans l'administration centrale parisienne mais dans les mairies d'arrondissement, peu sollicitées à ce stade - je l'ai vu avec nos collègues du 15e, du 17e et bien évidemment de notre arrondissement, le 8e - pour recruter des agents de service civique.

A titre d'exemple et compte tenu de la multiplication des procédures administratives en ligne développées par l'Etat ou même la Ville, nous pourrions avoir des services civiques à l'accueil des mairies d'arrondissement pour accompagner les usagers.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Je donne la parole à Hélène BIDARD, pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de ce projet de délibération, il s'agit donc de renouveler les modalités d'accueil, de formation et d'indemnisation des jeunes en service civique au sein de la Ville de Paris.

Permettez-moi de vous apporter tout d'abord quelques éléments de bilan sur la promotion précédente. En 2019-2020, la Ville de Paris a accueilli 381 jeunes volontaires de 16 à 25 ans en service civique et, vous l'avez dit, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, pour une durée d'engagement de 6 à 12 mois. C'est près de 10 % de plus qu'en 2018-2019 et c'est plus du double qu'en 2014-2015 lorsque la Ville de Paris affichait son ambition de promouvoir davantage ce dispositif d'engagement et de citoyenneté. Parmi ces jeunes, 58 % sont des jeunes femmes, une majorité d'étudiantes et d'étudiants, pour une moyenne d'âge de 21 ans.

Paris est ainsi, à ce jour, la collectivité qui accueille le plus de jeunes volontaires en France avec une offre de missions riches et variées : 56 missions agréées par l'Agence du service civique étaient proposées à ces jeunes volontaires dans l'un des neuf domaines d'intervention que sont la solidarité et la santé, l'éducation et la culture, les loisirs et le sport, l'environnement, la mémoire, la citoyenneté, le développement international, l'action humanitaire et, enfin, l'intervention d'urgence. C'est d'ailleurs dans ce dernier domaine que les jeunes volontaires dont les missions étaient suspendues pendant le confinement ont accepté un redéploiement de leur mission au sein d'E.H.P.A.D., par exemple, ou encore à la maison départementale des personnes handicapées.

Je veux remercier sincèrement, au passage, les agentes et agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports pour leur travail qui a permis pendant cette crise que tous les jeunes aient une situation administrative stabilisée et puissent par tous les moyens possibles poursuivre leur mission et leur formation.

Vous le savez, l'objectif qui est le nôtre, avec la Maire de Paris, au cours de cette mandature, est de renforcer encore davantage ce dispositif permettant aux jeunes de s'engager au service de l'intérêt général. Il s'agit d'une volonté basée sur le constat d'un engagement croissant de la jeunesse en société. Quelques chiffres illustrent ce constat : en 2019, 45 % des 18-30 ans avaient déjà soutenu, défendu ou participé à une action militante contre 36 % en 2016 et 80 % se disent prêts à soutenir une cause ou sont déjà bénévoles dans des associations avec l'envie de se sentir utile, de défendre des sensibilités, des convictions, d'agir concrètement à différentes échelles.

C'est donc bien pour accompagner et favoriser cet engagement croissant de la jeunesse que nous envisageons d'augmenter en retour notre capacité d'accueil des services civiques au sein de la Ville de Paris. La demande à Paris est là d'ailleurs : 1.924 candidatures reçues en 2019.

Bien sûr, pour nous, l'enjeu est un accueil de qualité, c'est-à-dire, entre autres, que chaque jeune volontaire puisse bénéficier de formations incluses dans ces dispositifs et mises en place par la Ville comme les formations au premier secours, le P.S.C.1, ou encore le premier stage du B.A.F.A., mais aussi d'être encadrés par un tuteur ou une tutrice préalablement formé à ce type spécifique d'encadrement. Tout cela prend du temps et c'est ce qui explique que nous nous fixons l'objectif pour 2020-2021 d'accueillir 400 volontaires pour que l'accueil ne se fasse pas au détriment de la qualité de l'expérience vécue par les jeunes. D'ailleurs, et nous y reviendrons dans les prochains mois, je souhaite que l'expérience de ces jeunes au service civique au sein de la Ville de Paris soit davantage valorisée, avec des temps d'échange et de partage d'expérience.

Un dernier mot, Monsieur BALADI, vous l'avez dit, il me semble, et je tiens à vous contredire sur ce point : il ne s'agit pas d'une première expérience professionnelle. Cher collègue, il s'agit d'un acte d'engagement.

Il ne s'agit pas d'un emploi précaire déguisé mais bien d'un acte d'engagement avec une indemnité de 580 euros par mois, à défaut d'un vrai salaire. J'ai pris connaissance dans la presse - comme vous, je pense - de lieux, d'associations ou même d'établissements publics qui ont recours à des jeunes en service civique, qui semble très éloigné d'une volonté de promouvoir l'engagement des jeunes. Il n'est évidemment pas question que nous rentrions... Nous allons bien évidemment encadrer tout cela. La diminution du nombre de contrats aidés depuis 2017 ou encore la crise économique que nous traversons et la rareté de l'emploi pour les jeunes pourraient dangereusement faciliter le dévoiement de ce dispositif citoyen. Il semble que ce ne soit pas le cas pour un certain nombre de structures à Paris avec qui nous sommes partenaires. En tout cas, nous serons très attentifs à ce qu'il n'y ait pas de dévoiement de ce dispositif d'engagement.

Je précise qu'en votant ce projet de délibération, précisément, strictement, nous encadrons les modalités et les contours de ce dispositif de la Ville de Paris. Nous veillerons à ce que ce dispositif demeure ce qu'il doit être : un engagement universel et citoyen, sans condition de diplôme ou de compétences spécifique, avec pour seul critère la motivation des jeunes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je vous incite vraiment à réduire vos interventions. Cela permet de s'exprimer. Plus vous êtes synthétique, plus vous êtes écouté. Vraiment, je vous dis cela d'expérience.

Je ne m'adresse pas à Vincent BALADI quand je dis cela : il a fait 3 minutes, je l'ai noté.

De ce fait, mes chers collègues, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 169.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DJS 169).

2020 DJS 190 - Mise à disposition de locaux sis 101, quai Branly (15e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DJS 190 et à l'amendement n° 236 déposé par l'Exécutif qui s'y rattache. Il s'agit de la mise à disposition de locaux situés au 101 quai Branly dans le 15e arrondissement. C'est un avenant à la convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'information et de documentation jeunesse (C.I.D.J.).

La parole est à Agnès EVREN.

Mme Agnès EVREN. - Je vous remercie.

L'Exécutif a donc prévu de prolonger la convention d'occupation du C.I.D.J. jusqu'au 31 mars - c'est l'avenant dont vous parliez - dans ses locaux actuels du quai Branly, dans le 15e arrondissement.

Nous regrettons très clairement cette solution minimaliste et, d'ailleurs, le manque d'information sur le devenir de ce centre. N'ayant toujours pas de réponse à nos questions, nous aimerions donc les reposer. Que deviendra le C.I.D.J. après le 31 mars ? Où en sont les discussions avec le Centre d'information pour une solution de relocalisation pérenne qui garantirait la mise à disposition d'un espace équivalent et aux mêmes conditions ?

Compte tenu de cette solution court-termiste, nous réitérons donc toutes les demandes formulées dans ce vœu, à savoir le maintien du C.I.D.J. dans ses locaux actuels et l'introduction durablement dans le projet de réaménagement de l'espace Tour Eiffel. Dans le cas contraire, de garantir la disposition d'un espace équivalent aux mêmes conditions et dans le même espace géographique. Enfin, de développer des infrastructures de jeunesse dans le 15e, qui est, tout le monde le sait, le premier arrondissement en termes de population et de jeunes à Paris, par la création d'un site dédié lors du réaménagement de l'espace Tour Eiffel.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Madame la Députée, on voit que vous êtes soumise aux contraintes des Assemblées parlementaires où effectivement on parle plus brièvement, contrairement à ce que l'on pourrait penser.

Je donne maintenant la parole à Aminata NIAKATÉ, qui se trouve...

Oui, je vous vois ! Bonjour !

... en Salle des fêtes.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Bonjour !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez la parole, chère collègue.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, un mot rapide également pour dire que nous voterons pour ce projet de délibération qui donne un léger souffle au C.I.D.J., le temps, je l'espère, de lui trouver une solution pérenne et viable économiquement. Il doit être particulièrement difficile pour les équipes du C.I.D.J. de continuer de travailler sereinement sans avoir de certitudes quant à leur avenir et ces sursis à très court terme ne contribuent certainement pas à apaiser leur situation.

J'espère, comme elle s'y est engagée dans un vœu adopté lors du précédent Conseil, que la Ville de Paris va accompagner activement le C.I.D.J. dans sa recherche de nouveaux locaux et qu'une solution sera trouvée avant le 31 mars. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici : des milliers de jeunes, dont la scolarité et les perspectives d'avenir ont été bouleversées par la crise sanitaire, comptent sur le C.I.D.J.

J'appelle de nouveau l'Etat et la Région à prendre toute leur part, aux côtés de la Ville de Paris, dans la recherche de solutions pour sauvegarder le C.I.D.J. fréquenté par près de 100.000 jeunes par an.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

On est dans un concours de la plus brève intervention !

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Qui doit faire aussi court !

Je ne reste pas satisfaite par ces projets de délibération parce qu'effectivement, si le soutien au C.I.D.J. dépend en grande partie de l'Etat et de la Région en termes de financement, il faut le rappeler, mais qu'à partir du moment où sa localisation dépend de la Ville et que le projet de la Ville a pour incidence directe de lui faire quitter cette localisation, on devrait leur permettre de rester là tant que l'on n'a pas trouvé, évidemment en partenariat avec la Région et l'Etat, une nouvelle localisation satisfaisante.

J'ai l'impression que l'on fait des petits avenants sur des petits avenants, des petits sauts de puce de respiration qui maintiennent cette incertitude, cette précarité et ces problématiques. J'espère que vous ne réserverez pas in fine au C.I.D.J. le sort que vous avez réservé aux 11 centres d'information et d'orientation départementaux qui ont finalement fermé de votre faute. J'espère que le travail est actif pour leur trouver une localisation.

Ce service public est essentiel. Le travail de ces professionnels est essentiel pour la jeunesse. Voilà ce que j'avais à vous dire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Florian SITBON va être le dernier orateur avant la réponse d'Hélène BIDARD.

M. Florian SITBON. - Je suis quand même surpris par cette mauvaise foi, notamment de Mme EVREN qui connaît pourtant le dossier.

Depuis deux ans, le C.I.D.J. sait qu'il doit trouver une nouvelle solution. Le C.I.D.J. a été averti. Le C.I.D.J. a été accompagné. Plusieurs propositions ont été faites : réunion le 15 octobre dernier, réunion le 9 décembre en présence du cabinet de la ministre et de la Ville. Où sont les élus de la Région pourtant conviés ? Absents et pas représentés !

Qui encore aujourd'hui accompagne C.I.D.J. très activement dans ses recherches de locaux ? La Ville, presque exclusivement ! Et la Ville a encore récemment accompagné le C.I.D.J. sur la recherche et l'analyse de plusieurs solutions à ses côtés.

Qui s'amuse à faire des tweets qui ne font rien avancer ? Les amis des élus chargés du C.I.D.J. à la Région !

Qui tente de construire une solution afin qu'un financement collectif du loyer puisse être mis en place, un financement où chacun - ministère, Ville et Région - prendrait sa part à la hauteur de ses responsabilités ? La Ville !

Qui se désengage ? La Région !

Parce qu'il y a 70 salariés à respecter au C.I.D.J., parce que la jeunesse n'a pas besoin de pâtir de postures politiques et a besoin du C.I.D.J., il faut arrêter, Conseil après Conseil, la mauvaise foi et la gesticulation. Demandez à vos amis de sortir les propositions et le porte-monnaie. Ou alors, s'il faut faire sans la Région, le projet devra être revu et vous assumerez, Madame EVREN, vis-à-vis des jeunes Franciliennes et des jeunes Franciliens que le C.R.I.J. - puisque le C.I.D.J. est aussi C.R.I.J. - a été honteusement abandonné !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Hélène BIDARD, vous relevez le défi ? Une minute 30, deux minutes...

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je ne pense pas.

En tout cas, je vous remercie de vos interventions.

Je souhaite d'abord rappeler l'objet de ce projet de délibération. Comme cela a été prévu depuis deux ans, l'échéance de l'occupation du C.I.D.J. des locaux du site Emile-Anthoine, quai Branly, arrive à son terme le 31 décembre 2020.

Au dernier Conseil de Paris, cependant, notre Assemblée a voté un vœu de l'Exécutif relatif au déménagement et au relogement du C.I.D.J. Dans son troisième attendu, ce vœu demandait qu'un délai de déménagement lui soit accordé afin de tenir compte de la situation sanitaire. Le projet de délibération qui vous est proposé présentement vise donc à prolonger la convention d'occupation du domaine public dont dispose le C.I.D.J. conformément à l'attendu du vœu de l'Exécutif voté lors du dernier Conseil.

Je porte à votre connaissance, mais je pense que tout le monde en a pris connaissance, l'amendement de l'Exécutif présenté pour prolonger la convention jusqu'au 31 mars 2021 au lieu du 28 février, que nous avons envisagé initialement dans le projet de délibération. Ce délai d'un mois supplémentaire permet de tenir compte, conformément à l'esprit du vœu de l'Exécutif, de la situation sanitaire qui ne s'est pas encore sensiblement ni suffisamment améliorée et des dernières mesures gouvernementales qui en découlent, annoncées le 10 décembre dernier par le Premier Ministre.

L'objet de ce projet de délibération sur lequel vous êtes invités à vous prononcer est donc le prolongement de la mise à disposition des locaux du C.I.D.J. afin qu'il ait bien un titre juridique d'occupation des lieux.

Cela étant précisé, je rappelle néanmoins qu'il s'agit d'une disposition transitoire dans le contexte particulier que nous connaissons. Je ne vous referai pas ici tout l'historique de la situation que j'ai rappelé lors du dernier Conseil de Paris, si ce n'est pour regretter à nouveau que la Ville de Paris a cherché seule pendant deux ans des pistes de relogement du C.I.D.J., et ce alors même qu'elle n'en avait ni la responsabilité ni l'obligation, n'étant ni tutelle du C.I.D.J. comme l'Etat, ni chef de file en matière de politique jeunesse comme la Région. Plus dramatique encore, la Région a totalement dépourvu le C.I.D.J. de financements entre 2015 et 2018...

Merci, Madame EVREN. Vous donnez la somme...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Laissez parler Hélène BIDARD qui va conclure !

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je réponds ! Je réponds même aux interpellations !

Madame EVREN, vous venez de donner la somme globale versée par la Région au C.I.D.J. depuis 2018. Elle n'a rien versé entre 2015 et 2018. Et je vous invite à la mettre en perspective avec les 300.000 euros annuels que percevait le C.I.D.J. par la Région avant 2015 !

Personne ne sera alors dupe de cet amour soudain qui se manifeste pour le C.I.D.J. mais sans aucun engagement financier, d'autant que nous n'avons jamais eu l'honneur de la présence de Mme PÉCRESSE, de M. KARAM ou de tout autre élu régional aux réunions organisées par le cabinet de la secrétaire d'Etat en charge de la jeunesse, réunions à laquelle je me rends et où aucun élu régional ne vient. Cela fait maintenant trois réunions que c'est le cas ! Nous n'avons pas eu l'honneur de la présence de ces élus et c'est peut-être pour cela que vous demandez des informations dans cette enceinte.

La position de la Ville est à l'inverse très claire : oui, le C.I.D.J. mène des missions d'intérêt général essentielles pour les jeunes, a fortiori dans cette période de crise économique et sociale qui affecte la scolarité, la formation, l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes, sans oublier leur santé mentale, ce qui nécessite aussi de renforcer leur accès au droit à cet égard. La Ville de Paris souhaite la pérennisation des missions du

C.I.D.J., le maintien ferme de ses 71 emplois salariés dont semble peu se soucier la Région Ile-de-France. Et je n'ai de cesse de rappeler cette préoccupation qui est la nôtre à chaque réunion tripartite - ou plutôt bipartite avec l'Etat, puisque les élus de la Région n'y assistent pas !

La Ville de Paris, par le biais de la Direction de l'Urbanisme, continue d'assister le C.I.D.J. dans la recherche des locaux. Ces recherches ont avancé. Des pistes sérieuses sont sur la table à présent et nous les avons évoquées lors de la réunion du 9 décembre avec le cabinet de Mme la Secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement et la Ville de Paris, toujours prêts à prendre leur part de responsabilité dans le financement de ces pistes. Ce n'est toujours pas le cas de la Région. Sachez qu'elle ne souhaite aujourd'hui toujours pas financer le loyer de ces différentes pistes.

Partant de là, la Région se désintéresse du C.R.I.J., et rappelons que le C.I.D.J. est avant tout le C.R.I.J. Ile-de-France, la Région ne souhaite pas participer à la pérennité du C.I.D.J. et de ses missions. Nous l'avons constaté avec l'Etat - pas moi seule, mais avec l'Etat ! - le 9 décembre dernier. Ce n'est donc plus le même projet associatif. Il faudra peut-être revoir - et nous en sommes là ! - à l'aune de ce désengagement de la Région, entendu par la Ville de Paris...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD !

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je finis en une phrase...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 236 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 236 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 190 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DJS 190).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au soutien des centres Paris Anim' Arras et Censier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 133 relatif au soutien des centres "Paris Anim' Arras" et Censier est retiré de l'ordre du jour, car non présenté.

2020 DAE 300 - Subvention de fonctionnement de l'Office du tourisme et des congrès de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 300 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

Nous passons chez Frédéric HOCQUARD.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le tourisme, une des principales sources d'activité économique de Paris et de sa Région, connaît aujourd'hui une crise dont la déflagration n'a probablement et malheureusement pas encore produit tous ses effets. A lui seul, ce secteur emploie près de 500.000 personnes et représente 7 à 8 % de la richesse de notre Région. La pandémie qui perdure a totalement mis à l'arrêt la fréquentation touristique de notre ville. Les réservations aériennes vers Paris pour 2021 sont en chute libre depuis 2019, avec des baisses allant de 61 à 88 % selon les mois.

La détresse des acteurs du tourisme et l'urgence de cette situation se traduisent dans les chiffres : c'est déjà 15 millions de visiteurs en moins en Ile-de-France cette année. Les perspectives de reprise sont difficiles à percevoir et, derrière tous ces mots, ce sont des milliers d'actifs et leurs familles qui subissent ce choc brutal.

Face à un tel constat, nous nous devons d'agir vite, bien et fort. Pourtant, le plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme le mois dernier, et ici encore à travers les axes de déploiement qui nous sont présentés, semble insuffisant face à l'ampleur du séisme et à la manne financière que le tourisme représente en termes d'emplois, de recettes et de taxe.

Ces dernières semaines l'ont clairement montré : le potentiel de reprise à moyen terme est plus incertain que jamais. Cet été, comme à la rentrée, la question était plus de savoir comment relancer notre économie que de contenir une deuxième vague. Malheureusement, aujourd'hui, le reconfinement et le déconfinement par étapes renforcent chaque jour cette incertitude sans parler d'une éventuelle troisième vague et d'une clientèle internationale qui risque d'être frileuse à l'idée de revenir à Paris.

Notre responsabilité est donc de proposer aux acteurs du tourisme des solutions concrètes et adaptables car personne ne peut leur dire à quel moment nous pourrions envisager une réelle reprise. Face aux intentions louables de ce projet de délibération DAE 300, il existe un décalage inquiétant avec la détresse des acteurs du tourisme, l'urgence de cette situation et la perspective d'une instabilité durable. Ce terrible constat n'apparaît pas comme le fil rouge des mesures proposées.

Vous comptez valoriser les acteurs qui entreront dans une dynamique R.S.E. ou digitale, mais quid de tous les autres ? Vous souhaitez organiser des assises du tourisme durable pour réformer ce secteur. Pendant ce temps, les acteurs sont inquiets pour leur quotidien et ne peuvent pas se projeter réellement. Tout ceci est évidemment une bonne chose ; c'est pourquoi le groupe Changer Paris votera ce projet de délibération. Cependant, à sa lecture, cette projection donne l'impression d'avoir été essentiellement pensée avant la crise. Aussi passe-t-elle à côté de la réalité actuelle. Vous évoquez insuffisamment ce présent compliqué et n'en tirez pas les conclusions qui s'imposent. La politique, c'est prévoir, mais c'est aussi s'adapter.

Comme j'avais déjà eu l'occasion de le demander en octobre, nous vous appelons donc à fixer des objectifs moins restrictifs dans leur concept, au-delà des visites d'un Paris du quotidien et de nouvelles contraintes écologiques, certes indispensables mais difficiles à intégrer en cette période de crise sanitaire, économique et sociale majeure.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Caroline DOUCERÉ.

Je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues.

Pour vous répondre en quelques mots, ce projet de délibération porte sur la question de la subvention de l'Office du Tourisme. Je ne vous rappelle pas le travail que fait l'office du tourisme, et tout son développement concernant la valorisation de cette ville et des acteurs touristiques.

Je voudrais revenir, par rapport à votre intervention, sur le fait que la Ville aurait un peu regardé le train passer de ce point de vue. D'abord, vous avez cité l'ensemble de l'effort que nous avons fait en direction du tourisme, de l'ordre de 10 millions sur l'année 2020. Il se prolongera en 2021 mais, avant cela, il faut intégrer aussi l'ensemble du travail qu'a réalisé ma collègue Olivia POLSKI dans le domaine de la restauration et des bars, qui font bien évidemment partie de la filière touristique et que nous avons soutenus à travers la question des extensions de terrasse. Il faut également intégrer le travail de réduction de loyers quand les établissements se trouvaient dans des lieux de la Ville, proches de la Ville. Je parle par exemple des espaces de congrès. Il faut intégrer enfin tout le travail que nous avons fait de relance, en termes de communication, dans ce domaine.

Nous allons bien évidemment continuer en 2021. Un plan, à cette étape de plus de 6 millions d'euros, est prévu dans le domaine de la relance mais nous attendons deux choses.

D'abord, l'effort gouvernemental. Je rappelle que le secrétaire d'Etat au tourisme a annoncé au mois de mai un plan de 18 milliards d'effort pour soutenir la filière touristique qui, pour l'instant, n'a toujours pas de déclinaison territoriale pour l'Ile-de-France. Il y en a une pour Lourdes, il y en a une pour la Corse ; j'ai découvert ce matin qu'il y en avait une concernant les Antilles. Nous souhaiterions, avec la Région Ile-de-France, qu'il puisse y avoir une déclinaison de ce plan de relance à l'échelon territorial francilien, parisien, de la métropole parisienne, qui pèse de manière extrêmement importante sur la question du tourisme en France.

Deuxième chose : quand on parle de tourisme durable, des assises de la question de la durabilité, de l'éco-responsabilité, ce n'est pas simplement pour imposer de nouvelles normes. C'est aussi parce que l'on voit, à travers cette crise qui est un accélérateur, les questions de durabilité, de résilience. Construire un tourisme qui soit capable de mieux résister à la crise, de s'adapter par rapport à des crises récurrentes avant celles du Covid,

qui est peut-être l'acmé des crises que nous avons connues. Nous avons connu les Gilets jaunes, des attentats, des grèves, ou même les crues de la Seine. Je ne mets évidemment pas du tout un trait d'égalité entre ces différentes crises mais elles ont impacté de manière forte l'industrie du tourisme à Paris. Nous incitons, nous accompagnons et nous voulons aider l'ensemble de la filière touristique à travailler davantage ces questions de durabilité, et donc à être résilients et à résister, par rapport aux crises passées, actuelles et à venir, d'où la question des assises et l'ensemble du travail que nous faisons.

Dernière chose : nous allons aussi travailler sur des questions de déclinaison territoriale. J'ai réuni l'ensemble des adjoints au tourisme autour de cette question en voulant réfléchir à la manière dont les maires d'arrondissement peuvent travailler et faciliter aussi la venue du tourisme sur leur arrondissement afin que le tourisme à Paris ne soit pas simplement concentré dans certains quartiers, autour de certains monuments ou de certains lieux beaucoup fréquentés par les touristes, mais qu'il puisse se répartir de manière plus égalitaire au niveau du territoire parisien.

Voilà pour vous répondre, chère collègue, sur ce projet de délibération qui - je ne vais pas revenir dessus car on essaie d'être court - comporte aussi l'ensemble de l'activité de l'O.T.C.P. dont je veux saluer ici l'action de sa directrice et de son président.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric HOCQUARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 300.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 300).

2020 DICOM 12 - Conventions de partenariat média et de mécénat pour la soirée du 31 décembre 2020.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons, avant la suspension, le dernier projet de délibération sur lequel il y a inscription et concernant Frédéric HOCQUARD : il s'agit du projet de délibération DICOM 12 et de l'amendement technique n° 228 déposé par l'Exécutif. Ce sont des conventions de partenariat média et de mécénat pour la soirée du 31 décembre 2020.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je serai rapide parce que nous savons déjà les désaccords des uns et des autres sur ce sujet puisque, chaque année, à chaque réveillon, nous avons le même débat. Je redirai donc que je suis en désaccord sur le fait que nos manifestations festives pour le 31 décembre dépendent du mécénat d'abord parce que le mécénat permet à des entreprises de défiscaliser. C'est donc un appauvrissement de l'Etat et elles se donnent une belle image de marque alors qu'elles ne sont pas toujours très claires sur leur stratégie d'optimisation fiscale... Ou, au contraire, elles sont très claires ! En plus, on leur donne le moyen de se faire une belle image de marque, c'est-à-dire que l'on contribue à faire la publicité de ces entreprises.

De qui s'agit-il cette année ? C'est la B.N.P. Le mécénat financier est à hauteur de 56.000 euros. L'année d'avant, il me semble, que c'était Nutella. On avait trouvé que ce n'était pas terrible en termes d'écologie avec toutes les problématiques d'huile de palme. Cette année, c'est B.N.P. D'un point de vue écologique, est-ce que c'est super ? Je me souviens que la Maire de Paris s'était opposée à ce que Total puisse être sponsor pour les Jeux olympiques car c'est un des plus gros pollueurs de la planète. Finalement, elle s'est dernièrement ravisée puisqu'elle a accepté que Total reprenne la gestion des bornes Autolib'. C'est visiblement à géométrie variable.

Excusez-moi, mais la B.N.P. fait partie de ces banques qui investissent dans les énergies fossiles et qui sont de grands pollueurs de la planète. On voit bien là que la finance verte est un leurre complet, d'où le fait que je m'oppose chaque année, avec d'autres élus, aux subventions à Paris Europlace. La finance verte, c'est comme le capitalisme vert : le problème, ce n'est pas la couleur ; c'est que c'est une illusion complète ! Depuis que l'on parle de finance verte, les banques ont toujours continué à investir de plus en plus dans les énergies fossiles.

Je ne serai pas plus longue mais je vote contre ce projet de délibération. Je trouve qu'il y a une énorme hypocrisie de la Ville à se prétendre écologique, engagée contre ces logiques, pour finalement chercher à

bénéficier de ces entreprises et de ces banques, et de les valoriser par la communication que permet le mécénat de cette manifestation. Cela va totalement à l'encontre de votre discours sur l'écologie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Sylvain RAIFAUD qui doit être en Salle des fêtes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire. C'est bien le cas.

Je voudrais rassurer Frédéric HOCQUARD : nous voterons pour ce projet de délibération tant nous avons besoin de célébrer la fin de cette année 2020 si particulière et le dispositif proposé est très sympathique.

Je voulais simplement attirer l'attention de notre Assemblée sur le mécénat de cette opération assurée par B.N.P. Paribas à hauteur de 56.000 euros, montant augmenté suite à un amendement technique de l'Exécutif. Je veux rappeler ici que B.N.P. Paribas a été malheureusement distingué par Oxfam comme étant la banque française qui consacre le plus d'investissement aux énergies fossiles, à hauteur de 12,8 milliards d'euros entre 2016 et 2017, soit quatre fois plus que pour les énergies renouvelables.

Après les illuminations des Champs-Élysées financées par l'huile de palme et la déforestation des Ferrero Rocher, il est temps que notre collectivité remette à jour sa charte du mécénat pour la mettre en cohérence avec ses engagements très forts pour la biodiversité et contre le changement climatique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

La parole est à Frédéric HOCQUARD, pour répondre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux intervenants.

Madame SIMONNET, j'aurais tout essayé sur les partenariats. La première année, j'ai fait Monoprix, donc la distribution française de supermarchés. L'année d'après, je me suis un peu diversifié : je suis allé voir Dior. On était dans le luxe français. Maintenant, une banque française. Visiblement, aucun de ces soutiens, aucun de ces mécénats ne vous agréent. Il faudrait à un moment donné me dire lesquels on peut avoir en termes de soutien, sachant que ces soutiens, que ce soit la B.N.P., Dior ou Monoprix, sont des soutiens réguliers dans le domaine des arts et de la culture, de l'événementiel et des festivités.

Deuxième chose : je voulais aussi souligner l'effort qui a été fait, notamment celui de la DICOM, sur l'organisation dans un contexte extrêmement compliqué, complexe, d'un événement pour célébrer, malgré tout, le 31 décembre à Paris, même si nous serons chacun les uns chez les autres. On va pouvoir permettre de célébrer, sur les réseaux sociaux et à la télévision, puisque ce sera retransmis, ainsi que sur France Inter, entre 23 heures 45 et minuit et demi un concert à Paris de Jean-Michel JARRE avec une innovation technique. Je vous laisserai la découvrir : au-delà du streaming, on aura un certain nombre de choses visuelles assez fortes. Regardez-les. Je vous fais un peu de "teasing" pour que vous le regardiez.

De ce point de vue, oui, nous cherchons des soutiens financiers, du "sponsoring", ce qui permet aussi d'économiser l'argent public. Je rappelle que, comme chaque année, cet argent est réinvesti dans un appel à projets que nous réalisons sur les questions de l'animation de la vie nocturne. Ce sera de nouveau le cas cette année.

Enfin, pour répondre à Sylvain RAIFAUD, il y a bien sûr un travail en cours sur la question de la charte du "sponsoring" et du mécénat au niveau de la Direction de la Communication. Un certain nombre de sponsors ont été écartés, vous le savez. S'il reste des choses à faire dans ce domaine, il ne reste qu'à cette Assemblée de s'en saisir.

En attendant, nous aurons le 31 décembre un magnifique événement avec Jean-Michel JARRE qui se déroulera non pas à l'Arc-de-Triomphe comme d'habitude mais à la cathédrale Notre-Dame.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric HOCQUARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 228 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 228 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 12 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DICOM 12).

Chers collègues, je suspends la séance. Elle reprendra à 14 heures comme nous en avons convenu : 14 heures, et pas 14 heures 30.

Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je suis désolé de cette suspension de séance pour la pause déjeuner, qui a dû être écourtée. Nous nourrissons collectivement l'espoir de finir le moins tard possible ce soir. De toute façon, il faudra que l'on termine ce soir. Nous en avons terminé avec les dossiers de Frédéric HOCQUARD à la suspension, à 13 heures.

2020 DGRI 42 - Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'association "Maison Yitzhak Rabin" relative à l'organisation de la 25e commémoration de l'assassinat d'Yitzhak Rabin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De ce fait, nous sommes toujours en 7e Commission. Nous allons donc aborder les dossiers qui concernent la délégation d'Arnaud NGATCHA. Je vois que sont déjà présents dans l'hémicycle Arnaud NGATCHA, Geneviève GARRIGOS, Jack-Yves BOHBOT, les principaux protagonistes du premier projet de délibération inscrit pour commencer nos travaux, qui est la convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'association "Maison Yitzhak Rabin", relative à l'organisation de la 25e commémoration de l'assassinat de l'ancien Premier ministre israélien. C'est le projet de délibération DGRI 42.

Je donne la parole à la présidente, Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Chers collègues, Monsieur le Maire, je voudrais, pour aborder ce projet de délibération, convoquer un souvenir gravé en mon cœur et qui est celui d'une chanson. Une simple chanson, dont les paroles sont empreintes d'espoir et de force, mais dont les mots ont été tachés de sang le 4 novembre 1995, parce qu'ils étaient dans la poche d'un homme immense qui venait de la chanter et s'est écroulé sous les balles d'un fanatique. Cette chanson, c'est "Shir LaShalom", une chanson pour la paix. C'est devenu le symbole de cet espoir qui perdure, malgré le deuil, d'un succès du processus de paix et du rejet de la violence.

Certaines et certains dans notre Assemblée ne sont pas jeunes d'assez d'années pour savoir tout ce que ce processus a pu représenter pour ma génération et d'autres. Le Prix Nobel de la paix accordé en 1994 à Yitzhak Rabin, Shimon Peres et Yasser Arafat, nous a permis d'entrevoir enfin la possibilité de deux Etats coexistant dans la paix, d'en finir avec la spirale infernale de la violence. Cet espoir n'était ni naïf, ni défaitiste, ni vain.

Yitzhak Rabin, homme de paix par excellence, a d'abord été un homme de guerre, et non des moindres. C'est lui qui, comme chez d'Etat-major, a obtenu la victoire dans la guerre des Six-Jours. C'est le même homme, avec d'autres hommes de guerre et de violence, qui a signé les accords d'Oslo, conscient que l'enlèvement de la violence desservait les intérêts fondamentaux de tous et de toutes. C'est lui qui a chanté cette chanson dans ses derniers instants.

Et si le progressif délitement des relations entre méfiance et repli a fini par éclater avec la seconde intifada, si le pessimisme l'emporte aujourd'hui et si le bain de violence engendre toujours plus de violence, l'espoir reste présent dans les opinions israéliennes et palestiniennes, et nous devons à la mémoire de Yitzhak Rabin de l'honorer et de le nourrir.

En 2005, 200.000 personnes se sont rassemblées sur la place Yitzhak Rabin pour chanter la chanson pour la paix. En 2015, elles n'étaient plus que 100.000, mais elles chantaient avec la même force. Le 13 janvier 2021, nous célébrerons avec un peu de retard - Covid oblige - le 25e anniversaire, ici même, de cet assassinat, de la disparition de ce grand homme. Il ne tient qu'à nous, en cette période propice à l'allumage des lumières, de faire résonner un chant pour la paix et de faire vivre pour une nouvelle génération un espoir nouveau.

Je vous invite à voter pour le projet de délibération DGRI 42, et vous invite à suivre les paroles de "Shir LaShalom" : "Al tagidu yom yavo havi'u et hayom! Ki lo khalom hu". "Ne dites pas : un jour viendra, faites-le advenir ! Car ce n'est pas un rêve".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente, pour ce très bel hommage.

Je donne la parole à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame GARRIGOS, nous voterons, bien sûr, ce projet de délibération. Yitzhak Rabin était un homme de paix. Il a été assassiné parce qu'il voulait la paix, parce qu'il bâtissait la paix. Une génération s'est écoulée depuis le 4 novembre 1995, quand un étudiant d'extrême droite assassinait le Premier ministre de l'Etat d'Israël, au moment où il quêtait inlassablement le soutien au processus de paix place des Rois-d'Israël, devant la mairie de Tel-Aviv. Quelques jours plus tard, un million d'Israéliens défilèrent devant son cercueil. Le processus d'Oslo, qu'il avait initié depuis des années et qui s'efforçait d'accomplir la réconciliation israélo-palestinienne, ne s'en remettra pas.

Premier ministre, héros de guerre, compagnon des pères fondateurs de l'Etat d'Israël, Yitzhak Rabin était aussi un démocrate acharné, un homme politique visionnaire. Ainsi avait-il conclu un traité de paix avec son ami, le roi Hussein de Jordanie. Il menait, avec prudence mais détermination, une action visant à trouver une solution permanente au conflit israélo-palestinien. Il fut lauréat en 1995 du Prix Nobel de la paix, avec Yasser Arafat et Shimon Peres. La place des Rois-d'Israël s'appelle désormais la place Yitzhak-Rabin. A l'endroit où il est tombé sous les balles, a été érigé un petit buste en pierre noire le représentant. Depuis 25 ans, le processus de paix n'a plus avancé, même s'il faut saluer la récente normalisation des relations de l'Etat hébreu avec cinq pays arabes, avant que d'autres ne suivent cet exemple, espérons-le.

Notre groupe Changer Paris est bien sûr favorable à l'organisation de cette commémoration, qui célébrera un homme exceptionnel au service de la paix, une terre promise pour laquelle nous avons l'occasion, aujourd'hui, d'apporter notre modeste pierre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci aussi à vous, Jack-Yves BOHBOT, pour ce très bel hommage.

Je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA, pour vous répondre, au nom de l'Exécutif.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec un grand honneur que je vous sou mets un projet de délibération qui vise à la co-organisation de la 25e commémoration de l'assassinat de Yitzhak Rabin. Cet événement nous permet d'honorer la mémoire de cet homme, qui a consacré une partie de sa vie à son combat pour la paix. Il fut assassiné pour ses convictions lors d'une manifestation en soutien aux accords d'Oslo, le 4 novembre 1995.

Ce travail de mémoire s'inscrit dans la continuité puisque la Ville soutient régulièrement la "Maison Yitzhak Rabin". Déjà, en 2015, nous avons accueilli dans l'Hôtel de Ville la 20e commémoration de son assassinat. C'est notre contribution à l'œuvre de celui que l'on considère comme l'un des grands architectes de la paix entre les Israéliens et les Palestiniens. Cet événement est également l'occasion de rappeler sans cesse que des femmes et des hommes continuent d'œuvrer dans le sens de la paix, et qu'honorer la mémoire de Yitzhak Rabin, c'est donner une résonance à leur engagement quotidien.

Je vous remercie pour votre soutien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DGRI 42).

Je vous remercie.

2020 DGRI 56 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Institut français du Liban pour la réparation de la Maison Jaune à Beyrouth.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 56 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'"Institut français du Liban" pour la réparation de "La Maison Jaune" à Beyrouth.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les Libanais, libres et fiers, ont été le seul peuple dans l'histoire du monde, à travers les siècles, quels qu'aient été les péripéties, les malheurs, les bonheurs, les destins, le seul peuple dont jamais le cœur n'a cessé de battre au rythme du cœur de la France. Ces mots ne sont pas les miens, mais ceux prononcés par le général de Gaulle en 1941. Déjà, à l'époque, il constatait la force et la spécificité du lien ancien qui existe entre la France et le Liban.

En 2016, 225.000 Libanais étaient recensés en France, dont une partie non négligeable à Paris. Les relations entre Paris et Beyrouth sont donc très fortes. Le combat permanent d'un homme pour le Liban reste ancré dans la mémoire collective. C'est celui de Jacques Chirac, Maire de Paris pendant 18 ans, puis Président de la République. Son tropisme pour les cultures du monde et sa profonde amitié avec Rafiq Hariri ont façonné ces liens, que nous continuons tous ensemble à faire vivre à travers des actions comme celle présentée aujourd'hui.

Ce projet de réhabilitation de "Beit Beyrouth", dite "La Maison Jaune", en est une démonstration éclatante. Ce magnifique bâtiment, qui se dégradait et était menacé de disparition, est devenu un lieu de premier plan mettant en valeur à la fois l'histoire mouvementée de Beyrouth et sa vie artistique, humaine, riche d'un mélange de nombreuses cultures. Endommagé par l'explosion survenue en août dernier, ce lieu doit être préservé. A l'heure où tout le Liban est déjà confronté à une crise économique et sociale très violente, il est d'autant plus crucial que Paris soutienne Beyrouth.

Le groupe Changer Paris soutiendra, bien évidemment, ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Caroline DOUCERÉ.

Je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, Madame la Conseillère de Paris, mes chers collègues, je vous présente aujourd'hui un projet de délibération ayant pour objet l'attribution d'une subvention pour la restauration de "La Maison Jaune" à Beyrouth, "Beit Beyrouth", maison historique de la guerre civile libanaise, suite aux dommages subis lors de l'explosion du mois d'août dernier.

Paris et Beyrouth sont liés depuis 1993 par un pacte d'amitié et de coopération, réaffirmé en 2006 dans les domaines de la culture et de l'architecture. Comme en témoigne l'aide d'urgence de 100.000 euros, que nous avons versée à la Croix-Rouge libanaise suite aux événements du mois d'août dernier. Cette action s'inscrit ainsi dans la continuité de ces liens d'amitié et donne suite à la coopération sur "La Maison Jaune" lancée en 2008, en partenariat avec le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères.

Ce projet de restauration marque, en outre, l'attachement que la Ville de Paris porte pour la préservation et la valorisation du patrimoine qui est internationalement reconnu. Il s'articule autour de la sauvegarde et de la réhabilitation architecturale de "La Maison Jaune", pour laquelle Paris a joué un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la municipalité de Beyrouth.

La subvention de "La Maison Jaune" à Beyrouth provient du reliquat correspondant au budget du projet de création d'un centre de mémoire et de culture au sein de "La Maison Jaune", soutenu par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, voté sous la délibération 2016 DGRI 83, dont la délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales a approuvé la réallocation. Cette subvention s'élève à 20.000 euros. En réallouant ce crédit, nous contribuons à la réhabilitation de ce bâtiment historique et réaffirmons notre soutien à Beyrouth, à son patrimoine et à "La Maison Jaune".

Je vous remercie pour votre soutien à ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DGRI 56).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution à Patrick George Zaki, Alaa Abdel Fattah, Esraa Abdel Fattah et Solafa Magdy de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

C'est tout d'abord le vœu référencé n° 134, relatif à l'attribution à Patrick George ZAKI, Alaa Abdel FATTAH, Esraa Abdel FATTAH et Solafa MAGDY, de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.

La parole est à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous présente aujourd'hui un vœu de l'Exécutif afin de décerner la Citoyenneté d'Honneur à Patrick George ZAKI, Alaa Abdel FATTAH, Esraa Abdel FATTAH et Solafa MAGDY, quatre Egyptiennes et Egyptiens engagés pour la défense des droits humains.

Tout d'abord, je voudrais saluer la mémoire du jeune Chadi Habache, décédé le lundi 14 décembre, alors qu'il était emprisonné depuis 26 mois pour avoir réalisé un vidéoclip critiquant le président Abdel Fattah AL-SISSI.

La multiplication des répressions en Egypte, la remise en cause...

Madame DATI, je vais répondre à votre question.

La remise en cause de la liberté d'expression et d'opinion...

Merci, Madame la Maire. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Laissez parler Arnaud NGATCHA, je vous en prie, Madame la Présidente.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, ne venez pas dans cet hémicycle pour interrompre les orateurs, surtout quand il s'agit des adjointes et adjoints.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - La remise en cause de la liberté d'expression.

Madame la Maire, s'il vous plaît ? Merci.

La remise en cause de la liberté d'expression et d'opinion explique le choix de vous proposer des personnalités aux profils et engagements différents, mais qui ont en commun de voir leurs droits réprimés pour les avoir défendus. Ce sont donc deux femmes et deux hommes engagés sur des questions relatives aux droits des LGBTQI, de liberté de la presse, des droits des femmes. Autant de sujets représentatifs des atteintes aux droits humains perpétrés par le régime actuel en Egypte.

La visite d'Etat d'Abdel Fattah AL-SISSI, Président de la République arabe d'Egypte, le 7 décembre dernier, fait suite à une invitation du Président de la République française, Emmanuel MACRON. Nous devons rappeler que le protocole prévoit que les chefs d'Etats étrangers en visite d'Etat en France, doivent rencontrer le ou la Maire de Paris - Madame la Maire, Madame DATI - à l'Hôtel de Ville. C'est dans ce cadre que la Maire a reçu le Président AL-SISSI.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Enfin, taisez-vous ! C'est infernal ! On n'est pas dans une cour de récréation. Ecoutez !

Demandez une explication de vote. Votre groupe y a droit. Et respectez l'orateur !

Le sujet est suffisamment sérieux pour ne pas valoir ce spectacle que vous donnez, Madame la Présidente. Sincèrement.

Je vous demande de vous taire.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Non !

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - En amont de cet entretien...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Madame la Présidente, je vous demande de respecter le règlement intérieur. On n'interrompt pas les orateurs. Votre groupe a droit à une minute pour donner son explication de vote. Vous avez commencé la première, comme d'habitude.

Arnaud NGATCHA, vous avez la parole, et vous seul.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - En amont de cet entretien, le jeudi 3 décembre, la Maire de Paris s'est entretenue, à sa demande, en visioconférence avec des représentants d'associations œuvrant pour les droits humains et la défense des libertés publiques, pour aborder cette visite officielle et la situation des droits humains en Egypte. Cet entretien s'est déroulé en présence de mes collègues Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint chargé des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations, et de Geneviève GARRIGOS, Présidente de la 7e Commission, dont je salue l'engagement constant en matière de droits humains.

Je tiens d'ailleurs à nommer ces associations : "Amnesty International France", la "Fédération internationale pour les droits humains", "Reporters sans frontières", la "Ligue des droits de l'homme", "La Cimade", "Ensemble contre la peine de mort", "Centre Primo Levi", la "Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme", le "Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples", "S.O.S. Racisme", l'"Association pour la défense des droits des personnes homosexuelles et trans à l'intégration et au séjour", et "Commission nationale consultative des droits de l'homme".

Les représentants de ces associations ont fait part à Anne HIDALGO de leurs préoccupations sur la situation en matière de droits humains en Egypte. Ils ont, par ailleurs, signalé un certain nombre de défenseurs des droits humains qui retenaient particulièrement leur attention. Ce sont parmi ces Egyptiens que l'Exécutif a identifié ces quatre militantes et militants, auxquels nous vous proposons d'attribuer la citoyenneté d'honneur.

L'entretien avec le Président AL-SISSI s'est donc tenu dans le bureau de la Maire le lundi 7 décembre, et selon le protocole prévu pour l'accueil d'un chef d'Etat et de sa délégation. Nous étions, avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Geneviève GARRIGOS, présents lors de cet entretien. Je tiens à vous assurer que la Maire de Paris a évoqué avec force la situation des droits humains au Président de la République d'Egypte. Elle lui a, de plus, demandé...

Vous mentez, Madame DATI.

J'étais là. J'étais là.

Elle a en plus demandé, et je la cite...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Taisez-vous.

Terminez, Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - "La libération des prisonniers politiques et des militants qui font l'objet d'une répression intolérable en Egypte". Le discours de la Maire était en cohérence avec les engagements de la Ville de Paris en matière de droits humains, comme l'a rappelé le communiqué de presse daté du 7 décembre qui a été publié à la suite de cette visite.

C'est dans cette continuité que nous souhaitons attribuer la citoyenneté d'honneur à des personnes dont la situation est préoccupante, mais pour lesquelles nous nous engageons à apporter une protection renforcée parce que le Conseil de Paris décide de s'en saisir. Cette distinction incarne les valeurs auxquelles les Parisiennes et les Parisiens adhèrent, et nous responsabilisent devant eux en s'assurant de leur adhésion.

C'est ainsi que je vous invite, chers collègues, à voter pour ce vœu qui vise à attribuer la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Patrick George ZAKI, chercheur de l'initiative égyptienne pour les droits de la personne, spécialisé dans les questions de genre, Alaa Abdel FATTAH, blogueur et figure de la révolution de 2011, condamné à cinq ans de prison, Esraa Abdel FATTAH et Solafa MAGDY.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je vais vous demander de conclure parce que Jean-Luc ROMERO-MICHEL voudrait dire une...

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

Monsieur Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour une information complémentaire.

Une minute, si possible.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Je vais essayer. Enfin, je serai beaucoup plus court, rassurez-vous.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, alors qu'il y a quelques jours, lors de sa visite d'Etat en France, le Maréchal AL-SISSI recevait la Légion d'honneur des mains du Président de la République, la Maire de Paris, qui avait l'obligation de le recevoir, a, sans concession et avec fermeté - chère Madame DATI - interpellé AL-SISSI sur les violations inacceptables des droits humains en Egypte. Et ce fut d'ailleurs le seul propos que la Maire a eu à l'occasion de cet entretien.

La Maire nous propose d'attribuer, comme l'a rappelé Arnaud NGATCHA, la citoyenneté d'honneur, c'est-à-dire la plus haute distinction que Paris réserve aux défenseurs des droits humains et des libertés. A quatre d'entre eux, comme l'a rappelé Arnaud. Il s'agit de deux Egyptiennes et de deux Egyptiens. Je ne vous redis pas tout leur curriculum vitae. Tous les quatre ont subi - je pense que c'est cela qu'il ne faut pas oublier, Madame DATI, même si cela ne vous intéresse plus maintenant - des menaces, des harcèlements, des arrestations arbitraires et des tortures.

Tous les quatre sont aujourd'hui détenus dans les prisons égyptiennes depuis des mois et des mois, dans des conditions indignes, sans perspective de libération ni même sans jugement. Leur tort : avoir simplement exprimé leur opinion et défendu leur liberté et celle du peuple égyptien face à un régime parmi les plus autoritaires du monde, qui, en réponse, a bafoué leurs droits élémentaires.

A travers ce geste - et j'essaye d'écourter, Monsieur le Président, mais je pense que c'est quand même suffisamment important d'évoquer aussi...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous pouvez conclure, Monsieur ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Toutes ces dizaines de milliers de personnes qui sont aujourd'hui dans les geôles d'Egypte. C'est aussi sur elles, quelque part, que cette citoyenneté d'honneur va retomber. Nous voulons tous les honorer.

Bien sûr, j'ai une pensée toute particulière pour Céline LEBRUN-SHAATH, que j'ai rencontrée cette semaine en présence de la Présidente de la 7e Commission, Geneviève GARRIGOS, et de son vice-président, Boris JAMET-FOURNIER. Elle se bat avec courage pour la libération de son époux, Ramy SHAATH, en prison depuis bientôt 18 mois. Nous restons évidemment mobilisés à ses côtés.

En conclusion, comme Arnaud et comme la Maire de Paris, j'en appelle au soutien le plus large de notre Assemblée pour élever au rang de citoyenneté d'honneur ces quatre personnalités. C'est un signal fort que leur envoie aujourd'hui Paris, capitale des droits humains. C'est aussi une protection que nous leur donnons. C'est pourquoi j'espère que ce vœu sera adopté à l'unanimité. Il y va de leur sécurité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Sans surprise, et j'espère dans le silence le plus absolu, j'ai reçu cinq demandes d'explication de vote au moment où je vous parle.

Je donne la parole à Mme Nathalie MAQUOI, pour la première explication de vote.

Mme Nathalie MAQUOI. - Monsieur le Maire, chers collègues, par ce vœu de l'Exécutif, vous proposez au Conseil de Paris de rappeler son attachement aux droits humains et à la liberté d'expression. Par l'octroi de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Alaa Abdel FATTAH, Esraa Abdel FATTAH, Solafa MAGDY et Patrick George ZAKI, vous nous proposez de remettre cette distinction à des hommes et des femmes, alors qu'en Egypte, ils et elles sont réprimés, emprisonnés pour leurs convictions et leur combat pour les droits humains, quelques jours après la visite d'Etat du Président égyptien. Nous partageons cet attachement fondamental aux droits humains et à la liberté d'expression. C'est pourquoi nous le voterons.

Parmi les nombreux prisonniers retenus en Egypte, souvent sous couvert d'une parodie de justice, nous pensons aujourd'hui à l'un d'entre eux, Ramy SHAATH, retenu depuis 17 mois, qui est marié à une Française. Nous nous inscrivons ainsi dans la tradition de la diplomatie française de soutenir ses concitoyens, ses concitoyennes et leur famille. Nous pensons à Ramy SHAATH, dont la détention provisoire a été renouvelée lundi pour la vingtième fois, sans que celui-ci ne puisse comparaître, sans que ses avocats ne puissent lui parler. Nous soutenons la demande de libération demandée par sa femme, Céline, par les associations de défense des droits humains. Vous les avez citées. Nous nous inscrivons dans la durée de ce combat et de cette mobilisation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nathalie MAQUOI.

C'était donc l'explication de vote du groupe "Génération.s".

Pour le groupe Communiste et Citoyen, explication de vote de Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour MACRON, l'argent n'a pas d'odeur. AL-SISSI, le dictateur égyptien, a bien été reçu en grande pompe : repas de gala à l'Élysée, remise de la Légion d'honneur en catimini. Au cœur de cette visite, les ventes d'armes. Sa première rencontre a été consacrée à un entretien avec la ministre française des Armées. AL-SISSI a besoin d'armes et nous lui en fournissons. Plus de 7 milliards d'euros de matériel militaire français lui ont été ainsi vendus entre 2010 et 2019. La France ne veut pas laisser s'échapper un tel marché. Tant pis pour les droits humains. Ces relations régulières visent à renforcer les relations entre Paris et Le Caire, un partenaire stratégique et essentiel pour la stabilité au Moyen-Orient. Cette visite a été ressentie comme une provocation à l'égard des associations de droits humains en France et en Egypte. Notre groupe a aussitôt réagi avec un communiqué, en exprimant sa solidarité avec le peuple égyptien et en refusant de participer à sa réception à l'Hôtel de Ville.

Nous voterons donc ce vœu, même si nous aurions préféré un vœu plus global concernant les 60.000 détenus politiques. Nous souhaitons avoir une attention particulière sur le cas de Ramy SHAATH, marié à une Française, Mme Céline LEBRUN-SHAATH.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET. Explication de vote au nom du groupe Communiste et Citoyen.

Pour le groupe Paris en commun, explication de vote de Mme Geneviève GARRIGOS, témoin de moralité.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je tiens à remercier Mme la Maire de Paris et mes deux collègues, Arnaud NGATCHA et Jean-Luc ROMERO-MICHEL, de m'avoir associée à l'ensemble des rendez-vous qui ont eu lieu pendant cette visite. Parce qu'il me semble, de par mon expérience, qu'il vaut mieux toujours parler, dire les choses et ne jamais baisser la tête, plutôt que de claquer la porte.

Comme cela a été dit, cette citoyenneté d'honneur remise à quatre personnes exceptionnelles, ne signifie pas que nous oublions tous ceux et toutes celles qui sont dans la même situation. 60.000 prisonniers politiques et d'opinion dans les prisons égyptiennes. Je vous ai dit tout à l'heure que j'allais donner le nom des autres personnes qui nous avaient été signalées par les associations. Donc, je vais les citer ici pour qu'elles ne soient pas oubliées : Abdel Nasser ISMAÏL, Abderrahmane TAREK, Ahmed DOUMA, Esat GONEIM, Gamal Abdel HAKIM, Itam Mohamed DIN, Isham FOUHAD, Ossam EL-SAYED, Ossam MOUANIS, Ibrahim ES-ELDIN, Ibrahim Mettouali EGAZZI, Ismaïl AL-ISCANDARANI, Meyenour AL-MASRI, Ramy CAMEL, Ramy SHAAT, Ziad EL-ELMY.

Nous continuerons à nous mobiliser pour la libération de tous ceux qui sont détenus arbitrairement.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

C'était une explication de vote de Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Pour le groupe Ecologiste de Paris, explication de vote de Mme Antoinette GUHL, qui est en Salle des fêtes. Nous l'écoutons.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, la France a accueilli en grande pompe le dictateur égyptien AL-SISSI. Elle lui a déroulé le tapis rouge. Rouge, couleur de la puissance déroulée sur les marches de l'Élysée et aussi dans la cour de l'Hôtel de Ville. Rouge, couleur de la reconnaissance suprême de la grand-croix de la Légion d'honneur, que le Président AL-SISSI pourra épingler à son veston comme souvenir de Paris. Rouge, couleur du sang, du sang des opposants, des innocents, des prisonniers politiques, enlevés, torturés, enfermés, et même exécutés. Rouge, couleur de la honte, que nous sommes nombreux à avoir ressentie à l'annonce de cette visite d'Etat. Je dis bien "à l'annonce", car des vidéos ou des photos, nous n'en avons point vu. Les journalistes français étaient interdits d'informer. Comme le dirait Yann BARTHÈS : "C'est bien la première fois qu'il faille que l'on regarde les télévisions d'un pays autoritaire pour savoir ce qui se passe en France".

Quel est le prix de la honte ? Combien d'avions de chasse ? Combien d'avions Rafale ? Combien de porte-hélicoptères classe Mistral ? Combien de véhicules blindés ? Combien de milliards d'euros d'armes ont été vendus à l'Egypte pour justifier de nous faire subir cette honte nationale ? La réponse est classée "secret-défense". Mais une leçon semble être à tirer de cette séquence : mieux vaut être dictateur que migrant pour être bien accueilli en France.

J'aurais aimé citer un certain nombre de prisonniers politiques arrêtés et emprisonnés : bien sûr, au premier chef desquels Ramy SHAATH, mais bien d'autres. Je ne vais pas tous les citer, cela a déjà été fait. Mais, vous

l'avez compris, la citoyenneté d'honneur attribuée à Patrick George ZAKI, Alaa Abdel FATTAH, Esraa Abdel FATTAH et Solafa MAGDY - puisque, Madame la Maire, votre choix s'est porté sur ces personnes - nous convient. Si cette citoyenneté d'honneur porte le symbole du soutien de Paris à l'ensemble des prisonniers politiques détenus arbitrairement en Egypte.

Le groupe Ecologiste de Paris votera donc pour ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL qui s'exprimait pour le groupe Ecologiste de Paris.

Je donne maintenant la parole au maire du 16e arrondissement, M. Francis SZPNER, qui va faire l'explication de vote du groupe Changer Paris.

M. Francis SZPNER, maire du 16e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a toujours, en la matière, la manière de procéder. Et d'ailleurs, vous, Monsieur le Maire, vous avez dit, parlant de Mme GARRIGOS : "Vous êtes le témoin de moralité". En général, quand on a besoin de témoin de moralité, c'est que l'on est accusé et que l'on est dans une mauvaise passe. J'aurais préféré, d'ailleurs, que Mme la Maire vienne ici nous expliquer. Car, en réalité, ce principe de la visite, c'est vous qui l'avez rendu choquant et suspect. Vous l'avez rendu choquant et suspect parce que vous l'avez dissimulé à l'agenda. Et nous avons aujourd'hui le sentiment que ce vœu est une occasion de rattrapage pour essayer de concilier l'inconciliable. Et l'on voit bien, d'ailleurs, que les critiques fusent dans votre majorité.

Nous avons toujours eu une position de principe - et ce débat l'illustre encore davantage : c'est que la Ville de Paris ne peut pas essayer de mener une diplomatie parallèle, surtout quand elle est guidée par des intérêts partisans et idéologiques. Voilà pourquoi nous allons nous abstenir sur ce vœu : parce que nous considérons qu'effectivement, à entendre les uns et les autres... Quand j'entends Mme GARRIGOS venir nous dire que ces 4 sont méritants, mais qu'il y en avait beaucoup d'autres, je suis désolé, mais la citoyenneté de la Ville de Paris ne se donne pas au loto. Pourquoi 4 et pourquoi pas 60 ? Cela montre bien que ces démarches sont artificielles et qu'elles visent en réalité à des positions de posture. Voilà pourquoi notre groupe s'abstiendra.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Qu'il n'y ait pas de méprise sur l'expression "témoin de moralité", cher Francis SZPNER. En l'occurrence, je faisais simplement référence au fait que Geneviève GARRIGOS était aux côtés d'Arnaud NGATCHA et de Jean-Luc ROMERO-MICHEL, dans le bureau de la Maire de Paris quand elle a reçu le Président égyptien, qu'elle a entendu très concrètement ce que la Maire de Paris a exprimé au Président égyptien, provoquant son courroux, et reprenant les éléments qui se trouvent dans ce vœu. C'est simplement ce que je voulais vous dire sur l'expression "témoin de moralité".

M. Francis SZPNER, maire du 16e arrondissement. - L'expression "témoin de moralité", elle vous est venue spontanément. Mais, ce qui aurait été mieux et qui aurait mis fin à ce débat entre nous, c'est que la Maire de Paris vienne en personne nous l'expliquer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est un grand classique dans ces cas.

Dernière explication de vote, à ma connaissance : celle de Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Les relations bilatérales franco-égyptiennes sont fondées sur des relations historiques d'amitié et de confiance. C'est au nom de ce partenariat exigeant que je souhaitais exprimer, au nom de mon groupe, notre profonde préoccupation au sujet du maintien en détention de prisonniers d'opinion en Egypte. Des militants politiques, des activistes, des avocats de défense des droits humains, des journalistes, sont maintenus en détention provisoire malgré la situation sanitaire.

La diplomatie française œuvre activement à la libération sans condition des prisonniers politiques. Madame PRIMET, je vous rappelle que le Président Emmanuel MACRON a mentionné la situation de M. Ramy SHAATH, figure de la révolution du 25 janvier 2011, lors de sa conférence de presse devant son homologue égyptien.

Bien sûr, nous partageons les préoccupations portées par ce vœu. Pour autant, nous sommes très mal à l'aise face à la mention de seulement quatre personnalités. Pourquoi ces quatre personnalités et pas les autres ? Vous en avez cité un certain nombre, Madame GARRIGOS. Trop nombreux sont les prisonniers concernés. N'en sélectionner que quatre risque de porter préjudice aux autres. Nous craignons les conséquences sur ces personnalités, qui méritent, au même titre que les quatre sélectionnées, tout notre soutien. Dès lors, nous ne prendrons pas part au vote.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pas d'autres explications de vote ?

Je vous propose de passer au vote sur le vœu n° 134, déposé par l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 147).

Le vœu est largement adopté, notamment par les quatre groupes de la majorité municipale.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien de la Ville au Professeur Ahmadreza DJALALI.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Les vœux référencés n° 135 et n° 135 bis sont relatifs au soutien de la Ville au Professeur Ahmadreza DJALALI.

La parole, dans le plus grand silence, est donnée à Mme Aminata NIAKATÉ.

Aminata NIAKATÉ, qui est en Salle des fêtes.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Elle arrive.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Nous avons tout notre temps.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

A titre liminaire, je tiens à remercier M. le Maire, Arnaud NGATCHA, et son cabinet, avec lesquels le groupe Ecologiste de Paris a pu travailler sur cette proposition de vœu que nous co-portons avec l'Exécutif. Ce vœu tend à porter un soutien appuyé de la Ville de Paris au Professeur Ahmadreza DJALALI et à ma consœur, Maître Nasrin SOTOUDEH.

Vous vous souvenez certainement de Nasrin SOTOUDEH, avocate iranienne, militante des droits de l'homme, condamnée le 11 mars dernier par le tribunal révolutionnaire de Téhéran à 33 ans d'emprisonnement ainsi qu'à 148 coups de fouet, notamment pour avoir défendu, comme avocate, des femmes refusant de porter le voile dans l'espace public. Après l'avoir faite citoyenne d'honneur en mars dernier, nous lui renouvelons notre soutien par un vœu de la Ville de Paris adopté début octobre, alors que ses jours étaient menacés par la grève de la faim qu'elle avait entreprise. Si elle a pu par la suite être libérée de façon provisoire le 26 octobre dernier, pour des raisons de santé, elle a malheureusement été de nouveau incarcérée le 2 décembre dernier. Le soir même de sa réincarcération - c'est dire le courage incroyable de cette femme - Nasrin SOTOUDEH s'est jointe aux multiples appels pour venir soutenir le Professeur Ahmadreza DJALALI, promis à une exécution imminente.

Pour revenir à Ahmadreza DJALALI, il s'agit d'un conférencier irano-suédois spécialiste de la médecine d'urgence, ayant travaillé dans de nombreuses universités en Europe. Il a été incarcéré le 24 avril 2016, alors qu'il s'était rendu en Iran à l'invitation de l'université de Téhéran. Puis, il a été condamné à mort pour espionnage et collaboration avec l'ennemi par le tribunal révolutionnaire de Téhéran, en octobre 2017, sur la base d'aveux qui ont été médiatisés à la télévision, extorqués sous la torture et après de nombreuses menaces de mort sur ses proches. Il a été transféré le 1er décembre dernier dans la prison de Rajai Shahr, dans la perspective de son exécution imminente. Elle est actuellement reportée de quelques jours, selon les autorités iraniennes. Je crois savoir qu'il s'agit peut-être d'un odieux chantage pour obtenir un échange de prisonniers. Sa vie et celle de Nasrin SOTOUDEH sont gravement en danger.

C'est la raison pour laquelle l'engagement et le soutien de la Ville de Paris sont essentiels pour mobiliser la communauté internationale. Ce soutien que nous vous proposons de leur apporter est d'autant plus salutaire qu'il y a quelques jours seulement, nous apprenions l'exécution quasi sommaire du journaliste réfugié politique en France, Ruholler Zam, moins de 48 heures après la confirmation de sa condamnation à mort. Il s'agit là d'un

terrible schéma récurrent des autorités iraniennes, consistant à persécuter, exécuter sommairement ou à condamner à mort des chercheurs et des intellectuels d'origine iranienne.

L'Exécutif et le groupe Ecologiste de Paris vous invitent donc, avec la plus grande vigueur, à voter ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, chère Aminata NIAKATÉ, chers collègues du Conseil de Paris, par ce vœu, nous souhaitons attirer l'attention sur une situation d'urgence qui appelle notre mobilisation, concernant la condamnation à mort du Professeur Ahmadreza DJALALI en Iran. En outre, nous souhaitons rappeler notre vigilance concernant la situation préoccupante de l'avocate Nasrin SOTOUDEH dans ce même pays.

Je profite de cette prise de parole pour vous faire part de ma très grande satisfaction que le "Prix Irène-Joliot-Curie, femme scientifique de l'année" ait été décerné à Fariba ADELKHAH, citoyenne d'honneur de la Ville de Paris, pour l'ensemble de ses travaux, comme l'a récemment mentionné ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

La sortie de prison sous surveillance électronique en octobre dernier, comme l'a rappelé Aminata NIAKATÉ, de Fariba ADELKHAH, suivie d'une libération provisoire de Nasrin SOTOUDEH le 7 novembre, toutes 2 citoyennes d'honneur de la Ville de Paris, aurait pu nous laisser croire à une amélioration de la situation des droits humains en Iran. Il en est tout autrement. En effet, le 1er décembre dernier, "Amnesty International" a alerté sur le transfert de prison du Professeur scientifique Ahmadreza DJALALI en vue de sa très probable exécution.

D'ailleurs, je tiens à remercier mes collègues Aminata NIAKATÉ, Antoinette GUHL et Sylvain RAIFAUD, porteurs du vœu initial relatif au soutien de la Ville de Paris.

Fort des éléments avancés toujours par l'O.N.G. "Amnesty International", avec laquelle nous échangeons très régulièrement, il nous appartient de signaler que le Professeur Ahmadreza DJALALI a été torturé et que, sous cette torture, lui ont été extorqués des aveux. C'est dans ce cadre qu'il est condamné à la peine capitale.

En signalant la condamnation à mort de cet homme à l'issue d'un procès manifestement inéquitable et arbitraire, dans le déni du respect des droits de la défense, vous rappelez combien il est important que Paris demeure cohérente sur ses principes de protéger les défenseurs des droits humains quand ils sont en danger. La situation du Professeur Ahmadreza DJALALI est des plus urgentes. C'est bien le sens de ce vœu.

Il nous incombe également de rappeler que, lors du Conseil de ce Paris d'octobre dernier, nous avons requis la libération définitive de Maître Nasrin SOTOUDEH, citoyenne d'honneur de la Ville de Paris, et qu'à cette date, le gouvernement iranien n'a pas donné de réponse à notre requête, puisqu'elle a été de nouveau mise en prison suite à une brève libération des suites d'un affaiblissement grave de sa santé.

Vous le savez, l'attribution de la citoyenneté d'honneur nous oblige. Au-delà d'une distinction honorifique, elle est le témoignage de notre mobilisation inconditionnelle et constante.

Je vous remercie.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Arnaud NGATCHA.

Je suis saisi d'une explication de vote de M. Francis SZPINER.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous voterons le vœu présenté par les "Verts", parce que contrairement aux autres vœux, celui-ci est l'affirmation d'un principe : celui de la peine de mort. Nous sommes résolument abolitionnistes, en France et dans le monde. Nous demandons donc que tout homme condamné à mort puisse bénéficier du soutien de la Ville de Paris. C'est une question de principe universel. Voilà pourquoi nous voterons ce vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Le vœu n° 135, qui avait été déposé initialement par le groupe Ecologiste de Paris, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Je me tourne vers nos collègues du groupe Ecologiste de Paris.

Oui, il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 148).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien de la Ville à Joshua Wong et aux militants pour la démocratie à Hong Kong.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à présent aux vœux référencés n° 136 et n° 136 bis qui sont relatifs au soutien de la Ville à Joshua WONG et aux militants pour la démocratie à Hong-Kong.

La parole est à Mme Antoinette GUHL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Antoinette, j'imagine que vous êtes dans l'autre salle, la Salle des fêtes. Nous vous y retrouvons. La parole est à vous.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, Hong-Kong, cette ex-colonie britannique rétrocédée à la Chine en 1997, vit, ces 2 dernières années, sa crise démocratique la plus grave depuis sa rétrocession. En 2019, un premier projet de loi sur l'extradition des opposants politiques en Chine a généré des rassemblements monstres de près de 2 millions de personnes. Qui, d'ailleurs, ont obtenu gain de cause, le texte ayant été retiré. Mais cette victoire populaire a été de très courte durée, puisqu'en 2020, une nouvelle loi sur la sécurité nationale a été imposée par Pékin. Elle permet notamment d'emprisonner à perpétuité les opposants politiques hongkongais.

Aujourd'hui, à Hong-Kong, les partisans et partisans des valeurs de la démocratie sont marginalisés, exclus, enfermés et condamnés. L'opposition politique est muselée. Les systèmes économique et législatif sont placés sous tutelle. Les citoyens et citoyennes sont placés sous surveillance massive. C'est le mode de vie démocratique libre et indépendant qui est ainsi démantelé. La liberté de manifestation est à ce point remise en cause qu'aux violences policières se succèdent les arrestations arbitraires. Dans la foule des manifestations, il y a 3 jeunes qui n'ont jamais rien lâché : Joshua, Agnes et Ivan. Leur engagement a connu un arrêt ferme lorsqu'ils ont été condamnés, le 2 décembre dernier, à plusieurs mois d'emprisonnement. Leur tort : avoir incité et organisé une manifestation pacifique pour la démocratie.

Nous demandons, à travers ce vœu, d'apporter le soutien de la Ville de Paris à Joshua WONG, à Agnes CHOW et à Ivan LAM, de réclamer leur libération immédiate, d'exprimer notre fraternité et le partage des valeurs communes : celle de la "Déclaration universelle des droits de l'homme", qui inclut les principes de liberté d'expression et de manifestation. Et comme pas plus tard que cette semaine, c'est autour de Jimmy LAI d'être inculpé en vertu de la loi sur la Sécurité nationale, et considéré comme l'instigateur des manifestations de 2019, risquant ainsi la prison à perpétuité, si la Ville de Paris peut ajouter, après étude, son nom à celui de Joshua, d'Agnes et d'Ivan, le Groupe Ecologiste de Paris en serait satisfait.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Antoinette GUHL. Il faut conclure.

Mme Antoinette GUHL. - Je termine.

Partout dans le monde, les écologistes s'opposent aux gouvernements qui considèrent les manifestations comme une menace, la liberté d'expression comme une insulte, Internet comme un outil de surveillance, et les droits humains comme des principes surannés.

Madame la Maire, mes chers collègues, ne fermons pas les yeux, n'ayons pas d'ambiguïté sur nos valeurs : assumons et soutenons ces jeunes épris de liberté.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Antoinette GUHL, mes chers collègues, lors de la séance du mois de juillet 2020, la question des droits humains à Hong-Kong avait déjà été évoquée dans cet hémicycle. Nous ne pouvons que déplorer qu'elle perdure. Je tiens à remercier mes collègues Antoinette GUHL, Aminata NIAKATÉ et Sylvain RAIFAUD, du Groupe Ecologiste de Paris, qui ont souhaité interpeller le Conseil de Paris sur la situation à Hong-Kong.

Je me permets de rappeler les origines de la mobilisation, plus connue sous le nom de "Mouvement des parapluies", au cours de laquelle des milliers de citoyens hongkongais sont descendus dans les rues afin de scander leur attachement aux principes démocratiques en 2014. La communauté internationale avait été marquée par l'implication particulière de nombreux étudiants, dont celle de Joshua WONG, alors âgé de 17 ans, devenu figure de proue du mouvement, comme l'avait attesté la une du magazine "Times" en octobre 2014.

Dès lors, Joshua WONG a pu compter à ses côtés sur d'autres défenseurs des droits humains, dont Agnes CHOW et Ivan LAM à Hong-Kong. Ils ont fait du respect de la déclaration commune sino-britannique rédigée en 1984, assurant à Hong-Kong la préservation de son système démocratique, le cœur de leur revendication. Le 2 décembre dernier, ces 3 militants âgés de 24 à 26 ans ont été condamnés à des peines allant de 7 à 13 mois et demi de prison, pour l'organisation et la participation aux manifestations qui ont eu lieu à Hong-Kong en 2019. Ces condamnations de militants pacifiques hongkongais ont été dénoncées par des O.N.G., à l'image d'"Amnesty International". Parce que la Maire de Paris a toujours rappelé l'attachement de la Ville de Paris à la démocratie et aux droits humains, comme l'atteste son expression en faveur de la situation en Biélorussie, à ce titre, l'Exécutif émet le vœu que la Ville de Paris appelle à la libération de Joshua WONG, Agnes CHOW et Ivan LAM.

Je vous remercie de voter en faveur de ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Arnaud NGATCHA.

J'imagine que le vœu n° 136, initialement déposé, est retiré au profit du vœu de l'Exécutif. C'est bien cela, Antoinette GUHL ?

Oui, c'est cela, votre groupe me le confirme.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 136 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 149).

2020 DJS 174 - Plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de Covid-19 - Mesures d'exonération partielle des redevances fixes forfaitaires versées à la Ville de Paris par les occupants.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 174 et l'amendement n° 222 déposé par l'Exécutif qui s'y rattache.

La parole est à M. Pierre RABADAN.

Pardon, c'est un amendement technique, donc il est technique.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 222 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 222 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 174 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DJS 174).

2020 DJS 177 - Subvention (480.000 euros) de soutien à 9 clubs sportifs amateurs de haut niveau confrontés à la crise sanitaire au titre de l'année 2020.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 177. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 480.000 euros de soutien à 9 clubs sportifs amateurs de haut niveau, confrontés à la crise sanitaire au titre de l'année 2020.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Allez-y.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération, qui propose un soutien financier aux associations sportives victimes de la crise, fait écho à un souhait que nous avons évoqué dans un précédent Conseil de Paris. Nous ne pouvons donc que l'approuver. Cela dit, nous regrettons qu'il ne soit pas passé en Conseil d'arrondissement alors qu'il concerne de nombreux clubs du 16^e arrondissement - je parle pour mon arrondissement - comme l'"APSAP VP", le "Paris-Jean-Bouin" ou encore "Le Stade français".

L'une des associations fortement subventionnées dans ce projet de délibération est l'"APSAP VP". Elle assure ses activités notamment sur le site Jean-Dixmier, situé dans le 16^e arrondissement. Nous avons été saisis à maintes reprises par le collectif de parents, regrettant la fermeture brutale, cette année, de la section compétition en raison des difficultés financières évoquées par l'association pour la justifier. Je sais également que ce collectif a saisi directement la Mairie de Paris et ses adjoints successifs au sport, puisque ce problème n'est pas récent et date de la précédente mandature.

Je profite donc de ce projet de délibération, de l'octroi de cette subvention généreuse à l'"APSAP VP", pour vous demander si une solution pérenne a pu être trouvée pour permettre à la cinquantaine d'enfants passionnés de tennis de reprendre la compétition. Et puisque l'"APSAP VP" fait état de difficultés financières, si un audit est prévu concernant cette association étroitement liée à la Ville de Paris. Je sais que ces familles sont impatientes de vous entendre et d'avoir une réponse à ce problème, qui n'a déjà que trop duré.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - La parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame BADAT-KARAM, de souligner ce problème que vous mentionnez de l'"APSAP VP". C'est un projet de délibération plus global. Moi, je vais me concentrer sur la réponse sur cette association, parce que l'on a déjà eu l'occasion d'en parler ensemble. Effectivement, j'ai été saisi, comme vous, de ce problème que vous dites ne pas être récent.

En tout cas, il me semble que le sujet qui nous intéresse, le pôle compétition de tennis, ne pose réellement de problème que depuis le premier confinement. Je vous rappelle que j'ai le mandat depuis le 3 juillet, depuis début juillet. Avant cela, il ne semblait pas que le problème était signalé et aussi important entre les deux parties. Evidemment - je vous l'ai dit de nombreuses reprises - nous regrettons et nous avons fait toutes les démarches nécessaires auprès de l'"APSAP VP" pour essayer de trouver une solution avec le collectif de parents.

Nous avons saisi aussi le "Comité de Paris de Tennis", qui, par ailleurs, dans cette même subvention, reçoit une subvention complémentaire. Nous avons regretté le "timing" qui était celui de décider de l'arrêt de ce pôle compétition à l'été, juste avant la rentrée, ce qui était évidemment problématique.

Je rappelle juste la base des subventions que nous attribuons ici pour ces clubs sportifs amateurs, dont fait partie l'"APSAP VP", et ce que nous allons faire à l'ensemble des clubs parisiens, qui reçoivent une subvention à hauteur d'un fonds de soutien de plus de 1,645 million d'euros. Nous sommes partis du constat qu'ils avaient perdu à peu près en moyenne, selon le C.M.E., entre 20 % et 30 %. Nous avons donc arbitré une subvention égale pour tous, sans faire de différence pour l'heure, à l'ensemble des clubs parisiens, qu'ils soient des clubs de haut niveau, des clubs omnisports ou de petites structures. C'est pourquoi, lorsque vous la qualifiez de généreuse, en fait, elle est conforme à l'arbitrage global que nous avons fait.

Au-delà de cela, nous allons, dans la campagne d'attribution des subventions 2021, faire un point sur l'ensemble des associations subventionnées, sur leur état financier, pour constater si, à l'issue des 2 confinements et des subventions complémentaires qui leur sont versées, pour connaître leurs besoins en subventions et pour l'adapter, et particulièrement celle de l'"APSAP VP", qui a effectivement des problèmes et sur lesquels nous aurons la plus grande vigilance. Nous adapterons nos exigences à la subvention qui leur sera versée en 2021.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 177.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DJS 177).

2020 DJS 179 - Subvention (150.000 euros) et 50 conventions tripartites avec 15 clubs sportifs au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau en 2020.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 179 et l'amendement n° 137 qui s'y rattache.

Pierre RABADAN, c'est un amendement technique, c'est cela ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 137 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 137 adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 179 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DJS 179).

2020 DJS 187 - Subventions (194.000 euros) à 7 clubs sportifs de haut niveau au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau pour 2020 et 3 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 187 et l'amendement technique n° 138 qui s'y rattache. Il s'agit de l'attribution de subventions à 7 clubs sportifs de haut niveau au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau pour 2020 et de 3 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs.

La parole est à M. Pierre RABADAN.

C'est pareil, c'est un amendement technique ?

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Oui, oui.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Très bien.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - On va faire vite, il s'agit d'un amendement technique qui est juste lié à la sortie tardive de la liste des sportifs de haut niveau, et donc, à leur identification qui a pris du retard. C'est pourquoi l'amendement technique n'arrive que maintenant.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pierre RABADAN.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 138 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 138 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 187 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DJS 187).

2020 SG 39 - DASCO - Transformations Olympiques - Subventions (14.000 euros) à 4 associations sportives pour lutter contre le décrochage scolaire grâce au sport dans le cadre d'Actions Collégiens.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 39. Il s'agit de transformations olympiques - subventions (14.000 euros) à 4 associations sportives pour lutter contre le décrochage scolaire grâce au sport, dans le cadre d'"Actions Collégiens".

La parole est, en premier lieu, à M. Florian SITBON.

Une intervenante. - Non. Désinscrit.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il est désinscrit.

La parole est donc à M. Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une fois n'est pas coutume, nous voterons ce projet de délibération, le SG 39 - DASCO, pour quelques raisons que je vais exprimer de manière très rapide.

Ce qui nous est proposé aujourd'hui est une continuité entre l'école et le sport visant à mettre fin au décrochage scolaire. Je me réjouis qu'un établissement du 18^e arrondissement, l'établissement Gérard-Philippe, puisse être associé au SCUF. Je sais que M. l'adjoint Pierre RABADAN y sera également sensible.

Dans cette démarche des Jeux Olympiques qui nous est présentée à travers cette subvention, nous y serons toujours favorables puisque nous pensons que le sport - et le rugby en particulier - est une bonne réponse à toute forme de décrochage scolaire et d'inclusion sociale à travers le sport, et même de civisme. Vous l'évoquez dans votre projet de délibération : vous ne pouvez pas vous empêcher de faire la litanie de la ville "plus durable", "plus juste", "plus belle". Mais, bon. Je retiens le "sportif" et le "civisme".

Monsieur l'adjoint, par contre, je rappelle toujours notre vigilance sur le coût des Jeux Olympiques, en parallèle de la formidable opportunité que cela peut représenter. Monsieur l'adjoint, je continuerai à vous donner lecture de tous les rapports par les réseaux sociaux ou dans votre bureau, qu'ils proviennent du "Canard enchaîné", de la Cour des comptes ou de "L'Equipe". Je ne le ferai que pour l'intérêt des Parisiens, évidemment.

Au risque de me répéter, nous voterons favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Pour vous répondre, M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GRANIER, je vous remercie - une fois n'est pas coutume, comme vous l'avez dit - de votre soutien indéfectible sur ce projet de délibération.

Je vais faire court, comme il faut accélérer les débats.

Je souscris à ce que vous avez dit. Sachez, Monsieur GRANIER, que nous aussi, aux responsabilités, nous lisons la presse et avons la plus grande attention sur le coût lié aux Jeux Olympiques. Nous nous y employons, d'ailleurs pas plus tard que ce matin, où a été voté le budget pluriannuel, où la Maire de Paris a souligné la plus grande vigilance qu'elle aura - elle-même, l'ensemble de l'Exécutif ainsi que la Ville de Paris - à respecter les engagements qui ont été pris.

Mon bureau est toujours ouvert, Monsieur GRANIER. N'hésitez pas.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 39 - DASCO.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, SG 39 - DASCO).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à Christophe Dominici.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 139 est relatif à un hommage à Christophe Dominici.

La parole est à Monsieur... Cela devait être Rémi FÉRAUD.

Ce sera Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Pierre RABADAN, l'ancien rugbyman international Christophe Dominici est décédé le 24 novembre dernier, à l'âge de 48 ans. La disparition de "Domi", comme il était surnommé, a profondément choqué et ému, bien au-delà du monde du sport, des fans de rugby et au-delà des frontières.

Enfant de la ville de Toulon, c'est d'abord avec un ballon rond qu'il a fait ses premiers pas de sportif. Ce n'est qu'à la fin de l'adolescence qu'il a choisi de prendre le chemin du ballon ovale pour disputer une carrière d'ailier, jusqu'à devenir l'un des emblèmes du rugby français. Si c'est bien dans le sud de la France qu'il commence son incroyable parcours sportif, c'est ici, à Paris, au sein du "Stade français", qu'il va réellement prendre l'envergure que nous lui connaissons tous et marquer le rugby français d'une empreinte indélébile.

Dans un monde du rugby en pleine mutation à cette époque, il va accumuler avec son équipe de nombreuses victoires, qui seront couronnées dès 1998 par le titre de champion de France. Durant ses 11 années de présence à Paris, il soulèvera, avec notre club du "Stade français", 5 fois le bouclier de Brennus. Ses performances vont logiquement lui ouvrir les portes de l'équipe nationale à la veille de la "Coupe du monde de rugby" de 1999, qui s'est déroulée en France et au Royaume-Uni.

Cette compétition restera gravée dans la mémoire de chaque amateur de rugby, notamment par la victoire en demi-finale de l'équipe de France sur l'armada invincible des "All Blacks" sur la pelouse de Twickenham. C'est au cours de ce match que Christophe Dominici marquera l'essai victorieux qui permettra aux Bleus d'accéder à la finale. C'est ce match qui fait entrer le rugbyman hors du commun dans la légende du "XV de France". Avec la "Coupe du monde de rugby" de 1999, les succès vont s'enchaîner pour Christophe Dominici, avec de belles victoires.

Pour lui rendre hommage, pour honorer sa mémoire, je vous invite donc, au nom des élus du Conseil de Paris, à voter favorablement ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Alexandra CORDEBARD.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire, chère Alexandra. Une fois n'est pas coutume, je vais lire ma note pour ne pas perdre le fil, d'un vœu qui me touche personnellement, auquel je voudrais accorder quelques minutes pour rendre hommage à Christophe Dominici. Je ne vous cache pas que je n'aurais ni pensé, ni imaginé dans mes pires cauchemars devoir faire cela devant vous, mais il faut s'y tenir.

Je voulais remercier, d'abord, les nombreux messages que j'ai reçus de la part de beaucoup de gens à l'Hôtel de Ville, et ici même, dans cet hémicycle. Des gens qui ont salué le joueur et l'homme, qui, comme vous l'avez souligné, Alexandra CORDEBARD, nous a donné beaucoup d'émotions. Je crois que Christophe Dominici incarnait le rugby à Paris particulièrement. Il était originaire de Solliès-Pont, mais c'est à Paris qu'il s'est épanoui. Il en avait fait son jardin depuis 1997, où il est arrivé. Il avait inondé la capitale de son aura, de son talent et mené son équipe du "Stade français" au premier titre de l'ère moderne. Il jouera très rapidement, comme vous l'avez souligné, en équipe de France, marquant le premier essai contre les Anglais. Puis, cette "Coupe du monde de rugby" de 1999, qui est dans les têtes de tout le monde. Ce match contre les "All Blacks", où ce rebond favorable lui a ouvert les portes de l'histoire de ce qui est l'un des plus grands succès du rugby français.

Christophe Dominici, c'était 1 mètre 72 et 85 kilos. Il m'en voudrait s'il m'entendait. Plutôt un petit gabarit, mais ce gabarit atypique a permis de rendre le rugby populaire, puisque chacun pouvait s'identifier à ce joueur normal, qui ressemblait finalement un peu à monsieur Tout-le-Monde, mais était capable de battre les meilleurs en mettant en lumière la vitesse, son explosivité et l'intelligence de jeu.

Son club était sa base de reconstruction. Paris était devenue un peu son paradis. Il a porté le "Stade français" - "sur son dos", comme il disait souvent - à 5 titres de champion de France, en le pérennisant au plus haut niveau et en lui permettant de gagner un nombre de matchs infini. Il avait ce sang rouge et bleu qui coulait dans ses veines. Puis, il est devenu rose avec le temps. Il a été aussi le premier, avec moi, à porter les maillots roses, et à les tomber aussi parfois. Il a été le premier joueur très médiatisé au-delà de son sport dans le rugby.

Il a osé exposer au grand public sa fragilité, livrer ses failles, ses doutes et révéler un côté sombre, ce qui est assez peu commun dans le sport de haut niveau. "Domi" était excessif en jouant, en s'amusant, mais aussi en amitié et en amour. Il a fait exister le rugby à Paris et fait rayonner notre ville à travers le monde entier lors de ses 67 sélections en équipe de France et de ses 3 coupes du monde disputées. Il a inspiré toute une génération, un très grand nombre de joueuses et joueurs, au-delà des connaisseurs du rugby. Il faut le souligner. Dominici, c'était, je l'ai dit, l'incarnation du rebond favorable. Il était l'éclair qui a illuminé Paris et le rugby à Paris pendant de nombreuses années.

Les innombrables témoignages reçus de toutes les parties du monde depuis son décès brutal, témoignent du joueur légendaire qu'il était. Il était unique, une incarnation de ce que porte le sport. Sans doute une icône et le symbole d'un Paris qui gagne. Christophe Dominici a rejoint sa sœur, elle qui lui a si souvent manqué depuis si longtemps.

Je salue, avec toute mon amitié la plus sincère et toute mon affection, ses parents, Nicole et Jeannot, sa femme, Loretta, et ses deux merveilles de filles - comme ils les appelaient - Chiara et Mia. Je suis infiniment triste de ta disparition, Domi. Paris te remercie et moi aussi.

J'accepte avec émotion ce vœu afin d'honorer ta mémoire et la pérenniser en attribuant ton nom à un équipement sportif parisien. Je te salue mon ami et serai heureux qu'un équipement parisien te rende hommage et porte ton nom.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets, par conséquent, aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2020, V. 150).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'homophobie dans le monde du sport.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 140 est relatif à l'homophobie dans le sport.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu que je présente aujourd'hui a pour objectif de faire un focus sur un sujet encore trop méconnu et pourtant, hélas, bien réel : l'homophobie dans le sport. En effet, trop peu de gens le savent, mais le milieu sportif est bien plus homophobe que la société, il y sévit le culte de la virilité, les chants homophobes, les plaisanteries homophobes, et pas uniquement dans les vestiaires.

L'association "Rouge Direct", qui travaille sur ces sujets, ou encore l'auteur du "Livre noir du sport", pourront vous le confirmer. Sur les terrains, dans les dojos, l'homophobie est un phénomène, hélas, bien présent, qui conduit de nombreux sportifs à abandonner leur pratique à cause des discriminations qu'ils subissent. Je ne parle même pas des suicides à cause des harcèlements, des discriminations, de ces "coming out" forcés que ces jeunes subissent. Qu'elles soient conscientes ou inconscientes, ces discriminations, ces vexations, ces formes de harcèlement, n'ont pas leur place dans le sport.

Comme la Région Ile-de-France l'a fait, nous devons, avec la Ville de Paris, prendre nos responsabilités. Ainsi, nous demandons qu'une charte contre l'homophobie et la lutte contre les discriminations et les violences dans le sport, soit établie. Que tous les clubs sportifs parisiens qui perçoivent des subventions de la Ville de Paris la signent, et que tous les clubs sportifs, ceux qui ne perçoivent pas de subvention, soient invités à la signer. En

assurant également un suivi des actions concrètes que toutes ces associations mettent en place pour lutter efficacement contre ce fléau.

En étant très vigilant sur les dérives, et lorsqu'elles sont signalées, en mettant en place des actions concrètes allant de la formation, intervention sur la lutte contre l'homophobie au sein des clubs incriminés. Que ces associations sportives affichent un label anti-discrimination, notamment celles touchant les personnes LGBT, avec l'objectif de sensibiliser, dénoncer, alerter, pour traduire en actes les dispositions de cette charte. Enfin, que la Mairie de Paris confie le sujet - ce sujet majeur de la lutte contre l'homophobie - à un élu qui pilote un groupe de travail réunissant des professionnels, des acteurs associatifs, des partenaires publics et des personnalités sportives.

Le vœu que je présente aujourd'hui est consensuel et le sujet mérite d'être traité au-delà de toute considération idéologique, dogmatique et partisane.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame BADAT-KARAM, de votre vœu, qui est effectivement consensuel sur le fond, bien que - et je reprends vos propos - ces formes de harcèlement n'ont de place nulle part, et pas uniquement dans le sport. Je partage le fond du vœu. Nous avons déjà eu quelques échanges sur ce sujet. Nous avons pour ambition de lutter en premier lieu contre l'homophobie, également contre toute forme de discrimination, comme vous l'avez dit, mais aussi contre d'autres phénomènes qui existent dans le milieu sportif, parce que c'est finalement le reflet de la société. Je comprends que vous disiez qu'il concentre parfois certains problèmes - et c'est vrai - mais nous voulons aller au-delà ; puisqu'avec ma collègue Dominique VERSINI, nous avons travaillé sur une charte des droits de l'enfant, que l'on intégrera. On veut aussi lutter contre toute forme de discrimination. Je retiens certaines de vos idées, puisque nous les avons déjà eues.

Nous souhaitons, auprès de l'ensemble des associations sportives, pour ce qui est de mon domaine et même plus largement, créer une charte globale. Je ne sais pas si le nom de "charte" est le plus approprié, mais un engagement des clubs, non seulement à s'engager face à un comportement exemplaire, mais au-delà, à suivre des formations et des sensibilisations pour les éducateurs, et des référents dans les clubs pour lutter contre toutes les formes de discriminations, qu'elles soient envers les publics homophobes. Parfois, des formations sont nécessaires sur le genre, sur la capacité à répondre à des problématiques auxquelles les bénévoles ou les éducateurs manquent parfois d'armes.

Ce n'est pas du tout dans une volonté de rejet que je vais formuler cette proposition. Nous allons présenter, en début d'année, un travail global sur les associations sportives et les engager, au-delà de la lutte contre l'homophobie, sur toutes les formes de discriminations, comme je vous l'ai dit. Au-delà de la simple signature d'une charte et d'un engagement, nous voulons déployer sur la durée des formations qui permettront à l'ensemble des éducateurs, non seulement de répondre à ces défis multiples et nombreux, mais aussi aux sportifs, aux sportives et aux enfants qui sont dans ces structures, de pouvoir libérer la parole, de trouver une oreille et une écoute au sein de ces clubs afin de lutter contre ces fléaux multiples.

C'est pourquoi je vais émettre un avis défavorable, ou vous demander de retirer le vœu. Nous vous présenterons tout cela sous une forme...

On ne veut pas lutter que contre l'homophobie, Madame. Nous allons donc vous proposer un plan général pour les associations sportives, qui va lutter contre tous ces fléaux. Si vous n'êtes pas d'accord, j'en suis désolé, mais j'y émet un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pierre RABADAN.

Est-ce qu'à la lumière des engagements pris par Pierre RABADAN, Madame Samia BADAT-KARAM, vous retirez votre vœu ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Non seulement...

Je ne comprends absolument pas l'argumentation de M. RABADAN, puisqu'il me dit qu'il adhère à ce que je dis. Donc, s'il veut vraiment faire un premier pas, il devrait voter favorablement. C'est tout.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Bien. Vous avez répondu. Vous le maintenez.

Le vœu n° 140 est donc maintenu.

Vous n'allez pas faire une explication de vote sur un vœu que vous présentez. Evidemment que vous y êtes favorable.

Madame DUMAS, vous avez la parole.

Mme Catherine DUMAS. - Je demande un scrutin public, s'il vous plaît.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous allons organiser un scrutin public.

Interruption de séance pour organiser le scrutin public.

5 minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures douze minutes, est reprise à quinze heures seize minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais proposer que chacun regagne tranquillement sa place afin d'organiser le scrutin public.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'homophobie dans le monde du sport. (Suite).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Scrutin public qui devra être organisé à un appel au nom par nom, puisque nous sommes répartis dans deux salles différentes.

Pour que les choses s'organisent correctement, je note que, pour une fois, la droite de l'hémicycle est plus disciplinée que le reste de l'hémicycle. Je demanderai donc à chacun de s'installer. Sinon, on ne s'en sortira pas. C'est tout à fait exceptionnel.

Nous allons passer à l'appel au nom par nom des élus. Certains élus sont ici, certains sont en salle des fêtes. En salle des fêtes, je propose que ce soit le président ou la présidente de séance qui nous donne le vote de chaque élu qui est présent dans cette salle des fêtes, et que si un élu a un pouvoir, il indique également le vote de la personne pour laquelle il a pouvoir.

On vote sur le vœu n° 140. C'est un vœu sur lequel Pierre RABADAN a émis un avis défavorable au nom de l'Exécutif.

Monsieur de VATHAIRE, vous commencez l'appel.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous demande vraiment de garder le silence. Sinon, cela rend l'organisation impossible. Le seul qui parle, c'est Vincent de VATHAIRE.

Le scrutin est ouvert.

M. Vincent de VATHAIRE. - Ecoutez-moi, s'il vous plaît. C'est très important.

Si l'on veut que ce vote ait une valeur légale, il faut respecter les règles. Les règles, c'est : j'appelle le nom. Si la personne est présente, elle répond. Si elle n'est pas présente, elle ne répond pas. Si une personne présente a un pouvoir entre les mains pour une autre personne absente, au moment où j'appelle, non pas la personne qu'elle représente, mais elle-même, elle dit : "J'ai un pouvoir au nom de monsieur Untel". Et l'on prend son vote à ce moment-là.

(Il est procédé au vote par appel nominal).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Cela a été dit dès le départ. Il suffisait d'écouter.

M. Vincent de VATHAIRE. - J'ai dit : "Quand la personne est présente et qu'elle est appelée, et qu'elle a un pouvoir, elle le dit à ce moment-là". Pas au moment où j'appelle la personne qui est absente.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vote pour, et je regrette l'absence de vœu de l'Exécutif ou d'amendement de l'Exécutif. C'est absurde.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Monsieur le Président, je me permets de vous interrompre de nouveau. Monsieur AQUA, qui est présent en Salle des fêtes, n'a pas été nommé dans la liste au point de départ. Je pense que vous êtes passé d'un "A" à un "A".

M. Vincent de VATHAIRE. - Il y a sans doute quelque chose qui ne s'est pas bien passé, parce que j'ai appelé M. AQUA. Du coup, j'ai bien noté son vote contre.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe. - On ne l'a pas entendu. En tout cas, il est là et il vote contre. Merci.

M. Vincent de VATHAIRE. - Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le scrutin est clos.

Je vous donne donc les résultats de ce scrutin :

Votants : 128

Pour : 55

Contre : 73

Abstentions : 0

NNPV : 0

Suffrages exprimés : 128

Majorité absolue : 65

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réouverture des équipements sportifs en 2021.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous propose de continuer dans le calme et le silence, et de passer au vœu référencé n° 141.

S'il vous plaît, soyez respectueux vis-à-vis de votre collègue.

Le vœu n° 141 est relatif à la réouverture des équipements sportifs en 2021.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Vous avez 2 minutes.

En silence, s'il vous plaît.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le confinement a énormément fragilisé et impacté les associations sportives. D'ailleurs, elles ont été nombreuses à solliciter des soutiens financiers de la Mairie. Les longues périodes de fermeture des gymnases et des salles de sport à Paris les ont fragilisés toujours plus. Depuis qu'il est de nouveau possible d'organiser des activités, ces mêmes associations rencontrent d'importantes difficultés pour trouver des locaux prêts à les accueillir.

Je pense en particulier - c'est l'objet de mon vœu - aux nombreux équipements sportifs situés dans les enceintes des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées, qui ne leur sont plus accessibles en raison de la crise sanitaire et de la crainte des chefs d'établissements. Depuis le début de la crise, qui risque hélas de durer, j'ai reçu, avec mon collègue Ali OUBAALI, adjoint aux sports dans le 16e arrondissement, de très nombreuses associations sportives qui m'ont témoigné de leurs difficultés et des conséquences qu'elles ont pour la vie des clubs. Je peux citer notamment l'"A.S. Passy", "TT16", le "Club Athéon", qui, toutes, se sont vues refuser l'accès aux salles dans les gymnases parce que les chefs d'établissements craignent des difficultés, en raison des protocoles sanitaires qui ne sont pas clairs.

Pour toutes ces raisons, il est aujourd'hui indispensable que la Ville de Paris - je pense à la DJS et à la DASCO - en concertation avec la Région, les maires d'arrondissement, l'Education nationale, les acteurs associatifs, bref, tous les acteurs concernés, travaille à une adaptation unifiée des protocoles sanitaires dans l'ensemble des équipements sportifs, notamment ceux situés au sein des établissements scolaires, de manière à permettre une réouverture de leurs équipements aux clubs sportifs dans le strict respect des règles sanitaires.

Cette inquiétude est, je pense, partagée par toute notre Assemblée, quelle que soit notre couleur politique. Ce sujet est très consensuel. J'en avais déjà parlé il y a deux Conseils de Paris. J'en reparle parce que, pas plus tard que lundi, j'ai reçu trois associations qui m'ont indiqué qu'elles ne pouvaient pas accéder à leurs équipements. Je pense qu'il est urgent d'agir.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame BADAT-KARAM, je vais faire court parce qu'effectivement, on en a déjà parlé. Il faut accélérer compte tenu de ce qui vient de se passer, particulièrement si l'on veut finir ce soir. Concernant les établissements scolaires, deux choses.

Avant de parler des établissements scolaires, merci de souligner les difficultés auxquelles font face les associations sportives. Nous sommes en contact, comme vous, avec elles au quotidien. On le constate et c'est le plan de soutien que je viens d'annoncer, notamment le soutien financier. On doit essayer d'y répondre.

Ensuite, je dois vous informer. D'ailleurs, je l'ai déjà fait. Je vous ai envoyé la lettre que j'ai écrite plusieurs fois à la ministre pour proposer des protocoles de reprise anticipée. Mais je ne peux pas faire la loi et je n'en ai pas la compétence. Malgré ces propositions, certaines n'ont pas trouvé d'écho compte tenu du contexte sanitaire. Nous devons respecter la loi et nous y conformer.

Concernant les établissements scolaires, j'ai signalé effectivement qu'il y avait des difficultés. Comme vous le savez, puisque l'on en a déjà parlé ensemble - mais quelle que soit la réponse que je vous fais, cela ne change ni vos positions, ni votre jugement - il y a une question de gestion sanitaire, de nettoyage des locaux, compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons. Je veux saluer les agents et le travail des agents de la DJS particulièrement, qui s'adaptent à chaque fois à des protocoles qui sont annoncés publiquement la veille pour le lendemain et ouvrent dans les meilleurs délais. Parfois, quand le décret sort à 5 heures du matin, il est possible qu'à 8 heures ou à 9 heures, il y ait un peu de difficultés, mais, généralement, dans l'après-midi, ou au pire le lendemain, les difficultés sont résolues. Dans le cadre du respect des protocoles, les établissements sont ouverts à ceux qui sont autorisés.

Voilà ce que je voulais vous dire. Comme je vous l'ai dit, et je sais que cela ne vous satisfera pas, je le répète : j'ai satisfait à votre demande en écrivant plusieurs fois à la Ministre pour les protocoles que vous évoquez. C'est pourquoi je vous demande de retirer votre vœu, ou j'y émettrai un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pierre RABADAN.

Est-ce qu'à la lumière de ces éléments, vous retirez votre vœu, Madame BADAT-KARAM ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je pense qu'écrire à la Ministre ne suffit pas. Il faut vraiment que l'on agisse. Donc, oui, je maintiens.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2020 DDCT 110 - Création du conseil de quartier "Bois de Boulogne" - Fixation de son périmètre et modification des périmètres des conseils de quartier du 16^e arrondissement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDCT 110. Il s'agit de la création d'un conseil de quartier "Bois de Boulogne" et de la fixation de son périmètre et de la modification des périmètres des conseils de quartier du 16^e arrondissement.

La parole est au maire du 16^e arrondissement, M. Francis SZPINER.

Où est le maire du 16^e arrondissement ?

M. Francis SZPINER nous rejoint et va donc pouvoir intervenir sur le conseil de quartier "Bois de Boulogne".

M. Francis SZPINER, maire du 16^e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je suis d'autant plus ému que cela a une histoire. J'avais proposé, à l'époque, qu'il y ait un conseil de quartier du bois de Boulogne, parce que je considère que le bois est un élément essentiel dans la vie de Paris pour le 16^e arrondissement et pour l'ensemble de Paris. Pour des raisons qui m'ont échappé - mais je suis novice au Conseil de Paris, donc je n'ai pas encore pris l'ampleur du sectarisme - cela a été refusé. Et puis, après une discussion avec Mme la Maire Anne HIDALGO, et je la remercie, j'ai pu la convaincre de la nécessité de créer ce

conseil. C'est ainsi que l'Exécutif a repris notre vœu. Lorsqu'il arrive que l'Exécutif ait de bonnes inspirations, je ne m'en plains pas. Voilà pourquoi je serai ravi de voter, des deux mains, le vœu de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Francis SZPINER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anouch TORANIAN.

Non ? Pourquoi non ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 110.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DDCT 110).

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 1ère Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme la Présidente de la 1ère Commission, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Vous avez 3 minutes.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci. Et conformément aux attentes, ma contribution au raccourcissement de cette séance.

On a donc délibéré en 1ère Commission sur tous les projets liés au budget dont nous avons déjà discuté ici, après les présentations de leurs projets respectifs par M. SIMONDON, Mme CHARNOZ, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOU, Mme KOMITÈS, M. LETISSIER et Mme POLSKI, bien sûr.

Je voulais juste signaler à notre Assemblée l'organisation d'une nouvelle séance d'audition le 1er décembre, consacrée à l'emploi à Paris. Je tenais à remercier une nouvelle fois l'INSEE, l'ACOSS, l'URSSAF, Pôle Emploi, Prism'emploi, qui ont accepté de travailler, de produire des documents très intéressants pour les membres de la 1ère Commission, ainsi que l'ensemble des unions départementales des syndicats représentatifs que nous avons auditionnés. D'ailleurs, nous les réauditionnerons sur d'autres sujets. C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.E. -C.G.C. et C.F.T.C. Je les remercie vraiment. Leur contribution était chacune remarquable. J'ai fini.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2020 DAE 303 - Subventions (276.500 euros) et conventions avec 16 organismes de formation lauréats des AAP 2020 DAE 68 ParisCode et 2020 DAE 70 Parcours linguistiques à visée professionnelle.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous allons donc poursuivre avec l'examen du projet de délibération DAE 303. Il s'agit de l'attribution de subventions et de conventions avec 16 organismes de formation lauréats des A.A.P. 2020 DAE 68 "ParisCode" et 2020 DAE 70, et qui concernent les parcours linguistiques à visée professionnelle.

La parole est à Mme Barbara GOMES.

Non ? Pourquoi vous me dites "non" ?

Est-ce qu'elle est dans la salle ? Elle arrive.

Barbara GOMES, qui arrive presque aussi vite que Francis SZPINER.

Barbara GOMES, pour 5 minutes.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur les projets de délibération, je souhaiterais parler de "ParisCode", dans un premier temps, qui est une initiative, comme vous le savez, qui permet justement une démarche très bienvenue. Une démarche qui permet de féminiser un secteur d'activité qui est extrêmement masculin, puisque, grâce à ce programme, des partenariats ont déjà été faits avec de nombreuses associations et structures pour ouvrir aux femmes les professions de codeuse et de développeuse. Evidemment, dans ce contexte, c'est une très bonne initiative.

Je souhaiterais aussi saluer, vraiment très rapidement, un autre programme qui est le programme linguistique. Vous le savez, les problématiques relatives à l'emploi sont parfois aussi liées à des difficultés de compréhension, d'apprentissage de la langue, ce qui est extrêmement stigmatisant. Nous souhaitons saluer toutes les initiatives qui permettraient le retour à l'insertion et à la formation par des formations diplômantes. Nous saluons toutes les initiatives qui, en cette période de crise sanitaire et économique, permettront une meilleure insertion de façon ambitieuse et solidaire.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Barbara GOMES.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Barbara GOMES, lors de notre séance de novembre, nous avons annoncé, avec le "Plan Paris boost emploi", un renforcement de nos dispositifs de formation professionnelle. L'objectif est de permettre à chaque Parisien demandeur d'emploi de bénéficier d'une formation gratuite vers les métiers qui recrutent, avec toujours un focus particulier sur les publics les plus éloignés : les seniors, le public féminin, les jeunes ainsi que ceux qui sont en quartier "politique de la ville".

Ces formations sont essentielles, car elles permettront aux Parisiens et aux Parisiennes en difficulté, surtout dans le contexte actuel, de se positionner sur des métiers qui recrutent ou d'approfondir leurs compétences, et ainsi, de sortir de la spirale du chômage. Cet engagement se traduit d'ores et déjà dans ce projet de délibération qui va nous permettre de financer des sessions de formations supplémentaires de 3 organismes intervenant dans le champ du numérique et de 3 autres intervenant sur la formation linguistique à visée professionnelle. En tout, ce sont 240 places de formations supplémentaires qui seront ainsi ouvertes. Voici les premières actions du "Plan Paris boost emploi".

Ce projet de délibération prévoit également des subventions d'investissement pour 10 structures, essentiellement pour l'achat de matériel informatique en vue de développer les apprentissages à distance, toujours vu le contexte actuel, et de renforcer la maîtrise de ces outils par les apprenants. Besoins d'autant plus important dans le contexte de crise sanitaire. Voici encore une démonstration de ce que nous voulions par le "Plan Paris boost emploi".

Cet effort en faveur de la formation et de l'insertion vers l'emploi, nous le poursuivrons tout au long de l'année prochaine, avec nos programmes "ParisCode", "Paris Fabrique", "Paris Tous en Jeux", "Parcours linguistiques à visée professionnelle", qui bénéficieront de financements supplémentaires. Nous étendrons également notre action vers de nouveaux métiers, avec la création de 2 programmes, respectivement dédiés aux services à la personne et à l'agriculture durable, que j'aurai le plaisir de porter avec ma collègue Audrey PULVAR.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à adopter ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Afaf GABELOTAUD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 303.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 303).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'emploi à Paris et particulièrement des plus jeunes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 142 relatif à l'emploi à Paris et particulièrement des plus jeunes, déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes", est retiré de l'ordre du jour, car non présenté.

2020 DRH 67 - Fixation des ratios promus promouvables de certains corps de la Ville de Paris pour les années 2021 à 2023.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DRH 67 avec son amendement n° 143. Il s'agit de la fixation des ratios promus promouvables de certains corps de la Ville de Paris pour les années 2021 à 2023.

La parole est, en premier lieu, à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Il s'agit du projet de délibération DRH 67 et les ratios promus promouvables.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, pardon, excusez-moi.

Sur les ratios promus promouvables, je voterai le vœu rattaché. Je ne sais plus si c'est un vœu rattaché ou un amendement présenté par le Groupe... un amendement, présenté par le groupe Communiste et Citoyen. C'est important. J'ai toujours défendu que l'on passe un ratio de 100 % promus promouvables. Vous savez que la situation des fonctionnaires est catastrophique, car le gel du point d'indice est toujours en vigueur depuis 2010, et la situation du pouvoir d'achat des fonctionnaires, résultat, elle ne stagne pas, elle régresse. C'est une situation extrêmement problématique.

Les ratios promus promouvables permettent d'avoir accès à une continuité de progression de carrière. Je pense que l'on doit défendre une continuité de progression de carrière. C'est un levier sur lequel, dans sa politique salariale de ressources humaines, la Ville de Paris peut montrer justement son engagement progressiste, et elle doit le faire. Or, cela fait des années que ce débat a lieu et que, hélas, cela n'évolue pas. Je constate et je déplore, d'ailleurs, que beaucoup d'élus ne voient pas du tout de quoi il est question, alors que c'est un sujet, je pense, extrêmement important.

Je défends qu'il faille absolument que la majorité parisienne évolue. Je voterai donc l'amendement du groupe qui est présenté.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, tout d'abord, nous tenons à rappeler l'attachement des communistes au statut général des fonctionnaires impulsé par Maurice Thorez au travers de la loi du 19 octobre 1946. Ils sont attachés, parmi d'autres, à 2 principes fondamentaux qui sont le droit à l'évolution de carrière et la sécurité de l'emploi, garanties que les contempteurs de ce statut s'ingénient à opposer entre elles. Nous devons tout faire pour que la mise en œuvre de la réforme de transformation de la fonction publique ne porte atteinte à aucun de ces droits. Dans cet esprit, nous déplorons la réduction du périmètre d'intervention qui inquiète légitimement les organisations syndicales.

Depuis très longtemps, nous revendiquons, avec les syndicats, l'établissement d'un taux de 100 % de promus promouvables. L'expression n'est pas très heureuse, mais la situation qu'elle décrit est parfaitement légitime. C'est pourquoi nous avons déposé un amendement allant dans ce sens. Même si la Ville a fait des efforts en termes de ressources humaines sur ce sujet, et nous souhaitons réellement saluer ses efforts, nous sommes encore beaucoup trop loin du compte. C'est en augmentant le pouvoir d'achat que l'on améliorera vraiment le quotidien des salariés, qui, pour nombre d'entre eux, n'ont par exemple pas les moyens de se loger dans la capitale. Depuis de nombreuses années, les gouvernements successifs se sont efforcés de déconnecter de l'inflation la revalorisation du point d'indice, dont la valeur a décroché de 9 % par rapport à celui des prix à la consommation.

L'absence de mesure salariale générale n'est pas une vue de l'esprit. Cette absence se traduit très concrètement : en 20 ans, la proportion d'agents de la fonction publique payés au SMIC ou à peine plus - moins de 10 % de plus que le SMIC - a plus que doublé et atteint aujourd'hui plus d'un million d'agents de la fonction publique. Un agent de catégorie C connaissait, il y a 20 ans, une progression - ou espérait, dans les meilleures conditions - de 40 % de son salaire pendant les 20 premières années de sa carrière, alors qu'aujourd'hui il ne peut plus espérer que 28 % d'augmentation de son salaire de départ en 31 ans de travail. Ce sont des chiffres irréfutables.

La politique de prime choisie par la Ville de Paris fait débat cette année. Le manque de clarté sur le nombre d'agents en bénéficiant et sur les critères pris en compte pour leur versement, par exemple la prime pour les agents en télétravail, a pu créer certaines frustrations ou incompréhensions, ce que, pour notre part, les communistes, nous regrettons. Vous le savez, nous préférons que ce soit bien les salaires qui soient augmentés en fonction de critères clairs et lisibles, garantissant l'égalité de traitement chère à la conception qui est la nôtre de la fonction publique.

C'est pour toutes ces raisons que nous proposons cet amendement pour un taux de 100 % de promus promouvables. En cas de refus de notre amendement, nous choisirons de nous abstenir sur ce projet de délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

Raphaëlle PRIMET est inscrite.

Est-ce que vous souhaitez prendre la parole ou est-ce que Jean-Philippe GILLET a parlé pour le groupe ? Très bien.

Je donne donc la parole à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, cher Jean-Philippe GILLET, de me donner l'occasion de revenir sur ce qui cache derrière ce terme, effectivement un peu abscons, de ratios promus promouvables, à savoir la politique de promotion menée par la Ville. Merci aussi d'avoir souligné les efforts qui ont été réalisés ces dernières années. De ce point de vue, je m'inscris dans la droite ligne de mes prédécesseurs en matière de promotions.

En effet, ce projet de délibération qui vous est proposé, trace les lignes directrices, les choix qui guideront la Ville en matière de promotions pour les années 2021 à 2023. Cette année, là aussi dans la continuité des choix passés, nous avons souhaité effectivement mettre l'accent en matière de promotions sur les corps de catégorie C, pour répondre à cette problématique de pouvoir d'achat que vous avez soulevée, sur les corps les plus féminisés aussi, puisque nous avons encore un écart de rémunération qu'il convient de rattraper. Nous en avons parlé au début de ce Conseil. Et aussi et singulièrement pendant cette période de crise sanitaire, sur les filières médicales, médico-sociales, qui, elles aussi, bénéficieront de taux accrus. D'ailleurs, c'est l'ensemble des taux qui sont accrus.

En cela, je voudrais contredire Danielle SIMONNET, qui indiquait que rien n'évoluait. Au contraire, les taux de promotions continuent à évoluer. D'ailleurs, ils ont fait l'objet d'un dialogue social, que je qualifierais de fructueux. Même si nous ne sommes naturellement pas toujours en accord avec l'ensemble des organisations syndicales, sur ce sujet, la discussion a permis à trois d'entre elles de voter favorablement lors du comité technique.

Pour autant, il ne me sera pas possible de donner un avis favorable sur votre amendement qui propose de passer les taux à 100 %. Pour la bonne raison que cela reviendrait à promouvoir de manière automatique tous les agents qui remplissent les critères d'ancienneté, ce qui n'est pas une raison suffisante, ou en tout cas, qui ne permet pas de guider la politique de promotion de manière suffisamment précise.

Par ailleurs - je voudrais insister sur ce point - contrairement à ce que vous indiquez dans l'exposé des motifs de votre amendement, porter les taux à 100 % ne permettrait pas de rattraper l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Au contraire, cela viendrait perpétuer les écarts qui existent aujourd'hui, et donc, serait en quelque sorte l'inverse de ce que nous essayons de faire, à savoir augmenter plus favorablement les taux pour les corps les plus féminisés pour lesquels les écarts de rémunération existent.

Vous l'aurez compris, je donne un avis défavorable sur cet amendement, mais je suis sûr que nous aurons l'occasion de reparler de ces sujets dans les années qui viennent.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Antoine GUILLOU.

L'amendement n° 143, déposé par le groupe Communiste et Citoyen, est-il maintenu, Nicolas BONNET-OULALDJ ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 143 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 143 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 67.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DRH 67).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que 2 votes à bulletin secret sont ouverts pour la désignation de représentants dans 2 organismes. Je vous invite - enfin, pas tous en même temps - à vous rendre dans la salle de travail avant 17 heures 30, pour déposer vos bulletins dans les urnes prévues à cet effet.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la suppression du jour de carence pour la fonction publique dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Cela étant dit, nous examinons à présent les vœux référencés n^{os} 144 et 144 bis relatifs à la suppression du jour de carence pour la fonction publique dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ. Non.

La parole est donc à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen, qui a 2 minutes pour le présenter.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le jour de carence a été instauré dans la fonction publique par Nicolas SARKOZY, supprimé par François HOLLANDE et rétabli par Emmanuel MACRON. Le jour de carence n'est guidé que par un seul objectif : s'attaquer aux fonctionnaires et, à travers eux, aux missions de service public. La grande majorité des salariés du secteur privé n'est pas assujettie au jour de carence en vertu de conventions collectives, nées des luttes d'ailleurs, et de différentes prises en charge par les employeurs. Il s'agit là d'une inégalité de traitement entre agents du secteur public et salariés du privé. En cette période de pandémie, cette inégalité est criante. Comment accepter que les agents de la fonction publique - qui sont, avec d'autres, parmi les plus exposés au contact du public, avec un risque accru de contracter le Covid - subissent des pertes de revenus en cas de maladie ? Même si l'expression est malheureuse, c'est une forme de double peine.

Dès le mois de septembre, les syndicats ont dénoncé cette situation jugée : "délétère pour la santé des agents, coûteuse pour la Sécurité sociale, pouvant favoriser la transmission des pathologies en contrevenant à la prévention de l'épidémie puisqu'elle est une incitation à minorer tout symptôme". Le Gouvernement a attendu le mois de décembre pour annoncer la suppression du jour de carence, mais seulement pour les agents malades du Covid et dans le cadre de l'état d'urgence. Pour nous, les communistes, cette limitation aux seuls agents malades du Covid est en contradiction totale avec une notion à laquelle nous sommes tous ici très attachés, qui est le secret médical. La suppression ponctuelle et temporaire du jour de carence ne permet pas de sécuriser de manière durable les agents publics.

Les communistes demandent donc la suppression pure et simple de la journée de carence pour les trois fonctions publiques : Etat, territoriale et, bien sûr, hospitalière.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET.

Pour vous répondre, je donne la parole, en toute logique, à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci beaucoup, cher Jean-Philippe GILLET, pour ce vœu.

Effectivement, nous partageons votre préoccupation quant au maintien du jour de carence, au-delà du débat sur son efficacité contestable de manière générale. D'ailleurs, ce n'est pas moi qui le dis, mais un rapport du Gouvernement qui est annexé au projet de loi de finances pour 2021. Au-delà, donc, de son efficacité contestable de manière générale, il est d'autant plus incompréhensible en cette période d'état d'urgence sanitaire.

Je partage votre vœu, à tel point que j'avais moi-même écrit, au nom de la Ville de Paris, le 9 novembre dernier, à la Ministre de la Fonction publique notamment, pour demander la suspension du jour de carence pendant l'état d'urgence pour l'ensemble des agents publics et pas seulement pour ceux qui sont atteints du Covid, justement par souci du respect du secret médical et de praticité dans la mise en œuvre de cette mesure.

En conséquence, je vous ai proposé un vœu de l'Exécutif en réponse à votre vœu pour préciser un certain nombre de points, et compte tenu de ce qui a été annoncé par le Gouvernement, de mettre l'accent sur les préoccupations que nous pouvons toujours avoir par rapport à cette annonce de la suspension du jour de carence, mais uniquement pour les agents atteints du Covid et de manière non rétroactive, ce qui ne nous semble ni le plus juste ni le plus efficace.

En conséquence, je vous propose de retirer, si vous en êtes d'accord, votre vœu, dont nous partageons la teneur, au profit de celui de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Antoine GUILLOU.

Est-ce que cette proposition est acceptée ? Jean-Philippe GILLET me dit que oui.

Je mets donc aux voix directement, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 151).

2020 DAE 324 - Subventions de fonctionnement (2.212.000 euros) et d'investissement (500.000 euros) et conventions avec Paris et Compagnie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 324. Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement, et de conventions avec "Paris et Compagnie".

La parole est, en premier lieu, à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun. Vous avez 5 minutes.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en ces temps décidément moroses, notamment sur le plan économique, je suis heureux que nous puissions voter cet après-midi un projet de délibération qui nous donne de l'espoir à nous, et surtout aux actrices et aux acteurs économiques de la Ville et de la Métropole. Il s'agit donc d'accorder une subvention de 2,162 millions d'euros de fonctionnement et de 500.000 euros d'investissement à "Paris et Compagnie". C'est vraiment essentiel parce que les P.M.E. innovantes savent qu'elles peuvent compter sur "Paris et Compagnie", peut-être en ce moment si difficile que nous connaissons plus encore que dans n'importe quel autre moment. "Paris et Compagnie" est là pour agir auprès des acteurs et des actrices de la vie économique de la Métropole pour la transformation durable de la cité. Cela veut dire un impact positif sur l'économie, sur le social et sur l'environnement. Ce triptyque est capital, en tout cas pour Paris. Avec quelques dizaines de salariés seulement pour gérer ce sujet énorme au plan métropolitain, "Paris et Compagnie" se démène et arrive à des résultats concrets. Je vais vous citer quelques exemples.

Sur le plan économique, par exemple, si je prends l'année 2019, qui est la dernière d'exercice régulier et normal, on a 421 "start-up" incubées qui ont réalisé 139 millions d'euros de chiffre d'affaires - c'est énorme - et embauché près de 4.000 salariés. Ces "start-up" ont levé 180 millions d'euros de fonds privés et obtenu plus de 2 millions d'euros de subventions publiques. C'est sur le plan économique.

Sur le plan social, on peut parler du programme "UA" qui favorise l'innovation dans le domaine du handicap et de l'accessibilité. Sur le plan environnemental, je me félicite qu'en 2021, chaque "start-up" accompagnée devra s'engager dans un travail de fond sur les achats, sur les déplacements, sur l'impact carbone, et fournir des indicateurs précis pour permettre de mieux mesurer l'impact sur l'environnement. Cela va dans le bon sens.

Aujourd'hui, "Paris et Compagnie" - dont je veux saluer ici le directeur général, Loïc DOSSEUR - ce sont des centaines et des centaines de "start-up" qui ont été aidées. D'ailleurs, on peut dire "start-up", mais on peut aussi dire "P.M.E.", si cela permet de mieux faire comprendre et de mieux décrire ce que ces entrepreneurs et entrepreneuses font, parce que, finalement, entre la P.M.E. et la "start-up", il n'y a souvent qu'une grosse dose de marketing.

Bref, l'activité de "Paris et Compagnie" est désormais structurée en 6 grands pôles, dont 4 pôles thématiques. A chaque fois, ce sont beaucoup de programmes. Je veux simplement en rappeler les 4 axes thématiques. La ville durable, d'abord. Ce sont la logistique, les mobilités, l'immobilier. Il y a beaucoup de choses. L'entreprise, ensuite. Ce sont la finance, les ressources humaines, le commerce, le travail de demain. Le corps, pour poursuivre avec le sport. "Le Tremplin", qui est l'incubateur sportif, qui ouvre sa sixième promotion et lance un "podcast". On peut se féliciter qu'ils aient de belles idées. Le pôle "corps", c'est aussi la "smart food", l'innovation au service de la santé. Il y a donc un pôle très riche ici. Enfin, le dernier axe, c'est le divertissement. Là encore, on a l'édition, les médias, les industries culturelles, le tourisme, avec le "Welcome City Lab". Bref, vous voyez que l'activité est vraiment très riche.

Je tiens à saluer particulièrement l'"Urban Lab", avec lequel nous avons mené des expérimentations à Paris Centre, sous la houlette d'Ariel WEIL, le maire. On a, par exemple, travaillé avec "Hubster" pour proposer des équipements ludiques à disposition dans les jardins, pour proposer des raquettes de ping-pong, des ballons de basket aux usagers et aux usagères des jardins publics. On a innové avec "Vertueau" pour proposer un lieu végétalisé qui utilise l'eau de pluie pour s'entretenir. On a aussi innové avec "Caracol", cette formidable idée où l'on rénove des bâtiments vides pour en faire des colocations multiculturelles - vous le savez mieux que personne, Monsieur le Maire - dans le 1er arrondissement de Paris.

Bref, j'invite chaque mairie d'arrondissement à aller "pitcher" ces projets à "Paris et Compagnie" pour trouver des idées, les modalités qui vont lui permettre d'innover et de mettre en lien des besoins et des solutions, ce qu'est capable d'apporter "Paris et Compagnie". C'est, en tout cas, ce que nous faisons à Paris Centre. Nous avons des échanges réguliers avec les équipes de Loïc DOSSEUR. Si vous voulez des idées de projets à monter au bénéfice des habitants, je vous invite à aller travailler avec "Paris et Compagnie" et les solliciter. Ils sauront vous répondre. Si jamais vous souhaitez trouver des idées, non pas de projets mais de cadeaux à faire au bénéfice de vos proches, je vous invite à consulter ce catalogue du "Noël des entrepreneurs". J'en ai un exemplaire ici, il y en a à la sortie. Vous pourrez faire appel aux "start-up" de la Métropole parisienne pour gâter vos proches et vos amis en cette fin d'année.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Boris JAMET-FOURNIER.

Pour poursuivre le débat sur ce projet de délibération, la parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Rapidement, pour dire que, comme chaque année, nous votons contre.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ, pour votre concision.

Est-ce que Jean-Noël AQUA, qui était inscrit... ? Ne parle pas.

Et donc, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS, pour répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Bonjour.

Je remercie beaucoup Boris JAMET-FOURNIER, qui a été un excellent orateur et a, quelque part, absolument tout dit sur cette merveilleuse institution. Boris, merci.

Je note bien, Nicolas BONNET-OULALDJ, votre vote contre. Je crois qu'il faut que nous allions ensemble voir les différents incubateurs gérés aujourd'hui par "Paris et Compagnie", pour que vous puissiez avoir une autre vision de ce que développe "Paris et Compagnie" dans différents domaines, comme l'a rappelé Boris JAMET-FOURNIER, et en particulier l'"Urban Lab", avec lequel travaillent beaucoup d'adjoints ici. Je voudrais dire que ce que nous faisons avec "Paris et Compagnie", c'est que nous souhaitons que l'innovation qui est développée et portée par toutes ces "start-up", et gérée par "Paris et Compagnie", soit bien évidemment au service des habitants, avec un impact positif dans nos politiques publiques, mais aussi dans les quartiers afin que chacun vive mieux. Il faut, et c'est ce que nous sommes en train de faire, que toutes ces jeunes pousses... On peut aussi les appeler les jeunes "pousses". Ce sont des P.M.E., des "start-up", mais aussi des jeunes pousses. Elles sont en train de s'emparer des défis environnementaux et des défis sociaux, et sont en train de trouver des solutions pour fabriquer la ville autrement.

Je sais que la fabrication de la ville intéresse beaucoup Nicolas BONNET-OULALDJ. C'est cela que nous sommes en train de faire avec "Paris et Compagnie". Nous soutenons les entrepreneurs qui ont des idées, des solutions pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés avec la Maire de Paris sur cette mandature. Nous soutenons aussi ces "start-up", ces jeunes pousses, ces P.M.E., qui ont aussi beaucoup souffert, pour certaines, de la crise du Covid.

"Paris et Compagnie" est un acteur que tout le monde connaît bien. Je voudrais quand même signaler que, depuis 2019, la Métropole du Grand Paris a intégré ses instances. C'est important. C'est important aussi pour garder ces jeunes pousses sur le territoire parisien, sur le territoire de la Métropole, et qu'elles ne partent pas ailleurs. C'est un acteur essentiel de la transformation de Paris. C'est la raison pour laquelle je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 2 millions d'euros.

Effectivement, sont adossés à ce projet de délibération un certain nombre de programmes, notamment le programme "UA", pour soutenir toutes les actions qui sont liées au handicap et à l'accessibilité, au "Tremplin", qui concerne le sport et est situé à Jean-Bouin, et travaille aussi sur les Jeux Olympiques. Et puis, "Level 256", que, je pense, nous irons visiter ensemble, Nicolas. Parce que contrairement à ce qui a pu être dit ces dernières années dans cet hémicycle sur ce sujet, "Level 256", aujourd'hui, travaille beaucoup avec des clubs sportifs, sur la mixité, sur l'accessibilité, sur tous les messages négatifs véhiculés en termes de violence, de harcèlement, et organise aussi des conférences pour les parents et les adolescents sur l'univers du jeu vidéo, sur la sédentarité, sur l'obésité. Je crois qu'il y a une connaissance plus importante à avoir pour les élus sur "Paris et Compagnie".

Effectivement, dire que nous avons eu l'idée avec Loïc DOSSEUR, que je remercie ainsi que toutes ses équipes pour leur travail, de ce premier catalogue de Noël 2020, qui a été fait en 10 jours. Je suis persuadée que celui de l'année prochaine sera encore plus intéressant.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pénélope KOMITÈS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 324.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 324).

2020 DAE 217 - Plan de relance ESS - Subventions d'investissement (46.000 euros) subventions de fonctionnement (1.325.500 euros) et conventions avec vingt-sept organismes de l'ESS.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 217 et l'amendement technique n° 223 déposé par l'Exécutif qui s'y rattache. Il s'agit du plan de relance E.S.S., des subventions d'investissement ainsi que des subventions de fonctionnement à hauteur d'un peu plus de 1,30 million d'euros, et de conventions avec 27 organismes de l'E.S.S.

La parole est, en premier lieu, à M. Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Président, chers collègues, au dernier Conseil de Paris, l'Exécutif a eu la sagesse de retirer ce projet de délibération du débat. En cause, la subvention de 50.000 euros destinée à la maison d'édition "Rue de l'Echiquier". Vous aviez alors saisi la Commission de déontologie, à l'initiative de M. LETISSIER, adjoint au Maire chargé de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et de la contribution à la stratégie "Zéro déchet". Votre intuition était bonne. Cette subvention soulevait de graves questions éthiques, qui ne se sont pas envolées depuis lors. Mais vous n'avez peur de rien, surtout pas de la honte, en choisissant de la remettre sur la table.

En 1ère Commission, notre groupe Changer Paris vous a demandé d'apporter tous les éléments permettant de compléter l'information très lacunaire offerte aux Conseillers de Paris. Pour toute réponse, vous avez adressé l'avis consultatif de la Commission de déontologie de la Ville. Non seulement c'est insuffisant pour appréhender la logique économique et notamment financière, mais cet avis comporte des sujets d'étonnement. Pour commencer, "Rue de l'Echiquier" ne figure pas dans la liste agréée par la Mairie de Paris des 1.300 organismes du secteur de l'économie sociale et solidaire. Dès lors, il est loisible de s'interroger sur son rôle effectif dans ce champ.

D'ailleurs, l'objet de la convention entre la Mairie et "Rue de l'Echiquier", article premier, présente un caractère général qui excède très largement le cadre de l'économie sociale et solidaire, soutien à l'édition de livres sur des thématiques comme l'écologie, les économies alternatives, mais aussi les enjeux de société. Visiblement, le militantisme idéologique pointe sous ce cache-nez de l'économie sociale et solidaire.

Je m'interroge aussi sur le canal ayant renseigné cette maison d'édition sur l'initiative de la Ville en faveur de cette économie sociale et solidaire, ainsi que sur les conditions de retrait de son dossier de candidature. Aucune autre maison d'édition n'a sollicité pareil soutien. Y aurait-il une coïncidence entre les auteurs publiés et la présentation singulière de cette requête ? La commission de déontologie - enfin, les agents de la Mairie - signale ne pas être au courant du lien entre David BELLIARD et cette subvention. Très étrangement, c'est la maison d'édition de David BELLIARD, candidat tête de liste aux municipales, qui a publié son livre programme "Paris, rêve de gosse". Donc, il y avait une œuvre. Pourquoi n'en a-t-il pas parlé à la commission de déontologie ? C'est une grande question.

Mais il n'est pas le seul à être publié par cette maison d'édition. Il y a aussi "Désobéissons pour sauver l'Europe". Quand j'entends "Désobéissons", je pense soit à "France insoumise", soit à "Europe Ecologie Les Verts". En l'occurrence, c'est Julien BAYOU, secrétaire national des Verts et tête de liste aux régionales en 2021. Elle a aussi publié Agnès MICHEL, responsable nationale des Verts. Majdouline SBAI, élue d'"Europe Ecologie Les Verts", ex-vice-présidente de la Région des Hauts-de-France. Nicolas THIERRY, élu d'"Europe Ecologie Les Verts", vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine. Avec David BELLIARD, cela commence à faire beaucoup. Je pense que "Rue de l'Echiquier" n'est pas seulement un éditeur, c'est aussi une agence de com' au service d'"Europe Ecologie Les Verts". Bref, qui est expert ?

Je rappelle que David BELLIARD est adjoint au Maire de Paris, chargé de la transformation de l'espace public, des transports, de la mobilité, du Code de la route et de la voirie, et sans doute des subventions également. La commission de déontologie a tout de même recommandé à "Rue de l'Echiquier" une déclaration établissant l'absence d'intérêt avec les parties et leurs membres représentés au Conseil de Paris. Est-ce que vous pouvez produire un tel document ou est-ce que "Rue de l'Echiquier" a trop honte pour la signer ?

Bref, ce projet de délibération vient au secours d'une entreprise privée proche - et je dirai même "intime" - de l'Exécutif parisien, par son soutien actif non seulement idéologique, mais aussi électoral. Dans ces conditions plus que douteuses, nous demandons, tout d'abord, le vote disjoint du projet de délibération DAE 217, et ensuite, nous voterons contre cette demande particulière de subvention politique.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour poursuivre, la parole est à Mme Alice TIMSIT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Alice TIMSIT, est-ce qu'elle est dans cette salle ou dans l'autre ?

Mme Alice TIMSIT. - Elle est en Salle des fêtes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Elle est en Salle des fêtes. C'est donc elle qui a la parole.

Mme Alice TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, c'est un bien triste spectacle auquel nous assistons. Cela fait plusieurs minutes que les contre-vérités s'enchaînent et que des analyses biaisées nous sont présentées. Déjà, à propos de la globalité du plan de relance E.S.S., et plus spécifiquement, à propos de la subvention qu'il est proposé d'octroyer à la maison d'édition "Rue de l'Echiquier". Nous avons déjà eu ce débat, et ce, à plusieurs occasions, et pas plus tard que la semaine dernière, lors de la 1ère Commission. Mais, visiblement, la rigueur des faits ne semble pas irriguer l'entièreté de cet hémicycle. Alors, permettez-moi ici de rétablir quelques vérités.

S'agissant d'abord de la philosophie générale du plan de relance E.S.S., ces derniers mois nous avons assisté à la fermeture de nombreux commerces, jugés non essentiels, à la mise sous perfusion de nombre de nos entreprises parisiennes, au recours massif au chômage partiel, et avons enregistré des taux records de demandeurs d'emploi et d'enregistrements au R.S.A. Sur ces bancs, quelle que soit notre famille politique, en cette période de crise, nous prenons toute la mesure de l'urgence de soutenir l'activité économique pour reconstruire le tissu des entreprises parisiennes et permettre aux plus petites d'entre elles de maintenir leur activité et leur emploi.

Choisir de relancer notre économie par le soutien à l'E.S.S. va bien au-delà du simple coup de pouce aux associations et entreprises solidaires. Il s'agit bien d'affirmer que nous ne pouvons plus faire reposer l'économie parisienne, majoritairement faite d'activités tertiaires, sur un modèle de croissance destructeur de notre environnement et ultraconsommateur. C'est un modèle qui s'appuie, en outre, majoritairement sur la délocalisation des activités qui rationalisent la gestion des moyens humains en misant sur le remplacement

numérique, et ce, au mépris de l'urgence écologique et des travailleurs, qui ne sont que des chiffres dans le tableau des ressources humaines.

Relancer l'activité par un soutien appuyé à l'E.S.S., c'est investir pour un avenir plus résilient, une économie soucieuse des hommes, des femmes et de son empreinte environnementale. D'abord, car l'E.S.S., c'est avant tout des créations d'emplois, des emplois pérennes, de proximité, non délocalisables. L'économie sociale et solidaire permet d'insérer chaque année des milliers de personnes éloignées de l'emploi. Elle remet l'humain au cœur de son activité. Ces entreprises et ces associations sont structurantes pour lutter contre la pauvreté, mais aussi pour revitaliser les territoires en proposant des services et des biens directement au contact des citoyens.

Ensuite, parce que l'E.S.S., c'est également offrir à des entrepreneurs, à des artistes, à des artisans, un accompagnement et un espace pour innover, pour créer, pour renseigner des disciplines d'utilité sociale. Enfin, l'E.S.S., c'est aussi une nouvelle économie, sobre et soucieuse de la durabilité de nos ressources, fondée sur le principe de circularité de notre économie, ou encore sur la qualité de notre alimentation. Il nous faut déjà impérativement sortir de l'imaginaire collectif, l'idée selon laquelle l'E.S.S. ne pourrait prospérer qu'en étant sous perfusion d'argent public. Non, l'E.S.S., c'est une économie à part entière, qui est pérenne et résiliente, et fondée sur le principe de lucrativité limitée. Elle a vocation à prendre davantage de place dans la structuration de cette économie parisienne.

S'agissant plus spécifiquement de la subvention de 50.000 euros qu'il est proposé d'octroyer à la maison d'édition "Rue de l'Echiquier", la seule question qui vaille véritablement d'être posée ici, est celle de savoir si l'octroi d'une telle subvention est motivé sur le fond. Cette maison d'édition, indépendante et principal éditeur des ouvrages ayant trait à l'E.S.S., est la seule maison d'édition à avoir déposé une demande de subvention d'un montant de 50.000 euros sur "Paris Asso". Cette subvention permettrait ainsi de financer le travail d'auteurs qui sont payés en avance, et également d'acquiescer les droits d'auteur de livres étrangers. Cet éditeur a perdu, en 2 mois et demi, l'équivalent de 95 % de son chiffre d'affaires, soit environ 100.000 euros, alors que la structure connaissait depuis 4 ans une phase de croissance allant de 15 % à 20 %. Dans cette période de crise, il serait incompréhensible que la Ville n'apporte pas son soutien aux acteurs indépendants, qui sont déjà bien seuls face à l'unification du secteur de la vente du livre, dominé par Amazon, et face aux 10 grosses maisons d'édition qui représentent 90 % du chiffre d'affaires de l'édition.

Dernier point, l'accusation de militantisme idéologique, de copinage, qui est proférée à l'envi, et ce, depuis plusieurs semaines, mériterait d'être balayée d'un revers de main tant elle est infondée. Je ne le ferai toutefois pas. Je vais réitérer les arguments et les propos qui vous ont déjà été fournis à de multiples reprises, mais que vous préférez ne pas entendre ici. Parmi les multiples références que compte la maison d'édition, il y a des personnalités politiques de tous bords. Je ne vous ferai pas l'affront de citer les nombreuses publications des personnalités politiques de votre coloration : le groupe Changer Paris, les Républicains, y compris des personnalités d'"En Marche", et effectivement, un adjoint à la Maire de Paris en la personne de David BELLARD.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Madame TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - S'opposer à ce que la maison d'édition puisse être soutenue financièrement au motif qu'elle a publié un élu de la majorité, et ce, il y a déjà plusieurs mois, relève de l'instrumentalisation politique, et ceci est complètement incompréhensible. Nous soutiendrons, bien entendu, ce projet de délibération et nous saluons le choix de la Ville d'investir dans une économie d'avenir.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame TIMSIT.

Je vois que Jérôme GLEIZES était aussi inscrit.

Est-ce qu'Alice TIMSIT a parlé pour vous ? C'est le cas ?

Je donne la parole à M. Florentin LETISSIER.

Pardon. Je reprends.

Monsieur Jérôme GLEIZES, qui a 5 minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Je n'utiliserai pas les 5 minutes.

Monsieur VÉRON, vous êtes assez surprenant et il y a un problème de cohérence. C'est-à-dire que ces 50.000 euros vous posent un problème. Mais pourquoi d'autres 50.000 euros ne vous posent pas de problème ? Notamment, lors du dernier Conseil de Paris, sur Europlace, nous avons voté contre parce que je pense que nous n'avons pas à subventionner des associations qui sont financées par les grands du CAC 40. Si vous faites la chasse à toutes les subventions, allez-y, il y en a beaucoup. Peut-être que, parfois, on votera ensemble.

Je vais terminer sur un dernier élément, c'est-à-dire que l'accusation que vous faites contre la non-inscription dans l'E.S.S. de cet éditeur, moi aussi, j'ai lu l'avis du Conseil de déontologie. Je vais lire une seule phrase. Je m'arrêterai sur ce point : "La Ville de Paris peut donc légitimement considérer que cette entreprise satisfait aux critères de l'article 11 de la loi du 31 juillet 2014, donc celle qui définit le cadre de l'ESS, repris dans le règlement de l'intervention régionale susmentionnée, donc Ile-de-France. Cette appréciation est corroborée par le fait qu'au nombre des actionnaires de l'entreprise, figure "France Active Investissement", acteur majeur de l'E.S.S. n'investissant que dans les entreprises solidaires".

Rien que cet argument répond à ce que vous avez dit. Donc, soit vous votez systématiquement contre, mais il ne faut pas en choisir une, parce qu'il y a quelques signataires écologistes dans cette maison d'édition, alors qu'il y a des centaines d'autres signatures que vous n'avez pas citées.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est maintenant à M. Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais être assez court parce que beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais simplement indiquer que la manière dont je travaille, aussi en lien avec l'opposition, c'est en toute transparence. J'ai adressé, suite à la 1ère Commission de la dernière fois, on a eu déjà un échange sur cette subvention, en particulier un mail à votre collègue M. ALPHAND, où je lui ai adressé le rapport de la commission de déontologie, en lui demandant : s'il y a d'autres questions que vous avez, d'autres documents que vous souhaitez avoir, n'hésitez pas à me les demander.

Donc, pour répondre à votre question, Monsieur VÉRON, oui, la maison d'édition a produit une déclaration. Celle dont vous parlez, moi, pas de problème pour vous l'envoyer. Elle est là, elle existe, il n'y a pas de souci.

Je voudrais simplement dire aussi, mais tous les arguments ont été donnés, que cette maison d'édition publie effectivement des acteurs. Déjà, elle publie peu de livres politiques, de personnalités politiques. Ceux qui sont publiés viennent de différentes familles politiques. Il y a eu des personnalités d'"En Marche", des personnalités de droite, des écologistes, des socialistes, etc. Par exemple, je vais donner Philippe ZAOUATI, référent "La République en marche", de Paris. Jean-Marc BORELLO, délégué national de "La République en marche". Thierry SIBIEUDE, ancien conseiller général et élu municipal de droite. Vous voulez que je continue la liste ?

Mesdames et Messieurs de l'opposition, il faut être un petit peu responsable, parce que, qu'est-ce vous êtes en train de faire ? Vous êtes en train d'attaquer probablement la demande de subvention qui a fait l'objet de plus de contrôle juridique depuis le début de la mandature. Vous avez un rapport de juge qui conclut qu'il n'y a aucun souci, et vous continuez. Donc, je conclus. En fait, ce que vous voulez, c'est faire des "tweets", faire votre petit "buzz" sur "Tweeter". Mais, en fait, ce n'est pas responsable et ce n'est pas juste.

Je voudrais revenir au cœur de ce projet de délibération parce que cette subvention, mes chers collègues de l'opposition, c'est un plan de relance pour des acteurs de l'économie sociale et solidaire, un secteur qui pèse aujourd'hui plus de 10 % des emplois à Paris. Ces gens méritent d'être soutenus.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Excusez-moi. Une petite seconde, Florentin LETISSIER.

Le vote disjoint est acquis, donc cela ne sert à rien de brailler pour l'obtenir. Il est de droit. Donc, vous laissez M. LETISSIER parler seul.

Monsieur GRANIER, vous vous taisez et vous laissez Florentin LETISSIER terminer seul. Vous vous calmez et vous laissez Florentin LETISSIER parler.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci. D'autant plus que je ne vous ai pas interrompu.

Je pense qu'à un moment, il faut donner de véritables forces à des relances qui sont nécessaires dans la période de crise que nous traversons. Quant aux éléments de droit que vous soulevez, un rapport qui vient d'une commission de déontologie, avec des juges reconnus dans leurs domaines qui disent qu'il n'y a pas de souci, qu'est-ce qu'il vous faut ? C'est juste de la polémique, en fait. Désolé.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Florentin LETISSIER. Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Nous allons donc mettre aux voix, conformément à la demande qui a été faite par le groupe Changer Paris, puisque c'est de droit, l'article 32. Il fait donc l'objet d'un vote séparé.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 223 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 223 est adopté.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, l'article 32 du projet de délibération DAE 217.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 32 est adopté.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 217 dans son ensemble ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DAE 217).

2020 DAE 316 - Plan de relance ESS - Subvention de fonctionnement (177.000 euros) et convention avec l'association Aurore.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 316. Il s'agit du projet de plan de relance de l'E.S.S. et de la convention avec l'association "Aurore".

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette intervention, non pas pour parler de l'association "Aurore", que tout le monde connaît et dont tout le monde apprécie l'action, mais simplement pour demander à l'Exécutif de bien vouloir retirer ce projet et le représenter, parce qu'en l'état, il est juste...

(Mme Anouch TORANIAN, adjointe, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Non, je n'ai pas parlé. J'attendais que vous soyez assise.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Ah, pardon.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Désolée. Je voulais juste demander à l'Exécutif de bien vouloir retirer ce projet.

Pardon, Madame, je m'adresse à vous comme présidente de séance. Désolée.

Je voulais juste signaler à votre attention le fait que ce projet de délibération est illégal. C'est un projet de délibération dans lequel l'exposé des motifs parle de l'association "Aurore" et de cette action en faveur des migrants sur Saint-Vincent-de-Paul. Très bien. Si l'on se contentait de lire l'exposé des motifs, ce que j'ai failli faire, on allait voter ce projet de délibération. Mais, quand on regarde le délibéré, il se termine par : "La Mairie de Paris accorde une subvention de 177.000 euros à l'association "Aurore". Charge à elle, à loisir pour elle, de reverser tout ou partie de cette subvention, un montant qui n'est pas précisé, à 2 autres associations". C'est de la sous-traitance de subvention. On ne sait pas quel montant sera reversé à d'autres associations et on ne sait pas pourquoi. C'est vraiment, à l'évidence, illégal.

Il y a une autre bizarrerie dans ce projet de délibération : c'est qu'est jointe une convention avec une association qui n'est citée ni dans l'exposé des motifs, ni dans le délibéré. Il s'agit d'une convention de subvention avec la Mairie de Paris. Une association que je ne connais pas du tout, qui a l'air d'être dans le 19e arrondissement. Soit c'est un sous-traitant de troisième niveau, et ce sont donc des subventions en cascade. Soit c'est une erreur matérielle pour cette fois-ci. A l'évidence, ce projet de délibération est illégal. On va le signaler au Préfet. Il n'y a rien sur le fond qui nous conduirait à voter contre une subvention à l'action d'"Aurore" sur Saint-Vincent-de-Paul. Cela n'est pas le sujet. On ne peut pas accepter de la sous-traitance de subvention et des subventions en cascade à des associations pour des motifs et des montants inconnus.

Je vous demande de bien vouloir le retirer et le représenter la prochaine fois.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Carline LUBIN-NOËL.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Ce projet de délibération est l'occasion pour moi de rappeler le travail de l'association "Aurore". J'ai eu l'occasion d'inaugurer la "Maison régionale des Femmes" le 27 novembre dernier, aux côtés de Valérie PÉCRESSÉ, Présidente de la Région Ile-de-France, et de Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. A l'origine de ce projet, il y a une rencontre entre une expérience, celle d'Élina DUMONT, et une volonté, celle de la Région et de la mairie du 17e arrondissement. Après 2 premières maisons dédiées à l'accueil des sans-abri du métro parisien à Clichy-la-Garenne et à Issy-les-Moulineaux, il a été initialement proposé au 13e arrondissement d'accueillir ces femmes en grande difficulté, victimes de violences conjugales, sortant de maternité, désocialisées, vivant dans le métro ou en rupture d'hébergement. Après avoir essuyé un refus de la mairie du 13e arrondissement, c'est finalement le 17e arrondissement qui a eu l'honneur et, à terme, permettra à 95 femmes, au sein de 51 chambres, d'être assistées et aidées au sein d'un véritable parcours de réinsertion.

L'objectif est de leur redonner confiance à travers la construction d'un projet de vie et un retour à l'autonomie. Plus précisément, ces femmes vont pouvoir bénéficier de soins psychiques, de groupes de parole, d'un soutien psychologique et médical, et de formations. Pour ce faire, 3 travailleurs sociaux, épaulés par 12 personnes chargées de l'hygiène, de la sécurité et des repas, seront au chevet de ces femmes vulnérables.

Ainsi, le groupe Changer Paris, et particulièrement ceux du 17e arrondissement, apporte un soutien à l'association "Aurore". Comme l'a rappelé et expliqué ma collègue Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, il est regrettable que la méthode employée à l'occasion de ce projet de délibération, de rétrocession de subvention à une autre association, fasse courir justement un risque d'illégalité à ce projet de délibération.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme TIMSIT, pour 5 minutes.

Mme Alice TIMSIT. - Madame la Maire, chers collègues, les "Grands Voisins", c'est avant tout un lieu unique, un lieu de partage, un lieu d'ouverture, un lieu d'innovation et d'ingéniosité. C'est un concentré d'intelligence sociale et solidaire au bénéfice de toutes et tous. Une véritable pépite devenue une référence en matière d'urbanisme transitoire, l'occupation de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, mêlant hébergement d'urgence et porteurs de projets solidaires, artistiques, entrepreneuriaux et associatifs, cette référence en matière d'urbanisme qu'est l'occupation de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul pendant près de 5 années, a aujourd'hui achevé de nous convaincre, si cela était encore nécessaire, de l'utilité et du bénéfice que peut représenter l'occupation de lieux inoccupés ou désaffectés.

J'en profite pour remercier la maire du 14e arrondissement, Mme Carine PETIT, pour son investissement dans ce projet, et l'ancien adjoint du 14e arrondissement à l'E.S.S., aujourd'hui adjoint à la Maire de Paris, Florentin LETISSIER.

Véritablement tourné sur son quartier, ce village utopique a réussi à créer des synergies locales autour de projets d'utilité sociale. Loin d'une occupation transitoire au bénéfice d'une lucrativité privée, comme nous avons pu le voir trop souvent sur certaines friches de la S.N.C.F., par exemple, les associations gestionnaires de ce lieu ont réussi le pari d'un véritable espace-temps, où tous les publics se côtoient. La crise sanitaire a toutefois heurté l'équilibre économique du projet. La perte d'exploitation de l'association "Aurore", co-gestionnaire du lieu, est estimée à 177.000 euros pour les 3 ans de la saison 2, ce qui représente 3 % du coût total. En parallèle, les recettes de ce projet sur les 3 dernières années atteignaient plus de 5 millions d'euros.

Bien sûr, et sans réserve, le groupe Ecologiste de Paris est favorable à ce que la Ville apporte son soutien financier, en octroyant une subvention de fonctionnement à l'association "Aurore" pour clôturer les comptes des "Grands Voisins" et que le bilan économique de l'association soit à l'équilibre, pour que l'audace vive toujours et qu'un tel modèle puisse essaimer à l'avenir.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je regrette, encore une fois, que l'opposition ne rate pas une occasion pour mettre la suspicion sur le secteur de l'économie sociale et solidaire. Honnêtement, cela m'interroge. Mais cela ne m'étonne pas puisque Mme CARRÈRE-GÉE, dans le 14^e arrondissement, n'a jamais été favorable à ce projet d'occupation temporaire des "Grands Voisins", qui, pourtant, a fait l'objet de chercheurs venus du monde entier pour regarder ce qu'il s'y passait. Les "Grands Voisins", cela a permis aussi de lancer toute une doctrine de l'occupation temporaire dans la ville, qui fait qu'aujourd'hui, à Paris, nous avons été pionniers en la matière, que nous allons ouvrir d'autres sites en occupation temporaire pour des acteurs de l'économie sociale et solidaire, que d'autres villes partout en France commencent à faire de même, et aussi en Europe. A un moment, je m'interroge vraiment sur l'intérêt de mettre la suspicion sur des projets de délibération qui sont extrêmement cadrés juridiquement par les services compétents. Je vous le dis en toute franchise.

Je suis très ému de présenter ce projet de délibération. Cela a été rappelé parce que je suis un élu du 14^e arrondissement. J'ai travaillé avec Carine PETIT, la maire du 14^e arrondissement, qui a porté avec force ce projet. De 2015 à 2020, on a eu un véritable village écologique et solidaire dans le 14^e arrondissement, qui a fait venir beaucoup de gens d'autres arrondissements. Un lieu de mixité sociale, avec de l'hébergement d'urgence, des associations, des "start-up", des habitants et des habitantes, des jeunes qui venaient boire un verre pas cher dans ce quartier. Et il y a eu la crise sanitaire. Et ce quartier des "Grands Voisins" a joué un rôle de solidarité, puisqu'il s'est transformé en cuisine centrale pour des acteurs qui ont été accueillis et ont pu bénéficier de repas gratuits, pour des publics en difficulté, pour des soignants.

Mais, malheureusement, l'équilibre économique de ce village a été menacé puisqu'un certain nombre d'activités événementielles n'ont pas pu avoir lieu. C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui cette subvention, qui est un impératif de solidarité par rapport à ce projet qui a tant apporté à Paris, à ses habitantes et à ses habitants. J'espère vraiment qu'il y aura unanimité pour le voter.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 316.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 316).

2020 DAE 200 - Subvention (80.000 euros) et avenant à convention avec le Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (8e).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au sponsoring des illuminations de Noël.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 200 et le vœu référencé n° 147 qui s'y rattache.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour 5 minutes.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Vous prendrez bien une tartine de Nutella en flânant sur les Champs-Élysées. C'est la charmante proposition que formule à nouveau, à notre attention, l'association des commerçants de la plus belle avenue du monde. A nouveau, puisque c'est un sujet que nous avons déjà évoqué à l'occasion d'un précédent Conseil de Paris. Le groupe Ecologiste de Paris et Jacques BOUTAULT, alors maire écologiste du 2^e arrondissement, avaient déjà présenté ce vœu relatif au "sponsoring" des illuminations du comité des Champs-Élysées par Ferrero. Nous avons donc déjà eu ce débat et nous étions tombés d'accord pour dire que ce genre de partenariat était gênant.

Gênant, car si Ferrero semble faire dire à certaines O.N.G. avoir progressé dans sa politique d'approvisionnement de l'huile de palme, le mal est fait. Des milliers d'hectares de forêts primaires ont déjà été détruits, réduisant à un taux proche de zéro la biodiversité présente dans ces espaces. Les sols et les eaux ont été hautement pollués, et des communautés entières ont été expulsées de leurs terres en Asie du Sud-Est, en Colombie et, de plus en plus désormais, en Afrique. Gênant aussi, car, dans la mesure où le partenariat est contracté entre le comité des Champs-Élysées et Ferrero, et qu'il permet d'afficher sur la plus belle avenue du

monde le logo d'un produit dont les effets néfastes sur l'obésité, notamment chez les enfants, sont plus qu'avérés. Gênant enfin, car on parle des Champs-Élysées, et l'on parle là de l'image de Paris et de notre pays.

Cette année, force est de constater que la Ville ne s'est pas dotée de moyens de pression suffisants, puisque le désormais habitué des lieux Ferrero, a, depuis quelques semaines, repris place sur l'avenue des Champs-Élysées. Nous déplorons, pour la deuxième année consécutive, qu'une telle entreprise puisse se payer une vitrine de Noël en or, en partie grâce à l'argent public, comme ce Conseil s'apprête à le voter au travers de ce projet de délibération. L'an dernier, suite au vœu du groupe Ecologiste de Paris, nous avons pourtant collectivement décidé d'introduire dans les avenants aux conventions de partenariat une mention spécifique pour que les associations s'engagent : "dans le cadre de ces partenariats financiers, en nature ou de compétences, à privilégier les entreprises respectueuses des droits sociaux, non discriminantes, en respectant les critères de développement durable, favorisant la protection du climat, le maintien des ressources naturelles ainsi que la préservation de la biodiversité".

Le comité des Champs-Élysées n'a visiblement pas jugé bon de tenir compte de cet avenant, qui, de fait, conditionne pour nous cette année l'attribution de la subvention de 80.000 euros sur laquelle nous nous apprêtons à voter. Avouez que c'est, là encore, assez gênant. Cela l'est d'autant plus que, sur une enveloppe globale de 700.000 euros, près de 12 % leur seront attribués.

Compte tenu de ces éléments, les élus du groupe Ecologiste de Paris voteront contre ce projet de délibération. Il est insupportable de subventionner des associations qui choisissent délibérément de ne pas prendre au sérieux les décisions de notre Conseil. Je vous invite donc à voter ce vœu, qui prévoit que la Ville ne subventionnera plus les associations de commerçants qui font le choix de partenaires occasionnant des dégâts majeurs sur la santé et l'environnement. Plus largement, nous tenons à souligner que nous ne doutons évidemment pas des grandes difficultés rencontrées par les commerçants et par les associations qui les représentent depuis plusieurs mois. C'est une évidence, nous l'avons dit. Nous avons d'ailleurs voté, toutes et tous ici, les plans de soutien aux commerces de proximité, et nous appelons depuis plusieurs semaines les Parisiennes et les Parisiens à profiter des illuminations pour aller retrouver nos étals dans nos rues commerçantes. Certaines de ces associations, d'ailleurs moins prestigieuses que le comité des Champs-Élysées, sont dans une situation bien plus critique, et l'année qui viendra sera difficile. La capacité à animer commercialement nos rues sera d'autant plus complexe.

Il y a fort à parier que le recours à du financement privé soit privilégié pour compléter les budgets, notamment sur les animations commerciales. Il est encore temps de préciser les conditions dans lesquelles la Ville souhaite attribuer les subventions à venir. Nous nous sommes battus pour bannir Lafarge des voies sur berges, comme Total des Jeux Olympiques. Allons jusqu'au bout de la démarche.

Voilà ce que je voulais vous dire à l'occasion du vote de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, comme chaque année, la Ville de Paris attribue des subventions aux associations de commerçants et d'artisans qui ont réalisé les illuminations de nos rues. Cette année, comme vous le savez, puisque nous avons déjà eu ces échanges, la Maire a souhaité que nous puissions les soutenir plus qu'auparavant par le biais de nos subventions, puisque certaines associations sont en grande difficulté.

Vous le savez donc, nous avons, puisque vous l'avez dit, voté en décembre 2019 un vœu de l'Exécutif suite à un vœu qui avait été déposé sur le sujet, qui stipulait que les conventions de partenariat feraient désormais l'objet d'un avenant par lequel les associations de commerçants, avec lesquelles la Ville a procédé à une convention de partenariat, s'engagent à privilégier les entreprises respectueuses des droits sociaux, non discriminantes, et respectant des critères de développement durable favorisant la protection du climat, le maintien des ressources naturelles ainsi que la préservation de la biodiversité. C'est le vœu que nous avons voté et nous l'avons appliqué.

Comme vous le savez, il s'agit là d'une subvention que nous accordons, et non pas d'un marché public. Nous n'avons pas le droit de mettre en œuvre des prescriptions spécifiques dans le choix des partenaires du comité des Champs-Élysées, ni d'autres associations. Sinon, ce serait requalifié en marché public. Mais, bien évidemment, nous avons un dialogue avec eux. Nous avons donc, bien entendu, alerté le comité des Champs-

Elysées sur les interrogations de la Ville quant à l'engagement des partenaires qui sont choisis et devraient respecter les engagements de la Ville.

Je ne veux pas jouer les avocates "sponsor", mais, vous l'avez d'ailleurs vous-même évoqué, je veux vous rappeler quand même le rapport annuel de "WWF" sur l'engagement qui a été pris en matière de production d'huile de palme de ce fameux "sponsor" que vous évoquez, Ferrero, et qui est mis en exergue comme étant l'entreprise non pas qui a fait beaucoup d'efforts, mais celle qui est aujourd'hui la plus engagée en la matière. C'est le "WWF" qui le dit. Je veux bien que l'on aille plus loin. Juste, aujourd'hui, ils ont besoin de pouvoir trouver des compléments financiers. Vous le savez, tout ne peut pas venir des associations de commerçants, surtout dans la période. Le comité des Champs-Élysées a évidemment conscience de notre demande. Ils ont trouvé que le partenariat correspondait à peu près à ce que nous demandions, puisque nous l'avions voté ensemble.

Je vais plutôt vous demander de bien vouloir retirer votre vœu. Sinon, j'appellerai à voter contre.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Est-ce que vous retirez votre vœu ?

Nous avons une explication de vote de Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci.

"Génération.s" votera pour le vœu présenté par le groupe Ecologiste de Paris. Pour rappeler une démarche que l'on avait initiée dans l'ancienne mandature, qui était de remettre à jour, de retoiletter notre charte de "sponsoring". Je pense que si l'on allait jusqu'au bout, cela nous permettrait d'avoir un document non seulement pour nous, mais aussi des choses qui soient plus claires dans le dialogue avec les partenaires.

Remise à jour, puisque ce n'était pas allé jusqu'au bout du travail.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote de Mme Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Cela va être très rapide parce qu'effectivement, Mme MAQUOI met en lumière quelque chose que nous souhaitons relever, à savoir que la négociation et la réflexion autour de la charte de "sponsoring" pourraient régler ces questions à l'avenir, en mettant en avant non seulement les questions environnementales, mais aussi sociales, fiscales. Nous pensons qu'à l'avenir, on pourrait se passer d'éventuelles polémiques grâce à des travaux et à des réflexions préalables sur ces questions.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 147 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 200.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 200).

2020 DAE 306 - Subvention (7.000 euros) au groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (16e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 306 relatif à l'attribution d'une subvention au groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (16e).

La parole est à M. Jérémie REDLER, pour 5 minutes.

M. Jérémie REDLER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, les commerçants ont vécu une période terrible ces derniers mois. Evidemment, les "Gilets jaunes", les grèves, et la crise sanitaire que nous connaissons tous. Malgré cela, je veux saluer leur dynamisme, leur action, notamment pour la vie de nos quartiers. Ils ont décidé, malgré la crise, de mettre un peu de joie dans nos vies au quotidien, d'illuminer nos quartiers et de participer, malgré cette année un peu compliquée, à l'illumination de nos quartiers. De nouvelles associations sont même nées cette année et ont décidé de mettre un peu de joie dans nos fêtes de fin d'année.

A cet effet, la mairie du 16e arrondissement avait émis un vœu, qui a été voté à l'unanimité dans son conseil d'arrondissement, à l'initiative de son maire, Francis SZPNER, et de l'adjoint au maire chargé des commerçants, Rodolphe BORGNIET. Un vœu demandant un effort supplémentaire à la Ville.

Je voudrais remercier, Madame la Maire, votre adjointe Olivia POLSKI, parce que des discussions ont eu lieu et des subventions importantes ont été données. Je voudrais remercier une nouvelle fois, et la Ville pour les échanges fructueux que nous avons eus, et les commerçants pour leurs efforts dans cette période compliquée.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vais être brève puisque beaucoup a déjà été dit.

Moi aussi, je veux remercier les maires d'arrondissement avec lesquels nous avons travaillé à chaque fois, parce que nous savons qu'il y a certaines associations de commerçants qui étaient en grande difficulté. C'était pour nous le moment de les soutenir. C'est donc le travail qui a été mené avec les mairies. Je veux saluer aussi Jérémie REDLER, qui s'est beaucoup impliqué sur cette question, parce que, pour certaines, c'était même un enjeu de survie. Il y en avait qui ont mis de leurs fonds propres. C'était pour nous très important de pouvoir répondre présents dans ce moment.

Merci beaucoup à toutes et à tous.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 306.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DAE 306).

2020 DAE 322 - Mesures en soutien aux acteurs économiques dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 - Marchés - Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires.

2020 DAE 323 - Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - Covid-19 - Exonération des redevances dues par les exploitants d'activités fermées administrativement.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DAE 322 et DAE 323.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons déposé un vœu qui s'est retrouvé, on ne sait pas pourquoi, dans le débat budgétaire, sur la question d'exonération sur les marchés. A travers ces deux projets de délibération, je vais plutôt poser des questions parce que nous avons beaucoup d'exonérations qui concernent beaucoup de directions, pas uniquement la DAE. On en retrouve en DFA, en DJS. Je voudrais savoir quelle est la philosophie générale par rapport au choix des durées d'exonération, parce que, là, on mélange un peu des marchés de

natures très différentes, entre les marchés aux puces, aux fleurs, ou par ailleurs, les terrasses. Sur l'ensemble des directions, on a beaucoup d'exonérations qui arrivent.

Savoir comment va se définir la durée. Est-ce que l'on regarde le chiffre d'affaires, la perte ? A-t-on un détail de ces mesures de chiffre d'affaires ? Est-ce que l'on va réviser ? Parce que, malheureusement, le confinement risque de se répéter, est-ce que l'on va toujours se limiter sur des "trucs" assez statiques ? Cela veut dire que le droit aux terrasses n'est pas fonction du chiffre d'affaires, mais au fait d'avoir des terrasses. Le droit de place, c'est pareil, il n'est pas fonction du chiffre d'affaires de l'activité, mais fonction du fait d'avoir une place de marché.

Est-ce que la philosophie va changer ou est-ce qu'elle va demeurer telle qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire une mesure neutre indépendamment du chiffre d'affaires généré par les différentes activités ?

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Pour vous répondre, c'est assez simple, puisque sur la question des exonérations de loyers qui ont été pratiqués par les bailleurs, c'est effectivement en fonction du chiffre d'affaires et de la baisse du chiffre d'affaires. Il y a eu des exonérations qui ont été faites jusqu'à six mois de loyer par nos bailleurs sociaux. Sur le premier confinement, en fonction de la baisse du chiffre d'affaires, on avait parlé des critères puisque cela avait été longuement évoqué. Je crois que c'était au Conseil de Paris de juillet. Les critères sont très transparents. Si vous avez besoin que je vous les retransmette, il n'y a pas de souci.

En ce qui concerne les exonérations, par exemple sur la question des marchés et autres, tout cela est indexé sur la possibilité d'y avoir été ou non. C'est-à-dire que lorsque nous avons, sur nos marchés, des commerçants alimentaires qui pouvaient y être, mais des commerçants non-alimentaires qui ne pouvaient pas y être, évidemment, on a exonéré les non-alimentaires, les alimentaires pouvant faire leur chiffre d'affaires classique. En l'occurrence, on a exonéré les non-alimentaires. Parce qu'en plus, vous l'avez vu sur nos marchés, il y a eu des allers et retours dans les organisations Covid qui n'étaient pas de notre fait, avec, par exemple pour ce confinement-ci, l'autorisation des alimentaires qu'il n'y avait pas eu pour le premier confinement. On a effectivement une différence entre le premier et le deuxième confinement, ne serait-ce que parce que les alimentaires ont pu ouvrir pendant ce deuxième confinement.

L'idée, c'est de faire en fonction de ceux qui ont ouvert et de ceux qui n'ont pas ouvert. La première fois, nous sommes allés jusqu'à des exonérations de six mois. Pour ce deuxième confinement, nous ferons uniquement ce mois-ci en fonction de ce qu'ils ont fait.

En ce qui concerne la question des marchés non-alimentaires, que vous avez évoquée plus spécifiquement, ils ont dû fermer. Ils sont donc totalement exonérés.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 322.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 322).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 323.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 323).

2020 DAE 235 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2021 : Avis du Conseil de Paris.

Vœu déposé par le groupe **Changer Paris** relatif à l'ouverture dominicale des commerces.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 235, le vœu référencé n° 145 et l'amendement n° 237.

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour 5 minutes.

D'accord.

Je donne donc la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est bien le DAE 235, on est d'accord ?

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - 235, oui.

M. Jérôme GLEIZES. - Les écologistes, par l'intermédiaire de ma parole, ont répété leur opposition aux dérogations sur le repos dominical. Les écologistes ont toujours défendu la réduction du temps de travail et le fait de ne pas travailler tous les jours, notamment le week-end. Nous nous sommes donc déjà opposés sur la mise en place lors de la dernière mandature. Nous continuons par rapport à cela.

A cela, je voudrais ajouter un autre argument qui peut-être pourrait intéresser nos amis de la droite de l'Assemblée, sur le fait que, dans ces dérogations, on mélange un peu tout. Notamment, les grands magasins bénéficient autant que des commerçants très spécialistes, comme les commerces de bouche, les commerces de couture ou d'activités plutôt axées sur le luxe. La mise en concurrence entre les grands magasins et ces commerces pose un problème d'équité, parce que nous savons très bien que les grands magasins profitent énormément de cette période de confinement. Leur capacité commerciale étant beaucoup plus forte que les petits commerces, ils sont les grands gagnants de cette période. En favorisant ces grands magasins, on détruit toute activité artisanale. A un moment, il faudrait peut-être réviser ses positions par rapport à cela. Parce qu'au nom d'un grand principe, qui est celui que l'on doit travailler tous les jours de la semaine y compris le dimanche, vous participez à la destruction de ces activités.

C'est pourquoi nous appelons à voter contre ce projet de délibération.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour 5 minutes.

Mme Barbara GOMES. - Je rejoins en partie les propos que je viens d'entendre.

La question du travail dominical est éminemment épineuse. Nous ne pensons pas que cette dérogation aussi large soit, à terme, favorable pour nos commerçants. Nous craignons surtout que cette dérogation devienne, à terme, la règle. Comme d'habitude, ce seront toujours les premières et les premiers de corvée qui seront concernés par ce travail dominical, par les sacrifices de leur vie personnelle et de leur vie familiale. C'est pourquoi nous préférons être très attentifs aux élargissements éventuels à ce sujet, et que nous ne souhaitons pas d'un tel élargissement.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Je me retrouve également pleinement dans les propos des collègues précédents. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'un petit commerce qui n'a pas de salarié peut ouvrir le dimanche après-midi. La dérogation est donc nécessaire pour les commerces ayant des salariés, pour qu'ils puissent être autorisés à ouvrir. Evidemment, quand on voit à quel point le secteur du commerce a été impacté par la crise, on se dit qu'il faut vraiment leur permettre de rattraper et d'ouvrir tous les dimanches. C'est le discours que l'on entend. Mais il faut bien prendre conscience que les grands magasins, les grandes enseignes, ont été beaucoup moins impactés que les petits commerces et rattrapent d'autant plus lors de ces ouvertures dominicales que les petits commerces. La vitalité de nos quartiers dépend d'abord de nos petits commerces et, bien souvent, de nos petits commerces indépendants. Donc, non, ce n'est pas une bonne solution que de déroger à la règle du repos dominical. Je pense qu'il est toujours nécessaire de défendre que l'harmonisation des temps sociaux, c'est-à-dire de préserver les dimanches en dimanches de repos, est un enjeu social, écologique et de conception de société.

Je vous invite à lire, pendant ces congés, Nicolas GOIRAN, qui vient de sortir un livre sur le sommeil. Il a une phrase qui est très bien. Pour ceux qui ont pu connaître Nicolas GOIRAN, il a été attaché parlementaire, je crois, de Michel CHARZAT, dans le 20^e arrondissement, il y a longtemps. Il a une phrase excellente, qui dit : "Il faut construire notre ville en fonction de notre temps de repos, pas l'inverse". C'est important de bien penser cela, et l'on a tous besoin de repos. Quand on voit la fatigue que tout le monde accumule ici, on comprend ce que cela veut dire. Donc, attention, préservons l'harmonisation des temps de repos. Il ne faut pas déroger à cette règle.

Je vous remercie. Je voterai contre.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

La parole est à Mme CARRÈRE-GÉE, pour 3 minutes.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Extrêmement brièvement et en sens opposé à ce qui vient d'être dit, et en ce qui me concerne, purement pour des raisons de circonstances, parce que je ne suis pas une "fan" de l'ouverture du dimanche, mais là, je pense qu'y compris s'il y a des gens qui nous entendent, certains doivent peut-être trouver cela un peu surréaliste. Parce qu'en ce moment, je crois qu'il y a vraiment beaucoup de commerçants et de salariés de commerçants qui sont un peu au bord du gouffre.

Pour la période, et c'est l'objet de ce vœu, je serai au contraire favorable à ce que les gens aient plus de liberté pour travailler, avec des règles qui sont différentes de d'habitude en ce qui concerne l'ouverture. Que l'on permette aux commerçants, vraiment grands ou petits, je pense que "Les Galeries Lafayette", vous avez lu l'article comme moi, vous avez vu les pertes pour l'année, il y a beaucoup de gens qui risquent de perdre leur boulot. L'objet de ce vœu, c'est de dire, dans la période, au contraire, laissons les gens travailler. Et en plus, plus il y aura de magasins ouverts, moins il y aura de monde en même temps dans les magasins. A tous égards, cela me paraît une solution bienvenue à titre provisoire.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je commence par me poser une question : aura-t-on un jour un Conseil de Paris sans vœu sur le travail dominical ? Je ne le crois pas. Je pense que, maintenant, c'est devenu le traditionnel vœu du Conseil de Paris. On a, à chaque Conseil, un débat. Cela tourne à l'obsession pour tout le monde. En l'occurrence, ici, il s'agit des 12 dimanches de la Maire, qui étaient un point d'équilibre quand on avait eu la discussion sur les Z.T.I., et qui permettent à un certain nombre de petits commerçants de pouvoir ouvrir, là où, en Z.T.I., ils le peuvent tout le temps, et d'assurer à leur demande - puisque c'est leur demande - non pas d'ouvrir tous les dimanches, mais de pouvoir ouvrir au moment des pics, comme vous le savez, que sont les fêtes de fin d'année, les soldes, la rentrée, Pâques, etc. Ce sont des demandes de chocolatiers qui, oui, ont des salariés. Par exemple, deux chocolatiers, deux pâtisseries. On a, comme cela, un certain nombre de demandes qui permettent aux petits commerçants de pouvoir répondre à ces besoins, sans pour autant être dans la généralisation du travail dominical

Donc, sans surprise, j'émettrai un avis défavorable aux deux vœux qui ont été présentés pendant ces débats.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Est-ce que vous souhaitez retirer le vœu, ou pas ? Non.

Alors, je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 237 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 237 est repoussée.

Le vœu n° 145 déposé par le groupe Changer Paris est-il maintenu ? Oui.

Donc, avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 235.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 235).

2020 DAE 328 - Convention quadriennale avec la Chambre des métiers et de l'Artisanat de Paris.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 328 et l'amendement n° 146 qui s'y rattache.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN, pour 3 minutes.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Olivia POLSKI, vous nous présentez la convention 2021-2024, préparée en lien avec la "Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris". C'est de la sauvegarde du développement de l'artisanat parisien dont il s'agit. Vous connaissez l'importance de ce secteur socio-économique majeur et son intérêt pour Paris. Cette convention prévoit toute une série d'engagements, notamment sur la nécessité pour la Ville de Paris d'une meilleure connaissance de l'artisanat et de l'impact de l'épidémie sur les entreprises, sur la nécessité du maintien et du développement du tissu artisanal, sur la prise en compte des enjeux écologiques, sociaux et économiques, et aussi et surtout, sur le soutien à l'emploi et à la formation.

En contrepartie de tout ce travail important, la Ville propose de financer la "Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris" à hauteur de 20.000 euros par an.

Mes chers collègues, avec cette convention, il s'agit de la prise en compte de 48.000 entreprises artisanales, qui concernent directement 114.000 actifs ainsi que 2.500 apprentis. Il s'agit de savoir-faire, d'emplois non délocalisables, de rayonnement et d'attractivité. La "Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris" devra poursuivre son travail et jouer un rôle encore plus accru dans ce contexte économique, social, environnemental très préoccupant. Cela nécessite donc une mobilisation au plus près du terrain de tous les élus et de tous les agents de la "Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris", et ce, en lien avec vous, Madame POLSKI, et aussi avec les mairies d'arrondissement.

Oui, mes chers collègues, cela nécessite donc une meilleure prise en compte des contraintes que cela peut représenter pour cette compagnie consulaire. Dans un contexte particulier, tant de crise que de réforme, la convention que vous nous présentez y répond, sauf peut-être pour la partie concernant le financement. En effet, si l'on veut que l'action de cette institution soit efficace et utile, nous devons lui permettre de mobiliser des moyens humains, mais aussi techniques et logistiques conséquents. Nous devons lui donner des moyens.

C'est pourquoi je présente cet amendement à l'article 5 du projet de délibération DAE 328, pour que la Ville de Paris participe au financement des actions mises en œuvre par la "Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris" à hauteur de 50.000 euros au lieu des 20.000 euros proposés.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mesdames et Messieurs, Madame la Maire, comme vous le savez, la Ville de Paris et la "Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris" entretiennent des rapports de travail extrêmement étroits. Depuis plusieurs années, nous travaillons extrêmement bien ensemble. D'ailleurs, la Maire s'était

engagée, pendant la campagne électorale, que cet engagement de travail que nous avons ensemble puisse être formalisé, que nous partagions des objectifs.

C'est aujourd'hui la conséquence de ce long travail ensemble et de cet engagement : la concrétisation, par une convention quadriennale, entre la "Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris". Ce qui est une première parce qu'il n'y en avait pas depuis si longtemps entre nous. Ce travail, nous l'avons fait aussi avec ma collègue, Afaf GABELOTAUD, dans la perspective de resserrer encore nos liens. Nous serons amenés, au fur et à mesure de l'année, à financer au besoin, projet par projet, la "Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris" en plus.

Cela correspond tout à fait à leur demande. C'est quelque chose que nous avons travaillé avec eux. Aussi, je vais plutôt vous demander de bien vouloir retirer votre vœu. Nous passerons au prochain Conseil probablement une autre convention avec la "Chambre de commerce et d'industrie de Paris", ce qui est aussi une première. Comme elle a pris un peu plus de temps à y travailler, elle sera probablement au Conseil de février.

Je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu puisqu'il s'agit pour nous de continuer au besoin, de financer projet par projet en plus, au fur et à mesure de l'année.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que vous retirez votre amendement ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Si je comprends bien, en plus de ce premier financement, chaque projet qui concerne l'artisanat pourra faire l'objet d'un financement ? Bien. Je prends acte de votre engagement. Dans ces conditions, l'amendement est retiré.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 328.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 328).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de "places de marché numériques" pour les commerces de proximité.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 148 relatif à la création de places de marché numériques pour les commerces de proximité.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ, pour 2 minutes.

Est-ce que quelqu'un du groupe Changer Paris souhaite prendre la parole à sa place ?

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Oui, en effet, ce vœu consiste en la création d'une place de marché numérique. Le groupe Changer Paris demande qu'une telle plateforme d'échanges soit créée sur l'ensemble de Paris pour favoriser les commerces sans locaux. D'ailleurs, vous savez que cela a été effectué dans le 16e arrondissement et a porté ses fruits. Que cette plateforme soit aussi déclinée par arrondissements et que la Ville de Paris prenne en charge l'intégralité des coûts de prestation de création et d'adhésions, au moins en année 1, afin que les commerçants puissent en faire l'économie.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Comme je l'ai déjà indiqué au précédent Conseil, la Ville s'est beaucoup engagée en faveur des commerçants pour les soutenir pendant cette année difficile, voire terrible pour certains. Pendant ce second confinement, nous avons mis en place un certain nombre de choses, notamment l'exonération du stationnement pour les professionnels ayant une activité principalement mobile. L'exonération jusqu'en juin prochain des terrasses. La création d'un dispositif des stands de Noël. Plusieurs campagnes de communication pour inciter les Parisiens à se rendre dans leurs commerces de proximité.

Un soutien exceptionnel, que l'on a évoqué, aux associations de commerçants pour les illuminations. Des illuminations aussi dans les quartiers populaires. En matière de place de marché numérique, nous avons pris des

initiatives puisque nous avons d'abord lancé, sur le site "paris.fr" une cartographie des commerçants qui faisaient du "click and collect" et des retraits de commandes. Cette cartographie va évoluer, d'ici demain, en cartographie du "acheter à Paris", en y ajoutant nos commerçants labellisés "Fabriqué à Paris". De plus, nous avons soutenu une initiative qui a été montée par la "Chambre de commerce et d'industrie de Paris" et La Poste, qui est une place de Noël numérique des commerçants de proximité. D'ailleurs, vous avez pu voir cet affichage un peu partout sur nos MUPI.

Nous soutenons ces deux initiatives. Aussi, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu. Dans le cas contraire, je serai appelé à voter contre, vu ce que nous avons fait en la matière.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Est-ce que vous souhaitez retirer votre vœu ?

M. Nicolas JEANNETÉ. - Je retire mon vœu.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Très bien. Le vœu n° 148 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au marché Daumesnil.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 149 relatif au marché Daumesnil.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour 2 minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Le marché Daumesnil demande une réorganisation assez profonde en termes de répartition des commerces. On s'est aperçu, en effet, d'une baisse de fréquentation. C'est vrai qu'elle est liée à la crise sanitaire, mais pas seulement. La répartition des étals peut être optimisée. S'il y a bien quelque chose qui mérite vraiment notre attention sur ce marché, c'est l'absence de tri des déchets. En fait, je vais vous dire : c'est un crève-cœur de voir à chaque fois - ce marché a lieu deux fois par semaine - que l'ensemble des déchets, qu'ils soient plastiques, cartons, bois, tout est mélangé. En plus, tout est trié dans un brouhaha incessant. Je pense que cela fait de nombreuses années que les associations de commerçants se plaignent, ainsi que les usagers, pour faire en sorte qu'il y ait une prise en charge et une optimisation écologique du tri des déchets, et cela n'a toujours pas lieu.

En Conseil d'arrondissement, il m'a été expliqué que mon vœu était trop précis, qu'il y avait trop de pistes de réflexion. Sachez que la version que je présente aujourd'hui en Conseil de Paris est beaucoup plus ouverte, justement, à la réflexion. Je pense qu'il est très consensuel. Nous vous demandons, pour améliorer la gestion de ce marché, notamment au niveau du tri, qu'un comité de marché avec tous les représentants - usagers, sédentaires, commerçants, riverains du boulevard de Reuilly - soit mis en place afin d'aborder tous les sujets de ce marché, et que ce comité réunisse les représentants des commerçants, sédentaires et non sédentaires, les conseillers de quartier, les délégataires du marché, l'association des commerçants du quartier ainsi que les habitants, afin de favoriser la concertation, la démocratie et l'expertise citoyenne.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement, a demandé la parole, pour 3 minutes.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Merci, mes chers collègues.

Chère Valérie, effectivement, nous en avons déjà discuté au dernier Conseil d'arrondissement. Le marché Daumesnil est un linéaire : le plus long marché de Paris. Il se tient, comme vous le savez, deux fois par semaine. Comme beaucoup de marchés, il présente quelques marges de progression s'agissant de son insertion dans son environnement et de la gestion des déchets, de l'entente avec les commerçants sédentaires. Néanmoins, je me suis rendue plusieurs fois sur ce marché. Je me suis également rendue sur sa période de nettoyage. Samedi encore, je suis allée avec mon premier adjoint, Richard BOUIGUE, à la rencontre de l'ensemble des commerçants sédentaires du boulevard de Reuilly afin de faire le point.

Cette question est bien prise en compte, sachant quand même qu'il y a déjà beaucoup d'efforts. Je pense que ni Colombe BROSSEL, ni Olivia POLSKI ne me contrediront, puisque nous nous sommes rendues aussi sur des marchés du 12^e arrondissement pour voir quels axes de progression nous pouvons avoir. Effectivement,

cette question est bien dans les tuyaux, si je peux me permettre cette expression. J'étais extrêmement impressionnée par l'organisation du nettoyage d'un marché qui est le plus grand de Paris.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme cela a pu être dit par Mme la Maire du 12^e arrondissement, un travail est fait par elle-même et son adjoint aux commerces, Richard BOUIGUE, afin de redynamiser le marché Daumesnil. Je trouve que votre vœu fait l'impasse sur ce travail qui est en train d'être réalisé. Il y a les travaux sur la place Daumesnil, la redynamisation de la partie basse du marché, avec le développement d'activités bio et l'arrivée d'une pâtisserie. Bref, nous travaillons avec toute l'équipe municipale, le délégataire, les commerçants des marchés ainsi que les sédentaires, pour faire de ce marché un lieu phare du dynamisme commercial du 12^e arrondissement.

Pour répondre à votre demande plus spécifique de commission de marché, en fait, les commissions de marché existent déjà. Elles sont d'ailleurs inscrites dans le règlement de marché, et comportent les délégataires, la Ville et des représentants des commerçants. Elles permettent de faire le lien entre les commerçants et l'action municipale, et de travailler de concert dans le cadre de la délégation de service public. Vous proposez un attelage un peu étrange. Je crois que les commerçants sédentaires sont en lien en permanence avec la mairie du 12^e arrondissement, et que la mairie du 12^e arrondissement peut tout à fait faire le lien dans le cadre de cette commission de marché.

Je vais donc vous demander de retirer votre vœu. Sinon, je serai appelée à voter contre. Nous n'allons pas créer une énième commission.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Est-ce que vous souhaitez retirer votre vœu ?

Mme Valérie MONTANDON. - J'ai noté que les acteurs locaux, c'est un attelage bizarre.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une aide aux commerçants du 12^e.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 150 relatif à une aide aux commerçants du 12^e arrondissement.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris, pour 2 minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu demande que le 12^e arrondissement soit pilote pour la mise en place de sociétés coopératives d'intérêts collectifs. Ces sociétés rassemblent plusieurs acteurs, que ce soit les institutionnels, les commerçants, les conseils de quartier, les acteurs associatifs. L'objectif est de rassembler et de créer des synergies afin de formaliser une entraide active entre les commerçants et les acteurs du quotidien. Ce partenariat donnerait la possibilité de mutualiser les moyens numériques, comme le développement de la digitalisation des commerçants, ou encore les plateformes numériques, comme on pouvait en parler tout à l'heure, des solutions logistiques, comme la gestion du dernier kilomètre, ou encore des services administratifs, et l'on sait que les demandes d'autorisations auprès de la Ville sont souvent compliquées. Là encore, c'est un facteur pour créer des synergies et des aides pour les commerçants.

Nous vous proposons de le faire à l'échelle du 12^e arrondissement parce que la taille et le périmètre nous paraissent très opportuns pour créer une telle société, une coopérative d'intérêts collectifs. En conseil d'arrondissement, il m'a été répondu que c'était déjà en place. C'est toujours en place, mais on ne voit jamais rien. C'était déjà en place au niveau parisien. Au niveau parisien, je peux vous dire que les associations, qui sont d'ailleurs très motivées pour le faire, n'ont pas eu vent que vous étiez déjà en train de le faire. Il y a donc un petit

problème. Et puis, je pense que le périmètre parisien est en revanche trop large pour pouvoir lancer une telle initiative.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons que la maire du 12^e arrondissement réunisse les différents acteurs qui pourraient être concernés pour échanger sur les modalités de la création d'une société coopérative d'intérêt collectif, et organise une réunion de travail avec l'ensemble des groupes politiques pour étudier comment la collectivité pourrait participer à cette société coopérative d'intérêt collectif.

Ce vœu est très consensuel. Vous allez peut-être me dire qu'en effet, c'est déjà fait, que tout existe. Mais on ne voit rien. Je pense qu'une simple réunion de travail et la volonté de travailler tous ensemble sur ce sujet, mériteraient votre attention.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Valérie, les commerçantes et commerçants de nos quartiers jouent effectivement un rôle considérable non seulement pour la vitalité de nos quartiers dans leur animation, mais aussi pour l'âme même de notre ville. Cela a de tout temps été constaté. La période de crise actuelle que nous traversons nous le rappelle avec d'autant plus de vigueur, précisément alors qu'ils se trouvent eux-mêmes dans des difficultés qui sont, pour beaucoup, considérables. Pour autant, je m'étonne de constater que vous déposez à nouveau devant le Conseil de Paris ce vœu que vous aviez, comme le précédent, déjà présenté en conseil d'arrondissement. Je vous renvoie aux réponses que vous aviez obtenues alors : au plan d'aide de 200 millions d'euros voté dès le printemps dernier, à de nombreuses délibérations votées au cours de ce présent Conseil, ou encore à toutes les initiatives dans le 12^e arrondissement, comme à l'échelle de tout Paris, qui se mettent en place, y compris en matière d'accompagnement juridique, puisque chaque mairie d'arrondissement accueille aujourd'hui des permanences hebdomadaires à destination des commerces de proximité et des P.M.E.

Vous savez très bien, chère Valérie, que je me rends tous les week-ends auprès de nos commerçants justement pour les informer et les associer, et surtout pour leur signifier mon soutien plus que volontaire.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de retirer ce vœu, et dans le cas contraire, appeler à voter contre.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous demandez la création par la Ville d'une SCIC : une société coopérative d'intérêts collectifs. Il se trouve que je connais bien le sujet, puisque j'ai eu l'occasion d'échanger sur cette question avec le président de la "Confédération des commerçants de France", Francis PALOMBI, à de nombreuses occasions, et ce, depuis un certain temps. Il y a un mois encore, nous l'avons reçu en délégation, et l'on en parlait avec la présidente de l'"Association des commerçants de Paris Bercy", que vous devez connaître, et la directrice de la Scop "Ile-de-France", autour de cette forme de coopérative caractérisée par le multisociétariat dans lequel les collectivités territoriales peuvent intervenir.

L'objectif, c'est que les collectivités y rentrent, pas qu'elle les impulse. Sinon, on rate l'objectif initial. J'ai échangé avec tous ces acteurs et l'on est tous d'accord : l'idée, c'est que ce soient eux qui créent cette SCIC. Je leur ai dit qu'il ne serait pas bon - et ils en ont convenu - que la Ville en soit à l'origine, parce que ce n'est pas du tout l'esprit de la SCIC. Par contre, j'ai assuré mes interlocuteurs qu'une fois qu'il y aurait cette création, la Ville serait partie prenante de cette initiative, et de cette expérimentation quand elle sera sur pied.

Je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu. Sinon, j'appellerai à voter contre.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Est-ce que vous retirez votre vœu ? Non.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au soutien de la Ville aux commerces parisiens.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 151 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au soutien de la Ville aux commerces parisiens est retiré de l'ordre du jour, car non présenté.

Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux librairies éphémères sur les marchés.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 152 relatif aux librairies éphémères sur les marchés.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour 2 minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Merci.

Comme nous le savons et le déplorons tous, j'imagine, les librairies ne sont pas considérées comme des commerces essentiels. Elles ont été frappées de plein fouet par les fermetures des deux confinements, alors même qu'elles avaient démontré leur capacité à mettre en place des mesures sanitaires tout à fait draconiennes. Or, ces librairies ont souffert, souvent davantage que les autres commerces, tout simplement parce que les marges des librairies sont, comme chacun le sait, infinitésimales, surtout à Paris où les loyers grèvent de manière considérable ces mêmes marges. Or, le livre constitue un bien culturel majeur. Je crois vraiment que ne pas les aider, c'est prendre le risque d'ajouter à la crise économique une autre crise : celle des savoirs et de la transmission. C'est aussi se priver d'un formidable outil d'émancipation individuelle et collective.

Dans le 5^e arrondissement, je compte 130 librairies et maisons d'édition. On a essayé de les aider comme on pouvait. En particulier, j'ai déployé un chèque-cadeau pour toutes les écoles afin d'aller retirer des livres dans nos librairies. Mais cela ne suffit pas. La Ville de Paris a eu une belle initiative, que je salue, les 7 et 8 novembre derniers. C'était de donner aux libraires un espace de visibilité sur nos marchés. Cela a été apprécié, même si la communication préalable n'a pas été pleinement satisfaisante.

Madame l'adjointe, je voudrais vous demander, non pas d'avoir des librairies présentes sur chaque marché - je sais que c'est difficile - mais d'adapter vraiment cette expérience pour qu'un maximum de libraires - pardon pour la faute qui s'est glissée, pour le "s" qui manque dans le vœu - puisse bénéficier de cette vitrine à ciel ouvert et que cette valorisation intervienne une fois par mois.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

Madame la Maire, mes chers collègues, d'abord, mes remerciements. Il est assez rare que dans un vœu présenté par l'opposition, il y ait un hommage rendu à une initiative de la Maire de Paris. C'est ce que vous faites ici, en indiquant cette expérience positive des 7 et 8 novembre derniers. Je vous cite : "une très grande satisfaction", et je veux vous remercier de ces mots.

Depuis cette opération, et c'est tant mieux, l'objectif étant de communiquer sur leur capacité à faire des retraits de commandes, cela a participé de l'idée que les Parisiens pouvaient y retourner en retrait de commandes. Mais, bien évidemment, aujourd'hui, elles sont ouvertes. C'était ce qu'elles souhaitaient tout d'abord : pouvoir rouvrir.

Aujourd'hui, les premiers retours que nous avons, c'est que les libraires souhaitent plutôt rester dans leur librairie. C'est une première chose. La deuxième, comme vous le savez probablement, il y a déjà aujourd'hui la possibilité de vendre des livres sur les marchés. C'est possible puisque, d'ailleurs, nous avons des vendeurs de livres sur certains marchés. Pour les commerçants, pour les libraires qui souhaiteraient pouvoir vendre des livres

sur nos marchés, je les incite évidemment à s'inscrire auprès de la DAE. Nous saurons leur faire le meilleur accueil.

Sinon, nous envisageons de réitérer une opération de visibilité pour eux au moment de la semaine du "Paris des librairies". Je pense que nous serons amenés, dans ce cadre, à refaire quelque chose sur nos marchés pour faire une jolie opération de communication. Toujours est-il qu'aujourd'hui, ce dont ils ont besoin, c'est que chacun d'entre vous aille dans une librairie acheter, pour les fêtes de fin d'année, des petits cadeaux à offrir.

Je vous remercie. Je vous propose de retirer votre vœu.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci. Parce que ce n'est pas antinomique. Et moi, les libraires, je les vois quotidiennement. Encore une fois, je dis bravo pour cette initiative et je souhaiterais pouvoir réitérer. L'un n'est pas antinomique avec l'autre.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'exonération de loyers pour les professionnels de la santé occupant un local commercial du parc social.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 153, relatif à l'exonération de loyers pour les professionnels de la santé occupant un local commercial du parc social.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour 2 minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

En mai dernier, nous votions à l'unanimité l'exonération des loyers pour les professionnels locataires du parc social de la Ville. Un soutien bienvenu pour tous ceux - commerçants, associations - qui n'avaient pas pu exercer pendant la première période du confinement. Les professionnels de santé locataires du parc social de la Ville, ont également reçu communication du fait qu'ils seraient exonérés de loyers pendant leur temps d'inactivité, même s'ils n'étaient pas explicitement mentionnés dans le plan de soutien. Or, plusieurs professionnels de santé ont reçu, il y a une dizaine de jours, une information provenant des bailleurs sociaux de la Ville les informant que, dans la mesure où ils ne relevaient pas du décret gouvernemental du 23 mars relatif à la fermeture administrative, ils ne pourraient bénéficier du dispositif d'exonération. Il ne serait évidemment pas entendable que les professionnels de santé ne puissent en bénéficier.

D'abord, c'est une question de respect de la parole donnée, dans la mesure où la Ville et les bailleurs s'y étaient engagés. C'est aussi une nécessité pour lutter contre la désertification médicale. Une non-exonération de loyer ferait peser un risque majeur pour la pérennité de certains cabinets, alors que Paris souffre déjà de désertification médicale en secteur 1. C'est aussi un soutien à tous ceux qui n'ont pas ménagé leur peine en s'engageant auprès des plus fragiles.

Je remercie très sincèrement Olivia POLSKI et Éric PLIEZ, Président de "Paris Habitat", d'avoir bien voulu regarder attentivement le sujet. Je souhaite que Mme la Maire puisse nous confirmer que les professionnels de santé titulaires d'un local professionnel dans le parc des bailleurs sociaux sont bien éligibles à l'exonération des loyers, et regarder toute difficulté pouvant survenir.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame GATEL, comme j'ai pu vous le dire lors de nos échanges précédents, la Ville de Paris a effectivement demandé aux bailleurs et a subventionné les bailleurs pour faire des exonérations. Comme je vous l'ai expliqué, les professionnels de santé qui étaient éligibles aux critères que j'ai pu évoquer précédemment, c'est-à-dire fermeture ou baisse du chiffre d'affaires conséquente, ont eu des

exonérations. En l'occurrence, j'ai eu des listes de professionnels de santé de la R.I.V.P. et de "Paris Habitat". Ils sont déjà, pour certains, exonérés. Ce qui est certain, c'est que les exonérations continuent, ne s'arrêtent pas là. S'il y a des sujets par-ci par-là... En l'occurrence, nous avons évoqué le sujet d'un monsieur en particulier. Je pense qu'il y avait eu une incompréhension de sa part, qui a fait beaucoup de bruit. Aujourd'hui, les choses sont en train d'être travaillées avec "Paris Habitat" puisqu'il est éligible.

Je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu puisqu'il y a déjà des exonérations de professionnels de santé qui sont faites, et continuent évidemment.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Est-ce que vous retirez votre vœu ? Le vœu n° 153 est donc retiré.

Je vous informe, par ailleurs, que le scrutin en salle de travail est clos.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la boulangerie, rue des Couronnes (20e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 154 relatif à la boulangerie rue des Couronnes, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, le sujet est simple, mais il illustre, à mon avis, des dysfonctionnements au niveau de la SEMAEST, société d'économie mixte dans laquelle la Ville est majoritaire et là pour défendre et accompagner le petit commerce. Or, vous avez, dans une rue du 20e arrondissement, une boulangerie qui est là depuis pas mal de temps. La SEMAEST avait repris le local de la boulangerie postérieurement au bail. Le bail du boulanger est bien une activité exclusive de boulangerie et lui permet aussi de cuire le pain. Au début, il avait juste un dépôt de pain. Ensuite, il s'est mis à faire le pain.

Cela peut paraître tout bête, mais ce boulanger - c'est quand même tragique - se retrouve l'année dernière à avoir son bail non renouvelé et à subir les procédures de menace d'expulsion devant la justice. Il s'agit d'une boulangerie de quartier, quartier très populaire, à côté du métro Couronnes. C'est rue des Couronnes, pardon. Il a une pétition. Tous les gens du quartier se mettent en mouvement pour soutenir ce boulanger. En plus, il n'y a pas d'autre boulangerie à proximité. Et puis, il a toujours bien fait son travail. Les gens sont attachés à ce boulanger de ce quartier populaire. Sauf qu'après, il réalise que, finalement, en parallèle de cette démarche, plusieurs mois plus tard, la SEMAEST estime qu'il n'a pas fait les travaux de mise aux normes pour l'installation du four. Cela peut paraître bête, mais le propriétaire du local, c'est la SEMAEST. Donc, ceux qui sont responsables de faire en sorte que le local corresponde à ce qui est contenu dans le bail, c'est la SEMAEST.

J'ai été très surprise par ces manquements. J'aurais pu vous épargner un vœu si j'avais eu une réponse au courrier que j'ai formulé, argumenté. Or, le problème, c'est que lorsque j'envoie des courriers, j'ai bien eu une réponse, mais elle était très lapidaire. Elle disait juste : "Ne vous inquiétez pas, on s'occupe du dossier". On pourrait s'épargner des vœux, réduire le nombre de vœux si, à un moment donné, quand les élus de la République que nous sommes envoient des courriers, ont des réponses argumentées. Sinon, oui, on passe par des vœux parce que l'on passe par le rapport de force.

Comme en plus, en arrondissement, on a prétendu...

(M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, remplace Mme Anouch TORANIAN au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame SIMONNET, s'il vous plaît.

Mme Danielle SIMONNET. - Que j'avais fait sans l'avis du boulanger et qu'il souhaite que l'on revienne au Conseil de Paris avec le sujet, je me fais donc un devoir de reposer le sujet ici. Il faut soutenir nos petits commerces, surtout dans le contexte actuel.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, j'imagine que le contexte préélectoral du 20e arrondissement n'y est pour rien, mais je sais que vous avez effectivement fait pas mal de bruit autour de cette question, puisque vous êtes même allée jusqu'à tourner une vidéo avec ce monsieur, que j'ai eu le plaisir de voir en direct sur "Twitter". En tout cas, toujours est-il que pour vous répondre, la situation est peut-être un peu plus complexe que ce que vous voulez bien indiquer.

En l'occurrence, ce monsieur, qui exploitait effectivement un local en dépôt de pain, il y avait une absence d'extraction, ce qui lui posait des problèmes, mais surtout par rapport à la copropriété et aux règles sanitaires. Il a réalisé sans l'accord de quiconque - il faut se dire les choses - des travaux non conformes dans son local pour l'exercice d'une activité de boulanger : un escalier qui était devenu dangereux à la suite des travaux, la création d'un W.C. qui donne directement sur la partie laboratoire et ne respecte pas les normes d'hygiène, les normes de sécurité incendie non respectées, des problèmes de ventilation. Je vous passe les sujets que cela pose derrière, non seulement à la SEMAEST, mais globalement à la copropriété.

Effectivement, dans la mesure où le bail arrivait à échéance, la foncière lui avait délivré un congé avec un refus de renouvellement. Vous l'avez dit. Pour autant - et c'est important de l'indiquer - il y a des discussions qui ont continué avec ce monsieur pour un nouveau bail, et surtout, pour une activité qui soit adaptée à ce local. Les discussions se passent dans un climat constructif a priori, selon l'ensemble des parties. Je ne pense pas que votre vœu soit nécessaire. Pour autant, je pense qu'il faut être un peu honnête intellectuellement entre nous.

Je vous demande donc de bien vouloir le retirer.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Madame SIMONNET, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis scandalisée par ce que l'on vient de me dire. Grosso modo, on m'accuse de malhonnêteté intellectuelle, alors j'exige de répondre. J'exige de répondre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Madame SIMONNET, vous avez...

Mme Danielle SIMONNET. - Madame, pour votre information, ce n'est pas dans la circonscription du 15e. Dommage, c'est rue des Couronnes. Apprenez votre géographie parisienne.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous allons voter. Merci, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Deuxièmement...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons au vote.

Mme Danielle SIMONNET. - Non, Monsieur ROMERO-MICHEL.

Monsieur ROMERO-MICHEL, excusez-moi, mais le bail doit être respecté. Or, on ne menace pas d'abord un commerçant de prendre la porte pour lui dire ensuite qu'il y a des problèmes techniques. S'il y a des problèmes techniques, on envoie des courriers. Quand on est bailleur, on est responsable des conditions de sécurité du local commercial.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Chers collègues, nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 154 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée...

Attendez, on va recompter.

On recommence.

Qui est pour ?

22 ici.

En Salle des fêtes, combien de votes en faveur du vœu de Danielle SIMONNET ?

Nous avons 2 pour.

INTERVENANT. - Attendez, attendez. Non, non, non.

Il faut lever la main distinctement, s'il vous plaît.

Il y a 5 pour.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - 5 pour.

Qui est contre ?

INTERVENANT. - On a 6 contre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Alors, 25 contre.

En Salle des fêtes, combien de votes contre, s'il vous plaît ?

INTERVENANT. - Nous sommes en train de compter.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Excusez-moi.

Vous pouvez baisser votre bras en attendant.

Ne vous épuisez pas, on en a jusque très tard dans la nuit.

INTERVENANT. - 9 abstentions.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Combien ? Pardon ?

INTERVENANT. - 9.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - 9.

De votes contre ?

INTERVENANT. - Vous voulez que l'on vous redonne les votes contre ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Oui.

INTERVENANT. - 6 votes contre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Alors, abstentions ici, s'il vous plaît ?

Et donc, 27 en faveur du vœu, 31 contre.

Et combien d'abstentions ?

INTERVENANT. - 19.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - 19. Et 19 abstentions.

La proposition de vœu est repoussée.

2020 DFA 47 - Étalement des dépenses exceptionnelles de fonctionnement liées à la crise sanitaire du covid-19.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 47 et l'amendement n° 155 déposé par l'Exécutif qui s'y rattache. DFA 47 : étalement des dépenses exceptionnelles de fonctionnement liées à la crise sanitaire du Covid-19.

Je donne la parole à M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Il est technique.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Il est technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 155 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 155 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 47 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DFA 47).

2020 DFA 65 - Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobiliers urbains et d'affichage extérieur.

2020 DFA 69 - Mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'évènementiel.

2020 DFA 71 - Mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements récréatifs et culturels.

2020 DFA 75 - Mesures de soutien au titulaire du BEA-concession de travaux-convention cadre portant sur l'occupation, la rénovation et l'exploitation du Parc des expositions de la Porte de Versailles (15e).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'exonération d'une partie de la redevance due par Viparis.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 65 et l'amendement n° 230, le projet de délibération DFA 69, le projet de délibération DFA 71 et les amendements n° 224 et n° 225 et le projet de délibération DFA 75 et le vœu référencé n° 156.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Il y a plusieurs projets de délibération qui sont ensemble, ou on les a séparés ? C'est le débat commun ou pas ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Oui. Débat commun.

M. Jérôme GLEIZES. - D'accord. Mais je ne vais parler que du DFA 65. Ce sera donc deux autres collègues qui parleront pour les deux autres projets de délibération.

Je ne vais pas essayer de vous convaincre sur ce projet de délibération sur la partie publicité, puisque vous savez que les écologistes sont contre. Donc, on va voter contre, comme on l'a fait en arrondissement. Par contre, je vais essayer de vous convaincre sur les amendements que l'on propose, notamment sur trois avenants.

Le premier, qui concerne l'avenant sur la "Société Fermière des Colonnes Morris". Nous ne comprenons pas pourquoi il y a une dérogation sur les trois mois : on leur attribue six mois. L'argument qui est d'aider à la culture, nous sommes tout à fait pour soutenir la culture. Mais nous pensons qu'au lieu de soutenir le concessionnaire, celui qui porte la publicité, il vaut mieux directement soutenir les théâtres. C'est pourquoi nous demandons que la dérogation de passage de trois à six mois ne soit pas acceptée, que l'on reste donc à trois mois. C'est l'avenant "Société Fermière des Colonnes Morris". Vous voterez toujours article par article, donc vous pouvez nous suivre sur ce point.

Le deuxième, pareil, c'est que l'on nous a dit que l'on tenait compte du confinement, donc pas de baisse du chiffre d'affaires. De fait, s'il n'y a pas de chiffre d'affaires, il n'y a pas de redevance, parce que la part fixe est indépendante de l'activité. Donc nous pouvons comprendre que l'on supprime cette partie. Mais on ne comprend pas pourquoi, quand il y a une part variable, on la diminue. Puisque cette part variable n'est fonction que du chiffre d'affaires, si la publicité a rapporté de l'argent, on ne voit pas pourquoi la Ville perdrait des recettes sur cette part variable. Cela concerne l'avenant 1 de la société ATHEM. Le deuxième concerne JCDecaux sur l'échafaudage des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre-de-Montrouge. Nous ne comprenons pas pourquoi on réduit notre part variable sur un chiffre d'affaires. C'est incohérent avec ce qui a été défendu par les services.

De même, sur l'article 3, c'est plus une question. Et puis aussi, il est dit dans les attendus que ces entreprises ne verseront pas de dividendes à leurs actionnaires. Nous aimerions bien savoir comment cela va être vérifié. De même, sur quelque chose de plus subtil, ce sont les indemnités d'assurance pour perte d'exploitation. Il y a quelque chose de très risqué. Cela veut dire que nous faisons un cadeau de la part fixe sur la redevance et que ces entreprises bénéficient d'un contrat d'assurance qui les assure contre la baisse d'activité. Cela veut dire qu'il faut être gagnant deux fois : l'activité est payée par le contrat d'assurance, et, en plus, il ne paye pas la part fixe.

Cet article 3 a été réécrit, d'ailleurs, entre la version que l'on a eue avant la 1ère Commission et la version que l'on a au Conseil de Paris. Je vois donc qu'il y a un suivi sur nos remarques, mais il y a quand même un problème d'application. Je vais donc vous le lire. "Toute perception effectivement et définitivement acquise par le

concessionnaire d'indemnités d'assurance pour perte d'exploitation et relative au contrat et liée à la crise sanitaire entrent dans des produits d'exploitation au titre de l'exercice durant lesquels elles sont perçues". C'est le principe.

Deuxième : où peut-on s'en rendre compte ? Dans sa certification des comptes de l'exercice 2020 et suivant, l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes fait mention de la perception d'une indemnité d'assurance et en indique le montant. Ce n'était pas initialement, cela a été rajouté. Ce qui manque dans cet article, c'est que, dans ce cas-là, il faut que les concessionnaires rendent la part fixe qu'ils n'auraient pas payée. Je ne sais pas. Peut-être que c'est écrit ailleurs, mais en tout cas, on ne nous l'a pas montré. Comment va-t-on s'assurer, pour qu'il n'y ait pas d'application de ce contrat d'assurance, et s'il y a application du contrat d'assurance, qui verse réellement la redevance sur la part fixe ? Et la partie dividendes, comment va-t-on vérifier aussi que les dividendes ne soient pas versés aux actionnaires ?

Cela concerne plutôt ma collègue, qui va revenir sur celle qui concerne LVMH. Je ne pense pas que LVMH n'ait pas versé de dividendes à ses actionnaires. Ce serait quand même une grosse surprise. On ira vérifier. On ira à l'assemblée générale des actionnaires pour voir si LVMH ne verse pas de dividendes à ses actionnaires. Mais, là, j'y crois moyennement. C'est ma collègue Alice TIMSIT qui va en parler.

Merci de votre attention. Votez comme nous, s'il vous plaît, cela nous fera plaisir.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai bien l'intention de faire plaisir à Jérôme GLEIZES et au groupe Ecologiste de Paris. Je vais donc voter vos amendements.

Très sérieusement, sur ces différents projets de délibération, je ne vais pas revenir techniquement sur chacun d'entre eux. Je vais résumer les choses de la manière suivante. On sait que c'est la crise. C'est une crise terrible, une crise sociale et économique, et l'on en est qu'au début. Mais franchement, est-ce que vous pensez que ce sont JCDecaux, LVMH et Unibail qui sont en train, en ce moment, de subir la crise ? Est-ce que c'est à eux que, prioritairement, il faut que l'on accorde 40 millions d'euros, en tout cas une partie des 40 millions d'euros du plan d'accompagnement des concessionnaires ? Est-ce que c'est cela la priorité ? Je ne pense pas, et donc je voterai contre ces projets de délibération.

D'abord, sur la publicité, je vais être cohérente avec moi-même. Je ne cesse, de séance en séance, de dénoncer l'invasion publicitaire. Ce n'est pas pour exonérer toutes celles et ceux qui organisent l'exploitation des mobiliers urbains d'information pour de la "pub". Les colonnes Morris, ce n'est pas toujours pour des spectacles, en essayant parfois de les détourner sur de la "pub". Les kiosques pour de la "pub". Les abris voyageurs pour de la "pub". Les palissades de chantiers pour de la "pub". Les édifices, monuments historiques, églises, dont la stabilité impute à la Ville, pour des bâches de "pub". Ça suffit. Oui, c'est difficile - ils ont une baisse de leur activité de 33 % - mais je pense que notre soutien au secteur économique en difficulté ne doit pas aller prioritairement à eux.

Concernant les exonérations pour les autres concessions, je ne pense pas que la "Fondation Louis-Vuitton", qui dépend du groupe LVMH, le "Jardin d'Acclimatation", ou bien Viparis, le "Parc des expositions", c'est-à-dire les structures qui dépendent d'Unibail, soient les plus en difficulté.

A la question que se posait Jérôme GLEIZES sur LVMH : oui, LVMH va continuer à distribuer des dividendes. Je crois qu'ils se sont engagés à "maintenir", c'est-à-dire qu'ils ne progresseront pas. Ils n'en donneront pas plus. Magnifique. Merci, patron. Merci, Bernard ARNAULT, de cette grande prise en compte de la situation si difficile.

On a un million de pauvres en plus. On a une explosion du nombre d'allocataires du R.S.A. Les suicides commencent à avoir lieu dans les petits commerces, les bars, les restaurants. On est dans une situation extrêmement difficile pour des petites entreprises, alors on pense d'abord à eux. Pas un centime pour les grosses entreprises qui distribuent des dividendes. Pas un centime. On ne gâche pas l'argent public du contribuable. Voilà pourquoi je voterai contre ces projets de délibération.

Une chose sur Unibail, quand même. Franchement, est-ce que vous croyez que, Viparis, il faut en plus continuer à y aller, à les aider ? Je rappelle les séances du Conseil de Paris précédemment, suite aux révélations de la Chambre régionale des Comptes qui s'étonnait que pour 263 millions d'euros, la Ville ait indemnisé Viparis dans le cadre du projet de la tour Triangle, pour les indemniser de l'emprise par ailleurs de Viparis sur le "Parc des expositions". Non. Pas un centime de plus. La Ville s'honorerait à ne pas donner un centime de plus. On verra bien ensuite ce que la justice dira sur le fond du dossier.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je donne la parole à Mme la Maire du 14e arrondissement, Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Chers collègues, je n'ai pas souhaité comme maire d'arrondissement inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement. Les Conseils d'arrondissement émettent un avis. On aime bien donner un avis en amont de l'avis du Conseil d'arrondissement.

Du coup, cher Paul, vraiment en termes de méthode, je propose que l'on puisse fonctionner ainsi sur ces projets de délibération, qui sont sensibles parce qu'ils touchent à plusieurs choses. D'une part, la place de la publicité dans l'espace public et sur les édifices publics. D'autre part, par rapport aux sommes qui sont indiquées dans ce projet de délibération, aux montants et à la manière dont on propose de les verser aux trois entreprises qui sont concernées. On aurait demandé l'avis de la maire du 14e arrondissement avant, je pense que j'aurais suggéré, proposé en tout cas, des amendements ou des discussions qui auraient été dans le sens de ce qu'a proposé Jérôme GLEIZES tout à l'heure dans ses amendements.

Parce que depuis plusieurs Conseils de Paris, nous faisons en sorte de soutenir les structures les plus fragiles, les commerçants indépendants par rapport à leurs pertes de recettes et par rapport à la situation tragique qu'ils sont en train de traverser depuis maintenant presque un an, parfois même depuis un peu plus. Parce que je vous rappelle que depuis les grandes manifestations, les grèves, etc., nous nous sommes engagés auprès d'eux pour les soutenir.

Je comprends le sens du contrat juridique qui lie la Ville avec ses concessionnaires. Je n'avais pas voulu, l'an passé, voter pour. Je m'étais abstenue. Nous étions dans une autre mandature. Néanmoins, nous ne sommes pas obligés d'appliquer quasiment le plus du plus de ce que nous pourrions leur reverser par rapport à ce qui est prévu au contrat. En tout cas, je le conteste et nous nous y opposons.

Deuxièmement et sur l'autre point, sur cette mandature, notre groupe, et aussi dans le 14e arrondissement, nous nous engageons résolument à préserver, en tout cas à désencombrer, et valoriser notre paysage urbain. Quand on est dans cette direction, il faut le désencombrer aussi de la publicité. C'est aussi le gage d'un meilleur paysage urbain. Du coup, nous voterons contre ce projet de délibération.

J'ajoute que, concernant le chantier de l'église Saint-Pierre-de-Montrouge - c'est pourquoi j'étais très étonnée par rapport à ce projet de délibération - le chantier de restauration du clocher est très bien entamé. La publicité n'a jamais été posée et rien n'empêchait les concessionnaires de le faire. Donc, je ne vois pas pourquoi, en plus, nous devrions voter quelque chose qui les exonère plus par rapport à quelque chose qui n'a pas été réalisé.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA, du groupe Communiste et Citoyen, qui, je crois, est dans la Salle des fêtes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération me permet de revenir sur la question que Carine vient d'aborder, la publicité en général, avant de revenir sur la question des bâches. Evidemment, la publicité permet une rentrée financière pour la Ville. En ces temps difficiles, on peut comprendre que ces recettes soient tentantes. Mais ces moyens sont obtenus à quel prix ? Si nous rénovons des monuments au titre du patrimoine, c'est qu'ils sont des espaces publics, propriété de notre Ville. Les transformer en espaces publicitaires, pour JCDecaux ou pour d'autres - je n'ai rien de particulier contre JCDecaux - c'est privatiser ces espaces publics. Et nous sommes opposés à l'appropriation privée de l'espace public.

Par ailleurs, nous sommes, et je le redis ici, pour la diminution progressive de la publicité dans l'espace public. A terme, nous voudrions un Paris un peu comme Copenhague. On prend souvent des comparaisons avec d'autres villes internationales, regardons Copenhague. Une ville qui a su être une ville sans publicité. C'est sans doute souhaitable.

Tout d'abord, nous rappelons que ce sont bien des consommateurs qui payent la publicité quand ils achètent un produit, puisque dans le calcul du prix d'un objet, rentre le budget communication qui a servi à le faire vendre. Donc, les consommateurs payent pour se faire influencer.

Par ailleurs, nous savons que notre collectivité sait être engagée dans une transition écologique. Or, dans la crise écologique que nous vivons, l'ultraconsommérisme y est pour beaucoup : responsable et coupable. Il est urgent de penser un autre modèle, où la pulsion permanente à la consommation n'est plus tolérée. La publicité est le maillon essentiel de ce système. Visons sa disparition.

Le projet de délibération proposé s'inscrit dans le plan de 200 millions d'euros en soutien aux partenaires de la Ville. Plus précisément, ce sont 40 millions qui vont bénéficier aux concessionnaires de la Ville sur ces contrats, et donc, de fait, de rogner sur des recettes. Ces mesures de soutien importantes visent à accompagner les titulaires de contrats avec la Ville face à la crise sanitaire. Nous le comprenons, évidemment, aisément. La crise a empêché plusieurs entreprises de mener leur activité. Elles ont été fortement perturbées lors de l'exécution du contrat avec la Ville. Mais lorsque le contrat a bel et bien pu être exécuté, mais que les gains escomptés par le concessionnaire ne sont pas au rendez-vous, est-ce à la Ville d'assumer l'aléa, la part de risque inhérente à ce type de contrat ? Je ne le pense pas.

Nous demandons donc un vote dissocié sur les différents avenants proposés par ce projet de délibération. Si nous voterons contre la partie relative aux bâches publicitaires, nous souhaitons dissocier - donc nous l'avons demandé - la convention avec la "Société Fermière des Colonnes Morris" des autres conventions. La "Société Fermière des Colonnes Morris" sert avant tout la promotion de la culture, quand les autres conventions ne sont en réalité que pour des annonceurs. Nous voterons donc l'article 1, mais pas les autres.

J'en viens au projet de délibération DFA 71, qui est liée dans le débat. Je voudrais tout de suite dire que ce n'est pas le principe de ce projet de délibération qui nous dérange, mais bel et bien son manque de cohérence. Alors que le monde de la culture est plus que jamais fragilisé et que les annonces du Gouvernement ont été un nouveau coup de massue pour le monde culturel, nous approuvons et soutenons les avenants concernant les salles de spectacle et les cinémas. Mais, dans ce projet de délibération, on voit aussi trois avenants pour venir en aide à la "Fondation Louis-Vuitton", au "Musée national des Arts et Traditions populaires" et au "Jardin d'Acclimatation". Disons-le simplement : trois cadeaux à LVMH.

Nous pensons que nous devons aider en priorité celles et ceux qui ont souffert de la crise et qui en souffriront encore demain. Ce n'est pas le cas de LVMH. Monsieur ARNAULT, lui-même, précisait le 1er décembre : "Je ne veux pas avoir l'air prétentieux, mais il est vrai qu'un groupe comme le nôtre se renforce quand il traverse une crise, parce que sa présence économique lui permet de traverser ces moments difficiles mieux que les autres". Les avenants frôlent donc, pour nous, l'indécence. Quand on sait que le groupe LVMH, qui représente 420 entreprises, dont 120 dans les paradis fiscaux, est un champion de l'optimisation fiscale, notamment grâce à sa fondation. Ce sont, par exemple, plus de 500 millions d'euros d'impôts économisés en France en 2018 grâce au "dispositif Aillagon" par la Fondation LVMH. Et il faudrait aujourd'hui aider LVMH ?

Nous ne cessons de revendiquer une ville 100 % éthique. Je l'ai défendu mardi pour nos émissions obligataires. Je le redis ici : ne contractualisons pas avec les champions de l'évasion fiscale. Des champions qui sapent le socle républicain et sa base...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Veuillez conclure, cher collègue.

M. Jean-Noël AQUA. - Qu'est l'imposition.

J'ai encore 20 secondes.

La délinquance financière doit se payer, et doit se payer cher.

Monsieur le Maire, Madame la Maire, mes chers collègues, nous demandons un vote dissocié sur ce projet de délibération et demandons au bureau de la séance de bien inscrire notre opposition sur ces cadeaux de compensation au groupe de M. ARNAULT.

Et merci aussi à la tribune de respecter les temps.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Vous n'êtes pas tous obligés aujourd'hui, vu les circonstances, d'utiliser le maximum de temps, mais, évidemment, vous êtes libre de le faire.

Je donne la parole à Mme Alice TIMSIT, pour 5 minutes maximum, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le plan d'accompagnement des concessionnaires de la Ville qui nous est présenté, a donc pour but de venir en aide aux concessionnaires qui n'ont pas pu poursuivre leur activité et qui n'ont pas pu tirer d'avantages de l'occupation privative du domaine public. Cette aide prend la forme d'une exonération de toute redevance pendant six mois à l'égard des concessionnaires. L'objectif est louable. D'ailleurs, il est communément partagé, d'autant plus lorsqu'il s'agit de titulaires de contrats d'exploitation d'équipements à caractère culturel.

Parmi eux, il y a les 2 cinémas MK2, quai de Loire et quai de Seine, dans le 19^e arrondissement, le "Palais des sports", la "Fondation Louis-Vuitton", LVMH et le "Jardin d'Acclimatation".

Là où nous devenons beaucoup plus sourcilleux...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Excusez-nous.

Dans la Salle des fêtes, nous ne vous entendons pas très bien.

Est-ce qu'un technicien peut essayer d'arranger les choses ?

Mme Alice TIMSIT. - Est-ce que vous m'entendez bien ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Est-ce que vous nous entendez dans la Salle des fêtes ?

INTERVENANT. - Oui, on vous entend parfaitement.

Mme Alice TIMSIT. - Oui, on vous entend très bien.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Alors, allez-y. On va voir si désormais cela fonctionne mieux, parce que l'on ne vous entendait pas ici.

Mme Alice TIMSIT. - Je disais que là où nous devenions beaucoup plus attentifs, beaucoup plus sourcilleux, c'est lorsque l'on nous demande que la Ville signe un chèque en blanc ou plutôt qu'elle renonce à un dû, et ce, indépendamment de la situation financière des concessionnaires. Vous savez notre attachement à la protection des deniers publics. Ici, nous ne voudrions pas consentir des libéralités.

Vous l'aurez compris, mon propos concerne spécifiquement les mesures d'exonération de toute redevance qui concerne la "Fondation Louis-Vuitton", LVMH et le "Jardin d'Acclimatation", puisqu'il est difficile ici de mettre sur le même plan ces cocontractants et d'autres structures de taille plus petite. En fait, très concrètement, vous nous demandez de voter une exonération de toute redevance sur une durée de six mois, sans nous fournir d'éléments tangibles quant à l'étendue et à l'importance de leur perte d'exploitation au regard de leur trésorerie.

Pour être précise, lorsque l'on s'intéresse aux avenants qui sont présents au sein de ce projet de délibération, il n'y a aucune indication quant à la perte d'exploitation, quant à la baisse du chiffre d'affaires. En ce qui concerne la "Fondation Louis-Vuitton", LVMH et le "Jardin d'Acclimatation", l'avenant mentionne une baisse : "[A compléter]". "A compléter" entre crochets.

Si d'évidence les cocontractants ont subi des pertes d'exploitation en raison de la crise du Covid - nul ne peut l'ignorer, on se doute bien qu'il y a eu une baisse de leur chiffre d'affaires - permettez-moi d'exprimer un doute sur l'incapacité supposée de ces partenaires à amortir ce choc financier. Vous comprendrez alors que nous puissions légitimement nous interroger, en l'absence d'éléments concrets, sur la nécessité d'exonérer de toute redevance. D'ailleurs, je m'interroge. J'imagine bien qu'il y a la redevance d'occupation du domaine public, mais à quelle autre redevance pensez-vous par ailleurs ? Nous nous interrogeons sur ce point.

Nous n'ignorons pas par ailleurs, et Carine PETIT l'a souligné, que la Ville est juridiquement tenue, notamment en vertu de la théorie de l'imprévision, d'indemniser les concessionnaires en présence d'un aléa, si les conditions sont réunies. Concernant l'aléa, il s'agit de la crise du Covid. Ici, encore faut-il que l'on démontre que l'économie du contrat est effectivement bouleversée. Preuve que vous n'apportez pas au sein de l'avenant.

Toute la question serait ici de savoir comment déterminer cette juste indemnisation, comment l'adapter. Bien entendu, au regard de la situation financière des titulaires des contrats. Et là, encore une fois, on peut légitimement imaginer que LVMH, la "Fondation Louis-Vuitton" et le "Jardin d'Acclimatation" sont en capacité d'amortir ce choc.

Bien entendu, le Groupe Ecologiste de Paris votera contre. En fait, nous demandons un vote dissocié pour chacun des avenants, et nous voterons contre. Nous proposons un autre amendement demandant l'abaissement de la durée de l'exonération, de six mois à trois mois, spécifiquement sur la "Fondation Louis-Vuitton", LVMH et le "Jardin d'Acclimatation", puisqu'ici, vous nous indiquez uniquement que la Ville a engagé un dialogue avec les titulaires des contrats, qui a permis : "de révéler une situation financière problématique". Cela reste bien nébuleux. Nous avons besoin de plus d'indications.

D'ailleurs, je vais préciser juste une chose : l'insuffisance de motivation dans ce projet de délibération serait d'ailleurs susceptible d'être accueillie comme un moyen de légalité externe à l'appui d'un contrôle de légalité. C'est véritablement de nature à nous interroger. En tout cas, nous demandons un vote dissocié. Nous voterons contre, en l'absence de vote dissocié, spécifiquement sur ces points.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je donne la parole à M. Grégory CANAL, pour le groupe Changer Paris, pour 5 minutes.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes collègues, j'interviens sur Viparis. Parce qu'à la différence de ma collègue Danielle SIMONNET, c'est vrai qu'Unibail est un groupe solide. Il ne faut pas se le cacher. Il n'en demeure pas moins que Viparis a quand même perdu, pour l'année 2020, 80 % de son chiffre d'affaires. Ce n'est pas négligeable. D'ores et déjà, on sait que l'année prochaine, ce sont 40 % du chiffre d'affaires qui sont déjà perdus, puisque l'ensemble des événements du premier semestre de l'année prochaine ont été annulés.

Je rappelle, au passage, que le contrat d'exploitation qui a été passé il y a 5 ans pour une durée de 50 années, prévoit, pour la charge de Viparis, l'aménagement, l'entretien, la révision et la modernisation du site du "Parc des expositions", ce qui n'est pas rien. Sur ce point, 2 éléments.

Nous réclamons, pour le groupe Changer Paris, son exonération, pas de 3 mois mais de 6 mois. Car, franchement, il faudra nous expliquer pourquoi LVMH bénéficie de 6 mois et pas Viparis. Je rappelle quand même 2 choses. La première, c'est que - d'ailleurs, c'est une étude de la C.C.I. Paris - l'activité de Viparis, c'est-à-dire les entretiens d'affaires, représente 4 milliards d'euros pour la région capitale et 65.000 emplois. En plus, pour le coup, Madame SIMONNET, ce ne sont pas des emplois délocalisables. Ce n'est quand même pas rien. Vous voyez le potentiel qu'il y a derrière. C'est un secteur ultra-concurrentiel. C'est la raison pour laquelle - nous ne sommes pas favorables aux usines à gaz - nous voulons l'alignement sur les 6 mois, comme tous les autres.

J'en finis avec cela. Vous voyez, Madame SIMONNET, en dépit de ma fibre séguiniste, je préfère intervenir en amont, c'est-à-dire soutenir les emplois, plutôt qu'intervenir en aval et faire du curatif. Vous n'avez pas tout à fait tort dans ce que vous dites, cela n'épuise pas tous vos arguments. Mais, de mon point de vue, il vaut mieux favoriser l'emploi que de se soucier un peu trop - cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'en occuper - de l'accompagnement social.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole, pour 5 minutes, à Mme Aminata NIAKATÉ, du groupe Ecologiste de Paris.

En Salle des fêtes, peut-être ?

Mme Aminata NIAKATÉ. - Vous m'entendez ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Allez-y.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Juste un mot concernant le projet de délibération DFA 75.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Un petit peu de calme dans cette salle, parce que l'on n'entend pas l'oratrice. Merci.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Juste un mot sur le projet de délibération DFA 75, qui prévoit une exonération de la redevance due par Viparis pour une période de 3 mois, qui représente environ 4 millions d'euros. Pour mémoire, Viparis, filiale d'Unibail, qui gère le "Parc des expositions" situé Porte de Versailles et porte le projet de la tour Triangle, a fait l'objet cet été d'un rapport de la Cour régionale des comptes fustigeant les conditions extrêmement avantageuses pour le concessionnaire du renouvellement de ladite concession, avantage évalué par ce rapport à environ 263 millions d'euros.

Dans ce contexte, nous estimons ce soutien totalement inapproprié et nous voterons donc contre ce projet de délibération. Nous allons également voter contre le vœu proposé rattaché par le groupe Changer Paris, qui souhaite de manière assez incongrue doubler cette exonération et ainsi la porter à près de 8 millions d'euros, alors même que l'avantage que j'évoquais à l'instant a suscité un signalement auprès du Procureur de la République par votre présidente de groupe. Ce n'est donc manifestement pas la cohérence qui vous étouffe, mon cher collègue.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour répondre, la parole est à notre courageux collègue, M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, pour vos interventions.

Ces projets de délibération de soutien aux concessionnaires de la Ville font suite à la délibération adoptée lors du Conseil du 18 mai dernier, permettant le lancement d'un plan de soutien en direction des acteurs économiques, associatifs et culturels face à la crise sanitaire liée à l'épidémie. Ce plan avait été voté par tous les groupes de la majorité avec une abstention de l'opposition, et se traduit aujourd'hui par les 6 projets de délibération qui vous sont proposés, dans l'aspect soutien aux concessionnaires.

Que ce soit bien clair entre nous, ce ne sont pas des aides ou des subventions dont nous parlons pour ces entreprises, dont nous pourrions discuter de l'opportunité de les octroyer à d'autres acteurs qui en auraient plus besoin. Ce sont bien des exonérations partielles de recettes pour la Ville, c'est-à-dire des redevances prévues aux contrats de concession. Les redevances sont là pour faire bénéficier la Ville, autorité concédante, de l'activité et des profits créés par l'occupation du domaine public. Mais, justement, par les confinements, par les fermetures administratives, les activités étaient suspendues, sont suspendues pour certaines encore, et les chiffres d'affaires en très forte baisse. Un appel de redevances, sans tenir compte de ces pertes de notre part, ne serait pas conforme au plan de soutien que nous avons adopté ensemble, ni conforme à notre responsabilité de cocontractant vis-à-vis d'entreprises dont nous avons intérêt à ce qu'elles puissent assurer la suite de ces contrats. Une démarche contentieuse, d'ailleurs, aurait très probablement été en notre défaveur.

Ces 6 projets de délibération sont le fruit d'un travail du service des concessions pour proposer un plan de soutien et des montants d'exonération qui correspondent à la fois au niveau de préjudice et aux moyens de la Ville. Certains avenants ont fait l'objet d'âpres négociations - je vous prie de le croire - non seulement au niveau des services, mais également à mon avis. Je vous prie de croire à la sincérité de mon attachement au maintien d'un niveau élevé de recettes pour la Ville. Je pense que le niveau d'exonération proposé est le bon. Il est en tout cas nettement plus faible que ce qui est proposé dans de nombreuses grandes villes en ce moment. J'engage les collègues de la majorité à se renseigner sur ce qui se fait dans d'autres villes, de gauche et écologistes en particulier.

Nous avons essayé de proposer des niveaux d'exonération homogènes selon les secteurs d'activité. Je confirme au groupe Communiste et Citoyen - ou c'est peut-être Jérôme GLEIZES, pardon - que l'on surveille la part touchée par d'éventuelles assurances. On pourra ainsi récupérer une partie des redevances. C'est ainsi que sont prévus ces avenants.

Les avenants proposés concernent de nombreuses activités, avec des dispositifs très différents les uns des autres. Vous avez, bien sûr, parlé uniquement de ceux qui vous semblent problématiques. J'en déduis, par défaut, que les autres ne le sont pas, et c'est tant mieux. Il y a de très nombreux acteurs de la restauration, des petits pavillons, pour lesquels nous avons prévu une variabilisation jusqu'en avril prochain, pour se caler à la réalité des ouvertures en "stop-and-go". Pour les hippodromes, ce sont 2 mois d'exonération uniquement pour se caler sur le premier confinement. Pour tout ce qui est de l'ordre de l'événementiel, effectivement, 3 mois pour l'événementiel, alors que la perte en chiffre d'affaires est importante. Vous l'avez dit, Monsieur CANAL. Pour le "Parc des expositions", soyons clairs, la durée du contrat permettra un équilibre sur le long terme. C'est donc un avis défavorable au vœu n° 156 du groupe Changer Paris, qui souhaite augmenter le niveau de l'exonération.

Pour la publicité, il y a différents contrats, différents supports. Nous proposons 3 mois pour tous les contrats qui concernent la publicité. Elle a été, de fait, privée d'annonceurs pendant les confinements, ainsi que les couvre-feux, partiellement, faute d'audience. Je connais nos débats sur la publicité, l'opposition de certains groupes à sa présence dans nos rues. Par contre, soyons clairs : votez contre, ce n'est pas voter contre la publicité, mais voter pour que la Ville en bénéficie davantage, d'une certaine manière, alors même que l'activité était à l'arrêt.

Pour ce qui concerne les activités culturelles, nous proposons 6 mois d'exonération pour les différents acteurs du secteur, dont les cinémas MK2 sur le bassin de la Villette. Des acteurs de taille différente, certes, mais tous touchés par la fermeture de leurs équipements. Le marché avec JCDecaux sur les colonnes et mâts permet effectivement l'affichage pour le cinéma et pour les théâtres parisiens à un prix très modique. Il n'y avait pas, il y a toujours très peu d'annonces en ce moment sur ce marché. Nous n'avons pas intérêt à ce que l'économie de ce contrat s'effondre et que le service soit suspendu, et les acteurs culturels n'y ont pas intérêt. Je souhaite donc maintenir cette différenciation entre le marché des colonnes et mâts et les autres marchés de type publicitaire.

Je comprends, bien sûr, les remarques sur les contrats qui relèvent du périmètre du groupe LVMH. Mais enfin, le "Jardin d'Acclimatation", équipement au service des familles parisiennes, a quand même 23 millions d'euros de déficit. La "Fondation Louis-Vuitton" a ouvert l'exposition "Cindy Sherman" pour 15 jours seulement en septembre - c'était très peu - avec les frais qui y sont liés. Le "Musée national des Arts et Traditions populaires" est en travaux - travaux reportés - et toujours fermé. Les niveaux d'exonération proposés là sont très faibles par

rapport à la réalité des déséquilibres de ces contrats. C'est bien sur ces déséquilibres qu'il faut juger de la pertinence des exonérations.

Donc, avis défavorable aux vœux n° 225 et n° 230 du groupe Ecologiste de Paris. Néanmoins, je ne veux pas m'opposer à la possibilité de scinder les votes selon les contrats. Cela nécessite une réécriture du projet de délibération. Ce sera donc un avis favorable à l'amendement n° 224 du groupe Ecologiste de Paris, qui permet d'organiser ce vote scindé.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons donc passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 230 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 230 est repoussée.

Nous passons au projet de délibération DFA 65.

A la demande du groupe Ecologiste de Paris et du groupe Communiste et Citoyen, nous allons voter article par article.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 1 du projet de délibération DFA 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 1 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 2 du projet de délibération DFA 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 2 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 3 du projet de délibération DFA 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 3 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 4 du projet de délibération DFA 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 4 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 5 du projet de délibération DFA 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 5 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 6 du projet de délibération DFA 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 6 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 7 du projet de délibération DFA 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 7 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 8 du projet de délibération DFA 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 8 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 65 dans son ensemble.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFA 65).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFA 69).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 224 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 224 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 225 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 225 est repoussée.

Nous passons au projet de délibération DFA 71. Encore un vote dissocié à la demande du groupe Ecologiste de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 1 du projet de délibération DFA 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 1 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 2 du projet de délibération DFA 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 2 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 3 du projet de délibération DFA 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 3 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 4 du projet de délibération DFA 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 4 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 5 du projet de délibération DFA 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 5 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 6 du projet de délibération DFA 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 6 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 71 dans son ensemble ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DFA 71).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 156 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFA 75).

Nous examinons le projet DFA 75 et le vœu n° 156. Le projet DFA 75, ce sont les mesures de soutien au titulaire du BEA - concession de travaux - convention cadre portant sur l'occupation, la rénovation et l'exploitation du "Parc des expositions de la porte de Versailles", dans le 15^e arrondissement.

La parole est à...

C'est fait ? Désolé. Excusez-nous.

C'est un peu long, donc on peut parfois se tromper de dossier.

J'espère que c'est le bon.

Je sais que nous sommes tous fatigués, mais cela va aller, on va terminer cette session.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux critères d'attribution des aides de la ville.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 157 est relatif aux critères d'attribution des aides de la Ville.

La parole est à Mme Alice TIMSIT, du groupe Ecologiste de Paris, pour 2 minutes.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le vœu que le groupe Ecologiste de Paris a déposé, relatif à la conditionnalité des aides de la Ville selon des critères sociaux, environnementaux et d'égalité entre les femmes et les hommes, a pour objectif d'obtenir de la part des entreprises qui réalisent plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel, des garanties lorsqu'elles bénéficient de subventions ou d'exonérations. Le seuil ici déterminé correspond ni plus ni moins au seuil à partir duquel une entreprise n'est plus considérée comme une petite ou une moyenne entreprise. C'est la raison pour laquelle la liste des conditions énumérées au sein du vœu est exigeante.

Nous proposons ainsi que soit retenue, entre autres, la justification, chaque année, d'un bilan de gaz à effet de serre de l'entreprise, ou alors la publication des indicateurs de performance sociale, comme le pourcentage de salariés de l'entreprise qui vivent dans des quartiers populaires, ou encore les écarts de rémunération entre les salariés, ou alors la part des postes occupés par des travailleurs fragilisés, en situation de handicap ou d'insertion.

Quel que soit le contexte, d'autant plus en période de crise économique liée à la pandémie du Covid-19, les aides publiques de la Ville méritent d'être conditionnées à des contreparties environnementales et sociales. Soutenir ou relancer l'économie doit ainsi être l'occasion d'orienter les entreprises, en particulier les grandes, vers des modèles plus vertueux.

C'est parce que nous sommes soucieux que les financements publics, ou alors les exonérations, qu'il s'agisse de subventions ou d'exonérations... Nous sommes soucieux de cela et notamment à l'égard des grandes entreprises qui participent... Nous sommes soucieux, pardonnez-moi, que ces financements attribués aux grandes entreprises soient respectueux de la protection de l'environnement ou de l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu qui, je l'espère, recueillera l'assentiment de cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Paul SIMONDON, pour 2 minutes.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Même moins que cela.

Madame TIMSIT, merci pour cette proposition. Nos discussions montrent, je le comprends, un besoin de plus d'information et d'éclairage par rapport à ces contrats quand il y a ce type d'exonération, et donc, d'avoir les publications des éléments sur la responsabilité environnementale et sociale de ces entreprises, et de les mettre à la disposition des élus.

Donc, sous réserve d'un amendement extrêmement léger, j'émettrai un avis favorable à votre vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Etes-vous favorable à cet amendement ? D'accord.

Alors, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2020, V. 152).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réalisation d'une enquête sur les effets de la 5G.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'information des élus et citoyens sur les dossiers d'ajout de service 5G.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la 5G et à un pacte du numérique.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 158, 159, 160 et 160 bis relatifs à la réalisation d'une enquête sur les effets de la 5G.

La parole est à M. Émile MEUNIER, du groupe Ecologiste de Paris, pour 2 minutes.

M. Émile MEUNIER. - Monsieur le Maire, je n'ai que 2 minutes ? Parce que j'ai 2 vœux, je ne m'en sortirai pas.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Allez. D'accord. 4 minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci.

Encore et toujours la 5G. Jusqu'à ce que la dernière antenne 5G soit installée, et encore, même lorsqu'elle sera installée, vous pourrez compter sur nous pour nous y opposer fortement.

Ce vœu, le premier, découle d'une réflexion de bon sens. J'ai ouvert le journal et j'ai lu que la "Direction générale de l'Aviation civile", donc un organisme un peu sérieux qui permet aux avions d'arriver à l'heure et de ne pas se rentrer les uns dans les autres, a émis de très fortes réserves pour l'installation d'antennes 5G à côté des tours de contrôle et des aéroports. Parce que, sur la base d'études, ils se sont rendus compte que cela pouvait détraquer leurs instruments de mesure aéronautique.

Trois jours après, j'ouvre le journal et je lis que "Météo-France", un organisme un peu sérieux même s'ils prédisent parfois la pluie alors qu'il fait du beau temps et vice versa, on peut penser quand même que leurs ingénieurs savent faire leur boulot. Ils ont fait une lettre ouverte contre la 5G - alors que c'est un organisme de tutelle - parce que cela détraquait leurs instruments.

Je me suis dit : est-ce qu'à Paris, peut-être, nous n'aurions pas aussi des instruments sensibles au même titre que les instruments aéronautiques ou météorologiques, par exemple dans les hôpitaux, dans les centres de communication névralgiques, les Ministères ou je ne sais quelle administration sensible ? Et je me suis dit : mais alors, évidemment, on a dû vérifier que cela n'aurait pas des conséquences avant d'autoriser les opérateurs à installer la 5G.

Comme je n'ai pas la réponse, le vœu, c'est que la Ville de Paris fasse ces études avant d'autoriser les opérateurs à installer la 5G, par précaution. Cela me semble être un principe de bonne gestion de base.

Le deuxième vœu est plus technique, mais très pratique. Ce sont les adjoints en arrondissement qui nous ont remonté 2 problématiques. La première, c'est qu'en réalité, lorsque les opérateurs changent ou réparent les antennes 3G et 4G, ils préinstallent des antennes 5G. Ils attendent le feu vert de la Ville de Paris, qui ne devrait pas tarder, pour pouvoir appuyer sur le bouton. Mais l'étude de ces dossiers 5G est insérée - il faut le voir physiquement dans le dossier - sur la 4G. Et donc, l'adjoint qui veut valider une réparation d'antenne 4G, se trouve obligé de valider la 5G.

Le vœu demande à dissocier les 2 dossiers physiquement : que l'on ait le dossier 5G et le dossier de réparation 4G.

Je propose aussi... Pareil, c'est la lettre que vous avez adressée, Monsieur l'adjoint, aux maires d'arrondissement, qui dit : "Il faudra analyser les dossiers 5G séparément - là, je vous rejoins - mais "à l'aune de

la charte actuelle". Ou alors j'ai mal compris le courrier, et dans ce cas, je vous prie de retirer mon observation. "A l'aune de la charte actuelle" : or, les dossiers d'antennes 5G ne doivent pas être analysés à l'aune de la charte actuelle, mais bien de la charte qui sera révisée en fonction des préconisations de la conférence citoyenne que vous avez installée.

J'aimerais être rassuré sur ces 2 points, d'où ce vœu un peu plus technique.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à M. David ALPHAND, du groupe Changer Paris, pour 2 minutes.

En Salle des fêtes, peut-être ?

M. David ALPHAND. - C'est par ici que cela se passe.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Allez-y, cher collègue.

M. David ALPHAND. - Mais, 2 minutes, c'est bien trop.

Nous avons eu un débat organisé hier matin, donc nullement besoin de refaire le débat aujourd'hui, cet après-midi. Je crois avoir été suffisamment explicite dans le cadre des échanges que nous avons eus avec Mme HIDALGO, hier matin, sur le pacte numérique que notre groupe propose, pour ne pas avoir à y revenir cet après-midi. Donc, considérez que ce vœu est défendu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci de nous faire gagner 1 minute 30 de sommeil.

La parole est à M. Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire, effectivement, nous avons déjà eu un débat hier.

Pour faire court, d'une part, Monsieur MEUNIER, nous n'allons pas faire d'études, ni à la place de la "Direction générale de l'Aviation civile", ni à la place de "Météo-France", ni à la place des hôpitaux. Par contre, les communications et les interrogations formulées par des grandes autorités professionnelles incontestables de ce type pourront faire partie des informations que la Ville de Paris mettra à disposition des citoyens, dans le cadre des recommandations que nous ont faits les participants de la conférence citoyenne.

Pour ce qui concerne la démarche avec les mairies d'arrondissement, nous pourrions peut-être préciser ensemble le procédé. En tout cas, je ne peux émettre un avis favorable, de manière très claire, à un vœu qui me demande de donner des instructions aux maires d'arrondissement, car ce n'est pas ainsi que j'ai l'habitude de leur parler, pour le dire très sincèrement.

Enfin, l'Exécutif propose un vœu de mise en application de ce dont on s'est parlé hier, c'est-à-dire du processus de mise à jour de la charte de la téléphonie mobile, en se basant sur les recommandations de la conférence citoyenne. Vous proposez, je crois, un amendement au vœu de l'Exécutif, qui sollicite, dans notre dialogue avec les opérateurs, le financement de leur part d'une étude d'impact indépendante. Je n'y vois pas de difficulté. Nous connaissons, l'un comme l'autre, la réponse qu'ils y feront. Mais je comprends que nous devons le porter, puisque cela fait partie des recommandations de la conférence citoyenne.

C'est donc un accord pour l'amendement sur le vœu de l'Exécutif, pour ajouter cette demande.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Paul.

En réponse aux vœux n^{os} 158, 159 et 160, l'Exécutif a déposé le vœu n° 160 bis.

Est-ce que le vœu n° 158 du groupe Ecologiste de Paris est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Émile MEUNIER. - Le vœu n° 158, c'est la réalisation des enquêtes. Non, celui-là est trop important.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Il est maintenu ?

M. Émile MEUNIER. - Il est maintenu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - C'est bon, il est bien maintenu ?

M. Émile MEUNIER. - Oui. Par contre, il y a un autre vœu après.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - On va faire au fur et à mesure, ne vous inquiétez pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 158 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 159, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est-il retiré ou maintenu ?

M. Émile MEUNIER. - Je le retire puisque ce travail de clarification pour remplir les dossiers va être mené.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

M. Émile MEUNIER. - J'aimerais préciser qu'effectivement, en me relisant, je regrette la rédaction "donne comme instruction aux maires d'arrondissement". C'était une maladresse de ma part. Ce n'était pas du tout voulu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Il est donc retiré. Je vous remercie.

Le vœu n° 160, déposé par le groupe Changer Paris, est-il retiré ou maintenu ? Maintenu, donc avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le vœu n° 160 bis de l'Exécutif, évidemment avec un avis favorable.

Qui est pour ?...

Allez-y.

Mme Nathalie MAQUOI. - Cela va être très court.

Monsieur le Maire, chers collègues, il nous manque un élément essentiel au vœu de l'Exécutif pour que nous puissions le voter : prendre le temps des études et du débat avec ces éléments avant de déployer la 5G. Je voudrais juste revenir sur la recommandation n° 4 de la conférence citoyenne d'hier, qui nous demandait, en tout cas nous recommandait, de faire réaliser une étude d'impact environnemental par un bureau d'études indépendant, afin de définir précisément les impacts et les bénéfices de la 5G avant son déploiement.

Comme je suis, comme la Maire, parfaitement respectueuse, que j'écoute avec attention les recommandations des citoyens et que celle-ci y correspond, c'est pourquoi nous ne voterons pas ce vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. David ALPHAND, pour une explication de vote. Une minute.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Un vœu qui, finalement, est répétitif, puisqu'il reprend des engagements de l'Exécutif pris le mois dernier en séance, à savoir notamment l'association étroite des groupes politiques. Naturellement, s'il le répète, c'est que, jusqu'à présent, l'engagement n'avait pas été tenu. D'ailleurs, l'Exécutif, en présentant ce vœu, le reconnaît finalement à demi-mot.

Pour le reste, c'est un vœu nécessaire - nous le voterons - mais c'est un vœu insuffisant. Nous serons donc, en 2021, aux côtés de l'Exécutif pour qu'il applique ce que nous lui avons proposé hier matin : le pacte numérique.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Plus d'explications de vote ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 153).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure pour les pharmaciens.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 161 relatif à l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure pour les pharmaciens.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN, pour 2 minutes.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme de nombreux commerces, les pharmaciens ont beaucoup souffert de la crise. Leur chiffre d'affaires a significativement baissé, parfois jusqu'à 100 %. Surtout pour des pharmacies situées dans les zones les plus touristiques. Certaines sont même contraintes aujourd'hui de mettre la clé sous la porte.

Au printemps dernier, vous avez souhaité distribuer des masques grand public et vous avez fait appel aux pharmaciens pour en assurer la distribution. Ils ont accepté cette mission dans l'intérêt des habitants. A cette occasion, la Ville de Paris s'était engagée, selon les représentants des pharmaciens d'Ile-de-France et de Paris, à les exonérer de la taxe sur la publicité extérieure. Il s'avère pourtant qu'il n'en est rien, puisqu'ils viennent de recevoir cette taxe à payer, et ce, à leur grand étonnement.

Au regard de leur engagement précieux de tous les instants, nous vous demandons, dans ce vœu, Monsieur le Maire, d'exonérer les pharmaciens du paiement de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2020.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, cher collègue.

Je ne vais pas revenir, après toute une journée de débat budgétaire, sur le soutien de la Ville aux acteurs économiques. Je partage l'hommage que vous souhaitez rendre aux pharmaciens, qui, dès le début de la crise sanitaire, ont su se mobiliser pour accompagner et mettre en œuvre les mesures et les recommandations sanitaires. J'en profite pour adresser un salut particulier à M. Fabien BRUNO, qui, grâce à son initiative de fabrication de solution hydroalcoolique, a permis un très large approvisionnement alors que le marché n'arrivait pas à approvisionner tout le monde. D'ailleurs, au-delà de la seule Ville de Paris. La Ville a su l'accompagner quand cela a été nécessaire. Les maires des 6e et 18e arrondissements, et moi-même, pouvons en témoigner.

En revanche, dans la mesure où les pharmaciens n'ont pas eu à fermer leur officine et que leur activité s'est maintenue, je ne vois aucun argument, il n'y avait pas d'engagement en ce sens, en plus, pour une telle exonération sur la thématique de la publicité extérieure. Vous savez, au contraire, que l'on cherche à mieux réglementer, non pas celle qui est extérieure, mais qui est visible de l'extérieur même si elle est à l'intérieur.

J'émettrai donc un avis défavorable.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que le vœu n° 161 est maintenu ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Il est maintenu, tout à fait.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord.

M. Alexis GOVCIYAN. - Parce que je souhaite...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Vous nous avez expliqué. Merci.

M. Alexis GOVCIYAN. - Je souhaite que vous confirmiez qu'il n'y avait pas d'engagement.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons au vote. Vous nous avez expliqué tout à l'heure. Merci.

M. Alexis GOVCIYAN. - Il n'y avait aucun engagement.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Vous avez épuisé votre temps.

Le vœu n° 161, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Merci.

Nous venons de terminer la 1^{ère} Commission. Bravo pour votre efficacité.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, Présidente de la 2e Commission.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, les trois adjointes de notre Commission - Mme PATRICE, Mme ROLLAND et Mme TAÏEB - ont adressé leurs remerciements aux services de la DAC pour cette année 2020 si difficile, qui a nécessité tant de travail, notamment en soutien aux différents acteurs culturels.

Mme ROLLAND nous a ensuite annoncé la nomination par Anne HIDALGO, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'Irène BASILIS à la Direction des Affaires culturelles, en remplacement de Claire GERMAIN, qui a fait valoir ses droits à la retraite et a tenu à remercier Sophie FADY-CAYREL, directrice adjointe, qui a assuré la transition pendant plusieurs semaines.

Chacune, à leur tour, nous a présenté le budget par secteur. La Commission a déploré l'absence des outils habituels, PowerPoint et autres, qui permettaient, les années précédentes, d'avoir une vue plus globale et bien plus détaillé de ces budgets. Nous espérons qu'ils seront de retour l'année prochaine.

Nous avons 28 projets de délibération à l'ordre du jour. De très importants en termes d'investissements, comme la subvention à la "Philharmonie de Paris". D'autres, de soutien au cinéma.

J'attire votre attention sur le projet de délibération DAC 191 qui présente les œuvres d'art acquises par le fonds d'art contemporain pour cette année 2020 et que vous pouvez voir dans ce petit catalogue.

Vous le verrez dans le débat : la nécessaire refonte des statuts de la "Commission du Vieux Paris" suscite de nombreuses interrogations, amendements et vœux.

Deux vœux concernent le débat récurrent autour de la relocalisation du "Mur de la paix". Un certain nombre de vœux et de projets de délibération, comme le DFA 65, dont nous avons discuté en Commission, ont changé de destination et ont atterri dans d'autres commissions.

Par ailleurs, je viens d'apprendre que la partie mémoire de notre Commission ne serait pas abordée aujourd'hui. Je n'en ai pas été prévenue officiellement. Je le suis par la bande. Je voulais dire qu'à titre personnel, je déplore vraiment la façon dont se passent ce Conseil de Paris et son organisation.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Le report à février de ces projets de délibération a été vu avec les groupes. Demandez à votre président de groupe de vous donner l'information.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Jean Cardot.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 162 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Jean Cardot, est retiré de l'ordre du jour, car non présenté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'un monument aux animaux de guerre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 163 relatif à la création d'un monument aux animaux de guerre.

La parole est à notre collègue, Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, c'est un sujet dont nous avons déjà débattu puisqu'un vœu avait même été adopté. Vous savez qu'il est important de reconnaître et se souvenir, et l'on a un devoir de mémoire sur tous les animaux morts au combat. C'était le sens du vœu qui avait été défendu dans des précédentes Assemblées du Conseil de Paris, sous l'ancienne mandature. Mais, voilà, on attend toujours la réalisation du monument. Je sais que des contacts ont été repris. Fort heureusement, parce que, sous la fin de l'ancienne mandature, les groupes de travail...

Excusez-moi, mais je n'entends strictement rien.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - S'il vous plaît, veuillez écouter notre collègue. Je rappelle que la buvette est toujours ouverte, donc vous pouvez aller là-bas. Je comprends que vous soyez fatigués, mais écoutons notre estimable collègue Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Monsieur le Président de séance.

Un groupe de travail avait été piloté sous l'ancienne mandature et devait se réunir, mais n'avait pas réuni l'association "Paris Animaux Zoopolis", qui était quand même à l'initiative de ce projet mémoriel. Les élus qui avaient pu le relayer, comme moi par exemple, n'avaient pas été invités à cette réunion de travail.

A travers ce vœu, je souhaite que les Conseillers de Paris, dans cette nouvelle mandature, soient informés des modalités envisagées pour la mise en application du vœu adopté en septembre 2018. Quels sont les éléments de calendrier relatifs à l'édification de la stèle, sa forme, son emplacement ? C'est important que le lieu choisi corresponde - comme peut le rappeler notamment "Le Souvenir français", très engagé aussi sur ce combat - à un fait historique, un territoire, un arrondissement, un endroit où, par exemple, il y a eu des chevaux réquisitionnés pour les besoins de la guerre. On veut avoir des informations sur ce sujet.

Je termine sur le fait qu'il y a des vœux d'arrondissement qui ont été adoptés, et je les salue - 2e, 6e, 7e, 8e et 14e arrondissements - pour qu'il y ait des plaques mémorielles dans ces arrondissements. Je crois qu'à ce jour, les plaques n'ont pas encore pu voir le jour. C'est important qu'elles puissent l'être.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE, pour une réponse de l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, chers collègues, je vous remercie pour ce vœu, qui me permet justement de faire un point d'étape sur ce dossier d'hommage aux animaux tués dans les différents conflits humains.

Vous l'avez rappelé, lors de la séance du Conseil de Paris de septembre 2018, plusieurs vœux ont été déposés, préalablement votés en conseils d'arrondissement, pour des plaques en hommage aux animaux tués dans les conflits. Suite à ces différentes demandes, un vœu de l'Exécutif d'alors a été proposé et l'Assemblée a adopté le principe d'un objet mémoriel municipal, dont le projet est instruit par la délégation mémoire, par Catherine VIEU-CHARIER précédemment, par moi-même désormais, en lien avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI, avec lequel nous avons échangé aussi sur le sujet.

Dès mon arrivée, je n'ai pas manqué d'être interpellée sur ce sujet par différentes associations, et par une en particulier avec insistance, qui étaient assez impatientes. J'ai donc rappelé à tous que l'introduction de tout monument mémoriel dans l'espace public mérite de prendre le temps et nécessite l'expertise de différentes directions et services, sans compter qu'au final, il faudra compter avec l'avis des A.B.F. Néanmoins, ce dossier a bien avancé, bien repris depuis la rentrée de septembre dernier. Nous avons eu de nombreux échanges avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI.

Après les pré-études sur différents lieux ciblés, qui sont effectivement des lieux historiques sur cette question, j'ai échangé avec "Le Souvenir français", qui, comme vous l'avez dit, suit de près ce projet et avec lequel j'ai d'excellents rapports. J'ai aussi reçu "Paris Animaux Zoopolis", qui montre une grande impatience sur le sujet, pour présenter les deux sites qui sont finalement identifiés. Car un certain nombre de sites ne permettent de créer ni un monument, ni même une stèle, compte tenu des espaces proposés. En fait, deux sites ont été finalement identifiés. L'un est dans le 6e arrondissement. Monsieur LECOQ, maire du 6e arrondissement, y est tout à fait favorable. Il se situe près de l'Observatoire et a l'avantage d'être sur un site historique, puisqu'il s'agissait d'un point de réquisition des chevaux en temps de guerre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Si vous voulez bien conclure, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vais conclure.

Cela dit, j'ai quand même fait don de tous mes projets de délibération à la communauté, donc je vais finir sur le vœu.

Il est dans un espace très urbain et, de ce fait, un peu étouffé. Mais il y a moyen de faire un aménagement. L'autre est dans le 12e arrondissement. Madame la Maire du 12e arrondissement y est également favorable. Il s'agit d'un site en bordure du lac Daumesnil, dans un écrin de verdure, qui est donc un lieu de promenade familiale, ce qui permettrait de donner une dimension plus pédagogique à cet objet mémoriel et permettrait une création en volume un peu plus importante.

J'ai reçu "Paris Animaux Zoopolis", "Le Souvenir français". Nous avons convenu de nous retrouver sur les 2 sites début 2021. Dès que le site sera définitivement choisi, un appel sera fait pour la création du monument.

Pour conclure, je veux juste dire qu'il n'y a aucun problème sur les plaques qui ont été votées en conseil d'arrondissement. D'ailleurs, d'autres vœux peuvent être déposés à ce sujet et instruits directement et localement, puisque ce sont des projets locaux. Chaque mairie d'arrondissement peut mener ce projet. L'hommage aux animaux de la ville ne sera que le monument.

J'espère avoir répondu à vos attentes. Je vous tiendrai au courant de la suite, qui ne manquera pas. Vu ces précisions, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Chère Danielle SIMONNET, est-ce que vous maintenez ou retirez votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie pour toutes ces précisions. Je retire mon vœu. Je voudrais juste exprimer que l'on souhaite plutôt le 6e arrondissement, parce que, dans le bois de Vincennes, il n'y a pas de lien mémoriel. En tous les cas, merci pour ces précisions. On a hâte aussi de voir les plaques en arrondissement.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

2020 DAC 669 - Conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2021.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux critères d'attribution des subventions et du conventionnement d'acteurs culturels.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 669 et le vœu référencé n° 164 qui s'y rattache. Le DAC 669, ce sont des conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2021.

La parole est à Mme Catherine DUMAS, pour le groupe Changer Paris, pour 5 minutes.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente ce vœu, qui est d'abord présenté par ma collègue Brigitte KUSTER.

Chers collègues, lors du précédent Conseil de Paris, nous avons appris avec inquiétude qu'un orchestre parisien réputé, reconnu d'utilité publique depuis des décennies, et aussi en grande difficulté, se voyait amputer de 30.000 euros, car il ne respectait pas suffisamment la parité. Nous sommes atterrés de voir que cette baisse sera reconduite pour l'année 2021. Dans une période aussi noire pour le secteur culturel, il est particulièrement indigne de recourir à un tel chantage économique. D'ailleurs, nous nous demandons quelles seront les prochaines victimes. Nous avons déjà quelques noms : les "Bouffes du Nord", "L'Orchestre de Paris", "La Philharmonie", etc.

Ces structures ont été évoquées par notre collègue Alice COFFIN, respectivement lors du Conseil de juillet et pendant la commission culture de début décembre. En modulant les subventions selon le nombre de femmes artistes produites ou d'œuvres féminines jouées, vous allez à l'encontre de la loi de 2016 relative à la liberté de création, qui inclut la liberté de diffusion et de programmation des lieux culturels. Vous faites aussi preuve de mauvaise foi en prétendant : "que la Ville de Paris se fait un principe de ne pas intervenir dans la programmation des lieux culturels qu'elle soutient". En fait, vous menez une politique idéologique d'incitation financière à la discrimination positive. Au nom d'une égalité purement mathématique, vous prenez le risque très réel de provoquer des dérapages discriminatoires inverses. Vous dévalorisez dans le même temps le talent des femmes, qui vont courir le risque de se voir mises en avant d'abord parce qu'elles sont des femmes et non pour la valeur de leur art. Pourtant, l'art et le talent n'ont pas de sexe.

En somme, ce chantage financier est illégitime, injuste, dangereux. Il menace notre fragile écosystème culturel. Il remet en cause la liberté de création et de programmation. C'est vraiment une aberration totale, car le

sexe de l'auteur ou de l'interprète n'est certainement pas le critère qui fonde l'intérêt artistique d'une œuvre. J'espère que vous en conviendrez. Il ne contribuera pas à la lutte contre les violences faites aux femmes, ni à l'égalité salariale, ni à l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle dans la culture. Enfin, il ne remplacera jamais un vrai travail de pédagogie, qui, seul, permet d'éviter les phénomènes de sélection ou d'orientation professionnelle en fonction du sexe.

Aussi, nous vous appelons à abandonner ces critères idéologiques et le budget genré, et à privilégier d'autres leviers plus efficaces pour favoriser l'intégration et l'épanouissement des femmes dans le secteur culturel.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la sénatrice.

Je donne la parole à notre collègue Alice COFFIN, du groupe Ecologiste de Paris, pour 5 minutes.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, relatif à des critères pour les subventions concernant les établissements culturels, est rattaché à une convention avec des établissements, dont certains - j'ai déjà eu l'occasion de le souligner - présentent une programmation particulièrement virile. Cette surreprésentation masculine ne semble pas être un problème pour le groupe Changer Paris, puisque, hier, de toute façon, vous vous exprimiez contre l'écriture inclusive. Au Conseil dernier, déjà, vous mettiez en cause mes interventions pour une démarche féministe en matière de politique culturelle. Je comprends l'effet de sens. Je vois à peu près où l'on va. Du coup, je trouve que c'est super-important de vous répondre sur le fond. Et puis aussi juridiquement, parce qu'il y a un nombre de considérants de ce vœu qui sont, hélas, complètement erronés dans leur présupposé législatif.

Vous invoquez, vous réinvoquez la liberté de création. Mais la liberté de créer, elle est où quand on n'a pas d'argent ? Quelle liberté de création quand les avances sur recettes du "Centre national du cinéma" vont à 80 % à des hommes ? Quelle liberté de créer quand les soutiens aux commandes en arts plastiques vont à 72 % à des hommes ? Les chiffres du rapport de l'"Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes" dans la culture sont accablants. Il y en aurait tant d'autres à vous citer.

Vous ne voulez pas de discrimination entre les œuvres et les artistes. "Le talent, le génie n'a pas de sexe", dites-vous dans ce vœu. Mais elle est où, la discrimination, en fait, quand je rappelle les chiffres établis par le collectif "La Barbe" pour la saison théâtrale 2020-2021 ? Le "Théâtre national de la Colline", les "Bouffes du Nord", le "Théâtre de la Ville", le "Festival Paris L'été", le "Théâtre de la Villette", confient leur programmation entre 80 % et 100 % à des hommes. C'est-à-dire qu'il y a des programmations où il n'y a que des hommes qui sont programmés. On voit bien que ce que vous nommez les dérapages discriminatoires, moi, je me demande exactement où ils vont. Mais vous le verrez par ces chiffres.

Je comprends, quand je vois les visages de vos délégués d'arrondissement, les Républicains - qui sont tous des hommes, sauf une dans le 12^e arrondissement - que ce n'est pas une réalité qui vous saute aux yeux. Mais les chiffres sont là.

Techniquement, vous commencez par citer l'article 1 de la loi du 17 juillet 2016. En fait, c'est l'article 2 dont vous voulez parler, qui traite de la liberté de diffusion. Il s'agit d'un simple article qui traite du Code des propriétés intellectuelles. Vous citez ensuite l'article 3 de cette loi. Franchement, pardon, mais cela tourne à la plaisanterie, parce que cet article dresse 21 objectifs. Le deuxième de ces objectifs est précisément : "de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la création artistique".

Pour finir, sur le versant législatif, je vous rappelle que cette loi que vous citez tant, 17 juillet 2016, il y a eu des textes d'application qui ont été promulgués par Audrey AZOULAY, qui était alors ministre de la Culture. Elle a adressé ces textes aux directions régionales des affaires culturelles et a dit : "qu'il fallait une démarche volontariste pour accéder à un objectif de parité dans les cahiers des charges des établissements culturels". Je ne dirai pas mieux, à part peut-être pour la parité, puisque la récente amende infligée à la Mairie de Paris, qui a attiré jusqu'à l'attention d'Hillary CLINTON, nous rappelle qu'il ne convient pas de parler de parité dans les textes, mais de donner des orientations qui visent un minimum de 50 % de femmes.

Plus profondément, je voudrais vraiment essayer de comprendre votre raisonnement. Je veux bien en parler, vous en reparler. Je pense que vous focalisez sur la liberté de programmer. Mais il ne s'agit vraiment pas de cela. On demande juste qu'il n'y ait pas que des hommes, pas que des blancs non plus, qui bénéficient de l'argent public. Toutes les femmes contribuables paient, paient, paient. Et pourquoi toujours pour les mêmes ? Est-ce que les femmes ne peuvent pas aussi profiter de l'argent des collectivités publiques ? Personnellement, j'ai l'habitude de payer des impôts, et je m'en réjouis, qui permettent par exemple de réaliser des P.M.A., mais

pas pour les lesbiennes. Les femmes, les minorités ont l'habitude de payer pour les autres. Mais, à un moment, je crois que ça va bien. D'autant plus qu'en matière culturelle, cela a des impacts très graves.

Vous savez, la révolution féministe des années 1970, celle qui a été attribuée ces derniers jours à Valéry Giscard d'Estaing, ce qui semble un tout petit peu exagéré, mais bon...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - S'il vous plaît, chers collègues.

Juste une minute, Alice.

Je vous rappelle que la buvette est ouverte. D'ailleurs, dans quelques minutes, vous pourrez même avoir des sandwiches. Donc, si vous avez des conversations, n'hésitez pas à y aller. Mais, pour l'instant, écoutez l'oratrice. Merci. Et cela ira d'autant plus vite.

Mme Alice COFFIN. - Merci. Prenons le temps.

La révolution féministe des années 1970 - que l'on en parle pour bien comprendre ce qui se passe - c'était mon corps, mon choix. Nos corps nous appartiennent. Cela date d'il y a 50 ans. 50 ans plus tard, il y a une autre évolution féministe qui a lieu. C'est celle qui dit : nos esprits, nos imaginaires, nos choix. C'est une révolution féministe qui est pleinement consciente de l'importance de la matière et de la manière dont les arts, la culture, les spectacles, les tableaux, les films, les pièces de théâtre, influent sur nos esprits et imaginaires, et par ricochet, sur nos corps, comme l'a récemment rappelé Agnès JAOUI lors des assises du "Collectif 50/50". Et nous, on est là pour accompagner ce mouvement. D'autres que nous le font, comme la présidente de "France Télévisions", Delphine ERNOTTE, qui a annoncé en 2019, lors des assises de la parité et de la diversité au cinéma, qu'il y aurait des quotas de réalisatrices à "France Télévisions" pour 2020 ;

Enfin, quant aux derniers mots de ce vœu sur les critères qui seraient "dangereux au regard des difficultés actuelles du secteur", en fait, on dit quoi sur l'immense danger qui règne dans le secteur de la culture, comme ailleurs, qui est celui des violences sexistes et sexuelles ? Les enquêtes journalistiques se succèdent les unes après les autres. Il y a encore quelques jours, il y en avait une dans "Mediapart" sur le "#MeToo" dans le milieu de la musique. "Le Parisien" s'en était déjà fait l'écho il y a quelques semaines.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Mme Alice COFFIN. - Ce sont ces milieux, complètement masculins, qui favorisent ce type de violence.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord. Ce sera votre conclusion. Merci.

Mme Alice COFFIN. - Discutons-en. Franchement, moi, je suis ouverte à la discussion, mais c'est un sujet très important.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère Alice.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant d'en venir au "Mur de la paix" - ce sera le sujet d'après - je vais essayer de ramener un peu de concorde sur un sujet dont j'entends et je comprends qu'il suscite bien des prises de parole, bien des opinions, bien des passions.

En matière d'égalité femmes/hommes, nous avons, à la Ville de Paris, pour l'égalité femmes/hommes comme pour tout autre sujet - je l'ai dit, le redis et le redirai autant que nécessaire - un principe. Ce principe, c'est celui de ne pas intervenir dans la programmation artistique des établissements culturels que nous soutenons, des événements avec lesquels nous travaillons. C'est un principe intangible, qui s'inscrit - vous l'avez dit l'une et l'autre - dans la loi de liberté de création de 2016. Partant de cela, nous avons aussi des objectifs, parmi lesquels aller vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'égalité entre les femmes et les hommes, c'est évidemment une question de visibilité, donc une question de programmation. C'est aussi une question de gouvernance, de manière de gérer les établissements et les événements avec lesquels nous travaillons. En la matière, Madame DUMAS, il ne s'agit absolument pas d'idéologie. L'idéologie, c'est avoir une grille fixe, complètement intangible et le fait de la plaquer sur la réalité. Ce n'est pas du tout comme cela que l'on procède. En revanche, on regarde ce qui se passe. On constate les déséquilibres. Nous avons constaté, dans les précédentes années, que les femmes étaient moins nombreuses que les hommes à la tête de certains établissements liés à la Municipalité. Il y a une action en faveur du fait que des femmes puissent au moins se porter candidates à la même hauteur que les hommes. Ensuite, non, ce n'est pas un critère d'être une femme ou un homme. Mais, oui, le fait est qu'il faut que les femmes puissent être candidates autant que les hommes.

Le principe est établi. Je crois que l'objectif est clair. Dans la méthode, si nous parlons de critères, nous parlons effectivement de respecter les objectifs, d'en échanger avec les établissements et avec les événements dont je vous parlais, en matière de médiation, en matière de pédagogie. Et cela va plus loin que cela. C'est aussi une question d'enseignement dans les établissements qui nous sont liés. Je pense aux conservatoires, aux écoles d'art que nous pouvons être amenés à soutenir. En tout cas, jamais nous n'intervenons directement sur la programmation ou la production artistique.

Juste un mot sur l'"Orchestre Lamoureux". Vous parlez de chantage économique. Je vous réponds : dialogue et échange depuis plusieurs mois, lors de différents rendez-vous avec la Direction des affaires culturelles. Le fait que la subvention ait évolué n'est pas lié à ce que vous évoquez. En revanche, je dis, j'ai dit et je redis qu'une subvention n'a rien de systématique, qu'elle est, chaque année, réévaluée, réenvisagée, à l'aune de ce qui est fait, de ce qui est proposé, de ce qui peut être fait. Voilà ce qui a présidé à ce choix. Il n'est pas, lui non plus, intangible.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, Madame DUMAS, à retirer votre vœu. Sinon, j'y émettrai un avis défavorable, vous l'aurez compris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Chère Catherine DUMAS, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 669.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 669).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au déplacement du "Mur pour la Paix" avenue de Breteuil.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au déplacement du "Mur pour la Paix".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Les vœux référencés n^{os} 165, 166 et 166 ter sont relatifs au déplacement du "Mur pour la paix", avenue de Breteuil.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour deux minutes.

INTERVENANTE. - Elle est en Salle des fêtes. Elle arrive.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord. Salle des fêtes, on vous donne la parole.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, une délibération du 2 juillet 2018 a adopté une convention de mise à disposition du Champs-de-Mars pour l'installation du "Grand Palais Ephémère". Installation par ailleurs sujette à certaines controverses, notamment en raison de son emprise sur près de 27.000 mètres carrés de la pelouse du Champs-de-Mars. Cependant, pour les besoins de la réalisation de cette structure éphémère, il a été décidé de déplacer le "Mur pour la paix" sur la pelouse de l'avenue de Breteuil, dans le 15^e arrondissement.

Décision prise sans consulter les riverains, qui ont exprimé une forte opposition, matérialisée notamment par une pétition ayant recueilli plus de 6.500 signatures à ce jour. En découvrant ce projet d'installation du "Mur pour la paix" sur cet espace vert, je ne vous cache pas que nous avons été assez étonnés, car il a semblé aller à contre-courant des objectifs poursuivis par la Ville de Paris en termes de lutte contre le dérèglement climatique. Nous étions inquiets de la bétonisation de la pelouse existante, de la destruction de pleine terre et de la privation d'un espace de sociabilisation, de vie et de jeu, profitant à toutes et tous.

Cela étant dit, le "Mur pour la Paix" reste un très beau symbole de paix et de fraternité, qu'il convient tout particulièrement de préserver en ces temps troublés. Nous tenions, écologistes, à ce qu'il trouve un emplacement plus minéral dans le 15^e arrondissement. Nous avons bien reçu le vœu de l'Exécutif en réponse au nôtre, qui propose d'étudier une implantation minérale à l'extrémité sud de l'avenue de Breteuil.

Pour nous, elle permet de préserver les surfaces existantes d'espaces verts, ainsi que l'actuel usage des pelouses de l'avenue de Breteuil, auxquelles les habitantes et les habitants du quartier sont très attachés. Nous sommes aussi sensibles au fait que le vœu propose de concerter les riverains avant la mise en place du mur. Le vœu de l'Exécutif répond donc à notre demande de trouver un emplacement plus minéral pour le "Mur pour la Paix", ce qui nous permettra de le voter.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je donne la parole à Mme Catherine IBLED, du groupe "Indépendants et Progressistes", pour 2 minutes.

Mme Catherine IBLED. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, je suis intervenue lors du dernier Conseil de Paris sur le "Mur pour la paix", qui était devenu le "mur de la discorde" malheureusement. C'est pourtant un symbole fort, un symbole d'universel qui devrait rassembler, à mon avis, au-delà des clivages politiques. Je ne m'étendrai pas sur le contexte du choix du site de Breteuil, qui s'est malheureusement fait sans concertation auprès des riverains, qui vient brouiller une perspective historique ou encore vient détruire des mètres carrés de pelouse, si rare à Paris. Cet espace de verdure et de respiration doit être protégé. Je crois qu'ici, tout le monde en convient, et je m'en réjouis.

C'est pour cela que je ne demandais qu'une chose : étudier la faisabilité d'un autre site qui permettrait de satisfaire les riverains. Je rappelle qu'à ce jour - je viens d'avoir les chiffres - la pétition du collectif "S.O.S. Breteuil" a rassemblé plus de 7.000 signatures.

L'objectif est également de satisfaire les ayants droit de l'artiste Clara Halter. L'objectif est également de respecter la protection des espaces verts à Paris, de maintenir des espaces de jeux pour les enfants. Et surtout, cela permettrait à cette œuvre d'être installée dans la sérénité afin de ne pas revivre les 20 années passées, où le "Mur pour la paix" a été critiqué, abîmé, pour finir par un arrêté de péril. Ce qui est une triste image pour ce symbole de paix et de fraternité entre les peuples.

Je salue ici l'Exécutif, avec lequel nous avons travaillé sur un nouveau vœu. Il y a eu concertation entre les différents partis. Et donc, nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Je vous en remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En réponse à vos vœux, l'Exécutif a déposé un vœu n° 166 ter.

Si j'ai bien compris, le n° 165...

Pardon, Madame la Maire, Carine ROLLAND. Excusez-moi, je voulais aller trop vite.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Nous nous réjouissons presque.

Merci, Madame IBLED, d'avoir parlé de l'œuvre, parce qu'à force d'évoquer les questions d'emplacement et autres, on en oublierait presque que le "Mur pour la paix" est une œuvre. Une œuvre forte, une œuvre symbolique, celle de Clara Halter et Jean-Michel WILMOTTE, qui existe depuis déjà 20 ans, qui, désormais, aura un nouvel avenir, mais dont le sens reste entier et tout à fait nécessaire. Ce sens est celui, bien sûr, de la paix et de la quête de la fraternité.

Cette œuvre a du sens. Il n'en reste pas moins que toute œuvre, pour bien vivre dans l'espace public, doit respecter un certain nombre de critères - nous y revenons : à la fois les intentions des artistes, mais aussi, bien sûr et d'abord, le bien-être des riverains, des promeneurs, des passants, de ceux qui la voient et la côtoient, sans parler des questions de sécurité, d'urbanisme, d'environnement, etc.

Fort de ce constat, nous proposons, à travers ce vœu de l'Exécutif, de décaler le "Mur pour la paix". C'est-à-dire qu'il reste dans la proximité des Invalides, mais le nouvel emplacement que nous proposons devrait contribuer, non seulement à respecter, mais aussi à améliorer le cadre de vie de ceux qui côtoieront le mur chaque jour. Et ainsi, pour le redétailler un tout petit peu plus, la Ville de Paris s'engage à étudier l'implantation du "Mur pour la paix" à l'extrémité sud de l'avenue de Breteuil, à proximité de la place Henri-Queuille, à augmenter les surfaces d'espaces verts sur la même avenue de Breteuil, à concerter les riverains et à mettre en place des dispositifs de médiation culturelle.

Je vous invite, bien sûr, à voter ce vœu favorablement. Je tiens à remercier l'ensemble des intervenants, qui ont beaucoup travaillé à l'élaboration de ce vœu de l'Exécutif, à commencer par Christophe NAJDOVSKI, mon collègue en charge des espaces verts et de la nature en ville, ainsi que Philippe GOUJON et Mme IBLED. Je vous invite donc à voter ce vœu qui nous montre la voie de la concorde, je crois.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Carine ROLLAND.

Si j'ai bien compris, le vœu n° 165 du groupe Ecologiste de Paris est retiré ainsi que le vœu n° 166 du groupe "Indépendants et Progressistes". Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 166 ter...

Explication de vote de M. Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, quatre mois de discussions et de négociations, mais surtout quatre mois de mobilisation. Mobilisation de Philippe GOUJON, de Rachida DATI, d'Agnès EVREN, de tous les élus du 15^e arrondissement, de l'ensemble des formations politiques ici présentes, qui nous ont rejoints au fur et à mesure, mais surtout des riverains, que je tiens à saluer au travers du collectif "S.O.S. Breteuil", qui ont maintenu une pression forte qui témoigne vraiment de l'absence de concertation sur cette zone.

Quatre mois de discussions, c'est en fait le choix responsable qu'a fait la mairie du 15^e arrondissement de tendre la main à l'Exécutif afin de trouver cette solution alternative, et nous nous en réjouissons. C'est une démarche intelligente. Nous aurons à cœur, même si nous voterons évidemment ce vœu, d'être vigilants sur la poursuite des discussions, singulièrement des discussions techniques, qui devront assimiler toutes les formations politiques ici présentes. La route est longue, et comme le disait Molière : "Entre la route et le projet, le chemin est très sinueux".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

Il est en Salle des fêtes, je pense.

M. Florian SITBON. - Oui, en Salle des fêtes.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - C'est bon.

M. Florian SITBON. - Je vais être bref.

Finir par une concorde pour le "Mur pour la Paix", c'est très réjouissant. Peut-être que la discussion était un peu brouillée par les paroles violentes qu'il y a eues à un moment donné autour de cette œuvre, qui est une œuvre majeure, Carine l'a rappelé, avec le mot "paix" écrit dans de nombreuses langues. C'est une œuvre de rassemblement. Cette œuvre, située à cet endroit, dans la perspective des Invalides, cela a du sens, parce que c'est une œuvre de paix, dans la perspective du bâtiment qui abrite ceux qui protègent la paix. J'ai souvent défendu cela. Evidemment, il y avait une émotion légitime des riverains, des gens qui utilisent cet espace de pelouse. Je dois saluer cette solution, qui est trouvée par une grande discussion féconde de la part de tout le monde. On se réjouit pour le 15^e arrondissement et pour ce "Mur pour la Paix".

Evidemment, on vote ce vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Une explication de vote de Mme Maud GATEL, du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Comment l'absence de concertation peut-elle aboutir à un très mauvais projet ? Et cela n'a absolument rien à voir avec l'œuvre... Ce n'est pourtant pas faute d'avoir fait des propositions alternatives pour accueillir cette

œuvre majeure. Bref, aujourd'hui, en réponse à la mobilisation, une nouvelle proposition de la Ville, et je vous en remercie. Nous conserverons, en revanche, un certain nombre de priorités : conserver, voire augmenter, les espaces de respiration, préserver absolument la perspective architecturale, faire vivre la concertation, tant relevant de la démocratie participative que de la démocratie représentative. Ce n'est qu'une première étape et nous conservons toute notre vigilance.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 154).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la sécurité dans les bibliothèques.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 167 est relatif à la sécurité dans les bibliothèques.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, pour deux minutes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le hasard de l'actualité montre malheureusement toute la pertinence de ce vœu qui porte sur la sécurité des bibliothèques à Paris. Prise pour cible le mois dernier, la bibliothèque de la Goutte-d'Or a été une nouvelle fois le théâtre de violences, alors qu'elle devait rouvrir ses portes au public mercredi. La sécurité dans les bibliothèques de la Ville de Paris, tout comme leurs abords, ou tout lieu de culture d'ailleurs, est fondamentale non seulement pour protéger les usagers, mais également les agents de la Ville.

Or, depuis quelques années maintenant, ces lieux sont souvent le théâtre de violences, d'agressions, d'actes de vandalisme, d'incivilités ou encore de trafic de drogue à leurs abords. Cette situation est inacceptable. Elle ne s'améliore pas et laisse le sentiment que la Ville de Paris n'a pas pris la mesure de la gravité de la situation. Pour preuve, nous avons déjà déposé un vœu dans ce sens en 2019, et aucune amélioration, il faut le constater, n'a été observée depuis.

C'est pourquoi nous vous demandons par ce vœu : quels sont les moyens développés par la Ville de Paris pour la protection des bibliothèques ? Quels sont les moyens que vous comptez véritablement mettre en place pour la sécurité de ces lieux de culture ? Quels moyens humains allez-vous mobiliser pour assurer la tranquillité nécessaire aux abords des bibliothèques qui sont identifiées, notamment dans la Goutte-d'Or, comme étant des lieux sensibles et d'insécurité ?

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Beaucoup de questions auxquelles répondre en deux minutes, chère Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci beaucoup, chère Béatrice LECOUTURIER, tant je vous sais attentive, non seulement aux missions de ces lieux précieux que sont les bibliothèques, mais aussi à la manière dont les agents municipaux y travaillent et dont les usagers peuvent y accéder.

Nous avons, bien sûr, en tête les événements récents que vous avez mentionnés. Nous nous sommes rendus sur place, Nicolas NORDMAN, Éric LEJOINDRE, moi-même et un certain nombre d'élus d'arrondissement à la bibliothèque de la Goutte-d'Or. Ces faits sont incontestables. Ce qui se passe là-bas est extrêmement problématique.

Permettez-moi, néanmoins, de considérer que ce ne sont pas les bibliothèques en tant que telles qui sont visées. Les bibliothèques et autres équipements publics sont parfois l'objet d'agressions et de dégradations suite à une intranquillité, suite à de la délinquance sur l'espace public, mais il ne s'agit pas de viser spécifiquement ces établissements. Il n'en reste pas moins que cela fait partie des missions de ladite DPSP - qui deviendra bientôt

police municipale, et nous aurons l'occasion d'en parler d'ici quelques minutes - que de protéger ces établissements et leurs usagers. C'est précisément ce qui est déjà fait. Néanmoins, lorsqu'il s'agit d'espace public, nous ne pouvons pas agir seuls.

En l'occurrence, puisque vous parlez de la bibliothèque de la Goutte-d'Or, l'alerte a été lancée plusieurs fois. La Maire de Paris et Nicolas NORDMAN viennent de réécrire au Préfet de police. Les moyens déployés par la municipalité sont arrivés au bout de ce qu'ils peuvent produire. Vous l'avez dit, il s'agit de trafic. Il faut, en l'occurrence, un apport des forces municipales de police. Sinon, nous patinerons, nous n'y arriverons pas.

Les moyens sont effectifs. Ils sont déployés, ils vont être renforcés. Ils ne sont pas suffisants seuls, mais le reste dépend de la Préfecture de police.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à retirer votre vœu. Sinon, j'y émettrai un avis défavorable.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que vous maintenez votre vœu ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Bien sûr, je le maintiens.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord. Merci. Vous vous êtes expliqué tout à l'heure.

Je le mets donc aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Explication de vote.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, ma chère collègue, Béatrice LECOUTURIER, de nous offrir l'opportunité de soutenir ce vœu, qui a le mérite de dénoncer les problèmes de sécurité des bibliothèques et de proposer des solutions concrètes à partir de l'exemple de la Goutte-d'Or.

Madame l'adjointe, Carine ROLLAND, vous venez de dire une contrevérité : ce ne sont pas les bibliothèques qui sont visées. Ce sont les salariés de la bibliothèque, qui, le 17 novembre, acte 1, se sentent en perpétuelle insécurité physique et psychologique, et qui exercent leur droit de retrait. Je vous rappelle qu'en juillet 2020, Madame ROLLAND, un homme est mort de ses blessures à l'entrée de la bibliothèque. Déjà, le premier symptôme, en réalité, de votre perception des problèmes de sécurité de la Goutte-d'Or, c'est que vous êtes adjointe à la culture et que ce n'est pas M. NORDMAN, adjoint à la sécurité, qui répond à cette question. Acte 2, encore une fois, c'était lundi 14 décembre, cette même semaine, à nouveau, la bibliothèque de la Goutte-d'Or a été la cible de dégradations. Je cite : "La situation s'est tendue et s'est dégradée avec l'arrivée, il y a quelques mois, de dealers".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Nous avons dépassé la minute.

M. Rudolph GRANIER. - En réalité, vous créez le chaos et vous allez pleurer dans les jupes du Préfet de police.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci. Nous avons entendu.

M. Rudolph GRANIER. - Nous voterons évidemment en faveur du vœu du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Nous passons au maire du 18e arrondissement.

Monsieur le Maire, vous avez la parole.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci.

Je n'avais pas prévu d'intervenir, Carine ROLLAND ayant parfaitement répondu au vœu, mais les grossièretés que je viens d'entendre m'incitent à intervenir.

D'abord, je voudrais bien, Monsieur GRANIER, que vous cessiez de hurler. Déjà, ce serait un tout petit peu sympathique. Et deuxièmement, de colporter des ragots, notamment cette histoire de mort devant la bibliothèque de la Goutte-d'Or, qui a été démentie une fois, deux fois, dix fois, cent fois par la Préfecture de police, et que vous ne cessez de remettre sur le tapis, ce qui est tout à fait incroyable. Je vous invite, plutôt que de répéter des

choses que vous entendez de-ci de-là ou que vous lisez sur les réseaux sociaux, à aller travailler les sujets et les dossiers, à aller voir ce qui se passe pour de vrai. Si vous étiez...

Cessez donc de hurler. Je ne vous ai pas interrompu, et pourtant, j'en avais vraiment envie. Mais moi, j'ai un peu de respect pour la salle dans laquelle nous sommes, et donc, je respecte les intervenants. Je vous demande de faire la même chose. C'est peut-être le minimum que l'on peut faire entre nous.

Et donc, comme vous irez demain à la bibliothèque, vous constaterez, comme l'a très bien dit Carine ROLLAND, que le sujet ne se joue pas dans la bibliothèque, mais sur l'espace public. Qui est responsable, Monsieur GRANIER, de la sécurité de l'espace public à Paris ? La Préfecture. Voilà pourquoi moi-même, la Maire de Paris, Nicolas NORDMAN, avons interpellé à de multiples reprises le Préfet de police pour faire en sorte qu'il nous aide. Pas pour qu'il fasse tout seul, mais pour qu'il nous aide dans le cadre de ses compétences. Voilà comment on travaille, comment on avance, comment on fait autre chose que de la démagogie. J'aimerais bien que vous fassiez pareil. Mais je crois que les habitants du 18^e arrondissement vous y invitent.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2020 DAC 670 - Modification des statuts de la Commission du Vieux Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Commission.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Nous examinons le projet de délibération DAC 670, les amendements n^{os} 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 176 bis, 234 et 235, ainsi que le vœu référencé n^o 177.

Le projet de délibération DAC 670 est relatif à la modification des statuts de la "Commission du Vieux Paris".

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, du groupe Changer Paris, pour 5 minutes maximum.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, chers collègues, constitué en 1897, la "Commission du Vieux Paris" a pour mission de conseiller le Maire pour la protection du patrimoine parisien sous ces aspects historiques, artistiques, esthétiques, archéologiques, architecturaux et urbains, avec ces victoires emblématiques et malheureusement aussi ces échecs. Faute d'avoir été renommée plus rapidement, la dernière séance datant du 27 février, cette instance n'a pas été en mesure de se prononcer sur les enjeux patrimoniaux pendant près d'un an. Une aubaine pour les bétonneurs et les démolisseurs.

Avant de détailler les différents points soulevés par ce projet de délibération tardif, dans tous les sens du terme, je tiens à saluer le fonctionnement de la Commission sous la précédente mandature. Après avoir frôlé l'enterrement en 2014, cette instance, une fois remise sur pied, a pu travailler dans un climat serein sans que des interventions politiques extérieures ne viennent polluer ses débats.

Je tiens à rendre hommage à son président, Bernard GAUDILLÈRE, à son secrétaire général, Daniel IMBERT. Passionnés de patrimoine, ces deux personnalités ont su conduire et préparer nos travaux avec indépendance. Le vœu n^o 177 que nous avons déposé tend d'ailleurs à rappeler le cadre de travail de la Commission et les missions qu'il lui faut poursuivre.

Ceci étant dit, je déplore qu'à chaque début de mandature, l'Exécutif s'emploie à modifier les statuts de la Commission, les statuts actuels n'ayant pas été annexés au projet de délibération. J'ai découvert avec étonnement, en consultant le site de la Ville, que la modification majeure de 2011 portant sur l'indépendance du secrétaire général, n'avait toujours pas été intégrée. Il s'agit pourtant là d'une avancée acquise de haute lutte.

En l'état, le projet de délibération soulève plusieurs questions. D'abord, la question de l'indépendance. Si la modification des statuts qui nous est proposée permet à la Maire de Paris de confier la présidence de la

Commission à une personnalité experte qui ne soit pas membre de cette Assemblée, ce qui est une très bonne chose, nous demandons - c'est le sens de notre amendement 235 - que le futur président soit consulté sur la nomination du secrétaire général et valide le choix de cette personnalité.

La question des travaux de la Commission, ensuite. En premier lieu, j'observe que votre Exécutif s'emploie à encadrer le fonctionnement de la commission en lui dictant de nouveaux objectifs. Votre projet de délibération précise ainsi que la commission élargira ses travaux par une attention aux adaptations du patrimoine, en lien avec le programme de la mandature. Cette mention n'est pas appropriée. D'une part, la "Commission du Vieux Paris" n'a pas vocation à se caler sur le programme électoral de l'Exécutif. D'autre part, la multiplication de ses missions serait de nature à la détourner de ses objectifs fondamentaux, qui, outre le patrimoine, doivent également intégrer la question du paysage urbain.

En second lieu, nous demandons que vous saisissez les bailleurs de la Ville et l'Etat, en particulier la S.N.C.F. et l'A.P.-H.P., afin de les inviter à se rapprocher de la Commission en amont de leurs projets susceptibles d'avoir un impact patrimonial et paysager.

Enfin, il nous paraîtrait opportun que lors de l'examen d'un dossier concernant son arrondissement, le maire, fin connaisseur de son territoire, puisse être convié afin d'apporter son éclairage, comme c'est d'ailleurs le cas à la "Commission des sites".

J'en viens à la question du nombre de personnalités qualifiées et de la durée de leur mandat. Nous ne partageons pas votre souhait de réduire de 40 à 25 le nombre de ces personnalités qui contribuent à la richesse des avis formulés et au rayonnement de la commission. Dans l'hypothèse où vous maintiendriez cette orientation, nous demandons que ces experts disposent d'un suppléant afin d'assurer un meilleur suivi des projets et de conserver une diversité de compétences.

S'agissant de la durée du mandat des membres, que vous réduisez à 3 ans, notre amendement 232 précise qu'à l'issue de leur mandat, les membres experts sont invités à faire part de leur souhait d'être renouvelé. A ce propos, les personnalités qualifiées sortantes ont-elles été sollicitées ? Ce serait, à mon sens, un minimum, au vu de leur participation bénévole et de la richesse des contributions qu'un grand nombre de ces membres ont apportée pendant la dernière mandature.

Enfin, à l'heure où le patrimoine figure dans les orientations du P.L.U., nous entendons que vous laissiez la commission travailler librement, d'autant que ses avis ne sont que consultatifs. Il est vrai, néanmoins, que certains vœux peuvent embarrasser votre Exécutif, surtout lorsqu'il faut trancher entre la remise en cause d'un projet urbain emblématique et le risque d'entendre la voix de ceux que certains qualifient "d'empêcheurs de bétonner en rond", mais qui, fort heureusement, n'hésitent pas à se faire entendre dans les médias, comme ce fut le cas lors du débat emblématique sur les serres d'Auteuil.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je donne la parole à Mme Léa VASA, du groupe Ecologiste de Paris, pour 5 minutes.

INTERVENANTE. - En Salle des fêtes.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que vous m'entendez bien ?

La "Commission du Vieux Paris" est une institution précieuse et rare, et j'aurai plaisir d'y siéger quand elle se réunira. Si vous le permettez, comme ma collègue, je souhaiterais simplement remercier le président et le secrétaire général sortant de la commission, M. GAUDILLÈRE et M. IMBERT, qui ont dédié beaucoup de passion et de travail à la préservation de la mémoire collective des Parisiens et des Parisiennes. Ils nous laissent en héritage une commission qui est forte et indépendante. C'est pour préserver cet héritage, tout en permettant à la "Commission du Vieux Paris" d'évoluer avec les grands enjeux contemporains, que le groupe Ecologiste de Paris a déposé 9 amendements.

Je voudrais remercier Mme TAÏEB d'avoir accepté de les travailler avec nous pour aboutir à une version amendée, un amendement bis que nous vous inviterons à adopter, et nous retirerons les amendements que nous avons déposés.

Ces amendements peuvent être présentés en plusieurs volets. Tout d'abord, nous avons souhaité conforter cette indépendance de la "Commission du Vieux Paris" et de son secrétaire général. C'est normal, et d'ailleurs, c'est là où le travail de la commission est le plus précieux. Parfois, l'enjeu de préservation patrimoniale entre en conflit avec le projet immobilier, soit d'un opérateur privé, soit de la Ville. C'est à ce moment-là qu'il faut vraiment

que la Commission soit indépendante. Nous avons donc souhaité revenir à l'esprit des statuts amendés en 2011, qui spécifient bien l'indépendance du secrétaire général. Nous ajouterons également que ce sera sa seule mission au sein de la Ville de Paris pour qu'il garde toute son indépendance.

Nous avons également souhaité que les membres puissent contribuer à l'ordre du jour. C'était une bonne pratique pratiquée par le secrétaire général et le président. Nous avons souhaité pouvoir l'inscrire dans les statuts.

La deuxième série d'amendements concernait la possibilité d'accompagner l'évolution de la "Commission du Vieux Paris". D'ailleurs, elle a commencé à travailler sur ces sujets. Elle a fait des sous-commissions sur la question de la surélévation ou de la rénovation thermique. Ce ne sont pas simplement les objectifs de la mandature et de l'Exécutif, comme le disait mon prédécesseur, mais également les enjeux de notre temps, de notre ère. Nous avons souhaité, pour accompagner cette évolution, pouvoir inscrire la notion de patrimoine paysager. Cela pourra inclure aussi des éléments naturels remarquables. On peut parler, par exemple, d'un jardin d'intérieur ou d'un alignement d'arbres, qui fait partie de la conception architecturale du bâti. Pour pouvoir représenter ses intérêts, nous avons souhaité inscrire dans les statuts que les membres puissent aussi venir d'organisations qui représentent ces enjeux.

La troisième série d'amendements consistait à pérenniser de bonnes pratiques au sein de cette commission. C'est notamment le cas pour la transmission systématique des vœux et des avis de la commission aux pétitionnaires qui soumettent un projet, parce que, là où le travail est efficace, c'est en entamant un dialogue véritable avec ces pétitionnaires. Et permettre au grand public d'accéder plus facilement, de façon plus abordable, à ces vœux et avis pour qu'ils soient consultables sur le site de la Ville.

Le dernier amendement est important. La réforme statutaire qui était proposée par ce projet de délibération proposait un renouvellement à mi-mandat des membres. Nous avons souhaité que ce renouvellement ne se fasse que sur la base du volontariat, parce que, malheureusement, c'est le cas dans quelques organismes : le quorum n'est pas toujours atteint. Au cas où certains aient envie de laisser la place pour que d'autres puissent s'engager, nous avons insisté pour que ce travail sur le temps long puisse se faire pour les membres qui le souhaiteraient. C'est important de pouvoir suivre des dossiers pendant toute la durée du mandat.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour cinq minutes, Mme Béatrice LECOUTURIER, du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les richesses patrimoniales, architecturales et naturelles de Paris sont exceptionnelles et enviées par le monde entier. Mais ce patrimoine magnifique, dont nous sommes les humbles passeurs, est fragile. Il est fragile par les assauts du temps, mais également par la menace des nombreux projets urbanistiques faisant fi de la valeur patrimoniale de nos bâtiments ou de leur environnement. Il faut donc des vigies solides, comme la "Commission du Vieux Paris", créée en 1897, pour veiller sur notre patrimoine parisien et le protéger.

Indépendance et transparence sont les deux principes sur lesquels repose le fonctionnement de la commission, qui exerce une veille patrimoniale afin d'alerter l'Exécutif parisien sur les pertes d'éléments patrimoniaux impliqués par certains projets. Son utilité et la qualité de ses avis, qui n'ont aucun caractère exécutoire, sont d'une grande richesse et unanimement reconnues. Permettez-moi de saluer, comme cela a déjà été fait, le président Bernard GAUDILLÈRE et son secrétaire général Daniel IMBERT, qui ont mené leur fonction avec beaucoup de talent et d'impartialité lors de la précédente mandature.

Aujourd'hui, vous souhaitez remanier le règlement intérieur de cette vénérable et pourtant très moderne institution, en réduisant le nombre de ses experts de 40 à 25 et le mandat de son président à 3 ans. Indépendance et transparence. Il est normal, d'une manière générale, qu'un règlement intérieur évolue pour améliorer les règles de fonctionnement d'une institution. Cependant, certains membres de la "Commission du Vieux Paris" se posent aujourd'hui la question : volonté d'efficacité ou tentative de musellement ? Certes, nous pouvons comprendre, même si nous le regrettons, que le collège des experts soit réduit dans un souci de plus grande assiduité et d'efficacité de ses membres. Encore faudrait-il se poser la question de l'absentéisme qui concerne cette Commission.

Le point qui nous semble à relever est bien celui de la valeur des avis rendus par les membres de la Commission à la Ville de Paris. Des avis consultatifs, c'est bien ; les suivre, c'est mieux. En effet, lorsque l'on sait qu'en 2018, la proportion des vœux suivis par la Ville de Paris est tombée de 75 % à 57 %, et de l'aveu même de

la "Commission du Vieux Paris" : "Les éléments de refus de la Ville ne sont pas vérifiables". On peut alors s'interroger : peut-on encore parler de transparence ? C'est pourquoi nous approuvons l'amendement du groupe Ecologiste de Paris qui demande un suivi des vœux de la "Commission du Vieux Paris". Nous récusons, en revanche, la mesure de diviser par deux le mandat du président et des membres de la commission. Nous le savons tous bien ici : une action ne peut s'inscrire que dans le temps long et plus encore quand il s'agit d'un patrimoine souvent multiséculaire. Nous avons perdu cette notion du temps long. Il est temps de la retrouver au travers d'institutions comme la "Commission du Vieux Paris", pour avoir le recul et l'appréciation objective des mesures qui impactent de manière définitive notre patrimoine.

Dernier point, l'élargissement des travaux de la Commission. Ce n'est pas parce que l'on s'appelle la "Commission du Vieux Paris" que l'on est à ranger dans le passé. Bien au contraire, les avis de la "Commission du Vieux Paris" se prennent au regard de la modernité de notre ville et de son évolution. A la veille de la révision du P.L.U., donc du nouveau visage que nous voulons donner à notre ville, il est souhaitable que la "Commission du Vieux Paris" soit consultée sur tous les nouveaux sujets d'urbanisme. Paris doit retrouver l'exigence d'une ambition qu'elle a perdue. La "Commission du Vieux Paris" doit être garante de la splendeur de notre patrimoine, sans céder aux tentations urbanistiques hasardeuses ou aux sirènes spéculatives immobilières. Nous avons reçu un héritage patrimonial municipal, trop souvent insuffisamment considéré par la Ville et mal entretenu.

Nous porterons donc un œil particulièrement vigilant sur les effets de cette modification du règlement intérieur de la "Commission du Vieux Paris" et sur les avis qui seront rendus.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Madame Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - La contribution de la "Commission du Vieux Paris" est essentielle, importante. C'est pourquoi il faut absolument préserver cette instance démocratique et la renforcer, surtout dans une mandature où l'on va avoir une tâche aussi importante que celle de la révision du plan local d'urbanisme. Je me souviens, hélas, qu'au début de la précédente mandature, il y avait eu des tentatives de remettre en cause son mode de fonctionnement, son indépendance. Finalement, la mobilisation de toutes et tous avaient fait entendre raison, et la "Commission du Vieux Paris" avait pu continuer à exercer son travail.

Tout d'abord, je voudrais rendre hommage à ses membres, notamment l'un de ses membres qui nous a quittés, Pierre Housieaux. Je souhaite que tout le monde se souvienne de l'implication de toutes et tous, et notamment de ceux qui nous ont quittés.

La "Commission du Vieux Paris", il est donc extrêmement important de considérer que son apport n'est pas une conception patrimoniale d'un Paris qui serait figé sur son passé. Penser le patrimoine de la ville, c'est évidemment respecter et préserver la richesse de ce patrimoine, mais aussi penser l'ensemble des potentialités qu'offre l'acquis patrimonial quand on pense la ville et qu'on la fait évoluer. Je vous donne des exemples de vœux de la "Commission du Vieux Paris". Par exemple, concernant l'Hôtel-Dieu, il fut important que la "Commission du Vieux Paris" émette un avis - qui, pour moi, était très fort - et fasse remarquer, concernant le projet de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, en lien avec la Ville de Paris, qu'il prévoyait la privatisation d'un tiers de l'Hôtel-Dieu. La "Commission du Vieux Paris" s'y est opposée et a dénoncé un projet qui : "parce qu'il sacrifie l'hôpital aux intérêts spéculatifs des promoteurs, va conduire à découper l'hôpital en deux entités indépendantes l'une de l'autre, ce qui est un non-sens, et à construire de nouveaux bâtiments qui constitueront un massacre patrimonial".

Vous comprenez bien que lorsqu'elle rend un avis argumenté ainsi, elle pense non seulement à l'esthétique du lieu, mais aussi à la pertinence et au sens de l'usage du lieu, de l'usage du patrimoine. Parce qu'il ne faut pas voir le patrimoine simplement comme quelque chose de figé et d'esthétique, mais bien aussi les usages de la ville.

Il y a des sujets sur lesquels je ne sais pas si la "Commission du Vieux Paris" a déjà travaillé, mais je souhaiterais, le cas échéant, qu'elle le fasse - qui seraient, par exemple, la question du "Tunnel des artisans", ce frigidarium naturel de Paris, à Bercy-Charenton. Je me tourne vers la maire du 12^e arrondissement. C'est important, parce que, là, on a des tunnels qui ont une température idéale toute l'année, et donc une richesse intrinsèque patrimoniale d'un point de vue de l'intérêt écologique pour pouvoir conserver des fruits et légumes, conserver du vin, ou bien avoir des activités sans avoir besoin de chauffage l'hiver ou de climatisations l'été. Il y a une richesse patrimoniale. C'est donc penser la ville de cette manière.

C'est pourquoi, à l'approche de tout le travail sur le P.L.U., si l'on pouvait travailler avec la "Commission du Vieux Paris" à l'inverse de la logique qui a prévalu lors de la précédente mandature sur les projets "Réinventer Paris", où l'on demandait d'abord aux intérêts privés de s'éclater et de penser comment ils pourraient s'approprier notre foncier, au lieu de se dire comment est-ce que l'on pense le patrimoine et les potentialités de nos villes, comment est-ce que l'on travaille pour réfléchir aux besoins de la population et comment est-ce que l'on y satisfait. Il me semble que travailler avec la "Commission du Vieux Paris" permet d'offrir cela, si tant est, bien évidemment, que l'on respecte son indépendance, si l'on respecte aussi la transparence, si l'on respecte les vœux qu'elle émet en les rendant publics et en les suivant, et si l'on prend bien en compte l'ensemble des aspects du patrimoine. Je souscris à l'amendement d'Europe Ecologie Les Verts sur l'intégration de la notion de paysage naturel dans la présentation du patrimoine.

Voilà pourquoi, pour ma part, je voterai - je les ai bien tous lus - les amendements du groupe Ecologiste de Paris. Il me semble important de bien préserver un mandat qui corresponde à notre temps de travail municipal, donc maintenir un mandat de 6 ans et pas de 3 ans, maintenir un effectif conséquent, et garantir l'indépendance et le suivi de ses vœux.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, du groupe Communiste et Citoyen...

Ou M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais m'inscrire dans cette ambiance unanime de soutien à la "Commission du Vieux Paris".

Tout d'abord, je voudrais aussi rendre hommage et remercier toutes les personnes, les personnalités, les experts qui ont participé et fait vivre cette commission, mais aussi les élus. Evidemment à Bernard GAUDILLÈRE, son président, et à son secrétaire directeur, Daniel IMBERT. Je pense aussi à des Conseillers de Paris qui ont été présents, ont travaillé et avaient une culture assez importante pour pouvoir participer à ces travaux. Je pense notamment à Jean-François LEGARET, à Yves CONTASSOT et à Catherine VIEU-CHARIER, qui ne sont plus aujourd'hui Conseillers de Paris.

La "Commission du Vieux Paris" est une structure historique du patrimoine parisien. Elle a fourni un travail constant sur le périmètre de notre Ville. Parfois dérangement ou agaçante, mais souvent juste, elle a toujours su être constructive, impartiale, avec comme seule boussole la préservation de tous les patrimoines urbains de notre ville, et comme l'a dit ma collègue Danielle SIMONNET, bien souvent face aux appétits de la spéculation immobilière.

Je pense notamment à leur avis sur le projet de la modernisation de l'Hôtel-Dieu. Vous connaissez l'avis du groupe Communiste et Citoyen sur ce point, qui est proche de celui de la "Commission du Vieux Paris". Je pense aussi à "La Samaritaine", ou encore à la gare du Nord, actuellement en débat, qui ont permis d'écarter des projets irrespectueux d'un patrimoine mémorial. D'autres avis ont eu moins de succès, mais étaient tout aussi percutants à nos yeux. Je pense en particulier à celui émis en faveur de l'avenir de la "Maison des arts et traditions populaires", proposé par LVMH.

Notre collègue, premier adjoint d'Anne HIDALGO, Emmanuel GRÉGOIRE, va nous proposer prochainement un manifeste pour une nouvelle esthétique de Paris. L'esthétique urbaine parisienne passe aussi par là. Elle doit mêler l'ancien et le nouveau, le vivant, le paysager, le végétal et le minéral, le logement et les bureaux. La "Commission du Vieux Paris" doit continuer à jouer son rôle. Une évolution est néanmoins nécessaire pour la dynamiser. Je pense que 55 membres, c'est beaucoup. Parfois, ils étaient une douzaine à être présents. Revaloriser l'implication de ses membres, redéfinir ses missions était nécessaire pour relancer une dynamique.

S'ouvrir à de nouveaux membres, oui, mais ne jetons pas tout. D'ailleurs, je voudrais savoir si "S.O.S. Paris" et "Paris historique" seront toujours représentées. Ce sont deux associations importantes, dont l'expertise est précieuse. Une évolution nécessaire, mais pas à n'importe quel prix. Cette commission doit impérativement garder son indépendance. D'abord, vis-à-vis des promoteurs privés, car il faut sauvegarder Paris des requins de la spéculation immobilière. Mais aussi, vis-à-vis de la Ville. Le poste de secrétaire général devra ainsi faire l'objet d'une attention très particulière. Le caractère indépendant de ce poste pivot est évidemment essentiel, et nous y serons très attentifs.

Si cette Commission a pour vocation de reconnaître le caractère patrimonial des bâtiments, elle doit aussi, selon nous, être l'occasion de prendre en compte les besoins des habitants, notamment la rénovation thermique et les travaux d'accessibilité. Elle doit aussi être le reflet de l'évolution des usages urbains, des engagements de la Ville en matière de construction de logements, de développement des services publics, qui doivent se développer partout, y compris dans le vieux bâti, si l'on souhaite que Paris ne se muséifie pas encore plus. Si l'on souhaite que la ville continue d'appartenir à toutes et à tous, que Paris continue de rester vivante. Le vieux bâti se concentre justement dans des territoires parfois peu populaires. Il revient donc à cette Commission d'accompagner l'engagement pour la Ville. Nous serons également attentifs à ce que l'avenir de ces bâtiments soit inscrit dans la révision du P.L.U., qui devra répondre tant aux enjeux environnementaux que sociaux.

Cette modification doit aussi être l'occasion de s'ouvrir à de nouveaux membres, en intégrant, par exemple, des acteurs et des actrices qui font la ville et vivent la ville. C'est ainsi qu'il nous semble intéressant que l'on puisse y intégrer des acteurs du monde de l'habitat et de la solidarité.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Président BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, chers collègues. Merci à toutes et tous d'être intervenus.

Je vous remercie pour l'immense intérêt que vous avez exprimé pour la "Commission du Vieux Paris". Je dirai d'abord : à travers le nombre de vœux et d'amendements déposés pour ce seul projet de délibération, 14 au total. Et puis, vos interventions, toutes intéressantes les unes les autres. Je veux m'associer à l'hommage qu'a rendu Danielle SIMONNET à Pierre Housieaux, qui nous a quittés avant la fin de la précédente mandature.

J'y vois, en tout cas, un hommage à ses fondateurs et une reconnaissance pour le travail accompli jusqu'à nos jours. Celui des balades, dès la fin du XIXe siècle, pour observer l'architecture parisienne et la modénature, inventorier les vestiges de Paris, constater leur état et veiller dans la mesure du possible à leur conservation. Pour conserver, il fallut inventorier. C'est une somme d'informations considérable et fondamentale sur l'histoire de l'architecture, celle de Paris, et de l'archéologie, qui s'est constituée depuis la création de la "Commission du Vieux Paris" en 1897. Jusqu'en 1955, la commission a fonctionné grâce aux seules contributions de ses membres. Puis, il y a eu le service de la "Commission du Vieux Paris". Enfin, en 2004, le "Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de la Ville de Paris", le D.H.A.A.P. Pour les chercheurs comme pour les membres de la "Commission du Vieux Paris", il s'agit d'un puits de science sur l'architecture et l'archéologie de Paris.

Je veux remercier toute l'équipe et en profiter, comme vous l'avez fait, pour saluer notamment Daniel IMBERT, qui a été un brillant secrétaire général lors de la précédente mandature, sous la présidence de Bernard GAUDILLÈRE.

Au fil du temps et des mandatures, cette Commission a connu des évolutions afin de s'adapter aux exigences de chaque époque, et ses statuts ont également subi quelques amendements. Aujourd'hui, avec Emmanuel GRÉGOIRE, nous proposons effectivement des évolutions, non pas pour le plaisir de changer ou pour brider, encore moins pour museler les débats - comme je l'ai entendu ou comme j'ai pu le lire avec étonnement dans la presse - mais pour ancrer pleinement la "Commission du Vieux Paris" dans notre siècle, avec ses problématiques liées à l'environnement, au logement ou encore à l'accessibilité.

Je remercie les élus, comme Léa VASA, du groupe Ecologiste de Paris, ou Claire de CLERMONT-TONNERRE, du groupe Changer Paris, qui ont, par leurs vœux et amendements, ainsi que les échanges en amont de ce Conseil, montré cette volonté commune.

Pour clore le débat qui anime certains actuellement, je précise ici qu'il n'a jamais été question de donner le poste de secrétaire général à un fonctionnaire de la Ville de Paris, celui-ci n'étant pas encore recruté. Il s'agira évidemment d'une personnalité indépendante, arrivant de l'extérieur de la Ville. Indépendante est cette commission, indépendante elle restera. C'est sa vocation. Pour le matérialiser avec force, l'une des premières modifications porte sur la nomination d'un président, qui ne sera pas un élu parisien - qui le fut - et n'est pas de la majorité municipale. Ce n'est pas un secret de polichinelle : c'est à la Maire de Paris qu'il revient d'annoncer son nom. Ce qu'elle fera prochainement et officiellement.

Cette indépendance sera renforcée par le fait que les directions de la Ville, que ce soit la Direction de l'urbanisme ou la Direction des affaires culturelles, qui siégeaient auparavant au même titre que les experts, ne seront plus amenées à s'exprimer sur les vœux émis par la "Commission du Vieux Paris". Les avis de cette commission, pourtant consultative, sont très attendus, parfois craints. Les porteurs de projets privés comme

publics savent qu'il faudra passer par les fourches caudines de la "Commission du Vieux Paris". Son avis est toujours reconnu et salué par les instances de protection du patrimoine, pour la valeur scientifique des conseils qu'elle émet sur les surélévations, les travaux d'isolation thermique, les démolitions, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Un sujet auquel, vous le savez, j'attache une grande importance, malgré les contraintes inhérentes au bâti patrimonial.

Parmi les modifications proposées par la "Commission du Vieux Paris", il s'agira de réduire le nombre de membres à 40, versus 55 : 1 président, 14 élus, 26 experts, anciens et nouveaux à parts égales, et à parité, comme voulu par la Maire depuis la précédente mandature. J'ajoute que la liste d'experts sera vue avec le président de la "Commission du Vieux Paris". A mi-mandat, il sera demandé aux 26 experts s'ils souhaitent ou non poursuivre. Il ne s'agit pas de leur demander de partir au bout de 3 ans, mais bien de leur poser la question. Ceux qui ne le souhaitent pas, seront ainsi remplacés. Les maires ou leurs représentants continueront à être invités en séance lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour concernera leur arrondissement. L'ensemble des travaux émis par la "Commission du Vieux Paris" est accessible à tous les Parisiens sur "paris.fr". La transparence est donc totale.

Si la "Commission du Vieux Paris" est historiquement une commission tournée vers l'architecture et le patrimoine, nous accorderons une importance aux paysages urbains. L'un des exemples qui fait l'actualité est celui de la reconstruction de Notre-Dame, pour laquelle nous avons à travailler sur la question des abords, avec, à l'esprit, la sobriété qui s'impose face à la beauté de cette cathédrale.

Pour toutes ces raisons, je répondrai par un amendement de l'Exécutif aux neuf amendements déposés par le groupe Ecologiste de Paris, pour lesquels je retiens notamment l'ajout de la mention "paysager" dans l'article 2, ou encore la volonté d'associer des spécialistes des questions environnementales aux côtés de spécialistes du patrimoine, ou d'habitat, comme le souhaite le groupe Communiste et Citoyen.

Concernant le vœu du groupe Changer Paris, même si la majeure partie des attendus sont déjà à l'œuvre, comme je l'ai dit à notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, je répondrai par un avis favorable si amendé. Nous avons transmis les modifications. J'en donnerai quelques-unes, par exemple que les modalités de participation de la "Commission du Vieux Paris" aux jurys de concours soient précisées dans le règlement intérieur.

Concernant les amendements que vous avez déposés en séance, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, et compte tenu des éléments que je vous ai exposés, j'émettrai un avis favorable, même s'ils se retrouvent pour certains dans l'amendement de l'Exécutif, en tout cas dans ce que je viens de vous dire maintenant.

Cette Commission est un instrument important. Il permet de nous alerter et d'alerter la Maire de Paris sur des éléments de patrimoine que nous devons impérieusement conserver pour les générations futures. Nos débats au sein de la "Commission du Vieux Paris" nous permettront de conjuguer finement le patrimoine avec les exigences environnementales et celles du logement, deux composantes essentielles de notre mandature, mais aussi d'aborder, comme vous l'avez souhaité et demandé ici, les sujets connexes aux questions patrimoniales, comme la révision du P.L.U.

Mes chers collègues, l'exercice est passionnant, mais forcément difficile dans une ville...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Veuillez conclure, chère collègue.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Je suis en train, cher collègue.

L'exercice est passionnant, mais forcément difficile dans une ville dont l'écriture architecturale nous oblige.

Je vous dirai en conclusion que je proposerai une réactualisation des statuts, qui, bien qu'amendés au début des mandatures précédentes, sont restés à ce jour dans la formulation de 2003.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie.

En réponse aux amendements n° 168 à n° 176, comme vient de le dire Karen TAÏEB, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 176 bis.

Est-ce que l'amendement n° 168 du groupe Ecologiste de Paris est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ?

Retiré.

Je vous remercie.

L'amendement n° 169 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il retiré ?

Aussi.

L'amendement n° 170, toujours du groupe Ecologiste de Paris ?

Retiré.

L'amendement n° 171 du groupe Ecologiste de Paris ?

Retiré.

L'amendement n° 172 du groupe Ecologiste de Paris ?

Retiré.

L'amendement n° 173 du groupe Ecologiste de Paris ?

Retiré.

L'amendement n° 174 du groupe Ecologiste de Paris ?

Retiré.

L'amendement n° 175 du groupe Ecologiste de Paris ?

Retiré.

L'amendement n° 176 du groupe Ecologiste de Paris ?

Retiré.

Vous avez tout retiré ?

Je pense qu'on les a tous.

Avant de passer au vote l'amendement n° 176 bis de l'Exécutif, il y a une demande d'explication de vote de Mme Béatrice LECOUTURIER.

Je vous donne la parole.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Monsieur le Maire, merci beaucoup.

J'ai bien insisté sur les deux piliers : transparence et indépendance. Je considère que je ne suis pas complètement rassurée sur ces deux points. Nous nous abstiendrons donc sur ce vœu, et sur le projet de délibération également.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 176 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 176 bis est adopté.

Concernant le vœu n° 177, déposé par le groupe Changer Paris, il a été amendé.

Est-ce que c'est accepté ? L'amendement est accepté ? C'est donc un vote favorable pour l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2020, V. 155).

Il y a plusieurs amendements du groupe Changer Paris : n° 232, n° 233, n° 234, n° 235.

C'est le même vote ?

Sachant que favorable si...

Ah, bon. Qui veut intervenir ?

Je voulais un peu accélérer, mais je pense que j'ai voulu aller trop vite.

Allez-y.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Vous appelez peut-être les amendements ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord.

L'amendement n° 232 du groupe Changer Paris, avec l'amendement.

Vous êtes d'accord avec l'amendement ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Les amendements n° 232 et n° 233 sont retirés.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons donc à l'amendement n° 234.

Avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 234 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 234 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 235 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 235 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 670 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DAC 670).

C'est la fin de la 2e Commission.

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à la 3e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE, Présidente de la 3e Commission.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la 3e Commission s'est tenue lundi dernier de façon dématérialisée. Tous les adjoints étaient présents et ont présenté leurs projets de délibération. A la veille du débat sur le budget, l'ensemble des présentations qui nous ont été faites visait à expliciter les éléments budgétaires inhérents à chaque délégation et le contexte particulier dans lequel s'inscrit ce budget dans cette année 2020.

David BELLARD nous a présenté, entre autres projets de délibération, celui concernant les véhicules partagés, dont les tarifs vont être modifiés pour privilégier les petits véhicules, qui sont moins polluants. Celui portant modification des contrats avec les gestionnaires de parking pour que soient prises en compte les pertes liées à la crise sanitaire. Et également une convention de partenariat avec le "Comité régional du tourisme Paris-Ile-de-France" pour l'aménagement de pistes cyclables dans le cadre de l'itinéraire cyclable "La Scandibérique", qui reliera la péninsule ibérique à la Scandinavie. C'est une excellente nouvelle, en lien avec nos engagements

politiques en faveur du climat et du développement des mobilités dites "douces". S'inscrire dans des itinéraires cyclables transeuropéens permet d'envisager de nouvelles formes de découvertes touristiques.

Je suis désolée, chers collègues, mais il y a un brouhaha qui n'est pas très agréable. Je sais que les sandwiches sont arrivés.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez tout à fait raison, Madame la Présidente. Les sandwiches se mangent à l'extérieur, d'ailleurs.

Mme Lamia EL AARAJE. - Je vous remercie, cher Président.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je précise que les sandwiches ne se mangent pas dans la salle du Conseil de Paris.

Madame la Présidente, je vous redonne la parole dans un silence que je veux le plus absolu possible. Une présidente de Commission parle et c'est important.

Mme Lamia EL AARAJE. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je continue.

Après avoir parlé des pistes cyclables transeuropéennes, je vais désormais vous parler de Nicolas NORDMAN, qui nous a présenté un budget offensif dans lequel il convient de souligner que la part dédiée à la prévention est en légère hausse, avec 19,10 millions d'euros dédiés à la prévention spécialisée. Par ailleurs, 2 projets de délibération portent sur la lutte contre les rixes. Je pense qu'il est important de mettre l'accent sur ces 2 projets de délibération.

184 millions d'euros seront dédiés à la création de la police municipale parisienne. 129 postes, dont 120 postes de terrain, seront créés. 3 millions d'euros seront consacrés à l'équipement et aux locaux de la future police municipale.

Le projet de délibération DPSP 9 a été retiré, puisqu'à ce jour des discussions sont toujours en cours avec le C.N.F.P.T. sur la question de la formation des futurs policiers municipaux. Vous savez combien nous sommes attachés à ce point et à la qualité de cette formation. Comme nous nous y sommes engagés, ces derniers feront l'objet d'une formation spécifique et complète, qui nous permettra de décliner notre vision de la police de proximité dont nos quartiers ont besoin.

Une maraude en direction des mineurs non accompagnés, organisée avec l'U.A.S.A., la P.J.J., la DASES et la prévention spécialisée, verra le jour. Elle circulera dans le quartier de la Goutte-d'Or. J'en profite pour attirer notre attention collective sur ce sujet précis, notamment dans le quartier de Belleville, où de plus en plus de mineurs non accompagnés nous sont signalés.

Christophe NAJDOVSKI nous a présenté 2 projets de délibération, dont l'un va permettre de poursuivre la labellisation de certains espaces verts parisiens. L'une, en refuge, par la "Ligue de protection des oiseaux". L'autre, sur la prolongation du partenariat avec "Les Amis des jardins du ruisseau", dans le 18^e arrondissement.

Anne-Claire BOUX a indiqué que le bleu budgétaire de la politique de la Ville montrait l'engagement de la Ville en faveur des quartiers populaires et que les 11 projets de délibération soumis au vote de ce Conseil étaient habituels. A l'exception de l'un d'entre eux consacré au "G.I.P. de la réussite éducative", auquel il est attribué une subvention de 200.000 euros, qui doit permettre de renforcer la distribution de matériel informatique aux élèves vivant dans les quartiers populaires.

Colombe BROSSEL a, pour sa part, mis en valeur un projet de délibération sur les relations avec la R.A.T.P. durant les travaux du bassin de récupération des eaux pluviales d'Austerlitz, qui doit permettre à terme d'améliorer la qualité de l'eau de la Seine pour que l'on puisse se baigner dedans. Elle a également évoqué une subvention commune à la DPE et à la DJRE à "ACTED" pour une intervention d'urgence au Kurdistan irakien. A propos du budget annexe de l'assainissement, elle a souligné l'investissement de la Ville, qui n'est pas directement concernée pour résoudre les problèmes des mauvais branchements, et l'augmentation de l'investissement pour financer les travaux du bassin d'Austerlitz, entre autres.

Dan LERT a évoqué la baisse de 20 % du budget de l'eau, qui est liée à la baisse de la consommation en 2020. Néanmoins, il s'agit d'un budget à l'équilibre qui permettait le contrôle de la qualité de l'eau.

Audrey PULVAR nous a présenté plusieurs projets de délibération qui traitent de la restauration au sein de l'économie sociale et solidaire, de la restauration scolaire au sein de laquelle le "bio" et la consommation locale prennent une place de plus en plus importante. Je tiens à le saluer.

Enfin, la Préfecture de police a présenté son budget spécial, qui est en hausse de 4,5 %, exclusivement pour la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Le nombre d'interventions se rapproche du dimensionnement de la brigade, qui a vu son activité incendie peu touchée par la crise.

S'est tenue ensuite l'audition de Dan LERT, dans la continuité des travaux que nous avons amorcés lors de notre dernière réunion de commission en novembre dernier, et ce, à l'occasion des 5 ans de l'"Accord de Paris sur le climat". Il a souligné le fait que la France ne respectait pas ses engagements et qu'il fallait actionner tous les leviers pour que les résultats soient meilleurs. Les villes sont les territoires des actions et des solutions. Notre ville est sur la bonne voie, en lien avec les 3 "Plans Climat", mais il faut continuer à baisser les émissions, et pour cela, accélérer dans tous les domaines.

Je vais conclure. Les grands chantiers de la mandature - la végétalisation, l'alimentation durable, la transition écologique du bâti ou du développement des énergies renouvelables - permettront de relever ce défi d'accélération.

Enfin, mon dernier mot. Notre Ville fait preuve d'un volontarisme politique important, contrairement au Gouvernement, qui, lui, aurait les moyens d'agir à l'échelle de l'ensemble du pays, mais fait des choix différents. C'est sûr qu'il est plus utile de continuer à courir après une chimère de réforme des retraites pour achever de fracturer notre société, plutôt que d'agir très concrètement pour l'avenir de nos enfants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2020 DVD 14 - Subvention (34.000 euros) et conventions avec l'association WIMOOV.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 14 relatif à l'attribution d'une subvention et de conventions avec l'association "WIMOOV".

La parole est à M. Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite intervenir sur le projet de délibération DVD 14 - DAE que nous nous apprêtons à voter. En réalité, nous nous apprêtons à voter une subvention de 34.000 euros à une association présidée par un Conseiller de Paris, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, élu du groupe Ecologiste de Paris, membre de la majorité municipale et même président du groupe Europe Ecologie Les Verts dans le 18e arrondissement. Cette subvention est symptomatique de la politique clientéliste menée par la Mairie de Paris. Rien que cette année, 283 millions d'euros de subsides sont versés à des associations, sans aucun contrôle. Une manne pour les professionnels de l'associatif ou les perfusés de l'argent public, qui se développent par pans entiers, en marge et avec le soutien de la Mairie de Paris. Ce que, avec le Groupe Changer Paris, nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer pendant la campagne et dans cet hémicycle. Et d'ailleurs, ce que l'inspection de la Ville de Paris dénonce également.

Ce projet de délibération vise à attribuer 34.000 euros de subvention pour l'année 2020 et à signer 2 conventions avec l'association "WIMOOV", représentée par M. Frédéric BADINA-SERPETTE agissant en qualité de président dûment mandaté. Tout est normal dans la galaxie socialo-écolo. Tout, y compris de signer des conventions de subventionnement avec un membre de cette auguste Assemblée. Mais, finalement, pourquoi s'étonner du mélange des genres alors que cette Assemblée, cet après-midi même, vient de revoter une subvention de 50.000 euros avec la maison d'édition la "Rue de l'Echiquier" du Conseiller de Paris David BELLARD ?

A la Mairie de Paris, on n'hésite pas à faire tomber une pluie d'or sur les associations amies et à entretenir les militants de la cause. L'association "WIMOOV" fait partie de ces associations amies, généreusement entretenues. Je vais vous le détailler par le menu. Depuis 2014 et l'élection de M. Frédéric BADINA-SERPETTE comme maire adjoint à la mairie du 18e arrondissement, l'association "WIMOOV" a reçu près de 350.000 euros de subventions versées par la Mairie de Paris. On ne compte pas lorsqu'il s'agit d'associations qui promeuvent l'idéologie de la Maire ou interviennent à la "Fête de l'Humanité", comme "WIMOOV". Mais, finalement, entre compères écolos et camarades communistes, tous sont très bien solidaires pour se partager le gâteau des subventions. Mieux encore, en 2019 - je suis un peu jaloux, j'avoue, chers collègues - année préélectorale, cela ne vous a pas échappé, où M. Frédéric BADINA-SERPETTE est devenu président de "WIMOOV", vous avez attribué près de 100.000 euros à cette association. En réalité, plus c'est gros, avec vous, plus ça passe.

Je vais terminer cette intervention de façon très simple, pour que les personnes qui nous regardent et nous écoutent comprennent encore mieux de quoi nous parlons. Vous créez et entretenez un prolétariat associatif

sous perfusion de subventions publiques. Car, en réalité, cela fait bien longtemps que vous n'assumez pas vos responsabilités et que vous organisez à des fins électoralistes la sous-traitance de n'importe quel service public dont vous auriez la charge. Deuxième point, il ne suffit pas, selon toute vraisemblance vous concernant, mes chers collègues de l'Exécutif, d'organiser la non-participation au vote de M. Frédéric BADINA-SERPETTE, qui est, finalement, plus adjoint à l'argent circulaire qu'à l'économie circulaire.

En conséquence, mes chers collègues, je vous demande de retirer ce projet de délibération sur lequel pèse un véritable risque judiciaire. Mesdames et Messieurs de l'Exécutif, soit vous choisissez vous-mêmes la morale ce soir, ou alors nous vous aiderions à choisir la justice.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Monsieur GRANIER, je crois qu'il faut raison garder par rapport à cette pluie d'or de 34.000 euros sur cette association, association dont la mission est d'ailleurs...

Laissez-moi terminer, je ne vous ai pas interrompu.

Dont la mission est d'ailleurs reconnue...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Laissez parler David BELLIARD.

Il vient justement de vous dire qu'il ne vous avait pas interrompu.

Respectez la parole de l'adjoint qui vous répond.

M. David BELLIARD, adjoint. - Je vais profiter et répondre à votre intervention par des faits.

Ces faits, c'est que ce projet de délibération permet la subvention et le financement d'une association pour une mission qui extrêmement claire et d'utilité publique. Elle permet, en effet, à cette association de financer les nombreuses interventions...

Si, si, c'est le sujet, Monsieur.

Le sujet, c'est pourquoi nous votons cette subvention aujourd'hui. Si nous votons cette subvention aujourd'hui, c'est pour lui permettre d'assurer un certain nombre de missions. Et ces missions, je vais vous les redonner, et notamment pour 2020, où cette association a effectivement été financée par notre Ville, en partie grâce à une subvention.

Je vais vous faire un peu la liste, parce que vous n'avez sans doute pas lu ce projet de délibération. D'abord, en 2020, malgré l'annulation de nombreux événements en raison de la crise sanitaire, cette association, qui intervient en matière de sécurité routière et de formation pour promouvoir la mobilité durable, a réalisé entre autres une opération de sensibilisation sur les consommations à risque auprès des élèves du lycée Erik-Satie et des étudiants de l'université Paris-Sorbonne, et sur la mobilité nocturne auprès des salariés de l'établissement "A la folie".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Monsieur GRANIER, écoutez.

M. David BELLIARD, adjoint. - Pardon, Monsieur, mais, en fait, c'est sur cela que l'on vote.

Si, si, c'est sur le fond.

A maintenir une présence forte pour valoriser les mobilités douces, accompagner les seniors pour leur permettre de retrouver de la sérénité dans l'espace public. Donc des publics fragiles.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chut. Enfin !

M. David BELLIARD, adjoint. - Je note que vous ne souhaitez pas soutenir des publics fragiles à continuer l'accompagnement de la mobilité des publics en situation d'insertion. Je sais que ces publics ne vous intéressent pas. Toutefois, il nous semble important de pouvoir avoir envers ces publics, qui sont des publics en difficulté, des actions en matière de sécurité routière.

Pardon, mais je déplore que vous fassiez de ce débat un débat politique, puisque vous semblez décrier, découvrir même, l'engagement d'un élu écologiste, en effet, dans une association. Je sais que cela peut vous paraître parfaitement surprenant, mais certains élus de cette Assemblée ont eu et ont encore des engagements citoyens en dehors de leur mandat.

Cette subvention existe à la Ville de Paris. Elle a été votée par la Ville de Paris depuis 2012, donc bien avant que mon collègue soit président de cette association. Il n'y a donc évidemment pas de favoritisme et de clientélisme. Pourquoi ? Parce que si nous votons et proposons cette subvention aujourd'hui au vote de notre Conseil, c'est parce qu'elle réalise une mission d'intérêt public pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, notamment des plus fragiles. J'en profite pour préciser que mon collègue Frédéric BADINA-SERPETTE ne prendra évidemment pas part au vote pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Ecoutez, Monsieur GRANIER, vous avez dit un certain nombre de choses, comme on dit, lourdes. Vous pouvez donc admettre que David BELLIARD vous réponde. Que la réponse ne vous convienne pas, c'est autre chose. Mais on ne peut pas être dans cet échange et dans cette interruption continue.

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - M. Jérôme GLEIZES a demandé la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Je voudrais faire un rappel au règlement, parce que, là, on a attaqué la probité d'un élu écologiste. Je trouve que c'est tout à fait inadmissible. Parce qu'il a tout à fait conscience de la situation, il ne participera pas au vote. Cela a été défini à l'avance. On a annoncé qu'il n'allait pas voter. Si l'on doit faire la liste de tous les élus qui sont dans des conseils d'administration et qu'à chaque fois vous allez faire un procès d'intention, y compris de vos élus qui sont aussi dans des conseils d'administration et que l'on n'attaque pas parce que c'est la probité des élus, vous rentrez dans un jeu dangereux, qui est très dangereux quand vous parlez de danger de la démocratie.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Jérôme GLEIZES a fait un rappel au règlement au nom de son groupe. Il est intervenu durant 30 secondes très exactement. Je l'en remercie.

2020 DVD 14 - Subvention (34.000 euros) et conventions avec l'association WIMOOV. (Suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DVD 14).

2020 DVD 26 - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI pour la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 26 concernant le renouvellement de la convention avec l'ANTAI pour la mise en œuvre du forfait post-stationnement.

La parole est à Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Monsieur le Président.

J'espère que mon intervention va requérir un consensus.

Je profite de ce projet de délibération pour parler d'un sujet très important pour une partie de nos concitoyens. Nous savons qu'il y a eu de très nombreux dysfonctionnements avec la mise en place du forfait post-stationnement, et notamment pour un public très particulier : les personnes en situation de handicap. Quand, il y a encore quelques semaines, j'étais adjointe en charge du handicap, je recevais quotidiennement des plaintes de personnes en situation de handicap qui avaient été indûment prélevées, alors même qu'elles avaient apposé sur leur pare-brise leur carte de handicap.

Je pense que vous partagerez le même constat que nous et le même objectif, la mobilité doit être un droit pour tous. Malheureusement, nous l'avons dit, les Parisiens en situation de handicap sont victimes de nombreux dysfonctionnements. La facture est extrêmement lourde pour ces personnes qui, parfois, sont contraintes de ne pas pouvoir travailler. Du coup, c'est assez difficile pour elles en termes de pouvoir d'achat.

Je sais bien que la jurisprudence de la Commission du contentieux du stationnement payant a évolué en ce sens, dans un sens beaucoup plus favorable, mais il me semble que ce n'est pas suffisant. Je voulais vous faire la proposition, Monsieur l'adjoint au Maire, d'introduire dans les contrats qui vous lient avec les sociétés de verbalisation, une clause qui permettrait de sanctionner par des pénalités - pourquoi pas financières - ces entreprises quand elles font vraisemblablement du chiffre et verbalisent indûment et en toute illégalité les personnes en situation de handicap, alors même qu'elles ont leur macaron apposé sur leur véhicule.

J'espère, et je souhaite de tout cœur, que ma demande va être partagée sur tous les bancs de l'hémicycle, à la fin d'une journée et de trois journées assez difficiles. J'espère que nous pourrions nous retrouver sur ce sujet. A quelques jours de Noël, ce serait un beau signal, chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire TYSSANDIER.

Je donne la parole à M. David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Madame TYSSANDIER, chère collègue, en effet, vous soulignez un sujet que nous avons déjà abordé lors de notre précédent Conseil, qui n'est pas lié spécifiquement à ce projet de délibération, puisque vous semblez surtout souligner la question qui nous avait occupés lors du bilan RAPO. En effet, il y a un certain nombre de remontées sur des personnes en situation de handicap - P.M.R. - qui ont été indûment sanctionnées.

Je voulais simplement en profiter, d'abord, pour vous dire que, sur ces sujets, nous avons obtenu un certain nombre d'améliorations par rapport aux années précédentes. Seulement 3 % de l'ensemble des F.P.S. qui sont donnés sont aujourd'hui indûment donnés et font l'objet d'un certain nombre de requêtes.

J'entends la proposition que vous nous faites. Je vous propose, pour peut-être avoir un échange plus pratique qui pourrait correspondre au cadre réglementaire, de prendre rendez-vous avec vous de façon à en discuter et voir ce qu'il est possible de faire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DVD 26.

2020 DVD 44 - SG - Actions en faveur du Vélo. Subventions à diverses associations et conventions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 44 - SG relatif aux actions en faveur du vélo - subventions à diverses associations et conventions.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

Il est en Salle des fêtes.

Je vous donne la parole, cher collègue.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Vous m'entendez ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On vous entend.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci beaucoup.

Mon intervention tombe plutôt bien. J'ai cru voir que M. GRANIER était sur le point de sortir de l'hémicycle. Pour répondre très rapidement, cher collègue GRANIER, la prochaine fois, venez, on en parle. Le faire ainsi, de cette manière, dans l'hémicycle, alors qu'il y a des explications qui peuvent vous être fournies, n'est pas très classe. Je pense que ce n'est vraiment pas ainsi que l'on doit faire de la politique. En tout cas, je le regrette. Je reste à votre disposition pour en parler avec vous.

Par ailleurs, je regrette que, sur cette subvention, les élus de droite ne reprennent pas la parole, parce que si l'on reprenait l'ensemble des interventions qui ont été portées dans chacun des arrondissements, on se rendrait compte à quel point vous traitez le sujet du vélo avec démagogie. Puisque vous avez évoqué le fait que pour subventionner les associations vélos, il faudrait peut-être mieux mettre l'argent ailleurs, que les familles se

chargent elles-mêmes de l'apprentissage du vélo pour leurs enfants. Voilà ce que l'on a pu entendre dire ici ou là. Je le regrette.

En tout cas, dire simplement que le groupe Ecologiste de Paris va, bien entendu, soutenir ces subventions aux acteurs du vélo. Et puis, rappeler à la droite parisienne, qui n'a pas voté cette subvention dans les différents arrondissements, que, parfois aussi, les associations de vélos créent de l'emploi, accompagnent des publics éloignés de l'emploi pour leur permettre de se déplacer sans forcément subir le coût de l'énergie, d'aller au travail ou juste de chercher un boulot. Si je prends "SoliCycle", qui est dans le 18^e arrondissement, ce sont 34 salariés qui accompagnent 45.000 personnes touchées tous les ans, de manière à pouvoir se déplacer plus naturellement.

Tout ce que j'avais à dire tombe à l'eau puisque les gens de la droite ne sont pas là et n'assument pas ce qu'ils disent dans les arrondissements. Mais ce n'est pas très grave. Nous voterons avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Barbara GOMES intervient ? Non.

Elle est inscrite. Est-ce qu'elle est en Salle des fêtes ?

INTERVENANTE. - Non, elle n'est pas en Salle des fêtes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Elle n'est pas en Salle des fêtes.

Je vous demande un peu de silence, s'il vous plaît.

Aucun intervenant pour le groupe Communiste et Citoyen ?

C'est le DVD 44.

C'est bon ? D'accord, merci, président.

Je donne la parole à M. David BELLIARD, pour répondre à M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. David BELLIARD, adjoint. - Très rapidement, Monsieur le Maire.

En effet, je vais faire très court, parce que ces dernières années, en particulier suite aux grèves et à la crise sanitaire - vous le savez tous - la pratique du vélo a explosé dans notre ville et dans de nombreuses métropoles. Nous devons continuer à développer la part modale du vélo. Pour cela, il faut créer de nouvelles infrastructures cyclables, mais pas seulement. Le soutien aux associations est primordial.

D'ailleurs, j'en profite ici, au sein de notre Conseil, pour remercier les associations pour tout le travail réalisé. Je ne vais pas décrire ici l'ensemble des missions et des projets que nous allons pouvoir soutenir en votant ce projet de délibération. Mais, en effet, comme mon collègue Frédéric BADINA-SERPETTE, j'ai été très surpris par ce que j'ai pu entendre dans plusieurs conseils d'arrondissement de la part de l'opposition, qui nous a expliqué que faire du vélo s'apprend sur "YouTube", qu'un adulte doit savoir faire du vélo et que, lorsqu'il ne sait pas en faire, il est trop tard, excluant ainsi toute une partie de la population, en particulier - bien évidemment, mais ce n'est pas très étonnant - les plus défavorisés.

Ces associations travaillent justement sur des publics défavorisés pour permettre l'apprentissage, même tardif, du vélo. Nous avons besoin de ces associations pour créer une véritable culture vélo, et permettre à chacune et à chacun de pouvoir se déplacer comme il l'entend.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 44 - SG.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DVD 44 - SG).

Je vous remercie.

2020 DVD 49 - Autopartage en libre-service sans station d'attache. Fixation des tarifs de redevance d'occupation du domaine public.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la redevance appliquée aux voitures en free-floating.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 49 et le vœu référencé n° 178 du groupe Ecologiste de Paris qui s'y rattache.

Je donne la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - C'est encore moi.

Nous en sommes bien au vœu n° 178, sur la redevance appliquée aux voitures de "free floating" ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous le confirme.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Toute politique d'occupation de l'espace public doit faire l'objet d'une forme de régulation. L'application d'une redevance fait partie de ces outils. C'est tout l'objet du projet de délibération DVD 49. Un projet de délibération que le groupe Ecologiste de Paris accueille avec satisfaction puisqu'il consacre enfin un cadre réglementaire vertueux sur l'autopartage, notamment l'autopartage en trace directe, qui est bien plus "écologique" que les autres formes d'autopartage. Un cadre qui consacre aussi un système offrant une alternative à la possession du véhicule individuel à Paris, qui propose notamment aux artisans une offre de flotte mutualisée et décarbonée, une offre à laquelle nombre d'entre eux aspirent aujourd'hui.

Autre élément essentiel pour les écologistes : un cadre réglementaire qui encourage les opérateurs à mettre en service une flotte de plus petits modèles par une redevance différenciée selon la place qu'occupe le véhicule sur l'espace public. De quoi achever de convaincre les opérateurs qu'il sera inutile pour eux d'espérer pouvoir introduire à Paris dans leur flotte des S.U.V. bien plus vorace en termes d'occupation au mètre carré.

Il n'est jamais évident d'appliquer un nouveau cadre en temps de crise, surtout quand le service fonctionne moins, de fait. Pour autant, nous pensons qu'il serait utile d'aller plus loin dans ce fameux cadre et revoir tous les ans les redevances appliquées en fonction des efforts consentis par les opérateurs. Cette mesure de bon sens doit nous permettre de pousser les opérateurs à faire évoluer leur parc vers des véhicules toujours moins polluants et le moins lourd possible.

C'est le sens du vœu que le groupe Ecologiste de Paris vous soumet, chers collègues, et pour lequel je vous appelle à voter favorablement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

J'imagine qu'il n'y a pas d'autre intervenant du groupe Ecologiste de Paris.

Je donne donc la parole à M. David BELLIARD, pour répondre à l'intervenant.

M. David BELLIARD, adjoint. - Peut-être rappeler le contexte, Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans lequel s'inscrivent cette proposition de vœu et ce projet de délibération. Puisque 2019 et 2020 auront été 2 années déterminantes pour l'autopartage à Paris. Au niveau national, la loi LOM instaure en 2019 un nouveau cadre juridique pour les mobilités durables. Notons les modifications sur les tarifications de stationnement des opérateurs en libre-service sans station d'attache, qui se dissocient du stationnement payant et constituent le cœur de ce projet de délibération. Cela permet aux municipalités de délivrer des titres d'occupation aux opérateurs et d'assurer, comme vient de le dire M. BADINA-SERPETTE, la régulation des activités.

La même année, Ile-de-France Mobilités met en place un nouvel outil réglementaire, un label, "Autopartage", création à laquelle notre Ville a participé. Il permet de clarifier le cahier des charges et de recueillir des données d'usage afin de donner davantage de cohérence à l'autopartage au niveau régional. C'est avec ces deux outils réglementaires en main que nous pouvons aujourd'hui abandonner le système de cartes de stationnement autopartage, qui a été créé en 2018. Grâce à cette stabilisation réglementaire très attendue, nous pouvons évoluer vers un système plus efficient et cohérent.

Parallèlement, la crise sanitaire que nous traversons et les limitations de déplacement ont entraîné une perte importante d'activité pour les opérateurs d'autopartage. C'est pourquoi, pour ne pas fragiliser le modèle économique des opérateurs, nous vous proposons aujourd'hui une grille tarifaire qui permet aux opérateurs de

démarrer ou de redémarrer leurs services l'année prochaine de façon plus sereine, tout en les encourageant - et je crois que nous serons tous d'accord sur ce point - à déployer des véhicules légers et le plus vertueux possible.

En effet, les mobilités douces et les transports en commun ne peuvent pas satisfaire tous nos besoins de mobilité, même si le débat public peut parfois caricaturer certaines positions. Mutualisation des flottes pour les professionnels, déménagements, journées en famille à la campagne, l'autopartage est une partie de la solution pour en finir avec la voiture individuelle, notamment l'autosolisme. C'est pourquoi, dans ce projet de règlement annexé au projet de délibération, il est spécifiquement demandé aux opérateurs de déployer leurs services de façon homogène sur l'ensemble du territoire parisien.

Enfin, je remercie mes collègues du groupe Ecologiste de Paris pour leur vœu qui demande de revoir le montant des redevances au regard des impératifs climatiques et de l'état du marché à moyen terme. En effet - et je rejoins l'intervention de mon collègue - nous devons encourager les opérateurs à déployer les flottes de véhicules les plus vertueuses possible et, à l'inverse, dissuader le déploiement de véhicules de type S.U.V. en autopartage.

Je donne donc un avis extrêmement favorable au vœu qui nous est présenté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix, tout d'abord, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 156).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DVD 49).

2020 DVD 60 - Prise en compte de l'impact Covid sur les contrats de délégation de service public des parcs parisiens de stationnement. 40 avenants.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la prise en compte de l'impact COVID sur les contrats de délégations.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 60 et le vœu référencé n° 179 qui y est rattaché. Le DVD 60 concerne la prise en compte de l'impact Covid sur les contrats de délégation de service public des parcs parisiens de stationnement. 40 avenants.

La parole est à nouveau à M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Qui est toujours dans la Salle des fêtes.

Merci, Monsieur le Maire.

La conjoncture pandémique est difficile pour toute notre économie. Elle l'est aussi pour le monde du stationnement. La baisse conséquente des recettes est là. Inutile de le contester. Mais cette situation doit nous alerter sur un point : le modèle du stationnement concédé, tel qu'il a été conçu et appliqué depuis plusieurs décennies à Paris, est totalement obsolète. L'engagement des élus écologistes au Conseil de Paris et en responsabilité, a permis d'enrichir nettement les DSP successives de conditions visant à accroître la part des modes alternatifs à la voiture individuelle dans ces espaces. Mais nous avons aujourd'hui besoin d'un nouvel acte en matière de politique de stationnement.

Nous avons besoin de donner un signal fort aux professionnels du secteur pour marquer une nouvelle ambition : plus moderne, plus conforme avec l'évolution de nos mobilités et aux nouveaux usages dans l'espace urbain. Une nouvelle ambition qui s'accorde, d'ailleurs, avec l'une des propositions phares du programme des listes "L'écologie pour Paris" durant la campagne municipale : la suppression de la moitié des places de

stationnement en surface pour libérer l'espace public. Proposition que nous avons transformée en mesure phare de notre programme commun de majorité pour la nouvelle mandature.

En cohérence, cette nouvelle approche de l'espace public doit s'accorder avec une nouvelle façon de concevoir l'exploitation du stationnement souterrain. C'est toute la réflexion développée dans le cadre des états généraux du stationnement, en ce moment même. Je parlais d'un signal fort adressé aux professionnels du secteur. Nous avons besoin d'acter ensemble avec eux le principe suivant : nos parcs de stationnement doivent désormais faire la part belle à bien plus que la voiture individuelle. Nous devons réinventer les usages.

Le vœu que je vous propose pousse un certain nombre de principes. D'abord, sur le modèle économique futur des concessions, pour accueillir bien plus les modes alternatifs à la voiture individuelle et transformer ces espaces en offre de logistique urbaine plus attractive. Et puis, traiter en priorité les modes alternatifs et tous les publics. Je parle des vélos et des deux-roues motorisés, pour faire en sorte, notamment dans les quartiers d'affaires, qu'il y ait une offre conséquente qui libère l'espace public. Les véhicules électriques, bien entendu.

Et puis, enfin, les élus écologistes proposent au Conseil de Paris de rétablir rapidement une iniquité de traitement assez aberrante qui concerne les titulaires de la carte mobilité inclusion, qui bénéficient d'une gratuité en surface mais pas en souterrain, ce qui est absolument anormal. Nous proposons donc de rendre totalement gratuit le stationnement pour les bénéficiaires de cette carte.

Voilà pour le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET. Mais elle n'est pas là.

La parole est à M. David BELLIARD, pour répondre au vœu n° 179 et intervenir sur le projet de délibération DVD 60.

M. David BELLIARD, adjoint. - Concernant le projet de délibération DVD 60, je vais faire très rapidement, Monsieur le Maire.

La crise sanitaire se couple d'une baisse d'activité importante pour certains acteurs économiques. Les gestionnaires de parking sont de ceux-là. Les mesures sanitaires prises lors du confinement, ainsi que celles post-confinement, ont en effet fortement impacté certains parcs de stationnement, notamment ceux accueillant majoritairement un public dit "de visiteurs", liés au secteur de la restauration, du tourisme ou de la culture. La restriction des déplacements, les dispositifs mis en place pendant le confinement, les changements de comportements, ont engendré une baisse de fréquentation dans un certain nombre d'ouvrages à Paris.

Nous avons donc décidé - c'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé aujourd'hui - de voter, d'engager un certain nombre de négociations visant à soutenir l'équilibre économique de ces acteurs, avec deux principes. D'abord, une proposition adaptée au contexte économique et contractuel de chaque ouvrage, qui a été classée - mais vous avez tous lu, j'imagine, le projet de délibération - en 3 catégories. Ensuite, une prise de risque limitée et maîtrisée pour la Ville, puisque la mesure compensatoire proposée ne peut excéder 70 % de la perte nette, de laquelle on a soustrait les autres aides éventuelles ainsi que les primes d'assurances. L'ensemble de la liste et les mesures compensatoires vous seront présentés très en détail dans ce projet de délibération.

Ce projet de délibération est important - et vous l'avez rappelé, chers collègues - car nous en avons besoin dans le cadre de nos travaux sur la transformation des places de stationnement en surface. Nous avons besoin, dans ce cadre, d'optimiser et de réinventer notre façon d'occuper nos parkings en sous-sol. D'ailleurs, les représentants des gestionnaires, qui, du fait de la politique que nous menons, ont déjà anticipé un changement en profondeur de leur modèle d'activité, ont participé et participent activement à nos travaux dans le cadre des états généraux du stationnement. Je les en remercie.

Je remercie, bien entendu, les élus du groupe Ecologiste de Paris pour leur vœu qui propose des orientations pour les futures DSP de parking. Je souscris évidemment à leur demande. Je donnerai à ce vœu un avis favorable, avec peut-être un amendement qui vous a été proposé concernant le stationnement vélo. Je vous propose plutôt d'indiquer : "une obligation pour les délégataires à accepter toutes les demandes d'abonnement vélo", et donc, d'aménager leurs parkings selon la demande, que nous savons extrêmement forte.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 179 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2020, V. 157).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DVD 60).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au plan de circulation des quartiers Ménilmontant et Gambetta (20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu référencé n° 180 relatif au plan de circulation des quartiers Ménilmontant et Gambetta.

La parole est à M. François-Marie DIDIER.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis plusieurs années, votre majorité n'a cessé de congestionner notre ville. Dans le 20e arrondissement, vous avez pris des décisions en matière de circulation dont les effets sont désastreux pour les habitants et les commerçants. Mise en sens unique de la rue de Belleville, travaux de réaménagement de la place Gambetta, que le nouveau maire du 20e arrondissement a lui-même critiqué lors de la dernière campagne municipale, et dernièrement, la mise en sens unique en deux temps de l'avenue Gambetta. Il s'agit pourtant d'une artère essentielle de l'Est parisien. Je rappellerai à ce sujet que la Ville de Paris avait refusé la mise en sens unique de cette avenue dans le cadre d'un projet du budget participatif de 2017. Ce refus avait été dûment motivé par un avis technique défavorable des services de la Direction de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris.

En effet, la DVD avançait plusieurs facteurs techniques et réglementaires. Tout d'abord, la nature même de l'avenue Gambetta, qui fait partie du réseau viaire parisien, mais également la densité du trafic de cette avenue, qui ne pourrait être absorbée par les autres voies et axes transversaux.

Je souhaiterais donc comprendre, Monsieur le Maire, les raisons de ce revirement. Car aujourd'hui, c'est une situation chaotique et intenable qui règne dans le 20e arrondissement, notamment dans la rue de Ménilmontant. Lors du Conseil d'arrondissement du 21 septembre dernier, nous avons pourtant alerté sur les risques d'engorgement que faisait courir ce nouveau plan de circulation. Les arguments avancés par la mairie du 20e arrondissement à l'occasion et depuis ce Conseil ne m'ont guère convaincu, et encore moins les habitants du 20e arrondissement.

Face à la grande mobilisation des habitants et des commerçants, la mairie du 20e arrondissement a d'ailleurs reconnu que la situation actuelle de la rue de Ménilmontant n'était pas satisfaisante. Certains élus ont même invoqué le droit à l'erreur. En effet, vos décisions constituent un non-sens en raison des reports de trafic non maîtrisés, des embouteillages, de l'augmentation de la pollution, des accidents, de la circulation entravée des lignes de bus aux heures de pointe.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, mon groupe émet le vœu suivant : la définition d'un nouveau plan de circulation dans le 20e arrondissement en concertation avec les habitants, et la réouverture totale et immédiate de l'avenue Gambetta dans les deux sens dans l'attente de son nouveau plan de circulation. J'espère que vous répondrez favorablement à ce vœu dans l'intérêt des habitants du 20e arrondissement. Je vous prie, n'éluisez pas le sujet en me répondant sur la question des "coronapistes". Ce n'est pas ce qui pose le problème. Il n'y en a pas rue de Ménilmontant.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, François-Marie DIDIER.

Je donne la parole à M. David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Cher collègue, merci pour ce vœu.

Je vais quand même vous parler un petit peu de "coronapistes" puisque tout cela est lié. Lors du premier déconfinement, nous avons développé un réseau de pistes sanitaires, "coronapistes", pour augmenter l'usage du vélo et diminuer la fréquentation des transports, et ainsi, diminuer la fréquentation des transports en commun. L'Etat a accompagné la démarche en finançant ces aménagements cyclables tactiques par des subventions. Pour se substituer partiellement à la ligne 3 du métro, il a été décidé de réserver une partie de l'espace de l'avenue Gambetta aux vélos, en mettant cet axe en sens unique depuis la place Gambetta. Nous avons alors estimé un certain nombre de reports de circulation potentielle sur le secteur lié à ce projet et proposé des mesures d'accompagnement pour en limiter les effets, comme l'inversion de sens de la rue de Surmelin depuis la rue Pelleport vers la rue Le Bua, dont une partie a été piétonnisée.

Cependant, nous avons bien conscience que cet aménagement nécessite d'être revu, à l'aune d'un certain nombre de problèmes et de la congestion du trafic que nous observons sur le terrain. C'est d'ailleurs, je vous le rappelle, tout l'intérêt de ce que l'on appelle "l'urbanisme tactique", puisque nous pouvons constater sur le terrain et en temps réel - in vivo, pourrais-je dire - ce qui fonctionne et surtout ce qui ne fonctionne pas, et de pouvoir, de facto, aménager et améliorer les dispositifs que nous sommes en train de mettre en place.

Une démarche est donc en cours, menée par l'ensemble de l'équipe du 20^e arrondissement et pilotée par Éric PLIEZ, le maire du 20^e arrondissement. Je rappelle qu'une réunion publique a eu lieu le 26 novembre dernier, présentant différentes options d'amélioration de la situation aux riveraines et aux riverains qui étaient présents.

Des ateliers de travail, avec un comité de suivi, ont également eu lieu les 7 et 15 décembre derniers. Un premier résultat sera présenté dans une réunion publique - toujours en distanciel et en numérique, crise sanitaire oblige - demain soir. Les actions correspondantes seront mises en œuvre dans les prochaines semaines afin de répondre à cette situation, qui est en effet une situation - je crois que tout le monde est d'accord - problématique.

Pour toutes ces raisons, puisque votre vœu pose un certain nombre de constats et vous avez vu...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous pouviez conclure.

M. David BELLARD, adjoint. - Monsieur le Maire, je termine.

Que nous en partageons un certain nombre, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu. Dans le cas contraire, je serai au regret d'émettre un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'imagine que vous maintenez votre vœu, François-Marie DIDIER ?

M. François-Marie DIDIER. - Je le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote. Il s'agit du vœu n° 180.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la place des véhicules non-polluants dans l'espace public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 181 relatif à la place des véhicules non polluants dans l'espace public.

La parole est à Mme Aurélie PIRILLO.

Mme Aurélie PIRILLO. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la préservation de l'environnement et la lutte contre la pollution sont aujourd'hui reconnues comme des politiques publiques majeures et un enjeu de santé publique de première importance. C'est aussi un levier d'amélioration de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens évident. Incontestablement, en matière de mobilité, la promotion des modes de transports partagés et durables est à développer et à améliorer

fortement. Les deux confinements successifs l'ont confirmé : les Parisiennes et les Parisiens ne veulent plus respirer un air pollué et entendre des véhicules polluants pétarader dans leur rue.

Aujourd'hui, nous devons avoir une vision équilibrée de l'espace public - piétons, vélos, véhicules propres - partagé et peu bruyant. Vous avez développé de façon conséquente les pistes cyclables. Pourquoi ne pas développer également les espaces de circulation dédiés aux véhicules propres ? Le vœu que nous portons s'inscrit dans une démarche équilibrée et écologique des mobilités parisiennes. Nous demandons que les voies réservées soient ouvertes aux véhicules propres, électriques ou hydrogènes. Si nous voulons réellement faire de la fin du diesel dans Paris un accélérateur de transition vers l'électrique, plutôt qu'un mécanisme de remplacement par des véhicules essence alors que nous devons montrer aux Parisiennes et aux Parisiens les avantages tangibles qu'il y a à adopter des modes de mobilité durable, une telle mesure aura cet effet incitatif, tout autant qu'une aide à l'achat ou une prime à la conversion.

Pour éviter de créer davantage d'anarchie et d'embouteillages dans un Paris déjà fort congestionné, cette nouvelle mesure devrait faire l'objet d'une étude d'impact préalable et d'un projet pilote de 6 mois. Prenons une décision pérenne sur la base de ce que nous aurons observé. Bref, osons faire ce que d'autres villes ont déjà fait. Monsieur le Maire, alors que nous venons de fêter les 5 ans de l'"Accord de Paris", faisons un pas de plus vers nos objectifs climatiques. L'espace manque à Paris, les véhicules propres aussi. Ne l'oublions pas.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je donne la parole à M. David BELLARD, pour vous répondre.

M. David BELLARD, adjoint. - Madame PIRILLO, chère collègue, merci pour votre vœu.

La création de voies réservées à la circulation des véhicules à très faible émission est une possibilité qui a été ouverte dans le cadre de la loi LOM. La décision, vous le rappelez, appartient à l'autorité chargée des pouvoirs de police de circulation et de stationnement. C'est donc une question d'opportunité, et non de possibilité réglementaire.

En termes de circulation, les voies réservées existant actuellement sur le territoire parisien sont uniquement des couloirs de bus. Elles ont pour but de favoriser la bonne circulation des transports en commun, tant sur les temps de parcours que sur leur régularité. Ces voies sont également autorisées aux taxis et aux véhicules de secours. L'autorisation de circulation des véhicules dits "non polluants" dans les couloirs de bus contribuerait à charger davantage ces voies et perturberait leur efficacité et leur intérêt. Par ailleurs, une surcharge des couloirs de bus mènerait à une diminution de la sécurité, notamment pour les cyclistes.

Enfin, vous l'avez rappelé et souligné à juste titre, l'espace public parisien est extrêmement contraint. Il s'agit donc d'en prioriser les usages. Nos priorités sont connues : les piétons, les cyclistes et les transports en commun. C'est sur ce "package" et sur ce panel de mobilités que nous construisons la politique que nous sommes en train de mener.

Toutefois, la question des voies réservées est à l'étude en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Suivant les différents scénarios qui seront retenus, ces aménagements pourront faire l'objet d'héritage. Pourquoi pas pour devenir des voies réservées aux véhicules basse émission et au covoiturage, comme vous le souhaitez ? Tout cela est en cours de concertation avec nos partenaires institutionnels et métropolitains.

Enfin, je vous rappelle que des états généraux du stationnement sont en cours. Ils réunissent un panel très large d'acteurs publics, associatifs et privés, qui sont associés à cette démarche de transformation et de priorisation de l'espace public. D'ailleurs, une concertation sera complétée par une conférence citoyenne qui se tiendra à la mi-janvier.

Pour toutes ces raisons, chère collègue, je donnerai un avis défavorable à votre vœu.

(M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Aurélie PIRILLO. - Oui, Monsieur le Maire, je maintiens le vœu.

Je ne peux que regretter que vous vous opposiez à cette démarche, pourtant écologique. Néanmoins, comme la lutte contre la pollution est un enjeu majeur qui doit dépasser les postures partisans, j'ai espoir que vous saurez nous inclure dans vos groupes de travail sur les mobilités propres à Paris.

Monsieur le Maire, David BELLARD, je compte sur vous pour instaurer une démarche constructive et participative sur ce sujet de première importance. Donnons-nous enfin les moyens d'une circulation fluide et écologique à Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La question était de savoir si le vœu était maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux délais de remboursement pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux délais de remboursement du Navigo ImagineR pour les jeunes parisiens.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer aux vœux référencés n° 182 et n° 183 déposés par le groupe Changer Paris.

Je donne la parole à Mme Hélène JACQUEMONT.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ces deux vœux sont présentés ensemble puisqu'ils répondent à une même problématique, à savoir les délais de paiement aux Parisiens des sommes qui leur sont dues par la Ville. Il s'agit de vœux qui traitent du soutien au pouvoir d'achat, en améliorant la trésorerie des Parisiens et Parisiennes concernés. Soutien d'autant plus nécessaire, vous l'accorderez, qu'en cette période pandémique nombre d'entre eux connaissent des difficultés financières, particulièrement pour boucler les fins de mois. Je rappelle que la Ville s'est engagée, d'une part, à contribuer à l'effort financier des Parisiens qui acquièrent un vélo à assistance électrique à hauteur de 400 euros, avec un engagement de règlement sous 4 mois, rarement respecté. D'autre part, la Ville s'est engagée à rembourser intégralement le coût du "Navigo Imagine R", ce qui représente 350 euros pour les jeunes Parisiens et un budget significatif dans les économies des familles parisiennes. Plus de 1.000 euros pour 3 enfants. Ce remboursement doit avoir lieu dans un délai de 2 mois.

Nous ne contestons nullement les délais d'instruction nécessaires aux services. En revanche, il apparaît invraisemblable que plusieurs semaines s'écoulent avant le virement effectif sur le compte bancaire du bénéficiaire. Nous demandons que la Ville réduise à 5 jours les délais de virement du remboursement "Navigo Imagine R", une fois la demande acceptée et signifiée par mail aux intéressés par les services. Parallèlement, nous demandons que la Ville réduise à 5 jours les délais de virement concernant la contribution financière de 400 euros à l'achat d'un vélo à assistance électrique, une fois la demande acceptée et signifiée par mail aux intéressés par les services.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. David BELLARD, pour vous répondre.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame JACQUEMONT.

Mes chers collègues, vous pointez du doigt et vous soulignez un sujet sur lequel nous travaillons déjà. Je vais vous faire une réponse. Vous avez présenté vos 2 vœux ensemble. Je me permettrai de répondre, puisqu'il appelle 2 réponses différentes.

D'abord, sur la question des aides à l'achat de V.A.E., la durée médiane de traitement de ces dossiers d'aide, entre l'arrivée du dossier et de l'ordre de virement, est de 21 jours. Ces délais sont parfois effectivement rallongés lorsque des échanges supplémentaires sont nécessaires avec des demandeurs suite à des problèmes de R.I.B. ou de compte soldé. Je peux également vous dire que ce délai médian de 21 jours va grandement se raccourcir - je pense que c'est une bonne nouvelle - pour tous les dossiers créés depuis le 7 décembre, date d'ouverture du nouveau téléservice V.A.E. Cette nouvelle procédure de paiement par mandat collectif a été mise

en place avec succès. Dorénavant, il faudra compter entre 1 et 2 semaines entre la validation du dossier et l'envoi de l'ordre de virement de l'aide délivrée par la Ville de Paris.

Ensuite, sur la question du remboursement du "Navigo Imagine R" pour les jeunes Parisiens... D'abord, je suis très heureux de voir que vous partagez cette mesure. Ensuite, pour vous dire que, par le vœu adopté lors de la séance du Conseil de Paris d'octobre 2020, l'Exécutif a validé l'orientation permettant aux jeunes usagers de bénéficier de la gratuité des transports sans avoir à avancer le coût de l'abonnement. Depuis, la DVD travaille avec ses partenaires, notamment Comutitres et Ile-de-France Mobilités, à la faisabilité de cette mesure depuis cet été dans le cadre de la préparation de la future campagne 2021-2022, et l'adaptation de l'interface d'abonnement nécessaire pour cela. Cette interface sera spécifique à Paris. Elle nécessite donc des développements informatiques, pour lesquels la définition du besoin a été détaillée auprès de Comutitres lors des précédentes réunions de septembre. Des échanges sont donc déjà en cours pour permettre l'achat d'un "pass Navigo" 100 % sans avance de frais, puisque c'est aussi l'objectif que nous partageons.

Pour toutes ces raisons et du fait que nous avons, comme vous pouvez le constater, des avancées significatives sur les 2 dossiers qui sont proposés dans ces vœux, je vous demanderai de retirer vos vœux. Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Est-ce le cas ?

Mme Hélène JACQUEMONT. - Je vous remercie de ces explications très intéressantes et très claires qui touchent à un vrai sujet. Il s'agit d'argent. Mais nous ne retirons pas le vœu tant que nous ne voyons pas une amélioration significative de la situation, puisque vous avez annoncé une solution en vigueur depuis le 7 décembre. Pour l'instant, nous n'avons pas encore...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 182 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 183 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Les 2 vœux sont donc repoussés.

2020 DDCT 111 - Adoption du Règlement intérieur du Conseil de Paris et de la Charte de fonctionnement des Missions d'information et d'évaluation.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à l'examen du projet de délibération DDCT 111, avec différents amendements, à propos du règlement intérieur.

La première intervenante est Mme Lamia EL AARAJE.

Où est-elle ? Elle est de l'autre côté ?

On va la chercher. Il faudrait qu'elle arrive.

Sinon, on va passer à M. Geoffroy BOULARD, s'il est prêt ?

Allons-y, Geoffroy BOULARD. 5 minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous examinons aujourd'hui le projet de règlement intérieur de notre Conseil pour les 6 années de cette mandature. Il s'agit d'un texte important, structurant, qui doit tout à la fois contribuer à réguler les débats et les votes de notre Assemblée, tout en garantissant les droits des Conseillers de Paris et protéger notamment ceux de l'opposition. Depuis le mois de septembre, les membres de la commission du règlement intérieur ont pu échanger de manière constructive. D'abord, en établissant le constat de l'existant, ce qui fonctionne, ce qui fonctionne moins bien et ce qui pourrait fonctionner mieux. Puis, chacun des groupes politiques a pu proposer plusieurs pistes de réforme. Certaines ont été entendues, d'autres non, pour aboutir à une solution de compromis sous l'égide de Patrick BLOCHE, qui, je crois, a rencontré, sinon l'unanimité, du moins un large consensus.

A l'instar de plusieurs autres groupes, Changer Paris a défendu la revalorisation du rôle des commissions. Un travail qui sera poursuivi dans les mois à venir. Nous avons également souhaité une meilleure garantie des droits de l'opposition, avec 2 minutes d'explication de vote sur les vœux, le maintien de la niche des groupes politiques et l'extension des temps de parole lors de celles-ci, la présence requise des adjoints aux commissions lorsque l'ordre du jour les concerne, ou encore la reconnaissance de la présidence d'une commission au principal groupe d'opposition, ce qui est le cas. Nous nous réjouissons que ces mesures aient pu être retenues dans le projet qui vous est présenté ce soir.

Nous avons également soutenu la création d'une 8e Commission destinée à traiter les questions liées à l'environnement, en demandant à l'Exécutif d'en élargir le périmètre initial aux questions liées à la propreté, à l'eau et à l'assainissement. Nous aurions également souhaité limiter les communications de l'Exécutif à une seule par session, pour éviter que les ordres du jour ne s'alourdissent trop souvent et parfois artificiellement. Nous désirions également doter chaque Conseiller de Paris d'un droit de suite, en lui permettant de reprendre la parole lorsque le temps qui lui est imparti n'est pas échu, comme cela se fait dans les assemblées parlementaires ou dans certaines collectivités locales. Nous regrettons que ces propositions n'aient pas été retenues.

Nous avons également envisagé qu'une séance de questions spécifiques puisse être réservée aux interpellations du Préfet de police, au regard du caractère récurrent des thématiques liées à la sécurité dans les questions d'actualité. C'est avec une certaine circonspection, il faut bien l'avouer, que nous accueillons des modifications liées à la préparation de la séance, en particulier pour tout ce qui concerne les délais de dépôt des inscriptions, vœux et amendements.

Nous avons entendu votre souhait, Monsieur le Maire, et celui de l'administration, de pouvoir débiter les commissions et la séance par des ordres du jour complets. Toutefois, vous comprendrez que c'est à l'aune de ces résultats que nous jugerons de la pertinence de cette modification. L'ensemble de ces considérations, ainsi que les efforts de co-construction de ce texte entrepris par l'Exécutif - que nous souhaiterions pouvoir retrouver en bien d'autres domaines - nous conduiront donc, avec le groupe Changer Paris, à le voter favorablement.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

La parole est à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, tout d'abord, je souhaitais commencer mon intervention, qui, rassurez-vous, ne sera pas extrêmement longue, par saluer le travail que nous avons pu effectuer collectivement autour de Patrick BLOCHE. Je remercie son dévouement et son sens du consensus pour nous permettre de travailler intelligemment autour de ce règlement intérieur. Personnellement, j'ai pris beaucoup de plaisir dans cet exercice, qui nous a permis de réfléchir ensemble autour du mode de fonctionnement que nous souhaitions avoir pour les 6 prochaines années. Je pense que, le moins que l'on puisse dire, c'est que ce règlement intérieur est le fruit d'un travail collégial, intelligent et extrêmement consensuel, qui nous permet d'aller dans le bon sens.

Le règlement intérieur - et je ne permettrai pas de dévoyer les propos qui ont été ceux de Patrick BLOCHE - a vocation à permettre un travail respectueux de toutes et tous, et principalement à garantir les droits de l'opposition. Je pense que, le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est un travail réussi qui nous est présenté là, et que nous allons toutes et tous pouvoir voter de façon intelligente et avec une adhésion complète.

Ce règlement intérieur, aujourd'hui - je tiens à le saluer là aussi - permet de renforcer le rôle des commissions. Je pense que c'est une véritable avancée pour toutes et tous, notamment en institutionnalisant davantage le rôle de celles-ci et en permettant la création d'une 8e Commission, qui va permettre de renforcer l'engagement de notre Ville et de notre Assemblée sur un certain nombre de sujets, en lien avec les questions environnementales et écologiques.

J'espère que nous pourrons avancer sur la question de la retranscription des commissions. Cela a été évoqué. Je pense que l'on est tous en capacité de comprendre que, sur le plan logistique, quelques difficultés se posent à ce sujet. Pour autant, je ne désespère pas que nous puissions avancer à terme et que cela nous permette de valoriser davantage les travaux qui sont les nôtres en amont des Conseils.

Par ailleurs, je tiens à saluer - je finirai par ce point - le fait que les avancées qui ont été proposées permettent aussi davantage de fluidité dans nos débats. Cela permet peut-être de désencombrer notre ordre du jour de débats parfois pas forcément en lien avec notre ordre du jour en tant que tel, à proprement parler. En revanche, que l'on puisse avoir ces débats en commission, s'il en était besoin, et que nous puissions nous concentrer sur l'essentiel, notamment en permettant davantage d'allers et retours, si je puis dire, entre les différents élus que nous sommes, en vue d'avancer sur les débats.

Sur la question des vœux, là aussi, je me réjouis que l'on puisse continuer à exercer le droit de déposer des vœux, bien évidemment, et que l'on puisse le faire de façon intelligente, toujours en lien avec notre ordre du jour, en permettant d'avoir davantage de temps de parole et davantage d'échanges avec l'Exécutif.

Je tenais à remercier collectivement l'ensemble des groupes qui se sont prêtés à cet exercice. Je vous invite à voter des deux mains ce superbe exercice démocratique et ce règlement intérieur.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le Code général des collectivités territoriales nous impose d'adopter ce règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent l'installation du Conseil. Nous sommes donc parfaitement dans les clous. Il était important que cette mouture - Geoffroy BOULARD l'a parfaitement rappelé - soit le fruit d'un travail consensuel, puisqu'il fixe nos règles de fonctionnement, l'organisation de nos débats, et surtout, préserve les droits de l'opposition. Cette recherche de consensus a pleinement été mise en œuvre à travers les 4 réunions de travail que Patrick BLOCHE a animées, avec l'écoute, la bienveillance et la courtoisie que chacun lui reconnaît. Je retiens de ces réunions passionnantes, que lorsque l'on s'écoute, que l'on recherche l'équilibre, on aboutit à des propositions plutôt cohérentes et dont on espère qu'elles permettront d'améliorer les conditions de travail et d'échange entre collègues.

Je ne vais pas revenir sur les propositions que nous avons faites, mais qui ont été retenues puisque Geoffroy BOULARD les a présentées. Je voudrais simplement revenir sur les propositions qui n'ont pas été retenues, et qui peut-être feront l'objet d'autres nouvelles réflexions, puisque Patrick BLOCHE souhaite que l'on puisse poursuivre ce travail de réflexion en commun à travers l'année 2021.

La limitation à une seule communication de l'Exécutif par session, cela nous paraissait un point important. La possibilité d'un droit de suite pour le Conseiller de Paris intervenant, s'il lui reste un reliquat de temps - c'est l'article 2 - afin d'enrichir le débat. La limitation de la possibilité pour l'Exécutif de déposer des vœux en séance. C'est un souci qui est revenu chez de nombreux collègues. L'idée qu'un temps de parole supplémentaire doit être accordé de manière équitable par la présidence de séance à l'Exécutif, comme au Conseiller de Paris à l'origine d'une intervention. L'ajout, pourtant crucial à notre sens, de la défense du pacte républicain parmi les compétences des commissions. Je veux revenir sur l'installation - c'était un point fort de nos demandes - des questions d'actualité spécifiques au Préfet de police, comme cela existait dans le passé. Il y a suffisamment de sujets concernant ces problèmes pour que chaque Conseiller de Paris puisse, en séance, interpellier le Préfet de police. Patrick BLOCHE nous a dit que c'était la Mairie de Paris, l'Exécutif municipal, qui n'a pas souhaité instaurer cette séance de questions au Préfet de police.

Enfin, s'agissant des absences excusées aux séances du Conseil de Paris, vous n'avez assez étrangement pas accepté l'ajout des activités liées à l'exercice d'un autre mandat électif, y compris celui de Conseiller métropolitain, qui est pourtant directement liée au mandat de Conseiller de Paris. Et des obligations professionnelles, médicales ou familiales. Cette incohérence demeure pour moi, encore à ce jour, incompréhensible.

S'agissant toujours de cet article 32, qui énumère les motifs d'absence aux commissions, j'aimerais, cher Patrick BLOCHE, que vous nous précisiez, comme vous l'avez fait en commission, le périmètre des cas de force majeure afin de dissiper toute ambiguïté.

Comme l'a dit Geoffroy BOULARD, notre groupe votera le règlement intérieur.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à mon tour de remercier l'ensemble des membres de la commission qui ont travaillé à ce nouveau projet de règlement intérieur, pour la qualité de nos débats et échanges qui ont permis après plusieurs mois de travaux d'aboutir à une version finale - cela a été rappelé par le groupe Changer Paris - qui a fait l'objet d'un large consensus. Je tiens à vous remercier personnellement, cher Patrick BLOCHE, pour l'esprit d'ouverture et la bienveillance dont vous avez su faire preuve dans ce délicat exercice de synthèse, avec tout le sérieux et la rigueur qui vous caractérise. Cela a été dit par mes collègues : cette refonte de notre règlement intérieur va dans le sens de plus de transparence démocratique, d'une meilleure fluidité de nos travaux, mais surtout et avant tout, d'un renforcement du rôle et du pouvoir des commissions, que nous appelions de nos vœux. Sans tomber dans un inventaire à la Prévert, permettez-moi de citer quelques-unes des propositions phares que nous portions.

Comme vous pouvez aisément le deviner, l'une des propositions les plus emblématiques que nous défendions, compte tenu de l'importance de ces sujets, est la création d'une nouvelle commission qui soit spécifiquement et uniquement dédiée aux questions environnementales. C'est donc chose faite avec l'arrivée de la 8e Commission, un symbole fort pour nous qui marque réellement notre volonté commune de faire de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité une priorité de cette mandature. Par ailleurs, le nouveau découpage des commissions permet un rééquilibrage thématique, une redistribution des périmètres qui est beaucoup plus cohérente et lisible, tout à fait conforme à nos attentes.

Enfin, nous, élus écologistes, pensons que les commissions ne doivent pas se résumer à être une simple chambre d'enregistrement de l'Exécutif. C'est pourquoi nous souhaitons - et je crois, d'ailleurs, que c'est l'enjeu majeur de la refonte de ce R.I. - revaloriser et renforcer le rôle des commissions sur le modèle de l'Assemblée nationale. Désormais, il sera possible, sur une proposition, d'auditionner des personnalités extérieures, d'émettre un avis sur les projets de délibération et les vœux, mais aussi de présenter des rapports d'étapes sur les plans et les délibérations structurantes de cette mandature.

Cela a été dit par certains de mes collègues : sur la question du délai de dépôt des vœux, qui a été avancé à notre demande, il s'agit simplement d'assurer une organisation plus optimisée de la séance, tant pour les services, les cabinets et les élus que nous sommes. Cela va nous permettre, non plus de découvrir les vœux le matin même de la commission, quelques heures avant, mais de pouvoir les étudier réellement en amont, de les analyser, d'émettre un avis préalable sur ces vœux, qui pourront désormais être présentés et débattu dès le passage en commission. C'est donc une réelle avancée importante, que je tenais à souligner.

Enfin, on salue également la présence obligatoire et le rétablissement des sanctions financières en cas d'absence non justifiée des élus. Nous souhaitons également institutionnaliser une pratique de notre Assemblée qui ne figurait jusqu'alors pas dans notre règlement, contrairement à celui de l'Assemblée nationale, pour inscrire formellement l'us et coutume qui consistait à confier la présidence de la commission chargée des finances à l'opposition.

Une autre avancée majeure, qui répond à une exigence de transparence démocratique que nous demandions, les questions et réponses écrites seront désormais, comme c'est le cas également à l'Assemblée nationale, publiées obligatoirement en ligne.

Cher Patrick BLOCHE, comme vous l'avez très justement rappelé au début de nos travaux, notre règlement intérieur vise avant tout à garantir le droit d'expression de tous les élus, plus particulièrement des élus de l'opposition et des élus non-inscrits. Vous connaissez notre profond attachement à la démocratie au sein de notre Assemblée délibérative et à l'expression des diverses sensibilités qui la composent. Nous pensons que la politique se nourrit du débat d'idées et de la confrontation de points de vue. Le débat contradictoire est le signe d'une démocratie saine, et nous avons eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises lors de nos travaux en commission. Nous sommes et restons donc farouchement opposés à la limitation du nombre de vœux non rattachés, car nous pensons que les vœux sont un outil d'expression démocratique par excellence des élus, mais pas seulement. Ils sont aussi un formidable outil d'interpellation qui permet notamment de se faire le relais des combats et des mobilisations citoyennes. C'est donc sans surprise que notre groupe votera l'amendement de Danielle SIMONNET pour revenir sur cette limitation que nous considérons comme une entrave à la liberté d'expression démocratique des élus.

En outre, nous le savons, cette version n'est qu'une première étape. Nous devons aller encore plus loin sur des chantiers majeurs et essentiels à nos yeux. Je pense surtout, notamment dans un souci de transparence démocratique, à la publicité et à la retransmission en ligne des commissions, mais aussi au renforcement de la démocratie participative de notre Assemblée. Nous pourrions également - pourquoi pas - rendre publiques les auditions des Missions d'information et d'évaluation, et créer une page sur le site Internet de la Ville qui soit dédiée aux commissions, avec une publication de l'ordre du jour, des comptes rendus et des auditions d'experts. Vous pouvez compter sur les écologistes pour faire des propositions très concrètes dans la poursuite de nos travaux.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens à vous remercier également pour les débats qui ont eu lieu dans le cadre de la préparation de ce règlement intérieur et tout particulièrement l'écoute de Patrick BLOCHE. J'associe à cette intervention nos collègues du groupe "Indépendants et Progressistes".

Tout d'abord, nous saluons les innovations comme la création de la 8e Commission sur des sujets fondamentaux face à la crise environnementale. Une remarque, toutefois. Lors de la précédente mandature, il y avait 7 commissions et 2 présidences pour l'opposition. Cette fois, avec 8 commissions, il n'y a qu'une seule présidence. C'est un retour en arrière.

Nous vous remercions également d'avoir répondu à la demande du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes d'appliquer à Paris la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique de décembre 2019, qui doit faciliter l'engagement politique. En effet, nous avons demandé que soient appliquées les dispositions relatives à la prise en charge des frais de garde, particulièrement nécessaires dans une Assemblée rajeunie et soucieuse de protéger la parentalité. Nous avons pris note que cette disposition, qui ne figurera pas au règlement intérieur, sera proposée au vote de notre Assemblée début 2021. C'est un progrès.

Nous vous remercions également d'avoir accédé à notre demande de moderniser les motifs d'absences autorisées, en particulier sur la notion de congé paternité. Nous restons toutefois en attente sur un certain nombre d'interprétations en matière de décès ou raison médicale d'un enfant. Je rejoins mes collègues qui vous ont demandé un certain nombre de précisions.

Nous avons, par ailleurs, formulé un certain nombre de propositions afin de faciliter le débat en séance, d'éviter que notre Conseil de Paris ne soit semblable à un débat de politique générale durant 3 jours et d'éviter que les débats soient uniquement figés d'avance, sans possibilité d'intervention sans inscription préalable. D'ailleurs, ce Conseil est un peu l'exemple de longues interventions, qui risquent d'être encore plus longues demain avec le nouveau règlement intérieur.

Droit d'interpellation, durée des prises de parole, prises de parole debout, nous n'avons pas été entendus sur ces propositions. Dans un contexte global, nous étions prêts à imaginer un certain nombre de modifications. Nous avons même évoqué la diminution du nombre de vœux présentés, si toutefois les droits de l'opposition et de chacun des Conseillers étaient garantis. Mais nous n'avons pas su vous convaincre de moderniser de façon globale ce règlement. Nous retirons donc un certain nombre de nos propositions.

Nous souhaitons également donner aux commissions plus de poids, un rôle plus important, demandant que les adjoints puissent répondre en commission aux questions posées aux membres qui y siègent, et non en renvoyant en séance les possibles réponses. Enfin, faire que ces commissions soient filmées et diffusées sur le site de la Ville de Paris en temps réel.

Nous sommes attachés à la rationalité de nos travaux. A chaque Conseil, un certain nombre de vœux sont présentés. Nous avons été particulièrement insistants sur une demande : celle de produire, autant de fois que nécessaire, un tableau de suivi des vœux, ce qui éviterait de conduire à la présentation à plusieurs reprises du même vœu. Même adopté par la majorité, il est parfois difficile de savoir ce qui a été mis en œuvre. Lorsque les amendements sont rejetés, ils peuvent être parfois représentés en Conseil d'arrondissement. Nous en avons plusieurs exemples.

C'est à la fois pour faciliter le travail des élus de ce Conseil, mais également celui de nos collègues d'arrondissement, qu'il nous semble important qu'un tableau de suivi des vœux et de leur mise en œuvre soit présenté.

Nous avons pris connaissance de votre amendement n° 220 bis, qui propose que le tableau de suivi soit présenté 2 fois par an à l'ensemble des élus. Nous souhaitons, avant de nous prononcer sur le maintien ou le retrait de notre vœu, que vous puissiez préciser les modalités et l'esprit de ce suivi.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je voudrais dédier mon intervention aux "dames pipi", aux kiosquiers. C'est très sérieux, les "dames pipi". Leur lutte était très dure. Aux kiosquiers, aux taxis, aux mineurs isolés étrangers, aux exilés, aux livreurs à vélo, aux grévistes de tant d'entreprises du commerce, aux femmes de chambre, aux femmes du "Palais de la Femme", à toutes celles et ceux qui ont pu mener tant de luttes pour défendre leur tête. Contre la centrale à béton Lafarge, contre l'envahissement publicitaire, pour défendre un service public, La Poste, la R.A.T.P., la S.N.C.F., et j'en passe. Toutes ces luttes pour que la question de la condition animale puisse être abordée dans cette Assemblée. Je voudrais dédier mon intervention à tous ces combats. Pendant toute la mandature précédente, j'ai présenté environ 700 vœux. Je ne les ai pas écrits toute seule. En fait, j'ai relayé de nombreux combats parisiens qui souhaitaient pouvoir être exprimés dans cette Assemblée.

On va adopter un nouveau règlement intérieur. Est-ce qu'il constitue une avancée démocratique ? Regardez-le bien. C'est une régression démocratique, parce que vous allez tout simplement limiter à un vœu par élu. Certes, pour bon nombre de groupes, cela ne va pas changer grand-chose. Pour bon nombre de groupes, cela ne changera rien. D'ailleurs, quand je discute avec chacun et chacune d'entre vous en dehors de cette Assemblée, à la buvette, dehors, vous reconnaissez tous que c'est une modification du règlement intérieur adapté à ma petite personne. Alors, je suis très honorée d'avoir autant retenu l'intérêt de cette Assemblée.

Je voudrais juste vous signaler que, ce faisant, c'est-à-dire faisant une modification du règlement intérieur pour une élue, c'est assez discriminant, mais, en fait, derrière moi, ce n'est pas moi, Danielle SIMONNET. On s'en fout de moi. D'abord, je ne suis pas moi toute seule. Je représente quelque chose. Oui, je représente une tendance politique. Oui, je suis la seule élue des listes "Décidons Paris", soutenues par "La France insoumise", qui étaient présentes sur l'ensemble des arrondissements, avec plus de 500 candidats. Cette expression politique, vous l'appelez "non inscrite". Quel mépris ! Vous savez que c'est une tendance politique. Elle représente quelque chose.

Au-delà de cela, tous ces vœux, cela représente ses combats. Pour ses combats, ils peuvent aussi n'en avoir strictement rien à faire, de "La France insoumise". Ce n'est pas le sujet. Cela leur permet, en instrumentalisant - et je l'accepte - d'avoir cette expression et de vous interpeller en tant qu'élus, et de forcer à ce que ces sujets, ces luttes sociales, écologiques et citoyennes soient abordées quand elles ne font pas l'objet de l'ordre du jour de notre Assemblée.

Alors, il faut assumer que la décision que vous allez prendre est importante. Est-ce que vous voulez cette régression démocratique, qui, certes, est dans l'air du temps ? On ne peut pas dire que MACRON soit le progrès démocratique. C'est plutôt la grande régression démocratique. Vous serez dans l'air du temps. Mais est-ce qu'au contraire, ce règlement intérieur va respecter cette démocratie d'interpellation ? Alors, oui, il y a une tribune, faite à l'arrache, avec plus de 120 syndicalistes qui l'ont signée, associatifs, représentants de collectifs citoyens, de causes très différentes, des locataires en passant par des combats animaux, écologistes, sociaux. Aujourd'hui, ils sont 500 à l'avoir signée, en quelques jours. Parce que, pour eux, c'est important, et quelle que soit leur opinion politique, de pouvoir continuer à interpeller les élus et à faire rentrer les sujets dans cette Assemblée.

Comprenez quand même, rien que dans cette Assemblée, dans cette séance, par exemple la question de la gare du Nord. Le fonctionnement de l'Exécutif est tellement démocratique dans sa conception de faire de la politique, que s'il n'y avait pas ce droit de faire des vœux, cette décision, si majeure dans la mandature, d'accepter de privatiser une gare et de faire un aménagement qui ne correspond ni aux usagers, ni aux salariés, ni aux riverains, n'aurait même pas été abordée ici. Ce n'est que par les vœux que l'on a pu aborder ce sujet.

Je vous entends dire, saluer le travail de Patrick BLOCHE au niveau de la commission. J'apprécie beaucoup le travail de Patrick BLOCHE. C'est vrai qu'il est toujours d'une très grande écoute. Mais je n'ai pas pu en bénéficier. Je n'ai pas eu un coup de fil, pas un mail. Je n'ai pas été associée à cette commission. Vous ne trouvez pas cela choquant ? Ce que je représente n'a pu avoir aucune information, à part une fois que tout était dans O.D.S.

Autre sujet. Sachez que, dans le contexte, ces modifications, vous les avez testées pendant la séance du mois de novembre, où, sous prétexte de Covid, vous avez décidé de tester l'antidémocratique. Je suis très fière, j'ai fait mes deux recours au tribunal administratif pour excès de pouvoir et un déferé préfectoral. Pourquoi ? Parce qu'à un moment donné, il y a aussi ce qui s'appelle le "Code général des collectivités territoriales". Et ce serait bien, quand vous faites un règlement intérieur, de penser aussi au cadre légal.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il va falloir aller vers votre conclusion.

Mme Danielle SIMONNET. - En conclusion, il y a un certain nombre de mesures que vous prenez, qui sont aussi dans le règlement intérieur actuel, qui ne sont pas conformes au Code général des collectivités territoriales. Un débat organisé : oui, mais si un élu n'a pas au moins 5 minutes pour intervenir, cela n'est pas possible.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Justement, 5 minutes que vous nous dites.

Mme Danielle SIMONNET. - Et bien, justement, essayez de me couper le micro, parce que vous savez me limiter dans mes arguments. Vous me donnez l'objet d'un nouveau recours au tribunal administratif.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Non. Madame SIMONNET, c'est 5 minutes pour tout le monde.

Mme Danielle SIMONNET. - Même si c'est 5 minutes pour tout le monde.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - C'est 5 minutes pour tout le monde.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous sommes censés être une Assemblée délibérante.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie de conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - De fait, vous la réduisez à une salle d'enregistrement.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme MAQUOI, pour 5 minutes.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Patrick, pour le travail que tu as conduit, et aux participants et aux participantes.

Plus que le règlement et les mesures, je voulais distinguer le règlement et l'esprit. On n'arrivera peut-être jamais, je pense, à rénover un peu nos modes délibératifs uniquement par un règlement. C'est aussi un esprit démocratique et la manière dans laquelle on est. Je pense que le travail en commission ne pourra être effectif pas par tout ce que l'on a modifié, ou tout ce que l'on a voulu encadrer, mais par notre volonté en tant qu'élu et de la place dans laquelle on est pour en faire un vrai espace de dialogue. Donc, les élus, d'y participer et d'y travailler sur le fond. D'ailleurs, on s'est engagés, les élus, à déposer des vœux plus tôt, à s'inscrire plus tôt, à faire ces efforts. J'attends de l'Exécutif et des adjoints et des adjointes qu'ils prennent le temps de répondre en commission, d'engager le dialogue, et parfois, de faire des retours peut-être un peu plus rapides aux groupes. Je pense que l'on y gagnera en fluidité.

Tout cela, on ne peut pas l'inscrire dans un règlement intérieur. C'est un état d'esprit et comment on se respecte les uns les autres dans cet hémicycle et comment on augmente la qualité de notre argumentation.

Je salue aussi la création d'une 8e Commission, qui est dédiée à l'une des priorités de la mandature - la lutte contre le réchauffement climatique - et qui permet de mettre en cohérence, puisqu'il y a des sujets qui bougent, les sujets de notre commission. Cela devrait nous laisser le temps de délibérer en Conseil de Paris sur des sujets qui clivent, ou alors s'il y a encore besoin de faire des ajustements et des amendements.

J'espère - et je m'associe à Maud LELIEVRE dans ce qu'elle disait - que dans nos prochains Conseils de Paris, on ne sera pas prévenu une heure avant que l'on va déborder, que l'on ne se retrouvera pas là à 21 heures 30 à discuter encore avec des sujets importants. Je pense que la démocratie mérite mieux que cela. Tout cela est très opaque, au-delà de notre petite salle.

Pour cela, il y a encore un travail à faire, qui est celui de valoriser le travail des commissions. Chloé en a parlé effectivement : pourquoi ne pas filmer ? Mais il y a peut-être aussi d'autres moyens à inventer. Je pense que ce qui pourra aider, c'est une proposition qui était portée, je crois, par le groupe Paris en commun : que les niches puissent être aussi des débats organisés qui permettront d'avoir une ouverture un peu plus intéressante.

Enfin, nous voterons l'amendement n° 185 présenté par Danielle SIMONNET. Je ne reviens pas sur les arguments développés par Chloé. On peut avoir des stratégies politiques différentes pour nos différents groupes.

Nous, par exemple, on a choisi de déposer très peu de vœux, parce que l'on s'y concentre en termes de communication. Mais ce n'est pas mieux, ni moins bien que le choix fait par Danielle SIMONNET, comme elle le disait, de relayer des luttes. Il faut juste que chaque groupe politique puisse être maître de sa stratégie et de ses choix.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, on a eu plusieurs réunions de la commission du règlement intérieur qui nous ont permis d'aboutir à un document consensuel, qui est finalement dans la continuité du précédent règlement intérieur et prend en compte quelques modifications qui tiennent compte de l'expérience que nous avons eue dans les différentes séances. Il nous a permis de poser sur la table quelques problèmes que nous rencontrons.

Premier sujet qui a été abordé, c'est la 3e Commission, une commission très lourde, avec beaucoup d'adjoints, beaucoup de dossiers, des commissions qui dureraient très longtemps. Il a été créé une 8e Commission. Nous saluons la création de cette 8e Commission, qui a permis de regrouper certaines thématiques avec une cohérence de commission.

Comme cela a été dit par mes précédents collègues, la question qui a été évoquée, c'est : comment ces commissions peuvent-elles être plus dynamiques, permettre d'auditionner, d'éclairer, d'avoir des débats qu'il n'est pas forcément nécessaire d'avoir ici même, dans l'hémicycle, et donc, de revaloriser un peu ce travail en commission ?

Le groupe Communiste et Citoyen est satisfait des orientations qui ont été prises sur l'animation de ces commissions, par le fait que l'on a écrit dans le marbre que la 1re Commission était présidée par l'opposition, ce qui n'était pas écrit jusqu'à présent et est maintenant un acquis pour l'opposition.

Je voudrais dire aussi qu'il serait bien - cela n'a pas été écrit dans le règlement intérieur, c'est une proposition que j'ai faite - que les commissions aient lieu le même jour, puisque, jusqu'à présent, nous avons la 1ère Commission qui était détachée et avait lieu le mardi. Je trouve que c'est un peu plus juste d'avoir les commissions le même jour, plutôt que d'avoir une commission qui soit détachée, et qui, au fur et à mesure, est devenue "la commission balai", qui permettait de déposer des vœux qui n'avaient pas été déposés. C'était une commission de rattrapage. A voir si cette question peut être évoquée par l'administration quand on y viendra.

Je voudrais aussi me satisfaire du fait que l'on puisse auditionner avec des débats organisés. La présidente de la 1ère Commission, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, a fait auditionner, lors d'une séance précédant ce Conseil, les organisations syndicales. Je me félicite et me fais aussi l'écho des luttes - comme le dit Danielle SIMONNET, puisqu'elle n'a pas le monopole de porter les luttes dans cet hémicycle - de l'union départementale de la C.G.T., qui a été auditionnée pour la première fois et en est très satisfaite.

Enfin, nous avons eu un grand débat, un débat sans fin, qui est celui de la durée de nos Conseils. Nous avons des Conseils, et celui-ci est un exemple, qui durent de plus en plus longtemps, qui posent des problèmes en termes d'administration, parce qu'il y a quand même du personnel qui travaille, des collaborateurs de groupe. Il y a tout ce qui se fait autour de la séance. On se retrouve avec des séances, comme hier soir, qui finissent à 22 heures, une séance comme ce soir qui va certainement dépasser les 22 heures, et des conseils de Paris qui arrivent à durer 4 jours. Pour cela, il faut que l'on respecte l'expression de la démocratie, mais il faut aussi que l'on s'interroge sur le cadre. Et pour le cadre, il faut des règles.

Il a été évoqué cette question des vœux. Avant de parler de cette question des vœux, je voudrais dire que nous avons plusieurs outils et une boîte à outils assez complète pour pouvoir intervenir. Nous avons le droit d'amender les projets de délibération. Nous avons le droit à des vœux rattachés. Nous avons les questions d'actualité. Nous avons les questions écrites. Nous avons également le droit de délibération pour les groupes quels qu'ils soient, à tour de rôle. C'était une innovation de la dernière mandature. Reste cette question des vœux non rattachés.

J'ai entendu notre collègue Danielle SIMONNET, sur le fait que ses vœux permettent d'évoquer des luttes, des débats qui ne peuvent pas avoir lieu sur des projets de délibération ou sur des débats organisés. Je peux le dire, comme Danielle SIMONNET : le groupe Communiste et Citoyen relaie régulièrement, et encore à ce Conseil autour de la gare du Nord, des luttes et travaille avec des associations, des syndicats. Ce n'est pas quelque

chose d'exclusif à Danielle SIMONNET. C'est vrai aussi pour les écologistes. Par contre, ce que je reconnais, c'est que la limitation par le nombre d'élus pose un problème pour les non-inscrits.

Je pense - et nous voterons le vœu de Danielle SIMONNET - que l'on aurait pu accoler à ce règlement un nombre minimum de vœux non rattachés pour les élus non-inscrits.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il faut aller vers la conclusion.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vais conclure.

Cette proposition n'a pas été retenue. C'est pour cette raison que nous voterons l'amendement proposé par Danielle SIMONNET et que nous voterons le règlement intérieur.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Dernière intervenante, Mme Maud GATEL.

Et bien, non.

Je vais donc donner la parole à Patrick BLOCHE pour répondre à tout le monde.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à toutes les intervenantes et intervenants qui ont été des membres actifs de la commission de révision du règlement intérieur. Je les remercie d'autant plus chaleureusement, et vraiment, je ne les remercie pas de manière formelle. C'est parce que ce sont leurs contributions, les contributions de leur groupe respectif, qui ont permis de construire, au fil de quatre réunions, le projet de délibération qui vous est soumis. Un grand merci, parce que c'est un travail où chacun a apporté sa pierre. J'ai essayé, dans la mesure du possible... Il a été rappelé que je n'avais pas pu donner satisfaction à toutes les demandes, parce que des demandes pouvaient être contradictoires. J'avais dit, au préalable - cela a été rappelé à juste raison - qu'un règlement intérieur, c'est d'abord la garantie des droits des groupes de l'opposition. Nous y avons veillé collectivement.

Nous avons été amenés à mettre en œuvre un certain nombre de modifications. A travers vos interventions, elles ont été rappelées. Je ne voudrais pas être dans la répétition. De ce fait, je voudrais surtout que vous ayez à l'esprit que nous n'avons pas cherché à limiter l'expression des élus et des groupes, et des différentes sensibilités du Conseil de Paris. Puisque, de façon paradoxale, il ne s'agissait pas de gagner du temps, de réduire par le règlement intérieur la durée de nos séances. Puisque, et parfois à mon initiative, on a rallongé les temps de parole. On a rallongé, par exemple, le temps de parole pour les explications de vote, qui seront de deux minutes alors qu'elles n'étaient que d'une minute. Je parle évidemment des vœux. Nous avons été amenés, sur la capacité d'initiative des groupes, qui a été confortée - je crois que c'est Nicolas BONNET-OULALDJ qui le rappelait - puisque les groupes pourront non seulement proposer des projets de délibérations, comme c'était le cas déjà, mais aussi des débats organisés.

Nous avons augmenté les temps de parole pour ces temps accordés aux groupes, que l'on appelle communément des "droits de tirage". Et puis, nous avons été amenés aussi à augmenter le temps de parole des présidents de commission, qui est porté à cinq minutes, puisque, là aussi, nous voulons revaloriser le travail des commissions, et - vous l'avez évoqué fort bien les uns et les autres - avec une mesure centrale qui est la création d'une 8e Commission consacrée aux enjeux de l'environnement, du climat et de la biodiversité. Et le fait d'inscrire dans le marbre du règlement intérieur, le fait que le principal groupe d'opposition préside la 1ère Commission, la Commission des finances.

Je vais vous décevoir, Danielle SIMONNET - j'en suis affreusement désolé par avance - mais l'Exécutif à travers moi n'est pas à l'initiative de la limitation des vœux non rattachés. J'ai repris cette proposition qui m'a été faite, parce qu'elle avait effectivement l'accord d'une majorité des membres de la commission de révision du règlement intérieur. Comme cela a été justement dit, et pour connaître par cœur chacun des vœux qui sont déposés lors des séances du Conseil de Paris, je peux constater que sur tous les bancs de la majorité comme de l'opposition, on sait relayer les luttes sociales, syndicales, citoyennes, écologiques à Paris, et cela continuera. C'est évidemment indispensable pour la démocratie.

De ce fait, il m'a été posé une question précise, notamment en cas d'absence. Qu'est-ce qu'un cas de force majeure ? J'ai été regarder dans le droit du travail. La première caractéristique d'un cas de force majeure, c'est qu'il est imprévisible. Il est donc difficile de prévoir ce que peut être un cas de force majeure dans un règlement intérieur, à partir du moment où il est par définition imprévisible.

Je vais vous répondre, cher Jack-Yves BOHBOT. Nous saurons appliquer cette disposition avec discernement, comme nous avons toujours su le faire. Vincent de VATHAIRE et moi-même, nous y veillerons. C'est un engagement que je prends auprès de vous.

Sur l'amendement n° 116 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes et n° 220 de Danielle SIMONNET, concernant le suivi des vœux, j'ai proposé un amendement de l'Exécutif qui permet un point d'étape au moins une fois par semestre sous forme d'un tableau. C'est ouvert aux groupes, mais aussi, chère Danielle SIMONNET, aux élus non-inscrits. Sur les autres amendements de Danielle SIMONNET, je donnerai un avis défavorable.

En tout cas, je vous remercie très largement, sinon quasiment unanimement, de voter ce règlement intérieur. Le travail, comme j'en ai pris l'engagement, continuera en 2021. Nous devons travailler sur deux sujets essentiels. D'abord, continuer le travail de revalorisation des commissions. Ce ne sont certes pas des commissions identiques aux commissions parlementaires, notamment avec une demande de retransmission qui doit faire l'objet d'une analyse préalable tant technique que financière. Nous allons revenir sur cette question. Et puis, le deuxième motif pour se retrouver, c'est suite à un travail que je ferai avec Anouch TORANIAN : le soin d'inscrire dans ce règlement intérieur des outils nouveaux, des outils plus larges et plus dynamiques de participation citoyenne aux travaux de nos séances du Conseil de Paris.

Merci à vous toutes et à vous tous d'avoir contribué si activement à mieux faire vivre la démocratie parisienne.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Nous avons une série de votes d'amendements et de vœux avant de voter le règlement intérieur.

En réponse aux amendements n° 184 et n° 220, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 220 bis.

L'amendement n° 184 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, est-il maintenu, ou retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ?

Il est retiré. Très bien.

L'amendement n° 220 déposé par Mme SIMONNET est-il retiré ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 220 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 220 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 220 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 220 bis est adopté.

Le vœu n° 185 déposé par Mme SIMONNET est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Une demande de scrutin public...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - On va interrompre la séance deux minutes.

Vous voulez prendre la parole avant ?

Allez-y.

INTERVENANTE. - Cinq minutes de suspension de séance, Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Cinq minutes, mais pas plus parce que nous sommes déjà en retard.

INTERVENANTE. - Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à vingt-et-une heures trente-sept minutes, est reprise à vingt-et-une heures quarante et une minute, sous la présidence de M. Frédéric HOCQUARD, adjoint).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci de vous rasseoir.

2020 DDCT 111 - Adoption du Règlement intérieur du Conseil de Paris et de la Charte de fonctionnement des Missions d'information et d'évaluation (suite).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Puisque l'on parle règlement intérieur et procédure - et comme nous le savons, la procédure est la sœur jumelle de la liberté - le vote peut avoir lieu par scrutin public manuellement ou à l'aide du vote électronique, sur la demande du quart des Conseillers présents, ou d'un président de groupe, ou de son délégué, ou de l'Exécutif.

Je vous prie de m'excuser, Madame SIMONNET, mais vous n'êtes pas dans cette catégorie.

Est-ce que, dans cette catégorie, quelqu'un demande un scrutin public ? Non.

Je vais donc continuer la procédure de vote sur l'amendement n° 185.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 185 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 185 est repoussée.

L'amendement n° 186 déposé par Mme SIMONNET est-il maintenu ? Oui.

INTERVENANTE. - Monsieur le Président, au niveau de la Salle des fêtes, on voudrait recompter le vote qui vient de se tenir, s'il vous plaît.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Sur l'amendement n° 185 ?

D'accord. Très bien.

C'est vrai que nous n'avons pas eu, donc... Allons-y.

On va revoter l'amendement n° 185, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

INTERVENANTE. - 12 pour, en Salle des fêtes.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Qui est contre ?

INTERVENANTE. - 7 contre, en Salle des fêtes.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Qui s'abstient ?

INTERVENANTE. - 3 abstentions en Salle des fêtes.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - 30 pour, 33 contre, 31 abstentions.

La proposition d'amendement n° 185 est repoussée.

Merci pour ce vote.

Le n° 186 a été voté, il me semble.

On va le revoter pour être bien sûr.

Le vœu n° 186 déposé par Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 186 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 186 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 187 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 187 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 216 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 216 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 218 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 218 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 219 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 219 est repoussée.

Je mets donc maintenant aux voix le projet...

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 217 déposée par Mme SIMONNET - j'allais l'oublier, il y en avait tellement - assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 217 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 111 ainsi amendé, donc notre nouveau règlement intérieur.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DDCT 111).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la saisine de l'Inspection générale pour une évaluation des moyens consacrés à la propreté.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons enchaîner et passer à l'examen de vœux non rattachés.

Nous allons examiner le vœu référencé n° 188 relatif à la saisine de l'Inspection générale pour une évaluation des moyens consacrés à la propreté.

La parole est à M. Jean LAUSSUCQ.

Où est-il ?

INTERVENANTE. - Il est en Salle des fêtes.

M. Jean LAUSSUCQ. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Allez-y.

M. Jean LAUSSUCQ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vœu a pour but de nous rappeler une nouvelle fois le sujet de la propreté à Paris. Chacun peut reconnaître que la situation n'est pas satisfaisante, et nous ne pouvons pas nous y résigner. La malpropreté est trop souvent la première étape d'une dégradation de la qualité de vie et d'une montée de l'insécurité dans nos rues et espaces verts. Nous avons engagé, lors de la précédente mandature, une mission d'information et d'évaluation sur la propreté à Paris. Elle nous avait permis de jeter un regard neuf sur cette question en l'abordant sous l'angle des surfaces à nettoyer. Elles ont augmenté de 30 % depuis 2001.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Excusez-moi. En Salle des fêtes, est-ce que vous pouvez parler un peu plus fort parce qu'ici, on vous entend très mal, malheureusement ?

M. Jean LAUSSUCQ. - Vous m'entendez mieux, là ?

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Oui.

M. Jean LAUSSUCQ. - Parfait.

Les rues et les jardins de Paris doivent être propres. C'est une mission de service public essentielle, première, à laquelle nous sommes tous attachés. Posons-nous donc la question des moyens que nous mettons en face de cet objectif compte tenu des besoins. Il apparaît que les moyens de la propreté à Paris, qu'il s'agisse des personnels ou des matériels, n'ont pas fait l'objet depuis plusieurs décennies d'une réelle évaluation complète des moyens que nous pouvons déployer pour atteindre les objectifs que nous nous assignons.

Rachida DATI avait donc saisi, le 10 novembre dernier, le cabinet de la Maire de Paris pour proposer l'inscription de ce sujet au programme de travail de l'inspection générale de la Ville. Ce vœu, dans la continuité de cette sollicitation, permettrait de poursuivre les travaux de la MIE, d'informer correctement les membres du Conseil de Paris sur les moyens dont nous disposons réellement à Paris pour faire de nos rues et de nos jardins des espaces propres, de dégager des pistes d'actions sur un sujet qui ne cesse pas de nous mobiliser.

Avec Rachida DATI, Geoffroy BOULARD et les élus du groupe Changer Paris, nous vous proposons donc de voter ce soir la saisine de l'Inspection générale de la Ville de Paris pour réaliser un audit interne sur ce sujet. J'ajoute, s'il en est besoin, que la qualité et le professionnalisme des agents municipaux ne sont pas en cause. Un bon professionnel a besoin de bons outils. Donnons-leur efficacement les moyens de faire leur travail.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Conseiller.

Je partage un certain nombre des points que vous évoquez dans votre vœu, notamment, pour aller rapidement, le fait qu'il y ait besoin et nécessité de clarté, de transparence, sur les moyens affectés à la propreté. Les moyens humains, matériels, le type de moyens matériels, les moyens financiers qui sont engagés, mais également la façon dont tout ceci fonctionne. Car s'il n'y a pas transparence, s'il n'y a pas clarté, il y a parfois de la défiance. Il y a parfois des mythes auto-entretenus. Il y a en tout cas difficulté à avoir un vrai travail de coopération, notamment avec les élus d'arrondissement. Cette clarté et cette transparence, nous la devons aux agents eux-mêmes, aux organisations syndicales. C'est un engagement que nous avons pris vis-à-vis d'eux.

Nous la devons aux maires d'arrondissement et à leurs adjoints. C'est un engagement que j'ai pris vis-à-vis d'eux au cours des nombreuses réunions que nous avons eues depuis le 3 juillet.

Pour autant, j'ai deux points de divergence avec votre exposé et le texte de votre vœu. D'abord, vous écrivez qu'il n'y a pas eu de point sur les moyens affectés à la propreté depuis 10 ans. C'est faire peu de cas du travail remarquable effectué par la M.I.E., qui était à l'époque - en 2018 - présidée par Florence BERTHOUT et coprésidée par Éric LEJOINDRE, qui a permis de poser de nombreux éléments, de sortir justement du mythe des histoires et de poser les choses factuellement. Nous devons actualiser ce travail. Mais là où j'ai une divergence, c'est que ce n'est pas du tout un travail de l'Inspection générale, mais le travail de la DPE. C'est à la DPE de le faire. La DPE doit le faire, elle a été mandatée pour cela. Elle doit le faire et en rendre compte à l'ensemble de ceux que j'évoquais : les agents, les organisations syndicales et les maires d'arrondissement. C'est leur travail. C'est ce qui a été demandé au nouveau directeur de la DPE, et c'est ainsi que nous conduirons ce travail qui ne pourra être fait qu'en transparence avec les élus d'arrondissement. C'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis défavorable à votre vœu. Parce que...

Non, non. Je suis très sérieuse. On ne décharge pas une direction de ce qui est de sa responsabilité.

Proposez-le-moi, cher Monsieur le Maire. Proposez-le-moi.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Frédéric HOCQUARD fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Tenons-nous. Tenons-nous !

Laissez Colombe BROSSEL répondre seule et sans invectives particulières.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Le mépris écrasant, ça va ! D'accord ?

Je travaille avec les maires d'arrondissement, je les vois, j'échange avec eux. Je travaille avec les adjoints d'arrondissement, je les vois, j'échange avec eux.

Je vous dis que j'ai un point de divergence sur le vœu. Si vous voulez faire une proposition d'amendement et dire que c'est à la DPE de le faire, faites-le, et je voterai le vœu avec plaisir.

Mais le mépris écrasant, ça suffit !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Je voudrais vraiment que l'on termine cette séance du Conseil de Paris, avec, je n'ai qu'une seule demande : respectons-nous les uns les autres. Nous ne pensons pas la même chose, nous le savons. Et je dirai quelque part : heureusement, puisque cela fait vivre le débat démocratique. Mais ne nous attaquons pas aux personnes en tant que telles.

Je suis désolé, je vois bien qui attaque les personnes.

De ce fait, je mets aux voix le vœu n° 188...

Vous l'avez pris pour vous, Madame la Présidente ? Je ne me suis pas tourné vers l'opposition quand j'ai dit cela. Bon. Je ne vous ai pas exemptée pour autant.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'abandon des masques de protection dans l'espace public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 189 relatif à l'abandon des masques de protection dans l'espace public.

La parole est à M. René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, à cette heure, alors que la trêve de Noël approche à grands pas et que nous en avons tant besoin, ce vœu ne veut pas être polémique. C'est une

remontée de nos agents dans le cadre de nos délégations sur la propreté, que vous évoquiez, Madame la Maire. La propreté, cette priorité pour Paris. Ces agents, dont je salue le travail sans relâche en ce moment pour ramasser les feuilles, qui ne se ramassent pas à la pelle mais se soufflent, étaient ce matin revêtus de blouses blanches de protection, car sous les feuilles, il y a les masques. Les masques, triste marque de l'incivilité qui jonche nos espaces publics dans cette période de confinement.

Sur le parcours entre mon domicile et la mairie d'arrondissement, que je fais 4 fois par jour - un trajet de 20 minutes - je dénombre entre 5 et 10 masques abandonnés par terre, surtout aux sorties des métros et à proximité des stations Vélib'. Je ne revendique pas la notoriété de l'artiste TooLate, mais je collectionne aussi les photos des lieux les plus étranges pour la présence de ces masques. Bref, c'est donc ce risque infectieux qui menace les agents, avec une pollution sournoise pour l'environnement. Car la destinée de ces masques, ce n'est pas de compliquer la gestion des bacs jaunes, mais de se retrouver dans un sac plastique et rejoindre le bac des ordures ménagères.

Je faisais le point avec notre chef de division DPE, affligé par ces incivilités et aussi désespéré par l'absence de moyens d'action. Ce vœu avait, à l'origine, notamment pour objet de demander à la Maire de Paris d'interpeller le Gouvernement pour obtenir enfin la publication du décret promis depuis janvier. Madame le Maire, plus la peine. C'est une bonne nouvelle, dont je me fais l'écho : après plus de 6 mois d'attente, ce décret vient enfin d'être publié au J.O. le 13 décembre, dimanche dernier. Dorénavant, ces incivilités seront plus sévèrement punies, ce dont je me félicite. Et donc, ce vœu adressé à l'Exécutif, c'est désormais de renforcer les consignes de verbalisation à l'égard des jets de masques et de lancer une campagne de communication contre l'abandon des masques, en avertissant le public que cette infraction est punie depuis lundi dernier d'une amende, beaucoup plus dissuasive, de 135 euros. Prenons-la comme un cadeau à nos éboueurs, et donc, aux Parisiens civiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De là où je suis, ne pas abandonner son masque est bien. Le porter, c'est tout aussi bien.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL, pour répondre au nom de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Cher Monsieur BERNARD, merci beaucoup pour ce vœu, auquel je souscris pleinement sur l'ensemble des trois points qui sont évoqués. Je pense que c'est en effet important que nous portions ensemble, avec les arrondissements, ce type de campagne, de consigne et d'interpellation. Je me permettrai juste de rajouter, pour que nous l'ayons collectivement en tête, le fait que nous devons travailler - cela a été demandé à la DPE - sur l'accompagnement des filières de recyclage. Parce qu'il va falloir également que nous trouvions à accompagner des initiatives qui peuvent et doivent exister, doivent être amorcées et impulsées, sur la question du recyclage.

Ce sera donc un avis fort favorable.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Mais je parle dans le micro, parfois. C'est un avis très favorable. M. BERNARD l'avait bien compris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons passer au vote du vœu n° 189.

On n'aurait pas dû distribuer de sandwiches. Du coup, certains sont revenus en pleine forme.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis très favorable de l'Exécutif, par la voix de Colombe BROSSEL.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2020, V. 158).

Bravo !

La récréation est terminée.

2020 DEVE 75 - Subvention (10.000 euros) à l'association La Base Sociale et Écologique, (La Base) pour ses actions en faveur de l'environnement et contre le dérèglement climatique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 75 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "La Base sociale et écologique", dite "La Base", pour ses actions en faveur de l'environnement et contre le dérèglement climatique.

La parole est à M. Aurélien VÉRON.

Dans le plus grand silence, s'il vous plaît.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous proposez de verser 10.000 euros d'argent public des Parisiens à "La Base". Vous me direz : il est 22 heures, troisième jour, 10.000 euros. C'est une paille dans la série infinie de subventions à des associations parfois ésotériques. Mais, dans une année de crise et de déficit explosif, cela mérite quand même un peu de s'arrêter sur ces 10.000 euros, une année où il va falloir se concentrer sur les priorités - culture, social - et pas forcément sur ce que je vais vous présenter.

"La Base", c'est quoi ? C'est un lieu qui se définit comme un accélérateur de mobilisation. En gros, un repère de militants, qui rassemble 10 associations, parmi lesquelles "Utopia", qui promet une société sortie du capitalisme et une décroissance assumée, "Nature Rights", qui défend les droits des tribus amazoniennes, sujet passionnant et important mais qui ne concerne pas directement le quotidien des Parisiens, "Le Mouvement", qui structure des campagnes de luttes assez radicales. Bref, "La Base", c'est l'envie d'action, tant sur le plan social - cela veut dire anticapitaliste - qu'environnemental. Environnemental, ce n'est surtout pas du progrès, de la projection, mais plutôt la bougie et la carriole.

"La Base" veut mobiliser, éveiller les consciences - c'est limite Krishna, mais bon, passons - et aider toutes ces associations militantes à se fertiliser. Se fertiliser, je vous laisse... En tout cas, le résultat de cette fertilisation, c'est la multiplication d'actions de plus en plus radicales, brutales. Gêner, bloquer, contraindre les citoyens dans leur quotidien, on le voit tous les jours. Il n'y a pas "extinction" ou "rébellion" dans la liste, mais ce n'est pas loin, et l'on voit ce que cela donne. D'ailleurs, ce soir, on apprend que "Le Petit Cambodge" est squatté par des associations "écologiques". Peut-être des amis de "La Base".

Bref, cette confluence d'activistes, que vous voulez financer avec l'argent des contribuables, veut nous faire comprendre - nous, citoyens - que nous sommes dans le péché de la surconsommation, des voyages lointains inutiles, que nous consommons une alimentation trop riche et des plaisirs trop bourgeois. Place au repentir et à la rédemption, à la robe de bure. Je dirai plutôt "de chanvre". "La Base" promeut la frugalité pour tous, mais pas pour elle, parce que, côté subventions, c'est croissance toute !

Je rappelle quand même que "La Base" vient de réussir un succès : lever 60.000 euros auprès des militants en quelques jours ou semaines par l'appel aux dons. Pourquoi est-ce que les contribuables parisiens, qui n'ont rien à faire de "La Base", financeraient 10.000 euros de leurs poches au moment où tout va mal ? Nous aimerions que "La Base" applique cette exigence de rigueur morale - qui force notre admiration, ne le cachons pas - en commençant par elle-même, en mettant ses actes en adéquation avec ses paroles. Pour cesser cette surconsommation de subventions, nous suggérons une cure d'ascétisme, et donc, sans nous fâcher ce soir, nous voterons contre cette aide de 10.000 euros à vos amis militants radicaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Avec la plus grande sérénité qui soit, je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, loin des caricatures qui viennent d'être énoncées au Conseil de Paris en cet horaire tardif, je voudrais simplement rappeler l'objet de cette subvention à l'association "La Base". Il s'agit d'une aide exceptionnelle de la Ville de Paris pour soutenir cette association, qui est en fait un regroupement associatif, comme cela a été indiqué, créé en 2018, qui se définit comme un espace de citoyenneté et d'engagement contre le dérèglement climatique, qui sensibilise un large public autour des questions environnementales et sociales. "La Base", ce sont plus d'un millier de bénévoles. Ce sont actuellement 5 salariés qui travaillent sur ces fonctions, sur ces questions importantes. "La Base" met à disposition des bureaux, des postes de travail et des salles de réunion à des organisations, à des collectifs, à des entreprises du mouvement pour le climat.

"La Base" a particulièrement souffert des conséquences du confinement, car ses recettes sont liées à son activité associative, notamment la location de bureaux. "La Base" a souhaité renforcer son partenariat avec la

Ville de Paris dans le cadre de la mise en œuvre du "Plan Climat", qui, je vous le rappelle, participe à la mobilisation des citoyens. Les actions de sensibilisation autour des enjeux et l'impact du dérèglement climatique, c'est l'objet de cette subvention, qui ne mérite pas vos caricatures au vu de l'ampleur des missions qui sont effectuées par cette association tout à fait honorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dan LERT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DEVE 75).

2020 DEVE 62 - DAC-DDCT-DASES - Convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et l'Association des Amis des Jardins du Ruisseau en décembre 2019 - Avenant pour l'année 2020.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 62 - DAC-DDCT-DASES et l'amendement technique n° 190 déposé par l'Exécutif qui s'y rattache. Il s'agit de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre Paris et l'"Association des Amis des Jardins du Ruisseau" en décembre 2019. C'est l'avenant pour l'année 2020.

Christophe NAJDOVSKI, vous me confirmez que c'est un amendement technique ?

C'est un amendement technique, je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 190 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 190 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 62 - DAC-DDCT-DASES ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DEVE 62 - DAC-DDCT-DASES).

2020 DEVE 67 - Subvention (14.000 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO - Convention pluriannuelle d'objectifs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 67 relatif à l'attribution de subventions à la "Ligue de protection des oiseaux Ile-de-France" pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges L.P.O. Convention pluriannuelle d'objectifs.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'attribution de cette subvention à la "Ligue de protection des oiseaux" est l'occasion, d'abord, de saluer le travail remarquable qu'elles et ils font pour la préservation de la biodiversité. D'ailleurs, je nous encourage vivement à amplifier et à développer les partenariats de la Ville avec cette association. Car, nous le savons, l'enjeu est de taille : on ne parle plus aujourd'hui simplement d'érosion de la biodiversité, mais bel et bien de la sixième extinction de masse du vivant. Un million d'espèces sont aujourd'hui menacées d'extinction. En France, ce sont un tiers des oiseaux nicheurs qui sont menacés. A Paris, le moineau domestique est en

situation critique, puisque 3 moineaux sur 4 ont disparu du paysage parisien en 13 ans. Je tiens à vous alerter une nouvelle fois à ce sujet.

Vous le savez, les écologistes, sous l'impulsion de ma collègue Joëlle MOREL, avaient, sous la précédente mandature, demandé qu'une étude soit faite pour comprendre les causes de la diminution inquiétante de la population des moineaux parisiens, due, on le sait en grande partie, à l'urbanisation croissante. Cette enquête avait mis en évidence, en 2017, une baisse de 70 % de la population. Les colonies sont aujourd'hui en phase critique. Autrefois omniprésent dans les villes, le moineau domestique risque aujourd'hui de disparaître progressivement si nous n'agissons pas. C'est pourquoi nous devons sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi les copropriétés, et inciter les bailleurs à installer des nichoirs pour attirer des colonies de moineaux.

Nous le savons malheureusement, mes chers collègues, la distribution de nichoirs n'est pas suffisante. S'il n'existe pas de solution miracle pour stopper leur disparition, nous devons néanmoins réfléchir au type de végétalisation, comme l'implantation de haies buissonnantes qui leur permettent de s'abriter hors de la période de reproduction, mais aussi intégrer dans nos documents d'urbanisme le principe d'installer des cavités pour que les espèces puissent installer leur nid. La révision de notre P.L.U. sera une opportunité que nous ne devons pas manquer.

Je voudrais également, Monsieur NAJDOVSKI, vous interpellier sur l'élagage et l'abattage d'arbres au printemps et en été, en période de nidification des oiseaux, opérations qui, pour beaucoup, pourraient tout à fait être programmées en automne et en hiver. Si la coupe et les tailles sont parfois nécessaires sur cette période, elles ne doivent être employées que pour des raisons sanitaires ou de sécurité. En effet, ce sont les insectes, les oiseaux et les autres petits mammifères qui en sont directement les premières victimes.

C'est pourquoi afin de préserver à la fois les oiseaux nicheurs, mais aussi les chauves-souris, la "Ligue de protection des oiseaux" nous a alertés et nous demande de proscrire autant que possible les interventions d'entretien et les élagages des arbres, des arbustes, des haies et des buissons entre le 15 mars et le 31 juillet, et si possible, les éviter sur les seuls arbres du 15 novembre au 15 mars, au moment où les chauves-souris hibernent. Pouvez-vous nous apporter des précisions quant à cette problématique qui est légitimement soulevée à notre collectivité ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Chloé SAGASPE.

La parole est à Mme Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous délibérons sur la subvention attribuée à la "Ligue de protection des oiseaux" afin de mettre en place des refuges dans 28 squares et jardins labellisés. Je partage avec Chloé SAGASPE l'intérêt que vous portez, à travers ce projet de délibération, à cette association, qui est l'une des plus anciennes associations françaises et l'une des plus présentes sur le territoire. C'est une démarche positive. C'est d'ailleurs une démarche positive qui rejoint l'initiative prise il y a 6 ans par la maire du 9e arrondissement, Delphine BÜRKL. Elle avait, lors de "Journées du patrimoine culturel et naturel", engagé l'ensemble de son arrondissement pour créer des refuges dans les 5 squares de l'arrondissement et dans le jardin de la mairie.

Cette démarche de labellisation des parcs et jardins est essentielle parce qu'elle permet de créer de véritables trames vertes. D'ailleurs, le confinement a mis en exergue le besoin de nature, la volonté des Parisiens d'être plus proches de la nature, puisqu'ils ont largement relayé et participé une initiative qui avait été présentée par la "Ligue de protection des oiseaux" : celle du comptage des oiseaux.

Un vrai regret, qui est d'avoir fait le choix de restreindre cela simplement à 28 squares et jardins labellisés, alors que c'est un processus global de labellisation qu'il faut engager. L'urgence écologique est là. Nous l'avons rappelé lors des débats sur le P.L.U. Nous avons la disparition d'un certain nombre d'espèces à Paris, parmi lesquels les oiseaux. Avec 8 % de la surface de la ville intra-muros, 500 espaces verts, il y a mieux et plus à faire. On sait, d'un point de vue scientifique, que c'est l'ensemble des refuges - ceux des parcs, mais aussi ceux des privés - qui forment un tout, créent une véritable politique de préservation.

Pour citer le président de la "Ligue de protection des oiseaux", Allain BOUGRAIN-DUBOURG : "N'attendez pas que la nature vienne chez nous, invitez-la". C'est ce qu'il faut faire demain à Paris, avec une politique plus globale. Nous serons donc, avec mes collègues du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, ainsi que ma collègue Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement, attentifs aux dispositions du prochain P.L.U.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Maud LELIÈVRE.

Dernière intervenante, Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis persuadée que je trouverais bien les moyens, dans d'autres projets de délibération, de rattacher des vœux sur la question des oiseaux. Il faudra sans doute faire preuve de beaucoup d'imagination, mais on y arrivera.

Je voterai ce projet de délibération. Il est important. Pendant la campagne municipale, j'avais donné comme titre à mon livre : "A Paris, les moineaux reviendront". Parce que si 70 % des moineaux ont disparu à Paris et qu'ils sont une espèce en voie d'extinction, qui fait partie de la sixième extinction de masse, c'est bien à cause de notre mode de développement et d'urbanisme. C'est le changement du bâti. A la fois, pour de bonnes raisons : on a rénové des quartiers avec des bâtiments insalubres, donc il n'y a plus de bâtiments avec des endroits tout cassés où les oiseaux arrivaient à se nicher. Certaines façades ne permettent plus la nidification des oiseaux. Ce sont aussi tous les petits buissons qui disparaissent, où les oiseaux ne peuvent plus se cacher de leurs prédateurs ou se préparer dans leur chasse et se nourrir. Ils ont beaucoup moins accès à la nourriture du fait de la modification de notre développement de la ville, qui bien trop souvent bétonne.

Est-ce que l'on arrivera à faire revenir les moineaux dans Paris ? Cela doit être un objectif en repensant le bâti, la reconquête de la pleine terre, des espaces verts, des buissons, et, comme cela a été dit précédemment, en respectant un certain nombre de choses. A la fois, comme nous interpelle la "Ligue de protection des oiseaux", faire attention. Il y a des périodes où l'on ne doit pas faire d'élagage, où l'on doit respecter l'habitat des oiseaux. C'est aussi en développant des niochirs. C'est aussi, dans un grand nombre d'espaces verts, prévoir et développer les refuges, c'est-à-dire des endroits où il n'y a pas de présence humaine, pour que l'ensemble des espèces puissent reprendre leurs droits dans la ville.

Ce projet de délibération est important. Cette réflexion sur un autre rapport au végétal et à la condition animale, et donc aussi aux oiseaux dans la ville, aura besoin d'être nourrie des travaux des chercheurs et des associations qui, concrètement, sur le terrain, observent, analysent, interpellent et sensibilisent.

J'espère que nous voterons tous ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je répondrai aux oratrices qui se sont exprimées sur le sujet, et les remercie de leur intérêt et de leur vigilance sur la question de la protection des oiseaux en Ile-de-France, et plus largement, de la protection de la biodiversité qui en découle. Pour dire que ces refuges sont effectivement l'une des mesures prises par la Ville de Paris pour préserver les populations d'oiseaux. Tous ces jardins parisiens qui vont pouvoir accueillir ces populations d'oiseaux, en collaboration avec la "Ligue de protection des oiseaux Ile-de-France", seront - je l'espère en tout cas - des jardins qui permettront cette reconquête de la biodiversité et de la population des oiseaux à Paris.

Vous avez évoqué la diminution, que l'on a pu constater malheureusement depuis une bonne quinzaine ou vingtaine d'années, de certaines populations d'oiseaux à Paris. Il y a des raisons multiples à cela. L'objectif que nous avons désormais, c'est bien évidemment de répondre à la question de la raréfaction de la présence de certaines populations, en particulier celle des moineaux, et donc, de retrouver les possibilités de leur offrir un habitat qui soit propice. Il se trouve, et c'est un paradoxe, que l'amélioration de l'habitat parisien a entraîné une dégradation des conditions d'habitat pour les moineaux, en particulier pour ses populations. On doit donc être en mesure aujourd'hui d'imaginer des politiques d'habitat, par exemple avec un concept qui est celui d'immeuble à biodiversité positive, de manière que la réalisation d'habitat pour les humains soit aussi favorable à celui des animaux en ville, et en particulier des populations d'oiseaux. Nous avons fermement l'intention de développer, avec les bailleurs sociaux notamment, les immeubles à biodiversité positive.

Vous avez évoqué la question des pratiques. Des consignes sont désormais intégrées par les services de la DEVE - de la Direction des espaces verts et de l'environnement - pour que les opérations d'élagage ou éventuellement d'abattage d'arbres se fassent en dehors des périodes de nidification, de manière à éviter des problèmes concernant la reproduction des populations.

Je terminerai rapidement pour dire que nous avons également un programme de végétalisation de l'espace public : 100 hectares à planter ou à végétaliser, 30 hectares de nouveaux espaces verts à ouvrir, 6 hectares de petite ceinture supplémentaires à ouvrir également. Ce seront, bien évidemment, des réservoirs de biodiversité

que nous avons pour ambition d'ouvrir, qui permettront - je n'en doute pas et je l'espère - d'accueillir aussi de nouvelles populations d'oiseaux à Paris. Ce sont des mesures qui doivent être au service du retour de ces populations d'oiseaux, et plus globalement, de la reconquête de la biodiversité.

En attendant, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 67...

Vous pouvez l'applaudir, effectivement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DEVE 67).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux pieds d'arbres végétalisés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous avons d'abord un vœu référencé n° 191 relatif aux pieds d'arbres végétalisés.

La parole est à Mme Marie TOUBIANA.

Je vous demande instamment de limiter vos interventions à 2 minutes, qu'il s'agisse des élus qui présentent les vœux ou des adjoints qui répondent, vu l'heure tardive.

Marie TOUBIANA, c'est à vous.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les permis pour végétaliser les pieds d'arbres ont été initiés en 2015. 5 ans après, il est nécessaire et utile d'en faire un bilan. Ce bilan est contrasté. Certains sont bien entretenus, et les porteurs de projets méritent d'être félicités et encouragés. Malheureusement, d'autres pieds d'arbres ont été abandonnés après quelques mois. Il ne reste plus de plantations et ils servent de cendriers ou de poubelles, sans parler de l'esthétique dans l'encadrement et de l'encombrement sur les trottoirs, gênant considérablement les piétons, les personnes malvoyantes ou les personnes à mobilité réduite. Je remercie le conseil municipal du 19^e arrondissement qui a voté à l'unanimité mon vœu demandant un bilan.

Monsieur NAJDOVSKI, vous m'avez fait parvenir un bilan chiffré d'abrogation de 1.084 permis pour les pieds d'arbres. Comme perspective, vous envisagez de renforcer l'accompagnement des porteurs de permis. Mais l'accompagnement par qui ? Je vous propose un bilan qualitatif au plus près des habitants, que cette mission soit confiée aux Parisiens de chaque quartier. Un bilan doit se faire quartier par quartier, dans chaque arrondissement. Qui mieux que les habitants pour juger de ces aménagements, faire ces évaluations ou, dans tous les cas, les accompagner ? Vous qui prônez la participation citoyenne, voilà une belle occasion de faire participer les Parisiens à l'esthétique de leur quartier. Pourquoi ne pas leur demander d'accompagner cette évaluation ? Pourquoi éventuellement pas aux conseillers de quartier ? Leur travail permettrait tout à fait d'intégrer le "manifeste de l'esthétique de Paris", que vous envisagez.

C'est la demande que je vous fais. J'espère avoir l'assentiment de tout le Conseil pour ce sujet qui préoccupe tous les Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec les permis de végétaliser, les Parisiennes et les Parisiens sont devenus ou deviennent des acteurs du développement de la nature en ville. Ce dispositif répond à une forte demande citoyenne de participer à la végétalisation dans l'espace public et de renforcer également le lien social grâce à la pratique du jardinage.

Un bilan du permis de végétaliser, qui a été établi cet automne, vous a d'ores et déjà été communiqué, Madame la Conseillère, par mon cabinet - donc en amont de la séance - et vous l'avez mentionné. Depuis son

lancement, je rappelle que les Parisiens et les Parisiennes ont démontré une perception très positive du dispositif, qu'ils se sont approprié, comme en témoignent les 6.900 demandes déposées depuis 2015.

Pour ce qui est du bilan, au 30 novembre 2020, nous avons 2.983 permis délivrés en cours de validité, dont 1.858 pour des pieds d'arbres, ce qui représente 62 % des permis. Ce bilan se fonde sur les visites de terrain qui sont effectuées chaque année par le pôle jardinage urbain de l'"Agence d'écologie urbaine", qui accompagne les porteurs de projets. Pour les titulaires dont le permis n'a visiblement pas été mis en place ou est en mauvais état, nous leur rappelons leur engagement et leur prodiguons des conseils si besoin. A la suite de ces échanges, s'il n'y a pas d'engagement du titulaire de permis pour remédier à la situation, les permis sont abrégés. Au 30 novembre 2020, on comptait ainsi 1.519 permis abrogés, ce qui représente 34 % des permis délivrés au total, dont 1.084 pour des pieds d'arbres.

Ceci étant dit, à la suite de visites de terrain effectuées en septembre et octobre 2020, il a été constaté que 69 % des permis visités étaient mis en œuvre. Nous travaillons actuellement à l'amélioration de ce dispositif. Je ne manquerai pas de consulter les groupes du Conseil de Paris à ce sujet dans les prochaines semaines. Je vous donne donc rendez-vous très prochainement, en espérant que les éléments transmis en amont de la séance aujourd'hui, vous donneront satisfaction et vous permettront de retirer votre vœu. Je vous donne rendez-vous dans les prochaines semaines, de manière à travailler ensemble sur la question de la façon dont on peut continuer à développer cette végétalisation participative à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion du bois de Vincennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 192 relatif à la gestion du bois de Boulogne.

C'est Franck MARGAIN qui nous a rejoints en salle.

Bois de Vincennes, pardon, effectivement.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Vu la charte d'aménagement du bois de Vincennes signée par le Maire de Paris en avril 2003, le "Plan arboricole" de 2006 et le "Plan biodiversité" voté en Conseil de Paris en 2018, considérant la révision générale du "Plan local d'urbanisme bioclimatique" et l'ambition d'intégrer avec un très haut niveau d'exigence tous les sujets environnementaux ; considérant les nombreuses concessions, conventions d'occupation, manifestations accordées par la Ville de Paris dans le bois de Vincennes et le renouvellement de certaines d'entre elles, comme le "Chalet de la Porte Jaune", le festival "We love green", en ce début de mandature ; considérant que le bois de Vincennes a fait l'objet de trop nombreuses atteintes à sa vocation d'espace naturel, de promenade publique, d'espace de loisirs de plein air ; considérant que le maintien de la "Foire du Trône" sur la pelouse de Reuilly est une gêne, qui est revendiquée par tous les habitants du 12e arrondissement ; considérant que le rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France de 2017 concernant la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes met en évidence des améliorations possibles, et en particulier, dans l'évaluation et le suivi des travaux annoncés par les titulaires de conventions d'occupation du domaine public.

Ce même rapport relève que les chartes prévoient la mise en place d'un observatoire des bois, destiné à faciliter l'analyse de l'impact de la gestion sur le milieu naturel, pour estimer le degré de satisfaction du public et apprécier l'adéquation sociale, économique et environnementale, et que cet observatoire n'a toujours pas été créé. Nous considérons que la Chambre régionale des comptes affirme que la concertation avec les communes riveraines a été insuffisante en raison de l'absence d'outils d'évaluation. Le "Comité du Bois", qui réunit les communes limitrophes du bois de Vincennes, ne se réunit plus depuis plusieurs années.

Sur proposition de ma collègue Valérie MONTANDON, que je représente ce soir, et des élus du groupe Changer Paris, le Conseil du 12^e arrondissement demande à la Maire de Paris la mise en place d'un audit indépendant pour évaluer la conformité de la gestion des bois...

Je vous parle, Monsieur BLOCHE.

... avec les engagements écologiques de la Ville. Que les résultats de cet audit soient présentés et débattus en séance du Conseil du 12^e arrondissement et en Conseil de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. Franck MARGAIN. - Et qu'à la suite de cet audit, l'observatoire des bois soit créé par le Maire de Paris, en associant également les communes riveraines, et que le "Comité du Bois" soit enfin réuni une fois minimum par an.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARGAIN.

Je vais peut-être aussi, si M. NAJDOVSKI en est d'accord, donner la parole à la maire du 12^e arrondissement, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, qui l'a demandé.

A vous, Madame la Maire.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Franck MARGAIN, l'observatoire des bois apparaît effectivement dans les chartes bois. Si un observatoire des bois n'a pas été créé formellement, il existe déjà des observatoires remplissant ces missions au sein de plusieurs directions, comme l'"Observatoire de la biodiversité" au sein de l'"Agence de l'écologie urbaine", ou l'"Observatoire des mobilités" au sein de l'"Agence de la mobilité" de la DVD. Nous avons également l'étude de l'APUR. Je suis bien placée pour vous inviter à la lire.

Ces observatoires permettent déjà d'avoir de nombreuses données sur les aménagements et la gestion environnementale du bois de Vincennes. Surtout, et dans la continuité des comités des bois, qui se sont réunis à 10 reprises entre 2015 et 2020, en 2021, l'Exécutif parisien va lancer des ateliers de concertation qui réuniront des acteurs des communes riveraines, ainsi que les acteurs du bois de Vincennes, pour aboutir à un plan programme. Les pistes proposées par l'étude de l'APUR, dans sa récente étude, y seront débattues.

Vous proposez la mise en place d'un audit indépendant pour évaluer la conformité de la gestion des bois avec les engagements écologiques de la Ville. Mais, là encore, de nombreuses choses existent déjà. Le bois de Vincennes est certifié ISO 14001 depuis 2010 pour sa démarche de "management" environnemental. En outre, chaque année, un organisme de certification indépendant vient auditer le système de "management" environnemental du bois. Au cours de cet audit, la conformité des pratiques de l'ensemble des services de la Ville de Paris présents dans le bois de Vincennes, avec la réglementation nationale et les objectifs de la municipalité, est analysée, et la bonne gestion, soulignée. Enfin, les divisions des bois échangent régulièrement avec les concessionnaires et travaillent à ce qu'ils intègrent la démarche environnementale.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de retirer votre vœu et vous invite à soutenir les travaux initiés en la matière par l'Exécutif parisien, ainsi que les maires des communes riveraines, et à prendre en compte les réponses de M. NAJDOVSKI, au service de ce merveilleux espace que le 12^e arrondissement a la chance d'abriter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole logiquement à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai bref. Mme la maire du 12^e arrondissement a déjà dit l'essentiel. Je dirai à M. MARGAIN et à Mme MONTANDON que vous portez le souhait que nos bois soient gérés de manière exemplaire en matière environnementale. Nous vous rejoignons pleinement sur cet objectif, vous vous en doutez bien. Notamment, comme l'a rappelé Emmanuelle PIERRE-MARIE à l'instant, pour ce qui concerne les audits, chaque année, nous avons un organisme de certification indépendant qui vient justement auditer le système de "management" environnemental dans chacun des bois.

Par ailleurs, nous allons renouveler cette année la comitologie des bois, avec, pour l'élargir, inclure l'ensemble des parties prenantes et des acteurs des deux bois. Les comités des bois se sont réunis jusque tard

en 2019. Ce n'est donc pas vrai, Monsieur MARGAIN, qu'ils ne se sont pas réunis depuis plusieurs années. Certes, ils ne se sont pas réunis en 2020, mais il y avait une campagne électorale, et puis il y a eu la crise Covid. En tout cas, nous avons la volonté de lancer un atelier pour chacun des bois. Il sera l'occasion de redéfinir collectivement un projet commun pour chacun des bois, qui donne la part belle à la promenade, à la biodiversité, tout en intégrant de manière intelligente et concertée l'ensemble des autres usages que l'on peut trouver dans les bois.

Sur le plan paysager, nous avons une base, qui est l'étude APUR, publiée cet été. Je vous invite à la consulter. Nous travaillons à l'inscription, dans le programme d'investissement de la mandature, de la poursuite de la renaturation des deux bois parisiens, en particulier, ici, le bois de Vincennes.

Pour toutes ces raisons, je vous donne rendez-vous à ces ateliers et donne un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vous maintenez votre vœu ?

M. Franck MARGAIN. - Nous retiendrons les exclusifs, bien sûr, dans leurs travaux. Mais je rappelle quand même que pour faire mon footing dans le bois de Vincennes, c'est une poubelle dangereuse. Je garde donc mon vœu et le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Vous maintenez votre vœu. Parfait. Merci.

Il suffit de dire : "Je le maintiens" ou "je le retire". C'est aussi simple que cela. Le règlement intérieur ne prévoit que ces deux verbes.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la plantation d'arbres sur les grands axes dans le 5e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que vœu n° 193 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la plantation d'arbres sur les grands axes dans le 5e, est retiré de l'ordre du jour, car non présenté.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'un caniparc sur le quai Saint-Bernard.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que vœu n° 194 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'un caniparc sur le quai Saint-Bernard, est retiré de l'ordre du jour, car non présenté.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la réhabilitation du grand canal parc André Citroën.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons directement au vœu référencé n° 195 relatif à la réhabilitation du grand canal, parc André-Citroën.

La parole est à Mme Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes", afin de le présenter.

Allez-y, chère collègue.

Mme Catherine IBLED. - Merci.

En 1992, était inauguré le parc André-Citroën, un vaste parc du 15e arrondissement, structuré autour de 2 grandes serres, d'une pelouse centrale, d'espaces de jardins thématiques, de cascades et d'un grand canal composé de fontaines et de jets d'eau. Depuis 2002, le grand canal est à l'arrêt et laisse place à une surface malheureusement abandonnée. Différents projets de restauration ont été lancés, particulièrement la remise en

eau des cascades. Mais je viens d'apprendre que les travaux sont de nouveau à l'arrêt et ne reprendront qu'au printemps. On va de nouveau attendre.

Concernant le grand canal, asséché depuis presque 20 ans, je souhaite que des travaux puissent être réalisés au plus vite. Des études de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation du grand canal ont été finalisées, me dit-on, mais force est de constater que rien n'est enclenché pour le moment.

Je souhaite, afin de ne plus perdre de temps et de pouvoir débiter les travaux avant les périodes de canicule et la période estivale, qu'un calendrier précis et concis puisse être élaboré, et également que les riverains puissent être consultés sur les projets proposés. La remise en eau à l'identique, ou avec une nouvelle proposition dans le respect du projet initial des architectes et des paysagistes, permettrait d'offrir des îlots de fraîcheur, si précieux pour les Parisiens et les Parisiennes en période de canicule, mais également vitaux pour l'écosystème du parc. Enfin, cela permettrait de mettre fin à 18 ans d'attente de remise en état du grand canal du parc André-Citroën à Paris 15.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère collègue, chère Catherine IBLED.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, comme vous le soulignez justement dans votre vœu, le parc André-Citroën connaît un immense succès depuis son inauguration en 1992. D'une superficie de 14 hectares, il offre aux promeneurs des jardins thématiques, des pièces d'eau, des fontaines et des jets d'eau. Cependant, la fréquentation intense, couplée à des aménagements complexes, ont provoqué un vieillissement prématuré du jardin. Malgré les efforts d'entretien des équipes locales, une rénovation complète a en effet dû être engagée en 2015. Celle-ci a porté notamment sur les cheminements et parements, les fontaines sérielles, la rénovation des aires de jeux du "Jardin Noir", des platelages et de la "Fontaine Magnolia".

L'avancement des travaux est régulièrement présenté aux élus et au conseil de quartier. Une réunion s'est d'ailleurs tenue le 16 décembre dernier et a permis de faire le point sur les travaux déjà réalisés et à venir, avec des éléments de calendrier, dont : la reprise des cheminements, esplanades et parements ; la réfection des fontaines sérielles, qui sera terminée au premier semestre 2021. Pour ce qui est de la rénovation du grand canal, elle est également intégrée à ce programme de travaux. Des diagnostics ont déjà pu être menés, et des scénarios d'aménagement pourront être présentés dans le courant du premier trimestre 2021.

Il restera à inscrire cette opération au programme d'investissement, en lien avec la mairie du 15^e arrondissement, travail qui est encore devant nous et que nous ne pouvons pas préempter avec des vœux. C'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Compte tenu de la réponse ouverte de Christophe NAJDOVSKI, est-ce que vous retirez votre vœu ?

Mme Catherine IBLED. - Mon vœu est également ouvert, donc je vais le maintenir. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fermeture de la Ménagerie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 196 relatif à la fermeture de "La Ménagerie".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, à travers ce vœu, je souhaiterais que la Maire de Paris demande au Gouvernement la transformation progressive de "La Ménagerie, le zoo du Jardin des Plantes" en un

lieu sans animaux, parce que les animaux seraient placés dans des structures adaptées, considérant que "La Ménagerie, le zoo du Jardin des Plantes", telle qu'elle existe à ce jour, ne correspond pas à la conception que la Ville de Paris se fait de sa relation avec les animaux.

Je voudrais ajouter que, bien souvent, on nous dit que "La Ménagerie" et les zoos ont une fonction positive pour les animaux puisque cela permettrait de contribuer à la préservation des espèces. Je voudrais vraiment m'inscrire en faux par rapport à cet argument, car il y a à peine un tiers des animaux de "La Ménagerie" qui correspondent à des espèces en voie de disparition qu'il faut préserver. Je voudrais surtout vous dire qu'en vérité, les animaux de "La Ménagerie" sont réduits à des objets pour nos loisirs. C'est comme cela que c'est pensé. Je voudrais rappeler que l'on a pris une position très forte dans cette Assemblée, et la France a pris par la suite une position très forte, qui était de dire : il faut des cirques sans animaux, parce que les animaux sauvages n'ont pas à être pris en captivité simplement pour notre propre plaisir et loisir, et qu'il faut changer ce rapport à la condition animale. Il doit en être de même avec "La Ménagerie".

Je voudrais, pour terminer mon propos, vous parler de Nénette. C'est cet orang-outan qui n'a strictement rien à faire derrière des barreaux. Elle a été capturée et, depuis ses 3 ans, est en captivité. C'est aujourd'hui une vieille personne parce que cela dure depuis 47 ans. A la limite, elle est quand même encore plus jeune que moi. Mais pour les animaux, c'est plus âgé. Franchement, c'est une honte.

Je voudrais terminer par cette citation : "Une chose est certaine : la place d'un orang-outan n'est pas derrière une vitre ou les barreaux d'une cage, aussi dorée soit-elle. Savoir qu'il y a quelque part des hardes d'éléphants, de buffles, de girafes parcourant des savanes sans fin, même si je ne dois jamais les voir, me remplit d'une joie intense". C'était François Cavanna, dans "Charlie Hebdo", en 2007.

Je voudrais terminer en remerciant "Paris Animaux Zoopolis" pour m'avoir beaucoup appris sur ce sujet, et qui mènent ce combat. Je souhaitais les citer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, je partage avec vous le souci du bien-être animal. D'ailleurs, on a pu discuter de votre vœu à cette occasion, très récemment. Je voudrais rappeler ici que "La Ménagerie", sous l'égide du "Muséum national d'histoire naturelle", est avant tout un haut lieu de recherche scientifique, qu'elle joue un rôle important dans la préservation de la biodiversité à travers la conservation d'espèces menacées. Ce qui est une mission de service public, d'ailleurs.

Le "Muséum national d'histoire naturelle" s'est engagé, depuis maintenant plusieurs années, dans un processus de réduction très importante du nombre d'animaux accueillis à "La Ménagerie", assorti du départ des plus gros animaux, remplacés par des espèces de petite taille chaque fois que cela était possible. Ainsi, "La Ménagerie", qui comptait en 2010 191 espèces et plus de 1.500 animaux, compte aujourd'hui 142 espèces et 504 animaux, et non pas 1.200 comme vous l'indiquez dans votre vœu. Donc, depuis 2010, le nombre d'animaux présents sur le site a été divisé par 3, avec de nombreuses sorties d'espèces emblématiques, comme les crocodiles, les antilopes, et prochainement, les panthères des neiges.

Par ailleurs, certains individus - vous l'avez mentionné - sont aujourd'hui trop âgés ou fragiles pour partir. Ils ne trouveraient pas de structure d'accueil adaptée pour eux. A titre d'exemple, il est d'ores et déjà prévu le non-remplacement des deux grandes espèces de primates. Leur âge avancé ne permet pas, hélas, qu'ils aient un transfert sans risque de décès ou de grande souffrance s'ils devaient aller de manière forcée dans une autre structure.

Enfin, des travaux d'envergure ont été réalisés par le "Muséum national d'histoire naturelle" afin d'augmenter la taille des enclos, de remplacer les clôtures de métal et de barreaux par des fossés et des vitres, et de réaliser de nombreuses plantations. Des projets de rénovation sont à venir pour améliorer les conditions d'accueil des animaux, avec un programme de rénovation chiffré à 30 millions d'euros.

Vous proposez de fermer "La Ménagerie" et de placer les animaux dans des structures adaptées. Faisons en sorte que "La Ménagerie" soit un lieu adapté. Aujourd'hui, des dizaines d'agents du service public, que ce soient des chercheurs, des scientifiques, des doctorants, des soigneurs...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous pouvez conclure, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - ... veillent sur les animaux de "La Ménagerie". Nous devons exiger que le "Muséum national d'histoire naturelle" poursuive son action de réduction du nombre d'animaux accueillis sur site, en gardant les espèces qui font l'objet d'un programme de conservation.

Je vous propose, dans la suite des échanges que j'ai eus avec les personnels du "Muséum national d'histoire naturelle", de les auditionner lors de la prochaine réunion de la 3e Commission, et si vous le souhaitez, de visiter ensemble "La Ménagerie" au début de l'année 2021, de manière à construire avec les personnels du "Muséum national d'histoire naturelle" cette orientation ensemble.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

On a compris votre réponse ouverte, Monsieur le Maire.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Monsieur le Maire, excusez-moi, il y a une explication de vote en Salle des fêtes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, oui. Je n'ai rien oublié.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Pardon.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Comme vous le savez, les explications de vote interviennent seulement après la réponse de l'Exécutif.

J'ai donc sur mon écran Douchka MARKOVIC. Son nom est également inscrit sous mes yeux. Je ne l'ai donc pas oubliée. J'essayais de lui manifester non seulement ma sympathie, puisqu'elle est en Salle des fêtes, mais aussi le fait que je ne l'avais pas oubliée.

Chers collègues, je vous fais remarquer, et j'ai l'adjointe à la santé en face de moi, que nous arrivons en cette fin de séance et je trouve qu'il y a un sacré relâchement dans le respect des distances sanitaires, des distances physiques entre nous. En salle des fêtes, c'est très bien respecté. Ça l'est beaucoup moins dans l'hémicycle du Conseil de Paris. Je ne dis pas cela pour jouer au père Fouettard, mais simplement pour que vous preniez soin de vous.

Je donne la parole à Mme Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Effectivement, Nénette, femelle orang-outang, est née en 1969 à Bornéo. A 3 ans, elle a été capturée et arrachée à son habitat naturel, une forêt, pour arriver ici, à Paris, en 1972, à "La Ménagerie, zoo du Jardin des Plantes". Ménagerie, c'est presque floral, beau, comme nom. En fait, nous parlons d'un zoo. C'est un zoo qui a été créé en 1794, c'est-à-dire actuellement l'un des plus vieux zoos au monde. Je suis née en 1978 à Paris. J'ai 42 ans. Nénette a maintenant 51 ans. Cela veut dire qu'elle a passé 48 ans d'emprisonnement. 48 ans d'incarcération. Toute ma vie. Toute sa vie. 48 ans dans une cage sans jamais pouvoir sortir du béton et des grillages. Imaginez-vous enfermé dans votre appartement, un confinement de 48 ans.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous demande de vous taire, je vous en prie.

Mme Douchka MARKOVIC. - Nous devons mettre fin à cet enfermement inacceptable pour Nénette, mais aussi pour tous les autres animaux de "La Ménagerie". Nous devons trouver un lieu adapté et, pourquoi pas, transformer l'actuelle "Ménagerie" en un hôpital de la faune sauvage, comme Montpellier est en train de le faire en changeant son zoo en hôpital.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Danielle SIMONNET, vous maintenez votre vœu, j'imagine ?

Je m'en étais douté !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis ouvert, mais défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Chers collègues, un peu de silence, d'autant plus que nous arrivons à la dernière page.

Ce sont les dossiers qui concernent la délégation de Nicolas NORDMAN.

Vous mesurez donc qu'à 22 heures 40, la fin de cette séance dépendra largement de vous. Je voudrais, compte tenu des sujets que nous allons traiter, en présence de M. le Représentant du Préfet de police - que je salue - que nous ayons le débat le plus policé possible.

Ouaf-ouaf. C'est la fatigue, excusez-moi. En général, je fais plus subtil. J'essaye, tout du moins.

2020 DPSP 5 - Subventions (205.941 euros) et conventions avec 6 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance, de lutte contre la récidive et de la tranquillité publique.

2020 DPSP 6 - Subventions (16.000 euros) et conventions avec 4 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération de DPSP 5 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 6 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance, de lutte contre la récidive et de la tranquillité publique.

La parole est à M. Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je pense que vous serez tous d'accord pour que je fasse en même temps les projets de délibération DPSP 5 et 6, ce qui représentait 10 minutes de temps de parole, mais je vais le réduire selon 2 angles : vous expliquer la novlangue que vous nous faites subir depuis 3 jours - je vais essayer de le faire en moins de 10 minutes - et ensuite, vous expliquer pourquoi vous êtes assis à gauche de cet hémicycle et pourquoi nous sommes assis à droite.

Sur le DPSP 5, on commence immédiatement avec les propos introductifs, parce que vous nous proposez d'agir face à un phénomène. On n'agit pas "face" à un phénomène quand on traite de délinquance, on agit "contre" un phénomène. "Et un phénomène nouveau" - vous nous expliquez - "s'inscrivant aux frontières de la délinquance et des conduites à risque". La notion de conduite à risque évoque la culture de l'excuse, qui vous sied si bien à la gauche de cet hémicycle. Nous allons rentrer un peu dans le détail, avec quelque chose dont vous êtes assez friands, cette novlangue que vous nous faites entendre depuis 3 jours.

Pour ce qui concerne le quartier de la Goutte-d'Or, vous proposez de financer pour près de 55.000 euros un projet d'atelier éducatif de ramassage des encombrants. En somme, c'est une sous-traitance de la propreté, que vous n'êtes pas capables d'assumer, que vous allez subventionner encore une fois. Je proposais éventuellement un amendement et un atelier, puisqu'il s'agissait de respecter le cadre de vie et l'espace public, pour le respect des bibliothèques. Malheureusement, je pense que vous le rejetterez. L'amélioration de la propreté de l'espace public. Quand on parle de propreté et de sécurité avec vous, les effets sont nuls. Rien n'a jamais été aussi sale dans ce secteur de Paris. Tout cela pour 54.500 euros, que vous auriez pu tout à l'heure consacrer au vœu de mon collègue Jean LAUSSUCQ sur l'évaluation des moyens consacrés à la propreté.

Mais, attendez, ce n'est pas terminé. J'en suis à à peine deux minutes. Les mini-fermes de la Goutte-d'Or. Le constat qui est fait : la dégradation, les graves troubles à la tranquillité publique, les jeunes mineurs toxicomanes. Finalement, vous avez fermé le square Alain-Bashung pour des raisons de sécurité. Nous sommes entièrement d'accord. Votre réponse est de vouloir installer des poules, des lapins, des moutons, dans un jardin potager partagé bio, avec un atelier de compostage. Franchement, si vous y croyez vous-mêmes, vous avez tout mon respect.

Comme cette expérimentation est positive, qu'est-ce que l'on fait ? On va en faire une aussi dans les jardins d'Eole. Et attention, c'est une seconde mini-ferme que vous nous proposez puisque vous constatez qu'il y a de nombreux usagers de drogue et des personnes en errance. Qu'est-ce que l'on fait ? Poules, chèvres, moutons, ateliers d'écoconstruction, et attention, une transhumance urbaine participative. Vous parlez des humains, pas des animaux que vous mettez dans les parcs. Je tiens quand même à le préciser.

Dernier élément sur le DPSP 5. Vous proposez de financer des "Ville-Vie-Vacances" sur des crédits de la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection. Donc, pour vous, finalement, les vacances, c'est de la prévention, de la sécurité et de la prévention.

J'en viens au DPSP 6, avec un refinancement de l'APSAJ - que l'on a déjà vu dans le projet de délibération précédent - qui propose de reconduire le rallye citoyen pour faire évoluer les représentations des professionnels qui interviennent dans l'espace public. Ici, j'aurais aussi pu coller un amendement pour les bibliothécaires de la

Goutte-d'Or. Finalement, vous allez le rejeter, donc je ne vous le soumet même pas. Puis, un projet d'occupation positive du parc de Belleville. Ecoutez, je vous souhaite bon courage.

Tout ceci, en réalité, et c'est là où vous mentez aux Parisiens, mes chers amis de l'Exécutif, vous proposez des imputations sur les crédits police, sécurité, justice. Mais ce n'est pas parce que vous imputez des actions dans la rubrique police, sécurité et justice, que vous menez des actions de police, de sécurité et de justice. C'est là où vous trompez les Parisiens. C'est là que vous donnez vos bilans en disant que, lorsque vous financez ces actions, vous faites de la police, de la sécurité et de la justice. Vous mentez. C'est, encore une fois, un quartier qui est à l'abandon. En conséquence de quoi, mes chers collègues, en quasiment 4 minutes, nous voterons évidemment contre les projets de délibération DPSP 5 et DPSP 6.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup d'avoir regroupé vos 2 interventions.

Madame Douchka MARKOVIC, sur le projet de délibération DPSP 5, vous avez la parole.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une explication de vote. On a demandé une dissociation. C'est l'article 10.

Nous ne pouvons pas voter cette subvention à l'association "Espoir CFDJ" en charge des fermes dites "pédagogiques" des espaces verts des jardins d'Eole et du square Alain-Bashung. Nous ne le pouvons pas pour plusieurs raisons. Les conditions de bien-être animal ne sont pas respectées. En effet, la taille des enclos et des cages est trop exiguë, et ne permet pas aux animaux de se déplacer. Les animaux de grande ou de moyenne taille n'ont rien à faire dans ces fermes dites "pédagogiques". Je parle des moutons et des chèvres, par exemple. Les lapins non plus n'ont rien à faire dans ces fermes dites "pédagogiques". Ce sont des animaux nerveux et peureux, parce que tout simplement, dans un espace naturel, ils sont "prédatés". Ce sont donc des animaux qui souffrent facilement de stress. Aussi, la manipulation des animaux par les enfants occasionne épuisement et stress.

Rappelons que les animaux ne sont pas des jouets. Observer, oui. Manipuler, non. Les animaux sont ici utilisés pour tenter de régler des problèmes de mauvais usage des espaces verts, mais qu'en est-il de leur sécurité ? On a déjà, dans le passé, connu des vols d'animaux, et parfois même des animaux qui ont été probablement tués. Les fermes mobiles qui triment les animaux ne sont pas plus éthiques. Bien au contraire.

Enfin, la communication qui accompagne ces lieux, au lieu d'être pédagogique, c'est-à-dire basée sur l'éthologie et la science, en fait, on distille aux enfants une vision uniquement utilitariste des animaux. Alors que nous devrions apprendre aux enfants que les poules, par exemple, sont des animaux sociaux, capables de ressentir des émotions, qu'elles sont capables de voir à 300 degrés, que leurs yeux fonctionnent séparément, qu'elles sont capables de voir avec un œil une chose, et avec l'autre une autre.

Nous devons transformer ces fermes en refuges pour les poules pondeuses, par exemple, qui devraient normalement partir à l'abattoir, et faire en sorte que ces lieux deviennent des lieux positifs et éthiques au lieu de ce qu'ils portent à l'heure actuelle.

C'est pour toutes ces raisons que nous n'allons pas participer en votant.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC.

Je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN, pour répondre à la fois sur les projets de délibération DPSP 5 et DPSP 6.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Si j'ai bien compris, je réponds sur les 2 projets de délibération ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, je pense que cela pourrait être utile.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - D'accord. Parfait.

Peut-être répondre d'abord à Mme MARKOVIC sur la question des fermes urbaines, notamment celles qui sont installées dans les jardins d'Eole et au square Alain-Bashung. Pour vous dire - et peut-être, j'espère, vous rassurer, mais je ne suis pas sûr d'y arriver - que le projet associatif qui est mené par l'association en question vise aussi, au-delà des enjeux d'occupation de l'espace public - et j'y reviendrai tout à l'heure - à accueillir dans ces fermes que des animaux maltraités, sauvés de l'équarrissage ou abandonnés. Le projet précis de cette association, c'est de n'avoir dans ces fermes que des animaux qui sont dans ces circonstances.

Pour répondre à la première intervention, que je n'ose pas qualifier de quelque peu caricaturale, je vais essayer de remettre choses dans le bon sens. D'abord, je voulais insister sur un élément : la question de la sécurité et les questions de prévention vont de pair. Mener une politique de sécurité, notamment dans un certain nombre de quartiers, c'est évidemment agir sur l'environnement urbain, agir avec la présence policière, la présence qui permet de réduire dans ces quartiers un certain nombre de trafics, de faire diminuer les niveaux de violence. Bien évidemment, l'un des piliers majeurs des politiques de sécurisation, c'est celui-là, c'est-à-dire l'aspect sécurisation, répression, et permettre à l'ensemble des acteurs de pouvoir agir dans ce sens. Mais une politique de sécurité, c'est aussi un volet de prévention. Je crois que la prévention et la sécurité ne doivent pas s'opposer. Bien au contraire. Elles doivent être complémentaires pour agir dans le sens de la sécurisation.

Pour les projets que vous caricaturez un peu, quelque part, je crois au contraire que ces projets prennent tout leur sens dans ces quartiers. Ce sont d'abord des projets qui permettent la prévention de la récidive, notamment pour un certain nombre de jeunes en réinsertion professionnelle sous-main de justice, qui peuvent, dans le cadre des projets financés, avoir une réinsertion. Je crois qu'une fois que l'on a accompli sa peine, chacun doit pouvoir se réinsérer dans la société. C'est peut-être aussi un moyen de prévenir la récidive. Mais aussi, ces projets permettent parfois - et je crois que cela a aussi son importance - la reconquête de l'espace public.

Vous avez cité de manière très précise ces 2 parcs : les jardins d'Eole et le square Alain-Bashung dans le 18e arrondissement. Ce sont précisément des lieux sur lesquels il faut conjuguer tous les efforts. Evidemment, des efforts de répression, d'occupation avec la police, avec nos agents de la DPSP, qui sont extrêmement présents dans ces espaces, notamment pendant les moments critiques. Il faut aussi que la police puisse intervenir. Par exemple, dans les jardins d'Eole, il y a évidemment une répression à mener contre les trafics et les trafiquants, qui sont malheureusement présents dans ces espaces.

Mais il faut aussi, dans ces espaces, avoir une politique de reconquête qui permette à nouveau aux familles d'y retourner. Cette politique de reconquête est aussi le fait de l'occupation positive de ces espaces. Je crois que nous devons mener de front ces 2 sujets, c'est-à-dire non seulement une politique qui vise à réprimer, à permettre à la police de faire son travail, mais aussi une politique qui permette d'occuper positivement l'espace public. Je crois que ce n'est qu'à ce prix que nous arriverons à reconquérir ces espaces, qui sont aujourd'hui, malheureusement, retirés à l'occupation des habitants de ces quartiers.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

A la demande du groupe Ecologiste de Paris, un vote dissocié est organisé sur l'article 10 du projet de délibération. Sur l'article 10 du projet de délibération, vous avez compris que l'Exécutif était pour.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 10 du projet de délibération DPSP 5.

Je vous interroge : qui est pour cet article 10 uniquement ?

Levez vos mains de façon claire. Je vais vous demander de compter, d'ailleurs. Cela fera gagner du temps.

Qui est pour ?

7 pour, en Salles des fêtes. 32 pour, dans l'hémicycle. Cela fait 39.

Contre ?

26 contre, dans l'hémicycle.

Et dans la Salle des fêtes, Pierre ?

M. Pierre RABADAN, adjoint. - 1 vote contre, en Salle des fêtes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 1 vote contre, en Salle des fêtes.

Cela fait 27 votes contre.

Cela fait 39 pour, 27 contre.

Qui s'abstient ?

10 abstentions dans l'hémicycle.

En Salle des fêtes, combien d'abstentions ?

M. Pierre RABADAN, adjoint. - 10 abstentions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 10 abstentions.

Merci beaucoup.

Cela fait donc 20 abstentions.

39 pour, 27 contre, 20 abstentions.

L'article 10 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 5 dans son ensemble.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPSP 5).

Le groupe Ecologiste de Paris, vous voulez émettre un avis différent ?

Madame la Présidente Fatoumata KONÉ, quel est le vote de votre groupe sur le projet de délibération DPSP 5 ?

Pour. D'accord. Le problème est réglé.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Patrick, excuse-moi. En Salle des fêtes, sur le précédent vote, il y avait 11 abstentions, et non pas 10.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 11 abstentions. Merci, Pierre.

Le groupe Ecologiste de Paris, qui s'est abstenu sur l'article 10, vote pour le projet de délibération DPSP 5.

Je suis désolé de vous demander cela.

Le projet de délibération DPSP 5 est donc adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPSP 6).

Je vous remercie.

2020 DPSP 7 - Modification de cycles horaires de travail de services opérationnels de la DPSP.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPSP 7 relatif à la modification de cycles horaires de travail de services opérationnels de la DPSP.

M. Aurélien VÉRON a la parole.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, je vais faire court parce qu'il est tard et que l'on est tous fatigué. Mais je reste un peu sur ma faim en découvrant ces nouveaux horaires, d'autant que, pour les élus qui sont nouvellement arrivés dans l'hémicycle, on ne connaît pas les horaires précédents. C'était intéressant d'avoir une comparaison. Ce régime de sujétion particulière s'appuie déjà sur un régime général assez généreux. Mais je crois que Grégory CANAL avait déjà développé le sujet.

Ma question, que j'avais déjà posée mais que je vous sou mets à nouveau, c'est : combien d'agents sont aujourd'hui concernés par des horaires de nuit ? Combien seront demain, dans la police municipale, également de nuit aux horaires de 23 heures à 7 heures du matin ? Combien seront vraiment présents, nuit par nuit, sachant que les nuisances que nous connaissons sont essentiellement nocturnes : bagarres, agressions, vols, hurlements, rue-de-la-soif qui dégénère ? Pas en ce moment, parce que l'on a la chance d'avoir ce formidable couvre-feu. Mais cela va recommencer vite, je l'espère. On voudrait savoir combien d'agents sont dans la rue la nuit pour protéger la tranquillité des Parisiens, sachant que l'élasticité entre sécurité et tranquillité est toujours ouverte à débat. J'ai vu récemment la Mairie "tweeter" fièrement que des agents de la DPSP avaient arrêté des voleurs. Visiblement, on sait pousser le curseur. En tout cas, aujourd'hui, je crois que beaucoup de Parisiens se posent la question toutes les nuits.

En conclusion, pour l'instant, dans l'attente d'informations plus précises, nous nous abstenons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Nicolas NORDMAN, pour répondre à Aurélien VÉRON.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Ce projet de délibération modifie le rythme de travail de très peu d'agents à la DPSP puisqu'il s'agit des techniciens de tranquillité publique en circonscription et des agents des A.S.P. de Paris. Il intervient pour ces agents dès maintenant. Avec mon collègue Antoine GUILLOU, dans le cadre de la création de la future police municipale, nous devons revoir l'ensemble des cycles horaires des agents. Nous menons ce travail en lien avec les organisations syndicales, avec l'objectif, bien entendu, de pouvoir accroître la présence des agents de la DPSP, donc de la future police municipale, le soir et la nuit. Puisqu'évidemment, et je vous rejoins sur ce point, ce sont des moments pour lesquels il est nécessaire que des agents soient présents en plus grand nombre.

Cette réforme est en cours, également en lien avec la réforme globale, à l'échelle de la Ville, de renégociation du protocole d'accord-cadre sur l'aménagement du temps de travail. Et donc, je ne peux pas être plus précis dans ma réponse ce soir, étant donné que le travail, les négociations et les discussions sont en cours, non seulement à la DPSP, mais aussi à l'échelle de la Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPSP 7).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la liberté de la presse et à la proposition de loi "sécurité globale".

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la proposition de loi dite de sécurité globale.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la loi "Sécurité globale".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés

Comme vous le savez, c'est avec ces vœux non rattachés que nous irons progressivement vers la fin de cette séance.

Nous examinons les vœux référencés n^{os} 197, 198, 199 et 199 bis, relatifs à la liberté de la presse et à la proposition de loi sécurité globale.

Je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE, pour la présentation du vœu n° 197.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la question du maintien de l'ordre est par nature un sujet extrêmement sensible, à l'orée des chemins entre liberté fondamentale, ordre public, sécurité et protection. Elle nécessite une vision juste, bienveillante, intransigeante avec les lois et respectueuse de chacun. Or, force est de constater que le maintien de l'ordre fait l'objet, depuis maintenant plusieurs mois, de graves manquements, pour ne pas dire de graves dérives sur Paris.

Force est de constater que ce maintien de l'ordre, censé être au service des personnes et de leurs libertés, est aujourd'hui une entrave majeure et va plutôt à l'encontre de ces dernières. Car, sans règles, dérapages, violences, affrontements de rues sont devenus la norme de nos manifestations, empêchant celles-ci de se dérouler et portant ainsi une atteinte grave à une liberté fondamentale pour notre démocratie : le droit de manifester. Force est de constater que, le 24 novembre dernier, le maintien de l'ordre s'est déroulé de façon brutale, inhumaine et inquiétante pour notre modèle républicain et pour notre humanité. Force est de constater

que dans sa pratique actuelle, la stratégie de maintien de l'ordre appliquée représente un danger pour les forces de l'ordre elles-mêmes, qui se retrouvent exposées, vulnérables et soumises à toutes les contraintes.

Nous tenions à faire part dans ce cadre, et non pas dans le cadre du débat relatif au budget primitif de la P.P., comme cela a pu être fait, de notre indignation face à cette situation. Nous dénonçons le traitement inhumain et indigne qui a été réservé et qui l'est toujours à certains endroits aux migrants. Nous refusons de voir des êtres humains ayant fui pour des raisons économiques, sociales, humanitaires ou climatiques, leur pays d'origine, traités comme de vulgaires chaussettes dans le pays des droits de l'homme que nous sommes censés incarner.

Nous dénonçons la stratégie de maintien de l'ordre appliquée à ce jour et portant une atteinte grave aux biens, aux personnes, à la sécurité des forces de l'ordre et à nos libertés. Nous demandons au ministre de l'Intérieur de nous faire part du rapport demandé au Préfet de police et qu'il s'engage à sanctionner toute infraction qui se serait produite le 24 novembre dernier. Nous demandons également une enquête exhaustive, claire et franche, sur la doctrine et la pratique du maintien de l'ordre à Paris.

Par ailleurs, nous considérons que les sujets de sécurité sont suffisamment importants et graves pour ne pas être traités dans une proposition de loi dite présomptueusement "sécurité globale", qui, si elle permet la création de la police municipale parisienne, ce dont nous nous réjouissons, porte une atteinte grave aux libertés fondamentales et ouvre une brèche importante en termes de transferts de compétences et de responsabilités, concernant le maintien de l'ordre et la sécurité de l'Etat, aux collectivités locales et à des entreprises de sécurité privées. C'est une compétence régaliennne dont l'Etat se désengage.

Je vais terminer mon propos en affirmant notre volonté farouche de défendre la liberté de la presse, gravement atteinte ces derniers mois. Secret des sources, droit à l'information, droit à l'exercice serein de leurs missions, sont des indispensables de notre démocratie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour présenter le vœu n° 198...

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Patrick ?

Pardon, Monsieur le Maire. J'ai une explication de vote.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pour le vœu n° 198, la parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ et à lui seul.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Patrick, je te prie de m'excuser. Salle des fêtes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Quel est le problème en Salle des fêtes ?

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Il y a une position de vote sur le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, bien sûr. Mais là, on en est, pour l'instant, à la présentation des vœux. Pas de panique.

On présente les vœux n° 197, n° 198, n° 199 et n° 199 bis. C'est une discussion groupée. Lamia EL AARAJE a présenté le vœu n° 197. Nicolas BONNET-OULALDJ, à qui j'allais donner la parole, présentera le vœu n° 198. Danielle SIMONNET présentera son vœu n° 199. Nicolas NORDMAN répondra et présentera le vœu n° 199 bis. Et après - tu m'y aideras, Pierre - nous donnerons la parole aux élus qui donneront l'explication de vote de leur groupe. D'accord ?

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Je n'avais pas l'information. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un temps d'avance qui ne pose pas de problème.

La parole est au Président BONNET-OULALDJ.

Silence absolu.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, Monsieur le Préfet. Bienvenue dans cet hémicycle. Je ne vais pas redire ce que j'ai déjà dit et ce que ma collègue a redit mardi. Vous connaissez notre point de vue sur le sujet. Je voudrais juste revenir sur la loi de sécurité globale dans ce vœu.

Si l'article 24 est désormais tristement célèbre, y compris à l'international, l'esprit de la loi dans son ensemble aggrave la surenchère sécuritaire et creuse encore plus le lien de confiance entre les forces de l'ordre et la population. Un exemple parmi d'autres.

Les contrôles d'identité arbitraires, qui se sont démultipliés cette année du fait du confinement. Nous étions, encore récemment, auprès des jeunes du 12^e arrondissement qui ont eu le courage de faire appel à la justice pour défendre leurs droits. Nous avons voté en Conseil de Paris un vœu demandant l'expérimentation du récépissé du contrôle d'identité. Ce type d'outil est indispensable pour faire évoluer la doctrine du maintien de l'ordre et recréer ce lien de confiance entre les forces de l'ordre et la population, pourtant nécessaire à l'exercice des libertés fondamentales. Aujourd'hui, seul le retrait pur et simple de cette loi est en mesure de répondre à la situation et à un climat particulièrement préoccupant et dangereux.

L'article 4 de la loi dite "sécurité globale", prévoit la création de la police municipale parisienne. Vous connaissez notre désaccord sur l'opportunité de la création d'une police municipale à Paris et ce choix de véhicule législatif qui place la future police municipale parisienne dans un dangereux continuum public privé. Cela nous interpelle.

Nous ne pouvons accepter que la Ville de Paris soit associée à cette loi. Nous ne pouvons accepter que la Ville de Paris, capitale des droits humains, soit associée de près ou de loin à une loi que le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'O.N.U. a estimée : "Incompatible avec le droit international des droits de l'homme et devrait être révisée en profondeur".

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, à travers ce vœu, nous appelons à voter contre cette proposition de loi. Evidemment, nous sommes contre la création de la police municipale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour présenter votre vœu n° 199.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme il y a un vœu n° 199 bis proposé par l'Exécutif, j'essaierai de m'exprimer sur les 2 à la fois. D'abord, je voterai le vœu présenté par le groupe Communiste et Citoyen. J'espère que le groupe Communiste et Citoyen fera de même vis-à-vis de mon vœu, parce que je pense que ce serait cohérent.

L'opposition à la loi sécurité globale est globale. C'est pourquoi l'on demande un retrait total. Il y a une cohérence dans cette loi sécurité globale. On parle beaucoup de l'article 24, qui est totalement scandaleux, qui remet en cause la liberté de la presse et vise à interdire de filmer les policiers, alors même que toute la mobilisation du printemps dernier contre les violences policières a montré nombre d'exemples de violences policières qui ont pu avoir lieu sur ces 20 dernières années, qui n'ont pu être abordées publiquement que parce qu'il y avait des vidéos.

Mais il y a beaucoup d'autres articles dans cette loi. Parce que cette loi vise à organiser une société de la surveillance généralisée, entre la connexion entre les drones, les caméras-piétons, le tout relié avec la reconnaissance faciale. Quand on fait le lien avec les 3 décrets qui sont parus le 2 décembre dernier, qui aggravent la possibilité de fichage politique en tout genre de la population, c'est une régression autoritaire extrêmement grave. C'est une logique sécuritaire inacceptable. Ce n'est pas pour rien qu'une centaine d'associations et l'O.N.U. nous mettent en alerte sur le changement de régime dans lequel on est en train de tomber. Il faut exiger le retrait de cette loi.

Or, le vœu de l'Exécutif qui est proposé, est-ce qu'il demande le retrait de la loi sécurité globale ? Non. Pourquoi vous ne le demandez pas ? A l'Assemblée nationale, les députés socialistes vont voter contre la loi sécurité globale. Au Conseil de Paris, parce que vous avez négocié avec DARMANIN le fait qu'il y ait un amendement pour créer votre police municipale, alors vous ne vous autorisez pas à demander le retrait. C'est pour cette raison que Mme HIDALGO n'a même pas été capable d'être critique sur l'article 24 face à Jean-Jacques BOURDIN. C'est honteux. Comment on peut continuer à s'appeler "socialiste" et ne pas avoir une politique, un discours plus cohérent ? Oui, je le dis et je l'assume. Oui, je le dis et je l'assume parce que la première des sécurités, c'est la liberté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Et qu'en aucun cas, on ne doit déconnecter la question de la sûreté à la question de la sécurité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. On a compris.

Mme Danielle SIMONNET. - Et qu'à travers cette loi sécurité globale...

Ce sera ma dernière phrase.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On a compris.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce sont les polices municipales que l'on développe et c'est aussi la sécurité privée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je laisse la parole à M. Nicolas NORDMAN pour répondre aux 3 intervenants et présenter le vœu n° 199 bis.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai écouté très attentivement l'ensemble des interventions. L'Exécutif a proposé un vœu, que j'espère alternatif à ceux présentés par les collègues.

Pour dire que, dans ce vœu, nous portons collectivement un attachement fort et une préoccupation réelle concernant le climat actuel social et sécuritaire. Les violences de policiers, les manifestations aux débordements inacceptables, l'usage parfois disproportionné de la force, et une loi qui intervient dans ce contexte, mêlant en effet des sujets très différents, hétéroclites, sans apporter pour autant de réponses globales et intelligentes concernant ces sujets, nous préoccupent au plus haut point.

Avec ce vœu de l'Exécutif, nous rappelons tout d'abord que la Ville de Paris érige en valeur fondamentale la liberté d'expression, d'opinion et de manifestation. La Ville condamne donc à ce titre, avec force, toute disposition législative qui pourrait y porter atteinte et encourage les institutions de notre pays, au premier rang desquelles le Conseil constitutionnel, à examiner et à se saisir de l'ensemble de ce projet de loi pour remplir son rôle de garant de l'Etat de droit et des libertés publiques.

Nous souhaitons que toute la lumière soit faite sur les récentes affaires de violence de policiers qui ont défrayé la chronique, et que soient rendues publiques les conclusions des rapports qui ont été faits à ces occasions, comme s'y est engagé le ministre de l'Intérieur.

Nous craignons que ces faits, la gestion actuelle de l'ordre public, que nous questionnons, lors des manifestations qui se sont déroulées ces dernières semaines, abîment encore plus le lien de confiance entre la police et la population. Un lien qui s'est malheureusement fortement et rapidement dégradé ces dernières années.

Nous appelons donc, dans ce contexte, que les choses puissent être globalement revues. Nous appelons également et nous insistons sur le fait que les forces de l'ordre - les policiers, mais aussi les sapeurs-pompiers - doivent pouvoir exercer leur mission en toute sécurité. C'est un point tout à fait important dans le contexte que je rappelais à l'instant.

Ce vœu que nous proposons vise à pouvoir remettre les choses en perspective. C'est la raison pour laquelle je vous demande de le voter et de retirer vos vœux. Sinon, j'émets un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Le vœu n° 197, déposé par le groupe Paris en commun, est-il maintenu ?

Il est retiré au profit du vœu de l'Exécutif. Je vous en remercie.

Le vœu n° 198, déposé par le groupe Communiste et Citoyen, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous le maintenons et nous voterons le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

Du coup, je donne la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour une explication de vote.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Refus de la police municipale, opposition à la loi sécurité globale, demande de démission du Préfet Didier LALLEMENT. Je crois que les positions des écologistes sur les questions de sécurité ont été à la fois communiquées de manière claire et cohérente pendant ce Conseil. Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je ferai donc d'une traite l'explication de vote des vœux n° 198, n° 199 et n° 199 bis. Nous voterons pour.

J'en profite pour saluer le travail de majorité, et notamment dans les arrondissements où les élus sont saisis de ce débat parlementaire, ont été à l'écoute des associations et des citoyens, et ont donc permis de créer un certain nombre de vœux et de communications à ce sujet.

Mais, en éternelle syndicaliste, je suis une éternelle insatisfaite. J'ai donc encore 2 invitations à vous faire ce soir. A nos partenaires précieux de Paris en commun, je vous invite à rejoindre cette analyse de la loi sécurité globale. Ce texte ne protège pas mieux nos policiers et nos gendarmes. Il porte atteinte à la liberté d'information

et alimente un climat de défiance entre les forces de l'ordre et les citoyens. Analyse d'autant plus excellente qu'elle n'est pas de moi, ni même du groupe Ecologiste de Paris, mais bien de votre propre groupe, le groupe Socialiste et Apparentés, à l'Assemblée nationale. La cohérence peut être tardive.

Quant à nos camarades du groupe Communiste et Citoyen, nous voterons également leur vœu. Mais je les invite aussi, par ailleurs, à signer notre courrier à Emmanuel MACRON, demandant la démission de l'actuel Préfet de police. C'est en étant unis que nous obtiendrons les victoires nécessaires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vous avez fait vos 3 explications de votes sur les vœux n° 198, n° 199 et n° 199 bis.

Je vous remercie.

Explication de vote pour le groupe Changer Paris, Monsieur le Maire du 16e arrondissement, Francis SZPINER, sur quel vœu ? Le vœu du groupe Communiste et Citoyen ?

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Sur l'ensemble des vœux, car il est tard, Monsieur le Maire. Je dis simplement que nous voterons contre.

Je regrette, une fois de plus, l'inversion des valeurs. Si aujourd'hui, dans notre pays, le droit de manifester est mis en cause, il l'est d'abord par les factieux, les "black blocs", qui prennent en otage les manifestants.

Je regrette également que, si les forces de l'ordre se sont rendues coupables dans des cas individuels de violence, je constate qu'il n'y a jamais aucun mot de votre part contre les violences perpétrées contre les forces de l'ordre, contre les pompiers, contre ceux qui assurent l'ordre public. C'est pour cela qu'évidemment, nous voterons contre. Nous ne nous trompons pas d'assemblée. Certains, manifestement, rêvent d'être élus parlementaires. Qu'ils y aillent et que ce soit au Parlement qu'ils discutent de la loi !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote sur les 3 vœux qui restent au vote de notre Conseil.

Pas d'autre demande d'explication de vote ?

Parfait !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 198 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 199 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 199 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2020, V. 159).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des commerçants lors des manifestations.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 200 relatif à la protection des commerçants lors des manifestations.

Je donne la parole à M. François-Marie DIDIER, pour le présenter.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas revenir sur les scènes de violences inacceptables qui se sont déroulées en marge de la manifestation du 5 décembre dernier, dans le 20^e arrondissement. J'ai pu m'exprimer sur le sujet devant M. le Préfet de police et devant Mme la Maire de Paris lors de notre séance de mardi. Néanmoins, n'ayant reçu de réponse ni du Préfet de police, ni de l'Exécutif, nous avons déposé ce vœu sur la protection des commerçants lors des manifestations.

En effet, à l'heure où la Ville de Paris souhaite proposer des mesures concrètes pour se prémunir contre les dérives auxquelles nous assistons trop souvent en marge des manifestations organisées à Paris, et dans la perspective de la mise en place de la future police municipale parisienne, il nous semble essentiel, Monsieur le Maire, compte tenu de la situation dramatique des commerces parisiens qui n'ont pas eu de saison normale depuis plusieurs années, compte tenu de la tension qui pèse sur les effectifs de la police nationale en ces temps de crise sanitaire et de menace terroriste aiguë, que la Mairie de Paris affecte les futurs policiers municipaux à la protection des commerces placés sur le tracé des manifestations qui se dérouleront à Paris, et forme dans les meilleures conditions et équipe de la meilleure façon les futurs agents de la police municipale parisienne.

En effet, même si les missions de la police municipale ne sont pas les mêmes que celles de la police nationale - je l'ai bien entendu - il est néanmoins indispensable que ces agents puissent être en coordination avec le dispositif de la Préfecture de police lors des manifestations, se protéger et protéger les commerces face aux casseurs. C'est l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, François-Marie DIDIER, pour cette présentation concise.

Je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN, pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - J'avoue mon incrédulité lorsque j'ai pris connaissance de ce vœu. La première question que je me suis posée, et je reprendrai les mots de Mme DATI dans un article du "Parisien" de dimanche dernier : s'agit-il d'amateurisme juridique et politique ou de démagogie ? Amateurisme juridique et politique, parce que je vous rappellerai très rapidement les textes qui régissent les pouvoirs respectifs à Paris de la police nationale et de la future police municipale. L'arrêté des consuls du 12 Messidor an VIII, l'article L. 111-1 du Code de sécurité intérieure, l'article L. 25-12-24 du Code général des collectivités territoriales, répartissent de manière très claire, très précise, les compétences entre les pouvoirs du Préfet de police à Paris et les pouvoirs de police du maire, en l'occurrence de la Maire. L'Etat a le devoir d'assurer la sécurité en veillant sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la protection des personnes et des biens.

Malgré tout cela - mais tout cela, j'en suis persuadé, vous le savez - et je pense que la réponse à ma question est plutôt qu'en faisant cette proposition, vous faites davantage preuve de démagogie. Démagogie, en effet, car il est tout à fait démagogique de prétendre - dans une situation particulièrement critique, où les commerçants sont souvent victimes de la casse de leurs biens lors d'une manifestation - que des agents de police municipale, non formés, non équipés de matériel de protection, comme l'ont...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous pouvez laisser Nicolas NORDMAN terminer.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Non équipés de matériel permettant le maintien de l'ordre. Je crois que c'est une chance, et je le dis de manière très solennelle, le fait que depuis maintenant le début de cette République, il ait été créé, pour intervenir dans les manifestations, pour faire respecter l'ordre public, des compagnies spécialisées qui sont dotées d'outils, notamment des boucliers, des matériels de défense et de protection, permettant d'assurer l'ordre public sans avoir recours aux armes létales. Et donc, vous proposez de revenir à ce qui se faisait au début du siècle lorsque l'on envoyait la troupe réprimer les manifestations. Aujourd'hui, l'une des caractéristiques de notre République, c'est d'avoir une police républicaine dotée de matériel capable de faire de l'ordre public dans les manifestations sans avoir recours aux armes létales.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Votre proposition, qui consisterait à dire : dotons les policiers municipaux pour pouvoir faire de l'ordre public dans les manifestations, c'est un retour en arrière, un recul démocratique, et l'impossibilité donnée de manifester dans les conditions d'un Etat de droit et républicain.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Deux explications de vote.

Monsieur Nour DURAND-RAUCHER, qui est en Salle des fêtes, c'est à vous, pour une explication de vote pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, évidemment que le groupe Ecologiste de Paris exprime son soutien aux petits commerçants, qui ont effectivement connu une longue période d'événements dont les conséquences ont gravement nui à leurs commerces.

Je suis ravi de la réponse de M. Nicolas NORDMAN sur la répartition des compétences. Je ne reviendrai pas sur ce point. Effectivement, l'armement, qu'heureusement mon collègue qui a présenté le vœu n'a pas porté, est très étonnant. Le besoin d'armement pour répondre à la protection des commerces est surprenant. Par contre, ce qui me surprend peu, c'est que l'idée même de créer une police municipale et que le mot "police" amène, par là même, l'idée qu'il est possible d'aller là et d'aller sur des compétences qui sont des compétences qui dépassent largement ce que devrait proposer la Ville. Qui devrait proposer une présence au plus près des habitants. J'en parlerai dans peu de temps. En tout cas, je suis très content de la réponse de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER.

Explication de vote de M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Tout d'abord, nous apportons notre soutien aux commerçants parisiens qui ont été victimes de casse. Nous apportons aussi notre soutien aux policiers qui ont été blessés dans les interventions.

Je voudrais dire à notre collègue, maire du 16e arrondissement, 2 choses. Première chose, c'est que, bien souvent, les premières victimes de violence sont les manifestants. Parmi ces manifestants, il y a énormément de militants communistes qui ont été victimes de ces casseurs. Ne croyez pas que nous ne sommes pas dans ces manifestations et que nous ne sommes pas victimes des casseurs aussi.

La deuxième chose, mon cher confrère, je vous invite à écouter régulièrement la radio, où le secrétaire national du parti communiste, qui fête d'ailleurs ses 100 ans aujourd'hui, n'arrête pas de soutenir les policiers. Je vous le dis en toute fraternité : les communistes portent les revendications des policiers, notamment en termes d'effectifs, que la droite a supprimés sous Nicolas SARKOZY.

Je voudrais enfin... Je termine. Est-ce que je peux terminer mon propos ?

Je voudrais juste dire et bien me faire comprendre : si nous sommes contre la création de la police municipale dans ce contexte, c'est bien par l'exemple de ce vœu et les propos que notre collègue Jean-Pierre LECOQ a tenus dans "Le Parisien", en demandant que la police municipale soit utilisée pour remplacer la police nationale dans les manifestations. C'est exactement ce qui est écrit dans la loi : cela s'appelle le "continuum de sécurité".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - J'ai 2 minutes, Patrick.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, non.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Il n'y a que 1 minute 40.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, non. C'est une minute.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - J'ai été coupé.

En tout cas, merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De rien !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité aux abords de la place Stalingrad et au plan crack.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 201, présenté par Marie TOUBIANA. Il est relatif à la sécurité aux abords de la place Stalingrad et au "Plan Crack".

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Préfet, vous-même et le Procureur de la République avez affirmé votre opposition, le 19 novembre dernier, à la création de nouvelles salles de consommation à moindre risque et au projet porté par la Mairie de Paris, à savoir que de nouvelles salles de consommation créeraient un lieu de fixation contraire à la politique de dispersion de la police. Le procureur de la République estime avoir obtenu des condamnations importantes, qui permettront à terme de porter véritablement un coup à ce trafic.

Or, la Mairie de Paris a redoublé à maintes reprises sa volonté de créer de nouvelles S.C.M.R., qu'elle présente comme la solution pour soigner l'addiction aux drogues et résoudre les problèmes de sécurité. Pourtant, depuis 4 ans qu'existe la première S.C.M.R., dans le 10^e arrondissement, c'est tout le contraire. Depuis 2 ans, la mairie du 10^e arrondissement ne publie plus aucun rapport de voisinage. Heureusement, les remontées de terrain, la presse et les réseaux sociaux permettent de découvrir les témoignages de riverains. Nombre d'entre eux s'alarment de l'inefficacité de la S.C.M.R. pour réduire la présence de toxicomanes dans le quartier, et même du risque qu'elle comporte d'accentuer l'ancrage des réseaux de trafic et de consommation sur la voie publique et ses abords.

Je salue, Monsieur le Préfet, votre position, qui est celle de notre groupe : répression, sanction et injonction de soins. La justice doit constater la mise en danger des toxicomanes et prononcer des peines d'injonction de soins et leur placement dans des centres de désintoxication. La drogue est un fléau que nous devons tous combattre, sans parler de la prostitution qui l'accompagne et s'étend sur l'avenue de Flandres, dans le 19^e arrondissement.

Enfin, le "Plan Crack", adopté en 2019, d'un budget de 9 millions d'euros sur 3 ans, doit faire l'objet d'un point d'étape pour mesurer son efficacité, compte tenu des montants engagés et du manque de visibilité dans ces quartiers.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, les élus du groupe Changer Paris vous demandent : la confirmation de votre opposition à toute installation de nouvelle salle de consommation à moindre risque à Paris ; la communication aux Conseillers de Paris d'un bilan d'étape de l'avancement et des résultats du "Plan Crack", notamment à la vue des éléments ayant pu être avancés lors de la réunion du 2 novembre 2020 ; le renforcement de la présence policière dans le quartier de Stalingrad pour rétablir la tranquillité du site et mieux sanctionner les "dealers", en coordination avec le procureur de la République, qui doit prononcer des injonctions de soins aux toxicomanes.

J'en profite pour vous féliciter du démantèlement, il y a quelques jours, d'un important trafic de stupéfiants, cité des Chauffourniers. Ce qui prouve qu'une présence efficace sur le terrain porte ses fruits.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

Je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN, pour vous répondre, et ensuite, à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Je ne prendrai qu'une minute sur mon temps de parole pour pouvoir laisser une minute à Anne SOUYRIS, si vous m'y autorisez, Monsieur le Président.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - M. Nicolas NORDMAN proposait de partager son temps avec Anne SOUYRIS. Mais Anne SOUYRIS est l'adjointe à la santé et l'on parle d'addiction.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Je pense que l'intervention qui vient d'être faite est quelque peu caricaturale. Quelques mots simplement pour dire que nous avons participé, avec Anne SOUYRIS et les maires d'arrondissement, à la dernière réunion du "Plan Crack". Un certain nombre de mesures ont été discutées, des évaluations ont été proposées. Je ne rentre pas dans les détails. Il a notamment été constaté collectivement qu'il fallait non seulement poursuivre les opérations menées, notamment en termes d'ordre public et de lutte contre les

trafics, mais également que nous devons réfléchir à des solutions qui permettent la mise en œuvre et l'accompagnement des personnes.

Nous avons donc décidé, dans le cadre de ce "Plan Crack", de poursuivre le travail, de l'amplifier, parce que, bien entendu, la situation telle qu'elle est aujourd'hui sur le terrain est inacceptable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Enchaînez, Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

La question de la drogue est une question épineuse parce qu'elle pose deux problèmes : un problème de sécurité publique et un problème de santé publique. Les problèmes de sécurité publique et de santé publique se retrouvent à Stalingrad pour les usagers de drogue et pour les personnes qui habitent autour, bien entendu. Quand il y a eu les premières salles de consommation à moindre risque, c'était pour ces deux raisons. La première a eu lieu à Berne en 1986. C'était une question de sécurité et de santé publique. Quand les Suisses l'ont mise en place, ce n'était pas par esprit de laxisme, mais par esprit d'un ordre public.

Je vous enjoins à regarder ce qui s'est passé réellement dans la salle de consommation à moindre risque du 10e arrondissement. Je suis tout à fait d'accord et je suis sûre que le président de la 4e Commission sera également d'accord pour faire le bilan de cette salle l'année prochaine, en 2021. Je me tourne vers lui. Je suis sûre que ce sera possible.

Par ailleurs, sachez que le comité de voisinage continue de se réunir dans le 10e arrondissement, que nous avons toujours tenu à ce qu'il y ait une concertation non seulement avec les habitants, mais aussi avec tous les acteurs du "Plan Crack". Et d'ailleurs, avant le "Plan Crack", des acteurs différents : de la police, des différentes préfetures, de l'Agence régionale de santé et de la Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je donne la parole à M le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu nous permet de mettre en avant l'action de la police nationale et de la Préfecture de police sur une problématique complexe, à la fois sécuritaire et sanitaire, et de mettre en avant les résultats obtenus à ce stade sur le sujet du crack, qui nourrit une action quotidienne, résolue, organisée, du Parquet et des effectifs de police, avec un très important dispositif qui, depuis quelques mois, a permis l'interpellation de 174 personnes qui font l'objet, par le Parquet, de poursuites systématiques, d'interdiction de paraître et d'injonction de soins dès que cela est nécessaire. Avec une action à la fois sur la voie publique et dans les transports. Dans les transports, c'est une situation qui mobilise, qui inquiète aussi, 726 opérations de sécurité et 1.886 contrôles. Et une action qui a permis de démanteler cette année 6 lieux de fabrication de crack et des réseaux, comme cela a été cité tout à l'heure.

L'action de la Mairie est indispensable pour traiter cette problématique complexe. Elle se fait en bonne intelligence sur les aménagements urbains, sur l'éclairage public, sur de nombreux sujets qui permettent de traiter cette problématique. L'accompagnement médico-social des usagers est indispensable. Ce n'est pas seulement un plan de police qui permet de traiter cette problématique, mais une action concertée, que je veux saluer ici. Dire que la mobilisation sur cette problématique du crack doit encore continuer. De bons résultats ont déjà été obtenus. Nous sommes tout à fait disposés à le détailler.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Allez-y. Vous avez une minute.

Mme Camille NAGET. - Monsieur le Maire, chers collègues, bien sûr, les élus communistes voteront contre ce vœu. Nous ne pouvons que regretter qu'un sujet aussi sérieux et important pour les habitants du 19e arrondissement, et plus largement pour le Nord-Est parisien, soit l'objet à chaque Conseil de caricatures politiciennes. Une fois n'est pas coutume, je partage la réponse de M. le Préfet, de M. NORDMAN et de Mme SOUYRIS : la réponse ne peut pas être uniquement sécuritaire ; elle doit aussi et surtout être sanitaire et sociale.

Vous appelez de vos vœux qu'un travail soit réalisé sur les alternatives à une salle de consommation à moindre risque. Chers collègues, je regrette que vous n'ayez pas souligné l'adoption, au Conseil de Paris du mois de novembre, de la délibération DASES 270, dont l'objet est d'identifier des lieux d'hébergement et des pratiques adaptées aux personnes dépendantes du crack pour qu'elles ne soient plus dans l'espace public. Alors, oui, nous

avons besoin de lieux, au pluriel. Oui, nous avons besoin d'innover et de travailler le plus largement possible. Mais ne mentons pas aux habitantes et aux habitants de Stalingrad, qui méritent mieux que des polémiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je n'émet pas l'hypothèse que le vœu puisse être retiré...

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation des collèges et à un plan de vidéo-protection.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 202 relatif à la sécurisation des collèges et à un plan de vidéo-protection.

La parole est à Mme Inès de RAGUENEL.

Mme Inès de RAGUENEL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, partout à Paris, et le 15^e arrondissement ne fait pas exception, la délinquance explose et se durcit. Vols avec violence, vente et consommation de produits stupéfiants, agressions et rackets d'élèves par des bandes extérieures, dégradations, rodéos, ces faits nous sont rapportés tous les jours.

Quand l'insécurité est partout, la justice n'est nulle part. Les établissements scolaires, comme leurs abords, ne sont absolument pas épargnés. Il y a 8 semaines, vendredi 16 octobre, l'assassinat de Samuel Paty devant l'établissement où il enseignait. Allez-vous rester naïfs et impuissants ? Ces violences quotidiennes abîment la réputation de nos établissements. Elles pourrissent littéralement la vie des élèves, de leurs parents et des enseignants.

C'est donc à leur demande, celle des principaux et des conseils d'administration des collèges du 15^e arrondissement, que je vous présente ce vœu : l'installation de caméras de vidéo-protection aux abords des collèges Madame-de-Staël et Guillaume-Apollinaire. Bien avant que la violence ne se banalise, cette proposition avait déjà été faite au conseil d'arrondissement du 15^e arrondissement. Il y a 6 ans, on pouvait encore, peut-être, débattre de leur efficacité, mais aujourd'hui, elles ont largement fait leurs preuves. Les départements et les régions elles-mêmes soutiennent leur installation. D'ailleurs, c'est grâce à la Région Ile-de-France que la cité scolaire Buffon s'est dotée de ses caméras.

La communauté éducative en est pleinement satisfaite. Pourquoi ? Trois utilités : prévention, action, répression. Prévention, d'abord. Car leur présence suffit parfois à dissuader les délinquants de passer à l'acte. Action, ensuite. Car elles permettent de prendre conscience en temps réel du délit, de sa gravité et des moyens qu'il nécessite. Répression, enfin. Car les images de vidéo-protection sont souvent à l'origine de la résolution d'enquêtes.

En réalité, en équipant un lieu de vidéo-protection, on sélectionne un endroit à protéger. Cela a été fait pour les hôpitaux, pour les gares, pour les parkings, pour les hypermarchés, mais pas pour nos établissements scolaires. Je vous pose la question : pourquoi cette exception ? C'est avec le souci de protéger nos enfants que je vous demande de vous engager pour la sécurisation de nos collèges.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Inès de RAGUENEL.

La parole est à M. Nicolas NORDMAN pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Bien sûr, nous allons nous engager pour la sécurisation de nos collèges. La sécurisation de nos établissements scolaires appelle des réponses qui ne peuvent et ne doivent se résumer à la pose de caméras. Les établissements scolaires ne sont pas des sanctuaires à l'abri de la délinquance ou du terrorisme, et donc, il est bien entendu de notre devoir d'assurer la sécurité des élèves, mais aussi du personnel

qui les fréquente. Pour cela, nous menons diverses actions en lien avec le Rectorat et l'ensemble des communautés éducatives.

Par exemple, les plans particuliers de mise en sécurité qui sont adoptés dans chaque établissement, mais également les divers travaux qui sont réalisés pour parvenir à la sécurisation de ces établissements. Des procédures qui sont mises en place, notamment sur des exercices permettant le cas échéant le déconfinement. La mise en place d'autres mesures, comme la suppression de places de stationnement aux abords des écoles, des exercices attentats réalisés. L'opacification et la sécurisation des accès. Des plans qui sont largement suivis et évalués. Nous pourrions vous adresser des bilans de ces actions réalisées.

La sécurisation des abords des écoles et des collèges revient aussi à la présence de personnel de police, avec des présences qui sont nécessaires, mais également des îlotages. Dans le cadre des parcours que nous avons mis en place et que nous remettons en place pour les agents de la DPSP, nous avons intégré de manière systématique le passage de ces agents devant les collèges pour pouvoir, au moment où les élèves sortent, assurer la sécurisation.

Concernant le plan de mise en place de caméras - je l'ai déjà dit lors d'un précédent Conseil de Paris - nous aurons une concertation avec les maires d'arrondissement, avec la Préfecture de police, pour pouvoir disposer des caméras là où elles sont nécessaires. Ce travail va être entrepris dans les prochains mois.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Votre vœu est-il maintenu ? Bien sûr !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'une police municipale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 203 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'une police municipale, est retiré de l'ordre du jour, car non présenté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'une police municipale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu n° 203 ayant été retiré, nous pouvons directement arriver au vœu référencé n° 204 relatif à la création d'une police municipale.

Sujet nouveau que voulait aborder Danielle SIMONNET. Grâce à Danielle SIMONNET, nous allons parler pour la première fois dans cet hémicycle de la police municipale.

Mme Danielle SIMONNET. - En même temps, Monsieur Patrick BLOCHE, vous reconnaissez qu'il n'y a pas eu un seul projet de délibération, pour l'instant, qui nous ait permis d'en débattre véritablement. C'est à chaque fois par le biais de vœux que nous avons pu inviter ce sujet sur lequel la majorité a déjà pris sa décision, a déjà organisé des négociations. C'est quand même une étrange conception de la démocratie, vous le reconnaîtrez.

Oui, c'est un vœu contre la police municipale et j'aimerais, une fois de plus, développer l'argumentaire à entendre. C'est justement par attachement à la police républicaine et à la fonction régaliennne de l'Etat, que nous sommes plusieurs, dans cet hémicycle, à être opposés à la création d'une police municipale. C'est bien sûr parce que nous ne souffrons d'aucune ambiguïté républicaine, que nous sommes opposés à la création d'une police municipale. Pourquoi ?

D'abord, parce que nous sommes pour l'égalité sur l'ensemble du territoire. Le fait que ce soit une tâche engagée par la police républicaine nationale garantit cette égalité républicaine et fait que le rapport à la sécurité et à la sûreté - car il ne faut pas les déconnecter - puisse être le même partout et ne diffère pas en fonction des volontés politiques ou des ressources financières de la collectivité. C'est donc une question d'égalité.

C'est aussi la question de se dire : l'enjeu, aujourd'hui, s'il y a un problème au niveau de la sécurité - dans ce que j'entends - ce n'est peut-être pas tant parce qu'il manquerait une police municipale supplémentaire. Parce que, vous savez, au nombre de policiers par habitant, on est au même niveau que l'Angleterre ou que l'Allemagne. C'est peut-être parce qu'il y a un besoin urgent de refonte totale de la police nationale, pour arrêter la politique du chiffre de SARKOZY, pour faire en sorte qu'il y ait une vraie formation, qu'il y ait à nouveau une police de proximité, par exemple. Cette police de proximité ne doit pas être déconnectée : par exemple, certaines tâches pour la police municipale et d'autres pour la police nationale. Parce que, justement, restaurer le lien entre la police républicaine et la population passera aussi par le fait de repenser une police de proximité qui est aussi engagée dans les actions de prévention.

Mon temps est écoulé. J'espère que vous voterez contre la police municipale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à M. Nicolas NORDMAN. Là aussi, grande innovation.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Vu l'heure tardive, je ne vais pas répondre très longuement sur le sujet de la police municipale. Nous avons eu l'occasion, plusieurs fois déjà, d'en parler et nous aurons l'occasion d'en parler dans les mois qui viennent.

Je veux simplement retenir un mot de votre intervention pour, finalement, le reprendre à mon compte. Vous avez parlé d'égalité territoriale. Je revendique le fait que Paris puisse, de la même manière que l'ensemble des villes de France, avoir le droit de créer sa police municipale. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation, pour le moins paradoxale, où la Ville de Paris, compte tenu de son histoire et d'un certain nombre de textes qui régissent la répartition des compétences de sécurité depuis parfois plusieurs siècles, se trouve dans la situation à ne pas pouvoir créer de police municipale, comme le font et l'ont fait la plupart des grandes villes de France pour pouvoir assurer de manière très concrète et opérationnelle une police de proximité, avec l'exercice des compétences de sécurité qui relèvent des compétences de sécurité des maires.

Pour l'égalité territoriale, je crois que la possibilité donnée à la Ville de Paris, historiquement, pour la première fois, de créer cette police municipale, c'est un pas vers l'égalité de Paris, et finalement, l'entrée de Paris dans le droit commun de l'ensemble des autres collectivités locales. C'est la raison pour laquelle je ne peux évidemment souscrire à votre vœu. Au contraire, je pense que la création d'une police municipale, c'est un pas en avant pour lever cette forme d'anomalie parisienne qui consiste à ce que les Parisiens ne puissent avoir des débats démocratiques sur les sujets de sécurité, étant entendu que la sécurité est assurée à Paris de manière dérogatoire par rapport aux autres villes de France.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas NORDMAN.

Une explication de vote. Mon excellent collègue du 11^e arrondissement, M. Nour DURAND-RAUCHER, est déjà en place dans la Salle des fêtes.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire, et collègue.

Puisque je suis en charge de la prévention, de la médiation et de la sûreté dans le 11^e arrondissement, je connais donc assez bien le sujet. Je sais que c'est d'une présence quotidienne dont nos concitoyens ont besoin et c'est ce qu'ils demandent. Qu'est-ce qu'une police municipale ? Pour eux, c'est illisible. Même Changer Paris l'a montré à travers son vœu, si vous l'avez lu, car il demande que la police municipale soit apte à protéger des commerces en étant armée. J'ai croisé des citoyens, pas n'importe lesquels, il y a quelques semaines, avec M. NORDMAN. Un agent de la DPSP lui-même, futur policier municipal peut-être, sa première question : il voulait de l'armement, car, pour lui, être policier signifiait être armé.

Nous ne voulons ni créer de la confusion, ni plus d'armes partout. Nous voulons une juste répartition des compétences, une politique cohérente qui va de la médiation à la prévention. Les agents de la DPSP ont un rôle à jouer au milieu de tout cela, et la police nationale aussi.

Quand j'entends M. NORDMAN demander l'égalité territoriale en réponse à Mme SIMONNET, je suis d'accord. Dans ce cas, supprimons la Préfecture de police de Paris et l'exception. C'est tout à fait faisable. Evidemment, les précédents le prouvent : le désengagement de l'Etat et la baisse des effectifs de la police nationale sont toujours les conséquences de la création d'une police municipale. Ce n'est pas ce dont nous avons besoin. Nous espérons que nous voterons massivement pour l'abandon de toute idée de police municipale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la reconnaissance faciale dans l'espace public et les réseaux de transports parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au dernier vœu, et après, me dit la directrice de la DDCT et Secrétaire générale adjointe de la Ville, il y a des choses importantes aussi à voter. Elle me dit qu'il faut que je vous dise : "Restez".

Nous examinons le vœu référencé n° 205 relatif à la reconnaissance faciale dans les espaces publics et les réseaux de transports parisiens.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, c'est donc un vœu pour un moratoire sur la reconnaissance faciale dans l'espace public et les réseaux de transports parisiens. Je ne sais pas si vous le savez, mais aux portes de Paris, la société Thalès a mis en place le projet "Safe City" sur le site de La Défense pour expérimenter l'intelligence artificielle à travers diverses technologies : la vidéosurveillance, les détecteurs thermiques et sonores, à des fins de sécurité et sur lesquels aucune communication ne filtre.

A la station Châtelet, nous avons des évolutions non assumées vers la reconnaissance faciale, des expérimentations menées en plein cœur de Paris pour détecter, à travers des caméras dites "intelligentes", des comportements anormaux, en 2018. Puis pour analyser le port du masque en 2020. Avant que la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, la CNIL, n'indique que le projet n'était pas conforme au règlement général de l'Union européenne pour la protection des données à caractère personnel, ce que ne permet pas le recueil d'un consentement réel des personnes.

Ces éléments sont extrêmement inquiétants parce que l'on voit comment notre société bascule dans une banalisation de ces outils technologiques, qui sont totalement attentatoires à nos libertés fondamentales. Ne croyez pas que ces évolutions soient simplement dans les feuilletons et les films d'anticipation dystopiques. C'est bien la réalité qui est en train de se réaliser. A travers ce vœu, il est important que nous en ayons conscience.

On a parlé tout à l'heure de la loi sécurité globale, qui va, au contraire, développer l'usage de cette reconnaissance faciale. Il faut que, d'ores et déjà, on s'oppose. On souhaite mettre en place un moratoire contre toutes ces expérimentations sur la reconnaissance faciale dans l'espace public et les transports parisiens. Qu'il y ait un vrai débat citoyen et scientifique qui permette d'approfondir la connaissance par les Parisiens et les Parisiennes des impacts de cette technologie en termes de libertés publiques, dont les conclusions seront rendues de façon publique.

Voilà le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

La parole est à M. Nicolas NORDMAN, pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Madame la Conseillère, je partage votre inquiétude sur le développement de la reconnaissance faciale. Je crois, comme vous, que ce sujet mérite un débat, qu'il doit s'accompagner d'un cadre indispensable de contrôle éthique et d'un débat transparent et démocratique. Je pense, en effet, que cela pose un certain nombre de questions concernant les libertés publiques. Nous pensons que le développement des caméras de vidéo-protection, que nous avons mises en place à Paris, nous avons souhaité l'encadrer d'un certain nombre de ces dispositifs éthiques dédiés.

Il existe une commission départementale de vidéo-protection de Paris qui permet le contrôle de l'installation des caméras sur la voie publique ainsi que le suivi de leur évolution, avec un certain nombre de représentants élus de la Ville de Paris. Il en va de même pour le comité d'éthique sur le plan de vidéo-protection pour Paris, chargé du respect de la charte associée et votée en Conseil de Paris. Ce comité veille notamment à l'exercice du droit d'accès prévu par la loi.

Concernant votre vœu plus particulièrement, je pense qu'il mélange différents sujets. Par exemple, à Paris, nous avons mis en place de la vidéo-verbalisation, qui est extrêmement utile pour la régulation des déplacements et la sécurité routière. Nous pensons qu'il faut développer ce type d'outil dans l'espace public, notamment pour réguler l'usage de l'espace public et faire respecter un certain nombre de règles.

S'agissant de votre vœu, car il concerne différents sujets, j'émettrai un avis défavorable, même si, je le répète : concernant l'utilisation de la reconnaissance faciale, il faut évidemment que toutes les garanties puissent être prises pour le respect des libertés publiques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Je n'ai pas de demande d'explication de vote...

Le vœu est évidemment maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

2020 DAE 271 - Dispositifs "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité.

2020 PP 118 - Délibération modificative de la délibération 2020 PP 53 Délégation de pouvoir accordée au Préfet de police par le conseil de Paris.

2020 DAC 498 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler au 22 rue Marcadet (18e).

2020 DAC 499 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Claude-Adrien Helvétius et à Anne-Catherine de Ligniville d'Autricourt au 8 rue Sainte-Anne (1er).

2020 DEVE 18 - Dénomination "jardin des Arts - Albert Schweitzer" attribuée à l'espace vert situé 18, rue de l'Hôtel de Ville (Paris Centre). Abrogation de l'arrêté du 5 juin 1972.

2020 DEVE 64 - Dénomination "jardin Louise Talbot et Augustin Avrial" attribuée à l'espace vert situé 31, rue Breguet (11e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que les projets de délibération DAE 271, PP 118, DAC 498, DAC 499, DEVE 18 et DEVE 64 sont retirés de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. (Suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Association "Théâtre de la Ville" (Conseil d'administration et Assemblées générales) (R. 263) :

- Eric LEJOINDRE.

Commission du Vieux Paris (R. 264) :

- Corine FAUGERON,

- Léa VASA.

Établissement public de la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (Conseil d'administration) (R. 265) :

- Patrick BLOCHE.

Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) (R. 266) :

- M. Florentin LETISSIER, en remplacement de Mme Aminata NIAKATÉ, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Institut de recherche et d'études supérieures du Tourisme (IREST) (Conseil de l'Institut) (R. 267) :

Titulaire :

- Frédéric HOCQUARD.

Suppléante :

- Céline HERVIEU.

Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier (Comité syndical) (R. 268) :

- Nathalie LAVILLE, en remplacement de Mme Nathalie MAQUOI, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Conseil des maisons de justice et du droit de Paris (R. 269) :

- Geneviève GARRIGOS,

- Emmanuelle RIVIER.

Commission de concertation avec l'enseignement privé pour l'Académie de Paris (R. 270) :

Suppléante :

- Maya AKKARI.

Association d'entraide des Pupilles, anciens Pupilles de l'État, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide sociale à l'enfance (AEPAPE) (Conseil d'administration) (R. 271) :

- Hamidou SAMAKÉ.

Association pour l'utilisation du rein artificiel dans la Région parisienne (AURA) (Conseil d'administration) (R. 272) :

- Maya AKKARI.

Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre (CASH) (Conseil d'administration) (R. 273) :

- Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Centre régional d'information et de prévention du Sida en Ile-de-France (CRIPS) (R. 274) :

- Gauthier CARON-THIBAUT.

Fondation "Imagine" (Conseil d'administration) (R. 275) :

- Florian SITBON.

Institut Gustave Roussy (Conseil d'administration) (R. 276) :

- Hamidou SAMAKÉ.

Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA) (R. 277) :

- Nicolas NORDMAN,

- Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris Issy-les-Moulineaux (R. 278) :

Titulaire :

- Florian SITBON.

Suppléant :

- Daniel-Georges COURTOIS.

Commission départementale des valeurs locatives des locaux (CDVLL) (R. 279) :

Titulaire :

- Afaf GABELOTAUD.

Suppléantes :

- Olivia POLSKI,

- Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Syndicat mixte des parcs du Tremblay et de Choisy Paris Val-de-Marne (Comité syndical) (R. 280) :

- Christophe NAJDOVSKI,

- Karim ZIADY,

- Nathalie LAVILLE,

- Jean-Luc ROMERO-MICHEL,

- Jacques MARTIAL,

- Alexandre FLORENTIN,

- Nicolas BONNET OULALDJ,

- Elisabeth STIBBE.

Agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM) (Comité syndical) (R. 281) :

Suppléants :

- Eric LEJOINDRE,

- Eric PLIEZ,

- Camille NAGET,

- Thomas CHEVANDIER,

- Jérôme GLEIZES.

Commission Locale d'Information du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses (R. 282) :

- Hamidou SAMAKÉ.

Etablissement public territorial de bassin "Seine Grands Lacs" (Conseil syndical) (R. 283) :

- Christophe NAJDOVSKI,

- Célia BLAUDEL,

- Jean-Noël AQUA,

- David ALPHAND,

- Jérôme LORIAU.

Commission locale du site patrimonial du Marais (R. 284) :

Titulaire :

- Boris JAMET-FOURNIER.

Suppléante :

- Dominique KIELEMOËS.

Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval "l'Ourcq Aval" (Comité syndical) (R. 285) :

Titulaire :

- Maud GATEL.

Société d'économie mixte d'aménagement de l'Est de Paris (SEMAEST) (Conseil d'administration) (R. 286) :

- Thomas CHEVANDIER, en remplacement de Mme Olivia POLSKI, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2020, R. 263 à R. 286).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous annonce que les candidatures proposées pour les deux organismes, au scrutin secret, ont été entérinées :

Commission d'offres du groupement de commande Ville de Paris - GIE Haropa - Métropole Rouen Normandie - Ville de Rouen 6 communauté d'agglomération Seine-Eure - Communauté de l'agglomération Havraise (R. 287) :

Titulaire :

- Célia BLAUDEL.

Suppléant :

- Frédéric BADINA-SERPETTE.

Le scrutin est ouvert puis clos.

Après dépouillement, les résultats ci-après sont annoncés :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 50

Bulletins blancs ou nuls : 17

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Les candidatures proposées ont obtenu : 33 voix

Les candidatures proposées sont donc adoptées. (R. 287).

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (2e collège) (CDNPS) (R. 288) :

Titulaire :

- Karen TAÏEB.

Le scrutin est ouvert puis clos.

Après dépouillement, les résultats ci-après sont annoncés :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 50

Bulletins blancs ou nuls : 13

Suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

La candidature proposée a obtenu : 37 voix.

La candidature proposée est donc adoptée. (R. 288).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je n'ai pas encore terminé.

Je vous rappelle que les dates de la prochaine séance du Conseil de Paris sont d'ores et déjà connues : les 2, 3 et 4 février.

Evidemment, je voudrais conclure cette longue séance, puisque nous avons commencé mardi à 9 heures du matin et qu'il est quasiment minuit, pour remercier très chaleureusement, d'abord...

Un temps d'avance, Colombe BROSSEL, comme d'habitude.

Pour remercier d'abord, évidemment, tous les fonctionnaires et agents du service du Conseil de Paris.

Pour remercier également les collaborateurs des groupes, et les collaborateurs des adjointes et adjoints.

Je voudrais, chers collègues, que vous puissiez vous remercier pour cette présence aussi nombreuse à une heure tardive.

Je voudrais, pour ne pas l'oublier, parce que j'en vais avoir fait la promesse la dernière fois, que nous remercions toutes les Parisiennes et tous les Parisiens - il y en a, ils m'ont encore interpellé à l'instant - qui suivent notre séance sur "paris.fr".

Pour les initiés, vous ne serez pas surpris que celui que nous avons notamment salué, car nous savons qu'ils sont nombreux, n'est autre qu'Abel GUGGENHEIM, qui suit assidûment nos séances du Conseil de Paris.

Chers collègues, je vous souhaite un bon repos bien mérité, de bonnes fêtes de fin d'année, et revenez en pleine forme. Merci beaucoup.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 17 décembre 2020 à minuit).

Votes spécifiés.

M. Gauthier CARON-THIBAUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DJS 160, l'amendement n° 131 et le vœu n° 132.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 14 et DAE 32, ainsi que sur les vœux n°s 108, 109 et 110.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASES 116 et DJS 190.

Mme Douchka MARKOVIC vote pour les vœux n°s 42, 163 et 196 et vote contre l'article 10 du projet de délibération DPSP 5.

M. Jean-François MARTINS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 262.

Mme Maud LELIEVRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 67.

Mme Johanne KOUASSI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DJS 148.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 324.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE vote contre le projet de délibération DU 62.

M. Patrick VIRY vote contre le projet de délibération DU 62.

Votes spécifiques.

M. Maxime COCHARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 167.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 212, DLH 213, DLH 221, DLH 94, DLH 195, DLH 321, DLH 173.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Célia BLAUDEL, Agnès EVREN, M. Antoine GUILLOU et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 56.

Mme Anne SOUYRIS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASES 297, DFPE 166.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Célia BLAUDEL, MM. Patrick BLOCHE, Thomas CHEVANDIER, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Christophe NAJDOVSKI, Mmes Chloé SAGASPE et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 93.

M. Emmanuel COBLENCÉ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 29, DLH 234, DLH 280, DLH 281, DLH 282, DLH 283, DLH 284, DLH 285, DLH 286, DLH 287, DLH 288, DLH 289, DLH 290, DLH 291, DLH 292, DLH 293, DLH 294, DLH 295, DAE 317 et DAE 319.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 205, DLH 211, DLH 138, DLH 216.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 669.

Mmes Maya AKKARI, Delphine BÜRKLI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Jean-Philippe DAVIAUD, Mmes Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Geneviève LARDY WORINGER, Maud LELIEVRE, Véronique LEVIEUX, M. Jacques MARTIAL, Mme Camille NAGET, M. Eric PLIEZ, Mmes Audrey PULVAR, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Emmanuelle RIVIER et M. Hamidou SAMAKÉ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 310, DRH 72.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Emile MEUNIER et Mme Carine PETIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 92.

MM. Jacques BAUDRIER, René-François BERNARD, Mmes Anne BIRABEN, Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Béatrice LECOUTURIER, MM. Emile MEUNIER, Christophe NAJDOVSKI, Mmes Laurence PATRICE, Hanna SEBBAH, Karen TAÏEB, Léa VASA et M. Aurélien VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 670.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, Douchka MARKOVIC, Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Audrey PULVAR et Chloé SAGASPE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 74, DEVE 76.

MM. Jean-Noël AQUA, François CONNAULT, François DAGNAUD, Alexandre FLORENTIN, Jacques GALVANI, Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, MM. Alexis GOVCIYAN, Antoine GUILLOU, Mmes Catherine IBLED, Pénélope KOMITÈS, Nathalie LAVILLE, Marie-Christine LEMARDELEY, Nathalie MAQUOI, Carine PETIT, M. Sylvain RAIFAUD, Mmes Elisabeth STIBBE et Léa VASA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 222.

M. Thomas CHEVANDIER, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Jeanne d'HAUTESERRE, M. Frédéric HOCQUARD, Mmes Fatoumata KONÉ, Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, M. Emile MEUNIER, Mmes Laurence PATRICE, Marie-José RAYMOND-ROSSI, MM. Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 130, DLH 131, DLH 139, DLH 162, DLH 201, DLH 208, DLH 220, DLH 231, DLH 243, DLH 256, DLH 272, DLH 275, DLH 280, DLH 281, DLH 282, DLH 283, DLH 284, DLH 285, DLH 286, DLH 287, DLH 288, DLH 289, DLH 290, DLH 291, DLH 292, DLH 293, DLH 294, DLH 295, DLH 301, DLH 253, DLH 299, DLH 305, DLH 306, DLH 307, DLH 309, DLH 311, DLH 315, DLH 316 .

M. Patrick BLOCHE, Mme Colombe BROSEL, M. François DAGNAUD, Mme Léa FILOCHE, MM. Jacques GALVANI, Franck MARGAIN, Mmes Camille NAGET, Alice TIMSIT, Alice COFFIN, Dominique KIELEMOËS, Raphaëlle PRIMET, Chloé SAGASPE, M. François VAUGLIN, Mme Geneviève GARRIGOS, M. Florian SITBON, Mme Audrey PULVAR, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mmes Maya AKKARI, Marie-Christine LEMARDELEY, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mmes Anne-Claire BOUX, Barbara GOMES, Catherine IBLED, M. Eric LEJOINDRE, Mmes Céline HERVIEU, Véronique LEVIEUX, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Carine PETIT, Inès de RAGUENEL, Célia BLAUDEL, Alexandra CORDEBARD, Brigitte KUSTER, M. Ariel WEIL et Mme Anouch TORANIAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 669, DAC 671.

Mmes Afaf GABELOTAUD, Laurence PATRICE, Aurélie PIRILLO, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, MM. Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Jacques MARTIAL, Emile MEUNIER, Mme Olivia POLSKI, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Dominique KIELEMOËS et M. Aurélien VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 669.

MM. David ALPHAND, Jean-Noël AQUA, Mme Colombe BROSEL, MM. Philippe GOJON, Dan LERT, Jérôme LORIAU, Mmes Valérie MONTANDON, Béatrice PATRIE, Audrey PULVAR, MM. Sylvain RAIFAUD et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 36.

Mme Anne-Claire BOUX, MM. Emmanuel COBLENCÉ, Jean-Philippe DAVIAUD, Mmes Lamia EL AARAJE, Léa FILOCHE, M. Jacques GALVANI, Mmes Geneviève GARRIGOS et Barbara GOMES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 212.

Mme Anne BIRABEN, MM. Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT, Jacques GALVANI, Antoine GUILLOU, Mmes Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Emmanuel MESSAS et Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 221, DAE 293.

M. François DAGNAUD et Mme Carine ROLLAND ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 125, DAC 669, DAC 671.

M. Patrick BLOCHE, Mmes Véronique LEVIEUX, Raphaëlle RÉMY-LELEU, MM. Aurélien VÉRON et Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 335.

MM. Vincent BALADI, Ian BROSSAT, Jérôme GLEIZES, Roger MADEC, Jean-Baptiste OLIVIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 262.

M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Léa FILOCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 307.

M. Karim ZIADY ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 200, DLH 249, DLH 280, DLH 281, DLH 282, DLH 283, DLH 284, DLH 285, DLH 286, DLH 287, DLH 288, DLH 289, DLH 290, DLH 291, DLH 292, DLH 293, DLH 294, DLH 295.

Mme Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 146, DLH 240, DLH 269, DLH 280, DLH 281, DLH 282, DLH 283, DLH 284, DLH 285, DLH 286, DLH 287, DLH 288, DLH 289, DLH 290, DLH 291, DLH 292, DLH 293, DLH 294, DLH 295, DLH 168, DLH 169, DLH 222, DLH 242, DLH 298.

M. Maxime COCHARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 217, DLH 321, DLH 112, DLH 147, DLH 317.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 148, DLH 209, DLH 210.

Mmes Catherine DUMAS, Barbara GOMES, Céline HERVIEU, MM. Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Mmes Olivia POLSKI, Audrey PULVAR, MM. Sylvain RAIFAUD et Jean-Luc ROMERO-MICHEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 300, DAE 309.

Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, MM. Jérôme COUMET, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 127, DLH 159, DLH 218, DLH 226, DLH 227, DLH 228, DLH 229, DLH 255, DLH 280, DLH 281, DLH 282, DLH 283, DLH 284, DLH 285, DLH 286, DLH 287, DLH 288, DLH 289, DLH 290, DLH 291, DLH 292, DLH 293, DLH 294, DLH 295, DLH 245, DLH 250, DLH 251, DU 74.

MM. David BELLARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jérôme COUMET, Antoine GUILLOU, Mme Halima JEMNI, M. Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Olivia POLSKI, Carine ROLLAND et M. Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 338, DDCT 107, DLH 97, DLH 99, DLH 108, DLH 149, DLH 171, DLH 176, DLH 177, DLH 180, DLH 181, DLH 219, DLH 224, DLH 235, DLH 257, DLH 259, DLH 260, DLH 261, DLH 264, DLH 266, DLH 268, DLH 279, DLH 280, DLH 281, DLH 282, DLH 283, DLH 284, DLH 285, DLH 286, DLH 287, DLH 288, DLH 289, DLH 290, DLH 291, DLH 292, DLH 293, DLH 294, DLH 295, DLH 297, DLH 304, DLH 321, DLH 73, DLH 74, DLH 136, DLH 145, DLH 187, DLH 188, DLH 193, DLH 194, DLH 196, DLH 236, DLH 239, DLH 248, DLH 203, DLH 204.

Mmes Maya AKKARI, Lamia EL AARAJE, Antoinette GUHL, Nathalie LAVILLE et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 60.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, M. Antoine GUILLOU, Mmes Catherine IBLED, Pénélope KOMITÈS, Véronique LEVIEUX, Douchka MARKOVIC, Carine ROLLAND, M. Florian SITBON, Mme Anouch TORANIAN et M. Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 108, DVD 87.

MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Jean-François MARTINS, Arnaud NGATCHA, Nicolas NORDMAN, Pierre RABADAN, Mmes Karen TAÏEB et Anouch TORANIAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 112, DFA 73.

Mme Audrey PULVAR ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 77.

M. Jacques BAUDRIER, Mmes Alix BOUGERET, Anne-Claire BOUX, M. François DAGNAUD, Mme Lamia EL AARAJE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIEVRE, M. Roger MADEC, Mmes Carine PETIT, Carine ROLLAND, MM. Hamidou SAMAKÉ et Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 110.

MM. Jacques MARTIAL, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Elisabeth STIBBE, MM. Karim ZIADY, Nicolas BONNET-OULALDJ, Alexandre FLORENTIN, Mme Nathalie LAVILLE et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 189.

MM. Antoine BEAUQUIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mmes Alexandra CORDEBARD, Geneviève GARRIGOS, Céline HERVIEU, Véronique LEVIEUX, M. Arnaud NGATCHA, Mmes Raphaëlle PRIMET, Emmanuelle RIVIER, M. Hermano SANCHES RUIVO et Mme Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 669, DAC 671, DCPA 10.

M. Maxime COCHARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 104.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 318.

MM. Grégory CANAL, François CONNAULT, Nicolas JEANNETÉ, Mmes Anne-Claire TYSSANDIER, Colombe BROUSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mmes Alice TIMSIT, Maud GATEL, Anessa LAHOUASSA, M. Vincent BALADI, Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, M. Jean-Philippe GILLET, Mme Camille NAGET, MM. Nicolas NORDMAN, Emmanuel COBLENCE, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Elisabeth STIBBE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alice COFFIN, M. Franck MARGAIN, Mmes Valérie MONTANDON, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Halima JEMNI, MM. Roger MADEC, Emmanuel GRÉGOIRE, David BELLARD, Jean-François MARTINS, Mmes Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Mmes Nathalie MAQUOI, Emmanuelle RIVIER, M. Jean-Noël AQUA, Mmes Johanne KOUASSI et Béatrice PATRIE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 144.

M. David ALPHAND, Mmes Samia BADAT-KARAM, Véronique BUCAILLE, MM. Stéphane CAPLIEZ, Maxime COCHARD, Pierre RABADAN, Hermano SANCHES RUIVO, Thomas CHEVANDIER, Mmes Lamia EL AARAJE, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Colombe BROUSSEL, MM. Mahor CHICHE, Jean-Philippe GILLET et Mme Camille NAGET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 127.

M. Antoine GUILLOU, Mmes Johanne KOUASSI et Béatrice PATRIE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DCPA 34.

Mme Maya AKKARI, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Emile MEUNIER et Mme Carine ROLLAND ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 114.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2020 DCPA 10 Travaux de rénovation du Théâtre de la Ville sis 2, place du Châtelet (4e) - Indemnisation de la société Brunel Démolition suite à allongement de la durée du marché.

2020 DCPA 34 Travaux de modernisation et de mise en conformité du SSI du collège Elsa Triolet (13e) - Indemnisation de la société ERIS dû à l'allongement du chantier.

2020 DCPA 35 Travaux de construction d'une crèche collective et d'une halte-garderie sis 1-3 place Rungis (13e) - Indemnisation de la Ville de Paris suite à une expertise judiciaire.

2020 DLH 144 Programme d'Intérêt Général (PIG) "Éco-rénovons Paris Socle" avec l'État et l'Anah, modifications du règlement municipal des aides à l'habitat privé et avenant n°2020-4 à la convention.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2020 DVD 12 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Avenir Santé.

2020 DVD 13 Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association La Prévention Routière.

2020 DVD 84 T Zen 3 : convention relative à la réalisation de la première tranche de travaux.

2020 DVD 86 Site des Olympiades (13e). Convention avec l'Association Syndicale Libre Olympiades ASLO au titre des charges de fonctionnement 2020.

2020 DVD 87 Dalle de Beaugrenelle - Front de Seine (15e). Convention de compensation de charges avec SemPariSeine.

2020 DVD 88 Parc de stationnement de la Porte de Saint Ouen (17e). Avenant n° 3 au contrat DSP pour prolongation de sa durée.

2020 DVD 89 Actions contribuant à la Stratégie Paris Piéton. Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Des Cris Des Villes.

2020 DVD 90 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2020 DVD 92 Convention de partenariat et de participation financière avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) sur les quartiers apaisés (90.000 euros).

2020 DVD 93 Itinéraire cyclable de la Scandibérique - Eurovélo 3. Convention de partenariat avec le Comité Régional du Tourisme Paris Île-de-France pour la période 2020-2023.

2020 DVD 94 Relèvement de tarifs de redevances pour certaines occupations de la voie publique à Paris.

M. David BELLARD, rapporteur.

2020 DJS 162 Subventions au profit de 12 associations participant à la politique de jeunesse (32.500 euros), 6 conventions annuelles d'objectifs, 3 avenants (11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e).

2020 DJS 163 Subventions (19.000 euros) à 5 associations participant à la politique de jeunesse (citoyenneté et solidarité), convention annuelle d'objectifs (17e, 18e, 19e).

2020 DJS 164 Subventions (7.000 euros) à 2 associations de jeunesse dont une convention annuelle d'objectifs avec Ascendanse Hip Hop (13e) dans le cadre de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie.

2020 DJS 168 Prolongation du mandat des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse dans le cadre de la crise sanitaire.

2020 DJS 170 Subventions d'équipement (25.000 euros) et conventions avec 2 associations de jeunesse UGOP Une Goutte d'Organisation Productions (12e) et Les Enfants de la Goutte d'Or (18e).

2020 DJS 171 Subventions (60.000 euros de fonctionnement et 40.000 euros d'investissement) et conventions avec neuf associations gestionnaires de FJT.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2020 DEVE 74 Subvention de fonctionnement au bénéfice de la Régie personnalisée de l'Ecole du Breuil pour l'exercice 2021.

2020 DEVE 76 École Du Breuil - Approbation du contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2019-2021.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2020 DAE 222 Subventions de fonctionnement (4.648.050 euros) et d'investissement (350.000 euros) à la régie EIVP au titre de l'exercice 2021.

2020 DAE 293 Subvention d'investissement exceptionnelle (10.000 euros) à la régie ESPCI au titre de l'exercice 2020.

2020 DASCO 94 Caisse des écoles (Paris Centre) - Subvention 2021 (4.736.669 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

2020 DASCO 95 Caisse des écoles (5e) - Subvention 2021 (2.100.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

2020 DASCO 96 Caisse des écoles (6e) - Subvention 2021 (740.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

2020 DASCO 97 Caisse des écoles (7e) - Subvention 2021 (1.178.827 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

2020 DASCO 98 Caisse des écoles (8e) - Subvention 2021 (979.700 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2021.

2020 DASCO 99 Caisse des écoles (9e) - Subvention 2021 (1.831.549 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

2020 DASCO 100 Caisse des écoles (10e) - Subvention 2021 (4.352.560 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

2020 DASCO 101 Caisse des écoles (11e) - Subvention 2021 (5.413.737 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

2020 DASCO 102 Caisse des écoles (12e) - Subvention 2021 (5.684.667 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

2020 DASCO 103 Caisse des écoles (13e) - Subvention 2021 (7.180.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

2020 DASCO 104 Caisse des écoles (14e) - Subvention 2021 (5.356.256 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

2020 DASCO 105 Caisse des écoles (15e) - Subvention 2021 (7.100.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

2020 DASCO 106 Caisse des écoles (16e) - Subvention 2021 (2.800.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

2020 DASCO 107 Caisse des écoles (17e) - Subvention 2021 (5.820.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

2020 DASCO 109 Caisse des écoles (19e) - Subvention 2021 (9.070.743 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021.

2020 DASCO 127 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (73.259 euros) au titre des services de restauration pour 2021.

2020 DASCO 131 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les douze lycées municipaux parisiens. Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2020.

2020 DASCO 138 Rapport sur la restauration scolaire pour l'année 2019.

2020 DASCO 144 Collèges parisiens - Dotations (25.138 euros), subventions (71.042 euros) et subventions pour travaux (99.584 euros).

2020 DFPE 162 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Au temps du jeu" pour le fonctionnement de la ludothèque Denise Garon (13e).

2020 DFPE 171 Budget Participatif 2019 - Subvention (140.000 euros) et convention avec l'association "École Normale Sociale" (18e) - Travaux de rénovation et d'aménagement de la ludothèque Torcy.

2020 DFPE 172 Subventions (34.600 euros) et conventions à 4 associations - Renforcement de l'offre aux familles les samedis matins - Activités partagées parents/enfants ludiques et intergénérationnelles.

2020 DFPE 173 Accompagner tous les parents tout au long du parcours des enfants - Subventions (10.000 euros) et conventions avec deux associations pour leurs actions dans les 10e et 18e arrondissements.

2020 DFPE 182 Protocole transactionnel entre la Ville de Paris et l'association "A l'adresse du jeu".

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2020 DDCT 92 Subvention au GIP Réussite Éducative à Paris dans le cadre des enjeux de continuité éducative face à la crise sanitaire.

2020 DDCT 97 Subventions d'investissement (39.540 euros) à 2 associations situées en quartiers populaires.

2020 DDCT 103 Subvention (30.000 euros) à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP 75) au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

2020 DDCT 104 Subventions de fonctionnement (5.500 euros) à 2 associations pour 2 projets dans le 20e arrondissement (Appel à projets Politique de la Ville) et avenant à une convention.

2020 DDCT 113 - DASCO Subventions de fonctionnement à 4 associations dans le 20e arrondissement dans le cadre de la Politique de la ville.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2020 DLH 29 Réalisation, 8 rue d'Auteuil (16e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux (13 PLA-I - 9 PLUS) par AXIMO.

2020 DLH 73 Réalisation, 15-15 bis boulevard Ornano (18e) d'un programme de rénovation de 24 logements sociaux par la RIVP.

2020 DLH 74 Réalisation, 218-218 bis rue de Charenton et 22-24, rue du Charolais (12e) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par la RIVP.

2020 DLH 94 Réalisation, 92 rue de la Chapelle d'un programme d'acquisition-amélioration de 7 logements sociaux (7 PLS) par Seqens.

2020 DLH 97 Réalisation, 72 rue du Faubourg Saint-Denis (10e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux (5 PLUS - 13 PLS) par la RIVP.

2020 DLH 99 Réalisation 6-16 rue Mousset Robert (12e) d'un programme de 4 logements sociaux par la RIVP.

2020 DLH 104 Réalisation, 107 ter rue du Faubourg Saint-Denis (10e) d'un programme de construction de 35 logements sociaux (17 PLA-I - 11 PLUS - 7 PLS) par Toit et Joie.

2020 DLH 108 Réalisation, 45 rue de Miromesnil (8e) d'un programme complémentaire d'acquisition-amélioration comportant 1 logement social PLA-I par la RIVP.

2020 DLH 112 Réalisation 6-8, rue Jenner (13e) d'un programme de rénovation de 28 logements sociaux par Immobilière 3F.

2020 DLH 120 Réalisation 10, rue de Paradis (10e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 2 logements sociaux (1 PLA-I - 1 PLS) par ERILIA.

2020 DLH 127 Réalisation 5 rue Sthrau (13e), d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat.

2020 DLH 130 Réajustement des financements pour le programme de construction de 7 logements sociaux (2 PLA-I et 5 PLS) situé 8 boulevard Barbès (18e) réalisé par Elogie-SIEMP.

2020 DLH 131 Réajustement des financements pour le programme de construction de 6 logements sociaux (3 PLA-I, 1 PLUS et 2 PLS) situé 5-7 passage Lathuille (18e) réalisé par Elogie-SIEMP.

2020 DLH 136 Réalisation, 28 rue Raymond Losserand - 34-38 rue du Texel (14e) d'un programme de rénovation de 63 logements sociaux par la RIVP.

2020 DLH 139 Réajustement des financements pour le programme d'acquisition - amélioration comportant 8 PLA-I, 7 PLUS et 11 PLS situé 1 place Octave Chanute / 2, rue des Montibœufs (20e) réalisé par Elogie-SIEMP.

2020 DLH 145 Réalisation, 36-46 rue de Bercy (12e) d'un programme de rénovation de 98 logements sociaux par la RIVP.

2020 DLH 146 Réalisation 5-7 rue de la Petite Pierre (11e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 120 logements PLA-I par l'Habitat Social Français (HSF).

2020 DLH 147 Réalisation 229-231, rue Vercingétorix (14e) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux par Immobilière 3F.

2020 DLH 149 Réalisation, 9 rue Saint Sauveur (2e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux (2 PLUS - 2 PLS) par la RIVP.

2020 DLH 159 Réalisation, 85, avenue Emile Zola (15e) d'un programme de construction de 16 logements sociaux (8 PLA-I - 8 PLUS) par Paris Habitat.

2020 DLH 160 Subvention (81.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne.

2020 DLH 162 Location de l'immeuble 9-11 rue du Chevaleret et 1-3 rue Oudiné (13e) à Elogie-SIEMP - Avenant à bail emphytéotique.

2020 DLH 167 Réalisation 7 rue Alphonse Penaud (20e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 20 logements PLA-I par 3F Résidences.

2020 DLH 168 Réalisation, 53 rue Clisson (13e) d'un programme de rénovation de 17 logements sociaux par HSF.

2020 DLH 169 Réalisation, 4 rue Pixérécourt (20e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par HSF.

2020 DLH 171 Réalisation, 46-48 Boulevard de Reuilly - 38 rue Taine (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 36 logements sociaux (PLS) par la RIVP.

2020 DLH 173 Réalisation, 67 à 81 boulevard Ney (18e) d'un programme de rénovation de 223 logements sociaux par Seqens.

2020 DLH 176 Réalisation, 206 rue Lafayette (10e) d'un programme de construction de 30 logements sociaux (18 PLA-I - 12 PLUS) par la RIVP.

2020 DLH 177 Acquisition, 5 rue Agrippa d'Aubigné (4e) de l'usufruit locatif social de 82 logements sociaux (11 PLA-I - 71 PLS) par la RIVP.

2020 DLH 180 Réalisation, 1 rue Thibaud (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (6 PLA-I - 4 PLUS) par la RIVP.

2020 DLH 181 Réalisation, 7 bis - 9 rue du Loing (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 7 logements sociaux (4 PLA-I - 1 PLUS - 2 PLS) par la RIVP.

2020 DLH 182 Réalisation 16 rue Armand Carrel (19e) d'un programme de création de 11 logements PLS par la SAS "COOP Lotus" - Modification des prêts garantis par la Ville (3.120.000 euros).

2020 DLH 187 Réalisation, 7 rue Dénoyez (20e) d'un programme de rénovation de 8 logements sociaux par la RIVP.

2020 DLH 188 Réalisation, 41-43 rue Saint Paul (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 15 logements sociaux par la RIVP.

2020 DLH 190 Réalisation 9, rue Lemercier (17e) d'une opération de création d'une pension de famille comportant 24 logements PLA-I par la Fondation des Petits Frères des Pauvres.

2020 DLH 193 Réalisation, 29 rue de Gergovie (14e) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par la RIVP.

2020 DLH 194 Réalisation, 13-15 rue Clairaut (17e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par la RIVP.

2020 DLH 195 Acquisition, 59 rue de Castagnary (15e) de l'usufruit locatif social de 7 logements sociaux (7 PLS) et 7 logements intermédiaires par SEQENS.

2020 DLH 196 Réalisation, 48 rue de Mouzaïa (19e) d'un programme de rénovation de 52 logements sociaux par la RIVP.

2020 DLH 200 Modification de la garantie des emprunts pour la réalisation d'un programme de rénovation d'une résidence pour personnes âgées par l'Habitation Confortable.

2020 DLH 201 Réalisation 5, rue Sidi Brahim (12e) d'un programme d'acquisition amélioration d'un logement PLA-I par Elogie-SIEMP.

2020 DLH 203 Réalisation, 11-15 bis rue Henri Murger (19e) d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 55 logements PLUS par la RIVP.

2020 DLH 205 Réalisation 4 rue des Camélias (14e) d'un programme de construction neuve de 22 logements (7 PLA-I, 11 PLUS et 4 PLS) par Batigère en Ile de France.

2020 DLH 208 Réalisation 5 rue du Bessin - 96 rue Castagnary (15e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 80 logements PLA-I par Elogie-SIEMP.

2020 DLH 209 Réalisation 14 rue du Loiret (13e) d'un programme de construction neuve de 5 PLS et 14 logements locatifs intermédiaires par ICF Habitat La Sablière.

2020 DLH 210 Réalisation 124 rue des Pyrénées (20e) d'un programme de construction neuve de 21 logements sociaux (6 PLA-I, 9 PLUS et 6 PLS) par ICF Habitat La Sablière.

2020 DLH 211 Réalisation 71 rue Saint-Dominique (7e) d'un programme de construction neuve de 13 logements (8 PLA-I et 5 PLUS) par Batigère en Ile-de-France.

2020 DLH 212 Réalisation 10 rue de la Croix Faubin et 9-9bis rue Gerbier (11e) d'un programme de rénovation de 38 logements sociaux par Antin Résidences.

2020 DLH 213 Réalisation 3-7 rue Jeanne d'Arc (13e) d'un programme de rénovation de 108 logements sociaux par Antin Résidences.

2020 DLH 216 Réalisation, 94-96 rue Leibniz (18e) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux et de construction de 5 logements sociaux (1 PLA-I, 4 PLS) par Batigère en Ile-de-France.

2020 DLH 219 Location de l'immeuble 1, rue Thibaud (14e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2020 DLH 220 Location de l'immeuble 68, rue Léon Frot (11e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2020 DLH 221 Location de l'immeuble 18 A, rue Keller à 1001 Vies habitat - Avenant à bail emphytéotique.

2020 DLH 222 Réalisation, 14-16 rue Mathis (19e) d'un programme de rénovation de 40 logements sociaux par HSF.

2020 DLH 224 Location de l'immeuble 9, rue de Châteaudun (9e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2020 DLH 227 Réalisation 45 rue de Lyon (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 PLA-I, 7 PLUS et 5 PLS par Paris Habitat.

2020 DLH 228 Réalisation 21 rue de Brey (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 PLA-I, 5 PLUS et 4 PLS par Paris Habitat.

2020 DLH 229 Réalisation 3 rue Dupont de l'Eure (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 PLA-I, 8 PLUS et 6 PLS par Paris Habitat.

2020 DLH 234 Réalisation 72-74 rue Saint-Marcel (5e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 PLA-I et 9 PLUS par Aximo.

2020 DLH 236 Réalisation, 22-24 rue Neuves des Boulets (11e) d'un programme de rénovation de 7 logements sociaux par la RIVP.

2020 DLH 239 Réalisation, 4 rue Jean Dolfus (18e) d'un programme de rénovation de 9 logements sociaux par la RIVP.

2020 DLH 240 Réalisation, 17 rue de la Duée (20e) d'un programme de construction de 7 logements sociaux (7 PLS) par HSF.

2020 DLH 242 Réalisation, 15 rue Laghouat (18e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par HSF.

2020 DLH 243 Réalisation, 87 rue Buzenval (20e) d'un programme de acquisition-amélioration de 3 logements sociaux PLS par Elogie-SIEMP.

2020 DLH 244 Réalisation 10 passage Courtois (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (3 PLA-I, 4 PLUS et 3 PLS) par LOGIREP.

2020 DLH 245 Réalisation sur le groupe Charles Hermite (Porte d'Aubervilliers, 18e) d'un programme de rénovation de 1297 logements sociaux par Paris Habitat.

2020 DLH 248 Réalisation, 95-95 bis boulevard Richard Lenoir - 17-21-23 passage Saint-Sébastien (11e) d'un programme de rénovation de 77 logements sociaux par la RIVP.

2020 DLH 249 Modification de l'opération de création d'un Foyer de Jeunes Travailleurs par Habitation Confortable au 37 boulevard de Belleville (11e) avec création de deux logements sociaux PLA-I supplémentaires.

2020 DLH 250 Réalisation, Tour Londres et Tours Anvers 27 et 32 rue Javelot (13e) d'un programme de rénovation de 579 logements sociaux par Paris Habitat.

2020 DLH 251 Réalisation, 125-135 rue de la Santé (13e) d'un programme de rénovation de 161 logements sociaux par Paris Habitat.

2020 DLH 252 Réalisation, 9-17 rue Desprez (14e) d'un programme de rénovation de 49 logements sociaux par CDC Habitat.

2020 DLH 253 Réalisation 9-11, rue de l'Argonne (19e) d'un programme de rénovation de 41 logements par Elogie-SIEMP.

2020 DLH 254 Modification de la garantie des emprunts à souscrire pour la réalisation d'un programme de rénovation d'une résidence pour personnes âgées demandée par la CDC Habitat Social.

2020 DLH 259 Réalisation, 144 boulevard de Ménilmontant (20e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 3 logements sociaux (3 PLS) par la RIVP.

2020 DLH 260 Réalisation, 21 rue des Fontaines du Temple (3e) d'un programme de construction de 40 logements (20 PLS en usufruit locatif social 20 ans - 20 PLS) par la RIVP.

2020 DLH 261 Réalisation, 48 rue Pouchet (17e) d'un programme de construction de 6 logements sociaux (4 PLA-I - 2 PLUS) par la RIVP.

2020 DLH 264 Acquisition, 10 bis rue Lamartine (9e) de l'usufruit locatif social de 8 logements (4 PLUS - 4 PLS) par la RIVP.

2020 DLH 265 Subvention Vrac Paris - 3ème année convention triennale (25.000 euros) : proposer à des habitants de quartiers populaires des produits principalement alimentaires de qualité à des prix attractifs.

2020 DLH 266 Modification de la garantie des emprunts d'un programme de construction de 7 logements sociaux demandée par la RIVP.

2020 DLH 268 Réalisation 2-4 rue Bruneseau (13e) d'un programme de création de 4 logements PLA-I supplémentaires au sein d'une résidence sociale par la RIVP.

2020 DLH 269 Réalisation, 35 37 rue Léon (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements sociaux (6 PLS) par HSF.

2020 DLH 270 Réalisation 20 rue Gasnier Guy (20e) d'un programme de création de 5 logements PLS par la SAS "Coop Dedans-Dehors".

2020 DLH 271 Linkee Paris - 41 rue Mouraud (20e) - Bail civil et aide en nature pour la mise à disposition de locaux à l'association.

2020 DLH 272 Réalisation, 16, rue de Belfort (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements sociaux (2 PLA-I, 2 PLUS, 2 PLS) par Elogie-SIEMP.

2020 DLH 273 - DDCT Bail civil et attribution d'une aide en nature à l'association "Salle Saint Bruno" pour l'occupation des locaux situés au 9 rue Saint Bruno (18e).

2020 DLH 275 Modification de la garantie des emprunts de deux programmes de construction de 60 logements sociaux demandée par Elogie-SIEMP.

2020 DLH 279 Plan de soutien aux bailleurs sociaux - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans l'arrondissement Paris Centre et convention modèle.

2020 DLH 280 Plan de soutien aux bailleurs sociaux - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 5e arrondissement.

2020 DLH 281 Plan de soutien aux bailleurs sociaux - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 6e arrondissement.

2020 DLH 282 Plan de soutien aux bailleurs sociaux - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 7ème arrondissement de Paris

2020 DLH 283 Plan de soutien aux bailleurs sociaux - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 8e arrondissement.

2020 DLH 284 Plan de soutien aux bailleurs sociaux - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 9e arrondissement.

2020 DLH 285 Plan de soutien aux bailleurs sociaux - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 10e arrondissement.

2020 DLH 286 Plan de soutien aux bailleurs sociaux - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 11e arrondissement.

2020 DLH 289 Plan de soutien aux bailleurs sociaux - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 14e arrondissement.

2020 DLH 290 Plan de soutien aux bailleurs sociaux - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 15^e arrondissement.

2020 DLH 291 Plan de soutien aux bailleurs sociaux - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 16^e arrondissement.

2020 DLH 292 Plan de soutien aux bailleurs sociaux - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 17^e arrondissement.

2020 DLH 293 Plan de soutien aux bailleurs sociaux - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 18^e arrondissement.

2020 DLH 294 Plan de soutien aux bailleurs sociaux - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 19^e arrondissement.

2020 DLH 297 Acquisition, 107 rue de Tocqueville (17^e) de l'usufruit locatif social de 30 logements (8 PLUS - 22 PLS) par la RIVP.

2020 DLH 298 Réalisation 3-9, 12-18 et 19 cour du Liégar (13^e) d'un programme de rénovation de 117 logements par HSF.

2020 DLH 299 Réalisation 63 à 69, rue Corvisart / 52 boulevard Auguste Blanqui (13^e) d'un programme de rénovation de 46 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2020 DLH 301 Réalisation dans divers arrondissements (1^{er}, 4^e, 12^e, 13^e, 14^e, 16^e et 17^e) d'un programme de regroupement de chambres permettant la création de 31 logements sociaux (13 PLA-I, 4 PLUS et 14 PLS) par Elogie-SIEMP.

2020 DLH 303 Mise à disposition d'un terrain 1-7 rue Léon Frapié (20^e) au Ministère des Armées (État) - Convention d'occupation temporaire du domaine public.

2020 DLH 304 Réalisation, 8-10 rue Saint Dominique (7^e) d'un programme de construction de 2 logements sociaux supplémentaires (1 PLA-I - 1 PLUS) par la RIVP.

2020 DLH 305 Réalisation 4, rue Voltaire et 3, passage Dumas (11^e) d'un programme de rénovation de 24 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2020 DLH 306 Réalisation 49, rue Lucien Sampaix / 2 rue des Récollets (10^e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2020 DLH 307 Réalisation dans l'arrondissement Paris Centre d'un programme de rénovation de 12 immeubles comportant 110 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2020 DLH 311 Réalisation 19-21 rue Jean Poulmarch / 21 rue des Vinaigriers (10^e) d'un programme de rénovation de 14 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2020 DLH 315 Réalisation 92, rue des Pyrénées (20^e) d'un programme de rénovation de 25 logements par Elogie-SIEMP.

2020 DLH 316 Réalisation 6, villa Guelma (18^e) d'un programme de rénovation de 8 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2020 DLH 317 Réalisation 143 rue Oberkampf (11^e) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par Immobilière 3F.

2020 DLH 321 Avenant n° 2020-9 à la convention conclue le 1^{er} juin 2017 avec l'Etat relative à la délégation de compétences au Département de Paris en matière d'aides au logement et à l'habitat privé.

2020 DLH 323 Réalisation dans le cadre d'une VEFA, 34 rue Championnet (18^e), d'un programme de construction de 34 logements sociaux (10 PLA-I, 14 PLUS, 10 PLS) par RATP Habitat.

2020 DLH 175 Rapport d'activité du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris - Année 2019.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2020 DPE 35 Travaux du bassin d'Austerlitz (13^e) - Convention pour les modalités d'exécution avec la RATP.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2020 DDCT 107 Conseil d'administration de la RIVP - Rémunérations annuelles d'un représentant de la Ville de Paris.

2020 DDCT 108 Conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte SEMPARISEINE. Rémunérations annuelles d'un représentant de la Ville de Paris.

2020 DDCT 112 Fin de fonction d'un administrateur de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) et désignation de sa remplaçante.

2020 DFA 63 Rapports des mandataires du Conseil de Paris dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2019.

2020 DFA 77 Création d'une filiale dédiée à l'activité de SOGARIS Services.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2020 DASES 266 Deux conventions de délégation pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé à Paris.

2020 DASES 277 Subventions de fonctionnement (467.762 euros) et subventions d'investissement (138.923 euros) aux associations pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes démunies. Conventions. Avenants.

2020 DASES 280 Subvention d'investissement (80.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs pour l'aménagement d'un centre d'hébergement d'urgence au sein du "Pavillon de la Terrasse", dans le bois de Vincennes.

2020 DASES 281 Subventions (182.400 euros) à plusieurs associations œuvrant pour la coordination des acteurs de l'urgence sociale. Convention.

2020 DASES 303 PPIE - Subvention (100.000 euros) et avenant n° 1 à la convention 2019 avec l'Association Emmaüs Défi pour l'ensemble des chantiers d'insertion du dispositif Convergence.

2020 DASES 310 Modification du règlement intérieur du FSL de Paris.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2020 DAE 212 Subvention fonctionnement (1.495.000 euros) à l'EPEC et convention pluriannuelle 2021-2023.

2020 DAE 216 Subvention et convention pluriannuelle 2021-2023 avec l'association Carrefours Pour l'Emploi (7e).

2020 DAE 237 Subventions (43.000 euros), pour 15 associations et avenants dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville.

2020 DAE 253 Subvention (5.000 euros) et convention à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris au titre du soutien au forum de l'alternance 2020 (édition digitale 100 %).

2020 DAE 266 Avenants aux conventions relatives au "Fonds Résilience Ile-de-France & collectivités".

2020 DAE 273 Subventions (620.562 euros) et conventions avec 6 associations et organismes dans le cadre de l'AAP Paris Réactiv Emploi.

2020 DAE 296 Avenant au protocole partenarial d'accord 2016-2020 pour la mise en oeuvre du plan local pour l'insertion et l'emploi de Paris (PLIE).

2020 DAE 297 Subventions et avenants aux conventions avec 7 unions syndicales de Paris.

2020 DAE 298 Subvention et avenant à la convention à l'association des organisations syndicales de la Bourse du travail de Paris.

2020 DAE 299 Appel à projets "Relancer mon entreprise autrement" : subventions (2.509.067 euros) et conventions corrélatives avec 117 acteurs économiques parisiens lauréats de l'appel à projets.

2020 DAE 301 Subventions de fonctionnement (756.400 euros) et d'investissement (294.470 euros), et conventions avec plusieurs organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets Paris Tous En Jeux 2020.

2020 DAE 302 Avenants aux conventions annuelles signées avec plusieurs organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets 2019 DAE 364 (PTEJ) et de l' appel à projets 2020 DAE 70 PLVP.

2020 DFA 46 Programmation du Fonds social européen 2014-2020.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2020 DASES 253 Convention pluriannuelle relative aux relations entre la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Ville de Paris.

M. Jacques GALVANI, rapporteur.

2020 DDCT 60 Avenant de transaction au marché relatif à l'organisation de la Fête des Vendanges de Montmartre suite à l'annulation de l'édition 2020 due à la crise sanitaire de la Covid 19.

2020 DSIN 4 Convention de mise à disposition de services entre la Ville de Paris (DSIN) et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) "Maison Départementale des Personnes Handicapées" (MDPH 75).

2020 DSIN 8 Convention de service entre la Ville de Paris (DSIN) et la Caisse des écoles Paris Centre (CDE - Paris centre) - Approbation - Signature.

2020 DSIN 10 Principe de la distribution du Service Numérique "Paris Espace partagé solidaire dit PEPS", actuellement détenu par la Ville de Paris, sous une licence de logiciel libre - Approbation.

2020 DU 72 Secteur Place de Vénétié (13e) - Conventionnement avec le syndicat principal des copropriétaires de l'ensemble immobilier Masséna-Choisy - Convention de fonctionnement.

2020 DU 81 Cession d'un pavillon au 9-11 rue Berthollet à Corbeil-Essonnes (91).

2020 DU 93 Subvention (6.053.000 euros) à l'APUR.

2020 DU 94 Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 et subvention (2.324.000 euros) avec le Pavillon de l'Arsenal.

2020 DU 106 PLU de Paris, approbation de la modification des dispositions réglementaires applicables à la parcelle du 399 bis rue de Vaugirard (15e).

2020 DU 108 Cession à Sequano Aménagement d'une emprise à détacher de la parcelle H375 à Bondy (93) et avenant au protocole.

2020 DU 109 Régularisations foncières de la Galerie du Stadium, 66 avenue d'Ivry (13e).

2020 DU 110 ZAC Clichy-Batignolles (17e) - Acquisition des emprises du parc Martin Luther King et de la voie dite "du Bastion" qui sont encore la propriété de la SPL Paris & Métropole Aménagement.

2020 DU 116 ZAC de la Porte Pouchet (17e) - Avenant de prorogation de la concession d'aménagement d'un an, jusqu'au 31 décembre 2021.

2020 SG 32 Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble portant sur une étude urbaine pré-opérationnelle pour le secteur.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2020 DAJ 3 Protocole transactionnel entre la ville de Paris et la compagnie MMA Iard Assurances visant à indemniser la Ville de Paris à la suite de l'accident de circulation d'un tiers.

2020 DDCT 87 Subvention (145.000 euros) à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2021.

2020 DRH 68 Convention, au titre de l'année 2021, avec l'association "Parcours d'Insertion - Fonds Local Emploi Solidarité de Paris" afin de financer les actions d'accompagnement et de formation.

2020 DRH 69 Modification de la réglementation relative au remboursement des frais de déplacement et de changement de résidence des agents de la Ville de Paris.

2020 DRH 74 Modification des délibérations D. 294 du 17/01/1983 et D. 1797 du 21/10/1985 fixant la rémunération des suppléants de concierge, de gardien de parc de stationnement, d'agents vacataires périscolaire.

2020 DRH 76 Modification de la délibération 2018 DRH 3 du 3 octobre 2018 instituant une indemnité kilométrique vélo en faveur des agents de la Ville de Paris.

2020 DRH 70 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des techniciens des services opérationnels de la ville de Paris, grade de technicien des services opérationnels de classe normale, dans la spécialité installations sportives.

2020 DRH 71 Fixation nature et règlement des épreuves des concours externe et interne des personnels de maîtrise, grade d'agent de maîtrise, spécialité bâtiment.

2020 DRH 72 Convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Paris auprès du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

2020 DRH 75 Avenant à la Convention du 15 juin 2017 de mise à disposition des personnels de la Ville de Paris auprès de la Présidence de la République.

2020 SG 41 Avenant à la convention de mise à disposition de services entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris pour l'exercice des compétences lutte contre les nuisances sonores et Gemapi.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2020 DFPE 20 Subventions (9.517.339 euros), avenants et conventions avec FOCSS pour ses 27 EAPE à Paris.

2020 DFPE 112 Subvention (791.120 euros) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 16, passage Pouchet (17e).

2020 DFPE 118 Subvention (782.333 euros), avenants n° 3 avec l'association ESPEREM (6e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

2020 DFPE 122 Subvention (583.412 euros), avenants n° 5 avec l'association Institut d'études, de recherches, et de formation en action sociale (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite.

2020 DFPE 165 Subvention (120.667 euros), avenant n° 5 et convention à l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns (11e).

2020 DFPE 166 Crèche municipale 241/243 rue Lafayette 10e - Convention de transfert de gestion du domaine public de l'AP-HP à la Ville de Paris.

2020 DFPE 177 Subventions (371.875 euros) et avenants n° 5 avec l'association Estrelia (20e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2020 DFPE 179 Protocole transactionnel entre la ville de Paris et l'association Crescendo.

2020 DFPE 180 Protocole transactionnel entre la ville de Paris et la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (FOCSS).

2020 DFPE 181 Protocole transactionnel entre la ville de Paris et l'association Léo Lagrange Nord Ile-de-France.

2020 DFPE 183 Protocole transactionnel entre la ville de Paris et la SAS La Maison Bleue.

2020 DFPE 184 Protocole transactionnel entre la ville de Paris et Les Petits Chaperons Rouges - Collectivités Publiques (LPCR).

2020 DFPE 185 Protocole transactionnel entre la ville de Paris et la SAS People and Baby.

2020 DFPE 193 Subvention (118.941 euros) et avenant n° 6 à l'association Galipette pour sa crèche parentale située 10-12, rue Botha (20e).

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2020 DAE 269 Subvention d'investissement (30.000 euros) et convention avec la Guinguette Pirate pour le projet Odyssee.

2020 DAE 309 Subvention d'investissement (1.000.000 euros) et convention avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP) (19e).

2020 DFA 73 Avenant n° 2 à la délégation de service public portant sur la modernisation et l'exploitation de la de la Tour Eiffel (7e), pour l'adaptation de la politique tarifaire.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2020 DAE 259 Subventions de fonctionnement (Plan de soutien à destination des ateliers partagés de fabrication numérique parisiens).

2020 DAE 308 Garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 650 K€ à souscrire par la SCIC OASIS 21 pour financer des travaux d'aménagement d'un tiers-lieu (19e).

2020 DAE 335 Subventions de fonctionnement (5.800.000 euros) et d'investissement (1.580.000 euros), avenant et conventions avec l'association Forum des images (1er).

2020 DAE 338 Pépinières d'entreprises d'innovation de la RIVP - Subvention (250.000 euros) et convention pour le financement de travaux dans les pépinières Tremplin (16e), Nord Express (18e) et Cargo (19e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2020 DAE 79 Subvention de fonctionnement (20.000 euros) à la Fondation nationale des sciences politiques pour le programme "Emouna, l'amphi des religions".

2020 DAE 223 Subvention de fonctionnement (807.500 euros) et convention avec l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris.

2020 DAE 304 Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association ARS Longa.

2020 DAE 312 Subventions (24.200 euros) et conventions avec les associations Mozaïk RH (12.200 euros) et Le Réseau Primavera (12.000 euros).

2020 DAE 315 Subvention (75.000 euros) et avenant à la convention cadre 2015/2020 avec le CROUS de Paris.

2020 DAE 317 Chimie ParisTech (5e) : subvention et convention pour le réaménagement de locaux d'enseignement et de recherche (450.000 euros).

2020 DAE 318 Centre Universitaire des Saints Pères (6e) - Subvention (250.000 euros) et avenant à la convention avec l'Université de Paris en vue d'y développer des projets d'innovation dans le domaine de la santé.

2020 DAE 319 Arts et Métiers Paris Tech (13e) - Subvention et convention avec l'ENSAM pour les études relatives aux sheds et aux halles 3 et 4.

2020 DAE 321 Subvention de fonctionnement (37.000 euros) à l'Ecole d'économie de Paris pour son projet "La protection sociale face au défi environnemental".

2020 DAE 337 Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (13e) : subvention (300.000 euros) et convention pour la création d'une plateforme d'analyse cellulaire et d'histologie à haut-débit et haute résolution.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2020 DEVE 56 Solde de subvention (153.650 euros) et avenant à convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence Parisienne du Climat.

2020 DEVE 79 Adhésion de la Ville de Paris à l'association France Ville Durable.

2020 DPE 36 Subvention d'équipement à l'établissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs.

2020 DVD 83 Berges du canal Saint Denis à Aubervilliers (93). Avenant n° 1 à la convention d'aménagement paysager d'entretien et d'exploitation.

2020 DVD 85 Canaux parisiens. Impact de la Covid 19. Mesures d'exonération des droits de stationnements des péniches d'animation.

2020 SG 40 Transfert de compétence à la Métropole du Grand Paris en matière de gestion des milieux aquatiques et de préventions des inondations (Seine Grands Lacs).

M. Dan LERT, rapporteur.

2020 DAE 73 Conclusion d'une transaction avec la société Sam Hélios (29.000 euros) et d'une transaction avec la société FBI (33.000 euros).

2020 DAE 262 Plan de relance ESS - Subventions d'investissement (597.000 euros), de fonctionnement (13.000 euros) et conventions avec 20 structures de l'Économie Sociale et Solidaire.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2020 DASES 271 Subvention (17.000 euros) à l'association Les Transmetteurs pour son action de mobilisation du bénévolat en direction des seniors.

2020 DASES 272 Subvention (4.500 euros) à l'association Silver Valley pour son action de renforcement des liens intergénérationnels.

2020 DASES 284 Participation (63.317 euros) et conventions avec deux associations pour des projets dédiés à la gestion de la crise pour les personnes âgées en établissements.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2020 DEVE 63 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2020 DEVE 72 Travaux de réfection d'un mur pignon rue des Bernardins - Convention avec le Syndicat des Copropriétaires du 61 quai de la Tournelle (5e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2020 DGRI 53 Convention et subvention à la fondation "Energies pour le Monde" (25.000 euros) pour un projet d'accès à l'énergie au Sénégal.

2020 DGRI 55 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association Sourires d'Enfants pour un projet d'éducation et de formation professionnelle dans le sud du Laos.

2020 DGRI 57 Convention et subvention (20.000 euros) à l'Association ACTED pour un projet de formation professionnelle dans les territoires palestiniens.

2020 DGRI 58 Convention et subvention (70.000 euros) à l'Association ACTED pour une intervention humanitaire d'urgence au Kurdistan Irakien.

2020 DGRI 59 Convention et subvention (50.000 euros) au Fonds Arménien de France pour une aide humanitaire en Arménie.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2020 DASES 259 - DPSP Subventions (103.600 euros) à 5 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques. 3 conventions, 1 avenant.

2020 DPSP 8 Subvention (6.000 euros) avec l'association Protection civile Paris Seine (aide au financement du loyer du local situé 13 rue de Panama - 18e).

2020 PP 84 Admissions en non-valeur des créances de la Préfecture de police présentées au titre de l'année 2020.

2020 PP 90 Modification de la délibération n° 2018 PP 5 des 5, 6 et 7 février 2018 portant fixation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en faveur des personnels relevant du statut des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2020 PP 91 Dispositions fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public.

2020 PP 92 Dispositions instituant un troisième concours d'accès à certains corps de catégorie C de la Préfecture de police et portant diverses dispositions relatives au recrutement des adjoints techniques de PP.

2020 PP 93 Fixation de la référence des corps des administrations parisiennes qui sont équivalents à un corps de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique hospitalière ou un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale.

2020 PP 94 Modification de la délibération n° 2006 PP 42-1° des 15 et 16 mai 2006 portant dispositions statutaires applicables au corps des ingénieurs de la Préfecture de police.

2020 PP 95 Modification de la délibération n° 2009 PP 6-1° des 2 et 3 février 2009 portant dispositions statutaires applicables au corps des architectes de sécurité de la Préfecture de police.

2020 PP 96 Modification de la délibération n° 2009 PP 6-2° des 2 et 3 février 2009 fixant le classement hiérarchique et l'échelonnement indiciaire applicables au corps des architectes de sécurité de la PP.

2020 PP 97 Dispositions statutaires applicables au corps des ingénieurs de la filière technique de la Préfecture de police.

2020 PP 98 Fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables au corps des ingénieurs de la filière technique de la Préfecture de police.

2020 PP 99 Modification de contrat n° 1 au marché de travaux pour la construction du bâtiment base vie du regroupement des services d'instruction et de logistique de la BSPP 35, avenue Guy Môquet 94450 Limeil-Brévannes (Lot 1) - Démolitions - Terrassement - Structures - Clos couvert.

2020 PP 101 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police concernant la fourniture et la livraison de pièces détachées de rechange d'origine, d'accessoires, d'éléments de carrosserie, d'outils de diagnostic et d'outillages spécifiques, nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules 4 roues de tout type et de différentes marques, y compris véhicules électriques et hybrides.

2020 PP 102 Convention de groupement de commandes entre la Préfecture de police (service déconcentré du MI) et la Ville de Paris, relative aux prestations de transport destinées aux personnels de la Préfecture de police en situation de handicap.

2020 PP 103 Convention de groupement de commandes entre la PP (service déconcentré du Mi) et la Ville de Paris, relative aux prestations de contre-visites et d'expertises médicales auprès des personnels

2020 PP 104 Convention de groupement de commandes entre le MI et la Ville de Paris, relative aux prestations de services d'agence de voyages pour les congés bonifiés.

2020 PP 105 Marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue aux articles R.2122-1 à R.2122-10 du code de la commande publique.

2020 PP 106 Prestations de contrôles et vérifications périodiques et obligatoires (CVPO) des diverses installations et équipements d'infrastructure de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP).

2020 PP 108 Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment "Y" de l'école des sapeurs-pompiers de Paris de Valenton en infirmerie de la BSPP (94460 - 94450 - 94190).

2020 PP 109 Convention constitutive d'un groupement de commande avec les services de l'État de la Préfecture de police relative à la dératisation, désinsectisation, désinfection et dépigeonnage des locaux, bâtiments et équipements de la Préfecture de police situés en Île-de-France.

2020 PP 110 Protocole d'accord transactionnel avec Madame Michelle CARTANNAZ, demeurant à Les Combes 73670 Entremont-le-Vieux.

2020 PP 111 Protocole d'accord transactionnel avec Madame Morgane PRANDY-HENRY, demeurant 1 allée des Brasiliás, 26500 Bourg-les-Valence.

2020 PP 112 Avenant n° 3 à la convention portant sur la répartition des dépenses de fonctionnement du SGA de la PP entre l'État (MI) et la Ville de Paris (PP).

2020 PP 114 Dispositions statutaires relatives à l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef de la filière technique du 1er et du 2ème groupe de la Préfecture de police.

2020 PP 115 Fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicable à l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef de la filière technique du 1er et 2ème groupe de la Préfecture de police.

2020 PP 116 Modification de la délibération n° 2011 PP 66 des 17 et 18 octobre 2011 fixant les honoraires des médecins agréés pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

2020 PP 117 Convention de subvention annuelle de la fondation Louis-Lépine pour 2020.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2020 DAC 496 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à la famille Richard au 15 rue Louis Braille (12e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2020 DAE 176 Subvention (7.500 euros) à l'association au fil de l'eau pour les illuminations de fin d'année 2020 (4e).

2020 DAE 177 Subvention (3.500 euros) à l'association bienvenue au village Montorgueil pour les illuminations de fin d'année 2020 (1er).

2020 DAE 178 Subvention (4.000 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (19e).

2020 DAE 179 Subvention (5.700 euros) à l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud pour les illuminations de fin d'année 2020 (8e).

2020 DAE 180 Subvention (2.000 euros) à l'association des commerçants et artisans Olivier de Serres-Morillons pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (15e).

2020 DAE 181 Subvention (13.200 euros) à l'association des commerçants le village Saint-Charles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (15e).

2020 DAE 182 Subvention (5.000 euros) à l'association marché Poncelet Bayen pour les illuminations de fin d'année 2020 (17e).

2020 DAE 183 Subvention (9.000 euros) à l'association des commerçants Cinq sur Cinq pour les illuminations de fin d'année 2020 (5e).

2020 DAE 184 Subvention (32.700 euros) et convention avec le groupement des exploitants du forum des Halles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (1er).

2020 DAE 185 Subvention (10.100 euros) à l'association des commerçants les riverains du quartier Saint Thomas d'Aquin pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (7e).

2020 DAE 186 Subvention (7.700 euros) à l'association les villages de Mouffetard pour les illuminations de fin d'année 2020 (5e).

2020 DAE 187 Subvention (8.000 euros) à la nouvelle association Rendez-Vous Marsoulan pour les illuminations de fin d'année 2020 (12e).

2020 DAE 188 Subvention (9.700 euros) à l'association des commerçants de la rue des Martyrs pour les illuminations de fin d'année 2020 (9e).

2020 DAE 189 Subvention (7.500 euros) à l'association village Pasteur Vaugirard Montparnasse pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (15e).

2020 DAE 190 Subvention (6.500 euros) à l'association des commerçants du village Saint Ferdinand pour les illuminations de fin d'année 2020 (17e).

2020 DAE 191 Subvention (15.500 euros) à l'association des commerçants de la rue de Courcelles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (17e).

2020 DAE 192 Subvention (10.000 euros) à l'association des commerçants du Gros Caillou pour les illuminations de fin d'année 2020 (7e).

2020 DAE 193 Subvention (6.800 euros) à l'association des commerçants, artisans, prestataires de service et professionnels libéraux des rues Caumartin et annexes pour les illuminations de fin d'année 2020 (9e).

2020 DAE 194 Subvention (1.200 euros) à l'association des commerçants de la rue Dejean pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (18e).

2020 DAE 195 Subvention (13.700 euros) à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fin d'année 2020 (8e, 9e).

2020 DAE 197 Subvention (10.500 euros) à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (16e).

2020 DAE 198 Subvention (11.100 euros) à l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (18e).

2020 DAE 199 Subvention (11.500 euros) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fin d'année 2020 (14e).

2020 DAE 201 Subvention (7.000 euros) à l'association des commerçants Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (18e).

2020 DAE 202 Subvention (10.700 euros) à l'union interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars pour les illuminations de fin d'année 2020 (7e).

2020 DAE 203 Subvention (11.000 euros) à l'association village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (14e).

2020 DAE 204 Subvention (1.200 euros) au village des Panoramas pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (2e).

2020 DAE 205 Subvention (3.000 euros) à l'association des commerçants de la rue de la Villette pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (19e).

2020 DAE 214 Subvention (2.000 euros) à l'association Happy Courteline pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (12e).

2020 DAE 215 Subvention (13.000 euros) au Comité Saint Germain des Prés Saint Germain des Prés d'Hier d'Aujourd'hui et de Demain pour les illuminations de fin d'année 2020 (6e).

2020 DAE 224 Subvention (29.500 euros) au Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (8e).

2020 DAE 226 Subvention (11.300 euros) à l'association Vie Mouffetard pour les illuminations de fin d'année 2020 (5e).

2020 DAE 227 Subvention (8.200 euros) à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fin d'année 2020 (8e).

2020 DAE 228 Subvention (3.600 euros) à l'association Saint-Placide Cherche-Midi pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (6e).

2020 DAE 229 Subvention (14.500 euros) à l'association des grands boulevards pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (2e, 3e, 9e).

2020 DAE 230 Subvention (9.000 euros) à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (15e).

2020 DAE 231 Subvention (10.000 euros) à l'association Avenir Quartier Latin pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (6e).

2020 DAE 234 Subvention (9.600 euros) au Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (8e).

2020 DAE 239 Subvention (12.600 euros) à l'association village Passy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (16e).

2020 DAE 240 Subvention (7.500 euros) à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (2e).

2020 DAE 241 Subvention (11.300 euros) à l'association l'avenue des Ternes - les Ternes Paris XVII pour les illuminations de fin d'année 2020 (17e).

2020 DAE 242 Subvention (6.000 euros) à l'association Heureux comme le 5 pour les illuminations de fin d'année 2020 (5e).

2020 DAE 250 Subvention (4.500 euros) à l'association Quartier Latin Huchette pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (5e).

2020 DAE 263 Subvention (18.200 euros) à l'association des commerçants Lamarck-Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (18e).

2020 DAE 274 Subvention (3.900 euros) à l'association des commerçants de la rue Vouillé pour les illuminations de fin d'année 2020 (15e).

2020 DAE 275 Subvention (7.500 euros) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc pour les illuminations de fin d'année 2020 (14e).

2020 DAE 277 Subvention (32.000 euros) et convention avec l'association des commerçants Vaugirard Convention pour les illuminations de fin d'année 2020 (15e).

2020 DAE 278 Subvention (6.000 euros) à l'association des commerçants Oberkampf Parmentier pour les illuminations de fin d'année 2020 (11e).

2020 DAE 284 Subvention (43.200 euros) et convention avec l'association des commerçants Lecourbe Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (15e).

2020 DAE 285 Subvention (10.000 euros) à l'association artisanale et commerciale de Paris Bercy pour les illuminations de fin d'année 2020 (12e).

2020 DAE 286 Subvention (4.000 euros) à l'association des commerçants de l'îlot de la rue du Pont Louis Philippe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (4e).

2020 DAE 287 Subvention (11.300 euros) à l'association le faubourg Saint-Germain pour les illuminations de fin d'année 2020 (7e).

2020 DAE 288 Subvention (11.000 euros) au Comité Sèvres Croix-Rouge 6e/7e pour les illuminations de fin d'année 2020 (7e).

2020 DAE 289 Subvention (11.500 euros) au comité Saints-Pères Grenelle pour les illuminations de fin d'année 2020 (7e).

2020 DAE 290 Subvention (4.000 euros) à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint Martin (10e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (10e).

2020 DAE 327 Subvention (11.500 euros) à l'association des commerçants Victor Hugo Paris 16 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020.

2020 DAE 329 Subvention (6.900 euros) à l'association des commerçants Bretagne Enfant Rouge pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (3e).

2020 DAE 330 Subvention (15.700 euros) et convention avec le Comité George V pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (8e).

2020 DAE 331 Subvention (2.720 euros) à l'association des commerçants du quartier Beaumarchais pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (11e).

2020 DAE 332 Subvention (5.000 euros) à l'association du Viaduc des Arts - Paris pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (12e).

2020 DAE 333 Subvention (5.000 euros) au village Brancion-Morillons - association de vos commerçants pour les illuminations de fin d'année 2020 (15e).

2020 DAE 334 Subvention (13.400 euros) à l'association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (18e).

2020 DAE 129 Marché couvert Batignolles (17e) - Covid-19 - Avenant relatif à l'exonération de la redevance due par l'exploitant de la supérette G20.

2020 DAE 265 Marchés découverts alimentaires et biologiques - Mise à disposition de bâches aux couleurs de la Ville de Paris - Avenants aux conventions de délégation de service public.

2020 DAE 295 Marchés couverts alimentaires et marchés non alimentaires - Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 - Avenants.

2020 DAE 294 Grand prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris, édition 2021 - Dotation (4.000 euros) récompensant le(s) lauréat(s).

2020 DAE 307 Subvention (5.000 euros) à la Table des Matières.

2020 DU 82 Classification au titre des droits de voirie des nouvelles voies du 7e, 9e, 16e et 18e ayant fait l'objet d'une nouvelle dénomination par substitution.

2020 DU 86 Classification de nouvelles voies de Paris Centre (3e et 4e) au titre des droits de voirie.

2020 DU 117 Application d'une exonération totale de droits de voirie 2020 et 2021 aux étalages et contre-étalages de Noël installées du 1er décembre 2020 au 3 janvier 2021.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2020 DJS 158 Subventions (788.553 euros) exceptionnelles à 361 associations sportives (dont 3 conventions d'objectifs) impactées par la Covid-19.

2020 DJS 176 Subvention (30.000 euros) et convention avec la SA Stade Français Paris Saint Cloud dans le cadre de l'équipement de la salle Marcadet (16e).

2020 DJS 155 Piscine Joséphine Baker - Délégation de Service Public - Avenant de prolongation.

2020 DJS 172 Piscine Berlioux - Délégation de Service Public - Avenant de prolongation.

2020 SG 42 Subvention (350.000 euros) et convention avec le Comité d'organisation France Tir à l'Arc.

2020 DJS 189 Syndicats - Approbation arrêté projet de périmètre du Préfet du Val-de-Marne préalable à la création d'un syndicat résultant de la fusion des deux syndicats mixtes ouverts des parcs sportifs du 94.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2020 DAC 42 Subventions exceptionnelles dans le cadre du plan de soutien aux acteurs culturels (264.500 euros) et conventions ou avenants à conventions avec 8 structures œuvrant dans le champ de la culture.

2020 DAC 43 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris (5e).

2020 DAC 115 Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association ERDA (Accentus) et l'État, ministère de la Culture et de la Communication (Drac Ile-de-France).

2020 DAC 125 Subventions (15.295.751,69 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e).

2020 DAC 191 Présentation des œuvres d'art acquises en 2020 par le Fonds d'art contemporain et inscrites à l'inventaire. Cession des droits d'auteur - afférents à certaines de ces œuvres au bénéfice de la Ville.

2020 DAC 552 Approbation du règlement 2020 du fonds de soutien aux courts métrages et signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à la production aux films courts.

2020 DAC 553 Approbation du règlement 2020 du fonds de soutien aux projets pour les nouveaux médias et convention avec chaque société de production.

2020 DAC 554 Convention triennale (2020-2022) de coopération pour le cinéma et l'image animée et de la convention d'application financière au titre de l'année 2020.

2020 DAC 656 Subvention (10.000 euros) à La Fabrique documentaire au titre de la lutte contre l'exclusion et convention.

2020 DAC 668 Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe - E.C.U.J.E. (10e).

2020 DAC 671 Subventions de fonctionnement (2.565.641 euros) et conventions avec 27 structures culturelles.

2020 DAC 741 Subvention (2.000 euros) à Art sous X Paris 14 (14e).

2020 DICOM 13 Conventions pour les expositions sur la voie publique.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2020 DDCT 83 -DASCO-DASES-DAE Avenant aux conventions de partenariats dans le cadre du Projet Réseau EIF-FEL ("Fonds Asile Migration Intégration" FAMI - programmation 2014-2020).

2020 DDCT 84 - DDCT Subvention (26.690 euros) à la Mission Locale au titre du volontariat de médiation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle de jeunes réfugiés.

2020 DDCT 89 - DGRI Adhésion (5.000 euros) et signature de la Déclaration d'Intention du programme des cités interculturelles du Conseil de l'Europe.

2020 DDCT 109 Subvention (50.000 euros) à 3 associations au titre des droits humains et de la traite des êtres humains.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2020 DDCT 105 Amendement à la charte de fonctionnement du Conseil Parisien des Européens.

M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur.

2020 DEVE 57 Protocole d'accord transactionnel relatif à une concession funéraire dans le cimetière du Montparnasse (14e).

2020 DFA 51 Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Camping de Paris - Bois de Boulogne situé 2, allée du Bord de l'Eau (16e) du 17 décembre 2010.

2020 DFA 58 Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial appartenant à VNF pour l'exploitation du Camping de Paris.

2020 DFA 62 Convention entre la Ville de Paris, la Direction régionale des finances publiques et la Métropole du Grand Paris pour la gestion comptable de la Métropole du Grand Paris.

2020 DFA 66 Mesures de soutien au titulaire de la convention d'occupation du domaine public portant sur l'exploitation des hippodromes d'Auteuil et de Longchamp (16e).

2020 DFA 74 Mesures de soutien au titulaire de la convention de délégation de service public portant sur l'animation du Parc Floral (12e) et du BEA pour la rénovation et l'exploitation du Palais Brongniart (2e).

2020 DFA 68 Bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public (exercice 2019).

2020 DILT 7 Avenant n° 1 à la convention du 22 novembre 2016 avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public - Autorisation - Signature.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2020 DASES 68 Subvention (80.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec le Centre de ressources et de coordination pour les mini-réseaux de proximité (93).

2020 DASES 122 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Tibériade (9e).

2020 DASES 258 Subvention (15.000 euros) à l'association Le Comité des Familles (20e).

2020 DASES 293 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Séropotes (3e).

2020 DASES 257 Subvention (5.000 euros) à l'association Onde Musica, Association pour la recherche, l'enseignement et la promotion de la musicothérapie et du soin par le son (14e).

2020 DASES 278 Subvention (15.000 euros) avec l'association Croix Rouge Française (14e) pour son centre Saint Germain Pierre Nicole (5e).

2020 DASES 283 Subvention (1.000 euros) à l'association Union Nationale de Prévention du Suicide (5e).

2020 DASES 286 Subvention (3.000 euros) à l'association "Compagnie Errance" (77 Provins).

2020 DASES 288 Subvention (8.000 euros) à l'association "Migrations Santé France" (93 Montreuil).

2020 DASES 295 Subventions (110.000 euros) et conventions avec la Croix-Rouge Française (14e).

2020 DASES 296 Subventions (110.000 euros) et conventions avec l'association Protection Civile Paris Seine (15e).

2020 DASES 297 Subventions (300.000 euros) et conventions avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (4e) au profit du SAMU-SMUR de Paris.

2020 DASES 307 Subvention (247.000 euros) et avenant n° 23 avec le GIP Samu Social de Paris pour l'hébergement hôtelier de ménages "Droits de Priorité" en période de crise sanitaire.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2020 DAC 703 Autorisation de procéder à la radiation de l'inventaire des copies altérées des figures du Calvaire de Saint-Pierre de Montmartre et ses croix.

2020 DAC 739 Autorisation de signer un contrat de transaction avec M. Martins de Sousa.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2020 DDCT 96 Subventions (15.000 euros) à deux associations du 7e arrondissement participant à la vie associative locale.

2020 DDCT 98 Subventions (42.500 euros) au titre de la vie associative, de la participation citoyenne et de l'intégration à six associations.

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

2020 DASES 264 Décision modificative n° 1 de l'exercice 2020 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.

2020 DFPE 187 - DASCO - DASES Candidature de la Ville de Paris au renouvellement du label "Ville amie des enfants" de l'association "Unicef France".

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2020 DJS 148 Subventions (43.000 euros) à 2 associations parisiennes proposant des activités à vélo et une convention pluriannuelle d'objectifs.

2020 DJS 166 Subvention (45.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs Paris.

M. Karim ZIADY, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2020 DFA 67 Communication sur les rapports des concessionnaires (exercice 2019).

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Listes des membres présents.**Mardi 15 décembre 2020 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUJEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Agnès EVREN, M. Christophe GIRARD, Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Mardi 15 décembre 2020 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLiard, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLİ, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Agnès EVREN, M. Christophe GIRARD, Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Mercredi 16 décembre 2020 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLiard, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLl, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCe, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Agnès EVREN, M. Christophe GIRARD, Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Excusés :

M. Pierre CASANOVA, M. Jean-Philippe DAVIAUD.

Mercredi 16 décembre 2020 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLIN, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPNER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Excusé :

M. Pierre CASANOVA.

Jeudi 17 décembre 2020 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO, M. Jean-François MARTINS, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Excusé :

M. Pierre CASANOVA.

Jeudi 17 décembre 2020 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLiard, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASSE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO.

Excusé :

M. Pierre CASANOVA.

Annexe n° 1 - Budget primitif d'investissement pour 2021.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	1 542 233 009,64	0,00	1 919 468 939,00	1 534 446 905,00	1 534 446 905,00	1 534 446 905,00	0,00	1 534 446 905,00
900	Services généraux	186 030 811,00	0,00	182 363 253,00	178 910 787,00	178 610 787,00	178 610 787,00	0,00	178 610 787,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	24 658 000,00	0,00	24 542 000,00	24 042 000,00	24 042 000,00	24 042 000,00	0,00	24 042 000,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	136 360 367,00	0,00	102 159 344,00	125 013 388,00	125 013 388,00	125 013 388,00	0,00	125 013 388,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	190 256 935,00	0,00	246 561 861,00	189 296 923,00	189 296 923,00	189 296 923,00	0,00	189 296 923,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	63 915 765,64	0,00	42 360 260,00	53 452 483,00	53 452 483,00	53 452 483,00	0,00	53 452 483,00
904-4	RSA	100 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00
905	Aménagement des territoires et habitat	697 324 990,00	0,00	816 577 334,00	693 645 324,00	693 645 324,00	693 645 324,00	0,00	693 645 324,00
906	Action économique	43 999 972,00	0,00	84 337 000,00	55 540 000,00	55 540 000,00	55 540 000,00	0,00	55 540 000,00
907	Environnement	54 480 669,00	0,00	48 940 000,00	47 833 000,00	48 133 000,00	48 133 000,00	0,00	48 133 000,00
908	Transports	145 105 500,00	0,00	371 027 887,00	166 113 000,00	166 113 000,00	166 113 000,00	0,00	166 113 000,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	808 812 040,00	0,00		595 088 998,24	595 088 998,24		0,00	595 088 998,24
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	525 792 040,00	0,00		374 803 606,00	374 803 606,00		0,00	374 803 606,00
925	Opérations patrimoniales	63 100 000,00			76 690 392,24	76 690 392,24		0,00	76 690 392,24
926	Transferts entre les sections	219 920 000,00			143 595 000,00	143 595 000,00		0,00	143 595 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			24 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			24 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 351 045 049,64	0,00	2 026 660 939,00	2 129 535 903,24	2 129 535 903,24	2 129 535 903,24	0,00	2 129 535 903,24
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)									0,00
TOTAL									2 129 535 903,24

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	Opérations ventilées	137 122 530,86	0,00	230 312 349,15	230 312 349,15	230 312 349,15
900	Services généraux	639 600,00	0,00	7 293 000,00	7 293 000,00	7 293 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	1 000 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	6 272 506,00	0,00	25 502 405,15	25 502 405,15	25 502 405,15
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	32 675 372,00	0,00	71 979 000,00	71 979 000,00	71 979 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	10 186 549,86	0,00	6 687 937,00	6 687 937,00	6 687 937,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	77 120 936,00	0,00	96 913 187,00	96 913 187,00	96 913 187,00
906	Action économique	120 000,00	0,00	505 000,00	505 000,00	505 000,00
907	Environnement	2 963 400,00	0,00	7 031 820,00	7 031 820,00	7 031 820,00
908	Transports	6 144 167,00	0,00	13 000 000,00	13 000 000,00	13 000 000,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	1 562 208 222,45	0,00	1 646 110 619,66	1 647 995 619,66	1 647 995 619,66
921	Taxes non affectées	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	149 951 722,00	0,00	137 000 000,00	137 000 000,00	137 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	797 246 500,45	0,00	964 320 227,42	966 205 227,42	966 205 227,42
925	Opérations patrimoniales	63 100 000,00		76 690 392,24	76 690 392,24	76 690 392,24
926	Transferts entre les sections (3)	545 910 000,00		462 100 000,00	462 100 000,00	462 100 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	651 714 296,33	0,00	253 112 934,43	251 227 934,43	251 227 934,43
951	Virement de la section de fonctionnement	250 764 296,33		12 112 934,43	10 227 934,43	10 227 934,43
954	Produit des cessions d'immobilisations	400 950 000,00	0,00	241 000 000,00	241 000 000,00	241 000 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 351 045 049,64	0,00	2 129 535 903,24	2 129 535 903,24	2 129 535 903,24

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)	0,00
TOTAL	2 129 535 903,24

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'Assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		374 803 606,00	178 610 787,00	0,00	24 042 000,00	125 013 388,00	189 296 923,00	53 452 483,00	600 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	289 483 606,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	22 041 772,00	0,00	11 000,00	33 123 831,00	24 910 612,00	4 694 000,00	60 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	76 500 000,00	0,00	20 000 000,00	34 600 000,00	32 747 000,00	10 800 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	15 978 108,00	0,00	394 000,00	3 365 000,00	9 250 121,00	4 272 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750 000,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	64 090 907,00	0,00	2 237 000,00	53 424 557,00	112 489 190,00	33 686 483,00	540 000,00
26	Participations et créances rattachées	2 785 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	82 535 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	500 000,00	8 150 000,00	0,00	0,00
RECETTES		1 350 205 227,42	7 293 000,00	0,00	1 400 000,00	25 502 405,15	71 979 000,00	6 687 937,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	241 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	143 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	7 293 000,00	0,00	0,00	16 336 299,15	61 629 000,00	6 687 937,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	965 900 227,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	305 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	9 166 106,00	8 150 000,00	0,00	0,00

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	693 645 324,00	55 540 000,00	48 133 000,00	166 113 000,00		1 909 250 511,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	100 000,00	0,00	0,00		100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		289 483 606,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 318 034,00	1 485 000,00	3 158 500,00	18 393 760,00		120 196 509,00
204	Subventions d'équipement versées	244 390 000,00	41 757 000,00	3 627 000,00	68 254 980,00		532 675 980,00
21	Immobilisations corporelles	342 050 648,00	2 638 000,00	4 248 300,00	6 158 809,00		388 354 986,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		1 750 000,00
23	Immobilisations en cours	94 736 642,00	9 440 000,00	37 099 200,00	69 805 451,00		477 549 430,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 785 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		82 535 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	150 000,00	120 000,00	0,00	3 500 000,00		13 820 000,00
	RECETTES	96 913 187,00	505 000,00	7 031 820,00	13 000 000,00		1 580 517 576,57
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		241 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		145 000 000,00
13	Subventions d'investissement	94 406 571,00	385 000,00	7 031 820,00	8 000 000,00		201 969 627,15
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		965 900 227,42
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	38 000,00	0,00	0,00	0,00		38 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	2 168 616,00	0,00	0,00	0,00		2 168 616,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		305 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	300 000,00	120 000,00	0,00	5 000 000,00		24 136 106,00

Annexe n° 2 - Budget primitif de fonctionnement pour 2021.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

III - VOTE DU BUDGET									III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
93	Services ventilés	6 332 799 160,88	0,00	0,00	6 432 501 423,23	0,00	0,00	6 432 501 423,23	6 432 501 423,23
930	Services généraux	803 705 789,56	0,00	0,00	830 827 458,08	0,00	0,00	830 827 458,08	830 827 458,08
930-5	Gestion des fonds européens	1 140 305,00	0,00	0,00	488 746,00	0,00	0,00	488 746,00	488 746,00
931	Sécurité	397 813 275,00	0,00	0,00	409 692 995,00	0,00	0,00	409 692 995,00	409 692 995,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	727 317 637,00	0,00	0,00	740 395 896,50	0,00	0,00	740 395 896,50	740 395 896,50
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	571 053 282,00	0,00	0,00	566 333 239,00	0,00	0,00	566 333 239,00	566 333 239,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 700 435 173,67	0,00	0,00	1 729 915 815,00	0,00	0,00	1 729 915 815,00	1 729 915 815,00
934-3	APA	132 696 241,00	0,00	0,00	122 809 565,00	0,00	0,00	122 809 565,00	122 809 565,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	411 126 915,00	0,00	0,00	434 114 303,00	0,00	0,00	434 114 303,00	434 114 303,00
935	Aménagement des territoires et habitat	252 317 154,00	0,00	0,00	254 241 633,00	0,00	0,00	254 241 633,00	254 241 633,00
936	Action économique	46 681 676,00	0,00	0,00	52 093 506,65	0,00	0,00	52 093 506,65	52 093 506,65
937	Environnement	664 899 215,00	0,00	0,00	671 409 531,00	0,00	0,00	671 409 531,00	671 409 531,00
938	Transports	623 612 497,65	0,00	0,00	620 178 735,00	0,00	0,00	620 178 735,00	620 178 735,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	2 247 133 689,00	0,00		2 233 278 669,09	0,00		2 233 278 669,09	2 233 278 669,09
940	Impôts directs	1 341 888 985,00	0,00		1 337 124 728,00	0,00		1 337 124 728,00	1 337 124 728,00
941	Autres impôts et taxes	190 087 786,00	0,00		234 794 819,09	0,00		234 794 819,09	234 794 819,09
942	Dotations et participations	19 757 047,00	0,00		47 757 047,00	0,00		47 757 047,00	47 757 047,00
943	Opérations financières	145 409 172,00	0,00		147 401 720,00	0,00		147 401 720,00	147 401 720,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	4 080 699,00	0,00		4 100 355,00	0,00		4 100 355,00	4 100 355,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	545 910 000,00			462 100 000,00	0,00		462 100 000,00	462 100 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	250 764 296,33		0,00	12 112 934,43	0,00		12 112 934,43	12 112 934,43

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	250 764 296,33			12 112 934,43	0,00		12 112 934,43	12 112 934,43
TOTAL	des groupes fonctionnels	8 830 697 146,21	0,00	0,00	8 677 893 026,75	0,00	0,00	8 677 893 026,75	8 677 893 026,75

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)

0,00

TOTAL**8 677 893 026,75**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 08 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

SÉANCE DES 15, 16 ET 17 DÉCEMBRE 2020

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

III - VOTE DU BUDGET						III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES						B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	2 350 481 132,53	0,00	2 336 200 899,66	0,00	2 336 200 899,66
930	Services généraux	196 205 113,27	0,00	193 130 446,27	0,00	193 130 446,27
930-5	Gestion des fonds européens	7 723 944,00	0,00	6 962 000,00	0,00	6 962 000,00
931	Sécurité	1 135 750,00	0,00	1 250 000,00	0,00	1 250 000,00
932	Enseign. form. professionnelle, apprent.	59 284 478,00	0,00	80 422 349,00	0,00	80 422 349,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	97 255 913,00	0,00	90 194 325,00	0,00	90 194 325,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	349 561 991,92	0,00	356 683 977,00	0,00	356 683 977,00
934-3	APA	14 500 000,00	0,00	14 340 000,00	0,00	14 340 000,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	261 800 000,00	0,00	262 428 856,10	0,00	262 428 856,10
935	Aménagement des territoires et habitat	128 280 777,00	0,00	67 913 326,00	0,00	67 913 326,00
936	Action économique	71 507 775,00	0,00	52 398 500,29	0,00	52 398 500,29
937	Environnement	719 303 132,00	0,00	723 323 120,00	0,00	723 323 120,00
938	Transports	443 922 258,34	0,00	487 154 000,00	0,00	487 154 000,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	6 480 216 013,68	0,00	6 341 692 127,09	0,00	6 341 692 127,09
940	Impositions directes	4 193 333 654,18	0,00	3 574 588 743,00	0,00	3 574 588 743,00
941	Autres impôts et taxes	1 913 749 088,50	0,00	2 525 413 137,09	0,00	2 525 413 137,09
942	Dotations et participations	128 457 751,00	0,00	79 478 737,00	0,00	79 478 737,00
943	Opérations financières	24 755 520,00	0,00	18 616 510,00	0,00	18 616 510,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'étés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (3)	219 920 000,00		143 595 000,00	0,00	143 595 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		8 830 697 146,21	0,00	8 677 893 026,75	0,00	8 677 893 026,75
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)						0,00
TOTAL						8 677 893 026,75

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

IV - ANNEXES	IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	1 771 178 669,09	830 827 458,08	488 746,00	409 692 995,00	740 395 896,50	566 333 239,00	1 729 915 815,00	122 809 565,00
011	Charges à caractère général	0,00	177 377 638,22	87,00	15 205 535,00	46 486 627,00	77 561 542,00	90 000 359,00	808 610,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	398 778 095,00	488 659,00	168 270 126,00	504 670 854,00	313 825 852,00	514 235 632,00	2 800 955,00
014	Atténuations de produits	1 619 676 594,09	145 817 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	95 854 079,86	0,00	226 217 334,00	189 238 415,50	174 945 845,00	1 125 679 824,00	119 200 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	4 100 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	147 401 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	6 198 097 127,09	193 130 446,27	6 962 000,00	1 250 000,00	80 422 349,00	90 194 325,00	356 683 977,00	14 340 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	17 216 929,00	0,00	0,00	21 639 787,00	50 575 451,00	93 900 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 469 405 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 640 596 680,09	312 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	69 478 737,00	4 591 426,00	6 962 000,00	1 250 000,00	58 193 062,00	7 563 192,00	212 783 977,00	10 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	165 009 971,27	0,00	0,00	589 500,00	32 055 682,00	50 000 000,00	4 340 000,00
76	Produits financiers	18 616 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4.4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	434 414 303,00	254 391 633,00	52 228 506,65	671 409 531,00	620 178 735,00		8 205 565 092,32
011	Charges à caractère général	10 903 457,00	75 111 308,00	6 691 040,65	224 302 357,00	103 806 314,00		828 454 874,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 848 446,00	163 334 875,00	11 272 466,00	320 785 085,00	69 813 421,00		2 480 125 266,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 765 494 239,09
65	Autres charges de gestion courante	411 662 400,00	15 945 450,00	34 265 000,00	126 321 289,00	446 259 000,00		2 966 688 637,36
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 100 355,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		147 401 720,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00		13 300 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	262 428 856,10	67 913 326,00	52 398 500,29	723 323 120,00	487 154 000,00		8 534 298 026,75
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00		5 029 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	3 447 000,00	42 952 282,29	35 766 040,00	432 416 000,00		697 913 489,29
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 469 405 200,00
731	Fiscalité locale	246 590 009,10	2 000 000,00	200 000,00	604 733 739,00	0,00		4 494 432 548,19
74	Dotations et participations	11 500 000,00	713 008,00	85 000,00	1 100 000,00	7 323 000,00		391 543 402,00
75	Autres produits de gestion courante	4 338 847,00	61 753 318,00	9 161 218,00	81 694 341,00	47 415 000,00		456 357 877,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		18 616 510,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	1	120	C.Paris	DATI	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Valéry Giscard d'Estaing.	PATRICE	Adopté	15-déc.-20
2	2	121	MDE	GATEL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Valéry Giscard d'Estaing.	PATRICE	Adopté	15-déc.-20
							Débat budgétaire - Ville de Paris - Etat spécial territorial			
1	3		PEC	FERAUD	A	2020 DFA 76	relatif à un abondement de crédits pour le financement supplémentaire de séjours de vacances.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	4		PEC	FERAUD	A	2020 DFA 76	relatif à un abondement de crédits pour le financement supplémentaire de subventions aux associations de l'économie sociale et solidaire, et de l'économie circulaire.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	5		GEP	GLEIZES, TIMSIT	A	2020 DFA 76	relatif à l'extension des zones Paris Respirer.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	6		GEP	GLEIZES, TIMSIT, KONÉ, MEUNIER	A	2020 DFA 76	relatif à la réussite de la transition écologique.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	7		GEP, Génération.s	KONÉ, TIMSIT, GLEIZES, MAQUOI, PETIT	A	2020 DFA 76	relatif à l'insertion par l'activité économique.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	8		GCC	BONNET-OUALDJI	A	2020 DFA 76	relatif à l'apprentissage du vélo.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	9		GCC	BONNET-OUALDJI	A	2020 DFA 76	relatif au sport pour tous et au sport scolaire.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	10		GCC	BONNET-OUALDJI	A	2020 DFA 76	relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes dans le sport.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	11		GCC	BONNET-OUALDJI, NAGET	A	2020 DFA 76	relatif à l'aide aux réfugiés.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	12		GCC	BONNET-OUALDJI, GOMES	A	2020 DFA 76	relatif au Fonds d'Aide aux Jeunes.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	13		GCC	BONNET-OUALDJI, NAGET	A	2020 DFA 76	relatif aux engagements de la ville en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	14		GCC	BONNET-OUALDJI, PATRIE	A	2020 DFA 76	relatif aux engagements de la ville en direction des quartiers populaires.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	15		GCC	BONNET-OUALDJI, GOMES	A	2020 DFA 76	relatif au projet "Maison des coursiers".	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	16		GCC	BONNET-OUALDJI, NAGET	A	2020 DFA 76	relatif au financement de 2 dispositifs du Secours Populaire Français.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	17		GCC	BONNET-OUALDJI, AQUA	A	2020 DFA 76	relatif au financement des équipements professionnels des élèves de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA).	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20

SÉANCE DES 15, 16 ET 17 DÉCEMBRE 2020

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	18		GCC	BONNET-OUALDI, COCHARD	A	2020 DFA 76	relatif à la rémunération des médecins de la Ville.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	19		Génération.s	MAQUOI	A	2020 DFA 76	relatif au dispositif "Ecorénovons Paris".	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	20		Génération.s	MAQUOI	A	2020 DFA 76	relatif au fonctionnement de Paris Musées.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	21		Génération.s	MAQUOI	A	2020 DFA 76	relatif aux Plateaux Artistiques.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	22		Génération.s, PEC	MAQUOI, FERAUD	A	2020 DFA 76	relatif à la lutte contre l'exclusion.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	23		Génération.s, GEP	MAQUOI, PETIT, KONÉ, GLEIZES, TIMSIT, MEUNIER	A	2020 DFA 76	relatif au budget de la Politique de la Ville.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	24		MDE	GATEL	A	2020 DFA 76	relatif au budget pour l'entretien et la réparation de la voirie.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	25		MDE	GATEL	A	2020 DFA 76	relatif au budget du Plan Piéton.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	26		MDE	LELIÈVRE, LECOUTURIER	A	2020 DFA 76	relatif à la lutte contre la précarité menstruelle.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
	206		NI	SIMONNET	A	2020 DFA 76	relatif à une exonération de loyer.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
	207		NI	SIMONNET	A	2020 DFA 76	relatif au dispositif Louez Solidaire.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
	208		NI	SIMONNET	A	2020 DFA 76	relatif aux moyens pour la culture.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
	209		NI	SIMONNET	A	2020 DFA 76	relatif au cinéma La Clef.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
	210		NI	SIMONNET	A	2020 DFA 76	relatif aux colonies de vacances.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
	211		NI	SIMONNET	A	2020 DFA 76	relatif aux moyens pour le sport.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	27		GEP	GUHL, RAIFAUD, NIAKATÉ	V	2020 DFA 76	relatif à la contribution de la ville de Paris à l'organisation des JOP.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	28		GEP	RIVIER, TIMSIT, GLEIZES	V	2020 DFA 76	relatif à la préfiguration du budget sensible au genre.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	29		GEP	GLEIZES, KONÉ, TIMSIT	V	2020 DFA 76	relatif aux exonérations des marchés découverts alimentaires et biologiques.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	30		GCC	BONNET-OUALDI, AQUA	V	2020 DFA 76	relatif à l'évasion fiscale et l'optimisation fiscale.	SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	30bis	122	Exécutif		V	2020 DFA 76	en réponse au V30.	SIMONDON	Adopté	15-déc.-20

SÉANCE DES 15, 16 ET 17 DÉCEMBRE 2020

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	31		C.Paris	CARRÈRE-GÉE, MARGAIN	V	2020 DFA 76	relatif au bilan du plan pour les édifices culturels 2015-2020 et à sa reconduction.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	32		C.Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE	V	2020 DFA 76	relatif à la réalisation d'un audit général budgétaire et financier.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	33		C.Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE	V	2020 DFA 76	relatif au respect des principes budgétaires.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	34		C.Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE	V	2020 DFA 76	relatif à la mise en place d'une stratégie de désendettement.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	35		C.Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE	V	2020 DFA 76	relatif au prolongement des exonérations jusqu'en juin 2021.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	36		GIP	BERTHOUT	V	2020 DFA 76	relatif à la gratuité du stationnement pendant la période de confinement.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	37		GIP	BOURNAZEL, BÜRKLI	V	2020 DFA 76	relatif aux loyers capitalisés.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	38		GIP	IBLED	V	2020 DFA 76	relatif au projet lycéen "Tracer le lieu, Esquisser le lien" du LPR Brassai (15e).	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	39		GIP	GOVCIYAN	V	2020 DFA 76	relatif à l'apprentissage.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	40		GIP	BOURNAZEL, BÜRKLI	V	2020 DFA 76	relatif à la suppression des jetons de présence dans les organismes.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	41		GIP, MDE	BERTHOUT, CASANOVA	V	2020 DFA 76	relatif à la sauvegarde des librairies.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	42		MDE	LELIÈVRE	V	2020 DFA 76	relatif au bien-être animal.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	43		MDE	CASANOVA	V	2020 DFA 76	relatif au budget participatif.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	44		MDE	GATEL	V	2020 DFA 76	relatif au développement de l'économie circulaire.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	45		MDE	GATEL	V	2020 DFA 76	relatif au gel des tarifs municipaux.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	46		MDE	GATEL	V	2020 DFA 76	relatif au budget alloué à la rénovation thermique des bâtiments publics.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	47		NI	SIMONNET	V	2020 DFA 76	relatif aux dettes liées à la crise sanitaire.	SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	227	123	Exécutif		V	2020 DFA 76	relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Paris.	SIMONDON	Adopté	15-déc.-20
1	LR1		Exécutif		LR-1	2020 DFA 76-2	Lettre Rectificative au Budget primitif de la Ville de Paris.	SIMONDON	Adopté	15-déc.-20
1	48		GEP	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2020 DFA 60	relatif à la Mission aménagements cyclables.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc.-20

SÉANCE DES 15, 16 ET 17 DÉCEMBRE 2020

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	49		GCC	BONNET-OULALDJ	A	2020 DFA 60	relatif à la création d'un poste de coordinateur pour l'apprentissage du vélo.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	50		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2020 DFA 60	relatif aux emplois d'agents d'entretien à la direction des affaires scolaires.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	51		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2020 DFA 60	relatif aux emplois d'animation à la direction des affaires scolaires.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	52		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2020 DFA 60	relatif aux emplois d'ASEM.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	53		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2020 DFA 60	relatif aux emplois d'ATEP.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	54		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2020 DFA 60	relatif aux emplois d'auxiliaires de puériculture à la DFPE.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	55		GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET, PRIMET	A	2020 DFA 60	relatif à la création de 20 postes à la Direction de la Propreté et de l'Environnement.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	56		GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET, PRIMET	A	2020 DFA 60	relatif aux emplois d'agent technique des écoles.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	57		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2020 DFA 60	relatif à la création d'un poste de formateur à la laïcité à destination des agents du milieu périscolaire.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	58		Génération.s	MAQUOI	A	2020 DFA 60	relatif au compte d'emploi dans les bibliothèques parisiennes.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc.-20

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	212		NI	SIMONNET	A	2020 DFA 60	relatif à la création de postes d'APS.	GUILLOU, SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	213		NI	SIMONNET	A	2020 DFA 60	relatif à la création de postes de travailleurs sociaux.	GUILLOU, SIMONDON	Rejeté	15-déc.-20
1	59		GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET, PRIMET	V	2020 DFA 60	relatif aux vacances de postes au sein de la ville.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
1	59bis	124	Exécutif		V		en réponse au V59.	GUILLOU, SIMONDON	Adopté	15-déc.-20
1	LR2		Exécutif		LR-2	2020 DFA 60	Lettre Rectificative au Budget primitif de la Ville de Paris.	GUILLOU, SIMONDON	Adopté	15-déc.-20
3, 1	60		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2020 DPE 26	relatif à la création d'un campus des métiers de l'Eau.	LERT, SIMONDON	Retiré	15-déc.-20
AUTRES DOSSIERS										
4	61	125	GCC, PEC, GEP, Génération.s	BONNET-OULALDJ, NAGET, GARRIGOS, KONÉ, RIVIER, NIAKATÉ, MAQUOI	VNR		relatif au 3919 à destination des femmes victimes de violences.	BIDARD	Adopté	16-déc.-20
4	62		C.Paris	GARNIER	VNR		relatif à l'abandon de l'écriture inclusive.	BIDARD	Rejeté	16-déc.-20

SÉANCE DES 15, 16 ET 17 DÉCEMBRE 2020

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	63		GEP	KONÉ, DURAND-RAUCHER, LARDY WORINGER	V	2020 DASES 268	relatif à l'hébergement des jeunes mineurs.	BROSSAT	Retiré	16-déc.-20
4	63bis	126	Exécutif		V	2020 DASES 268	en réponse au V63,	BROSSAT	Adopté	16-déc.-20
4	64		PEC	FERAUD	VNR		relatif aux évacuations sans solutions d'hébergement.	BROSSAT	Retiré	16-déc.-20
4	65		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence.	BROSSAT	Rejeté	16-déc.-20
4	66		PEC	PLIEZ	VNR		relatif au démantèlement des campements de migrants sans abri.	BROSSAT	Retiré	16-déc.-20
4	67	127	GEP, PEC, GCC, Génération.s	DURAND-RAUCHER, KONÉ, FERAUD, BONNET-OUALDJI, MAQUOI	VNR		relatif à l'évacuation de la place de la République.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-20
4	68	128	GCC, GEP, Génération.s	BONNET-OUALDJI, NAGET, KONÉ, MAQUOI	VNR		relatif aux procédures de demande de titre de séjour.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-20
4	69	129	GEP	DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif à la création de bagageries pour les personnes sans domicile fixe.	FILOCHE	Adopté (amendé)	16-déc.-20
4	70	130	GCC	BONNET-OUALDJI, GOMES	VNR		relatif aux espaces publics numériques.	FILOCHE	Adopté (amendé)	16-déc.-20
4	71		C.Paris	BOULARD, JACQUEMONT	VNR		relatif à l'ouverture 7j/7 des bains-douches municipaux parisiens.	FILOCHE	Rejeté	16-déc.-20

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	72		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la création d'un marché des biffins.	FILOCHE	Rejeté	16-déc.-20
4	73		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'accessibilité des commerces des bailleurs sociaux.	GALVANI	Rejeté	16-déc.-20
4	73bis	131	Exécutif		VNR		En réponse au V73	GALVANI	Adopté	16-déc.-20
4	74		GIP	SEBBAH	VNR		relatif à l'accueil non médicalisé à la journée de personnes âgées vulnérables.	LEVIEUX	Rejeté	16-déc.-20
4	75		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux personnels des EHPAD et aux Aides à domicile.	LEVIEUX	Rejeté	16-déc.-20
4	76	132	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la manifestation du 18 décembre.	ROMERO-MICHEL	Adopté (amendé)	16-déc.-20
4	76bis		Exécutif		A		répond au V76.	ROMERO-MICHEL	Adopté	16-déc.-20
4	77		C.Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif à une structure d'accueil pour les agents des forces de l'ordre victimes de violences physiques ou psychologiques.	SOUYRIS	Rejeté	16-déc.-20
4	78	133	GCC	BONNET-OUALDJI, NAGET	VNR		relatif au logement des assistants familiaux et jeunes majeurs issus de l'A.S.E.	VERSINI	Adopté (amendé)	16-déc.-20
4	79		C.Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, JEANNETÉ, DE RAGUENEL	VNR		relatif à l'affectation d'un représentant de l'A.S.E. dans une circonscription.	VERSINI	Rejeté	16-déc.-20
4	80		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la Protection de l'Enfance des jeunes majeurs.	VERSINI	Retiré	16-déc.-20

SÉANCE DES 15, 16 ET 17 DÉCEMBRE 2020

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	80bis	134	Exécutif		VNR		en réponse au V80.	VERSINI	Adopté	16-déc.-20
5	81		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux travaux de réhabilitation 32-34 rue Riquet (19e).	BAUDRIER	Rejeté	16-déc.-20
5	82		GEP	NIAKATÉ, FAUGERON, GUHL, PIERRE-MARIE, RÉMY, LELEU, SAGASPE, VASA	VNR		relatif à la centrale à béton Lafarge quai de Javel.	BLAUUEL	Rejeté	16-déc.-20
5	83		C.Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à la centrale à béton Lafarge (15e).	BLAUUEL	Rejeté	16-déc.-20
5	84		GIP	IBLED	VNR		relatif à la centrale à béton Lafarge (15e).	BLAUUEL	Rejeté	16-déc.-20
5	85		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la centrale à béton Lafarge de Javel-Mirabeau.	BLAUUEL	Rejeté	16-déc.-20
5	85bis	135	Exécutif		VNR		en réponse aux V82, 83,84 et 85.	BLAUUEL	Adopté	16-déc.-20
5	86	136	GEP	GLEIZES, MEUNIER, KONÉ	V	2020 DLH 128	relatif à la réalisation d'une carte et de données dynamiques de l'évolution de l'occupation du sol.	BROSSAT	Adopté (amendé)	16-déc.-20
5	87		GEP	DURAND-RAUCHER, KONÉ, GLEIZES	A	2020 DLH 153	relatif à la création de parties communes de sociabilisation pour les résidents.	BROSSAT	Rejeté	16-déc.-20

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	88		GIP	BERTHOUT	A	2020 DLH 204	relatif à l'ajout des apprentis et personnels soignants.	BROSSAT	Rejeté	16-déc.-20
5	89		Exécutif		A	2020 DLH 217	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-20
5	221		Exécutif		A	2020 DLH 218	Amendement technique. Annule et remplace l'A90	BROSSAT	Adopté	16-déc.-20
5	226		Exécutif		A	2020 DLH 226	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-20
5	91		Exécutif		A	2020 DLH 231	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-20
5	92		GEP	GLEIZES, MEUNIER	A	2020 DLH 233	relatif à la création de parties communes de sociabilisation pour les résidents.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-20
5	93		GIP, MDE	BÜRKLİ, GOVCIYAN, LELIÈVRE	A	2020 DLH 235	relatif aux catégories des logements.	BROSSAT	Rejeté	16-déc.-20
5	94		Exécutif		A	2020 DLH 255	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-20
5	95		Exécutif		A	2020 DLH 256	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-20
5	96		Exécutif		A	2020 DLH 257	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-20
5	97		C.Paris	MONTANDON	A	2020 DLH 287	relatif à l'ajout d'opérations.	BROSSAT	Rejeté	16-déc.-20
5	229		C.Paris	OLIVIER	A	2020 DLH 288	Déploiement points de recharge électrique 13e	BROSSAT	Rejeté	16-déc.-20
5	98		GIP, MDE	BÜRKLİ, GOVCIYAN, LELIÈVRE	V	2020 DLH 309	relatif à la rénovation de la façade extérieure de l'ensemble immobilier 26, rue Buffault (9e).	BROSSAT	Retiré	16-déc.-20

SÉANCE DES 15, 16 ET 17 DÉCEMBRE 2020

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adpts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	99		Exécutif		A	2020 DLH 310	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-20
5	100		C.Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la destination des logements sociaux de la ZAC Saint-Vincent de Paul (14e).	BROSSAT	Rejeté	16-déc.-20
5	100ter	137	Exécutif		VNR		En réponse au V100. Annule et remplace le V100bis.	BROSSAT	Adopté	16-déc.-20
5	101		C.Paris	DATI, BALADI, OLIVIER	VNR		relatif aux logements en Bail Réel Solidaire.	BROSSAT	Rejeté	16-déc.-20
5	103		C.Paris	DATI, LAUSSUCQ	VNR		relatif à la création de logements pour les agents titulaires et contractuels de la fonction publique.	BROSSAT	Rejeté	16-déc.-20
5	103bis	138	Exécutif		VNR		En réponse au V103	BROSSAT	Adopté	16-déc.-20
5	104		C.Paris	DATI, MONTANDON	VNR		relatif à un plan de relance de l'accèsion à la propriété.	BROSSAT	Rejeté	16-déc.-20
5	105		C.Paris	DATI, VIRY	VNR		relatif à un plan d'urgence de transformation de bureaux en logements.	BROSSAT	Rejeté	16-déc.-20
5	106		Exécutif		A	2020 DU 104	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	16-déc.-20
5	107		C.Paris	LECOQ, de CLERMONT-TONNERRE	A	2020 DU 104	relatif à la prise en compte des conséquences économiques de la crise sanitaire.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc.-20

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adpts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	214		NI	SIMONNET	A	2020 DU 104	relatif aux objectifs de la procédure.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc.-20
5	215		NI	SIMONNET	A	2020 DU 104	relatif aux modalités de la concertation.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc.-20
5	108	139	GEP, Génération.s	RAIFAUD, KONÉ, MAQUOI	VNR		relatif au projet Gare du Nord 2024.	GREGOIRE	Adopté	16-déc.-20
5	109		GCC	BONNET-OULALDI, GILLET	VNR		relatif au projet Gare du Nord 2024.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc.-20
5	110		NI	SIMONNET	VNR		relatif au chantier de rénovation et de modernisation de la Gare du Nord.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc.-20
5	110bis	140	Exécutif		VNR		en réponse aux V108, 109 et 110.	GREGOIRE	Adopté	16-déc.-20
5	111		C.Paris	KUSTER	VNR		relatif au réaménagement du parvis et des abords de Notre-Dame.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc.-20
5	112		C.Paris	GARNIER	VNR		relatif au projet "MurMure" 69 boulevard de Charonne (11e).	GREGOIRE	Rejeté	16-déc.-20
5	113		C.Paris	VÉRON	VNR		relatif à l'affectation des anciennes mairies des 1er et 4e arrondissements.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc.-20
5	114		GIP	SEBBAH	VNR		relatif au projet d'aménagement du site Tour Eiffel.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc.-20

SÉANCE DES 15, 16 ET 17 DÉCEMBRE 2020

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	115	141	GIP	BERTHOUT	VNR		relatif à la révision du projet immobilier du 36, rue du Fer à Moulin.	GREGOIRE	Adopté	16-déc.-20
5	231		NI	SIMONNET	A	2020 DASCO 110		BLOCHE	Rejeté	17-déc.-20
6	116		MDE	LECOUTURIER	A	2020 DASCO 137	relatif à l'état de cours d'écoles et à leur propreté.	BLOCHE	Retiré	17-déc.-20
6	117	142	GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	V	2020 DASCO 137	relatif à la remise en état des cours d'établissements.	BLOCHE	Adopté (amendé)	17-déc.-20
6	118	143	PEC, Génération.s, GCC, GEP	FERAUD, MAQUOI, BONNET-OULALDI, KONÉ	VNR		relatif à la lutte contre la précarité menstruelle.	BLOCHE	Adopté	17-déc.-20
6	119	144	GEP	RAIFAUD, VASA, RÉMY-LELEU, KONÉ	VNR		relatif à la fermeture définitive de l'école maternelle Paradis.	BLOCHE	Adopté (amendé)	17-déc.-20
6	120		GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif à l'instauration des cités éducatives.	BLOCHE	Rejeté	17-déc.-20
6	121		Génération.s, GEP, GCC, PEC	MAQUOI, RÉMY-LELEU, KONÉ, AQUA, BONNET-OULALDI, FERAUD	VNR		relatif à la réforme de l'éducation prioritaire.	BLOCHE	Retiré	17-déc.-20
6	122		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la défense de l'éducation prioritaire.	BLOCHE	Retiré	17-déc.-20
6	122bis	145	Exécutif		VNR		en réponse aux V121 et V122.	BLOCHE	Adopté	17-déc.-20

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	123		C.Paris	GOUJON, EVREN, TYSSANDIER	VNR		relatif à la distribution de masques dans les écoles et collèges privés sous contrat.	BLOCHE	Rejeté	17-déc.-20
6	124		GIP	BERTHOUT	VNR		relatif aux activités artistiques et sportives pour les élèves en double-cursus du collège Rognoni.	BLOCHE	Retiré	17-déc.-20
6	125		GIP	BERTHOUT	VNR		relatif au remplacement des adjoints techniques des collèges.	BLOCHE	Retiré	17-déc.-20
6	126		C.Paris	KUSTER	VNR		relatif à la continuité du service public au sein des établissements d'accueil de la Petite enfance.	HERVIEU	Rejeté	17-déc.-20
6	127		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux structures de la petite enfance.	HERVIEU	Rejeté	17-déc.-20
6	128		GCC	BONNET-OULALDI, GOMES	V	2020 DAE 76	relatif au service civique.	LEMARDELEY	Rejeté	17-déc.-20
6	129	146	GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	V	2020 DAE 311	relatif à la mise à disposition d'un local à l'association Linkee.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	17-déc.-20
7	130		C.Paris	BOULARD, BOUGERET	V	2020 DJS 149	relatif au financement.	BIDARD	Retiré	17-déc.-20

SÉANCE DES 15, 16 ET 17 DÉCEMBRE 2020

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	131		GIP	BERTHOUT	A	2020 DJS 160	relatif à la prise en compte de la population étudiante des arrondissements.	BIDARD	Rejeté	17-déc.-20
7	132		C.Paris	BOULARD, BOUGERET	V	2020 DJS 160	relatif au fonctionnement des chéquiers-vacances.	BIDARD	Rejeté	17-déc.-20
7	236		Exécutif		A	2020 DJS 190		BIDARD	Adopté	17-déc.-20
7	228		Exécutif		A	2020 DICOM 12	Amendement technique.	HOCQUARD	Adopté	17-déc.-20
7	134	147	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution à Patrick George Zaki, Alaa Abdel Fattah, Esraa Abdel Fattah et Solafa Magdy de la Citoyenneté d'Honneur de la ville de Paris.	NGATCHA	Adopté	17-déc.-20
7	135		GEP	NIAKATÉ, GUHL, RAIFAUD	VNR		relatif au soutien de la ville au Professeur Ahmadrza Djalali.	NGATCHA	Retiré	17-déc.-20
7	135bis	148	Exécutif		VNR		répond au V135.	NGATCHA	Adopté	17-déc.-20
7	136		GEP	GUHL, NIAKATÉ, RAIFAUD	VNR		relatif au soutien de la ville à Joshua Wong et aux militants pour la démocratie à Hong Kong.	NGATCHA	Retiré	17-déc.-20
7	136bis	149	Exécutif		VNR		en réponse au V136.	NGATCHA	Adopté	17-déc.-20
7	222		Exécutif		A	2020 DJS 174	Amendement technique.	RABADAN	Adopté	17-déc.-20
7	137		Exécutif		A	2020 DJS 179	Amendement technique.	RABADAN	Adopté	17-déc.-20

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	138		Exécutif		A	2020 DJS 187	Amendement technique.	RABADAN	Adopté	17-déc.-20
7	139	150	PEC	FERAUD	VNR		relatif à un hommage à Christophe Dominici.	RABADAN	Adopté	17-déc.-20
7	140		C.Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à l'homophobie dans le monde du sport. SCRUTIN PUBLIC	RABADAN	Rejeté	17-déc.-20
7	141		C.Paris	DATI, BADAT-KARAM	VNR		relatif à la réouverture des équipements sportifs en 2021.	RABADAN	Rejeté	17-déc.-20
1	143		GCC	BONNET-OUALDJ, GILLET, PRIMET	A	2020 DRH 67	relatif aux taux de promotions des corps de catégories A, B et C.	GUILLOU	Rejeté	17-déc.-20
1	144		GCC	BONNET-OUALDJ, GILLET, PRIMET	VNR		relatif à la suppression du jour de carence pour la fonction publique dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.	GUILLOU	Retiré	17-déc.-20
1	144bis	151	Exécutif		VNR		en réponse au V144	GUILLOU	Adopté	17-déc.-20
1	223		Exécutif		A	2020 DAE 217	Amendement technique.	LETISSIER	Adopté	17-déc.-20
1	147		GEP	BADINA-SERPETTE, KONÉ, GLEIZES	V	2020 DAE 200	relatif au sponsoring des illuminations de Noël.	POLSKI	Rejeté	17-déc.-20
1	145		C.Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE	V	2020 DAE 235	relatif à l'ouverture dominicale des commerces.	POLSKI	Rejeté	17-déc.-20

SÉANCE DES 15, 16 ET 17 DÉCEMBRE 2020

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	237		CGG	BONNET, GOMES	A	2020 DAE 235	relatif à la limitation des ouvertures dominicales	POLSKI	Rejeté	17-déc.-20
1	146		GIP	GOVCIYAN	A	2020 DAE 328	relatif au montant de la participation de la ville.	POLSKI	Retiré	17-déc.-20
1	148		C.Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif à la création de "places de marché numériques" pour les commerces de proximité.	POLSKI	Retiré	17-déc.-20
1	149		C.Paris	MONTANDON	VNR		relatif au marché Daumesnil.	POLSKI	Rejeté	17-déc.-20
1	150		C.Paris	MONTANDON	VNR		relatif à une aide aux commerçants du 12e.	POLSKI	Rejeté	17-déc.-20
1	152		GIP, MDE	BERTHOUT, CASANOVA	VNR		relatif aux librairies éphémères sur les marchés.	POLSKI	Rejeté	17-déc.-20
1	153		MDE	GATEL	VNR		relatif à l'exonération de loyers pour les professionnels de la santé occupant un local commercial du parc social.	POLSKI	Retiré	17-déc.-20
1	154		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la boulangerie, rue des Couronnes (20e).	POLSKI	Rejeté	17-déc.-20
1	155		Exécutif		A	2020 DFA 47	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	17-déc.-20
1	230		GEP	GLEIZES, KONÉ	A	2020 DFA 65		SIMONDON	Rejeté	17-déc.-20

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	224		GEP	GLEIZES, KONÉ	A	2020 DFA 71	relatif à l'exonération de redevance pour certains titulaires de contrats d'occupation et d'exploitation d'équipements récréatifs et culturels.	SIMONDON	Adopté	17-déc.-20
1	225		GEP	GLEIZES, KONÉ	A	2020 DFA 71		SIMONDON	Rejeté	17-déc.-20
1	156		C.Paris	GOUJON, EVREN, CANAL	V	2020 DFA 75	relatif à l'exonération d'une partie de la redevance due par Viparis.	SIMONDON	Rejeté	17-déc.-20
1	157	152	GEP	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	VNR		relatif aux critères d'attribution des aides de la ville.	SIMONDON	Adopté (amendé)	17-déc.-20
1	158		GEP	MEUNIER	VNR		relatif à la réalisation d'une enquête sur les effets de la 5G.	SIMONDON	Rejeté	17-déc.-20
1	159		GEP	MEUNIER	VNR		relatif à l'information des élus et citoyens sur les dossiers d'ajout de service 5G.	SIMONDON	Retiré	17-déc.-20
1	160		C.Paris	DATI, ALPHAND	VNR		relatif à la 5G et à un pacte du numérique.	SIMONDON	Rejeté	17-déc.-20
1	160bis	153	Exécutif		VNR		en réponse auX V158, 159 et 160.	SIMONDON	Adopté	17-déc.-20
1	161		GIP	BÜRKLJ, BOURNAZEL	VNR		relatif à l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure pour les pharmaciens.	SIMONDON	Rejeté	17-déc.-20
2	163		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la création d'un monument aux animaux de guerre.	PATRICE	Retiré	17-déc.-20

SÉANCE DES 15, 16 ET 17 DÉCEMBRE 2020

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	164		C.Paris	KUSTER	V	2020 DAC 669	relatif aux critères d'attribution des subventions et du conventionnement d'acteurs culturels.	ROLLAND	Rejeté	17-déc.-20
2	165		GEP	NIAKATÉ	VNR		relatif au déplacement du "Mur pour la Paix" avenue de Breteuil.	ROLLAND	Retiré	17-déc.-20
2	166		GIP	IBLED	VNR		relatif au déplacement du "Mur pour la Paix".	ROLLAND	Retiré	17-déc.-20
2	166ter	154	Exécutif		VNR		en réponse au V165 et V166. Annule et remplace le V166bis.	ROLLAND	Adopté	17-déc.-20
2	167		MDE	LECOURIER	VNR		relatif à la sécurité dans les bibliothèques.	ROLLAND	Rejeté	17-déc.-20
2	168		GEP	VASA, FAUGERON, MEUNIER, GLEIZES, KONÉ	A	2020 DAC 670	relatif à la composition de la Commission.	TAIEB	Retiré	17-déc.-20
2	169		GEP	VASA, FAUGERON, KONÉ, GLEIZES, MEUNIER	A	2020 DAC 670	relatif à une approche pluri-disciplinaire des membres de la Commission.	TAIEB	Retiré	17-déc.-20
2	170		GEP	VASA, FAUGERON, MEUNIER, GLEIZES, KONÉ	A	2020 DAC 670	relatif à l'indépendance des membres de la Commission.	TAIEB	Retiré	17-déc.-20
2	171		GEP	VASA, FAUGERON, MEUNIER, GLEIZES, KONÉ	A	2020 DAC 670	relatif à la durée du mandat des membres de la Commission.	TAIEB	Retiré	17-déc.-20
2	172		GEP	VASA, FAUGERON, MEUNIER, GLEIZES, KONÉ	A	2020 DAC 670	relatif au Secrétaire Général de la Commission.	TAIEB	Retiré	17-déc.-20

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	173		GEP	VASA, FAUGERON, MEUNIER, GLEIZES, KONÉ	A	2020 DAC 670	relatif à l'élaboration de l'ordre du jour de la Commission.	TAIEB	Retiré	17-déc.-20
2	174		GEP	VASA, FAUGERON, MEUNIER, GLEIZES, KONÉ	A	2020 DAC 670	relatif à la communication des avis et vœux de la Commission.	TAIEB	Retiré	17-déc.-20
2	175		GEP	VASA, FAUGERON, MEUNIER, GLEIZES, KONÉ	A	2020 DAC 670	relatif au suivi des vœux et avis de la Commission.	TAIEB	Retiré	17-déc.-20
2	176		GEP	VASA, FAUGERON, MEUNIER, GLEIZES, KONÉ	A	2020 DAC 670	relatif à l'inclusion du patrimoine vivant remarquable.	TAIEB	Retiré	17-déc.-20
2	176bis		Exécutif		A	2020 DAC 670	Amendement de l'exécutif	TAIEB	Adopté	17-déc.-20
2	177	155	C.Paris	de CLERMONT-TONNERRE	V	2020 DAC 670	relatif à l'organisation et au fonctionnement de la commission.	TAIEB	Adopté (amendé)	17-déc.-20
2	232		C.Paris	de CLERMONT-TONNERRE	A	2020 DAC 670		TAIEB	Retiré	17-déc.-20
2	233		C.Paris	de CLERMONT-TONNERRE	A	2020 DAC 670		TAIEB	Retiré	17-déc.-20
2	234		C.Paris	de CLERMONT-TONNERRE	A	2020 DAC 670		TAIEB	Adopté	17-déc.-20
2	235		C.Paris	de CLERMONT-TONNERRE	A	2020 DAC 670		TAIEB	Adopté	17-déc.-20
3	178	156	GEP	KONÉ, BADINASERPETTE	V	2020 DVD 49	relatif à la redevance appliquée aux voitures en free-floating.	BELLIARD	Adopté	17-déc.-20

SÉANCE DES 15, 16 ET 17 DÉCEMBRE 2020

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	179	157	GEP	KONÉ, BADINA-SERPETTE, MEUNIER	V	2020 DVD 60	relatif à la prise en compte de l'impact COVID sur les contrats de délégations	BELLIARD	Adopté (amendé)	17-déc.-20
3	180		C.Paris	DIDIER	VNR		relatif au plan de circulation des quartiers Ménilmontant et Gambetta (20e).	BELLIARD	Rejeté	17-déc.-20
3	181		C.Paris	PIRILLO, VÉRON	VNR		relatif à la place des véhicules non-polluants dans l'espace public.	BELLIARD	Rejeté	17-déc.-20
3	182		C.Paris	BOULARD, JACQUEMONT	VNR		relatif aux délais de remboursement pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.	BELLIARD	Rejeté	17-déc.-20
3	183		C.Paris	BOULARD, JACQUEMONT	VNR		relatif aux délais de remboursement du Navigo ImagineR pour les jeunes parisiens.	BELLIARD	Rejeté	17-déc.-20
3	184		MDE	GATEL, LELIÈVRE	A	2020 DDCT 111	relatif au suivi des vœux adoptés.	BLOCHE	Retiré	17-déc.-20
3	185		NI	SIMONNET	A	2020 DDCT 111	relatif aux vœux non-rattachés.	BLOCHE	Rejeté	17-déc.-20
3	186		NI	SIMONNET	A	2020 DDCT 111	relatif aux sujets des vœux non rattachés.	BLOCHE	Rejeté	17-déc.-20
3	187		NI	SIMONNET	A	2020 DDCT 111	relatif à la constitution des groupes.	BLOCHE	Rejeté	17-déc.-20

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	216		NI	SIMONNET	A	2020 DDCT 111	relatif aux conférences d'organisation.	BLOCHE	Rejeté	17-déc.-20
3	217		NI	SIMONNET	A	2020 DDCT 111	relatif aux débats organisés.	BLOCHE	Rejeté	17-déc.-20
3	218		NI	SIMONNET	A	2020 DDCT 111	relatif à la date de dépôt des amendements.	BLOCHE	Rejeté	17-déc.-20
3	219		NI	SIMONNET	A	2020 DDCT 111	relatif au droit d'interpellation.	BLOCHE	Rejeté	17-déc.-20
3	220		NI	SIMONNET	A	2020 DDCT 111	relatif au suivi des vœux.	BLOCHE	Rejeté	17-déc.-20
3	220bis		Exécutif		A	2020 DDCT 111	Amendement de l'exécutif	BLOCHE	Adopté	17-déc.-20
3	188		C.Paris	DATI, BOULARD, LAUSSUCQ	VNR		relatif à la saisine de l'Inspection générale pour une évaluation des moyens consacrés à la propreté.	BROSSEL	Rejeté	17-déc.-20
3	189	158	C.Paris	BERNARD	VNR		relatif à l'abandon des masques de protection dans l'espace public.	BROSSEL	Adopté	17-déc.-20
3	190		Exécutif		A	2020 DEVE 62	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	17-déc.-20

SÉANCE DES 15, 16 ET 17 DÉCEMBRE 2020

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	191		C.Paris	TOUBIANA	VNR		relatif aux pieds d'arbres végétalisés.	NAJDOVSKI	Rejeté	17-déc.-20
3	192		C.Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la gestion du Bois de Vincennes.	NAJDOVSKI	Rejeté	17-déc.-20
3	195		GIP	IBLED	VNR		relatif à la réhabilitation du grand canal parc André Citroën.	NAJDOVSKI	Rejeté	17-déc.-20
3	196		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la fermeture de la Ménagerie.	NAJDOVSKI	Rejeté	17-déc.-20
3	197		PEC	FERAUD	VNR		relatif à la liberté de la presse et à la proposition de loi "sécurité globale".	NORDMAN	Retiré	17-déc.-20
3	198		GCC	BONNET-OULALDI, PATRIE	VNR		relatif à la proposition de loi dite de sécurité globale.	NORDMAN	Rejeté	17-déc.-20
3	199		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la loi "Sécurité globale".	NORDMAN	Rejeté	17-déc.-20
3	199bis	159	Exécutif		VNR		En réponse aux vœux 197, 198 et 199.	NORDMAN	Adopté	17-déc.-20
3	200		C.Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE, DIDIER	VNR		relatif à la protection des commerçants lors des manifestations.	NORDMAN	Rejeté	17-déc.-20
3	201		C.Paris	TOUBIANA	VNR		relatif à la sécurité aux abords de la place Stalingrad et au plan crack.	NORDMAN	Rejeté	17-déc.-20
3	202		C.Paris	GOUJON, EVREN, DE RAGUENEL, CANAL, JEANNETÉ	VNR		relatif à la sécurisation des collèges et à un plan de vidéoprotection.	NORDMAN	Rejeté	17-déc.-20
3	203		GIP	BÜRKLI, BOURNAZEL	VNR		relatif à la création d'une police municipale.	NORDMAN	Retiré (non présenté)	17-déc.-20

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉS	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	204		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la création d'une police municipale.	NORDMAN	Rejeté	17-déc.-20
3	205		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la reconnaissance faciale dans l'espace public et les réseaux de transports parisiens.	NORDMAN	Rejeté	17-déc.-20

SÉANCE DES 15, 16 ET 17 DÉCEMBRE 2020

N° Commissi- ons ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Voté, LR	N° 446B	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communisme et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S			Paris en commun			Modem, Démocrates et Ecologistes			Indépendants et Progressistes			CHANGER PARIS C-PARIS			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS				
1	28		GEP	RIVIER, TIMSIT, GLEIZES	V	2020 DFA 76	relatif à la préfiguration du budget sensible au genre.	SIMONDON	Retiré	15-déc-20																						
1	29		GEP	GLEIZES, KONÉ, TIMSIT	V	2020 DFA 76	relatif aux exonérations des marchés découverts alimentaires et biologiques.	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20		X																				X
1	30		GCC	BONNET-OUALALI, AQUA	V	2020 DFA 76	relatif à l'événement fiscal et l'optimisation fiscale.	SIMONDON	Retiré	15-déc-20																						
1	30bis	122	Exécutif		V	2020 DFA 76	en réponse au V30.	SIMONDON	Adopté	15-déc-20	X		X		X		X														X	
1	31		C.Paris	CARRERE-GÉE, MANGANI	V	2020 DFA 76	relatif au bilan du plan pour les édifices culturels 2015-2020 et à sa reconduction.	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20			X																			X
1	32		C.Paris	DATL, CARRERE-GÉE	V	2020 DFA 76	relatif à la réalisation d'un audit général budgétaire et financier.	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20	X	X	X		X																	X
1	33		C.Paris	DATL, CARRERE-GÉE	V	2020 DFA 76	relatif au respect des principes budgétaires.	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20	X	X	X		X																	X
1	34		C.Paris	DATL, CARRERE-GÉE	V	2020 DFA 76	relatif à la mise en place d'une stratégie de désendettement.	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20	X	X	X		X																	X
1	35		C.Paris	DATL, CARRERE-GÉE	V	2020 DFA 76	relatif au prolongement des exonérations jusqu'en juin 2021.	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20	X	X	X		X																	X
1	36		GP	BERTHOUD	V	2020 DFA 76	relatif à la gratuité du stationnement pendant la période de confinement.	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20	X	X	X		X		X	X		X		X										X
1	37		GP	BOURNAZEL, BURELI	V	2020 DFA 76	relatif aux loyers capitaux.	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20	X	X	X		X		X	X		X		X										X
1	38		GP	IBRED	V	2020 DFA 76	relatif au projet lycéen "Tracer le lieu, Equiper le lieu" du LPH Brossat (75e).	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20	X	X	X		X		X	X		X		X										X
1	39		GP	GOUCHYAN	V	2020 DFA 76	relatif à l'apprentissage.	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20	X	X	X		X		X	X		X		X										X
1	40		GP	BOURNAZEL, BURELI	V	2020 DFA 76	relatif à la suppression des jetons de présence dans les organismes.	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20	X	X	X		X		X	X		X		X										X
1	41		GP, MDE	BERTHOUD, CASANOVA	V	2020 DFA 76	relatif à la sauvegarde des bibliothèques.	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20			X												X							X
1	42		MDE	LELÈVRE	V	2020 DFA 76	relatif au bien-être animal.	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20	X	X	X		X		X	X		X		X										X
1	43		MDE	CASANOVA	V	2020 DFA 76	relatif au budget participatif.	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20	X	X	X		X		X	X		X		X										X
1	44		MDE	GATEL	V	2020 DFA 76	relatif au développement de l'économie circulaire.	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20	X	X	X		X		X	X		X		X										X
1	45		MDE	GATEL	V	2020 DFA 76	relatif au gel des tarifs municipaux.	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20	X	X	X		X		X	X		X		X										X
1	46		MDE	GATEL	V	2020 DFA 76	relatif au budget alloué à la rénovation thermique des bâtiments publics.	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20	X	X	X		X		X	X		X		X										X

N° Commissi- ons ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Voté, LR	N° 446B	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communisme et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S			Paris en commun			Modem, Démocrates et Ecologistes			Indépendants et Progressistes			CHANGER PARIS C-PARIS			UNANIMITÉ	
											POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS					
1	47		NI	SIMONNET	V	2020 DFA 76	relatif aux dettes liées à la crise sanitaire.	SIMONDON	Rejeté	15-déc-20		X		X		X		X														X	
1	227	123	Exécutif		V	2020 DFA 76	relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Paris.	SIMONDON	Adopté	15-déc-20		X																				X	
1	LR1		Exécutif		LR-1	2020 DFA 76-2	Lettre Rectificative au Budget primitif de la Ville de Paris.	SIMONDON	Adopté	15-déc-20	X		X		X		X															X	
1						2020 DFA 76-1		SIMONDON	Adopté	15-déc-20	X		X		X		X															X	
1						2020 DFA 76-2		SIMONDON	Adopté	15-déc-20	X		X		X		X															X	
1						2020 DFA 76-3		SIMONDON	Adopté	15-déc-20																						X	
1						2020 DFA 81		SIMONDON	Adopté	15-déc-20	X		X		X		X															X	
1	48		GEP	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	A	2020 DFA 60	relatif à la Mise en aménagements cyclables.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc-20																							
1	49		GCC	BONNET-OUALALI	A	2020 DFA 60	relatif à la création d'un poste de coordinateur pour l'apprentissage du vélo.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc-20																							
1	50		GCC	BONNET-OUALALI, AQUA	A	2020 DFA 60	relatif aux emplois d'agents d'entretien à la direction des affaires sociales.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc-20																							
1	51		GCC	BONNET-OUALALI, AQUA	A	2020 DFA 60	relatif aux emplois d'animation à la direction des affaires sociales.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc-20																							
1	52		GCC	BONNET-OUALALI, AQUA	A	2020 DFA 60	relatif aux emplois d'ASEM.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc-20																							
1	53		GCC	BONNET-OUALALI, AQUA	A	2020 DFA 60	relatif aux emplois d'ATEP.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc-20																							
1	54		GCC	BONNET-OUALALI, AQUA	A	2020 DFA 60	relatif aux emplois d'ouvriers de polyculture à la DIFE.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc-20																							
1	55		GCC	BONNET-OUALALI, GILLET, PRIMET	A	2020 DFA 60	relatif à la création de 20 postes à la Direction de la Propreté et de l'Environnement.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc-20																							
1	56		GCC	BONNET-OUALALI, GILLET, PRIMET	A	2020 DFA 60	relatif aux emplois d'agent technique des écoles.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc-20																							
1	57		GCC	BONNET-OUALALI, AQUA	A	2020 DFA 60	relatif à la création d'un poste de formateur à la tâche à destination des agents du milieu préscolaire.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc-20																							
1	58		Génération S.S.	MAZOUZI	A	2020 DFA 60	relatif au compte d'emploi dans les bibliothèques parisiennes.	GUILLOU, SIMONDON	Retiré	15-déc-20																							
1	212		NI	SIMONNET	A	2020 DFA 60	relatif à la création de postes d'APS.	GUILLOU, SIMONDON	Rejeté	15-déc-20	X		X		X		X															X	
1	213		NI	SIMONNET	A	2020 DFA 60	relatif à la création de postes de travailleurs sociaux.	GUILLOU, SIMONDON	Rejeté	15-déc-20	X		X		X		X															X	
1	LR2		Exécutif		LR-2	2020 DFA 60	Lettre Rectificative au Budget primitif de la Ville de Paris.	GUILLOU, SIMONDON	Adopté	15-déc-20	X		X		X		X															X	
1						2020 DFA 60		GUILLOU, SIMONDON	Adopté	15-déc-20	X		X		X		X															X	

SÉANCE DES 15, 16 ET 17 DÉCEMBRE 2020

N° Commission ODD	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vtr, LR	N° 448b	Objet	Adju rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communauté et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S			Paris en commun			Modem, Démocrates et Ecologistes			Indépendants et Progressistes			CHANGER PARIS C.PARIS			UNANIMITÉ	
											POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS					
5	100ter	137	Exécutif		VNR		En réponse au V100. Annule et remplace le V100bis.	BROSSAT	Adopté	16-déc-20	X		X		X		X		X		X		X										
5	101		C.Paris	DATI, BALADI, OLIVIER	VNR		relatif aux logements en Île-de-France.	BROSSAT	Rejeté	16-déc-20		X		X		X		X		X		X											
5	103		C.Paris	DATI, LAUSSACQ	VNR		relatif à la création de logements pour les agents titulaires et contractuels de la fonction publique.	BROSSAT	Rejeté	16-déc-20		X		X		X		X		X		X											
5	103bis	138	Exécutif		VNR		En réponse au V103	BROSSAT	Adopté	16-déc-20	X		X		X		X		X		X		X										
5	104		C.Paris	DATI, MONTANDON	VNR		relatif à un plan de relance de l'accès à la propriété.	BROSSAT	Rejeté	16-déc-20		X		X		X		X		X		X											
5	105		C.Paris	DATI, VIBY	VNR		relatif à un plan d'urgence de transformation de bureaux en logements.	BROSSAT	Rejeté	16-déc-20		X		X		X		X		X		X											
5						2020 DU 56		GREGOIRE	Adopté	16-déc-20	X		X		X		X		X		X		X										
5						2020 DU 62		GREGOIRE	Adopté	16-déc-20	X		X		X		X		X		X		X										
5						2020 DU 74		GREGOIRE	Adopté	16-déc-20	X		X		X		X		X		X		X										
5	106		Exécutif		A	2020 DU 104	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	16-déc-20	X		X		X		X		X		X		X										
5	107		C.Paris	LECOQ, de CLERMONT-TONNERRE	A	2020 DU 104	relatif à la prise en compte des conséquences économiques de la crise sanitaire.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc-20		X		X		X		X		X		X											
5	214		NI	SIMONNET	A	2020 DU 104	relatif aux objectifs de la procédure.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc-20		X		X		X		X		X		X											
5	215		NI	SIMONNET	A	2020 DU 104	relatif aux modalités de la concertation.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc-20		X		X		X		X		X		X											
5						2020 DU 104		GREGOIRE	Adopté	16-déc-20	X		X		X		X		X		X		X										
5	108	139	GEP, Génération.S	RAFAUD, KONE, MAQUOÏ	VNR		relatif au projet Gare du Nord 2024.	GREGOIRE	Adopté	16-déc-20	X		X		X		X		X		X		X										
5	109		GCC	BONNET-OUALADI, GILLET	VNR		relatif au projet Gare du Nord 2024.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc-20	X		X		X		X		X		X		X										
5	110		NI	SIMONNET	VNR		relatif au chantier de rénovation et de modernisation de la Gare du Nord.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc-20	X		X		X		X		X		X		X										
5	110bis	140	Exécutif		VNR		en réponse aux V108, 109 et 110.	GREGOIRE	Adopté	16-déc-20		X	X		X		X		X		X		X										
5	111		C.Paris	KUSTER	VNR		relatif au réaménagement du parvis et des abords de Notre-Dame.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc-20		X		X		X		X		X		X											
5	112		C.Paris	GARNIER	VNR		relatif au projet "MurMurs" 69 boulevard de Chancoune (13e).	GREGOIRE	Rejeté	16-déc-20		X		X		X		X		X		X											
5	113		C.Paris	VERON	VNR		relatif à l'affectation des anciennes mairies des 1er et 4e arrondissements.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc-20		X		X		X		X		X		X											

N° Commission ODD	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vtr, LR	N° 448b	Objet	Adju rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communauté et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S			Paris en commun			Modem, Démocrates et Ecologistes			Indépendants et Progressistes			CHANGER PARIS C.PARIS			UNANIMITÉ			
											POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS	POUR	CONTRE	ABS							
5	114		GP	SEBBAH	VNR		relatif au projet d'aménagement du site Tour Eiffel.	GREGOIRE	Rejeté	16-déc-20		X		X		X		X		X		X													
5	115	141	GP	BERTHOUD	VNR		relatif à la révision du projet immobilier du 36, rue du Fer à Cheval.	GREGOIRE	Adopté	16-déc-20	X		X		X		X		X		X		X												
6						2020 DAE 221		BLOCHE	Adopté	16-déc-20		X	X		X		X		X		X		X												
6						2020 DASCO 36		BLOCHE	Adopté	16-déc-20	X		X		X		X		X		X		X												
6						2020 DASCO 40		BLOCHE	Adopté	16-déc-20	X		X		X		X		X		X		X												
6						2020 DASCO 108		BLOCHE	Adopté	16-déc-20	X		X		X		X		X		X		X												
6	231		NI	SIMONNET	A	2020 DASCO 110		BLOCHE	Rejeté	17-déc-20		X		X		X		X		X		X													
6						2020 DASCO 110		BLOCHE	Adopté	17-déc-20	X		X		X		X		X		X		X												
6						2020 DASCO 136		BLOCHE	Adopté	17-déc-20	X		X		X		X		X		X		X												
6	116		MDE	LECOULTIER	A	2020 DASCO 137	relatif à l'état de cours d'écoles et à leur projet.	BLOCHE	Retiré	17-déc-20																									
6	117	142	GCC	BONNET-OUALADI, AQUA	V	2020 DASCO 137	relatif à la remise en état des cours d'établissements.	BLOCHE	Adopté (amendé)	17-déc-20	X		X		X		X		X		X		X												
6						2020 DASCO 137		BLOCHE	Adopté	17-déc-20	X		X		X		X		X		X		X												
6	118	143	PEC, Génération.S, GCC, GEP	PERAUD, MAQUOÏ, BONNET-OUALADI, KONE	VNR		relatif à la lutte contre la précarité matérielle.	BLOCHE	Adopté	17-déc-20		X		X		X		X		X		X													
6	119	144	GEP	RAFAUD, VASA, RÉMY-LELEU, KONE	VNR		relatif à la fermeture définitive de l'école maternelle Paradis.	BLOCHE	Adopté (amendé)	17-déc-20	X		X		X		X		X		X		X												
6	120		GCC	BONNET-OUALADI, AQUA	VNR		relatif à l'instauration des cités éducatives.	BLOCHE	Rejeté	17-déc-20	X		X		X		X		X		X		X												
6	121		Génération.S, GEP, GCC, PEC	MAQUOÏ, RÉMY-LELEU, KONE, AQUA, BONNET-OUALADI, PERAUD	VNR		relatif à la réforme de l'éducation prioritaire.	BLOCHE	Retiré	17-déc-20																									
6	122		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la défense de l'éducation prioritaire.	BLOCHE	Retiré	17-déc-20																									
6	122bis	145	Exécutif		VNR		en réponse aux V121 et V122.	BLOCHE	Adopté	17-déc-20	X		X		X		X		X		X		X												
6	123		C.Paris	GOUDON, EVERTY, TYSSANDER	VNR		relatif à la distribution de masques dans les écoles et collèges privés sous contrat.	BLOCHE	Rejeté	17-déc-20		X		X		X		X		X		X													
6	124		GP	BERTHOUD	VNR		relatif aux activités artistiques et sportives pour les élèves en double-cours du collège Rognon.	BLOCHE	Retiré	17-déc-20																									
6	125		GP	BERTHOUD	VNR		relatif au remplacement des adjoints techniques des collèges.	BLOCHE	Retiré	17-déc-20																									
6						2020 DFPE 151	articles 94, 83, 96, 112, 144, 171, 186, 199, 271, 222, 223, 224, 225, 226, 2 264, 360, 363	HERVIEU	Adopté	17-déc-20		X		X		X		X		X		X		X											

